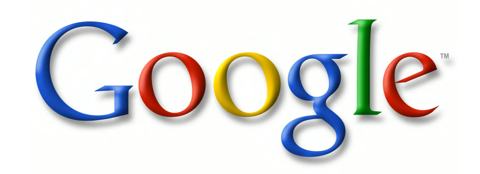
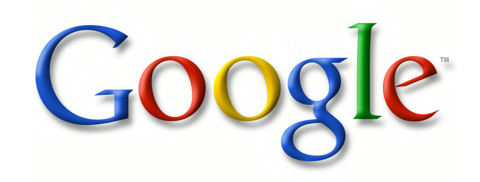



Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS.

CONCOURS DE 1880. — OUVRAGES COURONNÉS.

TOME DIX-NEUVIÈME

ORLÉANS,
HERLUISON, LIBRAIRE, RUE JEANNE-D'ARC, 17.
PARIS,
A LA SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 195.

—

1883

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS.

CONCOURS DE 1880. — OUVRAGES COURONNÉS.

TOME DIX-NEUVIÈME

ORLÉANS,

HERLUISON, LIBRAIRE, RUE JEANNE-D'ARC, 17.

PARIS,

A LA SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 195.

—

1883

ORLÉANS, IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB, CLOÎTRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS

CONCOURS DE [illegible] — OUVRAGES COURONNÉS

TOME [illegible]

ORLÉANS

[illegible], LIBRAIRE, RUE [illegible]

PARIS

À LA SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, [illegible]

—

[illegible]

toire de la Société, parvenue à la trente-deuxième année de sa laborieuse existence. On lira plus loin le discours de son vénéré Président, qui a été l'un de ses fondateurs. Il en a retracé fidèlement les phases principales ; il a constaté les services qu'elle a rendus et l'influence salutaire qu'elle a exercée dans notre pays. Nous osons penser qu'elle s'est fait une place des plus estimables parmi les sociétés de province ; nous croyons qu'il en est peu qui aient eu le privilége de distinctions plus répétées pour ses travaux d'archéologie et d'histoire. En 1862, 1866 et 1869, un de ses membres fondateurs, M. Mantellier, aujourd'hui conseiller à la Cour de cassation et correspondant de l'Institut, obtenait deux médailles d'or et un prix de 1,000 fr. pour ses savants mémoires sur le *Prix des denrées au moyen âge*, sur la *decouverte des bronzes de Neuvy-en-Sullias*, et sur les *Marchands fréquentant la Loire*. En 1863, M. Eugène Bimbenet, son président actuel, recevait de M. le Ministre de l'instruction publique, pour ses mémoires sur les *Justices ecclésiastiques et temporelles* dans Orléans depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à la révolution de 1789, une lettre de félicitations et deux volumes de la collection des *Documents inédits de l'histoire de France*. En 1874, une mention honorable, dans le concours des antiquités de la France, était décernée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres à M. Boucher de Molandon pour ses curieux mémoires sur la *Salle des Thèses* de l'Université d'Orléans et sur la première *Expédition de Jeanne d'Arc*.

Enfin, en 1875, sur le rapport de la section d'histoire du Comité des travaux historiques, et en 1876, sur le rapport de la section d'archéologie, M. le Ministre de l'instruction publique, par une distinction très-rare en un si court intervalle, honorait successivement la Société de deux médailles

d'honneur de 1,000 fr. Ces récompenses d'un labeur persévérant ont été un puissant encouragement pour elle. Nous espérons que le troisième concours qu'elle a provoqué, et dont elle publie aujourd'hui les résultats, lui sera un nouveau titre à l'estime de tous ceux qui s'intéressent aux études sérieuses sur l'histoire et les antiquités de nos provinces.

Ce concours, nous devons nous borner ici à en résumer très-rapidement l'inspiration et le caractère.

Comme les deux premiers, c'est l'initiative généreuse d'un des membres les plus anciens et les plus dévoués de la Société qui l'a proposé et rendu possible. C'est toujours le même donateur, inépuisable dans ses libéralités, qui a mis à sa disposition une somme de 1,000 fr. et plus, si c'était nécessaire. Ce nouvel appel aux travailleurs, fait publiquement, dans la séance du 8 mai 1875, a suscité cette fois encore une émulation féconde.

Le rapport publié ci-dessous est l'analyse des douze mémoires qui ont été soumis à la commission chargée de les apprécier et de les classer (1). Les exigences d'une séance où l'attention de l'auditoire, si bienveillant qu'il soit, ne doit pas être fatiguée, ont condamné le rapporteur à une brièveté dont les lauréats seront dédommagés par la publication intégrale de leur œuvre. Nous nous plaisons à dire toutefois que tous, avec l'abnégation et la modestie qui est le cachet du vrai mérite, se sont prêtés à des coupures ou à des modifications que rendait nécessaires l'exiguité d'un volume unique pour des travaux d'une étendue considérable.

(1) Cette commission était composée de MM. G. Baguenault de Puchesse, Basseville, Boucher de Molandon, Cochard, Davoust, Jarry, docteur Patay, Raguenet de Saint-Albin, Tranchau, G. Vignat.

Tous les mémoires du concours ne devant pas être imprimés, c'est un devoir pour nous de signaler au moins ici le sentiment patriotique, le culte passionné des souvenirs orléanais qui a inspiré tous les concurrents et fécondé leurs travaux (1).

L'un deux est séduit par la vieille cité carnute, *Genabum;* il veut, et il y a réussi, fournir quelques éléments de plus à la question de son emplacement, autrefois vivement débattue, aujourd'hui victorieusement résolue par les monuments épigraphiques découverts en ces dernières années.

Puis c'est Orléans qui inspire six mémoires dont on verra plus loin les titres et la sérieuse valeur, entre autres l'*Enseignement à Orléans* et l'histoire du *Chapitre cathédral,* productions d'une érudite déjà deux fois couronnée par nous, Mlle de Villaret.

L'illustre abbaye de Fleury, fondée à nos portes, source intarissable d'intéressantes études, ne pouvait être oubliée. Elle avait déjà fourni au même auteur, M. Cuissard, si persévérant dans ses recherches, le sujet d'un travail récompensé en 1875 : *L'école de Fleury et son influence à la fin du Xe siècle.* Cette fois, il a étudié sa bibliothèque et ceux de ses manuscrits conservés à Orléans. Les pages méthodiques qu'il leur a consacrées seront d'un inappréciable secours aux studieux fouilleurs de nos annales.

Notre province a fourni le sujet de deux études historiques, et aussi d'un travail littéraire très-étendu sur ce *Roman de la Rose,* tant de fois commenté depuis six siècles, et qui n'a pas encore épuisé la curiosité : nous venons d'en avoir la preuve par l'œuvre, d'une érudition solide et

(1) Le programme de ce troisième concours est textuellement publié ci-après.

d'un goût sûr, récemment publiée par notre compatriote, M. Jules Croissandeau.

Enfin l'un des concurrents, un des noms qui honorent le plus notre province, un nom plus d'une fois acclamé à l'Institut, M. Lucien Merlet, a rendu un service éminent aux lettres par son *Dictionnaire historique et bibliographique des écrivains chartrains,* qui ouvrira le présent volume.

En présence de travaux aussi nombreux et méritants, la commission et la Société, d'après sa proposition, avaient décidé qu'on décernerait trois premiers prix *ex æquo*, une mention très-honorable et quatre mentions honorables. A la suite du rapport présenté par M. Tranchau, les plis renfermant le nom des concurrents, avec la devise reproduite sur leur mémoire, furent ouverts dans une séance présidée par M. le Maire. C'est le résultat de cette opération qui a été proclamé, le 8 mai, dans la salle de l'Institut musical.

Ni la fatigue de la procession traditionnelle qui est le grand hommage de la ville d'Orléans à sa glorieuse libératrice, ni l'attrait des réjouissances populaires offertes par la municipalité n'empêchèrent l'élite de la population lettrée de notre cité de venir applaudir nos lauréats. Parmi les notabilités qui ont bien voulu répondre à l'invitation de la Société, nous nous bornerons à citer M. le premier président Dumas ; Mgr Coullié, évêque d'Orléans, et Mgr Besson, l'éloquent évêque de Nîmes, qui, le matin, avait prononcé le panégyrique de notre Jeanne ; M. le procureur-général Oger du Rocher ; M. Sanglier, maire d'Orléans, et ses adjoints. Sur l'estrade se pressaient un grand nombre de magistrats, d'officiers, d'ecclésiastiques, de fonctionnaires de l'université et des diverses administrations civiles. Le fauteuil de la présidence était occupé par le membre éminent de l'académie des inscriptions et belles-lettres, par le savant aimable dont l'érudite et spirituelle parole avait été deux fois

déjà l'honneur et l'attrait de nos précédents concours, M. Egger. A ses côtés, M. Dumas, premier président de la Cour, et M. E. Bimbenet, président de la Société.

M. Bimbenet a ouvert la séance par une allocution à laquelle l'émotion et la modestie de l'orateur ont donné un grand charme ; elle sera appréciée des lecteurs comme des auditeurs, qui l'ont chaleureusement acclamée.

Puis M. Tranchau a fait lecture du rapport qui, en résumant les appréciations de la commission d'examen, motive et justifie les décisions de la Société.

A la suite de ce consciencieux rapport, écouté avec une attention soutenue et justement applaudi, M. Louis Jarry, secrétaire de la Société, a fait l'appel des lauréats, auxquels trois médailles d'argent pour le premier prix partagé *ex æquo*, la médaille d'argent, égale à celle du prix, pour la mention très-honorable, et quatre médailles de bronze pour les mentions honorables, ont été remises par M. le président.

M. Egger a pris alors la parole et a tenu l'auditoire près d'une demi-heure suspendu à ses lèvres par une causerie tout attique, pleine d'ingénieux et sages conseils sur l'éducation littéraire à donner à nos enfants. Il est impossible de couvrir plus finement le sérieux du fond sous la séduction de la forme et les grâces du langage. Il nous a été donné rarement d'entendre l'expression aussi colorée du culte enthousiaste que l'antiquité inspire à un esprit délicat et nourri du meilleur suc des œuvres de la Grèce et de Rome. Nous avons retrouvé dans tout son éclat le critique judicieux et l'écrivain d'un goût si exquis, qui a tracé l'histoire de l'*Hellénisme en France*, — livre admirable dont s'est largement inspiré l'auteur du mémoire couronné sur l'*Étude du grec à Orléans*.

La fête du 8 mai 1880 a donc été à tous égards excellente pour la Société. Elle s'est terminée par une bonne

nouvelle; l'annonce d'un quatrième concours ouvert en 1885, grâce à la libéralité qui a déjà doté les trois autres. Tous les amis de l'érudition historique et de l'archéologie orléanaise associeront leur reconnaissance à celle que la Société a déjà exprimée au donateur. Ainsi se trouve réalisé le vœu émis dans l'introduction de notre XIVe volume; le concours quinquennal périodiquement ouvert aux travaux relatifs à notre chère province deviendra une institution durable que les studieux amis de nos glorieux souvenirs ne laisseront pas décheoir; c'est un flambeau allumé qui, nous l'espérons, passera de main en main pour ne plus s'éteindre,

Et quasi cursores vitaï lampada tradent.

ALLOCUTION DE M. BIMBENET.

Il y a bientôt deux siècles, le 2 des kalendes du mois de novembre de l'année 1708, un docteur régent de l'Université d'Orléans, Guillaume Prousteau, le fondateur de notre bibliothèque publique, presque octogénaire, nouvellement élevé au rectorat, prononçait le discours réglementaire au jour de la rentrée, devant un imposant auditoire.

Le vieux professeur a cru devoir exprimer le sentiment de crainte qu'il éprouvait au moment où il livrait son discours à la publicité par la voie de la presse, et surtout sa profonde émotion, au moment où il l'a prononcé.

On peut même, en lisant l'espèce de préface dont il l'accompagne, penser qu'il ne l'a fait imprimer que pour se donner une occasion et un moyen de s'excuser d'avoir accompli cette solennelle formalité imposée à sa fonction et s'en justifier.

Sans doute, se prévalant de son grand âge, il aurait pu s'affranchir de ce qu'il considère comme un acte de témérité.

Aussi a-t-il réuni toutes ses forces et s'est-il pénétré de cette pensée : que la vigueur de l'âme ne manque pas toujours au corps affaibli par la vieillesse : *sed corpore senescente non semper deficit animi vigor.*

Et pour se rassurer encore, il se couvre de l'exemple d'un docteur de l'Université de Bourges qui, parvenu à la dernière limite de la vie, ne se faisait jamais remplacer lorsque son tour était venu de porter la parole dans les réunions officielles : *quoties perorandum fuit, vicarium non quœsivit.*

Au moment où j'ai le périlleux honneur de parler au nom d'une Société qui m'a fait asseoir au fauteuil présidentiel, moins pour me reposer de mes modestes travaux que pour rendre un bienveillant hommage à mes longues années, comme mon éminent devancier, je me place sous leur protection.

Et si, comme lui, je ne puis accomplir ma tâche avec la sécurité qu'il empruntait à la vigueur de l'âme triomphant des atteintes de l'âge, ce sera avec la confiance plus douce encore que m'inspire l'indulgence de la réunion d'élite au milieu de laquelle s'élève ma faible voix.

Messieurs, ceux qui parlent au nom d'une compagnie semblent en être la personnification et la rendre solidaire de leurs pensées.

Il n'en est pas ainsi : ils peuvent, se dégageant de cette collectivité, ou du moins se plaçant à certains aspects, conserver leur indépendance.

Mais comme les liens qui les unissent à tous les membres de l'association et à l'association elle-même ne peuvent être rompus, et que la mission qu'ils remplissent est, au contraire, un signe sensible des sentiments qui les animent, ils doivent, même lorsqu'ils s'en séparent dans une certaine mesure, mettre dans leur langage une grande réserve.

C'est ainsi que, jetant un coup d'œil rapide sur le passé et le présent de notre Société, je vous entretiendrai uniquement de l'influence qu'elle a exercée depuis sa fondation jusqu'à ce jour.

Les sociétés savantes des départements sont les foyers où

s'échauffe, s'anime et s'entretient la noble passion des études scientifiques, historiques, littéraires et artistiques.

Mais il ne suffit pas qu'elles occupent et vivifient les intelligences que charment ces études ; il faut, pour qu'elles remplissent leur mission, qu'elles excitent autour d'elles et dans un cercle d'une grande étendue une efficace et chaleureuse émulation.

Je n'hésite pas à dire que la Société archéologique de l'Orléanais a produit cet heureux effet.

Naguère encore les monuments de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance partageaient le même abandon.

Les archives, après avoir été en grande partie brûlées, comme se rattachant au régime féodal ou aux institutions religieuses, entassées pêle-mêle dans les combles des hôtels soit de l'administration préfectorale ou municipale, soit des palais de justice, étaient livrées aux intempéries de l'air, à l'alimentation des rongeurs, au pillage des mercenaires ou de quelques rares curieux qui se croyaient autorisés à s'en emparer pour les préserver d'une perte certaine, ou bien elles étaient vendues au profit du trésor public, *comme papiers inutiles* (1).

Cet état de choses était le même pour les objets d'art, la numismatique et les manuscrits.

Au moment où, des débris des rares bibliothèques publiques et des bibliothèques particulières dispersées, on composait les bibliothèques communales, on y introduisait, non seulement les livres ayant appartenu aux établissements religieux et aux familles d'émigrés, mais aussi des tableaux, des médailles, des gravures de toutes provenances dont une partie s'était égarée en route, tous objets n'ayant aucune cohésion et tombés entre les mains de dépositaires impuissants à en faire un rangement méthodique, alors même qu'ils en auraient apprécié la valeur.

Et d'ailleurs, l'arbre archéologique a des racines en si grand nombre que sa culture exige une association.

(1) Formule des procès-verbaux des inventaires et adjudications de ces papiers.

C'est pour cela et sous l'empire de ces considérations que, le 23 janvier de l'année 1848, seize habitants de la ville, bravant les troubles et les incertitudes de cette époque, arrêtèrent le programme d'une société exclusivement consacrée aux paisibles travaux de la science.

A peine née, elle conquérait non seulement la protection, mais aussi le concours des chefs de l'administration publique, et opérait le réveil du sentiment scientifique et artistique.

Les adhésions les plus flatteuses lui arrivaient de toutes parts.

Les ouvrages et objets qu'elle a reçus pendant le cours de cette année : bronzes, poteries, vases, poids, meules, tuiles, amphores de l'époque gallo-romaine, bas-reliefs en marbre, bois sculptés du moyen âge, médailles, dessins et plans, auraient suffi à une belle collection d'amateur.

Déjà sa fondation avait inspiré à M. le Préfet du Loiret, M. Pereira, la pensée d'ordonner des fouilles dans quelques communes, et plus spécialement dans la tranchée du canal latéral à la Loire; ces fouilles mirent au jour un grand nombre d'objets d'une véritable valeur, entre autres soixante médailles romaines, moyen et petit bronze.

La Société obtint, dès ce moment, la bienveillante attention des membres les plus éminents des corps savants : Héricart de Thury, Stanislas Jullien, Charles Lenormant, La Saussaye, Augustin et Amédée Thierry, Vitet, au cours de l'année 1849, acceptaient le titre de membres honoraires.

MM. les Préfets, NN. SS. les évêques des trois départements qui autrefois composaient l'ancienne province de l'Orléanais, daignaient accepter le même titre.

Cet exemple, au grand avantage de la Société a, été suivi par le haut clergé de ces sièges épiscopaux, et par le clergé et les instituteurs des campagnes, qui voulurent bien lui adresser les résultats de leurs études.

Dès cette époque, si proche de sa création, elle comptait dix-huit membres titulaires honoraires et seize membres correspondants, tous occupant une haute position dans les sciences, dans les lettres et dans les arts.

Son président, M. l'abbé Desnoyers, prononçant son discours d'installation, avait annoncé le dessein de placer près de la salle des séances un musée des objets que *nous devrons*, a-t-il dit, à *nos* propres libéralités ; et en cela il contrevenait aux lois de la grammaire : il mettait au pluriel ce qui devait être au singulier.

Cette bonne nouvelle était annoncée dans la séance du 9 mars ; M. le Préfet assista à la séance du 23 et offrit à la Société son concours comme membre honoraire et comme administrateur.

Il fit connaître que, conformément au vœu, certainement par lui provoqué, du Conseil général, émis dans la séance du 1er décembre 1848, il allait appeler l'attention des maires du département sur les antiquités et objets d'art dispersés dans les communes ; qu'il ferait transporter ceux qui pourraient être transportés et prendre les empreintes de ceux qui devraient rester en place.

Bientôt il ajouta à la salle qu'il avait affectée à la tenue de nos séances, dans une dépendance de l'hôtel de la Préfecture, *un appartement* y attenant, destiné à servir de musée provisoire ; et c'est ainsi que le projet émané de notre Président d'alors a eu pour conséquence la création du Musée des antiques, dont la ville, et lui plus particulièrement encore, ont le droit d'être fiers.

Ce point de départ devait être établi comme constituant un témoignage des plus honorables de l'heureuse influence que notre association exerçait dès son origine.

Je le signale avec d'autant plus d'empressement que j'y trouve l'occasion de rappeler cette haute intelligence en qui le sentiment administratif semblait personnifié, et l'homme de cœur qui fut l'un des bienfaiteurs les plus actifs de notre fondation, qui livra sa vie à la vengeance de l'étranger vainqueur, pour la défense de son pays, et je suis heureux de lui donner, à ce double titre, un souvenir de reconnaissance.

Mais le mouvement imprimé s'accentuait avec une promptitude sur laquelle il eût été difficile de compter.

Le 22 juin 1849, la Société redigeait un questionnaire destiné

à toutes les mairies du département, et le 24 août suivant, par les soins de M. le Préfet, il parvenait à sa destination et à MM. les instituteurs.

C'est grâce à cet appel que tout ce que les habitants des communes, maires, ecclésiastiques, membres de l'enseignement public, propriétaires, laboureurs, terrassiers, savaient ou même soupçonnaient avoir appartenu à l'antiquité était signalé à l'attention de la Société.

Je résume les résultats obtenus en observant un ordre chronologique dans les renseignements transmis et les travaux terminés, et cela parce que tous les genres s'y rencontrent, arrivant de lieux éloignés les uns des autres, et appartenant à des dates multiples et diverses.

La Société s'est occupée, soit directement, soit que ces objets lui aient été signalés, de pierres taillées, silex, haches d'armes, monuments mégalithiques, galeries, caves, puits et vases funéraires, verreries et tumulus.

Elle s'est occupée avec la même persévérance de la topographie des Gaules, qui ne peut être bien connue que depuis la domination romaine.

Elle a restitué, avec le concours des personnes éclairées obéissant à l'impulsion qu'elles recevaient par le fait seul de son existence, toutes les voies romaines qui reliaient entre elles toutes les villes de la Gaule centrale : la route de Blois et celle d'Orléans à Paris; celle qui, par la vallée du Hurepoix, reliait ces deux dernières villes ; celle qui reliait Orléans à Sens ; Autun à Paris par Nevers ; celle d'Autun à Briare par Entrains, d'Orléans à Boiscommun, et celle allant de Vendôme à Meung.

C'est ainsi qu'a été découverte la voie conduisant de *Masava* à *Condate* (de Mesves à Cosne) ; de *Condate* à *Brivodurum* (Briare) ou le *Rochoir*, territoire de son voisinage ; de Briare à *Genabum* (Orléans) et d'Orléans à *Cæsarodunum* (Tours).

Et c'est ainsi que, par les soins éclairés de M. Boëre, curé de l'ancienne ville de *Masava*, aujourd'hui le bourg de la Nièvre appelé *Mesves*, et par les rigoureuses déductions de M. Boucher de Molandon, se trouve géométriquement fixée la situation de la

Genabum des Carnutes, depuis la capitale des *Aureliani*, la ville d'Orléans.

La vaste enceinte de l'ancienne province de l'Orléanais nous offre des découvertes non moins intéressantes.

Leur abondance, la diversité des lieux où elles ont été faites, la destination des monuments qu'elles ont remis au grand jour, en rendraient l'énumération bien difficile en ce moment; je dois me contenter de parler des plus considérables.

Le 13 décembre 1850, l'un de nous, M. Dupuis, rendait compte de l'état d'une mosaïque découverte dans le lit du canal de Briare, près le bourg de Montbouy; il racontait comment, profitant de la mise à sec du canal, il avait obtenu de ses administrateurs, en la demandant au nom de la Société, la permission d'enlever cette précieuse relique du séjour des Romains, et de la déposer dans notre musée.

Je ne puis m'occuper du commentaire auquel cette découverte a donné lieu; mais je puis ajouter que la mosaïque de Montbouy est considérée comme étant le pavage d'un établissement thermal.

Cette supposition est devenue une certitude depuis la découverte faite à Triguères, bourg situé à six kilomètres au-delà de la ville de Montargis, et annoncée le 11 août 1854, d'un théâtre dont la description très-curieuse permet de fixer à sept mille le nombre des spectateurs qu'il pouvait contenir, et de considérer ce bourg comme occupant la place du Vellaunodunum des *Commentaires* de César.

D'autres découvertes importantes ont suivi: l'une, constatée le 14 novembre 1862; c'était l'emplacement de l'ancienne ville de Chenevières, *Cennavaria*, aujourd'hui disparue; l'autre, annoncée à la Société le 12 janvier 1865 par l'un de ses correspondants les plus distingués, M. Marchand, sur le territoire de la ferme du Rochoir, située près de Briare; il y avait là une ville que ses ruines et les objets d'art qu'elle a conservés, mosaïque, monnaies de bronze de grand, moyen et petit module, au nombre de trois cents, depuis Auguste jusqu'à Constantin le Grand sans interruption, autorisent à représenter comme la Pompéi de la Celtique.

Enfin ce caractère lui est acquis lorsqu'on rattache la mosaïque de Montbouy à la découverte faite par M. l'abbé Cosson, le 28 avril 1868, d'un établissement thermal, d'un théâtre pouvant contenir dix mille spectateurs, et de ruines attestant, dans le territoire de la commune de Sceaux, l'existence d'une ville certainement très-importante.

Je viens de parcourir un quart de cercle dont le point de départ est séparé par une distance de soixante-dix kilomètres de son point d'aboutissement, distance qu'il faut tripler peut-être si on se rend compte, sinon de l'absence totale des voies de communication, tout au moins de l'extrême difficulté que présentait alors la viabilité ; et je pourrais, en complétant ce périmètre, signaler sur son passage, et dans ce vaste tracé, un grand nombre de découvertes de même nature qui, malgré leur isolement actuel, ne doivent pas moins être réunies à celles dont je viens de parler et se confondre avec elles.

Dans l'impossibilité d'attirer l'attention sur toutes les contrées appartenant à d'autres départements que celui du Loiret, où le même mouvement s'est manifesté et dont les découvertes sont venues à la Société archéologique de l'Orléanais comme à un centre commun, je fermerai cette série de travaux qui ont reconstitué, plus particulièrement dans le département du Loiret, une véritable province romaine, en y réunissant un souvenir de la Celtique : la pierre tumulaire trouvée dans les fouilles pratiquées pour établir le viaduc du Centre en l'année 1846, inscription qui comprend le mot *Cenabum*.

Nouveau bouclier, non pas tombé du ciel, cette fois, mais rejeté par la terre pour marquer au temps le plus opportun, car alors les controverses à ce sujet étaient ardentes, la véritable place de la Genabum des *Commentaires* de César, l'*Emporium Carnutum*, et pour se réunir à l'inscription de *Masava*, afin de mettre un terme à des discussions désormais réduites au silence.

En présence de ces faits réalisés par le zèle général apporté à l'œuvre devenue commune à tous et s'unissant à la Société archéologique, il est évident que, si celle-ci n'eût pas été fondée, rien de semblable ne se serait manifesté et n'aurait été accompli.

La terre et les eaux eussent gardé les secrets et les richesses que les siècles leur avaient confiés, et l'histoire générale, intimement unie à l'histoire locale, aurait perdu ses plus précieuses justifications.

Mais la Gaule chevelue, la Gaule romaine, la Gaule de Mérovée sont en quelque sorte sorties de leur tombeau, et sont venues se réunir à la France de Charlemagne, de saint Louis, de Jeanne d'Arc, de François I[er] et de Louis XIV, pour renouer, par des témoignages indiscutables, la chaîne des traditions nationales et nous montrer la patrie telle qu'elle fut, dans sa marche à travers les siècles.

Les volumes de nos *Mémoires* et de nos *Bulletins* suppléent à ce que doit avoir d'insuffisant l'énumération des faits attestant l'influence dont je viens d'effleurer les effets, et je ne puis détacher de ce faisceau que quelques traits les plus saillants.

La Société a obtenu le déblaiement des cryptes de l'église de Saint-Aignan et de la magnifique basilique de Saint-Benoît-sur-Loire.

Elle a été chargée par la municipalité d'Orléans de visiter et de fouiller un cimetière celtique à Beaugency.

Elle a été appelée dans la ville de Vendôme par l'éminent M. de Pétigny pour y visiter un peulven, et par M. Berryer pour étudier une tombe gallo-romaine que le grand orateur avait découverte dans sa propriété d'Augerville.

Elle a obtenu que la crypte de la collégiale de Saint-Avit, découverte dans l'enceinte du grand Séminaire d'Orléans, fût placée au rang des monuments historiques.

L'escalier de la crypte de l'église de Saint-Laurent a été disposé sur le plan qui lui a été demandé.

Elle a été préposée par la municipalité aux fouilles des tourelles de l'ancien pont d'Orléans et de son emplacement.

Elle a été consultée par la préfecture et la municipalité sur les restaurations des hôtels de la Préfecture et de la Mairie, et par M[gr] l'évêque, l'illustre et regretté M[gr] Dupanloup, sur la restauration de la salle synodale du palais épiscopal.

Élevée au rang d'établissement d'utilité publique, elle a reçu

deux donations de précieuses collections de médailles qui ont augmenté dans une grande proportion les richesses numismatiques du Musée archéologique.

Enfin, dans ces derniers jours, par ses pressantes démarches, ses sacrifices, la générosité de l'un de ses membres, M. Boucher de Molandon, et l'assistance bienveillante de l'administration municipale, elle a pu sauver d'une ruine imminente le beau monument connu sous le nom de salle des Thèses, dernier vestige de l'architecture ogivale la plus pure et la plus élégante, dernier souvenir de la célèbre Université d'Orléans.

Mais la plus haute marque de l'influence qu'elle a exercée est bien certainement ce concours.

Les trois appels qu'elle a faits aux amis de la science ont été entendus ; ils ont répondu par des travaux nombreux et tous très-estimables au programme que la Société s'est donné dès le premier jour de sa fondation, et auquel elle est restée scrupuleusement fidèle.

Jusqu'ici, j'ai gardé le silence sur son personnel qui s'est succédé avec une bien triste rapidité : de ses fondateurs, il n'en reste plus que trois.

J'aurais eu cependant à tirer de ce texte un heureux argument pour justifier le sentiment qui a inspiré le sujet de ce discours. Je dois continuer à me taire ; il me faudrait comprendre dans la même expression tous mes aimés et vaillants collègues.

Trois d'entre eux me pardonneront d'infliger cette épreuve à leur modestie : l'un est M. Mantellier, aujourd'hui conseiller à la Cour de cassation, le véritable organisateur de nos travaux, de nos collections numismatiques et du musée de Jeanne d'Arc ; l'autre, M. l'abbé Desnoyers, le fondateur de notre musée des antiques, qui, pour l'accomplissement de cette grande œuvre, réunit aux ressources de la science et d'un travail sans relâche celles d'une inépuisable générosité ; le troisième, M. Boucher de Molandon, fondateur de ce concours, qui, dans son zèle pour la prospérité de la Société et la propagation des études scientifiques auxquelles il consacre presque exclusivement son ardente



activité, continue à s'en imposer toutes les charges, en étendant sa prévoyance même aux époques les plus éloignées.

Avec de tels guides il était impossible que cette laborieuse entreprise n'atteignît pas le but honorable qu'elle se proposait, et je puis voir dans la brillante assistance qui, par trois fois et spécialement en ce jour, a bien voulu répondre à notre invitation, un des nombreux, mais aussi un des plus flatteurs témoignages du sentiment de bienveillance dont nos efforts sont entourés.

Je suis heureux de saluer en particulier la présence dans cette enceinte du Prélat dont le mérite charme et la touchante bonté édifie ce diocèse soumis à sa direction éclairée et à sa douce autorité, et celle du vénérable évêque de Nîmes, qui, venu de ce diocèse éloigné pour célébrer la vie et la mort de Jeanne d'Arc, nous a rappelé, par son éloquence et par les émotions de son magnifique discours, l'éloquence de l'illustre évêque d'Orléans et ses droits imprescriptibles aux regrets de ses contemporains, à leur admiration et à celle de la postérité.

Ces témoignages sont pour nous un encouragement et une récompense.

Il en est un autre dont nous ne sommes pas moins heureux et fiers.

Dans ces trois occasions solennelles, M. Egger a daigné suspendre ses importants travaux et prendre part aux nôtres.

Il n'est pas nécessaire d'insister ici sur les motifs de reconnaissance qu'une aussi grande condescendance nous inspire ; il est des noms qu'il suffit de prononcer pour révéler les mérites de ceux auxquels ils appartiennent ; ils sont l'honneur de la science et des lettres, l'une des gloires les plus chères à la patrie, son noble et légitime orgueil.

J'ai fait connaître les deux phases accomplies de l'existence de notre Société dont, par mes vœux du moins, je puis dire : *quarum pars magna fui*. Pour l'avenir, si je me livre aux impressions du passé, j'ai la ferme confiance qu'elle continuera à se montrer digne de l'estime du monde savant, de la protection des pouvoirs publics, et de la gratitude de tous les amis des sciences, des lettres et des arts.

Après un préambule où il remerciait l'auditoire d'élite venu à cette fête austère du travail au milieu des réjouissances de la fête de Jeanne-d'Arc, le rapporteur s'est exprimé en ces termes :

Notre vénéré Président, Messieurs, vient de retracer la fidèle esquisse des efforts accomplis par notre compagnie durant les trente-deux années de sa laborieuse et modeste existence. Elle avait vingt ans quand elle se résolut à créer, grâce à une offre libérale sur laquelle la modestie du donateur me défend d'insister, un concours public destiné à susciter en dehors d'elle des travaux relatifs à l'histoire de notre province, aux mille souvenirs que nos ancêtres y ont laissés par leurs idées, leurs actions et leurs mœurs, par leurs écrits et leurs monuments. Ce que cette heureuse pensée a produit déjà, — vous vous en souvenez sans doute, — c'est une suite de mémoires dont plusieurs ont été jugés dignes d'être publiés, et qui remplissent avec honneur notre quatorzième volume.

En 1869 et en 1875, sept manuscrits avaient été présentés au concours ; en 1880, il y en a douze, tous couverts, selon la règle, du voile de l'anonyme, et caractérisés seulement par une devise reproduite sur l'enveloppe d'un billet cacheté. Lus par chacun des dix membres d'une commission spéciale, ils ont donné lieu à des observations variées, à une discussion approfondie, et finalement à un classement qui a été ensuite adopté en séance générale. Chargé, malgré mes légitimes résistances, d'être l'interprète de mes collègues, je m'efforcerai de reproduire leurs appréciations avec une exactitude que je revendique comme mon seul mérite.

Tous ces mémoires commandent notre estime à des degrés divers ; nous avons dû en faire trois groupes distincts.

Sept ont été reconnus supérieurs aux autres par l'importance du sujet et l'étendue des recherches ;

Un huitième, de moindre valeur par l'ensemble de la composition, se distingue par le choix de détails habilement

groupés et la reproduction en appendices de documents très-curieux;

Quatre autres, traitant de matières moins neuves et plus restreintes, ont paru, quoique très-dignes d'éloge, n'avoir droit qu'à une récompense plus modeste.

Disons tout de suite que chacun de ces travaux répond à un des termes du programme, c'est-à-dire qu'ils concernent tous quelque point de l'histoire d'une localité ou d'un établissement de l'ancienne province de l'Orléanais correspondant aux trois départements du Loiret, d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher. Oui, l'*histoire* a pour sa part inspiré onze mémoires dont six sont consacrés à l'histoire des lettres ou de l'enseignement chez nous, cinq à l'histoire politique et religieuse; mais l'*archéologie* proprement dite, qui fait l'objet principal des études de notre compagnie, n'est représentée que par un seul mémoire. La commission exprime à ce sujet un regret: c'est que la numismatique, la géographie ancienne, et surtout l'archéologie monumentale, qui a encore tant de trésors inexplorés dans l'Orléanais, n'aient pas eu leur part en ce concours.

Ajoutons qu'il est regrettable aussi qu'un vœu manifesté en 1875 par notre docte Président n'ait pas été entendu. Dans son aimable et savante causerie, M. Egger invitait les travailleurs « à étudier la vieille langue française, à chercher dans les chroniques et les cartulaires les vocables disparus, dans nos ateliers et nos campagnes les mots primitifs dont la verdeur native et l'image pittoresque méritent d'être sauvées de l'oubli, les tours naïfs et expressifs qui se rencontrent encore dans les dialectes de province trop méprisés sous le nom de patois, et qui pourraient enrichir notre langue littéraire. » Ce conseil de l'éminent philologue, non suivi dans le présent concours, sera-t-il perdu pour nous? Nous voulons espérer qu'il sera mis quelque jour à profit.

En attendant, je commencerai l'analyse de nos douze mémoires par une étude dont l'inspiration première semble avoir été prise dans le beau livre de M. Egger sur l'*Hellénisme en France*, qui est et restera, parmi tant d'œuvres sorties de sa plume fé-

conde de critique et d'érudit, un de ses principaux titrés littéraires, tant la lecture en est séduisante, même pour les profanes en fait de grec.

I

L'*Enseignement du grec à Orléans depuis le neuvième siècle jusqu'au milieu du dix-huitième,* tel est le titre d'un mémoire de 272 pages qui a pour épigraphe : παροντα και μελλοντα. L'auteur aurait dû compléter son titre ; ce n'est pas à Orléans seulement qu'il étudie les traces de l'hellénisme : c'est surtout à Fleury-sur-Loire. Son but, c'est de prouver que la culture de la langue grecque « n'a jamais complètement disparu de notre contrée, sauf dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, où les documents font défaut, et qu'elle y fut même, à certaines époques du moyen âge, très-florissante. »

Le travail s'ouvre par une préface, un peu longue peut-être, où la tendresse de l'auteur pour sa ville natale et pour la maison de ses premières études s'exprime avec une chaude émotion, mais dans un style d'une allure enthousiaste et quelque peu lyrique qui est le caractère — je ne voudrais pas dire le défaut — de presque tous ses écrits sur l'Orléanais. Puis il entre dans son sujet, fortement appuyé sur les manuscrits de Fleury conservés à la bibliothèque d'Orléans et sur M. Egger (celui-ci est un guide trop sûr pour qu'il ne revienne pas maintes fois à lui dans sa route). Nous ne pouvons le suivre pas à pas dans sa course à travers les documents et les noms qu'il entasse à l'appui de sa thèse, avec un art qui parfois nous paraît plus ingénieux que solide. Ainsi, s'il trouve à Fleury, au commencement du VIII[e] siècle, un glossaire trilingue hébreu, latin et grec, ou bien le nom d'un scribe qui signe sa copie en caractères grecs, il en conclut trop vite, selon nous, que déjà la langue grecque était cultivée par les moines et entrait dans leur enseignement. Trop nombreuses, nous le croyons, sont les conjec-

tures parfois hasardées par lesquelles il s'ingénie à nous montrer Fleury et Orléans comme deux foyers lumineux pour les études grecques. En ce qui concerne le VIIIe siècle et le savoir hellénique des maîtres et des élèves de l'école palatine, nous croyons qu'en dépit des surnoms grecs dont Alcuin, Angilbert et autres se décoraient si peu modestement, il faut s'en tenir encore à l'opinion des critiques qui ont étudié la question en ces derniers temps, MM. Ampère, Léopold Delisle, Boutaric, Thurot et Egger.

Reconnaissons-le toutefois, ce n'est pas un mince mérite que la clairvoyante patience mise par l'auteur à recueillir page à page, dans les manuscrits bénédictins de notre bibliothèque publique, les moindres vestiges de la culture du grec chez nous. On lit avec grand profit les chapitres II, III et IV, où il montre, sous l'impulsion de nos évêques Théodulfe et Jonas, l'ardeur passionnée des moines de Fleury pour la transcription des glossaires d'abord (et il en cite plusieurs assez curieux), puis des traités de grammaire, surtout Priscien, qui sont remplis d'exemples empruntés aux écrivains grecs. Quant à la possession, à la copie et à la pratique, avant le XIIIe siècle, des textes originaux d'Ésope, d'Homère, d'Aristote, de Démosthènes, là encore l'auteur fait de spécieuses hypothèses, sans arriver, suivant nous, à la pleine certitude.

Il y a pourtant dans toutes ces pages, qui dénotent un esprit pénétrant et délié, des demi-preuves dont l'examen ébranlerait peut-être un peu l'opinion de M. Egger, qui a écrit quelque part : « Je ne sais si, à vrai dire, depuis le VIe siècle jusqu'au commencement du XVe, il a été fait en France une seule copie d'auteur grec, soit sacré, soit profane (1). »

L'auteur nous montre Aristote copié au monastère de Fleury et étudié dans les écoles d'Orléans ; Platon expliqué et commenté par le fameux Odon qui, avant de devenir écolâtre de Tournay, avait enseigné à Fleury ; dès le XIe siècle l'abbé Macaire composait un lexique grec-latin dont le renom ne devait être éclipsé

(1) *L'Hellénisme,* t. Ier, p. 144.

que par le *Thesaurus* d'Henri Estienne, qui publia ce lexique en 1573, avec beaucoup d'éloges et de longs commentaires. Tous ces détails se trouvent au chapitre III, un des plus intéressants de ce mémoire, et que nous nous permettons de recommander à l'attention de notre maître en ces matières, M. Egger.

Malgré ses efforts pour nous montrer le grec pratiqué et florissant dans les écoles de Fleury, de Micy et d'Orléans, l'auteur reconnaît quelque part, avec l'historien de l'hellénisme en France, que « la pure lumière de l'hellénisme n'avait jeté dans notre pays que des reflets lointains, indirects et trompeurs. » Il n'est vraiment bien à son aise pour en suivre le rayonnement chez nous qu'à la fin du XIVe siècle, et surtout à partir du moment où l'antiquité grecque se révèle à l'Europe après la prise de Constantinople, et se répand à profusion par l'imprimerie. Au seuil de cette époque où les livres et les savants abondent, il adresse un reconnaissant et cordial adieu aux manuscrits dont il a tiré si bon parti. Désormais il vogue à pleines voiles, comme il le dit en un style où plus de simplicité siérait mieux. Sans l'accompagner dans cette traversée où presque chaque nom lui arrache un cri d'admiration, nous en saluerons du moins avec lui quelques-uns particulièrement chers à Orléans : *Gentien Hervet*, *Nicolas Bérault*, *Aleander*, qui enseigna dans nos écoles; *Pyrrhus d'Anglebermes*, aussi passionné pour le grec que pour le droit ; *Pierre du Chatel*, évêque d'Orléans, qui, au dire de ses contemporains, parlait le grec comme un Athénien ; *Pierre Daniel*, dont l'auteur énumère les immenses travaux et cite l'opinion en ce qui concerne la prononciation du grec et l'itacisme (chapitre VII); enfin ce *Léon Trippault*, auteur d'un livre (le *Celt-hellénisme*) qui aujourd'hui, après les progrès des méthodes de la science étymologique, nous paraît bizarre, puéril, plein de fantaisies, mais qui n'en est pas moins extrêmement curieux par sa vaste érudition et les efforts d'un esprit très-subtil dans l'explication des mots français tirés du grec. On ne s'étonne pas que l'ouvrage ait eu cinq éditions en six ans, 1581-1587.

La famille orléanaise des *Chrestien* occupe tout un cha-

pitre, le VIIIe, qui glorifie les services rendus à l'hellénisme par *Guillaume*, médecin de François Ier et d'Henri II, éditeur et commentateur d'Hippocrate et de Gallien ; *Florent,* élève d'Henri Estienne, si admiré de Casaubon pour ses prodigieux travaux sur beaucoup d'auteurs grecs et qui, peut-être, mériterait l'honneur d'être nommé parmi les érudits du XVIe siècle par M. Egger, s'il faisait une deuxième édition de son ouvrage ; enfin *Claude,* dont la naissance était mentionnée comme un événement sur les registres de la nation allemande de notre Université, et qui, sans avoir rien publié, entretint avec les savants de son temps, sollicitant de lui à l'envi les notes de son père, une très-curieuse correspondance, et s'acquit une grande réputation dans les lettres grecques.

Nous ne dirions rien de notre Denis Petau, connu pour ses étonnants travaux même en grec, si nous n'avions rencontré dans le passage qui lui est consacré un vœu auquel nous nous associons de tout cœur : l'érection d'une statue à ce savant modeste, pour faire pendant à la statue de Pothier.

Ne nous arrêtons pas avec l'auteur aux traducteurs orléanais des XVIIe et XVIIIe siècles ; il n'y a là rien de neuf, et nous ne sommes pas séduits par ces « belles infidèles » qui témoignent d'une témérité généralement peu justifiée par le savoir et le talent.

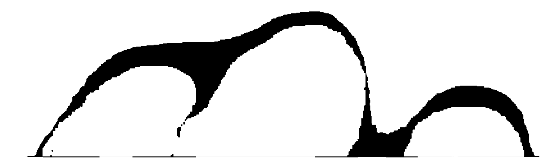
Notre dernier mot, après les légères réserves que nous avons déjà faites, sera un éloge sincère pour la sagacité de cette étude substantielle et remplie de renseignements très-instructifs. Sans partager pleinement son enthousiasme pour la gloire hellénique de Fleury et d'Orléans, nous remercierons l'auteur de nous avoir fait mieux connaître leur part dans le mouvement des lettres grecques. Réduit à des proportions plus modestes par la suppression de quelques détails superflus et de quelques passages d'un ton un peu emphatique, ce mémoire, où il y a beaucoup de souffle et de vie, mériterait certainement d'être publié et trouverait beaucoup de lecteurs. La majorité de la commission l'a placé au premier rang des quatre présentés par M. Cuissard.

II.

L'historien du grec à Orléans, qui a pour ce travail consulté si soigneusement les manuscrits de Fleury, a été sans doute amené par là à une étude plus approfondie de la rare collection qui est un des joyaux de notre bibliothèque. De là un second mémoire qui a pour titre : *La bibliothèque de Fleury et ses manuscrits conservés à Orléans*. Il lui a donné pour épigraphe : *Multa renascentur quœ jam cecidere*. C'est en effet une sorte de résurrection qu'il a opérée, non pas que beaucoup de ces documents ne fussent déjà connus et explorés (nous en avions la série dans le catalogue général de nos manuscrits dressé en 1820 par le bibliothécaire Septier) ; mais l'auteur en a fait une nouveauté par un classement spécial qui, au moyen de tables habilement ordonnées, rendra les recherches plus faciles aux travailleurs, surtout si, comme il en exprime chaleureusement le vœu, ces vénérables témoignages d'un incomparable labeur sortaient du sombre et triste asile où l'exiguité des locaux et du budget municipal les ont relégués, pour prendre place dans des vitrines fermées, avec une reliure digne de pareils trésors. Il voudrait même que les plus beaux de ces manuscrits fussent exposés aux regards du public, qui verrait combien la science moderne doit à ces bénédictins dont les services sont aujourd'hui trop méconnus.

Cet important travail se divise en deux parties : la première est l'historique des manuscrits que possédait Fleury ; la deuxième la description minutieuse de ceux qui sont échus à la bibliothèque publique d'Orléans.

Il suit d'abord minutieusement toutes les vicissitudes de la splendide *librairie* de Fleury, depuis le dommage qu'elle reçut des dévastations normandes d'abord, puis du pillage des protestants, enfin des haines du fanatisme politique contre les ordres religieux. C'est l'abbé Mummole qui le premier, au VIIe siècle, réunit au monastère des livres, d'abord des homi-



liaires et des traités de Pères latins et grecs. A partir de 660, la réputation croissante de Fleury lui attire en grand nombre des vocations et aussi des libéralités ; de là un accroissement de ses ressources et, par suite, de ses livres, et des copies dont la confection était un des devoirs essentiels de la règle bénédictine. Après Théodulfe qui, outre bien d'autres ouvrages, y fit écrire peut-être ses deux fameuses Bibles, lesquelles certainement sont sorties de là ou de l'école épiscopale (1), les abbés Odon, Gauzlin, Véran donnent le plus vif élan à la transcription, non seulement de l'Écriture et des docteurs de l'Eglise, mais aussi des grammairiens, des rhéteurs, des philosophes, des poètes et des médecins. L'auteur nous fait assister à une séance du *scriptorium*, où, penché sur sa table, le moine en silence se livre, et cela pendant des années entières, à son obscur et pieux office. Voici, après la correction de la copie sévèrement révisée par l'écolâtre, voici le travail de l'enlumineur, exécuté d'après des traités qui faisaient doctrine au monastère. Parmi les manuscrits d'Orléans, plusieurs sont cités comme des chefs-d'œuvre (nos 122 et 200 du catalogue Septier).

Tous ces détails, sans être absolument nouveaux, sont exposés avec une grande clarté, avec une parfaite connaissance de la matière.

C'est le Xe siècle qui fut la plus brillante époque pour la bibliothèque de Fleury. Alors paraît s'être établi, comme règle, l'usage que chaque écolier, en quittant l'abbaye, lui fît présent de deux manuscrits, et bientôt (1103 et 1146) les deux abbés Simon et Macaire prescrivent en assemblée capitulaire, par un décret célèbre, que le pape Alexandre III confirma en 1148, et cité tout au long par l'auteur, que chaque maison de leur obédience paierait une somme, dont nous avons le taux pour chacune, destinée à l'entretien et au développement de la bibliothèque.

(1) Ces deux admirables manuscrits, honneur de la calligraphie orléanaise aux VIIIe et IXe siècles, dont Orléans a été douloureusement dépossédé, sont aujourd'hui l'un à la Bibliothèque nationale, l'autre à la cathédrale du Puy.

Avec quel soin jaloux était gardé ce précieux dépôt, l'auteur nous le dit en nous montrant la tour de la librairie bâtie à l'épreuve du feu, et son gardien spécial l'*armarius*. Il sait le nom des *armarii* qui se sont distingués entre tous par leur zèle. Que de précautions prises contre la perte des volumes, soit que l'abbé consentît à un prêt en faveur d'un monastère ami, soit qu'un religieux étranger se présentât à Fleury avec une cédule de ses supérieurs pour prendre copie d'un livre manquant à son couvent!

Après une merveilleuse fécondité de productions, Fleury, qui perdait de son importance par la fondation de l'Université d'Orléans, perdit aussi de sa ferveur littéraire. Bientôt se déchaînait sur l'abbaye une furieuse tempête. En 1562, les soldats huguenots l'envahissaient, jetaient au feu ou dispersaient au vent une partie de cette magnifique collection. Heureusement l'Orléanais P. Daniel, qui y cherchait alors le texte de ses savantes publications, réussit à arracher à prix d'argent de la main des pillards beaucoup de ces livres si chers à ses études. Un certain nombre fut réintégré au monastère ; d'autres furent gardés par Daniel, qui les porta à Orléans où, grâce à son immense correspondance avec les lettrés de cette époque, ils rendirent de merveilleux services à l'érudition Il y a là toutefois un point délicat à éclaircir : P. Daniel, présenté par notre auteur, de concert avec Mabillon, D. Martène et Moreri, comme s'étant approprié les plus beaux manuscrits sauvés par lui du naufrage, a trouvé récemment en notre collègue, M. L. Jarry, dans son excellente notice sur Daniel, un chaleureux et habile défenseur. Nous avouons, jusqu'à production de preuves nouvelles, être de son parti contre la grave accusation de cupidité et de mauvaise foi dont le docte Orléanais a été l'objet.

Nous ne suivrons pas davantage, malgré son intérêt, l'histoire de la bibliothèque de Fleury qui, après avoir possédé environ 6,000 manuscrits, n'est plus représentée en France que par 625 volumes dont 238 à Orléans. Le reste, après la vente des livres de P. Daniel, de Paul Petau et de Bongars, s'est dispersé entre Berne, le Vatican, Londres, Stockholm, etc., qui ont ainsi les trois quarts du trésor amassé avec tant de soins par nos Bénédictins.

La deuxième partie de ce mémoire est une bibliographie très-complète des manuscrits qui nous restent ici. C'est la description, faite avec une scrupuleuse précision, de ces 238 volumes. L'auteur donne le format et le titre de chacun, la page initiale et finale de chaque traité différent, la première et la dernière ligne du manuscrit, puis sa date (parfois un peu hasardée selon nous). La reliure, la réglure, les vignettes, les initiales, la couleur des encres employées, tout est soigneusement spécifié. Que d'excellents outils fournis par son analyse aux piocheurs du vieux sol littéraire de l'Orléanais (1) ! Nous regrettons pourtant, dans leur intérêt, une lacune : c'est l'indication des documents publiés déjà et de ceux qui sont inédits. Si elle est superflue peut-être pour les textes de l'Écriture et des Pères, elle serait très-utile pour les gloses ou commentaires, et pour les renseignements qu'on pourrait trouver là, concernant l'histoire, la liturgie, la philosophie, la littérature et la linguistique. L'auteur n'a donné à ce point de vue qu'une note très-sommaire ; il nous permettra d'espérer de sa courageuse persévérance l'achèvement de son utile entreprise.

En résumé, ce travail, fruit d'une ferveur paléographique qui voit avec raison dans les archives le plus riche laboratoire de l'historien, concourt avec honneur à la distinction conférée à M. Cuissard, et même, aux yeux de quelques membres de la Commission, prime son premier mémoire.

III

Fleury lui a inspiré, pour une partie du moins, un troisième mémoire intitulé : *L'école épiscopale d'Orléans et l'école monastique de Fleury aux XIIe et XIIIe siècles*. Il est suivi de nom-

(1) M. Ulysse Robert a publié le premier fascicule d'un ouvrage qui sera extrêmement précieux : l'*Inventaire sommaire des manuscrits des bibliothèques de France* qui n'ont pas été imprimés.

breux documents inédits et d'une table, toujours utile, les auteurs devraient ne pas l'oublier, dans les travaux de longue haleine. Celui-ci a pour devise : *Suadet amor patriæ.* Oui, l'amour de la patrie orléanaise enflamme l'auteur, et, en bons fils de la noble cité, nous partageons sa passion ; mais ici encore elle l'entraîne peut-être trop loin dans l'hyperbole sur le rôle littéraire d'Orléans et même de Fleury.

Si la mesure et la sobriété manquent un peu à ses hommages, nous lui reconnaîtrons encore une fois le mérite d'une étude approfondie de la nature et des progrès de l'instruction dans notre province au moyen âge, et la connaissance familière des savants qui en ont élevé le niveau par leur enseignement et leurs écrits. Il nous fait suivre avec un plaisir soutenu le développement des deux grandes écoles dont il a retracé la vie active et féconde. La méthode des maîtres, l'étendue des matières composant le trivium et le quadrivium, la forme et la durée des cours, etc., y sont exposés avec lucidité et animation. Sans doute l'imagination se substitue quelquefois à la rigueur de la critique ; mais cette exubérance, facile à émonder, n'est que l'excès de qualités très-estimables, et un vrai savoir reste toujours la trame solide de ce travail. Nous conseillerons à l'auteur de supprimer une partie de ses considérations générales qui ne sont pas assez topiques pour son cadre orléanais. Déjà lui-même, en 1875, nous avait présenté un mémoire sur l'école de Fleury et son influence à la fin du Xe siècle. Dans celui-ci, il se répète trop souvent et revient maintes fois sur des faits et des noms connus par ses premières recherches, ou même par les études qu'il a envoyées au présent concours. Nous citerons notamment le chapitre XIIIe sur *les livres et les bibliothèques des écoles*, où se retrouvent des pages entières des mémoires analysés plus haut. Là aussi se rencontre une assertion appuyée sur d'ingénieuses conjectures, mais non sur des textes, à savoir qu'il y avait au XIIe siècle, pour l'usage des écoliers d'Orléans, une bibliothèque de grammairiens, de poètes, de philosophes, de médecins, identique à celle de Fleury dont il donne le catalogue. Sans nous attacher davantage à des critiques, qui d'ailleurs sont

le témoignage de notre sincère estime pour ce travail, nous nous plaisons à faire ressortir ce qu'il a d'attrayant, notamment le chapitre VI sur le style d'Orléans, où M. Léopold Delisle a été son guide, et sur la culture fidèlement fervente des belles-lettres latines dans les écoles d'Orléans et de Fleury. Oui, elles y restaient fidèles, malgré le courant contraire qui en entraînait d'autres, celles de Paris surtout, vers la dialectique, née de l'idolâtrie dont Aristote fut l'objet aux XIIIe et XIVe siècles. L'auteur loue avec raison nos vieux maîtres d'avoir préféré au père de la scolastique Cicéron et Quintilien. La lutte ardente de Paris et d'Orléans est un très-curieux épisode de cette histoire. Le chapitre X, qui rappelle les noms de quelques professeurs orléanais et qui élucide le rôle, déjà ébauché ailleurs, du poète Foulques et du commentateur d'Ovide, Arnoul le Roux, est un des plus attachants. Ovide excitait une véritable passion dans nos écoles ; mais vraiment n'est-ce pas exagérer singulièrement l'influence de ce poète que de s'écrier : « Qu'Orléans se taise et n'explique pas Ovide, et la civilisation languit, la littérature s'étiole, et le *Roman de la Rose* ne s'épanouira jamais pour produire cet ébranlement énergique dont le contre-coup fut immense. » Nous n'aurons que des louanges pour le passage (chapitre XVII) où l'auteur met en scène Raoul Tortaire dont il cite quelques poésies inédites, puis Odon de Tournay ou plutôt d'Orléans, dont M. Baunard d'abord, puis M. Cochard ont raconté la vie avec un vif attrait, enfin l'influence exercée à Fleury par les doctrines d'Abélard, dont le fameux traité *De generibus et speciebus* s'y trouvait en deux exemplaires uniques au monde, dont l'un est à la Bibliothèque nationale, l'autre à la bibliothèque d'Orléans (1).

Pour ne pas lasser votre attention, Messieurs, je me hâte de conclure : ce troisième mémoire est l'œuvre d'un chercheur obstiné qui a réuni, classé, jugé une grande quantité de faits sous une forme agréable, malgré quelques imperfections de style.

(1) *Documents inédits sur Abélard*, par M. Cuissard, 1880.

IV

La même plume, grâce à une infatigable ardeur et à une remarquable facilité de travail, a écrit un quatrième mémoire : *La Réforme et la Ligue à Orléans* (373 pages in-quarto), avec cette devise : *Hæc pauca necessitatis et memoriæ caussa, cætera linquo historicis* (1). L'aveu est modeste, mais justifié ; l'histoire du calvinisme et de la ligue à Orléans n'est pas faite encore par le travail de notre auteur.

Il commence par des généralités qui ne sont pas assez spéciales à notre pays, et dans le cours du récit il lui arrive souvent de ne pas se renfermer assez sévèrement dans son cadre. Il y a là sans doute une masse considérable de souvenirs locaux ; mais beaucoup n'ont pas passé sous l'austère et ferme contrôle de la critique. Les sources auxquelles il a puisé sont de seconde main ; encore ne les cite-t-il pas toujours, et il semble ne pas assez rendre justice à des travaux publiés avant le sien, notamment en ce qui concerne la Saint-Barthélemy, sujet traité il y a quelques années par notre collègue, M. Gustave Baguenault de Puchesse. Le temps ne me permet pas de signaler ce qu'il y a d'ailleurs de plus saillant dans ces pages rapidement écrites. A défaut d'originalité, elles ont de la chaleur et du coloris. L'impartialité des jugements, l'esprit de tolérance laissent quelquefois à désirer, et aussi la simplicité du style. C'est, pour tout dire d'un mot, l'esquisse pleine de promesses d'un travail qui, traité avec maturité, aurait pour l'histoire orléanaise un très-vif intérêt. Nous serions heureux de le voir remanié et complété par l'auteur : il y a là de quoi tenter sa verve d'historien et de critique.

(1) *Registre de la nation germanique.*

V

L'histoire du protestantisme a inspiré un second mémoire, mais pour une autre partie de notre province, le *Blésois*.

L'auteur, comme celui dont nous venons de parler, n'a pas la prétention de faire l'histoire complète du calvinisme dans son pays ; il veut seulement lui apporter quelques éléments en racontant, non pas la part que Blois et Mer, foyers principaux du protestantisme, ont prise aux guerres de religion, — ce récit a été fait par MM. Burgevin et Dupré, — mais seulement les vicissitudes des protestants blésois depuis la fin des guerres de religion.

Après quelques pages consacrées à l'application des édits de pacification de 1562, 1570 et 1577, il arrive à l'édit de Nantes, qui fonda véritablement l'autonomie religieuse des réformés. Ici, par une déviation faite, ce nous semble, au plan qu'il avait annoncé, vient le tableau des débuts de la réforme dans le Blésois avec ses premiers pasteurs, et des luttes religieuses à partir de 1562. La partie la plus neuve du récit est celle qui se rattache à l'exécution de l'édit de Nantes à Blois et à Mer, qui avait alors pour ministre Daniel Jurieu, père du célèbre Pierre Jurieu. Il y a surtout de curieux détails sur la mission des commissaires royaux envoyés pour faire appliquer l'édit, et sur les remontrances écrites adressées à ces magistrats par le clergé, les échevins et les habitants catholiques de Blois. Elles donnèrent lieu à un procès qui dura plus d'un demi-siècle et fut jugé à Orléans en 1665.

A la suite de ces souvenirs viennent quelques menus incidents (c'est le mot de l'auteur) à Vendôme, Tours, Blois et Romorantin, puis s'ouvre le chapitre qui est le meilleur du mémoire: c'est l'analyse des documents contenus dans le *Registre des advis du conseil de l'église réformée de Blois*, embrassant une période de douze ans (1665-1677). Nous y voyons le nom des ministres, les attributions du conseil, la discipline qu'il exerçait au

point de vue des mœurs surtout, l'assistance qu'il donnait aux pauvres, les synodes, le budget. Enfin nous assistons aux suites de la révocation de l'édit de Nantes dans le Blésois, aux vexations et spoliations dont les protestants y furent l'objet. L'auteur y énumère toutes les victimes de la persécution, d'après une liasse de pièces conservées aux archives de Loir-et-Cher, et termine par la liste des abjurations faites de 1683 à 1759 dans la maison des Nouvelles-Catholiques établie en 1682, et sous l'influence des évêques de Blois, quand ce diocèse eut été séparé de celui de Chartres, en 1687.

La scrupuleuse fidélité avec laquelle nous avons analysé ce mémoire atteste le soin attentif que nous avons mis tous à le lire. Les membres de la commission ont été d'accord pour louer le sujet d'une étude qui éclaire un point de l'histoire du protestantisme dans notre province ; mais ils ont vu avec regret un écrivain grave et instruit sortir quelquefois du sentiment de haute équité qui doit être l'inspiration maîtresse de l'historien. Ne semble-t-il pas oublier parfois que, dans les temps si troublés dont il s'occupe, il y eut des griefs et des torts réciproques, et que sous le voile de la religion se cachaient également dans les deux partis en lutte des passions et des ambitions politiques?

Quant à la forme, le style est facile, d'une allure assez vive, mais çà et là un peu négligée ; enfin, il eût été désirable que le travail, au lieu de finir brusquement sur des noms de familles converties, eût une conclusion générale ; une division plus nette et une table y auraient rendu les recherches plus commodes. La commission n'en a pas moins jugé unanimement que cette étude, par ses qualités de savoir et d'intérêt, mérite à l'auteur, M. Belton, une mention honorable et une médaille de bronze.

VI

De Blois, Messieurs, revenons à Orléans. Nous avons encore trois mémoires relatifs à notre chère cité. Le premier a pour titre : *De l'enseignement à tous les dégrés, et particulièrement de l'instruction primaire avant 1789 à Orléans et dans les communes rurales de l'arrondissement, d'après des documents inédits.*

Épigraphe : *Tout l'avenir d'un peuple est dans l'éducation des enfants.*

Nous sommes en présence d'une étude qui nous paraît, sans jeu de mot, magistrale. Nous aurions désiré qu'elle n'eût pas de si vastes proportions et que, dégagée de la première partie et surtout du dernier chapitre, elle fût restreinte au tableau de l'enseignement primaire. En effet, la première partie a l'inconvénient de nous remettre sous les yeux des institutions déjà connues par des travaux orléanais, dont un de l'auteur lui-même, couronné en 1875. L'enseignement supérieur occupe 24 pages de ce mémoire in-folio de 156 pages, et nous n'apprenons que bien peu de détails nouveaux sur les grandes écoles épiscopales, leur transformation en Université, les privilèges de ce grand corps, l'enseignement des lettres et des sciences dont il faisait la gloire, concurremment avec l'étude du droit. Toutes ces choses ont été exposées à merveille dans le savant livre de notre honoré Président sur l'Université d'Orléans.

Il y a toutefois, aux pièces justificatives, un document curieux sur les revenus de l'Université et le traitement de ses membres. Nous sacrifierions volontiers aussi les pages qui regardent le collége d'Orléans, les deux séminaires, les diverses sociétés littéraires de notre ville et l'école municipale de dessin. Et pour

faire tout de suite la part de nos critiques sur le fond, exprimons le regret de voir le dernier chapitre et l'épilogue qui, dépassant la date de 1789 fixée par la Société à ses études, font une excursion, peut-être un peu trop vive d'allure et de ton, dans la période révolutionnaire, jusqu'aux lois sur l'instruction de 1850 et 1875, et jusqu'aux récents discours de M. de Mun.

Ces réserves faites, nous n'avons plus qu'à louer ce travail, fruit de recherches minutieuses dont la mise en œuvre constitue une histoire extrêmement intéressante de l'instruction primaire, non pas dans tout l'arrondissement d'Orléans, comme l'indique le titre, mais seulement dans le district créé par le décret du 15 janvier 1790, et qui ne comprenait pas tous les cantons formant aujourd'hui l'arrondissement (par exemple Beaugency et Neuville).

La thèse de l'auteur est de montrer par des documents authentiques que, des VIIIe et IXe siècles jusqu'au XVIIIe, les enfants de toutes les conditions ont toujours reçu dans la province orléanaise l'instruction que comportaient les temps, instruction *gratuite* donnée d'abord par le clergé et les moines, puis par les laïques. Il en fait voir tout l'éclat dans les grandes écoles et dans l'Université, puis dans les petites écoles urbaines et rurales, ou *écoles de charité;* il la montre vraiment appropriée aux besoins des populations laborieuses et en rapport avec l'état social des temps. Il suit paroisse par paroisse les traces, quelquefois bien légères, de l'enseignement, pour arriver à cette conclusion, — selon nous un peu excessive et contestable dans une certaine mesure — que si la révolution n'avait pas détruit l'organisation créée par les siècles antérieurs, il n'y aurait pas eu à refaire l'édifice scolaire, mais seulement à le perfectionner par l'extension des matières d'enseignement et par l'emploi de meilleures méthodes.

Cette thèse, du reste, a été soutenue de nos jours par de grands esprits et a inspiré des travaux d'une haute valeur. Bornons-nous à citer ici, pour associer des publications locales à la théorie de notre auteur, le livre de M. L. Merlet sur l'instruction primaire dans Eure-et-Loir avant 1790, et les mémoires

lus en Sorbonne, de M. le recteur Maggiolo, sur les écoles de la Beauce et du Gâtinais (1).

On voit déjà l'importance d'une étude ainsi étayée sur les archives : état civil des paroisses, rôle de la capitation, comptes municipaux de la ville d'Orléans, fonds de l'Université et des *écoles de charité*, rapport des administrateurs du district d'Orléans en 1791. Comment ne pas applaudir à l'énorme labeur d'un dépouillement, qui a duré deux années, de 2,531 registres paroissiaux d'état civil, pour en faire jaillir la démonstration que là où se rencontrent des maîtres et des maîtresses il y avait des écoles ?

L'auteur fait d'abord l'historique des écoles paroissiales pour la ville, qui avant 1789 en avait dix-neuf, et pour sa banlieue qui en avait cinq. Il y ajoute celles des *aumônes* ou hôpitaux de Saint-Paterne et de Saint-Paul, et la *maîtrise*. Pour chacune, il donne des noms de maîtres et maîtresses. Il y a dans ces pages, dont l'érudition est relevée par des détails curieux, des révélations inattendues sur certains épisodes, comme l'histoire du jansénisme à Orléans à propos de l'école des filles de Saint-Paul. C'est à regret que nous n'y insistons pas davantage.

Les écoles rurales, qui occupent trente pages du mémoire, sont encore plus dignes d'attention. Là, au milieu d'une foule de notions vraiment piquantes d'intérêt, se rencontrent les noms de généreux bienfaiteurs qui ont fondé ou doté des écoles. Parmi ces noms revient sans cesse celui de Masson de la Mannerie, dont l'inépuisable charité a eu l'honneur mérité d'une épitaphe placée par les paroissiens de Recouvrance dans une des chapelles de l'église. On aurait aimé à voir d'autres noms joints à celui-ci : Pierre et Louis Tranchot, Jogues de Bouland, l'abbé de Selorges, Fr. Tassin, Fr. Perdoux, qui de 1646 à 1720 se distinguèrent par leurs libéralites pour les écoles. Nous suivons par des témoignages irrécusables l'existence d'une école, souvent

(1) Le même travail a été fait : par M. Fayet, pour diverses parties de la France ; par M. Quantin, pour l'Yonne ; par M. Fontaine de Resbecq, pour le département du Nord.

de deux, dans trente-deux des cinquante-quatre communes qui formaient le district d'Orléans; vingt-deux manquent pour compléter le tableau. Là, sans doute, dit l'auteur, les curés se chargeaient d'instruire eux-mêmes les enfants, et c'est bien l'opinion d'un personnage de la révolution qui écrivait : « Sous l'ancien régime, il y avait dans les moindres hameaux un vicaire ou une sœur grise, qui enseignait bien ou mal à lire, écrire, calculer et ce qu'ils appelaient le catéchisme. » Il y a là toutefois une lacune fâcheuse, et l'auteur, qui nous a donné la mesure de son intrépidité à braver la poussière et à scruter les secrets des archives, nous permettra bien de lui demander la continuation de ses recherches pour toutes les communes de l'arrondissement, afin de couronner une œuvre si importante pour nos annales scolaires; mais, telle qu'elle est, c'est déjà une œuvre distinguée dont tous les esprits soucieux des nobles traditions de notre passé lui seront reconnaissants. Irons-nous lui reprocher après cela quelques défauts de style, çà et là des phrases où faiblissent quelquefois le naturel et le goût, et où sont exprimées des idées empreintes d'une amertume un peu passionnée? Ce sont là des excès de vivacité que se font pardonner des convictions religieuses dignes de tout respect et, comme le dit l'auteur, Mlle de Villaret, le très-légitime désir de défendre nos pères « contre les esprits prévenus ou abusés qui font remonter toute chose en France à la date de 89. » A ses yeux, et c'est la pensée qui domine tout son sujet, l'instruction primaire de nos jours n'est que « le regain de la semence jetée dans le sillon depuis dix siècles par nos ancêtres. » Ne renions, en effet, Messieurs, aucune part de l'héritage paternel; pour un peuple, c'est aliéner en aveugle son patrimoine que de se montrer ingrat envers les gloires de son passé.

VII

Nous devons au même auteur un deuxième mémoire également très-digne d'estime : *Recherches historiques sur l'ancien chapitre cathédral d'Orléans, de son origine au milieu du XVe siècle*, portant cette devise : *Stat magni nominis umbra.*

Oui, sans doute, le chapitre d'Orléans n'est plus que l'ombre de lui-même, malgré la grande place qu'il occupe par la distinction et l'autorité de ses membres et par l'importance de ses attributions. Autrefois, c'était un corps puissant et nombreux (composé de quarante-neuf membres et de quatorze, puis douze dignitaires). Il jouissait de privilèges considérables que papes et rois lui avaient accordés à l'envi : il avait haute, moyenne et basse justice, avec prison et fourches ; il était soustrait depuis Charlemagne à la juridiction séculière, exempt de tout impôt pendant la vacance du siége épiscopal, inviolable dans son cloître, où tous les chanoines demeuraient et où nul sergent ne pouvait faire assignation ; il possédait de vastes domaines cultivés par des serfs qu'il affranchit en 1204, premier exemple, on le croit, que l'autorité ecclésiastique ait donné de cette libérale mesure ; il percevait des droits appelés les *petites coutumes* sur un très-grand nombre de denrées et de métiers dans la ville et dans la campagne ; il avait enfin un esprit très-accentué d'indépendance jalouse, et souvent était en lutte avec l'évêque, qui jusqu'en 1448, sous Charles VII, était élu par les chanoines. (Nous connaissons à ce sujet, par l'auteur même du mémoire que nous analysons, l'épisode curieux de l'élection de Thibaut d'Aussigny, l'élu du chapitre auquel le roi substitua Pierre Bureau.) (Voir aussi *Justice du Chapitre de Sainte-Croix*, de M. Bimbenet.)

Nous venons de tracer en quelques lignes le résumé succinct des treize chapitres qui forment cette attachante monographie. Mais que de détails topiques s'y entassent, et combien je pren-

drais plaisir à signaler plusieurs des notions nouvelles et attrayantes pour notre histoire locale, qui remplissent chacun de ces chapitres ! Mais à chaque minute se dresse devant mes yeux troublés le fantôme de l'ennui qui se couche tout de son long sur cet auditoire. Il faut me hâter.

Donc, sans m'attacher à relever quelques assertions douteuses, je ne cite en courant que l'exposé très-complet des dignités capitulaires et de leurs attributions, des statuts et réglements du chapitre, la notice sur l'Hôtel-Dieu ou grand hôpital du chapitre, fondé par Étienne de Garlande, desservi dès 1256 par des Sœurs qui partageaient avec des Frères le soin des malades, et qui ne relevait aucunement de la juridiction épiscopale, en dépit des prétentions de plusieurs évêques, avec lesquels il y eut de violents conflits. Nous recommandons dans l'appendice une notice substantielle et colorée sur le cloître de Sainte-Croix, sa circonscription, ses rues, ses maisons canoniales ou historiques, et sa bibliothèque.

Grâce à tous ces détails, puisés en majeure partie dans les manuscrits d'Hubert et de Dubois, dans le répertoire des titres du trésor de l'Église d'Orléans conservés à l'Évêché, et dans les statuts et le registre capitulaire de nos archives départementales, l'auteur a jeté certainement beaucoup de jour sur un des corps les plus importants de notre vieille cité : il a chaleureusement évoqué les grands souvenirs que notre église cathédrale a légués au respect de l'âge moderne. Le plan de son travail est bien conçu, les divisions et la table bien faites. Le style d'un pareil sujet ne comportait pas beaucoup d'agrément ; il se contente d'être correct, clair et simple. — Ce mémoire est une œuvre des plus honorables pour l'habile paléographe et l'infatigable copiste des quarante-trois volumes de nos vieux comptes de ville qui ont été récemment deposés sur notre bureau, travail de cinq années que Mlle de Villaret menait de front avec toutes les investigations que révèlent les deux études présentées à ce concours. Elles lui valent une part *ex æquo* dans le prix.

VIII

Orléans a séduit encore un autre historien qui a écrit soixante-douze pages sous le titre de *Contribution à l'histoire de Genabum*, avec la devise un peu guépine : *Et lapides clamabunt : Hic est Genabum !* Oui, les pierres crierout : « Genabum était là ! »

Ce sont en effet des pierres qui ont le plus contribué à résoudre la question, si longtemps et si vivement débattue, de l'emplacement de la cité carnute qui, 52 ans avant l'ère chrétienne, leva le drapeau de l'indépendance gauloise. Des monuments épigraphiques sont venus confirmer, avec une autorité désormais irréfragable, les nombreuses indications qui attribuaient à Orléans le glorieux héritage de Genabum. Les éminents auteurs de la carte des Gaules n'admettent pas que l'identité d'Orléans et de l'*Emporium carnute* soit aujourd'hui controversée. M. de Caumont, notre maître à tous, rendant compte de l'inscription de Mesves, dont l'éloquence s'ajoutait à celle de la fameuse inscription du faubourg Saint-Vincent et des conséquences qui en découlent, M. de Caumont a prononcé cet arrêt que nous croyons définitivement ratifié par la science archéologique : « Vouloir maintenant placer Genabum à Gien, après de si incontestables motifs en faveur d'Orléans, serait faire preuve d'un entêtement bizarre et impardonnable. » (*Bull. monumental*, VI, 4e série, 1870.)

Telle est aussi l'opinion de l'auteur du mémoire, et son épigraphe est comme un cri de victoire.

Ce qu'il cherche donc à éclairer d'une plus vive lumière, après l'examen des diverses étymologies du mot Orléans, entre lesquelles il ne se prononce pas, c'est la constitution topographique du célèbre oppidum ; c'est l'emplacement précis de son pont sur la Loire, qu'il assoit entre les rues de la Poterne et Croiche-Meffroy, et qu'il montre, non sans quelque obscurité dans son

raisonnement, remplacé plus tard, en amont, par le pont romain dont les ruines ont fourni à M. Desnoyers tant d'heureuses découvertes auxquelles il rend hommage ; c'est son enceinte fortifiée, à laquelle il assigne du côté du nord des limites contestables ; ce sont ses cimetières celtique et gallo-romain dont il détermine soigneusement la situation en rappelant tous les objets qui y ont été trouvés ; enfin c'est l'aqueduc souterrain qui probablement, dit-il, amenait aux étuves de la rue du Plat-d'Étain l'eau de la fameuse fontaine de l'Étuvée, sujet d'un très-savant mémoire de Jollois en 1825. L'auteur y rattache quelques détails, déjà connus d'ailleurs, sur la pierre découverte en 1823, portant l'inscription : *Aug. Acionnæ sacrum*. Il y voit, comme M. Boucher de Molandon dans son mémoire sur *Masava*, si concluant pour la question de Genabum, une divinité topique.

Telle est la matière des six chapitres de ce travail, fait par un esprit méthodique, ingénieux, sagace, habile à tirer parti des découvertes récentes, très au courant des fouilles opérées en ces derniers temps à Orléans, et très-soucieux de la sincérité dans ses assertions. Mais on ne peut méconnaître qu'il apporte peu de révélations nouvelles et que ses hypothèses ne sont pas toujours suffisamment justifiées. Néanmoins, les qualités sérieuses de cette étude, excellente à consulter pour une histoire définitive de la vieille ville gauloise, le désignent pour une distinction qui sera un juste tribut au savoir d'un de nos plus vaillants explorateurs des antiquités orléanaises, M. le docteur Charpignon.

IX

Ce n'est plus un Orléanais qui va nous parler d'Orléans dans le mémoire qui a pour devise : *Sparsa matris collige membra tuæ;* mais c'est un Blésois récemment émigré à Bordeaux, et qui tient à notre province, où il a longtemps vécu dans un travail opiniâtre de bibliophile et d'antiquaire, par les liens les plus

forts de l'affection, de la reconnaissance et du dévoûment. L'auteur, deux fois couronné par nous, des *Recherches historiques sur Romorantin* et des *Études sur les institutions municipales de Blois*, nous présente aujourd'hui 134 pages in-folio sous le titre de *Souvenirs orléanais dans les annales de la Guyenne et de la Gascogne*. C'est un sujet attrayant et neuf, dont l'inspiration serait excellente à prendre par des amis de l'Orléanais habitant d'autres provinces, qui voudraient s'attacher ainsi à nous montrer les traces qui peuvent s'y rencontrer de nos institutions locales et de nos personnages célèbres.

Quelle riche moisson peut-être pour notre histoire provinciale, si des travaux de ce genre lui apportaient les échos lointains de son passé dans les autres parties de la France ! L'auteur a mis dans son œuvre non seulement beaucoup de patience et de perspicacité, mais aussi beaucoup de chaleur et d'émotion. L'image de la patrie sur la terre étrangère est douce à l'exilé. Notre exilé serait heureux, dit-il, s'il avait pu éclairer sur certains points l'histoire de la ville de Jeanne d'Arc, « cité privilégiée qu'on ne cesse plus d'aimer après l'avoir une fois connue. » De là des notes recueillies au hasard de ses lectures et au courant de la plume, pour associer les noms d'Orléans et de Bordeaux.

Il s'est ingénié à recueillir siècle par siècle les vestiges des relations établies entre les deux villes et les deux provinces. Le suivre pas à pas serait impossible en ce lieu et à cette heure. Bornons-nous à rappeler avec lui le culte dont saint Aignan est l'objet en plusieurs localités de la Guyenne, les pieux honneurs rendus à Mummole (qualifié à tort de *premier* abbé de Fleury), qui est vénéré comme patron de Bordeaux sous le nom de Mammolin. Saluons surtout les deux colonies bénédictines fondées par Fleury à La Réole et à Pontoux dans les Landes, et, au XIe siècle, celle que le monastère si fameux de la Grande-Sauve vient établir à nos portes, à Semoy. Les pièces relatives à ces trois maisons, et spécialement à cette dernière, forment la partie la plus instructive pour nous de ce travail.

Chaque siècle fournit à l'auteur beaucoup de souvenirs reli-

gieux, politiques ou littéraires. Quelques-uns, il est vrai, ne se rattachent que de bien loin à notre histoire. Il y a des rapprochements fantaisistes ou forcés, notamment la comparaison entre certains monuments d'Orléans, de Bordeaux et de La Réole, et la transplantation du nom de notre Beauce dans les plaines du Médoc. Plus d'une fois il sort des limites de la Guyenne pour indiquer à plaisir des rapports avec nous. Enfin beaucoup de détails étaient déjà très-connus par les travaux de MM. les abbés Rocher, de Torquat, Patron et Cochard.

Il n'en reste pas moins à ce mémoire le mérite d'un tableau assez animé, et surtout d'un recueil précieux de documents qui pourraient singulièrement servir, selon le vœu de l'auteur, à une monographie des prieurés de La Réole et de Semoy. Dans les appendices qui s'y rapportent, il a interprété et commenté avec une véritable pénétration vingt-quatre pièces d'un cartulaire de Semoy. Par une heureuse coïncidence, et sans connaître les recherches de M. Dupré, M. Boucher de Molandon avait fait copier le cartulaire entier en vue d'une publication qui sans doute, grâce à une collaboration désirable, ne tardera pas à se produire bientôt.

Il est donc aisé de le voir comme conclusion : nous avons affaire à une idée originale et neuve, d'ou est sorti un travail qui intéresse grandement notre histoire, et qui notamment jette encore quelques rayons sur celle de Saint-Benoît. L'auteur, on peut le dire, est un vrai Bénédictin laïque. Il a publié et il garde encore en manuscrit une quantité notable de notices concernant l'Orléanais, surtout le Blésois, où il a passé trente années plongé dans les archives et dans les livres de la bibliothèque publique. Notre Compagnie lui doit une foule de communications de haut prix. A tous ces titres, et après un examen où l'affectueuse bienveillance pour la personne, quand elle a été connue, n'a rien enlevé à l'impartiale sévérité de nos jugements sur l'œuvre, nous avons proposé M. Dupré pour une mention très-honorable avec médaille d'argent.

X

La Société a plusieurs fois, et récemment encore, fait appel aux instituteurs pour leur demander leur concours dans l'accomplissement de l'œuvre qu'elle poursuit : l'exploration et le culte des monuments du passé, le dépouillement des archives pour en tirer tous les documents qui touchent à l'histoire de notre pays. Déjà, en dehors des notices historiques que leur avait demandées en 1874 l'administration académique, et dont plusieurs ont été récompensées par notre Compagnie, quelques instituteurs lui ont adressé directement des travaux. En voici un qui a eu la généreuse ambition de prendre part au concours, et vraiment nous n'avons qu'à nous en applaudir et à le féliciter.

L'*Étude sur la commune de Bouilly* est d'un esprit judicieux qui a le goût des recherches, la patience nécessaire pour déchiffrer les inscriptions et les vieilles écritures, pas beaucoup d'expérience encore, ni pour la discussion, ni pour le style approprié à ces sortes de travaux, mais qui mérite certainement d'être vivement encouragé dans la voie où il s'engage, donnant à ses collègues un exemple qui, nous l'espérons, ne sera pas perdu.

L'auteur divise sa monographie en trois chapitres : Bouilly et ses hameaux, culte, instruction publique. Dans chaque chapitre il y a des détails qui, dépassant la date de 1789, fixée comme limite à nos études, n'ont pas de valeur pour nous. Ce qui regarde l'histoire ou l'archéologie de cet humble village pourrait se réduire à très-peu de pages ; toujours est-il qu'il y a, au milieu d'assertions ou de conjectures très-douteuses, quelques notions à retenir dans l'exposé qu'il a fait, soit de l'étymologie celtique du nom de Bouilly, soit des objets antiques trouvés sur son territoire. Il a reproduit plusieurs inscriptions tombales ou armoiries de seigneurs inhumés dans l'église. Il a décrit ce petit édifice où prièrent les Bénédictins de Fleury dont la paroisse était une dépendance ; enfin il a cité quelques noms de familles

seigneuriales dont plusieurs existent encore aujourd'hui. Pour l'état de l'enseignement primaire à Bouilly, les registres paroissiaux, dont les plus anciens datent de 1634, ne lui permettent de dresser une liste des maîtres d'école qu'à partir de 1709.

Nonobstant quelques hors-d'œuvre, des imperfections de forme et des faiblesses de savoir historique, que rend très-excusables la position personnelle de l'auteur, éloigné des ressources qui ne se rencontrent que dans les villes, ce travail a paru digne à bien des titres d'une mention honorable et d'une médaille de bronze, témoignage d'estime donné à la fois à l'ouvrage et à l'auteur, M. Poquet.

XI

L'épanouissement de la poésie dans l'Orléanais au XIII[e] siècle est un des plus notables épisodes de notre histoire littéraire. De cette luxuriante floraison dont les produits sont, pour la plupart, oubliés aujourd'hui, un poème est resté, encyclopédie véritablement prodigieuse dont la renommée a traversé fièrement plus de six siècles, et à qui une traduction orléanaise, très-remarquable de fidélité et de poésie à la fois, vient de donner une consécration nouvelle. Mais si le *Roman de la Rose* est connu, une grande obscurité règne sur le nom véritable et sur la vie de son premier père, Guillaume de Lorris. Un de nos compatriotes a entrepris d'apporter sur ce point une lumière nouvelle dans son *Étude historique et biographique sur le premier auteur du Roman de la Rose*, portant pour épigraphe : *En matière d'histoire, les autorités doivent subir l'examen de la critique, et les faits doivent prévaloir sur les raisonnements.*

Nous craignons, disons-le tout de suite, que ses raisonnements ne soient pas assez forts pour prévaloir sur des faits qui semblent acquis à la critique.

Sa thèse est celle-ci : Guillaume n'était pas de Lorris en Gâti-

nais, mais de Loury-aux-Bois (canton de Neuville). Son autorité, c'est le chanoine Hubert dans son histoire manuscrite de l'Orléanais qui, sous la rubrique *Loury et ses seigneurs,* mentionne Guillaume de Lorris sans aucun détail et qui, sous celle des *Orléanais illustres*, dit positivement que l'auteur du *Roman de la Rose* était de Loury-aux-Bois dont la seigneurie était depuis longtemps aux mains de sa famille. C'est, dit-il, Jean de Meung qui le premier a appelé Guillaume de *Loris* celui dont il continuait l'œuvre à partir du vers 4150; c'est Lacroix du Maine qui le premier, dans sa *Bibliothèque française* publiée en 1584, adopta pour la patrie de Guillaume Lorris en Gâtinais, sans s'inquiéter de savoir s'il y avait dans l'Orléanais une autre localité qui pût revendiquer comme sien le poète. Cette assertion, continue notre auteur, a été reproduite et accréditée par D. Morin, Duchesne, Le Maire, Hubert, etc., et nous est parvenue sans donner lieu à aucune contradiction. Or, c'est là, affirme-t-il, une erreur absolue, et il la combat par divers arguments dont le principal est que les armoiries (1) données par le poète à son personnage de Déduit — où il s'est figuré lui-même — sont précisément celles qui, d'après Hubert, appartenaient aux seigneurs de Loury (2). Si en un autre passage, parlant de Lorris en Gâtinais, Hubert dit « qu'il en est sorti un des plus excellents génies de son siècle, Guillaume, qui a composé le *Roman de la Rose,* » c'est que le bon chanoine n'avait pas bonne mémoire et qu'il avait oublié son dire au sujet de Loury !

On réconnaîtra peut-être avec nous que cette argumentation est plus ingénieuse que solide, et qu'il y a lieu d'attendre des preuves plus convaincantes que l'interprétation de quelques vers tirés du poème, pour conclure formellement que la tradition s'est égarée.

Le reste du mémoire est consacré à la discussion des dates

(1) Son baudrier fut pourtraict d'oyseaulx
Qui tout étoit à or batu.

(2) D'or, à la fasce d'azur, à trois aiglettes éployées de même.

entre lesquelles s'écoula la vie de Guillaume, et de l'époque précise où Jean de Meung se fit son continuateur. Ici s'entassent avec un art infini les conjectures les plus spécieuses, appuyées sur de très-nombreuses citations, mais qui ne réussissent pas, à notre avis, à élucider la question. L'auteur, du reste, ne pouvait connaître un élément nouveau qui vient d'y être apporté tout récemment par l'éminent directeur de l'École des chartes. Dans une notice sur la maison qu'habitait à Paris Jean de Meung, M. Quicherat, d'après un document par lui découvert aux archives nationales, estime qu'il faut fixer à 1270 le commencement du travail de Clopinel, ce qui induirait à reculer jusqu'en 1230 la mort de Guillaume. Cette opinion est loin d'être d'accord avec celle de notre auteur.

Quant à la biographie même de Guillaume, il a mis, pour reconstituer sa physionomie et ses aventures, beaucoup d'érudition, de finesse et de verve, et, disons-le d'un mot, beaucoup d'imagination fantaisiste. Le jeune chevalier, fils d'Adam de Lory et frère d'Eudes de Lory, qui fut chanoine et chevecier de l'église d'Orléans, est à peine sorti de page qu'il s'éprend d'une damoyselle de très-haut lignage dont son historien cherche vainement le nom ; c'est sa peine d'amour qui le fait poète. Ne voyez dans ce vers :

Où tout l'ars d'amor est enclose

ni une imitation d'Ovide, suivant l'interprétation commune ; ni un livre de piété et de morale, comme le veut Jean Molinet ; ni l'état de sapience de la Vierge Marie, selon Clément Marot ; ni l'écho allégorique de l'hérésie albigeoise, comme l'insinue M. Aroux dans ses *Mystères de la chevalerie et de l'amour platonique au moyen âge.* Non, c'est simplement son amour, ses peines et ses plaisirs de cœur que chante le trouvère. Viendra le jour où sa persévérance sera couronnée, où il cueillera la Rose. Une fois marié, Guillaume suspend sa lyre, et, bien qu'il soit père de famille, il suivra saint Louis à la croisade et succombera probablement aux plaines meurtrières de Tunis !

A coup sûr, l'analyse du poème faite ainsi, avec la pensée de tracer la vie absolument inconnue de son héros, ne manque pas d'attrait ; elle est semée de fines observations et étayée de notes qui témoignent d'une vaste lecture et d'un sens critique fort délicat. L'auteur annonce un travail analogue sur des textes qui concernent Jean Clopinel.

L'intention archéologique et les qualités littéraires de la présente étude, quoiqu'elle ne se rattache qu'indirectement à nos travaux, ont décidé volontiers la commission à proposer son auteur, M. Félix Guillon, pour une mention honorable et une médaille de bronze.

XII

Nous avons réservé pour la fin un travail qui ne peut donner lieu à de longues observations, mais qui s'impose à première vue comme une œuvre capitale : c'est la *Bibliothèque chartraine*, achèvement presque parfait d'une ébauche déjà distinguée par la Société et honorée d'un encouragement qui a stimulé l'émulation laborieuse de l'auteur. Maintes fois couronné à l'Académie et à la Sorbonne pour ses importants travaux, entre autres son *Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir*, ce vrai savant n'a pas dédaigné de concourir pour les humbles récompenses de notre modeste Société ; il lui avait présenté en 1875 un *Catalogue* des auteurs du département d'Eure-et-Loir.

Le culte des lettres fut à toutes les époques une des gloires de notre province ; c'est donc un devoir en quelque sorte filial de recueillir le nom et les titres littéraires de ceux qui lui méritèrent cette haute renommée. Les Bénédictins Dom Liron et Dom Gérou, à qui notre collègue, M. Jarry, vient de consacrer une notice si attachante, avaient entrepris cette tâche pour Chartres, Orléans et Blois. Nous possédons le manuscrit de D. Liron à la bibliothèque d'Orléans. Il y a quelques années, deux volumes composés

à l'aide surtout de ces documents *(Les hommes illustres de l'Orléanais)* furent un nouveau, mais à certains égards un faible hommage aux écrivains de notre province. L'auteur du *Catalogue* de 1875, reprenant cette œuvre d'un si grand intérêt pour nous, s'est approprié les travaux de ses prédécesseurs en ce qui touche les anciens pays de Beauce, Dunois et Perche, et il en a fait un livre qui sera de la plus haute utilité pour les travailleurs en quête de renseignements bibliographiques. Ce ne sont pas seulement les grands ouvrages qu'il cite, mais jusqu'aux moindres brochures : 388 noms sont réunis par ordre alphabétique dans ce précieux recueil. Il se recommande par l'exactitude des dates et des noms, puisés la plupart dans les actes civils, par la multiplicité et la précision des faits, la judicieuse appréciation des hommes et des livres, l'élégante simplicité du style. Signalerons-nous, après ces sincères éloges, quelques erreurs de détails, de légères omissions ou certaines assertions contestables?

Peut-être faudrait-il étudier de plus près, soit le cardinal Dubois, dont l'influence corruptrice sur le duc d'Orléans a été récemment mise en doute par des autorités sérieuses, soit l'évêque de Grasse et de Vence, Godeau, lequel — M. Kerviler l'a établi dans une notice de la *Revue du monde catholique* — ne devrait pas son évêché à un bon mot qui plut à Richelieu, mais à un dessein politique du grand ministre qui avait besoin de lui dans cette région. Nous ne reprocherons pas à l'auteur d'avoir usurpé en faveur du pays chartrain notre Pothier, sous le prétexte qu'il avait un petit domaine près de Châteaudun, et qu'il fit imprimer ses *Pandectes* à Chartres. Très-attentif à indiquer les livres écrits sur chacun de ses personnages, il a pourtant omis de signaler l'ouvrage non sans mérite publié sur Pothier par feu M. Frémont, conseiller à la cour d'Orléans. Mais ce sont là des minuties; si je les relève au nom de la commission, c'est à titre d'avis amical donné à l'auteur, si, comme elle l'espère, son important travail est livré au public lettré. Nos observations, qui ne sont pas des critiques, témoignent surtout du soin scrupuleux que nous avons mis à lire ce vaste recueil.

En résumé, heureuse de voir qu'un ouvrage de si haute



portée fût sorti d'un conseil et d'un vœu qu'elle avait exprimés en 1875, la Société a proclamé M. Lucien Merlet très-digne de partager avec honneur le prix du concours de 1880.

Arrivé au terme de ce rapport, — si fastidieux, je le sens, malgré votre indulgente attention, mais dont la longueur même s'explique par le sentiment d'équité, de gratitude et de respect que nous devons à ceux qui nous ont fait leurs juges, — je dois, Messieurs, expliquer d'un mot les décisions de la commission.

Avant même que le secret qui cachait le nom des concurrents fût dévoilé, elle avait reconnu qu'aucun mémoire ne réunissait absolument toutes les conditions voulues pour mériter seul le prix de 1,000 fr. mis à la disposition de la Compagnie; elle avait donc décidé qu'il y avait lieu de le partager et que, si le même auteur avait présenté plusieurs mémoires, c'est à son meilleur que serait attachée la récompense, en tenant compte d'ailleurs de ses autres études. De là, Messieurs, la liste suivante dressée à la suite d'une séance que présidait M. le Maire, auquel la Société adresse ici l'expression de sa gratitude pour l'empressement cordial qu'il a mis à répondre à son appel.

Tuteur naturel de notre Société dont il est membre honoraire, c'est ce magistrat qui a décacheté les plis renfermant le nom des lauréats.

C'est à notre Secrétaire que revient le plaisir de les appeler ici au milieu de nos applaudissements.

La parole est donnée à M. Jarry, secrétaire, qui proclame les résultats du concours :

Le prix, consistant en trois médailles d'argent, est partagé *ex æquo* entre les trois concurrents dont les noms suivent :

M. Lucien Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, chevalier de la Légion-d'Honneur, officier de l'instruction publique, pour son travail intitulé : *Bibliothèque chartraine ;*

M. Cuissard-Gaucheron, professeur libre à Orléans, membre de l'Académie de Sainte-Croix, pour son travail intitulé : *L'étude*

du grec à Orléans, du IXe siècle au milieu du XVIIIe, et pour ses trois autres mémoires : *La bibliothèque de Fleury-sur-Loire et ses manuscrits conservés à la bibliothèque publique d'Orléans; La Réforme et la Ligue à Orléans; L'école épiscopale d'Orléans et l'école de Fleury au XIIe siècle;*

Mlle de Foulques de Villaret, ancienne élève de Saint-Denis, demeurant à Orléans, pour son travail intitulé : *Recherches historiques sur le chapitre cathédral d'Orléans, de son origine jusqu'au XVe siècle*, et pour son autre mémoire : *De l'enseignement à tous les degrés, et particulièrement de l'instruction primaire avant 1789, à Orléans et dans les communes rurales de l'arrondissement.*

Une mention très-honorable, avec médaille d'argent, est décernée à M. Dupré, de Bordeaux, ancien bibliothécaire de la ville de Blois, correspondant du ministère de l'instruction publique, pour son mémoire intitulé : *Souvenirs orléanais de la Guyenne et de la Gascogne.*

Enfin, une mention honorable, avec médaille de bronze, est accordée aux quatre concurrents dont les noms suivent, par ordre alphabétique :

M. Belton, avocat à Blois, membre de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, pour son mémoire intitulé : *Notes sur l'histoire des protestants dans le Blésois ;*

M. Charpignon, docteur en médecine à Orléans, membre de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, pour son mémoire intitulé : *Contribution à l'histoire de Genabum;*

M. Félix Guillon, d'Orléans, pour son mémoire intitulé : *Études historiques et biographiques sur le premier auteur du Roman de la Rose;*

M. Poquet, instituteur public à Bouilly, arrondissement de Pithiviers, pour sa *Monographie de Bouilly.*

Puis le vénérable président d'honneur, M. Egger, dans une de ces allocutions dont lui seul possède le secret, fait ressortir les avantages que procure la connaissance de l'archéologie dans les études littéraires. L'art charmant

avec lequel le savant conférencier fait succéder de fines anecdotes aux considérations les plus élevées et aux dissertations les plus érudites tient le public suspendu à ses lèvres, et fait vivement regretter qu'il mette trop vite un terme à son spirituel entretien.

ALLOCUTION DE M. E. EGGER.

Mesdames,
Messieurs,

Après l'intéressant discours et le consciencieux rapport que vous venez d'entendre, je crains de prolonger trop cette séance en prenant à mon tour la parole. Mais peut-être tromperais-je, en prononçant la clôture, votre bienveillance dont je me sens fort honoré. J'essaierai donc à mon tour de remplir mon devoir de président; mais je le remplirai aussi brièvement qu'il me sera possible en resserrant le développement du sujet dont je me proposais de vous entretenir.

En 1839, un jeune professeur de l'Université prononçait à Paris, dans la séance annuelle et publique de la Société des méthodes, un discours où, exposant les progrès les plus récents des sciences historiques, il essayait de montrer tout ce qu'elles doivent à leur alliance avec les études d'archéologie. Devenu le vieux professeur qui a l'honneur de présider aujourd'hui la séance de votre Société archéologique, il ne croit pouvoir mieux faire que de reprendre devant vous cette espèce de thèse qu'il n'a cessé de soutenir depuis quarante ans. Heureusement pour lui, il ne retrouve sans doute à Orléans aucun de ses auditeurs parisiens de 1839. Ainsi ses paroles risqueront moins de vous paraître d'ennuyeuses redites.

Le vent est aux réformes universitaires; il y pousse, je le crains, plus vite que ne le voudraient les esprits modérés. Depuis que, pour la seconde fois, les suffrages de l'Institut de France

m'ont appelé à siéger dans le conseil supérieur de l'instruction publique, je me vois salué de compliments flatteurs, mais aussi de conseils entre lesquels ma conscience éprouve, je l'avoue, quelque embarras. Les uns me disent : « Vous êtes, Monsieur, un trop bon humaniste pour ne pas défendre résolument les humanités contre l'intempérance des modernes novateurs et des partisans de l'éducation utilitaire. » Les autres : « Vous avez, Monsieur, donné des gages à l'esprit de réforme, en publiant certaines *Notions de grammaire comparée* qui ont troublé un peu l'esprit routinier de notre professorat ; d'accord avec un jeune et savant helléniste (c'est l'Orléanais M. Bailly, que l'on connaît bien autour de moi), vous avez fait résolument la guerre aux *Racines grecques de Port-Royal*, manuel qui décidément a trop vieilli pour garder son autorité dans nos écoles. Courage, marchez en avant ; la jeune Université est avec vous ; elle espère bien que vous soutiendrez ses efforts pour l'amélioration de nos méthodes pédagogiques. » Entre des vœux si divers, qu'il me soit permis de garder le rôle d'une juste modération. Aussi bien je n'ai pour cela qu'à suivre la pente naturelle de mon esprit, ami du progrès, mais défiant à l'égard des nouveautés excessives.

Parmi les nombreuses améliorations que peut recevoir chez nous l'enseignement des langues et des littératures classiques, il en est une que l'on ne saurait trop recommander, que j'ai de mon mieux mise en pratique durant mes longues années d'enseignement, soit dans les lycées, soit à la Faculté des lettres : c'est l'union des études d'antiquités avec les études purement littéraires. Former le goût de la jeunesse par l'analyse et l'explication intelligente des chefs-d'œuvre de l'éloquence et de la poésie est assurément le premier devoir d'un bon professeur, mais ce n'est pas le seul. On peut apprécier et goûter une belle page d'Homère ou de Virgile, de Démosthène ou de Cicéron, sans bien connaître la société grecque ni la société romaine. Connaître l'esprit des peuples, leurs institutions et leurs mœurs importe autant à l'éducation de la jeunesse que cette délicate préparation aux jouissances du beau. Celle-ci éveille et satisfait



l'imagination ; l'autre étude forme plus efficacement la raison, le bon sens, qui doit être le maître suprême de la vie ; elle rend plus utiles pour nous ces longues années que l'on passe sur les bancs de l'école avant d'entrer dans le monde. Elle nous fait mieux sentir la différence des civilisations, la force de la tradition qui se perpétue depuis les grands peuples de l'antiquité classique jusqu'à nous, le progrès réel de nos institutions et de notre morale, les infirmités nécessaires, les imperfections inévitables de nos sociétés modernes. Or, cette science des choses, cette intimité avec ce que le philosophe Pierre Charron appelle justement le « tous les jours de la vie d'un peuple, » ne peut s'acquérir que par un certain libéralisme de curiosité qui aime à fouiller non seulement les auteurs classiques, mais aussi les documents gravés sur le marbre ou sur le bronze, documents dont se composaient les principales archives de la Grèce et de Rome, et qu'il faut souvent interroger pour bien comprendre maint passage des auteurs grecs et des auteurs latins. Quelques exemples me feront mieux comprendre que ne le fait l'expression trop générale de mes regrets et de mes conseils.

On explique fort souvent dans nos classes l'oraison funèbre que Thucydide prête à Périclès en l'honneur des soldats athéniens morts dans la première année de la guerre du Péloponèse. Les critiques, M. Villemain à leur tête, ont souvent remarqué le caractère tout impersonnel de cette oraison funèbre et de plusieurs autres discours grecs du même genre qui nous sont parvenus. L'orateur d'ordinaire y loue d'une manière générale, et sans prononcer un nom propre, les guerriers qui ont été victimes de leur dévoûment à la patrie. A ce noble désintéressement de toute gloire personnelle, on oppose l'usage romain et plus tard l'usage chrétien de louer spécialement un personnage signalé par ses vertus publiques ou privées. Eh bien ! le contraste qui ressort de cette comparaison manque de justesse. Un simple trait, mais un trait important, a échappé à l'attention des critiques dans le célèbre discours de Périclès : l'orateur y parle du tombeau même devant lequel cette oraison funèbre est prononcée ; il y parle d'une *stèle* qui est comme le complément des hommages

rendus aux morts. Qu'est-ce donc que cette *stèle?* Une plaque de marbre sur laquelle figuraient les noms des généraux et de leurs soldats morts dans la guerre dont il s'agit. Entrez au musée du Louvre, dans la salle des antiquités grecques ; faites-vous indiquer les marbres dits de Nointel, parce qu'ils furent envoyés d'Athènes à Paris par M. de Nointel, ambassadeur de Louis XIV près la Sublime Porte : vous y lirez, écrite en caractère du temps de Périclès lui-même, une liste de trois cents Athéniens morts pour la cause de leur patrie sur divers champs de bataille, et dont les ossements sans doute reposaient dans une même tombe. C'est une pièce du même genre qui se dressait ou allait se dresser sur la tombe des soldats que célébrait Périclès. Ces généreux citoyens avaient donné leur sang à la patrie ; mais ils ne renonçaient pas à l'honneur de voir leurs noms signalés à la reconnaissance de la postérité par une inscription que les magistrats faisaient graver au nom de la république. L'oraison funèbre athénienne ressemblait donc plus qu'on ne l'a cru à tant d'autres discours du même genre prononcés plus tard par des Romains ou par des orateurs chrétiens. Il y a là plus qu'une simple différence littéraire à noter ; il y a un trait de mœurs qui intéresse l'historien.

Voulez-vous que je vous arrête quelque temps encore devant les marbres de Nointel, un des plus précieux monuments de notre musée ? Vous y remarquerez avec moi que, sur ces trois cents noms d'Athéniens, il n'y en a pas plus de trois ou quatre qui rappellent des idées basses ou vulgaires. Tous les autres expriment des idées d'honneur, de gloire, de force, de patriotisme, de piété. Si vous ouvriez au hasard un dictionnaire de noms propres français, vous seriez, au contraire, frappés de la diversité de leurs origines et souvent de la vulgarité grossière de leur signification. A quoi tient un pareil contraste ? Je pourrais là-dessus vous renvoyer simplement à un chapitre du *Voyage d'Anacharsis*, livre beaucoup trop dédaigné aujourd'hui, où l'abbé Barthélemy signale la délicate coquetterie des Athéniens dans le choix des noms qu'ils donnaient à leurs enfants ; mais quelques mots d'explication vous satisferont peut-être davan-



tage. A Athènes, aucune loi n'imposait aux générations successives de citoyens la perpétuité d'un nom de famille; à la naissance de chaque enfant le père était libre de lui donner le nom qui lui plaisait le mieux. Ordinairement c'était le nom de l'aïeul; mais cela même ne se pouvait toujours, quand le père avait plusieurs enfants. En tout cas, si, par quelque fâcheux hasard, un sobriquet mal sonnant s'était attaché à la personne d'un citoyen, son fils n'en subissait point l'héritage. Cela n'était pas sans des conséquences bien gênantes pour la régularité de l'état-civil; nous en avons la preuve dans un discours de Démosthène. Mais enfin cela permettait aux compatriotes de Phidias et de Sophocle de garder jusque dans la désignation des personnes certaines lois de décence qui sont un des traits de l'atticisme. Nous trouvons précisément un témoignage explicite de l'usage athénien en matière de noms propres dans une scène des *Nuées* d'Aristophane, scène qui reçoit à son tour quelque lumière par la comparaison des autres faits que je viens de vous signaler.

Par ce côté la tradition romaine se distingue nettement de la grecque. La loi romaine exige que sur le registre du cens un citoyen soit désigné par son nom de famille, ses prénoms et surnoms, le nom de la tribu à laquelle il appartient; vous reconnaissez là les origines de l'état-civil tel qu'il est constitué aujourd'hui chez tous les peuples de la grande famille européenne.

Ce souvenir me ramène à l'un des auteurs les plus justement admirés dans nos classes, au romain Tacite. Nos rhétoriciens expliquent d'ordinaire, dans le XIe livre de ses *Annales*, le discours dans lequel l'empereur Claude encourage le sénat à faire bon accueil à une recrue de sénateurs qu'il veut y introduire et qui sont originaires de la Gaule. On signale volontiers à nos élèves les savantes leçons de politique contenues dans ce discours. A la bonne heure! Mais, depuis quelques années seulement, et sur les instances de quelques historiens et antiquaires, nos apprentis orateurs ont appris que l'original de ce morceau oratoire existait au musée de Lyon; qu'il avait été découvert

dans cette ville depuis plus de trois cents ans ; que plusieurs éditeurs de Tacite l'avaient réimprimé en regard de la version très-libre ou plutôt de l'abrégé que l'historien latin nous en donne : rapprochement plein d'instruction pour la critique. En effet, on s'est toujours demandé quelle confiance méritait le texte des belles harangues dont les annalistes grecs et romains ont coutume d'orner leurs récits. On savait que plusieurs de ces harangues doivent être de leur invention ; que, là même où les originaux étaient entre leurs mains, ils n'avaient guère pu les reproduire intégralement ; mais la comparaison du texte lyonnais avec celui de Tacite mettait clairement à nu le procédé tout artificiel des historiens classiques ; elle nous laissait voir quelle liberté se permettait le plus austère des historiens dans ces sortes de remaniements. Chez Tacite, Claude parle avec la noble dignité d'un empereur ; sur les tables de Lyon, où le discours authentique nous est parvenu, le véritable Claude étale avec naïveté son savoir d'érudit, sa négligence d'écrivain. Est-il besoin d'insister sur l'intérêt qui s'attache à ces sortes de parallèles ? Je n'y ajouterai qu'une remarque : c'est que le document retrouvé à Lyon, et qui, hélas ! n'est pas complet, est à vrai dire la plus ancienne charte de notre histoire nationale, puisque les sénateurs que Claude amenait dans Rome comptent parmi nos lointains ancêtres.

Les poètes anciens ne sont pas moins éclairés que les prosateurs par de tels rapprochements. Que de pages dans Horace ont besoin d'un commentaire archéologique ! Quand par exemple le poète, dans la vingtième et dernière pièce du premier livre de ses *Épîtres*, fait ses adieux au volume qu'il va lancer dans le public, le professeur qui l'explique devant ses élèves n'aura pas tout dit s'il leur a seulement fait sentir la gracieuse mélancolie de ses adieux ; il y a plusieurs vers de la vingtième épître qui sont inintelligibles, si l'on ne sait quelle était la forme et la condition des livres dans l'antiquité. On a écrit là-dessus de gros volumes ; c'est un abus d'érudition dont il faut se garder. Au XVIII[e] siècle, on avait retrouvé en Italie, parmi les ruines antiques, un encrier en argent ; la découverte devint l'oc-

casion de recherches minutieuses sur le papyrus, sur le parchemin, sur le *calame*, qui a précédé la plume pour l'usage de l'écriture, sur l'encre qu'employaient les scribes grecs et les scribes romains, etc.; ces recherches du savant Martorelli remplissent deux in-quarto dont assurément la lecture n'est pas nécessaire, si instructive qu'elle soit, pour un professeur de seconde ou de rhétorique. Sans recourir à ces amas de lourde érudition, il trouvera les plus utiles renseignements dans l'ouvrage de feu Dezobry, intitulé: *Rome au siècle d'Auguste*.

Ce qu'il n'y trouvera pas, c'est la mention de quelques documents moins connus et cependant bien précieux pour le critique jaloux d'apprécier au point de vue moral Horace et son ami Virgile. Une des choses qui nous choquent le plus chez d'aussi admirables écrivains, c'est l'adulation qu'il prodiguent à l'empereur Auguste; c'est surtout l'apothéose qu'ils lui décernent avant sa mort. Considérés isolément, de tels traits semblent impardonnables; mais voici que des monuments de l'antiquité nous aideront à les comprendre et à les juger avec plus d'indulgence. Les Grecs déjà avaient parfois décerné les honneurs divins à leurs grands hommes; une inscription récemment découverte en témoigne pour Philopœmen. Cela nous étonne sans trop nous offenser. Le même usage se retrouve comme une sorte de tradition officielle en Égypte, où les Ptolémées sont l'un après l'autre divinisés comme l'étaient avant eux les Pharaons. Les sociétés païennes étaient donc familières avec cette pensée d'élever au rang des dieux maint personnage qui avait joué sur la terre un grand rôle. Un exemple plus surprenant se montre dans une inscription grecque provenant de Cyme en Éolide, et que vous lirez, si vous en êtes curieux, au cabinet des médailles de notre Bibliothèque nationale; elle est presque certainement datée de la première année de l'ère chrétienne et, par conséquent, contemporaine d'Auguste et des deux poètes ses favoris. Or, on y voit les honneurs divins décernés à un simple citoyen romain, Vaccius Labéon, bienfaiteur de cette petite ville. Si l'adulation descendait si bas dans l'ordre des dignités sociales, doit-on s'étonner qu'elle se permît l'apo-

théose anticipée d'un César, du fondateur d'un puissant empire ?

D'autres inscriptions, et souvent très-nombreuses, nous aident à constater des usages, des lois, des institutions de la société grecque qui, sans ces témoignages, nous resteraient absolument inconnus. Un des plus touchants drames d'Euripide, l'*Ion,* nous montre attaché au culte d'Apollon dans le temple de Delphes un jeune orphelin qui doit, au dénoûment de la pièce, retrouver ses parents. C'est, vous le voyez, l'original du personnage d'Eliacin dans l'*Athalie* de Racine. Ce genre de service ou de servitude religieuse n'était-il qu'une exception, qu'une fiction même du poète ? Longtemps on a pu le croire ; mais, depuis quarante ans, ont été retrouvés sur les marbres de la Grèce continentale des actes d'affranchissement sous la forme de vente au dieu Apollon. Deux jeunes Français, MM. Foucart et Wescher, ont déchiffré sur le mur extérieur de l'antique temple de Delphes plus de quatre cents actes de ce genre, dont les formules varient selon l'âge, le sexe et problablement les mérites de l'esclave affranchi, mais dont l'intention commune n'est pas douteuse. Tous ont pour objet de vendre l'esclave au dieu, « à la condition de la liberté, » condition qui est garantie par un certain nombre de témoins. Quelquefois l'esclave, avant de devenir tout à fait libre, doit rester encore auprès de son maître durant plusieurs mois ou plusieurs années. Mais, en se faisant acquéreur, le dieu lui assure en définitive la liberté. Nous avons donc là, pour ainsi dire, les archives où étaient déposées comme dans un asile inviolable les pièces d'état-civil de plusieurs centaines d'hommes et de femmes qui échappaient à l'esclavage en se rachetant au prix de leur pécule. Les documents ainsi retrouvés ne remontent guère au-delà du troisième siècle avant l'ère chrétienne ; mais tout indique que l'usage qu'ils constatent est bien antérieur ; or, cet usage nous était jusqu'ici inconnu, et vous voyez combien il fait honneur à l'humanité dans cette société grecque où l'on nous représente d'ordinaire les esclaves comme livrés partout et sans réserve au despotisme de leurs maîtres. Dans la nouvelle édition de son savant ouvrage sur l'esclavage chez les

anciens, M. Wallon n'a pas manqué d'ouvrir un chapitre pour ce sujet important.

Messieurs et chers collègues de la Société archéologique et historique, vous voyez combien je reste des vôtres en parlant ici des classiques grecs et latins, en montrant quelle lumière jette sur leurs textes l'étude des monuments épigraphiques. L'alliance que je vous signale entre les humanistes et les antiquitaires n'est pas chose neuve sans doute ; nous ne l'avons pas inventée, mais nous devons la développer chaque jour à tous les degrés de l'enseignement. Si le temps ne m'était pas compté, à cette heure avancée du jour où vous célébrez par une imposante cérémonie le souvenir de votre libératrice, j'aimerais à vous faire voir comment un maître élémentaire de grec et de latin pourrait ajouter à l'intérêt de ses leçons, à leur utilité, en associant à l'explication du *De viris*, des *Fables* d'Ésope et des *Dialogues* de Lucien des notions historiques sur les monuments de l'ancien monde, particulièrement sur ceux de la Gaule. Mais il faut que je m'arrête, et je m'arrête sans inquiétude, en songeant à l'auditoire qui m'a soutenu d'une si bienveillante patience : je m'assure que parmi vous il n'est personne qui n'ait saisi la portée de mes conseils, que plusieurs même de mes auditeurs n'en avaient pas besoin, les ayant devancés par leur intelligente pratique de l'enseignement et par leur dévoûment affectueux à l'éducation de la jeunesse.

M. Bimbenet termine la séance, à six heures, en annonçant que la Société fonde un quatrième concours, avec prix de mille francs, pour l'année 1885.



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

PROGRAMME DU TROISIÈME CONCOURS QUINQUENNAL

I. Une médaille d'or de mille francs sera décernée à Orléans, en séance publique, au mois de mai 1880, à l'auteur du meilleur travail d'histoire, d'archéologie, de numismatique, de biographie, de géographie ancienne ou de bibliographie, relatif soit à l'ancienne province de l'Orléanais, correspondant, à peu près, aux trois départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir, soit spécialement à une localité particulière, ou à l'un des établissements religieux, civils ou militaires de cette circonscription.

Ce prix de mille francs pourra, s'il y a lieu, être divisé en premier et en second prix.

II. Les membres titulaires *résidants* de la Société sont exclus du droit de concourir ; ils composeront le jury d'examen.

III. Les mémoires devront être adressés *francs de port* au Président ou au Secrétaire de la Société, au lieu habituel de ses réunions, hôtel de la Préfecture, à Orléans, AVANT LE 15 FÉVRIER 1880, TERME DE RIGUEUR.

IV. Les mémoires ne seront pas signés ; ils porteront seulement une devise ou épigraphe. Cette épigraphe sera reproduite sur l'enveloppe d'un billet cacheté joint au mémoire et contenant le nom de l'auteur, son adresse et la déclaration, signée de lui, que son travail est inédit et n'a été couronné à aucun concours antérieur.

V. Les billets cachetés, annexés aux travaux jugés dignes du prix ou d'une mention honorable, seront seuls ouverts.

VI. Tout auteur qui se sera fait connaître, avant le jugement du concours, en sera exclu par ce seul fait.

VII. La Société publiera ses décisions ; les auteurs des mémoires couronnés en seront immédiatement informés.

VIII. Les manuscrits envoyés au concours seront immédiatement cotés et paraphés par le Président et l'Archiviste de la Société.

IX. Les mémoires couronnés appartiendront à la Société, et pourront être publiés par elle, avec droit pour les auteurs d'en faire, à leurs frais, un tirage à part.

Les mémoires non couronnés, ceux qui auront seulement obtenu une mention honorable, et même les mémoires couronnés que la Société aurait déclaré n'être pas dans l'intention d'imprimer actuellement, seront remis aux auteurs sur leur demande, après justification que le travail leur appartient.

(*Extrait des délibérations de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.*)



TROISIÈME CONCOURS QUINQUENNAL

(1880)

MÉMOIRES COURONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ

BIBLIOTHÈQUE CHARTRAINE

Nous n'abuserons pas du droit de préface. A ceux qui parcourront notre œuvre, son but paraîtra assez évident pour que nous n'ayons que deux mots à en dire. C'est une biographie de tous les auteurs; c'est surtout une bibliographie de tous les ouvrages des écrivains appartenant par quelque lien au département d'Eure-et-Loir ou, pour mieux parler, aux anciens pays : Beauce, Dunois et Perche, ayant servi à former le département d'Eure-et-Loir.

Nous n'avons pas voulu dépasser les limites du XVIIIe siècle ; cependant, il ne nous a pas paru possible de laisser de côté quelques auteurs, comme Collin d'Harleville et autres qui, bien que morts dans les premières années de ce siècle, ont publié la totalité ou la plus grande partie de leurs ouvrages avant la Révolution de 1789. De même on sera peut-être étonné de trouver dans notre bibliothèque chartraine certains noms qui, incontestablement, n'appartiennent pas au département actuel d'Eure-et-Loir. Nous avons bien hésité à les admettre; mais nous avons désiré faire notre œuvre la plus complète possible, et, suivant notre programme, nous avons adopté tous les auteurs tenant par quelque attache au pays dont nous voulions refaire l'histoire littéraire.

Nous aurions pu grossir considérablement notre volume

si nous avions tenté de relever toutes les erreurs qui ont été débitées ou répétées sur les auteurs dont nous nous occupions. Cela nous aurait mené beaucoup trop loin ; il est peu d'articles au sujet desquels nous n'eussions pu signaler un nombre plus ou moins considérable d'erreurs matérielles. Nous ne prétendons pas n'en avoir pas nous-même laissé échapper quelques-unes ; mais nous avons du moins fait tous nos efforts pour ne pas reproduire celles de nos devanciers. Toutes nos dates, à peu d'exceptions près, sont prises sur des titres originaux : actes de l'état-civil, pièces de famille, etc. ; tous nos titres de livres, autant que cela a été possible, ont été copiés sur les exemplaires mêmes des ouvrages.

Rien n'est parfait sur cette terre, et certes nous n'avons pas l'espoir d'avoir fait quelque chose de parfait. Ayant beaucoup vu, nous avons voulu laisser la trace de ce que nous avions rencontré. Les livres se dispersent, et l'on est souvent bien des années sans les retrouver. Plus l'on s'éloigne, plus les pseudonymes et les anonymes deviennent difficiles à dévoiler. J'ai encore eu la bonne fortune de vivre avec quelques vieux bibliophiles chartrains : Hérisson, Roux, Chasles, Louvancour, etc., qui m'ont révélé plus d'une anecdote littéraire. Certains noms que je connais, personne, je crois, ne les saura après moi ; j'ai donc cru de mon devoir de noter sur le papier surtout ce que je connaissais d'original, négligeant, pour ne pas être trop long, bien des détails qui se rencontrent partout.

ABLEIGES (JACQUES D'). — Au mois de juin 1380, Jacques d'Ableiges succéda à Jean Noël dans les fonctions de bailli de Chartres ; le 26 juin, la ville lui offrit douze pots de vin pour son joyeux avénement. Jacques d'Ableiges était d'ailleurs étranger à Chartres ; avant de venir en cette ville, il était bailli de Saint-Denis en France.

Il ne fut pas longtemps bailli de Chartres, car, dès le mois de décembre 1380, le roi Charles V étant mort, son successeur, Charles VI, nommait Jean Richète à la place de Jacques d'Ableiges. Celui-ci passa à Evreux, dont il occupa le bailliage de 1381 à 1388, puis il revint à Chartres, où nous le voyons, en juin 1389, accepter l'office de maire du chapitre de Chartres. Cette fonction ne l'absorbait pas tellement qu'il ne pût se consacrer à d'autres occupations ; c'est ainsi qu'en 1391 il siégeait parmi les avocats au Châtelet de Paris.

Jacques d'Ableiges a été un des jurisconsultes les plus distingués du XIVe siècle. D'après une note lue tout récemment par M. Léopold Delisle, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il paraît certain qu'il fut le rédacteur du *Grand Coutumier de Paris*, recueil très-important pour les origines de la coutume de Paris, souvent imprimé dans la première moitié du XVIe siècle, et dont MM. Laboulaye et Dareste ont donné une nouvelle édition en 1868. Le manuscrit original du *Grand Coutumier,* divisé en quatre livres, se trouve à la Bibliothèque nationale (fonds fr., no 10816). En tête, Jacques d'Ableiges a placé une longue épître dans laquelle il relate les cir-

constances dans lesquelles il composa cet ouvrage, pendant son séjour à Evreux, vers 1387 ou 1388.

ADAM (Chrétien). — Chrétien Adam était fils de noble homme Chrétien Adam, avocat au Parlement, et de Marie Chaillou ; c'est assez dire qu'il appartenait aux meilleures familles bourgeoises de Dreux. Il fut lui-même avocat au Parlement et au comté et bailliage de Dreux ; il était bailli de Bu en 1649.

Il sacrifia au mauvais goût de l'époque et composa un poème de plus de deux mille vers latins dont tous les mots commencent par un *C : In laudem D. Ceciliæ virginis et martyris constantissima conciuncula*. Paris, Rob. Sara, 1636, in-12.

Nous n'avons jamais rencontré qu'un seul exemplaire de cet ouvrage ; il est aujourd'hui déposé à la bibliothèque Louvancour, à Châteaudun.

Chrétien Adam mourut à Dreux en 1675.

Il avait également composé une harangue sur un professeur de Dreux, nommé Arnicourt. Cette harangue n'a pas été imprimée ; tous les mots commençaient par un *A ;* voici comment elle débutait : *Abiit atque abcessit ac ad alios agros avolavit admirabilis Arnicurtius, auditores amplissimi...* Chrétien Adam excellait à faire des dialogues des paysans de la contrée, et était fort heureux dans les anagrammes et dans les acrostiches simples, doubles, croisés, etc.

ALÈS DU CORBET (Pierre-Alexandre d'). — La famille d'Alès prétendait descendre d'une des plus anciennes maisons d'Irlande ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle vint, dès le XV[e] siècle, s'établir dans la Beauce, où nous trouvons un grand nombre de ses représentants. Les



d'Alès devinrent, en 1602, propriétaires de la terre du Corbet, paroisse de Membrolles, par le mariage de René d'Alès avec Louise Hatte ; depuis ce moment, ils ne cessèrent de résider dans ce château.

Pierre-Alexandre, fils de Pierre d'Alès et de Françoise Breton, naquit au Corbet le 17 avril 1715, et succéda à son père dans la seigneurie du Corbet. Il servit d'abord dans les mousquetaires du roi et se trouva, en 1734, au siége de Kehl ; il passa ensuite comme officier dans un régiment de marine, mais il fut bientôt obligé de prendre sa retraite à cause d'infirmités contractées dans le service. Retiré au Corbet en 1741, il se maria, le 13 mai 1743, avec Marie-Anne Daguet de Beauvoir ; il fut nommé lieutenant des maréchaux de France et juge du point d'honneur dans le Blaisois, la Sologne et le Dunois ; mais il ne prit plus aucune part aux affaires publiques, et s'occupa spécialement d'agriculture et de questions économiques. Il devint membre des Académies d'Angers et de Marseille, et de la Société d'agriculture d'Orléans. Il mourut à Châteaudun, en la maison de la Rainville, le 9 janvier 1768, et fut enterré dans le chœur de l'église de Saint-Valérien.

Le vicomte du Corbet a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons :

1. *De l'origine du mal, ou Examen des principales difficultés de Bayle sur cette matière*. Paris, Duchesne, 2 vol. in-12.

2. *Examen des principes de gouvernement qu'a voulu établir l'auteur des Observations sur le refus que faisait le Châtelet de reconnaître la Chambre royale établie pendant l'exil du Parlement*. Paris, 1753, in-12.

3. *Nouvelles observations sur les deux systèmes de la noblesse commerçante ou militaire*. Amsterdam (Paris), 1758, in-12.

4. *Recherches historiques sur l'ancienne gendarmerie française*. Avignon, 1759, in-12.

5. *Origine de la noblesse française*. Paris, Desprez, 1766, in-12.

On attribue encore au vicomte d'Alès une *Dissertation sur les antiquités d'Irlande,* publiée sous le nom de Fitz-Patrich, 1749, in-12, et d'autres écrits comme la *Lettre d'un jeune jésuite à ses confrères.*

ALLAINVAL (Léonor-Jean-Christine Soulas d'). — Cet auteur naquit à Chartres vers 1695. Sa famille, comme il nous l'apprend lui-même, était protégée par M. Fleuriau d'Armenonville, gouverneur et grand-bailli de Chartres. Ce seigneur, qui remarqua l'esprit naturel du jeune Soulas, l'engagea à aller à Paris, où il travailla pour le théâtre. Il donna au Théâtre-Français la *Fausse Comtesse*, les *Réjouissances publiques*, le *Mari curieux* (Paris, Briasson, 1731), et quelques autres comédies qui eurent un succès médiocre. Il fut plus heureux au théâtre Italien, où il fit jouer l'*Embarras des richesses* (Paris, Noël et Pissot, 1726), l'*École des Bourgeois* (Paris, Ribou, 1728), l'*Hiver* (Paris, Briasson, 1730), le *Tour de Carnaval* (Paris, Briasson, 1731), en collaboration avec Pannard. Les deux premières de ces pièces sont ses meilleures; l'*École des Bourgeois* a été conservée au répertoire. Il est aussi auteur de la *Fée Marotte,* donnée à l'Opéra-Comique, où l'on applaudit quelques couplets naturels et ingénieux.

D'Allainval aimait trop le plaisir et vivait dans une incurie complète; la plupart du temps, il ne savait même où reposer sa tête, et passait la nuit derrière une boutique du Pont-Neuf ou dans une de ces chaises à porteur dont Paris était alors rempli. Pour gagner de l'argent, il prostitua son esprit et ne produisit aucune œuvre remarquable. On peut encore cependant citer de lui :

1. *Ana ou les Bigarrures calotines.* Paris, J.-B. Lecomte, 1730, in-12.

2. *Lettre à Milord *** au sujet de Baron et de la demoiselle Lecouvreur, par Jacques Winck.* Paris, 1730, in-12.

3. *Éloge du Car.* Paris, 1731, in-12.
4. *Éloge de la méchante femme, dédié à Mme Honesta.* Paris, Ant. Heuqueville, 1731, in-12.
5. *Almanach astronomique, géométrique, et qui plus est, véritable.* 1731, in-12.
6. *Connaissance de la mythologie.* Paris, 1739, in-12.

D'Allainval n'est que l'éditeur de ce livre ; il le publia, avec des additions, d'après un manuscrit du P. Rigord, jésuite.

7. *Anecdotes de la Russie sous Pierre Ier.* Paris, 1745, 2 vol. in-12.
8. *Lettres du cardinal Mazarin, où l'on voit le secret de la négociation de la paix des Pyrénées.* Amsterdam, Zach. Chastelain, 1745, 2 vol. in-12.

Soulas d'Allainval mourut à l'Hôtel-Dieu de Paris, le 2 mai 1753, des suites d'un trop bon dîner qu'il avait fait chez un fermier-général.

Les *Chefs-d'œuvre dramatiques* de d'Allainval furent publiés à Paris, chez Valade, 1791, in-18. Ch. Nodier et Lepeintre ont édité les *Œuvres choisies de Ducerceau, Fuzelier, d'Allainval et Romagnési, avec des remarques, des notices et l'examen de chaque pièce.* Paris, veuve Dabo-Butschert, 1824, in-8. Les *Chefs-d'œuvre dramatiques de d'Allainval et Fagan* ont été publiés à Paris, chez Ladrange, 1824, in-18.

Enfin l'*École des Bourgeois* a paru dans le tome III des *Chefs-d'œuvre des auteurs comiques.* Paris, F. Didot, 1843-47, 8 vol. in-18.

ALLOU (Louis). — Louis Allou fut nommé, en 1637, chapelain de l'Hôtel-Dieu et de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste de Pontgouin. Les habitants lui intentèrent un procès devant le bailli du lieu, pour le contraindre à employer aux réparations de l'Hôtel-Dieu, détruit pendant les guerres de religion, les revenus appartenant à cet

établissement. Allou soutenait que la chapelle de Saint-Jean-Baptiste était un bénéfice simple, et qu'ainsi il devait percevoir les revenus sans être tenu à aucune réparation. Du bailliage de Pontgouin le procès fut porté devant le grand-conseil. Allou fut condamné, et ne voulant pas se soumettre à la sentence, il résigna en 1646 en faveur de Paul Cornu.

Louis Allou a rédigé, à l'occasion de ce procès, un mémoire fort curieux qui résume, d'après les pièces authentiques, toute l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Pontgouin. Ce mémoire est conservé manuscrit parmi les titres de l'hôpital de Pontgouin.

ALPHONSE de Chartres. — Nous avouons humblement que nous ne savons même pas le nom de ce religieux capucin ; on n'ignore pas que ces moines avaient l'habitude, lorsqu'ils entraient en religion, de prendre, pour se désigner, leur nom de baptême, auquel ils ajoutaient celui du lieu de leur naissance. C'est ce qui nous fait penser, avec une certitude presque complète, que le P. Alphonse était de Chartres ; mais à quelle famille appartenait-il ? nous l'ignorons. A quelle époque vécut-il ? nous ne le savons que par la date de la publication de ses ouvrages. Cependant, nous voyons qu'il était attaché au couvent des Capucins de Chartres, car dans les registres capitulaires de la cathédrale de Chartres nous lisons que, « le 11 juillet 1663, le P. Alphonse de Chartres, capucin, fait présent d'un livre au chapitre de Chartres. »

Ce livre était sans nul doute celui que nous connaissons sous ce titre : *Demonstrationes evangelicæ seu pratticæ veritates, ex quolibet evangelio, in ecclesia catholica per annum recitari solito, eductæ.* Paris, Edm. Couterot, 1663, in-4. — *Idem.* Paris, Thierry, 1669-70, 2 vol. in-4.



Avant cet ouvrage, le P. Alphonse avait traduit de l'italien en français un opuscule de Louis Manzini, qui a pour titre : *Le Phénix de Louis Manzini,* ou *Exercices de l'âme crucifiée, ressuscitée et inspirée.* Paris, 1659.

Le P. Alphonse édita les *Œuvres françoises du R. P. Yves de Paris.* Paris, Emm. Langlois, 1680, 2 vol. in-fol.

Il composa quatre-vingt-seize quatrains qu'il intitula *Les véritables sentiments du monde et de l'éternité* (1). Chartres, Et. Massot, 1679, in-12. Ces quatrains étaient, avant la Révolution, peints dans le cloître et dans les corridors du prieuré de Saint-Martin-au-Val, à Chartres (2).

A quelle époque mourut-il? nous n'avons pas de renseignements précis non plus à cet égard ; ce dut être à la fin du XVIIe ou au commencement du XVIIIe siècle.

Nous connaissons encore à son sujet : *Seconde lettre d'un bourgeois d'Auxerre* (l'abbé Lebeuf) *à un avocat de Paris, au sujet de la mort du P. Alphonse de Chartres, capucin* (2 août 1739), in-4.

ANQUETIN (Jacques). — Jacques Anquetin était originaire de Normandie ; mais il vint de bonne heure se fixer dans la ville de Chartres, que ses descendants ont habitée jusqu'à ces dernières années. Il fut licencié ès-lois, secrétaire du clergé, procureur en l'officialité et greffier de l'hôtel-de-ville de Chartres, au même temps où Alexandre Pintart, auteur d'une Histoire manuscrite de Chartres, était échevin. Jacques Anquetin mourut subitement à Chartres, le 3 décembre 1687, et fut inhumé le 5

(1) En 1692, un ouvrage parut sous le même titre, à Paris, chez Debats ; mais les quatrains sont différents.

(2) On a souvent confondu ces quatrains avec ceux qui étaient inscrits dans le couvent des Capucins de Blois. Ceux-ci étaient l'œuvre de René Gastineau, en religion Patrice de Saint-Dié, né à Saint-Dié-sur-Loire le 6 mars 1612, mort à Tours le 24 janvier 1665.

dans l'église de Saint-Martin-le-Viandier ; il avait épousé Marie Pérot.

Rapprochés par leurs positions sociales respectives, et surtout par leur goût pour la science historique, Anquetin et Pintart, l'historien, eurent ensemble des rapports intimes. C'est ce que témoigne Pintart lui-même dans l'avant-propos de son Histoire, où il nous apprend qu'Anquetin, outre sa *Beausse desséchée*, avait composé un pouillé latin du diocèse de Chartres, pouillé que nous ne connaissons au reste que par cette note de Pintart : « Nous n'avons jamais rencontré qu'un seul ouvrage de notre auteur : c'est celui dont nous allons dire quelques mots. »

Anquetin, par un sous-titre, a expliqué tout d'abord au lecteur ce qu'il traitait dans son livre, dont le titre principal ne laisse pas que d'être fort obscur : *La Beausse desséchée*, ou *Discours sur ce qui s'est passé à la procession générale faite à Chartres, le dix-huictième juin mil six cent quatre-vingt-un, contenant plusieurs antiquitez de l'église et autres choses curieuses*. Chartres, veuve Jean Cottereau, 1682, in-8.

Dans sa préface, il commence par se plaindre de la lenteur de son imprimeur ; il s'excuse d'avoir osé aborder un sujet aussi élevé, mais il se console en pensant qu'on trouvera « bien plus de satisfaction de lire son nom au frontispice d'un livre que de voir son seing à la queue d'un billet. » Ses fonctions de procureur de l'officialité lui donnaient le droit de s'exprimer ainsi.

Puis il entre en matière, prenant pour thème de son discours ce verset de la Genèse : *Et clausi sunt fontes abyssi et cataractæ cœli, et prohibitæ sunt pluviæ de cœlo*. Depuis plus de deux mois, la terre était sans eau ; les campagnes jaunissaient de sécheresse ; le soleil, par ses brûlantes ardeurs, moissonnait par avance les fruits

de la terre ; déjà la châsse de saint Taurin avait été descendue et exposée à la vénération des fidèles ; déjà les religieux de Saint-Père avaient fait une procession avec la châsse de sainte Solinne ; mais « les suffrages de saint Taurin et de sainte Solinne, qui sont les aqueducs ordinaires par lesquels les peuples de la Beausse reçoivent les eaux fécondes du ciel, sont détournés, et leurs prières sont sans effet. » Dans cette extrémité, Pierre Berthault, sous-doyen de l'église de Chartres et vicaire-général de Mgr Ferdinand de Neufville, ordonne que, le mercredi 18 juin, une procession solennelle sera faite à l'abbaye de Josaphat, procession dans laquelle sera portée la sainte châsse.

C'est la description de cette procession que nous fait Anquetin dans les cent pages de son livre.

ARNAULD de Chartres. — Cet auteur florissait au XIIe siècle ; nous pouvons affirmer, d'après son surnom, qu'il était né dans la ville de Chartres. Il était religieux dans l'abbaye de Marmoutier lorsque, après la mort de Bernier, il fut nommé abbé de Saint-Florentin de Bonneval, vers 1140. Il eut l'honneur d'être l'ami particulier de saint Bernard ; il fut aussi honoré des faveurs des papes Lucius II et Adrien IV, près desquels il fit des voyages à Rome. L'évêque de Lisieux, Arnoul, le tenait également en estime singulière et lui adressa plusieurs lettres publiées dans la *Bibliotheca Patrum*. Arnauld mourut à Marmoutier, le 6 février, vers l'année 1160.

Ses ouvrages, qui ont joui d'un grand renom au XVIe siècle, sont :

1. *De septem Verbis Domini in cruce Tractatus pius et eruditus, cum scholis fratris Francisci Titelmanni, Hassellensis*. Anvers, Martin César, 1532, in-8.

2° *De operibus sex dierum*. Auxerre, Denis Vatard, 1609, in-8 : imprimé par les soins de Denis Perronnet, chanoine et pénitencier d'Auxerre.

3. *Opuscula duo, quorum primum Commentarius in Ps.* CXXXII *Ecce quam bonum... alterum de Donis Spiritus Sancti*. Leyde, P. van der Meersche, 1692, in-8.

Ces deux traités, auxquels est joint un portrait d'Arnauld, font aussi partie de la collection publiée par Cas. Oudin : *Veterum aliquot Galliæ et Belgii scriptorum opuscula sacra numquam edita*.

On connaît encore d'Arnauld un traité *De cardinalibus Christi operibus*, publié dans un recueil intitulé : *Illustrium virorum opuscula,* par les soins du dominicain Cyprien Benetti (Paris, J. Petit, 1500, in-fol.). Il composa aussi le second livre de la *Vie de saint Bernard*, commencée par Guillaume, abbé de Saint-Thierry.

Les œuvres d'Arnauld de Chartres ont été imprimées dans le tome 189 du *Patrologiæ cursus completus, accurante J. P. Migne*. Paris-Montrouge, impr. Migne, 1855.

ANTHEAUME (Cosme-Damien). — Antheaume était prêtre et chanoine de l'église royale et collégiale de Saint-Étienne de Dreux. Il mourut le 15 juillet 1773, âgé de soixante-dix-neuf ans, et fut inhumé dans l'église de Saint-Jean de Dreux. Suivant Donnant, Antheaume est auteur de plusieurs opuscules, entre autres d'une lettre savante écrite à Dreux du Radier au sujet de la Bible donnée au chapitre de Saint-Étienne par Thomas, sénéchal de Gervais de Châteauneuf.

Nous ne connaissons d'Antheaume que la pièce suivante :

Mémoire contenant les représentations faites à Mgr l'intendant par les bourgeois et habitants de la ville de Dreux (au sujet de la suppression de la procession des Flambarts). Dreux, 1756.

AUBERMONT (Guillaume d'). — La famille d'Aubermont est originaire de Tournai. Guillaume suivit Louis Guillart lorsque celui-ci quitta l'évêché de Tournai pour celui de Chartres. Son mérite l'éleva aux plus hautes dignités ecclésiastiques dans cette ville. Chanoine de Chartres, archidiacre de Blois le 30 juin 1542, chambrier le 25 novembre 1557, doyen le 18 août 1578, il était en outre abbé de Saint-Cheron-lès-Chartres, et il fut choisi par Charles Guillart pour être son grand-vicaire et official. Il mourut à Chartres au mois de mars 1590 (1).

Nous ne connaissons de lui que :

Exhortation faicte par très-illustre, très-vaillant et catholicque prince Françoys de Lorraine, duc de Guise, pair et grand-chambellan de France et lieutenant-général du Roy, aux seigneurs, capitaines et gens de guerre estant au camp. Chartres, M. Villager, 1563, in-8.

AUBERT (Georges-Bernard). — Né à Blois en 1614, Bernard Aubert se consacra à l'état ecclésiastique et fit ses vœux à Jumiéges le 15 septembre 1636. Il vint à Chartres avec les religieux de la congrégation de Saint-Maur lorsque ceux-ci établirent la réforme dans l'abbaye de Saint-Père en-Vallée, le 30 septembre 1650. Nommé alors dépositaire, il reçut peu après l'office de sacristain, et eut ainsi à sa disposition les riches archives de l'abbaye, dont il se servit pour composer l'*Histoire et véritable inventaire de la royale abbaye de Saint-Père-en-Vallée,* 1672, et aussi *Compendium historicum Sancti-Petri*. Ces deux ouvrages existent en manuscrit à la Bibliothèque communale de Chartres.

Bernard Aubert mourut à l'abbaye de Saint-Père, le 25 janvier 1702.

(1) Louis Boucher, successeur de Guillaume d'Aubermont, fut élu doyen le 28 mars 1590.

AUBERT (N.). — Aubert, chanoine régulier dans l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée, mourut dans ce monastère en 1680. Il a publié : *Abbayes et prieurés de la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève*. Paris, 1654, in-fol.

AUBERTIN (EDME). — Ce savant ministre de l'église réformée de Charenton naquit à Châlons-sur-Marne en 1595, et mourut à Paris le 5 avril 1652. Reçu ministre en 1618, il fut d'abord pasteur à Pont-Tranchefêtu, puis à Chartres, jusqu'en 1631. C'est alors qu'il publia le livre qui fit sa réputation : *Conformité de la créance de l'Église et de saint Augustin sur le sacrement de l'Eucharistie*, 1626, in-8, livre qu'il reproduisit en 1633, sous cet autre titre : *L'Eucharistie de l'ancienne Église*, in-fol. Il y eut un arrêt du Conseil contre le livre et contre l'auteur, et en même temps paraissait en réponse une dissertation intitulée : *Thèse et deffy charitable aux sieurs Daillé et Mestrezat, ministres de Charenton, et Aubertin, ministre de Pont-Tranchefêtu-lez-Chartres, contre le livre nouveau dudit Aubertin*. Paris, Fr. Julliot, in-8.

Le livre d'Aubertin eut un tel succès qu'il jugea à propos de le traduire en latin. Cette traduction ne parut qu'après sa mort, par les soins de Blondel-Deventer, 1654, in-fol. Arnauld et Nicole, dans leur livre *De la perpétuité de la foi*, réfutèrent les objections d'Aubertin contre le dogme de la présence réelle.

AUCHIER (NICOLAS-LUBIN). — Chanoine régulier de l'église de Saint-Jean-en-Vallée, à Chartres, Nicolas Auchier a composé, en 1336 : *Ordinarium abbatiæ Sancti-Johannis-in-Valleya* et *Necrologium abbatiæ Sancti-Johannis-in-Valleya*, conservés tous deux en manuscrit à la Bibliothèque communale de Chartres.

AUDIGUIER (Henri d'). — Henri d'Audiguier, sieur du Maret, naquit à Dreux. Il étudia la jurisprudence et devint avocat au Parlement et aux Conseils du roi. Il jouit, comme orateur, d'une grande réputation au commencement du XVII[e] siècle. Un recueil de ses plaidoyers parut à Paris, chez Denis Langlois, en 1657.

Henri d'Audiguier a en outre publié *Le vray et ancien usage des duels*. Paris, 1617.

Il composa contre Mézerai une brochure intitulée : *Le censeur censuré*.

Il mourut en 1662.

AUDOLLENT (Jacques-Claude). — Avant la Révolution, les clercs d'huissier, de notaire, de procureur, etc., formaient à Chartres, comme à Paris et dans la plupart des grandes villes de France, une corporation importante connue sous le nom de la Bazoche. Les bazochiens avaient leurs armoiries, leur bannière, et occupaient une place d'honneur dans toutes les cérémonies publiques. Chaque année, ils élisaient leur président, qui était chargé de porter la parole en leur nom.

C'est ainsi qu'Audollent, président de la Bazoche du bailliage de Chartres, lors de la réception de M. d'Armenonville comme gouverneur de cette ville, le 5 juillet 1736, prononça, au nom des bazochiens, une harangue, qui fut imprimée sous ce titre : *Harangue à M. le marquis d'Armenonville, mestre-de-camp de dragons, gouverneur, grand-bailly et capitaine de la ville de Chartres*. Chartres, in-4.

BAILLON (Guillaume de) (*Guillelmus Ballonius*). — *Ex generosa stirpe Balloniorum, apud Unellos ad Nogentum-Rotrodi, ubi est eorum nobile prœdium, oriundus.*

Ainsi s'exprime René Moreau, qui a écrit la vie de Guillaume de Baillon, dans son livre *De illustribus medicis Parisiensibus*. Paris, 1641, in-4.

La famille de Baillon était en effet originaire de Nogent-le-Rotrou, d'où elle vint s'établir à Chartres, où ses membres occupèrent, jusqu'à la Révolution, un rang distingué parmi la noblesse du pays. Le père de Guillaume, Nicolas de Baillon, habile architecte, client des Guillart, seigneurs de Mortiers, quitta sa ville natale pour aller chercher fortune à Paris. Il fut présenté à la reine-mère, Catherine de Médicis, qui le chargea de restaurer le palais de Soissons et qui lui confia la construction des escaliers du Louvre.

Guillaume de Baillon naquit à Paris vers 1538; il fit ses études avec tant de succès qu'à peine âgé de vingt-deux ans il fut chargé de professer les belles-lettres, et ensuite la philosophie. Mais il ne tarda pas à se consacrer entièrement à l'étude de la médecine ; il prit le degré de bachelier en 1568, puis celui de licencié en 1570, et enfin il fut reçu docteur la même année. Il excella dans les discussions que soulevaient les thèses des aspirants au doctorat, tellement qu'on l'avait surnommé le *fléau des bacheliers*. Il fut élu doyen de la Faculté de médecine en 1580, et, au sortir de son administration, il se renferma dans son cabinet et se voua au service des pauvres. Il ne voulut prendre part à aucun des troubles de la Ligue, et écrivit même, sous le pseudonyme de Rivet, un livre contre les ligueurs : *De calamitate et miseria civium Parisiensium*. Henri IV voulut l'attacher à la cour, et même, en 1601, lui offrit la charge de médecin du Dauphin; mais Guillaume s'en excusa sur son grand âge et ses infirmités. Il mourut à Paris, l'an 1616, et fut inhumé dans l'église de Saint-Paul.



Il avait laissé tous ses manuscrits à Jacques Thevart, neveu de sa femme, aussi docteur-médecin, originaire d'Arrou; celui-ci les mit en ordre, y ajouta des notes et les donna au public en 1635: *Opera omnia medica Ballonii, studio Jacobi Thevart*. Paris, Jacq. Quesnel, 4 vol. in-4. En tête du premier volume est un portrait de Guillaume de Baillon. Ces œuvres ont été souvent réimprimées: Paris, 1640, 1643 et 1649; Venise, 1734-1736, et enfin Genève, 1762, 4 volumes in-4, cette dernière édition par les soins de Théodore Tronchin.

Une partie des ouvrages de Guillaume de Baillon furent aussi publiés isolément. Ainsi on connaît:

1. *Epidemiorum et Ephemeridum Libri duo*. Paris, 1640, in-4.
2. *Consiliorum medicinalium Libri tres*. Paris, 1635-49, in-4.
3. *Definitionum medicinalium Liber*. Paris, 1639, in-4.
4. *Commentarius in libellum Theophrasti de Vertigine*. Paris, 1640, in-4.
5. *De convulsionibus Libellus*. Paris, 1640, in-4.
6. *Liber de Rhumatismo et Pleuritide dorsali*. Paris, 1642, in-4.
7. *De virginum et mulierum morbis*. Paris, 1643, in-4.
8. *Opuscula medica de arthritide, de calculo et urinarum hypostasi*. Paris, 1643, in-4.
9. *Adversaria medicinalia*. Paris, 1643, in-4.

BAINVILLE (François). — Cet artiste naquit à Chartres le 1er avril 1725. Admis à la maîtrise de la cathédrale, il fit ses études sous la direction de Duluc et de Goulet, successivement maîtres de psallette à Chartres. Doué de rares dispositions pour la musique, il fut nommé de bonne heure organiste de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée. Il se maria à Chartres, le 10 mai 1751, à Marie-Claude Renault, organiste du couvent des Dames de la Croix, à Paris. Plus tard il quitta Chartres pour devenir organiste de l'église d'Angers.

Il a publié *Nouvelles pièces d'orgue composées sur différents tons*. Paris, 1767.

BARBEREAU (PIERRE). — Pierre Barbereau exerçait avec succès la médecine à Dreux et prenait le titre de médecin ordinaire du duc d'Orléans. Il a fait un assez grand nombre de poésies pieuses qui n'ont pas été imprimées. Il composa également un petit livret des *Antiquités de Dreux*, qu'il dédia en 1627 aux maire et échevins de cette ville. Cet ouvrage, qui est accompagné de sonnets sur les antiquités de Dreux et sur ses comtes, n'est qu'une copie du livre d'André Duchesne sur la généalogie des comtes de Dreux, copie faite uniquement pour prouver que le seigneur de Morainville descendait de cette illustre maison.

BARBEREAU (LOUIS-NICOLAS). — Louis-Nicolas Barbereau, né à Châteaudun le 23 juillet 1737, épousa, le 30 juin 1767, Marie-Jeanne-Henriette-Angélique Thenaisie, fille de René Thenaisie, bailli de Courtalain, et de Jeanne Cocquan. A la suite de ce mariage, Barbereau se fixa à Courtalain, où il exerça la profession d'avocat au bailliage, puis il devint procureur-fiscal de la châtellenie. Il exerçait cette fonction sous son beau-frère, Charles-René Thenaisie, oncle de Pétion, lorsqu'éclata la Révolution. Barbereau venait de perdre sa femme le 29 juillet 1789 ; la douleur qu'il ressentit de cette séparation, l'horreur que lui inspirèrent les excès des révolutionnaires le déterminèrent à embrasser l'état ecclésiastique. Il entra donc dans les ordres dès le commencement de 1794, et il mourut prêtre à Châteaudun en 1820.

On conserve de lui un ouvrage qui se trouve manuscrit à la Bibliothèque communale de Châteaudun. Il est intitulé *Henriette et Louis* ou *Les époux amants*. C'est une

série de lettres, moitié en prose, moitié en vers, où Barbereau raconte à ses amis le bonheur dont il jouit avec sa femme, puis où il épanche dans leur sein tous ses regrets de l'avoir perdue, et enfin où il retrace tous les détails de son retour vers Dieu. La première lettre est datée du 15 juin 1767, la dernière du 1er mars 1793.

BARBIER DE LA RIVIÈRE (Louis). — Ce fut par son mérite seul, d'autres disent par ses intrigues, que Louis Barbier de la Rivière s'éleva aux premières charges de l'État, car son père, Louis Barbier, n'était que simple élu à Montfort-l'Amaury.

Le jeune Barbier fut d'abord régent au collége du Plessis, à Paris, puis il devint aumônier de l'évêque de Cahors, qui le plaça auprès de Gaston de France, duc d'Orléans. Par son esprit fin et adroit, il s'empara de toute la confiance de ce prince, dont il devint le conseiller intime et le grand-maître de l'oratoire. Sa position auprès de Gaston le mêla à toutes les intrigues de la Fronde ; mais ce qu'il voulait avant tout, c'était arriver à la fortune ; aussi, quand il vit le vent tourner contre les princes, il s'empressa de se rapprocher de Mazarin, à qui il révéla tous les secrets du trop faible Gaston.

La récompense ne se fit pas attendre : Louis Barbier possédait déjà les abbayes de Saint-Benoît-sur-Loire au diocèse d'Orléans, de Notre-Dame-de-Lyre au diocèse d'Évreux, de la Grasse au diocèse de Carcassonne, et de Saint-Père-en-Vallée au diocèse de Chartres. On le créa évêque de Langres à la fin de l'année 1655 ; c'était du même coup en faire un duc et pair. L'opinion publique protesta contre cette faveur, et Boileau put dire, avec l'approbation de tous :

. . . . Le sort burlesque, en ce siècle de fer,
D'un pédant, quand il veut, sait faire un duc et pair.

Le nouvel évêque se moqua de ce que pensait le public; il se fit nommer grand-aumônier de la reine, ministre d'État, chancelier et commandeur des ordres du roi. Ce n'était pas encore assez : il voulut être cardinal ; il partit pour Rome, et revenait avec la promesse du chapeau qu'il ambitionnait, lorsqu'il mourut à Paris, en son hôtel, place Royale, le 30 janvier 1670. Il fut inhumé en l'église de Saint-Paul.

Par sa conduite dans l'administration de l'abbaye de Saint-Père, on peut juger de ce que fut Louis Barbier dans sa vie privée. Il avait pris possession de l'abbaye le 25 juin 1635, sur la résignation de Philippe Hurault de Cheverny. Pour se débarrasser des réclamations incessantes des religieux, qui voyaient le riche revenu de l'abbaye passer presque entièrement entre les mains de l'abbé commendataire, il avait promis, lors de la réforme du monastère, en 1650, de payer tous les ans 800 livres pour les réparations des lieux claustraux. Mais il oubliait sans cesse de tenir sa promesse, et chaque année les plaintes des religieux devenaient plus pressantes. Mais que faire contre un si puissant seigneur? Louis Barbier se riait des plaintes et des menaces, et il faut lire dans D. Bernard Aubert les imprécations dont il charge l'abbé.

Tout le monde connaît le singulier testament de notre personnage ; il ne laissait rien à son maître d'hôtel, parce qu'il y avait dix-huit ans qu'il était à son service ; il donnait cent écus à celui qui ferait son épitaphe, sur quoi La Monnaie lui composa la suivante :

Ci-gît un très-grand personnage
Qui fut d'illustre lignage,
Qui posséda mille vertus,
Qui ne trompa jamais, qui fut toujours très-sage.
Je n'en dirai pas davantage :
C'est trop mentir pour cent écus.

On conserve en manuscrit : *Lettres de l'abbé Louis de la Rivière, depuis évêque de Langres, écrites depuis 1635 jusqu'en octobre 1646.* Elles ont trait aux négociations dont il fut chargé par Gaston d'Orléans.

BARTHÉLEMY (VINCENT). — Ce gentilhomme acquit vers 1680 la seigneurie de l'Épinay, près Châteaudun, des héritiers de Jacob de Girard, seigneur de Lanneray. Il était alors avocat au Parlement de Paris ; il se retira du barreau et vint fixer sa demeure dans sa nouvelle seigneurie. Il avait une dévotion particulière pour sainte Radegonde, et consacra une partie de sa vie à répandre autour de lui la vénération pour cette sainte. Il changea le nom de sa seigneurie en celui de Sainte-Radegonde, et fit paraître : *Panégyrique de sainte Radegonde, autrefois reine de France et de Thuringe, contenant sa vie et ses miracles, etc., avec une paraphrase en vers français, des litanies à cette sainte princesse.* Paris, Fonet, 1686, in-12.

Les archives départementales d'Eure-et-Loir possèdent plusieurs manuscrits composés par Vincent Barthélemy sur l'histoire et les droits des fiefs relevant de la seigneurie de l'Épinay. En tête de chacun de ces manuscrits se trouve un portrait de sainte Radegonde que Barthélemy avait fait dessiner par Etienne Gantrel, 1681, et graver par Le Dart.

BEAUFILS (CHARLES). — Charles Beaufils naquit à la Loupe le 30 octobre 1654 ; il alla à Paris achever ses études et se fit recevoir docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne. Curé de Saint-Pierre de Dreux le 2 septembre 1694, il conserva peu de temps ces fonctions, et au mois de juin de l'année suivante permuta avec Louis Bunel la cure de Dreux pour celle de Saint-



Michel de Chartres. Il mourut le 10 septembre 1719 et fut inhumé dans le cimetière de Saint-Michel (1).

Les ouvrages que nous connaissons de lui sont :

Nouvelle instruction de la jeunesse à l'usage des petites écoles, catéchismes et feuilles chrétiennes. Chartres, Tiger, 1719, in-12.

Abrégé des devoirs du christianisme. Chartres, Tiger, 1719, in-12.

Instructions et prières pour l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Chartres, Massot.

Réglements de la confrérie de la Charité à la campagne. Chartres, Massot.

BEAUPÈRE (André-Louis). — Louis Beaupère appartenait à une famille de cultivateurs des environs de Chartres. Il devint curé de Saint-Sauveur de Bonneval et mourut dans cette ville en 1764. Il a laissé une *Histoire de l'abbaye de Bonneval,* dans laquelle il attaque les religieux, qu'il accuse de jansénisme. Cette histoire est conservée manuscrite à la Bibliothèque communale de Chartres.

BEAURAINS (Jean). — Jean Beaurains, professeur de rhétorique au collége Pocquet, à Chartres, appartient à

(1) Sous la porte de l'église de Saint-Michel, on lisait, sur une lame de cuivre attachée à la muraille, l'épitaphe suivante :

HIC JACET
CAROLUS BEAUFILS,
PRESBYTER, DOCTOR SORBONICUS
HUICCE PAROCHIÆ PER AN. 25
CUM BONORUM EXISTIMATIONE PRÆFUIT.
DIXISSET CUM PAULO :
QUIS INFIRMATUR ET EGO NON INFIRMOR?
QUIS SCANDALISATUR ET EGO NON UROR?
CUM DAVIDE :
DOMINE, DILEXI DECOREM DOMUS TUÆ,
IPSA DOMUS TESTIS EST.
TANDEM QUOTIDIANA SOLLICITUDINE
PRO OVIUM SUARUM SALUTE CONSUMPTUS,
OBIIT DIE 10ª SEPT. AN. DOMINI 1719,
ÆTATIS SUÆ 63.

cette série de versificateurs que nous ne connaissons que par des pièces de circonstance, souvent plus importantes au point de vue de l'histoire locale qu'à celui de la littérature.

C'est ainsi qu'il a publié :

Næniæ scholarum Carnotensium in obitum christianissimi viri V. Chavannes, doctoris theologi, insignis ecclesiæ Carnotensis canonici, regiique collegii moderatoris. Chartres, André Nicolazo, 1705, in-4.

In obitum Ludovici Magni regis Epicedium. (1715.)

BÉCHANT (François). — François Béchant, du diocèse de Toul, licencié en Sorbonne, fut reçu chanoine de la cathédrale de Chartres le 28 avril 1783. Par sa science et par sa piété, il acquit une juste considération auprès de l'évêque et de ses confrères. En 1787, il fut élu procureur syndic pour le clergé et la noblesse à la commission intermédiaire du département de Chartres et de Dourdan. Ce fut en cette qualité qu'il fut chargé de rédiger, en 1788, un *Rapport* fort détaillé *sur la grêle* qui dévasta la Beauce au mois de juillet de cette année.

BELLEAU (Remy) (*Remigius Bellaquæus*). — Né, en 1528, à Nogent-le-Rotrou, Remy Belleau fut attaché de bonne heure à la personne de René de Lorraine, marquis d'Elbeuf et général des galères de France, qui l'emmena avec lui en Italie en 1557, et le chargea de l'éducation de son fils, Charles de Lorraine, depuis duc d'Elbeuf et grand-écuyer de France.

Le voyage de Belleau en Italie, autant que le goût régnant en France à cette époque, conduisit notre poète à l'imitation des Italiens, suprême expression du talent poétique lors de la Renaissance. Belleau mérita d'être un des sept poètes de la Pléiade, et il en est aujourd'hui le

moins ignoré. Bien qu'il soit mort jeune (le 6 mars 1577, à Paris), il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages.

Outre les traductions en vers de l'*Ecclésiaste,* du *Cantique des cantiques,* des *Phénomènes* d'Aratus, qu'il appelle *Apparences célestes,* nous connaissons de Remy Belleau :

1. *Les odes d'Anacréon, Téien, traduites du grec en françois.* Paris, Adr. Wéchel, 1555, in-8. Parmi les diverses éditions de cet ouvrage, nous citerons : Paris, Rob. Granjon, 1571, in-24 ; Paris, Gilles Gilles, 1572 ; Paris, Jeh. Charron, 1574, in-16 ; Lyon, Rigaud, 1577, in-16.

2. *Ode à M. le duc de Guise à son retour de Calais.* Paris, A. Wéchel, 1558, in-4.

3. *Chant pastoral de la paix.* Paris, A. Wéchel, 1559, in-4.

4. *Epithalame sur le mariage de M. le duc de Lorraine et de Madame Claude, fille du Roy.* Paris, A. Wéchel, 1559, in-4.

5. *La Bergerie.* Paris, Gilles Gilles, 1572, in-8.

6. *Ode pastorale sur la mort de Joachim du Bellay.* Paris, 1560, in-4.

7. *L'Innocence prisonnière, l'Innocence triomphante, la Vérité fugitive,* 1561, in-8. Cet ouvrage fut traduit en vers latins par Florent Chrétien, sous ce titre : *Sylva, cui titulus Veritas fugiens ex Bellaquæi gallicis versibus latina facta.* Paris, Rob. Estienne, 1561, in-4.

8. *Larmes sur le trépas de René de Lorraine et de Louise de Rieux.* Paris, Gabr. Buon, 1566, in-4.

9. *Dictamen metrificum De bello huguenotico.* S. l. n. d., in-8 et in-4, poème macaronique.

10. *Les amours et nouveaux échanges de pierres précieuses.* Paris, Mam. Patisson, 1576, in-4.

11. *La Reconnue, comédie.* Paris, 1577, in-8 ; — Rouen, Th. Daré, 1604, in-12.

La plupart de ces œuvres de Remy Belleau furent réimprimées dans les éditions de ses œuvres complètes, qui furent très-nombreuses. Nous rappellerons : *Œuvres poétiques.* Paris, Mam. Patisson, 1578, 2 vol. in-12. — *Idem.* Paris, Gilles Gilles, 1578, 2 vol. in-12, et 1585, 2 vol. in-12. — *Idem.* Lyon, pour Th. Soubron, 1592,

2 vol. in-12. — *Idem.* Rouen, 1604, 2 vol. in-12. — *Œuvres complètes. Nouv. édit. publiée d'après les textes primitifs, avec variantes et notes, par A. Gouverneur.* Nogent-le-Rotrou, Gouverneur, 1867, 3 vol. in-32.

Belleau a en outre fait un commentaire plein de science sur la seconde partie des *Amours*, de Ronsard ; ce commentaire a été plusieurs fois imprimé avec celui de Muret.

Ronsard avait composé pour son ami cette épitaphe, qui se lisait à Notre-Dame de Paris, où Belleau avait été inhumé :

Ne taillez, mains industrieuses,
Des pierres pour couvrir Belleau :
Luy-mesme a basti son tombeau
Dedans ses *Pierres précieuses*.

BELLEFLEUR (JEAN DE). — Jean de Bellefleur, né dans le Perche, se fit connaître comme prédicateur et devint chapelain du Conseil. Il a traduit deux épîtres d'Ovide, publiées avec les *Amours d'Ovide*, en 1621, à Paris. Cette traduction est dédiée au marquis d'Alluyes.

BELLIER DU CHESNAY (ALEXANDRE-CLAUDE). — La famille Bellier, originaire d'Illiers, se divisa en deux branches, dont l'une se fixa à Châteaudun et l'autre à Chartres. Dès le XVIe siècle, nous voyons les membres de cette famille occuper les charges les plus honorables aux bailliages et aux élections de Chartres et de Châteaudun. Claude-Alexandre Bellier naquit à Chartres, sur la paroisse de Sainte-Foi, le 5 mai 1739 (1). Il fut lieutenant des

(1) « L'an 1739, le mardi 5 may, a été baptisé Alexandre-Claude, fils de maître Claude Bellier, seigneur du Chesnay et de la Charmoye, avocat en Parlement et au baillage et siége présidial de Chartres, et de dame Marie-Henriette Fallou de la Charmoye. »

maréchaux de France, greffier du point d'honneur, censeur royal, maire de la ville de Chartres du 22 décembre 1780 au 12 décembre 1784, député à l'Assemblée législative en août 1791. Il mourut à Chartres le 24 octobre 1810.

Doué d'une érudition profonde et des connaissances les plus variées, il conçut le premier l'idée de la *Collection des Mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France,* dont il a publié les 66 premiers volumes, en y joignant grand nombre de notes curieuses et instructives. Il a aussi coopéré, avec Dussieux, son gendre, traducteur de l'Arioste, à la *Bibliothèque des Dames.*

Comme censeur royal, il prit part à une grande controverse qui, pendant plusieurs années, occupa les esprits à Chartres. Il dénonça au corps municipal de Chartres les *Institutiones philosophicæ ad usum seminarii Tullensis* (Toul, 1769, 5 vol. in-12), qui avaient été adoptées par le collége de Chartres et que Bellier du Chesnay accusait de favoriser l'athéisme, le déisme et l'immortalité.

A la suite de la mauvaise administration de Michel Perrineau comme principal du collége Pocquet, il fut un de ceux qui contribuèrent le plus puissamment à la réorganisation de cet ancien collége, et fut un des auteurs de la brochure intitulée : *Projet concernant le collége royal de Chartres.* Chartres, Le Tellier, 1784, in-4.

Lors de la Révolution et de la suppression des ordres religieux, dont les livres avaient été empilés dans le chœur et les bas-côtés de la cathédrale, il se chargea, avec l'abbé Jumentier, Datin de Lancey et Bouvet-Jourdan, de mettre de l'ordre dans ce chaos, et créa ainsi la Bibliothèque communale de Chartres, aujourd'hui une des plus riches de France.

Enfin nous connaissons de Bellier du Chesnay une bro-



chure intitulée : *Discours sur le but de l'établissement de la Société des amis de la Constitution, séante aux Jacobins de Chartres, prononcé le 27 décembre 1790.* Chartres, Lacombe, in-8.

BERNARD de Chartres. — Bernard de Chartres était, au XIIe siècle, chancelier du chapitre de Notre-Dame de Chartres, et en cette qualité avait la direction des écoles de cette ville, célèbres depuis plus de deux siècles non seulement en France, mais même à l'étranger. Nous connaissons Bernard de Chartres par le témoignage que rend de sa science Jean de Salisbury, depuis évêque de Chartres, en 1176. Ce prélat l'appelle en divers passages : *Senem Carnotensem grammaticum opulentissimum*, et aussi *exundantissimum modernis temporibus fontem litterarum in Gallia.*

Voilà tout ce que nous savons de positif sur cet auteur. M. Cousin trouva à la Bibliothèque nationale, dans le fonds de Sorbonne, un commentaire sur l'*Enéide*, intitulé *Commentum Bernardi Silvestris super sex libros Æneidos*, et il n'hésita pas à attribuer cette œuvre à Bernard de Chartres, identifiant ainsi Bernardus Silvestris et notre chancelier.

Si cette attribution est exacte, nous aurions quelques détails biographiques sur Bernard de Chartres. On sait en effet que Bernardus Silvestris, aussi appelé Bernard le grammairien et Bernard le Breton, naquit à Moélan, au diocèse de Quimper ; qu'il devint évêque de cette ville en 1159, et qu'il mourut l'an 1167 dans sa ville épiscopale. On lui attribue deux ouvrages, imprimés au XVIe siècle : *Formula vitæ honestæ* et *De modo et regula rei familiaris facilius gubernande.* Il est aussi auteur du *Megacosmus* et du *Microcosmus*, du commentaire sur l'*Enéide* dont nous avons parlé, et de poèmes latins sur l'astrologie judiciaire.

Doit-on faire revenir au chancelier de l'église de Chartres le mérite de ces ouvrages? Tous les auteurs qui se sont occupés de sa vie ont adopté l'opinion de M. Cousin, se fondant surtout sur l'analogie qui existe entre les œuvres de Bernard le grammairien et ce que l'on connaît des écrits de Bernard de Chartres. Nous n'avons pas encore de preuves suffisantes pour contredire absolument cette assertion ; cependant, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que ce n'est qu'une induction.

Quant à nous, il nous semble peu vraisemblable que Bernard le Breton soit venu de son diocèse reculé pour diriger les écoles de Chartres, et ait plus tard été rappelé à l'administration de l'évêché de Quimper. Il nous semble aussi que les termes employés par Jean de Salisbury permettent de supposer que Bernard de Chartres dirigeait encore les écoles de Chartres à l'époque où le conseiller de Thomas Becket parlait de lui dans ses œuvres, tandis que Bernard le grammairien était déjà évêque de Quimper en 1159.

On peut consulter sur Bernard de Chartres :

Bernard et Thierry de Chartres, par M. B. Hauréau. Paris, Imp. nat., 1872, in-8.

De Bernardo Carnotensi, grammatico professore et interprete Virgilii, thèse par M. Demimuid. Paris, E. Thorin, 1873, in-8.

BERNONVILLE (Nicolas). — Nicolas Bernonville, né à Laon, le 7 décembre 1677, vint de bonne heure à Chartres (1), et professa la rhétorique au collége Poc-

(1) Le 21 juin 1694, il fut présenté au chapitre de Chartres une requête de la dame Bourcy, mère de Pierre Bourcy, autrefois maître de musique, demandant à la compagnie de vouloir bien donner par charité à Nicolas Bernonville, neveu dudit Bourcy et petit-fils de ladite dame, trois ou quatre setiers de blé pour le nourrir de pain pendant une année au petit Séminaire.

quet (1). Il fut nommé chanoine de Chartres le 29 juin 1714; il mourut dans cette ville le 21 mai 1750, et fut enterré au cimetière de Saint-Jérôme.

Nous ne connaissons de lui que des opuscules, la plupart en vers latins, composés pendant qu'il occupait la chaire de rhétorique. Ce sont :

Ode sur la bataille de Spire, lat.-fr. Chartres, Marin Maschefer, in-4.

Paulo, Carnotensium episcopo, ex aquis Borbonicis revertenti, Egloga.

Gratulationes regii Carnotensis collegii de solemni ingressu D. D. de Monstiers de Merinville. Chartres, Nicolazo, 1710, in-4. Outre l'œuvre de Bernonville, on trouve dans cette brochure des pièces de vers des professeurs Philippe des Ligneris, Jean Beaurains et Jean Jumentier.

Bernonville fit représenter au collége de Chartres, en 1704, une tragédie intitulée *Flavie;* en septembre 1713, une autre pièce intitulée *Joseph*, dont le prologue et les intermèdes furent mis en musique par Chenu, maître de musique de la cathédrale de Chartres.

Il avait également composé des hymnes pour l'office de saint André (Chartres, Nicolazo, 1707), qui, jusqu'à la Révolution, furent chantées dans cette église collégiale.

BERTHAULT (Pierre) *(Petrus Berthaldus)*. — Cet éminent oratorien naquit à Sens en 1598, et entra dès sa première jeunesse dans la congrégation que Pierre de Bérulle venait de fonder. D'abord professeur à Troyes, qui fut l'un des premiers couvents de l'Oratoire, il fut chargé de professer la rhétorique à Marseille lors de la fondation du collége de cette ville, en 1625. En 1658, il

(1) Danchet quitta la chaire de rhétorique en août 1696. Hardy lui succéda et professa pendant deux ans. Bernonville prit possession de la chaire à la Saint-Remy 1698.

obtint un canonicat dans la cathédrale de Chartres, devint, le 7 avril 1659, archidiacre de Dunois, puis sous-doyen le 20 novembre 1666 ; il était en même temps official du diocèse et grand-vicaire de Ferdinand de Neufville, évêque de Chartres. Il mourut à Chartres le 19 octobre 1681, et fut inhumé dans la cave du chœur de l'église du séminaire du Grand-Beaulieu.

Les deux ouvrages les plus connus de Pierre Berthault sont deux traités classiques qui, pendant longtemps, ont été entre les mains de tous les élèves, ce qui explique le nombre considérable d'éditions qu'a eues chacun d'eux :

1. *Florus Francicus, sive Rerum a Francis bello gestarum Epitome* (1). Paris, 1630, in-24; — 2e édit. Paris, 1636, in-8 ; — 3e édit. Paris, 1640, in-12 ; — 4e édit. Paris, Libert, 1644, in-12 ; — 6e édit. Paris, Cl. Thiboust, 1660, in-12 ; — 8e édit. Caen, 1678, in-12. (Dédié au cardinal de Richelieu.)

2. *Florus Gallicus, sive Rerum a veteribus Gallis bello gestarum Epitome*. Paris, 1632, in-24 ; — 4e édit. Paris, Libert, 1644, in-12 ; — 6e édit. Lyon, 1671, in-12.

Mais la production la plus considérable de notre oratorien, celle qui dénote toute sa science et son érudition, est *Liber singularis de ara*. Nantes, P. Dorioy, 1636, in-8.

Le P. Berthault s'exerça aussi dans la poésie latine ; nous connaissons de lui deux pièces qui ne manquent pas d'un certain mérite :

Éloge de la ville de Troyes. 1631, in-8.
Casallum bis liberatum.

BERTINOT (FRANÇOIS). — François Bertinot, du diocèse de Dijon, était bachelier en théologie de la Faculté de

(1) L'ouvrage publié par de Bonair, historiographe, gentilhomme de la garde écossaise, sous le titre : *Sommaire royal de France* (Paris, 1676, 1678 et 1680), n'est que la traduction du *Florus Francicus*, avec une continuation de vingt années.

Paris. Il fut nommé chanoine préceptorial en la cathédrale de Chartres, à la place de Michel Perrineau, le 9 octobre 1760, et conserva la direction du collége Pocquet jusqu'au 7 juillet 1787.

Il fit diverses pièces de poésie latine assez estimées et composa des hymnes qui furent insérées dans le Missel de Chartres de 1782 et dans le Bréviaire de 1783.

BEURIER (Louis). — La famille à laquelle appartenait cet auteur était une des bonnes familles bourgeoises de Chartres. Louis Beurier naquit en cette ville le 23 novembre 1577 et entra dans l'ordre des Célestins, où il fit profession le 28 avril 1613. Il décéda au monastère de Vichy le 8 avril 1645.

Il a laissé plusieurs ouvrages fort estimés :

1. *Analogies et antithèses de l'incarnation du fils de Dieu avec le péché d'Adam*. Paris, veuve Chevalier, 1630, in-8. Dans cet ouvrage se trouve une épître curieuse à Robert Boète, doyen de la cathédrale de Chartres, sur les origines de cette église.

2. *Isagoge seu Introductio ad scientiam de sacramentis*. Paris, 1631, in-16.

3. *Histoire du monastère et couvent des Célestins de Paris*. Paris, veuve Chevalier, 1634, in-4.

4. *Sommaire des vies des fondateurs et réformateurs des ordres religieux*. Paris, veuve Lenoir, 1635, in-4.

BEURIER (Paul). — Cet auteur, parent assurément du précédent, naquit à Chartres en 1610. Chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin et de la congrégation de Sainte-Geneviève, il fut d'abord curé de la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, puis devint abbé de Sainte-Geneviève. Il mourut à Paris le 25 janvier 1696.

Il fut considéré comme un des bons théologiens de son temps. Ses principaux ouvrages sont :

1. *Vie de sainte Geneviève*. Paris, Cramoisy, 1641, in-8.

2. *Speculum christianæ religionis, in triplici lege, naturali, mosaïca et evangelica*. Paris, Jacq. Langlois, 1666, in-12.

3. *Chronologia brevis*. Paris, 1672.

4. *La perpétuité de la foy et de la religion chrétienne dans les trois états, expliquée et prouvée en deux cents homélies*. Paris, 1680, 2 vol.

BEURIER (Étienne). — Né à Chartres en 1622, Étienne Beurier se consacra au barreau. Il devint conseiller et procureur du Roi et du duc d'Orléans au bailliage et siége présidial et en l'hôtel-de-ville de Chartres ; il avait épousé Madeleine Delestre. Il mourut à Chartres le 29 avril 1704, et fut enterré dans l'église des Cordeliers de cette ville.

On a de lui deux volumes manuscrits conservés à la Bibliothèque communale de Chartres et intitulés : *Recueil, par ordre alphabétique, sur différentes matières de droit civil et canonique, de morale et d'histoire.*

BEZAULT (François). — François Bezault naquit à Courtalain à la fin du XVII[e] siècle, et mourut en 1764. Il était curé de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, au diocèse d'Orléans. Il se fit, par ses prédications, un renom d'éloquence, et fut plusieurs fois appelé à prêcher dans la cathédrale d'Orléans. On fit imprimer l'*Oraison funèbre de M[gr] Louis, duc d'Orléans,* qu'il prononça, en 1752, devant le chapitre de Sainte-Croix d'Orléans.

BILLY (Jacques de) (*Jacobus Billius*). — La famille de Billy appartient au pays chartrain. Le père de Jacques, Louis de Billy, né à Chartres, était seigneur de Prunay-le-Gillon, et se maria à Marie de Brichanteau. Il était gouverneur de Guise en 1535 lorsque Jacques naquit dans cette ville.

Le jeune de Billy fit ses premières études à Paris, puis

alla étudier le droit à Orléans, et ensuite à Poitiers ; mais, à la mort de son père, il s'adonna entièrement aux belles-lettres, et surtout à l'étude des langues grecque et hébraïque. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il succéda à son frère Jean dans l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm. Il mourut à Paris, dans la maison de Génébrard, son ami, le 25 décembre 1581.

Jacques de Billy a laissé un grand nombre d'ouvrages ; nous mentionnerons les traductions des œuvres de saint Grégoire de Nazianze (1569, in-fol., et 1583, 2 vol. in-fol.), des lettres d'Isidore de Péluse (1585, in-fol.), des œuvres de Jean Damascène, de quelques ouvrages de saint Jean Chrysostôme.

Outre ces traductions, géneralement fort estimées, on connaît encore de lui :

Anthologia sacra ex probatissimis utriusque linguæ partibus collecta. Paris, Nic. Chesnault, 1575, in-16. Le même livre fut traduit en français par Jacques de Billy et publié sous ce titre : *Sonnets spirituels recueillis pour la plupart des anciens théologiens, tant grecs que latins.* Paris, Nic. Chesneau, 1577-78, 2 vol. in-16.

Sacrarum observationum Libri duo, imprimés à la suite de la traduction des Lettres d'Isidore de Péluse.

Jacques de Billy fit aussi imprimer à Paris, en 1583, le *Commentaire de Théophylacte sur les Oraisons de saint Grégoire de Nazianze*, in-fol., réimprimé en 1607 et 1630.

Deux des frères de Jacques de Billy, Jean et Godefroy, ont aussi laissé quelques ouvrages. Godefroy, évêque de Laon, mort le 28 mars 1612, a traduit du latin et de l'espagnol quelques ouvrages de dévotion. Jean, abbé de Saint-Michel-en-l'Herm et de Notre-Dame-des-Châteliers, puis chartreux à Bourg-Fontaine et prieur de la chartreuse du Mont-Dieu, mort vers 1585, publia en français

un *Traité des sectes et des hérésies de son temps,* et a laissé quelques traductions d'ouvrages de piété.

BOILLE (Michel du). — Michel du Boille, né à Chartres, était avocat au Parlement. Il fut éditeur, avec Denis Godefroy, du *Grand coutumier général de pratique*, autrement appelé *Somme rurale,* de Jean Boutiller. Paris, Gall. Dupré, 1537, in-fol.

BOISSIN (Jean). — Jean Boissin, né à Gallardon vers 1550, est, par sa date, un de nos premiers poètes tragiques. Assurément nous ne voulons pas revendiquer pour lui une place auprès de Rotrou et de Corneille ; mais plusieurs passages de ses pièces se lisent encore avec plaisir, et il est telle de ses tragédies que nous préférerions sans peine à celles de Robert Garnier. Nous ne savons où elles furent représentées, mais elles le furent certainement : dans l'exemplaire de ses œuvres que nous avons entre les mains, le nom des acteurs est mentionné à côté de celui des personnages ; nous devons avouer qu'aucun de ces acteurs ne nous est connu.

L'ouvrage de Jean Boissin est intitulé : *Les Tragédies et histoires saintes*. Lyon, Sim. Rigaut, 1628, in-12.

Une première édition avait paru à Lyon, en 1598, sous ce titre : *Les œuvres de Jean Boissin, de Gallardon, contenant : la Perséenne ou la Délivrance d'Andromède et les malheurs de Phinée, tragédie en cinq actes et en vers ; la Fatalité de Méléagre et le désespoir d'Althée, sa mère, ou la Conqueste du sanglier de Calidon, tragédie en cinq actes, en vers ; les Urnes vivantes ou les Amours de Phildon et Polibelle, tragédie pastorale en quatre actes, en vers ; le Martyre de saint Vincent, tragédie ; le Martyre de sainte Catherine, tragédie.*

BONHOMME (ANTOINE). — Antoine Bonhomme, né à Châteaudun en juin 1681, fut docteur en théologie de la Faculté de Paris, de la maison et société de Sorbonne, le 5 juin 1709. Il fut reçu chanoine de Chartres le 31 août 1709 et résigna son canonicat au mois d'octobre 1731.

Nous n'avons jamais rien rencontré de lui; mais une note manuscrite du chanoine Brillon porte ce qui suit : « Mauvais rimailleur et faiseur de chansons et vaudevilles. On en a fait imprimer quelques-unes pour luy faire sentir son ridicule, heureux si cela pouvoit éteindre tout à fait en luy la démangeaison de rimer et de donner les pensées les plus basses et les plus puériles pour du sublime. »

BONNET (NICOLAS). — Nicolas Bonnet naquit à Bitreau, en la paroisse de Tréon, près Dreux, le 25 mars 1721, d'une famille de cultivateurs. Nous trouvons, dans les registres de l'état-civil de la paroisse de Marville-Moutier-Brûlé, la note suivante écrite par N. Leboucq, un de ses vicaires épiscopaux : « M. Bonnet avoit commencé au collége de Dreux ses études, qu'il acheva à Paris au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Docteur en théologie, il professa, non sans distinction, la philosophie au collége de Chartres, qu'il quitta au bout de deux ans (1748) pour prendre possession de la cure de Saint-Michel de la même ville, où il a rempli, avec une régularité sans exemple, les devoirs d'un pasteur éclairé, zélé, charitable, obligeant, en relation avec des personnages éminents par leurs places et bonnes qualités. Pendant quarante-deux ans qu'il occupa sa cure, il ne manqua jamais d'aller tous les ans se recueillir pendant huit jours au monastère de la Trappe. Lorsque Mgr de Lubersac abandonna son dio-

cèse, les électeurs d'Eure-et-Loir, connoissant les vertus éminentes, les rares qualités de M. Bonnet, ne balancèrent pas à le choisir pour évêque de ce département (13 février 1791). Le 10 juin 1791, il adressa au clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale dans laquelle il s'exprime ainsi : « J'ai dit plus d'une fois, et « je le dis sincèrement du fond du cœur, si M. de Lubersac « vient à remplir la condition sans laquelle nul ne peut « demeurer à la tête des diocèses et des paroisses, il ne « tiendra pas à moi qu'il ne continue à exercer librement « et exclusivement à moi les fonctions épiscopales dans « le diocèse de Chartres. Plût à Dieu que ce digne prélat « changeât de manière de penser et me mît par là dans « le cas de prouver par ma conduite la sincérité de cette « protestation ! »

Nicolas Bonnet mourut à Chartres le 11 novembre 1793. Outre la lettre pastorale dont nous venons de parler, il publia plusieurs mandements pour l'organisation et la discipline de son diocèse.

BORDAS (Jean-Baptiste). — La vie de ce laborieux écrivain nous est peu connue ; nous savons seulement qu'il naquit à Châteaudun vers 1712 ; au mois d'avril 1745, il fut nommé à la cure d'Ymonville-la-Grande, près Voves, pour y remplacer l'abbé Pierre Bichain. Il fut appelé en 1772 à la cure de Saint-Avit, près Illiers ; mais il eut à peine le temps de prendre possession de ce nouveau bénéfice (1).

Il occupa les loisirs de son ministère à composer une

(1) « Le vendredy 28e août 1772, a été inhumé, dans le chœur de l'église de Saint-Avit, le corps de feu maistre Jean-Baptiste Bordas, prêtre, curé de la paroisse d'Ymonville-la-Grande, qu'il gouverna avec édification depuis environ 27 ans, et depuis 7 semaines curé de cette paroisse, âgé d'environ 60 ans. »

Histoire du Dunois, comme il nous l'apprend lui-même dans cette note placée par lui à la fin de son manuscrit : *Fructus otii apud Ymonisvillam. Explicit anno Domini 1762.* Cette histoire, la plus complète qu'on possède sur le pays Dunois, resta longtemps manuscrite dans la Bibliothèque de Châteaudun. M. Ach. Guénée la publia en 1850 (Châteaudun, Pouillier-Vaudecraine, in-8), sous ce titre : *Histoire du comté de Dunois, de ses comtes et de sa capitale, publiée sur son manuscrit conservé à la bibliothèque de Châteaudun.*

Il y joignit, l'année suivante, un autre ouvrage de l'abbé Bordas : *Chorographie du Dunois ou Notice sur les villes, bourgs, fiefs, justices, châteaux, maisons de campagne qui y sont renfermés.* Châteaudun, Aug. Lecesne, 1851, in-8.

Cette édition renferme de nombreuses erreurs ; le manuscrit de l'auteur ne paraît pas avoir été assez scrupuleusement observé. La Société Dunoise a commencé la publication d'une nouvelle édition de l'*Histoire* de l'abbé Bordas.

M. Vincent a publié : *Documents inédits sur l'abbé Bordas.* Chartres, Garnier, 1858, in-8.

BOSSU (René le). — Né à Paris vers 1635, René le Bossu entra dans la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. Il fit de bonne heure profession dans l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée, à Chartres, où il demeura le reste de sa vie, et où il mourut en 1680.

Il a laissé des manuscrits sur la philosophie, la physique et les mathématiques, et a en outre fait imprimer les ouvrages suivants :

1. ***Abbayes et prieurés de la Congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève en la métropole de Sens.*** **Paris, 1665, in-fol.**

2. *Traité du poème épique*. Paris, Mich. Petit, 1674. — *Idem*. La Haye, 1714, in-12. En tête de cet ouvrage se trouve un *Mémoire touchant la vie et les ouvrages de René le Bossu, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, par Pierre-François le Coroyer, chanoine de la même congrégation.*

3. *Parallèle de la physique d'Aristote et de Descartes*. Paris, Mich. Petit, 1674.

BOTRAYE (Raoul) (*Rodolphus Botereius*). — Le nom même de cet auteur est assez discuté ; la forme la plus généralement suivie est Boutrays, mais on trouve également Boteroue, Boutheroue, Bouteroue, Boutterais, toutes formes employées pour traduire le latin *Botereius*. Sur un exemplaire de son ouvrage *Castellodunum*, donné par l'auteur même à la ville de Châteaudun, on lit : « Ce livre a esté donné aux eschevins par M. Botraye en janvier 1627, » avec la signature « Botraye ; » c'est ce qui nous décide à adopter cette orthographe.

Raoul Botraye naquit à Châteaudun, sur la paroisse de Saint-Valérien, en 1565, car il nous apprend lui-même, dans un de ses ouvrages, qu'il avait trois ans lorsque les calvinistes mirent le feu aux Cordeliers, c'est-à-dire en 1568. Il eut pour père Vincent Botraye et pour mère Antoinette Maçon. Il fit ses premières études à Vendôme et alla les achever à Paris. Il était avocat à Chartres lorsque Henri IV vint s'y faire sacrer, en 1594. On raconte qu'un jour qu'il plaidait devant le Conseil, il s'interrompit pour annoncer la prise de Paris par le roi. Son dévoûment à la cause de Henri IV fut recompensé par une charge d'avocat au Parlement. Il était alors admis à la cour et était bien venu des principaux seigneurs, particulièrement du président Jeannin.

Botraye résida à Paris jusqu'à sa mort (1630), sans cependant cesser ses relations avec son pays natal, où

nous le retrouvons quelquefois. Il s'était marié, le 17 octobre 1588, à Marie Gillot, fille d'un sergent royal à Chartres.

Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages :

1. *Semestrium placitorum Magni Consilii Libri IV*. Paris, Thierry, 1606, in-8.

2. *Florilegium rerum ab Henrico IV immortaliter gestarum, ex variis Elogiis quæ illi scripta sunt, e gallico in latinum vertit R. Botereius*. Paris, Abr. Saugrain, 1609, in-8. Ces éloges sont tirés de d'Aubigné, de Cappel et de Mathieu. L'ouvrage de Botraye a été traduit sous ce titre : *Nouvelle histoire de Henri IV, traduite pour la première fois du latin de Raoul Boutrays, par M. Serieys*. Paris, Plancher, 1816, in-12.

3. *De rebus in Gallia commentar. Libri XVI*. Paris, P. Chevalier, 1610, 2 vol. in-8.

4. *Rodolphi Boterei Lutetia : Ejusdem ad Paulum V postulatio... Adjuncta est Descriptio Lutetiæ Parisiorum, authore Eustathio à Knobelsdorf Pruteno*. Paris, Rob. Thierry, 1611, in-8.

5. *Henrici Magni, augusti, pii, felicis, clementis, invicti, christianissimi Galliæ regis Vita*. Paris, P. Chevalier, 1611, in-8.

6. *Aurelia, seu Veterum recentiumque scriptorum de augusta Aurelia et Ligere et tractu suburbano et vicino Elogia*. Paris, 1615, in-8. La première partie de cet ouvrage contient des extraits de ce que les différents écrivains ont dit de la ville d'Orléans et à sa louange. Lemaire, dans son *Recueil des panégyriques de la ville d'Orléans*, 1646, in-4 et in-8, a inséré le poème de Botraye, intitulé *Aurelia*, qui forme la seconde partie de l'ouvrage.

7. *Urbis gentisque Carnutum Historia, ex veterum et recentiorum monumentis*. Paris, J. Bessin, 1624, in-8 ; ouvrage dédié au chancelier Etienne d'Aligre. Botraye fit hommage de cet ouvrage à la ville de Chartres, et nous lisons la délibération suivante dans les registres des échevins de cette ville. « Du 8 octobre 1624, est ordonné qu'il sera fait présent au sieur Boutrais d'un bassin d'argent jusqu'à la valeur de la somme de 200 livres, sur lequel seront gravées les armes de la ville, pour recognoistre du livre qu'il a composé en l'honneur de la ville et dont il a fait présent aux échevins. »

8. *Urbani VIII Pont. Maximi electio. Francis. Barberini legatio*. Paris, J. Bessin, 1625, in-12.

9. *Gallicinium in aliquot falsas damnatasque Antonii Santarelli assertiones, pro Rege christianissimo*. Paris, 1626, in-8.

10. *Castellodunum, seu Primariæ urbis Dunensis comitatus Descriptio*. Paris, J. Bessin, 1627, in-8. Il suivit pour cet ouvrage un mémoire que Michel Martin, avocat à Châteaudun, avait communiqué à Belleforest, en 1582.

Outre ces ouvrages, Botraye avait composé un poëme sur le *Voyage de Louis XIII aux Pyrénées* (1621, in-8), et des *Éloges de Louis Servin, de Nicolas de Verdun, premier président, et de Nicolas de Hacqueville* (1625 et 1627).

On a souvent reproché à Botraye d'avoir écrit avec trop de négligence et de n'avoir pas assez travaillé ses ouvrages.

BOUCHER (Jean). — Nous ignorons si Jean Boucher appartenait à la famille de ce nom qui fournit au XVIe siècle plusieurs chanoines, un grand-chantre et un doyen au chapitre de Chartres ; tout ce que nous savons de lui est qu'il fut professeur au collége Pocquet, à Chartres.

Il a composé plusieurs pièces de vers latins et français, qui nous sont parvenues :

Prosopopée de la ville de Chartres à Mgr Ferdinand de Neufville, au jour de son entrée solennelle faicte le 11 *décembre* 1657 (1). Chartres, Cl. Peigné, 1657, in-4.

Musarum Carnotensium Sympœanismus quadrilinguis, sive Lescotus redivivus, illustrissimo viro D. D. Ferdinando de Neufville, Carnutum antistiti dignissimo, urbem auspicato ingredienti, per aliquot alumnos decantatus. Chartres, Cl. Peigné, 1658, in-4.

BOUCHET (Laurent) (*Laurentius Bochellus*). — Voici assurément l'un des auteurs les plus féconds qui ait jamais existé ; mais en même temps il est certainement un des

(1) A la fin de cette brochure se trouve une pièce en caractères hébraïques intitulée : *Rhytmus hebraïcus*, et signée : M. Bourdaille. Michel Bourdaille est ce théologien dont nous parlons à l'article de Philippe le Féron : comme on le voit, il eut plus d'une relation avec la ville de Chartres.

plus ignorés. Il n'a pas laissé moins de vingt-trois volumes in-folio contenant le recueil de ses prônes et sermons, et dix-huit autres volumes, également in-folio, traitant des questions de morale, de science, d'histoire naturelle et des pièces de poésie. Tous ces volumes, à l'exception de six, qui ont été égarés, se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque communale de Chartres.

Laurent Bouchet eut d'ailleurs une existence fort accidentée. Esprit inquiet, d'humeur vagabonde, il est toujours à la recherche de l'inconnu ; aussi, malgré de hautes protections et malgré son assiduité chez les grands de la cour, il ne parvint jamais à obtenir un riche bénéfice ecclésiastique ; il ne parvint pas davantage à la renommée, et, il faut l'avouer, il ne paraît pas l'avoir beaucoup méritée.

Il naquit à Paris en 1618. Son père, avocat au Parlement, mourut jeune (1623), et l'éducation de Laurent fut confiée aux soins de sa mère, Marguerite Raoul. Celle-ci plaça son fils au séminaire de Saint-Nicolas de Paris, où il fit sa première éducation. Il commença l'étude du latin au collége de Montaigu, puis il fit ses humanités chez les Péres Jésuites qui, en raison de ses progrès, lui décernèrent le titre classique d'*Empereur*. Pour compléter ses études, il suivit pendant trois ans les cours de la Sorbonne, où il reçut les leçons de Jacques Lescot, depuis évêque de Chartres, pour lequel il conserva toujours la plus vive reconnaissance.

N'étant encore que sous-diacre, Laurent Bouchet prononça, à l'âge de vingt-trois ans, son premier sermon dans l'église de Valenton (Seine-et-Oise). Par la protection d'un de ses parents, et grâce à ses brillantes études, il avait obtenu, en 1632, le bénéfice de la chapelle Saint-André, dans la paroisse de Saint-Marcel de Paris, et en

l'année 1643, à la prière des chanoines de cette collégiale, il prononça dans l'église de Saint-Marcel l'oraison funèbre du roi Louis XIII. En 1645, Mgr Etienne Caulet, évêque de Pamiers, l'emmena dans son diocèse et lui donna la cure de Tarascon-sur-Ariége, près des Pyrénées, où il exerça jusqu'à la fin de l'année 1646. Il fut ensuite aumônier de Charles Vialard, évêque d'Avranches, qui le pourvut de la cure de Naftel. Après avoir dirigé cette paroisse pendant quinze mois, il la résigna entre les mains du prélat. Par la protection de Mgr de la Barde, évêque de Saint-Brieuc, et sur les instances de Gaston de France, oncle du roi, il fut pourvu d'un canonicat en la collégiale de Saint-Aubin, à Crépy-en-Valois.

Ses relations avec Gaston et avec quelques grands seigneurs l'entraînèrent parmi les partisans de la Fronde. Craignant de se voir inquiété, il prit la résolution, en 1652, d'aller comme missionnaire prêcher les peuples sauvages à Cayenne. Il était au Hâvre, attendant l'heure de s'embarquer, lorsqu'arriva l'ordre de l'incarcérer. Plusieurs fois menacé de mort, il dut sa liberté à la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu ; mais il perdit son bénéfice de Saint-Aubin, et fut trop heureux, quelque temps après, d'obtenir un vicariat dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Au reste, il ne paraît pas être resté longtemps en disgrâce, car, peu après, nous le voyons pourvu de la charge de confesseur des nourrices de la cour. C'est à cette époque qu'il dit, en parlant de Marie-Louise d'Orléans, depuis reine d'Espagne : « Je lui ay appris à faire le signe de la croix et donné quelques instructions chrétiennes. »

En 1662, il reçut une mission toute de confiance, celle d'aller visiter les provinces du Perche, du Maine, de l'Or-

léanais et du Berry, pour y distribuer un peu d'argent aux populations nécessiteuses, qui mouraient de faim.

En 1666, il fit le voyage de Rome, d'où il se rendit en Terre-Sainte.

A son retour, Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, le nomma à la cure de Villecresnes (Seine-et-Oise), et enfin il permuta avec le curé Thomas, échangeant la cure de Villecresnes pour celle de Nogent-le-Roi dont il prit possession le 14 décembre 1670.

Son esprit fantasque et singulier le suivit dans sa nouvelle paroisse ; il eut de graves démêlés avec ses paroissiens et ses vicaires, et fut contraint par l'autorité ecclésiastique de résigner sa cure en faveur de son neveu Louis Serrant. Il habita néanmoins, pendant de longues années, comme prêtre habitué, dans cette petite ville, et c'est là qu'il composa la plupart des poésies qui nous sont parvenues. Il y mourut le 15 décembre 1695.

Laurent Boucher fit imprimer les écrits poétiques suivants :

Explication sur le tableau du May, représentant saint Paul arrivant en l'isle de Malthe, présenté à la Vierge en l'église Nostre-Dame de Paris, le 1er may 1653, avec un sonnet et une prière à la Vierge pour le Roy. Paris, Jacques Lecomte, 1653.

Sonnets sur les principales festes de la Vierge et sur quelques autres sujets de piété, comme aussi quelques stances et cantiques spirituels. Paris, N. Jolybois, 1666, in-4.

La cresche de Jésus-Christ visitée par des bergers, et Cantiques spirituels sur la naissance et enfance du Verbe incarné. Paris, N. Jolybois, 1666 et 1671, in-4.

Laurent Bouchet appartient à l'école du gazetier Loret, avec lequel il était en correspondance. Ses rimes ne sont pas riches, et l'inspiration fait complètement défaut ; mais la tournure est facile et le ton enjoué. Il se déclare émule et disciple de Loret, Scarron, Colletet, Gombault, Sarrazin, etc.

Dans un ordre plus sérieux, il coopéra à la traduction des œuvres spirituelles de saint Grégoire de Tours avec Jean Balesdens, de l'Académie française, et prieur de Saint-Germain-d'Alluyes, au diocèse de Chartres. On trouve cette note dans un de ses volumes : « Mlle de Richelieu (la nièce du cardinal) avait beaucoup de bontés pour moi ; j'allois la voir souvent, et j'ai traduit pour elle quelques ouvrages de saint Jean Chrysostôme. »

Dans un catalogue manuscrit de la bibliothèque de Jacques-Étienne Gueau de Reverseaux, catalogue dressé en 1740, nous trouvons les indications suivantes :

Decretorum ecclesiæ Gallicanæ collectio, Laurentii Bochelli opera, 1 vol. in-fol.

La somme bénéficiale de Laurent Bouchet, 1 vol. in-fol.

BOUDIN (Claude) (*Claudius Budinus*). — Claude Boudin, né à Chartres dans les premières années du XVIe siècle, fut professeur au collége de Bordeaux. Il a composé :

1. *De metrorum contextura Libellus*. Poitiers, Marnef, 1544.
2. *De laudibus Faustinis metrica epistola*. Paris, Pasq. Lambert, in-4. Cette pièce, sous le titre *Epistola ad clarissimum poetam regium Faustinum Anderlinum, præceptorem suum*, est imprimée dans le recueil *Poemata aliquot insignia*. Bâle, Rob. Winter, 1554, in-16.

BOULAISE (Jean). — Jean Boulaise, prêtre, naquit dans la paroisse d'Arrou, près Courtalain, vers l'année 1540. Professeur de langue hébraïque au collége des Lombards, il passa bientôt à celui de Montaigu. Sa réputation était si grande que, malgré son absence (il était allé à Rome), il fut élu principal de ce collége le 20 août 1571. Mais le principalat lui fut disputé par Jean Margot, bachelier en théologie, qui était parvenu à se faire nommer de son côté par plusieurs professeurs, trois jours après l'élection

de Boulaise. De là grand procès, qui ne se termina qu'en 1578 par la confirmation de Boulaise dans le principalat.

Au reste, il n'en jouit pas longtemps. Il voulait faire exécuter à la lettre le réglement qui portait que le collége de Montaigu était le collége des pauvres ; il s'intitulait partout *pauvre perpétuel et père des pauvres*. Les régents riches avaient favorisé Margot ; Boulaise voulut les exclure du collége ; ils citèrent le principal devant le tribunal de l'Université : il refusa de comparaître ; il fut condamné par contumace et excommunié en 1579. Il en appela au roi, qui leva la censure ; mais il fut forcé de donner sa démission.

Jean Boulaise a composé un certain nombre d'ouvrages fort estimés en son temps :

1. *L'abrégée Histoire du sacrement de l'autel, fait à Laon en 1566, avec sa carte, représentant le tout au vif*. Paris, Belot, 1573, in-8. C'est le récit d'un miracle arrivé à Laon sur une femme possédée du malin esprit. Le même ouvrage fut réimprimé sous ce titre : *Le thrésor et entière histoire de la triomphante victoire du corps de Dieu sur l'esprit maling Béelzebub, obtenue à Laon l'an 1566*. Paris, Nic. Chesneau, 1578, in-4 ; et encore : *Le Manuel de l'admirable victoire du corps de Dieu sur l'esprit malin de Béelzébut, obtenue à Laon en 1566*. Liége, H. Hovius, 1598, in-12.

2. *Ad mysticos Sacræ Scripturæ sensus varia dictionum significatio, in compendium collecta ad usum omnium*. Paris, Den. Duval, 1575, in-12.

Jean Boulaise fit encore imprimer à Paris, l'an 1575, un *Alphabet hébraïque*, puis, en 1576, l'*Abrégé de la langue sainte*, en latin. Il avait aussi composé un *Commentaire sur les septante semaines de Daniel*.

BOURCY (Pierre). — Pierre Bourcy naquit à Laon vers 1640, et mourut à Chartres le 28 mars 1694. Il succéda à Jean Jouet en 1687 comme maître de psallette de la cathédrale.

Nous connaissons de lui un *Recueil de motets*. Chartres, Et. Massot, 1693, in-8. Les vers de ce recueil, mis en musique par Bourcy, sont de Danchet et de Collin, professeurs au collége Pocquet.

Outre ces motets, nous connaissons encore de Bourcy la musique de plusieurs tragédies représentées au collége de Chartres. Nous citerons entre autres : *Ptolémée ou l'Usurpateur puni* (12 août 1687), *Judith* (20 février 1691), *Idylle à la louange de Louis le Grand* (10 avril 1693), *Annibal* (12 juillet 1696).

Bourcy composa lui-même les vers de plusieurs motets en l'honneur du Saint-Sacrement, et, indépendamment des livrets qui lui furent fournis par Danchet, il mit en musique des poésies de MM. Peu, sous-chantre, Massot, chapelain, et Lubriat, médecin.

BOURDOISE (Adrien). — Adrien Bourdoise fut l'ami de saint Vincent de Paul et de l'abbé Olier ; c'est déjà faire son éloge. Simple et humble comme eux, il fut l'un de ces vertueux ecclésiastiques qui, au XVIIe siècle, firent revivre en France l'esprit du sacerdoce, altéré pendant les guerres de religion du siècle précédent. Il naquit à Mottereau, près Brou, le 1er juillet 1584. Son père était notaire et procureur-fiscal ; mais il mourut bientôt, et, à peine âgé de dix ans, le jeune Adrien se vit orphelin, sans aucune ressource, non seulement pour étudier, mais même pour soutenir sa vie. Il fut réduit à garder les troupeaux, puis devint clerc de notaire et laquais d'un président. Il entra enfin au service de M. Haslé, curé de Saint-Pierre-Ensentelée, à Orléans, où il commença à apprendre le latin. M. Haslé lui fit prendre la tonsure, et il débuta dans les ordres mineurs comme portier du collége Pocquet, à Chartres.

Nommé prêtre, il se voua particulièrement aux catéchismes, aux missions, aux conférences; il institua, en 1618, la communauté des prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Bourdoise donna également la règle des filles de Sainte-Geneviève, dites Miramiones, du nom de Mme de Miramion, leur fondatrice. Il mourut en odeur de sainteté le 19 juillet 1655.

Bourdoise a laissé quelques écrits qui furent imprimés après sa mort. Ce sont :

L'idée d'un bon ecclésiastique, ou les Sentences chrestiennes et cléricales. Paris, P. de Bresche, 1660, in-12. Ce livre, imprimé d'abord au Puy, le fut de nouveau à Clermont en 1661, puis à Paris en 1672.

Réglemens et matières des catéchismes qui se font à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. 1655, in-12.

Instructions méthodiques pour l'école paroissiale, dressées en faveur des petites écoles. Paris, 1665 et 1685, in-12.

La *Vie d'Adrien Bourdoise* fut écrite par Philibert Descourveaux, sur les notes de Courtin, prêtre de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et publiée à Paris en 1714, in-4. En 1784, un abrégé de ce livre fut donné par l'abbé Bouchard.

Le portrait original de l'abbé Bourdoise est conservé dans la sacristie de l'église de Brou. Sous la gravure de ce portrait, qui fut faite par N. Pitau, on lit ces vers :

Hic fuit Elias more, et clamore Johannes,
Ore Nathan, cura Paulus, amore Petrus.

BOURGES (Jean de). — Docteur en médecine, né à Dreux, d'une ancienne famille du pays (1), Jean de Bourges fut médecin de Charles VIII et de Louis XII, alors duc

(1) En 1564, nous voyons figurer, dans les registres de l'état-civil de la paroisse de Saint-Pierre de Dreux, *nobilis vir Johannes de Bourges, scutifer de la Foullerye*.

d'Orléans. Il traduisit, avec une interprétation, le livre d'Hippocrate *De la nature humaine*. Paris, 1548, in-8.

BOURLIER (Mathurin). — Mathurin Bourlier, né à Dreux, d'une des familles les plus honorables de cette ville, exerça les fonctions de conseiller et procureur du roi en l'élection de Dreux (1). A l'exemple de son concitoyen Godeau, du président Claude Nicole et de tant d'autres, il composa dans sa jeunesse des poésies légères qu'il tenta plus tard de faire oublier. Sans être un poète de premier ordre, Mathurin Bourlier sort cependant de la catégorie de ces milliers de versificateurs qui pullulèrent à la suite du grand mouvement littéraire de la Renaissance. Ses *Poésies chrétiennes* (Paris, Ant. de Sommaville, 1640, in-12) renferment quelques pièces qui méritent encore d'être lues aujourd'hui.

BOUST (Gui). — Gui Boust naquit à Brou vers 1615; il fut reçu chanoine de la cathédrale de Chartres le 6 novembre 1662; il obtint une chaire de la maison de Sorbonne (2), puis une chaire royale le 27 octobre 1670. Il mourut au mois de juin 1687.

(1) Voici l'acte de baptême du fils aîné de notre poète, qui prouve les relations d'amitié qui existaient entre Mathurin Bourlier et Jean Rotrou, son confrère en poésie : « Le 16 août 1639, fut baptisé Mathurin, filz de noble homme maistre Mathurin Bourlier, conseiller et procureur du Roy en l'eslection de Dreux, et de dame Françoise Brochand, ses père et mère; levé sur les saints fontz de baptesme par noble homme maistre Jehan de Rotrou, gentilhomme ordinaire de M. le cardinal de Richelieu. » Registres de l'état-civil de Saint-Pierre de Dreux.)

(2) Gui Boust eut un procès célèbre avec le chapitre de Chartres, au sujet de la résidence. Le chapitre, lorsqu'il fut nommé professeur de Sorbonne, l'avait dispensé du stage pendant un an, espérant qu'il reviendrait ensuite à Chartres. Boust remit d'année en année pendant six ans; enfin le chapitre perdit patience et obtint une consultation signée de près de quarante docteurs, qui déclaraient qu'un professeur de théologie, chanoine, ne pouvait en conscience percevoir les fruits de son bénéfice.

Il a laissé :

Oratio ad commendandam Regum in fundandis Theologiæ cathedris munificentiam. Paris, Josse, 1670, in-4.

Oratio habita in scholis Sorbonæ die lunæ XXVII *oct. 1670, pronuntiante Guidone Boust, doctore et socio Sorbonico, ex lectore domûs Sorbonicæ in professorem regium electo*. Paris, 1670, in-4.

BOUTHEROUE (MICHEL). — L'orthographe du nom de cette famille est souvent altérée par les divers auteurs qui en ont parlé ; nous avons suivi celle qui est employée dans les documents du XVIIe siècle.

La famille Boutheroue était originaire de Chartres. Pierre Boutheroue était échevin en 1589 et Jean en 1591. Michel Boutheroue, parent assurément, peut-être fils ou frère de nos deux échevins, naquit à Chartres le 24 septembre 1573. Il se destina à l'étude de la médecine, et, après avoir pris ses grades à Paris, il alla exercer à Rennes.

Au mois de septembre 1602, le retour périodique de la peste à Chartres détermina le Conseil de ville à établir un office de médecin du Bureau des pauvres. On rappela Michel Boutheroue pour remplir cette charge, et, depuis cette époque, il ne quitta plus la ville de Chartres, où il mourut le 16 novembre 1631.

Boutheroue, comme la plupart de ses contemporains, sacrifiait aux Muses à ses moments, comme on va le voir par l'énumération de ses œuvres :

1. *Le Petit Olympe d'Issy, poème en vers de huit syllabes*. Paris, 1609, in-8. C'est une description des jardins et du château que la reine Marguerite de Valois possédait dans ce village.

2. *De præsentia corporis D. nostri J. C. in Eucharistia Poema, sub cujus finem victoria parta contra rebelles in insula de Rée describitur*. Paris, J. Laquehay, 1622, in-8. Cet ouvrage est dédié au roi Louis XIII.

3. *Pyrotologia, divisa in duos libros, quorum primus universalia*

febrium signa prognostica continet, alter uniuscujusque febris diagnosim et therapeiam complectitur. Paris, 1629, in-8.

Boutheroue a laissé en manuscrit des *Recherches sur l'histoire littéraire de Chartres.*

Avant la Révolution, on voyait gravé sur un pilier de l'église des Jacobins de Chartres : *Michael Boutheroue doct. med., parilisi laborans, carmen devovit S. Mariæ De salutatione angelica,* 1614.

BOUTHEROUE (Philippe). — Philippe Boutheroue, de cette famille à laquelle appartenait Michel Boutheroue dont nous venons de parler, était prieur claustral de l'abbaye de Saint-Cheron-lès-Chartres. Il composa vers 1645 une *Histoire des abbés et de l'abbaye de Saint-Cheron-lez-Chartres,* conservée manuscrite à la Bibliothèque communale de Chartres.

BOUVART (Jean). — La famille Bouvart est connue dès le XIVe siècle dans les annales de la ville de Chartres. Jean Bouvart exerçait la charge de sergent royal à la fin du XVe siècle : son fils, celui qui nous occupe, lui succéda dans cette charge. Né vers 1490, il mourut à Chartres le 10 juillet 1561, et fut inhumé dans l'église de Saint-Michel. Il s'était marié, le 16 septembre 1521, avec Guillemine Étienne.

Il a laissé manuscrit un *Journal de ce qui s'est passé dans la ville de Chartres de 1521 à 1559.*

BOUVART (Marin). — Marin Bouvart naquit à Chartres en 1696 et embrassa l'état ecclésiastique. Il devint chanoine du Chapitre de Chartres et mourut en cette ville le 25 mars 1755. Il fut inhumé dans le cimetière de Saint-Jérôme.

Il publia : *Mandement de Mgr de Mérinville, évesque de Chartres, pour la mission de Mantes, en vers burlesques, avec une préface et des notes instructives.* 1717, in-8.

Marin Bouvart avait une bibliothèque de 14,000 volumes, dont le Catalogue fut publié à Chartres, avril 1756, in-8.

BOUVARD (MICHEL-PHILIPPE). — Nous croyons ne pas nous tromper en disant que Michel Bouvard descendait de Claude Bouvart, médecin de Louis XIII, né à Montoire en 1572. Michel naquit à Chartres le 10 janvier 1711, de Claude Bouvart, médecin, et de Geneviève Lebeau. Il commença ses études au collége de Pocquet, dans sa ville natale, puis à l'âge de quatorze ans partit pour Paris afin de suivre les cours de médecine. Reçu docteur à Reims en 1730, il revint à Chartres pratiquer la médecine sous la direction de son père. Mais il ambitionnait le titre de docteur de la Faculté de Paris ; aussi au bout de quelques années retourna-t-il à Paris, où il se fit recevoir licencié en 1736 et enfin docteur en la même année. Il se consacra alors particulièrement à la pratique de la médecine.

Cependant sa réputation lui valut en 1743 le rang d'associé à l'Académie des sciences et la chaire de médecine au Collége royal. Ce fut à l'occasion de cette nomination qu'il publia son livre *De dignitate medicinæ*. Paris, 1747, in-4.

Mais la nombreuse clientèle qu'il avait à Paris le força de renoncer à l'enseignement, et il ne put envoyer qu'un très-petit nombre de mémoires à l'Académie, comme ceux sur l'emploi du *polygala de Virginie* dans les hydropisies, ou sur l'efficacité du quinquina dans la gangrène sèche.

Parmi les ouvrages de Bouvart, exclusivement scientifiques, on peut citer encore :



An ossa innominata in gravidis et parturientibus dividantur. Paris, 1739, in-4.

De experientia et studii necessitate in medicina. Paris, 1747, in-4.

De recondita febrium intermittentium, tum remittentium natura. Amsterdam, de Tournes, 1759, in-8; ouvrage rédigé par Sénac, d'après les leçons faites au collége de France par Bouvart.

Mémoire au sujet des honoraires des médecins (1764, in-4).

Tous les autres ouvrages de Bouvart sont des livres de polémique écrits contre ses confrères, dans un style mordant et satirique. D'un caractère indépendant et d'une humeur irascible, il mettait dans toutes ses actions une brusquerie et une raideur qui lui firent beaucoup d'ennemis, mais qui ne nuisirent en rien à sa réputation.

Opposé à la doctrine de l'inoculation que Tronchin et son école cherchaient à populariser en France, Bouvart publia successivement :

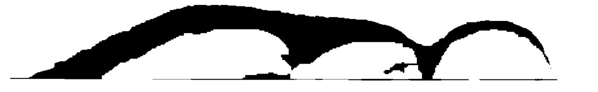
Examen d'un livre qui a pour titre : T. Tronchin de colica pictorum. Genève, 1758, in-8.

Lettre d'un médecin de province à un médecin de Paris. Châlons, 1758, in-8, dirigée surtout contre Lavirotte, médecin de Genève, disciple de Tronchin.

Les héritiers de la marquise d'Ingreville ayant répandu un libelle contre Bourdelin et lui, Bouvart répondit par un *Mémoire à consulter contre les héritiers de la marquise d'Ingreville*. Paris, 1764, in-4.

Mais le débat dans lequel le docteur chartrain s'engagea avec le plus d'ardeur fut celui contre Lebas, Bertin et Antoine Petit, qui niaient toute naissance au-delà des dix mois et du dixième jour. Bouvart publia contre ses confrères un Mémoire célèbre intitulé : *Consultation contre la légitimité des naissances prétendues tardives* (20 janvier 1764). 1765, in-8.

Ce Mémoire souleva à son tour une vive polémique.



Parmi les traités publiés à cette occasion, nous citerons :

Réfutation des sentiments de M. Bouvart sur les naissances tardives, par Lebas. Amsterdam, Merkus, 1766, in-8.

Lettres pour servir de réponse à un écrit qui porte pour titre : Lettres de M. Bouvart, par A. Petit. Amsterdam, 1769, in-8.

Réplique à un ouvrage de M. Bouvart qui vient de paraître et comprend trois lettres en réponse à celles de M. Petit, par Lebas. Leipsick, 1770, in-8.

Lettres à M. Bouvart, docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris. 1770, in-8.

A la mort de Sénac, Bouvart avait refusé la place de premier médecin du roi, préférant se consacrer à sa clientèle. Louis XV n'en conserva pas moins pour lui l'estime la plus bienveillante ; il l'anoblit en 1768, et en 1769 il lui conféra le cordon de Saint-Michel.

Bouvart mourut à Paris le 19 janvier 1787.

L'*Éloge historique de Michel-Philippe Bouvart, docteur-régent en l'Université de Paris,* fut publié, l'année même de sa mort, par A.-J.-B.-M. Guenet. Paris, Quillau, 1787, in-8.

BRÉMONT (ÉTIENNE). — Étienne Brémont naquit à Châteaudun le 21 mars 1714 ; il montra dès sa jeunesse du goût pour les sciences les plus abstraites. Il fut appelé à la cure de Saint-Aignan de Chartres par Mgr de Monstiers de Mérinville, évêque de Chartres, qui le chargea de travailler à la rédaction du nouveau Bréviaire. Le prélat le nomma bientôt chanoine de sa cathédrale le 16 mai 1749 et grand-pénitentier. La réputation dont il jouissait comme philosophe chrétien le fit nommer chanoine de l'église de Paris en 1759 (1) et membre de l'Académie des Arcades, à Rome,

(1) Il résigna son canonicat de Chartres en 1760, et eut pour successeur, le 16 juillet, Jean-Paul Mercier.

sous le nom d'Ombrano. Il se fit aussi recevoir docteur de Sorbonne.

Son canonicat de Paris lui attira de nombreuses persécutions. Les Ursulines de Saint-Cloud ayant été accusées, en 1761, de prêter leur chœur aux convulsionnaires, le roi nomma des commissaires pour faire une enquête à ce sujet. Bien que Brémont n'eût pas été du nombre de ces commissaires, il était connu pour un des adversaires les plus déclarés du diacre Pâris : le Parlement, qui soutenait les convulsionnaires, le décréta de prise de corps ; il fut obligé de quitter Paris et d'errer en différentes villes. Un prince d'Italie l'appela à Rome, et le roi lui donna même un passeport pour se rendre en Italie ; mais Brémont ne voulut pas quitter son pays, et pendant onze ans il subit un bannissement volontaire. Enfin, il rentra dans son canonicat lorsque les prêtres eurent été rappelés, en 1773.

Son principal ouvrage est intitulé : *De la raison dans l'homme*. Paris, 1785-87, 6 vol. in-12. Ce livre valut à l'auteur un bref de félicitations du pape Pie VI et les congratulations des cardinaux de Bernis, Borromée, Garampi et des plus illustres prélats français. Brémont y combat avec force l'incrédulité en accumulant les arguments les plus invincibles : il y examine l'étendue des connaissances de l'homme, les bornes de ses facultés, l'origine de ses doutes, les causes de ses erreurs. On ne peut lui reprocher qu'un peu de prolixité et l'abus des citations.

Brémont mourut le 25 janvier 1793. Outre le livre que nous venons de citer, on connaît encore de lui :

1. *Dissertation sur la notoriété publique des pécheurs scandaleux*. 1756, in-12.

2. *Recueil de pièces intéressantes sur la loi du silence*, in-12.

3. *Lettres adressées à l'auteur de l'Année littéraire sur le plan de philosophie classique*. Paris, 1785, in-12.



4. *Représentation à M. Necker à l'occasion de son ouvrage : De l'importance des opinions religieuses.* Paris, Varin, 1788, in-8.

5. *Apologie du Mémoire présenté au Roi par les Princes relativement à la réunion des ordres.* Paris, 1789, in-8.

6. *Examen de plusieurs projets de Constitution,* in-8.

BRICHANTEAU (PIERRE DE). — La famille de Brichanteau tirait son nom du fief de Brichanteau, dans la paroisse de Coulombs, près Nogent-le-Roi, fief dont elle était propriétaire dès le commencement du XIIe siècle. Pierre de Brichanteau devint seigneur de Saint-Martin-de-Nigelles, près Maintenon, par le don qui lui en fut fait le 25 juin 1572. Il était gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri, roi de Navarre (depuis Henri IV), lorsqu'il épousa Claude de Châteaubriant, dame du Petit-Grassay et autres lieux. Il mourut à peine âgé de vingt-deux ans.

Il avait composé un certain nombre de poésies, qui furent publiées par sa veuve, après sa mort : *Les Œuvres de Pierre de Brichanteau, sieur de Saint-Martin-de-Nigelles, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henry le Grand, lors roy de Navarre, recueillies par dame Claude de Châteaubriant, sa femme, dame du Petit-Grassay.* Poitiers, Ch. Pignon, 1613, in-4.

BRILLON (LÉGER-FRANÇOIS). — Léger-François Brillon appartenait à une famille du Blésois : il naquit le 2 mars 1681. Il était bachelier en théologie de la Faculté de Paris lorsqu'il fut reçu chanoine de la cathédrale de Chartres, le 16 novembre 1701. Il devint bientôt chancelier de ce célèbre Chapitre : bien que cette fonction n'eût plus l'importance qu'elle avait à l'époque où florissaient les écoles de Chartres, elle n'était cependant confiée qu'aux chanoines les plus recommandables par leur science et leurs travaux. L'abbé Brillon prouva d'ailleurs qu'il était digne de l'hon-

neur que lui rendaient ses confrères : c'est peut-être celui de tous les chanoines de Chartres qui a laissé le plus de notes et de manuscrits intéressants. Il n'a jamais rien publié ; mais ce qui existe à la Bibliothèque communale de Chartres de travaux faits par lui est incalculable. Malheureusement, ce ne sont presque toujours que des notes, et des notes souvent incompréhensibles par leur brièveté.

Le manuscrit le plus complet que nous puissions citer est un *Essai d'explication des portiques de l'église de Notre-Dame de Chartres.*

L'abbé Brillon est un des auteurs du *Catalogue* manuscrit *des reliques et joyaux de l'Église de Chartres* ; il a laissé des notes nombreuses sur la *Bibliothèque chartraine* de D. Liron. Enfin, on conserve aux Archives départementales plusieurs manuscrits de ce savant chanoine contenant le dépouillement des registres capitulaires de Notre-Dame de Chartres, manuscrits d'autant plus précieux qu'un grand nombre de ces registres sont aujourd'hui perdus.

Léger-François Brillon mourut le 3 décembre 1739 et fut inhumé au cimetière de Saint-Jérôme. Son successeur dans la dignité de chancelier, Jean-François de Gontault de Montferrand, prêta serment le 7 décembre 1739.

BRISAY DE DENONVILLE (Jean-François de). — La famille de Brisay était une des plus anciennes et des plus puissantes du pays chartrain. Outre la seigneurie de Denonville, qui était son fief principal, elle possédait les seigneuries d'Ouarville, Villeneuve-Languedoue, etc. Jean-François naquit à Denonville, vers 1640, de Pierre de Brisay, chevalier, seigneur de Denonville, et de Louise d'Alès. Puîné de la famille, il fut destiné à l'état ecclésiastique. Chanoine de Chartres en 1663, il devint archidiacre de Blois en 1670,



puis chambrier. Il donna sa démission de cettè dernière dignité en faveur de son neveu, Marc-Antoine de Brisay de Denonville, lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Comminges, dont il prit possession le 31 mai 1693. Il fut un des plus ardents adversaires du jansénisme. Parmi ses mandements, le plus remarquable est celui qu'il publia pour la réception de la bulle *Vineam Domini Sabaoth,* en 1705. Il mourut le 12 avril 1710.

BRISSOT (JEAN-PIERRE). — La profession de cuisinier-pâtissier-traiteur à Chartres n'était pas à dédaigner : les pâtés de guignards avaient valu à la capitale de la Beauce une renommée infiniment plus grande que les vers de ses poètes ou les traités de ses moralistes, et les noms des Brissot, des Philippe, des Lemoine ne sont pas moins célèbres à Chartres que ceux des Regnier, des Nicole ou des Collin-d'Harleville.

Les ancêtres de Brissot étaient donc pâtissiers, et pâtissiers de père en fils : le plus ancien que nous connaissons, Jacques Brissot, exerçait son art en 1650. Le père de notre Brissot, Guillaume Brissot, s'intitulait maître traiteur et cuisinier. Ce fut de son mariage avec Marie-Louise Legrand que naquit à Chartres Jean-Pierre Brissot, le 14 janvier 1754. Il fit ses études à Chartres, au collége Pocquet, qui jouissait d'une réputation bien méritée, et où il se trouva avec Bouvet, Sergent, Guillard et Pétion. Ce n'était pas à lui que devait revenir le fief de la pâtisserie paternelle, car il n'était que le treizième enfant : on le destina donc au barreau, et on l'envoya à Paris chez un procureur, où il rencontra Robespierre.

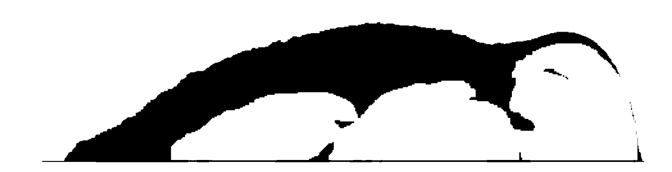
Il étudia avec son nouveau camarade, non pas la procédure, mais les livres de J.-J. Rousseau, dont il adopta les idées politiques et philosophiques. Comme son maître,

Brissot, tout en affichant les sentiments les plus libéraux, sacrifiait à l'amour-propre et au désir de s'élever, car le fils du pâtissier s'arrogeait, de son autorité privée, une sorte de noblesse et se faisait appeler de Warville, anglicanisant le nom de Ouarville, petit village près de Chartres, où il avait été en nourrice. C'était la mode alors, et les plus fiers républicains y cédèrent les premiers; nous n'avons qu'à citer Brissot de Warville et Pétion de Villeneuve.

La procédure avait d'ailleurs peu d'attraits pour Brissot, et il se mit à écrire. Il envoya à Voltaire les premiers chapitres de sa *Théorie des lois criminelles*, et les éloges qu'il reçut du roi des philosophes du XVIIIe siècle achevèrent de décider sa vocation. L'Académie de Châlons-sur-Marne ayant mis au concours, en 1780, cette question : *Quelles pourraient être, en France, les lois pénales les moins sévères et cependant les plus efficaces pour contenir et réprimer le crime par des châtiments prompts et exemplaires, en ménageant l'honneur et la liberté des citoyens ?* Brissot fit un mémoire qui remporta le prix (1).

En même temps, il se lia avec l'auteur des *Annales*, Linguet, qui le chargea de quelques articles dans le *Mercure*. Une intrigue le fit renvoyer de ce journal, et il partit pour Boulogne-sur-Mer, comme rédacteur du *Courrier de l'Europe,* feuille anglaise qui se publiait avec une traduction dans cette ville. Cependant Brissot, qui n'avait pas de fortune, cherchait de divers côtés les moyens de se créer une indépendance convenable. Il se faisait recevoir avocat

(1) Ce mémoire, intitulé : *Le sang innocent vengé* ou *Discours sur la réparation due aux accusés innocents,* fut imprimé à Paris, chez Désauges, 1781, in-8°; réimprimé en 1849, à Lille, Leleux, in-8, par les soins du fils de Brissot, sous le titre : *De la suppression de la peine de mort.*



à Reims, préparait son *Traité de la Vérité* (1), publiait sa *Théorie des lois criminelles* (2), et enfin sa *Bibliothèque philosophique* (3), qui lui valait des éloges des plus grands magistrats et lui assurait désormais une place distinguée dans la littérature.

Mais tout cela n'était pas la fortune, et Brissot n'était plus seul ; il s'était marié, pendant son séjour à Boulogne, à Mlle Marie-Catherine-Félicité-Françoise Dupuis. Il résolut de passer en Angleterre, comptant sur sa qualité d'étranger pour mieux réussir à Londres. Il voulait établir une sorte de lycée ou muséum, qui devait servir de point de réunion à tous les savants de l'Europe. Ce projet, approuvé par plusieurs personnes puissantes, entre autres par d'Alembert, eut cependant peu de succès : Brissot fut contraint de quitter l'Angleterre, sans en avoir tiré d'autre profit que la connaissance plus intime des institutions et de la littérature anglaises, sur lesquelles il publia divers ouvrages (4).

Revenu à Paris en 1784, il fut tout à coup arrêté et mis à la Bastille par l'ordre du ministre de Vergennes : on lui attribuait la publication d'un pamphlet dirigé contre la reine et intitulé *Un diable dans un bénitier*. Le duc d'Orléans et Mme de Genlis, qui protégeaient le philosophe chartrain, parvinrent à faire reconnaître qu'il n'était pas

(1) *De la vérité ou Méditations sur les moyens de parvenir à la vérité dans toutes les connaissances humaines*. Neufchâtel, Société typographique, 1782, in-8.

(2) *Théorie des lois criminelles*, 1781, 2 vol. in-8; — nouvelle édition, précédée d'une *Lettre sur l'ouvrage par le président Dupâty*, et suivie du *Sang innocent vengé*. Paris, Aillaud, 1823, 2 vol. in-8.

(3) *Bibliothèque philosophique du législateur, du politique, du jurisconsulte*. Paris, Désauges, 1782-85, 10 vol. in-8.

(4) Il avait créé à Londres une publication mensuelle : *Le journal du lycée de Londres ou Tableau de l'état présent des sciences et des arts en Angleterre*. Il publia aussi, pendant son séjour en Angleterre : *Tableau de la situation des Anglais dans les Indes-Orientales*, 1784, in-8.

auteur de ce libelle, écrit par le marquis de Pelleport, et Brissot fut mis en liberté.

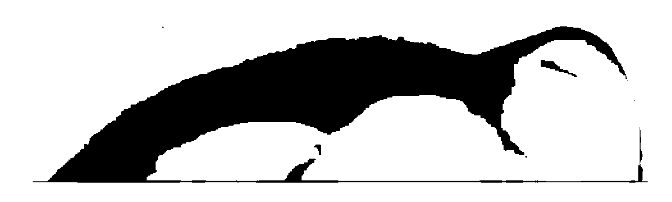
Les persécutions ne pouvaient qu'exciter le zèle philanthropique du jeune homme : au sortir de la prison, il alla demeurer chez Clavière, qu'il avait connu à Neufchâtel, en Suisse, lorsqu'il allait y faire imprimer ses ouvrages. Là, il rencontra Mirabeau, et ils composèrent ensemble des écrits sur les finances qui parurent sous le nom de Mirabeau.

Brissot avait obtenu une place dans la chancellerie du duc d'Orléans par le crédit du marquis Ducrest, frère de Mme de Genlis; mais déjà le duc d'Orléans était très-suspect à la Cour. A la suite d'un complot qui éclata dans le Parlement, Louis-Philippe-Joseph fut exilé, et une lettre de cachet envoya de nouveau Brissot à la Bastille. Cette fois, il ne se laissa pas arrêter et s'enfuit en Angleterre, où il attendit que l'orage fût apaisé.

A son retour à Paris, il reprit ses relations avec Clavière et Mirabeau, et forma avec eux une *Société des amis des noirs* (février 1788), pour travailler à l'abolition de l'esclavage. Il se fit même députer aux États-Unis, au mois d'avril suivant, pour étudier les moyens d'émanciper ceux qne l'on voulait rendre libres (1).

Il revint d'Amérique plus libéral encore : il s'était lié avec Washington et les principaux hommes d'État de ce pays, et il rapportait en France des idées d'indépendance que les événements allaient lui fournir l'occasion d'appliquer. Les États-Généraux venaient en effet d'être convoqués, et Brissot, à peine de retour à Paris, avait failli être nommé député suppléant à cette Assemblée. Bien qu'il n'en

(1) A la suite de son voyage aux États-Unis, Brissot publia les deux livres suivants : *Mémoire sur les noirs de l'Amérique septentrionale*, 1790, in-8, et *Nouveau voyage dans les États-Unis de l'Amérique septentrionale*. Paris, Buisson, 1791, 3 vol. in-8.



fît pas partie, il fut appelé comme publiciste dans le comité de constitution. Après la chute de la Bastille, il fit partie de la représentation communale chargée d'administrer la ville de Paris, et telle était son ardeur pour découvrir les ennemis de la liberté que ses collègues le nommèrent membre du comité des recherches, précurseur des comités de surveillance, de salut public et autres.

Brissot fut l'un des fondateurs et des orateurs habituels du club des Jacobins, où il se fit remarquer par l'exaltation de ses opinions républicaines. Sous la Constituante, il se montra plus démocrate que l'extrême gauche de l'Assemblée, où siégeait Robespierre, qui devait plus tard le faire condamner comme modéré.

La Cour le considérait comme un de ses plus dangereux ennemis : elle suscita contre lui Morande qui, dans son pamphlet périodique l'*Argus*, ne cessait de le peindre sous les traits les plus ignobles. L'*Argus* n'eut qu'une existence éphémère ; mais bientôt un nouveau journal parut contre Brissot, le *Chant du Coq*, dont Esmenard était le principal rédacteur.

Tout cela ne servait qu'à populariser celui qu'on voulait perdre; aussi quand vinrent les élections pour la Législative, fut-il nommé député par la ville de Paris. Nous ne voulons pas raconter en détail la vie politique de Brissot; elle est hors de notre cadre.

Attaqué violemment par Robespierre et Cam. Desmoulins, Brissot essaya de se rapprocher des constitutionnels ; voyant repousser ses avances, il se rejeta dans le parti avancé et se retourna contre les partisans de la royauté. Élu député d'Eure-et-Loir à la Convention, il s'éleva d'abord avec force contre la condamnation à mort du roi, puis finit par la voter lui-même, avec la condition toutefois de la sanction populaire. Ce dernier vote, preuve de la

faiblesse et de l'inconstance de Brissot, ne le sauva pas de la colère de ses ennemis. Chabot le dénonça comme chef des *fédéralistes*. Enfin, il fut proscrit avec les autres Girondins, le 31 mai 1793, arrêté à Moulins lorsqu'il cherchait à se sauver en Suisse, et ramené à Paris, où il périt sur l'échafaud le 31 octobre 1793.

Outre les ouvrages de Brissot que nous avons déjà cités, nous mentionnerons les suivants :

1. *Testament politique de l'Angleterre.* Philadelphie, 1779-80, in-12.

2. *Recherches philosophiques sur le droit de propriété considéré dans la nature, pour servir de premier chapitre à la Théorie des lois de M. Linguet.* (Chartres, Deshayes), 1780, in-12.

3. *Un indépendant à l'ordre des avocats, sur la cause de la décadence du barreau en France.* Berlin, 1781, in-8. L'entrée de cet ouvrage fut sévèrement interdite en France.

4. *Le Philadelphien à Genève.* 1783, in-8.

5. *Lettres philosophiques sur saint Paul, sur sa doctrine... trad. de l'anglais.* Neufchâtel, 1783, in-8.

6. *L'Autorité législative de Rome anéantie, ou Examen rapide de l'histoire et des sources du droit canonique.* 1784, in-12.

Le même ouvrage fut réimprimé sous ce titre : *Rome jugée, l'autorité législative du Pape anéantie.* Paris, 1791, in-8.

7. *Un défenseur du peuple à l'empereur Joseph II sur son règlement concernant l'émigration, ses diverses réformes,* etc. Dublin, 1785, in-12.

8. *Seconde lettre d'un défenseur du peuple à l'empereur Joseph II, sur son règlement concernant l'émigration et principalement sur la révolte des Valaques.* Dublin, 1785, in-8.

9. *Dénonciation au public d'un nouvel projet d'agiotage, ou Lettre à M. le comte de S.* Londres, 1786, in-8.

10. *Examen critique des Voyages dans l'Amérique septentrionale de Chastellux.* 1786, in-8.

11. *Voyages en Europe, en Asie et en Afrique, trad. de l'anglais de Mackintosch.* 1789-91, 2 vol. in-8.

12. *Lettres philosophiques et politiques sur l'histoire d'Angleterre.* 1786-90, 2 vol. in-8. Ce sont les fameuses lettres attribuées à lord Lyttleton, traduites par Mme Brissot, avec des notes de son mari.



13. *Point de banqueroute, ou Lettres à un créancier de l'État.* Londres (Chartres), 1787, 2 vol. in-8.

14. *De la France et des États-Unis, ou de l'importance de la révolution de l'Amérique pour le bonheur de la France.* Londres, 1787, in-8. Cet ouvrage, fait en collaboration avec Clavière, fut traduit en anglais en 1788.

15. *Lettre à l'Empereur sur l'atrocité des supplices qu'il a substitués comme adoucissement à la peine de mort.* Bruxelles, 1787, in-8.

16 *Des administrations provinciales, mémoire présenté au Roy par Turgot, suivi des observations d'un républicain.* Lausanne, 1788, in-8.

17. *Discours sur la rareté du numéraire et sur les moyens d'y remédier.* 1790, in-8.

18. *Précis pour J.-P. Brissot contre M. Bexon, se disant représentant de la municipalité de Remiremont.* 1790, in-8.

19. *Réponse aux libelles qui ont attaqué et qui attaquent la vie privée de Brissot.* 1791, in-8.

Comme publiciste, nous avons déjà vu Brissot prendre part à la publication du *Mercure* et du *Courrier de l'Europe;* il s'associa avec Carra pour rédiger le *Patriote français;* plus tard, il travailla à la *Chronique du Mois*, que rédigeaient avec lui Condorcet, Clavière, Kersaint et Lanthenas.

Il existe de Brissot un grand nombre de discours et de pièces politiques qu'il serait trop long d'analyser.

Le procès de J.-P. Brissot et de ses complices, ex-députés à la Convention nationale, a été publié à Paris, chez Clément, niv. an II, in-8. La même année parut chez Franklin la *Vie privée et politique de Brissot.*

Enfin, nous citerons encore : *Mémoires de Brissot sur ses contemporains* et *La Révolution française, publiés par son fils, avec des notes et des éclaircissements historiques, par F. de Montrol.* Paris, Ladvocat, 1830-32, 4 vol. in-8. La fin du troisième volume et le quatrième tout entier sont de Louis-François Lhéritier (de l'Ain).

BRISSOT (MARIE-CATHERINE-FÉLICITÉ-FRANÇOISE DUPUIS, femme). — Félicité Dupuis naquit à Boulogne-sur-Mer le 18 décembre 1759 et mourut à Paris en janvier 1818.

Elle fit paraître sous son nom un grand nombre de traductions d'ouvrages anglais, que son mari accompagna de notes, et à la traduction desquels il est permis de croire qu'il prit une notable part. Nous citerons entre autres :

Manuel de tous les âges, ou Economie de la vie humaine, traduit d'un ancien manuscrit indien en anglais et de l'anglais en français, par Miss D. Paris, Belin, 1782, in-12. C'est une traduction complète de l'ouvrage de Dodsby.

Précis nouveau de l'histoire d'Angleterre depuis le commencement de la monarchie jusqu'en 1783, traduit de l'anglais. Paris, Belin, 1783, in-12, et 1785, in-12.

Lettres philosophiques et politiques sur l'histoire d'Angleterre depuis son origine jusqu'à nos jours, trad. de l'anglais de Goldsmith. Paris, Regnauld, 1786, 2 vol. in-8.

BRUNET (JEAN). — On connaît bien peu de choses sur la vie de ce philosophe, qui était fort peu communicatif et ne fréquentait guère que le célèbre Tournefort, Régis et le libraire Laur. d'Houry. On sait cependant qu'il naquit à Chartres, sur la paroisse de Sainte-Foi, en 1659. Il alla à Paris pour étudier les mathématiques et s'adonna à la connaissance de la chirurgie, de la pharmacie et de la pathologie. Il s'appliqua seulement à la théorie, avide de savoir, vivant de rien et ne se préoccupant nullement des besoins de la vie matérielle. Il a publié un certain nombre de petits ouvrages de physique et de mathématiques, tels qu'un *Traité d'optique*, *De la Force du levier*, etc., qu'il rendait publics à mesure qu'il était pressé d'argent. Il mourut à Paris en 1714, et fut enterré dans l'église de Saint-Séverin.

Il donna en 1709 et continua à donner tous les ans, jusqu'à sa mort, une espèce de journal de toutes les observa-

tions qu'il faisait dans les sciences. Le titre de ce journal, dédié à Fagon, est : *Progrès de la médecine, contenant un recueil de tout ce qui s'observe de singulier dans cette science, avec des réflexions de théorie et de pratique, et de nouvelles explications des principaux phénomènes de la nature.* Paris, Laur. d'Houry, in-12.

Il avait aussi publié un *Traité du progrès de la médecine,* Paris, 1709, in-12, et un *Traité raisonné sur la structure des organes des deux sexes destinés à la génération.* Paris, 1696, in-12. Enfin on lui attribue avec raison le *Projet d'une nouvelle métaphysique,* mais on ne sait si cet ouvrage fut jamais imprimé.

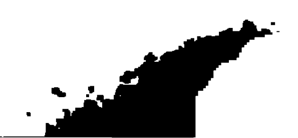
BULLIOND (Pierre de). — Nous savons bien peu de choses sur cet auteur. Il naquit à Courtalain, en 1742, du mariage de Michel de Bulliond, écuyer, commissaire d'artillerie et gouverneur des pages du duc d'Orléans, et de Marguerite-Françoise Lebrun. Dans une lettre qui sert de préface à *la Pétrissée,* nous lisons : « Cet écrit est l'ouvrage d'un jeune homme qui atteint à peine son quatrième lustre, et qui s'est rendu déjà célèbre dans la carrière de la gloire et des lettres. Une maladie cruelle et presque incurable l'a forcé de suspendre quelque temps ses travaux militaires, et il a employé ses loisirs à exercer des talents qui lui auraient acquis sans doute la plus grande réputation s'il avait eu le temps de les cultiver. » D'un autre côté, nous trouvons cette note dans les *Mémoires secrets,* à la date du 27 septembre 1763 : « M. de Bullionde, capitaine de carabiniers, chevalier de Saint-Louis, est mort depuis quelque temps ; il n'avait que vingt-deux ans. Son essai dans la littérature, *la Pétrissée,* quoique des plus médiocres, mérite qu'on jette quelques fleurs sur son tombeau. »

L'ouvrage de Pierre de Bulliond est intitulé : *la Pétrissée, ou Voyage de sire Pierre en Dunois, badinage en vers.* La Haye, 1763, in-12.

BURÉE (Pierre). — Pierre Burée, né à Dreux, exerçait la médecine dans cette ville au commencement du XVIIe siècle. Il paraît s'être occupé des questions de controverse religieuse, car il a publié : *Réponse à la récréance du ministre de la Ferté contre la proposition présentée à la Reine pour réduire les François de la religion prétendue réformée à la foi catholique.* Paris, Fl. Bourriquant, in-8.

BURY (Jacques). — Bury, né à Châteaudun vers 1560, fut un des élèves les plus assidus de Bertrand Bauchet, habile chirurgien qui professait à Châteaudun vers la fin du XVIe siècle. Lui-même pratiqua dans cette ville et fut attaché à la personne du comte de Dunois, Henri II, duc de Longueville. Il n'avait jamais quitté sa ville natale, et n'avait trouvé personne qui pût lui enseigner suffisamment le grec et le latin ; mais par son intelligence et son travail assidu il parvint à combler ces lacunes de son instruction première, et sut se tenir au courant des principales découvertes faites dans son art. Il publia deux traités fort estimés de son temps, et qui lui valurent l'honneur de critiques passionnées. Le premier est un petit traité de chirurgie de 175 pages, dédié au comte de Dunois : *La Logique chirurgicale, contenant la facilité et difficulté de l'intelligence tant de la médecine que de la chirurgie.* Paris, A. Saugrain, 1613, in-8. Le second est intitulé : *Le Propagatif de l'homme et secours des femmes en travail d'enfant.* Paris, 1623, in-8.

BUTTREUX (Fabien). — Fabien Buttreux naquit à



Saint-Riquier en 1605 ; il entra très-jeune dans la congrégation de Saint-Maur et fit profession dans l'abbaye de Jumiéges le 13 septembre 1625. En 1663, le chapitre général de la congrégation de Saint-Maur, tenu à Fleury-sur-Loire, l'envoya prieur à l'abbaye de Josaphat, près Chartres ; le 25 juin 1666, il fut continué dans ces fonctions pendant un autre triennat. Le 19 juin 1669, il fut nommé prieur du monastère de Saint-Germer-de-Fly, près Beauvais, où il mourut le 22 octobre 1670.

Fabien Buttreux profita de ses six ans de séjour à Josaphat pour écrire une *Histoire du monastère de Josaphat-lès-Chartres* (1668), qui est conservée manuscrite à la Bibliothèque communale de Chartres.

CARNEAU (NICOLAS PROUST DES CARNEAUX, dit). — La famille à laquelle appartient cet écrivain ne nous paraît pas originaire du pays chartrain. Nicolas Carneau était avocat au Parlement et vint s'établir près du bailliage de Chartres. Il remplissait en cette ville les fonctions d'avocat en l'année 1610. Plus tard, il devint historiographe du roi et publia en cette qualité :

De gestis Regum Galliæ compendiosa Narratio a Pharamundo ad Ludovicum VIII. Paris, 1617, 1623.

De gestis Ludovici XIII in Normannia et Aquitania compendiosa Descriptio. Paris, 1620, in-8.

De Regis expeditione in insulam Reiam adversus Subizium. Paris, 1622, in-24.

De obsidione urbis Rupellæ Libri quatuor. Paris, 1630, in-8.

CARNEAU (ÉTIENNE). — Étienne Carneau, quatrième fils du précédent, naquit à Chartres en 1610, sur la paroisse de Saint Saturnin. Il fut dès son enfance destiné à l'état ecclésiastique, et, en 1634, nous le trouvons engagé dans l'ordre des Célestins. A cette date, Henri de Sourdis,

archevêque de Bordeaux, accorde à Étienne Carneau, prêtre religieux célestin, l'autorisation de prêcher dans son diocèse. L'année suivante, Carneau est curé de Coullemette, près de Montdidier, au diocèse d'Amiens, et déjà il fait ses essais de poésie et de bel esprit. Nous avons de lui une ode composée en 1635 et adressée à Mgr François Faure, évêque d'Amiens, sur son premier synode général.

En 1636, nous rencontrons notre auteur au couvent de Verdelais, dans la paroisse d'Aubiac, au diocèse de Bordeaux ; en 1639, il est sous-prieur dans le Vivarais ; enfin, en 1641, il revient au couvent de Paris, où il reste jusqu'à sa mort, arrivée le 17 septembre 1671. Il avait composé lui-même son épitaphe :

Cy-gist qui, s'occupant et de vers et de prose,
A su quelque renom dans le monde acquérir ;
Il aima les beaux-arts, mais, sur toute autre chose,
Il médita le plus sur l'art de bien mourir.

Les ouvrages du P. Carneau sont les suivants :

La naissance du Fils de Dieu en notre chair, cantique spirituel. Paris, J. Paslé, 1643, in-4, dédié à Henriette de Lorraine, abbesse de Notre-Dame de Soissons.

L'Economie du petit monde, ou les Merveilles de Dieu dans le corps humain, poésie chrétienne. Rouen, 1645, in-4, dédiée au sieur de Grenaille, écuyer, seigneur de Chatonniers.

La pièce de Cabinet, dédiée aux poètes du temps. Paris, J. Paslé, 1648, in-4.

Les Captifs délivrés par les RR. PP. Mathurins, présentés au Roy le 13 septembre 1654. Paris, Fr. Noël, 1654, in-4.

Stances chrétiennes sur l'anagramme (1) *royal de Christine, reine de Suède.* Paris, Alex. Lesselin, 1656, in-4.

La Stimmimachie, ou le Grand combat des médecins modernes touchant l'usage de l'antimoine, poème histori-comique. Paris, J. Paslé,

(1) Carneau excella dans les anagrammes : c'est lui qui trouva celui qui est si connu pour cette demande adressée à Jésus-Christ par Ponce-Pilate : *Quid est veritas ? — Est vir qui adest.*



1656, in-8. Ce livre, qui est le plus connu du P. Carneau, donna lieu à une violente polémique. Quatre libelles diffamatoires parurent successivement contre l'auteur : *le Rabat Joye. Pithœgia, Antilogia* et *Aletophanes*. Les auteurs de ces libelles ayant gardé l'anonyme, l'imprimeur, Louise Gelée, veuve de Jean Guillemot, fut condamnée à payer l'amende et à garder la prison. Carneau répondit à ces libelles par l'écrit suivant : *A Mgr le marquis de Rostaing, sur le différend de l'antimoine* In-4.

A M. Guénaut, médecin du Roy, sur l'heureuse convalescence de Sa Majesté par ses soins. In-4.

Étienne Carneau écrivit en outre un *Eligidion parœneticum ad studiosam juventutem*, à propos de l'ouvrage de Nicolas Mercier, de Poissy : *De officiis scholasticis*. Paris, Thiboust, 1664.

Il donna une édition de la *Vie de saint Pierre de Luxembourg, archidiacre de Dreux en l'église de Chartres et cardinal*. 1630, in-12, Paris.

Enfin, il prit part à la traduction faite par Nicolas Lecomte des *Voyages de Pietro della Valle dans la Turquie et l'Égypte*. Paris, 1662, 4 vol. in-4.

La Bibliothèque Louvancourt, à Châteaudun, possède un manuscrit comprenant des œuvres inédites en prose et en vers du P. Carneau, recueillies par le P. Daire (1).

CASSEGRAIN (PAUL). — La famille Cassegrain, originaire de Chartres, fournit à cette ville des médecins distingués, dont le plus ancien que nous connaissions vivait à la fin du XVe siècle. Paul naquit à Angerville-la-Gaste le 25 janvier 1693, de Paul-Mathurin Cassegrain, ancien chirurgien militaire, et de Marie Guénée, fille d'un hôtelier d'Étampes, et qui elle-même tenait l'auberge de la Croix-d'Or, à Angerville.

(1) Le P. Louis-François Daire, né à Amiens le 6 juillet 1713, mourut à Chartres le 3 mars 1792. Il avait été sous-prieur et bibliothécaire des Célestins de Paris, et possédait le prieuré d'Éclimont, au diocèse de Chartres. Il écrivit un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire de la Picardie. Nous citerons seulement à son sujet : *Essai sur la vie et les ouvrages du P. Daire, ancien bibliothécaire des Célestins, par M. de Càyrol*. Amiens, Caron-Vitet, 1838, in-8.

Son père destina Paul à la médecine : il lui fit donner des leçons par M. Perthuis, curé d'Angerville ; plus tard, il l'envoya au collége des Jésuites à Orléans, puis au collége Sainte-Barbe à Paris.

Le jeune homme, par respect pour la volonté paternelle, hésitait entre la carrière de la médecine et l'état ecclésiastique, lorsque son père mourut. Alors toute hésitation cessa; Cassegrain suivit sa propre vocation et entra au séminaire de Chartres. Reçu prêtre à la Trinité de l'année 1717, il fut d'abord placé vicaire à Dangeau, mais il y resta fort peu de temps. M. de Chambon, marquis d'Arbouville, le demanda pour remplir les fonctions de chapelain dans son château : Cassegrain accepta, joyeux de se rapprocher de son pays.

Sa piété, son éloquence simple et persuasive lui acquirent bientôt un grand renom dans les paroisses voisines. La mère Poussepin, qui venait de fonder une communauté de sœurs à Sainville, le sollicita d'accepter les fonctions de chapelain de cette communauté naissante. Après bien des doutes, Cassegrain céda aux sollicitations de la supérieure et vint s'établir à Sainville en 1722. Il y resta jusqu'en 1729, où il fut nommé chapelain à Louville-la-Chenard, chez le marquis d'Allonville.

Mais la renommée de Cassegrain avait attiré l'attention de Mgr de Mérinville, évêque de Chartres. Ce prélat ne voulut pas que les talents du pieux chapelain fussent perdus pour les paroisses de son diocèse, et il le nomma, au mois de février 1732, à la cure de Bouglainval. Cassegrain obéit, mais avec répugnance : ce qu'il souhaitait surtout, c'était l'oubli et la solitude. A force de prières, il obtint de l'évêque la permission de quitter sa paroisse : en 1734, il vint à Auneau pour exercer les fonctions de directeur de la communauté de Saint-Remy d'Auneau.



Il resta là quelques années, se faisant admirer dans ses sermons, simples, mais clairs et profondément attachants. L'abbé Cheret, chanoine de Chartres, avait eu occasion de l'entendre. Lorsqu'il fut devenu curé de Saint-Roch, à Paris, il voulut avoir Paul Cassegrain pour vicaire : il fallut la force pour l'arracher de sa solitude. Arrivé à Saint-Roch, il fut désigné pour prêcher les dames de charité : bientôt il y eut foule à ses sermons. Le cardinal de Fleury lui-même fut si frappé de ses vertus et de ses talents, qu'il lui fit offrir l'évêché de Québec.

Non seulement Cassegrain refusa cet honneur, mais il sollicita comme une faveur de retourner à Auneau. Elle lui fut accordée, mais ce ne devait pas être pour longtemps ; en 1742, le cardinal de Fleury le fit appeler pour devenir son confesseur. Le pieux abbé accepta à grand regret, et dès que le cardinal fut mort (29 janvier 1743), il s'empressa de revenir à Auneau. Il espérait bien y demeurer jusqu'à sa mort, mais il ne devait pas encore en être ainsi.

Mgr de Fleury, évêque de Chartres, neveu du cardinal, avait hérité de l'admiration de son oncle pour le chapelain d'Auneau. Il le nomma chanoine de sa cathédrale en 1749 (1), et force fut à Cassegrain de se soumettre. Pendant plus de quinze ans, il édifia la ville de Chartres par la régularité de sa vie, par ses sermons et par sa charité. Il s'occupa avec le plus grand zèle de fonder en cette ville la confrérie de la Croix, qui fut définitivement reconnue le 9 mars 1761. « Le Chapitre, dit M. Ern. Menault, avait en sa personne un modèle accompli d'un parfait chanoine, toute la ville un exemple de vertus ecclésiastiques, la congrégation des Filles de la Croix un père spirituel,

(1) Cassegrain fut reçu le 30 décembre 1749.

les habitants un bon conseiller, les pauvres le meilleur ami. »

Mais Cassegrain avait de nombreuses infirmités : il sollicita et obtint, après bien des difficultés, la permission de résigner son canonicat en faveur de son neveu, Claude-René Durand (1). Il partit aussitôt pour Auneau vers le commencement de juillet 1765. Heureux de sa retraite, il consacra les moments de loisir que ses infirmités lui laissaient à rédiger un manuscrit intitulé *Examen des preuves de la religion*, à revoir et à annoter une *Histoire ecclésiastique*, qu'il avait commencée dès l'année 1720 à Arbouville.

Il mourut à Auneau le 18 février 1771 et fut enterré le 20 dans le cimetière de cette paroisse. On lit sur son tombeau : « Ici repose le corps de maître Paul Cassegrain, prêtre, chanoine de l'église de Chartres, décédé, en opinion de sainteté, le XVIII février MDCCLXXI, âgé de LXXVIII ans.

Épris de la beauté de cette solitude,
Il méprisa pour elle et la ville et la cour.
Le cœur de Jésus-Christ fut sa plus chère étude ;
Il mit toute sa joie à l'aimer à son tour.

Outre les manuscrits dont nous avons parlé, l'abbé Cassegrain a écrit :

La Dévotion à la Croix du Sauveur, ou Prières et pratiques de piété pour les personnes qui embrassent cette dévotion. Chartres, veuve J. Roux, 1753, in-8.

CASSEGRAIN (Jacques). -- Jacques Cassegrain était docteur-médecin à Chartres. Ce qui fit surtout sa réputation, ce fut l'aimant dont il constata la formation au clocher neuf de la cathédrale de Chartres, fait qui donna lieu

(1) Claude-René Durand fut reçu chanoine le 26 juin 1765.



aux dissertations des plus savants physiciens. En effet, comme, en 1691, on démolissait la pointe du clocher, Cassegrain reconnut que quelques pièces de l'ancien fer qui avait servi au clocher avaient le poids, la couleur et la solidité de l'aimant, et il constata qu'elles en avaient aussi la vertu. Les membres de l'Académie des sciences s'émurent de cette découverte : des mémoires parurent sous le nom de M. de La Hire dans le *Journal des Savants*, et P.-L.-L. de Vallemont, docteur en théologie, précepteur du fils de M. Pollart, conseiller au Parlement de Paris, fit paraître : *Description de l'aimant qui s'est formé à la pointe du clocher neuf de Notre-Dame de Chartres*. Paris, Laur. d'Houry, 1692, in-12.

Cassegrain n'avait d'ailleurs fait preuve en cette rencontre que de sagacité dans l'observation : il ne prit point part aux savants Mémoires qu'enfanta sa découverte. Nous connaissons de lui un traité plus modeste : *Dissertation apologétique sur la fontaine minérale du fauxbourg Saint-Maurice de Chartres*. Chartres, veuve Massot (1702), in-12.

CELLE (Pierre de). — Pierre tira son surnom de l'abbaye de Moutier-la-Celle, au diocèse de Troyes, dont il fut élu abbé vers l'an 1150. Il avait commencé par être religieux dans l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, près Paris, et en 1162 il quitta l'abbaye de Moutier-la-Celle pour celle de Saint-Remy de Reims. Il fut l'ami de Jean de Salisbury, et à la mort de celui-ci il le remplaça sur le siége épiscopal de Chartres. Il n'occupa cet évêché que pendant deux ans, étant mort le 19 février 1183 (1). Il

(1) On lit dans le Nécrologe du chapitre de Chartres, à la date du 19 février : *Tanto dilectionis vinculo subditi sibi gregis animos pius pastor illexerat ut ad venerandas ejus exequias passim et publice*

fut enterré dans l'abbaye de Josaphat, où on lisait son épitaphe :

Mœnibus et plateis urbem insignivit et auxit,
Et variis fecit tecta superba locis.
Hunc pia plebs habuit tanto pietatis amore
Oscula mille suis ut dederit pedibus.

Pierre de Celle fut en grande réputation pour sa doctrine et sa piété. Il composa un livre des *Pains* qu'il dédia à Jean de Salisbury, deux livres du *Tabernacle de Moïse*, un livre de la *Discipline du cloître*, adressé à Henri le Large, comte de Champagne, etc. Tous ces ouvrages, avec les lettres de Pierre de Celle, furent réunis et publiés par Ambr. Janvier, sous ce titre : *Opera omnia collecta cura et studio unius e S. Mauri congregatione, monachi benedictini*. Paris, L. Billaine, 1671, in-4.

CHALLES (Grégoire de). — Grégoire de Challes, né à Paris le 17 août 1659, s'est fait connaître comme voyageur. Il occupait les fonctions d'écrivain dans la marine, et fut amené par son emploi à visiter successivement les Indes, la Turquie et le Canada. Retenu prisonnier dans ces deux dernières contrées, il put en étudier les mœurs et les usages. A son retour en France, il publia la relation de ses voyages, mais en y mêlant des traits satiriques qui déplurent à la Cour et qui le firent exiler à Chartres. Il mourut dans cette ville vers 1729.

Il a publié :

Traduction du sixième livre de l'Histoire de Don Quichotte. Paris, 1713, in-12.

universi confluerent, et devotione mirabili, ob sanctitatis ejus munditiam, ad corpus exanime et in feretro collocatum propius accedentes, os ipsius et faciem deosculari penitus non horrerent.

Journal du voyage fait aux Indes-Orientales par l'escadre de Duquesne en 1690 *et* 1691. La Haye (Paris), 1721, 3 vol. in-12.

Les illustres Françaises, histoires véritables. Paris, 1725, 3 vol. in-12. Reimprimé en 1739, 1748 et 1750, 4 vol. in-12. Collé tira de cet ouvrage le sujet de *Dupuis et Desronais.*

CHALLINE (Charles.) — La famille Challine occupa un des premiers rangs parmi la bourgeoisie chartraine aux XVIe et XVIIe siècles ; elle était alors divisée en deux branches, l'une qui habitait sur la paroisse de Saint-André, l'autre sur la paroisse de Saint-Aignan ; c'est à cette dernière qu'appartiennent les trois frères dont nous allons nous occuper. Quant à l'autre, elle est connue par le caveau qu'elle avait fait construire pour sa sépulture dans l'église de Saint-André, caveau qui avait la propriété singulière de conserver les cadavres. Piganiol de la Force en parle dans sa *Nouvelle description de la France*, et un témoin oculaire, Bouvet-Jourdan, rapporte qu'il prit lui-même ces cadavres dans ses bras.

Pour en revenir à notre branche de Saint-Aignan, Charles Challine naquit à Chartres, le 19 décembre 1596, d'un autre Charles Challine que nous voyons, en 1609, conseiller du roi et élu en l'élection de Chartres, puis échevin de la ville en 1619. Sa mère était Madeleine Compagnon. Notre auteur se consacra lui-même au barreau : il devint conseiller et premier avocat du roi au bailliage de Chartres et maître des requêtes du duc d'Orléans ; il se qualifiait alors de seigneur de Messalain. Il s'était marié avec Marie Delacroix. C'était un bibliophile distingué pour l'époque où il vivait : à sa mort, sa bibliothèque ne comptait pas moins de 3,600 volumes.

Les devoirs de sa charge de premier avocat du roi l'engagèrent à faire plusieurs harangues qui furent imprimées dans le temps qu'il les prononça : nous citerons

entre autres : *Panégyrique de la ville de Chartres, prononcé en l'audiance du bailliage, à l'eslection des eschevins, le 30 octobre 1640*. Paris, veuve Guill. Pelé, 1642, in-4.

Le livre le plus important de Charles Challine est la *Bibliographie politique du sieur Naudé, contenant les livres et la méthode nécessaires à estudier la politique, trad. du latin en françois*. Paris, veuve Guill. Pelé, 1642, in-4.

Il s'exerça aussi dans la poésie. Nous avons de lui : *Lettre de consolation à Mme des Essarts sur la mort de M. le conseiller des Essarts, son mary*. Chartres, Cl. Cottereau, 1623, in-8.

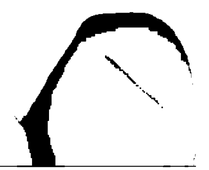
On trouve en outre deux pièces de vers de cet auteur, adressées à Flor. Chouayne, en tête des deux premières parties des *Divertissements*.

Enfin, il a laissé une *Histoire manuscrite de la ville de Chartres*, qui est conservée à la Bibliothèque communale de cette ville.

CHALLINE (PAUL). — Frère du précédent, Paul Challine naquit à Chartres le 25 janvier 1609. Comme ses deux frères, il embrassa la carrière du barreau, mais il paraît s'y être plus exclusivement consacré ; au moins les ouvrages que nous connaissons de lui traitent-ils exclusivement de matières de droit. Il fut d'abord avocat, puis conseiller du roi au bailliage et siége présidial de Chartres, et mourut dans cette ville. Il avait épousé, le 16 février 1637, Marie Bellier du Plessis et prenait alors le titre de seigneur de Saint-Luperce (1).

Voici la liste de ses ouvrages :

(1) Saint-Luperce n'était alors qu'un fief de peu d'importance : le siége de la seigneurie était à Blanville. Le prédécesseur de Paul Challine dans la seigneurie de Saint-Luperce, Charles de Baillou, était intendant de la maison de Blanville.



1. *Supplément aux notes sur les maximes générales du Droit français par Pierre de Lhommeau.* Paris, 1657, in-12.
2. *Institutes coutumières par M. Antoine Loisel, avec des notes et observations.* Paris, Mich. Bobin, 1665, in-8.
3. *Méthode générale pour l'intelligence des Coustumes de France.* Paris, Mich. Bobin, 1666, in-8.

CHALLINE (Denis). — Denis Challine était le frère des deux précédents : il naquit à Chartres le 21 mars 1613 et mourut dans cette ville le 19 février 1683. Il avait épousé, le 17 janvier 1656, Marie de Gyvès, fille de Paul de Gyvès, élu en l'élection de Dreux, secrétaire du marquis de Sourdis, célèbre, comme Charles Challine, par son amour pour les livres et par sa riche bibliothèque.

Denis Challine se voua aussi à la carrière du barreau et devint avocat au Parlement. Il a laissé : *Satires de Juvénal, en vers françois, avec un Discours sur la satire et quelqu'autre poésie.* Paris, Edme Pépingué, 1653, in-12.

CHALOPIN-DUMORTEAU (N.). — Chalopin-Dumorteau, professeur au collége Pocquet, à Chartres, a écrit une pièce en vers latins : *De adventu illustrissimi præsulis de Lubersac, novi Carnotensis episcopi.* Chartres, Fr. Le Tellier, 1780, in-4.

CHAMBAUD (J.-F.-R.). — Chambaud, maître de pension à Chartres, a composé, à l'occasion de l'avènement de Mgr de Lubersac à l'évêché de Chartres, une pièce de vers français sous ce titre : *Vers au Temps, dédiés au palais épiscopal de Chartres.* Chartres, Mich. Deshayes, 1781, in-4.

CHARPENTIER (Louis). — Louis Charpentier, docteur en théologie, fut reçu à la prébende théologale de l'église de Chartres, à la place de Pierre Merlin, le 18 juillet 1552 ;

il mourut au mois d'août ou de septembre 1563, car nous trouvons, le 6 septembre 1563, Raoul Charpentier reçu théologal au lieu de son oncle, feu maître Louis Charpentier.

Celui-ci fut député par le bailliage de Chartres aux États-Généraux d'Orléans en 1559. Il avait été déjà chargé par le chapitre de Chartres de faire en son nom un compliment à la reine Marie Stuart, lors de sa venue à Chartres. Le texte de ce discours, curieux par son pathos, est conservé aux Archives départementales d'Eure-et-Loir.

Louis Charpentier est le premier qui ait dressé un Catalogue des évêques de Chartres : il l'envoya à Antoine Démocharès, qui l'inséra dans son *Traité du divin sacrifice de la messe*, imprimé à Paris l'an 1562.

CHASLES (Pierre-Jacques-Michel). — Chasles naquit à Chartres, en 1753, d'une ancienne famille d'artisans de cette ville. Rien ne faisait présager le rôle qu'il devait jouer dans la suite. Entré dans l'état ecclésiastique, il fut d'abord précepteur des enfants du comte d'Estaing. Il succéda à l'abbé Leboucq dans la chaire de rhétorique du collége Pocquet, et publia alors un écrit contre la philosophie du jour : *Timante, ou Portrait fidelle de la pluspart des écrivains du XVIIIe siècle*. Chartres, Fr. Labalte, 1785, in-8.

Charmé des doctrines exprimées dans ce livre, l'archevêque de Tours, Mgr de Conzié, prit Chasles pour son secrétaire et le nomma chanoine de sa cathédrale. Pendant quelques années, Chasles sembla en effet devoir être un des plus zélés défenseurs de la religion. En 1790, il fonda avec son autre frère, Pierre-Claude Chasles, un journal qu'il appela le *Correspondant*, dans lequel il prenait la défense des intérêts monarchiques. Les attaques ne man-



quèrent pas contre les tendances anti-révolutionnaires de ce journal, et parmi les écrits qui parurent alors nous citerons une *Lettre par Peters Freeman ou L.-P. Poulain, le jeune homme vrai et libre, compositeur à l'imprimerie du sieur Lacombe*. Chartres, Lacombe, in-8.

Chasles coopéra même à la rédaction de l'*Ami du Roi*, par l'abbé Royou ; mais bientôt son ambition déçue le jeta dans le parti de la Révolution. Il avait prêté le serment demandé par la Constitution et avait été nommé principal du collége de Nogent-le-Rotrou. Lorsque Mgr de Lubersac quitta son siége épiscopal, en février 1791, Chasles se mit sur les rangs pour le remplacer. Il se vit préférer le vertueux abbé Bonnet, et dès lors il se mit à combattre la royauté et le clergé avec autant d'ardeur qu'il en avait mis à les défendre.

Nommé député à la Convention le 2 septembre 1792 par le département d'Eure-et-Loir, il se signala parmi les plus exaltés Jacobins. Envoyé commissaire à l'armée du Nord, il fut blessé d'un obus à la bataille d'Hondschoote. Nous ne le suivrons pas dans sa carrière politique : le *Moniteur* a conservé plusieurs discours qu'il prononça dans la Convention. Arrêté le 12 germinal an III, sur la proposition de Bourdon (de l'Oise), il fut enfermé au château de Ham. Amnistié par la loi du 4 brumaire an IV, il obtint, en considération de son ancienne blessure, une place à l'hôtel des Invalides. Il mourut à Paris le 22 juin 1818.

Nous connaissons encore de Chasles :

Tableau des districts, cantons, villes, bourgs, villages, hameaux et municipalités du département de Chartres, aujourd'hui d'Eure-et-Loir. Chartres, Labalte, 1790, in-8°.

CHASSAIGNE (Antoine de la). — Dès la fin du XVIe siècle, la famille de la Chassaigne occupait à Châteaudun

des charges importantes au bailliage. En 1598, René de la Chassaigne était un avocat distingué, mais il appartenait à la religion prétendue réformée. Ses descendants se convertirent à la foi catholique, et c'est de l'un d'eux que naquit, en 1682, à Châteaudun, Antoine de la Chassaigne, docteur de Sorbonne en 1710 et directeur du Séminaire des Missions étrangères, à Paris.

S'il ne fut pas huguenot, il fut du moins janséniste, et son attachement à la cause de l'évêque d'Ypres lui attira une complète disgrâce : il fut relégué à Châteaudun au mois de mai 1721.

Il employa ses loisirs à composer une *Vie de Pavillon, évêque d'Aleth.* Saint-Mihiel (Chartres), 1739, 3 vol. in-12, et Utrecht (Rouen), 1740, 2 vol. in-12. La première partie de cet ouvrage est en réalité de Lefèvre de Saint-Marc, qui l'avait rédigée sur les mémoires fournis par Duvaucel, théologal du chapitre d'Aleth.

Antoine de la Chassaigne mourut à Paris le 29 janvier 1760.

CHEMINAIS (Timoléon). — Le P. Cheminais appartient certainement à Châteaudun, bien qu'il soit né à Paris, sur la paroisse de Saint-Eustache, le 3 janvier 1652, pendant un voyage que sa mère, Marie Delorme, faisait dans la capitale. Son père, Étienne Cheminais, écuyer, possédait une charge de conseiller au bailliage de Dunois.

Timoléon s'attacha fort jeune aux Jésuites, chez lesquels il faisait ses études à Paris, et qui l'admirent avec joie dans leur compagnie : il prit l'habit le 23 septembre 1667. Son premier emploi fut d'enseigner les humanités d'abord, puis la rhétorique au collége d'Orléans. Son talent pour la chaire s'étant dévoilé, on l'appela à Paris, et il fut chargé de prêcher devant la Cour. « A un esprit



facile et pénétrant, à une imagination vive et brillante, réglée par un jugement solide, il réunissait une action noble et aisée, et surtout l'art d'émouvoir par une onction particulière qui le fit comparer à Racine avant que Massillon fût connu. » « Bien des gens, dit Bayle, ne font pas moins d'estime de ses sermons que de ceux du P. Bourdaloue. »

Malheureusement les forces de Cheminais trahirent son zèle et sa bonne volonté : il fut contraint de renoncer à la parole dans les chaires de la capitale; mais il ne voulut pas pour cela rester dans l'inaction, et tous les dimanches il parcourait les campagnes pour expliquer aux pauvres les paroles évangéliques. Le reste de la semaine, il s'appliquait à former aux bonnes mœurs et à la vertu un grand nombre de jeunes gens dont il avait entrepris la direction.

Ces travaux hâtèrent sa fin : il mourut à Paris, le 15 septembre 1689, épuisé par de longues souffrances et âgé seulement de trente-sept ans.

Le P. Bretonneau publia les *Sermons du P. Cheminais*, Paris, 1690, 2 vol. in-12. Ces sermons furent réimprimés : Paris, 1693, 3 vol. in-12; Paris, 1729, 5 vol. in-12, et enfin Paris, 1764, 5 vol. in-12; mais dans ces diverses éditions on ajouta un certain nombre de discours qui ne sont pas du P. Cheminais : les deux premiers volumes peuvent seuls lui être attribués.

Le P. Bretonneau publia encore un autre ouvrage de Cheminais : *Sentiments de piété*. Paris, 1691, in-12. — *Idem*. Paris, 1734, in-12, et 1756, in-12.

CHERET (Louis-Nicolas). — Né à Paris en 1684, Louis-Nicolas Cheret se fit recevoir licencié en Sorbonne, devint chanoine de Chartres le 11 octobre 1710, puis curé

de Saint-Roch à Paris, et mourut au mois de juillet 1740 (1).

Nous connaissons de lui : *La vie et l'office de saint Jean Népomucène.* Paris, J.-B. Garnier, 1730, in-8.

Nicolas Cheret fut chargé en 1718 de faire le *Panégyrique de saint Louis,* prononcé chaque année, dans la chapelle du Louvre, le jour de la fête du saint roi, devant les membres de l'Académie française. Ce *Panégyrique* fut mprimé la même année, à Paris, chez Coignard, et le *Journal de Trévoux* en fait le plus grand éloge dans son numéro de novembre 1718.

CHICOT (HENRI). — Henri Chicot fut chanoine de Chartres et professeur de théologie au XIVe siècle. Il composa des commentaires sur Nicolas de Lira. Parmi les manuscrits provenant du Chapitre de Chartres et conservés à la Bibliothèque communale de Chartres, on trouve : *Principium pro recomendatione suæ Moralis, pronuntiatum per Henricum Chicoti in scholis Carmelit. Paris., an. D. 1381, dominica ante festum sancti Martini hyemalis.*

CHOUAYNE (FLORENT). — La famille Chouayne joua un grand rôle à Chartres et à Châteaudun pendant les XVIe et XVIIe siècles. Pour ne nous occuper que de la branche de Chartres, à laquelle appartient notre auteur, nous rappellerons que François Chouayne, sieur de Chamblay, fut conseiller au Grand-Conseil et lieutenant général de la ville de Chartres. Il administra pendant près de trente ans cette ville (1587-1615), et mourut en 1617, emportant l'estime et les regrets de tous. L'historien Jacques de Thou,

(1) Le successeur de Louis-Nicolas Cheret, Gaspard-François Trumeau de la Forest, prêta serment le 2 août 1740.

qui était son ami, en parle avec le plus grand éloge, le citant partout comme un savant distingué et un excellent orateur. Nous connaissons de lui un sonnet assez médiocre, imprimé en tête d'une édition de Philippe Desportes (Rouen, 1611).

Florent descendait assurément du lieutenant général François Chouayne ; il naquit à Chartres vers 1610, devint lieutenant particulier du bailliage et fut élu, le 8 mars 1649, par l'assemblée du tiers-état de sa ville natale, comme député aux États-Généraux qui devaient se tenir à Orléans.

Nous connaissons de lui :

Les Divertissements, contenant un recueil de diverses devises ou emblêmes, la plus grande partie de son invention, divisé en 25 centuries. Chartres, Mich. Georges, 1645, in-4.

Continuation des Divertissements, divisée en 8 centuries. Chartres, Mich. Georges, 1646, in-4.

Suite des Divertissements, divisée en 12 centuries. Chartres, Mich. Georges, 1647, in-4.

CLICHTOUE (Josse), (*Judocus Clichtoveus*). — Cet illustre théologien, qui mérita le surnom de *Maillet de Luther* par la solidité et l'érudition des controverses qu'il publia contre cet hérésiarque, naquit à Nieuport en Flandre vers l'année 1470. Il fit ses études à Paris, puis y enseigna la grammaire et les arts, et, le 3 décembre 1506, reçut le bonnet de docteur de Navarre. Il fut chargé de l'éducation et de l'instruction de Louis Guillart l'an 1513, et, quatre ans après, il suivit, à Tournai, son disciple, qui en était évêque.

Lorsque Louis Guillart eut été élu évêque de Chartres, Clichtoue l'accompagna dans sa nouvelle résidence et fut nommé chanoine de Chartres le 25 juin 1527, à la place de Georges Cheminart, puis théologal le 12 août 1528, au

lieu de Jean Godet, « à la charge de résider, lire et prescher. » Il mourut le 22 septembre 1543 (1) à Chartres, et fut inhumé dans l'église de Saint-André de cette ville. Dans la feuille du chœur de cette collégiale, à propos de l'office de saint Josse, on lisait : *Ex fundatione Judoci Clichtoue, doctoris in sacra theol. et in majori ecclesia canonici.*

Les ouvrages de Clichtoue sont très-nombreux; nous citerons :

1. *De vera nobilitate Opusculum*. Paris, H. Estienne, 1512, in-4. — *Idem*. Paris, 1620. Ce livre a été plusieurs fois traduit : *Le Livre et traicté de toute vraye noblesse*. Lyon, Th. Payen, 1533, in-8. — *Idem*. Lyon, 1534, in-4. — *Idem*. Paris, Ant. Bonnemère, in-8. — *Idem*. Paris, J. Longin, in-8. — *Traicté de la véritable noblesse et des vertus qui lui conviennent, par l'abbé de Méry*. Paris, Desprez, 1761, in-12.

2. *De mystica numerorum significatione Opusculum*. Paris, H. Estienne, 1513, in-4.

3. *Tractatus de puritate Conceptionis beatæ Mariæ*. Paris, H. Estienne, 1513, in-4.

4. *De laude monasticæ religionis Opusculum*. Paris, H. Estienne, 1513, in-4.

5. *Oratio de sancti Ludovici laudibus*. Paris, 1516, in-4.

6. *Elucidatorium ecclesiasticorum*. Paris, 1516, in-fol. — *Idem*. Cologne, 1732.

7. *De necessitate peccati Adæ et felicitatis culpæ ejus*. Paris, 1519, in-4.

8. *De vita et moribus sacerdotum*. Paris, 1520, in-4.

9. *Anti-Lutherus, tres libros complectens*. Paris, Sim. Coline, 1524, in-fol. — *Idem*. Cologne, 1525, in-4. Cet ouvrage est le plus célèbre de Clichtoue : il roule sur la prétendue liberté évangélique des novateurs, sur l'abolition de la messe et sur les vœux monastiques.

10. *De officio regis Opusculum*. Paris, 1519, in-4.

11. *Defensio Ecclesiæ Romanæ contra Lutheranos*. Paris, 1526, in-fol.

(1) Le 24 septembre 1543, Pierre Merlin fut nommé théologal à la place de Josse Clichtoue.



12. *De veneratione Sanctorum libri duo*. Cologne, 1525, in-4.

13. *Homiliæ seu sermones ex confuso opere in tres quasi partes seorsim digesti*. Cologne, J. Quentel. 1550, in-fol.

14. *Sermonum tomus prior, qui in dominicos totius anni dies ac festos annuos sermones continet*. Paris, J. Foucher, 1548, in-4.

15. *Petit abrégé de la vie de sainte Colette, réformatrice de l'ordre de Sainte-Claire, composé en latin en 1510 par Josse Clichtoue. Traduit et augmenté de plusieurs chapitres par M. Douillet, curé-doyen de Corbie*. Paris, Wattelier, 1868, in-18.

Clichtoue écrivit plusieurs autres traités. Il prit part à la célèbre dispute qui existait alors entre Lefèvre d'Etaples et Pierre Cousturier, sur le nombre des maris de sainte Anne.

COLLARDEAU (Charles-Pierre). — « L'an 1732, le 14e jour d'octobre, en l'église d'Yenville, a été baptisé un garçon né du légitime mariage de maître Charles Collardeau, conseiller du roy, receveur au grenier à sel de cette ville, et de dame Jeanne Vincent (1), ses père et mère, qui étoit né du 12 des mesmes mois et an; lequel a eu pour parein maistre Pierre Jabineau (2), procureur au bailliage d'Étampes, et pour marainne dame Jeanne Vincent, épouse de maître Louis Renard, marchand à Orléans, et l'ont nommé Charles-Pierre. »

Demeuré orphelin à dix ans, Collardeau fut placé sous la tutelle de son oncle, l'abbé Regnard, curé de Saint-Salomon de Pithiviers. Il fit ses études chez les Jésuites d'Orléans, puis au collége de Meung, et alla les terminer

(1) Il y a évidemment ici une erreur de la part du rédacteur de l'acte, qui a confondu la mère avec la marraine. Dans plusieurs autres actes, la femme de Charles Collardeau est bien appelée Jeanne Regnard, qui est son véritable nom.

(2) Le premier éditeur des *Œuvres complètes* de Collardeau fut un sieur Jabineau de la Voute. Comme on le voit par cet acte, c'était un parent de notre poète.

au collége de Beauvais, à Paris. Son oncle voulait faire de lui un avocat ; aussi, après quelques mois passés à Pithiviers, il le renvoya à Paris chez un procureur au Parlement.

Par bonheur, la clientèle était peu nombreuse ; le jeune clerc, tourmenté du démon de la poésie, avait assez de loisir pour se livrer en secret à sa passion. L'abbé Regnard, qui n'était pas sans avoir connaissance des essais poétiques de son neveu, lui écrivait des lettres sévères. Collardeau souffrait de déplaire à son oncle, mais ne pouvait résister à sa vocation. Enfin il tomba malade. Il revint à Pithiviers et sut adroitement profiter de son séjour pour accoutumer son oncle à lui pardonner d'être poète. Pour gagner les bonnes grâces du curé de Saint-Salomon, il traduisit plusieurs morceaux tirés de l'Écriture-Sainte et ébaucha même une tragédie, *Nicéphore*, dont il avait puisé le sujet dans l'histoire ecclésiastique du IIIe siècle. L'oncle se montra moins sévère ; mais il voulut pourtant tenter encore une épreuve : quand Collardeau fut guéri, il le renvoya chez son procureur.

Le jeune homme repartit tristement pour Paris, emportant dans ses bagages le manuscrit des premiers actes d'*Astarbé*, tragédie tirée de *Télémaque* et qu'il avait ébauchée dans ses heures de retraite à Pithiviers. Rentré chez son patron, il s'occupa beaucoup moins de feuilleter les dossiers que de revoir et polir sa tragédie ; il la présenta, au mois de juillet 1756, à la Comédie-Française, où elle fut reçue avec de grands éloges.

La représentation d'*Astarbé*, retardée par l'attentat de Damiens auquel elle semblait prêter quelque allusion, n'eut lieu qu'en 1758 ; la pièce fut imprimée la même année (Paris, veuve Bordelet, 1758, in-12). Collardeau donna encore, en 1758, à la Comédie-Française *Caliste*, tragédie



en cinq actes, imitée de la *Belle Pénitente* de Rowe (Paris, Duchesne, 1761, in-8).

Mais cette tragédie n'eut qu'un médiocre succès. Collardeau résolut alors d'abandonner le théâtre (1). Des *Lettres d'Héloïse à Abailard* (2), traduction libre de Pope, qui avaient paru en 1758 (le Paraclet, in-8), avaient obtenu un prodigieux succès. Encouragé par ce véritable triomphe, il composa une héroïde : *Armide à Renaud* (Londres, 1758, in-8), imitation de la *Jérusalem délivrée ;* puis le *Patriotisme*, poème (1762, in-4). Ce poème valut à l'auteur une lettre de félicitations du duc de Choiseul ; mais en même temps paraissait, sous le nom de Poinsinet de Sivry, une satire très-mordante : *Épître à M. Colardeau sur son poème du Patriotisme.* Collardeau y répondit finement par l'*Épître à Minette* (Paris, 1762, in-8), adressée à la Harpe, son plus ardent détracteur.

La santé de Collardeau était fort languissante; il revint à Pithiviers en 1766, afin de prendre quelques mois de repos. Ce fut là, au milieu de sa famille, qu'il composa *Les Perfidies à la mode* ou *La Jolie Femme*, comédie en cinq actes qui ne fut pas représentée.

Soit par paresse d'esprit, soit par stérilité véritable, Collardeau se voua particulièrement au genre de l'imitation. C'est ainsi qu'il mit en vers les deux premières *Nuits* d'Young et le *Temple de Gnide* de Montesquieu. Il avait aussi traduit les six premiers chants de la *Jérusalem délivrée* et commencé une traduction de l'*Énéide ;*

(1) Cependant Collardeau fit encore représenter à Auteuil, sur un théâtre particulier, le 21 mars 1762, *Camille et Constance*, drame en deux actes, qu'il se proposait de retoucher pour la Comédie-Française.

(2) En 1840 parurent à Paris, chez Ledoyen, in-18 : *Lettres d'Héloïse et d'Abailard, traduites librement d'après les lettres originales latines par le comte de Bussy-Rabutin, avec imitations en vers par de Beauchamp, Colardeau, Dorat,* etc.

mais il détruisit lui-même les manuscrits de ces traductions.

Parmi ses œuvres originales, nous n'avons plus à citer que l'*Épître à Duhamel de Denainvilliers* (Paris, 1774, in-8) et les *Hommes de Prométhée* (Paris, 1775, in-8). Le charme et l'harmonie de ses vers, la délicatesse et la sensibilité de ses pensées le désignaient au choix de l'Académie française : celle-ci, par 17 voix sur 25, l'élut, le 2 mars 1776, pour succéder au duc de Saint-Aignan (1).

Mais les forces de Collardeau étaient épuisées : il avait toujours été d'une complexion faible et valétudinaire ; il fut attaqué d'une hydropisie de poitrine, comme il travaillait encore à son discours de réception à l'Académie, et il mourut le 7 avril 1776, à Paris, rue Cassette, dans l'hôtel du comte de la Vrillière, qui avait toujours été son protecteur et son ami.

Dorat, son plus intime ami, composa pour lui cette épitaphe :

Ci-gît le tendre écho des regrets d'Héloïse :
Nous admirions sa muse auprès de Pope assise ;
Au midi de ses jours, faut-il que l'univers
Donne à sa mort des pleurs qu'il gardait pour ses vers ?

Les œuvres de Collardeau ont été plusieurs fois réunies. Parmi les diverses éditions, nous mentionnerons :

Œuvres. Paris, Ballard, 1779, 2 vol. in-8, par les soins de Jabineau de la Voute, avocat. — *Œuvres choisies*. Paris, 1798, in-12. — *Œuvres*. Paris, Raymond, 1811, 2 vol. in-18 — *Œuvres choisies*. Paris, Ménard, 1811, in-18. — *Idem*. Paris, Didot, 1811, in-18. — *Idem*. Paris, Desenne, 1822, 2 vol. in-18. — *Chefs-d'œuvre drama-*

(1) On rapporte que, lorsqu'on présenta Collardeau au roi, avec d'autres personnes, pour qu'il ratifiât leur élection, à chaque nom qu'elle entendait, Sa Majesté approuvait en silence ; mais quand vint le tour de Collardeau, Louis XVI s'écria aussitôt : « Pour celui-ci, avec plaisir ! »

tiques de Colardeau, Diderot et Poinsinet. Paris, Ladrange, 1823, in-18. — *Œuvres choisies.* Paris, Janet, 1824, in-18. — *Idem.* Paris, Froment, 1825, 2 vol. in-32; — *Poésies de Colardeau et de Malfilâtre.* Paris, Mme Dabo-Butschert, 1825, in-18, avec des notices par P.-M.-M. Lepeintre; — *Œuvres choisies.* Paris, Chantepie, 1826, 2 vol. in-32. — *Idem.* Paris, Hiard, 1833, in-18.

COLLIN D'HARLEVILLE (Jean-François). — Le vrai nom de notre auteur était Collin : il prit le surnom d'Harleville pour se distinguer de ses frères. On a souvent répété qu'il n'avait jamais pris la particule *de;* c'est une erreur : à partir de 1786 jusqu'à la Révolution, il signa toujours *Collin d'Harleville.*

Il naquit à Maintenon le 30 mai 1755 (1); c'était le huitième enfant de Martin Collin, et celui-ci, surchargé de famille, envoya le nouveau venu chez sa grand'mère (2), à Chartres, qui commença par le gâter de toutes ses forces. Martin cependant ne négligeait pas l'avenir de son fils, et, grâce à la protection de Louis, duc de Noailles, il obtenait pour lui une bourse au collége de Lisieux, où Collin faisait les plus brillantes études.

Ses études achevées, Collin entra en qualité de clerc chez un procureur au Parlement, car son père voulait qu'il embrassât la carrière qu'il avait parcourue lui-même avec distinction. Mais le jeune homme fit comme tant d'autres, comme Andrieux, Collardeau, Picard et *tutti quanti :* il négligea le soin de la procédure pour le culte de la poésie.

(1) « Le 30 mai 1755, a été baptisé en l'église de Saint-Pierre de Maintenon un fils né de ce matin du légitime mariage de sieur Eme-Martin Collin, avocat en Parlement, et d'Anne-Martine Arterier, ses père et mère. Le parein qui lui a donné le nom de Jean-François a été sieur Étienne-François Godin, bailly, juge civil, criminel et de police de la juridiction de Saint-Père; la mareine Jeanne-Françoise Macé, épouse de sieur René Godin, bourgeois de Chartres. »

(2) Jeanne Godin, veuve de Marin Arterier, marchand drapier, morte le 19 novembre 1786.

Il logeait alors à l'hôtel *Notre-Dame*, chez Mme Raclot, digne hôtesse que le souvenir de ses pensionnaires a immortalisée. Ce fut là que Collin composa son premier ouvrage, l'*Inconstant*. Cette pièce n'avait d'abord qu'un acte et était destinée à l'Ambigu-Comique ; sur les conseils de Préville, il en fit une comédie en cinq actes qui, en 1780, fut reçue à la Comédie-Française.

Mais le plus difficile n'était pas de se faire recevoir ; c'était de se faire jouer. Après quelques démarches inutiles, Collin revint à Mévoisins, où son père et sa mère avaient une petite maison de campagne, et, sur leurs instances, il consentit enfin à se faire inscrire comme avocat à Chartres. Il écrivait, le 1er mai 1780, à M. Le Tellier, alors le plus célèbre des avocats de Chartres : « La ville de Chartres est-elle favorable à un jeune avocat ? Peut-on s'y instruire et s'y procurer un bien-être ?... J'ai eu des torts, j'en conviens ; j'ai causé bien du chagrin à ma famille ; elle s'en est plaint, et elle a eu raison. Les plaintes ont éclaté, et ma réputation a un peu souffert de tout cela. Seroit-ce un obstacle à l'exécution de mon projet ? » Nous ne savons quelle fut la réponse de Le Tellier ; mais elle fut sans doute favorable, car pendant quelques années Collin fut attaché au barreau de Chartres.

Cependant il n'oubliait pas son *Inconstant :* s'il n'agissait pas par lui-même, il faisait agir ses amis. Enfin il crut avoir réussi. Il part aussitôt pour Paris ; mais il n'avait aucune ressource. Un ami, Maurice Lévêque, lui offre l'hospitalité, et grâce à cette générosité Collin put attendre. Mais on le remettait sans cesse ; enfin il se décide à rentrer encore une fois à la maison paternelle. « Vous allez être bien surpris, écrivait-il, le 25 février 1786, à M. Le Tellier ; je ne suis plus à Paris : je l'ai quitté ce matin. Lundi dernier, à l'assemblée générale des comé-



diens, on m'a déclaré que l'*Inconstant* ne pouvait être joué qu'à la rentrée. Que faire en ce cas à Paris? Me consumer dans une attente journalière? J'ai compté avec moi-même. Je retournerai à la quinzaine de Pâques pour faire étudier et répéter ma pièce. Je resterai cependant à Mévoisins et ne me montrerai point à Chartres ; j'y ferois une trop sotte figure. »

La quinzaine de Pâques se passe sans nouvelles ; mais enfin, le 29 mai, voici une lettre triomphante : « Je reçois une lettre du secrétaire de la Comédie : ma pièce est en répétition ; je pars après-demain. »

Quelques jours après, le 6 juin, Collin écrit, de Paris cette fois : « Tout va bien ; ma pièce se répète à force. Les quatre premiers actes vont assez bien ; mais je crains que le cinquième ne languisse un peu. J'ai passé une partie de la nuit à le resserrer. » Et enfin, le 14 juin : « L'*Inconstant* a été joué hier mardi. Le public l'a écouté avec enthousiasme et a demandé l'auteur à grands cris ; je n'ai point paru. Les journalistes y trouvent beaucoup de défauts, mais un grand talent. »

Le plus difficile était fait : désormais notre poète voyait la carrière s'ouvrir librement devant lui. Malheureusement, sa santé était fort chancelante, et il tomba sérieusement malade. « Ah ! mon ami, écrivait-il le 14 mai 1787, la réputation, les applaudissements, tout cela est fort beau ; mais, pour bien jouir de tout cela, il faut se porter bien, *sanitas ante omnia*. Et de plus en plus ce bien veut m'échapper. C'était peu d'avoir mal à la poitrine, un coup à la tête, des dartres ; je me trouve atteint d'un mal interne, d'obstructions, surtout à la rate, et depuis longtemps..... A travers tout cela, j'ai pourtant achevé mon *Optimiste*. Il a été reçu, dimanche 7, à la Comédie-Françoise, et même avec applaudissements. »

Grâce à la protection du maréchal de Duras, Collin espérait pouvoir faire jouer l'*Optimiste* devant la Cour, à Versailles ; mais des contre-temps viennent se jeter à la traverse : une nouvelle loi décide qu'aucun ouvrage ne sera joué devant la Cour avant d'avoir reçu la sanction du public. Enfin le jour tant désiré arrive ; le succès est complet, et Collin s'empresse de l'annoncer (février 1788) : « Enfin, j'ai été joué, et j'ai eu le bonheur de réussir. On a trouvé deux ou trois longueurs, deux scènes communes : je vais les ôter. On espère beaucoup de cette pièce, meilleure, dit-on, que l'*Inconstant*. Molé a joué comme un ange. »

Après l'*Optimiste* vinrent les *Châteaux en Espagne*. « Vendredi prochain, écrit Collin le 16 février 1789, on joue les *Châteaux*. Priez pour moi : la fatigue des corrections et des répétitions, et l'incertitude du succès me tuent. Ce serait bien dommage que mes *Châteaux* tombassent : tout Paris les attend ; tout est loué depuis quinze jours. »

Les *Châteaux* réussirent encore mieux que les deux pièces précédentes, et dès lors la réputation de Collin d'Harleville fut définitivement établie. Ses pièces lui avaient assuré une aisance relative, et, à la mort de ses parents, il avait pu acquérir leur petit domaine de Mévoisins en désintéressant ses frères et sœurs. Il s'y installa ; mais, généreux à l'excès, aimant à recevoir, il obéra bientôt sa modeste fortune, et il fut forcé de mettre en vente cette maison de campagne. Elle fut achetée par une de ses parentes, Mme Caillé : « Je l'achète, lui dit-elle en signant l'acte, afin de vous la conserver. Soyez-y toujours le maître. »

Cependant la santé de Collin d'Harleville s'altérait de plus en plus ; une profonde mélancolie s'était emparée de



lui. Il allait de Mévoisins à Paris surveiller les répétitions de ses pièces ; il revenait mécontent de lui, mécontent des autres, gémissant sur les excès de la Révolution et désespérant parfois du salut de son pays. Enfin, il fit un dernier voyage à Chartres, et c'est de cette ville qu'il écrivait, le 8 décembre 1805, ces quelques mots à M. Poullin de Fleins : « Cher confrère en Apollon, je suis à Chartres depuis bientôt deux mois, et je ne puis vous allez voir ! J'y suis malade de langueur et souffrant de la poitrine. » Il mourut à Paris le 24 février 1806. Lors de la réorganisation de l'Institut, en 1795, il avait été appelé à en faire partie.

Voici la liste des pièces de Collin d'Harleville qui ont été imprimées séparément :

1. *L'Inconstant, com. en 5 actes et en vers.* Paris, Prault, 1788, in-8.

2. *L'Optimiste, ou l'Homme content de tout, com. en 5 actes et en vers.* Paris, Prault, 1788, in-8.

3. *Les Châteaux en Espagne, com. en 5 actes et en vers.* Paris, Prault, 1789, in-8. — *Idem.* Paris, Barba, 1803, in-8.

Les Châteaux en Espagne et *le Vieux Célibataire* ont été réimprimés dans le 3e volume des *Chefs-d'œuvre des auteurs comiques* (Paris, F. Didot, 1843-47, 3 vol. in-12).

4. *Malice pour malice, com. en 3 actes et en vers.* Paris, Huet, 1793, in-8.

5. *Le vieux Célibataire, com. en 5 actes et en vers.* Paris, Maradan, 1793, in-8. — *Idem.* Paris, Barba, 1806, in-8. — *Idem.* Paris, Panckoucke, 1824, in-8, avec une notice par Andrieux.

6. *Rose et Picard, ou la suite de l'Optimiste, com. en 1 acte et en vers.* Paris, Prault, 1794, in-8.

7. *Les Artistes, com. en 4 actes et en vers.* Paris, Dav. Monier, 1797, in-8.

8. *Les Mœurs du jour, ou l'École des jeunes femmes, com. en 5 actes et en vers.* Paris, Huet, 1800, in-8.

9. *Le Vieillard et les Jeunes gens, com. en 5 actes et en vers.* Paris, Huet, 1803, in-8.

10. *M. de Crac dans son petit castel, ou les Gascons, com. en 1 acte et en vers.* Paris, Barba, 1803, in-8.

11. *Il veut tout faire, com. épisodique en 1 acte et en vers.* Paris, Mme Masson, 1804, in-8.

12. *La Querelle des deux Frères, ou la Famille bretonne, com. en 3 actes et en vers.* Paris, Dumesnil-Lesueur, 1808, in-8, avec un prologue par Andrieux.

Nous pouvons encore citer :

Melpomène et Thalie, poème allégorique en 2 chants. Paris, Desenne, 1799, in-8.

Pièces de vers lues à l'Institut. Paris, 1799, in-8.

Les œuvres de Collin d'Harleville ont été plusieurs fois réunies; nous mentionnerons les éditions suivantes :

Théâtre et poésies fugitives. Paris, Dumesnil-Lesueur, 1805, 4 vol. in-8. — *Idem.* Paris, Ménard, 1821, 4 vol. in-8, avec une notice par Ourry. — *Idem.* Paris, Janet, 1821, 4 vol. in-8, avec une notice par Andrieux. — *Idem.* Paris, Delongchamps, 1828, 4 vol. in-8, avec une notice par J. Doublet de Boisthibault. — *Œuvres.* Paris, Touquet, 1821, in-12. — *Chefs-d'œuvre dramatiques.* Paris, Ladrange, 1822, 2 vol. in-18. — *Œuvres choisies.* Paris, Mme Dabo-Butschert, 1825, in-18. — *Idem.* Paris, Brissot-Thivars, 1826, 3 vol. in-32. — *Œuvres, précédées d'un fragment de sa vie écrite par lui-même.* Paris, Hiard, 1832, 4 vol. in-18.

En 1837, la *Revue rétrospective* publia le *Veuf amoureux ou la Véritable amie, comédie en trois actes et en vers, publiée sur le manuscrit autographe de Collin d'Harleville, communiqué par M. de Soleinne.*

Peu de temps après la mort de Collin d'Harleville, on représenta un vaudeville intitulé : *Collin d'Harleville aux Champs-Élysées, com.-vaud. en un acte, par Jos. Aude.* Paris, Locard, 1806, in-8.

En 1866, lors de l'inauguration du buste de Collin d'Harleville devant l'Hôtel-de-Ville, à Maintenon, on publia une brochure intitulée *Inauguration du buste de Collin d'Harleville à Maintenon le 27 mai 1866.* Chartres, Petrot-

Garnier, 1866, in-8. M. Ferd. Dugué avait publié à ce propos : *Le Rêve du poète, strophes composées et lues par M. F. Dugué à la représentation extraordinaire donnée, le 19 juin 1864, sur le théâtre de Chartres, au bénéfice du monument à élever à Collin d'Harleville.* Chartres, Garnier, 1864, in-8. Un autre Chartrain, M. L. Joliet, a aussi composé à cette occasion : *Le Buste de Collin d'Harleville, dialogue.* Chartres, Garnier, 1864, in-12.

COLONNE (LANDULPHE DE) (*Landulphus de Columpna*). — Encore un auteur dont le nom même est fort discuté : on l'appelle généralement Landulphe de Coloumelle. Son nom latin est bien *de Columpna ;* c'est ainsi que nous le trouvons désigné dans plusieurs Chartes du chapitre de Chartres, entre autres dans un procès-verbal d'ouverture de la châsse de saint Piat, du 1er octobre 1310. Nous avons préféré traduire ce nom latin par la forme la plus simple : de Colonne ou de la Colonne.

Nous savons au reste bien peu de chose sur son compte : ce qui est certain, c'est qu'il était chanoine de Chartres et qu'il vivait au commencement du XIVe siècle.

On a de lui deux traités :

1. *Breviarium historiale ab orbe condito ad sua tempora, ut homines bonis præteritis discant vivere et malis exemplis sciant prava vitare.* Poitiers, 1479, in-4. Ce traité paraît avoir joui d'une certaine réputation à l'époque où il fut écrit; du moins mérita-t-il à son auteur le surnom de *Sagax*, sous lequel nous le voyons plusieurs fois cité.

2. *De translatione imperii ad Græcos Libellus.* Dans ce traité, Landulphe de Colonne soutient cette thèse que les papes avaient transféré l'empire des Grecs aux Francs et des Francs aux Germains. Il a dédié son ouvrage à son

professeur, Lambert du Châtel (1), que Dreux du Radier prétend issu de Châteauneuf-en-Thimerais.

Ce livre fut inséré par Simon Schardius dans le *Silloge de jurisdictione et auctoritate imperiali* (Bâle, Oporin, 1566, in-8), sous le faux nom de Raoul de Columna.

COMPOTIER (JEAN). — Né à Brou le 4 mai 1682, de Louis Compotier et de Françoise Gauthier, Jean, avocat au Parlement, fut d'abord receveur particulier des tailles de Châteaudun, puis receveur général des finances de la généralité de la Rochelle. Accusé de prévarication dans cette dernière charge, il fut enfermé à la Bastille en vertu d'une lettre de cachet du 12 janvier 1726. Il demeura prisonnier pendant vingt-sept ans, à titre de prévention, et il mourut à la Bastille le 26 avril 1747. Il a publié pour sa justification : *Requête présentée au Roi par le sieur Compotier* (2 juin 1727), in-8.

Son père, Louis Compotier, entra dans l'état ecclésiastique après la mort de sa femme, et devint prévôt de la Sainte-Chapelle de Châteaudun le 8 juin 1713. Né à Brou le 9 novembre 1641, il mourut à Châteaudun le 7 octobre 1720. Il s'occupa de peinture sur verre, et on lui attribue des verrières conservées dans les églises de Brou et de Bonneval.

CONNEAU (JEAN) (*Johannes Connellus*). — La seule connaissance qu'on ait de cet écrivain est cette mention qui se rencontre dans l'*Histoire d'un voyage littéraire* de Charles Jordan (la Haye, 1735, in-8) : « J'ai vu chez M. Konig, libraire à Offenbach, à une lieue de Francfort, un livre

(1) Ce Lambert du Châtel assiste à l'ouverture de la châsse de saint Piat, le 1er octobre 1310, et est ainsi désigné : *Lambertus de Castello, legum professor, consiliarius capituli Carnotensis.*



intitulé : *A. Gellii Noctium Atticarum libri* xx, *summa accuratione Joh. Connelli, Carnotensis, ad recognitionem Beroaldinam repositi, cum alphabetico indice.* Paris, Jean Petit, 1511.

CORDIER (SIMON). — Simon Cordier, né à Chartres, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, fut pourvu de la prébende préceptoriale du Chapitre de Chartres à la place de Louis de la Rue, le 20 septembre 1687. Son administration comme principal du collége Pocquet, qui dura quinze ans (il mourut en 1702), fut très-florissante, et lorsque son successeur, Vincent Chavannes, prit la direction de cet établissement, il comptait plus de deux cents élèves.

Nous pouvons citer, parmi les pièces de vers composées par Simon Cordier :

Serenissimo principi Ludovico-Alphonso-Ignatio a Lotharingia regium Carnotense collegium hospitio suo illustranti, Musæ Carnotenses. Chartres, Peigné, 1687.

Ecloga domino Carolo Gobinet, cum inchoatam a se collegii alam absolveret.

Illustrissimo viro D. Michaeli le Tellier, Franciæ cancellario, cum, eo auspice, theses philosophicæ in Sorbonæ plessæo propugnarent nobilissimi fratres Michael et Ludovicus le Pelletier, ode. Paris, Lecointe, 1680.

Outre les nombreuses pièces adressées à Simon Cordier, que nous rappelons aux noms de leurs auteurs, nous connaissons comme anonymes :

In obitum D. Simonis Cordier, canonici et moderatoris Carnotensis, scholarum Næniæ. Chartres, Nicolazo, 1702.

Ad serenissimum principem Franc.-Armand., abbatem a Lotharingia, cum suas theses philosophicas propugnaret, ode. Paris, 1682, in-fol.

COSTÉ (CÉSAR-AUGUSTIN) (*Cæsar Cotta*). — La famille

Costé, originaire de Châteaudun, y a donné naissance à plusieurs rameaux de fortune fort diverse. Celui auquel appartient notre auteur avait l'honneur, au XVIe siècle, de voir ses principaux membres dans les charges du bailliage et de l'élection du Dunois. César-Augustin lui-même était licencié ès-lois, secrétaire ordinaire de la Chambre du roi et lieutenant en l'élection de Châteaudun et Bonneval ; mais il se distingua surtout par les dons de l'esprit. Disciple de l'habile professeur Jean Dorat, il faisait les vers latins avec une rare facilité, et c'est dans cette langue que nous sont parvenus bon nombre d'écrits de notre magistrat.

Le principal de ses ouvrages est intitulé : *Nympha Vivaria, seu Patriæ Dunensis poëtica descriptio*. Paris, Jam. Métayer, 1604, in-8. C'est une description en vers latins fort élégants de Châteaudun et des environs, dont le titre est tiré du château de Viviers ou de la Fontaine, appartenant au premier président Achille du Harlay, à qui ce poëme est dédié.

Augustin Costé était très-lié avec les beaux esprits de son temps, Ronsard, du Bartas, Odet Turnèbe, etc. Parmi ses pièces fugitives on trouve des vers sur le tombeau de son ami, Odet Turnèbe, un sonnet sur l'incendie du village d'Éguilly, des vers érotiques sur un bosquet en forme d'île au château de la Touche-Hersant, un petit poëme dédié à Charles Beauxoncles de Cigogne, gouverneur de Châteaudun, des vers à Pierre du Bartas, une paraphrase du psaume 136, adressée à la duchesse de Longueville, etc.

On a attribué à Augustin Costé un livre de droit intitulé : *Antiquitatum juris libri tres*, Naples, 1573 ; mais nous pensons qu'il est plutôt l'œuvre d'un des frères d'Augustin, Michel Costé, licencié ès-lois, lieutenant général du bailliage de Dunois.



On ignore l'année précise de la naissance et de la mort de César-Augustin Costé ; mais dans les registres de la paroisse de la Madeleine de Châteaudun on voit, le 29 mai 1585, le baptême de Madeleine Costé, fille d'Augustin et de Madeleine, sa femme, et en 1595 nous retrouvons Augustin comme parrain d'Antoine Costé.

Michel Costé, licencié ès-lois, lieutenant général du bailliage de Dunois, maître des requêtes de défunte la reine-mère, conseiller de Mme la duchesse d'Angoulême, mourut à Châteaudun le 23 décembre 1602.

COSTÉ (Antoine). — Antoine était le fils de Michel Costé dont nous avons parlé à l'article précédent, et de Madeleine Triboil. Il fut baptisé en l'église de la Madeleine de Châteaudun le 11 août 1595 ; il posséda le fief de Vallières dont il prit le titre, et se maria à Catherine Bossin.

Il a composé un poème latin sur le *Gouffre* du couvent des Cordeliers de Châteaudun : ce poème est resté manuscrit.

COSTÉ (Jacques). — Jacques Costé appartenait à la même famille que les deux précédents. Il prit possession, le 27 février 1700, de la charge de bailli et gouverneur de Châteaudun, en laquelle il succéda à son père. Il mourut le 3 octobre 1730 et fut enterré dans l'église de la Madeleine. Son fils, Jacques Costé, lui succéda et prit possession le 1er février 1731.

Jacques Costé a laissé un *Journal* manuscrit des faits principaux qui se passèrent à Châteaudun au XVIIe siècle. Ce journal a été publié, avec celui de Garcis, curé de Saint-Médard, par M. Raoul de Tarragon, d'après le manuscrit conservé dans l'étude de M. Alexis Lucas, notaire à

Châteaudun, sous ce titre : *Notes pour servir à l'histoire de Châteaudun*. Chartres, Garnier, 1867, in-8.

COUART (Jean). — La famille Couart était assez nombreuse à Chartres au commencement du XVIIe siècle. Jean Couart se voua à l'étude de la jurisprudence ; il devint prévôt de la ville de Chartres, et jouissait d'un assez grand crédit et d'une assez grande popularité parmi ses concitoyens pour qu'en 1649 il ait été choisi comme député aux États-Généraux qui devaient se tenir à Orléans le 15 mars de cette année.

C'est surtout comme jurisconsulte que Jean Couart nous est connu. Il a publié :

Les Coustumes du duché et bailliage de Chartres, pays chartrain, Perche-Gouet, baronnies et chastellenies d'Alluye, Brou, Montmiral, Autun et la Bazoche-Gouet, dictes les cinq Baronnies, avec les notes et apostilles de J. Couart. Paris, D. Moreau, 1630, in-8. Réimprimé sous ce titre : *Coutumes du duché, bailliage et siége présidial de Chartres, commentées par M. J. Couart*. Chartres, Et. Massot, 1687, in-8.

Traitez entre les Comtes de Chartres et les Évêque, Doyen et Chapitre dudit Chartres, et les Abbé et Religieux de Saint-Père. Paris, 1630, in-8.

COUDRAY (Denis). — Denis Coudray était originaire de la paroisse de Condé. Son père se nommait Pierre Coudray et était laboureur ; il fit élever son fils par le curé de Condé et le destina à l'état ecclésiastique. Denis Coudray devint en effet prêtre, puis curé d'Auneau le 5 décembre 1629. Il faisait facilement des vers latins et français ; les registres de l'état-civil de la paroisse d'Auneau contiennent de nombreuses productions sorties de sa plume. Il mourut à Auneau et fut inhumé, le 22 janvier 1657, dans le chœur de l'église, du côté de l'épître.



COURGIBET (SIMON). — La famille Courgibet, une des plus anciennes et des plus nombreuses de Châteaudun, fournit au XVIIIe siècle des membres de l'échevinage et plusieurs chanoines de la Sainte-Chapelle de Châteaudun. Simon Courgibet fut un des frères condonnés de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun. Il composa un *Essay de l'histoire générale du comté et bailliage du Dunois,* 1742, 2 vol. in-fol. Cet ouvrage, qui dénote un manque absolu de critique historique de la part de l'auteur, renferme cependant des détails intéressants au point de vue des annales dunoises ; li est conservé manuscrit à la Bibliothèque communale de Châteaudun.

COURTIN (JACQUES), sieur de CISSÉ. — Pendant de longues années, les membres de la famille Courtin occupèrent les premières places aux bailliages de Mortagne et de Nogent-le-Rotrou. Vers le milieu du XVIe siècle, le bailli du Perche était Jacques Courtin, dont le fils aîné, celui qui nous occupe, mérite, par son génie précoce et sa fin prématurée, de prendre place parmi les enfants célèbres. Il naquit vers 1560, et, avant même d'avoir atteint sa vingtième année, il était déjà connu de tous les littérateurs de son temps. En 1581, il publia à la fois :

1. *Œuvres poétiques ou Poésies légères.* Paris, Gilles Beys, 1581, in-12.
2. *Les Hymnes de Synèse, Cyrénéen, évesque de Ptolémaïde, traduits du grec en françois.* Paris, Gilles Beys, 1581, in-12.

Ce dernier ouvrage est plutôt une paraphrase qu'une traduction ; mais l'auteur était encore si jeune, qu'on pouvait concevoir les plus grandes espérances.

Il s'était rendu en 1579 aux grands jours de Poitiers, et il s'y était trouvé en compagnie de Pasquier, Harlay, Ra-

pin, Scaliger, etc. On connaît l'histoire de la fameuse puce de Mlle Desroches. Jacques Courtin fit, comme les autres, des vers sur cet heureux insecte, et ceux-ci furent imprimés dans le recueil intitulé *La Puce de Mademoiselle Desroches*. Paris, 1582, in-4.

Jacques Courtin laissa encore en manuscrit une *Bergerie* qui ne fut point imprimée.

Il mourut à Paris le 18 mars 1584.

COURVOISIER (Nicolas). — Nicolas Courvoisier est un de ces poètes légers comme la ville de Chartres en produisit tant aux XVIIe et XVIIIe siècles. Né à Chartres en 1675, il embrassa l'état ecclésiastique et entra dans l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Il était religieux de l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée-lès-Chartres lorsqu'en 1707 il obtint le prieuré-cure de Morancez, sur la résignation de Pierre Guenou. Il mourut à Morancez le 14 mai 1742 et fut inhumé dans le chœur de l'église. On connaît surtout de lui une très-belle ode latine adressée au peuple de Chartres sur la mort de Paul Godet des Marais.

COUSIN (Joseph). — Joseph Cousin, né à Dreux, était fils de noble homme Jacques Cousin, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de Dreux, et de dame Louise Mérault. Il entra dans l'ordre des Capucins, où il ne fut plus connu que sous le nom de Joseph de Dreux. Il mourut en 1671.

Il a publié :

Le Crestien intérieur, ou la confraternité intérieure que doivent avoir les chrestiens avec Jésus-Christ, ouvrage fort estimé, car l'exemplaire que nous avons eu entre les mains porte : 8e édit., Paris, Cl. Cramach, 1665.



Oraison funèbre prononcée à Paris, le 7 octobre 1662, aux obsèques du P. Joseph de Morlais, prédicateur capucin. Paris, Denis Thierry, in-4.

Le Throsne de Dieu dans l'âme du juste, c'est-à-dire l'idée d'une parfaite abbesse dans la vie sainte et les belles actions de Mme Magdelaine de Sourdis, abbesse du royal monastère de Saint-Paul de Beauvais. Paris, Denis Thierry, 1668.

DAGUIN (Claude-Jean). — Daguin, curé de Digny en 1765, est connu par un procès qu'il eut à soutenir contre Mgr de Fleury, évêque de Chartres, et dans lequel il publia plusieurs mémoires pour établir que les curés avaient le droit de nommer eux-mêmes leurs vicaires, *invito episcopo*. Nous ne pouvons mieux faire, pour expliquer cette querelle, que de transcrire ce que nous en rapporte Dreux, curé d'Umpeau, dans les registres de l'état-civil de sa paroisse : « Les curez comme les évêques sont de droit divin. Cela n'empêche pas que les évêques ne soient au-dessus des curez, dont le ministère doit être lié avec celuy des évêques pour le bien spirituel des âmes qui leur sont confiez. Le ministère épiscopal n'efface point celuy des curez qui l'ont receu de Dieu seul, comme les évêques, qui font une faute en se disant par la grâce de Dieu et autorité du Saint-Siége évêques ; ils devroient dire par la grâce et autorité de Dieu, ainsy que s'exprimoit saint Paul en parlant aux prêtres de Milet qu'il regardoit comme les 72 établis par le Saint-Esprit. Mais M. de Fleury prétendoit qu'il n'y avoit que les curés de Paris qui étoient de droit divin. L'usage de l'Église de France est que les vicaires des paroisses étant approuvez des évêques ne peuvent faire aucunes fonctions dans ces paroisses sans l'approbation des curez, et il y en a qui prétendent que, quand une fois on a approuvé un prêtre pour une paroisse, quand même on luy donneroit un *transferatur*, s'il reste dans cette paroisse du consente-

ment du curé, il peut confesser dans cette paroisse. Et cela étoit le cas de Bourget (1), vicaire de Digny. L'évêque, dans l'appel comme d'abus au Parlement, a perdu son procès avec dépens. Cette perte a si fort affligé M. de Fleury, que sa mort est comme une suite de cette perte. »

DAMPVILLIERS (GÉRARD). — Né à Chartres, Gérard Dampvilliers fit ses études de médecine à la Faculté de Montpellier, où il prit le bonnet de docteur. Il mourut à Chartres le 7 février 1704, et fut enterré dans l'église de Saint-Aignan.

Il avait composé une *Histoire chronologique des illustres médecins d'un mérite distingué depuis Adam.* Cette histoire n'a jamais été imprimée ; le manuscrit en était conservé dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée. Il fut communiqué par les moines au docteur Michel Bouvart, qui en fait un grand éloge dans l'un de ses ouvrages.

DANCHET (ANTOINE). — Né de parents pauvres à Riom en Auvergne, le 7 septembre 1671, Antoine Danchet fut forcé, pour venir terminer à Paris ses études commencées dans sa ville natale, de se faire répétiteur de quelques écoliers des classes inférieures. Une pièce de vers latins qu'il composa en 1691 sur la prise de Mons le fit sortir de son obscurité et lui procura une chaire de rhétorique au collège Pocquet, à Chartres.

Pendant son séjour dans cette ville, il fit d'abord diverses pièces de poésie latine :

(1) François Bourget, successivement vicaire de Clévilliers-le-Moutier, La Ferté-Vidame, Senonches, Digny et Coltainville, devint curé d'Ymonville en mai 1786.



Illustrissimo ecclesiæ principi Paulo de Godet des Marets, episcopo Carnotensi, carmen. Paris, veuve Martin, 1692.

Belsia ad illustrissimum P. Godet des Marets episcopum suum recens inauguratum. 1692.

Mais déjà son goût l'emportait vers la poésie dramatique, et il procédait à ses opéras plus sérieux par les ouvrages suivants :

Tragédie et intermèdes de Judith. Chartres, Massot, 1691. La musique de cette pièce était de Bourcy, maître de chapelle à Chartres.

Les Jeux séculaires, opéra.

Idylle à la louange de Louis-le-Grand. 1693.

Annibal, tragédie. 1696.

En cette même année 1696, Danchet revint à Paris pour y faire l'éducation de deux enfants dont la mère, en mourant, lui assura une rente viagère de 200 livres. Ayant, peu de temps après, réussi à faire représenter son premier opéra, il se vit retirer ses élèves par la famille, qui voulut en même temps lui enlever la rente qui lui avait été léguée. Danchet plaida pour conserver ses 200 livres et gagna son procès, qui fit du bruit à cette époque.

Dès lors il se livra exclusivement au théâtre, composa quelques tragédies, mais réussit surtout dans l'opéra. Le succès d'*Hésione* (1700), la meilleure de ses pièces, lui ouvrit les portes de l'Académie française; il fut aussi membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il mourut à Paris le 21 février 1748.

Nous n'énumérerons pas les œuvres de Danchet, car il n'appartint que momentanément au pays chartrain : nous rappellerons seulement l'édition complète de ses *Œuvres de théâtre* (Paris, 1751, 4 vol. in-8), précédées de sa vie.

Malgré son titre d'académicien, Danchet ne fut qu'un

poëte de troisième ou quatrième ordre. On connaît l'épigramme que lança contre lui J.-B. Rousseau :

> Je te vois, innocent Danchet,
> Grands yeux ouverts, bouche béante,
> Comme un sot pris au trébuchet,
> Écouter les vers que je chante.

DANGEAU (Philippe de Courcillon, marquis de). — La famille de Courcillon, quoi qu'en ait dit Saint-Simon, remonte à une assez haute antiquité. Sans vouloir même les faire descendre des Courcillon d'Anjou qui florissaient au XII[e] siècle, nous trouvons les Courcillon dans le pays chartrain dès le milieu du XIV[e] siècle, et depuis nous ne les perdons plus de vue. Geoffroy de Courcillon devint seigneur de Dangeau en 1472, par son mariage avec Marie Cholet, et l'un de ses descendants, Louis de Courcillon, marié à Charlotte des Noues de la Tabarière, eut pour fils aîné Philippe de Courcillon.

Celui-ci naquit à Dangeau le 21 septembre 1638, et fut baptisé à l'église protestante de Pont-Tranchefêtu (1). Ses parents, en effet, faisaient profession de la religion prétendue réformée. Philippe resta jusqu'à quinze ans dans le château paternel, sous la direction d'un précepteur qui lui apprit facilement le peu qu'il savait ; puis il partit pour Paris, « muni d'un vieil habit, de vieilles dentelles rajustées, d'une somme assez ronde et d'une grosse montre d'argent. »

(1) L'acte de baptême de Phil. de Courcillon n'existe plus ; mais on trouve, dans les papiers de la famille de Courcillon, aux archives départementales d'Eure-et-Loir, l'attestation suivante :

« Je, soussigné, certifie à tous qu'il appartiendra que j'ay baptisé M. le marquis de Dangeau, qui s'appelle Phil. de Courcillon, du nom paternel, et qu'il ne me souvient pas exactement du mois ni du jour de l'année 1638, n'ayant plus par devers moi le registre baptistaire, qui fut pris et bruslé par les soldats, lorsque l'armée de M. de Bourbon passa devant Chartres et au Pont-Tranchefêtu, où est le temple de la rel. prét. réf. Fait ce jeudi 12e d'octobre 1679. *Signé :* Scalberge, ministre. »



Le hasard lui fit faire la connaissance du poète Bensérade, qui le présenta chez Mlle de la Vallière. Le roi remarqua le jeune homme, qui lui plut. Philippe, d'un esprit vif, sut, par sa gaîté et une pointe de flatterie, se ménager la faveur royale qui ne lui fit jamais défaut à l'avenir.

Il commença par la carrière militaire. Capitaine de cavalerie sous Turenne, il se conduisit noblement à l'armée de Flandre en 1657 ; puis, après la paix des Pyrénées, il prit du service en Espagne contre le Portugal. Le roi d'Espagne voulut même se l'attacher, mais Courcillon refusa d'abandonner sa patrie.

Il revint en France, et ce fut vers cette époque qu'il abjura la religion de Calvin pour rentrer dans le sein de l'Église catholique. Son père était mort en 1658, et depuis cette époque Philippe de Courcillon ne fut plus connu que sous le nom de marquis de Dangeau ; jusque-là il avait pris le titre de marquis de Sainte-Hermine.

En 1663, le roi créa un régiment d'infanterie dans lequel il voulait enrôler les jeunes gens de la noblesse du royaume ; il en était colonel, et il donna à Dangeau le commandement de ce corps d'élite, avec la charge de lieutenant-colonel. Louis XIV renonça même bientôt à son titre, et ce fut en qualité de colonel que Philippe conduisit son régiment, en 1667, à l'armée de Flandre, où il se distingua aux siéges de Tournai, de Douai et de Lille.

La paix d'Aix-la-Chapelle le ramena à la Cour. Pour être plus près du roi, il abandonna son commandement et fut attaché à la personne de Louis XIV en qualité d'aide-de-camp. Il avait d'ailleurs acheté en 1667 le gouvernement de Touraine de M. de Saint-Aignan, et il voulait s'occuper de l'administration de ce gouvernement.

Il fut employé par le roi dans des négociations difficiles : c'est ainsi qu'il fut député, comme envoyé extraordinaire,

près des électeurs palatins ; c'est ainsi encore qu'il fut envoyé à Londres pour ménager le mariage du duc d'York, depuis Jacques II, avec la princesse de Modène.

Lui-même avait épousé en 1670 Françoise Morin, dont il eut deux filles, et qui mourut le 21 mars 1682. Le 30 avril 1686, il se remaria avec Sophie de Lowenstein de Bavière, fille d'honneur de Mme la Dauphine. Dangeau était déjà, depuis quelques années, attaché à Marie-Anne-Victoire de Bavière : il avait acheté du duc de Richelieu, moyennant 35,000 livres, la charge de chevalier d'honneur de cette princesse.

Louis XIV continua à combler Dangeau de ses faveurs. Le 31 décembre 1688, il le nomma chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et, le 24 décembre 1693, à la mort du marquis de Louvois, il le fit grand-maître des ordres réunis du Mont-Carmel et de Saint-Lazare (1). Dangeau conserva dix ans cette charge et fut remplacé par le duc de Chartres.

En 1696, il obtint une des trois charges de conseiller d'État d'épée, et, à la mort de la Dauphine, il fut nommé chevalier d'honneur de la princesse de Savoie, depuis duchesse de Bourgogne.

Les honneurs littéraires ne manquèrent pas non plus à Dangeau. Il avait remplacé Scudéry à l'Académie française, en 1668. En 1688, le roi le nomma à l'Académie royale d'Arles, en remplacement du duc de Saint-Aignan. En 1694, il fut agrégé à l'Académie de Ricovrati de Padoue. Enfin, en 1704, il fut appelé à succéder au marquis de l'Hôpital à l'Académie des sciences.

(1) Le musée de Versailles possède un tableau, par N.-F. Bocquet, qui représente le marquis de Dangeau présidant le chapitre de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. On y voit en outre un très-beau portrait de Dangeau par Rigaud (1700), portrait qui a été gravé par P. Drevet (1702).

Philippe de Courcillon mourut à Paris, dans son hôtel de la rue Bourbon, le 9 septembre 1720 (1). Il fut enterré dans l'église de Saint-Sulpice ; son épitaphe se lit sur un pilier de la sacristie de cette église.

Nous ne connaissons qu'un ouvrage du marquis de Dangeau (2) : c'est son fameux *Journal*, dont le manuscrit forme trente-sept volumes in-folio, conservés au château de Dampierre. Nous allons indiquer les principales éditions de cet ouvrage :

Journal de la cour de Louis XIV, de 1684 à 1715, avec des notes intéressantes par Voltaire. Paris, 1770, in-8.

Journal de la cour de Louis XIV, suivi de quelques autres pièces. Paris, 1807, in-8.

Abrégé des Mémoires ou Journal du marquis de Dangeau, avec des notes par Mme de Genlis. Paris, 1817, 4 vol. in-8.

Extrait des Mémoires du marquis de Dangeau, avec des notes par Mme de Sartori. Paris, 1817, 2 vol. in-8.

Mémoires ou Journal du marquis de Dangeau, publié pour la première fois sur les manuscrits originaux, avec les notes du duc de Saint-Simon. Paris, Mame, 1830, 10 vol. in-8.

Journal du marquis de Dangeau, publié en entier pour la première fois par MM. Soulié, Dussieux, de Chennevières, Mantz, de Montaiglon, avec les additions inédites du duc de Saint-Simon, publiées par M. Feuillet de Conches. Paris, F. Didot, 1854-61, 19 vol. in-8.

M. Ed. de Barthélemy a publié : *Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau : sa vie, son journal, et la cour de Louis XIV*. Paris, Aug. Aubry, 1863, in-8.

En 1878, M. Maurice de Possesse a fait paraître un livre intitulé : *Dangeau et ses seigneurs* (Chartres, Ed. Garnier, in-8), en tête duquel il a fait reproduire le portrait de Philippe de Courcillon par Rigaud.

(1) Son épitaphe, dans l'église de Saint-Sulpice, porte qu'il mourut le 13 septembre 1720. Nous aimons mieux ajouter foi à la note mise par son secrétaire à la fin du *Journal*.

(2) On a retrouvé, dans les papiers de Conrart, un ballet composé par Dangeau et intitulé : *L'Impromptu de Villers-Cotteret*.

DANGEAU (Louis de Courcillon, abbé de). — Louis de Courcillon était le frère puîné du marquis de Dangeau. Comme celui-ci, il naquit à Dangeau en 1643 ; comme lui, il fut élevé dans la religion prétendue réformée, et il abjura, vers 1670, quelques années après son frère.

Louis XIV lui avait donné, en 1667, une mission extraordinaire en Pologne, il y rencontra Émile Altieri, qui, devenu pape sous le nom de Clément X, lui conféra, après sa conversion, le titre de camérier d'honneur, titre qui lui fut également reconnu par Innocent XII.

En 1671, il avait acheté de la veuve du président de Périgny une des deux charges de lecteur du roi, ce qui lui donnait ses entrées à la Cour : il revendit cet office en 1685.

Le roi lui avait donné, en 1680, l'abbaye de Fontaine-Daniel ; il y ajouta celle de Clermont en 1710. L'abbé de Dangeau était en outre prieur de Gournay-sur-Marne, de Renty et de Saint-Arnoul. Son mérite le mit en concurrence avec Fénelon pour l'éducation du duc de Bourgogne.

Il remplaça, en 1682, l'abbé Cottin à l'Académie française, et, en 1698, il fut agrégé à l'Académie de Ricovrati de Padoue. Il mourut à Paris le 1er janvier 1723.

L'abbé de Dangeau a fait un grand nombre d'opuscules sur la grammaire et sur l'orthographe, qu'il serait trop long d'énumérer, et qui ont été presque tous réunis dans le recueil publié par d'Olivet en 1754, sous le titre *Opuscules sur la langue française, par divers académiciens*.

Louis de Courcillon publia en outre :

Les principes du blason, 1705, 14 pl. in-fol., réimprimé en 1717, in-4.

Tables historiques, qui sont ou chronologiques ou généalogiques, qu'on a destinées à donner une connaissance méthodique et générale de l'histoire de la monarchie française, in-8.



Nouvelle méthode de géographie historique. 1697, in-fol., et 1706, in-8.

Liste des cardinaux vivants le 29 mars 1721, jour de la mort du pape Clément XI. Paris, 1722, in-8.

Il prit part au livre publié par l'abbé de Choisy, sous ce titre :

Quatre dialogues sur l'immortalité de l'âme, la Providence, l'Existence de Dieu et la Religion. Paris, 1684, in-12. — *Idem*. Paris, 1764 et 1768, in-12.

Enfin, il fit un *Jeu historique des rois de France pour l'usage des enfants,* qui se joue comme le jeu de l'oie, et auquel il joignit un petit livret pour l'explication.

DAUVILLIERS (Jacques-Marin). — Dauvilliers naquit à Chartres le 21 septembre 1755 ; admis à la maîtrise de la cathédrale, il fit ses études sous le professeur de Lalande, alors maître de psallette, et descendant du célèbre de Lalande, maître de chapelle de Louis XIV, en 1683.

Au sortir de la maîtrise, Dauvilliers fut nommé maître de chapelle de Saint-Aignan d'Orléans, puis, quelque temps après, passa à la cathédrale de Tours. A l'époque de la Révolution, il vint à Paris, puis voyagea quelque temps à l'étranger, cherchant à augmenter ses connaissances musicales.

Il a composé des romances et un solfége dédié à Grétry, et qui a été approuvé par Lesueur.

DAVID (Jean). — Jean David naquit à Gallardon vers 1670. Il se consacra à l'étude de l'art musical et devint maître de musique du prince de Monaco, qui possédait alors la seigneurie de Senonches.

Nous connaissons de lui : *L'Amour et l'Hymen réconciliez, divertissement pour le jour du mariage de M. le*

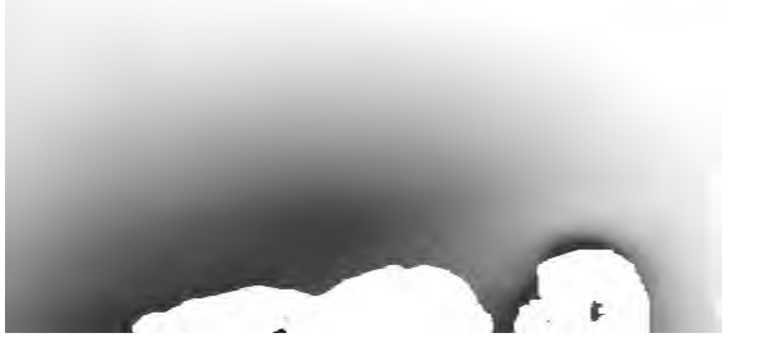
comte de Taurigny et de Mlle la princesse de Monaco. Chartres, And. Nicolazo, 1715, in-4.

DEBASTE (Nicolas). — Nicolas Debaste était d'origine chartraine, mais naquit, vers 1562, à Gallardon, où son père était procureur. Après avoir fini ses études à Chartres, il passa deux ans à Paris comme professeur. Trouvant l'état trop précaire, il s'avisa de quitter cette profession et partit pour Orléans, afin de se consacrer à l'étude du droit. Il se rappelait que le chevalier de Cheverny, dont son père était juge et bailli à Éclimont, lui avait dit que, quand il aurait étudié le droit, il se retirât par devers lui et qu'il se chargerait de sa fortune.

A peine était-il à Orléans depuis sept mois, qu'un de ses amis le pressa de venir enseigner à Rennes, où il pourrait d'ailleurs aussi bien étudier le droit qu'à Orléans. Debaste partit pour cette ville et devint professeur dans le collége de Saint-Thomas, où il fut parfaitement accueilli. Pour se rappeler au souvenir de son protecteur, il adressa de Rennes, le 1er janvier 1586, une suite de sonnets au fils de Philippe Hurault de Cheverny, appelant son petit livre *les Passions d'amour*, « non, dit-il, que je sois bruslé de son feu, mais pour autant que telle sorte d'escrire s'addonne plustôt à traiter de l'amour que d'autre chose. »

Nicolas Debaste ne resta pas longtemps à Rennes. Le 15 septembre 1587, nous le voyons reçu chanoine de Chartres, avec jouissance de la prébende préceptoriale, au lieu et place de Thomas Greizet. Le 12 août 1605, il succède à Jacques Soreau dans la dignité de chambrier du Chapitre.

Il ne paraît pas avoir été un fort bon administrateur ; du moins, pendant sa gestion, le collége Pocquet perdit sensiblement de sa prospérité. Les études étaient désor-



ganisées ; les élèves désertaient les cours, et Debaste fut contraint de donner sa démission en 1608. Il fut remplacé, comme principal du collége, le 7 février, par Nicolas Janvier, curé d'Yèvres ; il ne conserva que sa dignité de chambrier et son canonicat. Il les résigna, le 6 juin 1626, en faveur de son neveu, Symphorien Debaste. Il mourut à Chartres vers 1630.

Son livre est intitulé : *Les Passions d'amour, à M. d'Esclimont, fils aîné de Mgr de Chiverny, chancelier de France. Plus les Mélanges de carmes latins et françois, à M. Ligier, sieur de Lauconières, conseiller secrétaire du Roy.* Rouen, Th. Mallard, 1586, in-12.

Quelques extraits des œuvres de Nicolas Debaste se trouvent reproduits dans le *Petit trésor de Poésies récréatives par Hilaire le Gai* (Gratet-Duplessis). Paris, 1848, in-32.

DEGRIN (Gervais). — Gervais Degrin appartenait à l'ordre de Saint-Benoît, et fit profession dans l'abbaye de Thiron, où il resta jusqu'à sa mort.

Il a composé : *Les Armes du Chevalier chrétien et le vrai refuge de tout bon catholique.* Paris, 1575, in-8.

DELAFORGE (Louis). — Louis Delaforge, né à Châteaudun, descendait d'une des plus anciennes familles bourgeoises de cette ville. Il s'adonna à l'étude de la philosophie et fut un des plus grands admirateurs de la méthode cartésienne.

Il a publié : *Traité de l'esprit de l'homme, de ses facultés et fonctions, et de son union avec le corps, suivant les principes de René Descartes.* Paris, 1666, in-4.

DELAISSE (Jacques). — Originaire des environs de Rambouillet, Jacques Delaisse vint s'établir à Chartres, où

il exerça la charge d'huissier audiencier aux Consuls. Nous ne le connaissons que par deux plaquettes intitulées :

Harangue à M. le marquis d'Armenonville, mestre-de-camp de dragons, bailly, capitaine et gouverneur de Chartres [5 juillet 1736]. In-4.

Compliment à S. A. S. Mgr le duc de Penthièvre, reçu en survivance grand-amiral de France et gouverneur de la Haute et Basse-Bretagne. In-4.

DELAPLANE (JEAN). — Cet auteur appartient à une des plus anciennes familles de Dreux. Il naquit dans cette ville en 1657 et y mourut le 26 janvier 1721. Il avait embrassé l'état ecclésiastique et devint principal du collége de Dreux : il était en même temps chanoine de l'église royale et collégiale de Saint-Étienne. Il a composé une *Histoire de Dreux* qu'il poursuivit jusqu'en l'année 1718. Cette histoire est restée manuscrite.

DELAVAL (MÉDARD). — Le R. P. Médard Delaval naquit à Chartres pendant le XVIe siècle. Il prit l'habit de saint Dominique dans le couvent de Saint-Jacques de cette ville. Il se fit surtout remarquer par l'éclat de ses talents oratoires. Il prêcha plusieurs fois dans la chaire de Notre-Dame de Chartres et dans toutes les grandes églises de la Beauce et de la Haute-Normandie. Il fut deux fois prieur du couvent de Chartres, en 1572 et en 1585. Il avait en outre exercé la charge de vicaire dans le couvent des religieuses dominicaines de Rouen, dites les Emmurées. I mourut au couvent de Chartres, le 15 janvier 1598.

Parmi les ouvrages qu'il a laissés manuscrits, nous con naissons :

Conciones quadragesimales.
Exhortationes ad Immuratas.



Exposition du premier chapitre de la Genèse, ou De l'œuvre des six jours.

DELAVOIEPIERRE (PIERRE). — La famille Delavoiepierre n'apparaît à Chartres que vers la fin du XVIIe siècle, Pierre naquit dans cette ville en 1701 : il entra dans l'état ecclésiastique, devint docteur en théologie, de la maison et société de Sorbonne, et fut reçu chanoine de Chartres le 30 juin 1752. Il mourut à Chartres le 20 février 1761 et fut inhumé dans le cimetière de Saint-Jérôme.

Nous connaissons de lui :

Oraison funèbre de M. Charles-François de Monstiers de Mérinville, évêque de Chartres, prononcée dans l'église de Chartres le 15 avril 1747. Chartres, veuve J. Roux, 1747, in-4.

DELORME (BERNARD). — Bernard Delorme est né à Chartres en 1713 ; il entra dans les ordres et fut successivement professeur de quatrième et de seconde au collége Pocquet de cette ville. En 1746, il fut appelé à la chaire de rhétorique, qu'il occupa jusqu'en 1759. Nommé d'abord chanoine en l'église collégiale de Saint-André, il obtint un canonicat à la cathédrale le 27 décembre 1758.

En 1747, il fit l'oraison funèbre de Mgr de Mérinville, qui fut imprimée sous le titre de *Laudatio funebris D. D. de Merinville, Carnotensis episcopi,* avec la traduction française. Chartres, veuve J. Roux, 1747, in-4. En 1755, il prononça le *Panégyrique de saint Augustin* devant l'assemblée du clergé de France, qui en ordonna l'impression (Paris, 1755, in-4). Enfin, en 1759, il eut l'honneur de faire le *Panégyrique de saint Louis* devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; mais ce discours ne fut pas imprimé.

Delorme mourut, le 26 mai 1765, à Chartres, et fut enterré dans le cimetière de Saint-Jérôme.

DENISOT (Nicolas). —La famille Denisot est originaire du Perche : ses membres y ont tenu pendant plusieurs siècles des charges importantes au bailliage de Nogent-le-Rotrou. L'un d'eux, Jean Denisot, quitta Nogent pour s'établir avocat au siége présidial du Mans ; il devint bailli d'Assé, et il fut le père de Nicolas Denisot, né au Mans en 1515. Bien que celui-ci n'appartienne pas par sa naissance à la circonscription que nous nous sommes tracée, il a toujours été considéré comme Nogentais, et M. Hauréau lui-même, en faisant sa biographie dans son *Histoire littéraire du Maine,* dit que sa famille était plus illustre dans les annales du Perche que dans celles du Maine.

Nicolas Denisot fut à la fois peintre, graveur, poète latin et français ; mais il fut surtout courtisan du plus haut ton, et c'est peut-être ce qui lui valut principalement la réputation dont il jouit à son époque.

Comme dessinateur, on le connaît par la participation qu'il eut à la *Carte du Maine,* publiée en 1539. Le trait de cette carte est d'Androuet du Cerceau ; mais le nom des lieux a été écrit par Nicolas Denisot.

Un autre fait nous est révélé par M. Boyer (*Annuaire de la Sarthe,* 1812), fait bien autrement glorieux pour notre artiste. La ville de Calais était au pouvoir des Anglais depuis le règne de Philippe de Valois, et elle passait pour si bien défendue qu'on n'osait l'attaquer. Denisot s'y introduisit sous le déguisement de peintre nomade, et s'occupa à en étudier les fortifications et à en lever exactement le plan ; puis, lorsqu'il eut terminé son œuvre, il l'envoya à Henri II par un de ses amis. Malheureusement, celui-ci fut pris par les Anglais ; on le fouilla, on lui prit ses papiers, et on arrêta aussitôt Denisot comme prévenu d'un crime d'État. Il parvint à attendrir la femme du geôlier, et celle-ci lui fournit les moyens de s'évader. Après de



grands périls, il arriva à Boulogne, et là, avec ses souvenirs, il reconstitua un nouveau plan, qui cette fois parvint sans encombre au roi de France. C'est avec ce plan que le duc de Guise prit la ville de Calais.

Mais laissons Denisot comme dessinateur; occupons-nous de lui comme poète. Son premier recueil de poésies parut en 1545 ; il se compose de dix noëls, rassemblés sous ce titre : *Noëlz par le conte d'Alsynoys, présentez à Mademoyselle sa Valentine.* (Le Mans), petit in-12, goth. *Conte d'Alsynois* est l'anagramme de Nycolas Denysot, et en effet Denisot excella dans les anagrammes. Le succès obtenu par ses *Noëls* le décida à quitter sa ville natale, et nous le trouvons à Paris officier de la maison du roi François Ier.

Il ne fit pas un long séjour dans la capitale ; il se laissa entraîner en Angleterre à la suite d'une dame de haut rang. Par l'entremise sans doute de celle-ci, il fut choisi pour diriger l'éducation littéraire d'Anne, de Marguerite et de Jeanne, filles d'Édouard Seymour, protecteur du royaume.

Au bout de trois ans, Denisot revint en France et se fit remarquer au milieu de cette pléiade de beaux esprits qui distingua le règne de Henri II. Il composa des vers mesurés à la façon des Latins, et reçut des éloges immodérés de tous ses contemporains.

Marguerite de Valois étant morte en 1549, tous les poètes de la cour s'empressèrent de célébrer ses louanges. Les trois élèves de Denisot, les trois sœurs Seymour, composèrent elles-mêmes cent distiques sur le trépas de la dixième muse. Denisot traduisit ces distiques en cent quatrains français et y ajouta divers autres chants funèbres qu'il fit paraître sous le titre : *Le Tombeau de Madame Marguerite.* Paris, M. Fezendat, 1551, in-8.

Deux ans après parut *Recueil des cantiques du premier advènement de Jésus-Christ*. Paris, veuve de la Porte, 1553, in-8.

Enfin Denisot fit un grand nombre de pièces de vers, imprimées avec les œuvres de Ronsard ou d'Olivier de Magny, ou encore dans le *Recueil de poésie françoise* de Sebillet, ou dans le *Parnasse des poètes françois modernes* de Colletet.

Thomas Tanner, dans sa *Bibliotheca Britannico-Hibernica* (1748), décrit un manuscrit latin de la bibliothèque de Westminster, auquel il donne le titre de *Liber carminum ad regem Eduardum VI,* et qui est en entier de Nicolas Denisot.

Notre poète mourut en 1559, dans la maison qu'il occupait à Paris, au faubourg Saint-Marcel. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont.

DENISOT (Gérard). — Celui-ci était assurément de la même famille que Nicolas Denisot : il naquit à Nogent-le-Rotrou au commencement du XVIe siècle. Il fut reçu docteur de la Faculté de médecine de Paris le 26 novembre 1548, et pendant près de cinquante ans exerça son art avec succès. Il mourut en 1595.

Après sa mort, Guillaume Joli, ayant acheté sa bibliothèque, trouva dans ses papiers un poème sur les *Aphorismes d'Hippocrate,* rédigé en vers grecs et latins. Il en fit présent à la Faculté de médecine, et, en 1634, Jacques Denisot, petit-fils de Gérard, le fit imprimer. Paris, in-8.

DESFREUX (André) (*Andræas Frusius*). — Né à Chartres, dans les premières années du XVIe siècle, André Desfreux se consacra à l'état ecclésiastique et devint curé de Thiverval. Ayant fait un voyage à Rome en 1541, il y



assista aux instructions d'Ignace de Loyola, et, touché par l'éloquence de cet illustre confesseur de la foi, il se décida à entrer dans l'ordre nouveau qu'il venait de fonder. Par le commandement de ses supérieurs, il recommença ses études de théologie à Padoue, puis il revint à Rome, où saint Ignace l'employa comme son secrétaire et le chargea souvent de missions de confiance. C'est André Desfreux qui contribua le plus puissamment à la création des établissements de Jésuites à Parme, à Venise et dans plusieurs villes de l'Italie et de la Sicile. Il enseigna la langue grecque à Messine, puis les saintes Écritures à Rome, où, étant devenu recteur du collége des Allemands, il mourut le 25 octobre 1556.

Le P. André Desfreux traduisit et fit imprimer en latin les *Exercices spirituels*, attribués à saint Ignace et ordinairement écrits en espagnol. Il composa un *Abrégé de la syntaxe latine*, des *Thèses tirées de la Genèse*, des *Assertions théologiques sur la première partie de saint Thomas* (Rome, 1544). Il fit une édition expurgée de Martial sous ce titre : *Epigrammata, paucis admodum vel rejectis vel immutatis, nullo latinitatis damno, ab omni rerum obscenitate verborumque turpitudine vindicata*. Rome, 1588, in-8, imprimée par les soins du P. Edm. Auger, jésuite.

Nous citerons encore :

Poemata quædam pridem, quædam nunc primum, quædam præterea hac tertia editione in lucem edita : huic editioni adjectus est rerum et verborum et epigrammatum index. Tournai, Cl. Michel, 1599, in-8.

Epigrammata in hæreticos correcta et aucta. Cologne, Bern. Gauthier, 1600, in-8. Réimprimé dans un recueil dont le premier titre est *Francisci Remondi, societatis Jesu, Epigrammata et elegiæ*. Anvers, Joach. Trognæsius, 1606, in-8. — *Idem*. Rouen, Rom. de Beauvais, 1609, in-16.

DESFREUX (René) (*Renatus Frusius*). — Frère d'André

Desfreux, et né comme lui à Chartres au commencement du XVIe siècle, René Desfreux ne quitta pas, comme son frère, le pays natal. Il prit l'habit de saint Benoît et fit profession dans l'abbaye de Coulombs, près Nogent-le-Roi. Il était docteur en théologie de la Faculté de Paris.

On connaît de lui :

1. *Briève response aux quatre exécrables articles contre la sainte Messe, escrits par un auteur inconnu et publiés à la foire de Guibray en 1560, lat. et fr.* Paris, Nic. Chesneau, 1561, in-8, ouvrage dédié à Étienne de Rezé, abbé de Coulombs.

2. *Les Marques et enseignes pour connoître la vraie Église de Jésus-Christ d'avec la fausse que les hérétiques se forgent.* Paris, Nic. Chesneau, 1564, in-8, traduction d'un livre latin de Jacques Noquet, doyen de Vienne en Autriche.

René Desfreux fut un controversiste distingué de cette époque, et eut plusieurs conférences célèbres avec les ministres protestants.

DESHAIS-GENDRON (Claude). — Les familles Deshais et Gendron sont originaires de Voves. Le premier membre de ces familles qui se soit particulièrement distingué est l'abbé François Gendron, né à Voves le 18 avril 1618. Il s'acquit une singulière réputation pour la guérison des cancers, tellement qu'il fut choisi par Louis XIV pour soigner la reine-mère Anne d'Autriche du cancer qu'elle avait au sein gauche. Pour récompense de ses soins, il reçut de la munificence royale l'abbaye de Maizières en Bourgogne ; mais il y résida peu et vint se fixer à Orléans, où il mourut le 2 avril 1688. Il fut enterré sous les charniers du grand cimetière.

Son petit-neveu, Claude Deshais, naquit à Vieil-Allonnes, près Voves, en 1663, de Louis Deshayes, marchand, et d'Esther Mulot. C'est en souvenir de son grand-oncle qu'il

prit le surnom de Gendron, sous lequel il est également connu.

L'abbé Gendron avait poussé son petit-neveu à embrasser la carrière médicale ; il l'avait décidé à aller prendre ses grades à la Faculté de Montpellier, et, lorsqu'il avait été reçu docteur en 1686, il l'avait fait venir près de lui à Orléans, pour y exercer la médecine.

Claude s'occupa surtout de la guérison des cancers et des maladies des yeux. Les chroniques de l'époque rapportent qu'il passait pour le plus grand oculiste de son temps. Carré de Montgeron nous apprend que les têtes couronnées l'ont souvent envoyé chercher comme étant le plus savant oculiste qu'il y eût dans l'univers.

En 1700, Claude Deshais fut traduit à la barre de la Faculté de Paris pour s'entendre condamner à 500 livres d'amende comme ayant exercé la médecine à Paris sans autorisation de la Faculté ; mais comme le contrevenant était médecin de Monsieur, frère du roi, l'amende fut levée, et le conseil de la Faculté annula son arrêt provisoire.

Ce fut en cette année que Claude Deshais publia son ouvrage intitulé *Recherches sur la nature et la guérison des cancers*. Paris, Delaulne, 1700, in-12. Avec les progrès faits par les sciences exactes, les remèdes préconisés par le savant docteur prêteraient aujourd'hui à rire ; ce sont « l'or diaphorétique de Poterius, les remèdes de Mars différemment traités, les préparations de cloportes et de vers de terre, la teinture d'antimoine de Valentin, etc. »

Mais c'est surtout à sa science d'oculiste que Claude Deshais dut sa réputation, et là il semble l'avoir bien méritée. Médecin du Régent, il eut fort à faire : la *Correspondance de Madame* le témoigne. En 1717 notamment, le Régent faillit perdre l'usage d'un œil malade, les uns

disent d'un coup reçu en jouant à la paume, les autres affirment d'un coup de coude ou d'éventail donné par une dame de la cour, Mme de la Larochefoncauld ou Mme d'Arpajon. Le docteur fut sans pitié : « il défendit les petits soupers et tout ce qui s'en suit ; » cela contrariait fort le Régent, et Madame d'ajouter : « Mon fils trouvait Gendron bien sévère. »

Claude Deshais se lia avec les princes de la littérature de son temps. Il connut Boileau, dont il devint l'ami et qu'il allait voir fréquemment à Auteuil. À la mort du poète, il acheta sa maison, et c'est là qu'il passa les dernières années de sa vie, souvent visité à son tour par les hommes les plus distingués de la cour et par les plus illustres littérateurs. C'est lors d'un de ses pèlerinages à Auteuil que Voltaire fit cet impromptu :

C'est ici le vrai Parnasse
Des vrais enfants d'Apollon :
Sous le nom de Boileau, ces lieux virent Horace ;
Esculape y paraît sous celui de Gendron.

Un jour qu'il se promenait dans les bosquets d'Auteuil, Montesquieu improvisa ces deux vers, les seuls peut-être qu'il ait faits en sa vie :

Apollon, dans ces lieux prêt à nous secourir,
Quitte l'art de rimer pour celui de guérir.

En 1731, le docteur Deshais joua un certain rôle lors des incidents qui se passèrent au tombeau du diacre Pâris. Le fils d'un des principaux officiers de la couronne d'Espagne, don Alphonse de Palacios, était menacé de perdre la vue : on l'amena au docteur, qui jugea le mal incurable. En désespoir de cause, on conduisit le jeune homme au

tombeau du diacre Pâris, et à peine y eut-il touché qu'il fut guéri instantanément. Il revint voir son docteur, qui déclara que pour lui cette guérison était un miracle. C'est Carré de Montgeron qui raconte ce fait ; il faut ajouter que la guérison miraculeuse de Palacios fut une de celles que rejeta l'archevêque de Sens, nommé par le roi pour examiner ces prétendus miracles. Quoi qu'il en soit, il existe une gravure représentant le jeune Palacios venant voir Gendron dans son jardin d'Auteuil.

Claude Deshais-Gendron mourut à Auteuil le 3 septembre 1750 ; il fut inhumé le lendemain dans la chapelle de Sainte-Geneviève. Son épitaphe latine, composée par Ch. le Beau, fut gravée sur une table d'airain ; elle a été détruite en 1793. Ch. le Beau écrivit également un éloge de Claude Deshais-Gendron, qu'il plaça à la tête du *Catalogue de la Bibliothèque* laissée par notre docteur. Paris, Jacq. Barrois, 1751, in-12.

On connaît un beau portrait de Claude Deshais. La gravure est de 1737, in-fol. Il porte la légende suivante :

CLAUDIUS DESHAIS-GENDRON, DOCT. MED. FACULT.
MONTPELLIER, MORT A AUTEUIL LE 3 SEPTEMBRE 1750.
PEINT PAR HYACINTHE RIGAUD, ÉCUYER,
CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-MICHEL, ET GRAVÉ PAR J. DAULLÉ.

Au-dessous sont les quatre vers de Voltaire.

Indépendamment de ses *Recherches sur la guérison des cancers,* Claude Deshais a laissé un grand nombre de manuscrits, qu'il léguait par son testament à son neveu, Jean-Étienne, et qui servirent sans doute à celui-ci et à son frère Louis-Florent Deshais. On sait qu'entre ces manuscrits il en existait un sur l'origine, le développement et la reproduction des êtres vivants, un autre sur les maladies des cinq sens, un autre sur les maladies des yeux.

M. A. Dureau a publié un mémoire intitulé : *Notice sur la famille Gendron*. Chartres, Garnier, 1868, in-8.

DESHAIS (LOUIS-FLORENT). — Louis-Florent Deshais était fils de Louis Deshais, médecin, écuyer, gentilhomme de la fauconnerie du roi, demeurant à Voves, et frère du docteur Claude Deshais-Gendron. Louis-Florent se distingua également dans l'exercice de la médecine : il était maître en chirurgie et devint successivement chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Paris, professeur et démonstrateur royal pour les maladies des yeux aux écoles de chirurgie. Enfin il fut choisi comme membre adjoint de l'Académie de médecine.

Il a publié un *Traité des maladies des yeux*. Paris, 1770, 2 vol. in-12.

DESHAIS (JEAN-ÉTIENNE). — Celui-ci était fils de Guy Deshais, inspecteur de la généralité d'Orléans, second frère du docteur Claude Deshais-Gendron. Il naquit à Orléans et n'appartient que par son origine au pays chartrain. Il suivit, comme ses oncles Claude et Louis, la carrière de la médecine, prit ses grades à la Faculté de Montpellier et acquit la charge de conseiller médecin du roi près son grand conseil.

On connaît de lui la brochure suivante : *Lettre à M*** sur plusieurs maladies des yeux causées par l'usage du blanc et du rouge*. Paris, 1760, in-12.

DESMOULINS (LAURENT). — La famille Desmoulins était une des plus distinguées de la bourgeoisie chartraine. Plusieurs de ses membres occupèrent aux XIIIe et XIVe siècles des places d'honneur au bailliage de Chartres ; d'autres se firent connaître dans le clergé ; ainsi Jean Desmoulins était official du diocèse et vicaire général de



l'évêque Miles d'Illiers en 1469; Raymond Desmoulins tenait l'archidiaconé de Blois en 1473. Ce fut la carrière ecclésiastique qu'embrassa également Laurent Desmoulins, poète satirique des premières années du XVIe siècle.

Nous ne connaissons rien de sa vie : nous savons seulement qu'il naquit sur la paroisse de Saint-Cheron-lès-Chartres. — Son nom comme auteur nous est révélé par un acrostiche qu'il a inséré à la fin de son poème et aussi par cette note placée à la fin de la troisième édition de son ouvrage : « *Cy fine le Catholicum des Maladvisez,* autrement dit le *Cimetière des Malheureux,* composé par vénérable et discrète personne maistre Laurent Desmoulins, prestre. Imprimé à Paris le deuxième jour d'aoust mil v cens et treize, pour Jehan Petit et Michel Lenoir, libraires jurez en l'Université de Paris, demourans audict lieu, en la grande rue Saint-Jacques. *Cum privilegio.* »

Nous disons la troisième édition, et en effet le *Catholicon des Malavisés* avait déjà été deux fois imprimé, la première en 1511 à Paris, chez Jean Petit et Michel Lenoir, la deuxième en 1512 à Lyon, chez Claude Nourry. Mais ces deux premières éditions avaient été faites sans l'aveu de l'auteur et renfermaient un grand nombre d'erreurs; c'est ce qui décida Laurent Desmoulins à surveiller lui-même et à faire paraître l'édition de 1513. Peu après, une nouvelle réimpression eut lieu à Lyon en 1534, chez Olivier Arnoullet.

Malgré ces quatre éditions, on ne peut dire que le *Catholicon* soit une œuvre de premier ou même de second ordre. Laurent Desmoulins a beau proclamer son livre

Une œuvre si parfaicte,
Moyennant Dieu et les saints qui fut faicte,

il est difficile de ratifier son jugement.

Le *Catholicon* est précédé d'une épître dédicatoire adressée à Miles d'Illiers, doyen du chapitre de Chartres, et à Jean Pigeart, official du diocèse. Maintenant, voici en quelques mots le sujet du poëme.

L'auteur se promenait un soir sur la lisière d'un bois ; tout à coup il aperçoit un grand monstre qui s'ébattait dans un bourbier ; il est saisi d'effroi, se jette dans le fourré et arrive tout essoufflé près d'une petite chapelle. Comme la nuit venait, il se couche à la porte et s'endort. Un esprit surnaturel nommé *Entendement* lui apparaît et fait défiler devant lui les malheureux du siècle qui, en passant, lui racontent piteusement leurs cas. Ce sont les gens qui n'ont guère et dépensent beaucoup, les gourmands dont l'église est la cuisine, les ivrognes abrutis, les joueurs qui ruinent leurs familles, les ruffiens qui vivent de paillardise, les paysans qui veulent faire les messieurs, les maris malheureux par leurs femmes, les marchands qui achètent cher et vendent bon marché, les avocats et procureurs qui dupent leurs clients, les taverniers qui trichent leurs pratiques, les prodigues qui prêtent sans garantie, les imprudents qui mangent leur blé en herbe, les seigneurs qui ne veulent pas ouïr les comptes de leurs receveurs, etc., etc.

Tel est le thème sur lequel le poëte chartrain a composé plusieurs milliers de vers. Ce n'est pas un chef-d'œuvre assurément que le *Catholicon des Malavisés*, mais on y trouve des vers bien frappés; l'épigramme est dite avec assez d'à-propos, et chaque tirade est ordinairement terminée par un dicton populaire qui emporte la pièce.

On attribue encore à Laurent Desmoulins une pièce de vers intitulée : *La Déploration de la feue royne de France.* S. l. n. d., in-8.



M. E. de Lépinois a publié une notice sur cet auteur. Chartres, Garnier, 1858, in-8.

DESPORTES (Philippe). — Voici sans contredit un des poètes les plus célèbres qu'ait produits le pays chartrain. Bien qu'il n'ait pas possédé le génie poétique à un degré aussi élevé que son neveu Régnier, Desportes eut pendant longtemps une bien autre réputation que l'auteur des *Satires,* et il sut tirer un parti beaucoup plus utile pour lui des dons que la nature lui avait accordés.

Il naquit à Chartres en 1546, du légitime mariage de Philippe Desportes et de Marie Édeline. Ses parents appartenaient à la bourgeoisie et avaient une certaine aisance, qui leur permit de donner une éducation savante à leurs deux fils et de marier convenablement leurs six filles. Philippe, lorsqu'il eut achevé ses études à Chartres, fut envoyé à Paris chez un procureur. Le jeune clerc possédait déjà cette humeur galante à laquelle il dut en grande partie sa fortune. Il sut plaire à la femme de son patron; celui-ci ne tarda pas à découvrir le mystère, et un beau jour que Philippe était allé en course, il trouva en revenant ses hardes pendues au maillet de la porte, avec invitation du procureur de ne plus avoir à remettre les pieds chez lui.

Rentrer chez ses parents après une pareille esclandre, le pauvre clerc tremblait en y songeant. Il fit un coup de tête et partit pour Avignon, où la Cour était en ce moment. Sa bonne étoile le suivit ; à peine arrivé, il apprend qu'Antoine de Senneterre, évêque du Puy, a besoin d'un secrétaire. Il va chez ce prélat, sans autre recommandation que sa bonne mine ; il a le bonheur d'être agréé, et le voilà aussitôt installé dans une excellente maison, près d'un des évêques les plus riches et les plus influents du royaume.

Desportes put dès lors se livrer à son goût pour la poésie, dont tout jeune encore il avait donné des preuves. C'est pendant son séjour à Avignon, alors qu'il avait à peine vingt ans, qu'il composa sa belle ode *contre une nuit trop claire :*

O nuict, jalouse nuict, contre moy conjurée !
Qui renflammes le ciel de nouvelle clarté,
T'ay-je donc aujourd'huy tant de fois désirée
Pour estre si contraire à ma félicité ?

Le séjour de notre poète à Avignon ne fut pas d'ailleurs de longue durée : il partit pour Rome à la suite de son protecteur. Là il se familiarisa avec les poésies de Pétrarque, de l'Arioste, de Bembo, etc., qu'il imita plus tard avec une trop grande fidélité. Ce fut aussi là qu'il se lia de la manière la plus intime avec un homme un peu plus jeune que lui, mais qui occupait déjà une haute position. Claude de Laubespine, fils du célèbre ministre Claude de Laubespine, était secrétaire des commandements du roi Charles IX. Ce jeune homme vint à mourir prématurément en 1570, et Desportes fut si touché de son trépas, que peu s'en fallut qu'il ne le suivît lui-même dans la tombe ; au moins fut-il forcé de garder le lit pendant six mois, et cette maladie, qui le mena aux portes du tombeau, nous a valu quelques-unes de ces belles prières qui forment le début de ses *Œuvres chrétiennes*.

Enfin, la jeunesse l'emporta sur la douleur. Desportes, guéri de cette cruelle maladie, reprit auprès du ministre de Villeroy la place de secrétaire intime qu'il avait due à l'amitié du jeune de Laubespine. Notre poète avait su d'ailleurs gagner les bonnes grâces de la cour de Charles IX. Le duc d'Anjou et le roi lui-même le voyaient d'un fort bon œil ; il ne tint qu'à lui d'avoir la survivance de son



ami dans la place de secrétaire des commandements. Mais Philippe aimait mieux la liberté ; il se sentait entraîné par un désir immodéré de rimer, désir qu'auraient souvent contrarié les fonctions qu'il aurait eu à remplir auprès du roi.

C'est alors qu'il composa des stances pour réconcilier Charles IX avec la belle Marie Touchet, sa maîtresse ; c'est alors qu'il célébra les amours d'Henri d'Anjou et de la princesse de Condé, sous les noms d'Eurylas et d'Olympe, au livre II de ses *Élégies*. Il abordait aussi des sujets plus sérieux. Ainsi, en 1572, il composa à la fois son *Roland furieux* dont il fit hommage à Charles IX, *Angélique et Médor* qu'il dédia au duc d'Anjou, et enfin *la Mort de Rodomont* qu'il plaça sous les auspices du marquis de Villeroy. Ce dernier poème surtout fut accueilli avec la plus grande faveur. Charles IX donna à l'auteur 800 couronnes d'or, plus d'une couronne par vers, car le poëme n'en contient que 722.

C'était un assez beau présent ; mais le duc d'Anjou se montra plus libéral encore quand il donna à son poète favori 30,000 livres comptant pour deux sonnets composés en l'honneur de sa nouvelle maîtresse, Renée de Rieux, dite la belle Châteauneuf. Gagné par la libéralité de ce prince, Philippe Desportes s'attacha étroitement à sa personne et lui demeura fidèle, même après sa mort. Il ne le suivit pas au siége de la Rochelle en 1573, parce que lui-même était occupé à préparer la première édition de ses œuvres ; mais il entretenait une correspondance suivie avec lui, et lorsque Henri eut été élu roi de Pologne, il ne fit point de difficulté de partir avec ce prince pour cet exil, malgré tous les regrets qu'il éprouvait de quitter Paris.

La vue de la Pologne et les mœurs des Polonais ne di-

minuèrent point le chagrin qu'avait eu Desportes en abandonnant la France ; en dépit de tous les témoignages d'affection du jeune roi, le poète fut pris du mal du pays. Au bout de neuf mois, il obtint enfin d'Henri la permission de retourner momentanément en France ; il s'empressa d'en profiter, et il quitta Varsovie en lançant à la Pologne des adieux foudroyants, qui sont une de ses meilleures pièces.

Tout le monde sait qu'Henri III ne tarda pas à suivre à Paris son poète favori. Dès lors Desportes vit sa fortune s'accroître rapidement. Le duc de Joyeuse, principal favori du roi, le prit en affection particulière et le combla de bienfaits : pour un sonnet, il lui donna l'abbaye d'Aurillac, que Desportes échangea plus tard contre celle des Vaux-de-Cernay. En 1582, Henri III y ajouta l'abbaye de Thiron, qui rapportait 9,000 ou 10,000 livres de revenu. Le 31 mai 1583, Desportes obtint un canonicat de l'église de Chartres ; il le résigna dans la suite (11 janvier 1595) en faveur de son neveu, Jean Tulloue. Il était d'ailleurs chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris. Le 13 février 1589, le roi lui octroya encore l'abbaye de Josaphat. Mais le cadeau le plus important de Henri III fut l'abbaye de Bonport, à trois lieues de Rouen, qui rapportait de 15,000 à 20,000 livres de rente.

Ce fut alors surtout que Desportes mena cette grande existence, admirée comme un prodige par les auteurs contemporains que notre poète y associait généreusement. « Nul ne surpassait la délicatesse, l'opulence de ses festins, nous dit Scévole de Sainte-Marthe (*Éloges des hommes illustres*, t. 7) ; nul ne prit plus de soins, ne fit plus de dépenses pour réunir une collection de livres ; nul n'étala une plus grande somptuosité dans le train de sa maison. »



La mort violente de Henri III vint tirer Desportes du calme qu'il goûtait dans son abbaye de Bonport, où il s'était retiré après les troubles du mois de mai 1588. Un homme qui possédait tant de bénéfices ecclésiastiques ne pouvait faire cause commune avec les huguenots; Desportes d'ailleurs ne croyait pas au succès du roi de Navarre. Il se jeta donc dans le parti de la Ligue. La conséquence de cette détermination fut que les huguenots saisirent immédiatement toutes ses abbayes. Bonport même ne put servir d'asile à Desportes ; l'armée royale entra en Normandie, et Pont-de-l'Arche, près duquel est situé Bonport, ayant été livré au Béarnais, le poète n'eut que le temps de se réfugier au Hâvre que tenait alors le sieur de Villars, parent du duc de Joyeuse.

Desportes devint le conseiller intime de Villars : c'était lui qui combinait les plans d'attaque et de défense que Villars se chargeait de faire exécuter. Il ne rentre pas dans notre cadre de raconter les hauts faits politiques de Philippe; nous ne dirons ni comment il entra à Rouen, un peu malgré le duc de Mayenne, ni par quelles habiles manœuvres il fit échouer pendant près de cinq ans tous les efforts de Henri IV pour se rendre maître de la Normandie, ni enfin comment il finit par faire sa paix avec le Béarnais. Le rusé diplomate avait bien pris ses mesures : du jour où il entrevit que le roi de Navarre pourrait bien en définitive reconquérir son royaume, il avait envoyé en avant son frère Thibault faire sa soumission au nouveau monarque, afin d'avoir toujours un pied dans les deux camps.

Aussi Philippe rentra-t-il dans tous ses bénéfices, sinon immédiatement, du moins au bout de deux ou trois ans. Il passa le reste de sa vie dans son abbaye de Bonport, ayant refusé le siége archiépiscopal de Bordeaux qui lui

fut offert par Henri IV. Il revoyait sa traduction des *Psaumes ;* il retouchait ses *Bergeries* et ses *Chansons*, mais il n'avait pas complètement renoncé au monde. Tous les ans il allait faire un voyage à la Cour, et le palais abbatial recevait sans cesse d'augustes visiteurs et de belles visiteuses. Dans le pamphlet intitulé *Bibliothèque de Madame de Montpensier*, on cite : « Les Psaumes mis en rimes par Philippe Desportes, revus et corrigés par Mme Patu, avec des annotations et sonnets de Mme d'Aigrontin. »

Desportes a laissé très-peu de morceaux en prose ; mais par le peu que nous connaissons, par le jugement d'ailleurs qu'en portaient ses contemporains, nous pouvons hardiment affirmer qu'il n'était pas moins bon prosateur que poète souvent heureusement inspiré.

Il mourut le 5 octobre 1606 dans son abbaye de Bonport, où son frère le fit enterrer et composa lui-même son épitaphe en latin.

Les œuvres de Philippe Desportes ont eu un nombre considérable d'éditions qu'il serait bien long d'énumérer ; nous citerons seulement celles qui appartiennent au XVIe siècle.

Les premières Œuvres, au roy de France et de Pologne. Paris, Rob. le Mangnier, 1573, in-12. — *Idem.* Rob. Estienne, 1575, in-4. — *Idem.* Rob. le Mangnier, 1576, in-4 ; 1581, in-12, et 1583, in-12. — *Idem.* Annecy, Jacq. Bertrand, 1576, in-8. — *Idem.* Paris, Mam. Patisson, 1577, in-12 ; 1579, in-4 ; 1583, in-12 ; 1585, in-12 ; 1587, in-12, et 1600, in-8. — *Idem.* Avignon, Imbert Parmentier, 1578, in-8. — *Idem.* Anvers, P. Vibert, 1587, in-16. — *Idem.* Paris, Fél. le Mangnier, 1587, in-12. — *Idem.* Anvers, Arn. Coninx, 1592, in-12, et 1596, in-12. — *Idem.* Lyon, Ben. Rigaud, 1593, in-12. — *Idem.* Rouen, Raph. du Petit-Val, 1594, in-12, et 1600, in-12.

La rencontre des Muses de France et d'Italie. Lyon, Jacq. Roussin, 1604, in-4.

Les CL *Pseaumes de David mis en vers françois.* Paris, Mam. Pa-



tisson, 1594, in-12, et 1597, in-8. — *Idem*. Rouen, Raph. du Petit-Val, 1603, in-12. — *Idem*. Paris, veuve Patisson, 1603, in-12 ; 1608, in-12, et 1611, in-12. — *Idem*. Paris, Ballard, 1624, in-8.

Parmi les éditions modernes des œuvres de Philippe Desportes, nous mentionnerons les suivantes :

Œuvres de Philippe Desportes, avec une introduction et des notes par Alfred Michiels. Paris, A. Delahays, 1858, in-16 et in-18. — *Les Chefs-d'œuvre de Desportes, avec une préface et des notes par Paul Gaudin*. Paris, Poulet-Malassis, 1862, in-18.

J. de Montreuil publia une pièce intitulée *Tombeau de Mre Philippe Desportes, abbé de Thiron*. Paris, P. Ramier, 1606, in-8.

M. Alph. Chassant a publié *le Testament du poète Philippe Desportes* (Chartres, Garnier, 1860, in-8), d'après la minute conservée chez un notaire de Louviers et datée du 30 septembre 1606.

DESPORTES (Thibaut). — Thibaut était le frère puîné de Philippe Desportes ; comme lui, il naquit à Chartres ; mais sa personnalité est absorbée par celle de son frère. Au reste, Thibaut paraît avoir été constamment dévoué à l'illustre poète, à qui sans aucun doute il devait sa fortune. Par la puissante protection de Philippe, il avait obtenu des charges à la Cour, et il avait gagné une aisance qui lui permit d'acheter la seigneurie de Bivilliers, dont il prit le nom. Nous avons vu que ce fut lui qui se chargea de réconcilier Philippe Desportes avec Henri IV ; ce fut lui également qui composa l'épitaphe placée sur le tombeau du poète.

Thibaut avait publié : *Discours sommaire du règne de Charles IX, ensemble de sa mort et d'aucuns de ses derniers propos*. Paris, J. Delastre, 1574, in-8.

DONNANT (Toussaint-Antoine). — Donnant, chanoine de l'église royale et collégiale de Saint-Étienne de Dreux, écrivit en 1788 des *Essais historiques sur la ville et le comté de Dreux*. Cet ouvrage, qui est le plus complet de tous ceux écrits avant la Révolution sur les annales de Dreux, est conservé manuscrit à la Bibliothèque communale de cette ville ; il a souvent été consulté par tous les auteurs qui se sont occupés de l'histoire du Drouais.

DORAT DE CHAMEULLES (Claude). — Claude Dorat épousa Denise Rotrou, fille d'Eustache Rotrou. Il a laissé une *Histoire de la ville de Dreux*, manuscrit qu'il composa en 1740 et qui est conservé dans la Bibliothèque communale de la ville de Dreux.

Dans l'acte de décès de Denise Rotrou, Claude Dorat est qualifié « chevalier, seigneur de Chameulles, Bellefosse, le Breuil, la Trogne et le Vidame, conseiller du roy en ses conseils, grand-bailly d'espée des ville et comté de Dreux, chevalier commandeur et secrétaire général de l'ordre de Saint-Lazare, auditeur en la Chambre des comptes. »

DOUBLET (Nicolas). — C'est surtout comme libraire que Nicolas Doublet nous est connu ; mais, à l'exemple d'un grand nombre de ses confrères, il composa lui-même plusieurs ouvrages dont il se faisait l'éditeur. Il naquit en 1692, à Chartres, et y mourut le 3 octobre 1758 ; il fut enterré dans le cimetière de l'église de Saint-Aignan de Chartres.

Son œuvre principale est un *Pouillé du diocèse de Chartres*, Chartres, Nic. Doublet, 1738, in-8, le plus complet que nous possédions.

Il fit plusieurs pièces de poésie qui furent imprimées



et qui tirent leur importance des renseignements qu'elles fournissent sur l'histoire locale.

Prière à la sainte Vierge pour le roi, à l'occasion du vœu que MM. les Maire et Échevins de la ville de Chartres ont fait. Chartres, veuve J. Roux, in-4.

Chansons pour les salles de bal, faites dans différentes places de Paris, à l'occasion du mariage de Mgr le Dauphin: (Paris), imp. Gonichon (1745), in-8.

Sur la prise de possession de l'evesché de Chartres par Mgr de Rosset de Rocosel de Fleury, le 10 octobre 1748:

A MM. les Maire et Échevins de Chartres; ode à l'occasion des prières en action de grâces et des réjouissances faites à Chartres, le 21 février 1757, pour la convalescence du roy. (Chartres), Nic. Bernard, in-4.

Doublet rédigea le catalogue des livres du chanoine Marin Bouvart, mort le 26 mai 1755 :

Catalogue de la bibliothèque de feu M. l'abbé Bouvart, prêtre, chanoine de l'église de Chartres, composée de plus de 14,000 volumes. Chartres, Nic. Doublet, 1756, in-8.

DOUBLET (FRANÇOIS). — La famille Doublet est originaire de Chartres. François naquit dans cette ville, sur la paroisse de Saint-Martin-le-Viandier, le 30 juillet 1751, de François Doublet, procureur au bailliage, et de Marie-Anne Hollet-Delaplace. Il commença ses études au collége Pocquet; mais des récits de voyage ayant séduit sa jeune imagination, il quitta en cachette la maison paternelle et partit pour la Hollande. Bientôt à bout de ressources, il revint en enfant prodigue et reprit le cours de ses études dans son pays natal. En 1768, il fut envoyé par son père à Paris, pour se perfectionner au collége Louis-le-Grand, puis pour faire ses études de droit. Il fut reçu licencié le 13 juillet 1772; mais, entraîné par sa vocation, il abandonna le droit et prit ses inscriptions à la Faculté de médecine de Paris.

Il ne s'était pas trompé : sa réputation de praticien habile fut bientôt établie, et au bout de trois ans d'exercice il était nommé médecin de l'hôpital de charité de Saint-Sulpice (depuis hôpital Necker). Chaque médecin, on le sait, a une spécialité en laquelle il l'emporte sur tous les autres ; celle de Doublet fut les maladies vénériennes. En 1781, il fit paraître un livre intitulé : *Mémoire sur les symptômes et les traitemens de la maladie vénérienne chez les enfants nouveau-nés*, Paris, in-12, et à la suite de ce mémoire il était nommé médecin de l'hospice de Vaugirard, destiné au traitement des enfants atteints de la syphilis.

Le 16 septembre 1782, il lut, dans une assemblée de la Faculté, un mémoire sur la fièvre puerpérale, qui fut imprimé l'année suivante sous ce titre : *Remarques sur la fièvre puerpérale*. Paris, 1783, in-12. Le succès de cet ouvrage engagea Doublet à continuer ses études sur ce sujet, et en 1791 il fit paraître *Nouvelles recherches sur la fièvre puerpérale, publiées par ordre du roi*. Paris, in-12.

En 1786, il fut nommé associé ordinaire de la Société royale de médecine. Au mois de mars 1787, cette Société ayant été requise d'envoyer deux de ses membres à Lorient pour prendre connaissance d'une maladie épidémique qui régnait dans les prisons de cette ville, Doublet fut choisi avec un de ses confrères, M. Delaporte, pour remplir cette mission. Il en a rendu compte dans son Mémoire sur les prisons,

Nommé sous-inspecteur des hôpitaux civils du royaume, il justifia ce choix par la publication de mémoires importants composés sur cette partie de l'administration. Ces feuilles d'observations étaient insérées au *Journal de Médecine* et distribuées à la fin de l'année, séparément.

L'état des prisons était alors déplorable ; le voyage que Doublet avait fait à Lorient l'avait éclairé à ce sujet.

L'Assemblée nationale à son tour se préoccupa de la question, et un projet de loi fut mis à l'ordre du jour sur le régime sanitaire des prisons. C'est alors que Doublet fit paraître un *Mémoire sur la nécessité d'établir une réforme dans les prisons et sur les moyens de l'opérer, suivi de la conclusion d'un rapport sur l'état des prisons de Paris.* Paris, 1791, in-8.

En 1794, il fut appelé à faire partie des professeurs élus pour former l'École de médecine de Paris ; il fut chargé d'y enseigner la pathologie interne. Il se fit remarquer par ses savantes leçons ; mais il portait en lui le principe d'un germe destructeur : il fut attaqué d'une fièvre ataxique cérébrale, et au bout de neuf jours de maladie il mourait, le 5 juin 1795. Il s'était marié en 1780 avec Mlle Lesueur, veuve de Pierre-Joseph Mongenot, homme de lettres.

Outre les ouvrages cités déjà par nous, Doublet donna différents articles à l'*Encyclopédie méthodique* et fit paraître, avec Colombier, inspecteur général des hôpitaux civils du royaume, deux *Recueils de Mémoires sur les épidémies de la généralité de Paris,* et une *Instruction sur la manière de gouverner les insensés et de travailler à leur guérison dans les asyles qui leur sont destinés.*

Il avait aussi presque terminé le manuscrit d'une *Histoire de la médecine depuis Hippocrate jusqu'à nos jours ;* mais ce manuscrit a disparu.

Un portrait de Doublet, dessiné par Cochin en 1787, a été gravé par B. Roger en 1809. C'est au-dessous d'une des épreuves de ce portrait que Collin d'Harleville avait écrit le quatrain suivant :

A son aspect déjà l'on renaît à demi :
Son visage riant console, persuade ;
Il guérit, en un mot. Et son heureux malade
A son tour le visite et reste son ami.

J. Doublet de Boisthibault, neveu du docteur, a publié une *Notice historique sur la vie et les ouvrages de François Doublet*. Paris, H. Verdière, 1826, in-8.

DOULLAY (François). — François Doullay, d'une ancienne famille bourgeoise de Chartres, naquit en cette ville en 1647. Il suivit dans sa jeunesse la profession des armes et servit dans un régiment de dragons, où il mena une vie fort licencieuse. Subitement converti, il se fit prêtre par dévotion, devint docteur en théologie et apporta dans sa nouvelle carrière l'ardeur qu'il avait montrée autrefois dans le monde. Il fit par pénitence les pèlerinages de Rome et de Saint-Jacques-en-Galice, et, à son retour, publia la *Vie de saint Philippe de Néri, florentin, fondateur de la congrégation de l'Oratoire, trad. de l'italien de Pierre-Jacques Bacci Arétin*. Chartres, Et. Massot, 1685, in-8.

Doullay fut nommé curé de la Madeleine de Vendôme vers 1685. Les années n'avaient pas calmé son esprit : crédule presque jusqu'à la superstition, visionnaire presque jusqu'à la démence, son intempérance dans la dévotion l'aurait rendu tout à fait fou s'il eût vécu davantage. Il eut grand nombre de dévotes qui eurent des visions comme lui. Il se crut appelé à être chef d'ordre, et voulut établir dans sa paroisse une communauté pour entretenir et instruire les filles qu'il convertissait par ses discours.

Il y réussit en effet et fonda à Vendôme la communauté des *Grisettes*, ainsi nommées par le peuple à cause de la couleur de leur habit. La communauté s'accrut rapidement ; elle compta bientôt plus de cinquante associés. Mais l'argent faisait défaut ; le curé avait recours à la charité de ses paroissiens : ceux-ci se lassèrent de fournir à l'entretien de ce nouvel institut dont on ne voyait pas bien l'utilité. Les mécontentements furent portés devant le bail-



lage de Vendôme, et une sentence intervint condamnant le curé de la Madeleine à rendre compte des biens donnés pour l'entretien des pauvres filles appelées *Grisettes*, avec défense d'en recevoir à l'avenir.

Doullay appela de cette sentence au Parlement de Paris, et cependant se rendit à Blois près de l'évêque, David-Nicolas Berthier, pour solliciter l'approbation de sa nouvelle congrégation. Le prélat, voyant l'opposition des habitants de Vendôme, non seulement n'accéda pas au désir du curé de la Madeleine, mais rendit une ordonnance, le 2 octobre 1712, par laquelle il unissait à l'Hôtel-Dieu de la ville les bâtiments de la maison de charité : ainsi s'éteignit, au bout de quelques années, la communauté fondée par François Doullay.

En revenant de Blois, il avait fait une chute de cheval et s'était blessé en tombant. Il négligea de se soigner et mourut de cette blessure le 11 octobre 1713 ; il fut enterré dans le chœur de la Madeleine. Se sentant dangereusement malade, il avait pris la résolution de se retirer à la Trappe, pour y vaquer uniquement à son salut ; il avait résigné sa cure au P. Jourdain, prêtre de l'Oratoire. Mais, malgré les extravagances de leur curé, ses paroissiens avaient pour lui une véritable affection ; ils s'opposèrent à ce que son successeur prît possession de la cure, et, quoi qu'il en eût, François Doullay fut forcé de rester curé jusqu'à sa mort.

Outre l'ouvrage dont nous avons parlé, il avait composé deux autres traités qui sont restés manuscrits : un *Commentaire sur l'Apocalypse* et un *Traité sur le Cantique des cantiques*.

Son portrait fut gravé avec celui de Marie Gautier, supérieure de la congrégation des Grisettes. Au-dessus de la tête du curé sont inscrits ces mots : *Monstra te esse patrem*. Doullay ajoutait parfois à son nom celui de Villeneuve.

DOYEN (GUILLAUME). — Guillaume Doyen naquit au Boullay-Thierry, près Nogent-le-Roi, le 17 janvier 1729, d'un pauvre tailleur qui avait sept enfants. Guillaume se livra de bonne heure à l'étude de la géométrie, de l'arpentage, de l'histoire, et devint feudiste, géographe et historien fort distingué.

Il jouissait de l'estime et de la confiance du chapitre de Notre-Dame de Chartres et des principales abbayes du diocèse. D. Muley dit de lui : « J'avouerai avec franchise que je n'ai connu personne à Chartres plus habile que lui en fait de plans et terriers. » A la pratique il réunissait une connaissance parfaite de la théorie et des diverses phases par où avaient passé l'ébauche et la confection des plans.

La réputation d'honneur et de probité qu'il s'était acquise lui mérita d'être nommé administrateur des hospices de la ville de Chartres le 7 mai 1786 ; au mois de mai 1790, il fut choisi par ses concitoyens pour faire partie de la municipalité chartraine. Il mourut à Chartres le 11 mars 1794.

Ses ouvrages sont :

Géométrie de l'arpenteur ou pratique de la géométrie en ce qui a rapport à l'arpentage, aux plans et aux cartes topographiques, avec une introduction à la rénovation des terriers. Paris, Jombert, 1769, in-8.

A la fin de cet ouvrage, Doyen a placé une table diplomatique contenant les différents caractères d'écriture depuis le VIIe jusqu'au XVIIIe siècle.

Recherches et observations sur les lois féodales, sur les anciennes conditions des habitans des villes et des campagnes, leurs professions et leurs droits. Paris, Valade et Laporte, 1779, in-8.

Histoire de la ville de Chartres, du pays chartrain et de la Beauce. Chartres, Mich. Deshayes, 1786, 2 vol. in-8.

Brissot avait promis à Doyen d'être son collaborateur pour cet ouvrage, mais il ne put tenir sa promesse.

DREUX DU RADIER (JEAN-FRANÇOIS). — La famille Dreux était originaire du Poitou, mais s'était déjà depuis longtemps établie à Châteauneuf-en-Thimerais, ville où naquit Jean-François, le 10 mai 1714, du mariage de François Dreux, greffier en l'élection de Châteauneuf, et de Jeanne-Toussainte Horeau. Il fit ses premières classes à Paris sous son parent Étienne Libois (voir à ce nom), puis il vint faire sa troisième au collége de Chartres, sa seconde et sa rhétorique chez les Bénédictins de Thiron, et enfin retourna à Paris en 1729 terminer sa philosophie au collége de la Marche. Sorti des écoles, il fut destiné par son père à la carrière du barreau et passa quelques années chez un procureur. Ce fut au milieu des dossiers que son goût pour la littérature se déclara, et, étant chez le procureur, il publia *Les Étrennes du Parnasse*. Paris, Clément, 1739, in-16 ; *Le Temple du Bonheur*. Paris, Clément, 1740, in-12 ; *Les Heures de récréation*. Paris, Clément, 1740, in-12.

Le 29 septembre 1741, Dreux se maria avec Catherine Copineau de Mareuil ; ce mariage et les conseils de sa famille fixèrent son établissement à Châteauneuf, où il acquit la charge de lieutenant particulier civil et criminel du bailliage.

Relégué dans sa province, l'amour des lettres l'y suivit. Il publia successivement : *Dictionnaire d'Amour*. La Haye (Paris, Mérigot père), 1741, in-12 ; *Fables nouvelles et autres pièces en vers*. Paris, Mérigot, 1744, in-12 ; *Éloges historiques des hommes illustres de la province de Thymerais, avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages* (1). Paris, Berthier, 1749, in-12.

(1) Réimprimé par les soins de J. Doublet de Boisthibault. Chartres, Noury-Coquard, 1859, in-8.

La manière dont il s'acquitta de sa charge, manière ferme et sans égards pour la position des personnes, lui suscita de puissants ennemis, qui sollicitèrent longtemps et obtinrent enfin, sur de faux mémoires, une lettre de cachet qui l'exila à Poitiers. Il y satisfit au mois de mai 1749, et obtint la révocation de la lettre et son retour en 1750.

Pendant cet exil, pour en dissiper le désagrément, il s'occupa à la recherche des monuments les plus intéressants de la ville de Poitiers et publia plusieurs dissertations qui parurent dans le *Journal de Verdun*. Il profita aussi des débris de la bibliothèque des frères de Sainte-Marthe pour recueillir les matériaux de sa *Bibliothèque historique et critique du Poitou* (1), qu'il fit paraître en 1754. Paris, Ganeau, 5 vol. in-12.

Mais à son retour du Poitou, il crut prudent de ne pas s'exposer davantage aux ressentiments qu'il avait excités; sur l'avis même de M. de Saint-Florentin, le ministre qui l'avait exilé, il vendit sa charge de lieutenant particulier et vint demeurer à Paris où, sans perdre de vue le barreau, il se livra à l'étude des belles-lettres et de l'histoire.

Il se dégoûta pourtant du séjour de Paris; il était très-lié avec Secousse, Lenglet-Dufresnoi, Falconnet, l'abbé Lebeuf, etc.; mais il avait aussi des rivaux et des adversaires. Il aurait voulu être admis à l'Académie des ins-

(1) Cet ouvrage fut plusieurs fois réimprimé : *Bibliothèque historique et critique du Poitou. Histoire littéraire, précédée d'une Introduction, continuée jusqu'à nos jours, par une société de gens de lettres.* Niort, Robin, 1844, in-8. — *Histoire littéraire du Poitou, précédée d'une Introduction et continuée jusqu'en 1849, par M. Lastic Saint-Jal.* Niort, Robin, 1844-49, 3 vol. in-8.

Un article de Dreux du Radier sur le langage poitevin, article paru dans le *Journal de Verdun*, a été réimprimé sous ce titre : *Essai sur le langage poitevin, précédé d'une notice sur l'auteur.* Niort, Clouzot, 1867, in-8.



criptions et belles-lettres ; mais il rencontra une vive opposition. Cet échec le jeta dans une sorte de misanthropie ; il quitta Paris en 1760, acheta un petit domaine à Saint-Maixme, près Châteauneuf, et y vécut dans la retraite jusqu'à sa mort, qui arriva le 1er mars 1780, au Frou, ferme qu'il possédait sur la paroisse de Saint-Eliph. Il fut inhumé au cimetière de Saint-Eliph. « Le 3 mars 1780, a été inhumé, au cimetière de Saint-Eliph, le corps de maître Jean-Francois Dreux du Radier, originaire de la paroisse de Châteauneuf-en-Thimerais, veuf de demoiselle Catherine Copineau de Mareuil, vivant avocat en Parlement, ancien lieutenant particulier civil et criminel de Châteauneuf-en-Thimerais, des académies de Lion, Rouen, la Rochelle, Angers, Châlons-sur-Marne, et de la Société royale d'agriculture d'Alençon, âgé d'environ 66 ans, mort avant-hier à la ferme du Frou, de cette paroisse. »

Dreux du Radier était, comme nous venons de le voir, membre de diverses académies de province ; en 1776, il fit une nouvelle tentative pour être nommé membre de l'Académie des inscriptions. A cette occasion, il fit imprimer le *Catalogue des ouvrages imprimés ou manuscrits de M. Dreux du Radier*. Rouen, Machuel, 1776, in-12. C'est de ce catalogue, rédigé par Haillet de Couronne et tiré seulement à 60 exemplaires, que nous extrairons la liste des ouvrages de Dreux du Radier.

Indépendamment de ceux cités par nous, nous mentionnerons :

1. *Vie de Castruccio Castracani, souverain de Lucques, traduite de l'italien de Machiavel.* Paris, Lambert, in-8.

2. *Annibal justifié du reproche de perfidie et d'irréligion que lui fait Tite-Live.* (Extrait du *Journal de Verdun,* tiré à 50 exemplaires.)

3. *Éloge historique du Parlement, traduit du latin du P. Jacques de la Baune, jésuite, avec des remarques et une suite chronologique*

des premiers présidens depuis Hugues de Courcy jusqu'à M. de Maupeou. Paris, Mérigot, 1753, in-12.

4. *Mémoires pour la vie de M. Pidou de Saint-Olon, envoyé extraordinaire à Gênes, et ambassadeur extraordinaire à Maroc.* (Extrait du *Journal de Verdun*, tiré à 50 exemplaires.)

5. *L'Europe illustre, ouvrages contenant les vies abrégées des souverains, des princes, des prélats, des magistrats.* Paris, Lebreton, 1755, 6 vol in-4, portraits d'Odieuvre.

6. *Essai historique, critique, philosophique, politique, moral et galant sur les lanternes.* Dôle, Lucnophile (Paris, Ganeau), 1755, in-12, en collaboration avec l'abbé Lebeuf, le médecin Lecamus et Janet le jeune.

7. *Vie de Witikind.* (Extrait du *Conservateur*, tiré à 50 exemplaires.)

8. *Éloge historique de la navigation, où l'on parle de ses causes, de son origine, de ses progrès et de ses avantages.* Paris, Lambert, 1757, in-12.

9. *Lettre à M. L.... T....* (l'abbé Trublet) (sur la parenté de François Corneille avec M. de Fontenelle). Paris, Lambert, 1757, in-12.

10. *Les vingt-quatre heures, ou le portrait de Théodoric.* (Extrait du *Conservateur*.)

11. *Le Censeur impartial, prospectus d'un journal tel que devraient être nos journaux.* Paris, Lebreton, 1758, in-12.

12. *Tablettes historiques et anecdotes des rois de France depuis Pharamond jusqu'à Louis XV.* Paris, Clément, 1759, 3 vol. in-12. — *Idem.* Paris, veuve Duchesne, 1766, 3 vol. in-12.

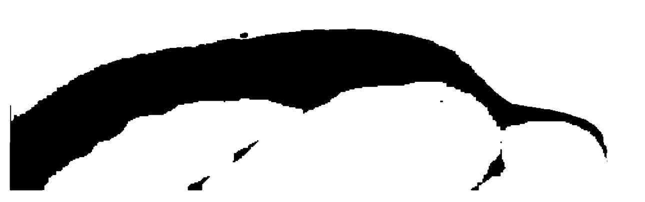
13. *Table générale alphabétique et raisonnée du Journal historique de Verdun.* Paris, Ganeau, 1759, 8 vol. in-8.

14. *Mémoires historiques, critiques et anecdotes des reines, femmes, concubines et maîtresses des rois de France et des princesses régentes.* Amsterdam (Paris), Néaulme, 1764, 4 vol. in-12. Réimprimé sous ce titre : *Mémoires historiques, critiques et anecdotes de France*, 1776, 6 vol. in-12. — *Idem.* Paris, Fr. Mame, 1808, 6 vol. in-8, par les soins de M. de Sourdon.

15. *Récréations historiques, critiques, morales et d'érudition, avec l'Histoire des fous en titre d'office.* Paris, Robustel, 1767, 2 vol. in-12.

16. *Le Mariage champêtre, contenant une traduction vers pour vers de l'Oariste, ou Propos amoureux d'un berger et d'une bergère*, dédié à Caperonnier.

17. *Anecdotes sur l'abbé Desportes, ses poésies et son sonnet chrétien.* (Extrait du *Conservateur*, tiré à 50 exemplaires.)



Indépendamment de tous ces ouvrages, Dreux du Radier cite un certain nombre de mémoires, dont le plus important est celui *pour le sieur François Corneille contre le sieur de Lempérière, Mme de Forceville et autres*, 1758, in-4. Il rappelle une foule de dissertations, lettres et mémoires imprimés dans le *Journal de Verdun* et le *Conservateur;* une réimpression des *Principes naturels du droit et de la politique*, ouvrage de l'avocat Desbans, qu'il édita en 1765. Paris, Robustel, in-16. Enfin il énumère vingt ouvrages manuscrits, et il date le tout de Saint-Maixme-en-Thimerais, le 16 mars 1776.

Depuis la rédaction de ce catalogue, Dreux du Radier fit encore paraître :

Observations sur les coustumes de Chasteauneuf, Chartres et Dreux. Paris, Cailleau, 1779, in-24.

Conférences de l'édit des présidiaux du mois d'août 1677 avec les ordonnances, édits et réglements sur cette matière. Paris, Lamy, 1780, in-16.

DUDOYER DE GASTEL (GÉRARD). — La famille Dudoyer était propriétaire de la seigneurie de Vauventriers, dans la paroisse de Champhol, près Chartres ; c'est là que Gérard naquit, le 29 avril 1732, de Henri-François Dudoyer, écuyer, seigneur de Vauventriers, auditeur en la Chambre des comptes, et de dame Anne-Aimée-Catherine de Tillières. Il fit son instruction chez les pères de l'Oratoire, à Paris, et se livra d'abord à l'étude de la théologie. Peut-être fût-il devenu un ecclésiastique distingué, lorsqu'un amour passionné dont il s'enflamma pour Mlle Doligny, jeune actrice de la Comédie-Française, vint complétement changer la direction de ses travaux. Les lectures fréquentes qu'il faisait de Bayle achevèrent de le conduire au scepticisme : il étudia avec ardeur la chimie et les sciences, et finit par ne plus rien croire sans

preuves mathématiques à l'appui. Au reste, il demeura toujours ce qu'il était au début, modeste et simple. « Il était naturellement poète, et ne se doutait pas qu'il était devenu savant, » dit de lui un de ses amis, P. Fr. Aubin, qui lui a consacré une notice dans le *Moniteur* du 9 floréal an VI.

Aussi Gérard Dudoyer ne se crut jamais assez d'esprit et de science pour écrire sur des matières sérieuses. C'est à peine s'il consentit à laisser imprimer quelques productions en vers qu'il composait avec facilité. Nous avons de lui :

Le Vindicatif, drame en 5 actes et en vers. Paris, 1774, in-8.

Laurette, comédie en 1 acte et en prose, jouée le 14 septembre 1768. Paris, Caillau, 1777, in-8.

Adélaïde ou l'Antipathie par amour, comédie en 2 actes et en vers. Paris, Duchesne, 1780, in-8.

Dudoyer a également fait insérer plusieurs pièces dans l'*Almanach des Muses*, parmi lesquelles nous citerons son *Épître à Mlle Doligny* (1), qu'il épousa dans la suite, épître imprimée dans l'*Almanach* de 1766.

Il mourut à Paris le 18 avril 1798.

DUHAN (François). — François Duhan, né à Chartres au commencement du XVIIe siècle, appartenait à une des familles bourgeoises de cette ville, famille qui fournit plusieurs chanoines au Chapitre de la cathédrale. Il entra dans l'ordre des Cordeliers, mérita par son éloquence d'être nommé prédicateur du roi et termina sa

(1) Voici ce qu'on lit à ce sujet dans les *Mémoires secrets :* « 22 janvier 1765. M. Dudoyer de Gastel vient de publier une *Épître à la louange de Mlle Doligny*, jeune actrice de la Comédie-Françoise, distinguée par ses talents et la pureté de ses mœurs. Cette épître, pleine de grâces, d'aménité, roule sur la sagesse et l'ingénuité de cette comédienne. Elle fait autant d'honneur au panégyriste qu'à l'héroïne. »

carrière en Italie, où il était allé professer la langue grecque.

Il prit une part active aux controverses, si nombreuses encore à cette époque, entre les ministres de la religion catholique et les pasteurs protestants. Parmi ses ouvrages, nous mentionnerons :

La Condamnation de deux faits avancez par les ministres de la R. P. réformée, et la profession de foy de l'Église catholique, apostolique et romaine. Paris, L. Vendosme, 1663, in-8.

La Justification du changement de doctrine fait par les ministres de la R. P. réformée en France. Paris, Séb. Martin, 1664.

Traité où il est prouvé que les anges et les saints connoissent nos nécessités et qu'ils prient pour nous. Paris, Delacaille, 1675, in-12.

DUHAN (Laurent). — Laurent Duhan est issu de la même famille que le précédent, dont il était sans doute assez proche parent. Il naquit à Chartres vers 1656 et se destina à l'état ecclésiastique. Il prit le grade de licencié en théologie à la Faculté de Paris et appartint à la maison et société de Sorbonne. Pendant près de trente ans, il enseigna avec le plus grand succès la philosophie au collége du Plessis, à Paris. Quand il eut quitté sa chaire après ce long exercice, il fut quelque temps grand-vicaire de Mgr Dromeuil, évêque d'Autun. Il obtint ensuite un canonicat à Chartres, qu'il résigna peu après à son frère, afin de faire son séjour à Paris (1).

Il espérait devenir bibliothécaire ou grand-maître du collége Mazarin (il fut en effet un des trois que le roi présenta à cette place quand elle fut vacante), comme aussi

(1) Laurent Duhan ne prit jamais possession de son canonicat. Dans la prestation de serment de son frère Claude, du 9 septembre 1699, nous lisons : *Ego Claudius Duhan, clericus Carnutæus et canonicus Carnotensis, loco domini Laurentii Duhan, qui erat loco defuncti domini Ludovici Baudouin.*

à la chaire de théologie lorsqu'elle vaqua en Sorbonne; mais il n'eut pas la pluralité des suffrages. Voyant qu'il n'avait rien à espérer de ce côté, il demanda et obtint un canonicat de Verdun; il mourut subitement dans cette ville le 16 décembre 1726. Peu de temps avant sa mort, il avait été nommé évêque de Québec, mais il ne put prendre possession.

Les ouvrages de Laurent Duhan sont :

1. *Selectæ et limatæ difficultates in utramque partem, ad usum scholæ, circa celebres universæ physicæ controversias.* Paris, Thiboust, 1693.

2. *Philosophus in utramque partem.* Paris, 1694, in-12, réimprimé en 1703, 1714 et 1733.

Cet ouvrage fut publié contre le livre de Pourchot, intitulé *Institutiones philosophicæ,* où ce professeur attaquait violemment la philosophie d'Aristote. M. Lecomte, professeur de seconde au collége Mazarin, fit paraître, en réponse à l'ouvrage de Duhan, une satire ingénieuse qu'il intitula *Satyra bicornis.* M. Gibert, professeur de rhétorique au même collége, prit la défense de Duhan; mais tous deux eurent le dessous devant l'opinion publique. Une seconde édition de la satire de Lecomte, annotée par Pourchot, fut publiée sous le titre de *Sermo Horatianus,* et la réforme entreprise par Pourchot triompha définitivement dans l'école.

On a encore de Duhan quelques lettres sur une dispute qu'il avait eue, aux thèses solennelles des Cordeliers, avec Guillaume Dagoumer, recteur de l'Université de Paris.

En 1682, on imprima à Chartres un recueil d'épigrammes à l'honneur des échevins de cette ville sur la réparation de la chapelle et des autres bâtiments du collége. Laurent Duhan figure parmi les auteurs de ces épigrammes, avec Charles Nicole, Claude Beurier, Mathurin



Lebeau, Claude Dubois, Claude-Michel d'Aligre, tous Chartrains.

DUJARDIN (CHARLES). — Ce religieux de la congrégation de Saint-Maur était prieur de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée, à Chartres, en 1709. C'est à cette époque qu'il composa un *Abrégé de l'histoire de Saint-Père de Chartres*, ouvrage qui est conservé en manuscrit à la Bibliothèque communale de Chartres.

DUMAITZ DE GOIMPY (FRANÇOIS-LOUIS-EDME-GABRIEL). — Dès la fin du XVI[e] siècle, nous trouvons la famille Dumaitz propriétaire de la seigneurie de Goimpy, en la paroisse de Saint-Léger-des-Aubées, près Auneau. « L'an 1729, le XI[e] d'avril, en l'église de Saint-Léger-des-Aubées, fut baptisé François-Louis-Edme-Gabriel, né du légitime mariage de messire Henry Dumaitz, chevalier, seigneur de Goimpy et de Saint-Léger-des-Aubées, Levainville et Les Murs, cy-devant officier de dragons, et de dame Antoinette-Louise-Marie-Marguerite du Pas de Feuquières, ses père et mère. »

Les deux grands-oncles de Gabriel de Goimpy, François du Pas de Feuquières et Gabriel Dumaitz, appartenaient au corps de la marine : le comte de Feuquières était capitaine de vaisseau et gouverneur des îles de l'Amérique; Gabriel Dumaitz avait été intendant des îles du Vent. Cela décida la vocation du jeune homme : il entra dans la marine et devint aussi capitaine de vaisseau.

Il publia un *Traité sur la construction des vaisseaux*, Paris, 1776, in-8, et cet ouvrage, généralement approuvé, lui ouvrit les portes de l'Académie royale des sciences.

DUNESME (CHARLES). — Charles Dunesme, professeur

de grammaire au collége de Chartres, n'est connu que par une pièce de vers qu'il adressa à Simon Cordier, lorsque celui-ci fut nommé principal du collége Pocquet, en 1687 : *Anagramma Simonis Cordier, moderatoris nuper electi, acrostichis duplex.* Chartres, Peigné.

DUPARC (N.). — Le sieur Duparc, sous-huissier du Chapitre de l'église Notre-Dame de Chartres, a laissé une histoire de l'église de Chartres, conservée manuscrite à la Bibliothèque communale de cette ville. Cette histoire, écrite en 1578, n'a d'autre mérite que d'avoir servi de canevas à tous les auteurs qui depuis se sont occupés de l'histoire de la cathédrale de Chartres. Voici le titre exact de l'œuvre de Duparc : *Histoire chartraine contenant les antiquités de Chartres, ensemble les antiquités de l'ancien temple et superbe édifice de Notre-Dame d'icelle ville, les souverains de Chartres tant au spirituel qu'au temporel, et tout ce qui concerne ce qui est advenu depuis leur origine jusqu'à notre tems.*

DURAND (GUILLAUME). — On n'est pas d'accord sur le lieu de naissance de ce célèbre théologien : les uns le font naître vers 1232 à Puy-Moisson, au diocèse de Riez, les autres à Puimisson, près de Béziers. Il appartenait à une bonne famille ; aussi rien ne fut-il négligé pour son éducation. On l'envoya d'abord étudier le droit à Lyon, sous Henri de Suze, depuis cardinal d'Ostie, puis à Bologne, où il se fit bientôt distinguer par ses progrès dans cette science. Après avoir pris ses degrés dans cette ville, il y donna à son tour des leçons publiques, puis se rendit à Modène, où sa réputation ne fit que s'accroître, tellement que le pape Clément IV l'appela à Rome. Pour le retenir à la cour papale, il le nomma chapelain et auditeur de rote.



Le successeur de Clément IV, Grégoire X, continua à Guillaume Durand la faveur dont l'avait honoré son prédécesseur. Un concile ayant été assemblé à Lyon en 1274 pour délibérer sur les moyens de faire cesser le schisme de l'église grecque, Durand y fut envoyé par le pape et fut l'un des prélats chargés de rédiger les actes du concile (1). A son retour en Italie, il fut nommé gouverneur du patrimoine de saint Pierre.

Mais il ne resta pas longtemps dans ce pays : lors d'une révolte des habitants de Forli, il avait usé de violence pour les réduire à l'obéissance; cet acte d'autorité attira contre lui une haine universelle, et pour s'y soustraire il revint en France. Pourvu d'un canonicat dans la cathédrale de Chartres, il devint doyen de cette église en 1278. Il fut nommé évêque de Mende en 1287 ; en 1295, Boniface VIII lui offrit l'archevêché de Ravenne. Il refusa cette nouvelle dignité par attachement pour son clergé; mais l'année suivante, il se rendit à Rome. Il fut chargé d'une mission importante pour l'île de Chypre et mourut à son retour, le 1er novembre 1296. Il fut inhumé dans l'église de Sainte-Marie-de-la-Minerve, à Rome, où on lit son épitaphe.

Guillaume Durand était également savant en droit civil et en droit canon. Il fut un des théologiens les plus estimés de son temps; on n'en voudrait d'autre preuve que le nombre considérable d'éditions qu'eurent ses divers ouvrages : l'un d'eux, le *Rationale*, n'eut pas moins de 43 éditions, rien que dans le XVe siècle.

Voici la liste de ses œuvres :

(1) Simon Majolus a publié cette œuvre de Guillaume Durand sous le titre : *Commentarium in sacrosanctum Lugdunense concilium secundum, sub Gregorio X celebratum anno 1274, et constitutiones ejus decretales*. Fano, 1569, in-4.

Repertorium aureum juris. Venise, 1496, in-fol., réimprimé sous le titre de *Breviarium aureum.*

Speculum judiciale. Strasbourg, Georg. Hussner, 1473, in-fol. — *Idem.* Rome, Léon Pflugel, 1474, 3 vol. in-fol. — *Idem.* Rome, Viric Gallus, in-fol. C'est cet ouvrage qui mérita à Guillaume Durand le surnom de *Spéculateur,* sous lequel il est généralement connu.

Rationale divinorum officiorum. Mayence, Jean Fust et Pierre de Gernzheim, 1459, in-fol. Parmi les nombreuses éditions de cet ouvrage, nous citerons les suivantes : Augsbourg, 1470, in-fol. — Rome, Viric Gallus, 1473, in-fol. — Ulm, J. Zeimer de Rutlingen, 1475, in-fol. — Paris, Martin Crantz, Ulrich Gering et Mich. Friburger, 1475, in-fol. — Naples, Moravus, 1478, in-fol. — Rome, Georges Laver, 1477, in-fol. — Lyon, J. Huguetan, 1605, in-8. — Lyon, Ant. Cellier, 1672, in-4. — *Le Racional des divins offices, translaté du latin en françois.* Paris, Ant. Vérard, 1503, in-fol.

Le *Rational* a été récemment traduit par Ch. Barthélemy et accompagné d'une notice historique sur la vie et les écrits de Guillaume Durand. Paris, L. Vivès, 1854, 5 vol. in-8.

La Bibliothèque communale de Chartres possède plusieurs manuscrits de ces trois ouvrages.

L'abbé A. David a publié : *Semaine liturgique d'après G. Durand, évêque de Mende au XIIIe siècle.* Paris, Palmé, 1871, in-16.

DURAND (Claude-René). — Claude-René Durand, né à Chartres en 1729, fut nommé curé de Vierville, près Auneau, le 24 mars 1752. Il occupa cette cure jusqu'au mois de septembre 1757, fut ensuite créé chanoine de Chartres le 26 juin 1765 et devint supérieur des sœurs de la Providence d'Auneau le 26 février 1771, à la place de Paul Cassegrain. Détenu pendant la Révolution aux prisons des Carmélites et des Jacobins, à Chartres, pour avoir refusé de prêter serment, il fut déporté le 12 pluviôse



an IV. Rentré en France en l'an V, il se retira à Auneau, où il mourut le 30 avril 1800.

Il a laissé : *Vie de Paul Cassegrain, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Chartres, fondateur de la communauté de Saint-Remy d'Auneau* (1787). Cet ouvrage est conservé manuscrit aux archives de la communauté de Bon-Secours, à Chartres.

DUSAULX (Jean). — Petit-neveu du célèbre Pierre Nicole, Jean Dusaulx naquit à Chartres, le 28 décembre 1728, du mariage de Claude Dusaulx, conseiller du roi, premier assesseur en la maréchaussée de Chartres, maire de Loens, et de Marie-Madeleine Gallois. Il fit ses études avec distinction au collége de la Flèche, et vint ensuite les terminer à Paris aux colléges du Plessis et Louis-le-Grand. Ses parents le destinaient au barreau ; mais la légèreté de son humeur ne s'accommodait point des études sérieuses, et il acheta une charge de commissaire des guerres auprès de la gendarmerie royale. Il fit, avec son corps, les campagnes de Hanovre, dans la guerre de Sept ans, sous le maréchal de Richelieu. Ce fut là qu'il contracta la funeste passion du jeu. Les conseils d'un ami le sauvèrent de l'abîme vers lequel il courait : il vendit sa charge de commissaire des guerres, et, pour rendre utile son repentir, il publia deux volumes : *Lettres et réflexions sur la fureur du jeu, auxquelles on a joint une autre lettre morale*. Paris, Lacombe, 1775, in-8 (1) ; — *De la passion du jeu depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*. Paris, impr. de Monsieur, 1779, in-8 (2).

(1) Réimprimé à Paris, 1777, in-8, et traduit en hollandais, 1791, in-8.

(2) Cet ouvrage fut traduit en hollandais, 1791, in-8. Jacquet-Marcenay, l'abbé Devernet et Delaunay publièrent, à propos de ce livre ; *Les Joueurs et M. Dusaulx*. Cologne, Lescot, 1781, in-12.

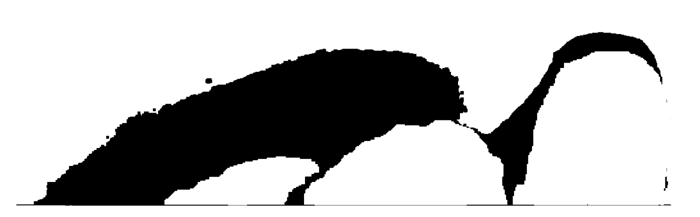
Dès lors, Dusaulx consacra tous ses loisirs à l'étude des lettres, vers lesquelles il s'était senti entraîné dès son enfance. A peine âgé de vingt-un ans, par la protection du roi Stanislas, il avait été reçu membre de l'Académie de Nancy, sur la présentation du manuscrit de sa traduction de *Juvénal*. Stanislas pensa même un instant à lui confier l'éducation de ses petits-fils.

Dusaulx, rendu à la vie privée, résolut de revoir sa traduction, et la fit précéder d'un *Discours sur les Satiriques* (1). Ces œuvres furent si goûtées qu'elles lui ouvrirent, en 1776, la porte de l'Académie des inscriptions ; il fut aussi nommé secrétaire du duc d'Orléans.

Ce fut dans ces dernières fonctions qu'il commença à s'occuper de politique. Le désir impatient d'arriver à une perfection imaginaire lui fit d'abord embrasser avec chaleur les principes de la Révolution; mais son bon sens et sa probité naturelle l'empêchèrent toujours de tomber dans les excès. Nommé député suppléant de Paris à l'Assemblée législative le 6 juin 1792, il fut réélu à la Convention. Nous ne le suivrons pas dans sa carrière politique;

(1) *Satires de Juvénal traduites.* Paris, Delalain, 1770. — *Idem.* Paris, 1779, in-8. — *Idem.* Paris, M. Lambert, 1782, in-8. – *Idem.* Paris, 1792 et 1796, in-8. — *Idem, avec le texte latin et l'éloge historique de Dusaulx, par Villeterque.* Paris, 1803, 2 vol. in-8. — *Idem, nouvelle édition, augmentée de notes et précédée de notices historiques sur la vie de Juvénal et sur celle de Dusaulx, par N.-L. Achaintre.* Paris, Dalibon, 1820, 2 vol. in-8, et 1825, 2 vol. in-8. — *Idem, nouvelle édition, revue et corrigée par Jules Pierrot.* Paris, Panckoucke, 1826, in-8, et 1827, 2 vol. in-32. — *Œuvres complètes de Juvénal et de Perse, suivies des fragments de Turnus et de Sulpicia. Traductions de Juvénal par Dusaulx et J. Pierrot ; de Perse, par A. Perreau. Nouvelle édition, revue avec le plus grand soin par M. Félix Lemaistre.* Paris, Garnier frères, 1860, in-18, et 1868, in-18.

Dusaulx avait publié : *Satyres de Perse, traduction en vers et en prose, pour servir de suite à la traduction de Juvénal.* Paris, veuve Duchesne, 1772, in-8.



nous rappellerons seulement qu'il fut du nombre des soixante-treize députés incarcérés comme suspects. Billaud-Varennes demanda sa mort ; ce fut Marat qui prit sa défense en le dépeignant comme un vieux fou incapable d'être dangereux. Dusaulx fut président du conseil des Anciens en juillet 1796 et en janvier 1797 ; il sortit du conseil en mai 1798 et ne survécut pas longtemps, car il mourut à Paris le 16 mars 1799.

Lors de la création de l'Institut, il avait été nommé membre de la classe de littérature et de beaux-arts, section des langues anciennes.

Indépendamment de ses travaux sur les poètes satiriques latins, qui forment son vrai titre de gloire, Dusaulx a publié divers livres ou brochures, dont la plupart ont trait à sa carrière politique. Nous mentionnerons :

La Culotte, chanson érotique sur différens sujets, par Bélier, sergent de la garde nationale de Versailles. Paris, Girardin, (1790), in-8.

De l'insurrection parisienne et de la prise de la Bastille, discours historique prononcé par extrait dans l'Assemblée nationale. Paris, Debure aîné, 1790, in-8. Dusaulx composa des mémoires sur la journée du 14 juillet, qui furent publiés, avec ceux de Linguet sur la Bastille, par Berville et Barrière. Paris, Beaudoin frères, 1822, in-8.

Le Père Duchesne, complainte, in-8.

Fragment pour servir à l'histoire de la Convention nationale depuis le 10 thermidor jusqu'à la dénonciation de Lecointe inclusivement (29 fructidor an II). Paris, in-8.

Voyage à Barrége et dans les Hautes-Pyrénées fait en 1788. Paris, Didot jeune, 1796, 2 vol. in-8.

Lettre au citoyen Ræderer sur la religion. Paris, an III, in-8.

Lettre au citoyen Fréron (sur sa mission dans le Midi, 20 germ. an IV). Paris, in-8.

De mes rapports avec J.-J. Rousseau et de notre correspondance, suivie d'une notice très-importante. Paris, Didot jeune, an VI, in-8.

Dusaulx fut l'éditeur des œuvres de l'abbé François

Blanchet, né à Angerville. Ces œuvres sont : *Apologues et contes orientaux, précédés de la vie de l'abbé Blanchet.* Paris, Debure fils aîné, 1784, in-8 ; — *Variétés morales et amusantes, tirées des journaux anglais, trad. nouv.* Paris, Debure aîné, 1784, 2 vol. in-8.

La veuve de Dusaulx publia les mémoires de son mari sous ce titre : *Mémoires sur la vie de J. Dusaulx, écrits par sa veuve.* Paris, Didot jeune, an XI, in-8.

Une *Notice sur la vie et les ouvrages de Jean Dusaulx* a été écrite par N.-G.-L. Villat, an XI.

Dusaulx était très-lié avec Collé, Piron, Mably, Condillac, l'abbé Barthélemy, etc. Piron avait fait les vers suivants pour être gravés au-dessous du portrait de son ami :

Libre sans indécence, et traducteur habile,
Il dit tout, sans pourtant dire trop ou trop peu.
Du fougueux Juvénal il adoucit la bile,
Et ne garde en entier que le nerf et le feu.

DUTEIL (Jean-Baptiste). — Né à Orcival, en Auvergne, en 1659, Jean-Baptiste Duteil fut reçu chanoine de Chartres le 24 avril 1706. Il ne conserva que peu de temps son canonicat, qu'il résigna à Jacques Valou au mois de mai 1707; il rentra dans le Chapitre le 16 novembre 1713 et fut remplacé par François Delorme le 5 juin 1732.

Il a composé : *Cantiques spirituels pour l'usage des catéchismes, faits par l'ordre de Mgr l'évêque de Chartres dans l'église de son petit séminaire de Nogent-le-Rotrou.* Chartres, veuve Massot, 1698, in-12. Duteil fit cet ouvrage étant principal du collége de Nogent-le-Rotrou et supérieur du petit séminaire de cette ville.

DUVAL (Robert). — Robert Duval, né à Rugles vers 1490, mourut dans cette ville en 1567. On assure qu'il



fut reçu chanoine de Chartres; mais nous en doutons fort, car nous n'avons pu le rencontrer dans les registres de professions de foi des chanoines.

Il a composé un livre *De veritate et antiquitate artis chemicæ*. Paris, 1561. Il est auteur d'un *Abrégé de Pline*, dédié à René d'Illiers, évêque de Chartres. Paris, Durand Gerlier, 1520, in-4. Enfin il fut l'éditeur d'un livre de Morien Romain, ermite de Jérusalem, *De transfiguratione metallorum*. Paris, 1559, in-4.

On attribue également à Robert Duval un *Traité des dispositions nécessaires pour mourir saintement*.

ÉLIE (Jean). — Jean Élie, de la congrégation de Saint-Maur, était prieur de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval, en 1711. Il écrivit alors une *Histoire de l'abbaye de Bonneval*, qui est conservée manuscrite à la Bibliothèque communale de Chartres.

ESPAGNAC (Léonard de Sahuguet Damazit d'). — L'abbé d'Espagnac était conseiller clerc en la grand'-chambre du Parlement de Paris et rapporteur des affaires de la Cour lorsqu'il fut nommé, en 1761, abbé commandataire de l'abbaye de Coulombs à la place de l'abbé de Salaberry ; il était déjà chanoine de Saint-Martin de Tours et abbé de Saint-Pierre et Saint-Paul de Ferrières.

Lorsque le Parlement de Paris eut été dissous dans le lit de justice du 15 avril 1771, l'abbé d'Espagnac se retira dans son abbaye de Coulombs, et consacra ses loisirs à écrire une histoire de ce monastère et des comtes de Nogent-le-Roi. Il s'occupa également de réviser les inventaires de l'abbaye, et l'on conserve aux archives d'Eure-et-Loir un exemplaire de ce travail, annoté presque à chaque page de la main du laborieux abbé. Il fonda en 1781

l'hospice de Saint-Jacques à Coulombs, dont il rédigea lui-même le réglement. Il mourut peu après à Paris, le 21 juillet 1781, âgé d'environ soixante-douze ans. Son corps fut rapporté à Coulombs et enterré au milieu du chœur de l'église abbatiale.

Son portrait, donné par lui à l'hôpital de Saint-Jacques, existe encore au presbytère de Coulombs.

M. Marre, inspecteur primaire de l'arrondissement de Dreux, a publié l'histoire composée par l'abbé d'Espagnac, sous ce titre : *Les seigneurs de Nogent-le-Roi et les abbés de Coulombs sous la dynastie capétienne, d'après un manuscrit inédit de l'abbé de Sahuguet d'Espagnac.* Dreux, Lacroix, 1861, in-12.

Le *Catalogue des livres de M. l'abbé Sahuguet d'Espagnac* fut imprimé à Paris, chez Knapen, 1781, in-8.

ESPITALIER (Jean). — Jean Espitalier est d'origine provençale; mais pendant quarante-sept ans il fut curé d'une des paroisses de la Beauce, et c'est dans cet intervalle qu'il composa tous ses ouvrages ; aussi n'hésitons-nous pas à le comprendre parmi les écrivains du pays chartrain.

Il naquit à Bargemont, au diocèse de Fréjus, en 1638. Par suite de quels faits arriva-t-il dans le diocèse de Chartres, nous l'ignorons ; mais en septembre 1673 nous le trouvons curé de la Folie-Herbault, près Voves. Le pauvre curé eut, comme on va le voir, une vie fort agitée.

La cure de la Folie était une de celles qui dépendaient directement du Chapitre de Chartres. Or, une ordonnance synodale défendait expressément à tout ecclésiastique d'avoir chez lui pour servante une fille âgée de moins de quarante ans. Espitalier viola cette ordonnance et introduisit dans sa maison une domestique nommée Jeanne Normand,



qui n'avait que vingt-trois ans. L'official de Chartres fut averti par la rumeur publique; il cita Espitalier à comparaître devant lui. En vain le curé allégua quelques excuses; il fut condamné à vingt jours de séminaire et à 10 livres d'amende.

Ce n'était là que le commencement de ses déboires. Un an après cette condamnation, Jeanne Normand devint grosse : le vrai coupable, Henri Sautton, notaire de la paroisse, pensa qu'il lui serait facile de rejeter la faute sur le curé. Le bailli de la Folie, Charles Arterier, était ennemi personnel de Jean Espitalier ; sur la dénonciation de Sautton, il signa un décret d'amener contre le curé. Espitalier se préparait à aller dire sa messe lorsqu'il fut arrêté, hissé de force sur une voiture et conduit dans les prisons du présidial de Chartres, parce que le cas dont il était accusé était royal et trop grave pour être jugé par le bailli de la Folie.

Il resta deux mois en prison; mais son innocence fut solennellement reconnue. Le procureur du roi déclara se désister des poursuites; le présidial de Chartres rendit un arrêt qui condamnait le bailli, le procureur fiscal et le notaire à 6,000 livres d'amende, et le Chapitre, pour mieux établir combien il avait foi dans l'innocence du curé de la Folie, lui permit de prendre à son service Jeanne Normand, qui y demeura jusqu'à sa mort.

Espitalier devait d'ailleurs, par son humeur méridionale, s'attirer plus d'une mauvaise affaire.

Mme la marquise de Vassé, dame de la Folie-Herbault, Louise de Fesques, était très-liée avec la famille de Savoie-Soissons. En 1680, c'est dans l'église de la Folie qu'avait été célébré le mariage de Thomas de Savoie, comte de Soissons, fils de Mgr Eugène-Maurice de Savoie, avec Uranie de la Cropte. Les sœurs de Thomas de Savoie

avaient la plus triste réputation, et la plus méritée. L'une d'elles, Mlle de Carignan, entretenait depuis longtemps un commerce secret avec un seigneur de la Cour, avec lequel elle voulait se marier : le roi s'opposait à cette mésalliance. Louise de Fesques offrit à la princesse de Carignan le secours du curé de la Folie, et en effet celui-ci consentit à prêter son ministère à la célébration de ce mariage, qui fut fait en l'église de la Folie, l'année 1698.

Grande fut la colère de Louis XIV à la nouvelle de cette union clandestine. Espitalier reçut immédiatement l'ordre de se rendre au séminaire. Sa disgrâce aurait sans doute été de longue durée, si son obscurité et le scandale de la vie de Mlle de Soissons n'avaient bientôt fait oublier sa faute. Au bout de quelques mois, il rentra sans bruit dans sa paroisse ; à partir de cette époque, il y demeura tranquille autant que pouvait le lui permettre son esprit inquiet, car nous le voyons sans cesse apparaître dans les registres de la prévôté de Sancheville, citant celui-ci pour une fondation mal acquittée, celui-là pour une rente mal payée à la fabrique, etc.

Jean Espitalier mourut dans son logis presbytéral de la Folie, le 2 mars 1720 ; il fut inhumé dans le cimetière de ce village, auprès de la croix.

Il a composé un grand nombre d'ouvrages, dont la plupart sont parfaitement inconnus aujourd'hui. Nous sommes parvenus à en retrouver plusieurs ; mais il en indique lui-même d'autres que nous n'avons pu rencontrer. Ainsi, dans une épître au roi, Espitalier dit ce qui suit : « Il est vray, sire, que, depuis près de vingt-cinq ans que je sacrifie mes veilles à publier les immortelles actions de Votre Majesté, j'ay eu plusieurs fois l'illustre avantage de paroître devant Elle, en luy présentant tantost à Saint-Germain, tantost à Versailles, les ouvrages qui portent pour

titres : *Les Devises royales, la Muse Dauphine, Virgile prophète, Mercure aux pieds du Roy, le Triomphe de Mars et de Minerve, le Parfait Monarque, les Oracles secrets de Nostradamus, le Miroir des Princes, le Tombeau de l'Hérésie, le Triomphe de la Paix.* »

Les seuls ouvrages d'Espitalier que nous ayons eus entre les mains sont les suivants :

Devises et inscriptions royales tirées de Virgile, présentées à Louis le Grand. Chartres, Massot, 1682.

L'Éloge anagrammatique, ou le Portrait des vertus de M. Desmarais, nommé évêque de Chartres. Chartres, veuve Massot, 1691.

Vers sur le mariage du duc de Bourgogne. 1693.

Tumulus heroicus, biblicus et anagrammaticus D. Augusti le Vayer, doctoris ac socii Sorbonæ. Chartres, veuve Massot, 1695.

La Victime des pauvres et des ordres du Roy en leur faveur, ou le Triomphe de l'innocence opprimée et reconnue. Chartres, veuve Massot, 1695, in-12.

Quatre hymnes pour les quatre grandes heures de la feste de saint André (1). Chartres, Nicolazo, 1707.

Éloge anagrammatique et hiéroglyphique de M. Charles-François de Moustiers de Mérinville, et anagrammes parlantes sur la mort de Desmarets. Chartres, Nicolazo, 1710.

Le Prélat accompli, ou Abrégé de la vie et des vertus pastorales de P. Godet des Marais, contenant le tombeau héroïque, hiéroglyphique et anagrammatique de cet illustre prélat de l'Église. Chartres, Nicolazo, 1711.

L'Éloge de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, régent du royaume, et le Blasme des maltôtiers. Chartres, Nicolazo, 1716.

Espitalier composa une tragédie intitulée *Joseph,* qui fut représentée au collége de Chartres en 1713, et dont le prologue et les intermèdes furent mis en musique par Chenu, maître de psallette à Chartres.

DES ESSARTS (Jacques). — La famille des Essarts occu-

(1) Espitalier était chanoine de l'église collégiale de Saint-André de Chartres.

pait un rang distingué dans la magistrature, à Chartres, dès le XVe siècle. Jacques des Essarts embrassa la carrière dans laquelle ses pères s'étaient élevés, et fut conseiller au bailliage et siége présidial de Chartres. Il avait acquis un tel renom de probité et de savoir, qu'au mois d'août 1614 il fut élu par le tiers-état de la ville de Chartres pour le représenter aux États-Généraux de Paris.

Il avait rédigé un journal de ce qui se passa dans ces États. Ce journal est conservé manuscrit à la Bibliothèque communale de Chartres, sous ce titre : *Recueil journalier de ce qui s'est négocié et arresté en la chambre ou compagnie du tiers-état de France, en l'assemblée générale des trois Estats, premièrement assignez par le Roy en la ville de Sens au 10 septembre 1614, du depuis transférez par Sa Majesté au 10 octobre ensuivant en la ville de Paris.*

D'ESTAMPES DE VALENÇAY (LÉONOR). — Léonor d'Estampes naquit à Tours en 1588, de Jean d'Estampes, chevalier, seigneur de Valençay, et de Sara d'Happlaincourt. Il étudia les belles-lettres et la philosophie à Paris, dans le collége de Navarre. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut nommé abbé de Bourgueil en Anjou. Ce fut en cette qualité qu'il fut député, avec l'évêque d'Angers, aux États-Généraux de 1614, par le clergé de la sénéchaussée d'Anjou. Après la mort de Philippe Hurault, son cousin, en 1620, il fut choisi pour lui succéder à l'évêché de Chartres; il fit son entrée dans sa ville épiscopale le 22 décembre 1620. En 1641, il fut promu à l'archevêché de Reims; il possédait aussi l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise et quelques autres bénéfices. Il mourut à Paris le 8 avril 1651.

Nous ne citerons de ce prélat que les ouvrages qu'il composa pendant son épiscopat à Chartres :



Cardinalium, archiepiscoporum, episcoporum cæterorumque ex universis Règni provinciis De anonymis quibusdam ac famosis libellis sententia. Paris, 1625, in-4 et in-8.

Epistola archiepiscoporum pro convocatione conciliorum provincialium, ex consilio et deliberatione totius cleri gallicani Lutetiæ comitia habentis, 13 dec. 1625. Paris, Ant. Estienne, 1626, in-12, réimprimé avec une traduction en français par Pelletier.

Rituel à l'usage du diocèse de Chartres. Paris, 1627, in-8.

En 1626, Léonor d'Estampes fut chargé de rédiger la *Remontrance du clergé de France assemblé à Paris, faite au Roy Louis XIII, le 13 février.* Ce fut aussi lui qui, au nom du clergé, rédigea une lettre au pape Urbain VIII pour demander la béatification de François de Sales, évêque de Genève (imprimée en 1625, avec une traduction française de Pelletier).

Parmi les lettres pastorales de ce prélat, nous citerons :

Mandement à l'entrée de son épiscocat pour rétablir la discipline dans son diocèse. 1621.

Réglement pour les paroisses de l'archidiaconé de Dunois. 1623.

Réglement pour la collation des ordres. Paris, J. Mettais, 1629.

Avant son élévation à l'évêché de Chartres, Léonor d'Estampes avait composé *Poema in laudem B. Virginis, additur Dialogus de Christi passione.* Paris, Prévosteau, 1605, in-8. C'est celui de ses ouvrages qui est le plus généralement connu.

ESTIENNE (CLAUDE). — Cet ecclésiastique est l'un des plus savants qu'ait possédés le Chapitre de Chartres ; mais sa modestie était extrême : il ne voulut jamais composer une œuvre de longue haleine, et les communications qu'il envoyait aux journaux de science étaient toujours sous le voile du pseudonyme.

Né à Chartres vers 1640, il fut reçu chanoine de Char-

tres le 9 juin 1677, résigna son canonicat à son frère, Jean Estienne, le 14 février 1687, puis rentra dans le chapitre le 6 octobre 1693, par permutation avec M. Bochart. Il mourut au mois d'octobre 1723 (1).

Il fit au *Journal des Savants* et aux *Mémoires de l'Académie* de nombreuses communications sous le pseudonyme de la Hire, sur l'astronomie et la physique. Il emprunta aussi le pseudonyme de Bercé (2) pour une dissertation qu'il envoya à Jean-Baptiste Denys, médecin ordinaire du Roy, touchant la trompette à parler de loin du chevalier Morland et une nouvelle lunette de Newton, inférieure, suivant Estienne, à une lunette récemment inventée par Cassegrain, régent du collége de Chartres.

La Bibliothèque communale de Chartres possède plusieurs manuscrits de ce savant chanoine : le plus important est un *Abrégé de l'Histoire de Chartres par Souchet*. Claude Estienne fut un des rédacteurs de l'*Inventaire des reliques et joyaux du trésor de Notre-Dame de Chartres*, conservé en manuscrit aux Archives départementales d'Eure-et-Loir.

FÉDÉ (René). — C'est à tort que l'on a laissé dans l'oubli cet auteur, qui fut à la fois un homme de bien et un écrivain peut-être trop universel pour être supérieur en quelque partie. L'étude favorite de Fédé fut la philosophie; mais il étudia aussi la médecine et se fit recevoir docteur en la Faculté d'Angers; l'histoire, et il fut pendant plusieurs années employé par Colbert à faire des

(1) Pierre Beaunier succéda à Claude Estienne dans son canonicat, le 2 novembre 1723.

(2) Bercé était le nom d'une métairie sise au Luet, paroisse de Béville-le-Comte, et dépendante du prieuré de Saint-Georges de Blancheface, dont Estienne était titulaire.

recherches dans les diverses Archives du royaume; la littérature, car il laissa en manuscrit divers mémoires sur les corrections à faire dans les anciens poètes latins, mémoires qui furent consultés avec profit par Baluze.

Fédé naquit à Châteaudun, sur la paroisse de Saint-Valérien, l'an 1639. Après avoir commencé ses études avec succès dans sa ville natale, il alla les continuer à Paris. Il entra en relations avec le savant Pierre Michon, connu sous le nom d'abbé Bourdelot, qui l'admit dans l'espèce d'académie qu'il avait formée à l'hôtel de Condé. Cette liaison fit connaître Fédé à Henri II, prince de Condé; celui-ci, charmé de l'esprit de notre Dunois, le choisit pour précepteur de son fils Louis, duc d'Enghien.

La fortune de Fédé ne devait pas s'arrêter là. Le prince de Condé avait tant d'estime pour lui, qu'il en parla à la Cour. On proposa à Fédé l'instruction de Philippe d'Orléans, plus tard régent, en 1715. Il refusa cet honneur; mais consulté sur le choix d'un précepteur, il indiqua Guillaume Dubois : celui-ci fut agréé. C'est le même qui devint dans la suite le cardinal célèbre à des titres si fâcheux.

Quand l'éducation du duc d'Enghien fut terminée, René Fédé revint à Châteaudun, et fut nommé en 1692 maire de cette ville. C'est sous son administration qu'eut lieu la suppression des charges municipales. Fédé avait reçu la tonsure dans sa jeunesse. Rendu à la vie privée, il sollicita un bénéfice simple, afin de trouver dans ses revenus l'aisance que ne lui donnait pas l'exercice de la médecine, dont ses autres études l'avaient trop longtemps détourné. Il obtint ce bénéfice, mais il n'eut pas le temps d'en jouir; on en trouva les provisions dans ses papiers après sa mort, qui arriva à Châteaudun le 26 avril 1710. Il fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Valérien, devant le

trésor, et on plaça sur sa tombe une épitaphe composée par Mouchart, maître de grammaire et d'humanités.

Comme nous l'avons dit, l'étude favorite de Fédé fut la philosophie. Il publia une traduction latine de l'ouvrage de Descartes, sous ce titre : *Meditationes metaphysicæ de animæ origine, natura, beatudine, officio, defectione, restitutione et conversatione.* Amsterdam, 1683. Cet ouvrage fut réimprimé en 1686, avec une traduction française attribuée à Charles d'Albert, duc de Luynes. Enfin une troisième édition parut à Cologne, 1693, in-12.

Les mémoires manuscrits de René Fédé sur l'histoire de France et les anciens poètes latins sont conservés à la Bibliothèque nationale. Le plus intéressant est un extrait du chartrier de Saint-Florent de Saumur, qui fait remonter à Thibaut-le-Tricheur la fondation du château de Châteaudun :

Qui vivens turres alias construxit et ædes,
Unam Carnotum, sed apud Dunense reatum
Non minuit proprium, turritum dans ibi castrum,
Multaque construxit quæ non sine crimine fecit.

FÉLIBIEN (André). — La famille Félibien ne paraît pas à Chartres avant le XVII[e] siècle. Le seul de ce nom qui ait occupé dans cette ville une position administrative est Pierre, nommé échevin le 31 mai 1644. C'est du mariage de Pierre et d'Anne le Courvoisier que naquit André, au mois de mai 1619, à Chartres.

Il fit ses premières études dans sa ville natale, puis se rendit à Paris à l'âge de quatorze ans, pour y cultiver les lettres. En 1647, il fut nommé secrétaire d'ambassade du marquis de Fontenay-Mareuil, à Rome. Pendant son séjour dans cette ville, il se lia d'amitié avec le Poussin et devint un de ses grands admirateurs. C'est alors qu'il conçut le

plan de son livre intitulé *Entretiens sur les vies des plus excellents peintres*, monument qu'il voulait élever à la gloire du Poussin et auquel il mit la dernière main après son retour en France.

Il vint d'abord s'établir à Chartres, où il se maria avec Marguerite Lemaire. La connaissance des arts qu'il avait rapportée d'Italie le mit en rapport avec le surintendant Fouquet, qui décorait alors son château de Vaux, et qui plus d'une fois demanda les conseils de Félibien. La preuve de cette familiarité se voit dans deux lettres de Félibien contenant *la description du château de Vaux-le-Vicomte, et une relation d'une fête et des divertissemeuts que le surintendant des finances Fouquet y donna.*

Mais notre Chartrain n'était pas assez dévoué au surintendant pour que, lors de sa disgrâce, il repoussât les avances qui lui furent faites par Colbert, son successeur. Sur l'invitation pressante de celui-ci, il quitta Chartres et alla s'établir définitivement à Paris. Alors les honneurs ne cessèrent de venir le trouver.

Nommé historiographe du roi, de ses bâtiments, des arts et manufactures en 1666, il devint successivement garde du Cabinet des antiques en 1673, contrôleur général des ponts-et-chaussées, administrateur de l'hôpital des Quinze-Vingts. Lors de la création par Colbert de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1663, il fut l'un des huit membres choisis par le ministre pour former cette Académie. Ce fut lui qui composa toutes les inscriptions qui furent gravées dans la cour de l'Hôtel-de-Ville de Paris de 1660 à 1686. Enfin quand l'Académie d'architecture fut fondée, en 1671, il en fut nommé immédiatement secrétaire.

André Félibien, seigneur des Avaux et de Javerçy, mourut à Paris le 11 juin 1695.

La liste de ses ouvrages est assez difficile à établir, à cause de la similitude des travaux de Jean-François Félibien, son fils. Nicéron les a énumérés, lui en attribuant même qui ne lui appartiennent pas. Nous citerons les suivants :

1. *Paraphrase des Lamentations de Jérémie, du Cantique des trois enfants et du Miserere*. 1646, in-12.

2. *Relation de la disgrâce du comte-duc d'Olivarès, traduit de l'italien de Camille Guido*. Paris, 1650, in-8, et Amsterdam, 1660, in-12.

3. *Origines de la peinture*, 1660, in-4.

4. *Entretiens sur les vies et les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes*. Paris, 1666, 2 vol. in-4. — *Idem*. Paris, Cramoisy, 1672, 5 vol. in-4. — *Idem*. Amsterdam, 1706, 5 vol. in-12. — *Idem, augmentés de l'Idée du peintre parfait, de la Description des maisons de campagne de Pline et de celle des Invalides* (ces deux derniers ouvrages de Jean-François Félibien). Trévoux, imp. de S. A. S., 1725, 5 vol. in-12. *Les Entretiens sur les vies des peintres* ont été traduits en anglais.

5. *Vie du P. Louis de Grenade*. Paris, 1668, in-12.

6. *Conférences de l'Académie royale de peinture et de sculpture pendant l'année 1667*. Paris, Fréd. Léonard, 1669, in-4. — *Idem*. Londres, David Mortier, 1705, in-12. — *Idem*. Amsterdam, 1706, in-12.

7. *Le Château intérieur de l'âme de sainte Thérèse, traduction nouvelle*. Paris, Léonard, 1671, in-12.

8. *Description de l'abbaye de la Trappe* (avec plan). Paris, Fréd. Léonard, 1671, in-12. — *Idem*. Paris, 1678, in-12. — *Idem*. Paris, 1682, in-12. — *Idem*. Paris, 1689, in-12. — *Idem*, à la suite des *Réglements de l'abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, par l'abbé de Rancé. Paris, Flor. Delaulne, 1718, in-12. La *Description de l'abbaye de la Trappe* a été traduite en anglais par le duc de Perth, grand-chancelier d'Écosse.

9. *Vie du pape Pie V, écrite en italien par Agatio di Somma, et mise en françois*. Paris, Coignard, 1672, in-12.

10. *Description de la grotte de Versailles*. Paris, 1672, in-4. — *Idem*. Paris, 1674, in-12.

11. *Description sommaire du château de Versailles*. Paris, 1674, in-12. — *Idem*. Paris, Guill. Desprez, 1674, in-12. — *Idem*. Amsterdam, 1703, in-12. — *Description sommaire de Versailles ancienne et nouvelle, avec figures*. Paris, Ant. Chrétien, 1703, in-12.

12. *Nouvelle description des châteaux et parcs de Versailles et de Marly, avec les plans de ces deux maisons royales.* Paris, Delaulne, 1710-11, 2 vol. in-12.

13. *Description de la chapelle du château de Versailles.* Paris, 1711, in-12.

14. *Description des tableaux, statues et bustes des maisons royales.* Paris, 1677, in-4.

15. *Principes de l'architecture, de la sculpture, de la peinture et des autres arts qui en dépendent.* Paris, 1676, in-4. — *Idem.* Paris, veuve J.-B. Coignard, 1690, in-4. — *Idem, avec un dictionnaire des termes propres à chacun des arts.* Paris, J.-B. Coignard fils, 1699, in-4.

16. *Dictionnaire abrégé de peinture et d'architecture.* Paris, Nyon fils, 1746, 2 vol. in-8.

17. *Noms des peintres les plus célèbres et les plus connus, anciens et modernes.* Paris, 1679, in-12.

18. *Labyrinthe de Versailles.* Paris, Impr. roy., 1679, grav. — *Idem.* Paris, Imp. roy., 1693.

19. *Songe de Philomathe.* 1684.

20. *Monuments antiques, par F. D. A.* Paris, Flor. Delaulne, 1690, in-4.

21. *L'Idée du peintre parfait, pour servir de règle aux jugements que l'on doit porter sur les ouvrages des peintres.* Londres, David Mortier, 1707.

22. *Description de divers ouvrages de peinture faits pour le roy.* Paris, Cramoisy, 1671, in-12. Réimprimé sous ce titre : *Recueil de descriptions des peintures et autres ouvrages faits pour le roy.* Paris, veuve Cramoisy, 1689, in-12.

Colbert avait jeté les yeux sur Félibien pour faire l'histoire complète de tous les bâtiments royaux, et celui-ci commença par ceux qui sont aux environs de la Loire. Le manuscrit en existe à la Bibliothèque nationale. Les châteaux dont parle l'auteur sont ceux de Blois, les Montils, Chambord, Montfraud, Chenonceaux, Chaumont-sur-Loire, Montrichard, Cheverny, Ménars. A la fin est un mémoire sur les carrières de Blois et la qualité des pierres employées pour la construction de ces châteaux, avec une dissertation sur la pierre employée dans le clocher de

Chartres. Ce manuscrit a été récemment publié sous ce titre : *Mémoires pour servir à l'histoire des maisons royales de France*. Nogent-le-Rotrou, Gouverneur, 1874, in-8.

On a encore publié un recueil de *Lettres familières de Conrart à M. Félibien*. Paris, veuve L. Billaine, 1681, in-12.

FÉLIBIEN (Pierre). — Pierre Félibien était le troisième fils de Pierre Félibien et d'Anne le Courvoisier. Bachelier en théologie, il fut reçu chanoine de Chartres et prévôt de Mazangé le même jour, 4 juin 1677, à la place de Charles-Ferdinand de Loucelles. Il mourut à Chartres le 22 avril 1691, et fut inhumé dans l'église des Jacobins.

Il fut lié intimement avec M. de Rancé, le célèbre abbé de la Trappe, et l'accompagna à Rome en 1664 (1). Il composa un journal très-exact de ce voyage. Dans sa *Vie de l'abbé de la Trappe* (Paris, 1702), Jacques Marsollier dit qu'il s'est beaucoup servi de ce journal pour le second et troisième livre de son ouvrage.

FÉLIBIEN (Jacques). — Jacques Félibien, frère d'André, naquit à Chartres, sur la paroisse de Saint-Maurice, le 26 avril 1637. Destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, il se livra à l'étude de la théologie. N'étant encore que diacre, il fut appelé en 1661 par M. Camus de Baignols, premier supérieur du séminaire de Chartres, pour faire des conférences sur les livres saints aux jeunes ecclésiastiques. Il fut successivement curé de Vineuil en 1668, chanoine de Chartres le 10 mai 1689, et enfin archi-

(1) Pierre Félibien était alors à Coltainville, dont il était curé. Sur le point de partir pour Rome, il fit son testament, daté de Coltainville, le 14 septembre 1664.

diacre de Vendôme dans cette église le 2 juillet 1695. Il mourut à Chartres le 23 novembre 1716, et fut inhumé dans le cimetière de Saint-Jérôme.

Voici les titres des ouvrages qu'il a publiés :

1. *Traité du sacrement de baptême et des obligations qu'il nous fait contracter*. Blois, Al. Moette.

2. *Cérémonies du baptême, en français, avec des réflexions*. Blois, Al. Moette.

3. *Catéchisme abrégé pour les enfants*.

4. *Instruction morale sur les commandements de Dieu*. Chartres, 1693, in-12.

5. *Symbole des Apôtres expliqué par l'Écriture sainte*. Blois, Jean Regnault, 1696, in-12. En tête se trouve une gravure de Barbié, représentant la Vierge des Druides.

6. *Entretiens sur l'histoire de la conversion d'un jeune gentilhomme hollandais*. Paris, Debats, 1697, in-12. Cet écrit est dédié à la reine d'Angleterre.

7. *Commentaire sur Osée*. Chartres, 1702, in-4.

8. *Pentateuchus historicus, seu quinque libri historici, Josue, Judices, Ruth et I et II Regum*. Chartres, veuve Ét. Massot, 1703, in-4, avec gravure par Louis Radepont, Chartrain, et une carte de la Terre-Sainte dédiée à Mgr Godet des Marets, évêque de Chartres.

Ce livre fut confisqué par arrêt du Conseil d'État du 11 décembre 1703, parce qu'il avait été imprimé avec la seule permission de l'évêque de Chartres, sans que l'on se fût muni d'un privilége du roi. Il reparut en 1704 avec cartons, à Paris, chez Jacob Quillau.

M. Em. Bellier de la Chavignerie a publié (Chartres, Garnier, in-8), *Dix lettres au sujet du Pentateuchus de Jacques Félibien*.

Jacques Félibien a laissé en manuscrit des traductions du Bréviaire, du Missel, de quelques ouvrages de saint Éphrem et de saint Grégoire de Nazianze, les Vies de saint Fulgence et de Pierre de Blois, des Entretiens sur les menaces, imprécations, punitions contenues dans l'Écriture

sainte, et une Chronologie qui va jusqu'à l'an 100 de l'ère vulgaire.

FÉLIBIEN (NICOLAS-ANDRÉ). — Fils aîné d'André Félibien et de Marguerite Lemaire, Nicolas-André, né à Chartres en 1655, mourut le 15 septembre 1711. Il fut doyen de la cathédrale de Bourges, puis vicaire général de ce diocèse et prieur de Virazeil.

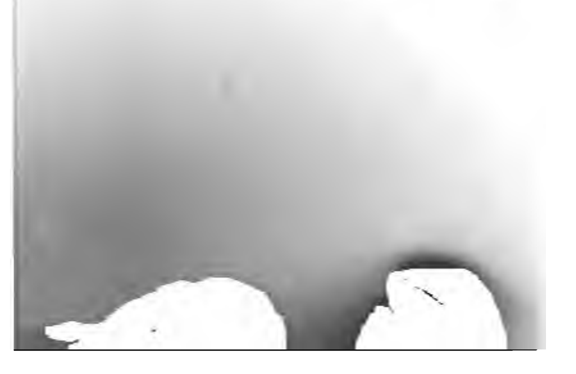
La Bibliothèque communale de Chartres possède un manuscrit en six volumes de Nicolas-André Félibien, intitulé : *Questions pratiques et canoniques sur les cinq livres des Décrétales de Grégoire IX.*

FÉLIBIEN (JEAN-FRANÇOIS). — Second fils d'André Félibien, Jean-François naquit à Chartres l'an 1658. Il succéda à son père dans les seigneuries des Avaux et de Javercy, et dans la plupart de ses charges. C'est ainsi qu'il fut conseiller du roi, son historiographe et de ses bâtiments, arts et manufactures de France, garde du Cabinet des antiques, secrétaire de l'Académie royale d'architecture, membre pensionnaire et trésorier perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il se maria le 1er septembre 1712 avec Catherine Minet, et mourut à Paris le 23 juin 1733. S'il hérita du goût de son père pour les arts, il ne paraît pas avoir hérité de son activité, car Mariette lui reproche assez sévèrement sa paresse.

Il a cependant laissé un certain nombre d'ouvrages :

1. *Recueil historique de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes.* Paris, Cramoisy, 1687, in-4. — *Idem.* Londres, David Mortier, 1705, in-12.

2. *Plans et descriptions de deux maisons de campagne de Pline, avec des remarques et une dissertation touchant l'architecture antique et gothique.* Paris, 1699, in-12. — *Idem.* Londres, David Mortier, 1707, in-12. — *Délices des maisons de campagne appelées le Lauren-*



tin et la maison de Toscane. Amsterdam, 1736, in-12. Cet ouvrage fut traduit en italien par G. Fossati. Venise, 1755, in-8.

3. *Description de la nouvelle église de l'hostel royal des Invalides, avec un plan de l'ancienne et de la nouvelle église*. Paris, 1702, in-12. — *Idem, avec des figures contenant les peintures et divers autres ornemens, avec le nom des peintres et des sculpteurs qui les ont faits*. Paris, J. Quillau, 1706, in-12 et in-fol.

4. *Description d'un fort beau monument antique conservé dans la galerie royale des Antiques*. 1690.

5. *Requête au roy pour demander d'être remis sur la liste des académiciens et de conserver son rang dans l'Académie*. 1722, in-12.

Félibien avait quitté l'Académie des inscriptions en 1716, par suite de discussions avec ses collègues. Un arrêt du 18 juillet 1722 le déchargea des accusations portées contre lui, mais il ne siégea pas dans la suite.

On conservait dans les archives de l'Académie des inscriptions deux manuscrits de Jean-François Félibien, une description historique de l'ancien Louvre et une autre de quelques monuments anciens de la ville de Paris.

FÉLIBIEN (Michel). — Troisième fils d'André, Félibien naquit à Chartres, sur la paroisse de Saint-Saturnin, le 14 septembre 1664. Il fit ses études à Paris et entra à l'âge de dix-sept ans dans la congrégation de Saint-Maur. Il se distingua par son habileté comme critique, sa méthode et sa fidélité comme historien. Aussi la réputation qu'il s'était acquise le fit-elle choisir par le prévôt des marchands Bignon pour écrire l'Histoire de la ville de Paris. Il en publia le *Projet* en 1713, in-4; mais sa mort, arrivée à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés le 25 septembre 1719, l'empêcha de faire cet ouvrage, qui fut mis au jour par D. Lobineau. Paris, Guill. Desprez, 1725, 5 vol. in-fol.

Michel Félibien a publié :

1. *Lettre circulaire sur la mort de Mme d'Harcourt, abbésse de Montmartre*. Paris, 1699, in-4.

2. *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis en France*. Paris, 1706, in-fol., plans et fig.

3. *Vie d'Anne-Louise de Brigneul, fille du maréchal d'Humières, abbesse de Mouchy*. Paris, 1711, in-8. A la fin de ce livre se trouve un petit écrit de Mme d'Humières : *Sentiments de piété sur l'Eucharistie, tiré des Pseaumes*.

Dom Félibien a laissé en manuscrit une vie de saint Anselme.

FERNAULT (Charles). — Charles Fernault était président lieutenant général de la ville de Dreux en 1690 ; mais il ne paraît pas avoir occupé longtemps ces fonctions, et nous ne croyons pas qu'il fut originaire du pays chartrain.

Nous ne le connaissons que par deux pièces qui furent imprimées en 1690 :

Harangue prononcée le 19 septembre 1690 pour le mariage de messire Denis Talon, conseiller d'État et premier avocat général, avec damoiselle Élisabeth-Angélique du Boulay-Favier.

Harangue prononcée au nom du corps des officiers du bailliage de Dreux, en présence d'illustrissime personne Mgr Paul de Godet des Marais, nommé à l'évesché de Chartres, estant à Dreux, le lundy 28 octobre 1690. Chartres, Ét. Massot, in-4.

Dans cette pièce se trouvent des détails curieux sur la famille de la Marck, à laquelle appartenait Érard de la Marck, évêque de Chartres.

LE FÉRON (Blaise) (*Blasius Feronius*). — La famille Féron ou le Féron était originaire du bourg de Combres au Perche. Le premier membre de cette famille qui vint se fixer à Chartres fut Blaise Féron, procureur au bailliage et siége présidial de Chartres en 1575. L'auteur qui nous

occupe en ce moment naquit à Chartres vers 1580 ; il embrassa l'état ecclésiastique et s'acquit un grand renom par sa science théologique. Docteur de la maison et société de Sorbonne, il fut grand-vicaire et official de l'évêque de Chartres, abbé de Saint-Lomer de Blois, chanoine de Chartres le 26 janvier 1650, et enfin archidiacre de Dunois en cette église. Il mourut le 6 mars 1659 et fut inhumé dans l'église de Sainte-Foi de Chartres.

Le neveu de ce Blaise le Féron, nommé Blaise également, fut reçu chanoine de Chartres le 18 septembre 1662 (1). Il s'appliqua surtout aux études rabbiniques et mourut en 1692. Il prit une grande part à l'édition du *Pénitentiel* de Théodore, donnée par Jacques Petit. Paris, veuve Dupuis, 1677. Il aida aussi le P. Mabillon dans ses *Analectes*. Il a laissé en manuscrit une *Chronographia Carnotensis*.

LE FÉRON (PHILIPPE). — Philippe le Féron appartenait à la même famille que Blaise le Féron dont nous venons de parler; il était frère de Jacques et de Joseph le Féron, tous deux chanoines de Chartres en 1676. Philippe fut reçu docteur en théologie de la Faculté de Paris, de la maison et société de Sorbonne ; il reçut le bonnet le 27 février 1668. Il était fort estimé du chancelier Le Tellier, qui le donna comme grand-vicaire à son fils, archevêque de Reims. Philippe le Féron avait d'abord été archidiacre de Saintes. Il mourut à Paris le 21 avril 1692 et fut inhumé à la Sorbonne.

Philippe le Féron composa plusieurs ouvrages de con-

(1) Blaise le Féron avait rédigé un Catalogue des manuscrits conservés dans la bibliothèque du Chapitre de Chartres. Ce catalogue est aujourd'hui perdu; mais le chanoine Brillon en avait fait de nombreux extraits qui nous ont été fort utiles.

troverse contre les ministres de la religion prétendue réformée, qui avaient de nombreux adeptes dans le diocèse de Saintes.

Factum pour le syndic et le clergé du diocèse de Saintes contre les prétendus réformés.

Défense du livre intitulé Renversement de la morale de Jésus-Christ par les erreurs des calvinistes (1), *touchant la justification contre la réponse du sieur Merlat, ministre de Saintes.* Paris, 1678.

On connaît aussi de Philippe le Féron :

Oraison funèbre de messire Louis de Bassompierre. Saintes, 1676.

Il ne lutta pas seulement contre les protestants; mais il prit part aussi aux controverses engagées entre les jansénites et l'ordre des Jésuites. Ayant donné son approbation au livre de Michel Bourdaille intitulé : *Théologie morale de saint Augustin,* il s'attira une réponse du grand Arnauld, qui blâmait la doctrine de Bourdaille, depuis condamnée par le clergé de France.

FERRÉ (Michel). — Michel Ferré, né en 1530, entra dans l'ordre de Saint-Dominique et se fit recevoir docteur en théologie de Faculté de Paris en 1566. Il avait été confesseur de la reine Marie Stuart et l'avait même suivie en Écosse, en 1561, après la mort de François II. Il fut dans la suite prédicateur de la Cour sous les règnes de Charles IX et de Henri III : ce dernier prince l'employa pour d'importantes affaires à Naples en 1589. Michel Ferré passa au service de Henri IV, qui lui donna l'abbaye de Sivry, que notre dominicain ne voulut pas accepter.

Il avait été prieur du couvent des Dominicains de Chartres, et mourut dans cette ville le 29 janvier 1603.

Il a laissé manuscrit un *Traité des sept péchés capitaux.*

(1) Ce livre était d'Antoine Arnauld.

FLÈCHE (François de la). — François de la Flèche, né à Chartres, fut reçu chanoine de la cathédrale de cette ville le 22 novembre 1697. Il était docteur de Sorbonne, et son talent de controversiste le fit choisir par le Chapitre en qualité d'agent pour soutenir ses droits contre l'évêque de Chartres. L'abbé de la Flèche fit de nombreuses recherches dans les Archives du chapitre, et composa, avec l'aide de ses plus savants confrères, une *Requête présentée au roi par les chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Nostre-Dame de Chartres pour établir leur exemption et jurisdiction quasi-épiscopale, immédiate au Saint-Siége, sur tous les lieux et sur toutes les personnes de leur dépendance, et spécialement sur leur Hôtel-Dieu, et pour répondre en partie à la requête que Mgr l'évêque de Chartres leur a fait signifier le 11 d'aoust 1699*. Paris, 1700.

François de la Flèche mourut à Chartres vers le mois de novembre 1714 (1).

FLEURIAU D'ARMENONVILLE (Louis-Gaston). — En 1649, Charles Fleuriau, conseiller et secrétaire du roi, acquit de Charles de Fortisle la terre et seigneurie d'Armenonville, près Maintenon, dont il prit le nom, qui devait être illustré par ses successeurs. Un des fils de Charles Fleuriau et de Françoise Guillemin, Louis-Gaston Fleuriau, né à Paris en 1662, fut destiné à l'état ecclésiastique. Il n'était encore que clerc lorsqu'il fut nommé chanoine de Chartres, le 17 juin 1680. Ordonné sous-diacre en décembre 1683, diacre au mois de mars 1686 et enfin prêtre en septembre 1687, il fut nommé abbé commendataire de Moreilles, puis trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris.

(1) Le successeur de François de la Flèche, François Sauvan d'Aramon, prêta serment le 3 décembre 1714.

Il résigna alors son canonicat de Chartres en faveur de Jean de Loucelles (11 octobre 1687). Quelques années après, il fut nommé à l'évêché d'Aire, et nous trouvons les renseignements suivants dans un manuscrit de l'église d'Armenonville : « En l'année 1698, aux fêtes de Pâques, messire Louis-Gaston Fleuriau, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, fut nommé par Sa Majesté évesque d'Ayre en Gascogne; il en reçut les bulles de Rome le 1er décembre de la même année. Il fut sacré dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice le 18e janvier 1699. Il presta les sermens entre les mains du roy le 4 février de la même année et partit de Paris, au grand deuil de tout le monde, pour se rendre à son évêché le 10 mai de la ditte année. Il n'y eut que luy qui, brûlant d'un véritable zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes, ne témoigna que de la joye non seulement d'aller loin, mais surtout de quitter la thrésorerie de la Sainte-Chapelle de Paris, le plus agréable bénéfice de France, et où il étoit, comme tout le monde sçait, aymé, chéri et adoré. »

Au reste, Louis-Gaston Fleuriau ne tarda pas à se rapprocher de Chartres; en 1705, il fut nommé à l'évêché d'Orléans, et en même temps il reçut l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens, ordre de Prémontré.

Il assista à l'assemblée du clergé de 1715, et tint dans son diocèse de fréquents synodes pour le maintien de la discipline et des études ecclésiastiques. Il prit une part active aux querelles de la Constitution, qui agitèrent à cette époque la France tout entière. Il mourut le 11 janvier 1733.

On connaît : *Ordonnances, réglements et avis synodaux extraits des procès-verbaux des synodes tenus par Mgr l'évêque d'Orléans depuis 1707 jusqu'à sa mort.* Orléans, 1736, in-4.

FLEURY (Julien) (*Julianus Floridus*). — Julien Fleury naquit à Montainville, près Voves, en 1647. Il se destina d'abord à la carrière du droit et se fit recevoir licencié à Paris ; il enseigna ensuite l'éloquence au collége de Navarre et embrassa l'état ecclésiastique. N'étant encore que simple tonsuré, il fut reçu chanoine de Chartres le 23 mars 1688 (1). Il conserva cette prébende jusqu'à sa mort, arrivée à Paris le 13 septembre 1725 (2).

Fleury fut un des savants chargés de préparer les célèbres éditions à l'usage du Dauphin, *ad usum Delphini*. Il publia d'abord une édition d'Apulée, une des plus estimées de la collection, *cum interpretatione et notis*. Paris, 1688, 2 vol. in-4. Il avait également préparé pour la même collection une édition d'Ausone. Diverses causes l'empêchèrent de la mettre au jour ; mais il avait conservé son manuscrit, et après sa mort l'abbé Souchay, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, la publia. Paris, Jacq. Guérin, 1730, in-4.

Fleury fut aussi l'éditeur de la *Concorde évangélique grecque et latine* de Nicolas Toynard, d'Orléans. Paris, Cramoisy, 1707, in-fol.

Il fut l'un des principaux rédacteurs de la requête présentée au roi en 1700 au nom du Chapitre de Chartres, pour défendre les droits du Chapitre contre l'évêque.

Outre ces travaux d'érudition et de critique, Fleury publia des œuvres plus légères. Il maniait facilement la prosodie latine, et on connaît de lui une *Élégie sur la mort du P. Lallemant, chanoine régulier de Sainte-Gene-*

(1) Fleury fut fait sous-diacre en septembre 1689 et diacre en juin 1691 ; il ne reçut jamais l'ordre de la prêtrise.

(2) Le successeur de Julien Fleury dans son canonicat, François-Hector de Morogue de Fonfaye, prêta serment le 26 novembre 1725.

viève, qu'il composa en 1679, alors qu'il professait l'éloquence au collége de Navarre.

Enfin nous citerons *Description et explication du feu d'artifice tiré à Chartres le 6 juin 1713, pour la paix d'Utrecht*. Chartres, Nicolazo, in-4.

FLEURY (PIERRE-AUGUSTIN-BERNARDIN DE ROCOZEL DE ROSSET DE). — Ce prélat, neveu du cardinal de Fleury, premier ministre de Louis XV, naquit au château de Pérignon, au diocèse de Narbonne, le 3 mai 1717. Destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique, après avoir fait ses humanités et sa philosophie au collége de la Marche, il entra au séminaire de Saint-Sulpice pour y suivre les cours de théologie. Il obtint en 1737 l'abbaye de Buzay, au diocèse de Nantes (1), et reçut le bonnet de docteur en 1742. Il fut alors question de le nommer à l'évêché de Laon et même de lui donner le chapeau de cardinal à la disposition du roi de Pologne ; mais son oncle s'y opposa, de peur d'être accusé de népotisme. Ce fut après la mort du cardinal de Fleury que Pierre-Augustin fut appelé à succéder à Mgr de Mérinville, en 1746, sur le siége épiscopal de Chartres. Il fit son entrée solennelle le 5 décembre de la même année.

Le souvenir de son oncle, joint à ses vertus et à son éminente charité, lui fit obtenir les charges les plus élevées à la Cour. Il fut successivement premier aumônier de la reine Marie Leczinska (1743), puis grand-aumônier de Marie-Antoinette, femme de Louis XVI, et directeur de la maison de Saint-Cyr. Commandeur de l'ordre du Saint-Esprit le 1er janvier 1778, il mourut subitement à Paris e 13 janvier 1780, dans l'appartement que le roi lui

(1) Mgr de Fleury possédait également l'abbaye de Froidmont, au diocèse de Senlis.

avait assigné au palais des Tuileries. Il fut enterré dans la collégiale de Saint-Louis du Louvre.

Les mandements de Mgr de Fleury sont très-nombreux : il serait trop long de les analyser ; nous citerons seulement :

Lettre pastorale au clergé de son diocèse, au sujet des conférences ecclésiastiques (1). Chartres, veuve Roux, 1747, in-4.

Jubilé universel de l'année sainte, accordé par Notre Saint-Père le Pape Benoît XIV, avec le mandement de Mgr l'évêque de Chartres, les instructions et les prières imprimées par son ordre (2). Chartres, veuve J. Roux, 1751, in-12.

Il parut à ce sujet : *Ode à Mgr de Rosset de Fleury, évesque de Chartres, sur le jubilé de l'année sainte 1751*. Chartres, Fr. Le Tellier, in-4.

Mgr de Fleury prit part à la querelle soulevée par la bulle *Unigenitus*, dont il se déclara un des ardents défenseurs. Il fut un des prélats qui signèrent, le 11 juin 1752, les remontrances au roi faites par l'archevêque de Paris contre l'arrêt du Parlement relatif aux refus de sacrements.

Mentionnons encore comme se rapportant à Mgr de Fleury : *Bouquet présenté par les incendiez du fauxbourg des Épars et de Nicochet à Mgr de Rosset de Fleury, évêque de Chartres, le 27 mai 1758, en remerciement des promptes et abondantes charitez dont il a secouru ces infortunez*. In-12.

(1) Ces *Sujets de conférences ecclésiastiques* furent imprimés à Chartres, chez la veuve J. Roux, par les soins de l'abbé Philippe des Ligneris, archidiacre de Blois, qui était chargé de les réunir et de les coordonner.

(2) Ce jubilé fut prêché à Chartres par le célèbre P. Jacques Bridaine, qui eut un prodigieux succès. Pour perpétuer la mémoire de ces prédications, le Chapitre fit frapper une médaille en l'honneur de l'infatigable missionnaire. Les *Cantiques spirituels* du P. Bridaine furent imprimés à Chartres, chez Ét. Cormier, 1774, in-12.

L'*Oraison funèbre de Mgr de Fleury*, par l'abbé Leboucq, fut imprimée à Chartres, chez Mich. Deshayes, 1781, in-8.

Le *Catalogue* des livres de Mgr de Fleury fut publié à Paris. Gogué et Née de la Rochette, 1780, in-8.

FOUCHER DE CHARTRES. — Foucher naquit à Chartres vers 1059 et mourut à Jérusalem vers 1127. Il était moine de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée lorsqu'eut lieu la première croisade. Il partit pour la Terre-Sainte à la suite d'Étienne, comte de Blois, et devint pendant le trajet chapelain de Baudouin I, d'abord comte d'Édesse, puis roi de Jérusalem. Après l'élévation de Baudouin au trône, il fut nommé chanoine du Saint-Sépulcre.

Il composa un livre intitulé : *Gesta peregrinationum Francorum cum armis Hierusalem pergentium, seu Historia Hierosolymitana* (1095-1127), imprimé au tome IV d'André Duchesne, — au tome XIII de la collection de Jean-Pierre Ludewig, — au tome XXIV de la collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, par Guizot.

M. Wallon a publié un *Mémoire sur la détermination du temps au moyen âge par le jour de l'entrée du soleil dans le signe du zodiaque, à l'occasion de l'historien Foucher de Chartres*. Paris, Impr. imp., 1864, in-4.

FOUQUET (MAUR). — Maur Fouquet naquit en 1616 à Maules, au diocèse de Chartres. Il entra dans la congrégation de Saint-Maur et fit profession dans l'abbaye de la Trinité de Vendôme le 10 février 1646. Il mourut dans le monastère de Josaphat-lès-Chartres, le 19 avril 1679.

Il composa un *Traité sur l'équilibre des liqueurs* (Paris, 1679), pour défendre l'opinion de Pascal contre celle du P. Bourgoin.



FOURRÉ (Jacques). — La famille Fourré existe encore à Mainvilliers, près Chartres ; depuis le XVe siècle, nous voyons figurer ses membres parmi les vignerons de ce faubourg de Chartres. Jacques Fourré naquit à Mainvilliers en 1516. Il entra dans l'ordre de Saint-Dominique ; il prit le bonnet de docteur en théologie à Paris en 1549, et dans la suite devint provincial de son ordre en France. Son talent dans la chaire chrétienne le fit choisir pour prédicateur des rois Henri II, François II et Charles IX, et pour confesseur de la reine-mère Catherine de Médicis. Il fut nommé abbé de Livri, près Paris, puis évêque de Châlon-sur-Saône, par bulles du 1er décembre 1573. Il prit possession de son diocèse en 1575 et mourut à Mâcon le 28 janvier 1578.

Nous ne connaissons de lui qu'une *Oraison funèbre prononcée aux funérailles de l'empereur Ferdinand, en l'église Notre-Dame de Paris, le 19 septembre 1564*. Paris, Guill. Niverd.

Mais il avait composé en outre divers traités théologiques : *De Indulgentiis, De Purgatorio, De Potestate pontificis, De Sacris imaginibus*. Ces traités étaient conservés manuscrits dans la bibliothèque des Jacobins de Chartres, ainsi que plusieurs sermons du P. Fourré et des traités de polémique contre la doctrine de Luther.

La vie de Jacques Fourré a été écrite par Pierre de Saint-Julien, doyen de l'église de Châlon.

FOURRÉ (Jean). — Le R. P. Jean Fourré était le neveu du précédent. Il naquit comme lui à Mainvilliers, vers le milieu du XVIe siècle, et se fit religieux dans le couvent de Saint-Jacques de Chartres, où il passa toute sa vie.

Imitateur des vertus de son oncle, il se distingua par sa science et sa piété. Son mérite, et sans doute aussi la

haute considération dont avait joui Jacques Fourré, le firent nommer prédicateur de Henri III, qui le pourvut en même temps de deux ou trois riches bénéfices.

Ses qualités le recommandèrent aux suffrages de ses frères, qui l'appelèrent trois fois au gouvernement du couvent de Chartres, en 1574, 1577 et 1588. Il mourut à Chartres le 10 septembre 1598.

Jean Fourré est auteur d'un volume de sermons pour le temps du Carême et d'un commentaire sur le prophète Joël (*Enarrationes in Joële*). Ces ouvrages étaient conservés manuscrits à la bibliothèque des Jacobins de Chartres.

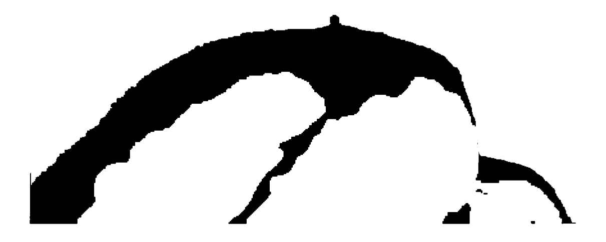
FRÉRON (JEAN). — Jean Fréron ne nous est connu que par une mention d'un catalogue des manuscrits du Chapitre de Chartres, dressé par Blaise le Féron à la fin du XVIIe siècle. Nous y lisons : « *Le Jeu des eschecs que translata du latin en françois Jean Fréron, de l'ordre des Frères-Prescheurs de Chartres, l'an de grâce 1422.* »

FRÉROT (NICOLAS). — Nicolas Frérot naquit à Gallardon vers 1560 ; il se rendit célèbre par sa science comme jurisconsulte et exerça une charge d'avocat au Parlement de Paris. Voici les titres de ses ouvrages :

1. *Paratilla, seu Synopsis juris canonici.* Paris, 1603, in-8. — *Idem.* Paris, veuve G. Alliot, 1658, in-8. Cet ouvrage est dédié à Achille de Harlay, abbé de Villeloin, depuis évêque de Saint-Malo.

2. *Les Basiliques, ou Conférences des constitutions des empereurs avec les ordonnances de nos roys.* Paris, Fouet, 1611, in-fol.

Frérot fit aussi des notes sur la *Coutume de Chartres*, qui furent imprimées avec celles de Charles Dumoulin et de Gilles Tulloue. Paris, Fr. Huby, 1604, in-12,



FULBERT, évêque de Chartres. — On n'est pas d'accord sur le lieu de la naissance de Fulbert; mais l'opinion la plus vraisemblable est celle qui le fait naître à Chartres, de parents pauvres, comme il nous l'apprend lui-même. Néanmoins, par nous ne savons quelle protection, il eut le bonheur de pouvoir s'instruire dès sa jeunesse, et même sous les maîtres les plus fameux; qu'il nous suffise de citer le célèbre Gerbert, sous lequel il étudia à Reims.

Fulbert profita de ces leçons, et bientôt il put devenir maître à son tour. L'évêque de Chartres, Odon, le nomma chancelier de son église en 1003, c'est-à-dire le chargea de la direction des écoles épiscopales. La renommée de Fulbert lui attira de toutes parts un grand concours de disciples; l'école de Chartres rivalisa bientôt avec les plus importantes du royaume, et pendant plus de deux siècles les traditions de Fulbert demeurèrent si vivantes, qu'on considérait comme un honneur d'avoir étudié aux écoles de Chartres. Adelman, évêque de Brescia, écrivant à Bérenger, tirait plus de gloire d'avoir été le disciple de Fulbert que Platon n'en avait de l'avoir été de Socrate. Aux connaissances qu'il avait acquises à Reims, Fulbert avait ajouté l'étude de la médecine, dont il exerça la pratique jusqu'à son avènement au siége épiscopal de Chartres.

Ce fut en l'an 1007, au mois de septembre ou d'octobre, que l'illustre chancelier fut appelé à remplacer Raoul comme évêque de Chartres. Il devait cet honneur à son mérite assurément, mais aussi à la protection du roi Robert, dont il avait été le condisciple à Reims. Fulbert ne fut pas moins grand évêque qu'il avait été habile écolâtre. La cathédrale de Chartres ayant été incendiée le 7 septembre 1020, il la fit reconstruire dans son entier, avec une grande magnificence, grâce au secours des

princes et des rois de toutes les nations, qui s'empressèrent de lui venir en aide, « car, dit le chanoine Souchet, sa réputation estoit telle qu'on accouroit de toutes parts à lui pour avoir son avis sur les difficultés qui se présentoient en affaires de conséquence, soit qu'elles concernassent le spirituel, soit le temporel. » Parmi ces princes nous citerons Canut, roi de Danemark, et surtout Guillaume IV, duc d'Aquitaine, qui avait une vénération toute particulière pour Fulbert, et qui déjà lui avait donné en 1019 la trésorerie de Saint-Hilaire de Poitiers.

Fulbert prit part d'ailleurs aux affaires de son temps : il résista avec courage à l'ambition de Constance, femme du roi Robert, et écrivit à ce prince des lettres pleines d'une respectueuse fermeté pour défendre le jeune Hugues, fils aîné du roi, que Constance voulait déposséder.

Ce grand prélat mourut à Chartres le 4 avril 1029 et fut enterré dans l'église de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée, au milieu du chœur. On lui composa plusieurs épitaphes, parmi lesquelles nous rapporterons la suivante :

Quem tibi Carnotis concessit fons bonitatis,
Doctrinæ fluvium duplicis egregium,
Pontificum sidus, Fulbertus fulgidus actu,
Vestis pauperibus, victus et assiduus,
Inclusus jacet hic factus de pulvere pulvis,
Et præstolatur surgere cum reliquis.
Virtutum cultor, vitiorum mortificator,
Auxiliante Deo, præstitit a puero.
Bis denos annos atque unum dimidiumque,
Virgo Maria, tuæ præfuit ecclesiæ.
Ingressurus erat Phœbus post lumina septem
Taurum cum mœstum deseruit populum.

Fulbert composa un grand nombre d'antiennes et d'hymnes sacrées, des leçons de la Vierge, des proses des saints, parmi lesquelles plusieurs sont encore chantées aujourd'hui par l'Église. C'est à lui qu'on doit les répons

Solem justitiæ, Stirps Jesse, Ad nutum, comme aussi l'hymne *Chorus novæ Jerusalem.*

Parmi ses ouvrages imprimés, nous citerons :

Liber Epistolarum (opera Papirii Massoni). Paris, Denis Dupré, 1585, in-8.

Opera varia, quibus adjicitur episcoporum Carnotensium catalogus, cum notis et indice locupletissimo, per M. Carolum de Villiers. Paris, Th. Blaise, 1608, in-8.

Tractatus in illud Actor. XII *Misit Herodes rex manus ut quosdam affligeret de Ecclesia, factus in festo sancti Petri ad Vincula.* Leyde, P. van der Meersche, 1692, in-8.

On a également attribué à Fulbert une *Vie de saint Ansbert,* évêque de Cambrai.

Tout récemment, on a découvert dans l'église de Saint-Hilaire de Poitiers une fresque du XIIe siècle représentant Fulbert, comme le témoigne une inscription peinte au-dessus du nimbe qui entoure la tête du saint évêque. On peut consulter à ce sujet : *Un portrait de Fulbert au XIIe siècle, par M. Ad. Lecocq.* Chartres, Garnier, 1874, in-8.

GADOU (Adrien). — Ce gentilhomme appartenait à la noblesse du pays chartrain ; il était seigneur de Saussay, dans le Thimerais. Il ne nous est connu que par ses ouvrages, dont Colletet parle avec quelque éloge dans son *Traité de la poésie françoise.* Nous savons seulement qu'au goût de la poésie il joignit celui des voyages. Il alla en Italie et passa quelque temps à Rome, dont le séjour ne semble pas l'avoir charmé, à en juger par le sonnet qu'il composa en l'honneur de cette ville :

Au lieu de rafraichir mon corps de tant de peines,
Mon cœur pour vostre estat est saisi de douleur.

On a de lui :

1. *Les Paysages, dix-neuf odes.* Paris, Gabr. Buon, 1573, in-4, recueil d'odes, parmi lesquelles s'en trouve une *sur le trépas du sieur de la Fontaine-la-Guyon, capitaine de cinquante lances de Sa Majesté,* gentilhomme des environs de Courville, ami et voisin de Gadou.

2. *La Marguerite, en plus l'Hermitage, trente-neuf sonnets.* Paris, Jean Métayer, 1573, in-4.

3. *Répréhension notable pour ce temps de Véturie, dame romaine, à son fils Coriolan tenant Rome assiégée.*

D. Liron mentionne une édition (1574, in-4) qui aurait rassemblé toutes les œuvres d'Adrien Gadou, prose et vers. Paris, Jean Métayer pour Mathurin Challange.

On voit par la date de ses ouvrages qu'Adrien Gadou vécut sous les règnes des fils de Henri II; tout porte à croire qu'il appartenait à la religion prétendue réformée.

GARCIS (Jean). — Jean Garcis, curé de Saint-Médard de Châteaudun de 1567 à 1596, a laissé une sorte de *Journal* de tous les événements importants qui se passèrent à Châteaudun pendant cette période. Ce *Journal* est conservé manuscrit dans l'étude de Me Alexis Lucas, notaire à Châteaudun.

GARNIER (Jean). — Jean Garnier appartenait à une des familles bourgeoises les plus importantes de la ville de Dreux. Il était commissaire ordinaire des guerres, et devint maire de sa ville natale en 1622. Il possédait la seigneurie des Châtelets, près Dreux, et était marié à Jeanne Gastel.

Il a laissé des *Mémoires sur la ville de Dreux,* conservés manuscrits à la bibliothèque de cette ville. On lit en tête cette épître dédicatoire aux maire et habitants de Dreux :

« Messieurs, Dieu m'ayant donné la naissance parmi vous, j'ay eu l'honneur d'avoir esté esleu maire de votre ville et exercé cette charge pendant sept ans, avec l'intégrité et loyauté qui m'a esté possible. Pendant ce temps, j'y ai veu la guerre, la peste et les procès. J'ay désiré donner témoignage de mon zèle, vous traçant ces mémoires que je vous prie recevoir avec autant d'affection que vous présente celui qui demeure, Messieurs, votre très-humble et très-affectionné serviteur. Dreux, 2 juillet 1629. »

GAULTIER (Étienne). — Étienne Gaultier, gardien du couvent des Cordeliers de Chartres, a publié : *Martyrologium conventus Carnotensis fratrum minorum, in quo ordo noster seraphicus in toto orbe et Carnuto urbe cœpit.* Paris, Séb. Martin, 1655, in-8.

GENNES (Pierre de). — La famille de Gennes, de Chartres, produisit plusieurs célèbres avocats dans les XVIIe et XVIIIe siècles. Le plus connu d'entre eux est Pierre de Gennes, né à Chartres le 28 janvier 1705, mort à Paris le 5 juillet 1759, et qui fut procureur général du roi au Conseil des prises maritimes.

Les mémoires les plus connus de Pierre de Gennes sont ceux relatifs à la succession du duc de Wurtemberg-Montbéliard, en 1740 et 1742 ; ceux pour M. de la Bourdonnaye, détenu à la Bastille ; celui en faveur de Dupleix contre la Compagnie des Indes ; un autre pour le neveu de l'oculiste Saint-Yves, et enfin celui pour le marquis de Bussy contre une actrice de l'Opéra. Ces deux derniers sont imprimés dans le premier volume des *Causes amusantes*. Paris, 1770.

GEOFFROY LE GROS (*Gaufridus Grossus*). — Geoffroy

le Gros, religieux de l'abbaye de Thiron, contemporain du bienheureux Bernard de Ponthieu, fondateur de cette abbaye au commencement du XIIe siècle, a laissé une vie de son saint fondateur. Ce livre se recommande par un style plus pur qu'on n'est accoutumé à le rencontrer à cette époque, et par un ton de vérité qui permet d'ajouter foi aux faits qu'il nous rapporte.

L'ouvrage de Geoffroy le Gros a été publié par J.-B. Souchet, sous ce titre : *Beati Bernardi fundatoris et I abbatis Sanctæ Trinitatis de Tironio, Vita.* Paris, J. Billaine, 1649, in-4.

GESLAIN (Jean). — Dom Geslain appartenait à l'ordre des Bénédictins et était sous-prieur de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée, près Chartres. Il a laissé un *Journal de ce qui s'est passé à Chartres de 1746 à 1758 ;* ce journal est resté manuscrit dans les Archives départementales de la Seine-Inférieure. Il a été publié par nous sous ce titre : *Souvenirs historiques chartrains (1746-1758).* Chartres, Petrot-Garnier, 1862, in-8.

GOBINEAU (Esprit). — La famille à laquelle appartient notre auteur est essentiellement beauceronne. D'abord cultivateurs à Meslay-le-Vidame et dans les environs, les Gobineau vinrent se fixer à Chartres vers les premières années du XVIe siècle. Le premier qui commença la fortune de la famille fut Michel Gobineau, marié à Catherine, fille de Guillaume Delisle, sergent en l'élection de Chartres. Dans la suite, Michel devint receveur des deniers de la ville, et fut compromis dans les troubles de la Ligue. Convaincu de correspondance secrète avec Claude de Montescot, trésorier de la maison du roi et agent principal de Henri IV, il vit ses biens confisqués

par les partisans de l'Union catholique. Mais la prise de Chartres par Henri IV (20 avril 1591) le rétablit dans sa fortune, et la protection de Montescot assura à ses enfants honneur et crédit.

Le fils aîné de Michel, Jacques Gobineau, échevin de la ville de Chartres en 1615, épousa Françoise Boileau, et de ce mariage eut plusieurs enfants dont Esprit Gobineau, l'auteur poète qui fait l'objet de cet article.

Esprit Gobineau naquit certainement à Chartres dans les premières années du XVIIe siècle ; nous verrons que, dans les titres de tous ses ouvrages, il prend la qualité de sieur de Montluisant. Ce nom lui venait d'une propriété que son aïeul Michel avait acquise à Luisant, près Chartres.

Nous avons peu de renseignements biographiques sur Esprit Gobineau. Nous savons seulement que, se destinant d'abord à l'état ecclésiastique, il reçut les ordres mineurs, puis il abandonna l'Église et fut employé dans la trésorerie par Claude de Montescot. Il était devenu secrétaire de Pierre Leclerc de Lesseville, et il suivit celui-ci à Metz lorsqu'il eut été nommé membre du Parlement de cette ville, créé en 1633. Grâce à la protection du sieur de Lesseville et de Paul Chenevix, aussi membre du Parlement de Metz et son compatriote, Gobineau obtint une place de secrétaire auditeur aux enquêtes, mais il ne la garda pas longtemps. Il donna sa démission et se rendit à Paris vers 1640, pour s'occuper d'alchimie. Il épousa en 1641 Catherine N..., veuve de Dominique Tout-le-Monde.

Voici la liste des ouvrages d'Esprit Gobineau :

1. *Le sacré Mont-Carmel, où se void l'excellence de l'ordre de Nostre-Dame-des-Carmes, son antique institution, merveilles et miracles opérez en iceluy par les prophètes, patriarches, pontifes, saints, docteurs et vierges bienheureuses, mis en vers françois.* Metz, Cl. Félix, 1632, in-4.

L'ouvrage commence par une *Épistre à très-noble et vertueuse demoiselle Anne de Fabert, épouse de très-noble Nicolas du Jardin.* Puis on y trouve plusieurs pièces de vers en l'honneur de l'auteur, dont deux sont des acrostiches signés par les Chartrains, l'un par Jacques Gobineau, conseiller du roi, cousin d'Esprit, et l'autre par N. de Milleville, qui devait être aussi de ses parents.

2. *L'ordre sacré de la saincte prestrise, mis en vers françois.* Metz, Cl. Félix, 1633, in-4.

3. *La royale Thémis, qui contient les effects de la justice divine, humaine et morale, l'establissement de la cour de Parlement à Metz, et les acrostiches sur les noms de Nosseigneurs de ladite cour.* Metz, Cl. Félix, 1634, in-4.

Cet ouvrage comprend deux parties : la première est un long récit en vers qui traite de la *Justice divine*, depuis la révolte de Lucifer jusqu'à la mort de Jésus-Christ, puis de l'institution de la *Justice humaine* et des Parlements, spécialement du Parlement de Metz, établi par Louis XIII, dont l'auteur célèbre les louanges. La seconde partie, qui a une pagination et un titre distincts, renferme cinquante-huit acrostiches plus ou moins longs sur les noms de chacun des membres du Parlement de Metz, depuis le premier président Antoine de Bretagne jusqu'à Nicolas Fardoil, avocat général.

Comme nous l'avons dit, dans la seconde partie de sa vie, Esprit Gobineau abandonna la poésie pour se livrer à l'alchimie. Nous connaissons une dissertation, fruit de ses nouvelles études ; elle est intitulée : *Explication très-curieuse des énigmes et figures hiéroglyphiques physiques, qui sont au grand portail de l'église cathédrale et métropolitaine de Notre-Dame de Paris.*

Cette dissertation est imprimée dans la *Bibliothèque des*

Philosophes alchimistes, publiée par Ch. Cailleau. Paris, 1754, in-12. Elle a été réimprimée tout récemment par M. Didron dans les *Annales archéologiques* (1861, t. XXI), et est accompagnée d'une critique des plus violentes. Sans doute l'œuvre d'Esprit Gobineau est loin d'être exempt de tout reproche au point de vue archéologique, mais il faut tenir compte de l'époque où il écrivait. Ses explications sont naïves, mais parfois ingénieuses, et je crois que sa prose vaut encore mieux que ses vers, dont l'abbé Goujet disait : « Il prit la plume, fit beaucoup de mauvais vers, et crut avoir composé un ouvrage digne de l'immortalité. »

M. A. Benoît, conseiller à la Cour d'appel de Paris, a publié une notice intitulée *Esprit Gobineau, poète chartrain*. Chartres, Garnier, 1862, in-8.

GOBINEAU (Jean-François). — Jean-François Gobineau appartenait sans nul doute à l'ancienne famille de Chartres dont nous avons vu un des membres aller s'établir à Metz. Celui qui nous occupe en ce moment entra dans la communauté des Capucins de Chartres, et nous est connu par quelques poésies latines. C'est ainsi qu'il composa en l'honneur de Mgr de Fleury : *Domino Petro de Fleury, Carnutum episcopo, a rege nominato post interitum illustrissimi domini Caroli de Merinville, Carmen*. Chartres, veuve Jean Roux, (1746), in-4.

GODEAU (Antoine) (*Antonius Godellus*). — « Le jeudy 29e de septembre 1605, en l'église Saint-Pierre de Dreux, fut baptisé Anthoine, né le 24 septembre, filz de noble homme maistre Antoine Godeau, lieutenant des eaux et forestz du comté de Dreux, et de Jehanne Targé, ses père et mère. » Cet enfant devait être un des plus beaux esprits

du XVIIe siècle, un prélat d'une grande vertu, d'un grand mérite et d'une grande piété.

Il était le parent de Valentin Conrart, et par celui-ci il fut introduit de bonne heure à l'hôtel de Rambouillet, qui à cette époque était le tribunal où l'on jugeait les gens d'esprit. Godeau y conquit aussitôt une place de faveur : il devint le préféré de Mlle de Rambouillet, Julie d'Argennes, qui écrivait à Voiture : « Il y a ici un homme plus petit que vous d'une coudée et, je vous le jure, mille fois plus galant. » Aussi mérita-t-il le surnom de *nain de Julie.*

Du *galant* de l'hôtel de Rambouillet à l'évêque de Grasse et de Vence, il semble qu'il y ait un abîme, et cependant la métamorphose se fit rapidement. En ce temps-là le titre d'abbé était une recommandation ; Godeau prit le petit collet, et en 1633 il composa une paraphrase du psaume *Benedicite*, dont il fit hommage au cardinal de Richelieu. « Monsieur l'abbé, lui dit le ministre, vous me donnez *Benedicite*, et moi je vous donnerai *Grasse.* » C'est, dit-on, à ce bon mot plus ou moins authentique que Godeau dut l'évêché de Grasse, où il fut nommé en 1636. Il était déjà d'ailleurs bien venu du cardinal ; on dit même qu'il fut un de ceux qui contribuèrent le plus puissamment, par leurs conseils, à la fondation de l'Académie française, dont il fut l'un des premiers membres.

Une fois nommé évêque, Godeau renonça complètement à la galanterie de ses premières années. L'état ecclésiastique fut pour lui le but de toute sa vie, l'objet de toutes ses pensées. De poète médiocre il devint excellent prélat. Il se retira dans son diocèse pour s'y consacrer entièrement à ses fonctions épiscopales. Il y prêcha avec une éloquence toute chrétienne et y tint plusieurs synodes pour rétablir la discipline qui s'y était relâchée. Il réunit à

l'église de Grasse, par droit de patronage, l'église d'Antibes. Il y réunit également, en 1639, le diocèse de Vence, sur l'autorisation du pape Innocent X ; mais voyant la répugnance insurmontable que le clergé de Vence éprouvait pour cette réunion, il opta pour ce dernier diocèse en 1653, préférant abandonner celui de Grasse que mécontenter ses diocésains.

Il assista aux assemblées générales du clergé tenues en 1647 et 1656. Dans la première, il composa l'éloge de Petrus Aurelius, qui avait défendu les droits des évêques contre quelques réguliers d'Angleterre. Dans la seconde, il adhéra complètement au bref d'Innocent X contre les cinq propositions, et fut l'auteur de la *Relation des délibérations du clergé de France sur la constitution et le bref d'Innocent X, par lequel sont déclarées et définies cinq propositions en matière de foy*. Paris, 1656, in-4.

Godeau passa le reste de sa vie dans son diocèse, occupé à faire ses visites, à prêcher, à lire et à écrire. Il mourut à Vence le 21 avril 1672.

La liste de ses ouvrages est fort considérable ; nous mentionnerons :

1. *Paraphrase sur les Épitres canoniques*. Paris, veuve Camusat, 1641, 6 vol. in-16.
2. *Œuvres chrétiennes*. Paris, veuve J. Camusat, 1644, in-12.
3. *Oraison funèbre de Louis XIII, prononcée dans l'église de Grasse*. Paris, Camusat, 1644, in-4. — *Idem*, publiée par M. H. Boulard. Paris, Debeausseaux, 1824, in-8.
4. *Idée d'un bon magistrat, ou la vie chrétienne et la mort de M. Decordes, conseiller au Châtelet de Paris*. Paris, Vitré, 1645, in-12. — *Idem*. Rouen, Jacq. Hérault, 1660, in-12.
5. *Instructions et prières chrétiennes pour toutes sortes de personnes*. Paris, veuve Camusat, 1646, in-16.
6. *Oraison funèbre de l'evêque de Bazas, prononcée dans l'église des Grands-Augustins de Paris le 24 décembre 1645*. Paris, Vitré, 1646, in-4.

7. *Paraphrase des psaumes de David en vers françois, et mis en chant par Thomas Gobert.* Paris, veuve J. Camusat, 1648, in-4. — *Idem.* Paris, P. Lepetit, 1649, in-12 ; 1661, in-4, et 1667, in-12. — *Idem, mis en musique par A. Acousteaux.* Paris, P. Lepetit, 1656, in-12. — *Idem.* Paris, Thierry, 1686, in-12.

8. *Description en vers de la Grande-Chartreuse.* Paris, 1650, in-4.

9. *Discours de la tonsure cléricale et des dispositions avec lesquelles il faut la recevoir, pour l'instruction des jeunes clercs du diocèse de Grasse et de Vence.* Paris, Lepetit, 1651, in-12.

10. *Vie de saint Augustin.* Paris, P. Lepetit, 1652, in-4. — *Idem.* Lyon, 1685, in-8.

11. *Éloge de saint François de Sales.* Paris, 1653, in-12.

12. *Avis aux Parisiens sur la descente de la châsse de sainte Geneviève et la procession qui doit se faire pour demander la paix, par un curé de la ville de Paris.* Paris, 1652, in-4.

13. *Hymne de sainte Geneviève, patronne de la ville de Paris.* Paris, P. Lepetit, 1652, in-4.

14. *Exhortation aux Parisiens sur le secours des pauvres de Picardie et de Champagne.* Paris, Lepetit, 1652, in-4.

15. *Oraison funèbre de Denys Decordes, conseiller du roi au Châtelet de Paris, prononcée dans l'église des Incurables le 17 mai 1653.* Paris, Vitré, 1653, in-4.

16. *Vie de l'apôtre saint Paul*, 1654, in-12.

17. *Oraison funèbre de Mathieu Molé, garde des sceaux.* Paris, Vitré, 1656, in-4.

18. *Oraison funèbre de Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, prononcée dans l'église de Saint-Antoine-des-Champs le 10 février 1656.* Paris, Vitré, 1656, in-4.

19. *Les Tableaux de la pénitence.* Paris, Courbé, 1656, in-4, et 1662, in-4. — *Idem.* Paris, Ant. Jolly, 1665, in-12. — *Idem.* Lyon, Fr. Bruysset, 1742, 2 vol. in-12.

20. *Oraison funèbre d'Octave de Bellegarde, archevêque de Sens.* Paris, Lepetit, 1658, in-8.

21. *Harangue faitte au roy en la ville de Lyon par Godeau, évêque de Vence, député par S. M. avec MM. les procureurs du pays.* Aix, Roize, 1658, in-4.

22. *Ordonnances et instructions synodales.* Paris, Lepetit, 1660, in-12.

23. *Poésies chrétiennes.* Paris, Lepetit, 1660-63, 3 vol. in-12.

24. *Poésies chrétiennes et morales.* Paris, P. Lepetit, 1663, in-12.



25. *Histoire de l'Église*. Paris, L. Billaine, 1657-78, 5 vol. in-fol. — *Idem*. Paris, 1680, 6 vol. in-12.

26. *Éloges des évesques françois qui se sont rendus les plus illustres par leur doctrine et leur sainteté depuis l'établissement de la religion dans les Gaules jusqu'au XVIIe siècle*. Paris, 1665. — *Idem*. Paris, veuve Nyon, 1802, in-8.

27. *Les fastes de l'Église pour les douze mois de l'année*. Paris, Fr. Muguet, 1674, in-12.

28. *Méditations sur le très-saint sacrement de l'autel*. Paris, Fr. Muguet, 1701, in-12.

29. *Morale chrétienne pour l'instruction des curez et des prestres du diocèse de Vence*. Paris, Estienne, 1709, 3 vol. in-12.

30. *Lettres sur divers sujets*. Paris, Ét. Ganeau, 1713, in-8.

31. *Vie de saint Charles de Borromée*. Paris, 1747, 2 vol. in-12, édition publiée par l'abbé Sepher.

32. *Grandeurs et humiliations de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie, ou pieux entretiens à l'usage des membres de l'Adoration perpétuelle*. Lyon, Girard, 1860, in-18.

33. *La Sainte-Baume, poème. Les larmes de la Madeleine, élégie par Godeau, publiés et précédés d'une introduction par l'abbé X. Deidier*. Marseille, Clappier, 1866, in-32.

On a attribué à Godeau un *Discours sur les ouvrages de Malherbe*, placé à la tête de l'édition des œuvres de ce poète, de 1684.

Le P. François Vavasseur fit paraître contre Godeau, au sujet de Saint-Cyran, une satire intitulée : *Antonius Godellus, episcopus Grassensis, an elogii Aureliani scriptor idoneus, idemque utrum poeta ?* Paris, 1647, et Constance (Paris), 1650, in-8.

GODET DES MARAIS (Paul). — Paul Godet des Marais naquit à Talay à la fin de janvier 1648, mais ne fut baptisé que le 24 juin 1649. Il fit ses études à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice, et fut pourvu de bonne heure de l'abbaye d'Igny, au diocèse de Reims. En 1677, il fut reçu docteur de Sorbonne; il devint ensuite supérieur du séminaire des Trente-Trois. Ce fut alors qu'il fut consulté

par Mme de Maintenon pour le réglement que la marquise voulait donner à sa maison de Saint-Cyr. La sagesse qu'il montra en cette occasion détermina Mme de Maintenon à le choisir pour son directeur à la mort de l'abbé Gobelin.

Dans cette position, Godet des Marais, s'il eût été ambitieux, aurait pu tout obtenir; mais loin de rechercher les honneurs, il refusa une place de conseiller d'État et même, dit-on, le chapeau de cardinal que le roi lui avait offert. Cependant, à la mort de Mgr Ferdinand de Neufville, en 1690, il fut nommé évêque de Chartres. Saint-Cyr était dans ce diocèse. Godet des Marais, particulièrement attaché à cette maison qu'il avait contribué si puissamment à fonder, accepta l'évêché de Chartres, qui lui permettait de conserver la direction de ce royal asile. Il ne fit cependant son entrée dans sa ville épiscopale que le 16 novembre 1692. Il gagna bientôt tous les cœurs par ses vertus et sa charité. « En 1693, dit M. de Bausset, il abandonna tous les revenus de son évêché aux pauvres de son diocèse. Toute sa vaisselle d'argent consistait en une cuillère et une fourchette, et il les vendit. »

A un zèle sincère pour l'Église, le nouveau prélat joignait un esprit de douceur et de conciliation dont il donna de nombreuses preuves dans les querelles du quiétisme et du jansénisme qui troublaient alors si profondément l'Église de France.

Le quiétisme surtout inspira de vives craintes à Godet des Marais. Il était le premier à rendre hommage à la piété et à la pureté de vues de l'archevêque de Cambrai; mais il redoutait que les doctrines de Mme Guyon ne vinssent à séduire l'imagination de ses pensionnaires de Saint-Cyr. Aussi, dès le 21 novembre 1695, il publia une *Lettre pastorale sur le livre intitulé Explication des maximes des saints* (Paris, Dezallier, in-4). Fénelon répondit pour se



défendre par une *Première et seconde lettre pour servir de réponse à la lettre pastorale de Mgr l'évêque de Chartres sur le livre intitulé Explication des maximes des saints;* mais Godet des Marais insista pour obtenir une rétractation de l'archevêque de Cambrai. Ne pouvant réussir dans ses démarches officieuses, il signa, le 16 août 1697, avec le cardinal de Noailles et Bossuet, une déclaration qui parut sous ce titre : *Declaratio illustrissimorum et reverendissimorum Ecclesiæ principum Ludovici-Antonii de Noailles, archiepiscopi Parisiensis, et Pauli Godet des Marais, episcopi Carnotensis, circa librum cui titulus est : Explication des maximes des saints.* Paris, Josse, 1697, in-4. On sait que le Souverain-Pontife condamna les doctrines de Fénelon et de Mme Guyon. Godet des Marais fit connaître cette décision par un *Mandement pour la publication de la Constitution portant condamnation du livre intitulé Explication des maximes des saints.* Chartres, Cl. Peigné, 1700, in-4.

Son zèle pour la saine religion engagea notre prélat dans une autre querelle. Depuis plus de dix années, on suivait dans les séminaires un cours de théologie rédigé par le P. Juénin. Plusieurs corrections avaient déjà été faites par l'auteur, à la demande de divers prélats. Godet des Marais ne les jugea pas suffisantes. Il publia une *Ordonnance et instruction pastorale portant condamnation des Institutions théologiques du P. Juénin* (25 juin 1708). Chartres, André Nicolazo, 1708, in-4. Le savant Oratorien répondit par des *Remarques sur l'ordonnance de l'évêque de Chartres touchant les Institutions théologiques du P. Juénin*, et aussi par les décisions de plusieurs savants théologiens : *Dénonciation des théologies de Bécan, d'Abély*, etc., *aux évêques de Chartres et de Noyon.* Le grand vicaire de Godet des Marais, Jean-Baptiste Mareschaulx,

riposta à son tour au P. Juénin; mais la mort de l'évêque, arrivée à Chartres le 26 septembre 1709 (1), vint mettre fin à la querelle.

Indépendamment des mandements et ordonnances de Paul Godet des Marais que nous avons cités, nous rappellerons encore de lui :

Réglements de feu Mgr Ferdinand de Neuville, évêque de Chartres, renouvellés et confirmés par Paul Godet des Marais, les 8 et 15 avril 1693. Chartres, Cl. Peigné, in-4.

Catéchismes du diocèse de Chartres. Chartres, Cl. Peigné, 1699, in-12.

Ordonnance et instruction pastorale pour les fêtes à observer dans son diocèse. Chartres, Peigné, 1697, in-4.

Ordonnance et instruction pastorale portant condamnation d'un imprimé intitulé : Cas de conscience proposé par un confesseur de province. Paris, Dezallier, 1703, in-4. Un extrait de cette instruction fut imprimé à Chartres, Cl. Peigné, 1703, in-4.

Ordonnance touchant les conférences ecclésiastiques établies dans le diocèse de Chartres (12 août 1707). Chartres, And. Nicolazo, 1707, in-4.

« On a imprimé, dit M. de Bausset, longtemps après la mort de Godet des Marais, ses lettres de direction à Mme de Maintenon, et on admire la sagesse, la mesure, l'habileté, la profonde science du monde avec laquelle ce prélat, qui n'avait jamais vu le monde, conduit Mme de Maintenon dans tous les détails de sa singulière position. » Les *Lettres de piété et de direction à Mme de Maintenon* forment en effet le septième volume d'une édition des Lettres de Mme de Maintenon, publiée à Glascow, 1756, in-12.

Un grand nombre de pièces de vers furent écrites en

(1) « L'an 1709, le 3 octobre, Mgr l'illustrissime et révérendissime Paul de Godet des Marais, évêque de Chartres, a été inhumé en l'église du séminaire du Grand-Beaulieu, dans le caveau du chœur. »



l'honneur de P. Godet des Marais; nous les mentionnerons aux articles des auteurs qui les ont composées.

GONTIER (Firmin). — Firmin Gontier, né à Amiens en 1664, se fit recevoir docteur en théologie de la Faculté de Paris en 1697, et devint chanoine et théologal de la cathédrale de Chartres le 6 décembre 1698, à la place de Claude Mareschaulx. Il eut bientôt conquis un grand renom par son éloquence : c'était lui que le Chapitre choisissait comme prédicateur dans les occasions les plus solennelles. Remplacé comme théologal par Louis-François de Gast, il continua à faire partie du Chapitre de Chartres et fut reçu archidiacre de Vendôme le 15 novembre 1724. Il mourut à Chartres le 5 février 1750 et fut inhumé dans le cimetière de Saint-Jérôme.

Parmi ses nombreux discours, on a imprimé :

Oraison funèbre de Philippe de France, duc d'Orléans, frère du roy, prononcée le 22 août 1701 dans la cathédrale de Chartres.

Oraison funèbre de Mme d'Estampes de Vallançay, abbesse des Clairets, prononcée en l'église de l'abbaye. Paris, L. Guérin, 1709, in-4.

Oraison funèbre de très-haut, très-puissant et très-excellent prince Louis XIV, surnommé le Grand, roy de France et de Navarre, prononcée le 27 novembre dans l'église cathédrale de Chartres. Chartres, And. Nicolazo, 1715, in-4.

GOULET (Florent). — La famille Goulet était originaire de Nogent-le-Rotrou. Tandis que plusieurs de ses membres occupaient des charges au bailliage de cette ville, une autre branche venait se fixer à Chartres. Parmi ceux-ci, nous connaissons Nicolas, qui devint procureur du roi et fut banni de la ville, lors des troubles de la Ligue, comme suspect d'hérésie. Nicolas composait des vers latins ; nous n'en voulons d'autre preuve qu'une épigramme faite à

l'occasion de la rédaction des Coutumes du Perche, en 1558.

Parmi les Goulet demeurés à Nogent, nous citerons Florent, qui fit une œuvre d'un peu plus longue haleine : *Pleurs et regrets sur le trépas de M. Christophe de Thou*, dédiée à Mgr de Thou, évêque de Chartres, et à M. J. Hurault de Cheverny, garde des sceaux. Paris, J. du Carroy, 1583, in-12. Au commencement du livre se trouvent, suivant la coutume de l'époque, des sonnets et épigrammes en l'honneur de l'auteur, parmi lesquelles une de Georges Michelet, Percheron.

GOULU (Nicolas) (*Nicolaus Gulonius*). — Tous les biographes s'accordent pour dire que Nicolas Goulu était le fils d'un vigneron des environs de Chartres; nous croyons pouvoir préciser davantage et attribuer à Gallardon l'honneur d'avoir donné le jour à notre auteur en 1530.

Nicolas Goulu s'appliqua à l'étude des langues anciennes et y fit des progrès surprenants. Il fut nommé professeur de langue grecque par brevet du 8 novembre 1567, et succéda à Jean Dorat (1), qui appréciait tellement son mérite qu'il lui donna en mariage sa fille Madeleine. Goulu, en effet, était homme de bien et grand humaniste; il avait un réel talent pour enseigner la jeunesse et était fort appliqué aux devoirs de son état. Il a professé pendant près de quarante ans. Il avait coutume de dire qu'un professeur royal ne devait pas seulement demeurer dans sa chaire, mais y mourir, *oportet regium professorem in regio suggestu non tantum immorari, sed etiam immori*. Et il

(1) On voit dans les *Mémoires de Laisné* que Jean Dorat, lecteur du roi, reçut la charge de maitre de l'hôpital de Brou, par collation du 14 janvier 1538. Cet illustre professeur tenait donc par quelques liens au pays chartrain.



joignit l'exemple au précepte, car étant tombé en faiblesse comme il descendait de sa chaire, il fut emporté chez lui et y mourut le jour même (1601). Il fut enterré dans l'église de Saint-Benoît.

Nicolas Goulu a composé un grand nombre d'ouvrages :

1. *Oratoriæ facultatis Breve compendium, ex Cicerone et Quintiliano collectum*. Cologne, 1559, in-8.

2. *In Ciceronis doctrinam topicam Brevis commentatio ex Aristotele et aliis*. Paris, 1560, in-4.

3. *Epitome in universam Ciceronis philosophiam*. Paris, 1564, in-4.

4. Traduction latine des *Hymnes de Callimaque*, avec des notes. Paris, 1574, in-4.

5. Traduction latine de *Douze sermons de saint Grégoire de Nysse*. Paris, 1574, in-4.

6. Traduction latine de la *Paraphrase* grecque d'Apollinaire *sur les Psaumes* ; Paraphrase en vers grecs du *Magnificat*, du *Cantique de Siméon*, du *Cantique de Zacharie* ; *Hymne à la gloire de Jésus-Christ* ; *Préface* en vers grecs sur la *Paraphrase* d'Apollinaire. Paris, 1580, in-4.

7. Traduction latine de la *Dispute de Gregentius, archevêque de Taffa, avec le juif Herbanus*, avec notes et le texte grec. Paris, 1586, in-4.

8. Vers grecs sur la *Somme des péchés de Jean Bénédict*. Paris, 1586.

Nicolas Goulu laissa deux fils qui mériteraient de figurer dans ce recueil, mais qui tous deux sont nés à Paris et ne paraissent avoir eu aucune relation avec le pays chartrain. Ce sont dom Jean Goulu, né le 25 août 1576 et mort le 5 janvier 1629. Il entra dans la congrégation des Feuillants sous le nom de Jean de Saint-François, et en fut deux fois élu général.

Le second fils de Nicolas, Jérôme Goulu, né en 1581, succéda à son père dans la chaire de langue grecque. Il prit aussi le bonnet de docteur en médecine en la

Faculté de Paris et mourut l'année 1630. Il avait épousé Charlotte Monantheuil, dont il eut un fils, Nicolas Goulu, né à Paris vers 1605, et qui n'est connu que par un volume des éloges des membres de sa famille : *Epitaphium in æde San-Benedictina Parisiis appendendum, Nicolaus Gulonius, mortalitatis majorumque memor, piis illorum manibus designabat, anno 1650.* Paris, in-fol.

GOUSSAINVILLE (Pierre de) (*Petrus Gussanvillanus*). — Pierre de Goussainville naquit dans le diocèse de Chartres vers 1621. Il demeura quelque temps dans la maison de Louis de Bassompierre, évêque de Saintes; pour témoigner sa reconnaissance à ce prélat, il lui dédia l'édition qu'il donna en 1667 (Paris, Piget, in-fol.) des *Œuvres de Pierre de Blois*, archidiacre de Bath.

Pierre de Goussainville est surtout connu comme éditeur : outre les Œuvres de Pierre de Blois, il publia en 1675 les *Œuvres de saint Grégoire-le-Grand*, qu'il dédia également à Louis de Bassompierre. Il fit aussi une traduction du *Livre des Rois*. Il mourut à Chartres en 1683.

GRATIEN (Jean-Baptiste-Guillaume). — Gratien était d'origine étrangère : il naquit à Crescentin, dans le Piémont. Il entra dans la congrégation de la Mission, vint professer au séminaire du Grand-Beaulieu, à Chartres, et devint supérieur de cet établissement en 1784, à la mort de Maur-Joseph-Valentin Didier. Lorsque la Révolution éclata, Gratien en adopta les principes et fut nommé vicaire épiscopal de Nicolas Bonnet, l'évêque constitutionnel de Chartres, en février 1791. Bientôt après, le 26 octobre 1791, il était nommé évêque constitutionnel de Seine-Inférieure, à la place de Louis Charrier de la Roche. A la suppression



des cultes, en 1793, il resta à Rouen et mourut dans cette ville en juin 1799.

La plupart des écrits de Gratien roulent sur la défense de la constitution civile du clergé, à laquelle il avait adhéré :

Contraste de la réformation anglicane par Henri VIII, et de la réformation gallicane par l'Assemblée nationale. Chartres, Fr. Durand, 1791, in-8.

Dissertation sur la constitution civile du clergé et sur la prestation de serment exigée des ecclésiastiques fonctionnaires publics. Paris, Froullé, 1791, in-8.

Apologie de la constitution civile du clergé. Évreux, J.-J. L. Ancelle, 1791, in-8.

Cet ouvrage suscita de nombreux ennemis à Gratien, et divers écrits furent publiés pour le réfuter. Nous citerons entre autres : *Première lettre à M. Gratien sur son apologie du serment civique, par le curé de S. A. D. F.* 1791, in-8.

Exposition des difficultés que présente la nouvelle constitution du clergé, et réponse à ces difficultés. Paris, Leclère, 1791, in-8.

Exposition de mes sentiments sur les vérités auxquelles on prétend que la constitution civile du clergé porte atteinte. Chartres, Fr. Durand, 1791, in-8.

L'année suivante, parut en réponse à cet ouvrage :

Remarques sur l'exposition des sentiments de M. Gratien relativement à l'autorité du pape. Chartres, Fr. Durand, in-8.

Dans un autre ordre d'idées, nous connaissons de Gratien les ouvrages suivants :

La Vérité de la religion chrétienne démontrée par les miracles de Jésus-Christ.

Tractatus scholasticus de contractibus fœneratitiis. Chartres, Le Tellier, 1790, in-12.

Lettre théologique sur l'approbation et la juridiction des confesseurs, à l'auteur anonyme des Observations sur la théologie de Lyon. Chartres, Fr. Durand, 1791, in-8.

Instruction pastorale sur la continence des ministres de la religion, 1792, in-8.

GRAVELLE (François de). — La famille de Gravelle est originaire des environs de Dreux, où on la rencontre dès la fin du XVe siècle. François naquit à Germainville, près Dreux, vers 1545, de Simon de Gravelle, sieur de Germainville et de Beauchesne, et de Catherine de Barthonnier. Il suivit d'abord le barreau, à l'exemple de son père, et fut, comme celui-ci, avocat au Parlement.

Il faisait profession de la religion prétendue réformée, dont il fut un des plus puissants défenseurs dans le Thimerais. Le massacre de la Saint-Barthélemy l'avait déjà dégoûté du séjour de Paris ; la mort de son père en 1575, qui le faisait héritier des terres de Germainville et de Beauchesne, le décida à renoncer complètement à la Cour. Il était cependant honoré de l'amitié particulière de François, duc d'Alençon, frère des rois François II, Charles IX et Henri III; celui-ci l'avait même pourvu d'une charge de conseiller maître des requêtes de son hôtel.

François de Gravelle épousa en 1582 Marguerite de Colas ; en 1585, il acheta la terre d'Arpentigny, où il mourut en 1608.

Il consacra les loisirs de sa retraite à la composition de plusieurs ouvrages, dont quelques-uns sont restés manuscrits. Parmi ceux qui ont été imprimés, nous citerons :

1. *Politique royale,* ouvrage dans lequel il fait voir que les devoirs de la royauté sont ceux du christianisme, et qu'on doit allier les maximes de l'Évangile à celles de la bonne politique.

2. *Projet de réunion des catholiques avec les protestants,*



livre dans lequel il fait l'éloge de Henri IV et qu'il écrivit avec tant de bonne foi que, disait-il, rien ne peut empêcher cette réunion, à moins que le diable s'en mêle, *nisi cacodæmon obest.*

3. Un traité latin où il établit la nécessité de prendre l'Écriture pour unique règle de foi.

François de Gravelle était très-lié avec Duplessis-Mornay, et il fut un de ceux qui fournit à ce célèbre huguenot le plus de documents pour les ouvrages qu'il publia.

GRENET (Michel). — La famille Grenet est une des plus anciennes de la ville de Chartres : un de ses membres prit part à la première croisade ; en 1423, Jean Grenet était lieutenant général du pays chartrain ; en 1462, cette place était occupée par Michel Grenet, sieur du Bois-des-Fourches. Le petit-fils de celui-ci, Claude Grenet, conseiller au bailliage, fut le père de Michel Grenet, dont nous nous occupons en ce moment. Michel naquit à Chartres vers 1560 ; il se consacra aux lettres et fut professeur au collége de Navarre, à Paris. Il était très-lié avec Jacques Le Vasseur. Celui-ci ayant été nommé recteur de l'Université en 1609, Michel Grenet lui adressa une épigramme latine qui nous a été conservée. Il fit une *Paraphrase en vers latins* (Paris, 1609, in-4) de l'ouvrage de Le Vasseur intitulé : *Devises des roys de France, latines et françoises, tirées de divers auteurs anciens et modernes, avec une briève exposition d'icelles en vers françois.*

Un autre membre de cette famille, Jean Grenet, était un des jurisconsultes les plus estimés du XVIe siècle. Russard, professeur en droit à Bourges, reconnaît publiquement en une préface le secours qu'il reçut de lui pour l'édition du corps du droit civil qu'il fit imprimer en 1561, avec le texte des Digestes. Nous avons de Jean Grenet des

vers latins qu'il composa, lors du siége de Chartres par les huguenots en 1568 et qui furent gravés sur une pierre à l'endroit où les protestants avaient fait une brèche dans les murailles. Il avait aussi écrit une histoire complète de ce siége ; mais nous ne l'avons pas retrouvée.

GROSSETESTE (JEAN). — Nous pensons que Jean Grosseteste appartenait à la famille de ce nom, que nous trouvons à Chartres dès le XVe siècle. Il fut professeur de seconde au collége de Chartres, et fit plusieurs pièces de vers latins imprimées à l'époque où elles furent composées :

Illustrissimo Paulo des Marets Ode alcaïca et carmen epicum. Chartres, Massot, 1692.

Simoni Cordier, baccalaureato theologo, in collegii moderatorem electo, Carmen alcaïcum. (1687.)

GUEAU (FRANÇOIS). — La famille Gueau, qui jusqu'au XVIIe siècle occupa à Chartres une place assez modeste dans la bourgeoisie, acquit tout à coup une richesse et une puissance inespérées par l'héritage de Marin de Gravelle, abbé de Reverseaux. François Gueau naquit à Chartres, le 25 juillet 1642, d'Antoine Gueau, avocat au bailliage, et de Marie Contet. Il entra dans l'ordre des Récollets et fut plusieurs fois député aux Chapitres généraux de son ordre en Espagne. Il mourut le 13 avril 1678.

Il a publié :

Traitté ou Procès criminel du jugement dernier.

On a son portrait gravé chez Bazin, à Paris ; au-dessous on lit ce quatrain de Santeuil :

Fatali hoc libro dampnabitur impius orbis :
Hic tua si fuerint crimina scripta, fleas.
Pone sequens Metanœa Deum te flere docebit,
Quam vultu et factis exprimit ille suis.



GUEAU DE GRAVELLE (Jacques-Étienne). — Marin de Gravelle, abbé de Reverseaux, avait laissé tous ses biens à Philippe Gueau, à la condition que lui et ses enfants prendraient le nom et les armes de Gravelle. Jacques-Étienne, fils de Philippe Gueau et de Marie-Marguerite-Françoise de Milleville, ajouta donc le nom de Gravelle à son nom patronymique.

Il naquit à Chartres en 1706 et se destina comme son père à la carrière du barreau. Il fut avocat en Parlement et conseiller en tous les conseils du duc d'Orléans. Sa réputation comme avocat consultant était partout répandue. Quelques jours avant sa mort, le 7 avril 1753, il recevait une lettre du lieutenant général de police de Bellac, qui lui demandait ses avis dans une affaire épineuse. Il aimait beaucoup les livres, et le catalogue de sa bibliothèque, dressé en 1752, comprend plus de 2,000 volumes.

Jacques-Étienne Gueau s'était marié avec Marie-Angélique Lenoir, par contrat du 18 mars 1728 ; il mourut au mois d'avril ou de mai 1753, au château de Reverseaux, près Voves. L'inventaire dressé après sa mort est daté du 15 mai 1753.

Il a laissé un grand nombre de *Mémoires*, parmi lesquels le plus célèbre est celui *pour les curé et marguilliers de Saint-Germain-l'Auxerrois contre le Chapitre de Notre-Dame* (Paris, 1741, in-4), au sujet de l'union projetée de la cure de Saint-Germain-l'Auxerrois à la manse capitulaire de Notre-Dame de Paris.

GUÉLIN (Robert). — Robert Guélin est né à Chartres vers 1574 ; il prit l'habit de Saint-Dominique en cette ville le 28 janvier 1594 et fit profession le 20 juillet 1597. Il alla ensuite étudier en l'Université de Caen, où il reçut le bonnet de docteur en théologie, et où il enseigna pen-

dant plusieurs années. Enfin il devint prieur du couvent des Dominicains de Mâcon, et mourut dans cette ville au mois de janvier 1620. Il était très-savant dans les langues grecque et hébraïque, et a composé une grammaire hébraïque qui a pour titre *Les institutions de la langue sainte.*

Il a laissé encore quelques autres traités, un des Images, un du Culte des saints, un de l'Observation des jours de fête.

Parmi les ouvrages de Robert Guélin qui ont été imprimés, nous citerons :

Les sept lampes sacrées ardentes devant le throsne de Dieu, sept discours dédiés à Philippe Hurault, évesque de Chartres. Paris, 1615.

Énigmes sacrées par le grand évêque d'Avila, nouvellement expliquées et applicables aux fêtes de la B. V. Marie. Paris, 1619.

GUIBERT, abbé de Saint-Père. — Guibert fut mis à la tête de l'abbaye de Saint-Père de Chartres par l'évêque de Chartres, Vulfald, après la mort de l'abbé Arembert ; il gouverna l'abbaye de 965 environ jusqu'à 980. Il a composé : *Vita sanctorum Emani presbyteri, Maurilli et Almari martyrum in agro Carnotensi*, conservée en manuscrit dans la Bibliothèque communale de Chartres.

GUILLARD (Nicolas-François). — Fils d'un notaire apostolique, secrétaire de l'évêché de Chartres, Guillard naquit dans cette ville le 15 janvier 1752. Ce fut au collége Pocquet qu'il fit ses études. Dès sa jeunesse, il montra un goût particulier pour les poëtes grecs. A quatorze ans, il remporta un prix de poésie sur un sujet proposé : *La mort de Charles Ier, roi d'Angleterre.*

Il partit pour Paris en 1771, afin d'y occuper une place dans les bureaux de l'Intendance. Il se lia avec Favart le fils, qui lui fit connaître l'abbé Voisenon, collaborateur



ordinaire de Favart père. L'abbé de Voisenon était le commensal habituel de l'hôtel de Choiseul. Guillard apprit à admirer ce ministre déchu et eut le courage de laisser voir son opinion dans une *Épître sur l'exil du duc de Choiseul.* En récompense de cette fidélité au malheur, l'abbé de Barthélemy le présenta au duc et à la duchesse de Choiseul, qui avaient toujours conservé une espèce de cour. La comtesse Turpin de Crissé, amie de Voisenon, accueillit avec faveur le jeune poète, qui était presque son compatriote. Il fut admis à faire partie de la *Table ronde,* société littéraire qui se réunissait chez la comtesse, et eut l'honneur de collaborer, avec le chevalier de Boufflers, Voisenon et Mme de Crissé, à la *Journée de l'Amour,* recueil de poésies qui fut imprimé en 1776.

Guillard cependant se perdait dans la foule des versificateurs faciles, lorsque l'impression qu'il reçut à une représentation d'*Iphigénie en Aulide* détermina sa vocation. Il conçut aussitôt le plan d'une *Iphigénie en Tauride.* En ayant écrit les deux premiers actes, il les porta au bailli Durollet, auteur d'*Iphigénie en Aulide,* en le priant de lui en dire son jugement. Quelques jours après, il retourna chez le bailli : celui-ci le fit monter dans sa voiture et le conduisit chez Gluck, auteur de la musique du poème de Durollet. Gluck, sans mot dire, prit place à son clavecin et fit entendre l'admirable musique qu'il a composée pour le premier acte de Guillard.

Encouragé par un pareil début, le jeune homme eut bientôt terminé son poème. Il fut reçu avec acclamations. La reine, enthousiasmée de la musique et des vers, voulut que son compositeur favori, Sacchini, travaillât sur la poésie de Guillard. Ce fut elle qui indiqua à ce dernier les sujets de *Dardanus* et de *Chimène.*

Le triomphe de Guillard fut son *Œdipe à Colone.* Il a

été couronné par l'Académie française (1), joué sur tous les théâtres, traduit dans toutes les langues. Guillard, en effet, n'est pas un poète ordinaire ; il dialoguait avec chaleur, tournait facilement un vers et connaissait mieux que personne l'art de plier son style aux diverses inflexions du chant.

Malgré les démarches officieuses de son ami Collin d'Harleville, Guillard ne put arriver à l'Institut : on lui reprochait d'être ennemi de la République. Il s'en consola par les pensions qu'il obtint du gouvernement et de l'Académie de musique. Il fut membre du comité de lecture de l'Opéra, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1813. Il mourut à Paris le 26 décembre 1814.

Voici la liste des œuvres de Guillard :

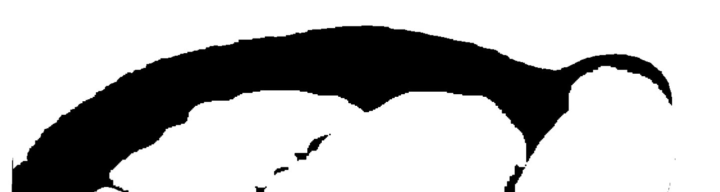
1. *Iphigénie en Tauride, tragédie en quatre actes* (musique de Gluck). Paris, 1779, in-4. — *Idem.* Paris, Guilleminet, 1803, in-8.

Guimond de la Touche avait déjà composé, en 1757, une *Iphigénie en Tauride* qui avait eu à la Comédie-Française le plus légitime succès. Favart père en fit jouer, le 21 juillet 1757, une parodie sous le titre de *La petite Iphigénie, parodie de la grande*. Lorsque la pièce de Guillard eut paru, Favart et Guérin remanièrent la *Petite Iphigénie*, l'augmentèrent de deux actes et la firent représenter sous le nom de *Rêveries renouvelées des Grecs, parodie des deux Iphigénies*.

2. *Électre, tragédie en trois actes* (musique de Lemoine). Paris, P. de Lormel, 1782, in-4.

3. *Chimène ou le Cid, tragédie en trois actes* (musique de Sac-

(1) Deux autres poèmes de Guillard eurent le même honneur : *Arvire et Evélina*, et *Oreste*, tragédie lyrique, musique de M. Widerker. Cette dernière pièce n'a jamais été représentée et est restée en portefeuille.



chini). Paris, P. de Lormel, 1784, in-4. — *Idem*. Paris, Roullet, 1808, in-8.

4. *Dardanus, tragédie en quatre actes* (musique de Sacchini). Paris, P. de Lormel, 1784, in-4. — *Idem*. Paris, Roullet, 1807, in-8. Guillard ne fit que retoucher le poème primitif de la Bruère.

5 *Les Horaces, tragédie lyrique en trois actes* (musique de Salieri). Paris, P. R. C. Ballard, 1786, in-4.

6. *Œdipe à Colone, opéra en trois actes* (musique de Sacchini). Paris, P. de Lormel, 1787, in-4. — *Idem*. Paris, Roullet, 1822, in-8.

7. *Arvire et Évélina, tragédie lyrique en trois actes* (musique de Sacchini). Paris, P. de Lormel, 1788, in-4. — *Idem*. Paris, Roullet, 1805, in-8.

8. *Louis IX en Égypte, opéra en trois actes* (musique de Lemoine). Paris, P. de Lormel, 1790, in-4, en collaboration avec Andrieux.

9. *Miltiade à Marathon, opéra en deux actes* (musique de Lemoine). Paris, P. de Lormel, 1793, in-4, et 1797, in-8.

10. *Olympie, tragédie lyrique en trois actes* (musique de Kalkbrenner). Paris, 1798, in-4.

11. *Le Casque et les Colombes, opéra-ballet en un acte* (musique de Grétry). Paris, Ballard, an X, in-8.

12. *Proserpine, tragédie lyrique en trois actes* (musique de Pasiello). Paris, Guilleminet, in-4.

13 *La mort d'Adam et son apothéose, tragédie lyrique en trois actes*. Paris, Roullet, 1809, in-8.

Lesueur fit la musique de cet opéra, et adressa à ce sujet à Guillard : *Lettre sur l'opéra de la Mort d'Adam, dont le tour de mise arrive pour la troisième fois au théâtre des Arts, et sur plusieurs points d'utilité relatifs aux arts et aux lettres*. Paris, Baudouin, an X, in-8.

Outre ses œuvres lyriques, parmi lesquelles nous devons encore citer *Elfrida*, représentée au théâtre Italien, en 1791, Guillard fit avec Brissot un petit livre intitulé *Le Pot-pourri, étrennes aux gens de lettres*. Londres, 1777, in-12. Il termina *Erixène*, œuvre posthume de l'abbé de Voisenon, et prit part au ballet de Gardel aîné, intitulé : *La Feste de Mirsa*. Paris, P. de Lormel, 1781, in-8.

Nicolas Guillard eut un frère nommé Jérôme, né à Chartres le 20 septembre 1763, avec lequel on l'a souvent confondu. Celui-ci fut député au Conseil des Cinq-Cents ; il a laissé quelques Mémoires, mais aucun n'est antérieur à la Révolution.

GUILLART (Louis). — Louis Guillart était fils de Charles Guillart, président à mortier au Parlement de Paris. Il fut successivement évêque de Tournai (1513-1525), de Chartres (1525-1553), de Châlon-sur-Saône (1553-1560) et de Senlis (1560).

Nommé évêque de Chartres par suite de permutation avec Érard de la Marck, il fit son entrée solennelle le 2 juin 1525. Il signala son zèle pour la foi catholique en poursuivant rigoureusement les partisans de la nouvelle doctrine. C'est lui qui fit emprisonner à Chartres, en 1526, le poète Clément Marot qui, dans sa satire de l'*Enfer*, nous a conservé le souvenir de sa mésaventure. La Bibliothèque communale de Chartres possède un monitoire de Louis Guillart contre les hérétiques, imprimé en 1547.

En 1553, Louis Guillart résigna son évêché de Chartres en faveur de son neveu, Charles Guillart, et reçut en retour l'évêché de Châlon-sur-Saône ; il ne voulut pas d'ailleurs renoncer à toutes relations avec son ancien diocèse. Le 23 décembre 1553, il fit signifier au Chapitre de Chartres des lettres apostoliques qui lui conservaient le droit de disposer de tous les bénéfices en la collation de l'évêque de Chartres. Le même jour, il se faisait recevoir prévôt d'Auvers (1), dignité que possédait Charles avant son élévation à l'épiscopat. Enfin, en vertu du droit à lui

(1) Louis Guillart conserva cette prévôté jusqu'au 22 décembre 1565 qu'il la résigna en faveur de Pierre-Arnaud de Navailles



accordé par la Cour de Rome, il s'adjugeait le prieuré-cure de Pontgouin, qu'il échangea plus tard avec Noël Tison, chanoine, pour le prieuré de Morancez.

Louis Guillart s'occupa beaucoup de la discipline de son diocèse, et nous avons de lui de nombreuses constitutions synodales. Nous citerons :

Constitutiones synodales diocesis Carnotensis, anno 1526. Paris, Simon Coline, 1530, in-4 — *Idem.* Paris, Th. Kerver, 1538, in-4. Ces constitutions avaient déjà été imprimées à la suite de : *Opus Joa Gerson, De instructionibus curatorum et de septem sacramentis.* Paris, 1526, in-4.

Constitutiones synodales diocesis Carnotensis, nuper congeste, edite et publicate in synodo generali, anno 1550, mense octobri. Chartres, Rich. Cottereau, in-4.

GUILLART (CHARLES). — Charles Guillart était fils d'André Guillart, seigneur du Mortier et de l'Épichellière, au diocèse du Mans, et de Marie de la Croix. Neveu de l'évêque de Chartres, Louis Guillart, il succéda à celui-ci dans cet évêché, par résignation, le 18 décembre 1553 ; il avait déjà été reçu chanoine de Chartres le 14 juillet 1550. Il fut également abbé des Vaux-de-Cernay en 1561, après son oncle. Il mourut le 22 février 1573, et fut enterré dans l'église de Villeneuve-sous-Dammartin, où l'on voit encore son épitaphe :

CI-GIST R PÈRE EN DIEU Me CHARLES GUILLARD,
EN SON VIVANT ÉVESQUE DE CHALONS (1) ET DE CHARTRES,
ABBÉ DE L'ABBAYE DES VAULX, SEIGNEUR DU MORTIER ET D'ESPINEU,
LEQUEL DÉCÉDA LE DIMANCHE 22e JOUR DE FÉVRIER 1573.

Charles Guillart fut véhémentement soupçonné d'avoir favorisé le calvinisme. On prétend qu'en 1562 il fit venir

(1) Charles Guillart ne fut jamais évêque de Châlon. L'auteur de cette épitaphe l'a confondu avec son oncle.

à Chartres un religieux de son abbaye de Vaux-de-Cernay, qui prêcha ouvertement les doctrines de Luther. Les relations de famille de notre évêque devaient en effet l'incliner vers les fauteurs de la nouvelle religion. Lorsque les calvinistes s'emparèrent du Mans, le 1er avril 1562, André Guillart, son père, se fit remarquer parmi les plus ardents. Ce fut chez lui que descendit Jeanne d'Albret quand elle se rendit à Paris pour les préliminaires du mariage de son fils. Un cousin germain de l'évêque de Chartres, Charles Chevalier, fils de sa tante Marie Guillart, fut massacré avec l'amiral de Coligny, lors de la Saint-Barthélemy. La sœur de celui-ci, Madeleine Chevalier, était mariée à Gui Arbaleste de la Borde, président à la Chambre des comptes. De ce mariage naquirent Charlotte Arbaleste, qui devint plus tard Mme Duplessis-Mornay, et Marie Arbaleste, qui épousa Jacques de Cochefillet, seigneur de Vaucelas. Marie Arbaleste eut pour fille Rachel de Cochefillet, femme du duc de Sully, Maximilien de Rosny.

Sur les accusations de ses paroissiens, Charles Guillart fut appelé à Rome en 1563, pour rendre compte de ses croyances religieuses. Il en revint avec l'absolution du Souverain-Pontife; mais il ne put obtenir aussi facilement gain de cause auprès des Chartrains, qui, jusqu'au dernier jour, le tinrent en suspicion.

Il avait pourtant, pour se justifier peut-être du reproche d'hérésie, fait imprimer en 1565 :

Formula popularis elementorum fidei nostræ, tradita in usum Catechismi choro et populo Carnotensi. Paris, Jacq. Dupuis, in-8.

Le même livre fut publié en français :

Traicté brief des principes de la foy, pour servir de Catéchisme au diocèse de Chartres. Paris, Jacq. Dupuis, 1565, in-8.



On connaît un arrêt imprimé du Parlement de Paris, relatif à l'administration de Charles Guillart. Voici en quelle circonstance : un chanoine de Chartres avait ordonné par son testament qu'on chantât le *Te Deum* au jour et heure de son enterrement ; l'évêque s'opposa à l'exécution de cette disposition testamentaire. Le Chapitre de Chartres protesta, et l'arrêt du Parlement donna tort à l'évêque.

GUILLAUME DE BROU (*Guillelmus de Braioto*). — Guillaume de Brou tirait son surnom de la ville où il avait pris naissance. Il se fit religieux dans le couvent de Saint-Jacques de Chartres, et fut surtout célèbre par sa science en droit canon. Il devint provincial de son ordre en France vers 1388.

Il a laissé plusieurs sermons et un abrégé de la Somme de Jean l'Allemand, dite la Somme des Confesseurs.

GUILLAUME DE CHARTRES. — Guillaume de Chartres, ainsi nommé du lieu de sa naissance, était chapelain du roi Louis IX. Il accompagna ce saint roi dans sa première croisade, et, à son retour en France, il fut gratifié par lui d'une riche trésorerie dont il ne jouit que cinq ans, étant entré au bout de ce temps dans l'ordre de Saint-Dominique.

Il suivit de nouveau le roi à Tunis dans sa seconde croisade, et, après la mort de ce prince, il fut chargé, avec Geoffroi de Beaulieu, religieux de son ordre, et Jean de Mons, cordelier, de rapporter en France les restes du saint roi. Guillaume se livra ensuite à la prédication jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1280 ou 1281. On conserve à la Bibliothèque de la Sorbonne un recueil manuscrit de sermons prêchés à Paris dans les années 1272 et 1273.

Parmi ces sermons, trois sont de Guillaume de Chartres : l'un prêché à Saint-Leufroi, le dimanche avant la Purification ; un second, prêché dans l'église de la Madeleine, le dimanche de la Sexagésime, et enfin un troisième, prêché au même lieu, le dimanche de la Quinquagésime.

Le principal ouvrage de Guillaume de Chartres est la suite qu'il donna à l'*Histoire de saint Louis,* que Geoffroi de Beaulieu, confesseur du roi, avait écrite par ordre du pape Grégoire X. Le livre de Guillaume de Chartres est intitulé : *De vita et actibus inclytæ recordationis regis Francorum Ludovici, et de miraculis quæ ad ejus sanctitatis declarationem contigerunt.* Cet ouvrage a été imprimé à la suite de l'*Histoire de saint Louis* par Joinville (édit. de Claude Ménard). Paris, Séb. Cramoisy, 1617, in-4.

La vie de Guillaume de Chartres, écrite par le P. Antoine Touron, se trouve dans l'*Histoire des hommes illustres de l'ordre de saint Dominique.* Paris, 1743-49, 6 vol. in-4.

GUILLOU (Jean-René). — Jean-René Guillou, né à Châteaudun en 1730, fut curé des Essarts-le-Roi et mourut dans cette paroisse en 1776. Il s'acquit un certain renom d'éloquence, et fut souvent appelé à prêcher dans les paroisses du diocèse de Chartres.

Nous connaissons de lui :

Oraison funèbre du Dauphin prononcée, le 27 février 1766, à l'abbaye de Saint-Rémy-des-Landes (1). Chartres. 1766, in-8.

Oraison funèbre de la reine de France prononcée, en 1768, dans l'église de l'abbaye de Saint-Cyr.

(1) La Dauphine, après avoir lu cette *Oraison funèbre*, dit à l'abbé Soldini « Hélas ! c'est la seule pièce où j'ai reconnu mon mari. »



HALLIER (François). — La famille Hallier est très-ancienne dans le pays chartrain. François naquit à Chartres en 1596, de Jean Hallier et de Marie le Tunais. Il commença ses études à Chartres, et ses parents le destinèrent d'abord à la pratique du droit. Comme il témoignait peu de goût pour la profession de procureur, on le fit entrer comme page chez la duchesse douairière d'Aumale. Pendant les deux ans qu'il y passa, il composa plusieurs pièces de poésie latines et françaises. Il s'appliqua ensuite à la philosophie et y fit de tels progrès, qu'au bout de deux ans il put lui-même la professer à Paris. Il fit aussi la théologie, et, n'étant que licencié, il entra dans la maison de Villeroy comme précepteur de l'abbé d'Alincourt, Ferdinand de Neufville, depuis évêque de Chartres. Il accompagna celui-ci à Rome, puis à Naples et en Grèce, et de là passa en Angleterre.

Il avait pris le grade de docteur pendant son séjour près de Ferdinand de Neufville, en 1624; à son retour en France, il se mit à écrire et fut élu professeur de Sorbonne, en considération de sa *Défense de la hiérarchie ecclésiastique* (1), contre les Jésuites, et en particulier contre le P. Cellot, qui avait attaqué la censure de la Faculté de théologie de Paris au sujet des évêques d'Angleterre.

En 1641, il fut nommé professeur royal. Ferdinand de Neufville lui donna la prébende théologale de l'église de Chartres, dont il prit possession le 19 février 1644; mais voulant se consacrer à la polémique, François Hallier se démit de cette prébende, qui fut donnée à Pierre Sarazin le 24 février 1645.

En effet, dès 1644, il avait composé un livre intitulé

(1) *Défense de la hiérarchie ecclésiastique et de la censure de la Faculté de théologie de Paris, contre l'Éponge d'Hermann Locmelius.* Paris, 1633.

Théologie morale des Jésuites, qui est un recueil de propositions tirées des œuvres de Garasse, de Cellot, de Sanchez, etc., qu'il soutint être contraires à la morale de l'Évangile. Le P. Pintereau, sous le nom de l'abbé Boisic, écrivit pour réfuter ce traité, et Hallier lui répondit : *La défense de la doctrine de François Hallier, docteur et professeur du roi en Sorbonne, contre les calomnies et impostures de l'abbé de Boisic.*

Son livre *De sacris electionibus et ordinationibus ex antiquo et novo Ecclesiæ ritu* (Paris, 1637, réimprimé à Rome, 1740, 3 vol. in-fol.) lui avait valu une pension de 800 livres sur le clergé et lui avait acquis une telle réputation, que le cardinal de Richelieu voulut le prendre pour confesseur. Hallier déclina cette offre, comme aussi celle du cardinal Barberini, neveu du pape Urbain VIII, qui désirait se l'attacher.

Il fut promoteur de l'assemblée du clergé en 1645, et rédigea à cette occasion des Commentaires sur les décisions du clergé de France contre les réguliers, imprimés par les soins de Gerbais en 1665 : *De hierarchia cleri Gallicani circa seculares cum Commentariis.*

Hallier fut fait syndic de la Faculté de théologie en 1649. Dans un second voyage qu'il fit à Rome en 1652, il obtint du pape la bulle *Cum occasione,* qui condamnait les cinq Propositions. Il avait été nommé sur ces entrefaites archidiacre de Dinan, en l'église de Saint-Malo, et prieur de Rieux en Bretagne ; il fut enfin choisi pour évêque de Cavaillon en 1656. Il avait déjà été proposé deux fois pour l'évêché de Toul par le pape Urbain VIII, qui l'avait même désigné en 1643 pour le chapeau de cardinal sous le titre de Saint-Adrien (1).

(1) Des raisons d'État firent passer le chapeau destiné à François Hallier



La santé chancelante du nouvel évêque ne lui permit de prendre possession du son siége qu'en 1658 ; il mourut l'année suivante à Cavaillon, le 23 juillet.

Outre les ouvrages que nous avons cités, on connaît encore de François Hallier :

Philosophia moralis lyricis cantationibus absolutissima. Paris, P. Ramier, 1618, in-8.
Analysis logicæ, in-8.

Nous connaissons aussi au sujet de ce prélat :

Extrait d'une lettre de Rome écrite à un homme d'honneur de Chartres sur la conduite de M. Hallier, pour obtenir la censure des cinq propositions des jansénistes (9 décembre 1652), in-4.

HALLIER (Pierre). — Pierre Hallier, frère puîné de François, naquit à Chartres vers 1598. Il embrassa l'état ecclésiastique et se distingua par son zèle et son habileté à combattre l'hérésie. Il commença par enseigner la logique au collége Lemoine, à Paris, se fit recevoir docteur de la maison et société de Sorbonne, et fut successivement chanoine, vicaire général, théologal et pénitencier de Rouen.

Il publia le *Rabelais donné au sieur Dumoulin, ministre de Charenton.* Paris, 1619, in-8.

Nous citerons aussi, comme exemple du mauvais goût de cette époque : *Sermon prononcé le jour de Pâques dans l'église cathédrale de Chartres.* Paris, Ant. de la Périère, 1619. Tous les mots de ce sermon commencent par un S.

HALLOT DE MÉROUVILLE (Charles). — La famille de

sur la tête du commandeur de Valençay, général des troupes de la sainte Église.

Hallot, d'une très-ancienne noblesse du pays chartrain, se divisait en deux branches, celle des seigneurs de Létourville et celle des seigneurs de Mérouville. C'est à cette dernière qu'appartenait Charles de Hallot. Il naquit à Mérouville en 1626, de Claude de Hallot, sieur d'Adonville, Mérouville et Moutiers-en-Beauce, et de Marguerite de Hallot de Létourville. Il embrassa l'état ecclésiastique et entra dans l'ordre des Jésuites en 1643. Il mourut le 9 avril 1705.

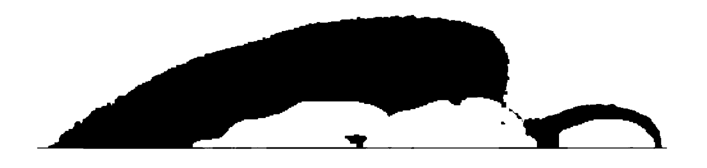
Il prit part à la publication de ces célèbres éditions *ad usum Delphini*, préparées par les Jésuites au XVIIe siècle. On lui doit *Ciceronis Orationes*. Paris, Thierry, 1684, 3 vol. in-12. Il a ajouté aux discours de Cicéron un commentaire dans lequel il donne une analyse exacte de chaque harangue.

HARDY (Pierre). — Né à Chartres en 1721, Hardy fut d'abord professeur au collége Mazarin, à Paris, puis devint curé de Saint-Maurice-de-Gaslou, près de la Loupe, en 1758, et mourut dans ce village, en l'église duquel il fut inhumé le 12 décembre 1768. Il s'était surtout occupé de la langue et des antiquités hébraïques, et il a publié :

Essai physique sur l'heure des marées dans la mer Rouge, comparée avec l'heure du passage des Hébreux. Paris, Lambert, 1755, in-8.

Lettre au P. Calmet sur la terre de Gessen. 1757, in-12.

HECTOR DE CHARTRES. — Hector de Chartres, chevalier, seigneur de Ons, vivait au commencement du XVe siècle. Il appartenait vraisemblablement à la famille de Chartres qui, à cette époque, possédait de nombreux fiefs dans le pays chartrain. Il fut maître et enquêteur des eaux et forêts du roi en Normandie et en Picardie. On a



des mandements émanés de lui depuis 1402 jusqu'à 1407. Il a rédigé un *Coutumier des Forêts*. C'est un registre où sont constatés les droits des usagers dans les forêts domaniales de la Normandie. Ce manuscrit est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque publique de Rouen et provient de l'abbaye de Fécamp.

HÉMARD DE DENONVILLE (Charles de). — Les *Mémoires de Laisné* nous fournissent des renseignements précieux sur ce prélat. Il naquit, en 1493, à Denonville, près Auneau, de Pierre de Hémard, seigneur dudit lieu, et de Jeanne de Fesnières. Il eut, tout jeune encore, un petit bénéfice appelé Notre-Dame de Saint-Omer, au diocèse de Cahors, dont il se démit en 1515. Il s'attacha vers cette époque à Adrien Gouffier de Boissy, évêque de Coutances et cardinal du titre de Sainte-Sabine, dont il devint le secrétaire. Ce prélat lui donna, en mars 1516, l'église paroissiale de Saint-Georges-de-Vignoux, au diocèse de Bourges, membre de son abbaye du Bourg-Dieu, lui procura, en mars 1517, l'église de Saint-Pierre de Daugeau, au diocèse de Chartres, et le nomma, en octobre 1518, chanoine de Saint-Sauveur en la cathédrale de Coutances.

Chanoine de Tours en 1519, Charles de Hémard fut revêtu de la dignité de protonotaire du Saint-Siége vers 1520, et en 1521 reçut le prieuré de Saint-Pierre-des-Aulberts, au diocèse de Luçon. En 1522, Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, lui donna l'église de Saint-Étienne de Piennes, et, la même année, il eut encore les provisions du prieuré de Saint-Jean-en-Grève, dépendant de l'abbaye de Pontlevoy. En 1523, il obtint la trésorerie de Saint-Maurice, au diocèse de Châlons, et le doyenné rural de Rochefort, au diocèse de Chartres.

La mort du cardinal de Boissy n'arrêta pas la fortune

de Charles de Hémard. Le roi François Ier, qui l'avait distingué, le gratifia d'une charge d'aumônier ordinaire le 26 janvier 1527, le nomma conseiller au Grand-Conseil (1) en 1529, et ratifia le choix que les chanoines de Mâcon avaient fait de sa personne, le 20 novembre 1531, pour la chaire épiscopale de cette ville.

François Ier ne s'en tint pas là : il confia, en novembre 1533, l'ambassade de Rome à notre prélat, à la place de Jean du Bellay. Dans cette haute position, l'évêque de Mâcon sut se concilier la faveur de Paul III, qui l'éleva à la dignité de cardinal, sous le titre de Saint-Mathieu, dans la promotion du 22 septembre 1536. Ses principaux bénéfices étaient alors, outre l'évêché de Mâcon, l'archidiaconé de Cotentin, en l'église de Coutances, les prieurés de Rabat et de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou, les canonicats de Piennes et de Montdidier, et l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers. Il avait en outre le prieuré de Sainte-Marie-de-Comon, au diocèse de Mirepoix, qui lui avait été donné par Paul III, le 18 septembre 1536.

L'ambassade de Charles de Hémard dura du 23 novembre 1533 jusqu'au 31 mai 1538. En rentrant en France, il fut pourvu par le roi de l'évêché d'Amiens, sans préjudice de celui de Mâcon. Le 14 mai 1540, il prit possession de l'abbaye de Saint-Père de Chartres, par permutation avec Claude de Brilhac, à qui il céda le prieuré de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou. Le cardinal était en outre titulaire alors des abbayes de Blanche-Couronne, au diocèse de Nantes, et de Saint-Pierre-sur-Dives, au diocèse de Séez.

(1) Charles de Hémard, lorsqu'il fut élevé au cardinalat en 1536, se démit de cette charge, moyennant 7,000 livres de récompense.



Il se disposait à retourner à Rome, lorsque la mort le surprit au Mans, le 23 août 1540.

La Bibiothèque nationale possède, dans le fonds de Baluze, la copie manuscrite des dépêches de Charles de Hémard, pendant son ambassade, au grand-maître de Montmorency.

HERBELIN (MATHIEU). — Mathieu Herbelin appartenait à l'ordre des Prémontrés et était trésorier de l'abbaye de Saint-Yved de Braine. Il était en même temps chapelain de Guillemette de Sarrebruche, comtesse de Braine, à la fin du XVe siècle. Ce fut à cette dame qu'il dédia une Histoire des comtes de Dreux, composée par lui en 1500 et intitulée : *Les anciennes et modernes généalogies, épitaphes et armoiries de tous les feux contes et contesses de Dreux et de Brayne*. Cette Histoire, restée manuscrite, est aujourd'hui entre les mains de M. H. Tellot, à Dreux.

HORTEAU (CLOVIS). — Clovis Horteau, sieur du Nuisement, près de Dreux, était secrétaire de la Chambre du roi et de Monsieur, frère du roi. C'est à ce dernier qu'il dédia un livre de poésie qu'il publia, en 1578, chez Abel Langelier, à Paris : *Œuvres poétiques dédiées à Monsieur.*

HOUVET (GUILLAUME). — Guillaume Houvet, né à Chartres, fut professeur de grammaire au collége de Narbonne et professeur de la Nation de France dans l'Université de Paris, en l'année 1494.

Nous connaissons de lui :

Oratio habita in exordio operis Philelphici De educatione liberorum. Paris, J. de Gourmont (1508), in-8.

En tête de ce discours est une pièce de vers de Miles d'Illiers, chanoine de Chartres et prévôt d'Ingré, où il

célèbre les louanges de Guillaume Houvet et dit que, grâce à ce professeur, le pays chartrain va surpasser la gloire de Smyrne qui a produit Homère.

Micropædia epistolaris. Paris, J. de Gourmont, 1515, in-8. — *Idem*. Paris, Prég. Calvarin, 1536, in-8.

Ce sont des thèmes latins et français qu'il dictait à ses élèves.

HOYAU (Charles). — Charles Hoyau, issu d'une famille de vignerons de Saint-Prest, naquit dans ce bourg en 1618. Il fut d'abord précepteur de M. Julien, seigneur de Vauventriers, puis devint curé de Saint-Prest. Il fit alors construire les Moulins-Neufs, et, érigeant de son autorité privée cette demeure en manoir féodal, il s'intitula seigneur des Moulins-Neufs. Mais il avait été obligé d'emprunter pour payer ses dépenses ; se trouvant insolvable, il fut forcé de quitter sa cure de Saint-Prest. L'évêque de Chartres, qui avait de l'estime pour sa science théologique, lui donna un canonicat dans la cathédrale de Chartres, où il fut reçu le 8 novembre 1658.

Hoyau était d'un esprit inquiet ; il se dégoûta de son canonicat et le résigna, le 14 février 1690, à Alexandre Contet, en échange de la cure d'Écrosnes. Déjà fort âgé, il ne put longtemps remplir ses devoirs curiaux : en 1694, il fut contraint d'abandonner le soin de sa paroisse à Michel de la Croix, de la famille des seigneurs de Saint-Prest. Charles Hoyau mourut pauvre, en 1698, dans le presbytère d'Écrosnes.

Il avait été chargé, en 1670, par l'évêque de Chartres, de rédiger un *Martyrologe* que l'on lisait à primes.

HOYAU (Jean-Louis). — Jean-Louis Hoyau, né à Chartres d'une famille d'artisans, devint notaire royal et bailli



à Bonneval. Il adopta les idées nouvelles des philosophes du XVIIIe siècle, et lorsque la Révolution éclata, il fut successivement élu juge au tribunal de Châteaudun, procureur général syndic du département d'Eure-et-Loir, et enfin nommé conseiller de préfecture d'Eure-et-Loir. Il mourut à Chartres en frimaire an X.

Nous citerons parmi les ouvrages qu'il a laissés :

Discours sur ce sujet : Combien la vieillesse est respectable et combien elle a toujours été respectée. Paris, Knapen, 1781, in-8.

Ma defense. Chartres, Fr. Durand, in-4.

Discours prononcé à la Société populaire, le 13 octobre 1794, au nom de la commission des approvisionnemens de la commune de Chartres. Chartres, Lacombe, in-12.

HUE DU TAILLIS (Pierre-Paul). — Le père de Pierre-Paul du Taillis, maître Paul du Taillis, bourgeois de Chartres, mourait en cette ville au mois de septembre 1743, lorsque son fils avait à peine un an. Pierre-Paul fit de rapides progrès au collége de Chartres, et se fit de bonne heure recevoir parmi les procureurs au bailliage de cette ville. Il devint ensuite avocat au Parlement. Il se fit connaître par les nombreux Mémoires qu'il publia et par l'esprit mordant qui les lui dictait.

Il n'avait encore que dix-neuf ans lorsqu'il fit paraître une facétie qui eut un grand succès : *Mémoire pour le beau sexe de la ville de Chartres intervenant, prenant le fait et cause du nommé Millet, contre la communauté des barbiers de ladite ville, demandeurs* (décembre 1761). Il lui fut répondu par une pièce intitulée : *Épître de Momus à l'auteur d'un Mémoire injurieux au beau sexe et à la communauté des barbiers de Chartres, par Mlle de M.....* in-4. La querelle se termina par des rires ; mais Hue du Taillis ne fut pas toujours aussi heureux.

Janvier de Flainville se constitua son antagoniste, et entre autres Mémoires qu'il publia contre son confrère, nous pouvons citer : *Anti-cynosophis ou Refutation des principales calomnies qui se trouvent dans un libelle diffamatoire donné au public par un écrivain cynique, sous le nom d'un chantre-serpent.* Chartres, Fr. Le Tellier, 1778, in-4. On voit que les adversaires ne se ménageaient pas les injures.

Parmi les mémoires juridiques de Hue du Taillis, nous mentionnerons : *Aux magistrats, au public et à mon ordre.* Chartres, Fr. Le Tellier, 1782, in-4, contre le sieur Félicien Chartier, musicien en l'église de Chartres, chanoine de Saint-Piat en la même église, son ancien client, qui refusait de lui payer ses honoraires.

Pierre-Paul Hue du Taillis mourut à Chartres le 6 février 1784, et fut inhumé au cimetière de l'église de Saint-Maurice.

HUGUERIE (Michel). — Voici un auteur chartrain longtemps ignoré, et autour duquel s'est fait un certain bruit dans ces derniers temps. Nous n'avons pour lui, il faut l'avouer, qu'une bien mdiocre estime, et nous partageons l'avis de de Thou : « Cet homme avait appris à ne rougir de rien. » Aussi, croyons-nous qu'il ne faut ajouter qu'une foi très-circonspecte à ses Mémoires : on y rencontre une foule d'erreurs matérielles, qui doivent mettre en garde contre son récit.

Son nom même est falsifié : on l'appelle partout Michel de la Huguerie ; il se nommait Michel Huguerie ou Hugrye, car on trouve ces deux orthographes dans les actes du XVI[e] siècle. Il naquit à Chartres en 1545 ; c'est lui-même qui nous l'apprend. Nous n'avons pu retrouver son acte de baptême ; mais nous avons celui d'une de ses



sœurs, Marie Huguerie, baptisée le 10 janvier 1544, sur la paroisse de Saint-Saturnin, et nous voyons qu'elle était fille « de maître Pierre Huguerie, praticien, et de Madeleine, sa femme. » L'oncle de Michel, Jean Huguerie, était tabellion à Chartres en 1530, et mourut le 7 mai 1577.

Michel resta à Chartres jusqu'à l'âge de quatorze ans ; il quitta alors cette ville pour n'y plus rentrer, et nous ne voyons pas qu'il ait conservé aucun rapport avec ses concitoyens. Il partit donc pour Paris en 1557, entra au collége de Navarre, puis, après y avoir fini ses études, fut pendant deux ans précepteur à Paris. Il gagna l'amitié de Lancelot de Carles, évêque de Riez, qui l'attacha à sa personne. Ce prélat mourut en juillet 1568, et voulant laisser à son jeune ami un témoignage de sa gratitude, il résigna en sa faveur l'abbaye de la Frenade, en Poitou. Mais Huguerie ne put entrer en possession : l'abbaye fut donnée à un autre, et on lui offrit en retour une rente de 200 livres sur l'Hôtel-de-Ville de Paris.

L'intrigue lui avait enlevé son bénéfice; il résolut de se venger par l'intrigue. Il partit pour Rome, afin d'y chercher fortune. Son esprit souple et insinuant lui donna entrée dans la maison du cardinal de Rambouillet, alors ambassadeur de France près le Saint-Siége : il profita de son intimité avec les clercs du cardinal pour surprendre des secrets d'État qu'à son retour il s'empressa de dévoiler aux gens de la reine de Navarre.

Dès lors sa fortune était faite. Il n'avait pas plus de scrupules en matière religieuse qu'en matière politique : être huguenot ou catholique, peu lui importait, pourvu qu'il y trouvât son compte. D'ailleurs, à ces époques troublées, combien d'autres, même plus dignes que lui, embrassaient sans vergogne le parti de la réforme, quittes à

redevenir catholiques le jour où leurs intérêts les y poussaient !

Les chefs huguenots, j'aimerais mieux dire les chefs du parti révolté, comprirent le parti qu'ils pouvaient tirer d'un homme aussi habile, et surtout aussi dépourvu de scrupules que Michel Huguerie. L'amiral de Coligny, Ludovic de Nassau, le prince de Condé, le prirent successivement pour secrétaire et l'employèrent en diverses négociations en France, en Allemagne, en Angleterre et dans les Pays-Bas. En 1576, après la paix de Monsieur, il accepta une charge de conseiller et secrétaire ordinaire de la maison de François, duc d'Anjou. Cette charge conférait la noblesse, mais Huguerie ne semble pas l'avoir exercée ; au moins ne figure-t-il pas sur les listes officielles.

Il serait trop long de le suivre dans toutes ses intrigues : en 1587, l'ancien agent des chefs huguenots se vendit à la Ligue comme il s'était vendu aux protestants. Il entra au conseil des Seize et fut un des plus ardents à soutenir contre Henri IV la cause du roi d'Espagne. Il écrivit à ce sujet un *Discours.... sur l'élection du Roy en ce royaume*, qui est conservé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Mais ce qui a fait la réputation de Huguerie, ce sont les Mémoires qu'il a laissés, et qui jusqu'à ces derniers temps étaient connus sous le nom de *Mémoires du comte de Coligny-Châtillon* (1). Publiés en partie sous ce titre : *Extraits sommaires des mémoires de la Huguerie, par M. le comte Léonel de Laubespin*. Poligny, G. Mareschal, 1877, in-8, ils ont été imprimés *in extenso* par la Société

(1) Le premier livre des *Mémoires* de Huguerie est dédié à « Monsieur « le comte de Colligny, seigneur de Chastillon » C'est ce qui explique cette méprise.



de l'Histoire de France : *Mémoires inédits de Michel de la Huguerye, publiés par le baron A. de Ruble.* Paris, H. Lognes, 1877-80, 3 vol. in-8.

HURAULT (Philippe). — Philippe Hurault, né en 1578, était le second fils de Philippe Hurault, seigneur de Chiverny, chancelier de France, et d'Anne de Thou, nièce de l'évêque de Chartres, Nicolas de Thou. A la mort de ce dernier, Philippe Hurault, qu'on appelait alors l'abbé de Pontlevoy, du nom d'une de ses nombreuses abbayes, fut désigné pour le remplacer ; mais il ne prit possession que le 28 août 1608. En 1614, il fut choisi par le clergé du diocèse de Chartres pour le représenter aux États-Généraux. La reine Marie de Médecis le nomma son premier aumônier. Il mourut le 27 mai 1620, chez le comte de Chiverny, son frère, au château de Chiverny, où il fut enterré.

Philippe Hurault fit réimprimer le *Rituel* de son église (1614).

La Bibliothèque nationale (fonds Dupuy) conserve un manuscrit de notre évêque : *Mémoires concernant ce qui s'est passé depuis le décès du chancelier de Chiverny, son père, l'an 1599, jusqu'en 1601.*

JANVIER (Nicolas). — Nicolas Janvier était curé d'Yèvres lorsqu'il fut appelé à faire partie du Chapitre de Chartres et nommé à la prébende préceptoriale à la place de Nicolas Debaste, le 7 février 1608. Il donna sa démission de cette prébende le 21 septembre 1622 et fut reçu archidiacre de Dunois le 11 janvier 1623. Après de longs démêlés avec Louis Chicoineau, qui lui disputait l'archidiaconé, il finit par rester paisible possesseur de cette dignité, qu'il résigna au mois de décembre 1629.

Il a publié :

Archidiaconus, seu De ipsius jure et officio Liber. Paris, L. Feugé, 1625, in-12.

2. *Traitté des indulgences et de la pénitence nécessaire pour les obtenir*. Paris, 1616, in-16.

3. *De visitatione ac synodis diœcesana et provinciali*. Paris, Jos. Cottereau, 1620, in-12.

4. *Du clerc tonsuré, son institution, privilèges et devoirs*. Paris, Jos. Cottereau, 1622, in-12.

5. *Des prestres et curez, de leur institution, puissance, droits et devoirs de l'Église*. Paris, Targa, 1634.

Le traité le plus estimé de Nicolas Janvier est son *Archidiaconus*, qui fut assez goûté à l'époque de son apparition pour que le jurisconsulte François Florent ait cru devoir le réimprimer dans son recueil intitulé : *Dissertationes selectæ juris canonici*. Paris, 1632, in-8.

JANVIER (François). — François Janvier, né à Chartres le 13 avril 1697, appartenait à une famille nombreuse, alliée aux principales maisons bourgeoises de cette ville. Il fit ses études au collége de Chartres, et nous connaissons une pièce de vers latins qu'il adressa en 1714 à Nicolas de Bernonville, son professeur de rhétorique. Il entra dans l'ordre des Génovéfains et fit profession à Sainte-Geneviève le 30 mars 1721.

S'étant porté appelant de la bulle *Unigenitus*, il eut quelque peine à se faire recevoir prêtre, et ne fut ordonné qu'en 1726, par la protection d'Armand de Lorraine, évêque de Bayeux. Muni de ses lettres de prêtrise, il alla professer la philosophie à Château-Lhermitage ; en 1728, il passa au Mans, puis à Fougères en 1730. Il devint ensuite chanoine de Saint-Symphorien d'Autun. Étant venu passer quelque temps à l'abbaye de Saint-Cheron-lès-Chartres, en 1736, il écrivit la *Vie de M. Gilles Marie, curé*

de Saint-Saturnin de Chartres (1). Chartres, Nic. Besnard, 1736, in-8. Cet ouvrage, dédié à Mgr de Mérinville, eut un grand succès, plutôt à cause de la mémoire de Gilles Marie, considéré comme un saint par ses paroissiens, qu'en raison du mérite de l'auteur. Il valut à François Janvier le prieuré-cure de Cernay, près Illiers, où il mourut le 4 février 1744.

Outre la *Vie de Gilles Marie*, nous connaissons de François Janvier :

Ode en l'honneur de l'Immaculée-Conception, qui remporta le prix du Palineau, à l'Académie de Caen, en 1722.

La Conversation ou l'Art de converser, poème. Autun, Ant. Lambert, 1742, in-8. C'est une imitation ou plutôt une paraphrase du poème latin que le P. Tarillon avait publié sous le titre de *Ars confabulandi.* A la fin se trouve *Éloge du thé,* imitation de la troisième élégie de M. Huet.

JANVIER DE FLAINVILLE (Jean-François-Augustin). — Augustin Janvier naquit à Chartres le 5 août 1717 ; il appartenait à l'ancienne famille des Janvier de Chartres, et prit le surnom de Flainville, pour se distinguer de ses autres parents. Il exerça les fonctions d'avocat au bailliage et siége présidial de Chartres, et fut le plus renommé des membres du barreau de cette ville, qui comptait alors dans son sein un bon nombre d'avocats de talent, tels que les Pétion, les Hue du Taillis, les Olivier de Corancez, etc.

Janvier de Flainville, quoique très-modéré, avait cependant adopté, dans une certaine mesure, les idées philosophiques et libérales de son siècle ; aussi fit-il partie des

(1) Cet ouvrage vient d'être réimprimé par les soins de M. l'abbé Sainsot, curé de Blandainville. Chartres, Garnier, 1878, in-8°.

diverses municipalités qui se succédèrent rapidement à Chartres de 1789 à 1790, et fut-il même élu maire de cette ville en mai 1790. Il mourut à Chartres le 5 septembre de la même année.

Il a composé un grand nombre de Factums et de Mémoires, parmi lesquels les plus célèbres sont : l'*Anti-cynosophis*, dont nous avons parlé à l'article de Hue du Taillis, et le *Factum pour les curés du diocèse de Chartres, sur l'insuffisance des portions congrues*. Chartres, Le Tellier, 1765, in-4.

Janvier de Flainville a publié en outre :

Lettre d'un comédien de Paris à un de ses amis, comédien en province, au sujet d'un article des Observations sur les écrits modernes. Bruxelles, 1742, in-12.

Lettre d'un archer de la Comédie-Française à M. de la Chaussée, sur l'heureux succès de l'Ecole des mères (comédie par Nivelle de la Chaussée). Paris, 1744, in-12.

Discours prononcé à l'installation de M. Asselin, lieutenant général au bailliage et siége présidial de Chartres (10 juillet 1767). Chartres, Fr. Le Tellier, 1767, in-4.

Relation de l'entrée des évêques de Chartres et des cérémonies qui l'accompagnent, avec des remarques historiques. Chartres, Deshayes, 1780, in-8.

Janvier de Flainville avait l'intention de publier une *Histoire du diocèse de Chartres*, et avait à cet effet rassemblé une quantité considérable de matériaux que la Bibliothèque communale de Chartres possède manuscrits en 13 volumes in-fol. Malheureusement, il est souvent presque impossible de se servir de ces notes, prises par Janvier de Flainville pour son usage personnel, et dont la clé est très-difficile à saisir.

JEAN DE CHARTRES. — Ce religieux, né à Chartres vers le commencement du XIVe siècle, fit profession dans

le monastère de Saint-Jacques de cette ville. Jeune encore, il fut promu à l'évêché de Russe, suffragant de l'archevêché de Varise, au patriarchat de Constantinople. Ce fut en cette qualité que, le 27 juillet 1358, il bénit, en l'absence de l'évêque de Chartres, le cimetière de Saint-Jérôme, qui se trouvait derrière la chapelle de Saint-Piat, au chevet de la cathédrale.

Jean de Chartres était un linguiste distingué : il connaissait parfaitement les langues orientales, et composa plusieurs traités fort estimés par les savants de son siècle, et qui au XVIII[e] siècle étaient encore conservés manuscrits dans la Bibliothèque du couvent des Jacobins de Chartres.

JONQUET (Marc-Antoine). — Professeur d'éloquence au collége Pocquet, à Chartres, Antoine Jonquet, comme la plupart des professeurs, ses collègues, exerça sa muse latine à célébrer les louanges de Simon Cordier, lorsque celui-ci fut nommé principal du collége. La pièce de Jonquet est intitulée : *Simoni Cordier, regii Carnotensis collegii moderatoris, Ode* (1687).

Il composa également une élégie sur la mort de Louis de la Rue, chanoine et archidiacre de Dreux, et principal du collège de Chartres. Chartres, Ét. Massot, 1686.

JOSSE (Louis). — Louis Josse naquit à Chartres en 1685 et fut destiné par ses parents à l'état ecclésiastique. Le 6 mars 1706, il fut reçu chanoine de la cathédrale de Chartres, sur la résignation de son oncle, Pierre-Nicolas Josse. Il mourut le 1[er] décembre 1749 et fut inhumé dans le cimetière de Saint-Jérôme.

Il publia une traduction de l'*Argénis de Barclay* (Chartres, Nic. Besnard, 1732, 3 vol. in-8), qui eut un grand

succès. Il composa également une *Dissertation sur l'état du commerce en France sous les rois de la première et de la seconde race*, ouvrage qui ne parut qu'après sa mort (Paris, 1753, in-12).

JOUET (Jean). — Issu d'une ancienne famille chartraine, Jean Jouet naquit à Chartres en 1629. Il fut élevé parmi les enfants d'aube du Chapitre de Chartres ; il s'adonna surtout à l'étude de la musique et y acquit rapidement une si grande réputation, qu'à peine âgé de vingt-trois ans il fut reçu maître de psallette de la cathédrale de Chartres, le 29 avril 1652, sans même être astreint à donner un morceau de sa composition, comme c'était l'habitude. Le 11 janvier 1659, il présenta au Chapitre de Chartres une plume d'argent qu'il avait obtenue au concours de la chanson à Rouen; le 3 avril de la même année, il remportait une médaille d'argent à Évreux, au concours de la Sainte-Cécile, et en faisait pareillement don au Chapitre.

Il fut demandé à Paris au mois de juin 1662 ; il sollicita avant de partir un canonicat de Saint-Piat en l'église de Chartres, ce qui lui fut accordé. Revenu à Chartres peu de temps après, il reprit ses fonctions de maître de psallette, qu'il conserva jusqu'au 10 septembre 1687, où il donna sa démission. Il mourut à Chartres le 20 novembre 1702, et fut inhumé au cimetière de l'église de Saint-André.

Jean Jouet composa un grand nombre d'antiennes, longtemps chantées dans la cathédrale de Chartres ; il fit aussi la musique de plusieurs motets.

On connaît en outre de lui *Trois lettres à un sien amy de l'église de Paris, sur la fondation faite par le roy Philippe le Bel ès églises de Paris et de Chartres.* Ces lettres

sont imprimées à la suite d'un livre de Joly, intitulé : *Voyage fait à Munster en Westphalie et autres lieux voisins en 1646 et 1647*. Paris, Pierre Promé, 1670, in-8, et Fr. Clousier, 1670, in-12.

Jouet a également laissé un *Journal chartrain* manuscrit.

JOUIN (NICOLAS). — Jouin naquit à Chartres en 1684. On n'a presque aucun renseignement sur sa vie ; on sait seulement qu'après avoir exercé le commerce de la joaillerie à Chartres, il se rendit à Paris, où il se fit banquier, et où il mourut le 22 février 1757. Il était ardent janséniste, et, pendant plus de trente ans, il publia des satires et des libelles contre les jésuites et contre les prélats qui soutenaient la bulle *Unigenitus*. Tous ses pamphlets en vers et en prose se font remarquer par leur ton grivois et par leur érudition de mauvais aloi. Son début poétique avait été une *Cantate sur les Tuileries*, imprimée en 1717.

En 1729, l'archevêque de Paris, Mgr de Vintimille, ayant suspendu de ses fonctions le curé de Sarcelles, du Ruel, qui refusait d'accepter la bulle *Unigenitus*, Jouin prit fait et cause pour cet ecclésiastique et publia, sous le nom de *Sarcelades*, une suite de pamphlets contre Mgr de Vintimille et ses successeurs. Nous citerons :

1. *Les habitants de Sarcelles désabusés au sujet de la constitution Unigenitus* (avril 1731).

2. *Le Remerciement et la Harangue des paysans de Sarcelles à Mgr de Vintimille, leur archevesque, avec les Réflexions des mêmes paysans sur l'arrêt du Parlement d'Aix, en faveur du P. Girard.* 1731, in-12.

3. *Troisième harangue des habitants de Sarcelles à Mgr l'archevesque de Paris, au sujet des miracles.* In-12.

4. *Notes sur Philotanus* (poème par l'abbé Grécourt). In-12.

5. *Quatrième harangue des habitants de Sarcelles à Mgr l'archevesque de Paris, au sujet de son ordonnance du 8 novembre 1735 contre les miracles*. Aix, 1736, in-12.

6. *Cinquième harangue des habitants de Sarcelles à Mgr l'archevesque de Paris, pour le remercier de ce qu'il leur a rendu M. Duruel*. Aix, 1740, in-12.

7. *Voyage de Groslé, ou la Surprise des habitants de Sarcelles*. Aix, 1740, in-12.

Les *Sarcelades* furent plusieurs fois réimprimées ; nous mentionnerons entre autres : *Pièces et anecdotes intéressantes, savoir les harangues des habitants de Sarcelles, le Portefeuille du Diable, ensuite le Philotanus, poème dédié à Mme de Galpin*. Aix (Utrecht, 1755), 2 vol. in-12. — *Le vrai recueil des Sarcelles, mémoires, anecdotes intéressantes sur la conduite de l'archevêque de Paris, le Philotanus et le Portefeuille du Diable*. Amsterdam, 1764, 2 vol. in-12.

Nicolas Jouin a encore publié :

Les Regrets des Jésuites au sujet du nouveau Bréviaire de Paris ; la Réponse de l'archevêque aux Jésuites. 1736, in-12.

Étrennes nouvelles aux Jésuites pour l'an de grâce 1727, renouvelées de l'an de grâce 1737. Chanson d'un inconnu par le docteur Chr. Mathanasius, ou Histoire véritable et remarquable arrivée à l'endroit d'un R. P. de la Compagnie de Jésus (le P. Couvrigny, à Alençon). Paris, Lhuillier, 1727, in-18. — *Idem*. Turin, Alétophile, 1732, in-12, réimprimé sous le titre : *Mœurs des Jésuites, leur conduite sacrilége dans le tribunal de la pénitence, avec des remarques critiques*. Turin, Alétophile, 1756.

Chanson sur le P. Couvrigny. 1737, in-12.

Retour du P. Girard des enfers sur la terre, dialogue infernal entre Pluton, Lucifer, le procureur général du Parlement d'Aix et le P. Girard, par Escobar. 1731, en collaboration avec J.-J. Lebel et Grécourt.

Nouveaux dialogues des morts, contenant un dialogue du jésuite Varade et du régicide Barrière. 1739, in-12.

Le Philotanus moderne. 1740, 3 vol. in-12.

Procès contre les Jésuites, pour servir de suite aux Causes célèbres. Brest, 1750, in-12.

Jouin prit aussi part aux *Lettres de Montmartre, par Jeannot Georgin* (Ant. Urb. Coustelier). Londres, 1750,

in-12. Il avait composé des Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Tencin ; ces Mémoires sont restés manuscrits.

JOZEAU (Mathurin-Pierre). — Pierre Jozeau naquit à Chartres le 27 juin 1750. Après avoir fait ses études au collége de cette ville, il alla apprendre le droit à Paris, puis revint exercer la profession d'avocat au bailliage et siége présidial de Chartres. Là il se lia avec Pétion, dont il devint le secrétaire, et par la protection duquel il obtint la place de chef de division au ministère des relations extérieures. Il mourut à Paris le 26 juillet 1794.

Nous connaissons de lui : *Mémorial des idées du discours adressé improvisément aux jeunes patriotes de Chartres, dans leur séance publique du lundi 1er octobre 1791*. Chartres, Fr. Labalte, in-8.

Jozeau a laissé en outre des chansons, des épîtres en vers, et le *Compliment de René et de Jeanne, ou la Supercherie pardonnable,* comédie en un acte et en prose.

JUBAUT (Jean-Baptiste). — Jubaut naquit dans le Perche vers 1720. Il fit de bonnes études au collége de Thiron et fut appelé à Chartres par Mgr de Fleury, pour remplir la chaire de professeur de troisième au collége Pocquet; il reçut en même temps un canonicat dans l'église collégiale de Saint-André.

Nous ne connaissons de lui que des poésies fugitives en vers latins, dont voici les titres :

Serenissimo Delphino et Delphinæ Autricum Carnutum ingredientibus. (Chartres, 1756), in-4.

Illustrissimo Carnutum episcopo domino de Rosset de Fleury, cum, peractis pro servato Rege sacris, lætitiam publice demonstraret. Chartres, Mich.-Cl. Hammerville, 1757, in-4.

In teterrimum regis Galliarum Ludovici XV percussorem. Chartres, Mich.-Cl. Hammerville, 1757, in-4.

JULIANIS (François de). — François de Julianis était professeur au collége de Chartres. Il composa quelques pièces de vers français en l'honneur de Mgr de Fleury, évêque de Chartres. Nous connaissons les suivantes :

Le Parnasse champêtre, églogue lyrique à Mgr de Rosset de Fleury, évêque de Chartres. Chartres, Nic. Besnard, 1746, in-4. Cette églogue fut mise en musique par Benoist, maître de psallette de la cathédrale de Chartres.

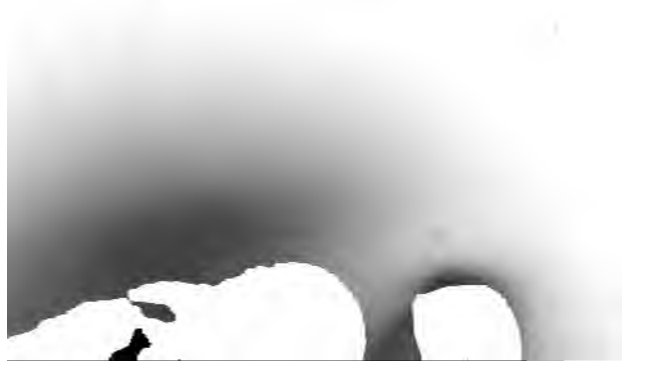
Sonnet acrostiche (sur le nom de M. Rosset de Fleury). Chartres, Nic. Besnard, 1756, in-fol.

JULLIEN (Gilles). — Né à Paris, Gilles Julien fut nommé organiste de la cathédrale de Chartres le 6 décembre 1667 ; il se maria avec Anne-Françoise Martin. Pendant son séjour à Chartres, il composa :

1. *Premier livre d'orgues, contenant les huit tons de l'Église pour les festes solennelles, avec un motet de sainte Cécile à trois voix, dédié au Chapitre de Chartres*. Se vend chez l'auteur, à Chartres, et à Paris, chez Leschop, facteur d'orgues (qui l'avait gravé), 1690, in-fol. obl.

2. *La Crèche de Bethléem, ou Cantique sur la naissance de Notre-Seigneur*. Chartres, Nic. Pellerin, in-12. Les paroles étaient d'Oudard, chanoine de Chartres.

JUPIN (Michel). — L'abbé Bordas nous donne quelques détails sur cet auteur dans son *Histoire du comté de Dunois*. Nous avons augmenté et corrigé ces trop courts renseignements avec le secours des registres de l'état-civil de Châteaudun. « Vers l'an 1625, il se fit une conversion éclatante dans le pays : ce fut celle de Jupin, ministre protestant de Châteaudun. Elle fut commencée par un Cordelier stationnaire qu'il allait entendre à la Madeleine, et,



par suite, par les conférences qu'il eut avec lui et d'autres théologiens du même ordre résidant dans leur couvent de la même ville. Le zèle du nouveau converti à la foi catholique le porta à faire imprimer les motifs de son changement en forme de petits traités succincts sur les principaux points controversés, qu'il adressa à ses frères dont il s'était séparé, et qu'il exhortait à suivre son exemple ; le tout formait un petit in-12 dont j'ai vu autrefois un exemplaire. »

Michel Jupin avait épousé Noémi Frain, qui, étant veuve, se remaria, le 15 décembre 1632, à Philippe Scalberge, pasteur des églises de Chartres et de Favières.

LAFAYE (ANTOINE DE). — Antoine de Lafaye naquit à Châteaudun vers 1540 ; il embrassa la religion prétendue réformée, prit part aux guerres de religion, et, après la conversion de Henri IV, se retira à Genève, où il mourut au mois d'août 1618.

Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages. Nous citerons :

Histoire des Juifs par Josèphe, traduite en français. Genève, 1560, in-fol.

Histoire romaine de Tite-Live, traduite en français. Paris, 1582, in-fol.

Geneva liberata seu Narratio liberationis illius, quæ divinitus immissa est Genevæ. 1603, in-12.

Réplique chrestienne à la réponse de M. François de Sales, se disant évesque de Genève, sur le traité de l'Adoration de la Croix. 1604, in-8.

De vita et obitu Bezæ hypomnomata. Genève, 1606, in-4, traduit en français par Pierre Solomeau, Genève, 1610, in-8, et par A. Teissier, 1681, in-12.

LAISNÉ (GUILLAUME). — La famille beauceronne de Laisné eut pour chef un marchand de Paris qui vint se

fixer à Blandainville, près Illiers, vers la fin du XVe siècle. Les Laisné contractèrent promptement des alliances avec la haute bourgeoisie et même avec la noblesse du pays. Cependant la branche à laquelle appartenait notre auteur resta toujours dans une position modeste.

Guillaume naquit à Chartres du mariage d'Hector Laisné, marchand drapier, et de Verdune Jouet. Il exerça d'abord la profession d'avocat, puis entra dans les ordres, se fit recevoir licencié en droit civil et en droit canon, et devint prieur de Morancez, puis de Saint-Jean-de-Brou et de Mondouville-la-Saint-Jean. Il mourut le 28 octobre 1635, et fut inhumé dans l'église de Saint-Martin-le-Vandier, à Chartres.

Laisné n'a laissé aucun livre imprimé ; mais la Bibliothèque nationale possède, sous le titre de *Mémoires du prieur de Mondonville*, une collection de quatorze volumes qui renferment un nombre considérable de copies ou d'analyses de pièces relatives à l'histoire de la Beauce, de l'Orléanais et du Blésois.

Ce que Laisné nous a ainsi conservé de titres précieux, aujourd'hui que les originaux ont été en grande partie détruits, est incalculable. Il a vu et étudié toutes les archives de la province : châteaux et monastères lui ont ouvert leurs chartriers, et il a tout copié ou analysé, un peu pêle-mêle, comme le hasard le servait ; mais il n'a rien négligé, et ses Mémoires sont une vraie source de richesses pour tous ceux qui veulent s'occuper de l'ancienne province de l'Orléanais.

M. E. de Lépinois avait commencé dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir* le dépouillement des volumes de Laisné ; il en dressait une sorte de table détaillée qui aurait rendu les plus grands services. Malheureusement, la mort est venue interrompre son œuvre.

et c'est à peine s'il a pu faire le sommaire des quatre premiers volumes.

LAMBERT (Jean). — Jean Lambert, religieux bénédictin de l'ordre de Cluny, était chantre du prieuré de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou.

Il a laissé : *Sermons évangéliques et instructions chrestiennes et catholiques pour chacun jour de caresme et festes de Pasques*. Paris, 1582, dédié à Nicolas de Thou, évêque de Chartres, qui était en même temps prieur de Saint-Denis de Nogent.

Jean Lambert donna aussi une *Traduction de la seconde partie de l'horloge de l'empereur Marc-Aurèle*. Paris, 1580.

LAMBERT (Vincent). — Vincent Lambert était professeur de cinquième au collége de Chartres. Il ne voulut pas résister à la mode du jour et composa en l'honneur de son principal des vers latins qui furent imprimés :

Simoni Cordier, cum ei regii Carnotensis collegii rhetorica in theatro actione publica et solemni præmiorum distributione gratularetur, Hendecasyllabum. Chartres, Massot, 1688. Cette pièce de vers nous fournit des détails curieux sur l'ordre observé alors à la distribution des prix du collége Pocquet.

LAMY (François). — La famille Lamy était devenue propriétaire de la baronnie de Montireau, près la Loupe, par le mariage d'Antoine de Lamy avec Marguerite de Montireau. Le fils d'Antoine, Charles de Lamy, se maria, le 8 janvier 1635, avec Élisabeth de Graffard ; il eut pour fils François de Lamy, qui naquit à Montireau le 29 janvier 1636.

« Le 21 octobre 1636, mourut Charles de Lamy, aagé

d'environ vingt-huit ans, à Amiens, revenant des siéges de la Capelle et Corbie, que Monsieur, le frère du roy, avoit mené avec la noblesse de Beausse pour s'opposer aux ennemis. » François n'avait donc pas encore un an lorsqu'il succéda à son père dans la seigneurie de Montireau. Il eut pour précepteur Rouhaut, un des hommes les plus distingués de la Faculté de médecine de Paris. Il était sous la tutelle de sa mère, qui s'était remariée à Jean d'Angennes, seigneur de Fontaineriant.

Lorsque François eut terminé ses études, il se destina d'abord à la carrière militaire et fit une ou deux campagnes sous le duc de Richelieu, qui l'avait pris sous son patronage. Une circonstance assez singulière décida Lamy à renoncer au monde : dans une affaire d'honneur avec un officier de ses camarades, la balle qui lui était destinée vint s'aplatir sur un petit livre qu'il portait sous son habit, la *Règle de saint Benoît*. Lamy vit là un avertissement de Dieu ; abandonnant à sa sœur Élisabeth, mariée à Pierre-Antoine du Crochet, la baronnie de Montireau, il prit l'habit de Saint-Benoît et prononça ses vœux, le 30 juin 1659, dans l'abbaye de Saint-Benoît, à Reims.

Il se remit avec ardeur à l'étude, refit sa philosophie et sa théologie, et donna bientôt des preuves éclatantes de la pénétration de son esprit. Il fut le premier qui enseigna publiquement la philosophie de Descartes dans la congrégation de Saint-Maur. Mais où il brilla surtout, ce fut dans la controverse. Il eut l'honneur de vaincre l'abbé de Rancé dans une conférence qu'ils eurent au monastère de la Trappe, au sujet des études monastiques. Il entreprit aussi des discussions contre Jurieu, célèbre ministre de Mer. Il écrivit conlre le P. Malebranche, contre Nicole, Arnault et l'abbé Duguet, enfin contre Gibert et contre Sillery, évêque de Soissons.

Ces discussions, tout en tournant à l'honneur du P. Lamy, ne pouvaient pas manquer de lui faire beaucoup d'ennemis. Aussi, malgré son talent, ne put-il arriver aux premières places de son ordre. Ses supérieurs voulurent deux fois le nommer prieur ; deux fois un ordre du roi vint s'opposer à sa nomination. Il mourut dans l'abbaye de Saint-Denis, le 4 avril 1711.

Les principaux ouvrages de D. Lamy sont les suivants :

1. *Paraphrase sur les paroles de la profession religieuse, selon la règle de saint Benoît : Suscipe me, Domine, secundum eloquium tuum et vivam.* Paris, 1687, in-24.

2. *Conjectures physiques sur deux colonnes de nues qui ont paru depuis quelques années, et sur les plus extraordinaires effets du tonnerre, avec une explication de ce qui s'est dit jusqu'ici des trombes de mer, et une nouvelle addition où l'on verra de quelle manière le tonnerre, tombé nouvellement sur une église de Lagni, a imprimé sur une nappe d'autel une partie considérable du canon de la messe.* Paris, veuve Cramoisy, 1689, in-12.

Ce fait arrivé à Lagny, et qui donna lieu à cette époque à de nombreuses dissertations, a été fréquemment observé depuis. On a plusieurs fois remarqué entre autres que, sur des individus frappés par la foudre au pied des arbres, on voyait imprimées l'écorce de l'arbre et les branches sous lesquelles ils se trouvaient.

3. *Vérité évidente de la religion chrétienne.* Paris, 1694, in-12.

4. *De la connoissance de soi-même.* Paris, 1694-98, 6 vol. in-12. — *Idem.* Paris, 1700, 6 vol. in-8. — C'est la publication de cet ouvrage qui donna lieu à la dispute avec M. de Rancé dont nous avons parlé plus haut.

5. *Le nouvel athéisme renversé, ou Réfutation du système de Spinosa, tirée pour la plupart de la connaissance de la nature de l'homme.* Paris, L. Roulland, 1695, in-12. — *Idem.* Paris, J. de Nully, 1696, in-12. L'abbé Lenglet-Dufresnoy a donné un extrait de cet ouvrage dans la *Réfutation des erreurs de B. de Spinosa, par Fénelon, Lami,* etc. Bruxelles, 1731, in-12.

6. *Sentiments de piété sur la profession religieuse*. Paris, 1699, in-12.

7. *Lettre d'un théologien à un de ses amis sur un libelle qui a pour titre : Lettre de l'abbé *** aux RR. PP. Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur sur le dernier tome de leur édition de saint Augustin*. Paris, 1699, in-8.

8. *Plainte de l'apologiste des Bénédictins aux prélats de France, avec la lettre du cardinal Cantelmi à D. Bernard de Montfaucon sur son apologie de la nouvelle édition de saint Augustin*. 1699, in-8. — Ce livre est la suite du précédent : D. Lamy préparait un troisième écrit à ce sujet lorsqu'un ordre du roi vint mettre un terme à la querelle des Jésuites et des Bénédictins.

9. *Les saints gémissements de l'âme sur son éloignement de Dieu. La tyrannie du corps, premier sujet de gémir*. Paris, 1701, in-12.

10. *Lettres philosophiques sur divers points importants*. Trévoux, 1703, in-12.

11. *Les leçons de la sagesse sur l'engagement au service de Dieu*. Paris, Mariette, 1703, in-12.

12. *Les premiers éléments des sciences, ou Entrées aux connaissances solides*. Paris, Léonard, 1706, in-12.

13. *Lettres théologiques et morales sur quelques sujets importants*. Paris, 1708, in-12.

14. *L'Incrédule ramené à la religion par la raison, en quelques entretiens où l'on traite de l'alliance de la raison avec la foi*. Paris, 1710, in-12.

15. *De la connaissance et de l'amour de Dieu*. Paris, 1712, in-12.

LANGEY (GUILLAUME DU BELLAY DE). — Le bourg de Glatigny, en Vendômois, a été le lieu de naissance des six du Bellay, illustres frères qui tinrent les plus hauts emplois à la cour de François I[er]. Ils étaient fils de Louis du Bellay, seigneur de Langey, d'Ambrières et de Lavenay, et de Marguerite de la Tour-Landry. Nous ne ferons la biographie que de l'aîné de ces six frères, Guillaume du Bellay, plus connu sous le nom de seigneur de Langey, parce que ce fut lui qui succéda à son père dans cette seigneurie. Langey est un bourg près de Châteaudun : on y montre encore la maison où les du Bellay offrirent un

refuge à Rabelais pendant quelques années. On y aperçoit un buste en médaillon que l'on prétend être le portrait du célèbre curé de Meudon.

Guillaume naquit donc à Glatigny en 1491. Bien que destiné à la profession des armes, il reçut une éducation libérale, qui ne fut pas une des moindres causes de sa faveur auprès de François Ier. Nous ne le suivrons pas dans sa carrière politique, car elle appartient à l'histoire générale de la France. Nous dirons seulement que depuis la bataille de Pavie, où il fut fait prisonnier aux côtés du roi (1525), jusqu'à la campagne du Montferrat (1542), il se signala partout par son courage et sa sagesse. Gouverneur de Turin en 1537, il fut ensuite nommé par François Ier lieutenant-général du Piémont en 1540. Il reprit plusieurs places sur les Impériaux, et du Guast avouait que le seigneur de Langey était le plus excellent capitaine qu'il eût connu.

Mais c'est surtout dans ses diverses ambassades que Guillaume de Langey rendit le plus de services à la France. Député auprès de Henri VIII pour obtenir qu'il remît à François Ier 950,000 écus d'or que le roi de France lui devait aux termes du traité de Madrid, il sut si bien flatter les passions du roi d'Angleterre que, non seulement il obtint la décharge des 950,000 écus, mais encore le prêt de 400,000 autres qui servirent à payer Charles-Quint.

Envoyé en Allemagne, il parut à la diète d'Augsbourg, y obtint le rétablissement des ducs de Wurtemberg dans leurs domaines, d'où les avait chassés Ferdinand, roi des Romains, et la rupture de la ligue de Souabe que Charles-Quint avait tant à cœur de maintenir. Nous le retrouvons en 1535 à la diète de Smalkade, s'efforçant de détacher les princes de la cause impériale.

Langey avait le corps tout cassé et les membres perclus, par suite de ses fatigues à l'armée. Il rentrait en France pour prendre quelque repos ; mais il mourut en chemin sur la montagne de Tarare, à Saint-Symphorien, le 9 janvier 1543.

Nous devons maintenant dire quelques mots de ses ouvrages. Le plus important devait être une Histoire du règne de François Ier, à laquelle il avait donné le nom de *Ogdoades*. Ce livre ne fut pas terminé ; mais Guillaume avait cru devoir faire de la première partie un opuscule séparé, qui parut sous ce titre : *Épitome de l'antiquité des Gaules et de France, avec une préface sur toute son histoire*. Paris, Sertenas, 1556, in-4. — *Idem*. Paris, Marnef, 1587, in-4. A la suite se trouvent trois autres mémoires du seigneur de Langey : *Translation d'une oraison faite en la faveur du roi Jean de Hongrie, de la guerre contre le Turc. — Translation d'une lettre escrite à un Allemant, sur les querelles et différens d'entre Charles Ve et François Ier de ce nom. — Translation des lettres escrites par le très-chrestien roy de France, François Ier de ce nom, aux princes, villes et aux Estats d'Allemagne.*

Indépendamment de ces mémoires, la Bibliothèque nationale (fonds Baluze et Dupuy) conserve un grand nombre de missives de Guillaume de Langey, relatives à ses diverses ambassades. Plusieurs ont été publiées avec les *Mémoires de Martin du Bellay,* son frère.

Enfin, dans sa jeunesse, Guillaume de Langey avait publié un poème, prémisses de son petit esprit, *ingenioli primitiæ*, comme il dit lui-même dans la dédicace à Louis de Bourbon. Ce poème est intitulé : *Peregrinatio humana. Item de beatæ Virginis Mariæ nativitate Elegia*, etc. Paris, Gilles de Gourmont, in-4.



LAURENS (PIERRE). — Pierre Laurens, du diocèse de Montpellier, fut reçu chanoine de Chartres le 22 janvier 1643. Il s'appliqua à l'étude de la musique sacrée, et pendant longtemps les messes et cantiques de sa composition furent chantés dans la cathédrale de Chartres. Nous ne savons si plusieurs de ses œuvres ont été gravées ; nous ne connaissons qu'une *Messe à quatre voix*. Paris, Ballard, 1669, in-fol.

LAVAL (FRANÇOIS DE). — François de Laval appartenait à la famille de ce nom, qui possédait la terre de Montigny-sur-Avre, près Brezolles, et qui, plus tard, connue sous le nom de Montigny, devint propriétaire de la seigneurie de Sours en Chartrain. François naquit en 1622, à Montigny-sur-Avre, du mariage de Hugues de Laval, chevalier, seigneur de Montigny, Montbaudry, Revercourt et Allaincourt, et d'illustre dame Michelle de Péricard. Il renonça à son droit d'aînesse et se destina à l'état ecclésiastique. En 1643, il est encore à Montigny ; mais son père était déjà décédé (en 1636), et le frère de François, Jean-Louis de Laval, avait hérité de la seigneurie de Montigny-sur-Avre par la renonciation de son aîné.

François de Laval était archidiacre d'Évreux lorsqu'en 1658 il fut consacré évêque de Pétra *in partibus*, et nommé vicaire apostolique au Canada. Il travailla à l'établissement de la religion catholique dans la Nouvelle-France avec beaucoup de sollicitude et de sagesse. Après un séjour de plus de quinze années en Amérique, il revint en France. Le 5 mai 1675, nous voyons, dans les registres de l'état-civil de la paroisse de Montigny-sur-Avre : « François de Laval, premier évesque de Québec, ville capitale de tous les païs de la Nouvelle-France, » assister comme parrain au baptême de son neveu François, fils de Jean-Louis de

Laval, chevalier, seigneur de Montigny. François de Laval venait en effet d'être nommé à l'évêché de Québec, nouvellement créé. Il partit de Montigny pour se rendre à son poste, où il arriva au commencement de septembre 1675, et où il fut reçu avec les plus grands honneurs par M. de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France. Il mourut à Québec, le 6 mars 1708.

On a de François de Laval un grand nombre de réglements et de mandements pour son église naissante et pour l'établissement des missions.

LEBOUCQ (Gui). — Gui Leboucq, né à Chartres en 1732, d'une ancienne famille bourgeoise, fut professeur de rhétorique au collége Pocquet et devint ensuite doyen de la collégiale de Saint-André ; il mourut à Chartres le 28 juin 1799. Il s'acquit une véritable réputation par son talent de rhéteur, en même temps qu'il jouissait de l'estime universelle pour sa piété et sa vertu. Le roi de Danemark, Christian VII, étant venu à Chartres, Leboucq lui dédia un de ses *Plaidoyers*, et reçut comme marque de la bienveillance royale une pendule d'un haut prix, conservée aujourd'hui chez une des parentes de l'abbé Leboucq, et destinée à la Bibliothèque communale de la ville de Chartres.

L'abbé Leboucq a composé un certain nombre d'ouvrages :

Exercice en forme de plaidoyer sur cette question : De ces quatre biens : les talents, la richesse, la santé, un ami, quel est le plus désirable? Chartres, Ét. Cormier, 1767, in-8.

Discours sur cette question : Lequel de ces quatre sujets : le commerçant, le cultivateur, le militaire et le savant sert le plus essentiellement l'État? Paris, Fétil, 1770, in-8.

Panégyrique de sainte Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, fondatrice de la congrégation des Dames de la Visitation. Chartres, 1773, in-8. — *Idem.* Paris, Fétil, 1783, in-12.



Nouveaux plaidoyers à l'usage des colléges. Chartres, Fr. le Tellier, 1775, in-8.

Lettre à M. F... pour servir de réponse à l'un des articles du Journal encyclopédique du 15 novembre 1775, sur ce qu'on doit penser des exercices connus dans les colléges sous le nom de plaidoyers. Chartres, Fr. le Tellier, 1776, in-8.

Oraison funèbre de M. Pierre-Augustin-Bernardin de Rosset de Fleury, évêque de Chartres. Chartres, Mich. Deshayes, 1781, in-8.

La plupart des œuvres de l'abbé Lebouq furent réunies sous ce titre : *Plaidoyers littéraires, panégyriques et oraisons funèbres.* Paris, P.-M. Nyon le jeune, 1788, 2 vol. in-12.

LE BRETON (Jacques). — Jacques le Breton était fils d'Étienne le Breton, capitaine et major au régiment de Sainte-Maure, et de Nicolle Guerrier. Lui-même embrassa la carrière des armes. En 1693, il était premier maréchal-des-logis de la compagnie des grenadiers à cheval du roi, lorsqu'il se maria avec Marie-Anne Gaulard. Il possédait la seigneurie de Baronval, en la paroisse de Blévy, près Châteauneuf-en-Thimerais.

Il a composé : *Entretiens familiers d'un druyde* (1), *d'un philosophe aspirant à la médecine et d'un hermite.*

LECOQ (Jean) (*Johannes Gallus*). — Jean Lecoq était fils d'un pâtissier de Chartres. Il fit des études distinguées à Paris, et nous le voyons avocat au Parlement de Paris en 1381, puis avocat général en 1392.

C'était un des jurisconsultes les plus distingués de son temps. Il a laissé un *Recueil d'arrêts* très-estimé.

LEDRU (Philippe). — La naissance de notre auteur est un mystère : il appartenait certainement au pays chartrain ;

(1) Originaire de Dreux.

mais de quel père, de quelle mère et de quelle ville, nul n'aurait su le dire. En l'année 1640, il avait été apporté, âgé d'environ cinq ans, à la mère de Jean Jouet (voir à ce nom), alors enfant d'aube au Chapitre de Chartres. Jusque-là il avait été élevé à la campagne; c'était un petit garçon frais et rose dont l'œil mutin annonçait une vive intelligence. On ne voulut donner sur sa naissance aucun renseignement; mais on laissa à la mère de Jean Jouet une somme d'argent assez ronde pour qu'elle le fît convenablement élever.

La bonne femme s'attacha à l'enfant, qu'elle traita comme le sien propre, et le fit admettre parmi les enfants de chœur de la cathédrale. Jean Jouet, de son côté, considérait Philippe comme son frère. Voyant son humeur tapageuse, il essaya de lui inculquer le goût de la musique, dans laquelle il excellait lui-même; mais comme Philippe ne voulait rien entendre, on le plaça au collége Pocquet, à Chartres, espérant qu'une discipline plus sévère viendrait à bout de sa légèreté. Il ne fut pas plus docile au collége qne chez le maître de grammaire, et on le renvoya au bout de peu de temps pour certaines escapades dans lesquelles il entraînait même ses camarades. Jouet l'envoya alors à Paris chez un de ses amis, organiste de Notre-Dame, afin qu'il y terminât son éducation.

Une fois Philippe Ledru parti de Chartres, nous le perdons absolument de vue. Que devint-il à Paris? Un bohême littéraire assurément. Dans la préface d'un livre qu'il a publié, il s'exprime ainsi: « Pour moy, je ne suis pas d'humeur à me contraindre, qui n'ay rien à demander à ceux qui sont au-dessus de moy, sinon à la façon de Diogène, de me laisser mon soleil libre, c'est-à-dire le peu que la naissance m'a donné pour la vie, sans troubles et sans rapines. »

Le privilége accordé à Philippe Ledru pour la publication de son livre est de 1664 ; en 1665, il le céda à G. Quinet, libraire, qui édita l'œuvre du poète en deux volumes in-12, sous ce titre : *Proverbes en rimes, ou Rimes en proverbes, accommodées en distiques ou manières de sentences, qui peuvent passer pour maximes dans la vie.* Voici le jugement que porte sur ce recueil un autre Chartrain, Gratet-Duplessis, le grand maître en proverbes : « Maistre Ledru était un pauvre rimeur, et son livre, quoique rare, ne mérite guère d'être recherché. Comme simple nomenclature, nous avons beaucoup mieux ; comme poésie, nous n'avons rien de si mauvais. »

A la fin du tome second des *Proverbes en rimes,* se trouve une pièce de vers intitulée *Régime de bien vivre*, qui a été aussi publiée isolément, sans lieu ni date, sous le titre de *La sauvegarde de la vie humaine.*

LEFEBVRE (JEAN) (*Johannes Fabri*). — Jean Lefebvre naquit à Paris, y fit ses études et y prit le bonnet de docteur en droit canonique. Il entra ensuite dans l'ordre de Saint-Benoît et devint religieux de l'abbaye de Saint-Waast d'Arras. Il en était prévôt lorsque sa réputation le fit élire, en 1367, abbé de Tournus, au diocèse de Mâcon. Trois ans après, l'abbé de Saint-Waast étant mort, les anciens confrères de Jean Lefebvre le rappelèrent pour les gouverner.

Charles V l'admit dans son conseil et lui confia plusieurs ambassades pour les affaires de l'Église. La première fut vers le pape Grégoire XI, en 1376, et l'on conserve encore manuscrite, à la Bibliothèque nationale, la harangue qu'il fit à ce pape au nom du roi de France.

Grégoire XI étant mort le 27 mars 1378, une partie des cardinaux élurent pour lui succéder Robert de Genève,

que le parti français reconnut sous le nom de Clément VII. Les cardinaux dissidents avaient nommé pape Urbain V. Un des partisans de ce dernier, Jean de Lignano, ayant publié contre Clément VII un livre intitulé *Du Gémissement de l'Église*, Jean Lefebvre répondit par un traité *Du Gémissement des gens de bien à l'occasion du schisme.*

Pour récompenser son dévoûment à sa cause, Clément VII, à la mort d'Èbles du Puits (février 1380), nomma Jean Lefebvre à l'évêché de Chartres. Charles VI continua, comme son père, à l'employer dans diverses ambassades : c'est ainsi qu'en 1381 il fut envoyé près du duc de Bretagne pour traiter de la paix. Vers le même temps, Louis, duc d'Anjou et roi de Sicile, le choisit pour son chancelier et lui confia diverses négociations de 1381 à 1388.

Jean Lefebvre mourut à Avignon le 11 janvier 1390, et fut enterré dans l'église de Saint-Martial de cette ville, où on lisait cette épitaphe :

Parisius genitum niger excipit ordo tenellum;
Eximius doctor canonis inde sacri.
Trinochii prima, Vedasti denique cœtus,
Moribus et vita splendidus, alba regit.
Intrusum Romæ detestans rite Johannes,
Clementem Petri sceptra tenere docet.
Undena tandem Jani sub luce quievit,
Carnotum præsul. Sis sibi, Christe pius.

Outre les ouvrages dont nous avons déjà parlé, Jean Lefebvre a laissé un manuscrit important sur les affaires auxquelles il prit part comme chancelier du roi de Sicile. Ce manuscrit est conservé à la Bibliothèque nationale ; il a pour titre : *Diarium historicum, quo res gestas omnes quibus interfuit singulis diebus, prout gestæ sunt ab anno 1381 ab annum 1388, describit.*

Du Boulai, dans son *Histoire de l'Université de Paris,*

a imprimé un traité latin de Jean Lefebvre adressé au comte de Flandre, en forme de plainte sur ce qui s'était passé en France.

On a encore attribué à l'évêque de Chartres les *Grandes Chroniques de Hainault, depuis Philippe le Conquérant jusqu'à Charles V,* trois volumes in-fol. conservés à la Bibliothèque nationale, et un traité pour prouver que saint Pierre a souffert le martyre à Rome sous Néron.

LEFEBVRE (MARIN). — Le nom de Lefebvre ou Lefèvre était si commun au moyen âge, qu'il est assez difficile de dire à quelle famille appartenait notre auteur. Il naquit à Chartres le 11 septembre 1548, et mourut dans cette ville le 16 juin 1635. Nous savons qu'il exerça la chirurgie à Illiers.

Nous connaissons de lui un livre intitulé : *Les merveilleux effets de deux admirables fontaines situées en la forêt d'Ardenne*. Paris, 1577.

LEFÈVRE (JEAN) (*Johannes Faber*). — Jean Lefèvre, né à Châteaudun vers 1475, entra dans les ordres et fit profession dans l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun, dont son oncle, un autre Jean Lefèvre, était abbé. A la mort de celui-ci, Jean Lefèvre lui succéda, à peine âgé de vingt-cinq ans. Il se distingua par son éloquence. Il a laissé un assez grand nombre d'homélies, qui sont conservées manuscrites à la Bibliothèque de Châteaudun. Il jouissait d'un grand crédit à la cour de Louis XII, et, en 1515, il eut l'honneur d'accompagner le roi François I[er] à Boulogne, où il ouvrit la conférence dans laquelle fut arrêté le concordat entre le roi de France et Léon X. On le retrouve encore en 1530, où il jure obéissance et fidé-

lité à l'évêque de Chartres, Louis Guillart. Il fut le dernier abbé régulier de la Madeleine.

LEFÈVRE (JEAN). — Cet auteur, qui appartenait à l'ordre ecclésiastique, naquit à Dreux à la fin du XVe siècle. Nous ne connaissons de lui que l'ouvrage suivant : *Les fleurs et antiquitez des Gaules.... avec la description des bois, forêts, vergers, et autres lieux de plaisir situés près la ville de Dreux*. Paris, P. Sergent, 1532, in-8. Ce traité a été réimprimé récemment.

LEFÈVRE (NICOLAS). — Nicolas Lefèvre, issu d'une ancienne famille de Chartres alliée à celle des d'Aligre, naquit à Montfort-l'Amaury en 1588. C'est à Chartres qu'il fut élevé et qu'il fit ses premières études ; c'est aussi dans cette ville qu'il prit l'habit des Frères-Prêcheurs des mains du P. Jean Breton, et qu'il prononça ses vœux dans le couvent de Saint-Jacques, en 1604. Il alla ensuite étudier la philosophie à Paris : sa thèse de tentative fut dédiée par lui au Chapitre de Chartres ; il reçut le bonnet de docteur à la Faculté de Bourges. L'an 1624, nous le trouvons prieur du couvent d'Angers : il assiste en cette qualité au chapitre des Frères-Prècheurs de la province de France, qui fut tenu à Chartres. Il fut un des six prédicateurs et un des présidents des disputes. Il a composé l'histoire de ce chapitre sous ce titre : *Agématologie, c'est-à-dire Discours de l'assemblée du chapitre provincial de la province de France, de l'ordre des Frères-Prescheurs, célébré au couvent de Saint-Jacques, à Chartres*. Angers, Ant. Hernault, 1625, in-8. Nicolas Lefèvre dédia ce livre aux maire et échevins de Chartres.

La même année 1625, il fut fait prieur du couvent des Dominicains de Chartres, et fut continué plusieurs fois

dans son triennal. Il eut alors le loisir de compulser les archives du couvent de Saint-Jacques, et il se servit de ses connaissances pour publier : *Prædicator Carnutensis, sive Institutio conventus Carnutensis, sacri ordinis Fratrum Prædicatorum*. Chartres, Cl. Peigné, 1637, in-8. Ce livre est dédié à Léonor d'Estampes, évêque de Chartres.

Ayant été dans la suite nommé prieur à la Rochelle, il rétablit en cette ville le couvent de son ordre, et employa tous ses talents et toute son énergie à l'extirpation de l'hérésie. En 1650, il fut député par son ordre, comme définiteur pour la province de France, au chapitre général tenu à Rome. Il mourut à la Rochelle en 1653.

Outre les deux ouvrages que nous avons cités, Nicolas Lefèvre en publia plusieurs autres :

L'Hyacinthe sacré propre à la guérison du corps et de l'âme. Chartres, Peigné, 1637, in-24.

Traités théologiques.

Guérisons miraculeuses opérées dans l'église de Chartres.

Défense du rosaire. La Rochelle, du Rosne, 1646, in-4.

Manuale historicum a Christo nato ad annum 1646. La Rochelle, Touss. de Gouy, 1646, in-8.

LÉGER (Jacques). — Jacques Léger, né à Chartres vers 1670, entra dans la congrégation de Saint-Maur. Dans un recueil des poésies qui ont remporté les prix fondés sur le Puy de l'Immaculée-Conception, tenu à Caen en 1708, se trouve une ode de D. Léger, qui a mérité le prix, c'est-à-dire un cent de jetons d'argent du poids de deux marcs et demi, avec une bourse de velours vert.

Jacques Léger fut quelque temps professeur de rhétorique à Conches. Il quitta la congrégation de Saint-Maur pour entrer à l'abbaye de la Trappe. Forcé d'abandonner ce monastère parce qu'il s'était porté appelant de la Cons-

titution, il obtint en 1721, du général des Bénédictins, l'autorisation de reprendre l'habit de Saint-Maur.

LEGRAND (Louis) (*Ludovicus Magnus*). — Louis Legrand, né à Dreux vers le commencement du XVIe siècle, se fit recevoir avocat au Parlement et acquit une certaine réputation comme jurisconsulte.

On connaît de lui : *Digestarum seu in artem redactarum actionum juris Libri quatuor*. Paris, J. Longis, 1559, in-8.

Il a publié également un *Traité de l'homicide et du crime*. Paris, Gerv. Mallot, 1569, in-8, ouvrage qui eut un grand succès au moment de son apparition.

LEGRAND (Mathieu) (*Mathæus Magnus*). — Nous ne connaissons presque rien de cet auteur. Il était sans doute originaire de Gallardon, mais il naquit à Châteauneuf-en-Thimerais, ville dans laquelle son père était lieutenant général au bailliage. Lui-même se livra à l'étude du droit et succéda sans doute à son père dans sa charge de lieutenant général au bailliage de Châteauneuf. Il a composé un ouvrage *De usuris et fructibus*, Paris, 1560, auquel on peut reprocher l'abus des citations, mais qui est d'un style poli et élégant.

Il fut le père de Jean-Mathieu Legrand. (Voir à ce nom.)

LEGRAND (Jean-Mathieu). — Il naquit à Gallardon en 1550, et était fils de Mathieu Legrand, qui devint plus tard lieutenant général de Châteauneuf. Son père l'envoya à Paris pour y terminer ses études près de son oncle, Jean Legrand, alors professeur royal de philosophie. Il se rendit ensuite à Orléans, où il étudia le droit sous le doc-



teur Robert, et de là passa à Bourges, où il eut l'honneur de suivre les leçons de l'illustre Cujas. Il était encore en cette ville en 1581, et il y prit le degré de licencié. Puis il revint à Paris, suivit quelque temps les séances du Parlement, et enseigna les *Institutes* de Justinien. Il avait déjà une grande réputation de savoir, quand il partit pour Angers, afin de prendre le bonnet de docteur. Pendant deux jours entiers il soutint une dispute publique contre les régents de la Faculté, et à la suite de cet examen il reçut le titre de docteur en l'un et l'autre droit.

On l'appelait pour professer à Bordeaux; mais en ce moment une des six places de docteur régent en l'Université d'Angers étant venue à vaquer, on lui conseilla de solliciter cette place. Il se présenta en effet pour subir l'examen; mais toute l'Université, d'une commune voix, déclara qu'elle le tenait pour approuvé, et il prit possession de sa chaire en 1592.

Il fut troublé dans sa possession par Claude Fournier. L'affaire fut portée au Parlement; mais l'adversaire de Legrand se désista, et celui-ci resta paisible possesseur de sa chaire jusqu'en 1604. Il était même alors sous-doyen de l'Université. Un Écossais, Guillaume Barclay, professeur de jurisprudence à Pont-à-Mousson, fut appelé alors par l'Université pour remplacer Marin Liberge, qui avait professé pendant plus de quarante ans. Comme on lui accorda la première place, Davy d'Argentré, doyen, et Legrand appelèrent de cette conclusion : Barclay eut gain de cause, et Legrand aima mieux quitter Angers que céder devant son adversaire. Il alla à Orléans, où il disputa une chaire de droit vacante : il obtint les honneurs du triomphe ; mais il ne tint pas longtemps cette dernière chaire, car il mourut à Orléans vers 1610.

On a de Jean-Mathieu Legrand un livre imprimé sous

ce titre : *Differentiarum et rationum juris civilis libri duo.* Paris, 1606, in-12.

La Bibliothèque d'Orléans possède, en outre, de cet auteur un manuscrit intitulé : *Annotationes ad librum tertium Decretalium.*

LEGRAND (Jean) (*Johannus Magnus*). — Cet auteur, né à Gallardon, était le frère du lieutenant général de Châteauneuf. Il devint professeur de philosophie à Paris. Il a laissé un ouvrage sous ce titre : *Orationes duæ, de præstantia Academiæ Parisiensis et de philosophia eleganter et latine tractanda.* Paris, Abr. Dauvet, 1584, in-8.

LEMAIRE (Philippe). — Philippe Lemaire était originaire du diocèse de Paris : il fut reçu chanoine de Chartres le 4 décembre 1653, fut archidiacre de Vendôme, puis de Pinserais en cette église, devint prédicateur de la reine et mourut à Chartres au mois de juin 1680.

Nous connaissons de lui un assez grand nombre d'ouvrages :

1. *Éloge funèbre d'Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans.* Paris, Pépingué, 1670.
2. *Défense de la foi catholique et de la perpétuité touchant l'Eucharistie contre le ministre Claude.* Paris, P. Mercier, 1670, in-4.
3. *Le droit des Évêques, où il est traité des gros fruits et des distributions dues aux chanoines et que ces commensaux doivent gagner.* Paris, Pépingué, 1675, in-8.

Louis de la Rue, chanoine de Chartres et archidiacre de Dreux (22 avril 1661), publia à ce sujet : *Lettre d'un amy à M. Lemaire sur son livre du Droit des Évêques, pour la nomination de deux chanoines commensaux, qui doivent recevoir la distribution pendant le tems de leur emploi.*



4. *Avis aux curés touchant le soin qu'ils doivent prendre de leurs églises et choses saintes*. Chartres, Peigné, 1676.

5. *Le droit des évêques, où il est traité de la subordination des chanoines aux évêques et de quantité de différends des évêques avec leurs chapitres, et des moyens de les accommoder*. Paris, Pépingué, 1677, in-8.

LEMARQUANT (Louis-François-Augustin). — Louis-François-Augustin Lemarquant naquit à Anet le 2 octobre 1734, de Jean Lemarquant, commissaire d'artillerie et lieutenant des chasses de la duchesse du Maine et du prince de Dombes, et d'Ursule Ponchet de Beauregard. Il se maria, le 17 octobre 1759, avec Françoise-Nicole Lefebvre, et prenait alors les titres d'avocat au Parlement, lieutenant des chasses de la principauté d'Anet, comté de Dreux et dépendances ; plus tard, nous le trouvons désigné comme juge particulier de la maîtrise des eaux et forêts de la principauté d'Anet, comtés de Dreux et de Bu, des baronnies d'Ivry et de Garennes, et enfin maître particulier des eaux et forêts de la principauté d'Anet.

Il a publié : *Description du château d'Anet*. Chartres, veuve Fr. Le Tellier, 1776, in-12. — *Idem*. Paris, Desprez, 1789, in-12.

LENFANT (Paul). — La famille Lenfant était très-ancienne à Châteaudun, et donna à la religion réformée plusieurs ministres, dont les plus célèbres sont Paul Lenfant et surtout son fils Jacques.

Paul, né vers 1620 à Châteaudun, était ministre à Bazoches-en-Dunois, où il s'était marié avec Anne Dergnoust de Pressainville, fille du seigneur de Boissay. Il était le favori des trois sœurs du marquis de Dangeau, dames de Bazoches, qui restèrent jusqu'à leur mort de ferventes adeptes du calvinisme.

Cependant il abandonna Bazoches pour s'attacher à la maison de Coligny, qui l'appela pour exercer son ministère à Châtillon-sur-Loing.

Paul Lenfant était un des docteurs les plus rigoristes de son parti. Il écrivit pour réfuter l'*Histoire du Calvinisme* du P. Maimbourg, dans laquelle ce jésuite s'efforçait de ramener sans dispute les protestants à la doctrine catholique sur le mystère de l'Eucharistie.

Après la révocation de l'édit de Nantes, Paul Lenfant se retira à Marsbourg, dans le landgraviat de Hesse-Cassel, où il mourut au mois de juin 1686.

LENFANT (JACQUES). — Cet écrivain est un des plus féconds et des plus savants de la religion prétendue réformée. Il naquit à Bazoches-en-Dunois le 13 avril 1661, du mariage de Paul Lenfant et d'Anne Dergnoust. Son père fut son premier précepteur et lui inspira le zèle ardent qu'il possédait lui-même pour la religion nouvelle.

Très-jeune encore, Jacques se rendit à Saumur pour faire ses études de théologie sous Jacques Cappel, professeur d'hébreu. A Saumur, il se fit remarquer par son esprit précoce et par son ardeur à l'étude : son père ne négligea rien pour développer ces heureuses qualités, et envoya son fils se perfectionner à Genève, rendez-vous des plus célèbres controversistes protestants.

Cependant la révocation de l'édit de Nantes arriva (1683); Jacques Lenfant ne devait plus rentrer en France. A la fin de l'année 1683, il partit de Genève pour Heidelberg, où résidait l'Électeur palatin, Charles de Simmeren. Il y reçut l'année suivante l'imposition des mains : dès la même année, il publia son premier ouvrage, dirigé contre Brueys, ministre protestant, nouvellement converti par Bossuet : *Considérations générales sur le livre de M. Brueys, inti-*

tulé : Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des protestants. Rotterdam, Leers, 1684, in-8.

En 1685, l'électrice douairière palatine le choisit pour chapelain, en même temps qu'il était pasteur ordinaire de l'église française. Mais il ne put rester longtemps à Heidelberg. Au mois d'octobre 1688, il partit précipitamment de cette ville, craignant l'arrivée des troupes françaises qui venaient d'entrer dans le Palatinat sous la conduite de Turenne. Il se rendit directement à Berlin.

Là il reçut l'accueil le plus honorable de la part de Frédéric Ier, électeur de Brandebourg, qui lui accorda immédiatement une place de pasteur dans sa capitale. Jacques Lenfant en commença les fonctions le 21 mars 1689 et les continua jusqu'à sa mort. Les honneurs ne lui manquèrent point. La reine de Prusse, Charlotte-Sophie de Hanovre, seconde femme de Frédéric Ier, le choisit pour son prédicateur ordinaire. A la mort de cette princesse, en 1705, il fut nommé chapelain du prince Frédéric-Guillaume, roi de Prusse après Frédéric Ier, en 1713.

En 1707, Lenfant fit un voyage en Angleterre et prêcha devant la reine Anne. Celle-ci le pressa vivement de rester auprès d'elle ; mais il préféra retourner à Berlin. Comme souvenir de son voyage en Angleterre, il accepta en 1710 le titre d'agrégé à la société appelée de la Propagation de la Foi. Il visita Helmstadt en 1712 et Leipsick en 1715, travaillant dans les bibliothèques et compulsant les livres et les manuscrits dont il avait besoin pour composer ses propres ouvrages.

Il n'avait pas d'ailleurs rompu toute relation avec la France : en 1705, il avait épousé Émilie Gourgeaud de Venours, d'une famille noble du Poitou. Il était à Berlin membre du consistoire supérieur et du conseil français, chargé de diriger les affaires des protestants réfugiés.

Le 2 mars 1724, il fut admis à l'Académie des sciences de Berlin, créée par le roi Frédéric Ier. Jacques Lenfant était ainsi arrivé au comble des honneurs et de la renommée ; mais il ne devait pas en jouir longtemps. Il eut une attaque d'apoplexie le 25 juillet 1728; elle se reproduisit plus violente le 4 août suivant, et fut suivie d'une espèce de léthargie qui mit fin à sa vie le 7 du même mois. Il fut enterré au pied de la chaire de l'église française du Werder, où il prêchait habituellement depuis 1715.

Comme nous l'avons dit, Jacques Lenfant fut un des écrivains les plus féconds de son temps. Nicéron (t. IX) donne la liste de trente-cinq de ses ouvrages. Outre celui dont nous avons parlé, nous citerons :

1. *Lettres choisies de saint Cyprien aux confesseurs et aux martyrs, avec des remarques historiques et morales.* Amsterdam, 1688, in-12.

2. *De inquirenda veritate.* Genève, 1691, in-4, traduction latine du livre du P. Malebranche, *De la recherche de la vérité.*

3. *Histoire de la papesse Jeanne, tirée de la dissertation latine de M. Spanheim.* Cologne, 1694, in-12. Desvignolles, qui avait été le collaborateur de Lenfant pour cet ouvrage, en donna une 2e édition augmentée. La Haye, 1720, 2 vol. in-12. Enfin une 3e édition parut en 1736. La Haye, J. van den Kieboom, 2 vol. in-12.

4. *Histoire du concile de Constance.* Amsterdam, P. Humbert, 1714, 2 vol. in-4. — *Idem.* Amsterdam, 1727, 2 vol. in-4.

5. *Apologie pour l'auteur de l'Histoire du concile de Constance contre le Journal de Trévoux du mois de décembre 1714.* Amsterdam, 1716, in-4.

6. *Traduction du Nouveau-Testament, avec des remarques et d'amples préfaces.* Amsterdam, 1716, 2 vol. in-4. Cette traduction, faite sur l'original grec, avec des notes de Lenfant et de Beausobre, attira aux auteurs une vive critique de Gabriel Dartis, un des ministres de Berlin, qui les accusa d'avoir affaibli les preuves de la divinité de Jésus-Christ et favorisé le socinianisme.

7. *Poggiana, ou la vie, le caractère, les sentiments et les bons mots de Pogge, avec l'histoire de Florence écrite par le Pogge, et un supplément de diverses pièces importantes.* Amsterdam, P. Humbert,

1720, 2 vol. in-12. On trouve dans les journaux littéraires de l'époque quelques lettres de Lenfant pour défendre cet ouvrage.

8. *Préservatif contre la réunion avec le siége de Rome, contre le livre de Mlle de B****. Amsterdam, Humbert, 1723, 4 vol. in-12. Ce livre est un de ceux qui attira à l'auteur les plus vives inimitiés.

9. *Histoire du concile de Pise et de ce qui s'est passé de plus mémorable dans le concile jusqu'au concile de Constance*. Amsterdam, 1724, 2 vol. in-4. — *Idem*. Utrecht, Corn. Lefebvre, 1731, 2 vol. in-4.

10. *Sermon prononcé à Berlin le 31 de mars, jour de la dédicace de la maison des Orphelins françois de cette ville*. Berlin, J. Grynœus, 1725, in-12.

11. *Seize sermons sur divers textes*. Amsterdam, 1728, in-8, en collaboration avec Beausobre.

12. *Histoire de la guerre des Hussites et du concile de Bâle*. Amsterdam, 1729, 2 vol. in-4. — *Idem*. Utrecht, Corn. Lefebvre, 1731, 2 vol. in-4. Cet ouvrage posthume de Lenfant fut publié par les soins de sa veuve, qui y joignit la dissertation de Beausobre sur les *Adamites de Bohême*.

Enfin nous ne voulons pas oublier deux œuvres de longue haleine que Lenfant entreprit avec la collaboration de Beausobre, Lacroze, Mauclerc et Forney : *Bibliothèque germanique ou Histoire littéraire de l'Allemagne et des pays du Nord, depuis 1720 jusqu'en 1740*. 50 vol. in-12. — *Journal littéraire d'Allemagne, de Suisse et du Nord*. 2 vol. in-8.

On trouve un mémoire historique sur Jacques Lenfant en tête de la deuxième édition de l'*Histoire de la guerre des Hussites*, et dans la *Bibliothèque germanique*, t. XVI.

LEROUX (Sébastien). — Sébastien Leroux naquit au Boullay-Mivoye, près Châteauneuf, en 1664. Il devint curé d'Andeville, aujourd'hui paroisse supprimée et réunie à Meslay-le-Vidame, et en prit possession le 9 juin 1689. Il mourut à Andeville le 30 avril 1704, et fut enterré dans le chœur de l'église.

Il publia en latin *Concordia quatuor Evangelistarum plena, recte ordinata concinneque cohærens* (Paris, Aubouin), puis il traduisit cet ouvrage en français et le fit paraître sous ce titre : *Concorde des quatre évangélistes représentant l'histoire de N.-S. Jésus-Christ selon l'ordre chronologique et dans un seul tissu*. Paris, J. Anisson, 1699, in-8, avec une carte de la Terre-Sainte. Il nous apprend qu'il consacra douze années à la composition de ce livre, dédié par lui à Mme de Maintenon.

LESCOT (JACQUES). — Jacques Lescot, docteur de Sorbonne et professeur royal de théologie, était confesseur du cardinal de Richelieu lorsqu'il fut promu à l'évêché de Chartres, en 1641. Il ne fit son entrée que le 31 décembre 1643. Il rédigea un catéchisme pour l'usage de son diocèse et publia des statuts synodaux en 1645. Il se fit chérir par sa charité; il fonda dans sa ville épiscopale une maison de refuge pour les petits orphelins, et aidait de sa bourse et de sa protection toute particulière le Bureau des pauvres de Chartres.

Il aimait d'ailleurs les lettres, et avait rassemblé une belle bibliothèque dont on publia le catalogue. Son testament, fait à Chartres le 5 janvier 1656, fut imprimé chez Cl. Peigné. Chartres, 1657, in-4. Il mourut à Paris le 22 août 1656 (1).

(1) « Le mardy 22 aoust 1656, est décédé en la ville de Paris illustrissime et révérendissime Père en Dieu messire Jacques Lescot, évesque de ce diocèse de Chartres, estant pour lors rue de Bussy, à cause de l'assemblée du clergé à laquelle il estoit député. Son cœur a esté porté à Saint-Quentin, lieu de sa naissance; ses entrailles enterrées en l'église Saint-André-des-Arts, proche une des portes du cœur de ladicte église, du costé de la sacristie, et son corps gardé dans une chapelle d'icelle jusqu'au 28e d'aoust, que l'on l'a mené à Chartres en la chapelle de l'Évesché, et le vendredi 1er septembre il a été apporté à Saint-Aignan, où il a esté inhumé le mercredy 18e septembre, au milieu des grottes estant dessoubz

Parmi ses mandements, nous ne citerons que celui qu'il publia en 1663 *touchant la bulle d'Innocent X sur le jansénisme;* mais nous rappellerons son livre intitulé *Doctrine chrétienne en forme de dialogue.* Chartres, Cl. Peigné.

Avant d'être nommé à l'évêché de Chartres, Jacques Lescot avait composé divers écrits, dont les uns furent imprimés et les autres restèrent manuscrits, ceux entre autres sur le mariage de Monsieur, 1635. Il laissa également une *Vie du cardinal de Richelieu,* qui n'a pas été imprimée.

LIBOIS (Étienne). — Nous avons bien peu de renseignements sur cet auteur. Nous savons qu'il naquit à Courville vers 1696, et qu'il mourut à Paris en 1777. Il était parent de Dreux du Radier (voir ce nom), et celui-ci, dans une autobiographie manuscrite que nous avons entre les mains, s'exprime ainsi : « J'ai fait mes premières classes à Paris, et mon premier maître fut un de mes parens qui s'est distingué par la singularité de ses études. Ce fut Étienne Libois, mort âgé de plus de quatre-vingts ans, en 1777, et qui, s'étant d'abord livré à la recherche de la *bénite pierre,* abandonna cette recherche, qui avait mis ses affaires en très-mauvais état, et s'occupa depuis du secret divin de la *Médecine universelle.* L'ayant revu deux ans avant sa mort, il m'assura très-sérieusement qu'à force de prières il avait obtenu de la bonté de Dieu cette précieuse découverte, digne elle seule d'occuper tout ce qu'il y a d'hommes raisonnables au monde. Il gémissait sur le tems qu'il avait perdu à l'alchimie et auprès de ses fourneaux, et en demandait pardon à Dieu comme d'un très-

le cœur de ladicte église. » (Registre de l'état-civil de Saint-Aignan de Chartres.)

grand péché dont il avait été justement puni. Il a donné au public un très-gros in-8 imprimé aux dépens de l'auteur, et dont il a vu une deuxième édition sous le titre d'*Encyclopédie des dieux et des héros, sortis des qualitez des quatre élémens et de leur quintessence, suivant la science homérique*. A Paris, chez la veuve Duchesne et Pissot, 1773. »

La seconde édition fut publiée à Paris, chez Barbou, 1776, 2 vol. in-12.

DES LIGNERIS (Jacques). — La famille des Ligneris est une des plus anciennes et des plus considérables de la Beauce : elle posséda pendant longtemps le marquisat de Courville et la seigneurie de Fontaine-la-Guyon, et elle donna son nom jusqu'à la Révolution au village qui s'appelle aujourd'hui Méréglise. Jacques des Ligneris était un des cadets de cette maison et naquit vers 1480. Il étudia à Paris, à Louvain et à Padoue, et ensuite, étant de retour en France, il parut dans le barreau entre les plus célèbres avocats de son temps.

Le roi François Ier honora des Ligneris de la charge de lieutenant général du bailliage d'Amiens, puis le rappela à Paris, où il le nomma conseiller au Parlement. Peu de temps après, il fut créé président de la troisième chambre des enquêtes, le 14 juillet 1544, puis le roi ayant, par son édit du mois de mai 1554, créé quatre nouveaux présidents au Parlement, outre les anciens, Jacques des Ligneris fut honoré de la première de ces quatre charges par lettres patentes données à Compiègne le 18 mai 1554.

Dans tous ces emplois, des Ligneris acquit beaucoup de réputation. Le Parlement lui confia souvent les plus importantes affaires et l'employa surtout lorsqu'il s'agissait de faire des remontrances à Sa Majesté ; ce fut dans ces



fonctions qu'il fut connu du roi Henri II, qui le destina pour être un de ses ambassadeurs au concile de Trente. Des Ligneris y soutint avec beaucoup de courage les libertés de l'Église gallicane. Il mourut deux ans après à Paris, le 11 août 1556, et fut enterré dans l'église des chanoines réguliers de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, dont il avait acquis en 1544 un terrain en labour, où il fit bâtir un grand hôtel connu sous le nom d'hôtel Carnavalet.

LIRON (Jean). — Jean Liron naquit à Chartres le 11 novembre 1665 : il fit profession dans l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, à l'âge de vingt ans. Ses supérieurs le firent venir à Paris, où il resta quelques années à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. C'est là qu'il connut dom Lenourry, qu'il aida dans la publication de son *Apparatus ad bibliothecam Sanctorum Patrum*. De Saint-Germain-des-Prés, Liron passa à l'abbaye de Marmoutier, dont il chassa les riches archives, puis à Saint-Vincent du Mans, où il fut bibliothécaire, et enfin à la Couture de cette ville, où il mourut le 9 février 1749.

Ce savant bénédictin a composé un grand nombre d'ouvrages, pleins d'érudition et d'une grande clarté de style, mais où une sage critique fait quelquefois défaut. Voici les principaux :

1. *Dissertation sur un passage du deuxième livre de saint Jérôme contre Jovinien, altéré dans toutes les éditions, et qui est rétabli dans sa pureté originale*. Paris, veuve Vaugon, 1706, in-8. — *Idem, augmentée d'une Réponse aux objections de D. Martianay*. Paris, Huguier, 1707, in-8.

2. *Apologie pour les Armoricains et pour les églises des Gaules, particulièrement de la province de Tours, où l'on fait voir que les églises de Bretagne sont plus anciennes que la descente des Bretons dans l'Armorique*. Paris, Ch. Huguier, 1708, in-8. Cette dissertation,

dirigée contre le P. Lobineau, donna lieu à une réplique de celui-ci : *Contre-Apologie, ou Réflexions sur l'apologie des Armoricains*. Nantes, Jacq. Maréchal, 1708, in-8.

3. *Dissertation sur le temps de l'établissement des Juifs en France, où l'on examine ce que Basnage a écrit sur cette matière*. Paris, 1708, in-8.

4. *Dissertation sur Victor de Vite, avec une nouvelle vie de cet évêque*. Paris, Huguier, 1708, in-8.

5. *Question curieuse: si l'histoire des deux conquêtes d'Espagne par Abulcacim-Tassis-Abentarique est un roman*. Paris, 1708, in-8.

6. *Les Aménites de la critique, ou Dissertation et remarques nouvelles sur divers points de l'antiquité ecclésiastique et profane*. Paris, Fl. Delaulne, 1717, 2 vol. in-12.

7. *Bibliothèque générale des auteurs de France. Livre Ier, contenant la Bibliothèque chartraine, ou Traité des auteurs et des hommes illustres de l'ancien diocèse de Chartres*, dédiée à M. de Voyer d'Argenson, garde des sceaux. Paris, J.-M. Garnier, 1719, in-8.

Ce livre souleva de vives critiques, et l'année même de sa publication, Perdoux de la Perrière, d'Orléans, fit paraître, sous le pseudonyme de Melchior Dupleix, une *Lettre d'un conseiller de Blois à un chanoine de Chartres, sur la Bibliothèque chartraine du R. P. Liron, bénédictin*, (13 mars) 1719, in-12. — La Bibliothèque publique d'Orléans possède un manuscrit de D. Liron, écrit, suivant toute apparence, vers 1725, et intitulé : *Bibliothèque des auteurs des diocèses de Chartres et de Blois, contenant l'histoire de leur vie, le catalogue et la critique de leurs ouvrages, les éditions qui en ont été faites, et tout ce qui peut servir à éclaircir l'histoire ecclésiastique et littéraire de cette partie de la France* (1).

(1) Ce manuscrit est une édition revue et corrigée de la *Bibliothèque chartraine*, qui avait en effet grand besoin d'être revue. Voici ce que dit D. Liron dans son avertissement :

« La *Bibliothèque des auteurs du diocèse de Chartres* ayant été imprimée sans sa participation, en son absence, et sans qu'il eût eu le temps de la revoir, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait beaucoup de fautes et d'omissions. Si cette première publication n'eût pas porté son nom, il ne s'en



8. *Almanach manceau pour l'année 1728*. Le Mans, Péguineau, in-12.

9. *Singularités historiques et littéraires, contenant plusieurs recherches, découvertes et éclaircissements sur un grand nombre de difficultés de l'histoire ancienne et moderne*. Paris, Didot, 1738-40, 4 vol. in-8.

D. Liron avait aussi écrit une *Dissertation sur les catalogues des évêques de Chartres,* qui existe en manuscrit à la Bibliothèque communale de Chartres.

LOCHON (Étienne). — Étienne Lochon, né à Chartres vers 1650, mérita par sa science canonique les suffrages des savants du commencement du XVIII[e] siècle. Il était docteur en théologie de la Faculté de Paris, de la maison et société royale de Navarre. Il fut pendant plusieurs années curé de Béthonvilliers, près de Nogent-le-Rotrou. Nous l'y rencontrons dès 1685, et il signe encore les actes en 1702 ; mais sa santé chancelante le rendait peu propre à exercer les devoirs d'un ministre de paroisse : il donna

serait plus occupé ; mais son nom y étant inscrit, il a cru devoir examiner son travail avec tout le soin, l'attention et la rigueur imaginables. Il a corrigé les fautes et fait un grand nombre d'additions. L'œuvre toutefois serait demeurée imparfaite encore, sans les précieux secours qui lui ont été accordés.

« Tout d'abord un chanoine de Chartres (L. Fr. Brillon?) lui a communiqué divers mémoires recueillis de plusieurs côtés sur des livres devenus fort rares.

« Puis M. Leclerc, licencié en théologie, de Paris, directeur du Séminaire d'Orléans, où il enseigna la théologie, et fils de M. Sébastien Leclerc, si connu par ses ouvrages sur la gravure et les mathématiques, ayant lu la *Bibliothèque chartraine*, s'appliqua à y faire de nombreuses additions et rectifications.

« Vers la fin de 1720, ayant appris que D. Liron s'occupait lui-même de réviser son ouvrage, il lui communiqua l'année suivante, avec une générosité et un désintéressement qui n'a pas d'exemple, tout ce qu'il avait étudié ou recueilli.

« Grâce à ces précieux auxiliaires, D. Liron pense qu'il manque maintenant peu de chose à la *Bibliothèque chartraine*. »

en paix et sans avoir de différends avec quelqu'un, n'ayant laissé un seul des officiers et principaux habitans de Châteauneuf exempts de ses offenses ordinaires. »

Avec un tel caractère, il n'est pas étonnant que du Lorens se soit adonné au genre satirique. Ses satires, moins connues que celles de Régnier et de Boileau, pourraient souvent soutenir le parallèle avec avantage. On y remarque en général un jugement solide, beaucoup d'esprit, des expressions hardies, des tours neufs, une versification aisée et polie.

Mais ce n'est pas seulement comme poète que du Lorens mérite d'être connu; c'est aussi comme jurisconsulte. Il a laissé des commentaires sur les coutumes de Chartres, de Châteauneuf et de Dreux, qui dénotent une connaissance approfondie du droit coutumier français et du droit romain.

Il exerça pendant près de quarante ans la charge de juge du Thimerais, et mourut à Châteauneuf en 1658.

Voici la liste de ses ouvrages :

1. *Satyres, divisées en deux livres*. Paris, Jacq. Villery, 1624, in-12. Le premier livre contient onze satires, le second quatorze; l'ouvrage est dédié au roi. — *Idem*. 1625, in-12. — *Idem*. Paris, Gerv. Alliot, 1633, in-4. — *Satyres*. Paris, Ant. de Sommaville, 1646, in-4. Cette édition, entièrement nouvelle, contient vingt-six satires; elle est dédiée à M. Brissonnet, président au Grand-Conseil. — *Satires de Dulorens, édition de 1646, contenant vingt-six satires, publiée par D. Jouaust et précédée d'une notice littéraire par E. Villemin*. Paris, Jouaust, 1869, in-16.

2. *Coutume de Chasteauneuf-en-Thimerais, avec les notes de M. Charles du Moulin et annotations du sieur du Lorens*. Chartres, Mich. Georges, 1627, in-24. — Chartres, Nic. Doublet, 1732, in-8.

3. *Les trois coutumes voisines de Chasteauneuf, Chartres et Dreux, avec les notes de M. Charles du Moulin et les annotations du sieur du Lorens*. Chartres, Mich. Georges, 1645, in-4, ouvrage dédié à M. du Houssai, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé.

Outre ces ouvrages, on connaît encore de du Lorens :

Les Espices, vers.
La Calotte, vers. 1629.
Le Pécheur au pied de la Croix, vers. Paris, J. Martin, 1630, in-12.

Dans son *Catalogue*, M. Viollet-Leduc a publié une notice sur du Lorens.

LOUPE (VINCENT DE LA) (*Vincentius Lupanus*). — Dans une assemblée générale de la noblesse, du clergé et des bourgeois de Chartres, tenue le 11 mars 1556, pour la création d'un Bureau des pauvres, nous voyons présider Vincent de la Loupe comme juge magistrat criminel du bailliage et siége présidial de la ville. Ce magistrat s'acquit une grande réputation par sa science et son intégrité. Claude Rabet, dans un *hymne triomphal de Chartres*, consacre ces quelques vers à Vincent de la Loupe :

Et La Louppe, sitôt qu'encontre la malice
Des méchants il auroit exercé sa justice,
A un romain empire en estats et en lois,
Esgal nous feroit voir le sceptre des François.

Ces derniers vers font allusion au principal ouvrage de Vincent de la Loupe : *Commentarii de magistratibus et præfecturis Francorum Libri duo.* Paris, Lenoir, 1551, in-8. — *Idem.* Paris, Lenoir, 1553, in-4. — *Idem.* Paris, 1560, in-8. — *Idem.* Francfort, 1579 et 1596, in-fol. — *Idem.* Bâle, 1591, in-fol. L'auteur lui-même traduisit son livre en français, sous ce titre : *Origine des dignitez, magistratz, offices et estats du royaume de France.* Paris, 1560, in-8. — *Idem.* Paris, 1564 et 1571. — *Idem.* Rouen, 1572 et 1575. — *Idem.* Lyon, 1572.

Outre cet ouvrage, dont le grand nombre d'éditions témoigne de la faveur avec laquelle il fut accueilli, notre

juge criminel publia une notice sur ce Bureau des pauvres de Chartres à la création duquel nous l'avons vu présider. Voici comment est intitulé cet opuscule : *Ptochotrophe urbis Carnotensis, id est Alendorum pauperum ratio, ad Carolum Guillardum, episcopum Carnotensem*. Paris, Rob. Estienne, 1557, in-8.

Vincent de la Loupe acquit par ses études une très-grande connaissance de l'histoire romaine. Il s'en servit, comme nous l'avons vu, pour expliquer l'origine des magistratures et offices en France ; mais il tenta en outre d'éclaircir l'histoire des premiers empereurs romains. C'est ainsi qu'il fit des annotations sur les annales de Tacite, publiées à Paris chez Rob. Estienne, 1558, in-8, et des remarques sur les six auteurs de l'histoire Auguste, qui furent imprimées à Paris, 1560, in-8.

LOUVILLE (Charles-Auguste d'Allonville, marquis de). — La famille d'Allonville possédait la seigneurie de Louville-la-Chenard depuis la fin du XIVe siècle. « Le 17e jour de septembre 1665, en l'église de Louville-la-Chenard, fut baptizé Charles-Auguste d'Allonville, né le 18e may 1664, fils de noble homme Jacques d'Allonville et de dame Marie-Charlotte de Vaultier. »

La haute naissance de Charles-Auguste lui assurait une place à la Cour de Versailles : il fut mis par Louis XIV auprès du duc d'Anjou comme gentilhomme de la manche, et il donna ses soins à l'éducation de ce jeune prince. La similitude des fonctions amena des liaisons d'amitié entre lui et Fénelon et le duc de Beauvilliers.

Lorsque le duc d'Anjou eut été désigné pour succéder à Charles II sur le trône d'Espagne, Louville fut naturellement choisi pour l'accompagner. C'est lui qui alla à Montpellier recevoir Marie-Louise de Savoie, la future



épouse du nouveau roi d'Espagne ; c'est lui encore qui fut député près de Clément XI afin de solliciter du pape l'investiture du royaume de Naples pour Philippe V. Il revint ensuite en Espagne, où il resta pendant deux ans ; mais il ne paraît pas y avoir exercé une influence salutaire pour le petit-fils de Louis XIV. D'un caractère hautain et dédaigneux, Louville blessa les Espagnols par le mépris qu'il affectait pour l'étiquette, si scrupuleusement observée à la Cour d'Espagne.

Il fut rappelé en France en 1703, et nommé par Louis XIV gouverneur et grand-bailli de Courtrai ; mais, à partir de cette époque, il ne parut plus que rarement à la Cour. Cependant, en 1716, le régent lui confia une nouvelle mission en Espagne, dont l'objet apparent était d'engager Philippe V à souscrire un traité de la triple alliance, mais dont le but réel était d'éclairer le roi d'Espagne sur les menées du cardinal Albéroni. Une intrigue dirigée par Saint-Simon fit rappeler Louville en France avant même qu'il eût eu une audience de Philippe V.

A la mort de son père, en 1707, Charles-Auguste avait hérité de la terre de Louville-la-Chenard ; en 1708, il épousa Hyacinthe-Sophie de Béchameil de Nointel. Il mourut à Louville-la-Chenard le 20 août 1731, et fut enterré dans l'église de cette paroisse.

Le comte Scipion du Roure, descendant par les femmes du marquis de Louville, a publié : *Mémoires secrets sur l'établissement de la maison de Bourbon en Espagne, extraits de la correspondance du marquis de Louville*. Paris, Maradan, 1818, 2 vol. in-8. Une partie de la correspondance de Louville avec le marquis de Torcy avait déjà été publiée par l'abbé Millot dans ses *Mémoires politiques et militaires pour servir à l'histoire de Louis XIV et de Louis XV*. Paris, 1777, 6 vol. in-12.

LOUVILLE (JACQUES-EUGÈNE D'ALLONVILLE, chevalier de). — Jacques-Eugène était le frère du précédent : il naquit au château de Louville-la-Chenard le 14 juillet 1671. On le destina d'abord à l'état ecclésiastique. Dans un acte de 1685, nous le trouvons ainsi désigné : « Jacques-Eugène de Dallonville, clerc tonsuré, chevalier, seigneur de Montcuel. » Il avait à peine douze ans, lorsque la lecture des *Éléments* d'Euclide décida sa vocation pour les mathématiques. Il renonça à la cléricature et se décida pour la carrière des armes. Il entra dans la marine et se trouva en 1690 à la bataille de la Hogue. Dégoûté par ce premier début, il passa dans l'infanterie et obtint en 1700 le brevet de capitaine dans le régiment du roi. Il suivit son frère en Espagne, où il fut nommé brigadier ; revenu en France, il continua à servir dans les armées et fut fait prisonnier à la bataille d'Oudenarde, en 1708. Rendu à la liberté au bout de peu de temps, il fut nommé colonel du régiment des dragons de la reine ; mais, décidé à se vouer à l'étude de l'astronomie, il donna sa démission et se rendit à Marseille pour y mesurer la hauteur du pôle.

L'Académie des sciences l'admit dans son sein en 1714 ; en même temps il était nommé astronome à l'Observatoire de Paris. Il fut aussi élu membre de la Société royale de Londres, à la suite d'un voyage qu'il fit en Angleterre pour y observer l'éclipse totale du soleil du 3 mai 1715. A son retour en France, il acheta une maison de campagne à Carré, en la paroisse de Saint-Jean-de-Braye, près Orléans. C'est là qu'il termina ses jours le 10 septembre 1732.

Un grand nombre de dissertations du chevalier de Louville sur la physique et l'astronomie sont imprimées dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*. Le *Mercure de France* publia également divers mémoires qu'il fit contre

le P. Castel, au sujet de ses théories de la pesanteur universelle.

La Bibliothèque de l'Observatoire de Paris possède des *Observations astronomiques* manuscrites du chevalier de Louville.

LOYSEAU (CHARLES). — Cet habile jurisconsulte naquit à Paris en 1564 selon les uns, à Nogent-le-Roi en 1566 selon les autres : nous penchons pour la première hypothèse ; mais il n'en appartient pas moins au pays chartrain. Son père, Renaud Loyseau, natif de Nogent-le-Roi, était avocat au bailliage de cette ville, et jouissait de la confiance de Diane de Poitiers et de son gendre, le duc d'Aumale.

Charles Loyseau s'adonna de bonne heure à l'étude du droit et fut reçu avocat à peine âgé de vingt ans. Il n'avait que vingt-six ans lorsqu'en 1590 il fut fait lieutenant particulier du bailliage de Sens, ville dont il prépara la soumission à Henri IV. Le 19 juillet 1600, Catherine de Gonzague, pendant la minorité du comte de Dunois, Henri II d'Orléans, son fils, donna à Loyseau les provisions de l'office de bailli de Dunois.

Il exerça cette charge pendant dix ans avec la plus grande équité : sa disgrâce même en est la preuve. Dans un procès entre la comtesse de Dunois et un maréchal de Châteaudun, Loyseau donna gain de cause au simple artisan : de là inimitié de la part de Catherine de Gonzague, et force au bailli de donner la démission de son office. Il retourna à Paris, où il exerça les fonctions d'avocat consultant au Parlement. Il mourut dans cette ville le 25 octobre 1627, et fut inhumé dans l'église de Saint-Côme. Il avait épousé Louise Tourtier, fille du trésorier de Catherine de Gonzague.

C'est à Châteaudun que Loyseau composa la majeure partie de ses ouvrages. Ceux-ci jouirent d'une telle faveur auprès des jurisconsultes, que parfois on les a préférés à ceux de Cujas.

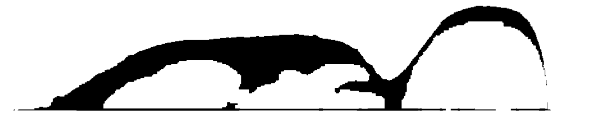
1. *Les cinq livres du droit des offices de France, avec le livre des Seigneuries et celui des Ordres*. Châteaudun, 1610.
2. *Traités du déguerpissement et délaissement par hypothèques, de la garantie des rentes, de l'abus de la justice des villages.*

Les œuvres complètes de Loyseau, publiées d'abord en 1666, in-fol., par les soins et avec les remarques de Claude Joly, chanoine de Paris, ont eu trois éditions. Une quatrième fut donnée en 1703 par la compagnie des libraires de Lyon.

Loyseau a excellé en particulier dans la connaissance du droit romain. Le traité *du déguerpissement* passe pour son chef-d'œuvre, à cause du mélange judicieux qu'il y fait du droit romain avec le droit coutumier français. Bordeau lui a en vain contesté l'honneur de ce dernier ouvrage.

LUBERSAC (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH DE). — Jean-Baptiste de Lubersac naquit à Limoges le 15 janvier 1740. Il fut nommé en 1768 aumônier de Louis XV et obtint l'évêché de Tréguier le 6 août 1775. Peu de temps après, il fut choisi pour premier aumônier par Mme Sophie, tante de Louis XVI. Après la mort de Mgr de Fleury, il fut élevé au siége épiscopal de Chartres, dont il prit possession le 8 août 1780.

Mgr de Lubersac s'occupa aussitôt de réformer la liturgie de son diocèse. Il chargea François de Fontanges, son grand-vicaire, et Noël-Jacques Cormier, tous deux chanoines de Chartres, de composer un nouveau bréviaire,



d'accord avec le Chapitre (1). Ce travail marcha rapidement, et à la fin de l'année 1782 le bréviaire parut sous le titre : *Breviarium Carnotense, illustrissimi et reverendissimi D. D. de Lubersac, episcopi Carnotensis, auctoritate, ac venerabilis ejusdem ecclesiæ Capituli consensu editum.* Chartres, Mich. Deshayes, 1783, 4 vol. in-8. On avait déjà imprimé en 1782 le *Missale Carnotense*, le *Missale defunctorum* et le *Cantus genealogiarum*. Vinrent ensuite les Collectaires, Processional, livres des lutrins, *Rituale*, etc.

Mgr de Lubersac avait pour principal conseiller le fameux Sieyès, qu'il avait amené avec lui de Tréguier et à qui il avait donné un canonicat de Chartres : rien donc de surprenant que l'évêque eût adopté dans une certaine mesure les principes libéraux qui devaient amener la Révolution de 1789. Président de l'assemblée provinciale du département de Chartres en 1787, il inaugura cette réunion par un discours dont les idées hardies et nouvelles indisposèrent son Chapitre contre lui. Cependant, en 1789, il fut nommé député aux États-Généraux par le clergé du diocèse de Chartres.

Il donna un des premiers l'exemple de la réunion de l'ordre du clergé à celui du tiers-état ; dans la nuit du 4 août, il fut aussi des premiers à faire l'abandon de ses priviléges féodaux. Il était très-lié avec Mirabeau, dont il avait adopté les doctrines. Il repoussa cependant la constitution civile du clergé ; dépossédé de son évêché, il émigra en Angleterre, d'où il erra en Belgique et en Allemagne, et se fixa enfin à Hildesheim. Il y resta jusqu'au concordat, en 1801. Rentré alors en France, il se démit

(1) Les délégués du Chapitre furent Pierre-Madeleine Magnien de Chailly, sous-chantre; Gaspard-François Trumeau de la Forest, chambrier, et Jean-Baptiste Delangle, chanoine.

de l'évêché de Chartres sur la demande du pape, et devint membre et doyen du Chapitre de Saint-Denis.

Il mourut à Paris le 30 août 1822. Son corps fut rapporté à Chartres et inhumé dans la crypte de l'église de Saint-Brice.

Nous n'analyserons pas les nombreux mandements et lettres pastorales de Mgr de Lubersac ; nous en citerons seulement les plus importants :

Ordonnance de Mgr l'évêque de Chartres (pour la publication du nouveau bréviaire, 8 avril 1784). Chartres, Fr. Le Tellier, in-4.

Lettre de Mgr l'évêque de Chartres à MM. les curés de son diocèse (au sujet de l'augmentation des portions congrues, 29 novembre 1785). Chartres, Fr. le Tellier, in-fol.

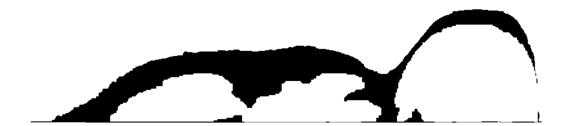
Lettre de Mgr l'évêque de Chartres au clergé de son diocèse (sur le serment civique, 15 mars 1791). Paris, Guerbart, in-8.

Comme pièces historiques se rapportant à Mgr de Lubersac, nous mentionnerons :

Cérémonies qui doivent s'observer à l'entrée d'illustrissime et révérendissime M. Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, évêque de Chartres, le mardi 8 août 1780. Chartres, Fr. Le Tellier, in-4.

Ordre de marche du clergé de la ville et banlieue le jour de l'entrée solennelle de Mgr l'évêque de Chartres, le 8 août 1780. In-4.

MALEBRANCHE (NICOLAS DE). — La famille de Malebranche possédait le fief du Mesnil-Simon, dans les environs d'Anet, dès l'année 1489 ; plus tard, en 1560, Antoine de Malebranche ajouta à ce fief ceux de Millerus et de Maupas, en la même paroisse du Mesnil-Simon. La famille se partagea en plusieurs branches qui possédèrent ces fiefs jusqu'à la Révolution. Nicolas de Malebranche appartenait à la branche de Maupas. Il naquit à Paris le 6 août 1638, de François de Malebranche, écuyer, sieur de Maupas, conseiller et secrétaire du roi, trésorier des cinq grosses fermes.



Son éducation se fit d'abord dans la maison paternelle ; plus tard il fit sa philosophie au collége de la Marche, puis son cours de théologie à la Sorbonne. Sa constitution délicate lui fit préférer la retraite à la vie active, et, renonçant à un canonicat de Notre-Dame de Paris qui lui était destiné, il aima mieux entrer, en 1660, dans la congrégation de l'Oratoire. Il fut quelque temps avant de trouver sa voie : il voulut d'abord s'occuper de l'histoire ecclésiastique et lut en grec Eusèbe, Socrate, Sozomène et Théodoret ; mais il se dégoûta de ce genre de travail et se jeta dans l'étude de l'hébreu, qui ne lui plut pas davantage. Enfin, le hasard ayant fait tomber entre ses mains le *Traité de l'homme* de Descartes, il se sentit tellement transporté par cet ouvrage, que des battements de cœur l'obligèrent plusieurs fois d'en interrompre la lecture.

Malebranche conçut dès lors la pensée de développer les idées de son maître, et le fruit de ses méditations fut son grand ouvrage de la *Recherche de la vérité* (1). « L'ouvrage, dit Fontenelle, parut original par le grand art de l'auteur à mettre des idées abstraites dans le plus beau jour, à les lier ensemble, à les fortifier par leur liaison. La diction en est pure et châtiée ; elle a toute la dignité que ces matières demandent, et toute la grâce qu'elles peuvent souffrir. » Pour mettre son système plus à la portée de tout le monde, Malebranche composa, en 1677, à la prière du duc de Chevreuse, ses *Conversations chré-*

(1) La *Recherche de la Vérité* parut d'abord en 1674 ; cet ouvrage eut de nombreuses éditions, successivement augmentées par l'auteur. Les meilleures sont la quatrième édition de 1678, et surtout celle de 1712, 4 vol. in-12. Ce traité fut traduit en latin par l'abbé Lenfant (1712, in-4°), en grec vulgaire, et deux fois en anglais. A la tête d'une des éditions anglaises est une vie de l'auteur et l'*Histoire de ses démêlés avec Arnauld et Régis*, par Michel Levassor, ami de Malebranche.

tiennes (1), où il explique plus nettement la théorie de l'union que nous avons avec les corps qui nous environnent et de celle de notre âme avec Dieu.

Malebranche, très-connu comme philosophe, ne l'est pas moins comme polémiste. A la suite d'une conférence qu'il eut avec le grand Arnauld, au mois de mars 1679, chez le marquis de Roucy, il entreprit contre le célèbre solitaire de Port-Royal une discussion qui ne dura pas moins de quatre ans. Les écrits des deux savants adversaires eurent alors le don de passionner les plus illustres esprits ; aujourd'hui ils sont presque oubliés, et c'est encore un problème de savoir auquel des deux antagonistes resta la victoire sur la question des idées : toutefois on doit dire qu'Arnauld eut pour défenseur Bossuet lui-même, tandis que Malebranche voyait ses écrits condamnés par la cour de Rome.

Les fruits de cette discussion furent de la part de Malebranche les ouvrages suivants : *Traité de la nature et de la grâce*. — *Méditations chrétiennes et métaphysiques* (1682, 2 vol. in-12). — *Traité de morale* (Cologne, 1683, in-12, et Rotterdam, 1684, in-12). — *Entretiens sur la métaphysique et sur la religion* (1687, in-12, et 1696, 2 vol. in-12). — *Éclaircissement sur quatre questions importantes, sur les plaisirs des sens et sur la liberté, pour servir de réponse à un écrit de M. Arnauld* (1687, in-12). Tous ces ouvrages sont écrits d'un style élevé et solennel. D'Aguesseau considérait le dernier comme un chef-d'œuvre de l'auteur. On peut encore rattacher à cette polémique, à laquelle plus tard s'associa Régis, l'*Écrit contre la prévention*, publié en 1699. Toutes les réponses de Malebran-

(1) Cet ouvrage fut publié d'abord en 1677, et réimprimé en 1685 et 1695, in-12.

che à ses adversaires furent plus tard réunies en quatre volumes in-12. Paris, 1709.

Régis eut encore plusieurs querelles avec notre philosophe : sur la grandeur apparente de la lune (cette fois ce fut à Malebranche que les commissaires de l'Académie des sciences donnèrent gain de cause sur son adversaire), sur la manière de voir les objets, sur le sentiment du plaisir, etc.

Les disciples mêmes de Malebranche donnaient à ce savant l'occasion d'exercer son talent de polémiste. Ainsi D. Lamy, ayant exagéré son opinion sur l'amour pur et désintéressé, il craignit d'être accusé de quiétisme et écrivit son *Traité de l'amour de Dieu*, qui lui mérita les plus illustres suffrages en France et en Italie. Sa philosophie parvint même en Chine, où elle fut fort goûtée. Ce fut à cette occasion qu'à la prière de M. de Lionne, évêque de Rosalie et vicaire apostolique en Chine, il composa ses *Entretiens d'un philosophe chrétien et d'un philosophe chinois sur l'existence de Dieu* (Paris, 1708, in-12). Les journalistes de Trévoux attaquèrent ce livre avec violence ; Malebranche répondit à leur critique par un écrit où il donnait une nouvelle force à ses preuves de l'existence de Dieu. Boursier, dans son livre *de l'Action de Dieu sur les créatures*, ayant reproduit quelques-unes des attaques des Jésuites sur le système de la grâce du P. Malebranche, celui-ci riposta par des *Réflexions sur la prémotion physique* (1713).

La grande réputation que Malebranche avait acquise de son vivant ne le suivit pas après sa mort. Quelques-uns de ses ouvrages sont depuis longtemps abandonnés. Il fut la victime de l'école philosophique du XVIIIe siècle : on lui fit un crime de sa soumission absolue à toutes les vérités que l'Église enseigne. On affecta de le désigner sous

le nom du *grand rêveur de l'Oratoire,* et l'on connaît le vers que Faydit avait fait à son sujet :

Lui qui voit tout en Dieu n'y voit pas qu'il est fou.

Mais on peut dire à sa gloire que si, dans sa querelle avec Arnauld, il eut le chagrin de se voir censuré par la cour de Rome, ses autres ouvrages et sa science incontestée lui attirèrent les plus nobles suffrages. Le grand Condé l'appela à Chantilly pour conférer avec lui ; le roi Jacques II vint le visiter à l'Oratoire ; il n'arrivait presque point de savants étrangers et de grands personnages à Paris qui ne tinssent à honneur de l'entretenir.

Il était d'ailleurs aussi grand géomètre et habile physicien que profond mathématicien. C'est à ce titre qu'il fut reçu membre honoraire de l'Académie des sciences en 1699 : il publia alors un *Traité de la communication du mouvement,* auquel il joignit un article de physique sur le système général de l'univers.

Comme nous l'avons dit, le P. Malebranche était d'une constitution assez débile : grâce à un régime sévère, il prolongea son existence jusqu'à soixante-dix-sept ans. Il souffrait depuis plusieurs mois d'une maladie de poitrine, lorsque Berkeley, évêque irlandais, célèbre théologien, vint le voir en passant à Paris. On parla du système de Berkeley ; Malebranche s'échauffa tellement dans la discussion, qu'il fut pris de défaillance et mourut quelques jours après, le 13 octobre 1715. Il fut inhumé à l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, à Paris.

Un de ses petits-neveux, Charles Malebranche, sieur de Maupas, fit ériger vers l'année 1733, dans le cimetière du Mesnil-Simon, un mausolée en l'honneur du grand philosophe. Quatre grands piliers en brique supportaient la pierre tumulaire au-dessus de laquelle s'élevait une pyramide, sur-



montée par un globe d'à peu près deux pieds de diamètre, sur lequel une sphère était tracée. Une croix artistement travaillée, fixée sur ce globe, terminait ce monument qui avait en tout dix pieds d'élévation. Sur les côtés était gravée l'inscription suivante : « A la mémoire de Nicolas de Malebranche, prêtre de l'Oratoire et membre de l'Académie des sciences. C'était un philosophe incomparable, un théologien très-profond, un métaphysicien sublime et un géomètre très-éclairé. Il réunissait en lui la science et la vertu dans un degré suprême. *Huic sæcla nullum postera invenient parem.* Il décéda le XIII octobre MDCCXV, âgé de LXXVII ans. *Immortalitate dignus jam immortalis.* » Les ornements de ce monument avaient été sculptés par Charles de Malebranche lui-même. Détruit par la Révolution, ce mausolée a été rétabli en 1839.

Les *Œuvres complètes* du P. Malebranche ont été publiées par MM. de Genoude et Lourdoueix (Paris, Sapia, 2 vol. in-8). M. J. Simon a publié (Paris, Charpentier, 1842, 2 vol. in-12) les *Œuvres de Malebranche, collationnées sur les meilleurs textes, avec notes et introduction.* Enfin M. Francisque Bouillier a fait paraître *Étude sur Malebranche, d'après les documents inédits, par l'abbé Blampignon.* Paris, Imp. imp., 1863, in-8.

MAHON (Pierre-Jean). — Nous trouvons la famille Mahon à Chartres dès le commencement du XVIIe siècle. Ce fut dans cette ville que naquit Pierre-Jean, le 9 juillet 1715. Il se destina d'abord au barreau et se fit recevoir avocat au Parlement; puis il fit ses études de médecine à Paris, prit le titre de docteur-médecin (1) et vint exercer dans

(1) Le 21 août 1744, Pierre Mahon fit hommage aux échevins de Chartres d'une thèse intitulée : *Quibusnam morbis mederi possunt quæ prope Carnutum minerales scaturiunt aquæ.* Il est question dans cette

sa ville natale. Il y mourut le 14 juin 1799. Il avait épousé Marie-Anne-Françoise Lecerf.

Il a publié un grand nombre d'écrits :

Avis aux grands et aux riches sur la manière de se conduire dans leurs maladies. Paris, Pierres, 1772, in-12.

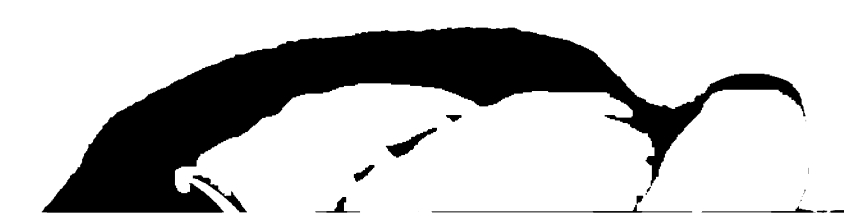
Examen sérieux et impartiul du magnétisme animal. Paris, Royez, 1784, in-8. Cet ouvrage fut suivi de deux autres mémoires sur la même matière ; *Lettre à M. Judel, où l'on fait voir que les disciples de M. d'Erlon peuvent être aussi instruits de la doctrine du magnétisme animal que ceux de M. Mesmer, et quelquefois mieux*. Paris, 1784, in-8. — *Observations à MM. les commissaires chargés par le roi de l'examen du magnétisme animal*. Paris, Royez, 1784, in-8.

Dissertation sur le pouvoir de la nature et de l'art pour la guérison des maladies. Paris, Méquignon aîné, 1786, in-8. L'année suivante, Mahon adressa une lettre à M. Roussel au sujet d'un article inséré par celui-ci dans le *Journal de Médecine* à propos de cette dissertation.

Lettre d'un maître en chirurgie, où on fait voir que les chirurgiens n'ont aucun droit d'exercer la médecine. 1787, in-8. — *Trois Mémoires en forme de plaidoyers pour le collége des médecins de la ville de Chartres contre la communauté des chirurgiens de la même ville*. Chartres, Mich. Deshayes, 1789, in-8. Le procès entre les médecins et les chirurgiens de Chartres, procès à l'occasion duquel furent publiés cette lettre et ces mémoires, fut le sujet de nombreux factums, parmi lesquels nous citerons la réponse de Janvier de Flainville aux mémoires de Mahon : *Mémoire pour le collége des maîtres en chirurgie de Chartres contre les médecins de la même ville*. Chartres, Le Tellier, 1789, in-4. Mahon riposta par les factums suivants : *Réfutation sommaire sur le mémoire publié par M. Janvier, avocat, pour la communauté des chirurgiens de la ville de Chartres contre le collége des médecins de la même ville*. Chartres, Deshayes, 1789, in-4. — *Lettre du collége des médecins de Chartres à M. le doyen de la Faculté de médecine de Paris*. Chartres, Deshayes, 1790, in-8.

Justification de la demande faite au Directoire du district de Chartres par P.-J. Mahon, des honoraires à lui dus par les RR. PP. Jacobins de cette ville, pour les avoir gouvernés dans leurs maladies pendant quarante-cinq ans. Chartres, 1792, in-8.

thèse d'une source minérale qu'on venait de découvrir aux Filles-Dieu, faubourg de Chartres.



Mahon fut chargé par le collége des médecins de Chartres de rédiger leur cahier de doléances, qui fut imprimé en 1789, sous ce titre : *Cahier du collége des médecins de Chartres, lequel a pour objet de fixer les pouvoirs de ceux de leur bailliage qui seront députés aux États-Généraux.*

MAHON-HOUSSAYE (PAUL-AUGUSTIN-OLIVIER). — Fils de Pierre-Jean Mahon, Mahon-Houssaye naquit à Chartres le 6 avril 1752. Son père le destina à l'étude de la médecine et lui fit étudier au collége de Chartres les langues latine, grecque et anglaise, dans lesquelles il se perfectionna. Il se rendit ensuite à Paris pour faire ses études de médecine et se fit recevoir agrégé à la Faculté. Il fut admis dans la Société royale de médecine, puis nommé à la place de médecin en chef de l'hospice des Vénériens. Lors de l'organisation de l'École de santé, en 1794, il fut chargé de la chaire de médecine légale et de l'histoire de la science ; il reçut aussi le titre de médecin en chef des armées. Il mourut à Paris le 17 janvier 1801.

Ses ouvrages sont :

1. *Mémoire sur la manière de faire le vin rouge dans le vignoble de Chartres et des provinces voisines.* Chartres, Mich. Deshayes, 1786, in-12.

2. *Observations médicales et politiques sur la petite vérole et sur les avantages et les inconvénients d'une inoculation générale,* traduit de l'anglais du docteur W. Black.{Paris, 1788, in-12.

3. *Médecine légale et police médicale.* Rouen, 1801, 3 vol. in-8, avec notes de Fautrel.

4. *Médecine pratique de Max. Stoll, trad. nouv.* Paris, J.-A. Bresson, an IX, 3 vol. in-8.

5. *Aphorismes sur la connaissance et la curation des fièvres par Stoll, trad. en fr.* Paris, 1801, in-8.

6. *Histoire de la médecine clinique depuis son origine jusqu'à nos jours.* Rouen, 1804, in-8.

Mahon-Houssaye fournit quelques articles à l'*Encyclopédie*.

Sa nécrologie fut publiée par Marie de Saint-Ursin dans le *Journal de la Préfecture d'Eure-et-Loir* (29 nivôse an IX).

MAILLEBOIS (Yves-Marie-Desmarets, comte de). — La famille Desmarets devint propriétaire du marquisat de Maillebois et Blévy en 1680 (1) ; elle possédait encore la baronnie de Châteauneuf-en-Thimerais, les seigneuries de Marville-les-Bois, Feuilleuse, etc. Yves-Marie naquit au mois d'août 1715, du mariage de Jean-Baptiste-François Desmarets et de Marie-Emmanuelle d'Alègre. Son père, qui avait été créé maréchal de France en 1741, le destina comme lui à la carrière militaire. Yves-Marie fit d'ailleurs preuve, dès sa jeunesse, du plus grand génie dans l'art de la guerre. Ce fut en suivant ses conseils que son père remporta, le 17 octobre 1745, une victoire éclatante sur les Autrichiens et les Piémontais retranchés sur les rives du Pô, entre Valence et Alexandrie. Contraint de se replier devant des forces supérieures, le maréchal de Maillebois, après la défaite de Plaisance, commença sa retraite sur le Var, et là encore son fils, alors colonel du régiment Dauphin, l'aida puissamment de ses avis.

A la suite de cette belle retraite, Yves-Marie fut nommé lieutenant-général en 1748 : il prit part à la guerre d'Espagne et se signala, sous le duc de Richelieu, à la prise de Port-Mahon. Il passa ensuite en Allemagne, où il servit avec distinction sous le maréchal d'Estrées. On l'accusa d'avoir empêché celui-ci de profiter de la victoire d'Has-

(1) Ce fut Yves-Marie qui l'aliéna, le 8 octobre 1766, en faveur de Mme de Valentinois.



tembeck (26 juillet 1756) pour achever la ruine des forces alliées. Maillebois repoussa cette calomnie par un *Mémoire* (Paris, 1757, in-8) dans lequel il établit que les fautes qui avaient suivi cette journée devaient être uniquement attribuées à d'Estrées. Le maréchal répondit à son tour ; l'affaire fut portée devant le tribunal des maréchaux. Maillebois fut condamné et renfermé dans la citadelle de Doullens.

C'est pendant cette captivité qu'il essaya de tromper ses ennuis en se consacrant à la littérature. Il composa, sous le nom de son secrétaire Pierre-René Lemonnier, plusieurs pièces de théâtre écrites avec élégance et qui eurent du succès au moment de leur représentation. Nous mentionnerons entre autres : *Le Maître en droit,* opéra-comique en deux actes (1760, in-8); *Le Cadi dupé,* opéra-comique en un acte (1761, in-8); *La Meunière de Gentilly*, opéra-comique en un acte (1768, in-8), musique de Delaborde, premier valet de chambre du roi, représenté le 13 octobre 1768 par les comédiens italiens ordinaires du roi.

Rentré en grâce en 1783, Maillebois, qui avait succédé à son père dans la charge de gouverneur de la ville de Douai, reprit ses offices de maître de la garde-robe du roi, inspecteur général d'infanterie. En 1784, il fut envoyé en Hollande, avec mission d'y soutenir le parti démocratique contre la Prusse. En 1789, il se prononça contre tous les plans de réforme : il rédigea même un plan de contre-révolution qui devait être appuyé par la cour de Turin. Dénoncé au comité des recherches de l'Assemblée nationale, il s'enfuit dans les Pays-Bas, et mourut à Liége le 14 décembre 1791 (1).

(1) Yves-Marie de Maillebois avait épousé Marie-Madeleine-Catherine de Voyer de Paulmy d'Argenson.

MARCHAND (Jean). — Jean Marchand appartenait à une des familles les plus aisées de la bourgeoisie de Chartres. Il exerça dans cette ville les fonctions d'avocat, de notaire royal et de directeur et receveur du domaine. Il y mourut le 27 mars 1801.

Outre un grand nombre de mémoires et de factums, Jean Marchand a laissé un livre très-estimé pour l'étude du système féodal :

Système nouveau sur l'origine des fiefs, pour servir à la connoissance de l'histoire et à l'intelligence des coutumes. Chartres, Jouenne, 1776, in-8.

On peut en outre citer de lui :

Essai sur la question de savoir quelle est, dans la coutume de Chartres, la nature, qualité, valeur et estimation du droit de marc d'argent. (1767), in-4.

Au public, mémoire pour M. Jean Marchand, avocat, directeur et receveur du domaine de Chartres (pour le disculper des calomnies répandues contre lui à l'occasion de sa charge). Chartres, Lacombe, 1790, in-4.

MARCHANT (Jean le). — Cet auteur ne nous est connu que par une traduction qu'il fit en vers français d'un *Livre des Miracles de la Vierge*. Ce que nous savons sur sa vie, c'est lui-même qui nous l'apprend à la fin de son ouvrage :

Mestre Johan le Marchant,
Ceste euvre a dusqu'à chief cerchiée
Mil deux cens XLII ans,
Puis l'Incarnacion passans,
Au tems de nostre rois Lois,
Et sa mère qui ot non Blanche ;
Car la provende de Péronne
Me donna li rois qui bien donne.

Le *Livre des Miracles de Notre-Dame de Chartres* a été



imprimé, d'après le manuscrit conservé à la Bibliothèque communale de Chartres, par Gratet-Duplessis. Chartres, Garnier, 1855, in-8.

MARCOUVILLE (Jean de). — Le vrai nom de ce seigneur paraît bien être de Marcouville, quoique lui-même, dans quelques-uns de ses ouvrages, semble s'être appelé Marconville. Nous savons en effet qu'il était seigneur du Deffais et de Montgoubert (1), et c'est de ces seigneuries que sont datées les épîtres dédicatoires qui sont à la tête de ses ouvrages. Or nous trouvons dans le procès-verbal de la coutume du Grand-Perche : « Damoyselle Loyse de Marcouville, dame de Montgoubert, et Ambroise de Marcouville, escuyer, seigneur de Montgoubert et de Lardillière. »

Jean appartenait certainement à cette famille qui tirait son origine de Marcouville, seigneurie située près de Vitray-sous-Brezolles. Sa biographie nous est peu connue ; il passa sa vie dans ses gentilhommières du Perche, ne prenant aucune part active aux dissensions qui désolaient alors la France. Il naquit vers 1530 et vécut sous les règnes des fils de Henri II ; il entretenait des relations d'amitié avec André Thevet, historiographe de France, et François de Belleforest. Catholique sincère, comme il appert par ses ouvrages, il n'était point fanatique et condamnait toute persécution contre ceux qui ne suivaient pas la même religion que la sienne.

Les ouvrages de Jean de Marcouville sont nombreux et traitent de sujets fort divers. Le meilleur est certainement le traité *de la bonté ou mauvaistié des femmes*, Paris,

(1) Montgoubert, hameau, commune de Saint-Julien-sur-Sarthe, canton de Pervenchières, arrondissement de Mortagne.

J. Dallier, 1564, in-8, souvent réimprimé : Paris, 1566 et 1571 ; et encore : Paris, Bonfons, 1576, in-8, et Troyes, Nic. Oudot, 1586 et 1603, in-16.

Ce livre, d'un style naïf, qui rappelle parfois celui d'Amiot, contemporain de Jean de Marcouville, est dédié par l'auteur à « damoiselle Jacqueline Courtain, dame de l'Oysellet, fille de grande expectation. » « Suivez donc, lui dit-il, la réputée sagesse et amiable douceur de Madamoiselle la Baillifve du Perche, l'humilité de Madamoiselle des Marais, vos sœurs, et la prudence et intégrité de Madamoiselle la Bretonnière, votre voisine. »

Jean de Marcouville consacre douze chapitres et cent douze pages à prouver la *bonté* des femmes, neuf chapitres et quatre-vingts pages à peindre leur *mauvaistié*, et il conclut en disant qu'il n'y a plus de femmes bonnes ; elles sont mortes à Rome victimes de la peste. « De cent quatre mille femmes bien vivantes, l'en mourut quatre-vingt mille, et de ces mil mauvaises, presque toutes échappèrent. De laquelle pestilence le monde se sent encore, car c'est ce qui nous fait maintenant la faute et pénurie des bonnes femmes, pour ce qu'elles se moururent toutes durant cette grande pestilence, et les malicieuses échapèrent qui en ont copieusement repeuplé la terre, de sorte qu'il n'y a aujourd'hui si éloquent orateur quel qu'il puisse estre qui fust assez suffisant pour compter les malices des moins mauvaises femmes qui soient au monde. »

Les autres ouvrages de Jean de Marcouville sont :

1. *La manière de bien policer la république chrestienne, selon Dieu, raison et vertu, contenant l'état et l'office des magistrats.* Paris, J. Dallier, 1562, in-8; réimprimé : Rouen, Rob. Mallard, 1582, in-8.

2. *Traicté contenant l'origine des temples des Juifs, chrestiens et gentils, et la fin calamiteuse de ceux qui les ont pillez, démoliz et ruinez.* Paris, J. Dallier, 1563, in-8.

3. *Traicté enseignant d'où procède la diversité des opinions des hommes*. Paris, J. Dallier, 1563, in 8.

4. *Recueil mémorable d'aucuns cas merveilleux advenuz de noz ans et d'aucunes choses estranges et monstrueuses advenues ès siècles passez*. Paris, J. Dallier, 1564, in-8.

Ce travail a été reproduit par Belleforest dans le t. VI de ses *Histoires prodigieuses*. Lyon, 1598.

5. *Traicté de l'heur et du malheur du mariage, ensemble les lois connubiales de Plutarque* (1). Paris, J. Dallier, 1569, in-8, réimprimé : Paris, 1571, in-8, et Lyon, Ben. Rigaud, 1573, in-8.

6. *Chrestien advertissement aux refroidis et escartez de la vraye et ancienne Église catholicque romaine*. Paris, J. Dallier, 1571, in-8.

7. *Traicté de la bonne et mauvaise langue*. Paris, J. Dallier, 1573, in-8.

8. *De la dignité et utilité du sel, et de la grande cherté et presque famine d'icelui en l'an présent*. Paris, Nic. Pléau, 1574, in-8.

9. *Excellent opuscule de Plutarque : De la tardive vengeance de Dieu, traduit du grec en latin par Bilibaud Pirckheymer, sénateur aleman, et faict en françois*. Paris, J. Dallier, 1573, in-8.

MARESCHAULX (Jean-Baptiste). — Jean-Baptiste Mareschaulx, né à Paris, fut docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne. Nommé théologal du Chapitre de Chartres à la place de Pierre Sarrazin, le 10 février 1693, il devint archidiacre de Blois le 8 juillet 1699, puis doyen le 24 juin 1701, par permutation avec Claude Mareschaulx, son frère. Il mourut à Chartres le 19 août 1710.

Ce savant chanoine eut la part principale dans la rédaction du *Catéchisme* de l'évêque Paul Godet des Marais, dont il était grand-vicaire : il fit entre autres les conditions de la prière, les articles sur la tonsure, le chapelet.

(1) La dédicace de ce livre, datée du Deffais, 25 avril 1564, est adressée à Anne Brisart, dame de la Bretonnière; mais dans une épître au lecteur datée de Montgoubert, 9 juillet 1569, l'auteur s'excuse d'avoir tardé à faire paraître son livre à cause de son mariage qui est survenu entre ces deux époques.

On connaît encore de Jean-Baptiste Mareschaulx :

Oraison funèbre de Mme de Guise (Élisabeth d'Orléans, fille du second lit de Gaston, duc d'Orléans), *prononcée en l'église de Chartres le 12 may 1696*. Paris, Fl. Delaulne, 1697, in-4.

Lettre d'un docteur de Sorbonne à un de ses amis, pour servir de réponse aux remarques anonymes sur l'ordonnance de feu Mgr l'Évêque de Chartres, portant condamnation des institutions théologiques de Juénin. Paris, Sim. Langlois, 1713, in-12.

Enfin, on trouve dans le *Journal de Trévoux* du mois de décembre 1706 une lettre de J.-B. Mareschaulx, pour montrer, contre le *Dictionnaire géographique* de Baudrand, que c'est à Brétigny, près de Chartres, que fut conclu le traité de paix entre la France et l'Angleterre, l'an 1360, et non pas à Brétigny, au-dessus de Montlhéry.

MARTIN (Michel). — Michel Martin, alors sous-diacre, fut nommé le 3 janvier 1630 à la prébende préceptoriale du Chapitre de Chartres, à la place de Ménas Andrieu. Il devint par là principal du collége Pocquet, et fut un de ceux qui contribuèrent le plus à sa prospérité. Il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort, qui arriva à Chartres, le 25 mars 1661.

C'est surtout comme poete latin qu'il nous est connu. Il consacra un de ses ouvrages à raconter la peste terrible qui dévasta la ville de Chartres dans les années 1627 à 1629. Son livre, intitulé *Pestis Carnutensis* (Chartres, P. Cottereau, 1630, in-4), renferme des détails curieux pour l'histoire locale, et la versification est meilleure que chez beaucoup de poëtes latins de cette époque.

On connaît encore de Michel Martin :

Illustrissimo viro D. D. Jacobo Lescot, Carnutum antistiti dignissimo et vigilantissimo, urbem ingredienti, Schola Carnotensis, quadrilingui carmine lætabunda gratulatur. Chartres, Cl. Peigné, 1643, in-4.



Cet ouvrage contient en outre des pièces émanant des six frères de l'auteur : Claude Martin, chanoine de Rouen ; Pierre Martin, promoteur de la cour épiscopale ; Jean Martin, curé de Saint-Aignan de Chartres ; Louis Martin, docteur en médecine ; Claude et Thomas Martin, avocats.

MATHIEU (Abel). — Abel Mathieu, né à Chartres vers 1520, était seigneur des Moystardières, et exerçait la profession de jurisconsulte. Il ne nous est connu que par ses ouvrages :

Devis de la langue françoise, à Jehanne d'Albret, royne de Navarre, duchesse de Vendosme, etc. Paris, Rich. Breton, 1559, in-8.

Second devis et principal propos de la langue françoise à la reyne de Navarre. Paris, Rich. Breton, 1560, in-8.

Ces deux ouvrages furent réimprimés ensemble sous ce titre : *Devis de la langue françoise fort exquis et singulier, avecques un autre devis et propos touchant la police et les estats, où il est contenu, outre les sentences et histoires, un brief extrait du grec de Dion, surnommé Bouche-d'Or, de la comparaison entre la royauté et la tyrannie*. Paris, veuve Rich. Breton, 1572, in-8.

Abel Mathieu traduisit en outre, en vers latins, *la Description du monde* de Denis d'Alexandrie, avec les commentaires d'Eustache, archevêque de Thessalonique. Paris, P. Lepreux, 1556, in-4.

MAUPOINT (Jean-Baptiste-Nicolas). — Jean-Baptiste Maupoint, d'une famille de Chartres, fut professeur au collége Pocquet de cette ville. Il ne nous est connu que par une pièce de vers latins : *Ode in laudem beatæ Joannæ-Franciscæ Frémiot de Chantal in divos adscriptæ*. Chartres, Ét. Cormier (1772), in-4.

MAZURE (Nicolas). — Né en Normandie, Nicolas Mazure fut docteur de la maison, mais non de la société de Sorbonne. Il était curé de Saint-Paul de Paris lorsque, le 27 avril 1664, il permuta cette cure avec M. Hameau, abbé de

Saint-Jean-en-Vallée de Chartres, ce qui fit dire que les Parisiens de Saint-Paul avaient changé leur Mazure pour leur Hameau. Il mourut à Chartres vers 1680, âgé de quatre-vingt-dix ans.

Il paraît avoir eu l'humeur assez processive, car pendant qu'il était curé de Saint-Paul, il publia un assez grand nombre de factums :

Pour M. Nicolas Mazure, prestre, docteur en théologie de la Faculté de Paris et maison de Sorbonne, contre les religieux Minimes de la place Royale de Paris. In-4.

Pour M. Nicolas Mazure.... curé de l'église parochiale de Saint-Paul, contre maistres James Guillard et Edme Tonnellier, nouveaux marguilliers d'icelle paroisse. In-4.

Factum pour M. Nicolas Mazure, docteur de Sorbonne et ancien curé de Saint-Paul, contre M. André Hameau, bachelier en théologie et nouveau curé de Saint-Paul. In-4.

On connaît en outre de Nicolas Mazure :

Harangue funèbre de Louis le Juste, treizième du nom, roy de France et de Navarre, prononcée le mercredy 3e jour de juin, au dernier service solennel qui fut fait en l'église paroissiale de Saint-Paul. Paris, 1643, in-4.

Oraison funèbre de feu messire Jean-François de Gondy, premier archevesque de Paris, prononcée par le sieur Mazure au service solennel qui se fist en ladite église le 19 de juin 1654. Paris, 1654, in-4.

Harangue de M. Mazure, curé de Saint-Paul, à la reyne de Suède pour MM. les curez de Paris. In-4.

MENOT (MICHEL). — On ignore l'époque et le lieu de la naissance de ce prédicateur, qui fut surnommé *Langue d'or* par ses contemporains. Il entra dans l'ordre des Cordeliers, fut quelque temps gardien du couvent de Chartres (1), et finit par enseigner la théologie dans le couvent

(1) On lit dans le *Martyrologe des Cordeliers de Chartres*, par Fr. Étienne Gaultier : « Michael Menot, ob eloquentiam os aureum dictus, variis con-

des Cordeliers de Paris, où il mourut en 1518. Il est resté célèbre par la grossièreté et la bouffonnerie de son langage macaronique ; mais il faut dire, à sa décharge, que ses sermons ne furent publiés qu'après sa mort, sur les notes et souvenirs de ses auditeurs, qui certainement les ont souvent défigurés.

Voici le titre de ses ouvrages qui nous ont été conservés :

Perpulchra epistolarum quadragesimalium Expositio secundum ferias et dominicas, declamatarum in famosissimo ac devotissimo conventu Fratrum Minorum Parisiensium anno Dei 1517. Tours, 1519, in-4, et Paris, Cl. Chevallon, 1526, in-8.

Perpulcher Tractatus in quo tractatur perbelle de federe et pace ineunda, media ambassiatrice penitentia. Tours, 1519, in-4, et Paris, Cl. Chevallon, 1526, in-8.

Opus aureum evangeliorum quadragesimalium in Parisiorum Academia declamatorum. Tours, 1519, in-4, et Paris, Cl. Chevallon, 1526, in-8.

Sermones quadragesimales (1508) *Turonis declamati.* Tours, 1519, in-8, et Paris, Cl. Chevallon, 1525, in-8.

L'abbé J. de Labourderie a publié : *Le livre de Ruth en hébreu et patois auvergnat. Parabole de l'enfant prodigue, sermon de Mich. Menot.* Paris, Everat, 1825, in-8, et aussi : *Sermons de Fr. Michel Menot sur la Madeleine, avec une notice.* Paris, Fournier, 1833, in-8.

MENOU-CHARNIZAY (Augustin-Roch de). — La famille de Menou est une des plus importantes du Perche ; elle remonte jusqu'au XIe siècle, et s'est continuée jusqu'à nos jours. Un des membres de cette famille, Armand-François de Menou, marquis de Charnizay, épousa, le 10 septembre 1664, Françoise-Marie de Clère, et par ce mariage devint châtelain de Prunay-le-Gillon, auprès de Chartres, seigneurie dont sa femme était l'unique héritière.

cionibus declamatis et prælo datis, templum conventus suburbani restauravit, quarto gardianatus anno, qui salutis 1518 occurit. »

Le septième fils d'Armand-François, Augustin-Roch, né le 15 mai 1681, se destina à l'état ecclésiastique. Dès l'enfance, il se livra avec ardeur à l'étude, parvint aux premiers grades des écoles et cultiva avec succès les sciences et les belles-lettres. Entré au séminaire de Saint-Sulpice de Paris, il y approfondit toutes les branches des connaissances ecclésiastiques, et bientôt après il fut reçu docteur en Sorbonne. Après son ordination, il s'attacha au diocèse de Chartres, sur l'invitation de Mgr de Monstiers de Mérinville. Il fut nommé chanoine de la cathédrale le 22 mars 1708, chefcier et grand-vicaire en 1711, archidiacre de Dreux le 19 mai 1712, archidiacre de Dunois le 20 février 1716 ; il siégea comme député de la noblesse à l'assemblée du clergé tenue à Paris en 1725. Abbé de Notre-Dame d'Angle, au diocèse de Luçon, le 20 mars 1727, et de Saint-Pierre de Preuilly, au diocèse de Tours, le 20 novembre 1728, il fut appelé à l'évêché de la Rochelle en octobre 1729, et sacré à Paris le 10 septembre 1730. Il déploya dans son administration les qualités éminentes nécessaires pour bien gouverner ce diocèse, qui contenait un grand nombre de familles protestantes parmi lesquelles le souvenir des guerres civiles était encore vivace. Il a laissé un grand nombre de *Mandements* et de *Lettres pastorales* qui témoignent de son habileté et de sa prudence.

Il mourut à la Rochelle le 26 novembre 1767, et fut enterré dans l'église de l'hôpital Saint-Louis, où l'on voit son épitaphe. On a conservé son portrait dans le palais épiscopal.

MÉRINVILLE (Charles-François de Monstiers de). — Charles-François de Monstiers de Mérinville naquit à Paris le 2 février 1682. Son père était connu sous le nom de



comte de Rieux et était gouverneur de Narbonne. Sa famille le destinait à l'état militaire ; mais sa vocation l'entraînait vers l'Église. Il entra au séminaire de Saint-Sulpice, et peu après était pourvu de l'abbaye de Saint-Calais. Il était neveu à la mode de Bretagne de Paul Godet des Marais, évêque de Chartres ; celui-ci le choisit pour son coadjuteur le 26 avril 1709. Quelques mois après, M. de Mérinville devenait évêque de Chartres, et faisait son entrée dans sa ville épiscopale le 2 juin 1710.

Mgr de Mérinville est resté célèbre par son ardente charité, dont il donna des preuves lors de l'incendie de Châteaudun en 1723, et lors de la disette de 1739. Lorsqu'il mourut, le 10 mai 1746 (1), le peuple se disputa les lambeaux de ses vêtements comme s'il eût été canonisé; une foule immense, accourue de tous les points du diocèse, vint pleurer sur son cercueil (2).

Parmi les écrits de ce pieux prélat, nous mentionnerons :

(1) « L'an 1746, le mardy 10e jour de may, illustrissime et révérendissime Père en Dieu Mgr Charles-François de Monstiers de Mérinville, évesque de Chartres, abbé de Notre-Dame d'Igny en Champagne, est décédé à Chartres en son palais épiscopal. Ses entrailles ont été enterrées à Saint-Jérôme; son cœur doit être porté sous peu de jours à Saint-Cyr; son corps a été inhumé dans l'église du Grand-Séminaire de Chartres, dans le caveau du chœur de ladite église, contre le mur du caveau, du côté de l'évangile, le lundy 16e de may. » *(Registres de l'état-civil de Saint-Aignan de Chartres.)*

(2) « Le mardy 10e may 1746, est décédé messire Charles-François de Monstiers de Mérinville, évesque de Chartres, pasteur vigilant, humble, charitable, pauvre en esprit, n'usant des biens que comme n'en usant point, zélé et amateur de la justice et de la religion, mortifié et austère jusqu'aux derniers jours de sa vie, amateur de la vie pénitente et retirée, sans négliger aucun de ses devoirs, soutien et appuy des pauvres écoliers, paisible envers son clergé, ne reprenant qu'avec charité les malfaiteurs, doué de la gravité et majesté épiscopale et des avantages de la nature, aimé du roy et respecté comme saint par la reine, regretté universellement de tous les gens de bien. » *(Registres de l'état-civil de Saulnières.)*

Réglement au sujet des honoraires pour raison de fondations, obits, mariages, sépultures, etc. Chartres, J. Roux, 1727, in-4.

Catéchisme du diocèse de Chartres, prières, instructions sur la tonsure. Chartres, Nicolazo, 1740, in-12.

Mandatum illustrissimi et reverendissimi episcopi Carnotensis ad usum collegiorum et seminariorum diœcesis Carnotensis (28 mars 1741). Chartres, J. Roux, in-4.

Sujets de conférences ecclésiastiques sur la morale. 2 vol., 1744, in-8.

On a publié *L'esprit et les vertus de Mgr illustrissime et révérendissime Charles-François de Monstiers de Mérinville, évêque de Chartres*. Chartres, Hamerville, 1765, in-12, avec portrait.

MESLAY (Guillaume de). — Cet auteur est un des plus anciens qui ait écrit en notre langue nationale, et il mérite assurément de trouver place à côté du châtelain de Coucy et du comte de Champagne. Son nom même lui a été contesté, et son œuvre a été donnée à un autre. En effet, en 1856, M. Louis Lacour a publié à Paris, chez Aug. Aubry : *Chansons et saluts d'amour de Guillaume de Ferrière, dit le Vidame de Chartres, la plupart inédits, réunis pour la première fois et précédés d'une notice sur l'auteur*.

Or, Guillaume de Ferrières n'a jamais rien écrit, et les chansons qui lui ont été imprudemment attribuées sont bien l'œuvre de Guillaume de Meslay. Nous croyons l'avoir victorieusement prouvé dans une notice publiée en 1857, à Chartres, chez Garnier, sous ce titre : *Guillaume de Meslay, véritable auteur des poésies intitulées : Chansons et saluts d'amour, et attribuées à Guillaume de Ferrières*.

Nous ne reviendrons pas sur cette discussion, car, ainsi que nous l'avons dit en commençant, nous ne voulons que rappeler les faits dont nous sommes certain, et nullement

relever les erreurs de nos devanciers, ce qui nous entraînerait trop loin.

Guillaume de Meslay était le fils aîné de Geoffroy, qui devint vidame de Chartres en 1207, par son mariage avec Hélissende, fille et héritière d'Hélissende, dame de Tachainville, sœur de Guillaume de Ferrières, lui-même vidame de Chartres. Guillaume de Meslay succéda à son père dans le vidamé. Il accompagna saint Louis dans sa première croisade. Le bruit de sa mort s'étant répandu, son frère Mathieu s'empara du vidamé pendant son absence. Mais Guillaume revint de la croisade : il réclama le fief paternel, et, en 1252, il fit un accord avec Mathieu, par lequel les deux frères furent admis au partage du vidamé.

Nous ignorons l'époque de la mort de Guillaume de Meslay : nous savons que, de sa femme Jeanne, il laissa un fils, nommé Guillaume comme lui, qui vivait encore en 1321.

MÉTEZEAU (Jean). — Thibault Métezeau, architecte du roi Henri III, eut de sa seconde femme, Jeanne Bardis, un grand nombre d'enfants, parmi lesquels quatre fils ajoutèrent à la gloire de la famille, que Thibault avait déjà illustrée par ses travaux aux Tuileries et au Louvre.

De ces quatre fils, deux, Louis et Clément, suivirent la carrière dans laquelle leur père les avait précédés. Louis fut l'architecte du palais du Luxembourg, et eut l'honneur de terminer en 1596 la grande galerie du Louvre dont son père avait donné les dessins. Clément, l'architecte de l'église de Saint-Pierre de Dreux, est surtout célèbre par la construction de la fameuse digue de la Rochelle. Ni l'un ni l'autre ne paraît avoir laissé d'écrits ; ils ne ren-

trent donc pas dans notre cadre, et nous parlerons seulement de deux des autres fils de Thibault, Jean et Paul.

Jean naquit à Dreux le 22 mai 1567 ; il se maria avec Marguerite de Térouane, et était seigneur en partie du fief de la Grange-de-Beauvais.

La faveur dont son père, comme architecte, jouissait auprès de Henri III facilita à Jean ses entrées à la cour de ce prince ; mais nous ne voyons pas qu'il ait eu beaucoup à s'en féliciter. Voici en effet ce qu'il nous apprend lui-même dans son avis au lecteur, à la tête de sa traduction des Psaumes de David : « J'ay faict la meilleure part de cette traduction en ma jeunesse, pendant trois prisons : la première à la Bastille, quand Henri III m'envoya de Blois à Paris après la mort de feu M. de Guise ; la seconde à Dreux et à Mante, lors de la reprise du chasteau dudict Dreux sur le sieur de Villiers-Marsalin et moy, par les habitants de la ville aidez des forces de la Ligue, et l'autre à Tours pour les folies d'autruy. »

On a prétendu que Jean Métezeau devint un des plus ardents partisans de la Ligue ; mais nous croyons qu'il y a là une erreur. Sans doute Jean resta catholique ; mais rien ne prouve qu'il se soit jeté dans les exagérations du parti des Seize. Nous voyons au contraire qu'en 1590 il combattait contre la Ligue, et un peu plus tard nous le trouvons conseiller et secrétaire de Mme la duchesse de Bar, sœur unique du roi Henri IV, et agent de ses affaires près Sa Majesté.

Le seul argument que l'on apporte pour montrer son attachement à la Ligue est l'inscription de ces quatre vers qu'on lui attribue, sur une pierre incrustée dans la muraille de Dreux, en souvenir du siége de la ville par Henri IV, en 1593 :



Par feu, par fer, par bruit, j'ay combattu :
De sang, de bras, de corps, j'ai cette place teinte.
Par un pouvoir divin un roi j'ay combattu,
Et dans ce lieu ici j'ay la fureur dépeinte.

Pas n'était besoin d'être ardent ligueur ni même excellent poète pour composer des vers de cette sorte.

Ce qui fit la réputation de Jean Métezeau, ce fut une traduction en vers des Psaumes de David, traduction qui eut trois éditions successives.

La meilleure est celle de 1610 : *Les quarante Psaumes de David, mis en vers françois*. Paris, Guill. Loyson, in-8. Cette édition, dédiée au roi Henri IV, est enrichie de belles gravures et vignettes de Léonard Gautier. L'une de ces gravures représente l'auteur : à droite de la tête, en haut, on lit ÆTAT. 42. 1610 ; autour du buste est ce verset du psaume 101 : *In Domino speravi, non confundar*. Enfin, au bas, sont gravés ces quatre vers :

Ton œil ne voit que les traits du visage
De Métezeau ; son esprit est empraint
D'une autre main, et c'est œuvre tout sainct
Où l'on en voit parfaitement l'image.

MÉTEZEAU (PAUL). — Paul, le dernier fils de Thibaut Métezeau, naquit à Dreux vers 1582, et mourut à Calais le 17 mars 1632. Il embrassa l'état ecclésiastique, fut bachelier en théologie, licencié de la maison de Navarre et devint aumônier du roi Louis XIII. Il eut la réputation de savant théologien et d'habile prédicateur. Pendant une station de carême qu'il faisait à Bordeaux, le Parlement changea l'heure de ses audiences, afin de pouvoir assister à ses sermons.

On a de lui les ouvrages suivants :

Theologia sacra juxta formam evangelicæ predicationis distributa. Lyon, 1625, in-fol.

L'exercice intérieur de l'homme chrétien. Paris, 1627, in-8.

Traité de la vie parfaite par imitation et ressemblance de Jésus-Christ. Paris, 1627, in-8.

De sancto sacerdotio, ejus dignitate et functionibus sacris, ad sacerdotum atque omnium qui orationi, ministerio verbi et curæ animarum incumbunt, Piam institutionem. Paris, 1631, in-8.

Il n'était encore âgé que de vingt-huit ans, et il avait déjà une si grande réputation de sagesse, qu'en 1611 le cardinal de Bérulle le choisit pour rédiger, de concert avec lui, les statuts du couvent de l'Oratoire.

Paul Métezeau contribua ainsi à la fondation de cette célèbre congrégation, qu'il établit à Tours et à Angers.

Comme tous les littérateurs de cette époque, Paul sacrifiait quelquefois à la poésie. En tête de la traduction des Psaumes de son frère Jean, nous trouvons le sonnet suivant adressé à l'auteur :

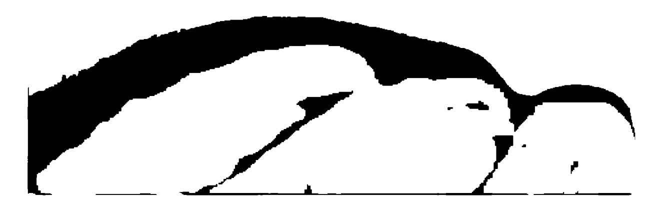
Dieu, qui va balançant, au poids de sa justice,
Tout ce grand univers par nombres limité,
Veut estre des humains en son œuvre imité.
Quand il faut que le Ciel de son los retentisse.

Ainsi David chantait, gardant ceste police,
Dans les augustes lieux de la saincte cité,
Ces pseaumes, consacrez à la divinité
Qu'il recognoissoit être à tous ses vœux propice.

Toy, nostre frère aisné, qui fais parler françois
Ce grand chantre hébreu, gardant ces mesmes loix,
Pour complaire aux désirs de tant d'âmes ravies,

De ces chans tous divins qui vollent jusqu'aux cieux,
Tu mérites de tous, agréant mesme aux yeux
D'Henry, ce grand monarque à qui tu les desdies.

MIDY (Pierre-Nicolas). — Pierre-Nicolas Midy, né à Rouen en 1726, vint s'établir dans le pays chartrain à la suite de l'acquisition qu'il fit de Jacques de Pontville, le 19 septembre 1780, de la seigneurie d'Héliot, en la pa-



roisse de Coulombs, et de celle de la Perruche, en la paroisse de Prudemanche.

Midy était conseiller du roi en la Cour des Aides, secrétaire de Sa Majesté, maison, couronne de France et de ses finances. Il s'était occupé de poésie et de grammaire, et avait été reçu membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Rouen. Il avait épousé Marie Bourdin, et mourut à Chartres en 1796.

Les œuvres que nous connaissons de lui sont :

La levée du siége d'Olmutz, ode. 1760, in-8.
Sur l'Immaculée Conception, ode. 1760, in-8.
Lettre à M. Panckouke, imprimeur du grand Vocabulaire français. Amsterdam, 1767, in-8.
Seconde lettre à M. Panckoucke. Paris, 1768, in-8.

MOISANT (Jean-Louis-Honoré). — Jean-Louis-Honoré Moisant naquit à Illiers le 6 novembre 1763, de Jean-Louis Moisant, notaire en cette ville. Il entra au séminaire de Chartres en 1785, et fut ordonné prêtre le 22 décembre 1787. Sa position de fortune indépendante l'avait engagé à rester prêtre libre, au moins pendant quelques années, lorsque la Révolution éclata.

Moisant ne pouvait approuver la Constitution civile du clergé. Pour éviter les persécutions, il résolut de quitter la France et partit pour la Russie. Pendant de longs mois, il souffrit la gêne à Saint-Pétersbourg. Espérant être plus heureux à Moscou, il se rendit dans cette ville ; mais là encore il chercha en vain des leçons : personne d'assez influent ne s'intéressait à lui. Enfin, au commencement de mars 1793, comme on célébrait dans la chapelle catholique de Moscou un service en mémoire de Louis XVI, l'abbé Moisant, sans prévenir personne, s'élance dans la chaire et fait l'oraison funèbre du roi martyr. Il parle

de la bonté et des vertus de Louis XVI avec un naturel, une noblesse de pensées et une netteté d'expression admirables.

L'enthousiasme est à son comble ; chacun veut connaître l'auteur de ce discours improvisé, et bientôt Moisant a des élèves plus qu'il n'en peut accepter, dans la plus haute société de Moscou. Il resta en Russie jusqu'en 1806, recueillant des notes sur le pays, composant encore parfois des vers français (épître au peintre L. Guttenbrunn, 1802), s'occupant de numismatique.

Rentré à Illiers, il fut nommé curé de Magny en 1807, puis l'année suivante curé d'Alluyes. C'est dans ce village qu'il mourut, le 21 mars 1814.

L'abbé Moisant a publié en Russie :

Traduction en français d'un discours de Th. Bause, recteur de l'Université de Moscou: Oratio de Russia ante hoc sæculum non prorsus inculta (1796).

Grammaire russo-française. Moscou, 1804.

Il a en outre laissé en manuscrit :

Anecdotes originales sur Pierre-le-Grand, recueillies par J. Golikof, publiées pour la première fois en français.

Observations sur les mœurs, usages, monuments, etc., *de Russie.*

MONCHESNAY (Jacques Losme de). — Cet auteur, né à Paris le 4 mars 1666, mourut à Chartres le 16 juin 1740. Il donna successivement plusieurs pièces aux comédiens Italiens (*La Cause des femmes*, 1687 ; *Métezin, grand-sophi de Perse*, 1689 ; *Le Phénix*, 1691 ; *Les Souhaits*, 1693). Il fit imprimer en 1693 une traduction de la harangue de Cicéron pour Milon, publia en 1702 trois satires, dont une contre les femmes.

Ayant épousé une jeune fille de Chartres, il se retira

dans cette ville vers 1720. Pendant le séjour qu'il y fit, il y publia :

Bolæana ou Bons mots de Boileau, inséré dans l'édition des œuvres de Boileau donnée par la veuve Alix, à Paris, en 1740, 2 vol. in-4, et réimprimé sous ce titre : *Bolæana ou Bons mots de M. Boileau, avec les poésies de Sanlecque*. Amsterdam, Lhonoré, 1742, in-8.

MORILLON (Gatien de). — Gatien de Morillon était religieux de l'ordre de Saint-Benoît et fut pendant plusieurs années procureur de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée.

Il composa plusieurs poèmes sur l'Écriture sainte ; nous citerons :

Paraphrase sur le livre de Job, en vers français. Paris, Billaine, 1668, in-8.
Paraphrase sur le livre de l'Ecclésiaste, en vers français. Paris, Billaine, 1670, in-12.
Paraphrase sur le livre de Tobie, en vers françois. Orléans, Hotot, 1674, in-12.

De l'abbaye de Saint-Père, Dom Morillon passa à celle de Saint-Julien de Tours. Il fit alors paraître : *Joseph ou l'Esclave fidèle, poème*. Turin (Tours), Ben. Fleury, 1679, in-12. Ce livre fut supprimé par ordre des supérieurs, à cause de quelques passages qu'on trouvait trop légers. Il fut réimprimé la même année, après avoir été expurgé. Enfin il reparut sous un autre titre en 1711.

MORIN (Jean). — Jean Morin naquit à Meung en 1705, de parents pauvres. Le curé de Saint-Liphard de Meung, croyant remarquer en lui des dispositions singulières pour les mathématiques, le recommanda à Mgr de Fleuriau, évêque d'Orléans, qui lui accorda une place gratuite, d'abord dans le collége qu'il venait d'établir à Meung, puis

au séminaire d'Orléans. Les progrés que Morin fit dans les sciences déterminèrent le prélat à lui donner une chaire de philosophie au petit séminaire d'Orléans. Ce fut là que notre jeune savant découvrit un nouveau phosphore liquide, sur lequel il publia une dissertation qui parut dans le *Journal de Verdun* en 1726. Quelques années après, il obtint la chaire de philosophie au collége de Chartres (1), et en même temps un canonicat dans l'église de Saint-André de cette ville.

La réputation que Morin acquit dans l'enseignement des sciences physiques et mathématiques était telle que souvent cent quarante élèves assistaient à la fois à ses leçons. Il fut nommé membre correspondant de l'Académie des sciences le 13 juin 1736, et la même année reçut le même honneur de l'Académie de Rouen. Enfin, le 1er juillet 1750, il fut appelé à un canonicat de l'église cathédrale de Chartres. Il mourut à Chartres le 28 mars 1764, et fut inhumé dans le cimetière de Saint-Jérôme.

Les ouvrages de Jean Morin sont:

Abrégé du mécanisme universel ou Discours et questions physiques. Chartres, J. Roux, 1735, in-8.

Nouvelle dissertation sur l'électricité des corps. Chartres, ve J. Roux, 1748, in-12. — L'abbé Nollet ayant écrit un mémoire pour réfuter les théories de l'auteur, Morin répondit par: *Réplique à M. Nollet sur l'électricité.* Chartres, ve J. Roux, 1749, in-12.

Jean Morin a laissé en manuscrit un *Abrégé des mécaniques.*

MULEY (N.). — Dom Muley appartenait à la congrégation de Saint-Maur. En 1766, il fut chargé par le roi de

(1) Jean Morin compta parmi ses élèves Jérôme Pétion, qui a laissé de lui ce témoignage: « Il parlait avec facilité et se rendait intelligible, dans ses cahiers de philosophie, aux élèves les plus bornés. »

former une collection des chartes de la Picardie, du Soissonnais, du Laonnais et de la Brie. Le 1er octobre 1772, il fut envoyé à Chartres pour classer les archives de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée. Il transcrivit les pièces, y ajouta des notes et des explications, et en 1776 offrit son travail (5 vol. in-fol.) à Mgr de Lubersac. Cet ouvrage existe en manuscrit à la Bibliothèque communale de Chartres ; il a été consulté par M. Guérard pour la publication du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres*.

Après avoir achevé son travail à Chartres, Dom Muley se rendit en Normandie près de Joseph-Alphonse de Véry, son protecteur, ancien auditeur de rote, ancien abbé de Saint-Père-en-Vallée, et depuis 1778 abbé de Saint-Martin-de-Troarn, au diocèse de Bayeux. Il figure en 1782 et 1787 sur la liste des savants chargés par le roi de travailler à la collection des monuments de l'histoire et du droit public de la monarchie française.

NEUFVILLE DE VILLEROI (Ferdinand de). — Ferdinand était le fils puîné de Charles de Neufville, marquis de Villeroi, et de Jacqueline de Harlay. Il naquit à Rome en 1602 et fut destiné à l'état ecclésiastique. Le crédit de son père lui procura bientôt les plus riches bénéfices, les abbayes de Saint-Wandrille, de Saint-Méen, de Belleville-sur-Saône, l'évêché de Saint-Malo en 1644, et enfin celui de Chartres à la mort de Jacques Lescot, en 1656. Mgr de Neufville fit son entrée solennelle le 2 décembre 1657 ; il était conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, et faisait d'assez longs séjours à la Cour. Cependant il s'occupa aussi de la prospérité de son diocèse et fonda le séminaire du Grand-Beaulieu. Il mourut à Paris, en son hôtel, en la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, le 8 janvier 1690. Ses entrailles furent inhumées en l'église de

Saint-Germain-l'Auxerrois ; son corps et son cœur ont été enterrés le 24 janvier dans la cave du chœur de l'église du Séminaire, au milieu de ladite cave (1).

Nous n'analyserons pas les mandements de Mgr de Neufville ; mais nous mentionnerons :

*Réglements que Mgr l'illustrissime et révérendissime évesque de Chartres veut estre gardez et observez en tout son diocèse (*10 mars 1660). Chartres, Cl. Peigné, 1675, in-4.

Rituale Carnotense. Paris, L. Sevestre (1676), in-4.

Parmi les pièces publiées à sa louange, nous citerons la suivante, qui est anonyme : *Sacris manibus Ferdinandi de Neufville, Carnotensium episcopi, mœrentes canebant Musæ Carnotenses.* Chartres, Ét. Massot, 1690, in-fol.

NICOLE (Claude). — La famille Nicole tenait, dès le XVe siècle, un rang distingué parmi la bourgeoisie chartraine. Jean Nicole figure au nom des notables de la ville de Chartres, le 13 juin 1452. Un autre Jean Nicole, avocat au bailliage, comparut comme député du tiers-état le 19 octobre 1508, au procès-verbal de la rédaction de la Coutume de Chartres. Au XVIe siècle, plusieurs membres de cette famille remplirent les charges d'échevin, de procureur des habitants, d'avocat de la ville, de conseiller au bailliage, etc. L'un d'eux, avocat de la ville, fut exempté, en mai 1558, de la cotisation des gens de guerre, attendu les preuves et vérification de sa noblesse. Pendant tout le XVIIe siècle, les Nicole fournirent des chefs au bailliage, à l'élection et au corps de ville.

(1) On trouve à la Bibliothèque nationale, dans le 164e tome de l'ordre du Saint-Esprit, un dessin au lavis du mausolée érigé dans la chapelle du séminaire en l'honneur de Mgr de Neufville, et une copie de l'épitaphe sur marbre noir et blanc qui était attachée au mur du chœur. Ce marbre est aujourd'hui conservé au musée de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

C'est à l'une des branches de cette famille qu'appartenait Claude Nicole, surnommé de Bainville, du nom d'une petite terre qu'il possédait aux environs de Chartres. Il naquit à Chartres, sur la paroisse de Sainte-Foi, le 9 octobre 1616, et mourut dans la même ville le 22 novembre 1686. Il avait épousé Jeanne Broutard, et exerça les fonctions d'avocat en Parlement, conseiller du roi, président en l'élection de Chartres.

En littérature, le président Nicole affectionnait le genre érotique; mais sur la fin de sa vie, ramené peut-être par son cousin Pierre Nicole à des sentiments plus chrétiens, il essaya de sanctifier sa plume en l'exerçant sur des sujets de piété. C'est ce qui nous a valu : *Prières chrétiennes, paraphrasées en vers françois*, dédiées à Mme de Maintenon. Chartres, Massot, 1679, in-12, et aussi ses *Poésies chrétiennes, contenant une paraphrase des sept psaumes pénitentiaux*. Paris, 1676, in-12.

Mais auparavant notre président poète avait traduit :

Adonis, poème héroïque, trad. en vers françois du cavalier Marin. Paris, de Sercy, 1662, in-12.

L'art d'aimer d'Ovide, trad. en vers françois. Paris, de Sercy, 1664, in-12.

Pensées amoureuses de Catulle, Lucrèce, Pétrone et autres. Paris, de Sercy, 1666, in-12.

Il avait débuté par *Le Phantosme, comédie en cinq actes et en vers*, dédiée à Mme de Bonnelle. Paris, Ch. de Sercy, 1656, in-12, et il avait aussi publié *Les satyres de Perse, trad. en vers françois*. Paris, de Sercy, 1658, in-12.

Enfin nous connaissons de lui une *Ode libre à M. Colbert, ministre d'État, sur la navigation de l'Eure*.

Les *Œuvres du président Nicole* furent réunies et imprimées à Paris, 1662, 1666, 1681, 1693, 2 vol. in-12, et Cl. Prudhomme, 1705, 2 vol. in-8.

NICOLE (Jean). — Jean Nicole était le cousin germain du précédent. Il doit surtout sa réputation à la gloire de

son fils, Pierre Nicole ; cependant lui-même cultivait la littérature. Il a laissé une traduction des *Déclamations de Quintilien* (Paris, 1642), et il avait composé bon nombre de poésies plus ou moins légères que son fils fit disparaître avec le plus grand soin.

Jean Nicole était né à Chartres le 4 octobre 1600 ; il alla faire ses études au collége de la Marche, à Paris, et s'y trouva avec Michel de Marolles, qui raconte que « Jean Nicole devint l'organe et la voix de sa patrie, portant sa parole et ses sentiments quand l'occasion s'en offroit à propos. » Jean avait pris, en effet, ses grades de licencié en droit ; il était avocat au Parlement et au bailliage et siége présidial de Chartres ; il avait été échevin en 1631 et 1632, et était resté avocat de la ville ; enfin il exerçait les fonctions de juge chambrier de la chambre épiscopale.

Il mourut à Chartres le 23 juillet 1678, et fut inhumé en la chapelle de l'*Ecce homo*, dans l'église de Saint-Martin-le-Viandier. Il avait épousé Louise Contant.

NICOLE (Pierre). — Voici un des plus célèbres écrivains du siècle de Louis XIV. Un grand nombre de ses ouvrages sont à peine connus de nom aujourd'hui ; mais ses *Essais de morale* ne périront jamais. Il naquit à Chartres, sur la paroisse de Saint-Martin-le-Viandier, le 13 octobre 1625 (1). Son père, qui entendait parfaitement les langues grecque et latine, fut son précepteur jusqu'à l'âge de seize ans ; alors il l'envoya à Paris pour y faire sa philosophie, après laquelle Pierre se fit recevoir maître ès-arts, le 23 juillet 1644.

(1) « Le 13e octobre 1625, a esté baptizé Pierre, fils d'honorable homme Jehan Nicolle, chambrier de Mgr de Chartres, et de Louyse Coutant, ses père et mère. »

Il s'appliqua ensuite à la théologie et étudia en Sorbonne sous MM. Lemoine et de Sainte-Beuve, pendant les années 1645 et 1646, et il continua son cours sous M. Lemaître, docteur de la maison de Navarre. Ayant fini ses trois années ordinaires, il soutint sa thèse de bachelier, le 17 juin 1649, *sur la Béatitude, la Trinité et la Grâce*, et la dédia à Mgr Lescot, évêque de Chartres.

Pierre Nicole avait deux de ses tantes religieuses à Port-Royal ; c'étaient deux demoiselles Suireau, connues en religion sous le nom de Mère Madeleine-Prisque de l'Ascension et de Mère Marie-des-Anges. Par leur moyen, il fut associé de bonne heure aux pieux solitaires du désert de Port-Royal, et ceux-ci lui confièrent le soin d'enseigner les belles-lettres dans les petites écoles qu'ils venaient de fonder. C'est alors que Nicole composa pour ses élèves le *Delectus epigrammatum* (1).

On peut encore considérer comme le fruit des exercices qui se faisaient dans ces petites écoles *La logique ou l'art de penser* (2), qui fut revue et ct complétée par M. Arnauld.

L'occupation que ces écoles donnaient à Nicole ne l'avait pu empêcher de se préparer à la licence : mais les divisions qui éclatèrent à cette époque dans l'Église catholique, au sujet des cinq Propositions, le détournèrent de l'idée de s'agréger à la Faculté de théologie, et il renonça

(1) *Epigrammatum delectus ex omnibus tum veteribus tum recentioribus poetis, cum dissertatione de vera pulchritudine*. Paris, 1659, in-12. — *Idem*. 7e édit., Londres, 1711, in-12. La préface fut traduite en français par Germain la Faille (Toulouse, 1689, in-12) et par Richelet, sous ce titre : *Traité de la vraie et de la fausse beauté dans les ouvrages de l'esprit, et particulièrement dans l'épigramme*.

(2) *La logique ou l'art de penser*. Paris, Ch. Savreux, 1662, in-12; 1664, in-12 — *Idem*. Paris, J. Guignart, 1662, in-8. — *Idem*. Amsterdam, Abr. Wolfgang, 1675, in-12; 1685, in-12.

à la licence et au doctorat. Il résolut au contraire de vivre dans la retraite, et il se retira à Port-Royal-des-Champs.

Là il se lia intimement avec Arnauld, qui, connaissant ses grands talents et sa facilité à écrire, crut qu'il ne pouvait trouver un meilleur auxiliaire pour le seconder dans les écrits qu'il avait entrepris pour défendre la religion.

Nicole consentit à revenir à Paris en 1655, pour être plus à portée de prêter son aide à Arnauld. Celui-ci, en effet, était fortement attaqué : le 15 février 1655, on l'avait rayé du nombre des docteurs, sous prétexte qu'il avait avancé deux propositions hérétiques. Nous ne voulons pas entrer dans des questions de controverse ; nous nous contenterons d'indiquer les ouvrages auxquels donnèrent lieu ces querelles religieuses.

Arnauld, avec le secours de Nicole, répondit à l'arrêt qui le frappait par *Propositiones theologicæ duæ, de quibus hodie maxime disputatur, clarissimè demonstratæ.* L'arrêt de suspension fut néanmoins confirmé par une censure de la Sorbonne du 31 janvier 1656, et le P. Nicolaï, dominicain, ayant fait paraître un écrit pour défendre cette censure, Arnauld et Nicole, de concert avec M. de Lalane, abbé de Val-Croissant, répondirent par *Vindiciæ sancti Thomæ contra gratiam sufficientem.*

Ce ne fut pas le seul ouvrage publié contre le P. Nicolaï. La même année parut *Fratris Nicholaï Theses Molinisticæ notis Thomisticis dispunctæ.* Deux docteurs de Sorbonne, Holden et Chamillard, étaient aussi entrés dans la lutte : Nicole leur répondit par *Responsio ad Holdenum,* et *Deffense de la proposition de M. Arnauld, docteur de Sorbonne, touchant la grâce qui ne se donne pas toujours à tous les justes, contre la première lettre de M. Chamillard, docteur de Sorbonne et professeur du Roi en théo-*



logie. Chamillard s'étant, dans une nouvelle lettre, attaqué à Jansénius, Nicole répondit par une *Réfutation de la deuxième lettre de M. Chamillard, où l'on fait voir que le passage de Mgr l'évêque d'Ypres, d'où ce docteur dit que la première proposition* (de M. Arnauld) *a été extraite, ne contient rien que de catholique, de l'aveu même de M. Chamillard.*

Pascal vint à son tour se mêler à la bataille. Ses célèbres *Lettres provinciales* parurent successivement du mois de janvier 1656 au 24 mars 1657. Nicole y prit une grande part, donna le plan des unes et corrigea les autres. Ce fut un grand émoi parmi les adversaires du jansénisme. Le P. Lirot, jésuite, y répondit par l'*Apologie des jésuites*, ouvrage auquel Nicole et Arnauld ripostèrent par *Les avis de MM. les curez de Paris à MM. les curez des autres diocèses de France, sur le sujet des mauvaises maximes de quelques nouveaux casuistes.*

Nicole n'abandonnait pas d'ailleurs la défense du jansénisme ; mais gémissant sur les dissensions de l'Église catholique en France, il publia deux traités dans le but d'ouvrir une voie juste et légitime de revenir à la paix ; ce sont : *Tredecim theologorum ad examinandas quinque propositiones ab Innocentio X selectorum vota, brevibus animadversionibus illustrata, et Disquisitiones sex Pauli Irenæi ad præsentes Ecclesiæ tumultus sedandos opportunæ* (1).

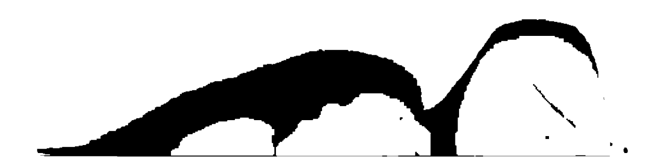
Mais l'accord n'était pas encore possible. Mgr de Marca, archevêque de Toulouse, publia une *Relation de tout ce qui s'étoit passé depuis 1653, dans les assemblées des*

(1) Cet ouvrage, avec plusieurs autres de Nicole, fut réimprimé sous ce titre : *Causa janseniana, sive Ficticia hæresis, sex Disquisitionibus a Paulo Irenæo, theologice, historice explicata et explosa.* Cologne, 1682, in-8.

évêques, au sujet des cinq propositions. Cette relation était empreinte de l'esprit de parti et dénaturait les faits. Nicole y répondit aussitôt par *Belga percontator, sive Francisci Profuturi, theologi Belgæ, super Narrationes rerum gestarum a conventu Cleri Gallicani circa Innocentii X constitutionem, Scrupuli istius narrationis opifici propositi* (1657, in-4°).

En même temps, sous le nom de Guillaume Wendrock, il publiait une traduction latine des *Lettres provinciales* (Paris, 1658, in-8°), qu'il augmentait de notes et de dissertations. Le P. Honoré Fabri, jésuite, entreprit de réfuter cet ouvrage et fit imprimer, sous le pseudonyme de Bernard Stubrock, des *Notes sur les Notes de Guillaume Wendrock et sur les Disquisitions de Paul Irénée* (Cologne, 1659). Les adversaires du jansénisme ne s'en tinrent pas là : ils dénoncèrent la traduction de Nicole comme hérétique au Parlement de Bordeaux. Battus devant le Parlement, ils s'adressèrent à l'Université de cette ville, devant laquelle ils ne furent pas plus heureux. Ils obtinrent alors que le livre serait examiné à Paris par des évêques et des théologiens nommés par le conseil d'État ; au nombre de ces examinateurs étaient Chamillart et le P. Nicolaï. La sentence ne pouvait être douteuse : l'ouvrage de Wendrock et les Disquisitions de Paul Irénée furent déclarés hérétiques, et, le 23 septembre 1660, le roi rendit un arrêt portant que ces deux ouvrages seraient remis au sieur Daubray, lieutenant civil au Châtelet de Paris, pour être lacérés et brûlés à la Croix-du-Trahoir par les mains de l'exécuteur de la haute justice.

Nicole n'avait point été oisif pendant tous ces débats. Le P. Amelotte, de l'Oratoire, s'étant déclaré, dans *la Défense des Constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII*, en faveur du Formulaire, Nicole publia, en 1661, une



Idée générale de l'esprit et du livre du P. Amelotte. Il travaillait aussi avec Arnauld aux *Mémoires touchant les moyens d'apaiser les disputes présentes ;* il écrivait les *Difficultez proposées à l'assemblée du clergé de France, qui se tint à Paris en cette année 1661, sur les délibérations touchant le Formulaire ;* enfin il composait l'écrit intitulé *De l'hérésie et du schisme que causeroit dans l'Église de France la signature du Formulaire, sans souffrir la distinction du fait et du droit.*

Cependant, les vicaires généraux de l'archevêque de Paris, désireux de mettre un terme à cette querelle qui divisait depuis si longtemps le clergé de France, firent, le 8 juin 1661, sur le Formulaire, un mandement qui n'exigeait pas la créance du fait, mais une simple soumission respectueuse. Les partisans du Formulaire en appelèrent au pape, le priant de condamner ce mandement. En vain Nicole et Arnauld firent paraître un *Avis à MM. les évêques de France sur la surprise qu'on prétend faire au pape, pour lui faire donner quelque atteinte au mandement de MM. les vicaires généraux de Msr le cardinal de Retz, archevêque de Paris.* Alexandre VII adressa au chapitre de Paris un bref plein de menaces, par lequel il exigeait la signature pure et simple.

Les Jésuites, vainqueurs de ce côté, voulurent aller plus loin. Au mois de décembre 1661, ils enseignèrent publiquement dans leur collége de Clermont que le pape avait la même infaillibilité que Jésus-Christ pour décider les questions de fait, de même que celles de droit. Nicole protesta aussitôt et publia deux écrits intitulés *Les pernicieuses conséquences de la nouvelle hérésie des Jésuites contre le Roi et contre l'État,* et *Tractatus de distinctione juris et facti in causa janseniana.* Les Jésuites répondirent par *Expositio theseos in Claromontano collegio propu-*

gnatæ 12 decembris; mais Nicole voulait avoir le dernier mot, et il écrivit les *Illusions des Jésuites dans leur écrit intitulé: Expositio theseos*, etc., *pour empêcher la condamnation de leur nouvelle hérésie.*

Cette dispute avec la Société des Jésuites n'empêchait pas d'ailleurs Nicole de prendre en main la défense des particuliers. Ainsi, le curé de Chars, au diocèse de Rouen, ayant été interdit par Mgr François de Harlay pour avoir refusé de signer le Formulaire, Nicole publia en sa faveur *Nullitez de l'interdiction du sieur curé de Chars, au sujet de la signature du Formulaire, et les nullitez et injustices de toutes les censures qui pourraient être faites sur ce sujet.*

Malgré tous les efforts des plus sages théologiens, la querelle du jansénisme menaçait de s'éterniser. Nicole, fatigué de la luttte, l'abandonna un moment et quitta Paris pour aller s'installer dans la retraite, à Châtillon-sur-Marne, afin d'y travailler à un grand ouvrage qu'il préparait depuis longtemps ; c'était le livre *De la Perpétuité de la Foi sur l'Eucharistie* (1). Le ministre Claude répondit d'abord à cet ouvrage, dont la première partie avait seule paru en 1664 ; mais les occupations de Nicole l'empêchèrent de terminer son œuvre jusqu'en 1669.

Il fut en effet engagé à reprendre la défense du jansénisme par un écrit du P. Ferrier, intitulé *Idée véritable du jansénisme,* où ce jésuite voulait faire considérer les adversaires du Formulaire comme de véritables hérétiques. C'est à cette occasion que furent publiées successivement les dix *Lettres* de Nicole *sur l'hérésie imaginaire.*

La persécution intentée à cette époque contre les reli-

(1) *La perpétuité de la foy de l'Église catholique touchant l'Eucharistie, avec la réfutation de l'écrit d'un ministre contre ce traité.* Paris, Ch. Savreux, 1664, in-12.



gieuses de Port-Royal, donna aussi une grande occupation à l'infatigable controversiste. Il publia pour leur défense, d'abord le *Traité de la foi humaine*, puis l'*Apologie pour les religieuses de Port-Royal du Saint-Sacrement, contre les injustices et les violences du procédé dont on venoit d'user envers ce monastère* (1665, in-4°). Desmarets de Saint-Sorlin ayant répondu à ces écrits par une *Réponse à l'insolente apologie de Port-Royal*, Nicole dirigea contre lui ses huit *Lettres sur les Visionnaires*, qui parurent d'abord séparément, puis furent après réunies en un seul corps (1).

Nicole demeurait alors à l'hôtel d'Épernon, chez Mme de Longueville. C'est là qu'avec le concours d'Arnauld, de Saci, du Cambout de Pontchâteau, Claude de Sainte-Marthe et Noël de Lalane, il mit la dernière main à la *Traduction du Nouveau Testament*, commencée par Antoine le Maistre, et si connue sous le titre de Mons où elle fut imprimée (2).

Nous ne suivrons pas Nicole dans les écrits pour la défense des quatre évêques qui refusaient de signer le Formulaire (Pavillon, d'Aleth; Chouart de Buzenval, de Beauvais; Henry Arnauld, d'Angers, et Caulet, de Pamiers). La paix se fit enfin sous le pontificat de Clément IX, et dès lors Nicole crut pouvoir prendre un peu de repos.

Il alla d'abord à Troyes, où il commença un établissement de petites écoles pour l'éducation des jeunes filles,

(1) *Les Imaginaires et les Visionnaires, ou Lettres sur l'hérésie imaginaire, par le sieur Damvilliers.* Liége, Ad. Beys (Amsterdam, Elzevier), 1667, 2 vol. in-12.

(2) *Le Nouveau Testament de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, traduit en françois selon l'édition vulgate, avec les différences du grec.* Mons, Gasp. Migeot, 1666 et 1676, 2 vol. in-8. Le P. Maimbourg ayant attaqué cette traduction, Nicole répondit par *Défense de la Traduction du Nouveau Testament imprimée à Mons.* Cologne, Dubuisson, 1668, in-12.

puis il se retira à l'abbaye de Haute-Fontaine pour mettre la dernière main à son livre de *La perpétuité de la foi* (1). Le ministre Claude reprit à son tour la réfutation qu'il avait commencée en 1664 et publia une *Réponse au livre de M. Arnauld intitulé La perpétuité de la Foy* (Quevilly, 1670, in-4°). Le ministre protestant se vantait dans ses réponses d'avoir absolument renversé l'ouvrage de Nicole; mais celui-ci, par sa *Réponse générale* au livre de Claude (Paris, vᵉ Ch. Savreux, 1671, in-12), prouva que le ministre n'avait porté aucune atteinte à son œuvre, mais au contraire lui avait fourni de nouveaux arguments.

La même année, il fit paraître *Préjugés légitimes contre les calvinistes* (2), livre auquel Claude voulut encore répondre par sa *Défense de la Réformation*. D'autres ministres vinrent se joindre à lui : Claude Pajon, ministre d'Orléans, publia un *Examen du livre qui porte pour titre Préjugés légitimes* (1673, 3 vol. in 12); Jurieu, ministre de Mer, composa un ouvrage intitulé *Préjugés légitimes contre le papisme* (Amsterdam, 1685), et aussi *Le vrai système de l'Église et la véritable analyse de la foi* (Dordrecht, 1686, in-8°). Nicole ne répondit pas immédiatement à ces attaques: il était alors absorbé par un autre grand ouvrage, celui qui mit le sceau à sa réputation, les *Essais de morale* (3).

(1) *Perpétuité de la foy de l'Église catholique touchant l'Eucharistie, défendue contre le ministre Claude, par Ant. Arnauld, avec la continuation* (par Eusèbe Renaudot). Paris, 1669, 5 vol. in-4; 1711, 5 vol. in-4, et 1713, 5 vol in-4.

(2) *Préjugés légitimes contre les calvinistes*. Paris, vᵉ Ch. Savreux, 1671, in-12, et 1725, in-12.

(3) *Essais de morale contenus en divers traitez sur plusieurs devoirs importans*. La Haye, Adr. Moetjens, 1686-96, 9 vol. in-12. — *Idem*. 10ᵉ éd., La Haye, Adr. Moetjens, 1709, 10 vol. in-12.— *Idem*. Paris, G. Desprez, 1715-23, 14 vol. in-12. — *Idem*. Paris, 1755, 14 vol. in-12. Dans le second volume de cet ouvrage se trouve un traité souvent imprimé sépa-

Pendant qu'il faisait imprimer cet ouvrage, il conçut la pensée de recevoir la prêtrise et fit un voyage dans le Midi, afin de consulter à ce sujet l'évêque d'Aleth, en qui il avait toute confiance. Ce prélat lui remontra que, pour entrer dans les ordres sacrés, il avait besoin de la permission de l'évêque de Chartres, qui s'obstinait à la lui refuser; qu'ainsi il pensait devoir lui conseiller de renoncer à ce projet. Nicole accepta cette décision sans murmure, et, de retour à Paris, il fit paraître son *Traité de l'Oraison* (Paris, 1678, in-8°) (1).

Il était à Beauvais vers la fin de 1678, où l'évêque, Mgr de Buzenval, lui avait donné la chapelle de Saint-Nicolas, lorsqu'il apprit la dispersion des religieuses de Port-Royal. Craignant d'être compris dans cette persécution, il se retira à Bruxelles, puis à Liége, à Sedan, et enfin dans l'abbaye d'Orval, au duché de Luxembourg.

Cependant il désirait vivement rentrer en France, et ses amis intercédaient près de l'archevêque de Paris pour que celui-ci le rappelât. M. Robert, chanoine de Chartres, finit par obtenir cette faveur, et il écrivit à Nicole que Mgr de Harlay l'autorisait à revenir à Chartres.

Nicole partit aussitôt et vint se fixer dans sa ville natale, sous le nom de M. de Bercy. Il n'y resta point oisif et y

rément: *De l'éducation d'un prince, par le sieur de Chanteresne*. Paris, vᵉ Ch. Savreux, 1670, in-12; 1671, in-12; 1677, in-12.

Outre les éditions très-nombreuses des *Essais de morale*, dont nous n'avons cité que les principales, nous mentionnerons comme se rapportant particulièrement à cet ouvrage: *Continuation des Essais de morale, contenant la vie de M. Nicole et l'histoire de ses ouvrages*. Luxembourg, A. Chevalier, 1732, et Liége, 1767. — *Science du salut, tirée des Essais de morale de M. Nicole* (par Omer Joly de Fleury). Paris, Desprez, 1746, in-12. — *Œuvres philosophiques et morales de Nicole, contenant un choix de ses Essais, publiées avec des notes et une introduction par C. Jourdain*. Paris, Ladrange, 1844, in-12.

(1) *Traité de la Prière*. Paris, Josse, 1708, 2 vol. in-12; 1724, 2 vol. in-12; 1740, 2 vol. in-12.

composa les *Vies de Catherine Fontaine, autrement la Prieuse, et de Jeanne Malin.* Il ne demeura que trois mois à Chartres, où il n'était pas bien vu de l'évêque. Il désirait retourner à Paris, et, en ayant obtenu la permission le 17 mai 1683, il s'empressa d'en profiter. Il songea alors à répondre aux ministres protestants Claude et Jurieu : il publia contre le premier un écrit intitulé *Les prétendus réformés convaincus de schisme* (Paris, 1684, in-12), et contre le second un livre *De l'unité de l'Église* (1).

En même temps il donnait tous ses soins à l'impression des ouvrages de M. Hamon, célèbre médecin de Port-Royal, et il expliquait par des *Réflexions morales* les épîtres et les évangiles des dimanches de toute l'année (1687-88, 4 vol. in-12) (2).

Enfin il entreprenait contre Arnauld une discussion théologique sur la grâce; ce fut la dernière grande controverse qu'il eut à soutenir. Il dut lutter à la fois contre le grand Arnauld, contre le P. Quesnel de l'Oratoire, D. Hilarion Lemonnier, religieux de la congrégation de Saint-Vanne, et D. François Lami, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Le livre de Nicole qui donna lieu à ces disputes était intitulé *Traité de la grâce générale*, réimprimé sous le titre : *Système de la grâce universelle* (Cologne, Corn. d'Egmont, 1699, in-12).

Nous n'avons pas à entrer dans la discussion de ces questions théologiques; nous ferons seulement remarquer que, lorsque éclata la question du *quiétisme*, Nicole, par

(1) *De l'unité de l'Église, ou Réfutation du nouveau système de Jurieu.* Paris, 1687, in-12. — *Idem.* Rouen, Vaultier, 1708, in-12. — *Idem.* Paris, Cailleau, 1729, in-12.

(2) Ce livre fut réimprimé sous le titre : *Explication des épîtres et évangiles de toute l'année.* Paris, 1751, 5 vol. in-12.



ses ouvrages antérieurs, se trouvait tout préparé pour écrire sur cette matière. Bossuet lui-même l'engagea à l'aider dans sa discussion contre Mme Guyon, et, malgré les infirmités dont il était accablé, Nicole se mit en devoir d'étudier les livres de Molinos, de l'abbé d'Estival, de Mme Guyon, etc., et il y répondit par un traité intitulé *Réfutation des principales erreurs du quiétisme* (Paris, 1695, in-12).

Ce devait être son dernier ouvrage : il mourut à Paris le 16 novembre 1695. Après sa mort, Coysevox modela son portrait sur son visage, et sur ce modèle exécuta plusieurs bustes qui nous ont conservé les traits du grand Nicole.

Bon nombre des ouvrages de Nicole ne furent publiés qu'après sa mort. Nous citerons :

Instructions théologiques et morales sur les Sacrements. Paris, Osmont, 1700, 2 vol. in-12. — *Idem.* Paris, Josse, 1704 et 1708, 2 vol. in-12. — *Idem.* La Haye, Adr. Moetjens, 1707, 2 vol. in-12. — *Idem.* Paris, Ch. Osmont fils, 1723, 2 vol. in-12. — *Idem.* Paris, Desprez, 1741, 2 vol. in-12.

Instructions théologiques et morales sur le premier commandement du Décalogue. Paris, Osmont, 1700 et 1714, 2 vol. in-12. — *Idem.* Paris, Ch. Osmont fils, 1723, 2 vol. in-12. — *Idem.* Paris, Desprez, 1741, 2 vol. in-12.

Instructions théologiques et morales sur le Symbole. La Haye, Adr. Moetjens, 1707, 2 vol. in-12. — *Idem.* Paris, Osmont, 1716, 2 vol. in-12. — *Idem.* Paris, Ch. Osmont fils, 1723, 2 vol. in-12. — *Idem.* Paris, Desprez, 1761, 2 vol. in-12.

Instructions théologiques et morales sur l'Oraison dominicale. Paris, Josse, 1708, in-12. — *Idem.* Paris, Guillaume Desprez, 1725, in-12. — *Idem.* Paris, Desprez, 1761, in-12.

Comme on le voit par l'indication des diverses éditions que nous avons donnée, les œuvres de Pierre Nicole ont été souvent réimprimées. Nous devons encore mentionner comme lui appartenant :

Explication du Cantique des cantiques, reveue et corrigée par M. Nicole (par les soins de Hamon). Paris, Estienne, 1708, 4 vol. in-12.

Pensées de Nicole, précédées d'une introduction et d'une notice sur sa personne, et ses écrits par Moreau de Mersan. Pâris, Didot, 1806, in-12.

Pensées de Nicole, précédées d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, par J.-B. Champagnac. Paris, Ménard et Desenne, 1828, in-18.

Choix de Pensées de Nicole et Traité de la paix avec les hommes. Paris, F. Didot, 1842, in-12, à la suite des *Pensées* de Pascal.

Lettres choisies de Nicole. Paris, Fl. Delaulne, 1703, in-12. — *Idem.* Liége, J.-Fr. Boukart, 1734, in-8.

Œuvres de controverse de Nicole. Paris, Guillyn, 1755, 6 vol. n-12.

Choix de petits traités de morale de Nicole: De la faiblesse de l'homme. — De la soumission à la volonté de Dieu. — Des diverses manières dont on tente Dieu. — Des moyens de conserver la paix avec les hommes. — De la civilité chrétienne. Paris, Techener, 1857, in-16, édition revue et corrigée par M. Silvestre de Sacy.

*Les moralistes français du XVII*e *siècle, ou Pensées choisies de Pascal, Nicole, La Rochefoucauld, La Bruyère,* etc., *avec des notes biographiques et litteraires, par M. Bouchez.* Toulouse, Vieusseux, 1833, in-12.

Lettre à une dame de province sur le Psautier, le Missel françois et l'instruction de M. Nicole sur la sainte messe (par le P. Blaise de l'Assomption). 1744, in-12.

L'esprit de M. Nicole, ou Instructions sur les vérités de la religion (par l'abbé Cerveau). Paris, Desprez, 1765, in-12; 1771, in-12.

Outre les biographies jointes à quelques-uns des ouvrages que nous venons de mentionner, nous citerons encore:

Histoire de la vie et des ouvrages de M. Nicole, par l'abbé Goujet. 1733, in-8 et in-12; 1766, in-12.

Études biographiques et littéraires sur A. Arnauld, Pierre Nicole et Jacques Necker, avec une notice sur Christophe Colomb par J.-D. de Lanjuinais. Paris, 1823, in-8.

NOGUETTE (Robert). — Robert Noguette, né vers 1635 d'une famille de cultivateurs des environs de Char-

tres, fut d'abord chanoine de la cathédrale de Chartres; mais son zèle apostolique l'entraînait vers la conversion des peuples idolâtres. Il se consacra aux Missions étrangères, fut envoyé en Cochinchine, devint évêque de Faïfo et mourut à Pondichéry en 1703.

Il a laissé : *Relation des voyages et des missions du royaume de Siam ès années 1681 et 1683* (Chartres, Ét. Massot, 1685, in-12). Cette Relation est un recueil de lettres qu'il envoyait à ses parents pour leur rendre un compte exact de son voyage, depuis le jour de son départ. On y voit qu'il se démit de son évêché vers la fin de sa vie, parce qu'il ne pouvait plus en remplir les charges à cause de ses infirmités.

NORRY (Miles de). — Cet auteur ne nous est connu que par ses ouvrages, où il se qualifie de gentilhomme chartrain. Nous voyons qu'il s'occupa surtout de mathématiques; mais il sacrifia aussi aux Muses, car sous son portrait, qu'il fit graver pour placer en tête de ses Œuvres, se trouvent ces vers adressés à ses enfants :

Enfants, après avoir la marastre nature
Coupé le fil des ans à mon cours limité,
Si par sort, ou esmeus de bonne volonté,
Contemplez quelquefois cette mienne figure,
Voyans la bouche close et des yeux l'ouverture,
Le front tout descouvert et le poil remonté,
Jugez et soutenez qu'en tout j'ai résisté
Au trop parler, peu voyr, honte et fortune dure.
Que cela vous incite à parler sobrement ;
Souffrez plutôt la mort qu'au front une infamie;
Résistez à fortune, et qu'elle n'ait pouvoir
De vous faire passer rien oultre le devoir.
Voilà le seul tombeau auquel je porte envie.

Voici le titre des ouvrages de Miles de Norry :

Arithmétique contenant la réduction tant de toutes espèces de mon-

noyes servant à faire tous paiements et receptes, que des aulnes, brasses, cannes, palmes, poids et autres mesures d'un païs à l'autre, la forme de l'achat, vente et distribution de toute marchandise tant en gros et en détail. Paris, Gilles Corbin, 1574, in-4.

Les Quatre premiers livres de M. Miles de Norry, ausquels est traicté du nombre, ordre et mouvement des cieux, la description des quarante-huit images célestes. Paris, Gilles Beys, 1583, in-4.

Miles de Norry avait composé dans sa jeunesse *Les trois journées d'Hélie, Ammon et Thomas,* et plusieurs autres tragédies.

NOUE (FRANÇOIS DE LA). — Ce gentilhomme, né en Bretagne en 1531, devint, en 1564, seigneur de la Roche-Bernard, près Châteaudun, par son mariage avec Marguerite de Téligny. Ce fut au château de la Roche qu'il résida toutes les fois que les guerres auxquelles il prit part lui laissaient des moments de liberté. Lorsqu'il eut été tué au siége de Lamballe, en 1591, son corps fut ramené à la Roche-Bernard, et son fils, Odet de la Noue, le fit ensevelir dans la chapelle de Saint-Pierre-de-Vouvray, en la paroisse de Saint-Denis-les-Ponts.

François de la Noue est surtout connu comme un des plus braves capitaines de son temps. On a longtemps conservé, dans le château de la Roche-Bernard, le bras gauche postiche qu'il s'était fait mettre pour remplacer celui qu'il avait perdu à la prise de Fontenay-le-Comte en 1570. Il fut généralement malheureux dans les expéditions qu'il entreprit ; c'est ainsi qu'il fut fait prisonnier aux journées de Saint-Quentin, de Jarnac et de Montcontour.

Il appartenait à la religion prétendue réformée ; après la prise d'Orléans par le prince de Condé, en 1567, il fut chargé d'aller commander les calvinistes du Poitou, de la

Saintonge et de l'Aunis. Malgré son dévoûment à la religion protestante, il était fort estimé à la Cour. Grâce à la protection de Léonor d'Orléans, comte de Dunois, il fut accueilli favorablement par le roi Charles IX, qui lui donna la mission d'obtenir la reddition de la Rochelle. Il s'attacha étroitement à Henri de Navarre et le servit utilement contre la Ligue.

Ce fut grâce à ses sages dispositions que l'armée royale remporta la victoire de Senlis sur les ligueurs Il obtint même à la suite de ce succès un brevet de maréchal de France pour la première place vacante ; mais il n'eut pas le temps de jouir de cet honneur. Henri IV l'avait envoyé en Bretagne avec la qualité de lieutenant-général sous le prince de Dombes, pour faire la guerre au duc de Mercœur. On avait entrepris le siége de Lamballe; il voulut monter sur une échelle afin de mieux observer ce qui se passait dans la place. Une balle qui lui effleura le front le fit chanceler ; il tomba de l'échelle et mourut de cette chute au bout de quinze jours.

François de la Noue a laissé : *Discours politiques et militaires* (Bâle, 1587, in-4), plusieurs fois réimprimés. Il avait aussi fait des *Remarques sur l'Histoire de Guichardin*, imprimées en marge de la traduction française de Chomedey (Paris, 1568 et 1577 ; Genève, 1577 et 1583).

Moïse Amyraut a écrit une *Vie de François de la Noue*, depuis le commencement des troubles en 1560, jusqu'à sa mort (Leyde, 1661, in-4).

OLIVIER DE CORANCEZ (N.). — Olivier prit son surnom de la paroisse de Corancez, où il naquit en 1734; il appartenait à une famille bourgeoise de Chartres assez nombreuse. Il embrassa la carrière du barreau et exerça les fonctions d'avocat au bailliage et siége présidial de

Chartres. Il mourut à Fontenay-aux-Roses au mois d'octobre 1810.

Les mémoires et factums dus à la plume d'Olivier de Corancez sont assez nombreux. Le plus connu est celui intitulé : *Mémoire pour François Brochard, seigneur de la Ribordière, contre M. le comte de Nogent* (Chartres, Nic. Besnard, in-4). Ce mémoire a été réimprimé dans le premier volume des *Causes amusantes* (Paris, 1770, in-12).

Outre ses travaux comme avocat, Olivier fit divers ouvrages de littérature. Il rédigea le *Journal de Paris* avec Sautereau, de 1777 à 1790, et il a laissé les livres suivants :

De Jean-Jacques Rousseau (Paris, 1794), in-8. Dans ce livre se trouve, du fils de l'auteur, un poème intitulé : *Voyage en Beauce.*

Poésies, suivies d'une notice sur Gluck et d'une autre sur J.-J. Rousseau. Paris, 1796, in-8.

PANARD (François-Charles). — Ce poète est sinon un des meilleurs et des mieux inspirés, du moins un des plus populaires du pays chartrain. Il fut surnommé par Marmontel le *La Fontaine du Vaudeville*, et plus tard Collé, enchérissant encore sur ces louanges, l'appela le *dieu du Vaudeville.*

La famille Panard était originaire de Nogent-le-Roi ; mais le hasard fit naître François-Charles à Courville. « Le 4e jour de novembre 1689, en l'église de Courville, fut baptisé Françoys-Charles, fils d'honorable homme Françoys Panard et de damoiselle Henriette Guyard, son épouze, né du jour des Trépassez. » Après avoir passé ses premières années à Courville, Panard retourna à Nogent-le-Roi, où il occupait une modeste place chez un procureur, lorsque le comédien Legrand, étant venu passer



quelques jours dans cette ville, reconnut sa supériorité dans un genre de poésie que lui-même cultivait avec succès. Il lui persuada sans peine de laisser là son bureau pour venir à Paris se livrer tout entier à la poésie.

Le jeune homme trouva à Paris l'accueil le plus empressé; présenté par son patron Legrand dans des maisons de la riche bourgeoisie, il devint, par sa gaîté et ses bons mots, le convive le plus recherché de tous les joyeux festins. C'était d'ailleurs un aimable homme. Bon vivant, mais non moins bon ami, il avait dans ses mœurs toute la simplicité du *bonhomme* de Château-Thierry. C'était aussi la même incurie, la même imprévoyance. Il ne prit jamais aucun soin de sa fortune; un ami et une amie lui faisaient de concert une pension de 300 livres. « Le soin de se nourrir, dit Marmontel, de se loger, de se vêtir, ne le regardait point; c'était l'affaire de ses amis, et il en avait d'assez bons pour mériter cette confiance. »

C'est dans la chanson qu'excella Panard; il essaya, mais sans grand succès, de s'adonner à des sujets plus sérieux. Il réussit cependant à faire représenter aux Français une comédie intitulée *Les acteurs déplacés*, qu'il avait composée de société avec Laffichard. Il fit également jouer six pièces aux Italiens, et pas moins de 79 opéras-comiques au théâtre de la Foire, la plupart avec la collaboration de Fuselier, Pontau, Piron, Gallet, Favart, Fagan et Parmentier; mais aucune de ces pièces n'est restée au répertoire, et, quoiqu'elles renferment toutes d'heureux passages, elles ne méritent pas qu'on les tire de l'oubli. Ce qui leur manque surtout, c'est l'invention et l'effet dramatique.

Panard mourut d'apoplexie à Paris, le 13 juin 1764, et fut inhumé dans l'église de Saint-Roch. Il compta parmi ses amis l'illustre musicien Rameau, qui mit en

musique plusieurs de ses vaudevilles, et le célèbre Favart, qui composa pour lui ces quatre vers, gravés au-dessous de son portrait, œuvre de Chenu :

Ridiculum primus docuit cantare per urbem ;
Virtutem docuit moribus ille suis.
Utile miscetur dulci ; punctum omne refertur
Cum Veneris cytharam casta Minerva sonat.

Quelques-unes des œuvres de Panard furent imprimées au moment où elles parurent, comme certains vaudevilles et même quelques pièces légères, telles entre autres que *La fierté mal entendue*. D'autres avaient été insérées dans des almanachs, comme le fameux *Éloge des asperges*, imprimé en 1755, ou le furent plus tard dans l'*Almanach des Muses*. Parmi les pièces imprimées isolément, nous citerons :

1. *Le magasin des modernes, opéra-comique*, représenté sur le théâtre de la Foire Saint-Laurent en 1733. La Haye, Gosse jun., 1750, in-12. — *Idem*. La Haye, J. Husson, 1746, in-8. — *Idem*. Vienne, de Ghelen, 1756, in-8. — *Idem*. Paris, Duchesne, 1758, in-8.

2. *Les Acteurs déplacés ou l'Amant comédien, comédie*, représentée par les comédiens français le 14 octobre 1735. Paris, 1737, in-12. — *Idem*. Paris, Jacques Clousier, 1746, in-8. — *Idem*. La Haye, B. Gibert. — En collaboration avec Laffichard.

3. *Logogriphes*. Paris, 1742-44, 2 vol. in-12.

4. *Pygmalion ou la statue animée, opéra-comique*, en collaboration avec Laffichard. Paris, de Lormel, 1744, in-8.

5. *Roland, parodie nouvelle*, en collaboration avec Sticotti. Paris, Prault, 1744, in-8.

6. *L'heureux retour, comédie*, en collaboration avec Fagan. Paris, Prault fils, 1744, in-8.

7. *Les Fêtes sincères, comédie*, en collaboration avec Sticotti, représentée par les comédiens italiens le 23 octobre 1744. Paris, de Lormel, 1744, in-8. C'est dans un des vaudevilles de cette pièce que Panard donna à Louis XV le surnom de *Bien-Aimé*, qui lui est resté.



8. *Étrennes logogriphes du théâtre et du Parnasse.* Sipra, 1744, in-12.

9. *Compliment prononcé par Caroline et Arlequin à l'ouverture du théâtre des comédiens italiens, le 26 avril 1745.* In-8.

10. *L'Impromptu des acteurs, comédie,* en collaboration avec Sticotti, représentée par les comédiens italiens le 26 avril 1745. Paris, de Lormel, 1745, in-8. — *Idem.* Paris, Duchesne, 1761, in-12.

11. *Le Fleuve Scamandre, opéra-comique,* en collaboration avec Laffichard. Paris, Clousier, 1746, in-12.

12. *Les Tableaux, comédie,* représentée par les comédiens italiens le 18 septembre 1748. Paris, vᵉ de Lormel, 1747, in-8.

13. *Les Petits Comédiens, opéra-comique,* en collaboration avec Fagan, La Haye, Gosse jun., 1750, in-12.

14. *Les Vœux accomplis, comédie* composée à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, représentée par les comédiens italiens le 2 octobre 1754. Paris, vᵉ de Lormel, 1751, in-8.

15. *Conseils donnés à une jeune demoiselle le jour de sa fête.* 1753, In-8.

16. *La Fierté mal entendue.* In-4.

17. *Zéphire et Fleurette, parodie de Zélindor,* en collaboration avec Favart et Laujon. Paris, vᵉ de Lormel, 1754, in-8. — *Idem.* La Haye, P. Gosse, 1754, in-8.

18. *Le Nouvelliste dupé, comédie.* Paris, Duchesne, 1757, in-8.

19. *La Répétition interrompue ou le petit-maître malgré lui, opéra-comique,* en collaboration avec Favart. Paris, N. B. Duchesne, 1758, in-8.

20. *L'Écosseuse, parodie de l'Écossaise, opéra-comique,* en collaboration avec Anseaume. Paris, Prault, 1760, in-12. — *Idem.* Paris, Cuissart, 1762, in-12.

En 1763 parut à Paris, chez Duchesne, le *Théâtre et Œuvres diverses* de Panard, 4 vol. in-8.

L. Armand Gouffé fit paraître en 1803 (3 vol. in-18) les *Œuvres choisies de Panard, hommage rendu à sa mémoire.*

Enfin nous pouvons mentionner les *Chansons badines de Piron, Panard, Collé, Gallet* (Paris, Saintin, 1840, in-64), et les *Chansons joyeuses et de table par Piron, Collé, Gallet, Panard,* etc. (Paris, Chassaignon, 1840, in-64).

Parmi les pièces où figure Panard, nous citerons : *Panard clerc de procureur, comédie-vaudeville en un acte, par Dom. Boutard, Advenier-Fontenille et Desfeugerais* (P.-F. Aubin, médecin tourangeau). Paris, 1802, in-8.

La bibliothèque publique de Chartres possède sept volumes manuscrits autographes des œuvres de Panard.

PARENT (Antoine). — Antoine Parent, né à Paris le 16 septembre 1666, était fils d'un avocat au conseil, originaire de Chartres. Il était à peine âgé de trois ans lorsque ses parents l'envoyèrent chez Antoine Mallet, oncle de sa mère, curé de Lèves, près Chartres (1), pour que celui-ci prît soin de son éducation. Antoine Mallet était habile naturaliste et bon mathématicien; il se fit lui-même le précepteur de son petit-neveu et lui inspira le goût qu'il avait pour les sciences. A l'âge de quatorze ans, il l'envoya à Chartres pour y faire sa rhétorique. Le jeune homme continua à se livrer avec ardeur à l'étude des mathématiques; mais ses parents le destinaient à la carrière du droit et le rappelèrent à Paris pour qu'il étudiât la jurisprudence.

Antoine Parent obéit aux vœux paternels; mais, son droit terminé, il s'enferma dans le collége de Dormans pour se livrer tout entier à son inclination pour les sciences exactes. Il ne sortait de sa retraite que pour aller au Collége Royal suivre les leçons des plus célèbres professeurs. Quand il se crut assez fort, il prit lui-même des écoliers. Une occasion se présenta bientôt d'acquérir de nouvelles connaissances : le marquis d'Aligre lui offrit de l'accompagner à la guerre; Antoine Parent s'empressa d'accepter, heureux de pouvoir s'instruire dans l'art des fortifications. Il fit ainsi deux campagnes, levant des plans avec talent, quoiqu'il n'eût jamais appris le dessin.

En 1669, Filleau des Billettes étant devenu membre de

(1) Antoine Mallet fut inhumé, le 15 décembre 1696, dans le chœur de l'église de Lèves. Il était versificateur à ses heures, et l'on trouve des vers de lui dans les registres de l'état-civil de la paroisse de Lèves.



l'Académie des sciences, le choisit pour son élève : c'était combler les vœux de Parent. Il prit part avec ardeur à toutes les études de la savante compagnie : les Mémoires de l'Académie renferment un grand nombre de ses travaux. Le roi ayant, par un réglement du 3 janvier 1716, supprimé la classe des élèves, Parent fut fait adjoint pour la géométrie ; mais il ne jouit pas longtemps de cet honneur : il mourut de la petite vérole, à Paris, le 26 septembre de la même année.

Ses principaux ouvrages sont :

Éléments de mécanique et de physique. Paris, 1700, in-12.

Recherches de mathématiques et de physique, sorte de journal qu'il commença à donner en 1705, et qui reparut fort augmenté en 1712, 3 vol. in-12.

Arithmétique théori-pratique. Paris, 1714, in-8.

PAUL, moine de Saint-Père. — Paul, religieux de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée de Chartres, vivait au XIe siècle. Le plus ancien acte de date certaine où il figure est de 1060, le plus récent de 1088. D'après les titres qu'il prend dans ces actes, on voit qu'il était trésorier de l'abbaye de Saint-Père. Il s'occupa de mettre en ordre et de copier toutes les chartes originales du monastère où il vivait ; il y joignit une sorte de chronique placée en tête de son cartulaire. Il donna le nom d'*Aganon* à son ouvrage, en mémoire de l'évêque de Chartres, Aganon, qui vivait de 926 à 941, et qui rétablit l'abbaye de Saint-Père, détruite en partie pendant les désastres des siècles précédents.

Le *Cartulaire* du moine Paul, conservé en original à la bibliothèque communale de Chartres, a servi de base au grand ouvrage de Guérard : *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres* (Paris, Crapelet, 1840, 2 vol. in-4).

PEDOUE (FRANÇOIS DE). — La famille de Pedoue appartenait au pays chartrain, où elle possédait des fiefs dans les environs de Maintenon. François naquit à Paris le 29 mars 1603; sa mère, Françoise de Tranchelion, était la sœur du marquis d'Armenonville, et ce fut dans le château de ce seigneur que Pedoue fut mis en nourrice et reçut sa première éducation. Il passa ensuite chez les Jésuites de la Flèche, où il fit de brillantes études : le cardinal de Retz, qui avait connu son père, s'employa si bien pour lui qu'il lui fit obtenir une prébende dans l'église de Chartres. Pedoue prit possession de son bénéfice le 17 décembre 1623; mais il n'était pas encore engagé dans les ordres sacrés, et, emporté par l'ardeur de ses vingt ans, il méconnut pendant douze années le caractère de la dignité dont il était revêtu, et composa en prose et en vers des opuscules qu'il tâcha plus tard de supprimer, ce qui explique la rareté des exemplaires de ses œuvres.

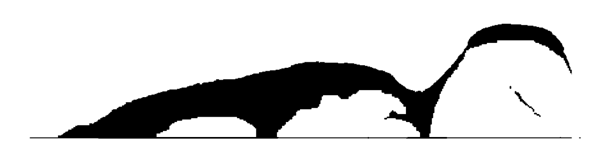
Essais de poésie et de louange, en faveur d'une dame, avec un chant pastoral et réjouissance de la paix, et une stance sur la perversité du siècle où nous vivons. Chartres, M. Georges, 1624, in-12.

Premières œuvres, dédiées à Doris (1). Chartres, L. Peigné, 1626, in-8; réimprimé à Chartres, chez Garnier, 1866, in-8, par les soins de M. Luc. Merlet.

Le Bourgeois poli. Chartres, Cl. Peigné, 1631, in-12; réimprimé à Chartres, chez Garnier, 1847, in-12, suivi de deux notes bibliographiques de Gratet-Duplessis et de Mgr Pie.

Converti à la suite d'un accident qui faillit lui coûter la vie, François Pedoue se fit distinguer par la sainteté de

(1) Le 12 septembre 1626, François de Pedoue fut condamné par le chapitre de Chartres à dix livres d'amende pour la publication de ce livre, que la Compagnie déclara scandaleux et dont elle ordonna la destruction. Pedoue exerçait alors les fonctions de sous-diacre, que le chapitre lui interdit en même temps.



ses mœurs, comme jusque-là il s'était fait remarquer par leur licence. Il avait institué dans sa jeunesse un ordre des Chevaliers de Sans-Souci, dont il avait été général ; il créa à Chartres l'ordre de la Providence (22 octobre 1653) dont il fut le directeur. Le but de cet ordre était « de retirer les pauvres filles orphelines de Chartres et des faubourgs, dès l'âge de quatre à cinq ans jusqu'à celui de quinze ans, et pendant ce temps les instruire dans la piété, les dresser au travail et leur apprendre divers métiers, afin qu'étant par ce moyen hors de l'oisiveté et de la mendicité, elles puissent se conserver dans la pureté et l'innocence. »

François Pedoue avait acquis une telle renommée de vertu et de sagesse que, pendant plusieurs années, il fut continué dans l'échevinage de Chartres. C'est en qualité d'échevin qu'au mois de mars 1652 il fut député par la ville de Chartres auprès de Gaston d'Orléans, pour le prier de faire retirer ses troupes du pays chartrain.

Notre chanoine mourut à Chartres le 5 avril 1667 ; il fut inhumé dans le couvent de la Providence, en la rue Muret, d'où ses restes furent exhumés, le 29 août 1761, lorsque les filles de la Providence allèrent demeurer dans l'ancien couvent des Ursulines, en la rue de la Fromagerie.

La bibliothèque Louvancour, à Châteaudun, possède un recueil manuscrit d'œuvres de piété, en vers et en prose, composées par Pedoue depuis sa conversion : la plupart de ces œuvres sont adressées à ses filles de la Providence.

Le chanoine Lefebvre a écrit la vie de François de Pedoue, qui était son ami. Ce livre est resté manuscrit et est conservé dans les archives du couvent de la Providence, à Chartres.

PEIGNÉ (FRANÇOIS). — Les membres de la famille Peigné figurent, dès le XVIe siècle, parmi les artisans aisés de la ville de Chartres. François naquit dans cette ville en 1664; son père, Claude Peigné, y exerçait la profession de libraire; quant à lui, il devint curé de Dammarie, près Chartres, en 1702, à la place de Nicolas Mahon.

Il a laissé plusieurs pièces légères en vers français dont son père se faisait l'éditeur. Nous connaissons :

Réception de la ville de Chartres faitte à Mgr l'illustrissime et révérendissime Paul de Godet des Marets, son évêque, au jour de son entrée solennelle, le 16 septembre 1692. Chartres, Peigné, in-8.

Plainte de la ville de Chartres sur la mort de M. Paul Godet des Marets, élégie en vers françois. Chartres, Peigné, 1710.

Élégie sur la mort de M. Nicole, arrivée le 15 février de l'an 1711. Chartres, veuve Cl. Peigné, in-8.

François Peigné mourut, le 6 avril 1739, dans sa paroisse de Dammarie et fut inhumé dans le chœur de l'église.

PERCHERON DE LA GALAISIÈRE (JEAN-BAPTISTE). — Jean-Baptiste Percheron, né à Houdan le 10 février 1737, fut professeur de troisième au collége de Chartres. Il composa, pendant son séjour à Chartres, un assez grand nombre d'ouvrages :

1. *Éloge historique de M. de Chevert.* Paris, Lacombe, 1779, in-12.
2. *Épitome sur l'état civil de la France.* Paris, Knapen, 1779, 2 vol. in-12.
3. *Éloge de Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, avec des notes historiques.* Paris, Lamy, 1781, in-12. Cet éloge, ainsi que celui de Suger, fut envoyé par Percheron au concours d'éloquence à l'Académie française.
4. *Éloge de la gaieté.* 1784.
5. *L'ami de la société, suivi de l'Éloge de Suger.* Philadelphie, 1784, in-8.
6. *Mémoire sur les corvées.* 1785.

Percheron se retira à Paris en 1791, lorsque le collége de Chartres fut changé en école centrale. Il était réduit à la misère, et travailla pour vivre aux feuilles du *Père* et de la *Mère Duchesne.*

PÉROT (ROBERT). — Robert Pérot naquit à Chartres le 4 février 1661, du mariage de Robert Pérot, procureur au présidial, et de N. Huttin. Il se consacra à l'état ecclésiastique, et devint chanoine de Chartres le 16 juin 1691. Peu de temps après, il fut nommé abbé de l'Estoile, au diocèse de Chartres. Il devait ces faveurs au crédit de Paul Godet des Marais, qui l'avait choisi pour son grand vicaire et qui l'avait en singulière affection. L'évêque de Chartres profita de son crédit à la Cour pour y pousser l'abbé Pérot dont il avait reconnu tout le mérite.

Celui-ci résigna son canonicat de Chartres au mois de décembre 1699, pour ne pas être tenu de faire résidence, car il était habituellement près de Mme de Maintenon, qui le consultait journellement pour la direction de sa maison de Saint-Cyr. Le 2 juillet 1711, il fut nommé par le roi instituteur du duc de Bretagne, et en même temps garde du cabinet des livres et des instruments de mathématiques.

A la mort du duc de Bretagne, quoique le duc d'Anjou (depuis Louis XV) n'eût que deux ans, Louis XIV continua à l'abbé Pérot la charge d'instituteur du Dauphin, avec les appointements de lecteur de 4,500 livres.

Après la mort de Louis XIV, Pérot resta seul chargé de l'instruction de Louis XV jusqu'en 1718; alors le roi lui donna des lettres patentes par lesquelles il déclarait que, bien qu'il eût fait choix d'un précepteur, néanmoins il retenait auprès de sa personne l'abbé Pérot pour concourir à son entière instruction, avec tous les droits, prééminences et prérogatives de son précepteur.

En 1716, Pérot avait été nommé prieur du Mont-aux-Malades, près Rouen. Le 8 janvier 1721, il fut pourvu de l'abbaye de Saint-Cyran. Nous ignorons la date précise de sa mort.

L'abbé Pérot avait un talent particulier pour faire le catéchisme et pour instruire les enfants. La Méthode pour faire le catéchisme, qui est à la tête du *Catéchisme de Chartres*, imprimé en 1699, est de lui.

PERRAULT (François). — Curé de Prasville-en-Beauce, auprès de Voves, François Perrault entreprit, en 1775, avec deux de ses amis, le voyage de Bordeaux, en passant par la Rochelle et Rochefort. A son retour, il rédigea le récit de son voyage, en prose et en vers, suivant la mode du jour. Ce récit est resté manuscrit.

François Perrault, né à Viabon le 20 décembre 1710, était curé de Prasville dès 1754. Il était renommé comme bibliophile des plus distingués. Il fut inhumé, le 14 novembre 1777, dans le cimetière de Prasville. A son enterrement assistaient ses deux frères, Joseph Perrault, curé de Nogent-le-Phaye, Jean-Alexandre Perrault, curé de Villars, et un grand nombre de ses parents.

François Perrault a laissé, dans les registres de sa paroisse, d'assez longues notices sur les événements qui se passèrent à Prasville pendant son administration. Son portrait a été gravé par le Tillier.

PÉTION (Jérôme). — Ce qui a valu à cet avocat sa plus grande célébrité est l'honneur qu'il eut d'être le père de Jérôme Pétion, le conventionnel. Cependant les occasions lui manquèrent peut-être seules pour conquérir la même renommée que son fils, car on connaît de lui une foule de mémoires et de consultations qui prouvent la confiance



qu'avaient en lui ses concitoyens. Il fut d'ailleurs successivement bailli du sous-doyenné de Chartres, de l'Hôtel-Dieu et de la seigneurie du Bois de Lèves, et enfin maire de Loens, siége de la juridiction temporelle du Chapitre de la cathédrale de Chartres.

Jérôme Pétion, né à Chartres le 18 juillet 1725, mourut dans cette ville le 18 mars 1800. Outre les nombreux mémoires qu'il publia comme avocat au bailliage de Chartres, il a laissé :

Réflexions sur les droits du peuple pour la constitution de son gouvernement et pour sa législation tant civile que criminelle. Chartres, Fr. Durand, in-4.

PÉTION (JÉRÔME). — Dès le commencement du XVIIe siècle, les membres de la famille Pétion occupent des charges importantes à Chartres, soit comme notaires royaux, soit comme procureurs au bailliage.

« L'an 1750, le 3 janvier, en l'église de Saint Saturnin de Chartres, a esté baptisé Gérôme, né d'hier du légitime mariage de Gérôme Pétion, avocat au baillage et siége présidial de Chartres, et de Marie-Elisabet Le Tellier. Le parain Jérôme Pétion, avocat au baillage et siége présidial de Chartres, maire de Loin ; la maraine Marie Lagarde. »

Pétion suivit, comme son père, la carrière du barreau et hérita de la confiance que celui ci avait inspirée (1). Ce n'est pas qu'il eût une science très-éclairée, une intelligence élevée, une instruction développée. Nous avons entendu raconter à plusieurs de ses contemporains qu'il ne

(1) Avant de devenir le farouche républicain que nous connaissons, Pétion jouit, comme son père, de la faveur du clergé de Chartres. Il était lieutenant particulier de la mairie de Loens, bailli des Neuf Villes Franches et de Saint-Martin-au-Val.

savait même pas écrire. C'est là assurément une exagération, mais qui prouve que, dans sa ville natale même, on n'avait pas conservé une haute opinion de ses talents. Mais il avait l'extérieur agréable ; il était, comme tous les jeunes gens, ami des idées nouvelles, et ses haines et ses railleries philosophiques l'avaient placé au premier rang des esprits forts de sa province. Comme beaucoup d'autres d'ailleurs, il acceptait volontiers pour lui ce qu'il blâmait chez autrui : le féroce libéral affichait des prétentions à la noblesse et se faisait appeler M. de Villeneuve.

Marié en 1782 à une demoiselle Lefebvre, il trouva dans sa nouvelle famille des admirateurs qui, en exaltant son talent fort relatif, arrivèrent à le persuader qu'il était capable de régénérer la France. Il fut nommé député aux États-Généraux par le tiers-état de la ville de Chartres le 21 mars 1789, et il vint siéger à Versailles, bien décidé à se créer une place due au génie qu'il se supposait. Il comprit aussitôt la supériorité de Mirabeau, et résolut de s'attacher à lui et de le surpasser. Il outra toutes ses idées, exagéra tous ses principes, dépassa toutes ses motions. C'est avec ce système constamment suivi, c'est avec des phrases creuses hautement jetées dans les clubs, avec un maintien raide et puritain, qu'il s'attira le surnom de *Vertueux*.

A la fin de 1790, il fut élu président de l'Assemblée constituante, et, au mois de juin 1791, il fut chargé, avec Barnave et Latour-Maubourg, de ramener le roi de Varennes. On connaît l'histoire de ce triste voyage : Pétion fut blessé dans sa vanité et ne le pardonna jamais à la famille royale. La faveur populaire semblait devoir le dédommager des dédains du roi : le 14 novembre 1791, il fut élu maire de Paris. Nous ne raconterons pas toutes ses complaisances pour la Révolution pendant cette mal-

heureuse période de son histoire. A la suite de la journée du 20 juin 1792, il fut révoqué de ses fonctions par le Directoire du département de la Seine; mais, le 13 juillet, l'Assemblée législative leva la suspension, et Pétion fut reconduit en triomphe à l'Hôtel-de-Ville, aux cris de : « Vive Pétion ! vive le père du peuple ! »

Mais l'heure fatale approchait pour le maire de Paris. Robespierre était jaloux de sa popularité; dès lors, il travailla à le perdre. En vain Pétion, devenu député à la Convention, tâche de recouvrer son influence par son ardeur à attaquer la royauté; en vain, dans la séance du 14 janvier, il vote la mort du roi : ses ennemis s'emparent de la restriction de son vote où il avait demandé l'appel au peuple. Robespierre l'attaque chaque jour dans les séances du club des Jacobins, et, le 31 mai 1793, il est compris dans la proscription des Girondins. Mis en arrestation, il parvient à s'échapper de la prison ; il se réfugie à Caen, où les députés proscrits s'efforcent de soulever une insurrection. La tentative échoue ; Pétion se sauve à Quimper, puis de là gagne Bordeaux, où il espère trouver un refuge; mais, traqué par les émissaires de la Convention, il erre dans les champs et finit par mourir, on ne sait trop comment, à Saint-Magne, près de Saint-Émilion, le 18 juin 1793.

Pétion a laissé un certain nombre d'ouvrages :

1. *Moyens proposés pour prévenir l'infanticide.* (Chartres, Le Tellier), 1781, in-12.

2. *Les loix civiles et l'administration de la justice en France, ramenées à un ordre simple et uniforme.* Londres, 1783, in-12. Un fragment de cet ouvrage fut réimprimé en 1789. Paris, Baudoin, in-8.

3. *Essai sur le mariage considéré sous ses rapports naturels, moraux et politiques.* Genève (Chartres, Deshayes), 1785, in-8. La distribution de cet ouvrage fut interdite en France.

432 **ESSAI SUR LE MARIAGE**, considéré sous des rapports naturels, moraux et politiques ; ou Moyens de faciliter et d'encourager les mariages en France. A GENÈVE [CHARTRES], 1785, in-8, d.-vélin olive, tr. jasp. 60 fr.

Ouvrage très rare, dont la publication fut arrêtée par ordre des autorités. L'auteur était Pétion, le célèbre conventionnel.

4. *Reflexions sur la mendicité et sur le bureau de charité qu'on veut établir à Chartres pour la supprimer.* Londres (Chartres, Le Tellier), 1787, in-8.

5. *Avis aux Français sur le salut de la patrie.* (Chartres, Deshayes), 1788, in-8 ; plusieurs fois réimprimé.

6. *Observations sur la nécessité de la réunion des hommes de bonne foi contre les intrigants,* in-8 ; en collaboration avec Robespierre.

7. *Lettre à ses commettants sur les circonstances actuelles* (18 juillet 1791). Chartres, Lacombe, in-8.

8. *Coup d'œil rapide sur l'état dans lequel je trouve la place de maire de Paris* Paris, Lottin aîné, 1791, in-4.

9. *Conduite de M. le maire de Paris, à l'occasion de la Société des Feuillants.* Paris, Lottin aîné, 1791, in-8.

10. *Conduite tenue par M. le maire de Paris, à l'occasion des événements de juin 1792.* Paris, Lottin aîné, in-4.

11. *Règles générales de ma conduite.* Paris, Impr. de la municipalité, 1792, in-8.

12. *Compte-rendu à ses concitoyens.* Paris, Impr. nat., 1793, in-12.

Outre ces ouvrages, il existe de Pétion une grande quantité de discours et de brochures politiques. Ses *Œuvres* ont été publiées à Paris, en 1792, chez Garnery, 4 vol. in-8. Le quatrième volume porte pour titre spécial : *Pièces intéressantes servant à constater les principaux événements qui se sont passés sous la mairie de Pétion.*

Parmi les pièces qui concernent encore Pétion, nous citerons :

Extrait des procès-verbaux de la Société des amis de la Constitution à Chartres, des 5, 10 et 12 octobre 1791 (au sujet de l'arrivée de Pétion dans cette ville). Chartres, Lacombe, in-4.

La vie de Pétion a été publiée en l'an II sous ce titre : *Vie politique de Jérôme Pétion, ci-devant maire de Paris et traître à la République.* In-8, avec portrait.

PEU (Louis). — Né à Paris en 1658, docteur de la maison et société de Sorbonne le 13 mars 1687, Louis Peu fut appelé à Chartres par Mgr Godet des Marais, qui



le nomma chanoine le 30 octobre 1695. Deux ans auparavant, l'évêque de Chartres avait établi dans son diocèse des conférences ecclésiastiques dont il avait confié la présidence à Jean-Baptiste Mareschaux, doyen du Chapitre et son grand-vicaire. Mais les occupations et la faiblesse de santé de Mareschaux ne lui ayant pas permis de continuer pendant longtemps la mission dont il avait été honoré, la présidence de ces conférences fut donnée par le prélat à Louis Peu, qui était alors chefcier du Chapitre de Chartres depuis le 31 décembre 1705.

Le nouveau président remplit ses fonctions avec beaucoup d'érudition et de piété. Il choisissait lui-même les sujets que l'on devait traiter, les faisait imprimer, puis revoyait les travaux qui lui étaient adressés. C'est ainsi que nous avons de lui : *Sujets de conférences ecclésiastiques sur les matières de morale*. Chartres, Jacq. Roux, 1732, in-8°.

Louis Peu a composé plusieurs motets qui ont été mis en musique par Chenu, maître de psallette de la cathédrale de Chartres.

Motets pour la procession du Saint-Sacrement, chantés à Chartres le 16 juin 1689. Chartres, Ét. Massot, in-4.

In festo corporis Christi modulus. (1690), in-8.

Pro liberata divinitus urbe Carnotensi modulus. Chartres, Ét. Massot, 1694, in-4.

Louis Peu devint sous-chantre de la cathédrale de Chartres le 19 septembre 1711. Il mourut en cette ville au mois de janvier 1730 (1).

PHARES (SIMON DE). — Simon de Phares était de famille

(1) Le 23 janvier 1730, Charles de Truchis succède à Louis Peu comme chanoine et sous-chantre.

d'astrologues : son grand-oncle était un autre Simon de Phares, astrologue de grand renom qui vivait au temps de Charles VII. Il était originaire de Meung-sur-Loire et descendait du fameux poète Jean de Meung. Suivant toute probabilité, il naquit à Meung entre les années 1442 et 1450, mais il ne resta qu'un jour dans cette ville. Le lendemain de sa naissance, il fut porté à Châteaudun, où il eut plusieurs nourrices, puis il fut recueilli par sa grand'-mère, Robine de Phares, femme très-honorable et sage, chez laquelle il resta jusqu'à cinq ans. Sa famille était protégée par le comte de Dunois, Jean, bâtard d'Orléans. Simon de Phares nous apprend qu'à sa naissance son horoscope fut tiré par Florent de Villiers, astrologue et conseiller du comte de Dunois, et nous voyons qu'à l'âge de cinq ans il fut mis à l'école à Châteaudun, avec les enfants du seigneur, sous maître Jean Pain et maître Jean Garnier.

Au bout de cinq ans d'étude, le jeune Simon n'en savait pas beaucoup plus qu'au premier jour. Pour lui faire apprendre à lire, à écrire et à compter, sa grand'-mère fut obligée de le mettre sous la conduite de maître Jean Blondel, célèbre arithméticien qui enseignait alors à Châteaudun. Deux ans après, à l'âge de douze ans, il avait fait de tels progrès qu'on le jugea capable d'aller à Beaugency étudier la pratique du droit sous maître Antoine de Rue-qui-Dort, dit aussi Prudhomme, qui, dans l'espace de trois ans, enseigna à son élève tout ce qu'il possédait lui-même. De Beaugency, Simon de Phares passa à Orléans, où il entra à l'Université, à la Porte-Jaune, puis, au bout de trois ans, il se rendit à Paris, en la rue du Feurre, où il apprit les secrets du *Sphera mundi*, traité de comput alors suivi par l'Université et composé par Jean de Holywood ou de Sacrobosco, et ceux de l'*Abacus*, système de



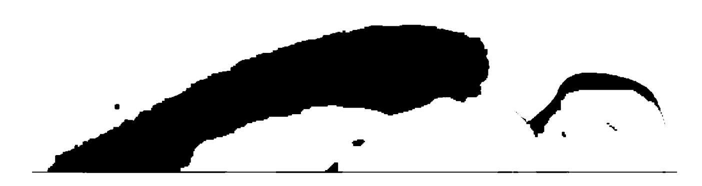
numération des Arabes vulgarisé par Léonard Fibonacci et Vincent de Beauvais. Il étudia quatre ans à l'Université de Paris, et alors, âgé de vingt-trois ans, il fut appelé au service du premier président au Parlement, Mathieu de Nanterre, où il demeura quatre ans. Sa renommée était déjà grande, et le duc Jean de Bourbon le prit à son service, avec le médecin astrologue Conrad Hemgarter, allemand, sous lequel Simon de Phares se perfectionna dans l'astrologie.

Il brûlait du désir de savoir; aussi, quand il crut n'avoir plus rien à apprendre de Conrad Hemgarter, il demanda congé au duc de Bourbon et alla étudier deux ans l'astrologie en Angleterre, à l'Université d'Oxford. Passant ensuite par l'Écosse et l'Irlande, il revint en France, et, voulant joindre la pratique à la théorie, il se rendit à Montpellier, où il étudia la médecine durant trois ans. Puis il reprit ses voyages, s'en alla à Rome et à Venise, et de là au Caire et à Alexandrie. Enfin, jugeant sa science suffisante, il résolut de revenir en France pour reprendre sa place près du duc de Bourbon.

Mais le roi Louis XI avait entendu parler du vaste savoir de notre astrologue; il désira l'attacher à sa personne et demanda au duc de Bourbon de vouloir bien le lui céder. Simon de Phares se souciait peu d'entrer au service d'un roi impérieux et inconstant; aussi différa-t-il son retour et resta-t-il dans les montagnes de la Savoie, afin de se perfectionner dans la connaissance des simples et des métaux; car, dit-il, il avait vu au Levant ce que l'on peut retirer de la science des pierres précieuses. Il apprit à les polir et tailler, sculpter et graver, et passa quatre étés dans les montagnes de Savoie et d'Allemagne, se retirant l'hiver à Genève, Saint-Maurice-de-Chablais, Sion, Berne ou Fribourg.

Le caprice de Louis XI était passé. Simon de Phares put revenir auprès de Jean de Bourbon, où il demeura jusqu'à la mort de celui-ci (17 avril 1489). De là, « considérant que Lyon est un lieu assez humain, » il s'y retira et s'y bâtit une maison près de Saint-Jean. Il s'y accommoda un cabinet dans lequel il mit deux cents volumes des livres les plus singuliers qu'il pût rencontrer, « et le décora d'une manière qu'on venoit le voir par plaisir. » Il se maria à Lyon, et eut quatre fils et une fille. Il tenait école ouverte d'astrologie et répondait sur toutes questions. Enfin il jouissait d'une telle réputation que le roi Charles VIII, se trouvant à Lyon, voulut voir Simon de Phares dans son cabinet, et prit si grand plaisir à son commerce qu'il venait le visiter chaque jour pendant son séjour à Lyon.

Tant d'honneurs excitèrent la jalousie contre Simon de Phares. On l'accusa d'avoir un démon familier qui lui soufflait soudain les réponses aux questions qui lui étaient adressées. Son cabinet fut fermé par ordre de l'archevêque de Lyon, et ses livres furent confisqués par l'official. L'astrologue en appela au Parlement de Paris, qui chargea la Faculté d'examiner les livres confisqués. Une commission fut nommée, et elle déposa, le 2 mars 1494, un rapport par lequel elle exhortait le Parlement à s'opposer aux progrès de l'astrologie judiciaire, déclarant cet art « pernicieux, fabuleux, sans fondement, superstitieux, usurpant l'honneur de Dieu, corrompant les bonnes mœurs et inventé par les démons pour la perte des hommes. » En conséquence, le Parlement rendit un arrêt qui confirmait la sentence de l'official de Lyon et faisait défense à tous d'exercer l'astrologie judiciaire, de consulter les devins, de débiter les livres de cet art, de s'en servir, et, dans le cas particulier, ordonnait que ceux de Simon de Phares



seraient remis, avec sa personne, entre les mains de l'official de Paris.

Simon de Phares a composé une *Histoire des plus célèbres astrologues*, qu'il dédia à Charles VIII, et dont le manuscrit est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. En tête de ce livre, Simon de Phares a écrit son autobiographie, d'où nous avons extrait la plupart des renseignements qui précèdent.

PHILIDOR (François-André-Danican). — Philidor descendait d'une famille de musiciens. Son aïeul, Michel Danican, était musicien de la Chambre du Roi, et c'était Louis XIV qui l'avait surnommé Philidor, du nom d'un célèbre hautbois de ce temps.

« L'an 1727, le jeudy 16e octobre, en l'église de Saint-Pierre de Dreux, a receu les cérémonies du baptême François-André, né le 7e de septembre 1726, fils de sieur André Danican de Philidor, ordinaire de la musique du Roy et garde de sa bibliotèque, et de damoiselle Élisabeth Leroy, sa femme. Le parain hault et puissant messire François Chaillou, seigneur de Jouville, gentilhomme ordinaire du Roy ; la maraine haulte et puissante dame Catherine Guille-Parat. »

Dès sa jeunesse, André fut admis parmi les pages de la musique du roi et étudia sous le célèbre Campra. Il avait une grande facilité pour son âge : à quinze ans, il fit exécuter à la chapelle de Versailles un motet de sa composition. Sorti des pages, il donna des leçons à Paris, et quand les leçons manquaient il copiait de la musique ; mais ce métier d'expéditionnaire lui répugnait, et il chercha d'un autre côté le moyen de gagner de l'argent.

A peine âgé de dix-huit ans, il était déjà célèbre par son habileté au jeu d'échecs ; il jouait facilement deux

parties à la fois sans voir le damier. Il songea à faire servir à sa fortune son adresse dans ce jeu : il parcourut la Hollande, l'Allemagne et l'Angleterre, défiant partout les plus habiles joueurs et les battant sans cesse. On raconte qu'à Londres, au club des Échecs, il fit à la fois trois parties sans y voir ; mais la tête faillit lui tourner. Ce fut pendant son séjour à Londres qu'il fit imprimer, par souscription, son *Analyse du jeu des échecs*, 1749, in-8. Ce livre a été souvent réimprimé : en 1777, à Londres, in-8, avec un portrait de l'auteur gravé par Bartolozzi ; *idem, avec une nouvelle notation abrégée et des planches où se trouve figurée la situation du jeu pour les renvois et les fins de partie, par l'auteur du Stratagème des échecs* (Montigny). Paris, Am. Kœnig, 1803, in-12, et 1812, in-12 ; *idem*. Paris, Causette, 1820 et 1830, in-18 ; *idem*. Paris, Delarue, 1844, in-12 ; *idem*. Paris, Ch. Warée, 1844, in-18. *L'analyse du jeu d'Échecs* a été traduit en espagnol par D. C. Algarra. Paris, Rosa, 1846, in-12 ; 1865 et 1870, in-18.

C'est également à Londres qu'André Philidor se fit connaître d'abord comme compositeur. En 1753, il mit en musique l'ode de Dryden intitulée : *la Fête d'Alexandre*, et obtint un succès, sinon complet, du moins assez satisfaisant pour qu'il résolût de rentrer en France se livrer à la composition musicale.

En 1754, il fit exécuter à la chapelle de Versailles un *Lauda Jerusalem* qui ne réussit pas aussi bien que l'espérait son auteur. Il se tourna alors du côté du théâtre : en 1759, il fit jouer à la foire Saint-Laurent un petit opéra : *Blaise le savetier*, qui eut à cette époque un grand succès, mais qui ne serait plus considéré aujourd'hui que comme un assez mauvais vaudeville. Encouragé par ce début, il osa aborder le théâtre Italien, et y donna succes-



sivement : *la Bagarre,* farce en un acte (de Guichard et Poinsinet), 10 février 1763 ; — *le Bûcheron ou les Trois Souhaits,* comédie en trois actes (de Custet), 28 février 1763; — *le Rendez-vous,* comédie en un acte (de Légier), 16 novembre 1763 ; — *le Sorcier* (1), comédie en deux actes (de Poinsinet), 2 janvier 1764 ; — *Tom Jones,* comédie en trois actes (de Poinsinet), 26 février 1765 ; — *Ernelinde* (2), grand opéra (de Poinsinet), 24 novembre 1767 ; — *le Jardinier et son Seigneur,* 19 juillet 1768 ; — *la Rosière* (de Favart), 20 mai 1769 ; — *les Femmes vengées* (de Sedaine), 20 mars 1775. La meilleure pièce de Philidor est *le Maréchal-Ferrant* (1761), qui eut jusqu'à cent représentations et qui est encore au répertoire. On peut encore citer : *le Soldat magicien,* opéra comique, 1760 ; — *Sancho Pança,* comédie italienne, 1762 ; — *Bélisaire, Thémistocle, Persée,* grands opéras, et une vingtaine d'opéras-comiques : *la Nouvelle École des Femmes, l'Huître et les Plaideurs,* etc.

Haendel, en parlant de l'ode de Dryden, dit que les chœurs sont bien faits, mais que les airs manquent de mélodie et d'expression. En parlant d'*Ernelinde,* Gluck s'exprime ainsi : « C'est une montre enrichie de quelques diamants, mais dont le mouvement intérieur ne vaut rien. » Ces jugements rendent, peut-être un peu sévèrement, mais avec beaucoup de vérité, la manière de faire de Philidor : facilité et harmonie, mais point de couleur ni d'originalité.

(1) Philidor s'était emparé dans cette pièce d'une romance de l'*Orphée* de Gluck, qu'il avait reproduite note pour note ; on ne s'aperçut que plus tard de cette supercherie.

(2) *Ernelinde* eut un très-grand succès à son apparition. Voici ce qu'en disent les *Mémoires secrets* : « L'opéra de Philidor a été joué aujourd'hui avec une affluence qui ne peut se comparer qu'à celle qu'on vit aux François aux célèbres journées des *Philosophes* et de l'*Écossaise.* On ne peut refuser des éloges au compositeur. On y remarque beaucoup de talent. »

Les partisans de Philidor citent comme son chef-d'œuvre : *Poème séculaire d'Horace, avec la traduction françoise du P. Sanadon*. Paris, Prault, 1780, in-4; mais cette production même a été trop vantée.

Pendant la Révolution française, Philidor se réfugia à Londres. Il avait conservé toute son habileté aux échecs, et, quoique aveugle, un mois avant de mourir il fit deux parties à la fois contre deux joueurs des plus célèbres et les gagna. Il n'avait d'ailleurs jamais abandonné sa passion favorite, et, au milieu de ses compositions musicales, il avait pris le temps de faire imprimer : *Traité du jeu de dames à la polonaise*. Amsterdam, Gasp. Heintzen, 1785, in-12, et *Traité théorique et pratique du jeu d'échecs*. Paris, Stoupe, 1786, in-12.

Philidor mourut à Londres le 31 août 1795. En 1847, M. Jules Lardin fit paraître *Philidor peint par lui-même*.

PICOT (Antoine). — Parmi les témoins qui figurent dans les actes de l'état-civil de la paroisse du Rouvray-Saint-Denis au XVII[e] siècle, nous rencontrons fréquemment le nom d'Antoine Picot. Ce personnage est certainement le même qu'Antoine Picot, baron du Puiset, dont nous connaissons deux ouvrages : *Les œuvres spirituelles d'Antoine Picot, baron du Puiset*, 1641 ; — *la Raillerie universelle*, réimprimé récemment dans les recueils de *Mazarinades*.

Qu'était-ce que cet Antoine Picot qui se qualifiait baron du Puiset en 1641 ? Nous l'ignorons, car nous ne le connaissons que par ses ouvrages. En tout cas, s'il fut en réalité baron du Puiset, ce fut pendant bien peu de temps, et nous croyons fort qu'il ne jouit jamais paisiblement de sa baronnie. Nicolas de Marolles était encore seigneur du Puiset en 1634, et en 1644 nous voyons Élisabeth Arba-

leste, veuve de Louis de Hallot de Létourville, prendre le titre de dame du Puiset.

Mais les Picot appartenaient vraiment à la noblesse de second ordre du pays chartrain et ne cessèrent jamais d'habiter le Puiset ou les environs. Nous avons dit que nous avions rencontré plusieurs fois Antoine Picot au Rouvray-Saint-Denis; plus tard, en 1765, Louise-Émilie Picot, fille de Pierre Picot, marquis de Dampierre, épouse Ange-René, comte de Brisay, dernier seigneur du Puiset.

PIERRE DE BORVILLE (Augustin). — La famille Pierre était originaire du pays chartrain, où elle posséda plusieurs fiefs dans les environs de Voves. Augustin Pierre naquit à Chartres le 31 mars 1759 et se destina au barreau. Il exerça la profession d'avocat au bailliage et siége présidial de Chartres.

Il fut l'éditeur d'un livre *De la Constitution françoise*. Amsterdam (Chartres, Deshayes), 1788, in-8. Il fit en outre réimprimer *La béatitude des chrétiens ou le fléo de la foy, par Geoffroy Vallée*, in-8.

PIGUERRE (Paul-Émile). — La famille Piguerre appartenait à la petite noblesse du pays chartrain : nous voyons plusieurs de ses membres tenir des fiefs à Morancez et à Ver, près Chartres, dès le milieu du XVe siècle. Paul-Émile naquit à Chartres, où il occupa une place de conseiller du roi au bailliage.

Il fit imprimer sous son nom une *Histoire de France*, que certains biographes attribuent, les uns au sieur de la Popelinière, les autres à Jean Lefèvre, de Laval, principal du collége de Bayeux, à Paris.

Voici le titre de cet ouvrage :

L'Histoire de France, contenant les plus notables occurrences et choses mémorables advenues en ce royaume de France et Païs-Bas de Flandres, soit en paix, soit en guerre, tant pour le fait séculier qu'ecclésiastique, sous le règne des rois très-chrétiens Henri et François II, Charles IX et Henri III. Paris, Jean Poupy, 1581, in-fol.

PINARD (Pasquier). — Pasquier Pinard, né à Dreux vers 1520, s'adonna à l'étude des mathématiques et de l'astrologie. Il dressa un *Almanach pour l'année 1552* (Paris, Chr. Wéchel), dans lequel il donne l'explication de plusieurs termes nécessaires à l'astrologie.

PINEAU (Séverin) (*Severinus Pinæus*). — Séverin Pineau naquit à Chartres au milieu du XVIe siècle. Il se consacra à la pratique de la chirurgie et fut l'un des professeurs les plus habiles qu'ait eus le collége royal de chirurgie de Paris. Il avait déjà acquis par ses leçons une légitime réputation lorsqu'il épousa la fille de Philippe Colot. Cet habile chirurgien était l'héritier du secret d'Octavian Deville pour l'opération de la taille par le grand appareil. Attaché au service spécial de Henri IV, Philippe Colot enseigna son procédé à Séverin Pineau, et bientôt celui-ci eut peine à suffire au grand nombre de ceux qui s'adressaient à lui. A la demande de Dulaurens, premier médecin de Henri IV, il s'engagea par contrat à instruire dix élèves qui conserveraient la tradition de cette opération et qui la pratiqueraient gratuitement sur les pauvres. La mort prématurée du roi vint résilier ce contrat. Séverin Pineau mourut à Paris doyen du collége de chirurgie, le 29 novembre 1619.

Il était anatomiste des plus distingués et a laissé des travaux précieux dans cette partie de son art.

Opusculum anatomicum, physiologicum vere admirandum, in duos libros distinctum, tractans analytice primo notas integritatis et cor-



ruptionis virginum, deinde graviditatem et partum naturalem mulierum, in quo ossa pubis et ilium distrahi dilucide docetur. Paris, 1597, in-8. Réimprimé à Francfort, 1599 ; à Leyde, 1639 et 1650 ; à Amsterdam, 1660 ; traduit en allemand, Erfurt, 1724, in-8.

Discours touchant l'invention et l'extraction du calcul de la vessie. Paris, 1610, in-8.

PINTART (MATHURIN-FRANÇOIS). — La famille Pintart appartenait à la bonne bourgeoisie de Chartres. Plusieurs de ses membres furent appelés à remplir la charge d'échevin pendant le XVIIe siècle. Mathurin-François naquit à Chartres le 25 décembre 1675 (1), et se destina à l'état ecclésiastique. Il entra dans la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, et se distingua à la fois comme prédicateur et comme poete.

Il prononça deux fois l'*Oraison funèbre du roi Louis XIV*, à Bourges, dans l'église des Augustins, le 12 décembre 1715, et à Issoudun, dans l'église collégiale de Saint-Cyr, le 15 décembre de la même année. Elle fut imprimée à Paris, Jean Barbou, 1716.

On a aussi de lui :

Lamentations de la Société jésuitique, imitées sur celles du prophète Jérémie, où l'on pleure les malheurs présents et futurs dont les Jésuites se sont rendus dignes par leurs excès. 1718, in-8.

Satyre sur les abbesses. In-12.

Pensées détachées, ou Maximes morales et politiques.

Recueil des bons mots anciens et modernes, avec un discours sur ce sujet.

PINTART (ALEXANDRE). — La famille Pintart, fort nombreuse à Chartres au XVIIe siècle, fut honorable et féconde en personnes d'esprit et de mérite. Alexandre, greffier

(1) Les parents de Mathurin-François Pintart étaient noble homme Mathurin Pintart, avocat en Parlement, et Lucrèce Gueffier.

au grenier à sel de Chartres et percepteur des revenus des maladreries et léproseries du diocèse, arriva à l'échevinage dans sa ville natale en 1687. Il mourut à Chartres le 7 janvier 1708.

Il a laissé une *Histoire chronologique de la ville de Chartres* depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1700, dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque communale de Chartres.

Cette Bibliothèque possède en outre un recueil manuscrit d'extraits de chartes et de titres divers, composé par Pintart pour lui servir dans la rédaction de cette histoire.

On trouve dans les manuscrits de Pintart des renseignements précieux sur la cathédrale et sur les divers édifices religieux de la ville de Chartres.

Alexandre Pintart fut inhumé dans l'église de Sainte-Foi de Chartres, dans l'aile droite, à côté du chœur, où on lisait cette épitaphe : *Alexander Pintart, xenodochiorum et Eleemosynæ Carnotensis indefessus administrator, obiit Carnuti die 7 januarii an. 1708, æt. 82.*

PLISSON (Marie-Prudence). — « Le 27 novembre 1727, en l'église de Sainte-Foy de Chartres, fut baptisée Marie-Prudence, fille de Thomas Plisson, procureur au bailliage et siége présidial de Chartres, et de Prudence Dauvergne. » Mlle Plisson ne se maria pas; elle mourut à Chartres le 16 décembre 1788, et fut inhumée dans le cimetière de l'église de Saint-Martin-le-Viandier. Elle composa, très-jeune encore, de nombreuses poésies, dont une eut l'honneur de gagner l'anémone aux jeux floraux; puis elle aborda la philosophie et mérita les suffrages des savants de son temps.

Nous citerons parmi ses œuvres :

Ode sur la naissance du duc de Bourgogne.

Ode sur la vie champêtre. 1750.

Ode sur la naissance de M. le duc d'Aquitaine 1753.

Ode à l'occasion des pluies survenues l'année dernière. 1754.

Réflexions critiques sur les écrits qu'a produits la question de la légitimité des naissances tardives. 1756, in-8. Ces *Réflexions*, publiées à l'occasion d'un livre du docteur Bouvart, furent réimprimées, *suivies d'une dissertation sur les hommes marins.* Paris, veuve Duchesne, 1765, in-8.

Projet d'une société pour soulager les pauvres de la campagne. (1758) Chartres, Fr. Le Tellier, in-8 (1).

Mémoire historique et philosophique contenant le récit d'un fait singulier (arrivé à Luisant), *qui prouve qu'il y a des effets sans cause.* In-12.

Chansons pour célébrer la venue de Mgr le Dauphin et de Mme la Dauphine dans la ville de Chartres. Chartres, Fr. Le Tellier, in-4.

Maximes morales d'un philosophe chrétien. Paris, Lamy, 1783, in-12.

La promenade de province nouvelle, avec les voyages d'Oromasis dans l'isle de la Bienveillance et dans la planète de Mercure. Paris, Lamy, 1783, in-12.

On trouve dans le *Mercure* de janvier 1756 une lettre

(1) Nous avons entre les mains une lettre autographe que M. d'Espagnac, abbé de Coulombs, adressait à Mlle Plisson pour la remercier de l'envoi de cet ouvrage. Nous en extrayons les passages suivants : « Je viens de finir la lecture de votre livre, et mon âme est encore attendrie de ce que vous y dites. On sent que vous parlez d'après votre cœur et d'après ce que vous pratiquez. Si vos principes étoient suivis, s'ils étoient seulement sentis par les gens du monde, il n'y auroit plus de pauvres ni de malheureux. Un mérite qu'ils ont de bien supérieur à toute la morale de nos charlatans philosophes sur l'humanité et la bienfaisance, c'est qu'ils sont établis sur une base solide, celle de la religion. Cette phrase si simple et en même temps si sublime est toute entière l'expression du sentiment : *On soupe de bon appétit et l'on dort d'un sommeil tranquille quand on a passé la journée à faire du bien!* Ce n'est pas là de la jactance philosophique, c'est l'épanchement d'une âme toute pleine de bonnes œuvres... La première partie, quoique philosophique, est la mieux écrite ; dans les autres, il y a quelques négligences de style. Les interloquteurs que vous y amenez paroissent un peu brusquement sur la scène pour y faire anecdote. Mais ces petits défauts ne déparent pas un excellent ouvrage, l'ouvrage de la vertu chrétienne. »

de Mlle Plisson à l'auteur du *Mercure* (Chartres, 10 décembre 1755), au sujet de stances insérées dans le *Journal de Verdun*, que le rédacteur de ce journal, de Relongue de la Louptière, lui avait attribuées faussement.

POLONCEAU (Nicolas-Jean). — Polonceau était chanoine régulier de la congrégation de France et religieux de l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée. Il fut pourvu du prieuré-cure de Lucé, qui dépendait de cette abbaye, le 9 janvier 1778, et conserva ce bénéfice jusqu'au 17 juin 1790, époque où il le résigna en faveur d'Antoine Gatelet, professeur de théologie de l'abbaye de Saint-Jean.

Polonceau s'adonna à l'étude de la gnomonique et construisit des cadrans solaires dans les presbytères et églises voisines de Chartres. Il en existe encore deux dans l'église de Mainvilliers, qui sont considérés comme des chefs-d'œuvre de justesse et de précision.

Polonceau a résumé ses idées et ses calculs géométriques dans un livre qu'il dédia à M. de Belbeuf, procureur général du Parlement de Rouen : *Petit traité de gnomonique ou l'art de tracer les cadrans solaires, avec figures gravées par l'auteur*. Paris, Lesclapart, 1788, in-8.

POULLIN DE FLINS (Henri-Simon-Thibaut). — La famille Poullin n'apparaît dans le pays chartrain qu'au XVIIIe siècle ; mais elle était nombreuse alors et partagée en plusieurs branches qui tirèrent leur surnom des petits fiefs qu'elles possédaient ; nous pouvons ainsi citer les Poullin de Brustel, les Poullin d'Arsigny, etc. Poullin de Flins naquit à Chartres le 12 mars 1745. Il embrassa la carrière administrative, fut d'abord correcteur à la Chambre des comptes de Paris, puis conseiller du roi et conseiller ordinaire à la même Chambre. En 1794, il fut

nommé administrateur du département d'Eure-et-Loir, devint ensuite professeur de belles-lettres à l'école centrale de Chartres, et enfin juge et commissaire impérial au tribunal de Chartres. Il mourut le 14 septembre 1823 (1).

Poullin de Flins a composé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous mentionnerons :

1. *Placet en vers au prince comte d'Artois.* 1773.

2. *Étrennes de Clio et de Mnémosyne.* Paris, 1774, in-12.

3. *Hymnes de Callimaque, imitées du grec.* Paris, Ph.-D. Pierres, 1776, in-8.

4. *La Gloire, allégorie.* Paris, 1783, in-12.

5. *Les époques de ma vie.* Paris, 1783, in-8.

6. *Œdipe, tragédie de Sénèque, trad. nouv. par M. de Limes.* Paris, Cailleau, 1783, in-8.

7. *Plan d'un cours de littérature françoise proposé pour l'usage de Mgr le Dauphin.* (Chartres, M. Deshayes), 1783, in-4.

8. *Almanach Dauphin, contenant l'anniversaire de Mgr le Dauphin, cantatille.* Paris, Guillot, 1784, in-16.

9. *Pièces intéressantes pour servir à l'histoire des grands hommes de notre siècle.* Paris, Leroy, 1785, in-8.

10. *Licéride, fragment trad. du latin* (sur les fêtes Netturales), in-8.

11. *Dialogue entre l'auteur et un frondeur.* (1789), in-8.

12. *La surveillance est le premier devoir des sociétés politiques, discours prononcé à la Société des amis de la Constitution de Chartres, le 4 novembre 1791.* (Chartres, veuve Deshayes), in-8.

13. *L'inauguration du temple de la Raison* (hymne mise en musique par le citoyen Boucher), *suivie d'un conte allégorique.* Chartres, Lacombe, in-8.

14. *Discours prononcé à l'ouverture du cours des belles-lettres à l'école centrale* (germ. an IV). Chartres, Durand et Labalte, in-8.

15. *Fanchon ou la Nouvelle Madame, anecdote parisienne.* In-8, 1798.

16. *Hommage à la Société philotechnique ; Mercure et le statuaire.* Paris, 1799, in-12.

(1) Poullin de Flins avait épousé Angélique-Ambroise Philippe de Prétot, qui publia : *Tablettes annuelles et chronologiques de l'histoire ancienne et moderne pour l'année 1789.* Paris, in-8.

17. *Hommage à l'Académie des Arcades*. Chartres, Lacombe, avril 1802.

18. *La bergère timide, romance en musique*. Paris, 1802.

19. *Une leçon de Clio* (sur les victoires de Bonaparte). Chartres, Lacombe, 1803, in-8.

20. *Lettre sur l'inscription de la fontaine de l'École de médecine, suivie de notes et d'une lettre sur l'armoirie*. Chartres, Durand Le Tellier, 1809, in-8.

Poullin de Flins fut un des collaborateurs de l'ouvrage intitulé : *Les illustres modernes, ou tableau de la vie privée des principaux personnages des deux sexes qui, depuis la renaissance des lettres, ont acquis de la célébrité en Europe*. Paris, Leroy, 1788, 2 vol. in-fol. Il donna aussi une édition des *Œuvres complètes de J.-B. Rousseau, avec des notes*.

Indépendamment de ses travaux en littérature, Poullin de Flins s'occupa aussi de beaux-arts. Nous connaissons de lui une grande estampe, de 80 centimètres de largeur sur 60 de hauteur, avec cette inscription :

Monseigneur le Dauphin labourant.

Quel est donc, ô Cérès, ce nouveau Triptolème ?
Quelles mains de ton art essaient les leçons ?
D'un père bienfaisant c'est le plus doux emblême,
L'image de Louis, l'héritier des Bourbons.

« Dédié à Monseigneur le Dauphin, l'an 1769. »

« Inventé par POULIN DE FLINS. — Composé et gravé par F.-M.-A. BOIZOT. »

PRÉ DE LOUASVILLE (MARGUERITE-FRANÇOISE-FÉLIBIEN, dame de). — Marguerite-Françoise était fille d'André Félibien, sieur des Avaux et de Javersy. Elle naquit à Chartres en 1671 et épousa Armand de Pré, de la famille de ce nom, dont une des branches possédait la seigneurie de Louasville, paroisse de Theuville, par le mariage d'Henri de Pré, seigneur de Mongrain, avec Anne-Marie

de Cosne. Marguerite-Françoise Félibien mourut à Chartres le 9 octobre 1711. Elle a laissé une traduction de l'*Introduction à la vie dévote* de saint François de Sales.

Elle fut inhumée dans le petit cimetière de Sainte-Foi, au pied de la croix. Son épitaphe portait qu'elle était âgée de quarante ans.

PRÉVOST (ÉTIENNE). — Étienne Prévost, d'une ancienne famille de Chartres, naquit dans cette ville au commencement du XVIe siècle. Il devint chanoine et official du Chapitre de Notre-Dame de Chartres le 4 novembre 1543. Il est le premier qui ait écrit sur l'histoire de la cathédrale. Son livre, dédié à Noël Tison, grand-vicaire de l'évêque de Chartres, est intitulé : *Petit traicté touchant la fondacion et érection de l'église Nostre-Dame et cité de Chartres.* Chartres, veuve Jean Pisson, 1558, in-8. Ce livre fut réimprimé à Chartres, René Bocquet, 1675, in-8 (1), et encore Chartres, Cl. Germont, 1684, in-8.

Nous connaissons encore d'Étienne Prévost :

Petit traicté touchant les roys de France, les comtez et villes de Calais et de Guines. Chartres, veuve Pisson, 1558, in-8.

Exhortation faicte par très-illustre, très-vaillant et catholique prince Françoys de Lorraine, duc de Guyse, pair et grand chambellan de France et lieutenant général du roy, aux seigneurs, capitaines et gens de guerre estans au camp du roy. Chartres, Mich. Villager (1563), in-8.

Le neveu d'Étienne, Claude Prévost, avocat au bailliage et siége présidial de Chartres, est cité par Belleforest, comme lui ayant fourni, avec Louis Huvé, échevin, les renseignements qu'il a insérés sur Chartres dans sa *Cosmographie universelle.* Paris, M. Sonnuis, 1575.

(1) Dans cette édition, le texte latin de la première édition est traduit en français.

LE PRÉVOST (Pierre-Robert). — Pierre-Robert Le Prévost appartenait à une ancienne famille de Rouen. Il naquit dans cette ville en avril 1675. Il se fit connaître de bonne heure par son talent de prédicateur. En 1705, il prononça le panégyrique solennel de saint Louis, à la chapelle du Louvre, devant les membres de l'Académie française. Nommé à un canonicat de la cathédrale de Chartres le 12 janvier 1717, il continua néanmoins ses prédications et mérita l'honneur d'être nommé prédicateur du roi. Il résigna son canonicat le 12 décembre 1735 en faveur de son neveu, Aubin-André Le Prévost, et mourut l'année suivante à Chartres.

Plusieurs de ses oraisons funèbres ont été imprimées séparément :

Oraison funèbre de Guillaume-Egon de Furstemberg, cardinal évêque de Strasbourg, prononcée le 5 juin 1704 à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Paris, S. Besnard, 1705, in-12.

Oraison funèbre de M. Paul Godet des Marais, évêque de Chartres, prononcée en 1710 dans la cathédrale de Chartres. Paris, Pépie, 1710, in-4.

Oraison funèbre de Charles de France, duc de Berry, prononcée dans l'abbaye de Saint-Denis. Paris, Papillon, 1714, in-4.

Oraison funèbre de Louis XIV, prononcée dans l'église de Rouen, le 16 novembre 1715. Paris, Pépie, 1715, in-4.

Dom Sansavic a publié le *Recueil d'oraisons funèbres de M. Le Prévost, avec le précis de la vie de l'auteur et des notices historiques à la tête de chaque oraison funèbre.* Paris, Aug.-M. Lottin, 1765, in-12.

L'éloge de Pierre-Robert Le Prévost fut composé par le chanoine Chéret, son confrère, et fut publié dans le *Mercure de France* d'octobre 1736.

PRÉVOSTEAU (Jacques). — Jacques Prévosteau, né à Chartres vers 1544, mourut à Paris en 1572. Il était régent au collége de Montaigu, à Paris, et se fit remarquer

par ses connaissances en littérature et par sa facilité pour la poésie latine et française.

Nous connaissons de lui deux ouvrages :

De veterum et nostrorum temporum in optimarum artium studiis liberalibusque disciplinis comparatione, Orationes quinque. Paris, Denis Dupré, 1570, in-8. On trouve dans ce volume : *Oratio quarta habita a Panthaleone Chabin, Carnutæo* (quod nostri veteribus ingenio et doctrina præstent).

Hymne triomphal de l'entrée du roy Charles IX et de la reine son épouse dans la ville de Paris, le 6 mars 1571. Paris, Nivert, 1571. Réimprimé à Paris, chez Aug. Aubry, 1858, in-12.

PYRON (Guillaume). — Guillaume Pyron, né en 1645, devint en 1677 curé de Boisville-la-Saint-Père, auprès de Voves. Il mourut dans sa paroisse le 10 novembre 1691, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Boisville. Il s'était exercé dans la poésie latine et a fait imprimer : *Illustrissimo episcopo Carnotensi de Neufville, carmen.*

RABACHE (Étienne). — Rabache naquit à Voves au mois de juillet 1556. Il prit l'habit religieux des ermites de Saint-Augustin dans le couvent d'Orléans. Peu de temps après, ses supérieurs l'envoyèrent à Paris, où il se rendit fort habile dans les sciences. Il prit le bonnet de docteur dans l'Université de Paris en 1588. A son retour à Orléans, on lui donna la conduite des novices, puis il fut nommé prieur du couvent où il avait fait profession. Après avoir fini son temps de priorat, il fut envoyé à Bourges, où il commença la réforme de son ordre et établit une nouvelle congrégation sous le nom de Saint-Guillaume, le 30 août 1594.

Étienne Rabache s'occupa beaucoup de controverse et travailla à la destruction de la religion prétendue réformée. Il mourut à Angers le 5 septembre 1616.

Il composa plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons :

Vie de sainte Monique, mère de saint Augustin, où sont insérés plusieurs beaux documents et instructions pour la vie chrétienne. Angers, Hernault, 1613, in-12.

Le P. Lelong cite une *Vie d'Étienne Rabache, réformateur des Augustins de France*. In-12.

RABET (CLAUDE). — Nous ne connaissons aucune œuvre imprimée de ce poète; mais la Bibliothèque nationale possède parmi ses manuscrits (suppl. fr., nº 804) un recueil de vers de Claude Rabet, assez considérable pour lui mériter une place parmi les écrivains du pays chartrain.

Claude Rabet naquit à Chartres vers 1525 d'une ancienne famille de la bonne bourgeoisie, alliée à l'ancienne race des Grenet. Élevée par les soins de Mme Grenet, son aïeule, il alla étudier les lettres et le droit à Paris, à Orléans et à Bourges, puis rentra à Chartres en 1550, et se prépara aux luttes du barreau dans le cabinet de Me Jean Moisy, avocat au bailliage.

Mais l'époque était fatale; l'exemple de Ronsard avait été pernicieux. Comme le dit Pasquier, « soudain que les jeunes gens s'étoient frottés à sa robe, ils se faisoient accroire d'être devenus poètes ; qui fit puis après très-grand tort à ce sacré nom, d'autant qu'il se présentoit tant de petits avortons de poésie que le peuple se voulant mocquer d'un homme, il l'appeloit poète. »

Rabet ne sut pas échapper à la contagion; d'ailleurs son patron, Jean Moisy, rimaillait à ses heures, et Jean Grenet, un des oncles de Rabet, conseiller au bailliage, était regardé comme un excellent poète latin. Neuf années se passèrent pour le jeune homme à célébrer les rigueurs

d'une belle inhumaine ou à rédiger les louanges du pays chartrain ; puis la raison vint, et il comprit qu'il était temps de penser à se créer une position honorable. Malheureusement, on ne pouvait pas le prendre au sérieux à Chartres ; force lui fut de s'éloigner. Il avait fait plusieurs fois des vers pour Nicolas d'Angenne, seigneur de Rambouillet ; celui-ci ne fut pas ingrat et obtint pour son poète, au mois de novembre 1559, une place d'élu à Montfort-l'Amaury.

Rabet résolut de se consacrer entièrement à son nouvel emploi. Son mariage avec Catherine Lhostellier, nièce du chancelier de Gannay et de Pierre de Mondoré, garde de la librairie du roi, ne fit que l'encourager dans cette sage résolution. Il n'abandonna pas pourtant complètement la poésie, mais il monta sa lyre sur un ton plus grave.

La verve y perdit ce que les convenances y gagnèrent, car Rabet réussissait peu dans les morceaux de haut style.

Nous suivons notre poète à Montfort-l'Amaury jusqu'en 1584 ; là, nous le perdons de vue. Il survécut sans doute peu de temps, assez cependant pour réviser son travail, le diviser en quatre livres par ordre chronologique et l'enrichir d'un prologue au lecteur et d'une dédicace à son pays.

M. E. de Lépinois a publié une notice biographique sur Claude Rabet. Chartres, Pétrot-Garnier, 1861, in-8.

RACONIS (Charles-François d'Abra de). — La famille à laquelle appartient notre prélat possédait au XVIe siècle la seigneurie d'Havelu, près Anet, et si Charles-François ne naquit pas à Havelu, il en était certainement originaire. On le fait naître vers 1580 au château de Raconis, paroisse de Gambais. Tous ses parents étaient protestants ; mais,

lors de la conversion de Henri IV, ils suivirent l'exemple du roi et rentrèrent dans le sein de l'Église catholique. Le jeune Charles-François fut donc élevé dans cette religion.

Il fit ses études à l'Université de Paris. En 1609, il fut fait professeur au collége des Grassins et ensuite au collége du Plessis. A la fin de l'année 1615, il quitta cette chaire pour en prendre une de théologie au collége de Navarre, à la société duquel il fut associé. Il ne fut reçu docteur qu'en 1616, alors qu'il était déjà prédicateur et aumônier du roi.

L'abbé de Raconis était un zélé controversiste, et attaquait sans ménagement les ministres de la religion prétendue réformée. La réputation qu'il s'était acquise le fit nommer en 1637 à l'évêché de Lavaur. Il fut sacré le 22 mai 1639 et se rendit dans son diocèse, où il s'appliqua à déraciner l'hérésie. Il revint à Paris en 1643, pour assister à l'assemblée du clergé.

Les dernières années de la vie de ce prélat furent fort agitées. Il avait écrit contre le livre *De la fréquente communion*, et son ouvrage avait reçu l'approbation du clergé de France ; mais à l'assemblée du clergé de 1646, on fit circuler sous le nom de l'évêque de Lavaur une lettre adressée au pape Innocent X, dans laquelle plusieurs évêques de France étaient dénoncés comme favorisant le jansénisme. L'assemblée s'émut de cette dénonciation et renvoya Charles-François de Raconis à son métropolitain, pour être procédé contre lui s'il avouait être l'auteur de cette lettre. L'évêque de Lavaur était alors à Raconis, où il s'était retiré pour travailler à une réponse à l'*Augustinus* de Jansénius. Il désavoua immédiatement la lettre qui lui était attribuée; mais l'accusation portée contre lui le bouleversa à un tel point qu'il en mourut le

16 juillet 1646. Il fut enterré dans l'église de Saint-Blaise d'Havelu.

La liste des ouvrages de Charles-François de Raconis est assez longue. Nous citerons :

1. *Réponse à l'épître de quatre ministres de Charenton et à deux autres écrits de Pierre Dumoulin*. Paris, Jos. Cottereau, 1617, in-8. Cet écrit fut composé par d'Abra de Raconis à la suite d'une conférence qu'il avait eue avec le célèbre P. Dumoulin. Chacun des deux adversaires s'attribua la victoire, et Dumoulin répondit à Raconis par un écrit intitulé : *Véritable narré de la conférence tenue entre les sieurs du Moulin et de Raconis* (la Rochelle, 1618, in-8). Mais, malgré les prétentions du ministre protestant, de Raconis paraît vraiment avoir eu la victoire, car la baronne de Courville, devant laquelle se tenait la conférence, se convertit au catholicisme. De Raconis répondit d'ailleurs à son adversaire par l'écrit suivant : *La confession de foy des ministres percée à jour, et son bouclier mis en pièces, ou l'Examen de toute la confession de foy des ministres, et la réfutation de ce que Dumoulin fait venir au secours en son bouclier de la foy*. Paris, L. Boullanger, 1620, 2 vol.

2. *Défaut obtenu par le sieur de Raconis contre le sieur Dumoulin, plus Examen des responses faites par le sieur Dumoulin aux propositions du sieur d'Escurolles*. (Paris, P.-L. Febvrier. in-12.

3. *Riches et excellens parallèles entre Dieu et l'âme, le prototype de son image, prêchés en un Avent en l'église de Saint-André-des-Arcs*. Paris, 1625, in-8.

4. *La vie et la mort de Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, morte en 1623*. Paris, Boulanger, 1625, in-12.

5. *Brevis et accurata totius philosophiæ Descriptio*. Paris, 1627, 2 vol. in-8.

6. *Lettre de la mort de Henry de Schomberg, comte de Nanteuil, maréchal de France*. Paris, 1633.

7. *Discours funèbre, panégyrique et histoire sur la vie et la mort du roi Louis XIII*. Paris, 1643, in-4.

8. *La primauté et la souveraineté singulière de saint Pierre*. Paris, Math. Hénault, 1645, in-4.

9. *Examen et jugement du livre De la fréquente communion, fait contre la fréquente communion et publié sous le nom du sieur Arnauld, docteur de Sorbonne ; où est ajouté un traité très important*

du directeur solide et apostolique, pour opposer au directeur visionnaire de nos nouveaux prophètes. Paris, 1644.

10. *Continuation des examens de la doctrine de feu l'abbé de Saint-Cyran et de sa cabale, pour servir de réponse au livre De la tradition de l'église, publié sous le nom de M. Arnauld.* Paris, 1645, in-4

RACONIS (ANGE D'ABRA DE). — Ange de Raconis était sans doute frère du précédent.. Nous ne savons précisément quel était son nom de baptême, car Ange est le nom de religion qu'il prit en entrant dans l'ordre des Capucins. Il naquit à Havelu ou à Raconis vers 1582, et abjura le calvinisme comme tous ses parents, en 1594. Entré chez les Capucins, il se distingua par son zèle pour la conversion des hérétiques. Il publia plusieurs ouvrages, tous dirigés contre les calvinistes. Il mourut à Paris, l'an 1650.

Pourparler amiable entre le P. Ange de Raconis, prédicateur capucin, et le sieur de la Vallade, ministre de l'église prétendue réformée à Fontenay-le-Comte, le 14 septembre 1609. Fontenay-le-Comte, in-8.

Le petit Antihuguenot, adressé à MM. de la religion prétendue réformée, pour leur faire voir l'inconstance et fausseté de leur religion. 1618.

RAIMBAULT (CHARLES-BARTHÉLEMY-JEAN). — Raimbault naquit à Châteaudun en 1730. Il se fit recevoir maître ès-arts en l'Université de Paris, fut d'abord chanoine de Saint-André de Chartres et professeur de philosophie au collége Pocquet de cette ville, puis fut reçu chanoine de la cathédrale de Chartres le 20 octobre 1764. Lors de la Révolution, il refusa de prêter serment et fut incarcéré dans la prison des Carmélites. Rendu à la liberté en l'an V, il vécut dans la retraite et mourut en 1808.

Il fit deux discours de piété qui furent très-admirés, le

premier sur l'*habitude*, le second sur la *contradiction entre la conduite et les principes* (1).

On connaît encore de lui : *Églogue sur l'arrivée de Mgr le Dauphin et de Mme la Dauphine à Chartres*. Chartres, Mich. Hammerville, 1756, in-4.

RÉGNIER (Mathurin). — Le père de Mathurin Régnier, Jacques, appartenait à une des honorables familles bourgeoises de Chartres et était lui-même échevin de cette ville. Il avait épousé Simonne Desportes, la propre sœur du poète. C'est de leur mariage que naquit Mathurin Régnier, le 21 décembre 1573 (2). Mathurin témoigna dès son enfance les plus heureuses dispositions, si bien qu'à peine âgé de onze ans, le 31 mars 1584, il fut tonsuré de la main de Nicolas de Thou, évêque de Chartres.

Il n'annonçait pas, il est vrai, un goût bien prononcé pour l'état ecclésiastique ; il aimait mieux lire Ovide ou Juvénal que saint Augustin et saint Jérôme ; il lui plaisait plus de composer des vers que d'écrire des homélies. Mais sa mère, fière de la célébrité de son frère Philippe, applaudissait aux dispositions précoces de son fils. Desportes lui-même prenait plaisir à encourager le génie naissant de Mathurin, dont les imitations lui semblaient le plus bel hommage rendu à son talent. Aussi dès lors

(1) On lit cette note dans les registres de l'état-civil de la paroisse de Saint-Pierre de Châteaudun : « L'an 1754, le 29 juin, a été prononcé en cette église, par maître Charles-Barthélemy Raimbault, diacre, bachelier en théologie et professeur de philosophie au collége de Chartres, un discours en l'honneur de l'apôtre saint Pierre ; lequel discours, qui a duré près d'une heure et demie, a été admiré de tous les auditeurs. »

(2) « Le 22e jour de décembre 1573, fut baptizé, en l'église de Saint-Saturnin, Mathurin, filz de Jacques Renier et de Symonne Desportes, sa femme. Les parains honorable personne Me Mathurin Troillart, procureur au siége présidial de Chartres, et Jehan Poussin, marchant ; la maraine Mme Marie Edeline, veuve de Philippe Desportes. »

se forma-t-il entre l'oncle et le neveu une amitié qui jamais ne s'altéra par la suite.

Tout alla pour le mieux pendant quelques années. Chacun louait les premières inspirations du jeune poète, et lui, se livrant sans réserve à son amour pour la poésie et le plaisir, compromettait à la fois sa santé et ses bénéfices futurs. On comprit enfin qu'il était temps de l'arrêter.

François de Joyeuse, cardinal archevêque de Toulouse, partait pour Rome. Desportes obtint facilement du prélat qu'il se chargeât de son jeune parent, et voilà Régnier, à l'âge de vingt ans, en route pour l'Italie à la suite d'un protecteur inconnu. Le voyage ne lui déplaisait pas trop ; voir un pays nouveau, et l'Italie ! C'était une bonne fortune pour le poète. Mais le métier de courtisan ne pouvait pas convenir à l'esprit indépendant du jeune Mathurin. En vain quitta-t-il le cardinal de Joyeuse pour Philippe de Béthune, baron de Charost, nommé ambassadeur en 1601 ; il ne se trouva pas plus heureux avec ce nouveau maître.

Cependant il n'avait pas perdu tout à fait son temps en Italie. Il avait développé son talent et avait déjà révélé ce qu'il pouvait faire dans une satire adressée à Philippe de Béthune et qui est aujourd'hui la sixième de son recueil. Il avait aussi étudié les maîtres italiens, Stefano Guazzo, Carporali, le Masso, etc., qu'il imita dans la suite. Mais il en avait assez de l'Italie : il ressentait déjà les atteintes de la maladie qui devait, dix ans plus tard, le conduire au tombeau. Il résolut donc de revenir en France.

Il retrouva encore son oncle Desportes, chansonnant toujours, non plus des vers érotiques, comme au temps de sa jeunesse, mais des hymnes sacrées. Le vieillard accueillit avec joie son neveu dont il savait apprécier le talent. C'est dans la maison de Desportes que vivait

Régnier le plus habituellement ; c'est là qu'il se lia avec les hommes les plus éminents de l'époque, Malherbe, Racan, Rapin. Il était de mœurs aimables et douces, tellement qu'on l'avait surnommé *le Bon :*

Et le surnom de Bon me va-t-on reprochant,
D'autant que je n'ay pas l'esprit d'estre méchant.

Malheureusement pour Régnier, son oncle mourut bientôt, en 1606. Du riche héritage de Desportes, notre poète ne recueillit qu'une pension de 2,000 livres que Henri IV lui donna sur l'abbaye des Vaux-de-Cernay (1). Trois ans après, le 30 juillet 1609, il fut pourvu d'un canonicat dans la cathédrale de Chartres.

Il ne devait pas jouir longtemps de ses bénéfices. Il était allé à Royaumont, près Paris, chez Philippe Hurault, évêque de Chartres, pour tâcher de rétablir sa santé à l'air de la campagne. Bientôt il s'y ennuya tellement au milieu des ecclésiastiques qui l'habitaient, qu'il en partit pour faire un voyage, afin de se distraire. Il s'arrêta à Rouen, à l'hôtellerie de l'Écu-de-France, où il mourut le 22 octobre 1613. Ses entrailles furent déposées dans l'église de Sainte-Marie de Rouen, et son corps, enfermé dans un cercueil de plomb, fut transporté, ainsi qu'il en avait exprimé le désir, dans l'abbaye de Royaumont.

Quelque temps avant sa mort, il avait composé lui-même son épitaphe :

J'ay vescu sans nul pensement,
Me laissant aller doucement
A la bonne loy naturelle ;
Et je m'estonne fort pourquoy
La mort osa songer à moy
Qui ne songeay jamais à elle.

(1) Régnier n'avait possédé jusque-là que le petit prieuré de Bouzancourt, près Corbie, dont il avait été pourvu en 1593, lors de son départ pour l'Italie à la suite du cardinal de Joyeuse.

Telle fut la vie de Mathurin Régnier, le meilleur, sinon le plus célèbre de nos poètes satiriques. Il eut la gloire de fonder chez nous ce genre de poésie, et de prime abord il le porta à une perfection qu'on n'a jamais atteinte depuis.

Les éditions de ses œuvres furent très-nombreuses ; nous allons tâcher de les énumérer :

Œuvres. Paris, 1608, in-4. — *Satyres et autres œuvres*. Leyde, Elzevier, 1642, in-12, et 1652, in-12. — *Œuvres*. Paris, Guill. de Luynes, 1661, in-12. — *Les satyres et autres œuvres, avec remarques*. Londres, Lyon et Woodman, 1729, in-4, et 1730, 2 vol. in-8. — *Œuvres*. Amsterdam, Ét. Roger, 1712, in-12. — *Satyres et autres œuvres, avec les remarques* (de Brossette). Amsterdam, Humbert, 1730, in-4. — *Satyres et autres œuvres, avec remarques*. Londres (Paris), 1730, in-4. — *Satyres et autres œuvres, accompagnées de remarques historiques* (par Brossette), *nouvelle édition considérablement augmentée* (par Lenglet-Dufresnoy). Londres, Jacob Tonson, 1733, in-4. — *Œuvres*. Londres (Paris), 1746, 2 vol. in-12. — *Satyres et autres œuvres, avec des remarques*. Amsterdam (Paris), 1750, 2 vol. in-12. — *Œuvres*. Genève, 1777, in-18. — *Idem*. Londres (Paris, Cazin), 1780, 2 vol. in-18. — *Idem*. Paris, H. Nicolle, 1805. — *Idem*. Paris, P. et H. Didot, 1808, in-18. — *Idem*. Paris, Nicolle et Belin, 1812, in-18. — *Idem*. Paris, Dabo, 1819, in-18. — *Œuvres complètes, nouvelle édition, avec le commentaire de Brossette, publié en 1729*. Paris, E.-A. Lequien, 1822, in-8. — *Œuvres complètes, avec les commentaires revus et corrigés, précédés de l'histoire de la satyre en France pour servir de discours préliminaire par Viollet-Leduc*. Paris, Th. Desoer, 1822, in-18, et P. Jannet, 1853, in-16. — *Œuvres complètes*. Paris, Brissot-Thivars, 1822, in-18. — *Œuvres*. Paris, Desoer (1823), 2 vol. in-36. — *Idem*. Paris, Menard et Desenne, 1823, in-18. — *Idem*. Paris, veuve Dabo, 1824, in-18. — *Œuvres complètes*. Paris, Hiard, 1833, in-18. — *Œuvres choisies de Régnier, Malherbe, Racan et Maynard, accompagnées de notices littéraires. Édition revue, corrigée avec soin et adaptée à l'usage de la jeunesse, par l'abbé Cruice*. Paris, Plon, 1849, in-8. — *Œuvres complètes, nouvelle édition, avec le commentaire de Brossette, publié en 1729, des notes littéraires et une étude biographique et littéraire par Prosper Poitevin*. Paris, Ad. Delahays, 1860, in-16 et in-18. — *Œuvres, augmentées de trente-deux pièces*

inédites, avec des notes et une introduction par Ed. de Barthélemy. Paris, Poulet-Malassis, 1862, in-18. — *Œuvres.* Paris, Jouaust, 1867, in-8, édition donnée par M. Louis Lacour. — *Œuvres complètes, revues sur les éditions originales, avec préface, notes et glossaire par Pierre Jannet.* Paris, Picard, 1867, in-32. — *Œuvres. Texte original, avec notice, variantes et glossaire par E. Courbet.* Paris, Lemerre, 1869, in-12.

Citons encore *Le cabinet satyrique ou Recueil de vers piquans et gaillards tirés des cabinets des sieurs de Sigogne, Regnier, Motin, Berthelot, Maynard et autres des plus signalez poètes.* 2 vol. in-12.

RÉMY (Jean). — Nous ne connaissons ce chanoine de Chartres que par le titre des livres dont il fut chargé de diriger l'impression. Il était pénitencier de l'évêque Miles d'Illiers, et c'est à lui que ce prélat confia le soin de revoir ses ordonnances synodales publiées en 1490 et une sorte de rituel imprimé la même année. Voici le titre de ces deux incunables, imprimés à Paris :

Manuale continens Ecclesie sacramenta et modum administrandi ea secundum usum diocesis Carnotensis, exaratum Parisiis arte et impresione magistri Guillelmi Maynial (29 juillet 1490), petit in-4 goth. En tête de ce volume se trouve une gravure sur bois qu'on peut considérer comme un portrait authentique de l'évêque Miles d'Illiers.

Precepta sinodalia seu Constitutiones et ordinationes sinodalice secundum sanxiones juris canonici subtiliter facte per R. P. et D. D. Milonem, Dei gratia, Episc. Carnot.

Jean Rémy était certainement chartrain ; nous rencontrons au XVe siècle plusieurs membres de cette famille à Chartres.

RENÉ (François). — François René, né à Faverolles, entra dans la compagnie de Jésus. Il prononça, le 12 février 1660, dans l'église des Jésuites de Blois, l'*Oraison funèbre de Gaston, duc d'Orléans, oncle du roy*, dont le

cœur était déposé dans ladite église. Blois, Hotot, 1660, in-4.

RENEAULME (Paul-Alexandre). — La famille Reneaulme était originaire de la Suisse et vint se fixer à Blois, où plusieurs de ses membres s'illustrèrent dans la médecine aux XVI[e] et XVII[e] siècles. Paul-Alexandre naquit à Blois en 1682. Il se destina à l'état ecclésiastique, tandis que son frère aîné, Michel-Louis, suivait la carrière de son père, Paul Reneaulme, et devenait conseiller pensionnaire de l'Académie des sciences. Paul-Alexandre entra dans l'ordre des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève de Paris, et fut d'abord prieur de Notre-Dame de Marchenoir. Le 30 septembre 1723, il prit possession du prieuré-cure de Theuvy, près Châteauneuf-en-Thimerais, dépendant de l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée. Il mourut le 11 janvier 1750, et fut inhumé dans le cimetière de Theuvy, à côté de la croix.

Paul-Alexandre avait une vaste érudition : il s'était livré surtout à l'étude de l'histoire, de la botanique et de la médecine. Dans les loisirs nombreux que lui laissait la desserte de la paroisse de Theuvy, il conçut le projet d'une Bibliothèque universelle. Le prospectus en parut à Paris (1738, in-4) ; l'ouvrage devait porter le titre de : *Essai d'une bibliothèque universelle.* Les trois premiers volumes étaient achevés, et le manuscrit des autres fort avancé, lorsque l'auteur vint à mourir.

Reneaulme avait une fort belle bibliothèque qu'il légua, avec ses manuscrits, à ses confrères de l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée.

REVERSEAUX (Jacques-Philippe-Isaac Gueau de Gravelle, marquis de). — Jacques-Philippe-Isaac Gueau,



fils aîné de Jacques-Étienne Gueau de Gravelle, naquit en 1739 et fut élevé au collége des Grassins, à Paris. Après avoir étudié le droit à Paris, il se destina à l'administration et parvint aux plus hautes fonctions. Conseiller au Parlement en 1761, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi en 1765, il obtint de Louis XV, en 1766, des lettres patentes qui érigeaient Reverseaux en marquisat, par la réunion des terres, seigneuries et justices de Reverseaux, Montainville, Louaville, Rouvray-Saint-Florentin, la Bourdinière, Nicorbin-lez-Villarceaux, les Grand et Petit-Marolle, l'Hopiteau, la Cacardière, le Muidmoy, leurs circonstances et dépendances. Nommé en 1777 intendant de la généralité de Moulins par le crédit de Laverdy, contrôleur général des finances, qui avait su apprécier ses talents, il apporta, dans l'exercice de ses fonctions, de grandes capacités administratives, mais en même temps une arrogance et une rudesse qui le firent détester de ses subordonnés, comme il était détesté des paysans de ses domaines.

Il quitta la généralité de Moulins pour celle d'Aunis en 1781. Il fut chargé dans son nouveau poste de faire travailler au dessèchement des marais situés le long des côtes de l'Océan. Le marquis de Reverseaux avait sous ses ordres toute une armée de travailleurs ; par sa fermeté, il sut donner une vive impulsion aux travaux. Malheureusement, la Révolution vint les interrompre. Mais une grande partie des marais de Marennes et de Rochefort avaient déjà été desséchés, et le marquis de Reverseaux avait accompli dans cette dernière ville des travaux si importants qu'un des quais fut appelé quai de Reverseaux.

M. de Reverseaux se retira dans sa terre de Beaumont-le-Chartif, près de Nogent-le-Rotrou. Là, il s'occupa

d'agriculture, s'efforçant d'améliorer ses terres argileuses du Perche par des assainissements pratiqués sur une vaste échelle. Le roi vint faire un nouvel appel à son dévoûment. Les États de Bretagne refusaient de voter les subsides qu'on leur demandait; M. de Reverseaux parut à la réunion des États avec le titre de commissaire du roi, et sut si bien plaider la cause royale qu'il eut le bonheur de réunir toutes les opinions.

Louis XVI pensa alors un instant à lui confier un ministère; mais M. de Reverseaux détestait les principes de la Révolution ; il refusa cet honneur, et revint se fixer à son château de Reverseaux, auprès de Voves. Il fut accusé de propos anti-révolutionnaires et de correspondance avec les émigrés. Acquitté une première fois, il fut de nouveau dénoncé au mois d'août 1793. Moins heureux cette fois, il fut jeté dans les prisons de Chartres ; il y resta plusieurs mois. Au mois de janvier 1794, Bentabole, représentant du peuple en mission à Chartres, le fit transférer à Paris, où il fut enfermé à la Conciergerie. Son procès ne fut pas long : malgré la défense habile de Chauveau-Lagarde, son avocat, le marquis de Reverseaux fut condamné à la peine de mort et fut exécuté le 13 février 1794.

Le marquis de Reverseaux était non seulement un administrateur, mais un agronome distingué. Il a laissé plusieurs manuscrits sur la meilleure méthode de cultiver les terres et sur la nécessité de faire disparaître les jachères. Ces manuscrits sont conservés aux Archives départementales d'Eure-et-Loir.

On a en outre de lui :

Mémoire pour le marquis de Reverseaux contre dame Marie-Henriette-Gabrielle Gueau, épouse de messire Jean-Étienne-Noël-Charles-Gérard Brouilhet de la Carrière, écuyer, seigneur de Léville, et messire Gabriel-Jacques-Nicolas Gueau de Rouvray, chevalier, sei-

gneur de Chauvigny, les Diorières, le Breuil et autres lieux, lieutenant de MM. les maréchaux de France au département de Châteaudun, tous deux demandeurs. Paris, 1778, in-8. Ce mémoire renferme des détails très-curieux sur la charge de lieutenant général et sur la haute société de la ville de Chartres. Au même procès se rapporte encore un autre mémoire du marquis de Reverseaux : *Réponse de M. de Reverseaux contre dame Marie-Henriette-Gabrielle Gueau et messire Gabriel-Jacques-Nicolas Gueau de Rouvray.* Moulins, 1779, in-4.

ROBERT (Jean). — Jean Robert est partout désigné comme appartenant au diocèse de Paris ; nous ne pouvons donc le rattacher à la famille Robert de Chartres, qui fournit au Chapitre de Chartres un sous-doyen mort le 24 avril 1651, et au bailliage un greffier à la même époque. Jean Robert, maître ès-arts de la Faculté de Paris, fut reçu chanoine de Chartres le 19 août 1655, prévôt de Normandie le 31 octobre 1661, et enfin grand archidiacre de Chartres. En 1666, il était en même temps grand pénitencier du diocèse de Paris. Il mourut au mois de décembre 1679 (1).

Jean Robert eut de longs démêlés avec Jean-Baptiste Thiers, curé de Champrond-en-Gâtine. Nous connaissons de lui un opuscule intitulé : *Relation de l'accident arrivé à Chartres par le feu qui a pris dans l'un des clochers de l'église cathédrale.* Chartres, René Bocquet, 1675, in-12.

ROCU (Gilles). — Gilles Rocu appartenait à une ancienne famille de cultivateurs des faubourgs de Chartres. Il était religieux bénédictin et secrétaire de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée en 1590. C'était lui qui en cette qualité était chargé de la rédaction des registres conte-

(1) Louis Robert, son neveu, lui succéda dans son canonicat et prêta serment le 14 décembre 1679.

nant les *actes capitulaires* de l'abbaye. Ces registres existent en manuscrit aux Archives départementales d'Eure-et-Loir. Rocu y a inséré sur les guerres de religion, et en particulier sur le siége de Chartres par Henri IV, une sorte de *Journal* rédigé à un point de vue entièrement ligueur, mais curieux par la précision des faits qu'il rapporte.

ROGER (René-Louis-Alexandre). — Roger naquit à Nogent-le-Rotrou le 5 décembre 1758, d'un fabricant d'étamines. Il commença ses études au collége de Nogent, vint les continuer à Chartres, puis alla à Paris étudier la théologie. Il se fit recevoir docteur de Sorbonne et devint vicaire général de M. de Brienne, archevêque de Toulouse. Ce prélat le choisit en 1787 pour son secrétaire intime et l'emmena avec lui en Italie, d'où M. de Brienne revint cardinal et archevêque de Sens.

La Révolution éclata ; Roger refusa le serment et fut incarcéré à Paris. Il échappa comme par miracle aux massacres de septembre et s'enfuit à Sens, où il fut de nouveau arrêté avec le cardinal. Enfermé pendant vingt-sept mois, il ne dut son salut qu'au dévoûment d'une femme, Geneviève Triboulleau (1). Pour se soustraire à la déportation, il se réfugia dans le château de Bontin, où il fit l'éducation des deux frères, Jules et Alexandre de Bontin.

(1) L'abbé Roger composa les vers suivants qu'il écrivit sous le portrait de Geneviève Triboulleau :

Sa beauté, son esprit, ses traits
Vivent dans ce portrait élégant et fidèle.
Ah ! puisse ne mourir jamais
Celle dont l'héroïque zèle
Nous déroba trois fois à l'homicide acier !
Elle a, dix ans entiers, chéri notre misère,
Et si le sort pour nous semble un peu moins sévère,
C'est Geneviève encor qu'il faut remercier !



Après le Concordat, il se dévoua avec ardeur au rétablissement de l'enseignement des lettres et des sciences, fit rouvrir le grand collége de Sens sous le nom d'école secondaire, et le dirigea très-habilement jusqu'à sa mort, arrivée à Sens le 27 décembre 1807.

L'abbé Roger a laissé plusieurs traductions, celle entre autres de la *Vie d'Agricola* par Tacite.

ROISSY (Pierre de). — Pierre de Roissy était chancelier de l'église de Chartres à la fin du XII[e] ou au commencement du XIII[e] siècle. Nous voyons qu'il était homme d'un grand savoir et d'un grand mérite (1). Il a composé *Manuale de mysteriis Ecclesiæ,* ouvrage plus connu sous le nom de *Speculum Ecclesiæ,* dont les manuscrits existent au Vatican et à la Bibliothèque nationale.

Il est également auteur de *Commentaires* sur le livre de Job, conservés manuscrits dans la bibliothèque d'Avranches.

ROTROU (Jean). — Depuis le commencement du XV[e] siècle, la famille Rotrou était en possession de la charge de lieutenant général au bailliage de Dreux. C'est assez dire que c'était une des premières de la ville. Jean Rotrou naquit à Dreux le 20 août 1609 (2), de Jean Rotrou

(1) Voici comment s'exprime l'obituaire du chapitre de Chartres au sujet de Pierre de Roissy, à la date du 8 septembre : « *Obiit vir venerabilis Petrus de Reisseio, hujus sanctæ ecclesiæ sacerdos et cancellarius, Sacræ Scripturæ doctor et prædicator egregius, multa scientiæ et facundiæ gratia peromatus.* »

(2) « Le vendredy 21[e] août, fut baptizé Jehan, filz de honorable homme Jehan Rotrou, bourgeois de Dreux, et de dame Ysabelle Facheu, ses père et mère; levé sur les saints fonds du baptesme par noble homme Nicolas Hénault, mareschal-des-logis de la royne, et honorable homme Germain Rotrou, aussi bourgeois dudit Dreux; maraine Marie Facheu, fille de honorable homme maistre Jacques Facheu, grenetier au magasin à sel de Chartres. » (Registres de l'état-civil de la paroisse Saint-Pierre de Dreux.)

et d'Élisabeth le Facheu. Il commença ses études dans sa ville natale et vint les achever à Paris. Il étudia la philosophie sous l'abbé de Bréda. « Enfant de génie, dit M. Ed. Thierry, il parcourut en se jouant le cercle de ses humanités, et n'eut pas besoin de mettre un intervalle entre l'écolier et le poète, entre le temps d'étudier et celui de produire. »

En effet, il avait à peine dix-neuf ans lorsqu'il composa l'*Hypocondriaque ou le Mort amoureux*, qui fut joué avec grand succès par les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, en 1628. Il dédia cette pièce au comte de Soissons, engagiste du comté de Dreux.

On sait que Corneille, pénétré de respect et d'affection pour Rotrou, l'appelait *son père* et que ce dernier le nommait *son maître*. Rotrou eut en effet la gloire d'être regardé comme le précurseur du grand Corneille. Il possédait le talent d'émouvoir en ne tendant qu'à l'élévation des esprits, à l'ennoblissement des cœurs. On lui doit d'avoir corrigé la licence du théâtre de son temps ; il le purgea des basses équivoques, des saillies fastidieuses. Il donna au dialogue la convenance et la dignité appropriées aux personnages qu'il mettait en scène. Sans doute on peut lui reprocher la négligence du style et l'incorrection de la phrase ; mais il arrivait cinquante ans avant Racine, et Corneille lui-même n'est-il pas quelquefois tombé dans ces défauts ?

En 1631, Rotrou fit paraître sa pièce des *Occasions perdues ;* ce fut elle qui assura au poète la bienveillance de Richelieu. Dès 1635, il prend dans les actes le titre de « gentilhomme ordinaire de Mgr l'éminentissime cardinal de Richelieu ; » en 1641, nous le voyons qualifié de « sieur de Thoisy, gentilhomme ordinaire du cardinal duc de Richelieu, conseiller du roy, lieutenant particulier civil et

criminel, assesseur et commissaire examinateur au comté et bailliage de Dreux. »

A l'hôtel de Richelieu, Rotrou fit la connaissance de Corneille. On connaît les prétentions du cardinal au mérite d'auteur dramatique. On sait que Rotrou, Boisrobert, Colletet, l'Étoile et Corneille formaient ce conseil des cinq, chargé de vivifier les conceptions du cardinal. Parmi les pièces signées par les cinq auteurs, il en est deux qu'on attribue à Rotrou seul : *L'Aveugle de Smyrne,* tragi-comédie, Paris, Courbé, 1638, in-4; *La Comédie des Tuileries,* Paris, Courbé, 1638, in-4.

Ce fut Rotrou qui inspira à Richelieu l'idée de la création de l'Académie française, à l'imitation de celle créée par Clémence Isaure à Toulouse en 1324. « Monseigneur, écrivait-il au cardinal, j'approuve l'idée que vous avez conceue d'establir à Paris une Académie à l'instar de celle qu'establit Clémence Isaure à Toulouse ; ce sera un grand bien faire aux lettres. Je m'estime heureux que ma précédente lettre vous ayt suggéré cette noble idée (1). » Aprés de tels précédents, il peut paraître étonnant que Rotrou ne figure pas parmi les membres de l'Académie naissante ; mais la première condition pour faire partie de ce corps était la résidence à Paris, et Rotrou, magistrat à Dreux, préférait ses fonctions aux honneurs du nouveau titre d'académicien.

Nous le voyons en effet sans cesse dans sa ville natale. C'est à Dreux que naquirent et que furent baptisés les enfants qu'il eut de son mariage avec Marguerite Camus : Françoise-Marie, le 22 juin 1643 ; Jean, le 24 décembre 1644 ; Élisabeth, le 23 septembre 1646 ; Claude, le 15 décembre 1647.

(1) Nous ne garantissons nullement l'authenticité de cette lettre. Voir la note suivante.

Tout le monde connaît la noble fin de Rotrou. On était au mois de juin 1650 ; une épidémie affreuse de fièvre pourprée ravageait la ville de Dreux. Rotrou était à Paris ; une lettre lui apprend la désolation de ses concitoyens. On veut en vain le retenir ; son devoir l'appelle à Dreux : il part. Et quand son frère Pierre Rotrou lui écrit pour le supplier de revenir à Paris, il lui répond : « Le salut des citoyens m'est confié ; j'en réponds à la patrie. Je ne trahirai ni l'honneur ni ma conscience, et je périrai s'il le faut à mon poste. Ce n'est pas que je n'en connaisse le danger : au moment où je vous escris, les cloches tintent pour la vingt-deuxième personne morte aujourd'hui ; elles sonneront pour moy quand il plaira à Dieu (1). »

Rotrou mourait, en effet, le 28 juin 1650, à peine âgé de quarante ans. Il fut inhumé dans le cimetière de Saint-Pierre de Dreux.

Pendant sa trop courte carrière, Rotrou a composé environ quarante pièces de théâtre ; nous allons les faire connaître, avec la date de leur représentation et de leur impression :

1. *L'Hypocondriaque ou le Mort amoureux, tragi-comédie*, 1628 (2). 1631, in-4.

2. *La bague de l'Oubli, comédie*, 1628. 1635, in-4. M. Mich. Chasles, membre de l'Institut, possède un exemplaire de cette comédie, sur lequel on lit : « Donné à M. J.-B. Poquelin par son amy Rotrou, » touchante inscription qui, si elle est authentique, prouve l'affection qui unissait Rotrou à Molière.

3. *Cléagénor et Doristée, tragi-comédie*, 1630. 1635, in-4.

(1) L'original de cette lettre existe à l'Hôtel-de-Ville de Dreux ; il a été donné à la ville par M. Michel Chasles. Est-il bien authentique ? Pour plusieurs raisons, nous nous permettons de douter. Quoi qu'il en soit, Rotrou exagérait singulièrement le mal. Les registres de l'état-civil de Dreux mentionnent par jour quatre à cinq décès, jamais davantage.

(2) Cette date est celle de la représentation.



4. *La Diane, comédie*, 1630. 1635, in-4.

5. *Les occasions perdues, tragi-comédie*, 1631. Paris, Ant. de Sommaville, 1636, in-4.

6. *L'Heureuse constance, tragi-comédie*, 1631. Paris, Touss. Quinet, 1636, in-4.

7. *Les Ménechmes, comédie*, 1632. Paris, de Sommaville, 1636, in-4.

8. *Hercule mourant, tragédie*, 1632. Paris, Touss. Quinet, 1636, in-4.

9. *La Celimène, comédie*, 1633. Paris, Ant. de Sommaville, 1637, in-4. — *Idem*. Paris, de Luynes, 1661, in-12. Cette pièce fut retouchée par Tristan et imprimée sous ce titre : *La Célimène, comédie, accommodée au théâtre sous le titre d'Amarillis, pastorale*. 1653, in-4.

10. *L'Heureux Naufrage, tragi-comédie*, 1634. Paris, de Sommaville, 1638, in-4.

11. *La Céliane, tragi-comédie*, 1634. 1639, in-4.

12. *La belle Alphrède, comédie*, 1634. 1639, in-4.

13. *La Pélerine amoureuse, tragi-comédie*, 1634. 1638, in-4.

14. *La Filandre, comédie*, 1635. 1637 in-4.

15. *Agésilas de Colchos, tragi-comédie*, 1635. 1637, in-4.

16. *L'Innocente infidélité, tragi-comédie*, 1635. 1637, in-4. — *Idem*. Paris, Ant. de Sommaville, 1638, in-4.

17. *Clorinde, comédie*, 1636. 1637, in-4.

18. *Les Sosies, comédie*, 1636. Paris, Ant. de Sommaville, 1638, in-4. Réimprimé en 1650 sous le titre de *La naissance d'Hercule ou Amphitryon. comédie avec machines*.

19. *Les deux Pucelles, tragi-comédie*, 1636. 1639, in-4. — *Idem*. Lyon, Cl. la Rivière, 1653, in-8.

20. *Amélie, tragi-comédie*, 1637. Paris, de Sommaville, 1638, in-4.

21. *Laure, persécutée, tragi-comédie*, 1637. Paris, de Sommaville, 1639, in-4. — *Idem*. Paris, Touss. Quinet, 1646, in-12. — *Idem*. 1654, in-12.

22. *Antigone, tragédie*, 1638. Paris, de Sommaville, 1639, in-4.

23. *Les Captifs ou les Esclaves, comédie*, 1638. Paris, de Sommaville, 1640, in-4.

24. *Crisante, tragédie*, 1639. Paris, de Sommaville, 1640, in-4.

25. *Iphigénie en Aulide, tragi-comédie*, 1640. Paris, de Sommaville, 1641, in-4.

26. *Clarisse ou l'amour constant, comédie*, 1641. Paris, Touss. Quinet, 1643, in-4.

27. *Le Bélisaire, tragi-comédie*, 1643. Paris, Touss. Quinet, 1644, in-4.

28. *Célie ou le vice-roi de Naples, tragi-comédie*, 1645. Paris, Touss. Quinet, 1646, in-4,

29. *La Sœur, comédie*, 1645. 1647, in-4. Réimprimée sous le titre : *La Sœur généreuse*, 1647, in-12.

30. *Le véritable Saint-Genest, comédien païen, représentant le martyre d'Adrien, tragédie*, 1646. 1648, in-4.

31. *Don Bernard de Cabrère, tragi-comédie*, 1647. 1647, in-4.

32. *Venceslas, tragi-comédie*, 1647. Paris, de Sommaville, 1648, in-12 ; retouchée par Marmontel, 1759.

33. *Cosroès, tragédie*, 1649. 1649, in-4. Retouchée par d'Ussé de Valentiné (1705), in-8.

34. *Florimonde, comédie*, 1650. 1650, in-4.

35. *Don Lope de Cardone, tragi-comédie*, 1650. 1652, in-4.

On connaît encore de Rotrou :

L'Inconnu ou le véritable amy de MM. de Scudéry et Corneille, 1637, in-8.

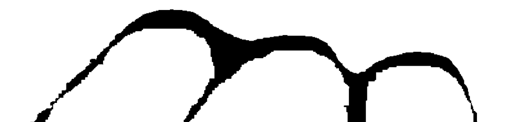
Dessin du poème de la grande pièce des machines de la Naissance d'Hercule, dernier ouvrage de M. de Rotrou représenté sur le théâtre du Marais. 1650, in-4.

En 1631 avaient paru à Paris, chez T. de Bray, in-8, les *Œuvres poétiques de Rotrou*. Th. Desoer donna de 1820 à 1823 les *Œuvres de Rotrou*, 5 vol. in-8. En 1823, Ladrange publia les *Chefs-d'œuvre dramatiques de Scarron et de Rotrou*, in-18. Les tragédies de *Saint-Genest* et *Venceslas* se trouvent encore imprimées dans le premier volume des *Chefs-d'œuvre tragiques*, publié par F. Didot en 1843, in-12.

En 1811, l'Académie française proposa pour sujet du concours de poésie *La mort de Rotrou*. Ce fut Millevoie qui remporta le prix.

Flotard publia *Le dévoûment de Rotrou, dialogue*. Chartres, Garnier (1832), in-12.

M. Saint-René Taillandier a fait paraître à Paris, chez Lahure, en 1865 : *Rotrou, sa vie, ses œuvres*, in-12.



Le 30 juin 1867 eut lieu à Dreux l'inauguration de la statue de Rotrou. On publia à cette occasion les opuscules suivants :

Rotrou (Jean), dit le Grand. Ses ancêtres et ses descendants; sa vie. Coup d'œil sur l'art à son époque et sur ses œuvres. Chroniques extraites des manuscrits d'une de ses petites-filles, la comtesse Olympe Milon de Lernay. Compte-rendu de la solennité pour l'inauguration de la statue du poète illustre, magistrat héroïque, à Dreux, sa patrie (par Lemenestrel). Dreux, Lemenestrel, 1869, in-8, avec une gravure représentant la statue.

Rotrou, son dévoûment, juin 1650. Érection de sa statue, 30 juin 1867, par Vramant père. Nogent-le-Rotrou, Gouverneur, 1867, in-4.

Le portrait de Rotrou a été plusieurs fois gravé. Un des plus célèbres est celui gravé par Desrochers, au bas duquel on lit ces quatre vers :

Le théâtre lui doit ses premières merveilles,
Et les siècles futurs ne seront jamais las,
En dépit de Racine et malgré les Corneilles,
De pouvoir sur la Seine (*sic*) admirer Venceslas.

ROTROU (EUSTACHE). — Cousin du grand Rotrou, fils de Claude Rotrou et de Simonne Rousseau, Eustache naquit à Dreux en 1656 et y mourut en 1738. Il était conseiller et procureur du roi au bailliage de Dreux, et avait épousé Marie-Anne Dubois.

En 1707, il fit hommage au duc de Vendôme d'un *Abrégé historique des antiquités de la ville et du comté de Dreux*. Cet ouvrage était resté manuscrit jusqu'à ces derniers temps, où il a été imprimé par les soins de M. l'abbé Vilbert, aumônier de la chapelle royale de Dreux. Dreux, Lacroix, 1864, in-12. Une nouvelle édition a paru sous ce titre : *Abrégé historique de la ville de Dreux et de son comté, par le président Eustache de*

Rotrou, lieutenant général au bailliage de Dreux, continué jusqu'à nos jours par M. l'abbé Vilbert. Dreux, Lacroix, 1879, in-12.

ROUILLARD (Sébastien). — Sébastien Rouillard n'appartient pas à proprement parler au pays chartrain, car il naquit à Melun ; mais il avait des relations de parenté avec la famille Estienne, une des plus considérables de la ville de Chartres, et il a composé plusieurs ouvrages qui intéressent cette cité. Le plus important sans contredit est celui intitulé : *Parthénie ou Histoire de la très-auguste et très-dévote église de Chartres, avec ce qui s'est passé de plus mémorable au fait de la seigneurie tant spirituelle que temporelle de ladite église, ville et païs chartrain.* Paris, 1609, in-8. Cette Histoire, assez considérable, est remplie d'erreurs ; elle eut néanmoins un grand succès à l'époque où elle parut. En tête du livre est un portrait de l'auteur.

Nous devons encore signaler comme se rapportant au pays chartrain : *Traité de l'antiquité et des priviléges de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal de Paris.* Paris, Th. de la Ruelle, 1606, in-8. C'est un factum pour Jacques Guillemin, chanoine de la Sainte-Chapelle et de la cathédrale de Chartres, contre le Chapitre de Chartres, pour montrer qu'il devait, quoique non résidant, gagner ses gros fruits, sauf les distributions manuelles.

ROUSSARD (Louis). — Louis Roussard, né à Chartres, fut un habile jurisconsulte. Il professa le droit à Bourges au XVI[e] siècle et mourut dans cette ville en 1567. Il acquit une certaine renommée au temps où il vivait par les éditions de droit civil qu'il donna chez Rouillé et Plantin, de 1551 à 1567.

RUPT (Nicolas-Augustin de). — Nicolas-Augustin de Rupt, né en 1725, fut curé de Châtaincourt, près de Brezolles. Il mourut dans sa paroisse le 28 juillet 1784, et fut inhumé dans le cimetière de Châtaincourt. Nous connaissons de lui :

Description de l'hommage rendu au roi, à la reine, à Mgr le Dauphin et à toute la famille royale par les laboureurs de la paroisse de Châtaincourt, près Dreux, à l'occasion de la naissance de Mgr le Dauphin, le tout fait, conduit et présenté par l'abbé de Rupt, curé de la paroisse, le 28 novembre 1781. Chartres, Mich. Deshayes, in-4.

SABELLAT (Jean). — Jean Sabellat, du diocèse de Clermont, fut reçu chanoine de Chartres le 15 octobre 1533. Il est connu par les nombreux procès qu'il soutint contre son évêque, Louis Guillart, et contre le Chapitre de Chartres. Il était fort soupçonné d'être partisan des idées nouvelles, et l'éloge qu'écrit de lui Ch. Dumoulin (1) n'est pas fait pour détruire cette conjecture. Omer Talon, en lui adressant en 1550 ses *Prélections dialectiques sur Porphyre*, dit qu'il était l'homme du monde le plus studieux et qui avait le plus d'amour pour la philosophie.

Sabellat a rédigé lui-même plusieurs Factums contre le Chapitre au sujet du droit de résidence, contre l'Évêque sur la prononciation du mot *Paraclitus*.

SABLON (Pierre). — La famille Sablon est originaire des environs de Chartres, de Champseru, suivant toute apparence. Comme tant d'autres, c'est au XVe siècle que des membres de cette famille vinrent se fixer dans la ville.

(1) Dumoulin, en rapportant le voyage qu'il fit à Chartres au mois de juin 1557, s'exprime ainsi : « *Consului Carnoti, presente clarissimo et eruditissimo viro, D. Sabellato, canonico insignis ecclesie Carnotensis, et de eadem ecclesia pro sua pietate et jurium peritia et experientia bene merito.* »

Les Sablon n'étaient dans l'origine que d'honnêtes artisans. Le premier que nous trouvions mentionné à Chartres est Jean Sablon, cordonnier, sur la paroisse de Saint-Maurice. Un des descendants de Jean, Marin, fut marchand drapier et épousa Madeleine Lhommedieu. Il eut plusieurs enfants, parmi lesquels Pierre Sablon, baptisé dans la paroisse de Saint-Aignan le 22 septembre 1584.

Pierre Sablon succéda sans doute à son père dans son magasin de draperie. Nous le trouvons encore en 1619 mentionné comme marchand drapier; mais en 1622 il prend le titre d'élu en l'élection de Chartres. Il s'était marié le 12 août 1607 à Marie Sedillot, dont le frère, Pierre Sedillot, se qualifiait vicomte de Nogent-le-Roi, et l'ambition de Sablon avait sans doute crû avec la prospérité de son commerce.

Notre auteur était à la fois poète et graveur. Comme graveur, nous connaissons de lui trois œuvres authentiques : une copie de l'estampe de Lucas de Leyde représentant Lamech et Caïn (1602) ; un portrait de Rabelais ; un portrait de lui-même. On lit à l'entour : « *Pierre Sablon, chartrain, XXIII ans, 1607,* » et au-dessous, ces vers :

Me contemplant un jour en deux diverses glaces,
Je veis le mien profil despeinct naïvement :
Lors je délibéré en moy soudainement
De graver ce pourtraict dont vous voyez les traces.

Le graveur avait précédé le poète, puisque Sablon n'avait que dix-huit ans lorsqu'il fit sa gravure de Lamech et Caïn, et que les premiers vers que nous connaissons de lui sont ceux placés au bas de son portrait.

Sablon semble d'ailleurs ne s'être véritablement adonné à la poésie que quand il eut renoncé à son commerce.

Voici le titre de l'ouvrage qu'on connaît de lui : *Abrégé de l'histoire des roys de France, depuis Pharamond jusqu'à Louis XIII de ce nom, dit le Juste, à présent régnant. Dédié au roy.* Paris, Rob. Sara, 1631, in-16. En tête du livre se trouvent des vers signés par P. Sedillot, beau-frère de Sablon ; Michel Martin, principal du collége Pocquet ; Pierre Sablon, fils de l'auteur, alors âgé de dix-neuf ans (1); Fr. de Sainte-Marthe, etc.

Dans son ouvrage, Pierre Sablon a essayé d'analyser en quatre vers les principaux faits de chaque règne. Il n'a ni plus mal ni mieux réussi que tous les faiseurs de rébus et de charades actuels. Nous voulons seulement citer le quatrain qui concerne le roi Eudes :

Eudes, le petit-fils de Vuidichind de Saxe,
Quoyqu'il sceust bien conduire un peuple destrement,
Est rebutté de tous : on le blâme, on le taxe ;
Et laisse après huit ans son beau gouvernement.

C'est en effet à Witikind que l'école historique moderne, depuis la découverte de la chronique de Richer vers 1840, fait remonter l'origine de la dynastie capétienne ; on voit que, dès le XVII[e] siècle, ce fait était acquis à la science.

SABLON (VINCENT). — Vincent Sablon était le septième enfant de Pierre Sablon et de Marie Sedillot ; il fut baptisé le 27 décembre 1619, en la paroisse de Saint-Aignan de Chartres. Ne se contentant plus de la modeste position de

(1) Les vers de Pierre Sablon fils, quoique sentant fort le goût maniéré de l'époque, nous semblent mériter d'être cités :

Mon père, je vous suis grandement redevable
De ce que vous m'avez d'un tel frère pourveu.
Puisse ma Muse un jour vous rendre le semblable
En vous faisant l'ayeul d'un aussi bon neveu.

son père et de son aïeul, dans son acte de mariage, du 12 février 1646, avec Marguerite Lemaire, il s'intitule « noble homme, conseiller du Roy et élu en l'élection de Chartres. »

Nous connaissons peu de chose de sa vie privée : il mourut, le 24 août 1693, à Chartres, sans avoir fait parler de lui autrement que par les œuvres qu'il produisit et que nous allons rapporter :

Le Godefroy ou la Hiérusalem délivrée. Paris, veuve Denis Thierry, 1659, dédié à Mgr Ferdinand de Neufville, évêque de Chartres. Cette première édition ne contenait la traduction que des cinq premiers chants du poème du Tasse. En 1671, Sablon fit paraître *La Hiérusalem délivrée du Tasse, en vingt chants.* Paris, Denis Thierry, 2 vol. in-16. Cette fois l'ouvrage est complet ; chacun des chants est orné d'une gravure ; en tête est le portrait du Tasse et une jolie petite vue de Paris.

Les vers de Sablon furent peu goûtés ; mais il n'en fut pas de même de son autre ouvrage :

Histoire de l'auguste et vénérable église de Chartres dédiée par les anciens Druides à une Vierge qui devoit enfanter. Tirée des manuscrits et originaux de ladite église, avec une dédicace au Chapitre de Chartres. Orléans, Fr. Hotot, 1671, in-12.

Le Chapitre n'accepta pas, il est vrai, la dédicace qui lui était offerte, à cause de certains passages dont il demandait la suppression. Sablon ne tint pas compte de ces observations et laissa se débiter la première édition de son livre ; mais à la seconde (Chartres, Et. Massot, 1683, in-12), il fit faire les retranchements qui avaient été réclamés.

Dans une troisième édition (Chartres, René Bocquet, 1694, in-12), V. Sablon étant mort, le libraire crut pouvoir revenir au texte de 1671, et depuis cette époque c'est celui qui a été suivi.

Outre ces trois éditions, l'histoire de Sablon en eut plusieurs autres que nous allons rapporter : Chartres, veuve Et. Massot, 1697, in-12; — Chartres, veuve Marin Machefert, 1707, in-12; — Chartres, veuve Lefort, 1714, in-12; — Chartres, André Nicolazo, 1715, in-12; — Chartres, Et. Cormier, 1767, in-12; — Chartres, Fr. le Tellier, 1774, in-12; — Chartres, Mich. Deshayes, 1780, in-12; — Chartres, veuve Mich. Deshayes, 1808, in-12; — Chartres, P.-H. Laballe, 1835, in-12, revue et augmentée par les soins de M. Hérisson ; — Chartres, Petrot-Garnier, 1860, in-12, et 1864, in-8, ces deux dernières éditions revues et augmentées par Lucien Merlet.

On attribue également à Vincent Sablon deux ouvrages manuscrits : *Les Amours de Vénus et d'Adonis*, et *Rabelais purgé de son sérieux*.

M. Ad. Lecocq a publié une *Notice sur Vincent Sablon et sa famille*. Chartres, Garnier, 1861, in-8.

SAINT-PÉRAVY (JEAN-NICOLAS-MARCELIN GUÉRINEAU DE). — Le vrai nom de cet auteur est Guérineau ; il naquit à Janville, le 12 octobre 1735, de Jean-Claude Guérineau, avocat au bailliage de cette ville, et de Suzanne-Louise Champeaux. Suivant la mode du jour, il joignit à son nom le titre de Saint-Péravy, bourg voisin de Janville, où son père avait sans doute quelque propriété.

Il fit ses études à Chartres, puis vint à Paris pour se préparer à la carrière du barreau ; sa paresse naturelle l'empêcha de réussir. Il chercha dans la littérature les moyens de subsister. La nature l'avait heureusement doué ; mais là encore son indolence s'opposa à ses succès. Il ne fut qu'un versificateur facile, tandis qu'il aurait pu produire des œuvres d'un mérite sérieux, mais, comme il le disait lui-même :

Que m'importent à moi ces chefs-d'œuvre si beaux,
Produits dans les accès d'une céleste ivresse !
Valent-ils les douceurs d'un indolent repos
Et les rêves de ma paresse ?

Ses productions légères furent cependant très-goûtées du public, et peut-être fût-il arrivé à des travaux plus graves; malheureusement, il fut forcé de quitter la France à la suite d'une affaire d'honneur (1778). Il se retira à Liége, où le prince évêque Velbrack le gratifia d'une pension de 200 livres, avec le brevet de membre orateur de sa Société d'émulation.

Saint-Péravy, qui avait travaillé en France au *Journal de l'Agriculture et du Commerce*, fonda à Liége un journal intitulé : *Le poète voyageur et impartial, ou Journal en vers accompagné de notes en prose;* mais cette publication eut peu de succès et cessa bientôt de paraître, faute d'abonnés. Saint-Péravy mourut presque indigent, à Liége, en 1789.

Il a publié un assez grand nombre d'ouvrages ; nous ne citerons que :

L'Optique ou le Chinois à Memphis, 1763, in-12, conte qui parut assez spirituel pour qu'on l'attribuât à Voltaire.

Traité de la culture de différentes fleurs. 1765, in-12.

Épître sur la consomption (18 avril 1766).

Mémoire sur les effets de l'impôt indirect sur le revenu des propriétés des biens-fonds. 1768, in-12.

Plan d'organisation sociale divisée dans ses trois parties essentielles. 1789, in-8.

Essai sur les principes à adopter par les États-Généraux, sur leurs premières observations qui n'en sont que les conséquences. 1789, in-8.

Les plus jolies pièces de Saint-Péravy ont été publiées avec les morceaux choisis de La Condamine et de Pezay, à Paris, 1810, in-18.



SAINCTES (CLAUDE de) (*Claudius Sanctasius*). — Les biographes ne sont pas d'accord sur le lieu de naissance de ce célèbre controversiste: les uns le font naître à Chartres, d'autres dans le Perche ; nous croyons plutôt que Chartres fut son lieu de naissance, tout au moins en était-il originaire, car son père, Pierre de Sainctes, était notaire et procureur en cour d'église en cette ville, et son oncle, un autre Pierre de Sainctes, était lieutenant criminel au bailliage de Chartres. Claude naquit en 1525 du premier mariage de Pierre avec Cantienne Bouguier. Reçu au noviciat de l'abbaye de Saint-Cheron-lès-Chartres dès l'année 1536, il fit profession dans cette abbaye le 20 août 1540. Son goût pour l'étude, les progrès qu'il faisait dans les sciences décidèrent son père à l'envoyer au collége de Boncourt, où il resta jusqu'en philosophie. M. Prévost, chanoine de Chartres, lui résigna la cure de Béville-le-Comte le 8 mars 1548; il n'était encore que tonsuré. Il reçut les quatre ordres mineurs la veille de Pâques suivant, puis en 1549 il fut ordonné par Claude Audry, évêque de Sébaste, dans l'église d'Umpeau, sous-diacre le 28 juin, diacre le 29 et prêtre le 7 juillet. Il fut placé alors au collége de Navarre par le cardinal Charles de Lorraine; il y fit sa théologie et se consacra également à l'étude des langues. Il prit le bonnet de docteur en théologie en 1555, et en 1561 il fut fait principal du collége de Boissy, à Paris, comme descendant, par sa mère, de la famille Bouguier, à laquelle ce collége était principalement affecté.

Sa réputation était déjà si bien établie, que le cardinal de Lorraine n'eut pas de peine à décider la reine Catherine de Médicis à le choisir pour l'un des représentants du parti catholique au colloque de Poissy, en 1561. Il fut ensuite député au concile de Trente, avec Simon Vigor,



au nom de l'Université de Paris, et il s'y fit remarquer par son éloquence.

Après la clôture du concile, de retour à Paris, il eut souvent des conférences avec les calvinistes et fit contre eux plusieurs écrits. La plus célèbre de ces conférences est celle qu'il tint, en 1566, avec Simon Vigor, contre les ministres Barbaste et Lépine, fameux dans le parti huguenot. Cette conférence se tint chez le duc de Nevers et avait pour but de ramener à l'Église catholique la duchesse de Bouillon, fille du duc de Montpensier. Les actes en furent imprimés en 1568.

Le 30 mars 1575, Henri III, sur la sollicitation du cardinal de Lorraine, nomma Claude de Sainctes évêque d'Évreux. En 1576, le nouvel évêque assista aux États de Blois, où il soutint, avec Vigor, une célèbre dispute contre les ministres Lépine et Rosier. Par ses soins on tint à Rouen un concile en 1581, dont il rédigea les actes en latin et en français, et qu'il publia avec les synodes de son diocèse.

Vers cette époque, les religieux de Saint-Cheron le choisirent pour leur abbé; mais les nombreuses occupations du prélat l'empêchèrent d'accepter.

Son zèle contre l'hérésie le fit tomber dans quelques opinions peu conformes à la foi; mais il ne les soutint pas avec opiniâtreté. Il avança qu'on devait rebaptiser ceux de la religion prétendue réformée qui rentraient dans le sein de l'Église catholique. Le pape ayant été informé de cette proposition, défendit à de Sainctes de soutenir à l'avenir de pareilles maximes. Le prélat se soumit, reconnut son erreur et enseigna le contraire dans le synode d'Évreux de 1587.

Il travailla sérieusement à faire recevoir le concile de Trente dans tout le royaume, et en particulier dans son



diocèse; mais il eut le malheur d'embrasser avec trop d'ardeur le parti de la Ligue. Il entraîna bientôt dans sa rébellion contre le roi sa ville épiscopale, qui ouvrit ses portes aux ligueurs. La ville d'Évreux ayant été assiégée et prise, en 1591, par le maréchal de Biron, Claude de Sainctes s'enfuit à Louviers, qui tenait encore pour la Ligue. Quelque temps après, Biron s'empara de cette ville, et le prélat fut fait prisonnier. On envoya des commissaires à Évreux pour faire l'inventaire de ses papiers ; on en trouva un écrit de sa main, dans lequel il s'efforçait de justifier l'assassinat de Henri III et d'établir qu'il était permis de tuer son successeur. On le transféra à Caen, où siégeait le parlement de Normandie; son procès fut instruit solennellement. Convaincu du crime de lèse-majesté, il fut condamné à la peine de mort ; mais le roi, sollicité par le cardinal de Bourbon, son oncle, commua cette peine en une prison perpétuelle et l'envoya prisonnier au château de Crèvecœur, dans le diocèse de Lisieux. De là, il fut conduit à Carrouge, puis à Falaise, où il mourut au bout de deux mois de captivité, en 1591, de misère suivant les uns, de poison suivant les autres. Ses restes furent transportés, au mois de septembre 1596, dans l'église cathédrale d'Évreux.

Les ouvrages de Claude de Sainctes sont les suivants :

1. *Lithurgiæ sive Missæ sanctorum Patrum, Jacobi apostoli, Basilii magni, Johannis Chrysostomi. De ritu missæ et eucharistiæ, ex libris Sanctorum Patrum*, en grec et en latin. Paris, G. Morel, 1560, in-fol.

Le même ouvrage fut publié en latin seulement. Anvers, J. Strelsius (Plantin), 1562, in-8.

2. *Ad edicta veterum principum de licentia sectarum in religione christiana. Item Methodus contra sectas, quam sequuti sunt primi catholici imperatores*. Paris, Frémy, 1561, in-8.

3. *Déclaration d'aucuns athéismes de la doctrine de Calvin et Bèze contre les premiers fondements de la chrétienté.* Paris, 1567, in-8.

4. *Discours sur le saccagement des églises catholiques par les hérétiques, anciens et nouveaux calvinistes, en l'an 1562.* Paris, Cl. Frémy, 1567, in-8.

Ce discours a été réimprimé récemment dans le tome IV des *Archives curieuses de l'Histoire de France.*

5. *Traicté de l'ancien naturel des François en la religion chrestienne.* Paris, 1567, in-8.

6. *De rebus Eucharistiæ controversis repetitiones.* Paris, P. Lhuillier, 1575, in-fol.

7. *Brief advertissement de Mgr l'évesque d'Évreux à ses diocésains contre un prétendu arrest donné à Caen, le 23 mars dernier, par lequel il appert de l'introduction et établissement en France du schisme, hérésie et tyrannie d'Angleterre.* Paris, Bichon, 1591, in-8.

SALEL (HUGUES). — Ce poète naquit à Cazals en Quercy vers l'année 1504, et mourut dans l'abbaye de Saint-Cheron-lès-Chartres en 1553. Il fit ses études dans la ville de Lyon et y demeura plusieurs années. C'est là qu'il commença à se faire connaître par sa facilité de versification. Sacrifiant au goût de l'époque, ses premiers essais se ressentirent de l'influence italienne et de l'admiration du paganisme mis à la mode par le pape Léon X. A la suite d'un poème de Jean de Pré, *Le Palais des nobles dames,* on trouve un *Dialogue entre Jupiter et Cupidon* (1), composé par Hugues Salel et daté de Lyon le 24 août 1534.

Le roi François Ier ayant eu connaissance des essais poétiques de Salel, l'appela à sa cour et le proclama son poète en titre, lui confiant la mission de traduire en vers français l'*Iliade* d'Homère. En même temps il le nommait son valet de chambre et le comblait de bénéfices ecclésiastiques. C'est ainsi que Hugues Salel devint le premier

(1) Ce dialogue fut réimprimé à Lyon en 1538, sous ce titre : *Dialogues non moins utiles que délectables,* in-8.

abbé commendataire de Saint-Cheron-lès-Chartres, abbaye dont il prit possession le 26 septembre 1543. Ce riche bénéfice fut, dit-on, la récompense d'une cantate composée par notre poète sous ce titre : *Sur la nativité de M. le duc, premier fils de M. le Dauphin de France*. Paris, Jacques Nyvert, 1543. Nous avons en original l'acte de serment qu'il prêta comme abbé de Saint-Cheron : il s'y qualifie de *presbyter Caturcensis diocesis*.

Hugues Salel d'ailleurs, il faut le reconnaître à sa louange, ne négligea pas les intérêts de son abbaye. Il y fit continuellement résidence, s'occupant du bien-être de ses religieux et n'oubliant aucune occasion d'accroître les richesses de l'abbaye. Plusieurs améliorations importantes datent de son administration. Il eut pour amis tous les poètes de cette première époque de la Renaissance, et, devinant le talent futur de Claude de Sainctes (voir à ce nom), il le présenta lui-même à l'évêque Louis Guillart, le 20 avril 1549, pour le faire recevoir accolyte.

Son catholicisme était d'ailleurs assez accommodant. Semblable en cela à son évêque Charles Guillart, il ne se refusait pas tout commerce avec les huguenots. Une petite anecdote conservée dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Cheron nous en est une preuve frappante. A l'endroit même où le corps de saint Cheron avait été trouvé par ses disciples existait une fontaine dont l'eau, suivant une tradition populaire, croissait merveilleusement tous les ans, la nuit qui précédait la fête du saint (28 mai). Or, l'année même où Clément Marot vint à Chartres, quelques jours avant son arrestation en cette ville comme damnable hérétique, le poète était allé visiter son ami, l'abbé de Saint-Cheron. On était au 27 mai, la nuit de la vigile de la fête ; le poète et ses serviteurs « voulurent esprouver si ce que l'on disoit de ladicte fontaine estoit vray : ils veil-

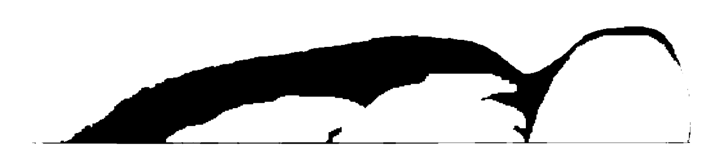
lèrent presque toute la nuict dans la grotte où est ladicte fontaine; mais ils furent contraints d'en sortir promptement à cause des visions nocturnes et de l'accroissement de l'eau qui remplissoit ladicte grotte plus que jamais n'avoit faict. »

Hugues Salel était loin d'avoir le génie de son ami, Clément Marot. Sa traduction de l'*Iliade* est d'une médiocrité désespérante : le versificateur se traîne sur le grec d'Homère et ne rencontre jamais un trait ou même une expression originale. On a dit pour l'excuser que cette œuvre avait été une œuvre de commande; mais les autres ouvrages d'Hugues Salel ne témoignent pas d'un plus grand génie. Ronsard cependant lui accordait de pompeux éloges, et, parlant de sa mort prématurée, le poète vendômois dit que Salel mourut à la fleur de l'âge par suite de l'inimitié des dieux protecteurs des Troyens, qui avaient déjà rendu si misérable l'existence d'Homère.

L'*Iliade* de Salel eut du reste un grand succès à l'époque où elle parut. Elle fut d'abord publiée par fragments, et dès 1542 les premiers livres étaient imprimés à Lyon, sans le concours de l'auteur.

La première édition complète parut à Paris, chez V. Sartènes, 1545, in-fol. : *Les dix premiers livres de l'Iliade d'Homère, prince des poètes, traduits en vers françois*. La traduction est précédée d'une épître dédicatoire à François Ier. Salel a eu le tort d'adopter les vers de dix syllabes.

L'abbé de Saint-Cheron mourut avant d'avoir achevé son œuvre. Elle fut continuée par Amadis Jamyn, qui reprit le rhythme alexandrin; l'œuvre complète parut en 1580 (Paris, Lucas Breyer, in-12), sous ce titre : *Les XXIV livres de l'Iliade d'Homère, prince des poètes, traduits du grec en vers françois, les XI premiers par*



M. Hugues Salel, abbé de Saint-Cheron, les XIII derniers par Amadis Jamyn.

La traduction de Salel fut plusieurs fois réimprimée. Parmi les diverses éditions, nous citerons celles de Paris, Claude Gautier, 1574, in-8; Paris, Langelier, 1584, in-12; Rouen, 1606, in-12.

Outre les œuvres que nous avons déjà citées, Hugues Salel composa des poésies légères qui furent imprimées en 1539 sous ce titre : *Les œuvres d'Hugues Salel.* Paris, Ét. Rosset, in-12, et Lyon, 1573, in-16. Quelques autres pièces de vers du même auteur se trouvent aussi à la suite des Odes d'Olivier de Maghy. Paris, 1559, in-8.

SALISBURY (Jean de) (*Johannes Sarisberiensis*). — Dans le courant de l'année 1136, après dix-sept ans de silence, Abeilard reprenait ses leçons sur la montagne Sainte-Geneviève. Parmi les nombreux auditeurs accourus à sa voix, on remarquait un tout jeune homme, anglais de naissance, que ses parents avaient nommé Jean sur les fonts de baptême, que ses contemporains ont surnommé de Salisbury, du lieu de son origine.

Les leçons d'Abéilard ne durèrent pas longtemps. Jean de Salisbury passa successivement sous la direction de Robert de Melun, Guillaume de Conches, Thierry l'Évêque, Adam du Petit-Pont, etc. Après avoir entendu tous ces maîtres, il se crut à son tour un savant et tenta de tenir école. Mais il n'était pas encore mûr ; il sentit qu'il avait de nouveau besoin d'étudier, et il se remit parmi les disciples de Gilbert de la Porée et de Simon de Poissy.

Après douze ans de dialectique, Jean voulut retourner en Angleterre; mais il n'avait pas de quoi subvenir aux frais de son voyage. Pierre, abbé de Moustier-la-Celle, qui l'avait connu aux écoles de la montagne Sainte-Geneviève,

lui vint généreusement en aide ; avec le viatique nécessaire, il lui procura une lettre de recommandation de saint Bernard pour l'archevêque de Cantorbéry, le vieux Thibault.

Celui-ci accueillit avec bonté le protégé de l'abbé de Clairvaux, l'attacha à sa personne, et bientôt l'activité et la prudence de Jean lui eurent assuré l'entière confiance de l'archevêque. Du palais archiépiscopal de Cantorbéry à la Cour du roi, il n'y avait qu'un pas. Jean ne tarda pas à conquérir les bonnes grâces de Henri II, qui le chargea d'aller négocier à Rome, près du pontife, Adrien IV, l'obtention d'une bulle qui conférât au roi d'Angleterre l'investiture et la légitime possession de l'Hibernie.

A Adrien IV succéda Alexandre III, qui se vit d'abord disputer la tiare par l'anti-pape Victor III. Ce fut l'influence de Salisbury qui décida les prélats anglais à se prononcer en faveur d'Alexandre III au concile de Londres.

Un instant cependant le dégoût s'empara de Salisbury. Il fut tenté de s'enfuir dans la solitude de quelque couvent. Le chancelier Thomas Becket avait apporté à la cour d'Angleterre le goût du luxe et du faste. L'austérité de Jean s'y trouvait déplacée ; il demanda au vieil archevêque la faveur de se retirer. Thibault ne voulut pas se séparer de son fidèle secrétaire, et, pour guérir l'ennui qui le rongeait au milieu des splendeurs de la Cour, Jean, sur les conseils de Thomas Becket, se mit à écrire ; mais ses ouvrages mêmes se ressentent de l'état de son esprit : ce sont de mordantes satires, où il flagelle la frivolité des occupations du monde, où il fustige sans pitié les vices des grands.

Ces ouvrages eurent un grand succès ; mais ils ne pouvaient pas ne pas déplaire au roi, dont ils blâmaient indi-

rectement la conduite. Jean s'aperçut qu'il avait perdu une partie des bonnes grâces de Henri II. Il devait être associé bientôt à une lutte bien plus terrible contre son souverain.

Thibault, l'archevêque de Cantorbéry, étant mort, Henri choisit pour le remplacer son chancelier, Thomas Becket. Il espérait trouver dans son favori un instrument docile pour les entreprises qu'il méditait contre le clergé. On sait les péripéties de cette mémorable querelle. Jean de Salisbury ressentit les premiers coups de la colère royale ; il fut forcé de reprendre en fugitif le chemin de la France. Là, il tenta de servir d'intermédiaire entre l'archevêque et le roi ; il parvint à conclure entre eux l'apparente réconciliation de Fréteval. Joyeux de son succès, il repartit pour Cantorbéry, présida le synode tenu dans cette ville avant le retour de Thomas Becket, et, quelques jours après, il avait la douleur, sinon de voir en personne, au moins d'apprendre avec horreur le drame sanglant du 29 décembre 1170.

Après le meurtre de son maître, Jean de Salisbury resta attaché comme simple clerc à l'église de Cantorbéry. Il se consacrait tout entier à obtenir la canonisation du grand archevêque lorsque, le 22 juillet 1176, arrivèrent dans cette ville le doyen, le chantre et le chancelier de l'église de Chartres; ils venaient, au nom de leur chapitre et du roi Louis le Jeune, réclamer Jean pour leur évêque. Celui-ci consentit à accepter, et le 8 août il était sacré dans la cathédrale de Sens par Maurice de Sully, évêque de Paris. Huit jours après, il faisait son entrée solennelle dans sa ville épiscopale et prenait possession de son diocèse.

Dès lors, sa vie s'achève tranquille et presque ignorée, dévouée entièrement aux devoirs de sa charge. Pourtant

nous le retrouvons à Rome en 1179, parmi les évêques qui assistèrent au onzième concile général de Latran.

Jean de Salisbury mourut à Chartres le 25 octobre 1180, et fut inhumé dans la chapelle de la Vierge, en l'abbaye de Josaphat.

Voici la liste des ouvrages de Jean de Salisbury, qui fut assurément, sinon le plus savant, au moins un des plus savants hommes du XII[e] siècle :

1. *Policraticus, sive De nugis curialium et vestigiis philosophorum.* 1475, in-fol. — *Idem.* Lyon, pour Guill. Petit, 1513. — *Idem.* Paris, Jean Petit, 1513, in-8. — *Idem.* Leyde, 1639. — *Idem.* Amsterdam, 1664, in-8. Le *Policraticus* a été traduit en français par Mézeray. *De la vanité de la cour.* Paris, 1640, in-4.

2. *Metalogicus.* 1513. — *Idem.* Paris, 1610. — *Idem.* Leyde, 1630.

3. *De membris conspirantibus.* Leipsick, 1655, in-8, par les soins d'André Rivinus ; réimprimé par Fabricius dans sa *Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis.*

4. *Vita sancti Anselmi, archiepiscopi Cantuariensis,* imprimée dans l'*Anglia sacra* de Henri Warthon.

5. *Vita atque Passio sancti Thomæ, Cantuariensis archiepiscopi et martyris ;* imprimée d'abord dans le *Quadrilogus,* où l'on avait réuni les travaux faits sur Thomas Becket par Guillaume de Cantorbéry, Alain de Towksbury, Herbert de Boseham et Jean de Salisbury.

6. *Commentarii in epistolas D. Pauli.* Amsterdam, 1646, in-4.

7. *Epistolæ.* Paris, 1611, in-4 ; publiées par les soins de Jean Masson, archidiacre de Bayeux.

8. *Eutheticus de dogmate philosophorum.* Hambourg, 1843, par les soins de Christian Petersen.

Les œuvres de Jean de Salisbury ont été imprimées dans le tome 199 du *Patrologiæ cursus completus* de J.-P. Migne (Paris, Montrouge, impr. Migne, 1855). Elles ont paru aussi sous ce titre : *Johannis Sarisberiensis, postea episcopi Carnotensis, opera omnia.* Oxonii, J.-H. Parker, 1848, 5 vol. in-8, édition publiée par J.-A. Giles.

M. l'abbé Demimuid a publié : *Jean de Salisbury, évêque de Chartres, thèse.* Paris, Thorin, 1873, in-8.

SALMON (Pierre-Augustin). — La communauté des potiers d'étain était puissante à Chartres avant la Révolution. Les maîtres potiers se succédaient de père en fils. Ainsi Pierre-Augustin Salmon, né à Chartres le 28 janvier 1728, d'Auguste Salmon, marchand potier d'étain, et d'Anne-Marie Pantonnier, succéda à son père dans sa maîtrise.

Il a publié : *Art du potier d'étain*. Paris, Montaud, 1787-88, in-fol. Cet ouvrage contient trente-deux planches dessinées et gravées par N. Ransonnette. Le prospectus avait paru en 1776, à Chartres, chez Fr. Le Tellier, in-4. Ce livre fut mis sous les yeux de l'Académie des sciences, qui le fit examiner par Maquer, Desmarets, Lavoisier et Cadet. Le rapport des commissaires fut très-favorable, et l'Académie publia deux arrêtés pour attester son approbation.

SANLECQUE (Louis de). — Louis était fils de Jacques de Sanlecque, l'un des plus habiles fondeurs en caractères d'imprimerie, et de Marie Del. Il naquit à Paris en 1652 et entra fort jeune dans la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, qui le chargèrent d'enseigner les humanités dans leur collége de Nanterre. Il se fit de bonne heure remarquer par son esprit caustique et par sa grande facilité à faire des vers latins et français ; aussi est-ce dans le genre satirique qu'il s'est distingué.

En 1677, il prit parti dans la querelle du duc de Nevers contre Boileau et Racine, au sujet de la *Phèdre* de Pradon, et il fit une satire assez mordante, qui lui attira la haine de Boileau, mais qui lui mérita la faveur du duc de Nevers. Ce fut par la protection de ce seigneur et aussi par celle du P. Lachaise, le confesseur de Louis XIV, qu'il obtint le prieuré-cure de Garnay, auprès de Dreux.

Le duc de Nevers le nomma même, quelque temps après, à l'évêché de Bethléem, dont il avait la disposition. Mais la verve satirique de Sanlecque s'était surtout exercée contre les faux directeurs et les évêques mondains ; l'évêque de Chartres, Paul Godet des Marais, s'opposa à sa nomination comme évêque. Il mourut donc simple prieur-curé de Garnay, et fut inhumé dans le chœur de l'église de ce lieu, le 14 juillet 1714.

Les œuvres de Sanlecque ont été imprimées sous ce titre : *Poésies héroïques, morales et satyriques*. Harlem, Ch. van den Dael, 1696, in-4, et 1726, in-8.

Une grande partie de ses satires furent réimprimées à la suite du livre de Losme de Monchenay : *Bolæana ou bons mots de M. Boileau*. Amsterdam, Lhonoré, 1742, in-8.

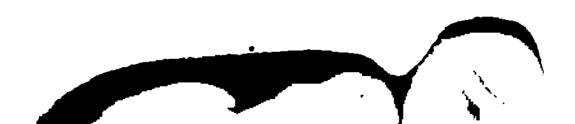
Dans un *Recueil de vers choisis* (Paris, G. Josse, 1693, in-12), on trouve une pièce de Sanlecque intitulée : *L'art de prescher et du geste*. Nous pouvons encore citer : *Art poétique de Boileau, suivi du poème sur les mauvais gestes, par le P. Sanlèque*. Montpellier, Jullien, 1826, in-8.

Enfin, dans les registres de l'état-civil de la paroisse du Boullay-des-Deux-Églises, est conservée une satire de Sanlecque : *A Monsieur Bontemps*, avec des variantes bien préférables à la leçon imprimée.

Louis de Sanlecque, pendant son séjour à Garnay, avait préparé un grand ouvrage qui ne vit jamais le jour : *Histoire des poètes illustres de France*.

SARAZIN (Pierre). — Né dans le diocèse de Laon vers 1606 (1), docteur en théologie de l'Université de Paris,

(1) C'est sans doute dans la ville de Noyon que Pierre Sarazin prit naissance. Il était frère du célèbre sculpteur Jacques Sarazin.



Pierre Sarazin fut reçu chanoine et théologal de Chartres, à la place de François Hallier, le 24 février 1645. Il conserva cette dignité jusqu'à sa mort, arrivée à Chartres le 17 décembre 1692.

On a de lui :

Traité de la manière qu'un chrétien doit faire son testament, avec un Discours de la maladie. Paris, Josse, 1678, in-12.

Discours de l'Avent. Paris, G. Josse, 1678, 2 vol. in-8.

SARRAUTE (JACQUES). — La famille Sarraute, originaire de la Saintonge, appartenait à la religion prétendue réformée. Un oncle de notre chanoine, appelé Jacques comme lui, était ministre à la Rochelle ; il se convertit lors de la révocation de l'édit de Nantes, et mourut avocat à Nantes. Jacques Sarraute naquit le 14 mars 1665 à Marienbourg en Prusse ; revenu en France, il se convertit comme le reste de sa famille, et fut baptisé en l'église de Saint-Aignan de Chartres, en 1677. Il embrassa la carrière ecclésiastique et devint vicaire, puis curé de Dangeau, au diocèse de Chartres, de 1687 à 1699. Il fut nommé chanoine de la cathédrale le 2 décembre 1699, mourut à Chartres le 26 septembre 1743 et fut enterré dans le cimetière de Saint-Jérôme.

Il a publié :

Amende honorable au Saint-Sacrement. Chartres, Nicolazzo, in-12.

Prière pour la paix. Chartres, Nicolazzo, in-12.

Le frère de Jacques, Jean Sarraute, vint, comme lui, s'établir à Chartres, dont leur mère était originaire. Il ne commença ses études qu'à l'âge de vingt-deux ans, mais il avait de si heureuses dispositions qu'en dix-huit mois M. Lambert, professeur au collége de Chartres, le mit en état de faire sa philosophie. Il se rendit alors à

Paris et se donna au Séminaire des Missions étrangères. Il s'y lia intimement avec un autre Chartrain, Robert Noguette, qu'il persuada d'aller dans les Indes, où lui-même le suivit six mois après.

Jean Sarraute fit de nombreux prosélytes parmi les Indiens idolâtres. Il était désigné pour un évêché dans le royaume de Tonquin lorsque les prêtres des idoles, furieux de voir le succès qu'obtenaient ses prédications, parvinrent à s'emparer de sa personne et le firent écorcher vif. Jean Sarraute eut le courage d'aller rejoindre ses néophytes à trois cents pas du lieu de son supplice ; ceux-ci ne purent le reconnaître qu'à une infirmité naturelle qu'il avait à un doigt de la main. Ils firent aussitôt éventrer un bœuf, dans lequel ils mirent ce saint prêtre, espérant le guérir. Il vécut encore quelques heures et mourut en les exhortant à la foi.

SAUNIER (Pierre-René-Nicolas). — La famille Saunier paraît originaire de Gallardon. Pierre-René-Nicolas exerçait dans cette ville les fonctions de bailli au nom de Mme de Montmorency-Laval, dame dudit lieu. Il a composé, en 1773, une *Histoire de Gallardon*, qui est restée manuscrite.

SAVARD (Claude). — Les membres de la famille Savard figurent dès le XVIe siècle dans les divers corps de marchands de la ville de Chartres. Claude Savard, né vers 1640, fut marchand comme ses ancêtres. Il devint juge consul et fut nommé marguillier de la paroisse de Saint-Maurice, où il résidait (1). C'est ce qui l'engagea à écrire

(1) Un des descendants de Claude Savard, peut-être son fils, Michel Savard, maître ès-arts de l'Université de Paris, fut curé de Saint-Maurice, et fut inhumé dans cette église le 7 février 1730.

son œuvre la plus considérable, mais qui est restée manuscrite : *Histoire de l'église collégiale et parochialle de Saint-Maurice-lès-Chartres* (1706), conservée à la Bibliothèque communale de Chartres.

Claude Savard pratiquait en outre la poésie latine. Nous connaissons de lui :

Illustrissimo principi ecclesiæ Paulo de Godet des Marais, episcopatum Carnotensem solemniter ingredienti Epithalamium. Chartres, Cl. Peigné, 1692.

In augustam beatæ Mariæ Virginis tunicam ad Josaphat prope Carnotum solemniter translatam, Poematicum. 1694.

Plurimorum martyrum Tumulus in antiqua et collegiali et parrochiali ecclesia Sancti Mauricii Carnotensis resignatus (21 septembre 1698). Chartres, Cottereau, in-4.

Collegii regii Carnotensis Sympeanismus sive Mursivus redivivus in adventu selectissimi archididascali Vincentii Chavanes (16 novembre 1703).

SCALBERGE (Philippe). — Ministre protestant au Pont-Tranchefêtu, Philippe Scalberge fit plusieurs petits écrits sur *le Pape, le Culte des images, la Réalité de l'Eucharistie, la Communion sous une seule espèce, la Validité du baptême administré par des hérétiques*. Une réfutation de ces écrits parut anonyme au commencement de 1663 : *Plainte à Messieurs de la religion prétendue réformée des presches du Pont-Tranchefêtu-lez-Chartres, Cherville et Jonvillier, contre le sieur Scalberge, ministre desdits lieux, sur la fuite et refus de deffendre sa religion* (19 mars 1663), in-4.

« Le 15 décembre 1632, furent espousez à Châteaudun Mr Philippe Scalberge, pasteur des églises de Chartres et Favières, fils de feu Philippe Scalberge et de Marie Botté, et dame Noémi Frain, veufve de feu Mihel Juppin. » En 1638, nous trouvons Scalberge pourvu du titre de docteur en médecine et exerçant les fonctions de ministre à Pont-

Tranchefêtu ; en 1657, il fit un accord avec les protestants de Chartres pour le réglement de ses honoraires. Il mourut vers 1670.

SCALBERGE (Charles). — Fils du précédent, Charles Scalberge succéda à son père dans la charge de ministre du Pont-Tranchefêtu, qu'il exerçait dès l'année 1671 ; il remplissait aussi, comme Philippe, les fonctions de docteur-médecin à Chartres. Charles Scalberge fut chargé, avec plusieurs de ses confrères, d'analyser l'eau d'une source minérale qu'on venait de découvrir dans les prés des Filles-Dieu, au mois de juin 1674.

Il fit paraître un traité intitulé : *Traité des causes naturelles du flux et du reflux de la mer.* Chartres, Cl. Peigné, 1680, in-4.

SELVE (Georges de). — La famille de Selve est une des plus anciennes et des plus nobles du Bas-Limousin. Georges était le fils de Jean de Selve, premier président au Parlement de Paris, qui s'illustra par son dévoûment à la cause de François Ier dans sa lutte avec Charles-Quint. Georges profita de la faveur de son père. A peine âgé de seize ans, le 12 septembre 1522, il était nommé chanoine de la cathédrale de Chartres, et, trois mois après, le 12 novembre 1522, prévôt d'Auvers en cette église. Il garda cette prévôté jusqu'au 28 janvier 1527, qu'il l'échangea contre l'église de Saint-Philbert de Noirmoutiers, au diocèse de Luçon. Il devint ensuite évêque de Lavaur en 1529, et mourut en 1541. François Ier l'employa comme ambassadeur auprès du pape, de l'empereur Charles-Quint et de la république de Venise.

Il composa des *Instructions pastorales pour le baptême et la confirmation*, un *Traité sur les moyens de se procurer*



son bonheur dans ce monde et dans l'autre, un autre *Traité sur les moyens d'établir une paix solide entre l'empereur d'Allemagne et le roi de France.* Tous ces écrits furent réunis et publiés en 1559. Paris, in-fol. François I[er] l'avait chargé de traduire en français les *Vies des hommes illustres* de Plutarque ; il en publia huit en 1535.

Nous connaissons : *Discours sur la mort de Georges de Selves, évêque de Lavaur, par Raimond le Roux, avocat.* Paris, 1551, in-8.

SENEUZE (Pierre). — Pierre Seneuze, chanoine régulier de la congrégation de France, ordre de Saint-Augustin, était religieux de l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée. Ce fut en cette qualité qu'il fut pourvu du prieuré-cure de Sainte-Foy de Chartres, qu'il posséda du 17 juillet 1770 jusqu'au 6 juin 1787. Il passa alors au prieuré-cure de Theuvy, qu'il résigna au mois d'août 1790.

Il écrivait avec talent et était recherché pour ses prédications. Il prononça, le 8 mai 1782, dans la cathédrale d'Orléans, un *Panégyrique de Jeanne d'Arc,* qui fut très-admiré. Il fut un des rédacteurs du Cahier des doléances du clergé de Chartres.

SIMSON (Alexandre). — Comme nous le voyons par son acte de mariage du 15 juin 1603 avec Anne Méraut, Alexandre Simson était fils d'Alexandre Simson, conseiller en justice, demeurant à Adiveton, en Écosse, et de Marie Aytton. Il fut envoyé comme ministre à Châteaudun par le sieur Vignier, ministre de Blois, à ce député par le colloque, le 22 décembre 1602.

Nous connaissons d'Alexandre Simson l'ouvrage suivant :

Cinq escrits sur la fausseté des épistres intitulées de saint Clément à saint Jacques et quelques autres matières, envoyés par A. Simson, ministre de l'église de Chasteaudun, à frère Jean Journé, jacobin du couvent de Paris, durant le carême dernier. Item un Discours d'un affront que ledit jacobin receut d'un laboureur à l'issue d'une sienne prédication sur un passage qu'il avoit allégué à faux, quinze jours après Pasques. Quevilly, 1606, in-12.

Cette brochure fournit des renseignements précieux sur les progrès de la religion réformée dans le Dunois ; elle nous apprend également que frère Jean Journé avait déjà fait imprimer une brochure sur une conférence qu'il avait eue avec le ministre de Châteaudun.

SOREL (PIERRE). — La famille Sorel est chartraine, et, en 1555, nous trouvons un Jean Sorel, échevin de Chartres. Notre poéte lui-même a composé une *Prosopopée de Pierre le Seneus, son oncle,* mort le 10 avril 1560 sur la paroisse de Saint-Saturnin de Chartres. Il est donc certain que Pierre Sorel appartenait à la ville de Chartres. Nous n'avons d'ailleurs aucun renseignement sur sa vie privée ; nous ne pouvons que citer les titres de ses ouvrages :

Les Œuvres de Pierre Sorel, chartrain, où sont contenuz : les Complaintes d'amour ; — l'Ambition, à la Reyne ; — l'Advertissement du monstre du Danube au Sénat romain ; — les Fantaisies et Paraphrases du premier livre de l'œuvre et jour d'Hésiode ; — la Paraphrase sur la Sagesse de Salomon Paris, G. Buon, 1566, in-4.

Plainte sur la mort d'Anne de Montmorency, traduite des vers latins de M. Légier du Chesne, ensemble plusieurs élégies et sonnets. Paris, Th. Richard, 1568, in-4.

SOUCHET (JEAN-BAPTISTE). — « Le samedi 4e février 1589, fut baptisé Jehan, fils de Jehan Souchet. Le premier parin Jehan Édeline, le second Daniel le Maire ; la marrine Anne Hardouelle. » (Registres de l'état-civil de la paroisse de Saint-Michel de Chartres.)

Le père de Souchet avait été gouverneur des pages des rois Charles IX et Henri III ; il avait épousé Marie Hersant. On ne sait trop pour quelle cause il envoya son fils étudier loin de lui, à Agen d'abord, puis à Toulouse, où le jeune homme resta jusqu'à ce qu'il eût obtenu le grade de docteur en théologie.

De retour dans son pays natal, Jean Souchet, qui se faisait déjà appeler Jean-Baptiste, fut pourvu, en 1616, de la cure d'Abondant, et peu après obtint de Mme Anne de Montafié, comtesse de Soissons, et engagiste du comté de Dreux, des lettres de conseiller ordinaire du comte de Soissons, son fils (16 août 1618).

Mais Souchet, qui avait un goût prononcé pour les études d'érudition, s'ennuyait dans sa cure d'Abondant, où il était privé de toute espèce de ressources historiques ou littéraires. Il sollicita et obtint, le 22 décembre 1618, l'emploi de notaire et secrétaire du Chapitre de Notre-Dame de Chartres, en même temps qu'il était pourvu d'un canonicat dans l'église collégiale de Saint-André de Chartres. Le 10 juillet 1626, sur la démission de son ami Guillaume Laisné, il fut nommé au prieuré-cure de Morancez ; enfin, le 20 septembre 1632, il fut reçu Chanoine de Notre-Dame de Chartres.

En 1638, François de Loménie, abbé de Josaphat, choisit Souchet pour son vicaire général, afin de présider à l'établissement des bénédictins réformés de Saint-Maur dans l'abbaye de Josaphat. En 1645, il fut commis par les chanoines à la surintendance de l'œuvre et fabrique de Notre-Dame de Chartres ; enfin il fut élevé à la dignité d'official.

Il mourut le 8 avril 1654 et fut inhumé en l'église de Sainte-Foi de Chartres.

Les œuvres de Souchet sont surtout des œuvres de

patience et de compilation. C'est principalement comme éditeur qu'il a été connu jusqu'à ces derniers temps.

Le premier ouvrage auquel il travailla fut la publication des œuvres de saint Ives, évêque de Chartres, publication qui lui causa bien des ennuis. Il avait fait un traité avec Laur. Cottereau, libraire à Paris, et avait chargé un autre Chartrain, Pierre de Goussainville, de surveiller l'impression. Il ne restait plus qu'à écrire la vie du saint et la dédicace à Mgr Lescot, évêque de Chartres. Un religieux de Sainte-Geneviève, le P. Jean Fronteau (1), d'accord avec l'imprimeur, qui espérait vendre un grand nombre d'exemplaires aux Génovéfains, se chargea d'adresser la dédicace à l'évêque de Chartres, et l'ouvrage parut, au mois d'août 1647, avec ce titre : *D. Ivonis, Carnotensis episcopi, opera omnia in duas partes distributa,* et une épître dédicatoire signée par J. Fronteau.

Souchet était complètement dépossédé. Il écrivit des lettres amères à son imprimeur, et accusa d'indélicatesse le P. Fronteau. Celui-ci répondit : *Ivonis vitam non edidi, nisi importunis, et typographi, et ejus qui editioni præerat, D. de Goussainville, precibus fatigatus.* Nous ne voulons pas justifier le P. Fronteau ; mais il nous paraît certain que Souchet avait usé d'un peu de négligence ou tout au moins de lenteur par le désir de limer encore davantage son œuvre favorite.

L'imprimeur consentit à publier une seconde édition des œuvres de saint Ives, avec une lettre dédicatoire de Souchet ; mais cela ne suffit pas au ressentiment de notre chanoine. Il écrivit contre le P. Fronteau : *Veritatis defensio in Johannem Frontonem, canonicum regularem.*

(1) Le père Jean Fronteau était religieux de l'abbaye de Saint-Cheron-lès-Chartres, en 1660.

Chartres, Symph. Cottereau, 1651, réimprimée à la suite de l'*Histoire du diocèse de Chartres*. Chartres, Garnier, 1876, in-8.

Pendant le cours de ses débats avec le P. Fronteau, Souchet avait édité un autre ouvrage : *Beati Bernardi, fundatoris et I abbatis Sanctæ. Trinitatis de Tironio, ordinis Sancti Benedicti, Vita, auctore coœtano, Gaufrido Grosso*. Paris, J. Billaine, 1649, in-8.

Enfin il travaillait depuis longtemps, et il travailla, jusqu'à ses dernières années, à recueillir et à mettre en œuvre les matériaux d'une vaste publication qu'il ne put diriger lui-même, l'*Histoire du diocèse et de la ville de Chartres*. Le manuscrit de cette Histoire, conservé à la Bibliothèque publique de Chartres, fut souvent consulté par tous ceux qui s'occupèrent des annales de Chartres et de ses environs. Tout récemment, il a été publié par la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Chartres, Garnier, 1867-76, 4 vol. in-8. En tête du premier volume se trouve une notice biographique sur J.-B. Souchet, par M. Ad. Lecocq.

SOURDIS (François d'Escoubleau de). — La famille d'Escoubleau, originaire du Poitou, est une des plus anciennes et des plus illustres de France. Une de ses branches vint s'établir au XVIe siècle dans le pays chartrain. François d'Escoubleau, seigneur de Sourdis, par son mariage avec Isabelle Babou de la Bourdaisière, devint, en 1591, marquis d'Alluyes, seigneur d'Auneau, de Mondoubleau, etc. Dès le mois de septembre 1579, il avait été nommé par le roi gouverneur et capitaine de Chartres et du pays chartrain.

Ce fut de François d'Escoubleau et d'Isabelle Babou que naquit François d'Escoubleau en 1570. Aîné de la famille,

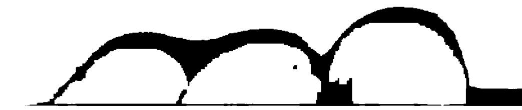
il fut d'abord destiné à la carrière des armes, et fut connu sous le nom de comte de la Chapelle-Bertrand. Mais il quitta brusquement le monde et entra dans l'état ecclésiastique. Grâce à la faveur royale qu'il devait à sa cousine Gabrielle d'Estrées, il fut créé cardinal par le pape Clément VIII le 3 mars 1599, et recevait en même temps l'archevêché de Bordeaux, dont il prit possession le 23 décembre de la même année. Ce fut dans l'église de Chartres qu'il célébra sa première messe.

Il eut dans son diocèse de longs démêlés avec son Chapitre et avec le Parlement de Bordeaux, mais au reste il se montra fort pieux et fort zélé pour la religion. Son crédit à la cour ne se démentit pas. En 1607, il baptisa Gaston d'Orléans, le second fils de Henri IV. En 1614, il fut député aux États-Généraux. Enfin, le 18 octobre 1615, il fut choisi pour célébrer à Bordeaux le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche. Il mourut dans sa ville épiscopale le 8 janvier 1628. Il eut pour successeur son frère, Henri d'Escoubleau de Sourdis, évêque de Maillezais.

Le cardinal de Sourdis était abbé du monastère de Saint-Laumer de Blois (1), dont il procura la réforme en 1624. Il a laissé un grand nombre de mandements et de lettres pastorales, parmi lesquels nous citerons : *Réglement fait dans le concile provincial de Bordeaux, pour le rétablissement de la discipline et de la juridiction ecclésiastique, et pour la réformation des mœurs*, Bordeaux, 1624, in-4.

L'*Oraison funèbre de François d'Escoubleau, cardinal de Sourdis,* fut prononcée par Gilbert Grimaud, théologal de l'église de Saint-André de Bordeaux. Bordeaux, 1628, in-8.

(1) Il possédait également l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marne.



Un *Éloge du cardinal de Sourdis*, par M. Jouannet, a été publié à Périgueux en 1814.

SPIFAME (Jacques). — Jacques Spifame naquit à Paris en 1496, d'une famille noble, originaire de Naples. Dès sa jeunesse, il montra les aptitudes les plus diverses et réussit également dans tout ce qu'il entreprit. Après avoir fait de brillantes études, il fut nommé régent au collége Lemoine, et peu d'années après était recteur et chancelier de l'Université. Entré dans les ordres le 13 mars 1522, il fut reçu chanoine de Chartres. En même temps il était conseiller au Parlement, président aux enquêtes, maître des requêtes et conseiller d'État. Il abandonna son canonicat de Chartres au mois de mars 1532 pour devenir chanoine de Paris. Il fut en même temps abbé de Saint-Paul-sur-Vannes et doyen de Gassicourt, près Nantes. Le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, le choisit pour son grand vicaire ; enfin Jacques Spifame fut lui-même élevé au siége épiscopal de Nevers, dont il prit possession le 5 mai 1546.

Dans ces fonctions si diverses, Spifame fit preuve de la plus grande habileté. Son esprit souple et délié, joint à une persévérance que rien ne lassait, lui assurait la réussite dans toutes les affaires dont il se chargeait. C'est ainsi que, malgré les dispositions fâcheuses de François Ier, qui voulait restreindre les prérogatives du Parlement, il assura le droit d'indult à ce corps puissant ; c'est ainsi encore que, député par le clergé de son diocèse aux États de Paris en 1557, il sut assurer à son ordre la conservation de priviléges que l'on voulait lui enlever.

La fin de sa vie fut loin de répondre à ce qu'on pouvait attendre d'un homme aussi heureusement doué. Il quitta tout à coup son évêché de Nevers en 1558, et s'enfuit à

Genève à la suite d'une femme avec laquelle il vivait. Il abjura sa religion, fut accueilli avec empressement par Calvin et se fit recevoir ministre, pour avoir entrée dans les conseils. Là il montra la même sagesse, la même habileté que sur les siéges du Parlement ou dans la chaire de Nevers. Député à la diète de Francfort par le prince de Condé, il obtint pour les réformés de France les secours des princes d'Allemagne.

Mais son talent même devait porter ombrage aux successeurs de Calvin. On sait combien furent sanglants les premiers temps de la religion réformée à Genève. Spifame, par ses antécédents, était particulièrement suspect ; il avait conservé de nombreuses relations à la Cour de France, et il n'avait cessé de correspondre avec le cardinal de Lorraine, le grand adversaire des huguenots. On prit un prétexte frivole pour le mettre en accusation. On brusqua le jugement pour éviter toute intervention étrangère, et Spifame, déclaré traître et imposteur, eut la tête tranchée à Genève, le 23 mars 1566.

Nous ne connaissons de Spifame que l'opuscule suivant :

Discours sur le congé obtenu par le cardinal de Lorraine de faire porter armes défensives à ses gens pour la tuition de sa personne, et sur ce qui luy advint à l'occasion de cela à son arrivée à Paris, le 8 janvier 1565. Paris, 1565, in-8.

Dans les *Mémoires de Condé,* on trouve quelques pièces de Jacques Spifame, une lettre entre autres contenant l'apologie de l'assassinat du duc de Guise par Poltrot de Méré.

SURGÈRES (Alexandre-Nicolas de la Rochefoucauld, marquis de). — Nous n'avons pas besoin de nous étendre

longuement sur la famille de la Rochefoucauld. Tout le monde sait que c'est une des plus nobles de France. Alexandre-Nicolas appartenait à la branche puînée de cette illustre maison et naquit le 20 janvier 1709. Il embrassa la carrière militaire, dans laquelle il entra de bonne heure (1726), et il prit part aux principales guerres du règne de Louis XV. C'est ainsi que, dans la guerre de Pologne, il fut employé en Allemagne sous le maréchal de Berwick. Il se distingua dans la campagne de 1734, au siége de Philisbourg et à l'attaque de Clausen. Dans la guerre de la succession d'Autriche, il fut envoyé à l'armée du Bas-Rhin, commandée par le maréchal de Maillebois. Sous les ordres du maréchal de Belle-Isle, il prit part à la célèbre défense de Prague. Il fit une relation de ce siége fameux, relation qui est conservée manuscrite aux Archives départementales d'Eure-et-Loir (1).

Revenu en France après la prise de Prague, il fut, en cette même année 1742, nommé grand bailli, gouverneur et capitaine de Chartres, à la place du marquis d'Armenonville, son oncle. Brigadier des armées du roi en février 1743, maréchal de camp en mai 1745, il prit une part glorieuse au siége de Namur et à la bataille de Raucoux, et fut promu au grade de lieutenant-général en 1748, lors de la signature de la paix d'Aix-la-Chapelle. Il reçut alors le gouvernement du pays d'Aunis et de la Saintonge, où il résida jusqu'à sa mort, arrivée le 29 avril 1760.

Le marquis de Surgères était un littérateur distingué, mais il ne fit imprimer qu'un seul ouvrage :

Cassandre (par de la Calprenède, mis en abrégé). Paris, Dumesnil, 1752, 3 vol. in-12.

(1) Cet ouvrage du marquis de Surgères a été récemment imprimé par nos soins : *Relation du siége de Prague par les Autrichiens en 1742.* Chartres, Garnier, 1863, in-8.

Ses autres productions littéraires n'étaient que pour ses amis, et ce ne fut qu'en 1802 que Serieys tira de ses nombreux manuscrits un volume in-8 qu'il publia chez Gérard.

SURGÈRES (Jean-François de la Rochefoucauld, marquis de). — Jean-François de Surgères, fils du précédent, naquit le 15 octobre 1735 et devint maréchal de camp et chevalier des ordres du roi. Comme son père, il était aussi remarquable par son esprit et ses connaissances que par la noblesse de son caractère et l'urbanité de ses manières. Il écrivit plusieurs ouvrages, mais il les réservait pour ses amis.

Il succéda à son père dans la charge de grand bailli, gouverneur et capitaine de Chartres, et fut nommé président du département de Dreux et Mantes en 1788. Il mourut le 24 mars 1789.

Nous ne connaissons de lui qu'un seul ouvrage imprimé :

Sur le soleil, par quelqu'un qui n'est pas physicien, à l'usage de ceux qui ne le sont pas. (Sens, Tarbé, 1785), in-12.

Deux fragments de mémoires qu'il avait composés se trouvent dans le tome Ier des *Mémoires de Condorcet*. Paris, Ponthieu, 1824.

SURSIN (Jean) (*Johannes Sursinus*). — Jean Sursin naquit à Nogent-le-Rotrou vers l'année 1560. Il fut d'abord régent de rhétorique au collége de la Fromagerie, à Angers, et en devint le principal en 1596. L'année précédente, il avait fait imprimer une grammaire grecque sous ce titre : *Joannis Sursini, Nogentini, Grammaticæ græcæ libri VI accessit primitivarum omnium totius lin-*

guæ græcæ dictionum breve lexicon. Angers, Ant. Hernault, 1595, in-fol.

Quelque temps après, Sursin prit le bonnet de docteur en médecine à Angers, et en cette qualité fut nommé recteur de l'Université de cette ville en 1611. Il fit tous ses efforts pour faire établir dans cette université une école d'hébreu.

SUYREAU (Pierre). — Pierre Suyreau naquit à Chartres en 1617. Il appartenait à une des plus illustres familles bourgeoises de cette ville. Son père, Claude Suyreau, avocat, d'abord substitut du procureur général de l'Union, avait été créé maire de Chartres par le parti ligueur à la fin de juillet 1590 ; sa mère était Marie Fresneau ; il avait pour sœur Marie Suyreau, si connue sous le nom de mère Marie-des-Anges, d'abord abbesse de Maubuisson, puis de Port-Royal, morte le 10 décembre 1658.

Pierre Suyreau fut professeur de philosophie au collége de Chartres. Il mourut jeune, le 23 mai 1659, et fut enterré dans les cryptes de l'église de Saint-Aignan. Son épitaphe se lisait sur une plaque de cuivre attachée à un pilier.

Nous pouvons citer de lui :

Illustrissimo viro D. D. Guillelmo Lamonæo, supremi Galliarum senatus principi, Panegyrim dicit et dicat Petrus Suyreau. Chartres, Cl. Peigné, 1655, in-4.

Adventus inauguralis illustrissimi D. D. Ferdinandi de Neuville, Carnutum antistiti, decantatus per Petrum Suyreau, professorem classicum, et aliquot alumnos lætiores trilingui carmine celebratus (1). Chartres, Cl. Peigné, 1657.

(1) Outre les vers latins et grecs de Pierre Suyreau, on trouve dans cette plaquette : *Elegia*, par Ant. de Breval d'Achères, *alumnus rhetoricus ; — Alcaïcum*, par Gérard Dauvilliers, *alumnus rhetoricus ; — Hendecasyllabon*, par Louis Patin, chanoine de Chartres, *auditor clas-*

TAIX (GUILLAUME DE). — Appartenant à une famille noble de la Touraine, Guillaume de Taix naquit au château de Fresnay, en la paroisse de Cloyes, près Châteaudun, en 1532, de N. de Taix et de Jeanne de Thiville. Un de ses oncles professait à Troyes avec distinction : c'était Jacques de Launay, fils de Catherine de Taix, aïeule de Guillaume. Jacques de Launay, docteur en médecine, chanoine et cellerier de l'église collégiale de Saint-Étienne de Troyes, était renommé pour ses connaissances dans toutes les parties de la littérature. Sur sa demande, on lui envoya le jeune Guillaume dès l'âge de sept à huit ans. Celui-ci fit donc toutes ses études sous la direction de son oncle, et Jacques de Launay étant mort en 1549, Guillaume, qui n'était âgé que de dix-sept ans, obtint la succession de son canonicat. En même temps il entra dans la maison d'Antoine Caraccioli, évêque de Troyes, qui lui témoigna une grande affection. Guillaume lui resta attaché tant qu'il put l'être sans porter atteinte à sa foi ; mais il l'abandonna sans retour lorsqu'il eut aperçu qu'il penchait vers l'hérésie.

En 1572, Guillaume de Taix, déjà abbé de Basse-Fontaine, fut élu doyen par les chanoines de Saint-Étienne de Troyes, après la mort de Jean Guillemet. C'est en cette qualité qu'il fut député par le clergé du diocèse aux États de Blois, en 1576. Il y parut avec distinction. On y proposa de l'envoyer à Rome ; mais cette proposition n'eut pas de suite. Il a laissé un journal très-circonstancié de tout ce qui s'est passé à ces États depuis le 25 novembre 1576 jusqu'au 8 mars 1577. Ce journal fut plus tard imprimé à la suite des *Mémoires histo-*

sicus ; — *Epigramma,* par Philippe Patin, *auditor classicus ;* — *Sapphicum,* par Pierre Desvaux, *auditor classicus ;* — *Epigramma,* par Cl. Peigné, *alumnus classicus.*

riques de Nicolas Camuzat. Troyes, Noël Moreau, 1619, in-8.

Guillaume de Taix fut encore député à l'assemblée tenue à Melun en 1579 et à celle de Saint-Germain-des-Prés en 1586. Il a fait l'histoire de ce qui s'est passé dans ces deux assemblées, sous ce titre : *Mémoire des affaires du clergé de France, concertées et délibérées aux premiers États de Blois l'an 1576, et depuis ès assemblées générales dudit clergé, tenues par permission du roi, tant en la ville de Melun qu'en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés lez Paris, ès années 1579, 1580, 1585 et 1586, le tout dressé en forme de journal.* Paris, Bouillerot, 1625, in-4.

Guillaume de Taix mourut le 7 septembre 1599 et fut inhumé dans l'église cathédrale de Troyes. Il était ami du célèbre Étienne Pasquier, qui lui a écrit plusieurs lettres. Il s'en trouve une de Guillaume de Taix au livre VIII, lettre 8.

TAVERNIER (NICOLAS). — Nicolas Tavernier était né en 1620 à Beauvais. Après avoir commencé ses études dans sa ville natale, il vint les achever à Paris, au collége de Navarre, et se fit tellement remarquer par ses progrès que les directeurs de ce collége le chargèrent d'y enseigner les humanités et la rhétorique. Il remplit ensuite les fonctions de maître des grammairiens et de sous-principal. Nommé suppléant de Philippe Dubois, professeur de langue grecque au collége royal, il lui succéda en 1668 dans cette chaire et fut honoré trois fois de la charge de recteur de l'Université. Il fut reçu chanoine de Chartres le 20 décembre 1676 et mourut le 23 avril 1698.

Outre une édition fort estimée de *Velleius Paterculus*, Paris, 1658, in-12, Nicolas Tavernier a publié :

Rhetorici canones. Paris, 1657, in-24.

Poème à Mgr le duc d'Orléans sur la victoire par luy remportée à Mont-Cassel. Chartres, 1677.

Oratio funebris Mariæ-Theresæ Austriacæ. Paris, 1683, in-4.

Septem legis novæ sacramenta versibus descripta. Paris, 1689, in-8.

On connaît aussi de lui :

Panegyricus illustrissimo principi domnio D. Rogerio de Courtenay dictus cum, post propugnatas, Christianissimi regis auspiciis, theses philosophicas, apud regiam Navarram artium laurea donaretur, xv *cal. jan*. 1664, in-fol.

LE TELLIER (Louis). — La famille Le Tellier joua un rôle assez important dans la ville de Chartres au XVIII[e] siècle. Plusieurs de ses membres arrivèrent à l'honneur de l'échevinage ; l'un d'eux, Louis Le Tellier, avocat, fils de celui qui nous occupe, fut nommé par le Tiers-État de la ville de Chartres député suppléant aux États-Généraux de 1789 (1). Louis Le Tellier fut notaire à Chartres de 1731 à 1780 ; il a laissé un *Journal* manuscrit des événements qui se passèrent à Chartres pendant cette période.

TESSON (Pierre). — Pierre Tesson naquit à Chartres au commencement du XVIII[e] siècle. Il embrassa l'état ecclésiastique et appartient à cette série de petits poètes qui n'ont produit que des pièces fugitives, dont le seul mérite est celui de l'à-propos. Un de ses contemporains, par un cruel jeu de mots sur son nom, le surnomme le *poète oison*, et il faut convenir que les vers que nous connaissons de lui justifient un peu cette raillerie.

Voici les titres de ces productions :

(1) C'est ce Louis Le Tellier fils qui était en correspondance avec Collin d'Harleville, comme nous l'avons fait connaître à l'article de ce dernier.

Éloge de M. Lambert, curé de Saint-Hilaire de Chartres, depuis peu chanoine et pénitencier de Notre-Dame, ode. Chartres, Nic. Besnard, 1742, in-8.

A Messeigneurs de Fleury, évesque de Chartres et archevesque de Tours, ode (12 février 1751). Chartres, veuve J. Roux, in-4.

Ode à Mgr Rosset de Fleury, évesque de Chartres, sur le jubilé de l'année sainte, 1751 (12 février 1758). Chartres, Fr. Le Tellier, in-4.

THIERRY DE CHARTRES. — Thierry de Chartres paraît avoir été le frère aîné de Bernard de Chartres dont nous avons parlé. Il le précéda dans l'office de chancelier du Chapitre de Chartres, car, dès l'année 1121, nous voyons qu'il remplissait ces fonctions. Il fut en outre archidiacre de Chartres (1), sans doute lorsqu'il eut cédé la charge de chancelier à son frère.

Thierry eut l'honneur d'enseigner la rhétorique à Jean de Salisbury, qui l'appelle *artium studiosissimus investigator*. Nous le retrouvons en 1148 accompagnant, avec Gerland de Besançon, Albéron, archevêque de Trèves, à la diète de Francfort, *magistrum Jarlandum Bisontinum et magistrum Theodericum Carnotensem, fama et gloria doctores nostri temporis excellentissimos.*

On connaît de Thierry de Chartres un ouvrage manuscrit intitulé : *De sex dierum operibus*, dans lequel il professe que Dieu n'est pas antérieur au monde et que toutes les créatures existent en communauté de substance avec leur créateur.

THIERS (JEAN-BAPTISTE). — « Le 11 novembre 1636, fut baptisé Jehan, fils d'honorable homme Jehan Thiers, marchand hostelier, et de Catherine Trescaille, ses père

(1) *Obiit magister Theodoricus, cancellarius et archidiaconus almæ Mariæ.* (Obituaire de Chartres, au 5 novembre.)

et mère. Le parrain maistre Pierre Trescaille, marchand; la marraine Isabelle Lebouc, fille de M. Noël Lebouc, maistre boulanger. » (Registres de l'état-civil de la paroisse Saint-Saturnin de Chartres.)

Jean Thiers ou Jean-Baptiste, comme il s'appela par la suite, fit ses premières études au collége Pocquet, à Chartres, et alla ensuite à Paris pour terminer ses humanités et sa philosophie. Il fit de tels progrès qu'il n'avait que vingt-deux ans lorsqu'il fut nommé à une chaire de professeur de seconde au collége du Plessis, à Paris. Il prit alors le degré de maître ès-arts et ensuite celui de bachelier en théologie.

Il revint à Chartres professer les humanités, et, du premier bond, il osa s'attaquer au célèbre professeur de Launoy, qui régnait alors en souverain dans l'empire des lettres. Le titre de l'ouvrage dont nous voulons parler est *Exercitatio adversus Joh. de Launoy dissertationem De auctoritate negantis argumenti.* Paris, Sim. Lesourd, 1662, in-8. De Launoy ne pouvait laisser cette attaque sans réponse. La même année, il publia une seconde édition de son livre *De l'autorité de l'argument négatif,* y ajoutant un petit traité assez désobligeant pour le professeur de Chartres.

Thiers ne se tint pas pour battu et répondit par : *Defensio adversus Johannis de Launoy, Constantiensis, Appendicem ad dissertationem De auctoritate negantis argumenti.* Paris, Fréd. Léonard, 1664, in-8.

Ce second ouvrage parut quelque temps après que Thiers eut été nommé à la cure de Champrond-en-Gâtine, dont il prit possession au mois d'avril 1664. Il s'employa avec beaucoup de soin et de zèle à la direction de sa paroisse; mais il n'en continua pas moins ses travaux de polémique et de discussion.

Différents évêques de France ayant supprimé un certain nombre de fêtes en 1666 et 1667, Thiers publia *De festorum dierum imminutione Liber pro defensione Constitutionum Urbani VIII et Gallicanæ ecclesiæ pontificum.* Lyon, P. Guillemin, 1668, in-12. Cet ouvrage fut censuré à Rome par la congrégation de l'Index, mais avec la restriction *donec corrigatur.*

Thiers fit alors sur le même sujet un autre traité anonyme : *Consultation faite par un avocat du diocèse de Saintes à son curé, sur la Diminution du nombre des fêtes ordonnée dans ce diocèse par Mgr l'évêque de Saintes.* Paris, J. Dupuis, 1670, in-8, et la Rochelle, Blanchet, 1670, in-4.

Peu de temps après, il fit paraître une dissertation intitulée : *De retinenda in ecclesiasticis libris voce Paraclitus Dissertatio.* Lyon, P. Guillemin, 1669, in-12, et Paris, Fr. Muguet, 1671, in-8.

Le P. Lefranc, gardien des Cordeliers de Reims, ayant fait rebâtir en 1669 le grand portail du couvent des Cordeliers de cette ville, fit graver en lettres d'or, sur une table de marbre, au haut du frontispice de ce portail : *Deo homini et beato Francisco utrique crucifixo.* Bien que cette inscription eût été changée aussitôt par l'ordre du cardinal Ant. Barberini, archevêque de Reims, Thiers ne laissa pas de publier, sous le pseudonyme du sieur de Saint-Sauveur, l'écrit suivant : *Dissertation sur l'inscription du grand portail de l'église des Cordeliers de Reims : Deo homini et beato Francisco utrique crucifixo.* Bruxelles, 1670, in-12. Cette dissertation fut plusieurs fois réimprimée : en 1673, in-12, sans nom de ville ni d'imprimeur ; en 1737, par l'abbé Granet, dans le *Recueil des pièces pour servir de supplément à l'histoire des pratiques superstitieuses du P. Lebrun.* Paris, in-12 ; enfin en 1740,

à la suite de *La guerre séraphique*. La Haye, de Hondt, in-12.

Nous pouvons croire, au reste, que c'est à la prière du cardinal Barberini que Thiers fit cette dissertation, car nous voyons qu'il était en relation avec lui. En 1663, lorsque ce prélat avait été nommé archevêque de Reims, notre auteur lui avait adressé la pièce suivante : *Eminentissimo principi D. Ant. Barberino, S. R. E. cardinali camerario, magno Franciæ elemosinario, archiepiscopo duci Remensi designato, Gratulatio*. Paris, 1663, in-fol.

Un des traités les plus importants de Thiers parut en 1673, *Traité de l'exposition du saint sacrement de l'autel*. Paris, J. Dupuis, in-12. Réimprimé : Paris, veuve J. Dupuis, 1677, in-12 ; Paris, Ant. Dezallier, 1679, 2 vol. in-12 ; Avignon et Paris, Onfroy, 1777, 2 vol. in-12. Ce livre devait être précédé d'une épître dédicatoire à l'archevêque de Paris ; l'archevêque demanda à l'examiner. Sans attendre la décision, le libraire fit paraître le volume. Après avoir fait retrancher l'épître dédicatoire, l'archevêque porta plainte au roi ; le libraire fut mis en prison, mais n'y resta qu'un jour.

Ce fut vers la même époque que commencèrent les discussions de J.-B. Thiers avec J. Robert, grand-archidiacre de Chartres. En voici l'occasion : les archidiacres prétendaient que les curés n'avaient pas le droit de porter l'étole devant eux, lors de leurs visites pastorales. Thiers, comme tous ses confrères, repoussait cette prétention, et, pour soutenir les droits des curés, notre auteur publia : *Factum pour un curé de l'archidiaconé de Pinserais contre M. Philippe Lemaire, archidiacre de Pinserais, en l'église de Chartres*. 1674, in-4.

L'affaire fut portée devant le Parlement qui, par un arrêt du 31 juillet 1674, donna gain de cause à Philippe

Lemaire ; mais Thiers ne voulut pas céder. Le grand-archidiacre, J. Robert, étant venu visiter l'église de Champrond, le curé se présenta devant lui avec son étole. En même temps il publiait : *De stola in archidiaconorum visitationibus gestanda a parœcis Disceptatio*. Paris, J. Dupuis, 1674, in-8, et Lyon, 1675, in-12.

Le grand-archidiacre, pour se venger, obtint de l'official une sentence condamnant le curé de Champrond à renvoyer deux de ses cousines germaines qui demeuraient avec lui. Thiers, obligé d'obéir à cette sentence, rédigea contre J. Robert : *La Sauce-Robert ou avis salutaire à M. Jean Robert, grand-archidiacre de Chartres* (12 juin 1676), in-8. Peu de temps après parut un autre écrit sous le même titre, annoncé comme la deuxième partie de *La Sauce-Robert*. Enfin, un troisième factum intitulé *La Sauce-Robert justifiée* vit le jour en 1679, in-8, sans nom de ville ni d'imprimeur. Il était adressé à M. de Riantz, procureur du roi au Châtelet, pour se plaindre que deux libraires de Paris étaient détenus, depuis près de trois mois, dans les prisons du Châtelet, pour avoir débité quelques exemplaires de *La Sauce-Robert*.

Outre sa querelle avec le grand-archidiacre, Thiers s'en créa une autre avec le Chapitre de Chartres lui-même. Les chanoines avaient permis à deux femmes de vendre des chapelets et des chemisettes d'argent sous les portiques de l'église de Chartres. Quelques membres du Chapitre s'opposèrent à cette ordonnance capitulaire, et engagèrent le curé de Champrond à protester contre cet abus. L'humeur batailleuse de Thiers ne put résister à cette invitation, et il entra dans le débat en publiant : *Dissertation sur les porches des églises, dans laquelle on fait voir les divers usages auxquels ils sont destinez... et qu'il n'est pas permis d'y vendre aucunes marchandises, non pas même*

celles qui servent à la piété. Orléans, Fr. Hotot, 1679, in-12.

Le Chapitre de Chartres, dans un factum dirigé contre M. le Féron, un des chanoines opposants, attaqua vigoureusement la dissertation et la personne du curé de Champrond. Celui-ci répondit aussitôt : *Factum contre le Chapitre de Chartres, où il est traité de l'obligation où sont quelquefois les personnes publiques de repousser les injures qu'on leur fait.* Paris (1679), in-8.

Le Chapitre cette fois fit citer J.-B. Thiers à comparaître devant l'official. Deux archers furent envoyés à Champrond pour exécuter ce décret ; Thiers les reçut avec politesse. C'était dans l'hiver ; il envoya promptement faire ferrer son cheval à glace. Étant ensuite parti avec les archers, il leur échappa en passant auprès d'un étang glacé, qu'il traversa avec son cheval, et sur lequel les archers n'osèrent s'aventurer.

Outre ses ouvrages de polémique, Thiers, comme nous l'avons vu, se livrait à des travaux plus sérieux. Nous avons déjà parlé de son traité de l'*Exposition du saint sacrement de l'autel ;* nous citerons encore dans cet ordre d'idées :

Oraison funèbre de Louise de Thou, abbesse des Clairets. Paris, Coignard, 1671, in-4.

L'avocat des pauvres, qui fait voir l'obligation qu'ont les bénéficiers de faire un bon usage des biens de l'Église et d'en assister les pauvres. Paris, veuve J. Dupuis, 1676, in-8.

Traité des superstitions qui regardent les sacrements, selon l'Écriture sainte, les décrets des conciles et les sentiments des Saints Pères et des théologiens (1). Paris, Ant. Dezallier, 1679, in-12 ; réimprimé : Paris, Dezallier et J. Denully, 2 vol. in-12 ; Paris, J. Denully, 1704, 4 vol. in-8 ; Paris, 1712, 2 vol. in-8 ; Paris, David fils, 1745, 2 vol. in-8.

(1) Ce traité fut condamné en cour de Rome par décrets du 12 mars 1707 et du 30 mai 1757.

Traité de la clôture des religieuses. Paris, Dezallier, 1681, in-12.

Traité des jeux et des divertissements qui peuvent être permis ou qui doivent être défendus aux chrétiens, selon les règles de l'Église et le sentiment des Pères. Paris, Ant. Dezallier, 1686, in-12.

Dissertations ecclésiastiques sur les principaux autels, la clôture du chœur et les jubés des églises. Paris, Ant. Dezallier, 1688, in-12.

Lettres au sujet du commentaire de dom Joseph Mège, sur la règle de saint Benoît. 1688, in-4.

Mais le naturel de Thiers l'emportait souvent sur la prudence. Il était toujours disposé à s'élever contre les abus. C'est ainsi qu'il publia :

Traité de la dépouille des curez, dans lequel on fait voir que les archidiacres n'ont nul droit sur les meubles des curez décédez. Paris, Guill. Desprez, 1683, in-12.

Histoire des perruques, où l'on fait voir leur origine, leur usage, leur forme, l'abus et l'irrégularité de celle des ecclésiastiques. Paris, 1690, in-12. Réimprimé : Avignon, L. Chambeau, 1777, in-12; Avignon, 1779, in-12.

Ce fut le dernier ouvrage publié par Thiers pendant son exercice à Champrond-en-Gâtine. A la fin de l'année 1691, il passa à la cure de Vibraye, par permutation avec Étienne Griset.

Il était à peine installé qu'il entreprit de nouvelles discussions avec les auteurs les plus érudits de son temps. Son premier adversaire fut Denis de Sainte-Marthe, l'illustre général de la congrégation de Saint-Maur. Le P. de Sainte-Marthe avait publié, en 1692, quatre lettres fort acerbes contre l'abbé de Rancé au sujet de la fameuse dispute des monastiques. Thiers prit en main, avec son ardeur ordinaire, la cause de l'abbé de la Trappe, et publia successivement : *Recueil de quelques pièces relatives aux quatre lettres écrites à l'abbé de la Trappe.* Cologne, 1693, 2 vol. in-12, et *Apologie de M. l'abbé de la Trappe.* (Grenoble, 1694), in-12. Ce dernier ouvrage fut supprimé

par la censure (1) ; mais le P. de Sainte-Marthe se vit de son côté privé par ses supérieurs du prieuré de Saint-Solier de Tours dont il était titulaire.

L'année suivante, Thiers se jeta dans une querelle qui ne le regardait nullement. Les chanoines réguliers de Saint-Acheul et ceux de la cathédrale d'Amiens se disputaient la possession des reliques de saint Firmin. Thiers prit parti pour les chanoines de Saint-Acheul et publia : *Dissertation sur le lieu où repose présentement le corps de saint Firmin le Confès, troisième évêque d'Amiens*. Lyon, Plaignard, 1695, in-12. Réimprimé : Paris, 1699, in-12, et Liége, Rob. Foppens, 1699, in-12. Ce mémoire donna lieu à de nombreux écrits ; nous citerons entre autres : *Dissertation sur la translation du corps de saint Firmin*, par de Lestocq, chanoine d'Amiens. Amiens, 1711, in-12, et *L'ombre de M. Thiers ou Réponse à la Dissertation de M. Lestocq sur la translation de saint Firmin le Confesseur* (par P. l'Estoile, abbé de Saint-Acheul). Liége, Fr. Bronckhart, 1712, in-12. Au reste, la dissertation de Thiers avait paru si aggressive qu'elle avait été supprimée par arrêt du conseil d'État du 27 avril 1699.

Les reliques de saint Firmin ne furent pas les seules que Thiers prit à partie. « Je voyois, dit-il, ma paroisse presque déserte en certains jours de l'année, parce que la plupart de mes paroissiens alloient à Vendôme à *Madame sainte Larme ;* c'est ainsi que parlent ces bonnes gens. Je fis venir l'histoire que les moines de Vendôme en ont

(1) M. l'abbé de Rancé écrivait en 1694 à l'abbé Nicaise : « Il est arrivé une aventure au pauvre M. Thiers. Je lui avois écrit avec beaucoup d'instance pour le prier de supprimer ma Défense. Le pauvre homme, qui est plein d'amitié et de zèle pour tout ce qui me regarde, ne put se laisser persuader à ce que je lui demandois. On a découvert que son livre s'imprimoit à Lyon, et on a enlevé tous les exemplaires par ordre de M. le chancelier. Vous jugez bien de la peine qu'en a eue l'auteur. »

faite. J'examinai tous les faits qui en sont le fondement, et je trouvai qu'il n'y en avoit pas un seul qui fût véritable. » De là la *Dissertation sur la sainte Larme de Vendôme*, Paris, veuve Thiboust, 1699, in-12 (1), écrit dans lequel Thiers demande à l'évêque de Blois de supprimer la relique dont il s'agit. Dom Mabillon ayant répondu par une *Lettre d'un Bénédictin à Mgr l'évêque de Blois, touchant le discernement des anciennes reliques*, Paris, J. Debats, 1700, in-8, Thiers riposta par une *Réponse à la lettre du P. Mabillon touchant la prétendue sainte Larme de Vendôme*. Cologne, hér. Corn. d'Egmond, 1700, in-8, réimprimée avec la *Dissertation* à Amsterdam, 1751, in-12.

Thiers s'attaqua ensuite à deux redoutables adversaires : l'un, l'abbé Nicolas Letourneux, qui avait présidé à la révision du nouveau Bréviaire de Cluny, avait reçu l'approbation de tous les savants. Thiers pensa autrement que le public et prétendit, dans ses *Observations sur le nouveau Bréviaire de Cluni* (Bruxelles, Cl. Plantin, 1702, 2 vol. in-12), que ce Bréviaire était le plus défectueux de tous ceux qui avaient paru jusqu'alors. Letourneux était mort depuis 1686, de sorte qu'il ne put relever la querelle.

L'autre adversaire de notre curé fut Jacques Boileau,

(1) Sur la garde d'un exemplaire de cet ouvrage conservé à la Bibliothèque publique de Vendôme, on lit les vers suivants :

> Le sçavant Thiers est mort, connu par ses écrits,
> Qui le firent briller entre les beaux esprits.
> Que Vibraie en ressente une funeste allarme !
> Vendôme, ne sois point sensible à ses malheurs :
> S'il ne voulut jamais t'accorder une larme,
> Tu peux avec raison luy refuser tes pleurs.

Ces vers semblent être l'œuvre de César Pillatte, notaire royal à Meung-sur-Loire.

doyen de la Faculté de Paris, qui avait publié, en 1700, à Paris, chez J. Anisson, un traité sous ce titre : *Historia Flagellantium ; de recto et perverso flagrorum usu apud Christianos*, dans lequel il blâmait vivement l'usage des disciplines volontaires. Thiers répondit par une *Critique de l'histoire des Flagellants et justification de l'usage des disciplines volontaires*. Paris, J. de Nully, 1703, in-12. Boileau n'était pas d'un caractère endurant et aurait certainement riposté au curé de Vibraye ; mais la mort de celui-ci empêcha la querelle.

Enfin nous connaissons encore de J.-B. Thiers :

Traité de l'absolution de l'hérésie, où l'on fait voir, par la tradition de l'Église, que le pouvoir d'absoudre de l'hérésie est réservé au pape et aux évêques. Laon, Léon Plaignard, 1695, in-12.

Considération sur la déclaration du roy pour l'établissement des séminaires dans les diocèses où il n'y en a point (15 décembre 1698), in-12.

De l'ancienne coutume de prier et d'adorer debout le jour du dimanche et de fête durant le temps de Pâque, où l'on traite en passant ce qu'il y a de plus beau dans l'ancienne discipline. Liége, H. van Rhyn, 1700, 2 vol. in-12.

De la plus solide, la plus nécessaire et souvent la plus négligée de toutes les dévotions. Paris, J. de Nully, 1702, 2 vol. in-12.

Traité des cloches et de la sainteté de l'offrande du pain et du vin aux messes des morts, non confondu avec le pain et le vin qu'on offroit sur les tombeaux. Paris, J. de Nully, 1721, in-12. — *Idem*. Paris, Ben. Morin, 1781, in-12.

Thiers étant tombé malade en 1694, fit son testament le 27 décembre devant le notaire de Vibraye ; mais il revint de cette maladie et ne mourut que le 28 février 1703. Il fut inhumé dans le cimetière de Vibraye, entre la grande porte de l'église et la petite porte du presbytère.

Outre le grand nombre de livres qu'il fit imprimer, il laissa plusieurs manuscrits, une Dissertation entre autres

sur les reliques de saint Gilduin et des Lettres à Mgr de Tressan, évêque du Mans, sur Mlle Rose. Ces lettres, conservées à la Bibliothèque publique de Lyon, sont la relation des interrogatoires que Thiers fit subir à Mlle Rose, une de ses paroissiennes de Vibraye, à laquelle on attribuait des miracles.

THIROUX (Jean). — Jean Thiroux appartenait à la congrégation de Saint-Maur et était religieux dans celle de Bonneval. Il écrivit, en 1715, de concert avec René Lambert, sous-prieur de Bonneval, un *Abrégé de l'histoire de l'abbaye de Bonneval.* Cet ouvrage est conservé manuscrit dans la Bibliothèque communale de Chartres.

THOMAS (d'Épeautrolles). — Thomas d'Épeautrolles, ainsi surnommé assurément du lieu de sa naissance, appartenait au couvent des Jacobins de Chartres, et brillait à la fin du XIIIe siècle, de 1290 à 1300. Ce fut l'un de ces professeurs qui étaient à la fois exégètes, théologiens, littérateurs, historiens, voire même astronomes et physiciens, mais infailliblement professeurs distingués et grands prédicateurs.

Il a laissé des apostilles sur l'Évangile de saint Mathieu. On connaît aussi de lui un sermon prêché en 1296 à Saint-Germain-l'Auxerrois, sur ce texte : *Christus passus est pro nobis.*

THOMIN (Marc Mitouflet, dit). — Marc Mitouflet était le fils d'un bonnetier de Toury, bourg près de Janville, où il naquit en 1708. Ce fut une de ses tantes, Jeanne Delaville, qui se chargea de son éducation. Elle l'envoya d'abord à Paris, où il commença ses études, puis il vint les achever au petit séminaire d'Orléans. En 1727 il reçut

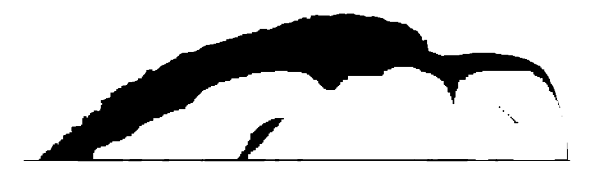
la tonsure et fut désigné par Mgr Fleuriau, évêque d'Orléans, pour professer les humanités au collége de Meaux. Une circonstance inattendue vint déranger ce projet, et Mitouflet se fit précepteur sous le nom de Thomin, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Dans la maison où il enseignait habitait un lunetier. Thomin lui faisait parfois visite. L'état lui plut, et il se fit apprenti lunetier, moyennant six cents livres que sa tante consentit à verser. Il travaillait jour et nuit, ne se contentant pas de la pratique, mais étudiant les traités d'optique, si bien qu'il devint plus habile que son maître. Il se fit recevoir maître miroitier et lunetier, et se maria.

Il s'associa avec un Anglais pour étendre davantage son commerce. Il s'occupait surtout de la partie scientifique, tandis que son associé avait les détails de la pratique. Le chancelier d'Aguesseau réclama le ministère de Thomin. Il en fut si content qu'il le recommanda aux personnes de la Cour et lui fit obtenir la clientèle de l'Académie des sciences en 1748. Thomin était déjà ingénieur d'optique de la Société des arts.

Par reconnaissance, Thomin dédia au chancelier le livre qu'il publia l'année suivante, sous ce titre : *Traité d'optique mécanique, dans lequel on donne les règles et les proportions qu'il faut observer pour faire toutes sortes de lunettes d'approche, microscopes simples et composés, et autres ouvrages qui dépendent de l'art, avec une Instruction sur l'usage des lunettes ou conserves pour toutes sortes de vues*. Paris, J.-B. Coignard, 1749, in-8.

Ce traité mit le comble à la renommée de Thomin. La reine Marie Leczinska, qui avait la vue faible, le prit sous sa protection. Helvétius, premier médecin de la reine, écrivait à Thomin en 1751 : « La reine me donne ordre de vous mander qu'elle vous a choisi pour faire tous les



instruments d'optique dont Sa Majesté aura besoin, et qu'elle vous permet, en conséquence, de prendre le titre de son ingénieur en optique. »

Thomin ne jouit pas longtemps de sa fortune. Il mourut à Paris en 1753, après une longue maladie.

THOU (Nicolas de). — La famille de Thou, qui produisit tant d'hommes illustres dans la magistrature, était originaire d'Orléans. Nicolas naquit en 1528 d'Augustin de Thou, seigneur de Bonneuil et du Bignon, président au Parlement de Paris, et de Claude de Marle. Destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, il fut d'abord conseiller clerc au Parlement, devint archidiacre de Paris, abbé de Saint-Symphorien de Beauvais, et enfin succéda à Charles Guillart sur le siége épiscopal de Chartres. Il fit son entrée solennelle dans cette ville le 30 octobre 1573.

Nicolas de Thou fut fort soigneux de l'instruction et du salut du peuple qui lui était commis. Aussi composa-t-il plusieurs ouvrages importants pour l'instruction du clergé et des laïques. Il se trouva mêlé aux troubles de la Ligue. Secrètement attaché au parti du roi de Navarre, il eut beaucoup de peine à se maintenir dans la ville de Chartres, dont les habitants étaient dévoués au duc de Mayenne. Lorsque Henri IV se fut emparé de Chartres, il réunit dans cette ville une assemblée du clergé composée de vingt-huit prélats, au nombre desquels de Thou siégea lui-même. C'est à cette assemblée que fut déférée la bulle d'excommunication fulminée par Grégoire XIV contre Henri IV. On sait que les évêques déclarèrent les bulles nulles, injustes et suggérées par les ennemis de la France.

En 1593, Henri IV, ayant résolu de se faire instruire dans la religion catholique, appela auprès de lui à Saint-Denis plusieurs archevêques et évêques, parmi lesquels

figura Nicolas de Thou. Enfin, quand il fut question du sacre du roi, comme la ville de Reims était encore au pouvoir des ligueurs, ce fut Chartres qui fut choisi pour cette cérémonie, et Nicolas de Thou eut l'honneur de sacrer Henri IV. Il survécut peu à cet événement. Il mourut le 5 novembre 1598 dans son château de Villebon, près de Palaiseau, d'où son corps fut transporté le 9 novembre au tombeau de sa famille, en l'église de Saint-André-des-Arcs.

Parmi les ouvrages de Nicolas de Thou, nous citerons :

1. *Norma pie vivendi, prescripta parochis Carnotensibus in synodo diœcesana*, 1575. Paris, Jacq. Kerver, 1575, in-4.

2. *Instruction des curez pour instruire le simple peuple dans le diocèse de Chartres*. Paris, 1579.

3. *Manière d'administrer les saincts sacremens de l'Église, y faire prosne et bénédictions, avec instructions convenables pour leur intelligence*. Paris, J. Kerver, 1580, in-4.

4. *Libellus officialis, seu Manuale Carnotense*. Paris, J. Kerver, 1581, in-4.

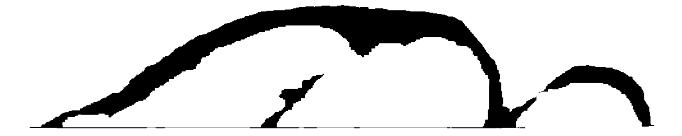
5. *Mémoire et ordres des prières que R. P. en Dieu Mre Nicolas de Thou, évesque de Chartres, enjoinct estre faictes ès églises de son diocèse à l'intention du très-chrestien roy Henry troisiesme de ce nom, nostre prince souverain et naturel seigneur*. Paris, J. Kerver, 1581, in-4.

6. *Statuta in sacra synodo Carnotensi promulgata anno 1587*. Paris, 1587, in-8.

7. *Cérémonies observées au sacre et couronnement du très-chrétien et très-valeureux Henry IIII, roy de France et de Navarre, ensemble en la réception de l'ordre du Sainct-Esprit en l'église de Chartres, ès 27 et 28 jours du mois de février 1594*. Paris, Jam. Métayer, 1594, in-4. — *Idem*. Paris, Fl. Bourriquant, 1610, in-12.

8. *Brief recueil et explication de la messe et du divin service y faict*. Paris, Jam. Métayer, 1598, in-4.

Parmi les mandements de Nicolas de Thou, nous mentionnerons celui intitulé : *Excommunication des sorciers, noueurs d'éguillètes, accointements avec les malins esprits*. 1585, in-4.



TORT (Lambert le). — Lambert le Tort est une des grandes illustrations de la France poétique. Non seulement sa patrie, mais son nom même lui a été contesté. Et pourtant lui-même avait eu soin de nous faire connaître l'une et l'autre dans son poème :

> Un clers de Casteldun, Lambert li Tors, l'escris,
> Qui de l'latin le traist et en roman le mist.

Nous trouvons comme témoin, dans une charte de l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun, de l'année 1178, un *Lambertus Tortus, clericus*. Serait-ce notre poète ? Nous n'oserions l'affirmer ; mais ce fut certainement vers l'année 1180 qu'il composa sa grande épopée. On sait que ce fut lui qui, pour la première fois, employa le vers épique de douze syllabes qui, du nom de son œuvre, fut appelé *vers alexandrin*.

Le poème de Lambert le Tort, révisé et continué par Alexandre de Bernay, a été publié tout récemment pour la première fois : *Li Romans d'Alixandre par Lambert li Tors et Alexandre de Bernay, nach handscriften der Koniglichen buchersammlung zu Paris, herausgegeben von Heinrich Michelant*. Stuttgard, 1846.

Nous citerons aussi : *Alexandriade ou Chanson de geste d'Alexandre le Grand, épopée romane du XIIe siècle, de Lambert le Court et Alexandre de Bernay, publiée pour la première fois en France, avec introduction, notes et glossaire par F. le Court de la Villethassetz et Eug. Talbot*. Dinan, J.-B. Huart, 1861, in-8.

Comme on le voit, le nom de notre auteur a été défiguré à dessein dans cette édition, dans un intérêt privé, afin de faire remonter au poète du XIIe siècle l'origine de la famille le Court de la Villethassetz. Ce système a été développé dans divers ouvrages par MM. le Court

de la Villethassetz et Talbot. Tout en protestant contre cette supercherie littéraire, nous devons mentionner les livres qu'ils ont consacrés à Lambert le Tort ou à son œuvre :

Revue de l'Alexandriade, par M. le Court de la Villethassetz ; — *Essai sur la légende d'Alexandre le Grand dans les romans français du XIIe siècle,* par M. Eug. Talbot. Paris, Franck, 1860.

Dans une *Notice sur Lambert le Tort* (Chartres, F. Durand, 1861, in-32), nous avons réfuté l'opinion de ces auteurs. « Le surnom de l'auteur de l'*Alexandre*, dit M. P. Meyer, n'est pas le Court ou *li Cors*, c'est *li Tors*, et MM. le Court de la Villethassetz et Eug. Talbot ne pouvaient l'ignorer. Ils n'ont pas dit un mot de ce fait, qui renverse si complètement leur système. »

TRÉPAGNE (François). — François Trépagne fit profession dans le couvent des Cordeliers de Chartres, puis passa à Mantes où il devint prévôt du couvent de son ordre. Pendant son séjour à Chartres, il composa une *Histoire du couvent des Cordeliers de Chartres,* qui est restée manuscrite. Il mourut à Mantes en 1717.

TROUILLARD (Nicolas). — Nicolas Trouillard naquit à Chartres d'une ancienne famille d'artisans, vers 1670. Lorsque les religieuses de la Visitation bâtirent la chapelle de leur couvent, la supérieure voulut que la première pierre fût posée par un enfant pauvre, en l'honneur de Jésus, le pauvre enfant de Nazareth. C'est Nicolas Trouillard qui fut choisi pour remplir cet office. En reconnaissance, le couvent de la Visitation se chargea de son éducation, lui fit faire ses études cléricales et le protégea jusqu'à ce qu'il fût devenu prêtre. D'abord vicaire

de Saint-Saturnin de Chartres de 1697 à 1704, Trouillard passa ensuite à la cure de Moisy, où il mourut en 1749.

Il avait composé une *Histoire de l'établissement des religieuses de la Visitation Sainte-Marie dans la ville de Chartres,* ouvrage qui est conservé manuscrit dans le monastère de la Visitation de Chartres.

TULLOUE (Gilles). — La famille Tulloue était originaire du pays chartrain et alliée à celle de Philippe Desportes. En 1595, le 11 janvier, Jean Tulloue fut reçu chanoine de Chartres, sur la résignation de Philippe Desportes, son oncle.

Gilles Tulloue naquit probablement à Chartres vers 1520. Il tourna ses études vers le droit coutumier, se fit recevoir avocat au bailliage de Chartres, puis devint bailli de Gallardon. Son principal ouvrage est intitulé : *In leges quasdam Carnutum municipales Commentarii.* Paris, Ét. Groulleau, 1570, in-4. En tête du livre est une épigramme de Julien Giraut, chartrain, et à la fin des vers d'Étienne Tulloue, fils de l'auteur.

Gilles Tulloue a laissé des commentaires sur la coutume de Chartres, imprimés avec ceux de Dumoulin et de Nic. Frérot dans les *Coustumes du duché et bailliage de Chartres, pays chartrain, Perche-Gouet,* etc. Paris, Fr. Huby, 1604, in-4.

TULLOUE (Noel). — Noël Tulloue fut reçu chanoine de Chartres le 26 septembre 1598, à la place et sur la résignation de son frère, Jean Tulloue. Comme celui-ci par conséquent, il était neveu du célèbre poète Philippe Desportes. Il mourut le 25 mai 1629, et fut enterré dans l'église des Cordeliers de Chartres.

Il a fait en latin une *Histoire des évêques de Chartres*, qui est restée manuscrite.

LE TUNAIS (François). — La famille le Tunais appartenait à la bourgeoisie chartraine. Plusieurs de ses membres remplirent aux XVIIe et XVIIIe siècles les fonctions d'échevin en la ville de Chartres. François le Tunais était cousin de François Hallier, évêque de Cavaillon. Il naquit à Chartres le 15 août 1651, entra dans les ordres, fut reçu bachelier de Sorbonne et devint chanoine honoraire de la cathédrale de Chartres le 11 mars 1672. Il mourut en cette ville le 3 juin 1716.

Il a fait un *Extrait de l'histoire de Chartres par Souchet*, ouvrage conservé manuscrit à la Bibliothèque communale de Chartres. Il a également travaillé, avec les chanoines Brillon et Estienne, à l'*Inventaire des reliques et joyaux de l'église Notre-Dame de Chartres* (1692), manuscrit déposé aux Archives départementales d'Eure-et-Loire.

DE VALLES (N.). — Cet auteur ne nous est connu que par un recueil conservé à Naples, parmi les manuscrits du roi, et dont nous donnons le titre *in extenso* : *Recueil des armoiries des premiers et anciens pairs, celles des modernes ducs pairs et non pairs, et les armoiries des princes et prélats qui ont assisté aux sacres d'Henri IV et de Louis XIII, avec un ample discours sur l'origine, création et institution desdits pairs, par le sieur de Valles, de la ville de Chartres en Beauce, résidant à Lyon*. 1634, in-fol.

VANIER (Jacques). — Curé de Bleury, près Maintenon, Jacques Vannier publia *Le mystère des temps expliqué*. Paris, Latour, 1605.

Il adopta ensuite le calvinisme, puis, étant revenu à la foi catholique, il fit paraître : *Déclaration de Jacques Vanier, cy-devant curé de Bleury, touchant sa conversion à l'Église catholique dont il s'étoit révolté, dans laquelle il réfute quelques points et articles hérétiques.* Chartres, Cottereau, 1621, in-12. Cet opuscule est dédié à Mgr d'Estampes, évêque de Chartres, entre les mains de qui Vanier avait abjuré le calvinisme.

VAULLEGEARD (Pierre). — Né à Neuville, au diocèse de Bayeux, Pierre Vaullegeard entra dans la congrégation de Saint-Maur. Il fit profession à l'abbaye de Lyre le 7 août 1670, puis vint enseigner la rhétorique au collége de Thiron. Il mourut dans cette abbaye le 18 mai 1719.

Il fit représenter par ses élèves deux pièces qu'il avait composées : *Clitandre, tragédie* (26 février 1688), et *Les princes grecs, tragédie* (2 août 1713).

VEILLARD (Jacques le) (*Jacobus Veliardus*). — La famille le Veillard est une des plus anciennes et des plus honorables de la ville de Dreux. En 1600, Louis le Veillard exerçait la médecine à Dreux. Dans un opuscule de Rotrou, *Autres œuvres poétiques du sr Rotrou* (Paris, Fr. Targa, 1635, in-8), on trouve une pièce de vers latins qui lui est adressée par *L. Veillardus, Druida, medicus.* Jacques le Veillard était sans doute le frère de ce Louis le Veillard.

Nous connaissons de lui un poème latin : *Laudatio funebris Petri Ronsardi.* Paris, Gabr. Buon, 1586, in-4.

VEILLARD (Louis-Guillaume le). — La famille le Veillard n'avait fait que croître en considération. Elle était alliée avec les maisons les plus illustres de la ville de Dreux. Les deux sœurs de Louis-Guillaume épousèrent

les deux frères Hureau de Sénarmont, dont l'un, Alexandre-François, mourut général de division le 25 septembre 1805.

Louis-Guillaume naquit à Dreux en 1738 de Guillaume le Veillard, docteur en médecine, conseiller procureur du roi au bailliage de Dreux, et de Hélène Legrand. Il ne paraît pas avoir longtemps résidé à Dreux. Il quitta cette ville pour se fixer à Paris où l'appelaient ses fonctions de gentilhomme ordinaire de la maison du roi.

Il s'occupa surtout de sciences, et en particulier de chimie. Plusieurs de ses mémoires reçurent l'approbation de l'Académie des sciences. La nature de ses travaux le mit en relation avec Franklin, lorsque ce philosophe vint en France pour solliciter les secours du gouvernement. Ce fut dans la maison de le Veillard à Passy que Franklin passa tout le temps qu'il demeura en France. Dans ses conversations avec son illustre hôte, le Veillard puisa naturellement le goût pour les idées libérales que venait de surexciter la révolte des États-Unis d'Amérique.

Aussi, lorsqu'arriva la Révolution de 1789, le Veillard fut nommé maire de Passy en 1790, puis administrateur du département de la Seine. Mais il ne pouvait partager la violence des jacobins et des terroristes. Effrayé de la marche que prenaient les événements, il tenta de s'opposer à la fureur du peuple lors du 10 août 1792. Ses ennemis ne purent lui pardonner son modérantisme, et il fut condamné à mort le 15 juin 1794.

Le Veillard a laissé un *Éloge historique de Franklin.*

VILLEREAU (Louis de). — Le célèbre jurisconsulte Charles Dumoulin se trouvait au château de Villereau en 1562, lorsqu'il écrivit en latin et en français son *Catéchisme ou Sommaire de la doctrine chrétienne.* La seigneurie de Villereau, située dans la paroisse de Beauvil-

liers, près Voves, appartenait alors à la famille du même nom, une des plus anciennes et des plus nobles du pays. Le fils aîné de François, alors seigneur de Villereau, Louis, traduisit en grec le *Catéchisme* de Charles Dumoulin.

Louis de Villereau devint seigneur de Villereau à la mort de son père, en 1610, et épousa Marguerite le Mareschal.

VIOLE (Daniel-Georges de). — La famille de Viole possédait au XVIe siècle la seigneurie de Soulaires, près Maintenon. C'est d'Eustache de Viole, seigneur de Soulaires, et de Catherine Jaupitre que naquit Daniel-Georges de Viole, à Soulaires, en 1598. Il avait de nombreux frères et sœurs. Tandis que l'aîné, Louis, était destiné à succéder à son père dans la seigneurie, les cadets, Daniel-Georges, Robert et Louis-Armand, embrassaient l'état ecclésiastique. Robert devint chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem; Louis-Armand fut conseiller et aumônier du roi, prieur et seigneur des prieurés de Sainte-Maure et d'Yvette ; Daniel-Georges entra dans l'ordre des Bénédictins et fit profession au couvent des Blancs-Manteaux de Paris, le 19 décembre 1623.

Envoyé par ses supérieurs à Corbie pour y achever sa théologie, il s'adonna avec ardeur à l'étude de l'histoire de Bourgogne. Il refusa, tant qu'il le put, les charges qu'on voulait lui conférer dans son ordre, mais il fut enfin forcé d'accepter les fonctions de prieur de Saint-Germain d'Auxerre. Il mourut dans ce monastère le 21 avril 1669.

Les travaux de Dom Viole furent nombreux; mais sa modestie l'empêcha de les faire imprimer pour la plupart. Nous citerons cependant :

Vie de sainte Reine, avec une Apologie pour prouver que l'abbaye

de Flavigny est en possession du corps de cette sainte. Paris, Huot, 1649, in-8. Le P. Fr. Marmusse, cordelier, ayant fait un écrit tendant à établir que le corps de la sainte était dans l'église cathédrale d'Osnabruck, D. Viole fit réimprimer son ouvrage sous le titre de : *Apologie pour la véritable présence du corps de sainte Reine d'Alise dans l'abbaye de Flavigny en Bourgogne.* Paris, 1653, in-12.

Vie et miracles de saint Germain, évêque d'Auxerre, avec un catalogue des personnes illustres du diocèse d'Auxerre. Paris, Brillaine, 1656, in-4.

Légende de Saint-Prest, près Chartres.

Parmi les ouvrages manuscrits de Dom Viole, nous mentionnerons :

Histoire de la ville et du diocèse d'Auxerre, 7 vol. in-fol.

Historia abbatum monasterii Sancti-Germani Antissiodorensis, 5 vol. in-fol.

Historia monasterii Pontiniacensis, publiée par D. Martène dans son troisième volume du *Thesaurus Anecdotorum.*

Histoire de l'abbaye de Flavigny.

YVES (évêque de Chartres). — Yves naquit dans le Beauvaisis, de parents nobles. Après avoir étudié les humanités et la philosophie, il alla dans l'abbaye du Bec apprendre la théologie sous le fameux Lanfranc. Il acquit rapidement une grande réputation de savoir et de sainteté. Ce fut par ses conseils que Gui, évêque de Beauvais, fonda dans un des faubourgs de sa ville épiscopale l'abbaye de Saint-Quentin (1078), dont Yves devint le supérieur et où il enseigna la théologie. Ce fut alors qu'il composa ses grands ouvrages intitulés : *Liber Decretorum (editum cura et studio J. Molinœi,* Louvain, 1561, in-fol.) et *Panormia* (Paris, Mich. Furster, 1499, in-4, et Louvain, 1557, in-8).

Il était encore abbé de Saint-Quentin lorsqu'en 1090 il fut choisi pour évêque par le Chapitre de Chartres, à la place de Geoffroi Ier. L'archevêque de Sens, Richer,



refusa de le sacrer. Yves se rendit à Rome avec les députés du Chapitre, et le pape Urbain II confirma son élection. Richer assembla un concile à Étampes, dans lequel le nouvel évêque fut déposé; mais le pape donna de nouveau gain de cause à Yves, et celui-ci resta paisible possesseur du siége de Chartres en 1092.

Nous ne pouvons suivre notre illustre prélat dans les détails de sa vie. Personne n'ignore l'influence qu'il exerça à la Cour de France ; on connaît sa courageuse résistance à Philippe Ier, sa noble indépendance, en même temps que son respect vis-à-vis du Saint-Siège. C'est surtout comme écrivain que nous devons l'envisager, et son rôle sous ce rapport n'est pas moins considérable. Ses *Lettres*, au nombre de près de trois cents, sont des modèles, sinon de pureté absolue de style, au moins de simplicité et d'élévation de sentiments. Il mourut à Chartres le 23 décembre 1115, et fut enterré dans le monastère de Saint-Jean-en-Vallée, près Chartres, où il avait introduit la réforme par lui opérée dans l'abbaye de Saint-Quentin de Beauvais. Le pape Pie V permit de célébrer la fête de ce prélat le 20 mai de chaque année.

Outre le *Livre des décrets* et la *Panormie*, on peut encore citer parmi les ouvrages de saint Yves :

Epistolæ... et ejusdem Ivonis Chronicon de regibus Francorum. Paris, 1585, in-4. — *Idem.* Paris, Séb. Cramoisy, 1610, in-8. Ces deux éditions sont dues aux soins de François Juret, chanoine de Langres.

Vingt-quatre *Sermons* sur les grandes fêtes de l'année, sur l'Oraison dominicale, sur le Symbole des Apôtres et sur les autres objets de la religion. Cologne, 1568, et Rome, 1591, in-fol.

Le *Micrologue ou Observations sur les rites et offices ecclésiastiques*. Paris, 1510, in-4, et 1527, in-4; Cologne, 1558; Anvers, 1565, in-8; Rome, 1590.

Parmi les Lettres de saint Yves, une des plus célèbres

est celle relative au sacre des rois de France. Elle fut imprimée séparément sous ce titre :

De consecratione Ludovici regis, par les soins de Claude Goust, lieutenant-général de Sens. Sens, 1564, in-4. Elle fut traduite en français et publiée sous le titre de *Épistre de Yves, évesque de Chartres, touchant le sacre des rois de France*. 1591, in-8, et 1594, in-4.

La vie de saint Yves, écrite par le P. Fronteau, parut en tête de l'édition des Œuvres complètes de ce prélat de 1647 ; elle fut réimprimée à Hambourg en 1720, puis à Vérone en 1738.

Parmi les ouvrages consacrés spécialement à saint Yves, nous mentionnerons :

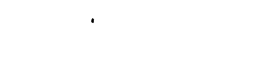
L'esprit d'Yve de Chartres dans la conduite de son diocèse et dans les Cours de France et de Rome (par Varillas). Paris, Anisson, 1701, in-12.

Yves de Chartres. Sa vie et ses ouvrages, thèse soutenue devant la Faculté de théologie protestante de Strasbourg par Alex. Abry, de Montbéliard, le 4 août 1841. Strasbourg, G.-L. Schuler, 1841, in-4.

Étude historique et littéraire sur Yves de Chartres, par S. Devic. Beauvais, Ach. Desjardins, 1857, in-8.

Nous-même avons publié : *Lettres d'Ives de Chartres et d'autres personnages de son temps (1087-1130)*. Paris, F. Didot, 1855, in-8.

Les Œuvres complètes de saint Yves, *Opera omnia*, furent imprimées à Paris, chez Séb. Nivelle, 1584, in-4, puis de nouveau en 1647, chez Laur. Cottereau, par les soins de J.-B. Souchet. Elles l'ont encore été de nos jours dans le tome CLXII du *Patrologiæ cursus completus, accurante J.-B. Migne*. Paris, Montrouge, Migne, 1854, in-4.





RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

L'ANCIEN CHAPITRE CATHÉDRAL DE L'ÉGLISE D'ORLÉANS

DE SON ORIGINE JUSQU'AU SEIZIÈME SIÈCLE

Par A. DE FOULQUES DE VILLARET.

CHAPITRE PREMIER

ANTIQUITÉ DU CHAPITRE DE L'ÉGLISE D'ORLÉANS.

Il serait difficile de déterminer l'époque précise à laquelle se rattache l'institution première d'un chapitre dans l'église cathédrale d'Orléans ; les documents relatifs à ce fait lointain font totalement défaut. Cependant il ne semblerait nullement irrationnel de considérer la création des corps capitulaires comme à peu près contemporaine de la naissance même de l'épiscopat, puisque, suivant la définition d'un de nos modernes théologiens : « les chapitres des églises cathédrales sont des établissements antiques et respectables qui remontent à ces églises mères dont proviennent toutes les autres églises (1). » Ainsi donc, d'après l'opinion la plus généralement admise par les conciles et les canonistes, les chapitres devraient être considérés comme d'origine apostolique. Et c'est aussi

(1) M. V. PELLETIER, *Des chapitres cathédraux en France*, ch. XV, p. 76.

pourquoi plusieurs conciles généraux et provinciaux, celui de Trente en particulier, désignent les assemblées de chanoines sous la dénomination de *sénat de l'Église*. C'est qu'en effet les chapitres, par leur composition, présentaient une image vraiment parfaite de ces graves conseils formés de vieillards et d'hommes doctes, chargés dans l'antiquité, de veiller aux plus graves intérêts de la patrie, et dont l'avis savait imposer à tous l'obéissance et le respect. Le concile provincial tenu à Auch en 1851 considère cette institution comme si excellente, qu'il ne craint pas de prendre dans les régions les plus élevées un terme de comparaison, quand il assimile les chanoines à ces vieillards que l'*Apocalypse* nous représente chantant les louanges de la majesté divine autour du trône de l'Agneau (1).

Le Maire, l'un de nos annalistes orléanais, fait remonter au pape Évariste (a. D. 97) la fondation des premiers chapitres; mais il ne dit pas si toutes les églises en furent dotées en même temps. Clovis, d'après le même écrivain, aurait engagé les évêques des Gaules à établir dans leur maison épiscopale un collége de chanoines réguliers, qu'il appelle aussi le sénat épiscopal (2).

Dans les premiers siècles de l'Église, dit M. Chéruel, l'évêque vivait en commun avec un certain nombre de clercs qui l'aidaient dans l'administration des biens ecclésiastiques. Saint Augustin, voulant se consacrer exclusivement aux fonctions spirituelles, avait confié le soin du temporel à quelques membres du sacerdoce qu'il soumit

(1) *Ad laudes divinæ majestatis quotidie cantandas deputantur, Apocalypsis senioribus comparati, qui coram agno immortali Domino canticum jubilant.*

(2) Le Maire, *Antiquités de l'église d'Orléans*, t. II, p. 8.

à la vie commune sous la règle cénobitique, afin de prévenir les tentations de l'avarice et de la cupidité. Telle fut l'origine des chanoines (1).

Si les chapitres, qui à la vérité suivaient la règle de saint Augustin, doivent leur première institution à cet évêque, leur existence dans l'Église ne daterait alors que du commencement du Ve siècle, et ils ne seraient point d'origine apostolique, comme l'enseignent les conciles. Peut-être même les prescriptions conciliaires n'auraient-elles été, en ce qui les touche, que partiellement appliquées.

Bien que Théodemire apparaisse dans la *Gallia* comme le premier doyen connu du chapitre de Sainte Croix, il n'y est pas dit cependant que cette dignité n'y existât pas avant 550. Il est donc permis de penser qu'une institution si étroitement liée au fonctionnement même du corps capitulaire pourrait avoir une existence antérieure. A notre sens, le silence des Bénédictins ne prouve qu'une chose : c'est qu'ils n'ont eu connaissance du nom d'aucun dignitaire de cet ordre avant celui de Théodemire.

Il est évident, en effet, que si l'on accepte l'année 550 comme point de départ de l'institution du décanat, l'on est forcément amené à admettre l'une de ces deux hypothèses : ou que le chapitre n'était point complètement organisé avant le milieu du VIe siècle, ou qu'alors le corps capitulaire était acéphale, ce qui semble tout aussi peu admissible. Il n'en est pas, en effet, du doyen comme de l'écolâtre, de l'official et des archidiacres ruraux, dont l'institution s'opéra à mesure que les besoins des temps la réclamèrent. Si le doyen était le chef du chapitre, sa charge

(1) Chéruel, *Dictionnaire historique des institutions*, au mot *Chanoines*.

paraît devoir remonter à une antiquité à peu près égale à celle de ce corps, ou du moins au temps où les chanoines établirent parmi eux des distinctions hiérarchiques.

La façon dont Le Maire s'exprime à cet égard donne à entendre, sans aucune équivoque, que le chapitre était déjà parfaitement organisé sous l'épiscopat de saint Euverte, et renfermait par conséquent, un certain nombre de dignitaires, puisque l'évêque envoya en 334 son archidiacre Mansuet vers l'empereur Constantin, pour lui remettre le trésor trouvé en creusant les fondations de la basilique de Sainte-Croix (1). Cette affirmation de Le Maire renferme toutefois une légère erreur de date (2).

Un chapitre pouvant justifier de cette antiquité accuse déjà un âge respectable; mais il est évident qu'en ramenant à une date plus récente encore l'organisation du collége canonial de l'église d'Orléans, il faut prendre forcément comme limite extrême l'année 511, en laquelle s'assembla dans cette ville le premier concile de l'Église de France, sans quoi il faudrait donner accès à l'hypothèse tout à fait dénuée de fondement, que ces solennelles assises de la chrétienté ont pu siéger au sein d'une Église dont la constitution définitive n'était pas encore arrêtée.

(1) Le Maire, *ibid.*, pp. 9 et 18.

(2) Le savant Hubert, chanoine de Saint-Aignan, dissertant sur la fondation de la basilique de Sainte-Croix, établit, en effet, que cette église ne fut point commencée sous Constantin, mais seulement dans les deux dernières années du règne de son successeur Constant, car saint Euverte, sous Constantin, n'était pas encore évêque, et il ne fut promu à l'épiscopat qu'au temps de Constant, et encore ne fut-ce qu'en 357 au plus tôt, soit même une année plus tard encore; d'où il suit que l'ambassade de Mansuet ne s'adressa point à Constantin en 334, mais à Constant, de 357 à 359. (Hubert, *Mémoires pour servir à l'histoire d'Orléans,* t. I., ms. 436 de la Bibliothèque publique de cette ville.)



CHAPITRE II

CONSTITUTION PRIMITIVE DES CHANOINES EN CORPS RÉGULIER.

Il semble résulter des documents qui servent de base à ce travail que les premiers chanoines de l'église d'Orléans formaient un collége de clercs réguliers, et qu'ils étaient soumis à une règle. Le terme de *fratres*, souvent répété dans les actes et sous lequel on les désigne, même après leur sécularisation, comme par un reste d'habitude, nous autorise à émettre une opinion que les affirmations de Le Maire, d'accord avec la définition de M. Chéruel et avec Hubert, viennent encore confirmer. Ainsi, dès les premiers siècles de l'Église, et avant que le relâchement eût refroidi la ferveur qui animait les âmes sacerdotales, les chanoines, pour correspondre plus parfaitement à l'esprit de leur institution qui les destine à vaquer spécialement à la prière, étaient réunis en communauté et suivaient la règle de saint Augustin. Ils célébraient un office nocturne et se livraient à toutes les pratiques de l'observance monastique. Rien cependant n'indique qu'à l'époque la plus rapprochée de leur fondation ils ne possédassent rien en propre et fussent obligés de verser leurs deniers particuliers dans une caisse commune, d'où chacun d'eux aurait reçu ce qui lui était nécessaire, comme l'usage s'en perpétua parmi les chanoines réguliers qui peuplaient les monastères orléanais de Saint-Euverte et de Saint-Samson. Nous nous croyons même autorisée à penser que la disposition de leurs biens ne leur fut jamais déniée. Mais l'obligation de vivre en commun, à laquelle étaient astreints tous

les membres du chapitre, est parfaitement certaine, car on la trouve exprimée en termes formels dans un capitulaire de Charlemagne de 789; et le concile d'Aix-la-Chapelle (817), adoptant pour les chanoines la règle composée par Chrodegand, évêque de Metz, et amendée par Amalaire, diacre de la même église, décréta qu'ils y seraient désormais assujettis. Les chanoines, ainsi parle le concile de Mayence, en 813, les chanoines vivront selon les canons, mangeront et dormiront en commun, et ne feront rien sans la permission de l'évêque ou du supérieur; ils s'appliqueront à l'étude et à la psalmodie, et se rendront capables d'instruire les peuples (c. 9). D'après cette règle empruntée à Amalaire, toutes les habitations canoniales devaient être renfermées dans un cloître clos et dont la porte fermait à clé. Quoique leur mense (1) continuât d'être unie à celle de l'évêque, les membres du chapitre pouvaient néanmoins posséder en propre certains biens et en disposer par testament.

Ainsi, de l'époque de leur institution jusqu'au IX[e] siècle, les chanoines n'eurent point de mense séparée et distincte de la mense épiscopale, et l'évêque devait être l'administrateur naturel du bien commun. Il arriva cependant un moment où, pour des causes qu'il est aisé de conjecturer, les membres du chapitre, cessant de vivre sous le même toit que l'évêque, se retirèrent, comme la règle d'Amalaire les y autorisait, dans des habitations distinctes et groupées autour de la cathédrale et du palais épiscopal. Cet em-

(1) On donnait le nom de mense aux biens communs à tout le chapitre et propriété du corps capitulaire en général. C'était la mense qui fournissait les deniers du *cuilibet* ou distributions quotidiennes, tandis que la prébende était affectée à certains canonicats. Il y avait aussi des demi-prébendes, mais instituées à une époque bien plus récente que celle qui fait l'objet de ces recherches.



placement reçut dans notre ville le nom de cloître Sainte-Croix. Le premier acte du cartulaire de l'église d'Orléans où nous les rencontrons ainsi séparés date de l'an 1112; c'est un privilége de Louis VI en faveur du chapitre, et, parmi les divers octrois que la munificence royale lui concède, se distingue la permission de bâtir des maisons jusque sur le mur de ville qui longeait les habitations claustrales (1). Nous ne prétendons nullement inférer de l'acte précité que la séparation des chanoines et de l'évêque n'aurait commencé à s'effectuer qu'au début du XII[e] siècle. Il paraît, au contraire, qu'il faut la rattacher à une époque fort antérieure, époque que Le Maire ramène au temps de l'épiscopat d'Arnoul, c'est-à-dire vers 991, tout en donnant à entendre qu'elle pourrait bien être beaucoup plus ancienne encore (2). En effet, comme l'observe M. Chéruel, les chapitres tendaient déjà au VIII[e] siècle à secouer le joug des évêques (3). Un concile convoqué par Pépin le Bref les accusa de rébellion envers l'autorité épiscopale. La réforme que demandait le concile fut accomplie en 760 par Chrodegand, évêque de Metz, qui donna, nous l'avons dit, une règle aux chanoines. Ces deux règles, celle de Chrodegand, et un peu plus tard celle d'Amalaire, tendaient donc surtout à maintenir ces ecclésiastiques dans l'esprit de leur antique institution, et ce n'aurait été qu'à la fin de la dynastie carlovingienne qu'ils auraient tout à fait renoncé à la vie commune.

Ainsi le IX[e] siècle vit s'opérer une double scission : celle du revenu capitulaire d'avec le revenu épiscopal, et

(1) *Liber rubeus sanctæ Crucis*, Ms. de Baluze, Bibliothèque nationale, fonds latin, n° 78.

(2) Le Maire, *ibid.*, t. II, p. 11.

(3) Chéruel, *Dictionnaire des institutions*, au mot *Chanoines*.

celle des chanoines entre eux, quittant la maison conventuelle pour vivre en particulier. Dès lors l'évêque et le chapitre eurent de fréquents motifs de dissentiment, tant à l'égard du temporel et de la justice contentieuse que de la juridiction ecclésiastique. Il devint par la suite nécessaire que ces deux puissances rivales — s'il est permis d'user du terme de puissance en l'appliquant à un corps qui doit traiter l'évêque en supérieur et non en égal — eussent chacune un official pour la représenter (1) chaque fois qu'un différend venait à s'élever entre elles, non moins que pour rendre respectivement la justice à leurs sujets. Mais si le chapitre se trouva ainsi soustrait à la juridiction épiscopale, il est juste de restituer à ce fait son véritable caractère, en le considérant comme la conséquence d'un accommodement consenti d'un commun accord plutôt que comme une conquête emportée de vive force. Aussi n'arriva-t-il jamais que les chanoines de l'église d'Orléans tentassent d'obtenir du Saint-Siége aucun acte confirmatif de l'exercice de cette double juridiction, comme le firent quelques autres de la même ville, notamment ceux de Saint-Aignan.

Les choses allèrent ainsi tant bien que mal, c'est-à-dire non sans de nombreux conflits entre l'évêque et le chapitre, jusqu'en 1297, que Raoul Grosparmi, prenant possession de la dignité de doyen, renonça en faveur de l'évêque Frédéric de Lorraine à sa juridiction ecclésiastique sur la ville et sur tout le doyenné, moyennant une pension annuelle de 200 livres, sans pourtant faire l'a-

(1) L'institution de l'officialité épiscopale ne paraît pas néanmoins antérieure au XIII[e] siècle. (Voir Ad. Grea, *Essai historique sur les archidiacres*, Bibl. de l'école des chartes. T. II, 3[e] série, 1851.)



bandon de ses droits de justice féodale et temporelle (1), non plus que de tout ce qui se rapportait à l'administration des biens capitulaires, et la possession lui en fut confirmée dans la suite par un grand nombre de lettres patentes.

Mais cet évêque, par sa mauvaise administration et sa conduite blâmable, se mit dans le cas de se faire enlever par le Souverain-Pontife un droit dont il usait mal, et le chapitre fut rétabli, comme par le passé, dans la possession de la juridiction spirituelle, un an après s'en être volontairement dépouillé (1298) (2).

Nous entrerons ci-après dans quelques détails sur l'exercice de cette juridiction.

Ici se place une remarque qui nous est suggérée par l'inspection des titres anciens de l'église d'Orléans : c'est que jamais, jusqu'environ le XIIe siècle, le titre de *canonicus* n'accompagne la souscription des membres du chapitre. S'ils exercent une dignité, ils l'énoncent à la suite de leur nom ; s'ils sont simples chanoines, ils s'intitulent *N. sacerdos, presbyter, clericus*, etc. (3) Une observation analogue a été faite par les éditeurs du *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*.

(1) La Saussaye, *Annales*, *lib.*, XI, n° 53.
(2) *Id., loc. cit.*
(3) Voir *Liber rub. sanctæ Crucis*.



CHAPITRE III

LE CHAPITRE CONSIDÉRÉ DANS L'ENSEMBLE DE SON PERSONNEL.

§ I. Composition du corps capitulaire. — § II. Titres d'abbé et de prévôt dans le chapitre. — § III. Les Mamertins.

---

§ I. — Composition du corps capitulaire.

Le chapitre cathédral de l'église d'Orléans se composait aux temps les plus anciens, de quarante-neuf membres et de quatorze dignitaires (1), et à partir d'une époque plus récente, c'est-à-dire du XIVe siècle jusqu'à nos jours (1789), de quarante-neuf membres et de douze dignitaires, ou pour parler plus juste de douze dignitaires autrefois et de dix dans la suite, car les charges de pénitencier et d'archiprêtre peuvent compter comme des personnats plutôt que comme des dignités.

Dans cette étude, nous ne considérerons le chapitre que sous l'aspect qu'il présentait au moyen âge, et si nous faisons parfois quelque incursion dans le domaine de temps relativement récents, comparés à ceux dans lesquels nous entendons nous renfermer spécialement, ce ne sera qu'à titre de renseignement subsidiaire, car notre travail s'arrête au XVIe siècle ; l'existence ultérieure du collége

(1) Hubert, *Mémoires pour servir à l'histoire d'Orléans*, t. I.



canonial nous paraissant plus connue, à mesure que l'on se rapproche des temps modernes.

Les quatorze dignitaires étaient : le doyen, le grand-archidiacre, le chantre (*præcentor*), le sous-doyen, le chevecier ou chefcier (*capicerius*), les cinq archidiacres de Pithiviers, Beauce, Sologne, Sully et Baugency (dont l'institution date du XIII[e] siècle), le scholastique ou chancelier, le sous-chantre (*succentor*), le pénitencier et l'archiprêtre. Dans certains chapitres, celui de Chartres notamment, il y avait en outre le *chambrier,* dignitaire qui n'existait pas dans notre église, non plus que le *coutre,* qu'on trouve dans le chapitre de l'église de Bourges.

Un official, un théologal, deux mamertins, et les quatre abbés de Saint-Euverte, de Saint-Mesmin, de Saint-Benoît et de Cluny, étaient en outre membres nés du chapitre. Le premier faisait sa semaine au chœur et recevait seulement le gros (*grossum*) ; les autres n'avaient droit à aucune distribution.

Dès avant le X[e] siècle et jusqu'au XII[e], deux titres d'honneur, ceux d'abbé et de prévôt, étaient unis à certaines dignités capitulaires dont ils furent plus tard détachés.

Toutes les dignités étaient à la collation alternative de l'évêque et du chapitre; à l'égard du doyen, le chapitre l'élisait seul et l'évêque se contentait de confirmer le choix; mais le revenu de toutes les charges vacantes de dignitaires, quelles qu'elles fussent, appartenait de droit au chapitre.

Quant aux bénéfices manquant de titulaires, le chapitre y pourvoyait *ad turnum,* comme le détermina un règlement de 1254, et en commençant le tour par les digni-

taires ; puis chaque chanoine nommait par rang d'ancienneté. Les absents étaient attendus deux semaines, après quoi le premier chanoine ou dignitaire, à son tour, désignait l'élu au bénéfice vacant (1).

§ II. — Titres d'abbé et de prévôt dans le chapitre.

Les deux titres d'abbé et de prévôt étaient liés, nous l'avons dit, à certaines dignités capitulaires, et alors que la charge d'official n'était pas encore établie, c'était l'abbé qui en remplissait les fonctions. Cependant, ajoute M. Gréa, ces commissions étaient assez rares (2). Il serait donc difficile de définir au juste les attributions de ceux qui portaient ces titres dans les temps les plus anciens. Hubert pense que ce n'étaient que des « commissions honorables et onéreuses, » donnant à ceux auxquels elles étaient confiées certains droits, d'ailleurs fort restreints, tels que de signer les principaux actes capitulaires et les lettres authentiques des évêques (3). Nous venons de voir ce qu'était l'abbé ; quant au prévôt à cette époque, il occupait hiérarchiquement un rang supérieur à celui du souschantre.

(1) *Répertoire des titres du trésor de l'Église d'Orléans*, t. II, p. 83. — Ce manuscrit, que nous aurons souvent l'occasion de citer, a été composé au XVIIIe siècle. Outre le résumé des actes capitulaires, il renferme la nomenclature de tous les titres, baux, biens et possessions quelconques du chapitre. On y trouve aussi la mention abrégée de tous les faits intéressant ce corps. Il se compose de deux volumes in-4o d'environ un millier de pages chacun, et appartient à la bibliothèque de l'évêché. Il nous a été communiqué il y a quelques années par feu M. Maupré, alors archiviste départemental, auquel il avait été confié.

(2) Voir Ad. Gréa, *Essai historique sur les archidiacres*.

(3) Hubert, *Mémoires sur l'histoire d'Orléans*, t. I, ms. cité.

Les deux titres d'abbé et de prévôt furent ensuite détachés des dignités auxquelles ils étaient unis, pour devenir des charges séparées. Cette scission est toutefois postérieure au XIIe siècle.

Telle est à l'égard de ces deux personnats l'appréciation d'Hubert, et si elle convient à l'époque capitulaire la plus ancienne, elle cesse d'être exacte au XIVe siècle, et peut-être même avant. Les prévôts apparaissent en effet vers ce temps d'après les titres de notre église, comme des officiers ecclésiastiques révocables et amovibles, investis dans leur circonscription des fonctions judiciaires. Les notes que nous trouvons à cet égard dans le *Répertoire* tranchent, ce semble, nettement la question : « Il est bien clair, y lisons-nous, que les prévôts étaient fermiers de leurs prévôtés. M. Brulé (11 octobre 1490), est qualifié *fermier* de la prévôté de Traînou (1). » Or, quelques lignes plus haut, il est dit encore que, le 30 avril de la même année, M. le chanoine Brulé avait obtenu cette ferme à l'enchère, comme plus offrant, moyennant 156 livres.

En 1379, il y avait dix prévôtés : Faverolles, Terminiers, Villardu, Sougy, Germigny, la prévôté de Bauce, Traînou, Orléans, Olivet et celle de Bituria ou de Berry, unie à la charge du sous-doyen. En 1498, on n'en comptait plus que six : Orléans, les cloîtres d'Olivet et de Saint-Privé, Berry ou Sologne, Beauce, Traînou *alias* la Gervaise, et Bionne. Cette dernière prévôté fut encore supprimée dans la suite de même qu'une autre qui n'est pas nommée, (1582).

Ainsi les quatre prévôts, auxquels le chapitre réduisait en dernier lieu le nombre de ces officiers, continuaient à

(1) *Répertoire*, t. II, p. 491.

n'être que ses délégués au temporel rural de l'église et aux fonctions judiciaires. Ils étaient même investis, dans une certaine mesure, de la juridiction spirituelle (1).

Les prévôts recevaient des émoluments. En 1483, celui de Traînou touchait quatre livres parisis de traitement. Celui de Berry en percevait six en 1493. L'annexion aux prébendes des revenus des prévôtés vacantes par décès, fut mise en usage par un règlement du mois de novembre 1498.

Les délégués aux prévôtés devaient rendre compte au chapitre des sommes qu'ils recevaient dans l'exercice de leurs fonctions. C'était la reprise des prévôtés par le chapitre, et c'est ainsi qu'on en réduisit successivement le nombre.

Les prévôts se servaient d'un sceau dont il est fait mention dans un acte de 1551 (2).

§ III. — Les Mamertins.

L'on a vu ci-dessus qu'en 1355 deux chanoines dits de Saint-Mamert — et ainsi nommés parce qu'ils prenaient possession de leur bénéfice à l'autel de ce saint — avaient été institués par Innocent VI. Mais, à vrai dire, on les considérait moins comme de vrais membres du corps capitulaire que comme les suppléants de tout chanoine absent ou empêché, « *omnium canonicorum subsidiarii*, » et comme ils faisaient aussi fonction d'hebdomadiers, ils n'obtenaient jamais d'exemption de résidence. Le chapitre pouvait aussi les destituer s'il les trouvait en faute, « *si officio defuerint*. » Nous ajouterons même que la moindre négligence de leur part les exposait à des peines sévè-

(1) *Id.*, t. II, p. 81.
(2) *Id.*, p. 492.

res (1). Un exemple de la rigueur du chapitre envers eux se trouve dans la conclusion du 9 août 1458, en vertu de laquelle Jean Nos, chanoine de Saint-Mamert, fut condamné à un emprisonnement d'un jour pour s'être sans permission dispensé de l'assistance aux offices pendant trois jours.

Un statut du 30 novembre 1355 obligeait les mamertins à jurer, lors de leur réception, de faire bien et dûment leur service de nuit et de jour, en sorte que le défaut d'*une heure* (2) serait puni par la perte d'un jour (c.-a.-d. distribution d'un jour), et celui d'un jour par la perte d'une semaine. Le même statut portait que les mamertins recevraient chacun trois intentions de messes par semaine, à cause de la modicité de leur revenu (3). Plus tard, en 1507, leur situation fut un peu améliorée : on leur donna à chacun deux muids de blé, mais seulement *pro hâc vice*. Ces chanoines n'étaient point capitulants.

Le jour de Pâques les Mamertins assistaient debout à l'office et continuaient ainsi le reste de la semaine (4).

Tout membre du corps canonial, quel que fût son grade, était tenu de consigner par écrit ses dernières volontés ; et ceux qui négligeaient ce soin s'exposaient à ce que l'excommunication les frappât jusque dans leur tombe. Il arrivait aussi quelquefois que le chapitre, se montrant clément, consentait à lever la peine, comme il le fit le 22 mai 1462 en faveur de la dépouille mortelle d'un de ses membres mort *ab intestat*. Mais nous devons ajouter qu'il n'était pas besoin en ces temps reculés d'avoir commis

(1) Bulle de confirmation du pape Innocent VI.
(2) L'heure est le nom que porte chacune des parties de l'office.
(3) *Statuts capitulaires* et *Répertoire*, II, p. 437.
(4) Le Brun des Marettes, *Voyage liturgique*, p. 196.

de bien grands crimes pour être atteint des foudres de l'Église; les conclusions de cette époque fournissent de nombreux exemples d'une rigueur, nécessaire à la vérité, pour maintenir la discipline trop souvent offensée. Ainsi, un acte capitulaire du 19 mars 1466 porte qu'un chanoine, coupable de s'être disputé et battu avec un de ses confrères, sera, comme lui, relevé de l'excommunication que tous deux avaient encourue.

CHAPITRE IV

DIGNITAIRES DU CHAPITRE ET LEURS ATTRIBUTIONS.

§ I. Le doyen. — § II. Le grand archidiacre. — § III. Le chantre et le sous-doyen. — § IV. Le chevecier. — § V. Les cinq archidiacres. — § VI. Le sous-chantre. — § VII. Le scholastique. — § VIII. Le pénitencier. — § IX. L'archiprêtre.

§ I. — Le doyen.

Il ne faut pas oublier que la question de savoir si la hiérarchie capitulaire et même ecclésiastique fut jusqu'au IXe siècle la même que depuis, est fort controversée. Il est parfaitement admissible que certaines modifications purent s'imposer, par la suite des temps, dans l'ordre et l'importance des dignités; et c'est ainsi que, suivant le sentiment du savant Hubert, il y aurait eu dans la même église plusieurs doyens, comme il y avait plusieurs archidiacres et plusieurs archiprêtres; par la raison, dit-il, que tous

les emplois n'étaient alors que de simples commissions données par les évêques (1). En ce qui concerne les archidiacres, le raisonnement d'Hubert semble manquer de quelque exactitude, car dans le principe, c'est-à-dire du III[e] au VIII[e] siècle chaque église n'a qu'un seul archidiacre, et non plusieurs. Leur multiplicité ne fut qu'une anomalie, un abus. C'est donc en vain que nous avons cherché quelque preuve de nature à justifier quant au doyen cette opinion d'ailleurs toute conjecturale du docte chanoine de Saint-Aignan; et malgré notre respect pour la profonde érudition d'un homme aussi versé qu'il l'était dans l'antiquité ecclésiastique, nous n'avons pas cru, en l'absence de documents probants, devoir nous ranger à son avis et appliquer à notre chapitre cathédral un *modus vivendi* qui semble avoir été particulier aux seuls monastères. Cette réserve faite, il est parfaitement admissible que le caractère de cette dignité pouvait n'être pas équivalent dans tous les chapitres. Celui de Chartres nous en fournit la preuve. Là le doyen n'était que *primus inter pares*, et n'avait aucune prérogative particulière qui le plaçât au-dessus de ses confrères. Il n'en était pas absolument ainsi dans l'église d'Orléans.

Hubert croit aussi que le titre de primicier, que certains auteurs rattachent à la dignité de chevecier, et que d'autres donnent de préférence au doyen, n'aurait appartenu ni à l'un ni à l'autre, mais seulement à des prélats de second ordre ou chorévêques. Les écrivains ecclésiastiques, néanmoins, en font l'une des appellations de l'archidiacre. Heureusement, tout ce qui se rapporte à cette charge importante ne se réduit pas à des conjectures, et nous rencontrons dans les statuts et règlements capitulaires

(1) Hubert, *Mémoires sur l'histoire d'Orléans*, *id.*, *ib.*

des renseignements suffisant à nous donner une idée des attributions qui s'y trouvaient unies.

Nul ne pouvait être appelé à exercer la dignité de doyen s'il n'était prêtre ou tout au moins diacre. C'est la recommandation formelle que le pape Innocent II adressait à l'évêque Hélie, et il le chargeait de veiller à ce que personne ne fût promu au décanat avant d'avoir été revêtu des ordres majeurs (1). La même bulle renferme une prescription semblable à l'égard des archidiacres. L'évêque Hugues, en 1198, promulgua un réglement dans le sens des instructions pontificales. Mais, dès 1102 déjà, Pascal II avait fait défense qu'aucun canonicat fût donné à ceux qui, n'étant pas dans les ordres, ne prendraient pas l'engagement de s'y faire recevoir.

Il paraît vraisemblable que ces recommandations réitérées des souverains pontifes visaient une coutume illicite déjà ancienne, et la persistance qu'il fallut au chapitre pour les faire observer, prouve que l'abus était fortement enraciné dans notre église.

Nous lisons dans l'une des chartes du fonds de Sainte-Croix qu'en l'année 1155 l'évêque Manassès Ier, à la suite du décès de Simon, doyen de l'église d'Orléans, prétendit que le choix de son successeur lui appartenait de droit. Le chapitre, invoquant l'ancienne coutume en vertu de laquelle l'élection du doyen lui était attribuée, s'opposa avec vigueur aux prétentions nouvelles du prélat (2).

(1) Voir cette bulle, dans Baluze, *Lib. rub*, f° 12 v°.

(2) *Id.*, *ibid.*, f° 4.

Si nous en croyons Le Maire, le décanat aurait été, dès la plus haute antiquité, à la collation de l'évêque (*Antiq. d'Orl.*, p. 18), et ce ne serait qu'à partir de l'année 1066, époque où l'évêque Rainier réunit



Manassès résista quelque temps, puis enfin, convaincu par le témoignage, favorable au chapitre, de personnes

le décanat à la mense capitulaire, que le chapitre aurait eu le droit d'élire son doyen. Cependant nous ne voyons nullement exprimé, dans la charte dont nous invoquons le témoignage, que le chapitre le tînt d'une concession épiscopale, d'où il est permis de penser qu'il en usait déjà en des temps bien antérieurs à 1066. En effet, en 1155, à la distance de moins d'un siècle de la dernière application d'un usage si remarquable, il aurait pu se rencontrer non seulement des monuments écrits, mais des témoins pour attester la forme des précédentes élections. Or, le même litige, soulevé, paraît-il, à deux reprises diverses, entraîna chaque fois les réclamations du chapitre : en 1149 d'abord, après le décès du doyen Étienne de Garlande, puis pour la seconde fois, comme il résulte de la date de la charte, en 1155, après la mort de Simon Ier. Le Maire, s'occupant aussi de cet incident dans ses *Antiquités*, le fait apparaître, quant aux dates et aux personnes, sous un jour si différent de celui sous lequel on doit l'examiner, que la discussion semble dès lors autorisée. Ce sera donc à l'aide de lumières plus récentes, et qui sans doute avaient fait défaut à ce judicieux écrivain, que nous essaierons d'élucider à nouveau cet épisode intéressant de nos annales ecclésiastiques.

Le Maire, s'en référant à la chronologie adoptée par La Saussaye, mais que répudie la *Gallia*, déclare tout d'abord que lorsque le conflit dont il s'agit s'éleva entre l'évêque Manassès et son chapitre, en 1155, c'était à la suite de la mort d'Étienne. Or, Étienne (de Garlande) était mort en 1149, et Simon Ier, son successeur, avait pris possession du décanat la même année. — Jean II, continue Le Maire, fut nommé à la place d'Étienne. Nous venons de voir qu'Étienne fut remplacé par Simon Ier en 1149, lequel eut pour successeur Jean Ier en 1155. — Enfin Jean II, que Le Maire fait doyen après la mort d'Étienne, n'occupa cette charge qu'en 1165. Il y avait donc eu deux doyens entre Manassès et Jean II de Catenâ qui, toujours d'après Le Maire, périt assassiné en 1170. Or, en 1170, il y avait pour le moins deux ans que Jean II était tombé sous le fer de ses meurtriers, et son successeur, nommé Hugues, était le propre neveu de l'évêque Manassès de Garlande. Ainsi le crime qui ravit Jean de Catenâ à l'église d'Orléans avait été perpétré en 1167 et non en 1170. — Il est facile, d'après cela, en comparant les dates aux faits, de se convaincre que Le Maire, nonobstant son vaste savoir et le soin qu'il apportait à contrôler les témoignages dont il se réclamait, n'a pas eu

dignes de foi, il consentit à une solennelle renonciation de ses réclamations peu justifiées, et en scella l'acte de son sceau (1). Le chapitre procéda alors à l'élection de

connaissance de tous les documents qui eussent pu l'éclairer. En effet, si l'on compare les tables chronologiques des doyens dressées par La Saussaye et suivies par Le Maire avec celles des Bénédictins, on peut apprécier les notables différences qu'elles présentent entre elles : 1° La Saussaye supprime tout à fait Jean Ier, successeur de Simon, en 1155, ou plutôt c'est à Jean II de Catenâ qu'il donne le rang de Jean Ier, et il fixe son avènement au décanat à la date de 1156, tandis que, d'après la *Gallia christiana*, Jean de Catenâ ne fut doyen qu'en 1165 et succéda à Jean Ier. — 2° Hugues Ier est mis par La Saussaye entre deux Étienne, dont l'un serait le chancelier de Louis VI, et l'autre Étienne de Garlande. Or, ces deux Étienne sont bien une seule et même personne, puisqu'il est notoire qu'Étienne de Garlande, surchargé de dignités de tout genre, était en outre chancelier de Louis VI. Simon recueillit sa succession de doyen de l'église d'Orléans. On trouvera à l'appendice la table des doyens d'après la *Gallia*, dont nous avons suivi la chronologie, parce qu'elle nous a paru la plus conforme à la date des chartes du *Livre rouge*. Et si l'on s'étonnait que La Saussaye, cet écrivain si érudit et si sérieux, fût en un tel désaccord avec les Bénédictins, nous rappellerions que la *Gallia*, postérieure de plus d'un siècle aux travaux de l'illustre doyen de La Saussaye, a pu profiter de documents récemment découverts, et dont la connaissance avait dû échapper à l'éminent auteur des *Annales*. Toutefois, l'espoir de concilier deux chronologies si divergentes nous ayant suggéré la pensée de consulter aussi celle qu'a dressée Hubert, nous nous sommes de nouveau trouvée en présence de dates et de noms si différents à la fois des doyens de la *Gallia*, et de ceux de La Saussaye, que nous avons dû renoncer à mettre d'accord sur ce point les divers écrivains qui se sont occupés des antiquités de notre église.

(1) *Quo forte tempore orta lite inter episcopum et capitulum, defuncto decano, ad episcopum an ad capitulum pertineret jus eligendi decani ad quem vacantis decaniæ fructus pertinerent, Manasses recognovit « electionem decani ad capitulum* SEMPER PERTINUISSE, *sicut et fructus decaniæ vacantis, » non tamen archidiaconatus decaniæ annexi. Ita Sausseyus annales,* p. 449 » (*Gallia*, VIII, col. 1503). Ainsi, d'après les expressions mêmes de La Saussaye, confirmées par la *Gallia*, l'évêque Manassès reconnaît que le choix du

Jean Ier, et à partir de ce moment l'évêque se contenta de ratifier le choix des chanoines.

Six des prébendes étaient à la nomination alternative de l'évêque et du collége capitulaire ; mais c'était à ce dernier seul qu'appartenait non seulement l'élection du doyen, comme il vient d'être dit, mais aussi celle de l'évêque.

Ce dernier droit, qui ne lui avait jamais été contesté, lui fut cependant disputé en une circonstance dont nous rendrons compte ci-après (v. chap. VIII, § 1).

Le doyen habitait anciennement une maison appartenant

doyen a *de tout temps* appartenu au chapitre, et c'est dans le même sens qu'il faut entendre ce que rapporte La Saussaye de l'élection de Cardinal qui aurait été promu à la dignité de doyen d'un accord commun entre le chapitre et l'évêque Rainier. Ce fut à la suite de cette élection que le grand archidiaconé se trouva uni au doyenné, — Cardinal étant déjà grand archidiacre, — il cumula les deux charges, ce qu'imitèrent tous ses successeurs. Cette union fut d'ailleurs sanctionnée par un règlement capitulaire que l'évêque Hugues approuva en 1198.

Rainier obtint aussi du nouvel élu sa renonciation à une mense particulière et distincte de celle du chapitre. Cette concession réduisait le doyen à n'avoir plus qu'une part semblable à celle des autres dignitaires dans les portions qui leur étaient attribuées (1072). Mais cela ne dura de la sorte que jusqu'en 1198, comme on le verra ci-après. Il résulte de ce qui précède que Manassès, en faisant surgir de nouvelles difficultés quant à l'élection du doyen, remettait en question un point déjà nettement défini par le Souverain-Pontife du temps de Rainier, puisque ce fut ce même évêque qui, à la mort de Cardinal, avait essayé de frustrer le chapitre de son droit de pourvoir au décanat vacant, en y nommant Évrard, tandis que les chanoines portaient leurs suffrages sur Joscelin. Le chapitre, pour ne pas créer un précédent dont les successeurs de l'évêque auraient pu se prévaloir dans la suite, résista. Le cas alors ayant été déféré au jugement du Saint-Siége, l'élection irrégulière faite par Rainier fut annulée et celle du chapitre maintenue (a. D. 1075).

au chapitre; mais en 1436 Jean VI de Vailpeau s'en rendit acquéreur moyennant une rente de 16 liv. 11 s. 3 d., le marc d'argent valant 7 liv., à la condition que cette rente suivrait l'accroissement proportionnel du marc d'argent. Cette transaction fut validée par le légat (1).

De même que les autres habitations canoniales, celle du doyen était sise dans le cloître. La rue où elle se trouvait allait de Sainte-Croix à Saint-Étienne (2). Cette maison n'était donc séparée du petit évêché que par un bâtiment.

C'était au doyen qu'il appartenait d'installer l'abbé de Saint-Euverte, par suite d'une transaction consentie en 1244 entre lui et l'abbé, au temps de Guillaume de Bussy, évêque d'Orléans (3).

Le décanat de Jean IV de Flagitiaco fut marqué par un fait important.

Depuis un temps immémorial, la ville d'Orléans et sa banlieue étaient soumises à un droit de mainmorte très-lourd et très-arbitraire, et dont la jouissance se trouvait liée à la dignité décanale. Jean IV y renonça à perpétuité en 1283, moyennant une indemnité unique de 5,000 liv., transaction que le pape Honoré IV ratifia en 1285. Trois mille livres de cet argent furent employées à la réédification de Sainte-Croix, mille à l'acquisition de la terre de Josne, qu'Adam Rigaud, successeur de Jean de Flagitiaco, unit à la prébende décanale (1292); le reste fut dépensé en œuvres pieuses (4).

(1) M. l'abbé Dubois, ms. nº 451 de la Bibliothèque publique d'Orléans, t. IV, mém. 47.

(2) *Répertoire*, t. I, p. 13. — Voir le plan du cloître annexé à cette étude.

(3) La Saussaye, *Annales Eccl. Aurel.*, lib. xi, nº 44.

(4) Le Maire, *Antiquités*, t. II, p. 20.



Un autre droit du doyen consistait à percevoir les profits d'une foire tenue dans le cloître pendant quatre jours, au temps des étrennes (1).

Il paraît toutefois que le roi s'en était indûment emparé dès avant 1198, car un règlement capitulaire, confirmé la même année par l'évêque Hugues, mentionne cette usurpation. Outre la part due par les étalagistes, de l'impôt levé à l'occasion de la foire, il se percevait encore un droit sur les industriels appelés *campsores claustri,* que le chapitre autorisait à installer des étaux dans le cloître pour y faire le trafic des monnaies (2). Ce droit, sur lequel nous reviendrons en terminant ce mémoire, appartenait en réalité au chapitre, comme exerçant la double juridiction dans le cloître ; mais il l'avait cédé à l'évêque (3), sans préjudice de la juridiction collective et même individuelle dont chaque chanoine était personnellement investi dans sa propre demeure. Le règlement de 1198 ayant toutefois déterminé le retour à la mense capitulaire de tous les biens, droits et justice du doyenné, — à l'exception cependant du grand archidiaconé qui était joint à la prébende décanale, — les chanoines, pour dédommager le doyen, lui attribuèrent le lieu d'Ardon, franc de toute redevance envers eux, comme en avait joui le précédent doyen.

(1) *Répertoire,* t. II, p. 255. C'était la foire de Pâques, l'année, avant le XVI[e] siècle, commençant à cette époque.

(2) Ils payaient au roi une taxe de 10 liv. les jours de marché : « *Campsores claustri Sanctæ Crucis tenentur solvere regi 10 libras in nundinis* (an. D. 1200). » Extr. du *Livre rouge,* cité dans le ms. de M. l'abbé Dubois, t. IV, p. 29. — Ils devaient aussi 10 s. au chapitre aux foires de Pâques.

(3) Ce droit sur les changeurs du cloître semblerait avoir été par la suite restitué au doyen, car, par lettres de transaction de 1354, il en fait l'abandon au duc d'Orléans, moyennant 16 liv. p. de rente sur les moulins du Loiret. (Arch. dép., A, 1074.)

On lui octroya en outre la valeur d'une prébende entière semblable à celle qu'il avait déjà comme chanoine, à condition cependant de ne céder à personne sa portion canoniale et de desservir pendant six mois, « sans que ses exercices dans les écoles (s'il était écolier), ni les services qu'il pourrait rendre à l'évêque lui soient d'aucun avantage pour les revenus annexés au doyenné (1). »

Ce règlement fut confirmé la même année par le métropolitain archevêque de Sens, puis de nouveau, en 1229, par le pape Honoré III.

Par suite d'une transaction passée en 1296, confirmée par le pape Boniface VIII en 1297, et homologuée par plusieurs arrêts, le doyen fit à l'évêque l'abandon de certains droits, moyennant une rente de 200 liv. sur les revenus de l'évêché.

§ II. — Le grand archidiacre (2).

Nous avons dit dans une note du précédent paragraphe que jusqu'en 1060 la dignité de grand archidiacre avait existé séparément dans l'église d'Orléans, mais qu'en cette année elle avait été définitivement annexée au décanat, par suite de la promotion du grand archidiacre Cardinal à la première dignité capitulaire. A partir de cette époque, les deux charges, ainsi que leurs revenus, ne furent plus disjointes.

Avant cette réunion, la dignité de grand archidiacre était la seconde du chapitre, et dans beaucoup d'églises elle était même la première. Elle était fort ancienne, puisque nous avons parlé précédemment d'un archidiacre de

(1) *Répertoire,* t. II, p. 24.
(2) Voir. à l'appendice, pièce I, la liste des dignitaires du chapitre.

l'évêque saint Euverte, en 387 ou 388, ce qui donnerait lieu de conjecturer avec vraisemblance qu'elle n'est peut-être pas de beaucoup inférieure comme antiquité à l'institution même de l'épiscopat, quoique le titre n'apparaisse qu'au IIIe siècle. Il devait d'ailleurs en être ainsi, attendu que l'archidiacre ou chef des diacres, était l'auxiliaire et le suppléant de l'évêque dans toutes les fonctions du ministère qui ne sont pas intimement unies au caractère épiscopal. Rappelons aussi, avant d'entrer dans les détails relatifs à cette charge, qu'antérieurement à la création de l'office de scholastique, l'archidiacre en exerçait les fonctions (v. § 8).

Ses attributions, du reste, étaient fort étendues et embrassaient les objets les plus variés (1). Aux premiers siècles, c'est l'archidiacre qui admoneste et dénonce à l'Église les pécheurs publics et les clercs irréguliers. C'est à sa sollicitude que sont confiés les pauvres, les veuves, les orphelins, les prisonniers. A lui de veiller au temporel du diocèse, à l'entretien des basiliques, à la conservation des archives, des ornements, et en général à tout ce qui a trait à l'office divin, à la police de l'église, à l'ordre des cérémonies, etc.

C'est lui qui instruit, forme et dirige les clercs ; son pouvoir judiciaire embrasse tout le corps ecclésiastique, depuis le simple clerc jusqu'à l'archiprêtre ; il est, en un mot, « *custos totius ecclesiæ.* » Il accompagne l'évêque au concile et peut même l'y remplacer.

Inamovible et nommé directement par le premier pas-

(1) C'est à l'intéressant mémoire de M. Adr. Gréa : *Essai historique sur les archidiacres,* que nous empruntons les notions générales des attributions afférentes à ce titre, présentée succinctement ici. On les trouvera exposées avec plus de détail dans l'opuscule même de cet érudit.

teur du diocèse, il tient de lui l'investiture de sa puissance; et si plus tard elle s'accroît dans des proportions inquiétantes pour le pouvoir épiscopal, c'est que l'évêque a tacitement sanctionné cette usurpation, en se déchargeant sur cet auxiliaire de la plus large portion de sa sollicitude pastorale. L'archidiacre, il est vrai, n'agit qu'au nom du pontife et sous sa direction; mais la connaissance de la plupart des affaires contentieuses lui est attribuée, l'évêque se réservant seulement les plus importantes. De là à devenir le chef d'un tribunal ecclésiastique il n'y a qu'un pas. Aussi voit-on ce tribunal fonctionner simultanément avec celui de l'évêque. L'un et l'autre ont leur official; tous deux exercent le pouvoir judiciaire. Dès avant le IXe siècle, l'archidiacre a donc cessé d'être le suppléant de l'évêque dont il est appelé l'œil « *Oculus episcopi* »; il est devenu son rival en autorité et en puissance, et encore ce joug ne peut-il être brisé, à moins, ce qui n'arrive jamais, que l'archidiacre veuille bien résigner volontairement son mandat.

Ses droits sont de deux sortes : honorifiques et utiles; les principaux sont ceux de visite, procuration et attribution de la dépouille des curés décédés dans la circonscription archidiaconale.

Les services qu'il rendait à l'Église compensaient d'ailleurs largement l'inconvénient d'une puissance de nature à amoindrir le prestige du chef réel du diocèse. « C'était, dit M. Gréa, c'était dans la charge laborieuse d'archidiacre que se formaient ces admirables évêques des temps barbares, qui sauvèrent tout ce qui devait être sauvé de l'antiquité et posèrent les fondements de la société moderne » (1).

(1) *Ib.*, p. 47.



Souvent, ne sachant comment s'y prendre pour modérer les empiètements de son subordonné, et n'ayant pas, l'avons-nous dit, le droit de destituer celui auquel il avait confié le mandat et le titre d'archidiacre, le prélat se voyait obligé de recourir à un moyen indirect consistant à le promouvoir au sacerdoce, car, par le fait même de son ordination, il perdait son titre et sa charge. Le motif en était tiré de ce fait qu'avant le VIIIe siècle il ne pouvait y avoir d'ordinations vagues. Tout titre correspondait à un emploi, et l'on n'eût pas compris qu'un prêtre, sorti de l'ordre des diacres et arrivé à un ordre supérieur dans la hiérarchie ecclésiastique, pût continuer à être qualifié d'archidiacre ou chef des diacres, et à exercer des fonctions intimement unies à ce titre. Mais aussi l'archidiacre, habitué à considérer son mandat comme supérieur en honneur et en dignité à l'ordre sacerdotal, refusait souvent d'y être promu et conservait ses attributions en dépit de l'évêque. Ainsi, l'ordination à la prêtrise pouvait seule le dépouiller d'une commission que la mort de son mandant ne lui enlevait même pas. Quand l'évêché tombait en régale, il devenait archidiacre capitulaire ; à l'intronisation d'un nouvel élu, il reprenait ses fonctions et ne pouvait les perdre que pour cause d'indignité (1).

Après le VIIIe siècle, la commission de l'archidiacre se transforme en office : il n'est plus l'assistant de l'évêque ; il en est le vicaire, et à travers les phases diverses par lesquelles passe cette dignité, il ne demeure presque plus rien de l'institution primitive. Les archidiacres, sans perdre leur titre, deviennent tous prêtres ; leur nombre se multiplie à l'infini, et la règle « *singuli ecclesiarum archidiaconi* » se trouve abrogée par la force même d'un

(1) *Ib.*, p. 49.

ordre de choses nouveau. Dans le diocèse d'Orléans, on verra cinq archidiaconats correspondant à autant de titres d'archidiacres.

Nous parlerons, lorsqu'il en sera temps, de ces cinq archidiacres diocésains auxquels était dévolu le sixième rang dans le corps capitulaire.

§ III. — Le chantre et le sous-doyen.

Immédiatement après le grand archidiacre, antérieurement à la réunion de l'archidiaconé et après le doyen, ultérieurement à cette annexion, prenaient place, à rang à peu près égal, le chantre et le sous-doyen, c'est-à-dire qu'en certaines occasions le chantre obtenait la préséance, tandis que dans d'autres c'était le contraire. Les droits de chacun furent nettement déterminés en 1200 par un réglement de l'évêque Manassés. Il y est dit que, pendant les processions, le sous-doyen, de préférence au chantre, ôtera et mettra la mitre à l'évêque et lui répondra : « *Ora pro nobis pater*, » mais que le chantre recevra le premier le baiser de paix, sera le premier au *Confiteor*, et aura le pas *in curia*, et partout ailleurs hors du chapitre (1).

C'est au chantre qu'il appartient de donner le ton à l'office. Comme le scholastique, il porte pour insigne un bâton, symbole de l'autorité pédagogique. C'est qu'en effet, comme il sera dit ci-après avec plus de détail, le chantre, à une époque très-reculée, s'acquittait, dans la plupart des diocèses, des fonctions d'écolâtre.

Il n'est dit nulle part que le chantre dût être dans les ordres majeurs, — cela paraît néanmoins probable, quand

(1) Hubert, *ib.*, t. I.

les simples chanoines sont soumis à cette obligation. — Mais le sous-doyen, sous peine d'inéligibilité, était tenu d'en être investi. C'est du moins ce qui fut décidé en 1593, à l'occasion de la promotion de M. Jabin au décanat. Ce chanoine, nommé sans doute par l'évêque, ne se trouvait pas dans les conditions exigées par les canons : aussi le chapitre se refusa-t-il à le mettre en possession de sa dignité (1).

Le chantre percevait toutes les offrandes de l'adoration de la croix. Cependant, en 1452, les marelliers clercs, prétendant qu'elles devaient leur appartenir, les réclamèrent, et il faut bien que leur demande fût basée sur quelque précédent, puisque le chantre consentit à transiger avec eux, à condition que les réclamants lui serviraient, en dédommagement, une pension annuelle de 12 liv. (2).

Nous voyons aussi le prieur de Saint-Laurent soumis envers ce dignitaire à une redevance dont l'origine n'est point indiquée dans les archives capitulaires. Elle consistait en un certain nombre de peaux de chèvres pour faire des souliers, et se payait le jour des Rameaux. L'évêque Jean Ier sanctionna ce droit en 1091 (3).

Le sous-doyen, à la prébende duquel était unie une terre située dans le Val, et dont l'évêque était le suzerain, était tenu, comme marque de son vasselage, de présenter la serviette au prélat chaque fois qu'il officiait pontificalement au chœur, et cette terre en avait retenu le nom de *feudum manutergii* (4), sous lequel on la trouve désignée dans plusieurs actes anciens.

(1) *Répertoire*, II, p. 108.
(2) *Ib.*, p. 133.
(3) *Ib.*, *loc. cit.*
(4) V. ms. cité d'Hubert, *Mémoires sur l'histoire d'Orléans*, t. I,

La dignité de sous-doyen apparaît fort rarement dans les chapitres au moyen âge ; elle existait cependant dans l'église de Chartres. C'est donc à tort que MM. de l'Épinois et Merlet ont avancé, dans l'introduction du *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, que cette église avec celle de Saint-Paul de Londres, était la seule où elle fût établie; ils eussent dû étendre l'exception jusqu'à l'église d'Orléans.

§ IV. — Le chevecier (capicerius).

Le chevecier, quatrième dignitaire du chapitre, y exerçait des fonctions analogues à celles du trésorier ou *edituus*, et c'était l'une des plus anciennes de l'église; mais elle fut abolie au XIVe siècle, ce qui ramena de quatorze à douze le nombre des dignitaires du chapitre, puisqu'on n'a pas oublié que la charge de grand archidiacre et celle de doyen se trouvaient réunies en la même personne.

Un arrêt du Parlement rendu en 1328 attribua exclusivement au chevecier, et à son défaut au chapitre, la juridiction sur les marelliers (marguilliers) clercs (1). La nomination de ces officiers paraîtrait du reste lui avoir appartenu de tout temps; c'est du moins ce qui ressort clairement de la nomination de l'un d'eux faite par l'évêque en 1365, *à l'exclusion du chevecier, et pour cette fois seulement*. Il est spécifié dans l'acte dressé à cette occasion que ce dignitaire avait été privé de son droit pour n'avoir pas porté à l'évêque la foi et l'hommage qu'il lui devait (27 avril) (2).

et *Répertoire*, *ib.*, p. 556. Dans plusieurs églises l'évêque, à l'offertoire, s'essuyait les mains à une ample serviette. Voir Le Brun des Marettes. *Voyage liturgique, passim.*

(1) *Répertoire*, I, p. 137, 140.

(2) *Ib.*, II, p. 145.

De 1066 à 1393, l'église d'Orléans compta treize chevecciers; mais au mois de novembre de cette année, le pape Clément VIII, d'accord avec Pierre de Pacy, dernier titulaire de la charge, la supprima et l'unit à la mense capitulaire; la majeure partie des revenus fut toutefois reportée sur la mense épiscopale (1).

Conformément aux termes d'un arrêt rendu en 1369, il était dû au chevecier 18 liv. de rente sur l'évêché (2).

§ V. — Les cinq archidiacres.

Le cinquième rang était partagé par les cinq archidiacres forains de Pithiviers, Beauce, Sologne, Sully et Baugency, et c'était à eux qu'il appartenait, comme aujourd'hui encore, de visiter annuellement la portion déterminée du diocèse dont ils prenaient le titre. Cette visite se faisait dans le principe au nom de l'évêque; bientôt, c'est-à-dire vers le XI[e] siècle, s'étant rendus indépendants du premier pasteur du diocèse, ils la firent en leur propre nom. Dans cette circonstance, ils percevaient de chaque église un droit de procuration dit *circada* ou *circata*. Une prestation semblable était acquittée par les chanoines en prenant possession de leur canonicat, ce qui ne les dispensait nullement d'une autre contribution variable appelée droit de chape. Mais pour ne pas grever d'une charge trop lourde les paroisses pauvres, le concile de Latran défendit que la suite de l'archidiacre lors de ses visites dépassât cinq chevaux (3).

Ces fonctions semblaient si honorables au moyen âge,

(1) Hubert, *ib.*, I, f° 400.
(2) *Ib.*, p. 144.
(3) Conc. Lateran. III, an. 1179, *can.* 4.

elles conféraient à ceux qui les exerçaient une telle puissance, que deux princes du sang de nos rois ne dédaignèrent pas de les remplir dans l'église d'Orléans, — quoique au XII[e] siècle l'archidiaconat commençât déjà à perdre de son lustre et de son prestige. — L'un fut Henri, fils de Louis le Gros, et l'autre Philippe, son frère (1), dont nous trouvons la signature en cette qualité au bas de deux chartes de notre église. Chose bizarre, et qui prouve jusqu'à quel point la puissance épiscopale s'était amoindrie au profit des archidiacres depuis la séparation des pouvoirs, c'est de voir des évêques unir un archidiaconé à leur mense, et devenir de la sorte archidiacres de leur propre diocèse (2) !

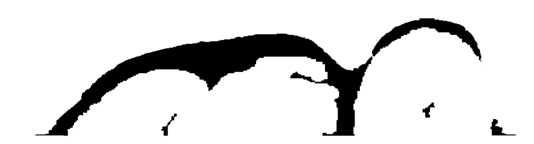
Sainte-Croix eut en outre l'honneur de fournir dans la personne d'un de ses archidiacres (Pierre de Belfort) (3) un Souverain-Pontife à l'Église universelle. Dès son avènement à la chaire du prince des apôtres, Pierre, qui alors n'était que diacre (4), échangea son nom contre celui de Grégoire XI. L'on sait que ce fut lui qui rétablit à Rome le siége de la papauté, transporté à Avignon par ses prédécesseurs vers 1371. Mais sa nouvelle grandeur ne lui fit point oublier le chapitre au sein duquel il avait exercé une dignité plus modeste. Se souvenant que le service

(1) Ce prince périt par suite d'un accident. Il était né en 1105, avait été sacré en 1130 et mourut en 1137. Douze jours après, son frère fut sacré à son tour sous de nom de Louis VII (*Art de vérifier les dates*).

(2) Adr. Grin, *Essai historique sur les archidiacres*, *ib.* p. 228.

(3) Pierre de Belfort ou de Beaufort prit possession de la dignité d'archidiacre de Sully en 1347 (Hubert, *ib.*).

(4) *Art de vérifier les dates*. L'auteur de cet ouvrage lui donne simplement le nom de Pierre Roger ; le surnom de Belfort venait sans doute du lieu de sa naissance.



divin souffrait parfois du trop petit nombre d'assistants au chœur, il institua dix nouvelles prébendes dont les titulaires devaient être astreints à la résidence, et régla qu'il y en aurait six occupées par des prêtres, deux par des diacres et deux par des sous-diacres. Le jour de leur prise de possession, ces chanoines devaient s'engager à ne jamais déserter leur poste (1).

Un archiprêtre était attaché à la personne de chaque archidiacre, usage que nous trouvons dès 1147 en vigueur à Orléans. L'archidiacre de Sologne alors en charge percevait à chaque synode un droit fixe de 10 s., et son archiprêtre un de 4 s. (2). C'était souvent, en effet, sous la présidence de ce suppléant de l'évêque, que se tenaient ces assemblées diocésaines. Il y a cependant des exemples de synodes présidés personnellement par l'évêque, et c'est au sein de l'un d'eux, tenu en 869, à Bou, petite commune de l'arrondissement d'Orléans, que Wautier rendit sa fameuse ordonnance épiscopale, où sont précisément énumérés les devoirs des archidiacres (3).

Il apparaît d'un grand nombre de titres anciens que que les archidiacres,comme investis du pouvoir judiciaire, avaient un official pour rendre la justice dans la circonscription de leur archidiaconé. Cette innovation date du XIe siècle, époque où le prestige de leur puissance était à son apogée. On voit alors l'archidiacre, investi de la triple juridiction contentieuse, gracieuse et criminelle, dresser son tribunal en face de celui de l'évêque, et déléguer à

(1) La Saussaye, *Annales*, lib. xiii, n° 16.
(2) Hubert, *ib.*, ms. cit.
(3) *Walterii aurelianensis capitula promulgata in synodo apud Bullensem fundam, anno* 869; apud Labbe, *Concil. T. VIII.* 1.

son tour ses pouvoirs judiciaires à son official et à des vicaires.

Cet état de choses, d'une irrégularité monstrueuse, et qui faisait d'un personnage essentiellement subalterne un égal, si ce n'est même un supérieur en puissance et en autorité du chef du diocèse, dura jusque vers la deuxième moitié du XII[e] siècle. L'épiscopat, assujetti et dominé par ceux qui tenaient de lui leur mandat, chercha le moyen de contrebalancer l'influence des archidiacres. Il leur retira peu à peu, pour la ramener sous sa juridiction, la connaissance des causes dont il les avait laissés s'emparer, en vertu d'une séparation de pouvoirs sanctionnée imprudemment par lui-même. C'est alors que fut créée la délégation des officiaux qui, au nom de l'évêque et agissant d'après le mandat qu'il leur avait confié, devinrent ses assistants judiciaires. Ils furent sous un nom différent ce qu'avaient été autrefois les abbés. Leur charge n'était ni un office ni une dignité; ils représentaient l'évêque et agissaient en son lieu, sans avoir aucun pouvoir personnel.

Cette création d'officiaux porta un coup mortel au prestige et à la puissance des archidiacres, et à partir de ce moment, ils retombèrent au rang secondaire qu'ils n'auraient jamais dû quitter.

C'était par ces dignitaires qu'étaient installés les abbés et abbesses du diocèse, celui de Saint-Euverte seul l'était par le doyen, car il avait rang de chanoine né et siégeait dans le chapitre de notre église.

Jusqu'en 1247, nous ne voyons les archidiacres revêtus d'aucun titre curial. L'évêque Guillaume de Bussy fut le premier qui leur permit de joindre une église paroissiale à leur archidiaconé, afin d'accroître leur zèle et leur sollicitude pour la portion du diocèse dont ils étaient



chargés. Toutefois, le grand archidiacre, qui depuis 1060 était aussi le doyen, resta comme l'archidiacre de Baugency, en dehors de cette mesure (1). Les archidiacres, à partir du XII[e] siècle, furent tenus d'être dans les ordres; autrefois, nous l'avons dit, c'eût été une anomalie.

§ VI. — Le sous-chantre.

Le sous-chantre, son titre l'indique, suppléait le chantre en cas d'empêchement ou d'absence. Il était le sixième dignitaire du chapitre.

§ VII. — Le scholastique.

La dignité de scholastique tire son origine de la restauration par Charlemagne des écoles épiscopales. On voit celui qui l'exerçait porter tour à tour le titre de *magister scholarum*, *écolâtre*, *caput scholæ*, ou simplement *magister*, tandis que le titre de *magister scholæ* appartient au chantre. Dans beaucoup de diocèses, en effet, le chantre cumulait les fonctions d'écolâtre, et conséquemment régissait les écoles. Seul il pouvait donner ou refuser aux postulants la licence d'enseigner « *licentia docendi*, » selon le droit de délégation qu'il tenait de l'évêque (2). Mais à l'époque dont nous retraçons le tableau, jamais on ne voit le chantre s'attribuer le titre de *magister scholarum*, qui ne pouvait être pris que par le scholastique ou écolâtre des églises cathédrales. Il porte seulement celui de *magister scholæ*. Pourtant, il n'en est pas exclusivement qua-

(1) Symph. Guyon, *Histoire d'Orléans*, t. II, p. 43.
(2) Bourbon, *La licence d'enseigner*, p. 522 (*Revue des questions historiques*, avril 1876).

lifié, et il le partage avec d'autres personnes encore, celles par exemple, que l'évêque plaçait à la tête des écoles rurales (1).

Sous la dynastie mérovingienne, l'*écolâtrerie* ne fut point une dignité à part; il appartenait à l'archidiacre, comme suppléant de l'évêque, de s'acquitter des fonctions qu'elle comportait à l'égard des écoles du diocèse, car l'école épiscopale était dirigée personnellement par l'évêque (2).

Le terme de *scholasticus* n'ayant point encore reçu, avons-nous dit, l'acception qu'il devait revêtir plus tard, s'appliquait alors à tout homme docte ou éloquent. Mais lorsque Charlemagne inaugurera un nouveau régime scolaire, le titre de *scholasticus*, recevant une acception plus restreinte, ne s'appliquera plus qu'à une seule personne, au directeur de l'école épiscopale, sans que l'évêque renonce pourtant à y enseigner comme par le passé. Dans ces conditions, le scholastique devient plutôt l'aide ou le suppléant de l'évêque que le directeur en titre de l'école. Si donc l'écolâtre y distribue l'enseignement simultanément avec lui, il ne dispose pas encore du droit d'instituer les maîtres et de leur donner ou leur refuser cette *licentia docendi* qui rendit, au XI[e] et au XII[e] siècles (3), les écolâtres si puissants, en mettant entre leurs mains un pouvoir discrétionnaire des plus étendus.

Sitôt après la transformation des grandes écoles épiscopales en université, le rôle du chancelier — c'est ainsi qu'on désignait l'écolâtre dans la hiérarchie universitaire

(1) *Ib.*, p. 524.
(2) *Ib.*, p. 510.
(3) *Ib.*, p. 527.



— s'amoindrit au point de devenir presque insignifiant. Il n'avait pas, à la vérité, été dépouillé de la direction des écoles du diocèse, et lorsqu'il s'acquittait de la visite de ces établissements, il était même considéré comme présent au chœur (1). Mais, tandis que dans les grandes écoles le scholastique ne relevait que de l'évêque et du chapitre, dans l'Université il reconnaissait plusieurs supérieurs, et ses fonctions inclinaient à prendre un caractère plus honorifique qu'actif. Aussi était-il considéré comme le gardien des priviléges de l'Université et le mandataire du pape, et chaque fois qu'un nouveau prévôt prenait possession de sa charge, il prêtait entre les mains du chancelier le serment de ne point attenter à ces immunités dont l'Université se montrait à la fois si fière et si jalouse (2).

D'après un usage dont on trouve la preuve dans une conclusion du 7 septembre 1449, la licence en droit était conférée dans l'église cathédrale de Sainte-Croix par le scholastique ou par un chanoine en son absence. Cet acte s'accomplissait fort solennellement (3). Le rédacteur du *Répertoire* ne dit ni à quelle époque la coutume s'en introduisit, ni quand elle cessa; mais il y a lieu de croire qu'elle ne fut pas permanente.

Bien que le scholastique fît virtuellement partie de l'Université, il paraît qu'il n'avait le droit de se joindre à elle, lorsqu'elle marchait en corps dans les cérémonies publiques, qu'après en avoir reçu l'autorisation du chapitre (4). Le bâton en forme de bourdon, symbole de l'au-

(1) *Répertoire*, II, p. 585.
(2) Le Maire, *Antiquités*, T. I, p. 348.
(3) *Répertoire*, p. 575, t. II.
(4) *Ib.*, *loc. cit.*

torité pédagogique, était l'insigne particulier de sa dignité (1).

Il apparaît d'une conclusion de 1503 — que nous ne rappelons ici que parce que l'usage qu'elle relate lui est peut-être fort antérieur — qu'un chanoine, chargé sans doute de suppléer le scholastique, prenait le titre de *sub scholasticus ;* il faisait, comme l'écolâtre, la visite des écoles et des livres chez les libraires (2). Il ne figure pas au nombre des dignitaires du chapitre.

Aux processions, le *magister scholæ* précédait le scholastique, portant comme lui un bâton (3). Nous avons vu plus haut que ce titre de *magister scholæ* servait souvent à désigner les maîtres des petites écoles, comme autrefois aussi le chantre; il passa ensuite au directeur de la maîtrise. La présence simultanée à une même cérémonie du *magister scholarum* et du *magister scholæ* est la preuve évidente que ces deux personnages avaient dans l'ordre de l'enseignement des attributions distinctes et nettement définies; et tandis que le second n'exerçait que des fonctions subalternes, l'autre, suppléant direct de l'évêque, était un dignitaire d'un ordre élevé.

Les actes du chapitre de Sainte-Croix nous apprennent que les chanoines de Saint-Avit devaient fournir au scholastique deux cierges pesant un quarteron chaque, lorsque le chapitre de l'église d'Orléans visitait processionnellement leur église (4).

(1) *Ibid.* II, p. 538.
(2) *Ib.*, *loc. cit.* et p. 485.
(3) *Ib.*, II., 538.
(4) *Ib.*, *loc. cit.*



Une bulle du pape Lucius III, faisant partie du fonds de l'hôtel-Dieu, nous fait connaître que le scholastique qui habitait antérieurement à 1184 une maison proche de cette maison hospitalière, la céda au chapitre pour l'agrandissement de l'hôpital (1).

§ VIII. — Le pénitencier.

Nous lisons dans les *Annales* de La Saussaye que le pénitencier remplissait les fonctions de chapelain de l'évêque (2). Sa charge, comme celle de l'archiprêtre, était un personnat. Il était aussi tenu d'administrer les sacrements aux chanoines, et il ne fut déchargé de cette obligation qu'à une époque toute moderne (29 mai 1756). Le pénitencier avait un vicaire; il en est fait mention dans les actes de 1472 (3).

Au temps où l'Église infligeait aux pécheurs la pénitence publique, elle s'accomplissait à Sainte-Croix de la manière qui suit : le mercredi des Cendres, après une prédication, le pénitencier bénissait les cendres et les imposait aux pénitents. Le jeudi saint, ayant prêché de nouveau, il se rendait à son tribunal sis derrière le chœur dans la chapelle de Saint-Jean et récitait sur eux les psaumes de la pénitence. Se rangeant alors deux à deux, les pénitents, à peine vêtus et se traînant sur les genoux, faisaient le tour du chœur en récitant les litanies des Saints. Ils étaient précédés du sous-pénitencier et suivis du pénitencier, l'un et l'autre en étole. De retour à la chapelle, ils se proster-

(1) Voir *Pièce just.* II.
(2) La Saussaye, *Annales*, lib. i, n° 13.
(3) *Répertoire*, *ib.*, pp. 472 et 474.

naient aux pieds du pénitencier, baisaient la terre et recevaient ensuite l'absolution et une aspersion d'eau bénite (1).

Il paraît que, suivant un usage fort antique, l'évêque devait fournir deux vêtements par an au pénitencier. Cet article de dépense figure en effet dans les comptes de régale d'Adam de Péronne, pour les années 1311 et 1312, sous les rubriques suivantes : *Penitenciarius ecclesiæ Aurel. pro roba sua de festo omnium sanctor. ultimo preterit.* XLVIII sol. « Au pénitencier d'Orliens pour sa robe de Toussains l'an dessus dit, par arrest du parlement c s, par. (2). » Cette obligation parut un jour gênante à l'évêque Pierre de Mornay, et il essaya de l'éluder. Mais le chapitre, se prévalant d'une coutume de tout temps en vigueur, réclama un arbitrage et obtint un jugement favorable à ses droits, auquel le prélat dut se soumettre (3) (1296).

§ IX. — L'ARCHIPRÊTRE.

Il semblerait permis de supposer que l'office d'archiprêtre ne fut institué qu'assez tard dans l'église d'Orléans, car on ne rencontre la signature d'aucun personnage de ce rang dans les plus anciens actes de son cartulaire avant l'épiscopat de Manassès II, c'est-à-dire en 1214. Alors seulement, le prêtre Fulchérius nous apparaît investi de l'archiprêtrise. Mais à partir de cette date, plusieurs souscriptions d'archiprêtres figurent au bas des chartes.

(1) LE BRUN DES MARETTES, *Voyage liturgique*, p. 185.

(2) Jacques de GYVES, ms. 433 de la bibliothèque publique d'Orléans.

(3) M. l'abbé DUBOIS, ms. cité de la bibliothèque publique d'Orléans, t. IV, mém. 47.

Quelque plausible que puisse tout d'abord paraître cette hypothèse, elle est, nous devons le dire, complètement erronée, car Hubert signale dès l'an 974 la présence simultanée de quatre archiprêtres dans l'église d'Orléans, d'où il conclut que chaque archidiacre avait le sien. Cette déduction se trouve en effet confirmée par le *Répertoire*. Mais il est un point sur lequel Hubert ne tombe pas d'accord avec cette source d'informations : c'est celui qui se réfère à la suppression de tous les archiprêtres, à l'exception du dignitaire exerçant cette fonction auprès du grand archidiacre, et qui fut seul maintenu. D'après Hubert, l'abolition de tous ces titres aurait été contemporaine de la réunion du grand archidiaconé au doyenné, tandis que, suivant le *Répertoire*, ainsi que nous l'avons dit au § VI de ce chapitre, cette abolition n'aurait été effectuée que deux siècles au moins plus tard, car il est encore question au XIII[e] siècle des archiprêtres dans ce *compendium* des actes capitulaires ; son rédacteur toutefois ne précise pas l'époque à laquelle ils disparurent.

Outre les quatre archiprêtres des archidiacres, il y en avait d'autres encore qui étaient, comme l'indique leur titre, des prêtres d'un ordre supérieur, ayant charge d'âmes et placés à la tête de certaines paroisses importantes. Ils répondaient à peu près à ce que sont aujourd'hui les curés doyens, avec cette différence qu'ils étaient amovibles et tenaient leur investiture de l'archidiacre. Ils furent institués par Robert de Courtenay, évêque d'Orléans, en 1258 (1). Ils prêtaient serment entre les mains du doyen, *pro ratione sui officii* (2), et leur nomination appartenait alternativement à ce dignitaire et à l'évêque.

(1) *Répertoire*, II, p. 7.
(2) *Ib.*, p. 11.

Ils payaient au chapitre, lors de leur réception, un droit dont le chiffre n'est pas indiqué ; nous savons seulement qu'à une époque relativement moderne (1649) il était de 25 liv. (1).

L'abbé Dubois signale en un de ses mémoires l'archi-chiprêtre d'Achères comme figurant dans une charte de l'Hôtel-Dieu. Nous ne savons quelle pouvait être, au moyen âge, l'importance d'une petite localité qui n'est aujourd'hui qu'un simple village du canton d'Outarville; mais il fallait bien qu'elle ne fût pas absolument nulle, puisque ses seigneurs qui étaient au nombre des barons vassaux de l'évêché, prenaient même le titre de rois, comme en fait foi une pièce fort curieuse que nous avons empruntée à l'érudit chanoine orléanais (2). Le seigneur qui accolait à son nom cette qualification un peu ambitieuse fut-il le seul dont les prétentions à une souveraineté si nettement énoncée se soient manifestées? Eut-il dans ce titre des prédécesseurs et des successeurs? Ce sont là autant de questions auxquelles nous ne pouvons répondre, faute d'avoir trouvé d'autres preuves confirmatives d'une qualification que nous n'avons rencontrée que cette fois, et seulement dans la charte dont il s'agit.

Il va sans dire que tous les archiprêtres du diocèse ne faisaient point partie du chapitre.

Le Maire prétend avoir vu cette classe de dignitaires nommée dans un capitulaire de Charlemagne. Il n'y a nullement lieu de s'en étonner; certaines églises, en effet, auraient pu en posséder avant la nôtre; il ne serait même

(1) *Ib.*, *loc. cit.*

(2) Cette pièce est en appendice. Voir n° III de nos *Pièces justificatives*.

pas invraisemblable que notre église connût déjà cette dignité dès le temps même de Charlemagne, sans que les noms de ceux qui en étaient investis nous aient été conservés, car le règne de ce prince était aussi le temps de l'épiscopat de Théodulfe, et à cette époque l'église d'Orléans était florissante.

CHAPITRE V

FONCTIONNAIRES CHOISIS DANS LE SEIN DU CHAPITRE.

§ I. Le théologal. — § II. L'official et le promoteur. — § III. Le fauteur.

---

§ I. — Le théologal.

Le théologal était membre du corps capitulaire. Ses fonctions consistaient à faire les conférences théologiques, auxquelles les chanoines et surtout les jeunes clercs étaient tenus d'assister.

Ces leçons, qu'une conclusion de 1497 fixa à sept heures du matin, hiver comme été, se donnaient dans le chœur ou dans le lieu capitulaire, et MM. les chanoines indiquaient eux-mêmes les sujets qui devaient y être traités (1).

L'assiduité inhérente à de pareilles fonctions obligeait le théologal à une stricte résidence; cependant il semblerait avoir parfois obtenu quelques congés, puisqu'un

(1) *Répertoire*, II, p. 561.

membre du chapitre se plaignit, en 1498, de ce que les absences trop souvent renouvelées du théologal l'empêchaient de s'acquitter des devoirs que lui imposait la Pragmatique-Sanction, et il déclara s'opposer à ce qu'elles continuâssent (1).

L'office de théologal, qui était à la collation du doyen et du chantre, n'était point, paraît-il, incompatible avec celui de pénitencier, puisque nous les trouvons en 1491 exercés cumulativement par le même chanoine (2).

Il pouvait aussi, semble-t-il, y avoir simultanément deux théologaux, comme on le vit en 1495. Deux chanoines se trouvaient, en effet, investis à la fois de cette charge, l'un *a parte decani*, l'autre *a parte cantoris* (3). Notons toutefois que cet exemple est le seul du même genre que les *Annales capitulaires* aient livré à notre connaissance. Il est même vraisemblable que si le théologal était à la nomination alternative de ces dignitaires, l'élection de l'un des deux aurait été le résultat d'une irrégularité que le chapitre ne dut pas sanctionner.

§ II. — L'OFFICIAL ET LE PROMOTEUR.

L'institution de l'officialité capitulaire semble remonter à l'époque où les chanoines, se séparant de l'évêque, rendirent leur mense distincte de la sienne et entrèrent en possession d'un droit de juridiction qui s'étendait, comme nous le verrons ci-après, sur une fraction assez importante des biens de l'Église. L'évêque, nous l'avons dit, avait

(1) *Ib., loc. cit.*
(2) *Ib., loc. cit.*
(3) *Ib.*, 561.

aussi son official, qui fut établi au XIIIe siècle pour contrebalancer l'influence inquiétante des archidiacres.

L'official délégué par le chapitre pour exercer la juridiction spirituelle et contentieuse, présidait un tribunal appelé l'officialité, du nom même de la place qu'il remplissait, et un promoteur s'y acquittait des fonctions attachées au ministère public.

M. P. Fournier nous a conservé le nom du premier official connu de l'église d'Orléans. C'est celui de Silvestre de Touri, en 1216 (1). Comme rien n'indique qu'il fut official du chapitre plutôt que de l'évêque, on doit croire qu'il était attaché à la cour épiscopale.

§ III. — Le fauteur.

Le fauteur ou pointeur était chargé de prendre note sur un registre des manquements et des fautes de MM. les chanoines au chœur. En 1492, le chapitre lui allouait 10 liv. de gages annuels (2). En 1488, le pointeur est qualifié *defectuarius*.

Conformément à un statut dressé en 1265, tout chanoine ou assistant au chœur qui refusait de chanter les leçons ou les répons, était *mulcté* d'une amende de 12 d.

(1) P. Fournier, *Les officialités au moyen âge*, appendice, pièce II, p. 311.
(2) *Ib.*, p. 308.

CHAPITRE VI

AUTRES OFFICIERS ATTACHÉS AU CORPS CAPITULAIRE.

§ I. Les chapelains. — § II. Les macicots. — § III. Les nourriers. — § IV. Les hebdomadiers. — § V. Les marelliers. — § VI. Les enfants de chœur. — § VII. Les syndic, conseillers et notaire du chapitre. — § VIII. Autres officiers du chapitre présumés d'institution plus récente.

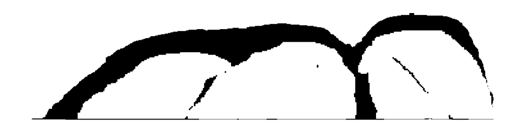
---

§ I. — Les chapelains.

Le chapitre avait institué, pour assurer le service divin, un très-grand nombre de chapelains réunis en corps, dont les fonctions consistaient à célébrer la messe dans les chapelles dont ils étaient titulaires à Sainte-Croix et dans les édifices qui en dépendaient, non moins que dans les oratoires que les chanoines entretenaient en leurs maisons canoniales, ou enfin dans la chapelle de la communité, *alias* du Martroy-aux-Corps dans le grand Cimetière (1).

Le privilége d'avoir des chapelles particulières en leur demeure appartenait de temps immémorial aux membres du chapitre, et il leur fut confirmé en 1476 par le pape Sixte IV. Ils pouvaient ainsi célébrer la messe chez eux en personne ou par leurs chapelains, toutes les fois qu'ils le jugeaient convenable. Mais, tout en leur permettant d'offrir le saint sacrifice avant le jour, dans les occasions où ils le croiraient utile, le Souverain-Pontife leur

(1) Le mot *martyrium*, dont celui de martroi est dérivé, signifie un oratoire ou chapelle renfermant des corps de martyrs. Voir Du Cange, *Glossar.*



recommande de ne le point faire habituellement, car, dit-il, Jésus-Christ étant la lumière du monde, il ne conviendrait point de choisir la nuit pour la célébration de l'auguste sacrifice. « *Quia cum si altaris officio immoletur Dominus noster Dei Filius, qui candor est lucis æternæ, congruit hoc non noctis tenebris fieri sed in luce* (1). »

Si quelques chapelains étaient attachés à la personne des chanoines, tous les autres vaquaient aux fonctions de leur ministère dans les chapelles qui leur étaient assignées, et comme il y avait beaucoup plus de titres de chapelains que d'autels, la *communité*, c'est-à-dire le corps des chapelains, disait la messe dans la chapelle du grand Cimetière, dite du *Martroy-aux-Corps,* dont il vient d'être parlé. C'était là que s'acquittaient les fondations.

Les chapelains obtenaient quelquefois certaines exemptions de résidence (2) ; en ce cas, ils se faisaient remplacer.

Ils disaient trois messes par semaine dans la chapelle dont ils étaient titulaires; les trois jours où ils ne célébraient pas, ils assistaient à matines, et toute la semaine aux autres *heures*. Toutes les messes des chapelains devaient être achevées avant la fin de prime, mais elles ne se disaient point simultanément, et la première l'était par le chapelain de Saint-Éloi (3).

Les autres titres de chapelles dépendantes du chapitre étaient au nombre de seize, savoir :

(1) Bulle citée par M. l'abbé DUBOIS, ms., t. IV, mém. 47. Cf. *Rép*. II, p. 146.
(2) *Répertoire*,II, pp. 146-147 et *passim*.
(3) M. l'abbé DUBOIS, *loc. cit.*

La chapelle de Saint-Vrain (1), fondée en 1282 par le chanoine Girard Fabry;

La chapelle de Saint-Gilles, fondée par Philippe de France, fils de Louis le Gros (2). Elle était dotée de 10 liv. de rente, Alphonse de Poitiers, en 1277, y ajouta 60 s. tourn. de rente, en y fondant son anniversaire (3);

La chapelle de Saint-Yves, fondée en 1337 par Pierre d'Inteville, alors chanoine de l'église d'Orléans, et devenu ensuite évêque de Nevers et maître des requêtes;

La chapelle de Saint-Martin, fondée en 1214 par Thomas Billard, écuyer, et son épouse;

La chapelle de Saint-Étienne, *alias* Notre-Dame-de-la-Croix, fondée par Pierre de Bourges, sous-chantre, en 1313;

La chapelle de Saint-Philippe, fondée par Jacques Lemercier en 1340;

La chapelle de Saint-Benoît, fondée par Henri de France, archidiacre, en 1205;

La chapelle de Notre-Dame-de-la-grande-Image ou du Duc;

La chapelle de Sainte-Catherine, *in opere novo* (4);

La chapelle de la Madeleine (5);

La chapelle de Saint-Théofroy;

La chapelle de Saint-Clément;

(1) Vidim. de lettres pat. données à Montargis.

(2) Archives départementales du Loiret, G, 13.

(3) *Ib.*, G., 140.

(4) Archives départementales, G, fonds de la fabrique Saint-Paul, pièce parchemin portant transaction entre la fabrique et M. Rob. Haultdecœur, chapelain de ladite chapelle, 6 février 1593.

(5) Le chapelain de l'autel de la Madeleine en l'église d'Orléans, avait droit à 4 s. p. de cens annuel, le jour de Sainte-Croix, en mai, sur la censive d'Alluye, appartenant au sous-doyen. (Archives départementales, A, 657.)

La chapelle de Notre-Dame-la-Blanche, où est inhumé Jean Stuart, connétable d'Écosse, tué au siége d'Orléans ;

Celle de Saint-Nicolas, unie en 1358 à la prébende mamertine (1);

La chapelle de Notre-Dame-la-Neuve, *alias* Sainte-Marguerite, fondée par Jean de Gérofle;

Enfin la chapelle des Saints-Innocents, fondée en 1236 par Hugues de Boutillier, à la suite d'une sentence de saint Louis, en réparation du meurtre des clercs de l'église d'Orléans (2).

D'autres chapelles, qui ne figurent pas dans cette liste, se trouvent énumérées, sans désignation de lieu, dans un terrier de 1768. Ce sont celles :

(1) *Répertoire*, I, p. 137.

(2) Nous rapportons avec détail, au chap. IX de ce mémoire, et sur la foi du témoignage d'Hubert, qu'un membre de la famille des Boutillier de Senlis avait, en 1130, trempé ses mains dans le sang d'Archembaud, sous-doyen de l'Église d'Orléans. Trente-deux ans environ après ce premier crime, un autre dignitaire du même rang, Jean II de Catenâ, périt aussi dans un guet-apens. Il est peu probable que l'attentat qui motiva la fondation de la chapelle des Saints-Innocents, et qui fut aussi perpétré par un Boutillier, dit le *Répertoire*, soit celui de 1130, car le Souverain-Pontife avait déjà exigé une réparation de l'assassinat d'Archembaud, et l'on ne comprendrait guère que saint Louis eût voulu, plus d'un siècle après ce déplorable événement, en imposer une nouvelle, et pour le même fait, à l'un des descendants du coupable. Il nous répugne en outre de conjecturer sans preuves, que la maison des Boutillier eût, en deux circonstances différentes, levé un fer homicide sur l'oint du sanctuaire. Au reste, si parmi les meurtriers d'Archembaud il y avait un Boutillier, comme le dit Hubert, la bulle d'Innocent II, que nous reproduisons ci-après, ne le nomme pas (V. à l'Appendice, pièce IV). Il serait plutôt permis de penser qu'une erreur de nom ou de date a pu se glisser sous la plume du rédacteur du *Répertoire* ou sous celle d'Hubert, car le *Répertoire* signale seulement « un meurtre de clercs, » sans entrer dans aucune explication, et sans préciser d'époque. Mais, demanderons-nous, de quels clercs s'agit-il ?

Des Douze-Apôtres ;
Du Crucifix ;
De la Mainmorte ;
De Saint-Aignan et Saint-Louis ;
Des Saints Côme et Damien ;
De Saint-Denis ;
De Saint-Euverte ;
Des Saints Fabien et Sébastien, fondée en 1309, par donation testamentaire d'Ythier des Cloîtres, chanoine, et dotée de 20 liv. de rente sur la dîme de Dry (1) ;
Des Saints Jacques et Christophe ;
De Saint-Jean, *in opere novo ;*
De Saint-Jean, *in opere veteri ;*
De Saint-Leu réunie à celle de Saint-Gilles ;
De Saint-Mathurin ;
De Saint-Thomas ;
Des Saints Jean et Michel (1436) (2).
De tous les Saints (1418) (3).

Enfin, nous devons aussi faire mention, comme dépendance capitulaire de la cure d'Olivet, unie au chapitre en 1452, par bulle de Pie II, avec le consentement de l'archevêque de Sens, de l'évêque d'Orléans, et par arrêt confirmatif du Parlement.

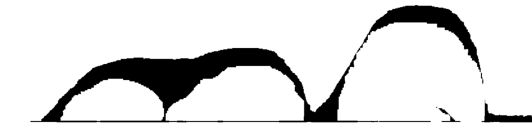
§ II. — Les Macicots.

Le chapitre avait en outre établi douze vicariats confiés à des clercs des troisièmes stalles, et connus sous la dési-

(1) Le chapelain des saints Fabien et Sébastien payait au nourriers une redevance annuelle de 20 s. p. Hélie Chabaut était pourvu de cette chapelle en 1362 (fonds de la fabrique de Dry, pièces 11 et 19). Archives du Loiret, série G.

(2) Archives départementales, A, 1940.

(3) *Ib.*, A, 1942.



gnation de *macicots* (1). Ce fut dans l'assemblée capitulaire générale de la Toussaint 1227 qu'on édicta pour eux un réglement particulier. Le chapitre avait la collation de onze de ces vicariats; le doyen nommait au douzième.

C'est surtout aux manuscrits de M. l'abbé Dubois que nous empruntons les détails relatifs aux attributions et aux devoirs de ces officiers, car le *Répertoire* s'exprime assez vaguement sur leur compte. Son rédacteur pense même que les *macicots* n'étaient pas différents des choristes (2). Il semblerait en outre résulter d'actes de 1509, que le titre de macicots aurait aussi été donné aux chapelains : « *Capellani seu macicoti* (3). »

Les obligations des macicots consistaient à assister régulièrement, à leur tour et quatre par quatre, à tous les offices du chapitre. Ils devaient savoir par cœur les antiennes, les répons et les psaumes des *heures* canoniales, à l'exception de ceux des féries qu'on lisait. Ils n'étaient aptes à la possession d'aucun bénéfice et n'avaient pas, comme les chapelains, le droit de s'attacher aux personnes ecclésiastiques, et encore moins aux laïcs, pas même au service des chanoines.

Leur charge étant annuelle, ils devaient la déposer, la veille de la Pentecôte, entre les mains du chapitre; mais ils jouissaient de l'avantage d'une réélection sans limites (4).

Les actes capitulaires nous apprennent que M. Guillaume Gombert, dont on célébrait l'anniversaire en 1393, était revêtu de la double charge de notaire apostolique et de macicot.

(1) M. l'abbé Dubois, ms., t. IV, mém. 47, et *Répertoire*, I, p. 146.
(2) Ils reçurent le nom de macicots dans un réglement de 1297. (M. l'abbé Dubois, *ibid.*)
(3) *Répertoire*, II, p. 157.
(4) M. l'abbé Dubois, *ib.*, *loc. cit.*

§ III. — Les nourriers (*nutricii*).

Les nourriers étaient prêtres et souvent chanoines prébendés; ils eurent un règlement en 1297. Le *Répertoire* les assimile souvent aux chapelains, et il semblerait, comme leur nom l'indique (1), qu'ils fussent chargés de la subsistance des enfants de chœur. Ils avaient part aux distributions, et n'étaient tenus chaque jour qu'à l'assistance à une seule *heure* canoniale.

§ IV. — Les hebdomadiers.

Les deux mamertins et deux autres prêtres faisaient fonction d'*hebdomadiers*. Outre l'assistance régulière, deux par deux, à tous les offices capitulaires, ils étaient spécialement chargés de suppléer les chanoines malades ou absents.

§ V. — Les marelliers.

Les marelliers ou marguilliers se divisaient en deux classes : les clercs et les laïcs. Jusqu'en 1348, ils furent étrangers au corps capitulaire ; alors seulement deux marelles lui furent annexées (3). Cependant cette union dut présenter quelques inconvénients, car une bulle de

(1) Maigne d'Arnis, *Lexic.* verbo *nutricius*, *nutritor :* celui qui élève un enfant.

(2) *Régl. capitul.*, archives départementales du Loiret, G, et *Répertoire*, II, p. 392.

(3) *Répertoire*, II, p. 150.

Grégoire XI, en 1370, défendit de nouveau aux chanoines de posséder des marelles.

Cette charge était à la collation du chapitre, du moins depuis la suppression de la chevecerie. L'on se souvient que c'était autrefois au chevecier qu'il appartenait de pourvoir aux offices de marelliers vacants, et ce privilège fit retour au corps capitulaire avec tous les autres droits attachés à la dignité supprimée.

Dans les cérémonies, les marelliers clercs avaient le pas sur les chanoines de Saint-Pierre-Empont (1402) (1).

Leurs fonctions consistaient à garder l'église et à prendre soin des ornements et des vases sacrés. Il ne leur était jamais permis de s'éloigner ; ils devaient même coucher dans l'édifice. Le chapitre leur allouait deux muids de blé pour la nourriture des chiens qui leur servaient à garder l'église et le cloître la nuit, comme il résulte d'une conclusion du 22 avril 1555 (2).

Il serait difficile de déterminer l'origine d'une coutume fort ancienne et des plus bizarres à laquelle les marelliers clercs étaient soumis : lorsqu'ils assistaient à la procession, la veille de l'Invention de la Sainte-Croix, celui d'entre eux qui présentait le cierge à *Magnificat* devait porter une quenouille. Cet usage singulier ne prit fin qu'en 1508, et le chapitre permit alors aux marelliers de remplacer cet instrument par un bâton blanc ou par celui du scholastique (3).

Les marelliers laïques, officiers d'un rang subalterne,

(1) *Répertoire,* II, 146.

(2) *Ib.*, p. 149. — Conclusion est le nom qu'on donne aux résolutions prises en assemblée capitulaire.

(3) *Ib.*, p. 148.

sonnaient les cloches, balayaient l'église et s'acquittaient de plusieurs autres emplois analogues. Ils étaient, comme les premiers, soumis à la seule juridiction capitulaire, laquelle s'étendait d'ailleurs sur toutes les personnes qu'un lien quelconque rattachait au chapitre.

§ VI. — Les enfants de chœur.

L'institution des enfants de chœur dans l'église d'Orléans ne pouvant être fixée à aucune date précise, faute d'un texte pour l'établir, nous sommes obligée de prendre pour point de départ les actes capitulaires et les autres pièces où il est question d'eux.

Quant aux actes capitulaires nous n'en trouvons pas de plus ancien que celui de 1449. Les enfants y sont nommés.

En 1452, le chapitre fait certaines conventions avec un chanoine résidant pour les gouverner et les nourrir pendant six ans, moyennant 52 réaux d'or, huit muids de blé et les droits accoutumés (1).

Il ne résulterait pas rigoureusement de ces deux dates qu'il n'y eût pas auparavant d'enfants de chœur, attendu qu'ils auraient pu exister sans qu'il fût question d'eux dans les conclusions. Cette hypothèse, que sa vraisemblance seule ne suffirait pas à faire admettre, se trouve confirmée par le journal des dépenses de la maison du roi Philippe-le-Bel. En 1301, des enfants de chœur de Sainte-Croix étaient attachés à sa chapelle, et on leur allouait des gages d'un s. sept d. par jour : « *Clerici capellæ Johannes Belin et Stephanus de Aure-*

(1) *Répertoire*, II, p. 422.

lianis pro 287 diebus de toto æqualiter LXXVI *s.* — *Pueri chori Sanctæ Crucis Aurelianensis* IV *l. per elemosinarium* (1).

Ces deux articles de dépense ne nous font pas, à la vérité, connaître l'année en laquelle les enfants de chœur furent institués à Sainte-Croix, pas plus que celle où ils commencèrent à prêter leur concours aux musiciens de la chapelle royale ; mais il est intéressant de voir avec quel succès les traditions musicales, jadis en si grand honneur à l'école épiscopale de Théodulfe, s'étaient perpétuées à Orléans ; et il n'y aurait pas lieu d'être surpris que les premiers enfants de chœur se fussent formés sous la direction des maîtres habiles qui, au IXe siècle, interprétaient si harmonieusement les chants sacrés.

Quoi qu'il en soit, Lottin rattache peut être à tort à l'épiscopat de Thibaut d'Aussigny la création de la maîtrise ou *psallette* d'Orléans, pour user d'une antique expression, que le langage populaire a conservée jusqu'à nos jours. Elle semble évidemment antérieure à l'époque qu'il indique (2).

Le nombre des enfants de chœur, qui n'était que de huit en 1449, fut ensuite porté à dix. Ils recevaient du chapitre la nourriture et le vêtement. Les leçons de musique vocale et instrumentale (orgue et serpent, nommé aujourd'hui ophycléide) leur étaient données dans l'école de la maîtrise (3). Sortis de cette institution et admis à suivre au dehors des cours d'un ordre plus élevé, la sol-

(1) 1 s. 7 d. *per diem accipiebant* ann. 1301 et 1308, *Historiens des Gaules*, t. XXII, p. 504. *Vadia ministeriorum e duobus codicibus ceratis Johannis de sancto Justo.*

(2) LOTTIN, *Recherches histor. sur la ville d'Orléans*, I, p. 324.

(3) *Répertoire*, I, p. 137.

licitude des chanoines les y suivait encore. Lors même que pour cette cause ils étaient absents du chœur, ils avaient part néanmoins aux distributions ordinaires, et jouissaient, comme leurs compagnons présents, de leur part dans le revenu de deux prébendes affectées à cette destination en 1407 par le pape Benoît XIII, et nommées pour cette cause *prébendes aux enfants*.

Chaque jour, après matines, une grand'messe était chantée pour eux; c'était la *messe d'école* instituée conformément à une conclusion du 27 mai 1449 (1).

Il n'est point de cérémonie religieuse publique, point de fête locale dont la présence de ces enfants ne rehausse l'éclat. Nos vieux registres communaux font souvent mention des distributions qu'on leur faisait, principalement à l'occasion de la fête du 8 mai. En 1483, ils furent conduits par Me Éloy d'Amerval, leur maître de musique, dans l'église de Saint-Aignan, où la ville faisait célébrer un service, et que le clergé et le cortège des officiers municipaux visitaient processionnellement.

Ce chanoine n'était pas seulement un excellent musicien; il était poète aussi, et il avait *dité* (2) et noté le motet qui fut chanté en cette occasion pour rendre grâce au ciel de la délivrance miraculeuse que Jeanne d'Arc avait si heureusement accomplie. A ce motet latin, il joignit une traduction française que Lottin et M. Quicherat nous ont conservée. Le corps municipal en félicita le poète et lui fit don de 2 liv. par. Mais Me Éloy ne l'accepta que pour avoir le droit d'en faire, par l'intermédiaire des procureurs (échevins), la distribution aux indigents (3).

(1) *Répertoire*, II, p. 422.
(2) *Diter*, dicter; HIPPEAU, *Glossaire*.
(3) QUICHERAT, *Procès de Jeanne la Pucelle*, t. V, p. 312.

Il semble que les musiciens qualifiés choristes ou *socii* par le *Répertoire*, fussent d'anciens enfants de chœur passés dans le corps des musiciens, et qui s'acquittaient soit des fonctions de surveillants, soit de celles de maîtres d'études. Ils étaient astreints au port de la chape. (Ordonnance capitulaire du 19 novembre 1463) (1).

§ VII. — Le syndic, les conseillers et le notaire du chapitre.

Les rédacteurs du *Répertoire* s'expriment brièvement quant aux fonctions du syndic. Rien non plus n'indique que cet officier fût tenu d'être toujours chanoine ou prêtre, quoique nous apprenions de diverses conclusions que cet office a été rempli par des personnes ecclésiastiques. C'était au syndic qu'était confié le soin des affaires temporelles des chanoines. Il était aussi, pendant la nuit, dépositaire des clefs de la prison capitulaire (1451) (2).

MM. les chanoines avaient en outre un conseil dont les membres ne paraissent pas avoir toujours perçu des honoraires fixes. En 1464, on voit un de ces conseillers, qui était aussi avocat, recevoir annuellement quatre liv. p.; et en 1494 il est question, dans le *Répertoire*, de deux autres personnages du même emploi qui touchaient seulement 40 s. p. chacun (3).

Les notaires étaient des clercs attachés à l'officialité. Ils rédigeaient les actes capitulaires et étaient investis par

(1) *Répertoire*, I, p. 172.
(2) *Ib.*, II, p. 392.
(3) *Id.*, *ib.*, *loc. cit.*

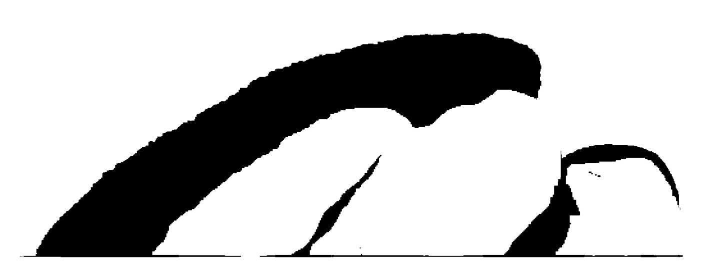
l'official des fonctions qu'ils devaient exercer, sans que ce dignitaire pût prétendre séparément à aucune juridiction sur eux. De même que les autres officiers et employés de tout grade, ils étaient soumis immédiatement au chapitre. Le notaire ne scellait point les actes; il les signait seulement et leur communiquait de la sorte leur caractère d'authenticité (1).

Nous lisons dans le *Répertoire* qu'il était aussi chargé au dehors des intérêts du chapitre. Le chiffre de ses honoraires, au moyen âge, ne nous est point connu. Nous savons seulement qu'en 1526 il touchait à 25 liv. toutes les fois qu'il s'absentait de la ville pour les affaires capitulaires (2). On pourrait être fondé à en conclure que le notaire, privé de gages annuels fixes, n'avait droit qu'aux émoluments éventuels que lui rapportaient les affaires auxquelles il était appelé à vaquer.

§ VIII. — Autres officiers du chapitre présumés d'institution plus récente.

Le *Répertoire* nous fait connaître, en outre, qu'à une époque qui n'est point indiquée, mais qui nous semble plus moderne que celle que nous étudions ici, il y avait encore d'autres officiers capitulaires, chanoines, pour la plupart, savoir : un fabricien, trois préposés au trésor, deux préposés aux greniers, deux aux réparations, deux aux censives de la ville, deux à celles de la campagne et aux fiefs, un commissaire des hypothèques, trois de l'Hôtel-Dieu, un de l'hôpital général, un de l'hôtel-de-ville, deux des dé-

(1) P. Fournier, *Étude diplomatique sur les actes passés devant les officialités*, bibliothèque de l'École des chartes, 3e livr., 1879.
(2) *Répertoire*, II, p. 425.



cimes, un des bois, deux de la bibliothèque, un de la police de l'église, deux de la maîtrise, un maître des cérémonies et un directeur des travaux de réédification de l'église. Il n'y avait plus alors que quatre prévôts (1).

CHAPITRE VII

PRÉBENDES ET DISTRIBUTIONS.

Il serait malaisé de préciser l'époque à laquelle s'introduisit l'usage des distributions ordinaires ou manuelles appelées aussi *cuilibet;* mais elles sont fort anciennes dans l'église d'Orléans. Ces distributions s'appliquaient, dès les temps les plus reculés, à cinquante-deux portions ou prébendes, comme elles s'appliquèrent plus tard à cinquante-six portions et demie, ainsi réparties :

Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour deux portions attribuées à l'Hôtel-Dieu (2) ;

Le doyen, deux portions ;

Le chantre, deux portions ;

Le sous-doyen, deux portions ;

Le sous-chantre, deux portions ;

Le scholastique, deux portions ;

Quarante-un chanoines, chacun une portion ;

(1) *Répertoire*, II, 464.

(2) Le pape Alexandre III, en 1170, approuva et confirma l'attribution de ces deux prébendes à l'Hôtel-Dieu, sous le nom de Jésus-Christ. (La Saussaye, *Annales*, lib. X, 18.) — Elle fut également ratifiée par Lucius III, son successeur. Voir *Pièce justif.* II.



Le prédicateur, *de gratiâ* (1), une portion;

La fabrique, une portion;

Six chanoines marguilliers, un quart de portion chacun (2); plus tard encore, ces dernières parts furent rachetées.

Bien que cet état de répartition ne se réfère pas évidemment à l'époque la plus ancienne, nous avons pensé qu'il pouvait être intéressant de lui donner place ici, afin qu'on pût aussi se représenter ce qu'étaient les chapitres cathédraux vers le XVIe et le XVIIe siècle.

On remarquera que les archidiacres ne figurent point séparément sous ce titre dans cette liste des prébendes. Ils étaient donc comptés comme simples chanoines.

Dix des prébendes avaient été instituées par le roi Robert, et on les appelait prébendes royales. Ce prince les établit lorsqu'il remit le chapitre en possession de la terre de Mesnil-Girault, en Beauce, au temps de l'évêque Foulques (3).

En 1245, Guillaume Ier de Bussy, évêque d'Orléans, annexa à la mense capitulaire une portion appelée *prébende du pain*, union que le pape Innocent IV approuva (4).

(1) L'affectation par faveur d'une prébende au prédicateur fut résolue le 30 avril 1588. (*Répertoire*, II, 575.)

(2) Dans les temps les plus anciens, il paraît n'y avoir eu qu'un seul marguillier clerc (*matricularius*) attaché au chapitre de notre église, et nous l'avons compris dans notre énumération des officiers capitulaires, bien que M. Guérard hésite à le rattacher au chapitre. (Voir *Cartulaire* de Saint-Père de Chartres, p. 82 des *Proleg.*) Nous avons vu au § v du précédent chapitre que la possession des marelles fut interdite aux chanoines par le pape Grégoire XI; mais à certaines époques il y eut des chanoines marguilliers.

(3) La Saussaye, *Annales*, VII, 35, et Le Maire, *ib.*, p. 27.

(4) *Ibid.*, XI, 45, et *Répertoire*, I, p. 137.

La dénomination de prébende du pain venait de l'usage en vigueur dans le chapitre, de faire après chaque office une distribution de pain aux assistants au chœur. En 1489, il est en outre question dans les archives capitulaires de distributions de vin, et en 1477 de bois de chauffage (1). Un statut de 1332 ordonna que tout chanoine entrant paierait sept liv. pour augmenter le pain du chœur. En 1379, le revenu du lieu de Villardu fut spécialement affecté à cet objet (2).

Enfin, nous avons déjà parlé (§ VII), de deux autres prébendes, dites *prébendes aux enfants*, jointes en 1407 à la mense commune, avec l'approbation de Benoît XIII. Elles étaient affectées aux distributions faites aux enfants de chœur.

Six chanoines qualifiés de *résidants* avaient droit à une prébende entière (3), les autres ne jouissaient que d'une

(1) *Répertoire*, I, pp. 319, 325.

(2) *Ib.* II, p. 442.

(3) La *Gallia* rapporte que le chapitre ne comptait que six chanoines résidants sur un nombre total de quarante-six. Nous verrons plus loin que de six il fut porté à dix, en 1372. Il résulte de cette affirmation que les quarante autres chanoines n'auraient pas été astreints à la résidence (le chapitre était composé, avons-nous dit, de quarante-neuf membres). Cependant il est dit dans une bulle d'Alexandre III (*Livre rouge* du chapitre de Sainte-Croix, fonds Baluze, ms. 78, fol. 13 v°) que ce Souverain-Pontife ayant eu connaissance de l'usage en vigueur dans l'Église d'Orléans, et conforme à ses statuts : qu'*aucun chanoine* ne reçût plus de 25 s. par an, à moins d'assister régulièrement aux offices de son église, il approuve cet usage et défend de s'en écarter. « *Suggestum est siquidem nobis quod in ecclesia vestra communiter est statutum ut nullus canonicorum vestrorum de beneficiis ecclesiæ ultra* XX *et* V *solidos annuatim recipiat, nisi qui fuerit in ejusdem ecclesiæ servitio assiduus.... ratam et firmam habentes, eam auctoritate apostolica confirmamus....* etc. » Dans cette bulle, il n'est question que d'une seule catégorie de chanoines, et tous paraissent être obligés à résider. Toutefois, puisqu'il

demi-prébende. Mais il paraît qu'en retour les résidants, par une bizarre anomalie, ne participaient point habituellement aux réunions capitulaires, car le 28 mai 1521 ils demandèrent d'y être constamment admis. On alléguait, pour justifier cette exclusion, que le chapitre se tenant

est certain qu'il existait entre les membres du chapitre une distinction qui les divisait en résidants et en non résidants, il est clair qu'il faut entendre différemment cette bulle, où il n'est fait d'exception que pour les membres de Cluny ayant des prébendes dans notre église, et ne l'appliquer qu'à ceux pour lesquels la résidence était obligatoire. Il apparaît néanmoins d'un règlement sur la résidence des chanoines, édité par l'évêque Hugues en 1201, que *les membres* du corps capitulaire ne pourraient toucher leurs revenus que s'ils avaient au moins résidé six mois. Puis, comme certains biens, tels que prés, vignes, etc., étaient généralement annexés à chaque prébende, le pape Honorius III, l'un des successeurs d'Alexandre III, par un acte de la troisième année de son pontificat (mars 1218), confirma le réglement épiscopal, ordonna la réunion de ces biens à la mense capitulaire et mit le chapitre en possession du droit de les attribuer à ceux de ses membres qui lui paraîtraient y avoir des titres particuliers. Mais, attendu que la bulle précitée avait interdit aux chanoines n'ayant pas résidé, de toucher plus de 25 s. de leur revenu, le pape exempta de cette disposition tous les membres du chapitre retenus ou absents pour le service de l'évêque ou par son ordre, et tous ceux qui poursuivraient en cour de Rome quelque procès. Ce fut conformément à cette exemption que le pape Adrien IV contraignit le chapitre à restituer à Hugues de Champfleury, chancelier de France, les fruits de sa prébende, qui lui avaient été confisqués au mépris de l'exemption (VANDEBERGUE DE VILLIERS, ms. de la bibl. pub. d'Orléans, p. 349). Cette exemption, on le voit, était déjà en vigueur avant Alexandre IV. Nous avons vu ci-dessus qu'en 1371 Grégoire XI établit dix nouvelles prébendes de chanoines résidants. (V. chap. IV, § V.) Le 12 août 1450, un chanoine de résidence, Raoul Lauchard, est qualifié *canonicus servus*. (*Répert.*, I, 526.) Aucune explication n'indiquant à quelles fonctions se rapportait ce titre, nous pensons qu'il s'applique aux *clercs domestiques* dont l'auteur du *Voyage liturgique* a signalé la présence dans un certain nombre d'églises. (Voir LEBRUN DES MARETTES, *Voyage liturg.*, p. 83.)

pendant l'office, les résidants ne pouvaient s'en absenter (1). Ce motif semble puéril, rien n'obligeant les chanoines à choisir précisément les heures des offices pour tenir leur assemblée.

Les fruits des prébendes se divisaient en sept parties et portaient les noms suivants :

1° Distributions manuelles (cuilibétaire et manuelle simple) ;

2° Gros fruits ;

3° Gros (*grossum*) ;

4° Fin de compte ;

5° Profits de fiefs ;

6° Pain du chœur.

1° La DISTRIBUTION MANUELLE était divisée en *manualis cuilibetaria* et *manualis simplex,* dite communément *manuale.*

Dans le premier cas, elle se gagnait par l'assistance à l'office ordinaire, et chaque membre du chapitre y avait part, sans que l'absence de certains chanoines pût faire reporter leur part sur ceux qui étaient présents, et alors l'excédant était versé dans la réserve commune. C'est ce qu'on appelait proprement le *cuilibet.*

La distribution manuelle simple (*manualis simplex*) se gagnait aux offices extraordinaires « *ratione fundati* » et, contrairement au *cuilibet,* la part des absents augmentait celle des présents et de ceux qui étaient censés l'être (2) ;

(1) *Répertoire*, II, p. 526.

(2) Une décrétale d'Honorius III, du 16 des calendes de janvier 1216, première année de son pontificat, autorisa les évêques à choisir dans leur chapitre deux chanoines *de comitatu*, qui, bien qu'absents, avaient part à tous les revenus de leurs prébendes.

ainsi, tout ce qui devait être distribué l'était intégralement. Cette distribution figurait dans les comptes sous ce titre abrégé. D. M.

2° On entendait par GROS FRUITS (*grossi fructus*) le reliquat de tous les comptes, tant en argent qu'en nature, lorsque la totalité des dettes du chapitre était acquittée. On y ajoutait tout ce qui restait des deniers du *cuilibet* non gagné par tous les chanoines. C'était, en un mot, l'excédant de toutes les distributions dont les intéressés avaient été privés dans le cours de l'année, et le chiffre, conséquemment, en était essentiellement variable. Une conclusion du 20 mai 1461 arrêta que pour cette année commençant le 25 décembre, les *gros fruits* rapporteraient à chaque chanoine 61 liv. et 5 écus d'or (1).

Les *gros fruits* s'acquéraient par la résidence et l'acquittement individuel des devoirs de chanoine pendant la plus grande partie de l'année; c'est-à-dire depuis le 1er août jusqu'au même quantième de l'année suivante, en assistant aux deux principaux offices du propre de chaque jour. Mais comme l'obligation de résidence ne s'étendait qu'à six mois de l'année, — la moitié d'une année bissextile de 366 jours étant comptée pour 183 jours *au moins*, — il s'ensuit que tout chanoine tenu pour avoir desservi la majeure partie de l'année et avoir gagné ses *gros fruits* devait avoir assisté aux deux principaux offices de chaque jour pendant 184 jours dans les années bissextiles, et pendant 183 dans les années communes. Mais s'il s'absentait sans dispense et manquait un jour ou même une *heure*, il encourait la privation de ses gros fruits. Aux temps les plus anciens, les gros fruits s'acqué-

(1) *Répertoire*, I, p. 325.



raient en faisant résidence de la Pentecôte au 1er août. Ce statut capitulaire fut confirmé en 1236 par l'évêque Philippe Berruyer (1).

Le jour de la mort d'un chanoine comptait comme s'il avait desservi (2). Il en était de même en cas de maladie, ou encore si l'assistance du chœur était empêchée par une commission relative au service du chapitre ou une absence autorisée par lui.

3° Le GROS (*grossum*) se gagnait comme les *gros fruits*, et de la manière qui vient d'être exposée ci-dessus. Cette distribution consistait en un muid (3) de méteil, un muid d'avoine et six liv. t. pour tout chanoine ayant droit à la prébende entière (14 décembre 1495). Quant aux semi-prébendés, leur *gros* leur donnait droit à 6 mines de méteil, 6 mines d'avoine et 3 liv. tournois.

Cette distribution se faisait dans l'assemblée capitulaire précédant la fête de Noël, et si un chanoine venait à décéder ou à résigner son canonicat le 26 décembre, il gagnait le *gros* de l'année. S'il mourait ou se démettait avant ou après le chapitre précédant la fête, il perdait son *gros* en cas de mort, et le gagnait en cas de résignation (4). La *part* du chanoine décédé était envoyée à ceux de Saint-Euverte.

(1) *Répertoire*, I, *loc. cit.*

(2) Les héritiers d'un chanoine avaient droit aux fruits des prébendes gagnés par le défunt.

(3) Le muid d'Orléans valait 403 litres, ses sous-divisions étaient : la mine, douzième partie du muid ; le minot moitié de la mine ; le boisseau moitié du minot.

(4) Une bulle du pape Innocent IV, dont le *vidimus* figure sous le nº V de nos pièces justificatives, porte que les fruits des prébendes des chanoines morts ou démissionnaires feront intégralement retour à la mense capitulaire sans qu'aucune portion puisse en être prélevée par les collecteurs de la cour pontificale romaine.

4° La **fin de compte** (*finitum computi*) renfermait deux parties : le compte d'argent et le compte de grains.

C'étaient les noms qu'on donnait aux reliquats de deniers ou de grains, après l'acquittement de toutes les dépenses et l'achèvement des distributions de toute nature. Nul chanoine n'y pouvait prendre part s'il n'avait déjà gagné ses gros fruits.

5° **Profits de fiefs** (1). Les éléments de la distribution dite *emolumenta feudorum* provenaient de diverses sources : les droits seigneuriaux, qu'on nommait *profits de relevoisons à plaisir* (2), *denier six* (3), faisaient retour à la mense capitulaire. Ceux qui portaient le nom de *profits de fiefs francs* (4), *quatre blancs*, etc., étaient répartis entre les chanoines et les dignitaires capitulants, à compter du jour où ces distributions avaient été déterminées et arrêtées capitulairement. Les bénéficiers de tout grade,

(1) On donnait le nom de profits féodaux à des profits pécuniaires dus à un seigneur dominant, à cause de sa seigneurie directe.

(2) La relevoison à plaisir, usitée dans la ville d'Orléans, consistait dans le revenu de l'année des maisons qui y étaient sujettes à toute mutation de censitaires, même en ligne directe. Ainsi, le censitaire occupant une maison chargée de ce droit, pouvait à son choix rembourser au seigneur le loyer de l'année, ou lui abandonner pour un an la jouissance de l'immeuble, ce qui s'appelait *guesver*. (Pothier, *Coutume d'Orléans*, introd. au titre III des relevoisons.)

(3) La *relevoison du denier six* consistait dans le sextuple du cens annuel. Il était dû à toutes les mutations, et ne s'appliquait qu'aux censives soumises à la *relevoison à plaisir*. Dans les censives ordinaires, au contraire, il n'était perçu de profit qu'en cas de vente. (*Id.*, *ib.*)

(4) Le droit de *franc fief* tire son origine de la permission accordée aux roturiers de posséder des fiefs, possession qui longtemps leur fut interdite. La finance qu'ils payaient était égale à une année de revenu du fief. Elle était due tous les vingt ans, et en outre lors des mutations. (*Id.*, titre I, p. 62.)



les chanoines non capitulants, l'Hôtel-Dieu, la fabrique et le prédicateur n'y avaient aucune part.

Le fonds de cette distribution était donc divisé en autant de portions qu'il y avait de membres admis à y participer, en observant de réserver double part à chaque bénéficier.

Mais si les chanoines prébendés clercs, non capitulants, ne recevaient rien des profits de fiefs, ils gagnaient tous les autres gros fruits, pourvu qu'ils eussent résidé et desservi le temps marqué. S'ils étudiaient dans l'Université, il leur était alloué une part, à titre de pension, dans tout le grain distribué aux chanoines desservants; mais ils étaient exclus de toutes les autres distributions, quelles qu'elles fussent.

6° On appelait PAIN DU CHŒUR (*panis chori*) six deniers parisis que gagnaient tous les jours, ceux qui assistaient au moins aux deux principales *heures* canoniales. Les capitulants ordinaires, les assistants aux processions des jours de fêtes (1) avaient aussi droit au *pain du chœur* Nous avons dit ailleurs que cette distribution se faisait autrefois en nature.

Nul chanoine ne pouvait gagner complètement les fruits de sa prébende s'il n'était au moins engagé dans les ordres mineurs. Les étudiants devaient avoir fini toutes leurs études, même la philosophie, et avoir obtenu, selon l'usage, la permission de résider.

Les mamertins avaient 20 liv. pour leur gros et 20 s. pour le pain.

(1) Les processions qu'il était d'usage de faire les mardis et les vendredis furent par la suite supprimées et remplacées par des processions les jours fériés.

Le nouveau chanoine, la première année qu'il avait gagné ses gros fruits, perdait les deux muids de méteil d'arrérages; le chapitre les recevait en son lieu. Il perdait aussi son gros, et la fabrique lui était substituée.

La deuxième année, il perdait son gros de méteil et d'avoine, que le chapitre gagnait encore. Ce n'était que la troisième année qu'il pouvait participer intégralement à toutes les distributions; encore devait-il réunir l'ensemble des conditions exigées par les réglements.

La possession d'un canonicat donnait encore droit à certaines autres distributions ordinaires et extraordinaires en argent et en grains.

Les distributions ordinaires en argent, et qui s'appelaient aussi *cuilibétaires* ou simplement *manuelles*, comme nous l'avons déjà expliqué, pouvaient être gagnées par les chanoines assistant aux offices, lors même qu'ils ne remplissaient pas les conditions voulues pour participer aux *gros fruits*.

Les distributions pécuniaires extraordinaires étaient assimilées aux *gros fruits*, ne pouvant l'être aux distributions cuilibétaires ou manuelles. On en empruntait les éléments aux caisses de *fins de comptes* et de *profits de fiefs*, auxquels les nouveaux chanoines n'avaient pas encore droit.

Enfin, les distributions extraordinaires de grains étaient attribuées à ceux qui avaient déjà droit soit aux *gros fruits*, soit au *gros* simple.

Parmi les chanoines nés, l'abbé de Saint-Euverte percevait le *gros*. Celui de Saint-Mesmin n'avait part à aucuns fruits, non plus que l'abbaye de Cluny, qui jouissait aussi *ab antiquo* d'un canonicat dans l'église d'Orléans (1).

(1) M. l'abbé Dubois, ms., t. IV, p. 142.

Le chapitre récompensait habituellement par des gratifications en grains les services extraordinaires de ses membres. Plusieurs conclusions nous offrent la preuve de cet usage. (Voir les *conclusions* des 24 octobre 1472, 19 novembre 1481, 14 avril 1488 et 12 juin 1489.)

Enfin, les hommes d'affaires du chapitre recevaient aussi des gratifications de pain et d'argent (1).

CHAPITRE VIII

DROITS ET PRÉROGATIVES DU CHAPITRE.

§ I. Élection de l'évêque. — § II. Juridiction capitulaire spirituelle et temporelle. — § III. Droit de justice contentieuse ou juridiction seigneuriale du chapitre. — § IV. Causes judiciaires de l'église d'Orléans.

---

§ I. — Élection de l'évêque.

Si l'église d'Orléans revendiquait comme un privilège inattaquable d'élire par elle-même ses doyens, elle n'était pas moins jalouse d'une autre prérogative, qu'elle considérait comme d'origine apostolique, et que le pape Marin I[er] lui avait solennellement reconnue : nous voulons parler du droit de nommer ses évêques. Plusieurs actes du fonds du chapitre, émanés de nos souverains, en renferment la reconnaissance expresse et l'approbation ; Charlemagne et

(1) *Répertoire,* t. I, *in fine.*

Louis le Débonnaire le lui attribuent positivement dans leurs capitulaires et leurs diplômes, et elle en usa toutes les fois que la vacance du siège lui en fournit l'occasion.

Dans les temps les plus reculés, le peuple concourait à l'élection avec tout le clergé, et souvent elle avait lieu par acclamation. Plus tard, le clergé seul de la ville épiscopale fut appelé à y prendre part conjointement avec le chapitre. Le choix était décidé en assemblée capitulaire : plusieurs fois même il se porta sur le doyen (1).

Charles VII, dans sa *Pragmatique-Sanction,* et alors qu'il n'avait pas d'intérêts à ménager, apporta à ce droit de l'Église la sanction d'une confirmation solennelle. Mais à peine la plume qui avait signé cet acte était-elle déposée, que le roi lui-même s'en faisait le premier transgresseur.

Cette immixtion directe et effective de l'autorité royale dans une question que sa compétence n'embrassait point, se manifesta ouvertement en 1448, lorsque le siége épiscopal devint vacant par la mort de Jean du Gué. Le chapitre, comme c'était son droit, procéda à l'élection et nomma Thibaut d'Aussigny, l'un des dignitaires, homme pieux, docte et zélé. Le roi, circonvenu par les deux Bureau, ses favoris, qui avaient rêvé pour leur frère les honneurs de l'épiscopat et cherchaient à faire annuler l'élection capitulaire, prêta l'oreille à cette suggestion injuste, et s'adressa au Souverain-Pontife pour faire valoir les titres de son candidat et lui obtenir ses bulles. Le

(1) Il apparaît, en effet, d'un certain nombre de conclusions dont les dates nous ont été conservées, que les assemblées du clergé se tenaient ordinairement dans la salle capitulaire, mais il n'est point marqué à quelle époque cet usage prit naissance. (Voir *Répertoire,* t. II, p. 175.)



pape ne pouvant évidemment soupçonner une supercherie aussi préjudiciable aux intérêts de l'église qu'à un droit manifestement reconnu du Saint-Siége, envoya les bulles de Bureau, tandis que le chapitre portait sa cause devant le Parlement. La cour suprême, en cette circonstance, fit preuve de plus de bon vouloir pour Charles VII que de respect pour des traditions antiques et si souvent reconnues, et le candidat royal gagna son procès (1). A partir de ce moment, ce privilége aspostolique, qui avait si longtemps servi de sauvegarde aux libertés ecclésiastiques, cessa d'être respecté, et Louis XI le confisqua même tout à fait à son profit. En 1473, en effet, le chapitre, voulant donner un successeur au prélat défunt, n'en put obtenir la permission du roi (2).

§ II. — Juridiction capitulaire temporelle et spirituelle.

Il est inutile d'insister sur l'importance au moyen âge des corps capitulaires ; l'étendue des droits et des priviléges dont ils étaient en possession l'attesterait seule au besoin. C'était d'ailleurs une régle invariable, que tout corps constitué fût en possession d'un droit de justice, et conséquemment d'un tribunal rendant des arrêts.

Non seulement la juridiction collective du chapitre s'étendait sur chacun de ses membres ; mais l'évêque lui-même, avait-il à se plaindre d'une infraction ou d'un méfait du chapitre, n'était autorisé à commencer les poursuites contre lui qu'au bout de quarante jours révolus,

(1) Voir t. XIV des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, notre mémoire intitulé : *Élection de Thibaut d'Aussigny*.

(2) *Regist. capit.*, arch. dép., et *Rép.*, II, 272.

après la dénonciation du délit. Et afin que cette prérogative remarquable ne fût jamais entamée, les évêques, à leur prise de possession du siége épiscopal, devaient s'engager par un serment — qu'Haderic prêta, dit La Saussaye, sur le livre des Évangiles, où était sculpté en ivoire le visage du Sauveur — à maintenir intacts tous les droits acquis au chapitre. Cet usage a été suivi depuis par tous ses successeurs (1).

Mais si l'évêque jurait de ne point empiéter sur la juridiction capitulaire, il est permis de supposer, d'après les transactions ultérieures survenues sur ce point, qu'il n'observa pas toujours aussi scrupuleusement qu'il l'eût dû ses promesses et les conventions qu'il s'engageait à respecter. Les archives capitulaires font foi que bien des différends entre lui et les chanoines n'eurent point d'autre cause que la méconnaissance de ces droits.

En 1364 notamment, l'évêque Jean IV de Montmorency, usurpant sur les priviléges du chapitre, fit informer par son official contre un clerc coupable d'avoir insulté un chanoine. Sur la réclamation des collègues du délinquant, l'évêque se désista de ses poursuites et le livra à la justice de l'officialité capitulaire (2).

Deux faits analogues s'étaient déjà produits : en 1303, l'évêque Berthold de Saint-Denis porte contre plusieurs chanoines une sentence d'interdiction ; ils en appellent, et l'évêque est forcé de révoquer ses censures. Enfin, en 1316, Pierre Richer, accusé d'hérésie et de parjure, est excommunié par sentence épiscopale. Mais il demeure dans le cloître, aux limites duquel s'arrête la juridiction

(1) La Saussaye, *Annales*, lib. VIII, 41. — Voir *Gall. christ.*, col. 495 : *Instrum.* — *Forma juramenti quod fecit Hadericus electus Aurelianensis decano et canonicis Sanctæ Crucis.*

(2) *Répertoire*, II, p. 363.



du pontife; celui-ci est donc obligé de faire rapporter par son official la sentence déjà rendue (1).

Au siècle suivant, ces exemples étant oubliés, des faits analogues se reproduisirent. La censure épiscopale atteignait cette fois un curé justiciable du chapitre, celui de Sougy. Il fallut encore que l'évêque se désistât de son immixtion dans les affaires capitulaires (1430) (2).

La juridiction séculière et ecclésiastique du chapitre, dans certains lieux de la ville d'Orléans et dans tous les autres relevant de la justice de l'église, avait été confirmée dès 1218 par le pape Honoré III, et dix-huit années plus tard (1236), Philippe de Jouy reconnaissait au chapitre la juridiction de la paroisse de Sougy, — ce qui n'empêcha pas, deux siècles après (1430), les entreprises de l'évêque signalées au précédent alinéa. — Il fut en outre stipulé dans l'accommodement précité, que les cloîtres et paroisses relevant de la juridiction du chapitre depuis l'an 1200, y seraient maintenus (3). Les paroisses étaient au nombre de dix : Bucy, Rouvray, Achères, Josnes, Andeglou, Neung, Sougy, Terminiers, Nouan, Traînou. Les cloîtres étaient ceux de Saint-Privé, Olivet, Germigny et Mardié. La plupart de ces localités avaient été rattachés à la justice du chapitre par l'évêque Philippe Berruyer (4).

Un nouvel arrangement survenu en 1442 entre le chapitre et Regnaud de Chartres (5), archevêque de Reims

(1) *Répertoire*, II, *loc. cit.*

(2) *Répert.*, II, p. 363.

(3) *Ib.*, *loc. cit.*

(4) La Saussaye, *Ann.*, XI, 10.

(5) Regnaud de Chartres est inscrit au nécrologe de notre église à la date du 20 septembre. En outre des deux titres sus-énoncés, il est encore qualifié *primus par et cancellarius Franciæ*. Ms. 113 de la bibliothèque d'Orléans.

et administrateur perpétuel de l'évêché d'Orléans, sanctionna la précédente transaction en ce qui touchait les habitants et les églises des quatorze localités susnommées. Cet accommodement fut homologué au parlement le 6 juin suivant.

L'énumération de lieux soumis à la juridiction capitulaire, produite dans les deux actes de 1236 et de 1442, n'embrasse pas évidemment tous ceux qui en dépendaient, car il est question dans le *Répertoire* de lettres épiscopales antérieures de plus d'un demi-siècle au premier accord entre l'évêque Philippe et le chapitre, lettres confirmées par le Saint-Siège, et par lesquelles Manassès de Garlande reconnaissait, dès 1163, que les curés de Loury, Rebréchien et Chilleurs étaient exempts de sa juridiction. Nous verrons ci-après que quelques autres fiefs se trouvaient dans le même cas, tels par exemple que le lieu seigneurial de Villereau, qui fut érigé en paroisse en 1204.

Le chapitre avait interdit aux curés de sa juridiction de recevoir dans leur église un prêtre même approuvé, et à plus forte raison de l'y laisser exercer les fonctions du ministère sacerdotal, à moins d'être muni de son autorisation expresse (1).

Toute infraction à ce réglement était sévèrement punie. Ainsi, en 1553, un curé fut *mulcté* d'une amende pour avoir confessé à Sainte-Croix sans la permission des chanoines (2).

L'on voit aussi le chapitre, à l'exemple de l'évêque, accorder, selon la convenance, les dispenses quadragésimales à ses justiciables. La première de ce genre remonte

(1) *Rép.*, II, p. 367.
(2) *Ib.*, *loc. cit.*

à l'année 1482. L'usage du fromage, du beurre, du lait et des œufs fut simultanément autorisé par l'évêque et par le chapitre dans leurs ressorts respectifs.

Nous avons déjà dit que le cloître de Sainte-Croix était de la justice immédiate du corps capitulaire (1), et aucune assignation n'y pouvait être donnée par les sergents séculiers, ce droit appartenant au seul geôlier du chapitre (2). Le bailli d'Orléans le sanctionna (1360) par une déclaration dans laquelle il s'engageait à ne porter aucun préjudice à la juridiction des chanoines (3). L'année suivante, le roi Jean exempta les sujets de l'église d'Orléans de l'obligation d'aller plaider devant le duc de Berry (4). Quant aux causes de l'église elle-même, il en sera parlé au paragraphe suivant.

Il n'était pas davantage permis à un notaire épiscopal d'exercer dans le cloître aucun acte de sa profession. Un testament y ayant été reçu par l'un d'eux en 1430, l'official du chapitre le cassa et l'annula.

Enfin, l'église de Sainte-Croix jouissait du droit de franchise, prérogative dont le chapitre se montrait fort jaloux. Ce droit s'affirma en 1509 (15 novembre) d'une façon très-remarquable à l'occasion de la fuite d'un coupable qui, échappé des mains de la justice, s'était réfugié dans la cathédrale. Là il devenait inviolable, et le procureur du roi dut venir demander au chapitre la permission de l'interroger et de commencer des poursuites.

Il est aisé de se représenter, d'après les précédents

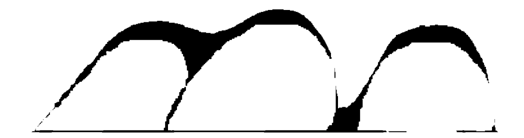
(1) *Répertoire*, II, p. 133.
(2) *Rép.*, I, p. 140.
(3) *Ib.*, II, p. 269.
(4) L'abbé Dubois, ms. cit., mém. 47.

exemples, jusqu'à quel point les juridictions épiscopale et capitulaire se touchaient, allant même jusqu'à se confondre sur des limites tellement insaisissables, qu'il devenait parfois nécessaire de recourir à des arbitres pour faire trancher ces questions délicates, et même aussi d'en demander la définition précise à des arrêts de parlement. C'est ce que fit le chapitre à propos d'un droit de justice qui lui était contesté (1).

Dès 1073, à la vérité, le pape avait déterminé dans une bulle la nature et l'étendue des droits épiscopaux et capitulaires respectifs; mais il semblerait que certains points n'eussent pas été suffisamment éclaircis, puisque Eugène III, en 1150, dut intervenir de nouveau, et encore l'immixtion pontificale ne parvint-elle pas à couper court à toutes les occasions de dissentiment. Mais afin pourtant, sinon de supprimer tout à fait, du moins de diminuer le plus possible les causes de conflit, un règlement dressé en 1308, fit défense au chapitre d'affermer aucune possession de l'église à l'évêque, interdiction renouvelée en 1398 par un statut édictant la même interdiction sous peine d'excommunication (2). Il y était dit, en outre, que non seulement les biens, mais encore les droits quelconques et la justice capitulaires, ne pourraient passer sous aucun prétexte entre les mains de l'évêque. C'est ainsi que s'affirmait l'inaliénabilité de la juridiction de l'Église.

Tout sujet du chapitre avait le droit d'en appeler de ses sentences à l'officialité métropolitaine de l'archevêque de Sens. Là les causes étaient jugées en dernier ressort,

(1) *Rép.*, *ib.*, p. 142.
(2) *Stat. et régl. capit.*, arch. dép. du Loiret, et *Rép.*, p. 409.



car le chapitre ne reconnaissait pour ses justiciables aucune juridiction supérieure.

A l'exercice de la justice capitulaire sur l'église se trouvaient associés certains droits curiaux sur ses officiers. Ce fut ainsi qu'en 1463 un cirier, tenu pour officier de Sainte-Croix, demanda au chapitre de désigner le lieu où sa fille recevrait la bénédiction nuptiale, et l'autel de Saint-Mamert lui fut indiqué (1).

§ III. — Droit de justice contentieuse ou juridiction seigneuriale du chapitre.

Le chapitre était, en outre, investi de la justice seigneuriale ou subalterne haute, moyenne et basse, sur les fiefs qu'il possédait dans un grand nombre de lieux où il exerçait déjà la juridiction spirituelle. Ces lieux étaient :

Toute l'étendue du cloître Sainte-Croix, Sougy, Rouvray, Terminiers, Coinces, Huêtre, Gaubert, Trinay, Saint-Vincent, Saint-Paterne (ville), Saint-Jean-de-Braye, Chécy, les Barres, Traînou (*alias* la Gervaise), Mardié, Semoy, Ardon, Saint-Privé (cloître), Olivet (cloître), la Croix-Briquet, la Maison-Rouge, Pérollet, Menilgirault, Ormoy, la rue du Chevecier (ville) ; à Germigny, le lieu de la mairie, Villepion, Andeglou, Sennely, Nouan-sur-Loire, Manchecourt, Neung, Maray (Cher), Sugny et Molins-en-Auxerrois (pour deux parts de la justice) (2). En 1381, le chapitre reçoit l'hommage de la mairie de Saint-Denis-de-l'Hôtel. En 1477, il établit un maire à Bionne. La cen-

(1) *Rép.*, II, p. 365.
(2) *Ib.*, pp. 32 et seq.

sive de ce lieu lui avait été donnée en 1469 par M. de Montdidier.

La prise de possession par le clergé de la justice plénière remonte à une époque fort ancienne ; mais avant l'ordonnance de Lothaire II (614-615), rendue en conséquence du cinquième concile de Paris, il n'en existe aucun titre authentique. L'abandon à un corps déjà puissant de la justice séculière, contentieuse et criminelle, mettait entre ses mains une arme propre à étendre tout à la fois son influence et l'importance de ses conquêtes. Il entrait de la sorte en possession d'une prépondérance presque sans limites. Charlemagne, en 802, consolida encore cette puissance en réglementant par un capitulaire les attributions des juges (803). C'était communiquer à leur institution une stabilité légale (1).

A l'exemple des autres seigneurs féodaux, investis du même droit régalien, le chapitre ne rendait pas la justice par lui-même ; il la déléguait à des officiers (prévôts, maires, etc.), qui l'exerçaient en son nom. Il avait, en conséquence, prison et, dans le faubourg Saint-Vincent, fourches patibulaires (2).

Il semble que jusqu'au XIVe siècle il n'existât que deux sortes de justice : la haute et la basse ; la moyenne et la basse en appelaient directement l'une et l'autre à la haute.

Le haut justicier connaissait de tous les forfaits dirigés contre la vie des personnes, et de tous les cas entraînant peine de mort et peines corporelles graves.

(1) Voir LONGUEVAL, *Histoire de l'Église gallicane*, t. III, p. 368.
(2) *Rép.*, I, p. 137.

Le moyen justicier ne rendait point de sentences de mort, mais il infligeait des amendes et des peines afflictives légères. Il avait aussi prison, juge, procureur d'office, greffier, sergent. C'était une sorte de tribunal de première instance dont les causes ressortissaient au seigneur haut justicier, si le crime « méritait une plus griève punition que 60 s. p. envers justice (1). »

Quant à la basse, on peut la considérer comme une juridiction de police. Tout ce qui concernait le maintien de l'ordre public et des bonnes mœurs était en effet de son ressort, c'était la conséquence des attributions judiciaires. Elle était confiée à des intendants ruraux appelés maires et voyers, qui connaissaient de tous les délits relatifs au bornage, à l'entretien des routes, aux déprédations commises sur les propriétés, en un mot aux contraventions de tout genre. La basse justice, nous l'avons dit, n'en appelait point à la moyenne, mais à la haute, et si l'amende encourue par le délinquant excédait 60 s. p., le haut justicier devait être saisi; mais le moyen justicier prenait sur cette amende jusqu'à 10 s. p. pour son droit (2).

La justice haute, moyenne et basse, dont le chapitre était investi à Olivet, lui avait été donnée par Philippe I[er] en 1089, et Philippe de Valois la lui confirma par lettres du 28 janvier 1338 (3). Louis VII lui en accorda une semblable à Sennely en 1173.

Outre les fourches patibulaires, attribut de la haute justice, dressées au clos Sainte-Croix, dans le faubourg Saint-Vincent, le chapitre en avait aussi à la Croix-Bri-

(1) Voir FERRIÈRE, *Nouvelle introduction à la pratique*, au mot *Justice*.

(2) GUÉRARD, *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, prolég., au mot *Voyer*.

(3) M. l'abbé DUBOIS, ms., t. IV, mém. 47.

quet et à Ormoy. La prison sise dans le cloître tenait d'un bout à la cour de la maison n° 107 (1), d'autre bout au prétoire et à la bibliothèque, d'un long au grand cloître, et de l'autre à la rue des Gobelets. Elle fut réédifiée par permission de Charles VI en 1391.

§ IV. — Causes judiciaires de l'église d'Orléans.

Lorsque l'église d'Orléans était partie dans quelque litige, elle ne pouvait être traduite devant les juges séculiers. Ce privilége lui avait été accordé par Charlemagne à la prière de Théodulfe, et Louis le Débonnaire, son fils, le confirma au même prélat, dès son avènement au trône. Théodulfe, à cette époque, n'avait pas encore encouru la disgrâce qui devait bientôt le frapper.

Il résulte de cette importante immunité que le roi seul et les cours ecclésiastiques, pouvaient connaître des causes du chapitre; et c'est conformément à l'esprit de cette concession que, dans les nombreux arbitrages où se dénouaient par voie d'acommodement à l'amiable ses différends avec des particuliers, les séculiers n'y étaient jamais appelés comme juges.

Ce privilége aurait-il été abrogé dans la suite et avant le règne de Philippe de Valois ? C'est ce qui semblerait résulter du texte de certaines lettres patentes de ce prince. Il y est dit : « qu'ayant donné de nouvel à son très-cher fils Philippe de France le duché d'Orléans, l'église jouira,

(1) La maison portant alors le n° 107 est celle qui aujourd'hui encore est en retour d'équerre sur le bâtiment du prétoire et de la bibliothèque. — Voir à l'*Appendice*, pièce I, la description du cloître Sainte-Croix et le plan ci-annexé.

comme auparavant, du privilége d'être jugée par les juges royaux; » et le bailli d'Orléans est commis, par les mêmes lettres, à connaître des causes qu'elle pourrait avoir, jusqu'à ce qu'il ait été institué d'autres juges à cet effet (1). Peut-être pourrait-on attribuer un sens différent à ce texte et le considérer, non comme l'expression du rétablissement d'un privilége perdu ou tombé en désuétude, mais, au contraire, comme celle de la continuation d'une immunité qui reçoit par là une sanction nouvelle.

En 1361, le roi Jean donna au chapitre des lettres de *garde gardienne* (2), et les rois, ses successeurs, imitèrent cet exemple. L'une de ces lettres autorisait les chanoines à marquer leurs maisons du panonceau royal, en guise de sauvegarde. Elle est datée du 30 octobre 1394 (3).

CHAPITRE IX

PRINCIPAUX RÉGLEMENTS, STATUTS ET USAGES CAPITULAIRES.

Les chanoines avaient statué qu'en cas de mort d'un de leurs confrères ayant desservi jusqu'à la Pentecôte, ses héritiers percevraient le revenu intégral de sa pré-

(1) M. l'abbé Dubois cite ces lettres patentes (ms., t. IV, mém. 47).

(2) C'est le nom sous lequel on désignait les lettres accordées par les souverains à des communautés, chapitres, abbayes, etc., et qui leur conféraient le droit de porter leurs causes devant un tribunal spécial, à l'exclusion des juges ordinaires. On appelait encore ce privilége droit de *committimus*.

(3) M. l'abbé Dubois, *ib.*

bende pendant l'année entière. Philippe de Jouy, évêque d'Orléans, ratifia ce statut en 1236.

Il est à remarquer, et nous l'observons à propos de cette confirmation de Philippe, que chaque fois que le chapitre dressait un réglement, il le soumettait à l'approbation épiscopale. Était-ce seulement une marque de déférence envers un supérieur hiérarchique, ou bien ces actes n'auraient-ils pas été valables sans cette formalité? C'est ce qu'il nous serait difficile de décider ; mais il y aurait tout lieu de considérer la seconde hypothèse comme la plus vraisemblable, car le chapitre ne vécut pas, à toutes les époques, en une harmonie parfaite avec l'évêque, et cependant nous trouvons toujours la mention de l'approbation épiscopale appliquée aux actes émanés du chapitre. Cette déférence d'ailleurs — obligatoire ou non — était réciproque, et chaque fois que l'évêque devait prendre une décision importante, il était tenu de consulter les chanoines. Ce fut ainsi qu'en 1317 Milon de Chailly, sur l'avis favorable du chapitre, décida que la fête de l'Immaculée-Conception serait célébrée dans le diocèse (1). Pourtant, il paraît que, nonobstant cette décision, la fête ne fut point inscrite au bréviaire, car à une époque toute moderne (1736) le syndic du chapitre, invoquant précisément cette omission réfléchie, requit le fabricien de ne plus se servir de la qualification attribuée à la fête (2).

Si nous nous permettons de qualifier de *réfléchie* la non inscription de cette fête au bréviaire, c'est que le *Répertoire* nous apprend qu'à une époque ultérieure à la

(1) Symphorien GUYON, *Histoire d'Orléans*, II, p. 96. — Cf. DUBOIS, ms. t. IV, p. 29.
(2) *Rép.*, II, p. 301.

décision épiscopale, le bréviaire orléanais avait été dressé à nouveau par Mgr de l'Aubespine (1595) avec l'assentiment du chapitre et du clergé, et que nonobstant un délai de huit années entre la préparation et la publication de ce manuel liturgique, l'omission fut maintenue. L'achèvement de la réédition du bréviaire eut lieu *sede vacante* le 20 novembre 1595, et la révision en avait été commencée en 1587. La commission chargée de ce soin se composait de quatre chanoines, nommés le 15 juillet de la même année (1).

Quelques autres fêtes diocésaines avaient été établies auparavant ou le furent après celle dont nous parlons. Ainsi, la fête de Sainte-Geneviève, fondée par le sous-doyen Pierre de la Motte en 1276 (2), celle de Sainte-Anne, érigée par le clergé du diocèse, solennelle et chômable (13 juillet 1451) (3), et celle de la Transfiguration, par Thibaut d'Aussigny, en 1490.

Nous n'avons pas connaissance que la belle cérémonie du lavement des pieds, appelée autrefois *mandatum* et vulgairement *mandé*, ait été anciennement pratiquée à Sainte-Croix, comme elle l'était à Saint-Paul et à Saint-Aignan. Aucune fondation relative à cet objet n'avait sans doute été faite dans l'église d'Orléans.

Le chapitre se rendait processionnellement deux fois l'an (12 juin et 7 septembre) à Saint-Euverte, pour y célébrer une grand'messe. L'abbé et les religieux de cette collégiale devaient alors mettre sur l'autel deux cierges de cire

(1) *Répertoire*, II, p. 99.
(2) *Id.*, *ib.*, p. 83.
(3) *Id.*, *ib.*, p. 16.

jaune du poids de quatre onces chaque, et l'abbé distribuait à l'officiant et aux assistants cinq liv. d'argent (1).

Dès 1179, le chapitre était dans l'usage d'aller de la même manière chanter matines à Saint-Donatien, la veille de la fête patronale de cette église, et il résulte d'une charte souscrite par le doyen Hugues (1179) que le curé de la paroisse visitée devait un repas à MM. les chanoines : « *Salva et consuetudinaria refectione quam in scripta ecclesia, solempnitate beatorum martyrum Donatiani et Rogatiani percipimus*.... (2). »

Le jour des Rameaux, le chapitre se transportait à Saint-Laurent pour y chanter tierce, puis se rendait à la Croix-Boissée, où il faisait l'adoration. Lorsque l'évêque accompagnait le cortége, en arrivant à la station de la porte Dunoise, on mettait dans la rue des planches recouvertes de tapis sur lesquelles on plaçait le fauteuil où s'asséyait le prélat (3).

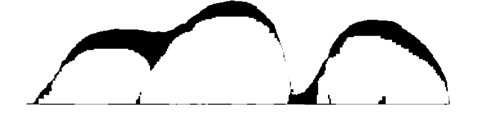
Un compte de régale de l'année 1320, dont les articles principaux ont été recueillis par M. Jacques de Gyvès, nous fait connaître qu'on avait coutume de porter aux processions des Rogations, la bannière, la croix à cause du titre de l'église cathédrale, le coq par rapport au renoncement de Pierre, parce que les collégiales de Saint-Pierre-Empont et de Saint-Pierre-le-Puellier prenaient ce jour-là rang dans le clergé, et le dragon pour signifier le serpent d'airain élevé dans le désert par Moïse, et qui était le symbole de Jésus rédempteur (4). Si la procession avait la solennité de la Fête-Dieu pour objet, chaque cha-

(1) M. l'abbé Dubois, *ib.*, mém. 47.

(2) *Id.*, *ib.*; t. I, 7e dissertation, p. 190.

(3) *Id.*, *ib.*, p. 275. Extrait du *Cartulaire de Saint-Euverte*.

(4) Jacques de Gyvès, Compte de régale de 1320, Bibliot. publ. d'Orléans, ms. n° 433. — M. Le Brun des Marettes, dans son



noine portait une torche de quatre livres. Cet usage existait dès 1383 (1).

Le mercredi des Cendres, après sexte, la procession capitulaire se transportait à Saint-Pierre-Lentin, et les cendres y étaient imposées aux chanoines.

Dans d'autres circonstances, des chapitres étrangers se rendaient à leur tour processionnellement à la cathédrale. Les chanoines de Saint-Samson, de Meung et de Jargeau, obéissant à un réglement promulgué par le pape Innocent III en 1213, venaient chaque année le 2 mai, veille de l'Invention, célébrer l'office à Sainte-Croix et y chanter *Laus perennis*. Cette visite annuelle ne cessa de s'accomplir rigoureusement qu'en deux ou trois circonstances où une épidémie mortelle, sévissant à Orléans, amena le chapitre à accorder des dispenses.

Une procession fondée en 1491 par Jean Salvagius, chanoine, était également faite à Sainte-Croix le 2 mai par Saint-Pierre-Empont, autre collégiale de la ville épiscopale.

Cette fête de l'Invention fut chômée à toutes les époques, avec une grande solennité. La veille et le jour, il y avait prédication dans la cathédrale, et en 1497 les deux sermons qui s'y donnèrent coûtèrent un écu chaque, prix énorme pour ce temps (2), tandis que l'année suivante, la station entière de l'Avent coûta le même prix, c'est-à-dire deux écus en tout (3), et en 1475 nous voyons qu'un sermon ordinaire valait 6 s. seulement. Quant aux prédica-

Voyage liturgique, explique ainsi la présence de ces divers emblèmes que Gyvès ne fait qu'énumérer.

(1) *Répertoire*, II, p. 311.

(2) *Rép.*, II, p. 479.

(3) *Id.*, *ib.*

tions faites le 8 mai à l'occasion de la fête de la ville, et dont elle acquittait les frais, elles étaient invariablement payées 16 s. p. au XVe siècle (1).

Une épitre de l'évêque Fulbert de Chartres, que La Saussaye a transcrite dans ses *Annales,* nous apprend que dès les temps les plus reculés, le chapitre de cette église avait coutume de venir chaque année en procession à Sainte-Croix. Mais à la suite d'un incendie qui reduisit en cendres la cathédrale chartraine, le prélat écrivit à Théodéric, évêque d'Orléans, pour le prier d'excuser son clergé d'une omission qu'un tel malheur justifiait à tous égards (2).

Conformément à un règlement de 1272, tout nouveau chanoine, à sa réception, devait acquitter un droit de chape variable selon les temps, mais qui, dès le principe, était de 12 liv. p. — Un statut de 1332 établit que ce droit pourra aussi être acquitté en nature, en fournissant une chape de soie. En 1451 (stat. du 28 juillet), le récipiendaire doit donner deux chapes de soie rouge. En 1461, le droit est porté à 20 liv. t., bien que le chapitre n'eût point encore adopté l'usage de la monnaie tournois pour ses comptes, ce qu'il ne fit qu'en 1509 (3). En 1462, le droit de chape s'acquitte de nouveau en nature, et en dernier lieu, Mgr de Netz le fixa à 60 liv.

Quant aux dignitaires, nous l'avons dit ci-dessus, certains d'entre eux devaient verser 25 liv. en prenant possession de leur charge ; du moins en était-il ainsi en 1649 ;

(1) *Répertoire,* II. — Voir Comptes municipaux de la ville d'Orléans, *passim.* Arch. de la ville.

(2) LA SAUSSAYE, *Ann.*, lib. VIII, 5.

(3) *Stat. et régl. capitulaires.*

mais cette coutume paraît avoir été en vigueur à une époque antérieure.

Dès qu'un candidat avait été admis à faire partie du chapitre, il était tenu, sous peine de privation de ses revenus, de se pourvoir d'une maison claustrale. La location s'en faisait à l'enchère, après le décès du dernier occupant (1). Il était expressément interdit par un statut du 16 septembre 1249, d'admettre à les habiter des personnes étrangères au chapitre. Ce statut, qui ne devait souffrir aucune exception, pas même en faveur de l'évêque, comme on va le voir, fut pourtant l'objet d'une double violation le 30 juin de l'année suivante : on permit en effet à deux commensaux de loger dans le cloître, à condition que les chanoines qui les avaient présentés répondraient de leur conduite (2). Et pourtant, nous venons de le dire, quand il s'agissait d'accorder à l'évêque une semblable faveur, MM. les chanoines se montraient peu conciliants. En 1414, notamment, on voit le chapitre s'opposer à ce que Gui de Prunelé occupe la maison du chanoine Fradet, et invoquer à l'appui de cette exclusion un statut de 1301 (3).

Cette rigueur, à la vérité, trouve sa justification dans le fait que la maison concédée à l'évêque n'aurait pu être exemptée de la juridiction capitulaire qui s'étendait à tout le cloître. Une fois cependant (1357), le chapitre ayant cru pouvoir se relâcher de sa rigueur en faveur de Jean de Montmorency, posa préalablement la condition que l'évêque s'abtiendrait, durant tout le temps de son séjour dans l'enceinte claustrale, d'aucun acte de juridiction (4).

(1) *Statuts et régl. capitulaires.*
(2) *Rép.*, II, p. 205.
(3) *Id.*, *ib.*, pp. 397, 398.
(4) *Id.*, *ib.*, p. 205.

Ce qui avait été refusé en 1414 à Gui de Prunelé fut accordé en 1437 à François de Brilhac; mais il y avait un motif: le prélat avait fait son entrée le 15 mars et l'évêché n'était pas encore complètement bâti. Il reçut donc l'hospitalité dans le cloître, non en qualité d'évêque, mais comme personne privée, et sans que cela pût servir de précédent et préjudicier aux droits du chapitre (1).

Il était permis aux chanoines de recevoir dans leur demeure des membres de leur famille, et pendant une durée indéterminée. C'était sans doute en cette qualité de parent d'un chanoine qu'un nommé Jean Hirlor se trouvait en 1437 habitant du cloître, et par conséquent sujet du chapitre. Cet homme s'étant marié sans l'assentiment capitulaire, il fut frappé d'une amende (2). Mais, en 1594, le chapitre s'était déjà bien relâché de sa sévérité, et on le voit accorder à des célibataires plusieurs permissions de séjour dans le cloître (3).

Nous avons dit précédemment que, conformément à la règle imposée aux chanoines par le concile d'Aix-la-Chapelle (817), les portes du cloître devaient être fermées à clef pendant la nuit. Lorsque la règle d'Amalaire tomba en désuétude, cet article fut néanmoins maintenu par privilège royal, et les chanoines attachaient une grande importance à n'y point déroger. En conséquence, les clefs du cloître étaient déposées jusqu'au matin, entre les mains des marelliers clercs (4).

(1) *Répertoire,* II, p. 285.

(2) *Id.*, I, p. 141.

(3) *Id.*, *ib.*, II, p. 416.

(4) L'heure de la fermeture des portes du cloître varia suivant les temps et les circonstances. Un règlement de 1510 prescrivit de les fermer à 9 heures, et le guichet à 10 heures, tandis qu'en 1652 les

Lors des troubles qui remplirent une partie du règne de Jean II, et à cause de la présence de bandes hostiles dans les faubourgs, le chapitre — pour favoriser la circulation des patrouilles nocturnes, protectrices de la sécurité générale — avait consenti, durant quelques années, à laisser ouvertes les portes de son cloître la nuit. Le bon ordre rétabli, il voulut, comme par le passé, s'abriter sous sa clôture tutélaire ; mais les bourgeois y mirent obstacle. Sur leurs justes plaintes de cette vexation arbitraire, les chanoines obtinrent, les 4 octobre et 27 février 1360-1361, des lettres favorables ou maintien de leur antique coutume (1).

Les membres du chapitre n'étaient pas plus exempts que le reste du clergé de contribuer à la garde de la ville, au guet et aux autres prestations civiques, bien que plusieurs lettres patentes les en eussent dispensés (2). Mais, en tous cas, cette exemption doit être considérée comme un privilége tout à fait intermittent, car si certaines lettres le consacrent et le maintiennent, d'autres, au contraire, le détruisent et l'annulent. Cependant, les chanoines ne pouvant s'acquitter en personne de cette charge, payaient une contribution équivalente de 20 liv. en argent. C'est pourquoi, sur trois membres ecclésiastiques de la commission dite de *fortification*, il y avait toujours un chanoine ou un dignitaire de notre église.

portes devaient être closes à 7 heures, et le guichet à 9 heures. A cette dernière date, les marguilliers n'étaient plus chargés de la garde des clefs, on les portait chez le doyen. (*Rép.*, II, pp. 207, 209.)

(1) M. l'abbé DUBOIS, ms., t. IV, mém. 47.

(2) *Id.*, *ib.*

Lorsqu'une cérémonie publique réunissait les chanoines au corps universitaire, ceux qui lui étaient affiliés n'avaient pas, nonobstant cette agrégation, le droit de prendre au chœur des places supérieures à celles que leur rang dans le chapitre les autorisait à occuper.

Ce réglement fut la cause occasionnelle d'un incident assez scandaleux, et qui montre toute l'importance attachée par les corporations à la question de préséance. Le 8 janvier 1491, M. Cormereau, chanoine et docteur régent de l'Université étant mort, son enterrement devait se faire à Sainte-Croix; la bière venait d'être déposée, lorsque cinq chanoines aussi docteurs régents, dont l'un n'avait pas encore pris possession de son bénéfice, et un autre investi des fonctions de marellier clerc (1), revêtus tous les cinq de leur costume universitaire, prirent place dans les stalles des dignitaires du chapitre, sans même réserver celle du doyen. Celui-ci les somme de reprendre leurs places ordinaires ; ils refusent, et pendant le débat et le tumulte qui s'ensuit, les écoliers se retirent avec la bière et vont l'inhumer à Bonne-Nouvelle (2).

Quoi qu'il en soit de l'enlèvement du corps de M. Cormereau qui, en qualité de chanoine, devait recevoir la sépulture à Sainte-Croix, cet enlèvement constituait une dérogation à un usage fort ancien, devenu plus tard un droit. En effet, toutes les fois qu'un chanoine ou même un officier laïque du chapitre venait à décéder, celui-ci réclamait le corps et lui donnait la sépulture dans l'église cathédrale (3). Il avait bien, à la vérité, le droit de l'enterrer dans une autre église; toutefois, en la présente cir-

(1) La bulle de Grégoire XI (1370), défendant aux chanoines de posséder des marelles, était-elle tombée en désuétude ?
(2) *Rép.*, II, 574.
(3) *Ib.*, *ib.*, p. 382.



constance, non seulement le chapitre n'eut pas l'occasion d'user de cette liberté, mais il est en outre bien évident que l'Université résolut la question dans un sens entièrement opposé aux intentions du chapitre.

Le costume des chanoines devait être simple et décent, comme il sied à des ecclésiastiques, et comme l'avaient réglé de nombreux conciles (1). Bien qu'ils eussent la per-

(1) Tous les membres du chapitre, nonobstant les prescriptions pontificales, n'étaient point dans les ordres majeurs, d'autant plus qu'à presque toutes les époques il fut d'usage de conférer des canonicats à de jeunes enfants qui, on le comprend, ne pouvaient être prêtres. Une conclusion de 1493 nous en fournit la preuve. Cette année-là, un chanoine clerc fut autorisé à se couvrir la tête au chœur : « *Attentâ ejus ætate juvenili et tenuitate.* » (*Rép.*, II, p. 107.) En effet, pour obliger ses membres à se faire promouvoir aux ordres sacrés, le chapitre leur interdisait de porter l'aumusse et de se couvrir la tête d'aucune manière. Les dignitaires et ceux qui occupaient les personnats n'étaient point soumis à ce réglement. Le Brun des Marettes, p. 108.) — Notons en passant que l'admission comme chanoines de si jeunes sujets pouvait encore avoir l'inconvénient de mettre en péril le secret des délibérations capitulaires, qui ne devait pas être révélé et qui cependant le fut souvent, car le *Répertoire* mentionne un grand nombre de fautes de ce genre, dont les auteurs furent toujours *muletés* (p. 183). Il est certain que si tous les chanoines eussent été dans les ordres, il eût été choquant de les voir se livrer à des divertissements peu en harmonie avec la gravité sacerdotale, tels que le sont les représentations scéniques. Il est, en effet, question dans le *Répertoire* d'un *mystère de l'Invention de la Sainte-Croix*, dans lequel un chanoine résidant avait accepté un rôle *consentiente capitulo* (18 février 1493). Le 26 septembre de la même année, un autre *mystère* de la *Passion* de Notre-Seigneur Jésus-Christ fut aussi représenté, et plusieurs chanoines figurèrent parmi les assistants (*ib.*, p. 308). Les acteurs de ces pièces étaient généralement choisis parmi les choristes, et on les jouait dans le cloître, ordinairement le jour des Saints-Innocents. Cet usage était fort ancien, et ces mystères étaient l'un des délassements favoris de nos pères. Cependant, vers l'an 1480, le chapitre crut devoir rompre en visière à l'usage et refuser l'autorisa-

mission de se vêtir comme le reste du clergé, il leur était défendu de porter « souliers à poulaines et autres parures ridicules, » sous peine de privation de gages et de distributions (stat. du 10 octobre 1483). On trouve reproduites dans divers règlements les défenses contenues dans ceux de 1423 et 1453, lesquels, paraît-il, s'attaquaient à une mode profondément enracinée, celle d'avoir « manches tailladées et pendantes, poignets gaufrés, » etc. On leur

tion de jouer le mystère, « à cause du scandale qu'y donnait le bas chœur. » Mais l'interdiction dura peu, et les acteurs purent continuer leurs représentations. Le doyen examinait le manuscrit du mystère et était juge de l'opportunité de ce divertissement. Aussi les pièces furent-elles alternativement acceptées ou refusées, car l'on tenait compte aussi de la plus ou moins bonne tenue des acteurs et des spectateurs au précédent spectacle. Le 27 août 1455, un personnage que le *Répertoire* désigne sous le titre de *Dominus Lugdunensis*, et qu'on croit avoir été l'archevêque de Lyon, aussi chanoine d'Orléans, ayant sa maison dans le cloître, demanda au chapitre la permission de faire célébrer dans l'enceinte claustrale le *Mystère du Jugement dernier*, et d'y dresser deux estrades ou théâtres. Le chapitre y consentit aux conditions réservées que toutes choses seraient remises en l'état comme auparavant (*ib.*, p. 168). La *fête des Fous*, dont nous rencontrons une fois au *Répertoire* la mention fugitive, paraîtrait avoir eu une certaine connexion avec le jeu des mystères. Elle avait pour acteurs les enfants de chœur, peut-être aussi les choristes. Il semblerait, d'après les termes de la conclusion où il en est parlé, qu'elle était régulièrement célébrée, et le chapitre en faisait les frais : « *Habeant pueri stipendium assuetum, pro festo stultorum.* » (Concl. du 24 décembre 1463 ; *Rép.*, II, p. 422.) Le goût des mystères au XVe siècle était devenu une fureur, et il paraît que ces pieux délassements étaient goûtés par toutes les classes de la société, car nous trouvons dans nos vieux registres municipaux certains détails sur un divertissement du même genre préparé et exécuté sur la place publique par une troupe d'amateurs subventionnés par la ville. Cette mention nous a paru avoir assez d'intérêt pour trouver place ici à titre de curiosité historique : « Item à Jehan Germain, Guillemin Paste et Raoulet de Recourt, touz sergens de Mgr le duc d'Orliens, proviseurs et entremeteurs des *jeux des sept péchez mortelz*, qui furent jouez le XIe jour de juing derrenier passé

ordonne de porter des robes longues, « *talares,* » de se raser la barbe et de tenir leurs cheveux courts, de ne point faire usage de toupets et perruques : « *seria capillorum dependentium,* » etc.

Mais, tandis que le chapitre accumulait pour cet objet réglements sur réglements, les modes les plus extravagantes et les plus luxueuses envahissaient la société séculière. Désireux de remédier à cet abus, mais dépourvu de moyens actifs et efficaces, il résolut de s'adresser au gouverneur d'Orléans. Une députation composée du chantre et de l'archidiacre de Sologne fut donc chargée, en 1588, d'aller représenter à M. d'Entragues que « la dissolution des habits des laïcs des deux sexes était la cause des gelées et autres maux que Dieu envoie, et qu'il lui plût d'y mettre bon ordre. » En effet, les vignes avaient été gelées la veille (1). Nous ignorons quel accueil le gouverneur d'Orléans fit à ces remontrances (2).

Tout chanoine devait chanter au chœur sous peine de

ou viez marché d'Orliens. Et pource que plusieurs compaignons qui estoient dudit jeu ne povoient bonnement suffire la despense tant pour menesteriers et autres despences; et aussi pour avoir une grant roe de boys qui cousta moult dargent, lesdiz procureurs eurent advis ensemble que c'estoit bon exemple ; et pource fut ordonné qui leur seroit donné pource iv liv. xvj s. p. (Cne, Girart-Goussart, 1400-1401, mand. 18 *bis*.) »

En 1402, la ville fit jouer le *Mystère de la Passion*, et un article de la dépense du receveur l'indique brièvement en ces termes : « A maistre Girart Boillève et autres, qui firent la *Passion*, pour leur aider à faire les achafaulx, XLIV. s. p. (*Compte de commune de 1402*, mand. 33, arch. municip. d'Orléans.) »

(1) *Rép.*, II, p. 340.

(2) Nous n'oserions garantir que cette pieuse réclamation ne visât pas, sous une forme discrète et voilée, la trop fameuse épouse du gouverneur, Marie Touchet.

L'un d'eux, dressé le 16 mai 1528, ordonna à tous les bénéficiers et officiers de l'église de prendre part à ces quatre chapitres généraux (1).

Avant l'invention de l'imprimerie, alors que la reproduction manuscrite des ouvrages exigeait tant de peine et de temps, peu de chanoines possédaient un bréviaire, et le chapitre en tenait un certain nombre en réserve, qu'il prêtait moyennant rétribution, à ceux de ses membres qui les demandaient. En 1469, le chanoine Laurent Bécbebien en reçut un moyennant 6 ou 7 écus par an, et en 1483 la fabrique en loua un autre coté pour 16 s. p., à condition que le preneur le ferait relier à ses frais (2).

Ces livres étaient tirés de la blibliothèque du chapitre, dont il est question dans le *Répertoire* dès 1452. L'inventaire en fut fait en 1484, lorsqu'on la transporta dans un nouveau local. Chaque chanoine en avait une clef qu'il lui était interdit de prêter. Cependant le chapitre confiait quelquefois à des personnes étrangères certains manuscrits de la bibliothèque commune. Ainsi, en cette même année 1484, J. Hue, évêque de Beauvais, restitua aux chanoines *la Somme* d'Alexandre de Halès qui lui avait été prêtée. Ce prélat était, à la vérité, un ancien sous-doyen de l'église d'Orléans.

Suivant l'usage de ces temps, tous les livres demeuraient enchaînés (3).

L'entretien des orgues et les gages de l'organiste étaient à la charge du chapitre. Dès 1345, il en est fait mention

(1) *Stat. et règlem. capitul.*

(2) *Rép.*, *ib.*, p. 90.

(3) *Id.*, *ib.*, pp. 27, 28. — D'autres l'étaient également aux lutrins garnissant le chœur de l'église.



dans une conclusion (1), et il résulte de quelques autres que des enfants de chœur furent instruits à jouer de cet instrument. Le chapitre payait les leçons (2). Il semblerait que plus tard les fonctions d'organiste eussent été de préférence réservées à des chanoines. En 1524, plusieurs d'entre eux s'en acquittaient simultanément, et vers 1533, leurs gages étaient de 20 s. par semaine (3).

L'on voit souvent, au moyen âge, des alliances de confraternité se former entre les différentes églises et les monastères. En 1312, le chapitre de notre église s'unit par des liens de ce genre avec celui de Bourges. Les deux corps prirent réciproquement l'engagement de s'entr'aider dans toutes leurs affaires, et de se faire mutuellement participer aux distributions manuelles, lorsque des membres de l'un des deux chapitres siégeraient dans l'autre. Enfin, ils mirent en commun leurs prières et leurs bonnes œuvres. Peu de temps après cet accord, les chanoines d'Orléans prêtèrent à l'archevêque de Bourges le livre épiscopal, pour qu'il corrigeât le sien. Ce manuel fut restitué quelques jours après (4).

Le chapitre avait aussi contracté des alliances semblables avec celui de Reims et l'abbaye de Cluny (5), dont un membre, au moins, était chanoine né de notre église.

(1) *Répertoire*, I, p. 140. — Nous ne savons sur quels fondements s'appuie Lottin pour attribuer à Thibaut d'Aussigny, au XVe siècle, l'érection du premier buffet d'orgues dans la cathédrale. (Voir *Recherches histor.*, t. I, p. 324.)

(2) *Id.*, II, p. 469.

(3) *Id.*, *ib.*, p. 469.

(4) *Id.*, *ib.*, p. 28.

(5) Polluche, *Essais hist. sur Orléans*, p. 78.

CHAPITRE X

L'HÔTEL-DIEU OU GRAND HÔPITAL DU CHAPITRE.

L'Hôtel-Dieu ou grand hopital, appartenait en propre au chapitre. Il avait été fondé par le doyen Étienne de Garlande (1112-1149), et lorsque les actes publics en font mention, il y est toujours dénommé : « *Domus Dei sanctæ Crucis ; — hospitalis* ou *domus Dei hujus ecclesiæ* (1). » Les bâtiments de l'Hôtel-Dieu étaient, en effet, contigus à la cathédrale et aux maisons canoniales ; mais c'était moins de son emplacement que du droit de propriété dont le chapitre se prévalait sur cet hôpital, que le nom de *Maison-Dieu de Sainte-Croix* lui avait été attribué.

On y recevait les pauvres malades. Un *maître* nommé par le chapitre gouvernait la maison avec l'aide de *frères* attachés au service des infirmes indigents (2) et soumis à la règle de saint Augustin.

En 1184, le pape Lucius III prend l'Hôtel-Dieu sous sa protection, et lui confirme toutes ses possessions antérieures, notamment sa maison de Courcy avec ce qui en dépend, et celle que l'écolâtre lui a cédée pour agrandir l'hôpital, et enfin ses prébendes (3).

Un règlement capitulaire, que le rédacteur du *Répertoire* rattache au XIIe ou au XIIIe siècle, porte qu'à l'avenir le maître de l'Hôtel-Dieu sera un frère prêtre ou, à défaut,

(1) *Rép.*, II, pp. 351, 352.

(2) Voir pièce justific., VI. les noms des maîtres, maîtresses, frères, sœurs et chapelains de l'Hôtel-Dieu.

(3) Voir pièce justific. II, l'extrait de la Bulle de Lucius III.

un prêtre du dehors qui, avant son installation, prêtera serment de fidélité à l'Hôtel-Dieu et « d'obéissance au chapitre. » On remarquera que dans ce serment, il n'est nullement question de l'évêque, et c'est aussi ce que fait observer le rédacteur du *Répertoire*.

Cet hôpital étant d'institution capitulaire, le réglement précité porte en outre que si quelque séculier ou *séculière* veut s'y consacrer au service des pauvres, il devra tout d'abord s'assurer de l'adhésion des proviseurs qui le dirigent. *Si aliquis* vel aliqua *voluerit renuntiare sæculo et servire pauperibus, imprimis petat assensum provisorum.* Or, ces proviseurs étaient soit des chanoines, soit des personnes déléguées par eux.

Les postulants, ajoute le réglement, seront ensuite présentés au chapitre par les proviseurs, et s'il les agrée, on les recevra : *Tunc primum, a provisioribus capitulo presentabitur, et si (capitulo) placuerit, recipietur.*

Ce réglement fixe aussi le nombre des *sœurs*.

Le maître de l'Hôtel-Dieu ne devait de comptes qu'au chapitre, et il apparaît d'une conclusion de 1463 qu'il était tenu de les présenter toutes les fois que le syndic l'en requérait (1).

A quelle époque les *sœurs* furent-elles admises à partager avec les *frères* le service des malades ? C'est ce qu'aucun de nos historiens orléanais ne fait connaître d'une façon précise, et Le Maire est évidemment dans l'erreur quand il dit qu'elles y vinrent en 1561, par suite d'une ordonnance de Charles IX, et pour remplacer les frères. Nous croyons pouvoir établir qu'elles y étaient déjà depuis longtemps à l'époque où cette ordonnance fut rendue. Ce

(1) *Réglements capitulaires.*

que dit Le Maire ne peut s'appliquer d'ailleurs qu'à l'hôpital général fondé par le roi Charles IX, et qui conséquemment est bien postérieur à l'Hôtel-Dieu ou *aumône* du chapitre. Ainsi donc :

1° Lorsque les religieuses furent appelées à l'Hôtel-Dieu, ce ne fut nullement pour remplacer les frères, mais bien pour vaquer simultanément avec eux aux offices charitables qu'ils rendaient aux malades. La preuve en est d'abord dans tous les actes antérieurs au temps que marque Le Maire, où il est question des frères et des *sœurs de l'Hôtel-Dieu*, et nous avons déjà parlé ci-dessus d'un réglement qu'on croit être du XIIe siècle ou au plus tard du XIIIe, pour fixer la situation de ces religieuses et en déterminer le nombre.

2° Il est encore évident que l'introduction des sœurs dans cette maison hospitalière est beaucoup plus ancienne que ne l'a cru Le Maire, puisque par acte passé le 20 juillet 1380, présent Picart, notaire, les frères et les sœurs de l'Hôtel-Dieu louent une maison sise rue Pourpointel (1). L'abbé Dubois cite en outre un contrat de 1348 portant que l'immeuble qui en fait l'objet avait été donné à l'*aumône* de Sainte-Croix par Jeanne la Thuillière lorsqu'elle s'y fit religieuse. En relatant la date de cet acte, M. l'abbé Dubois ajoute que l'admission des sœurs au grand hôpital doit être considérée comme antérieure à ce fait, et il en trouve la preuve dans un livre intitulé : *Des frères et des sœurs de l'Hôtel-Dieu ; inventaire des biens des campagnes*, dont la date est de 1338, soit par conséquent plus ancienne de dix années que l'acte de 1348 (2).

3° Mais cette date de 1338 n'est pas encore la vraie,

(1) M. l'abbé Dubois, ms., t. I, *Appendice* faisant suite à la p. 332.
(2) *Ibid.*, ms., t. IV, mém. 47.

puisqu'il est question de sœurs à l'Hôtel-Dieu dans une sentence arbitrale de 1302, dont le texte sera donné ci-après. Il en est parlé en outre dans un acte du trésor de Saint-Aignan, relatif à l'acquisition par le chapitre de cette collégiale de l'église des Saints-Serge-et-Bacchus, que lui cédèrent les maîtres frères et sœurs de l'Hôtel-Dieu d'Orléans la veille de la Pentecôte 1261 (1).

4° D'autre part, nous lisons dans un compte de la baillie d'Orléans pour les années 1256-1258, et dont M. Jacques de Gyvès a recueilli d'amples extraits, la mention suivante : *Moniales hospitii Aurelianensis, pro totò* x *libr.* (2). Enfin, il semblerait permis d'inférer d'une charte de Manassès, de 1172, reproduite à notre Appendice, qu'elles y étaient admises dès cette époque si rapprochée de la fondation même de l'hospice, puisqu'Isavia s'y présenta cette même année pour recevoir l'habit (3). Si ces indications fugitives ne fixent pas précisément la date de leur entrée à l'Hôtel-Dieu, elles prouvent au moins qu'en 1256, et peut-être même en 1172, elles y étaient déjà installées (4).

Il s'ensuit donc que ce ne serait ni en 1561, comme le pense Le Maire, ni au commencement du XIVe siècle, selon M. l'abbé Dubois, mais bien vers la deuxième moitié du XIIIe, si ce n'est même encore avant, car le réglement que nous avons analysé pourrait bien être du XIIe siècle, et la prise d'habit d'Isavia est de 1172 — qu'on doit faire

(1) POLLUCHE et BEAUVAIS DE PREAU, *Essais histor. sur Orléans*, p. 120, *notes.*

(2) J. DE GYVÈS, ms. n° 433, *Compte de Mathieu de Beaune, bailli d'Orléans, pour 1256-1258*, p. 18.

(3) Un autre compte de la baillie d'Orléans en 1295, renferme cette mention : *Moniales hospitii* v *d. per diem,* XXXIV *l.* v *s.; Luca monialis pro toto* VII, *l.* x *s. ad vitam.* (*Historiens des Gaules*, t. XXII, p. 577 et 637.)

(4) Voir pièce justificative, VII.

remonter leur introduction dans le grand hôpital de Sainte-Croix, où elles partageaient avec les frères le soin des malades indigents.

Nous avons précédemment invoqué, pour combattre Le Maire, le témoignage d'une sentence arbitrale de 1302, où nous avons rencontré une preuve favorable à l'opinion que nous soutenons. Mais ce n'est pas à ce point de vue unique que nous avons cru devoir donner ici place à cet acte ; c'est plutôt, disons mieux, c'est surtout afin de mettre clairement en relief le droit exclusif du chapitre à la gestion de l'Hôtel-Dieu, aussi bien que son droit de propriété du mobilier et des bâtiments hospitaliers eux-mêmes.

Cet acte, dont nous ne donnons ici que la partie qui intéresse directement notre thèse, contient le jugement arbitral rendu en faveur du chapitre à l'encontre de l'évêque, en conséquence de certains abus de pouvoir et d'autorité qu'il s'était permis. Il avait en effet, envoyé ses officiers à l'Hôtel-Dieu d'où, sous prétexte de visite, ils avaient enlevé plusieurs objets mobiliers. Il va sans dire que l'évêque fut condamné à restituer.

Extrait *d'une sentence arbitrale rendue contre Berthold de Saint-Denis, évêque d'Orléans, en faveur du chapitre, le 5 janvier 1302.* (Extrait du *Livre rouge* de Sainte-Croix, cité par M. l'abbé Dubois, ms., t. IV, page intercalée après la page 147 du mémoire 48.) (Cf. *Rép.*, II, 347.)

. . . .

« ..... Item, de antiqua, approbata et notoria consuetudine observata a tempore a quo memoria non existit,



jurisdictio et custodia elemosinariæ Aurelianensis quæ nobis solis in omnibus et per omnia est subjecta, utpotè qui in ea magistrum instituimus, fratres et sorores recipimus; et de administratione eorum et bonorum ad dictam elemosinariam pertinentium audivimus et audire consuevimus, rationem ad nos solos pertinet, et ad vos [episcope] nullo modo, quod est adeo notorium et manifestum, quod non potest aliqua tergiversatione celari, prefatam autem consuetudinem infringentes et infringere intentes, per servientes vestros justiciendo, violenter adportari fecistis unam culcitram cum pluviari (1), unam sargiam (2) et unam auriculare cum uno linteamine de elemosinaria predicta; vel saltem ipsi servientes, vobis scientibus et prohibere valentibus, asportarunt et pluries ex parte nostra, de premissis restituendis et reddendis legitime requisitus, ea restituere et reddere ac restitui facere denegastis et etiam adhuc denegatis;

« Item declaramus et declarando pronuntiamus omnimodam jurisdictionem elemosinariæ Aurelianensis et dispositionem ejusdem ad dictos decanum et capitulum pertinere, necnon institutionem et destitutionem magistri dictæ domus, et receptionem fratrum *et sororum* in eadem, et ad dictum episcopum nullo modo; et etiam condemnamus magistrum Mathæum Guidonis, procuratorem dicti domini episcopi, nomine procuratorio, et dictum episcopum ad restituendum infra quindenam eisdem decano et capitulo in elemosina predicta, unam culcitram cum pluviari, unam sargiam, unam auriculare cum uno linteamine, quæ bona de elemosinaria predicta per gentes ipsius episcopi asportata sunt. »

(1) M. l'abbé Dubois a sans doute écrit *pluviari* pour *pulvinari*.
(2) *Id.*, *sargiam* pour *sargeam* ou *sargam*.

La sentence ci-dessus, prononcée en faveur du chapitre contre Berthold de Saint-Denis, avait donc spécialement pour objet d'affirmer que l'*aumône* de Sainte-Croix ne relevait en quoi que ce fût de la juridiction de l'évêque.

Déjà, en d'autres circonstances, et toujours à propos de cette même juridiction, le chapitre s'était vu contraint d'intenter à l'évêque Berthold plusieurs procès qui, tous, eurent une issue favorable pour les intérêts capitulaires. A la suite d'un de ces litiges, les juges, voulant] déterminer nettement la limite où s'arrêtait le pouvoir épiscopal, prononcèrent que le chapitre seul aurait pleine et entière juridiction sur le clergé assistant au chœur dans l'église de Sainte-Croix; et comme le prélat avait fait saisir pendant l'office canonial un chanoine prêtre, recteur de Saint-Pierre-Ensentelée, sous prétexte qu'il était réputé faux monnayeur, les arbitres décidèrent qu'il serait remis entre les mains des chanoines ses confrères, afin qu'ils statuassent sur la peine qu'il conviendrait de lui infliger (1).

Cette jurisprudence était, du reste, parfaitement conforme aux décisions du Souverain-Pontife qui, on se le rappelle, retira en 1298 la juridiction spirituelle à Frédéric de Lorraine, et la rendit au chapitre un an après que l'évêque s'en fut saisi. (Voir chapitre II, *in fine*.)

Une charte portant la date de 1218 contient la fondation d'un service dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, et l'établissement à l'autel de Saint-Blaise, d'un chapelain pour l'acquitter. Ce donateur prend le nom de *Stephanus de Sancto Leto*, et l'évêque, en recevant cette fondation, s'engage, en cas de négligence du maître et des frères, à les contraindre de faire célébrer le service tel qu'il est

(1) LA SAUSSAYE, *Annales*, *lib.* LXII, n° 4.



institué dans ladite chapelle : « Nos et successores nostri Aurelianenses episcopi, magistrum et fratres ipsius domus ad illum servitium faciendum compelleremus, qui specialiter jurisdictioni nostri subjecerunt (1). »

C'est en 1218 que l'évêque s'exprime de la sorte, or, à cette date, le chapitre était en pleine possession de sa juridiction spirituelle, d'où il suit que les trois lignes qui précèdent pourraient tout d'abord sembler contradictoires à ce que nous avons exposé ci-dessus, savoir : que l'Hôtel-Dieu ne relevait en tout et pour tout que du chapitre, et nullement de l'évêque. Mais il faut considérer en la présente circonstance que la fondation ayant été faite entre les mains de l'évêque, c'était à lui qu'il appartenait d'en faire respecter les conditions. Cependant, lorsqu'ensuite il ajoute que les maître et frères de l'Hôtel-Dieu se sont entièrement soumis à la juridiction épiscopale, il transforme simplement le fait en litige en fait accompli, attendu que le chapitre a constamment protesté contre l'immixtion du pouvoir épiscopal dans le gouvernement de sa Maison-Dieu.

Au reste, la juridiction du chapitre sur l'*aumône* de Sainte-Croix ne manqua jamais, toutes les fois que les prétentions des évêques la remirent en question, de recevoir la consécration d'une sanction nouvelle ; et jamais ceux qui la contestèrent ou voulurent la frapper d'amoindrissement ne purent se prévaloir de l'assentiment du pouvoir souverain.

Ce fut dans une circonstance de ce genre que Philippe-le-Long, par lettres du 29 janvier 1321, reconnut et déclara que l'Hôtel-Dieu relevait exclusivement de la justice capitulaire et aucunement de celle de l'évêque, auquel

(1) M. l'abbé Dubois, manuscrit cité, mémoire 47.

il défendit en même temps d'apporter le moindre obstacle à son exercice par le chapitre.

Une multitude de faits analogues se rencontrent dans les archives capitulaires, et toujours la dépendance absolue de l'Hôtel-Dieu envers les chanoines y est nettement affirmée. Si nous nous abstenons de les reproduire ici en plus grand nombre, c'est uniquement afin d'éviter des redites et des longueurs qui ne sauraient rien ajouter à la certitude de ce que nous essayons de prouver. Contentons-nous seulement de rappeler deux circonstances où la juridiction exclusive du grand hôpital est attribuée au chapitre :

En 1379, le maître de l'Hôtel-Dieu voulant tenter quelque essai d'émancipation, créa, de sa propre autorité, une charge d'official pour cette maison. Le chapitre lui infligea une amende et cassa l'élu du maître, « attendu, porte la conclusion, que la juridiction de l'Hôtel-Dieu appartient au doyen et au chapitre, et à nul autre (1). »

Une autre fois (1383), le curé de Saint-Pierre-Lentin, *virtute litterarum episcopi*, se permit de faire lancer une assignation contre une servante du même établissement. Il encourut aussi la peine de l'amende, le chapitre invoquant les mêmes motifs qu'en 1379 (2).

A quelque époque qu'on ouvre les annales capitulaires, ce droit se trouve constamment affirmé. Non seulement nous en avons fourni la preuve pour les siècles antérieurs au XVe, mais il nous serait tout aussi facile de poursuivre la même démonstration aux époques ultérieures. Les temps n'y apportèrent pas la moindre modification. Ainsi, pour nous résumer, il ressort de tous les actes

(1) *Rép.*, II, p. 347.
(2) *Ib.*, *loc. cit.*



qui nous sont passés sous les yeux, et qui pour la plupart se réfèrent au XVe siècle :

1° Que les règlements observés à l'Hôtel-Dieu émanaient exclusivement du chapitre ;

2° Que les maître, proviseurs, frères et sœurs de cette maison recevaient leur investiture du corps capitulaire ;

3° Que c'était à « celui-ci que le maître rendait compte de sa gestion, chaque fois qu'il en était requis (1463) ; »

4° Que les élections faites sans l'acquiescement des chanoines étaient cassées et annulées (1467) ;

5° Que les députés commis par le chapitre à l'inspection de l'Hôtel-Dieu devaient lui adresser chaque semaine un rapport écrit (1491) ;

6° Que le maître devait rendre ses comptes par écrit au chapitre tous les ans, au temps du Carême, et justifier de sa gestion des biens de la maison ;

7° Que, lorsque la place de maître devenait vacante, les chanoines se chargeaient de l'administration de cette *aumône* (1482), etc., etc.

Enfin, s'il était besoin d'un dernier témoignage pour clore la longue série de nos preuves, il serait aisé de le trouver dans ce qui se passa en 1267, entre l'évêque et le chapitre : cette année 1267, l'évêque Robert de Courtenay donna aux maître et frères de l'Hôtel-Dieu le droit de paisson pour cent porcs et un verrat, dans la moitié du bois de Planquine dépendante de la mense épiscopale (1) ; — le chapitre étant propriétaire du surplus. — Aussitôt les chanoines envoient par écrit à l'évêque, non les remercîments de l'Hôtel-Dieu, mais ceux du doyen

(1) Le bois de Planquine, sis dans la forêt d'Orléans, s'étend entre Cercottes et Loury. — Voir pièces justificatives, VIII, une enquête sur les droits d'usage dans les bois du chapitre à Planquine, Traînou, etc.

et de tous les membres du corps capitulaire. En effet, ils considéraient la générosité du prélat envers une maison qui leur appartenait comme étant dirigée vers eux-mêmes, puisque, fondée par le chapitre, elle était bien réellement sa propriété.

L'Hôtel-Dieu, par la suite, c'est-à-dire à une époque relativement rapprochée de la nôtre, fut en butte à de nombreuses vicissitudes ; son administration passa même en des mains laïques (1558). Mais nous n'avons point entrepris de suivre dans toutes les phases de son histoire ce magnifique établissement de bienfaisance. Nous avons seulement cherché à l'envisager sous le rapport des liens qui le rattachaient au corps capitulaire, et conséquemment nous écartons, relativement à lui, tout ce qui excède les limites du moyen âge. Qu'il nous soit seulement permis de placer ici une observation dont l'objet appartient au XVI[e] siècle : c'est qu'il semblerait avoir été d'usage dans notre église — car nous trouvons deux exemples du même fait — que le chapitre invitât les religieux de Saint-Euverte à recevoir les professions des sœurs de l'Hôtel-Dieu (1). Nous ignorons toutefois à quel temps l'on en doit attacher le premier exemple.

La chapelle intérieure de l'Hôtel-Dieu, nous l'avons dit, était placée sous le vocable de Saint-Blaise, et certaines fondations s'y acquittaient par les chapelains. Mais le service divin se célébrait habituellement dans la chapelle extérieure, dédiée d'abord à Sainte-Catherine, puis ensuite à Saint-Nicolas (2). C'est sous le premier de ces titres

(1) *Rép.*, II, 297, 354.
(2) Voir ci-après à l'Appendice, la liste des chapelains, jointe à celle des maîtres et maîtresses de l'Hôtel-Dieu, pièce justificative, VI.

qu'elle est désignée dans un inventaire des biens et rentes de la fabrique de Saint-Paul, de l'année 1484 à 1519 (1).

En 1205, Philippe-Auguste concéda à l'Hôtel-Dieu la jouissance de la porte Parisie (2).

CHAPITRE XI

POSSESSIONS TEMPORELLES DU CHAPITRE.

§ I. Principaux bienfaiteurs de l'église d'Orléans. — § II. Biens et revenus capitulaires.

Les proportions restreintes de ce mémoire ne nous permettant pas de nous étendre sur la description des biens et revenus capitulaires pour en donner le tableau détaillé, nous avons pensé qu'il serait néanmoins utile d'en présenter au moins un aperçu succinct. Ce chapitre se divisera conséquemment en deux parties. Dans la première, nous retracerons sommairement les principales libéralités dont l'église d'Orléans fut autrefois l'objet de la part de ses évêques, de nos souverains et d'un grand

(1) Pap. de la fabrique de Saint-Paul, rég. G.

(2) *Noverint universi quod nos concessimus portam Parisianam apud Aurelianis illis de domo Dei Aurelianensis... hâc conditione quod ipsi dictam portam tegent et tutam tenebunt competenter.... Actum apud Aurelianis anno ab Incarnatione Domini 1205, regni nostri* XXVI, *adstantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt.* (Arch. de l'Hôtel-Dieu, charte citée par l'abbé Dubois, ms., t. I, 3e dissert., p. 71.)

nombre de seigneurs. Nous présenterons, dans la seconde, la nomenclature des biens mobiliers et immobiliers du chapitre, et nous indiquerons le chiffre de son revenu.

§ I. — Principaux bienfaiteurs de l'Église d'Orléans.

La plupart des possessions du chapitre lui venaient, disons-nous, de la munificence des souverains. Tantôt c'étaient des terres dont la violence l'avait dépouillé, et que la piété royale lui faisait restituer. Les chartes du fonds de Sainte-Croix en offrent plusieurs exemples. D'autres fois, le prince déchargeait l'Église de certaines *coutumes* onéreuses que les lois féodales l'autorisaient à percevoir sur elle, et l'enrichissait de priviléges.

Parmi les évêques bienfaiteurs de notre église, les archives capitulaires nous livrent tout d'abord le nom d'Agius qui, *à l'exemple de ses prédécesseurs* (1), détache du domaine épiscopal les paroisses de Sougy, Terminiers, Macey, le monastère de Saint-Martin (de Cravant ?) avec ses dépendances, et en ajoute les revenus à la mense capitulaire.

En 1121, saint Thierry II attribue au chapitre le patronage des églises de Nouan-sur-Loire, Traînou (2), Gémigny, à condition que son anniversaire serait célébré à perpétuité dans l'église de Sainte-Croix.

(1) On cite particulièrement parmi ceux-ci l'évêque Déothime, qui fit des dons considérables à l'église d'Orléans : *Donavit multa ecclesiæ Aurelianensi* (Sauss. *Ann.*, V, 39), et aussi Anselme I, qui lui donna Traînou (*Rép.*, I, 173). La Saussaye attribue ce don à Anselme II. Voir pièce justificative VIII, les droits d'usage dans les bois du chapitre sis en cette localité.

(2) Traînou fut rendu en 1113 au chapitre par le roi Louis VI. (Baluze, *liber rub.*, ms. cité n° 78, f° 29, Bibl. nationale, fonds lat.)



En 1124, le chapitre reçoit de l'évêque Jean II le domaine de Villepion en Beauce, et Étienne de Garlande, doyen et fondateur de l'Hôtel-Dieu, ajoute à cette libéralité le don d'un clos de vignes à Couasnon, paroisse d'Olivet, dont il avait la commune propriété avec le sous-doyen, Archambaud, son parent, qui s'associa volontiers à la charitable intention d'Étienne (1).

C'est ce même Archambaud de sainte mémoire, qui fut, six années plus tard, traîtreusement mis à mort par quelques seigneurs dans un guet-apens (circ. 1130) (2) ; mais les meurtriers durent se soumettre à l'expiation que le Saint-Siége leur imposa.

Ces deux terres de Villepion et de Couasnon étaient passibles envers la couronne de plusieurs droits et usages. Le roi Louis VI, afin de rendre aussi complet que possible le bienfait dont Jean, Étienne et Archambaud avaient voulu enrichir le chapitre, y prononça l'abolition de toutes les coutumes auxquelles elles étaient assujetties (3).

Une charte du fonds de Sainte-Croix nous fait connaître

(1) *Liber rub. sanctæ Crucis*, f° 35.

(2) Le sous-doyen Archambaud fut assassiné pour avoir voulu s'opposer à l'intrusion d'un prêtre nommé Jean, homme fort peu édifiant, à la dignité d'archidiacre, et celui-ci lui voua une haine mortelle. Les amis de Jean : Philippe, chantre; Barthélemy, chevecier; Barthélemy, Zacharie, Humbert, Payen et Raoul, archidiacres de l'église d'Orléans; Jacques, sous-doyen de Saint-Aignan, et Algrin, archidiacre de Pithiviers, de la maison des Bouteillier de Senlis, prirent part à ce complot et trempèrent leurs mains dans le sang innocent. — Trente-deux ans après, Jean de Catena, doyen de Sainte-Croix, fut mis à mort pour une cause analogue. Ces deux vénérables ecclésiastiques moururent victimes de leur devoir. (Hubert, *Mém. sur l'histoire d'Orléans*, t. I. — Symphorien Guyon, *Histoire d'Orléans*, Ire part., pp. 373, 374.)

(2) *Liber rub.* fos 33 v°, 40.

(3) Ib., *loc. cit.*

en outre que l'évêque Jean II accorda au chapitre, sur sa demande, la jouissance d'une portion de la cour de sa maison épiscopale, et l'autorisa même à percer des poternes dans le mur dont elle était ceinte (1). Louis VI confirma ce don en 1127 (2).

En 1171, Manassès de Garlande, neveu du fondateur du grand Hôtel-Dieu, fait don à cet hôpital du moulin d'Ardret (3), et en 1177 il concède au chapitre l'église de Chilleurs, qu'il venait, non sans de grandes difficultés, de retirer des mains laïques (4). Quelques années auparavant (1171), il lui avait donné, en plusieurs fractions, un revenu de 150 liv. à prendre annuellement sur les

(1) *Ibid., loc. cit.*

(2) *Ibid.*, f° 27.

(3) La Sauss., *Ann.*, X, 19.

(4) Il n'était pas rare, au moyen âge, de rencontrer des églises en la possession des laïcs, et ce fait n'était pas toujours le résultat d'une usurpation. Souvent, l'évêque reconnaissant la légalité des prétentions des détenteurs, était obligé de les sanctionner, non sans désirer toutefois qu'ils fissent l'abandon volontaire de leurs droits. De nombreux exemples de cessions librement consenties sont mis en relief dans le cartulaire de Saint-Père de Chartres. Mais souvent aussi, les droits des seigneurs sur les églises ne découlaient pas tous d'une source aussi pure. Parfois la violence seule les avait fait tomber entre leurs mains, et il devenait alors bien difficile de les en retirer. Ce fut ainsi qu'en 1177, Manassès voulant rendre au chapitre l'église de Chilleurs, eut beaucoup de peine à y parvenir. Dans une autre circonstance, le même évêque, accédant à la demande des chanoines de la Ferté-Avrain, les autorise à recevoir, moyennant un droit censuel, l'église de Neung-sur-Loire du chapitre de Sainte-Croix; mais il ne put la leur adjuger en entier, parce qu'Arraud en réclamait une portion par droit héréditaire; et il fallut commencer par dédommager Arraud pour que sa part de l'église retournât à sa mort, aux chanoines de la Ferté. Nous lisons dans l'histoire de Baugency que l'église de Bonne-Nouvelle se trouvait dans le même cas. Ce fut le comte Simon II qui parvint à la tirer des mains de son détenteur et qui la remit à Manassès, lequel en fit don à Marmoutiers.



oblations de l'autel et du calice (1), concession que le pape Anastase IV et le roi Louis VII confirment la même année (2).

En 1190, Henri II de Dreux lui rend le patronage de l'église de Josne, et en 1198 Hugues Ier de Garlande, neveu de Manassès, se dépouille de la terre d'Ardon et l'unit à perpétuité à la prébende décanale. Le même prélat, en 1201, donne au chapitre sept arpents de vignes, pressoir et maison près Saint-Mesmin, et en 1202 il lui fait don, à Saint-Ay, de la dîme de cette paroisse.

Si des évêques nous passons aux Souverains-Pontifes, nous ne les voyons pas moins favorables à notre église que munificents envers elle. Tous, en approuvant ce que leurs prédécesseurs ont déjà fait, cherchent à y joindre quelque immunité nouvelle. De Léon VII (936) jusqu'à Alexandre III (1167-1181), en passant par les règnes de Benoît VI, Alexandre II, Eugène III et Adrien IV, nous ne trouvons pas moins de huit bulles (3) ou priviléges en faveur de l'église d'Orléans.

Enfin, nous avons ajouté qu'à toutes les époques elle avait été l'objet de la faveur particulière de nos rois. Théodulfe, ce grand évêque, qui savait mettre à profit pour l'avantage de son diocèse et de son église épiscopale, la bienveillance de Charlemagne, dont il était le conseiller et l'ami, obtint en faveur de celle-ci un diplôme qui la déclarait placée sous la protection immédiate du souverain et la déchargeait de tous les impôts dus au fisc, chaque fois que le siége deviendrait vacant.

(1) *Lib. rub.*, *ib.*, fo 13.
(2) *Id.*, *ib.*, fo 33 vo.
(3) *Id.*, *ib.*, fos 6, 9, 10, 12, 13, 14, 15.

Lorsque Louis-le-Débonnaire s'assit sur le trône du grand empereur, l'évêque d'Orléans lui demanda et obtint la confirmation de cette précieuse immunité (1).

Louis Ier et Lothaire, Charles-le-Chauve, Carloman, Hugues-Capet, l'affermissent dans la possession des biens qu'ils lui ont fait restituer et sanctionnent (dipl. de Carloman et d'Hugues Capet) le privilége apostolique d'élire elle-même ses évêques (2).

Le pieux roi Robert ne laisse passer aucune occasion de témoigner à l'église et à la ville d'Orléans qu'il se considérait comme l'un de ses fils par la naissance et l'éducation. Dès les premières années de son règne, il confirme tout ce que son père avait édicté en faveur de Sainte-Croix (3), et Henri Ier, fils et successeur de Robert, renonce au profit du chapitre à toutes les coutumes tant justes qu'injustes (4) que lui et ses chevaliers percevaient sur la terre des chanoines, sise à Fontaines, près d'Étampes (5).

Philippe Ier abandonne à l'évêque et au chapitre la justice haute et basse, ainsi que les tailles à lever sur quatre arpents de terre que notre église possédait à Olivet (1089) (6).

(1) *Lib. rub.*, fo 17 vo.

(2) *Id.*, *ib.*, fos 17, 18, 21, 22, 23, 32.

(3) *Id.*, *ib.*, fo 26.

(4) Par coutumes justes, on entendait des redevances ou des tailles dont les usages féodaux sanctionnaient la perception au profit du roi ou du seigneur, tandis que les coutumes injustes ou exactions étaient des abus vexatoires introduits par les officiers chargés de la collecte de ces impôts, abus sur lesquels le roi fermait les yeux ou qu'il autorisait tacitement. (Voir du Cange aux mots *Consuetudo* et *Exactionare*.)

(5) *Lib. rub.*, fo 30.

(6) *Ib.*, fo 29, vo.



Louis VI permet aux chanoines de bâtir sur les murs de la ville joignant le cloître, et même d'y ouvrir des poternes (1112). Il leur fait don, comme nous l'avons déjà dit, du village de Traînou, avec Clichy sa dépendance, et y abolit toutes les coutumes mises en usage par ses veneurs, hormis le droit du brennage (1). Il étend la même exception de coutumes aux lieux de Villepion et de Couasnon (2).

Louis VII sanctionne l'exemption de tailles prononcée par Henri Ier à Ormoy et à Fontaines ; il affranchit le lieu de Trainou de la taille du pain et du vin (3) ; il met

(1) *Id.*, *ib.*, nº 31. — Le droit de brennage s'appliquait à la nourriture des chiens. Il était parfois fort onéreux pour les vassaux, surtout dans les pays boisés comme l'étaient les villages environnant la forêt d'Orléans, d'autant plus que les seigneurs aimaient généralement la chasse avec passion et entretenaient des meutes nombreuses qu'il fallait souvent nourrir pendant plusieurs jours de suite.

(2) *Lib. rub.*, *i.*, fº 33.

(3) *Lib. rub.*, fº 34. — On levait tous les ans 2 deniers sur chaque muid de blé et de vin, et 1 denier par muid d'avoine ou menus grains récoltés dans l'Orléanais ou y entrant. Cet impôt était perçu au nom du roi par un de ses officiers accompagné de quatre bourgeois, deux clercs, trois marchands de blé et trois marchands de vin, élus par le corps municipal. Cette taille fut établie par Philippe-Auguste en 1183. Elle s'affermait à l'enchère, de même que celle qu'on nommait *l'apetissement de la pinte,* qui était un impôt sûr les boissons débitées au détail, et dont la perception s'affermait également à l'enchère. Les deniers qui en provenaient avaient pour objet la réfection des ouvrages de défense de la place. Il était librement voté par les habitants, préalablement munis de l'autorisation du souverain, et avait cours pendant trois ans. Mais ces deux premiers droits n'avaient absolument rien de commun avec un troisième impôt dit des *jaloies.* Celui-ci consistait en 2 deniers imposés sur chaque jaloie (jaloye, jalaie, jallaye, jalaye ou jalle, comme on l'écrivait indifféremment). Cette mesure valait la sixième partie du muid, la douzième du tonneau ou seize pintes. On levait cette taille, pour le roi, sur chaque tonneau de vin nouveau dé-

'église d'Orléans en possession d'un privilége semblable à celui dont jouissait l'église de Paris pendant la vacance du siége épiscopal.

Enfin, Philippe-le-Bel, Louis X et Philippe V, autorisent le chapitre à acquérir : le premier jusqu'à 20 liv. de rente dans ses domaines, et les deux autres 10 et 8 liv.

Jamais, on le voit, à quelque époque qu'on ouvre les annales du chapitre, la bienveillance du souverain ne lui fait défaut. S'il en reçoit d'éclatantes manifestations aux temps où la prospérité l'environne, elle ne manque pas non plus dans les jours d'épreuve et de tristesse. Bien qu'elle excède un peu les temps que nous étudions en ces pages, nous voulons, pour mémoire, en citer une dernière preuve, car elle a trait à ces temps inoubliables où, livrée à l'ennemi par un traître, Orléans venait de subir toutes les brutalités de la dévastation et du pillage.

C'était durant le cours des guerres religieuses. De l'imposante et magnifique église Sainte-Croix il ne restait plus qu'un temple informe et presque en ruines. Ce fut alors qu'en une occasion si opportune Charles IX se souvint de l'affection constante de ses prédécesseurs pour notre église : « Lediet seigneur voulant donner moien aux doyen, chanoynes et chappitre de l'église d'Orléans de

taillé par les taverniers depuis la vendange jusqu'à la Saint-Martin d'hiver.

Les personnes exemptes de cette dernière taille étaient les clercs, les gentilshommes, les habitants de la Jarrie-Malfosse, commune de Saint-Jean-de-Braye ; ceux de la terre des Chaussées, au faubourg Saint-Jean d'Orléans ; ceux de Bocharrant, les tenanciers de l'abbé de Saint-Mesmin, au Mes, commune de Messas, près Baugency et au Bréau ; les vassaux de feu Payen d'Orléans, les moines de Cléry et les possesseurs de francs fiefs y résidant. (Archives départementales du Loiret, A, 566.)



réparer leur église grandement gastée et endommagée à l'occasion et durant les troubles passez, leur a permis fère coupper et abattre des boys de haulte futaye scituez en la forest d'Orléans et à ladicte église appartenant, jusques à soixante arpens, et leur a, en ce faisant, faict don du droict de gruerie appartenant à Sa Magesté pour la moictié des deniers d'icelle vente, à quelque somme qu'elle se puisse monter (1). »

§ II. — Biens et revenus de l'Église d'Orléans.

Afin de présenter aussi exactement que possible l'exposé des biens et revenus capitulaires, nous avons pris pour base les deux déclarations suivantes : 1° au procureur général du roi, en 1423 ; — 2° au roi, le 14 janvier 1686, et enregistrée le même jour au terrier du domaine ducal.

Celle-ci, comme présentant la totalité des immeubles appartenant au chapitre, est évidemment la plus complète. La plupart de ces maisons sont de possession très-ancienne.

1° *Déclaration des maisons et héritages et rentes de Sainte-Croix, sis en la ville d'Orléans, non amortis, fournie par les doyens et chapitre au procureur général de Mgr le duc d'Orléans en 1423* (2).

8 liv. de rente annuelle et perpétuelle sur la maison du Boisseau, rue des Hôtelleries ;

(1) En marge est écrit : iij scellées. — Archives nationales, registre *KK*, 133 *bis*, f° 11, dons royaux. *Roolles d'aucunes expéditions commandées par le roy* (fin de 1565 ou commencement de 1566).

(2) Arch. dép., A, 1925.

2 maisons se joignant au faubourg Bourgogne ;

100 s. p. de rente sur la maison que tient Belon, veuve feu Pierre Gaou, rue de l'Écurie-d'Orléans ;

La maison de l'Écu-Blanc, sise près la porte Bourgogne ;

1 maison rue de la Charpenterie ;

1 maison assise devant la Pomme, rue de la Poterne-Chesneau ;

La maison de la Petite-Pye assise devant Saint-Liphart ;

1 maison rue du Puits, à Laignelle, près Saint-Liphart ;

La maison de la Herse, rue de la Rose ;

1 maison près Saint-Liphart, que tient Bernart Piquelin ;

1 maison au coin de la Juiverie ;

2 maisons derrière Saint-Liphart ;

La maison du Paon ;

1 maison Grand'Rue de la porte Bourgogne ;

40 s. de rente sur une maison sise devant Saint-Père-Empont ;

50 s. de rente sur une maison sise au coin de la rue de Larchenay ;

La maison du Haut-Puits, cloître Saint-Samson ;

1 maison près du Martroi ;

6 liv. de rente sur la maison des étuves du Gros-Tournois ;

16 s. p. de rente sur la maison portant l'enseigne de Saint-Mathurin, sise faubourg de la Porte-Bourgogne ;

L'hôtel appelé Châteauneuf, rue des Hennequins, paroisse de l'Aleu, en la censive du prieur de Saint-Marceau ;

L'hôtel des Barbescanes, en la rue qui n'a point de bout, près de la porte Parisis, paroisse de Saint-Pierre-Lentin, censive de l'Hôtel-Dieu ;

L'hôtel de Saint-Gile, près l'église de Saint-Pierre-le-Puellier ;



2° *Déclaration de tous les biens dont jouit le chapitre dans le domaine du duché d'Orléans* (10 janvier 1686).

2 maisons au coin des rues Serpente et de l'Évêché ;
2 maisons rue du Cormereau ;
1 maison rue du Bourdon-Blanc ;
1 maison faubourg Bourgogne, avec jardin, ouvrante sur le pavé ;
2 maisons rue de la Croix, paroisse Saint-Euverte ;
2 étassons au chef de Bonne-Nouvelle ;
1 maison rue du Poirier ;
1 maison rue de la Roche-aux-Juifs ;
4 maisons rue Saint-Martin-de-la-Mine ;
1 maison rue Sainte-Colombe ;
1 maison touchant le pilier de l'église Saint-Pierre-le-Puellier ;
3 maisons rue des Pastoureaux, contiguës ;
2 maisons rue du Fermail ;
1 maison rue de la Courcaille ;
1 maison rue du Vert-Galant ;
1 maison rue Sainte-Catherine ;
1 maison rue du Canon ;
3 maisons rue de la Monnaie, paroisse de l'aleu Saint-Mesmin ;
3 maisons rue des Hennequins ;
1 maison rue des Hilaires, au coin de la rue du Colombier ;
4 maisons rue des Hilaires ;
1 maison rue de la Lionne, au coin des Hilaires ;
1 maison et jardin, Académie des Archers ;
1 maison rue de la Lionne, avec cour et jardin et grange, même rue et rue du Colombier ;

1 jardin aux Poitevins;
1 maison coin du Colombier et des Hilaires.

Hors ville :

1 maison, cour et jardin, pavé Saint-Vincent;
1 maison dite la Renardière, au même lieu;
5 maisons contiguës avec jardin et terres les joignant, *id.*;
3 autres maisons, *id.*;
1 maison dite la Grange-au-Diable et quatre arpents de vignes, *id.*;
1 arpent 1/2 clos Sainte-Croix;
1 arpent 1/2 vignes et maison, à Cabreday, paroisse de Saint-Pryvé;
Dixme et censive à Caubray, paroisse d'Olivet;
3 arpents 3 quartiers 9 perches de terre à la grange du roi (Olivet).
Maison de Couasnon, cour, jardin et 3 arpents de vignes, *id.*
1/2 quartier vigne, tenant d'un long à la maison de l'église Saint-Nicolas-Saint-Mémin;
Censive sur le clos du Boullon, les Vallées, Caubray, etc.
2 arpents 3 quartiers vignes, paroisse Saint-Marceau, tenant d'un long à la commanderie de Saint-Marc;
Censives sur les clos des Montées, des Bordes, de la Binoche, du Petit-Gazon, de la Moulière, Boursier, les Ponceaux, l'Orme-Grenier, le Lièvre-d'Or;
12 arpents 3 quartiers et 1 pièce de bois à Ardon, près l'étang du Bouloy;
Censives sur les héritages dits la Vallée et Vauxion, à Ardon;
72 arpents 1/2 de prés à Mareau;
Moitié du four banal de Meung;

La dixme de Caine (?) et charnage à Nouan-le-Fuzelier;
La dixme de Josnes ;
4 arpents terre et prés à Bionne, paroisse de Chécy ;
Les grosses et menues dixmes de Toury, en Sologne ;
La dixme de la paroisse de Ligny ;
Dixmes, censives à Mardié, avec seigneurie spirituelle et temporelle ;
Dixmes, cens et rentes de Saint-Laurent-des-Eaux ;
Seigneurie spirituelle et temporelle, cens, rentes, fours banaux et passage de Nouan-sur-Loire ;
Dixmes de Fontaine, en Sologne ;
40 arpents de terre à Saint-Germain-le-Grand ;
Prés à Aulnay ;
Petite censive à Pithiviers ;
Métairie de Villers-Martin, bâtiments, cour, jardin et 200 arpents de terre ;
Seigneurie, justice, paroisse de Manchecourt (1).
Métairie de la Gervaise, censive, prés et 200 arpents de terre, paroisse de Chilleurs ;
Censives à Saint-Jean-le-Blanc (clos Motteau, l'Hôpital, les Chapelaines).
Censives à Saint-Denis-en-Val, sur la Grande-Asnière, Frécut, Lavau ;
Métairie de la Grande-Asnière, jardin et 200 arpents de terre, paroisse de Saint-Denis-en-Val ;
6 mines terres à Chilleurs ;
Métairie de Bagnaux, bâtiments, cour, 167 arpents de terre, dixmes, champarts, censives, paroisse de Sandillon. — *Id.* Métairie de Puiseaux, bâtiments, cour, prés, bois, 200 arpents de terre.

(1) Ayant déjà énuméré ailleurs les lieux de la justice du chapitre, nous les omettons ici à dessein.

Veautre près Sully, bâtiments, cour, prés, jardin, bois, étang et 300 arpents de terre ;

Traînou : censives, dixmes, champarts, 26 arpents de terre de l'archidiacrerie, 4 arpents de terre labourable ;

Clos de la Mairie, à Chécy, 2 arpents de terre ;

Prés, pâtis et terre sis au pont (*mot illisible*).

Censives à Vennecy.

Censives à Saint-Jean-de-Braye.

Censives paroisse de Cercottes, la Montjoie, Beaureport et Gidy, à Gidy.

Métairie d'Uneau, bâtiments, cour, jardin, 10 muids de terre et cens communaux ; dixmes et champarts sur le hameau de la Provenchère.

Dixmes, champarts, censives à Sougy ; métairie des Marais, avec bâtiments, cour, jardin et 62 arpents de terre.

En la paroisse de Terminiers : métairie de Taupineux, bâtiments, cour, jardin, colombier, 14 muids de terre labourable. — Métairie d'Ouvans, bâtiments, cour, jardin, colombier, 20 muids 7 mines de terre labourable, censive, fief, dixmes et champarts. — Métairie d'Échelle, bâtiments, cour, jardin, vigne, 15 muids de terre. — Autre petite métairie et 3 muids de terre. — Métairies de Faverolles et de la Reollière, bâtiments, cour, jardin, vignes, et environ 16 grands muids de terre labourable. — Métairie du Champ-aux-Clercs, au hameau de Chasteville, maison, bâtiments, 4 muids de terre. — Métairie de Muzelles, bâtiments, cour, jardin, ouches, 15 muids de terre. — Métairie du grand Villepion, bâtiments, cour, jardin, 15 muids de terre. — Métairie du petit Villepion, bâtiments, cour, jardin, ouches, 15 muids de terre, dont relèvent plusieurs fiefs. — 10 muids de terre à Goumiers, dite paroisse de Terminiers.

Dixmes, censives, champarts à Rouvray-Sainte-Croix. —

Métairie de Moret, bâtiments, cour, jardin, volière, 17 muids de terre labourable. — Petite maison, ouche.

5 mines de terre à Patay.

1 masure et 10 mines terre à Fougeu, paroisse de Loigny.

Champarts de Villardu.

Dixmes, champarts, censives à Gémigny. — Grand-Trait.

Tiers des dixmes d'Épieds.

Dixmes de Villemain.

Seigneurie et métairie de l'Égron, bâtiments, jardin, vignes, colombier à pied et 19 muids de terre, dont relèvent plusieurs fiefs.

Métairie de Baugency-le-Cuit, paroisse de Creuzy.

60 mines de terre paroisse d'Amberon.

Métairie de Rue-Neuve, à Artenay, volière, 15 muids de terre labourable.

Seigneurie et métairie du Bouchet, à Trinay, 17 muids 14 mines de terre, censives. Plusieurs fiefs en relèvent.

Seigneurie de Beauvais, à Andeglou, garenne et 12 grands muids, censives. Plusieurs fiefs en relèvent.

Maison et 31 mines de terre à Lumeau.

Dixmes pour les sept dixièmes de la paroisse de Vienne.

Dixmes paroisse de Sigloy.

Seigneurie spirituelle et temporelle de Neung-en-Sologne, où sont situées les terres et seigneuries de Villers-Cheminon; bâtiments, bois, étang, terres, censives, fiefs, moulins, etc.

1,500 arpents bois taillis, baliveaux et autres, en la garde de Neuville.

4,000 arpents de bois en plusieurs climats, garde de Courcy.

25 liv. de rente sur le domaine du roi, et 3 liv. d'une autre rente pour anniversaire, sur le lieu de Maurepas, à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.

Mouvances actives des fiefs du chapitre.

Fiefs relevant du chapitre à cause de Villepion : lieu seigneurial de Villepion avec 180 muids de terre, justice haute, moyenne et basse. En arrière fief, 22 arpents de bois à Cercottes.

De Rouvray : Moiret consistant en 12 muids de terre.

De Goumiers : 25 muids de terre labourable, en fief, à Goumiers.

De Terre-Noire : 13 à 14 maisons au hameau de Terre-Noire, paroisse de Terminiers, et 127 muids de terre en fief.

Du Maître-Autel : le lieu de Gratteloup et 20 arpents de bois en fief, plus 10 muids 1/2 de terre paroisse de Saint-Lyé. — Le lieu de la Couarde, consistant en un étang, garenne, près de 500 arpents de bois en fief. — Le lieu de la mairie de Gémigny, dite paroisse. — Le lieu de la mairie de Saint-Privé, avec justice, censives, etc. — 3 muids de terre en fief paroisse de Villeneuve-sur-Conie, outre les terres de Moret et de Perollet. — Le lieu de Puiseaux, bois, prés, buissons, étangs et 64 arpents de terre paroisse de Trainou. — Le lieu de la Brosse, paroisse de Donnery, 6 arpents 3 quartiers de terre, 33 mines terre en fief. — Lieu de la Motte-Melleray, jardin, bois, pâtures, étangs et 12 arpents de terre. — Lieu de la Mainferme, contenant 91 arpents de terre et bois, paroisse de Vennecy. Moitié des dixmes de ladite paroisse à MM. de Saint-Avy.

Du Bouchet : 2 maisons, grange et bergerie de 7 mines, avec 85 mines de terre à Trinay, 28 mines de terre en fief.

De la Chefcerie : le lieu de Tourneboeuf, maison, grange,

bergerie de 3 mines avec 227 mines de terre en fief paroisse de Bagneaux ; — 16 mines de terre à la Balardière, *ib.* — 200 mines de terre en fief, *ib.* — 200 mines de terre en fief, *ib.* — Le lieu de la Prévôté, maison, grange, etc., en fief, *ib.* — Le lieu du Champ-Guibert ou la Sablonnière. — Autre lieu à Cercottes, et la Cornardière en fief.

Du Grand et du Petit-Beauvais : 75 mines de terre en fief mouvantes du Grand-Beauvais. — 49 mines et 1 boisseau de terre en fief mouvantes du Petit-Beauvais, plus autres terres tenues. — 7 mines de terre en fief. — 21 mines audit climat. — 8 mines en fief. — 32 mines en fief.

De Villepion : trois maisons rue des Ciseaux ou de la Chapellerie. — La censive d'Alluys ou grande censive d'Orléans. — 75 mines de terre à Boissay, paroisse de Sougy. — Petite censive de Saint-Ladre, paroisse de Boulay, en Beauce. — Petite maison à Villecerie, paroisse de Baccons, avec 3 mines de terre. — 14 mines de terre clos du Saumon, paroisse de Coulmiers. — Plusieurs héritages à Cléry, paroisse Saint-André, plus 3 s. 3 d. de rente et 2 d. de cens. — Dixmes et coutumes de la paroisse de Menestreau. — Le Grand-Vildy, paroisse d'Ivoy, avec censives, vassaux et champarts. — Le Petit-Vildy, le lieu de Biguières, le lieu de Sansonnière, la mairie du cloître Saint-Denis, justice et autres droits. — Une terre sise à Trogny. — Le lieu et métairie de Morale, paroisse de Poupry.

CHAPITRE XII

LES SERFS DE L'ÉGLISE D'ORLÉANS.

LEUR AFFRANCHISSEMENT.

Le chapitre, comme seigneur dominant collectif, possédait un certain nombre de serfs. Généralement, et en vertu du *modus vivendi* régissant l'époque féodale, les serfs étaient attachés à la glèbe ou, en d'autres termes, partageaient la destinée du fonds sur lequel ils vivaient ; et lorsqu'il en était autrement, cette dérogation revêtait un caractère exceptionnel. Ainsi, le seigneur, en donnant ou vendant une terre, pouvait se réserver le droit de transporter ailleurs ses hommes de corps (colons) ; mais si cette réserve n'était pas spécifiée au contrat, les familles passaient avec le sol au pouvoir de l'acquéreur. Un maître autorisait-il ses serfs à changer de résidence et à vivre hors de ses domaines, ceux-ci ne changeaient pas pour cela de maître. Le seigneur gardait conséquemment le droit de les réclamer partout où ils habitaient (1). On pouvait aussi vendre les serfs sans aliéner la terre, et cette classe d'hommes de servitude portait le nom d'hommes de poeste ou de pote (contraction du mot *potestate*.)

Il est question dans une charte du fonds de Sainte-Croix (2) du droit de tutelle dont le chapitre avait été

(1) Chartes de Louis VII et de Pierre, archevêque de Bourges, *Liber rub.* f° 59 r° et v°.

(2) Charte de Lancelin de Beauvais, en 1092. *Id.*, *ib.*, f° 1.



frustré et qu'il se fit restituer. Ce droit de tutelle ou autrement dit de protection était exercé par les églises et les monastères à l'égard d'hommes de corps anciennement affranchis auxquels on donnait le nom de *tributarii* ou *censuales ecclesiarum*, parce qu'ils étaient tenus envers leurs patrons à certains services et à certaines redevances. Libres ou non, ces hommes étaient aliénés avec le fonds, lorsque la terre changeait de possesseur.

Les différentes catégories d'hommes astreints à la servitude étaient si nombreuses aux temps féodaux, que nous n'essaierons pas, dans ce simple aperçu d'une question si complexe, d'en présenter l'énumération. Disons seulement que les trois principales classes de serfs étaient les *lètes* ou *lides*, astreints au service des armes; les *colons*, attachés au service de la terre, et les *serfs* proprement dits, consacrés au service des personnes, mais libres quant à celui de la terre (1).

Les serfs royaux et ecclésiastiques étaient connus sous la dénomination de *fiscalins* (fiscales, fiscalini), et généralement, dit M. Guérard, leur condition était plus douce que celle des serfs ordinaires, quoique l'auteur du *dictionnaire des institutions et des coutumes de la France* prétende qu'il en était tout autrement (2).

Les mœurs du moyen âge faisaient des serfs la chose du seigneur; on les vendait et on les échangeait aussi souvent qu'il plaisait à leurs maîtres. Ces transactions et ces partages tiennent une si large place dans les mœurs des siècles antérieurs au XIIe, on les rencontre si fréquemment dès qu'on entreprend d'explorer les monuments écrits de ces temps lointains, tant d'écrivains les ont rappelés que

(1) Guérard, *Prolég. du Polyptiq. d'Irminon*, p. 220.
(2) Chéruel, *Dict. des Instit.*, au mot *Fiscalins*.

nous craindrions — en nous appesantissant longuement sur des usages féodaux si souvent exposés et commentés, et en en multipliant à notre tour les exemples — de mériter le reproche d'être tombée en d'inutiles redites (1). Il nous semble donc qu'il suffira de mentionner seulement ici un de ces partages, en empruntant aux chartes de notre église les détails qui s'y rattachent, et d'indiquer la date de plusieurs autres relatifs au même objet (2).

Dans l'exemple que nous voulons citer ici, il s'agit de quelques serfs vivant sur les terres du chapitre, et que celui-ci considérait comme sa propriété, tandis que le roi Louis VI les réclamait au contraire, sous prétexte qu'ils étaient fils d'une serve du roi et d'un homme de corps du chapitre. Louis VI arguait de cet axiome que les enfants suivent la mère. Cependant la difficulté d'établir clairement leur filiation, faute de preuves ou de témoins suffisants, l'obligea à se désister de sa réclamation (1114).

Pour bien comprendre la portée de cette revendication, il est indispensable de se reporter aux principes de la jurisprudence coutumière de l'Orléanais. En vertu de l'axiôme que le fruit suit la mère, *tous les enfants* nés d'une femme libre et d'un père soumis à la servitude étaient libres. Dans le cas contraire ils partageaient *sans exception* la condition servile de la mère.

Ce principe ne souffrait de dérogation qu'à l'égard des *serfs de Sainte-Croix et de Saint-Aignan*. Alors au lieu d'être tous serfs ou libres, suivant le cas, il y avait partage entre la liberté et la servitude.

(1) V. GUÉRARD, *Polyptique d'Irminon*. — BEAUMANOIR, *Coutumes du Beauvaisis*.

(2) V. Charte de Louis VI, ann. 1116, et sentence de Wulgrin, archevêque de Bourges, 1121, ms. de Baluze, *lib. rub.*, 5 v°, f° 29°.



Mais, quand au XIIe siècle, le roi affranchit en masse les hommes de corps de ses domaines, il ne réclama plus sa part dans les enfants en qualité de serfs, mais seulement comme *hommes ou femmes du roi*, c'est-à-dire relevant de la couronne. Toutefois le seigneur duquel relevait le père des enfants avait le droit, à l'occasion de ces partages, de faire son choix le premier (1).

Affranchissement des serfs du chapitre.

Des faits de ce genre s'étaient tant de fois reproduits, que le chapitre songea à y mettre un terme par l'affranchissement en masse de la majeure partie de ses serfs. Il considérait avec raison qu'en se faisant l'instigateur d'une mesure de cette importance, il donnerait à la fois au clergé et aux laïcs un exemple dont la haute autorité ne manquerait point de faire surgir des imitateurs, car, de tout temps, l'Église a été le plus hardi comme le plus prudent pionnier de la civilisation; et si la piété et la justice ont enfin conquis leur place dans les mœurs barbares de l'époque féodale, c'est bien grâce à l'influence bénigne du christianisme et à l'imposante autorité de l'Église.

L'époque d'ailleurs semblait opportune: le roi se montrait disposé à sanctionner et à aider ce mouvement, qui allait ouvrir l'ère d'une importante réforme, et il céda volontiers aux sollicitations du chapitre, qui demandait l'assentiment royal pour rendre à la liberté tous les hommes de condition servile placés sous sa dépendance, en quelque lieu qu'ils demeurassent (7 septembre 1204). Cet assentiment d'ailleurs était obligatoire, et, sans lui, l'affranchisse-

(1) Voir P. Viollet. *Établ. de saint Louis.* T. I, p. 41, de l'introd.

ment eût été de plein droit frappé de nullité, tandis que ceux dont il émanait eussent encouru la peine de 60 livres d'amende (1).

Nous ne prétendons pas insinuer, — ce serait contraire à l'histoire — que l'idée primordiale d'affranchir les serfs a été pratiquée par le chapitre avant qui que ce fût, puisque Philippe-Auguste lui-même lui en avait donné l'exemple. L'on sait, en effet, que ce prince, d'accord avec le roi Louis VII, son père, avait en 1180 accordé la liberté à tous les serfs de ses domaines, dans un rayon de cinq lieues autour d'Orléans (1). Nous avons seulement voulu faire entendre qu'aucun seigneur ecclésiastique n'avait, avant le chapitre, réalisé cet acte de justice et d'humanité.

Les nouveaux affranchis s'engagèrent, en recevant la liberté, à payer au chapitre une certaine somme évaluée d'après les ressources de chacun d'eux (2). Quant à ceux qui vivaient hors des terres de l'église, et qui par là même ne se trouvaient pas compris dans le rayon de l'affranchissement, le chapitre voulut de même adoucir leur sort. Sa demande au roi Louis VIII permit qu'ils fussent aussi rendus à la liberté; ou, s'ils préféraient demeurer dans

(1) « Nul vavassor ou gentishom ne pue franchir son home de cors sans l'assentement du baron ou du chief seigneur suivant de cort laïc. » (*Étab. de Saint-Louis*, liv. II, chap. 34.) C'est aussi ce qu'exprime Beaumanoir au chap. 45 de la coutume de Beauvoisis : « ... Car si je franchis mes serfs sans l'autorité de mon seigneur, je les pert. » (P. 255.) Cette prohibition néanmoins n'embrassait que les habitants d'une terre, et non le fonds, car il était permis à un vassal de vendre son fief sans le consentement de son seigneur, pourvu que le nouvel acquéreur lui portât la foi et l'hommage dus pour le fief. (Pothier, *Coutumes d'Orléans*, tit. I, art. 1.)

(1) Voir la charte d'affranchissement aux preuves des *Antiquités de l'église Saint-Aignan*, par Hubert.

(2) Le Maire, *Antiq.*, I, p. 541.



leur condition première, le chapitre était autorisé à les frapper d'un impôt suivant leurs moyens, après que leur état servile aurait été constaté par le témoignage de jurés, et sans recourir contre eux à l'épreuve du combat judiciaire (1).

D'après ce qui précède, il n'est pas difficile d'expliquer pourquoi une mesure si généreuse ne fut pas universellement appliquée à tous les serfs du chapitre. Nous voyons, en effet, dans le *Répertoire* que, nonobstant l'affranchissement effectué en 1204, il se trouvait encore en 1534, notamment à Maray (Cher), des familles de condition servile appartenant à l'église ; c'est que probablement celles-ci avaient opté pour la redevance plutôt que pour la liberté. Passé cette époque, il n'est plus du tout question de manumission dans les archives capitulaires, d'où l'on peut conclure que tous les sujets de l'église d'Orléans avaient été graduellement rendus à la liberté.

Il apparaît d'une conclusion du 4 décembre 1451 que les maires du chapitre avaient le droit de prélever à leur profit une part dans le vestiaire de toute personne de condition servile qui mourait dans le ressort de leur mairie. L'un de ces officiers, le maire de Chemignon, ayant réclamé trois des meilleurs vêtements de serfs récemment décédés sur les terres qu'il administrait, le chapitre dut intervenir et réduisit à un seul habit la portion due au maire dans la garde-robe des défunts (2).

Une ordonnance capitulaire rendue le 4 septembre 1455 défendit qu'à l'avenir les biens des hommes de corps de

(1) Voir à nos Pièces justificatives, n° IX, la charte de non préjudice donnée à cette occasion par le doyen Lebert en 1224.

(2) *Rép.*, II, 541.

l'église fussent mis en vente; mais on devait les affermer (1).

Le chapitre ne s'était pas trompé en pensant que l'impulsion donnée par lui se communiquerait promptement aux autres corps ecclésiastiques. L'abbé de Saint-Mesmin, en effet, affranchit bientôt après environ 200 serfs de son monastère. Mais il est à observer qu'il le fit à des conditions beaucoup moins favorables à ses hommes de corps que n'étaient celles des chanoines à l'égard de leurs affranchis.

CHAPITRE XIII

PART PERÇUE PAR LE CHAPITRE DANS LES IMPÔTS LEVÉS A ORLÉANS SOUS LE NOM DE COUTUMES.

Les taxes et impôts auxquels, au moyen âge, on donnait le nom de *coutumes* (2) consistaient en droits domaniaux et seigneuriaux, levés dans une ville ou une terre, au profit du roi ou de certains seigneurs dominants, sur les marchandises et les denrées importées. Les seigneurs, en retour, devaient entretenir les chemins et les ponts.

Ces droits constituaient l'une des plus larges sources de revenu auxquelles s'alimentait le budget des propriétaires de fiefs, et selon la nature des objets taxés, l'impôt prenait le nom de *grande* ou de *petite coutume*.

(1) *Rép., loc. citat.*

(2) Pris dans une autre acception, le mot coutume signifie un usage ayant force de loi ou encore, adapté à un sens plus moderne, un recueil de lois écrites : *La coutume d'Orléans*, etc.

La coutume d'Orléans, la seule évidemment dont nous ayons à nous occuper ici, s'étendait à toutes les marchandises vendues dans la ville, et aussi à quelques autres droits dus, tant à Orléans que dans sa banlieue, au roi, à l'évêque, au chapitre cathédral, à la maladrerie de Saint-Ladre (1) et à la Dame des Barres. Ce dernier fief, sis à Boigny, à 8 kil. nord-est d'Orléans, renfermait aussi une maladrerie et une chapelle (2).

Mais les cinq co-partageants ne touchaient point une part égale de l'impôt. Ainsi, dans la taxe dite *coutume du pain,* de même que dans bon nombre d'autres péages, la part du chapitre était nulle : le roi seul, ou l'évêque avec lui, se partageaient les deniers levés. C'est pourquoi, malgré l'intérêt que présenterait au point de vue local l'exposé intégral de la coutume, nous avons dû nous restreindre au simple énoncé des produits dans la vente desquels le chapitre se trouvait intéressé (3).

Il arrivait quelquefois que certains impôts, perçus par le chapitre seul, se trouvaient eux-mêmes frappés d'une redevance envers le trésor. Ainsi en était-il du droit dit « li monaages » (le monnayage), qui consistait en une taxe de 10 liv. levée par le roi sur le chapitre à cause du

(1) La maladrerie de Saint-Ladre ou de Saint-Lazare, située dans le faubourg Bannier d'Orléans, devint plus tard le couvent des Chartreux. Aujourd'hui l'emplacement en est occupé par le couvent des dames du Sacré-Cœur.

(2) Le fief des Barres appartenait au chapitre, qui y avait un maire, et par conséquent un droit de basse justice. Les chanoines affermaient les oblations de la chapelle. Il y a tout lieu de croire que cette maladrerie fut absorbée par celle de la commanderie de Saint-Marc, qui avait une maison à Boigny.— (V. à l'Appendice, pièce n° II.)

(3) La *Coutume* d'Orléans est reproduite *in extenso* dans *la Thaumassière,* à la suite des *Assises de Jérusalem* et des *coutumes de Beauvoisis.*

change de monnaies opéré par les changeurs publics, auxquels les chanoines affermaient les tables ou étaux sur lesquels ces industriels faisaient leurs opérations financières En 1296, ils étaient au nombre de vingt, et chaque table devait 10 sous au chapitre au temps des foires de Pâques, qui étaient distinctes des foires de mars.

Jusqu'en 1353 (anc. st.), les changeurs eurent leur établissement au cloître; mais il paraît qu'à cette date ils allèrent exercer leur industrie dans un autre lieu, car le compte d'Étienne Breton, receveur de la baillie d'Orléans, contient l'article suivant : « De la rente que doivent les changeurs d'Orléans pour changer au cloître, *nient*, quar ils ne changent plus ou dit cloistre (1). » Cette année-là, en en effet, le change s'établit rue de la Cholerie, près des Halles (2).

Un an plus tard, le chapitre transigea avec le duc d'Orléans et lui fit l'abandon du droit à percevoir, moyennant une rente annuelle de 16 l. p., et par lettres données le neuvième jour de mars 1354 (3).

Il en était de même d'un autre droit que les juifs étaient tenus de payer au chapitre pour leur cimetière. Mais cette

(1) Manuscrit de Jacques de GYVÈS, Bibl. publique d'Orléans, nº 433, compte de 1353.

(2) *Mém. de la Soc. arch. de l'Orl.*, t. II, p. 217. — *Coutumes fiscales d'Orl.*, par M. de VASSAL.

(3) « Au doyen de l'église d'Orléans, XVI livres par. de rente par eschange du droit des changes qui anciennement estoient tenuz devant la porte de l'église Sainte-Croix d'Orléans, lequel droit ledit doyen disoit à luy appartenir, pour récompensation duquel M. le duc Philippe d'Orléans, par accord fait entre lui et le doyen et chapitre de ladite église, transporta audit doyen la somme de XVI livres p. de rente, par lettres données en 1354, le 9e jour de mars, et dont un *vidimus* est au compte fini en 1427. » (Compte de Robin Baffart, receveur du duc d'Orléans pour l'année 1440, ms. de GYVÈS, *ib.*, p. 75.)



fois, ce n'était plus le roi que les chanoines devaient indemniser, mais bien les églises de Saint-Victor et de Saint-Euverte qui, à titre de « paroissage, » prélevaient une part sur la redevance due au chapitre, parce que ce cimetière se trouvait enserré entre le territoire des deux paroisses.

Le chapitre ne percevait aucune part de la *grande coutume* (1); mais il lui revenait une portion de la *petite coutume* qui concerne les marchandises suivantes: vin, sel, huile, dont la *somme* (2) équivalait à cinq jalaies et la *chèvre* à120 ou 125 livres; lin et chanvre dont le *boucon* égale un cent; guesde (3) teilles ou telles (4); coiffes, chausses, pelleteries, hormis la sauvagine (5) qui appartenait à la *grande coutume ;* faulx, faucilles et tranchants (6); meignennerie (7); fer, évalué par *pesée*, *fourche* et *somme*, dont le poids varie selon le pays de provenance; acier se vendant au poids qui vaut 14 livres et demie; étain, cuivre, laine et fil de laine, poids,

(1) La taxe dite grande coutume s'exerçait sur les onze produits suivants : drap, cordouan, vin, sel, cire, poivre, mercerie de soie, mercerie dorée, pelleterie de sauvagine (fourrures d'animaux sauvages du pays), brésil (bois de campêche), hanaps de Madre (vases à pied et à anse en terre vernissée), lesquels s'évaluaient par *trousseau, balle, charge* de bête de somme, *charretée, muid* et *tonneau.* — Le trousseau ou grosse de 12 douzaines, s'appliquait au cordouan (cuir de chèvre non tanné, mais corroyé, à la façon des cuirs de Cordoue); aux draps, dont le *ballot* se composait de 7 draps d'Orléans ou de 12 de Douai, Cambrai, Malines, Lille, Louvain, Bruxelles ou Ypres, dont les draps étaient de dimension semblable. Le nombre de drap par ballot variait pour les autres villes selon la grandeur de chacun. — La balle valait une demi-charge de cheval ou environ 150 livres.

(2) V. Du Cange, *Glossar., Sagma.* — (3) Pastel. — (4) Toiles. — (5) Fourrures d'animaux de nos forêts. — (6) Ce terme s'applique à tous les instruments tranchants. — (7) Articles de chaudronnerie et de quincaillerie.

couëtes (1); cendre, fouie (2), évaluée à la *charge,* qui est de 300 livres; bezennes (3); meules, chevaux, mulets, ânes, poix, miel, vif-argent, remaux (4); auve (5); bacons (6); oing (7); egrun (8); pommes, poires, noix, prunes d'Avesnes, fruits des bois, balais de bouleau, pots, pelles, minots, cerches (9) écuelles, auges, godets, verres, fromages et œufs.

Le chapitre touchait aussi la moitié des rentes du *menu métier*. L'autre partie appartenait à la maladrerie de Saint-Ladre. Ces rentes atteignaient les objets ci-après : harengs, graspoix (10), maquereaux, pourpois (11), sèches, saumons salés, aloses, raies et autres poissons de mer, bœufs, vaches, pourceaux, truies, brebis, moutons, chèvres.

Il partageait de même les *coutumes* du lorrainier (12), du bourrelier, du sellier et du mercier, c'est-à-dire les droits de fabrication et de vente dus par ces artisans; le havage : c'est le nom qu'on donnait au droit de prélèvement d'une poignée de menues denrées, et qui s'acquittait soit en argent, soit en nature, sur toute charge d'*égrun*. Si ce droit était perçu en argent, il était d'un denier par *charge*, quand la charge valait 4 deniers et obole.

Les marchandises et denrées passibles de la coutume étaient évaluées par six tonloiers « preudes hommes jurez por garder le dreit au roy et à l'évesque et le dreit au

(1) Lits de plume et matelas. — (2) Cendre de bois prise au foyer. — (3) Ruches d'abeilles. — (4) Graisses clarifiées propres à l'éclairage. — (5) Axonge ou saindoux, qui est la graisse interne du porc fondue et épurée. — (6) Lard levé sur les reins du porc. — (7) Graisse de porc battue et non fondue servant à graisser les roues des voitures. — (8) Fruits et légumes acides. — (9) Cercles. — (10) Baleines. — (11) Phoque ou marsouin. — (12) Fabricant de rênes.

marcheans. » Trois d'entre eux étaient « les rentiers le roy, » c'est-à-dire les receveurs des rentes et droits domaniaux du roi ; les trois autres portaient le titre de « tonloiers l'évesque. » Leurs fonctions consistaient à encaisser le produit du tonlieu ou taxes sur les marchandises, et des péages provenant des foires et marchés. Ils allaient chaque samedi soir retirer des mains des portiers de la ville les sommes perçues par eux pendant la semaine. Leur bureau était au Châtelet (1).

Enfin le chapitre touchait à titre d'aumône ou de fondations une rente qui, de 1197 à 1643, varia entre 3, 15 et 20 livres p. par an (2).

Le curieux manuscrit où nous avons retrouvé ce tableau des droits coutumiers perçus par le chapitre contient beaucoup d'autres renseignements fort intéressants pour notre histoire locale. Nous n'avons pu nous défendre d'en reproduire quelques-uns dans la note ci-après (3).

(1) A, 556, arch. dép. du Loiret.

(2) A, 1084, arch. dép. du Loiret.

(3) Ce ms. in-4° de 21 feuillets parchemin porte pour titre : *Ce sunt les rentes d'Orliens et des appartenances*. L'écriture est du commencement du XIVe siècle, et l'encre en est presque partout décolorée et en plusieurs endroits effacée. Voici l'indication des principales matières qui s'y trouvent contenues :

1° Époques auxquelles se tenaient les foires de Pâques avant 1296 ;

2° Détails sur le guet que les artisans tenant les foires devaient faire dans la ville, du mercredi de Pâques au troisième mercredi suivant, en observant que chaque corps de métier eût son jour particulier par semaine ;

3° Noms des villes franches dont les habitants ne paient au roi qu'un droit réduit pour les marchandises importées par eux à Orléans ou qu'ils en exportent, excepté pendant les foires de mars et de Pâques ;

4° Comparaison des mesures à blé de Saint-Pourçain, Nevers,

Nous ne pousserons pas plus avant cet exposé bien incomplet, assurément, des faits relatifs à l'histoire de notre église. D'autres dont nous n'avons ni l'autorité ni la compétence, sauront mieux que nous la compléter, mettre en

Cosne, La Charité, Danzy, Tours, Baugency, Meung, Amboise, Blois, Saumur, avec les mesures d'Orléans ;

5° Appréciation en livres orléanaises des *pesées, fourches* et *sommes* de fer de Normandie, Touraine, Nivernais, Puisaye, Franche-Comté, et en particulier Besançon, Nevers, Saint-Aignan en Berry, Valençay et Vezelay;

6° Indication de plusieurs anciennes coutumes telles que le *trépas* de Chaon (droit de péage ou passage par terre) ; la glan (glandée de Vitry); le droit qu'ont plusieurs officiers du roi de participer aux oënces ou oyences, qui sont une taxe de 10 d. obole due par les bouchers, les marchands et les bourgeois d'Orléans, en sus d'un autre droit variable d'affiliation (en tout 27 s. 7 d. environ), et qu'ils payaient au roi en échange de certains priviléges. Ces privilégiés formaient ainsi une sorte de confrérie. La taxe était prélevée à la suite d'un repas dont le chapitre et la maladrerie de Saint-Ladre faisaient les frais, et qui avait lieu une fois l'an à cri public. De là le nom d'oënces (*audientia*). Le chapitre obtint de Charles IX, par lettres du 6 août 1535, l'abolition de ce droit onéreux. (*Rép.*, I, p. 87.)

7° Observations sur le produit de la récolte en vins dans l'Orléanais pendant les années 1293 et 1295;

8° On y trouve aussi mentionné le départ pour Angoulême, en 1296, par ordre du roi, de tous les seigneurs possesseurs de fiefs jouissant d'un revenu de 60 livres. La cause de cet appel n'est pas indiquée;

9° Enfin un fragment de la recette faite au jour de la Saint-Martin d'hiver 1427 du denier dû par chaque boucher et du versement fait à Saint-Ladre après le réglement du compte d'une somme de 32 d. et d'un certain nombre de fromages, de connins (lapins) et de harengs.

Nous n'avons pas voulu donner plus d'extension à cet aperçu, car la question des revenus fiscaux du duché d'Orléans a été traitée avec ampleur et compétence par feu M. de Vassal, dans le deuxième volumes des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*. C'est donc à ce travail aussi intéressant qu'érudit que nous renvoyons ceux qui voudraient étudier plus complètement nos anciens droits domaniaux et fiscaux.

relief ce qui est digne de remarque, en un mot, élever au corps important dont nous avons essayé de faire revivre le passé un monument moins indigne de lui.

Nous nous estimerions néanmoins heureuse si par de patientes recherches, nous avions pu, tout au moins déblayer le terrain, dissiper l'obscurité qui enveloppe encore notre église du moyen-âge et contribuer à vulgariser les grands souvenirs qu'elle a léguées à notre admiration et à notre respect.

APPENDICES

PREMIER APPENDICE

LE CLOÎTRE SAINTE-CROIX (1).

§ I. Sa situation, sa circonscription, son étendue. — § II. Monuments et édifices publics dans l'intérieur du cloître. — § III. Portes, rues, maisons canoniales, maisons historiques. — § IV. Bibliothèque capitulaire.

§ I. — SITUATION, CIRCONSCRIPTION, ÉTENDUE DU CLOÎTRE.

Les documents conservés dans nos dépôts publics et les précieuses indications du *Répertoire* permettent de reconstituer avec quelque certitude l'ancien cloître Sainte-Croix, où se sont accomplis la plupart des faits signalés dans cette étude.

Pour mieux saisir sa situation à l'intérieur de la ville, il faut se remémorer le tracé de la première enceinte d'Orléans à l'est et au nord, telle qu'elle s'était conservée depuis les Romains jusqu'après l'annexion d'*Avenum ;* cette annexion, vers 1300-1345, n'ayant en rien modifié les limites orientales et septentrionales de la cité.

La ville, toujours bornée au midi par la Loire, l'était alors des trois autres côtés par une ligne d'épaisses mu-

(1) Pour faciliter l'intelligence de cette description topographique, nous y avons joint un plan détaillé de l'ancien cloître.

oix en 1779.

L'Evêché

28 Evêché cour

c

Evêché 26 cour

Evêché cour

c

R. S.t Eust.e

Rue

27

c c

cour

24

Chapelle 29 +

Jardin de L'Evêché

cour

R. Moyen

cour

cour

E.

Jardin Jardin Jardin Jardin

Jardin

cour

Jardin

c

24 cour

21 cour

cour

cour

c

Cloître S.te Croix

2

cour

cour

Bourdon Blanc

cour

1 bis. cour

Jardin

c

cour

cour

c

cour I cour

cour

25

cour

c

N.B

cour

cour

Cloître S.t Etienne

cour

24

cour

c

cour

cour

c

100 mètres

(Archives au Loiret. Série A N.° 614)

H. Poullain.

railles flanquées de tours à 60 mètres d'intervalle. Ces murs s'étendaient, au levant, de la tour *Neuve* et de la tour *Blanche*, qui est aujourd'hui à l'orient le dernier vestige (1) apparent de nos antiques fortifications, jusqu'à la tour de la *Fauconnerie*, située un peu en arrière de l'angle de la rue du Bourbon-Blanc et de celle de l'Évêché, vers l'emplacement actuel du secrétariat épiscopal.

Au nord, ils avaient pour point de départ la tour de la *Fauconnerie* et se prolongeaient un peu en arrière de la rue de l'Évêché — qui occupe l'emplacement des anciens fossés — jusque vers la place du Martroi ; puis, suivant la rue de la Hallebarde, le cimetière Saint-Paul et la rue de l'Écu-d'Or, ils aboutissaient à la Loire.

Le cloître, de forme quadrilatérale, occupait tout l'angle nord-est de cette enceinte.

A l'est, il s'appuyait aux murs de ville sur une longueur d'environ 190 mètres, depuis l'ancienne église Saint-Étienne jusqu'au jardin épiscopal. De ce point jusqu'à la rue de l'Évêché, il comptait à peu près 170 mètres, ce qui faisait une longueur totale au levant de près de 360 mètres.

Du côté septentrional, il s'appuyait de même aux anciennes murailles à partir de l'Évêché et ses dépendances, jusqu'à la porte *Parisie*, dont la rue sur laquelle ouvre l'Institut musical occupe l'emplacement.

La limite occidentale s'étendait de la porte Parisie jusqu'à l'angle sud-ouest de la rue de Semoy, en traversant la place Sainte-Croix actuelle et suivant la rue Parisie, *alias* rue Saint-Martin-de-la-Mine.

(1) Un fragment considérable de la première enceinte d'Orléans, du côté occidental, malheureusement voué à une prochaine destruction, reste encore aujourd'hui entre la rue Sainte-Catherine et le marché à la criée, ancien emplacement de l'église Saint-Hilaire

La rue de Semoy lui servait de bordure au midi, et, traversant la rue de l'Écrivinerie, aujourd'hui rue Pothier, la ligne de l'enceinte claustrale longeait la façade méridionale du prétoire pour aboutir, au travers d'un massif d'habitations, à l'emplacement de l'église Saint-Étienne. Ce côté offrait une longueur d'environ 550 mètres. L'étendue superficielle du cloître présentait donc une surface d'à peu près 200,000 mètres ou 20 hectares, y compris le palais épiscopal et ses dépendances.

On voit par cette délimitation sommaire que si l'enceinte claustrale s'étendait sur tout l'angle nord-est de la cité, l'Évêché, à son tour, occupait l'angle nord-est du cloître, bien qu'il n'en fît point partie.

§ II. — Monuments et édifices publics a l'intérieur du cloître.

De nombreux édifices ou établissements publics se rattachant au corps capitulaire étaient renfermés dans cette enceinte.

Au centre, la cathédrale, dont la partie occidentale a pris ultérieurement un développement qu'elle n'avait pas autrefois.

A l'angle nord-ouest, l'Hôtel-Dieu — soumis à la juridiction spirituelle et temporelle du chapitre. — Sa belle salle Saint-Lazare n'était séparée de la cathédrale que par une étroite ruelle; la masse imposante de ce vaste monument occupait, en le dépassant quelque peu à l'ouest, l'emplacement du square au centre duquel s'élève aujourd'hui la statue de Pothier.

A l'angle sud-est, mais en dehors des limites du cloître, l'ancienne église Saint-Étienne, qu'on suppose avoir été, pendant un temps, cathédrale, et dont le titre pa-

roissial fut supprimé en 1655. Les bâtiments en furent démolis en 1722.

A l'angle sud-ouest et à l'intérieur du cloître, l'église de Saint-Pierre-Lentin, où l'on baptisait les enfants nés à l'Hôtel-Dieu. Cette église, devenue après la Révolution salle de concert, puis temple protestant, est aujourd'hui maison particulière et porte le nº 4 de la rue à laquelle elle a donné son nom.

Au midi, devant l'entrée latérale de Sainte-Croix, s'étendait une belle place plantée d'ormes qu'on nommait le *Grand-Cloître*. Elle a gardé sa forme et ses dimensions primitives.

Ses bornes étaient : au nord, l'église cathédrale ; au levant, le doyenné, placé entre le tour de l'abside et la rue qui continue le cloître Saint-Étienne et qu'on nommait comme aujourd'hui rue du Cloître-Sainte-Croix, puis quelques maisons canoniales et la prison sise à l'angle sud-est. Tout le côté méridional était occupé par un long bâtiment presque isolé, éclairé d'un côté sur le cloître et de l'autre sur la prolongation de la rue de Semoy. Le prétoire en occupait le rez-de-chaussée ; au premier étage était la bibliothèque, et tout à l'extrémité le logement du concierge. Ce bâtiment était séparé de la maison qu'habita au XVIIIe siècle l'illustre jurisconsulte Pothier par la grande porte du cloître ouvrant sur la rue de l'Écrivinerie, aujourd'hui rue Pothier. Une longue bordure de maisons canoniales, au milieu desquelles était l'issue de la rue Saint-Pierre-Lentin, servait de limite à cette place du côté occidental.

Au sud de la cathédrale, entre la large rue latérale faisant le pourtour du monument et celle de Saint-Pierre-Lentin, vers l'emplacement de l'ancien presbytère, aujourd'hui école municipale, étaient installés le tré-

sor (1), les caves, le grenier du chapitre et la maîtrise (psallette), peut-être même aussi la salle des assemblées capitulaires, qui paraît avoir été successivement transférée en divers locaux.

§ III. — PORTES, RUES INTÉRIEURES, MAISONS CANONIALES. MAISONS HISTORIQUES.

Quatre portes fermées la nuit (2) donnaient accès dans l'enceinte claustrale : deux au midi, — la porte Saint-Étienne, située dans le cloître de ce nom, vers la hauteur de l'église, dont on distingue encore les traces sur la muraille de la maison n° 3, et la porte ouvrant sur la rue de l'Écrivinerie (rue Pothier), attenant au prétoire et à la bibliothèque ; — une au couchant dont on voit encore quelques vestiges à l'extrémité de la rue Saint-Pierre-Lentin ; — enfin une au nord, faisant face à la porte septentrionale de Sainte-Croix, et donnant accès au grand cimetière.

Plusieurs rues, étroites comme elles l'étaient autrefois dans nos villes, sillonnaient l'intérieur du cloître et con-

(1) Jusqu'en 1560, il n'y eut qu'un seul trésor pour les titres et l'argent ; mais à cette date deux trésors sont mentionnés au Répertoire : le second porte le nom de *Thesaurus pecuniæ*. Les archives capitulaires souffrirent un dommage considérable des guerres de religion. Les chanoines essayèrent de les soustraire à la destruction en les cachant où ils purent et une notable partie en fut perdue. (Rép. II, p. 103.) Deux chanoines étaient préposés à chaque trésor.

(2) Le chapitre attachait une importance majeure à la police du cloître. Un sonneur nommé en 1585 (ces fonctions étaient auparavant remplies par les marelliers laïcs) devait sonner le couvre-feu entre 7 et 8 heures du soir en été, et à 6 heures en hiver. (*Id.*, *ib*, p. 552). V. au chap. x, pour les détails sur la police claustrale.

vergeaient vers sa place principale : 1° les voies latérales au pourtour de la cathédrale ; 2° la rue du Cloître-Sainte-Croix, aboutissant au cloître Saint-Étienne ; 3° la rue Saint-Pierre-Lentin et son embranchement devant le portail de cette église et de son presbytère, qui lui attenait au midi.

Quarante à cinquante maisons claustrales occupaient les diverses rues de cette sorte de cité intérieure. Le nombre n'en saurait être exactement précisé, diverses habitations contiguës étant tantôt disjointes et tantôt réunies, au gré de leurs locataires.

Un certain nombre de ces habitations canoniales furent démolies pour la construction des tours.

Le chapitre en possédait encore quelques autres en dehors de l'enceinte claustrale, rue de l'Évêché et rue des Gobelets, près de l'impasse Sainte-Colombe. Toutes se louaient à l'enchère et par bail à vie.

Quelques maisons du cloître ont acquis une certaine notoriété et méritent d'être particulièrement signalées :

1° La maison du Châtaignier, habitée par Thibaut d'Aussigny, archidiacre de Sologne, puis évêque d'Orléans (1453). Elle était sise rue du Cloître-Saint-Étienne, près la grande porte du cloître, sur l'emplacement de la maison portant aujourd'hui le n° 3. Nous avons cité ailleurs l'acte capitulaire relatif à la résiliation du bail que ce dignitaire avait passé avec le chapitre (1).

2° Le Petit-Évêché. C'est le nom donné à une maison ouvrant par une porte ogivale dans le pourtour de l'abside,

(1) Voir, *Mémoires de la Société archéol. et hist. de l'Orléanais*, T. XIV, notre étude intitulée : *Élection de Thibaut d'Aussigny*. Cet acte capitulaire figure au n° 6 des Pièces justificatives.

et s'étendant entre le jardin actuel de l'Évêché et la rue du Cloître-Sainte-Croix, où l'on remarque encore ses fenêtres à moulures du XVe siècle. A l'issue de la Révolution, le grand séminaire y fut installé sous la direction du vénérable abbé Mérault. Elle est affectée actuellement aux conférences de Saint-Vincent-de-Paul.

L'hospitalité que nos évêques reçurent à diverses reprises dans le cloître pourrait n'être point étrangère à l'antique dénomination de cette maison canoniale. Il ne serait même pas impossible qu'elle eût été occupée par l'archevêque de Lyon qui, nous l'avons vu, possédait, en qualité de chanoine de l'église d'Orléans, une habitation claustrale.

3° Le doyenné, ouvrant sur le grand cloître, entre le tour de l'abside et la rue du Cloître-Sainte-Croix. Son emplacement répond à celui de la maison n° 6.

4° Le presbytère de Saint-Pierre-Lentin (aujourd'hui maison n° 2), attenant à l'église et la séparant de la rue Saint-Pierre-Lentin.

5° La maison tout récemment reconstruite, n° 3 de la rue Saint-Pierre-Lentin, était habitée en 1716 par le chanoine Philippe de Cougniou, docteur de Sorbonne, dont l'attachement à la secte janséniste et l'opposition qu'il fit à la bulle *Unigenitus* ont valu à son nom une regrettable notoriété. Réfractaire jusqu'au dernier moment à l'autorité de l'Église, il mourut en 1754, privé, par le refus du chapitre, des sacrements dans sa dernière maladie. Il possédait une riche bibliothèque qu'il légua aux chanoines réguliers de Saint-Euverte, à condition qu'elle serait ouverte au public.

6° La maison Pothier, où vécut et mourut notre illustre jurisconsulte, ouvrait sur la grande place du cloître.

§ IV. — BIBLIOTHÈQUE DU CHAPITRE.

Dans l'énumération que nous venons de présenter des édifices remarquables à un titre quelconque, sis dans l'enceinte claustrale, nous n'avons fait qu'indiquer la bibliothèque du chapitre, sur laquelle nous devons maintenant donner quelques détails.

L'histoire de cet établissement n'est pas complètement inconnue ; les points les plus saillants en sont signalés dans la préface du catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique d'Orléans. Nous avons pensé que quelques renseignements nouveaux, ajoutés aux indications succinctes du catalogue, seraient ici à leur place. Ils sont tirés de sources authentiques, c'est-à-dire des titres de notre église.

Dès une très-haute antiquité, de nombreuses conclusions font mention de cette bibliothèque, qui s'était formée par des dons et des acquisitions successifs, et à laquelle tous les membres du chapitre avaient un libre accès. Chacun d'eux en possédait une clef dont il lui était interdit de se dessaisir. La difficulté de former des collections bibliographiques, à une époque où la transcription des manuscrits exigeait de si difficiles et si patients labeurs, est l'explication naturelle du soin jaloux avec lequel le chapitre veillait à la conservation de ses livres et des précautions dont on le voit s'entourer, lorsqu'il consent à laisser pénétrer quelques personnes étrangères dans l'enceinte de sa bibliothèque.

Une conclusion du 15 novembre 1460 avait en effet réglé que désormais MM. les chanoines seraient autorisés

à amener avec eux qui leur conviendrait, à condition toutefois de demeurer présents tout le temps que ces lecteurs y seraient occupés. A cette époque d'ailleurs, et c'était un usage constant et général, tous les livres étaient fixés par une chaîne aux pupitres ou aux tablettes qui les supportaient; et si quelquefois on les en détachait pour les prêter à quelque personnage du dehors, c'était avec un luxe de précautions, destinées à prévenir tout accident d'avarie ou de perte.

Rien n'indique qu'avant le XVIIIe siècle le catalogue de cette collection ait été rédigé. Il n'est, en effet, question de cette opération dans les registres capitulaires qu'en 1730, et lors du dépôt de ce catalogue au trésor. L'on ne saurait trop regretter que les titres de tous les volumes, tant manuscrits qu'imprimés qu'elle renfermait, ne nous aient point été conservés.

Nous savons seulement qu'il s'y trouvait, outre un exemplaire de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, deux livres dont le titre n'est point parvenu à notre connaissance et que le chanoine Gombert légua le 6 mars 1475 :

Un exemplaire du *Décret* sans la glose et une Bible manuscrite, en deux volumes, qui fut portée au chœur pour y lire les leçons ; le tout coûta 19 écus ;

Un psautier manuscrit annoté, prêté en 1490 aux religieux de la Madeleine, et plusieurs psautiers imprimés acquis le 16 mai 1525 ;

Le *Liber Policraticus de nugis curialium*, de Jean de Salisbury, évêque de Chartres ;

Un ouvrage en dix volumes offert au chapitre en 1509 ;

La bible polyglotte de Lejay et un recueil des conciles, légués par M. le chanoine Boyetet.

Cette collection s'enrichit encore en 1695, d'un legs précieux et important : M. Groteste Des Mahis, chanoine

diacre et ancien ministre calviniste, fit don de tous ses livres à la bibliothèque capitulaire (1). Cet appoint, ajouté à un fonds déjà considérable,— bien que la fureur calviniste ne l'eût pas épargné, — fit sentir aux chanoines la nécessité d'une installation plus vaste, et en 1696 on transféra la librairie à l'étage supérieur du prétoire, où elle occupait deux pièces. Bientôt après M. Morel, horloger, propriétaire d'une riche collection d'estampes, de médailles et de livres, la léguait au chapitre par testament du 13 avril 1713. Deux nouvelles chambres furent alors jointes aux deux premières, et ces précieux objets, placés dans des vitrines, purent être admirés par les visiteurs. Une clause formelle, imposée à ses légataires par le donateur, était que les livres fussent mis à la disposition du public pendant une heure au moins par semaine (2). Conséquemment, chaque mardi, de quatre à six heures, les lecteurs étrangers au corps capitulaire pouvaient avoir communication de tous les ouvrages de cette bibliothèque.

Par suite de ces dispositions, un agrandissement de local s'imposant encore une fois, le chapitre résolut en 1750 de faire construire pour sa librairie un bâtiment spécial, et neuf ans après, il était en état de recevoir le public. Mais pour subvenir aux dépenses de ce projet, les chanoines durent sacrifier les seize beaux ormes dont l'ombrage séculaire protégeait la partie méridionale de l'enceinte claustrale (3).

(1) Ms. 475, Bibl. publique d'Orléans.

(2) Ms. 473, id.

(3) En 1599 ces arbres n'avaient pas encore été abattus et leurs branches touffues offraient un abri plein de fraîcheur et d'ombrage. Ce fut là qu'Henri IV, venu à Orléans, pour conférer avec le chapitre touchant la réédification de Sainte-Croix, s'étant arrêté après avoir entendu la messe célébrée par le doyen du chapitre, le siége étant

Le prix des tablettes seules s'éleva à 290 livres, et la plaque de marbre placée au-dessus de la porte d'entrée, en coûta 62.

Mais tandis que le chapitre activait l'aménagement de sa librairie, Mgr de Paris, démissionnaire de son siége épiscopal, lui faisait un présent d'une valeur considérable : 148 volumes des mémoires du clergé étaient déposés par lui dans la bibliothèque capitulaire (13 février 1754). La même année, un autre évêque d'Orléans, Mgr de Montmorency, lui envoyait en deux volumes in-folio les œuvres de Mgr Languet, archevêque de Sens.

En 1756, le chapitre acquit des héritiers de Mgr de Paris, moyennant 160 livres, un ouvrage du jurisconsulte Dumoulin.

En 1761 et 1764, M. le chanoine Torné lui fit don de son *Traité élémentaire de géométrie* et de trois volumes de ses sermons prononcés à la cour.

En 1764 et 1769, M. Loiseau lui offrit quatre volumes des *Guerres de Flandre* et son *Discours sur la Pucelle d'Orléans*.

Un du Cange en six volumes vint accroître en 1765 la bibliothèque capitulaire. Il coûta 80 livres.

En 1768, 202 livres furent consacrés à compléter les *mémoires du clergé*.

Enfin, en 1772, M. Cordier lui légua tous ses livres de théologie et de jurisprudence.

vacant, et avoir reçu dans la cathédrale le serment des évêques d'Angers et de Bayonne, toucha les écrouelles de tous les malades qui se présentèrent à lui. Les deux évêques et les officiers de sa maison l'entouraient et l'accompagnèrent ensuite dans le cloître. Enfin, il visita l'extérieur de l'église, qu'il s'engagea à faire promptement rétablir.

C'était aussi à l'ombre de ces arbres que se faisaient entendre les prédicateurs au retour de la procession commémorative de la délivrance d'Orléans.

Tous ces précieux trésors bibliographiques, conservés depuis quatre siècles par les chanoines avec un soin jaloux, furent dispersés et en partie détruits par le vandalisme révolutionnaire. Les rares épaves qui survécurent à cette triste époque, tirées du lieu où elles gisaient pêle-mêle, ont aujourd'hui trouvé dans la bibliothèque municipale de notre ville la place d'honneur à laquelle elles avaient droit. Mais il est juste de ne point laisser tomber en oubli que le chapitre de l'église cathédrale, en rendant sa librairie accessible à tous, inaugura à Orléans une innovation aussi heureuse qu'importante. Notre ville, auparavant, ne possédait encore aucune bibliothèque publique ; et lorsque la libéralité de M. Guillaume Prousteau l'enrichit des nombreux volumes qu'elle possède aujourd'hui, les gens studieux jouissaient depuis vingt ans déjà de moyens d'étude aussi faciles que variés, grâce à la riche collection bibliographique dont le chapitre lui avait ouvert l'accès.

DEUXIÈME APPENDICE

CHAPELLE ET MALADRERIE DE NOTRE-DAME-DES-BARRES.

VIDIMUS D'UNE CHARTE DE PHILIPPE DE VALOIS (1)
Du 12 novembre 1342 (scellé de cire brune).

A touz ceus, etc., Jehan Petit, garde de la prevosté d'Orliens, salut. Saichent tuit que nous, en l'an de N.-S. mil troys cenz qua-

(1) Nous n'ignorons point que cette charte a été imprimée par M. de Maulde dans son livre sur la *Condition forestière de l'Orléanais* (p. 520).

rante et quatre, le jeudy après la feste de la Saint-Vincent, veismes unes lectres ou privilléges, saines et entières seellées de cire vert et en laz de saie, du seel nouvel du roy nostre sire, contenans mot à mot la fourme qui s'ensuit : Philippe par la grâce de Dieu roys de France, savoir faisons à touz présenz et avenir que comme les proviseurs, frères et seurs de la maladrerie Nostre-Dame-des-Barres, pour les très granz et évidenz miracles qui ont esté ou temps passé et encores sont faiz notoirement de jour en jour ou dit lieu, aient encommencié et fait, ou la greigneur partie, une chapelle en l'onneur et révérence de la benoîte glorieuse Vierge Marie, des aumosnes et appors que les pèlerins et bonnes genz qui de loing y viennent en pèlerinaige, y ont fait et font chascun jour, et les diz proviseurs frères et seurs de ladicte maladrerie soient si pouvres et aient si poy de fondation et revenues que il ne pevent fere ne soustenir les choses qui y sont neccessaires ; et pour ce nous ont humblement supplié afin que le divin servise puist miex et plus honorablement estre célébré en ladicte chapelle, que nous leur vousissions faire nostre grace et aumosne pour aider à soustenir leur dicte chapelle et maladrerie. Nous inclinanz à leur supplicacion, et pour acroistre ladicte chapelle et maladrerie, avons donné et octroyé, donnons et octroyons par la teneur de ces présentes, pour Dieu et en aumosne, de nostre plein povoir, de certaine science et grace espécial à touz jours, héritablement et perpétuelment, aus diz proviseurs frères et seurs, pour eus et pour leurs successeurs, l'usage en noz boys d'Orliens en la garde de Courcy-ou-Loige, emprès pié, pour leur ardoir, pour édifier et pour soustenir leur dicte chapelle et maladrerie, les appartenances et héritages d'iceulz présens et avenir, où que il soient ; et parmi ce, il nous octroient gracieusement à faire célébrer en ladicte chapelle, chascune sepmaine, au jour de jeudi, perpétuelment et sollempnement, pour nous et pour les nostres à qui nous sommes tenuz, une messe dou Saint-Esperit et aussi après nostre decez, vigille et messe de morz pour l'âme de nous chascune sepmaine, au jour de lundi perpétuelment. Si donnons en mandement, etc. Donné à Chasteauneuf-sus-Loire le xj^e jour de

novembre l'an de grace mil ccc quarante et deux. (Arch. dép. du Loiret, fonds de Sainte-Croix, série G, II.)

Par lettres du même prince données à Châteauneuf le 29 août l'an 1343, il est octroyé « au maistre de l'ostel Saint-Ladre de Nostre-Dame-des-Barres, lequel a en garde ou dit hostel les reliques et aornemens de ladicte église, que en ycellui hostel noz chiens ne les vallez qui les gardent ne soient des ores en avant habergiez, de droit ne autrement, en quelque manière que ce soit ; et ce deffendons-nous ausdiz vallez et à tous autres sus quanquil pevent meffaire envers nous. »

Le chapitre affermait la moitié des offrandes et des oblations de la chapelle de Notre-Dame-des-Barres. Le bail se renouvelait tous les trois ans. L'autre moitié des oblations appartenait au curé de Boigny. (Arch. dép., *ibid.*.) .

En 1339, par acte passé sous le scel de la prévôté d'Orléans, le grand-maître de Saint-Jean de Jérusalem, Jean de Paris, et les frères Pierre de Bassonville, Pierre Gordement de Vaise et autres chevaliers du même ordre, vendent moyennant 40 livres au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Jean de Marches, chantre, et Jean Quenet, pénitenciers, comme proviseurs de la maladrerie des Barres, et pour être perpétuellement annexés à la maladrerie, une maison et vignes à Boigny, sises en la censive de Guyot Deloines, maçon à Jargeau, qui força lesdits frères de Saint-Jean de Jérusalem de se dessaisir des susdits héritages qui étaient tombés entre leurs mains parce que Belon femme de Guillaume de Fresnoy, *sœur donnée* de leur ordre, et feu Berrier Asselin, aussi *frère*

donné, les leur avaient apportés, et le sieur Deloine « ne vouloit pas que ilz les tenissent plus en leur main, » et que « s'ilz ne s'en dessaisissoient, le dit seigneur censier appliqueroit et tourneroit les diz héritaiges en sa main (1). »

Orig. parch., liasse de Notre-Dame-des-Barres, fonds de Sainte-Croix, Arch. départ. du Loiret.)

INVENTAIRE DE LA CHAPELLE.

Veci l'inventoire de l'ostel de Notre-Dame-des-Barres, qui fu fet l'an mil ccc. lx, le jour de la saint Jaque et saint Christophle, en la présence de Pierre Dou Boès et Johannot Hendier,

(1) La coutume d'Orléans porte (art. XL) que « les gens d'église et de mainmorte ne peuvent acquérir ne tenir héritage en leurs mains au préjudice des seigneurs de fief : ains sont tenus d'en vuider leurs mains et de les mettre entre les mains qui ayent puissance de les vendre, aliéner et d'en disposer, en sorte que les droits féodaux n'en soient diminuez. » Tous les gens de mainmorte qui devenaient acquéreurs devaient auparavant s'assurer du consentement du seigneur dont les héritages relevaient, et celui-ci leur imposait alors telles conditions qu'il jugeait à propos, à moins qu'ils ne fussent déjà en possession de lettres d'amortissement. C'est ce qu'exprime formellement la coutume : « Si aucun héritage censuel est vendu, donné ou autrement aliéné, ou rente sur icelui constituée à l'église ou gens de mainmorte, le seigneur censier, si bon lui semble, en fera vuider les mains à celui qui l'a acquis ou auquel il auroit esté donné ou aliéné, et ne le recevra à vicaire s'il ne lui plaist. » (*Cout. d'Orléans*, art. CXVIII.) Pothier ajoute : « à moins qu'ils n'eussent lettres d'amortissement.» Il n'est pas spécifié de quel genre était cette censive; mais elle était probablement *à droit de vente*. Le seigneur n'y percevait aucun profit par mort; mais le droit de relevoison du denier six devait s'acquitter à chaque mutation.

Il résulte donc du cas dont il s'agit ici que les frères de Saint-Jean de Jérusalem avaient négligé de s'assurer le consentement de leur seigneur censier, n'avaient pas sollicité et obtenu de lettres d'amortissement et n'avaient pas acquitté le profit de relevoison du denier six. Le sieur Deloynes était donc rigoureusement dans son droit.

clerc de feu monseigneur Jehan Rouceau, par la main monseigneur Rogier Lecomte, curé de Veneci et notaire de monseigneur l'évesque d'Orliens.

Premièrement, pour l'inventoire de la chapele : I *galice* (1) d'argent. *Item,* I *mesel* (2) qui n'est pas noté. *Item,* I *grael* (3). *Item,* I manuel. *Item,* I sequencier noté. *Item,* XI père de *corporiaus* (4). O (5) II *estues*, l'un couvert de soie, et l'autre est de *boes* (6). *Item,* une père de vestemens tous complès (7). *Item,* une *eschelète* (8). *Item,* la coupe à porter le corps Jhesu-Christ pour les malades. *Item,* le pié d'une *croes* (9). *Item,* ung *tabliau o le forriau* (10) de cuir. *Item,* une pierre de Israël. *Item,* II autres *scintuares* (11). *Item,* une petite *croisete* (12). *Item,* II custodes. *Item,* une croes sus l'ostel. *Item,* II autres benoes (13). *Item,* II sorpelis mauvès (14). *Item,* I parement à mectre en une toale (15) sus l'ostel. *Item,* les paremens pour II aubes. *Item,* VI buretes à metre le vin et l'*iaue* (16). *Item,* III *fanons* (17) et III estoles. *Item,* une *chainture* (18) de fil. *Item,* III *émis* (19) et III *touales* (20) d'ostel. *Item,* une *touale* à Nostre-Dame du *Capiteau*. *Item,* III verges de fer pour les custodes. *Item,* les fers à *fere dou* (21) pain à chanter. *Item,* II petis *oreliés* (22). *Item,* une *boëte* (23) à II *clées* (24).

L'Inventoire (25) de l'ostel (26) : Premièrement, VI dras de lit soufisant (27), de lé et demie., *Item,* VI mauvés dras de lit. *Item,* IIII napes bonnes. *Item* V napes mauvèses. *Item,* III petites touales mauvèses. *Item,* I *quevreciel* (28).

(1) Calice. — (2) Missel. — (3) Graduel. — (4) Corporaux. — (5) Avec. — (6) Bois. — (7) Complets. — (8) Clochette. — (9) Croix. — (10) Fourreau, sac. — (11) Châsses ou boîtes à mettre les saintes huiles. — (12) Petite croix. — (13) Autels bénits. — (14) Surplis mauvais. — (15) Nappe ou serviette. — (16) L'eau. — (17) Manipules des prêtres. — (18) Ceinture ou cordon. — (19) Amicts. — (20) Nappes. — (21) Du. — (22) Oreillers servant à soutenir le missel pendant la messe. — (23) Boîte. — (24) Clés. — (25) Inventaire. — (26) La maison. — (27) Convenable. — (28) Couvercle.

Au dos de cette pièce :

« Inventarium mobilium capelle et domus de Barris. »

« Veci cen qui a estoy baillié à Guillot Le Roy :

« Premièrement, I galice. *Item*, III pere de corporiaus. *Item*, I mesel. *Item*, I breviare de demie temps. *Item*, I manuel. *Item*, I grael. *Item*, I sequencier tel quel. *Item*, I pere de vestemens tous complès. *Item*, III toales. *Item*, II custodes. *Item*, II ostes benois. *Item*, une pierre de Israël. *Item*, ung *sentuare de laton*. *Item*, le *versiau* (1) à porter le cors Jhesus-Crist. *Item*, unes balances et une livre. *Item*, une huce plate et une comble. *Item*, une huce comble. *Item*, IIII buretes. »

(Archives du Loiret; G, Fonds du chapitre Sainte-Croix d'Orléans; layette de la chapelle Notre-Dame-des-Barres. — Parchemin original français, de 40 à 41 centimètres de haut sur 160 à 165 millimètres de large. — 67 lignes, non compris un report de ligne, au droit; 12 lignes au revers, sans la cote.)

(1) *Urceus*, reliquaire.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

LISTE DES DIGNITAIRES DU CHAPITRE DE L'ÉGLISE D'ORLÉANS.

§ I. Doyens — § II. Grands archidiacres. — § III. Chantres. — § IV. Sous-doyens. — § V. Cheveciers. — § VI. Archidiacres. — § VII. Sous-chantres. — § VIII. Scholastiques. — § IX. Pénitenciers. § X. Archiprêtres.

§ I. — Doyens. (D'après la *Gallia Christiana*.)

550. S. Theodemirus, abb. Miciacensis, circ.
940. Valinus, circ.
1026. Erfridus I.
1028. Radulfus I.
1038. Erfridus II.
Robertus, tempore Isembardi.
1063. Haimo.
1069. Cardinalis, nommé par le chapitre, approuvé par l'évêque.
1075. Joscelinus. (L'évêque avait nommé Evrard.)
1080. Helgaudus.
1091. Hatto.
1095. Sanctio.
1104. Hugo I.
1112. Stephanus I de Garlanda.
1149. Simon I.
1155. Johannes I.
1165. Johannes II de Catena.
1168. Hugo II de Garlanda.
1198. Fulco I (réunion du decanat au chapitre).
1204. Philippus.
1205. Henricus I.
1210. Hervæus I.
1215. Fulco II.
1218. Lebertus.
1240. Manasses II de Nantolio.
12... Terricus.
1253. Odo de Bussy.

1265. Joannes III de Mauvoisin, mort.
1265. Guillelmus d'Issi.
1283. Joannes IV de Flagitiaco
1287. Adam Rigaud.
1297. Radulphus II Grosparmi.
1312. Aimericus de Cusorn.
1344. Bertrandus de Budos.
1354. Hugo III de Fay.
1365. Hervæus II de Rupis.
1370. Joannes V Fabri.
1385. Stephanus II de la Noix.
1404. Petrus I Regnier.
1415. Simon II.
1418. Petrus II de Puival (1) (nepos Greg. XI).
1418. Henricus II Luppier.
1435. Joannes VI de Vailpeau.
1436. Joannes VII de Vailly.
1475. Guillelmus II Compaing
1482. Joannes VII de Guy.
1483. Guillelmus III Compaing.
1484. Cristophorus de Brilhac.
1499. Joannes IX.
1505. Ludovicus de Nossay.
1510. Jacobus Lucas.
1526. Menaldus de Martorio.
1546. Guillelmus Lateranus.
1565. Jacobus Amyot.
1571. Audreas Musset.
1580. Germanus Vaillant.
1586. Godefridus Pin.
1590. Franciscus des Vaulx.
1596. Franciscus Jamet.
1598. Carolus de la Saussaye.

§ II. — Grands archidiacres (2).

350. Mansuet.
867. Simon.
974. Humbert.
981. Thierry.
1027. Archenault.
1060. Cardinal. (*Annexion du grand archidiaconé au doyenné.*)

(1) Pierre de Puydeval, dont le nom figure dans le *Gallia* à la date de 1418, apparaît dans un acte de 1388 avec la qualification de doyen de l'église d'Orléans. Cette pièce se trouve dans le registre des causes du bailliage. (Arch. dép., A, 1985.)

(2) Bien que ces listes de dignitaires soient empruntées à Hubert, *Mém. pour servir à l'hist. d'Orl.*, I, f° 399, nous avons modifié quelques noms et quelques dates d'après les chartes.

§ III. — CHANTRES. (2e *dignitas extra capitulum.*)

1022. Théodatus (1).
1027. Erfroy.
1038. Aldrade.
1059. Aimon.
1060. Guimond.
Arnoul.
1067. Giraldus (2).
1080. Hugues.
1092. Maurice.
1103. Sevin ou Seguin.
1124. Philippe.
1127. Philibert (3).
1140. Liger.
1146. Hugues II.
1153. Girault II ou Girard.
1159. Guillaume (4).
1172. André.
Yves.
..-1215. Robert.
1219. Jacques.
1295. Thibaut de Sancerre.
1302. Pierre de Sore.
1317. Jacques Flotte.
1333. Jean de Marchez.
Pierre de Bourges.
Mathurin Tixier.
1370. Philippe de Moulins.
1372. Martial.
1400. *N.*
1450. Guillaume Mois.
1475. Pierre Trunel.
14... Amédée Gombert.
1500. Ouen Daniel.
1522. Jean Girard.
1535. Robert Courreau.
1546. Thomas Lepiffre.
1599. Mathieu Lepetit.

(1) Théodatus est le premier chantre connu de l'église d'Orléans. C'est sans doute à cause de la tache d'hérésie qui déshonore son nom qu'Hubert l'a passé sous silence. Il fut en effet compromis dans la compagnie d'Étienne, de Lisoïus et des dix chanoines de Sainte-Croix que le roi Robert, en 1022, fit condamner au bûcher comme convaincus de catharisme. Feignant au dernier moment d'abjurer son erreur, Théodatus échappa au supplice. Mais après sa mort, on reconnut que sa conversion avait été simulée et qu'il n'avait jamais renoncé aux abominables pratiques de l'hérésie manichéenne. Il fut donc exhumé et ses restes jetés à la voirie. (Bibl. de l'École des chartes, 5e livr., 1880, p. 502.)

(2) De 1003 à 1072 on trouve le nom de Giraldus dans le *cartulaire de la Sauve-Majeure*, prieuré de Semoy. (Bibl. publ. de Bordeaux.)

(3) *Liber rubeus sanctæ Crucis*, ms. 78 de la Bibl. nation., fonds latin.

(4) *Ibid.* Hubert le place en 1163.

§ IV. Sous-doyens. (2ª *dignitas in capitulo, tertia extra capitulum.*

1027. Théodelut.
1038. Garin.
1059. Remond.
1066. Renthon (1).
1092. Geoffroy Pejor Lupo (2).
1112-1138. Archembaud.
1138. Etienne, neveu d'Archembaud.
1146. Zacharie.
Gauthier.
1163. Hugues.
1167. Letold.
1187. (?) Pierre.
Nicolas.
1213. Payen.
1225. Guarin.
1242. Eudes.
1253. Pierre de la Motte.
1295. Thomas.
1312. Raimond.
Gui de la Campagne.
Thomas Legros.
1395. Guillaume Fabry.
1413. Gui d'Avy.
1421. Guillaume de Hellende.
1445. *N.*
14... Jean Leviste.
1485-1492. Henri Leviste, nepos (3).
1493. Guillaume Charpaut.
1497. Odet Dumoustier.
1536. Bérault Foubert.
1550. Michel Boucher.
1570. Denis Boucher.
1590. Jean Robert (périt assassiné le 6 janvier 1628).

§ V. — Cheveciers.

1066. Gauthon.
1092. Hugues.
1100. Manassès.
Circ. 1104-1112. Barthélemy (4).
1146. Raoul.

(1) Cart. de la Sauve, prieuré de Semur. Hubert le place en 1067.
(2) Cart. de la Sauve-Majeure, [illegible] 1104-1112.
(3) Nous trouvons à la date du 13 novembre 1488 un [illegible] messire Henri Leviste, sous-doyen [illegible] et [illegible] de l'Église, à cause de [illegible] pour la [illegible] 1492.
(4) Cart. de la Sauve, [illegible] Hugues II [illegible] en 1122.

1157. Manassès II, nepos episcopi.
1159. Hugues (1),
1228. Hernoul.
1249. Eudes de Lorris.
1258. Jean de Courtenay.
1280. Guillaume Deschateaux.
1320. André de Florence.
1380. Pierre de Pacy (réunion de la chevecerie à la mense capitulaire, 1394).

§ VI. — Archidiacres (2).

Archidiacres de Pithiviers.

974. Archembaut.
1027. Guarin.
1027. Theduin.
1080. Morisse.
1092. Hugues.
1111. Burchard.
1126. Algrin.
1168. Herbert.
1179. Henri.
1179. Burchard.
1199. Adam.
1236. Guillaume de la Ferté.
1241. Thierry.
1245. Gilon de Lorris.
Jean de la Porte.
Etienne Buatel.
Berard de Putry.
1406. Jean Le Masle.
1421. Jean Delorme.
Jean de Centignonville.
Pierre de Nantua.
1557. Jean Guiter.
1592. Jacques Boinard.
1594. David Chopin.
1600. Jacques Robert.

Archidiacres de Beauce.

974. Elizard.
1027. Thescelin.
1038. Vaudelbert.
1059. Hubert.
1092. Eudes.
1103. Wulgrin.
1134. Henri, fils du roi Louis VI.

(1) *Cart. de Sainte-Croix, Liber rub.*, omis par Hubert.

(2) Dans une charte de Sainte-Croix, du 5 mars 1135, *Livre rouge,* les noms de Raoul et de Payen, archidiacres, ne sont accompagnés d'aucune désignation d'archidiaconé. Nous trouvons de même, dans le *Cartul. de la Sauve maj.*, Évrard en 1072 et Gaufridus en 1213, et dans les *Historiens des Gaules*, Stultus en 1239, t. XXII, p. 610. Hubert ne donne aucun de ces noms dans ses listes.

1146. Philippe, frère du précédent.
1167. Simon.
1180. Etienne.
1204. Pierre.
1217. Simon.
1230. Robert.
1239. Thierry.
1246. Guillaume.
1248. Robert.
1260. Renault.
1270. Jean de Meung.
276. Thomas.
1300. Jean de Saint-Vrain.
1320. Pierre de Leury.
1329. Pierre de Clermont.
1360. Jean Acquiétard.
1385. Imbert (1).
1413. Baudet.
1421. Jean Parinet.
1428. Jean Cornillau.
1491. Gui Boillève.
1497. Jean de Laubespine.
1509. Jean de Pathay.
1512. Jean Foyal de Herbaut.
Ant. de Fontpertuis.
D. des Personnes.

Archidiacres de Sologne.

974. Durand.
1038. Theduin.
1059. Hervé de Meung.
1094. Jean.
1130. Jean de la Chaine (2).
1145. Pierre.
1165. Marescot (3).
1180. Daniel.
1183. Cadurque.
1204. Guillaume.
1210. Étienne.
1219. Guarin.
1224. Robert de Thoury.
1231. Renault.
1233. Mainfroy.
1237. Robert.
1240. Guillaume Lemaistre.
1244. Geoffroy.
1261. Hervé II.
1283. Pierre II.
1288. Pierre III de Châtignonville.
13... Jacques de Flagy.
1316. Amy d'Orléans.
..-1319. Jean de Saint-Vrain.
..-1329. Regnault.
13... Jean de Savigny.
1383. Pierre IV de Laville.
1388. Pierre de Villiers (4).
14... Guillaume Lenoir.

(1) Guillaume de Blois aurait été archidiacre de Beauce en 1370, d'après M. Bellu (arch. de la Charité, p. 377).

(2) Il était encore archidiacre de Sologne en 1154, d'après une charte du *cartulaire de la Sauve-Majeure*, prieuré de Semoy.

(3) *Cartulaire de la Sauve*, prieuré de Semoy. On le trouve dans un acte de 1165-1168. Hubert le met en 1172.

(4) Arch. dép., A, 1988.

Pierre VI, de Mareau.
Renault Chertemps.
1440. Thibault d'Aussigny, nommé évêque d'Orléans en 1452.
1474. Gui de Bèle.
1477. Charles de Fraville (1).
1482. Louis de Nossay.
1507. Edme Philippon.
Ythier Moyreau.
Jules Moyreau.

Archidiacres de Baugency.

974. Foulques.
1059. Haderic.
1111. Gilbert.
1150. Hugues de Rue-Neuve.
1171. Henri.
1234. Robert.
1249. Eudes.
1254. Hervé des Roches.
1276. Jacob.
1303. Pierre de Laon.
Jacques Ducoin.
1377. Pierre Ducoin (2).
1399. Vincent du Clocher.
1414. Jean Parinet (1414-1448).
1448-1469. Étienne de Montdidier, mort en 1469.
Jean Hue.
1513. Jacques Damiot.
1551. Etienne Marchand.
1565. Michel Poret.
1572. François Briant.
1592. Charles de Baillon.

Archidiacres de Sully.

974. Gérault.
1059. Joscelin.
1090. Raoul.
1104. Archembaud.
1116. Hermenfroi (3).
1129. Jean de la Chesne (4).
1153. Jean II.
1172. Marescot.
1200. Jean III.
1240. Robert.
1254. A.
1262. Robert.
1267. Hugues.
1270. Pierre de la Marolle.
1281. Robert de Cholista.
Jean IV de Cholista.
Amaury de Voisins.
1308. Jean V.
Mathieu de Chailly.
Gilles Cherite.
1347. Pierre de Beaufort.
1361. L.

(1) Omis par Hub.

(2) 1373. D'après M. BELLU.

(3) *Cartul. de la Sauve maj.*, prieuré de Semoy. Hubert le met en 1172.

(4) Omis par Hubert.

13... Pierre de Puideval.
1380. Simon Gueret.
14... Robert de Marcilly.
Jean de Roboreto.
Haimon de Querquentiou.
14... Jean Cholista.
1485. Yves le Prévost.
1502. Louis de Nossay.
1529. Pierre de Létoile.
1565. Th. Lepiffre.
159.. Pierre Auvray.

§ VII. — SCHOLASTIQUES.

1054. Eudes (1).
1059. Arnoul.
1103. Alfred et Jacques (2).
1111. Hugues (3).
1146. Anseau.
1186. Foulques.
..-1203. Jovin.
1203. Jean.
1204. Irvin.
12... Vincent.
12... Hugues.
12... Élie.
12... Raoul, de Meung.
12... Odon d'Arthèse.
1304. Milon.
Guillaume Chandut.
1365. Jean (Joupy?).
1375. Simon de Chamaud.
Pierre de la Paulme.
1400-1416. Raoul du Refuge.
1450. Salat.
145.. Émeric de Chambre ou Chambertin.
1493-1497. Jean Nicolaï.
1509. Arnoul Ruze.
1585. Mathurin Piédru.
Jacques Damain.
1596. Charles de la Saussaye.

§ VIII. — SOUS-CHANTRES.

1038. Vauthier.
1066. Hildegaire (4).
1111. Mainfroy.
1122. Odolric.

(1) Dès la création de l'école épiscopale, Wulfin Boëce, ami de Charlemagne, en reçut la direction; peut-être devrions-nous le mettre en tête de cette liste des scholastiques, où M. le chanoine Hubert ne fait pas non plus figurer les noms d'Étienne et de Lisoïus, qui furent condamnés au supplice du feu en 1022 comme hérétiques.

(2) V. MURATORI, *Script.*, t. V, p. 461.

(3) Il passe pour être l'auteur de la prose *Laudes crucis attollamus* qui se chante le jour de l'Invention de la Sainte-Croix. (Voir le nécrol. au 15 des kal. d'octobre, *Voyage Liturg.*, p. 207.)

(4) Cartulaire de la Sauve. — Hubert le met en 1092.



1146. Odeillard.
1153. Garnaud (1).
1175. Guarin.
1185. Raoul de Meung.
1217. Hugues.
1222. A.
12... Guillaume.
..-1313. Pierre de Bourges.
13... Henri d'Abbeville (2).
..-13 .. Hugues de Boiscommun.
1373. Jean Chevalier ou Chevallery.
1398. Jean de Mascon.
1425. Louis Nicolaï.
Jean Berthereau.
1461. Jacques de Mareau.
Raoul de Valoison.
1500. Lié Rousseau.
1543. Jean Rousseau.
1597. Jean Baudon.

§ IX. — Pénitenciers.

1115. Zacharie.
1153. Martin.
12... Guimond de Chartres.
13... Guillaume Acquiétard.
1339. Pierre d'Inteville.
1339. Jean Canet (3) ou Quenet.
Philippe de la Ronce.
14... Pierre des Crosses.
14... David de Noaille.
1447. Guillaume de Vezines.
1485. Guillaume des Crosses.
1528. Pierre Marini.
1535. Antoine Descomtes.
Philippe de Louge.
1580. Hugues Burlat.

§ X. — Archiprêtres.

974. Frambert.
David.
Etienne.
Alfroy.
1038. Frodon.
1059. Odolric.
1092. Maurice.
1111. Foucher.
1126. Eudes.
1135. Pierre.
1135. Oellard.
1153. Garin. (4)

(1) On le trouve dans un acte de 1154, de la Sauve, et en 1153 dans un acte de Sainte-Croix.

(2) M. Bellu signale en 1370 un sous-chantre du nom de Jean Aulic. (Arch. dép. de la Charité, p. 377.)

(3) Hubert le met en 1358, mais il était en charge en 1339.

(4) *Lib. rub., ib.*

1154. Thibaut.
11... Raoul.
Simon.
1190. Renault.
12... Eudes de Châteauroux.
1310. Gilles.
14... Laurent de Boissy.
Fauvin.
Jean La More.
1487. Jean Nicolaï.
1487. Philippe de Saclay.
Jean Nouvelle.
Jean le Munerat.
1497. Charles Compaing.
15... Mathieu Cherpile.
1531. Jean Fauvin.
1538. Jean Bomberault.
1580. Pierre Meslard.

II

BULLE DE LUCIUS III.

(29 juillet 1184.)

.... Dilectis G. magistro et fatribus elemosinarie domus Sancte Crucis Aurelianensis....

.... Vos et jam dictum dominum vestrum cum omnibus que in presentia juste et pacifice possidet.... sub protectione nostra suscipimus... domum de Corciaco cum omnibus pertinentiis suis.... et domum magistri scholarum quam vobis predictum capitulum pro domo pauperum amplianda concessit, quasquoque prebendas quas in Aurelianensi ecclesia ad sustentationem pauperum obtinetis, vobis et successoribus vestris... confirmamus. (*Fonds de l'Hôtel-Dieu, archives particulières de cet établissement.*)



III

CHARTE DE GAUFRIDUS.

Gaufridus Aurelianensis ecclesie archidiaconus, omnibus ad quos littere presentes pervenerint, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod dum vices venerabilis patris ac Domini nostri M. Aurelianensis episcopi (1) gereremus, Aubertus *rex de Acheriis* et uxor ejus Eremburgis et Herbertus frater ejusdem Auberti, in nostra presentia constituti, terram suam domui Mamonville, proximam ad locum qui Collux dicitur, que ad ipsum Aubertum de morte fratris sui Willelmi mareschalli de Acheriis fuerat devoluta, post quam dictam duxerat Eremburgim, elemosinarie domui Sancte Crucis Aurelianensis viginti libris parisiensibus vendiderunt, quiete et libere perpetuo possidendam; fide promittentes interposita quod bona fide terram illam eidem domui garentibunt; ita tamen quod fratres ipsius domus Auberto prenominato sex denarios annuatim, non tamen census nomine, sed tantum in recognitione quod terram emerint pretaxatam, in festo sancti Johannis Baptiste, solvere tenebuntur. Aalides etiam, relicta defuncti Hugonis de Rupibus de cujus feodo terra movebat, eadem posita coram nobis, hanc venditionem approbavit et eam benigne voluit et concessit. Ut hoc ergo in nostra factum presentia notum habeatur, et stabile perseveret, presentem paginam ad peticionem parcium sigilli nostri caractere fecimus roborari. Actum anno gratie millesimo ducentesimo tertio decimo, mense martio. (Manuscrit de l'abbé Dub., t. IV, mém. 47, p. 85.)

(1) Manassès II s'était croisé pour aller en Languedoc combattre les Albigeois, et Gaufridus, son grand vicaire, administrait le diocèse.

IV

BULLE D'INNOCENT II RÉGLANT L'EXPIATION A LAQUELLE SE SOUMETTRONT LES MEURTRIERS D'ARCHAMBAUD.

Innocentius episcopus, servus servorum Dei, venerabilibus fratribus G. (1). Carnotensi apostolicœ sedis legato et St. (2) Parisiensi episcopis, salutem et apostolicam benedictionem Noverit vestra dilectio quoniam Gosfredus de Vico novo, nuper ad nos veniens, in præsentia fratrum nostrorum, jurejurando firmavit quod salva fidelitate Karissimi filii nostri Lo. Francorum regis, ligium hominium faciet dilectis filiis nostris St. Subdecano, Sy. (3) præposito, et aliis cognatis atque nepotibus Archembaldi bonæ memoriæ Aurelianensis subdecani, qui hoc recipere voluerint, et tam ipsis quam omnibus aliis qui cum eodem defuncto fuerant exulati, vitam et membra et bona jurabit, et cum eo meliores de cognatione ipsius eamdem securitatem jurabunt. Hoc etiam addito, quod fideliter laborabit Quatinus Henricus similiter juret idem et faciat. Et utique Aurelianensi Ecclesiæ quam graviter læserunt satisfaciet. Præterea Herveus de Vico novo, Hugo nepos ejus et Thebaldus Hervei, et cum eo tot milites ut centesimum numerum compleant; et centum XL de melioribus Burgensibus urbis Aurelianensis, quos ad hoc poterunt invenire, predictis Archembaldi subdecani parentibus hominia facient. Quod si Henricus hoc jurare noluerit, prædictus Gosfredus hoc per se nichilominus faciet adimpleri. Deinde vero proxima omnium Sanctorum festivitate, nostro se conspectui præsentabunt, pœnitentiam quam eis injungere voluerimus fideliter suscepturi, tunc per nos ab excommunicationis vinculo absolvendi. Denique præfatus St. Subdecanus et Sy.

(1) Gaufridus II (1116-1147).
(2) Steph. I, de Senlis (1124-1142).
(3) Symon.

præpositus, mortem jamdicti Archembaldi recolendæ memoriæ eidem Gosfredo, in conspectu fratrum nostrorum pro Dei amore, misericorditer indulserunt; et hoc ipsum facient aliis Militibus ejusdem subdecani interfectoribus, qui Aurelianensi Ecclesiæ et parentibus interfecti satisfaciant. Verumptamen ipsi omnes interim extra Ecclesiam et in pœnitentia erunt; et si quem eorum ad extremum vitœ venire contigerit, ei absolutio ab excommunicatione et viaticum non negabitur. Volumus autem ut pro his qui Ecclesiæ satisfecerint, Aurelianensis Ecclesia ulterius a divinis non cesset officiis. Si qui autem de eisdem interfectoribus se ab ipsa satisfactione subtraxerint, donec in terra de speciali dominio gloriosi filii nostri Lo. Francorum regis in ipso Aurelianensi episcopatu manserint, tota civitas et Archidiaconatus St. de Garlanda usque ad eorum satisfactionem a divinis vacet officiis. Ideoque sollicitudini vestræ mandamus ut quia status terræ notior vobis existit, de modo satisfactionis et absolutione Ecclesiæ, quæ sub interdicto tenetur, vice nostra providere curetis. Datum Pisis VI idus januarii.

(*Lib. rub.*)

V

VIDIMUS DE BULLE DU PAPE INNOCENT IV.

Universis presentes litteras inspecturis officialis curie Aurelianensis salutem in Domino. Notum facimus universis nos Sanctissimi Patris ac Domini Domini Innocentii pape quarti non abolitas, non cancellatas nec in aliqua parte sui viciatas vera bulla bullatas vidisse, diligenter inspexisse, et de verbo ad verbum legisse litteras formam que sequitur continentes... Innocentius episcopus servus servorum Dei dilectis filiis archidiacono Bononiensi collectori deputato a nobis in Francia subsidii imperii Romanie (*sic*) et magistro Gregorio canonico Baiocensi, ad hec deputato ab eo in civitate et dyocesi Aurelianensi salutum et apos-

tolicam benedictionem. Cum in constitutione pro subventione imperii Romanie (*sic*) in concilio Lugdunensi a nobis edita, inter cetera que quibusdam dubia videbantur interpretata fuisse, dicamur ut proventus prebendarum cedentium vel decedentium canonicorum in usus ecclesie sue, vel aliis iuxta ipsius ecclesie consuetudinem, integre ac sine diminutione aliqua convertantur ita quod predicta constitucio ad proventus huiusmodi nullatenus extendatur. Discretioni vestre per apostolica scripta mandamus quatenus constitucionem et interpretationem huiusmodi quo ad ipsum articulum et ad alios observantes, nichil de dictis proventibus, occasione prefate constitucionis, per vos vel per alios ab aliquibus exigatis et si recepistis aliquid restituentes omnino promissiones et cautiones expositas de solvendis ipsis proventibus vel sequestraciones pecunie ipsarum prebendarum pretextu, propter hec, ab aliquibus ante interpretationem vel post factas remittere studeatis; Nos enim suspencionis interdicti et executionis sententias, si quas hac occasione in aliquos protulistis et quicquid ob eas sequutum est decernimus non valere. Datum Lugduni viij° kalendas octobri pontificatus nostri anno sexto. Et quia hec vidimus hoc testamur et in huius rei testimonium nostre sigillum curie presentibus duximus apponendum. Datum Aurelianis, pro copia, anno Domini m° cc° octogesimo septimo die sabbati post festum Beati Barnabe apostoli. *Signé :* Coignet.

(Arch. du Loiret, fonds de Sainte-Croix. Liasse de privil.)



VI

MAÎTRES, MAÎTRESSES, FRÈRES, SŒURS ET CHAPELAINS DE L'HÔTEL-DIEU (1).

MAÎTRES DE L'HÔTEL-DIEU.

1230-..... Fr. André.
1341-1357. Arnaud Fabre.
1357-1392. Albéric Codde.
1392-1408. Jehan Beaufils.
1408-1413. Etienne Debrou.
1413-1421. Pierre Bignon.
1421-1433. Jehan Godefroy.
1433-1439. Pierre Bignon (réélu).
1439-1469. Pierre Pourceau.
1469-1476. Étienne Boivin.
1476-1482. Philippe Yève.
1482-1517. Robert Allart.
1517-1549. Jehan Allart.
1549-..... Philippe Bouguyer.

MAÎTRESSES.

14..-1415. Jehanne Dubuisson.
1444. Philippe la Galopine.
1482-1512. Guillemette Bonne.
1512-1533. Blondelle.
1533. Jehanne Bretelle.
1552. Nicole Mestais.

FRÈRES.

1184-..... Fr. Hildebert.
1188-..... Gauthier.
1188-..... Hugues de Sennecé.
1341-1344. Jehan.
Simon Liseau.
Albéric.
Guillaume Cotteblanche.
Sedille.
Branambourse.
Adam.

(1) Les noms de maîtres, frères, sœurs et chapelains sont empruntés au travail publié par M. l'abbé Bellu, ancien aumônier de l'Hôtel-Dieu, sous le titre d'*Archives de la charité*.

1341-1344. Philippe.
Guillaume de Marolles.
Macuti.
Vincent.
Jacques.
Manucci.
Pierre Maclou.
Debrou.
1445. Thomain.
.....-1482. Guillaume Lesclanchier.
1500-1512. Guillaume Gondonnelle.
1507-1512. Robert Dalmon.
1517-..... Alexis Bunnel.
1517. Clément.
1546. Philippe Bouguyer.
1549. Guillaume Levassor.

SŒURS.

1341-1347. Jehanne de Saint-Jehan.
.....-1342. Milina.
1342-..... Jehanne de la Villesauge.
Marianne.
Sebille.
1344-..... Héloïse.
Leherpine.
1344. Lapougette.
1344-1347. Guillemette.
Jehanne Després.
Estiennette.
1345-1381. Margotte de Misamion.
Agnès.
Marotte des Poiriers.
Louise.
Luce.
Jehanne Boissonne.
Belonne la Nicolle.
1412. Philippe.
N. Magny.
1420. Jehanne la Mercière.
Jehanne Lagorelle.
Jehanne Lalarde.
1432. Pasquette.
1433. Jehanne de Vierzon.
Colette de Vierzon.
Robinet.
Robine Rochette.
Jehanne Candelle.
Guillemette.
1433-1469. Estiennette.
1445. Pasquette.
..11-1512. Jehanne Johannoise.
1454-..... Marion.
Bonne.
1482-1507. Guillemette Bourcier.
1529. Honorée.
1529. Marguerite.
1552. Barbe Poulain.
Mathurine Plessis.
Perette Chopart.
Agnès Loiuran.
1553. Jehanne Saigonne.
Marguerite Regnault.
Rose Pigault.
Thomase Saigonne.
Aymée.

CHAPELAINS.

1341-1344. Guillaume Sebille.
1344. Henri.
1348. Alain.
1413. Louis Bourgeois.
Robert Guillot.
Guillaume Parent.
Guillaume de la Goingne.
1414. Perrin.
1415. Pierre Hennyer.
Pierre Daligain.
Jehan Cottin.
Nicolas Compaing.
1417. Loys Bourgeois.
1421. Jehan Duhamel.
1424. Jehan de Guilleville.
1425. Jehan Belmet.
1425. Le curé de Chilleurs (six mois).
Mre Raoul (suppléant).
Guillaume Rousselin.
Bignon.
1426. Jehan Pavy.
Philippe.
1427. Mres de Luz.
Jehan Lefèvre.
Jehan Toutelou.
1482. Pasquier.
1430. Jehan Telope.
Pasquier Joguet (suppléant.)
1444. Legros.
Pierre Leclerc.
Golot.
1464. Boivin.
Homain, curé de Belesme.
Le petit maître Jehan.
1469. Jehan Bereau.
Durand Dupre.
Jehan Briant.
1476. Jehan de Montgaubier.
Pierre Clouzier.
Guillaume Lepelletier.
1482. Jehan Picart.
Lebouc de Molisson.
Pierre Lestournel.
Jehan Picart.
Mre Jehan de Saint-Pierre-le-Puellier.
Jehan Mallet (quinze jours).
Antoine Dodart.
Jehan Girard.
1483. Gabriel.
Jehan Christien de Châteaudun.
Guillaume Carade.
Pierre de la Fontaine.
Pierre Jacquet.
Henri Mazin.
Gervais Gomet.
1484. G. Bonnardeye.
1484. Guillaume Garnier.
1486. Nicolas Pajon.
Jehan Baudiment.
Robert Blanchart.
Boullart.
Jehan Pillart.
Jehan Chabot.
1488. Guillaume Grégoire.
Robert Delaporte.
Guillaume Malnoe.

Estienne Coaille.
Jehan Lambert.
Le Gaudet
1490. Jehan Dorigny.
Aubin de la Gayreux.
Michel Ollivier.
Guillaume Lahache.
Jehan Baudin.
Pierre Bloet, prêtre, docteur en médecine.
Saget.
Odile Petetot.
Martin Bary.
1492. Jacques Lemoine.
Th. Leroux.
Jehan Ollivier.
Jacques Huard.
François Thibaudeau.
1495. Philippe Prevost.
Jehan Sabatier.
Thomas Morandeau.
1497. Jehan Dubois.
Étienne Letard.
Jehan Lecomte.
1498. Antoine Fillat.
Michel Lefèvre.
Hervé Fay.
1500. Jehan Poulet.
Jehan Habert.
1502. Estienne Aufray.
Guillaume Horon.
1503. Jehan Jehenneaulx.
Jehan Thierry.
Benoît Frault.
Jehan Rogier de la Marche.
Robert Dalnon.
Richard Pellerin.
Guillaume Lengehaudel.
1505. Jehan Dabin.
Raoul Delesperone.
Antoine Brosset.
1506. Antoine Fedoulx.
Laurent Bourbon.
1507. François Thibeaudeau.
1530. Pierre Oullon.
Étienne Beluette.
Jacques Damon.
1553. Toussaint Laumosnier.
François Mestier.
Mathurin Launay.
Jacques Buisson.
Phil. Caron.
Noël Corbin.
Germain Minot.
Guy Carbon.
Père de la Salle.
Pierre Saulière.
Jehan Picault (suppléant).
Olivier Allaire.
Jehan Tailleur.
1554. Guillaume Mazure.
François Guillard (suppléant).
André Bouchard (suppléant).
René Maugart.
Claude Beauharnois.
Nicolas Avidet.
Phil. Cadon.
Jacques Buisson.
Denis d'Estinguay.

VII

CHARTE DE MANASSÈS I, ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

(1172)

Ego Manasses Dei gratia Aurelianensis episcopus omnibus notificandum duximus tam futuris quam presentibus, quia Isavia, uxor defuncti Tirelli militis, per manum nostram se in sororem reddidit et ob remedium anime sue et predicti Tirelli militis mariti sui, et antecessorum suorum tres solidos de censu apud Sanctum Lazarum, concedentibus filiis suis Hugone Tirello et Roberto Clerico, eidem elemosine in perpetuum donavit. Nos vero ad peticionem eorum presens inde scriptum fecimus et sigilli nostri auctoritate roboravimus. Actum in capitulo Sancte Crucis in presentia nostra, anno Incarnati Verbi m° c° lxx° ij° episcopatus vero nostri anno xx° vij°.

VIII

INQUISITIO DE BOSCIS AURELIANENSIBUS.

Nemus *des Espessalles* est Sancti Benedicti, et fondus terre, sed rex et pater ejus tenent *en defois* decanus Sancte Crucis capiebat nemus ad ardendum in nemoribus capituli, in bosco scilicet de Planquene (1) et in bosco de Trieno (2) in tempore hujus regis et patris ejus. Et Cadulcus et capellanus episcopi et Hervicus Morin et Gerardus de Luegni et subdecanus et Henricus archidiaconus et Garnaudus et Adam Breon vetus et cantor, omnes hii preter decanum nichil ceperunt in tempore hujus

(1) Planquine.
(2) Traînou.

regis, et non possunt vendere neque dare. Renaudus li Maux qui erat serviens Sancte Crucis, de nemoribus capiebat nemus mortuum ad ardendum in Planquene, et homines Sancte Crucis de Bessia similiter, sed non poterant dare neque vendere.

Nemus de Montlordin, quod vocatur nemus Sancte Crucis, est Sancti Verani de Jargolio. Homines Sancte Crucis de Trine (1) et de Clichi et de Barberun et de Maso, et de Bessi et de Exartis sumunt nemus mortuum ad ardendum in bosco capituli et non possunt vendere, neque dare, et in vivo furcam et festam et tignum, *chaperez* et palum pugillarem, et vimen ad claudendum, et tres forestarii de Trino de nemoribus capituli possunt dare nemus mortuum ad censum cui voluerint. Homines de villis predictis non possunt capere nemus vivum sine forestario de Trino.

(*Extr. du cartul. de Philippe-Auguste, registrum veterius*, nº 2796 du fonds Ottoboni, biblioth. du Vatican. — Communication de M. Tuetey et de M. Boucher de Molandon.)

IX

CHARTE *de non préjudice donnée par Lebert, doyen de l'église d'Orléans, à l'occasion d'une faveur accordée par Louis VIII aux chanoines, et qui consistait en ce que les serfs et serves du chapitre vivant hors de ses terres, seraient désormais affranchis au nom du roi et du chapitre, ou, s'ils le préféraient, se soumettraient à un impôt conformément à leurs moyens, après que leur état servile aurait été constaté par le seul témoignage de jurés, et sans recourir contre eux à l'épreuve du combat judiciaire.*

Ego Lebertus, decanus Aurelianensis, notum facio omnibus quod ego, pro me et pro capitulo meo, cujus mandatum habeo,

(1) Traînou.

recognosco quod Dominus noster Ludovicus, rex Francorum, fecit nobis gratiam quam ad consequentiam trahere in posterum non poterimus, videlicet super eo quod nobis concessit, ad exemplum progenitoris sui, ut servos nostros et ancillas nostras, extra terram capituli commorantes, ubicumque inventi fuerint, auctoritate sua et nostra manumittamus, tali modo quod si de servitute eorumdem hominum inter nos et ipsos quos de servitute impetimus oriatur contentio, per juramenta legitimorum hominum, sine duello, eos servos approbemus et manumittantur. Si autem idem homines noluerint manumitti, pro modo facultatum suarum tallientur. Actum anno Domini millesimo ducentisimo vicesimo quarto, mense septembri. (*Bibl. de l'École des chartes*, t. IX, p. 519.)

ERRATA

Page 471, note, ligne 3e, au lieu de : *présentée*, lire : *présentées*.

Page 479, 2e alinéa, ligne 2e, supprimer *que*.

Page 490, 1er alinéa, dernière ligne, au lieu de : *continuâment*, supprimer l'accent *â*.

Page 496, note, ligne 1re, au lieu de : *au nourriers*, lire : *aux nourriers.*

Page 504, 2e alinéa, ligne 4e, au lieu de : *il touchait a*, supprimer *a*.

Page 511, 2e alinéa, ligne 3e, au lieu de : *assistance du chœur*, lire : *au chœur*.

Page 542, 2e alinéa, ligne 8e, au lieu de : *un autre côté*, lire : *noté*.

Page 546, 3e alinéa, ligne 4e, au lieu de *Macey*, lire : *Massay*.

Page 547, notes, erreur de numérotage : La note 4, doit porter le no 3, et la note 3, le no 4.

Page 561, 1er alinéa, avant-dernière ligne, au lieu de : *exception de coutume*, lire : *exemption*.

Page 574, note 2, ligne 2e, au lieu de : 5 vo fo 29e, lire : ffos 5 vo et 29.

Page 576, note 1, ligne 1, au lieu de : *nul ne pue*, lire : *ne puet*.

Page 610, après *Thomas*, intercaler : 1280-1303, Jehan de Meung' neveu, auteur présumé du *Roman de la Rose*, et même page, 2e colonne, ligne 1re, au lieu de : *Pierre de Loury*, lire : *Pierre de Coucy*.

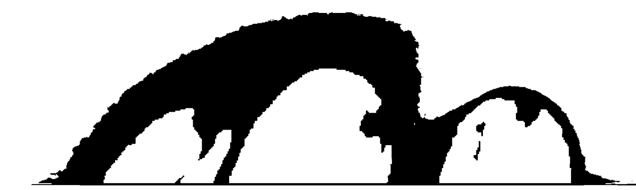


TABLE ANALYTIQUE

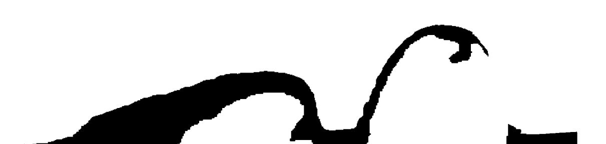
A



C



D



G

H

M



N

Q

R

T

U

V

W

Y

Z

TABLE DES MATIÈRES

Particulière au *Mémoire sur le Chapitre de l'Église d'Orléans*.

L'ÉTUDE DU GREC A ORLÉANS

DEPUIS LE IXe SIÈCLE JUSQU'AU MILIEU DU XVIIIe SIÈCLE (1)

Παρόντα καὶ μέλλοντα.
(*Celt-Hellénisme* de L. TRIPPAULT.)

Orléans possède plus d'un titre à la gratitude de la France. Si, deux fois sous ses murs, en 451 et en 1429, cette ville a vu le pouvoir et les forces de l'étranger venir se briser devant une résistance insurmontable, la prière et le dévoûment, elle est aussi la cité intellectuelle, associée au mouvement littéraire par lequel la France s'est mise à la tête de toutes les nations. En effet, au XIIIe siècle, à cette date fameuse dans les lettres, un homme assez célèbre poussait le cri suivant : « Aidez-moi, illustres poètes, que la renommée compare à l'or, vous que la ville

(1) Tous les manuscrits cités en note viennent de Fleury-sur-Loire, et sont conservés à Orléans et à Berne.

Flor. = Fleury. Nous avons indiqué les numéros du catalogue des manuscrits publié par Septier. Orléans, 1820.

Bern. = Berne. Les numéros sont ceux du catalogue des manuscrits de Berne, publié par le docteur Hagen. Berne, 1875.

Orl. = Orléans. Sous ce nom, nous indiquons les manuscrits conservés dans la bibliothèque d'Orléans et ne venant point de Fleury.

d'Orléans attire de tous les points de l'univers, vous dont se glorifie à bon droit la fontaine d'Hippocrène ; Dieu vous a choisis pour soutenir l'édifice de l'éloquence qui est ébranlé jusque dans ses fondements, car la langue latine se vieillit, le verdoyant jardin des auteurs s'est desséché, et le souffle jaloux de Borée a brûlé la prairie émaillée de fleurs (1). »

Un des professeurs de la ville d'Orléans, maître Arnoul le Roux (2), disait au XIIe siècle qu'elle était d'or pour les étrangers (3), et un enfant de notre pays, continuant la même étymologie, écrivait à deux de ses compatriotes devenus secrétaires des papes Alexandre III et Lucius III :

(1) *Vos vates magni, quos aurea comparat auro*
Fama, favete mihi, quos Aurelianis ab orbe
Orbe trahit toto, Pegasei gloria fontis;
Vos Deus elegit, per quos fundamina firma
Astent eloquii studio succurrere, cujus
Fundamenta labant; emarcet lingua latina
Autorum vernans exaruit area, pratum
Florigerum Boreas flatu livente perussit.

(Jean de GARLANDE, *Ars lectoria ecclesiae*, apud SCHELER. *Trois traités de lexicographie latine*, p. 9).

(2) « Sicut Arnulphus Aurelianis fecit has glosulas, ita Sceva apud Epidaurum toti exercitui pompeiano solus restitit et suos obsessores pocius obsedit quam obsideretur ab illis, sed sicut nec est illud verum, sic verissimum est quod Garinus de Allodiis, XV kal. april. die dicta mediato quadragesimali tempore Letare Ierusalem ecclesia celebrante Philippo super Francos primo regnante glosas istas ad finem perduxit. » (Mss. 411, Bern.) — D'après les tables décennovales du ms. Flor. 28, nous trouvons l'année 1108.

(3) « Sicut Aurelianis ubi facte fuerunt he glosule dicitur quasi aurea alienis. » (Bibl. nation., ms. lat. 8241, d'après M. Léopold Delisle, *Les Écoles d'Orléans aux XIIe et XIIIe siècles*. Le savant Weber a trouvé vingt-sept manuscrits contenant des gloses d'Arnoul sur Lucain. (*Marci Annaei Lucani Pharsalia*, vol. III. Lipsiae, 1831.) Voir notre *Mémoire sur l'École épiscopale d'Orléans au XIIe et au XIIIe siècle*, couronné par la Société archéologique de l'Orléanais.



« Les Orléanais, qui ne sont pas même d'argent chez eux, sont d'or chez les autres (1). »

D'où vient donc, quand cette ville est ainsi liée d'une manière inséparable au souvenir de notre indépendance, et que l'histoire signale le rôle actif qu'elle a joué dans nos troubles civils (2), d'où vient qu'aucun livre ne raconte quelle part elle a prise au progrès de nos libertés et au développement général de l'intelligence humaine ?

C'est que l'histoire n'a été, dans notre province, jusqu'à ces dernières années, que le récit plus ou moins exact, plus ou moins passionné des guerres, des batailles et des intrigues de la politique ; mais la marche sans cesse croissante de l'esprit humain, mais surtout l'histoire de cet esprit guépin, si célèbre à plus d'un titre, a toujours été négligée et laissée dans le silence de l'oubli. Et cependant, n'est-ce pas par la dévorante activité de sa pensée et par la fécondité prodigieuse de son esprit, bien plus que par la force de ses armes et la vigueur de son bras, que la France a remué le monde entier et a régné, souveraine maîtresse, sur ce trône magnifique que lui ont élevé ses mérites littéraires ? Quel récit, en effet, peut être plus attachant et plus instructif que celui des efforts de tant d'hommes illustres, de leurs luttes, de leurs travaux et même de leurs peines ? Que de personnages sans titre,

(1) « Solent plerique Aurelianensium aurei inter alienos esse qui nec argentei fuerant inter suos. » (Epist. LXXXV, édit. du Moulinet.) — On trouve la même idée dans ce vers :

Annulus Odonem decet aureus Aurelianensem.

(D. MABILLON, *Annales O. S. B.*, V., n° 42, p. 300, et M. BAUNARD, *Le Bienheureux Odon de Tournay.*)

(2) Nous avons présenté au concours ouvert en 1880 par la Société archéologique de l'Orléanais un mémoire intitulé : *La Réforme et la Ligue à Orléans.*

sans rang, sont cependant les vrais représentants de leur siècle et la gloire de leur époque!

Or, en négligeant cette partie importante de leur tâche, nos historiens orléanais se sont par là même privés d'un grand secours, et nous ont enlevé de précieuses ressources. Au moins devrait-on s'attendre à rencontrer, parmi ceux qui ont consacré leurs travaux à l'honneur d'une ville ou d'une province, un souvenir plus spécial donné aux hommes utiles qui les ont illustrées, et qui sont devenus leurs plus véritables titres de gloire. Là encore on ne trouve que le silence! Qu'on lise, pour ce qui regarde Orléans, La Saussaye, Symphorien Guyon et Le Maire; on y verra tout au plus une nomenclature sèche et fort incomplète des hommes remarquables nés dans notre ville ou qui l'ont habitée. Mais si l'on cherche une appréciation, si minime qu'elle soit, de leurs travaux, un jugement sur leurs ouvrages, on n'en trouvera pas le plus simple élément. Qui connaît les vies d'Odon et d'Étienne de Tournay, de Pyrrhus d'Angleberme, de Gentien Hervet? Qui sait même le nom de Nicolas Béraut, appelé justement par les savants de son temps une des perles de la France, les délices de la langue latine? Qui a jamais étudié leur heureuse influence sur les études littéraires, dans notre pays, au XVIe siècle, à cette époque célèbre où tout succès et toute gloire ne viennent pas nécessairement de Paris, comme on se plaît à le croire et à le répéter sous toutes les formes?

Sans doute tout le monde sait ce que fut l'Université d'Orléans, surtout depuis la remarquable histoire qui en a été faite par l'honorable et savant M. Bimbenet; mais en dehors de l'enseignement du droit et de la médecine, qui illustra notre ville jusqu'aux malheurs de la Révolution, on n'a jamais cherché les sentiments littéraires dont

était animée la jeunesse studieuse qui habitait le cloître de Sainte-Croix. Tous ses moments ne se consacraient pas aux études fatigantes et abstraites du droit et de la jurisprudence ; la littérature avait aussi des charmes pour plusieurs de ces écoliers venus de tous les points de la France et de l'Allemagne. Leurs éminents professeurs sacrifiaient aux muses, on ne l'ignore pas peut-être..... Mais que la langue grecque ait eu de tout temps des admirateurs dans notre pays, qu'elle ait été cultivée, aimée, il en reste peu de traces. Aucun historien n'a daigné nous le dire, et cependant nous ne pouvions croire que le fameux précepte du poète latin ait été mis en oubli par ceux qui nous ont devancés :

Vos exemplaria graeca
Nocturna versate manu, versate diurna.

Dans un siècle comme le nôtre, où, suivant un auteur illustre dont on ne saurait trop étudier et mettre à profit les élégants conseils, « on aime à remonter aux sources et à revoir les textes, parce que c'est le chemin le plus court, le plus sûr, et aussi le plus agréable pour tout genre d'érudition (1), » il nous a semblé bon et utile de remonter les annales de notre histoire orléanaise, et de voir comment nos ancêtres avaient cultivé la langue grecque, et quelle part de gloire leur revenait dans ce travail lent et pénible des siècles qui ont fait la langue française. C'est, à vrai dire, une étude de tous points fort intéressante. Dans ces recherches, il y a bien, avouons-le, des difficultés sans nombre, des ennuis inséparables d'un tel labeur ; mais aussi ne devions-nous pas éprouver une joie véritable en examinant la marche hardie de l'esprit orléanais à travers les âges, et en admirant les efforts, quels

(1) *Caractères* de LA BRUYÈRE, chap. XIV.

qu'ils soient, de nos ancêtres, pour nous léguer comme un héritage les doctes enseignements de la langue grecque,

> Ce langage sonore, aux douceurs souveraines,
> Le plus beau qui soit né sur des lèvres humaines.

Était-il possible que notre pays fût resté privé de ce généreux sentiment qui anima tous les siècles et toutes les générations ? Les génies de l'antiquité grecque sont, en effet, de tous les pays ; ils ont touché à tout : les beautés de la vertu, les joies qui en découlent, la nécessité de la morale, la crainte des dieux, tout ce qui entre dans la vie de l'homme, tout ce qui peut occuper ses pensées a trouvé une place dans les méditations de ces maîtres du genre humain.

Ces enseignements animèrent plus d'un philosophe orléanais, et dans ce concert général des écrivains qui n'ont rien négligé pour revendiquer la part de gloire revenant à chaque province, au milieu du grand travail de la régénération sociale et intellectuelle, nous n'avons jamais pu nous persuader qu'Orléans dût le céder aux autres villes. La Grèce avait fait entendre des accents si doux, que leurs échos pleins d'une harmonie divine se prolongèrent jusque chez nous. De là surgit cette intéressante question : la langue grecque a-t-elle été négligée ou même oubliée dans l'Orléanais, comme on l'affirme hautement, et les grands génies d'Athènes furent-ils méconnus et ignorés de nos ancêtres ?

Déjà l'auteur d'un mémoire justement couronné par la Société archéologique de l'Orléanais, en 1875, montrait avec un style charmant comment les lettres s'étaient perpétuées à Orléans (1).

(1) M[lle] DE VILLARET. *L'enseignement des lettres et des sciences*

Mais il restait un point inexpliqué ; une mine nouvelle et fort riche demeurait à explorer, l'étude de la langue grecque. Serait-ce possible de réunir sur ce sujet une série de documents assez intéressants? Nous l'avons essayé.

Une chose devenait nécessaire : il fallait secouer la poussière de nombreux manuscrits, en parcourir attentivement toutes les pages, recherche parfois bien ingrate, qui semble promettre beaucoup et qui souvent donne fort peu. Telle est cependant la tâche lourde et difficile que nous avons entreprise, sans nous laisser abattre et décourager par l'insuccès et l'inutilité de nos modestes efforts, intimement convaincu que ce travail pénible, malgré son aridité, malgré le peu de fruits qu'il nous serait donné d'en retirer, ne serait pas sans nous procurer quelques douces jouissances, surtout si nous parvenions à frayer, au milieu de ce dédale obscur, des sentiers capables de guider à travers ces siècles éloignés qu'on s'obstine à nommer barbares.

En effet, une lecture assidue des monuments anciens nous a fourni des trésors inconnus de ceux qui n'avaient pas feuilleté, pour ainsi dire page à page, les précieux manuscrits de la Bibliothèque publique d'Orléans (1). De la sorte, le moyen âge de l'Orléanais deviendra moins ignoré ; on sera moins injuste pour ces âges malheureux.

Le temps des réparations est enfin venu. L'histoire

dans l'Orléanais, depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à la fondation de l'Université d'Orléans. (*Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, ouvrages couronnés, 1875.)

(1) Nous avons étudié tous les manuscrits venant de Fleury-sur-Loire, dans un long mémoire qu'a couronné la Société archéologique de l'Orléanais en 1880.

mieux inspirée a, depuis plusieurs années déjà, recueilli avec un religieux patriotisme et fait revivre les sacrifices obscurs et pourtant généreux qui, aux XIII[e] et XIV[e] siècles, ont reconquis les libertés municipales envahies et détruites par la féodalité ; c'est l'histoire encore qui consacre ses longues veilles à ces luttes non moins pénibles, non moins hardies qui, dans ces siècles d'infortunes sans fin, ont maintenu la dignité de la pensée et répandu ces douces et pures lumières qui, plus tard, ont lui sur nos têtes.

Si donc il existait une époque qui, longtemps négligée et ensevelie dans un oubli profond, laissât encore, malgré les doctes travaux dont elle a été le texte en ces derniers temps, des monuments précieux à faire connaître, une telle époque exciterait sans doute nos généreuses sympathies ; mais c'est sous ces aspects inconnus que se présente à nous le moyen âge dans notre pays orléanais. Loin d'être une lacune, il devient un progrès : désert stérile en apparence, il montre cependant quelques fleurs au suave parfum ; ce sont celles-là que nous avons voulu cueillir dans cette étude du grec à travers les manuscrits, témoins d'un autre âge. Nous verrons ainsi les efforts de nos pères pour bégayer cette langue dont les difficultés nous empêchent peut-être d'apprécier et de goûter tous les charmes, bien que nous possédions les éléments qui manquaient aux siècles dont nous parlons.

Mais parmi les manuscrits que nous mettons le plus à contribution, il y en a de deux sortes : les uns sont conservés à Orléans, les autres à Berne. Tous cependant ont appartenu à notre province, et sans les malheurs des guerres de religion, notre ville aurait les riches trésors que Bongars légua à un étranger, et qui aujourd'hui font la principale richesse de la bibliothèque de Berne. Ces ouvrages nous guideront durant tout le moyen âge.

De là nous arriverons à la Renaissance, où le grec prit un essor si rapide dans notre pays ; nous ne verrons pas, sans doute, se renouveler le siècle de Périclès ; mais l'amour des chefs-d'œuvre de la Grèce fera battre bien des cœurs, et Orléans pourra justement s'appeler la ville des lettres.

Pourquoi cependant l'Orléanais nous attirait-il ? Pourquoi nos recherches se sont-elles bornées à ce pays, disons mieux, en précisant notre intention, à ce département, parce que sous ce nom d'Orléanais nous ne comprenons pas l'ancienne province? Pourquoi nous être renfermé dans ce cercle étroit et limité ? — C'est que de notre pays, nouvelle patrie, nous tenons le principe de la vie ; pour lui nous naissons ; nous lui devons tout, comme l'a dit si éloquemment Pyrrhus d'Angleberme (1).

Du reste, son passé glorieux nous donnait à l'avance cette douce certitude que la langue grecque n'y avait jamais été inconnue; son présent seul eût suffi pour nous le prouver. Un grand prélat, qu'Orléans pleure encore, n'a-t-il pas à plusieurs reprises encouragé publiquement une juste admiration pour les tragiques grecs, en faisant représenter devant l'élite des savants français et étrangers les œuvres immortelles d'Eschyle et de Sophocle? Quant à nous, modeste élève du séminaire de la Chapelle, nous sommes encore sous le charme des pures impressions qu'ont déposées dans notre souvenir ***Philoctète*** et ***Œdipe à Colone.*** Ces deux noms nous ont inspiré cette simple étude dont le but est de suivre pas à pas dans les manuscrits d'abord, et ensuite dans les livres imprimés, les traces du grec

(1) « Ea profecto regio præ cæteris a nobis jure prædicanda est, quam vitæ principem habuimus, a qua sumpsimus primordia, cui nati sumus, vitamque ipsam ac salutem debemus. » (*Panegyricus Aurelie Gallice urbis clarissime.*)

à travers tous les siècles de notre histoire orléanaise. Nous voulons montrer que l'hellénisme, pour employer un mot mis au jour par un Orléanais, n'a jamais complètement disparu de nos heureuses contrées, si ce n'est dans les premiers siècles où les documents nous font défaut, et que, même à certaines époques du moyen âge, il fut très-florissant, grâce à l'heureuse influence du monastère bénédictin de Fleury, dont le souvenir est impérissable comme le nom de saint Benoît, et qui seul éclaire de sa bienveillante lumière les ténèbres du moyen âge dans notre pays par sa célèbre école et ses doctes enseignements.

CHAPITRE PREMIER

Commencements difficiles de l'étude du grec, qui se développe sous Théodulfe et Jonas, évêques d'Orléans; Loup de Ferrières.

« Au second siècle après Jésus-Christ, le sophiste Lucien, voyageant à travers la Gaule, y rencontra quelque part une peinture représentant le personnage qu'on tenait pour être l'Hercule gaulois ; un savant du pays, familier avec l'usage de la langue grecque, lui expliqua cette image. Pour les Gaulois, le dieu de l'éloquence n'est pas l'Apollon jeune et beau, si poétiquement réalisé par la peinture et la sculpture helléniques. C'est un vieillard à cheveux blancs, au teint hâlé par le soleil, comme serait celui d'un vieux marin ; il porte une peau de lion, un carquois suspendu à ses épaules; il tient une massue de la main droite, et de la gauche un arc tendu. Mais la massue et

la flèche ne sont pas les vrais instruments de sa puissance; celle-ci est tout entière dans la séduction de sa parole. A l'extrémité de sa langue se rattachent des chaînes d'or et d'ambre, qui vont de là aux oreilles d'une foule de captifs volontaires, et ces captifs suivent avec plaisir le dieu qui les maîtrise. Image étrange assurément, et qui ne devait avoir pour les yeux aucun attrait ; mais du moins elle marque avec énergie l'autorité de l'éloquence sur ces âmes sensibles et ardentes (1). »

Cette peinture prouve surtout que les Gaulois ne se sont pas montrés rebelles aux doux enseignements de la Grèce, et si le sol heureux de la Provence en particulier fut docile à ses lois et fidèle à sa littérature, il est permis de croire que ces Sénonais qui pillèrent un jour le temple de Delphes, fait historique que les écrivains de la Renaissance ne cesseront de répéter, en rapportèrent, sinon des trésors que la colère du dieu leur ravit, au moins une connaissance quelconque de l'idiome hellénique, s'ils n'en avaient pas déjà une faible notion. Or, sur les frontières de ces hardis envahisseurs se trouvait Cénabum.

Sans doute, avec son nom celtique, cette petite cité gauloise ne pourrait nous fournir des preuves évidentes de son amour pour les lettres grecques ; mais Cénabum aimait la liberté, comme le témoigne le massacre des Romains accompli dans ses murs, et à ce titre les institutions athéniennes devaient entrer en ses idées. Ne personnifiait-il pas ce noble caractère si bien dépeint par

(1) *L'hellénisme en France,* leçons sur l'influence des études grecques dans le développement de la langue et de la littérature françaises, par E. Egger, Paris, 1869, I, p. 14. Nous croyons devoir avertir que cet ouvrage nous a été d'une très-grande utilité, et que nous le citerons souvent.

Horace, nous disant que les Gaulois ne cherchaient qu'une chose : la gloire ? Les Grecs, eux aussi, étaient avides de ce bruit qu'on appelle la gloire, et ils la voulaient retentissante, ils la rêvaient prolongée à l'infini dans le temps et dans l'espace. Eschine, dans un accès d'enthousiasme, s'écrie, en rappelant les victoires d'Athènes sur les barbares : « Vraiment, nous autres Grecs, nous avons vécu d'une vie plus qu'humaine, et le récit de nos actions fera l'éternel étonnement de la postérité (1). »

Ces généreux sentiments animaient Cénabum, non pas assurément qu'il connût la Grèce, si ce n'est par la renommée, mais comme conséquence de ce même esprit de dévoûment et de sacrifice qu'enfante l'amour de la patrie.

Toutefois, notre cité n'était pas éloignée de ce centre fameux où les druides élevaient un autel à la Vierge qui devait enfanter. Là, comme à Lyon, une fête religieuse rassemblait annuellement auprès de ce célèbre sanctuaire les délégués des soixante nations de la Gaule, et Cénabum était sans cesse en relation avec les druides qui employaient les caractères grecs, non seulement dans leurs rapports publics et privés, mais encore dans les écoles où se pressait une nombreuse jeunesse, avide de s'instruire des dogmes empruntés probablement aux Grecs eux-mêmes (2). Dès lors, il n'est pas étonnant que notre vieille cité ait puisé à cette source féconde quelques-uns des principes que dut y développer sans difficulté l'apostolat chrétien.

(1) *Æschines contra Ctesiphonta.*

(2) « Neque fas esse existimant ea litteris mandare, quum in reliquis fere rebus, publicis privatisque rationibus, Græcis utantur litteris. (CÉSAR, De bello Gallico, VI, 14.) — In castris Helvetiorum tabulæ repertæ sunt litteris Græcis confectæ. (Id., ibid., I, 29.) — Hanc Græcis conscriptam litteris mittit, ne, intercepta epistola, nostra ab

Car, ainsi que le remarque Léon Trippault, « ceste noble cité d'Orléans estant la fleur et nombril de la Gaule, eut pour apostres quelque bien peu de temps après le glorieux martyre des saincts Pierre et Paul, saincts Savinien et Altin, qui estoient Hébrieux, grandement toutes fois versez es livres grœcs, desquels ils faisoient profession (1). »

Il est à présumer, en effet, que ces évêques missionnaires portaient avec eux les livres saints écrits en langue grecque, qui n'étaient point encore traduits en latin; leur prédication était empreinte de l'élément hellénique, bien qu'Éodald parlât merveilleusement la langue celtique, et l'historien de saint Altin ose mettre dans la crypte qui abritait les commencements de l'église d'Orléans la croix nimbée avec l'alpha et l'oméga (2). Du reste, Divitiacus, chef des druides, ne connaissait point la langue latine, puisque César, pour l'instruire de ses desseins sur Dumnorix, éloigne de sa tente les interprètes dont il se servait chaque jour, et lui explique ses volontés par le moyen de Valerius Procillus, homme très-influent en Gaule (3).

Nous ne voulons pas cependant nous imaginer que l'hellénisme (4) ait été mis en vigueur par l'arrivée de

hostibus consilia cognoscantur. (Id. ibid., v, 48.) Ces dernières paroles sembleraient confirmer l'opinion de Fr. Dübner qui prétend que les Gaulois se servaient de l'alphabet grec, sans comprendre la langue grecque. Mais ce passage est altéré, puisqu'un savant proposait de lire *Cæcis*, et d'ailleurs, les autres textes prouvent suffisamment notre sentiment.

(1) Léon TRIPPAULT. *Celt-Hellénisme*, p. 309.

(2) *Saint Altin, premier évêque d'Orléans*, par l'abbé Th. COCHARD, p. 12.

(3) « Divitiacum ad se vocari jubet et, quotidianis interpretibus remotis, per C. Valerium Procillum, principem Galliæ provinciæ, familiarem suum, cum eo colloquitur. » (CÉSAR, I, 19.)

(4) Guillaume Budé essayait d'accréditer ce nom sous sa forme latine dans son livre *De transitu hellenismi ad christianismum;*

ces saints évêques dont le séjour ne se prolongea pas au delà de dix années, ni que Cénabum soit devenu une nouvelle Marseille, avec une constitution qui a mérité d'être décrite par Aristote (1), et louée par Strabon, comme un modèle de sagesse et de régularité (2). Il ne nous est pas possible de montrer aux yeux des savants une quarantaine de variantes provenant d'une édition marseillaise de l'*Iliade* (3). Cénabum, entrepôt d'un commerce considérable, avait vu ses murailles presque réduites en cendre pour prix de son amour de la liberté, et par les vicissitudes des temps n'était plus qu'un simple *vicus* de la cité des Carnutes, gouverné par un *curator*, magistrat extraordinaire n'appartenant pas même au pays par sa nationalité (4).

Orléans ne peut donc, dans les premiers siècles, d'ailleurs fort obscurs, de notre histoire locale, revendiquer aucune gloire pour la connaissance de la langue grecque, et bien que l'hellénisme ne fût plus par la suite borné en Gaule à la ligne du littoral de la Méditerranée, et qu'il répandît son influence vers le nord, surtout en remontant le cours du Rhône, aucun témoignage à ce sujet ne nous est fourni par les chroniques ou les légendes des saints que nous avons parcourues avec attention (5). Sans doute, selon la Saussaye, un évêque d'Orléans, nommé Diopet ou Declopet,

mais nous croyons que L. Trippault fut le premier à employer ce mot en français dans le titre d'un ouvrage.

(1) C. MUELLER, *Fragmenta historiæ græcæ*, II, p. 176.

(2) STRABON, *Geographica*, IV, 1, § 5.

(3) *Index des scholies*, dites de Venise, sur l'*Iliade*, ed. I, Bekker, et *Die Homerische Textkritik in Alterthum*, par J. LA ROCHE. Cf. édition d'Homère par Al. PIERRON.

(4) Léon RENIER, *Revue archéologique*, 6e année, 11e vol., 408-421.

(5) Un des premiers évêques d'Orléans se nommait Alithe ou Ἀληθής.

assista au concile de Sardes (1), et prit part aux délibérations, ce qui supposerait une habitude du langage grec. Sans doute encore saint Euverte pourrait bien être un Grec, à ne consulter que son nom (ΕΫΟΡΤΗ, avec le digamma eolique ΈϜΟΡΤΗ) ; mais ces arguments ne prouvent rien, quoi qu'en dise l'annaliste Symphorien Guyon : « Les bonnes lettres cherchent les beaux esprits, et les beaux esprits recherchent les bonnes lettres ; la ville d'Orléans est la mère des beaux esprits, et les lettres ont toujours fait chez elle leur séjour ordinaire (2). »

Du reste, si nous n'avons pas de documents qui nous permettent d'établir une opinion certaine, ce n'est pas seulement dans notre province que se fait sentir cette absence regrettable ; la langue grecque disparut peu à peu de la Gaule. « Il suffit, en effet, comme le constate avec tristesse un illustre représentant de la littérature grecque, de voir le rapport existant entre les inscriptions latines antérieures au VIe siècle et les inscriptions grecques retrouvées jusqu'ici ; ces dernières ne vont pas beaucoup au delà de cinquante, tandis que les premières sont au nombre de cinq ou six mille. De ce fait, qui ne peut venir du hasard, ne ressort-il pas qu'au temps où s'élaboraient dans le creuset populaire les idiomes néo-latins, ramenés plus tard à l'unité de la langue française, le grec n'était plus guère parlé parmi le peuple, et l'était moins de jour en jour dans ce qu'on pourrait appeler encore la société cultivée. Jamais, sans doute, excepté sur les côtes de la

(1) « Quod ad Diopetum attinet, duobus conciliis subscripsisse, Sardicensi concilio œcumenico et Agrippino provinciali, certissimum est. » (Annales Ecclesiæ Aurelianensis, I, 42, p. 46.) Cf. sur cette question notre mémoire sur *Les évêques d'Orléans durant les huit premiers siècles de l'ère chrétienne.*

(2) Symp. Guyon, *Histoire de l'Église d'Orléans*, I, 41.

Méditerranée, il n'avait pénétré bien profondément dans les campagnes ; jamais il n'avait servi aux relations administratives et militaires. En dehors de la Narbonnaise, ce n'était, à vrai dire, qu'une langue savante. Aussi, quand vinrent les barbares, il dut bientôt périr sous ce flot de l'invasion, et au delà de la Loire il semble avoir complètement disparu dès les premières victoires des Francs (1). »

Toutefois, il ne faudrait pas admettre que, pendant près de mille ans, cette pure lumière de l'hellénisme ne jeta sur la France que des reflets lointains, indirects et passagers, car ce serait aller contre des données certaines, et nous ne sommes pas tout à fait de l'avis d'un éminent helléniste qui disait : « Je ne sais pas si depuis le VI[e] siècle jusqu'au commencement du XV[e], il a été écrit en France une seule copie d'un auteur grec, soit sacré, soit profane ; et tandis que les manuscrits latins attestent siècle par siècle la main des scribes occidentaux, tous les manuscrits grecs que nous possédons sont d'origine orientale. »

En effet, saint Isidore de Séville, dans son opuscule des *Étymologies*, déclare qu'il y a trois langues sacrées : l'hébreu, le grec et le latin, et qu'elles sont immortelles, parce que dans la pensée de Dieu les Grecs et les Romains devaient être avec les Juifs, mais sous des rapports différents, les préparateurs du christianisme. Or, comment cela aurait-il pu s'accomplir, si Dieu n'eût suscité l'ordre de saint Benoît ? Sans la règle bénédictine, les lettres seraient peut-être mortes, et surtout la langue grecque.

A la fin du VII[e] siècle, la Gaule connaissait le grec (2),

(1) *L'hellénisme*, p. 40.

(2) Dans les présents que fait Didier, évêque d'Auxerre, à la basilique de Saint-Germain, nous trouvons le suivant : « Missorium

et si elle n'avait pas, comme l'église anglo-saxonne, fondée en 668 par un Grec de Tarse, nommé Théodore, Homère et Josèphe, le monastère de saint Germain-des-Prés peut nous fournir les épîtres de saint Paul, écrites en grec et en latin. Ce document, disparu peut-être aujourd'hui, se trouve en *fac-simile* dans Dom Mabillon (1), et son importance est fort grande, parce qu'il nous met en état de résoudre une question, celle de l'iotacisme ; car, avec ce texte, il est permis d'affirmer que la confusion des cinq sons EI, H, I, OI, et Υ est de date récente et ne remonte pas plus haut que le VIII° siècle. Nous irons plus loin : l'accentuation à cette époque était en tout semblable à celle des grammairiens alexandrins. Qu'on en juge par les phrases suivantes :

ἐΓὼΓὰρπΑρέλΑΒΟΝ	EgOENĪACCEpI
ΠΑρΑΚῩ·ὁΚΑὶπΑρέΔωΚΑ	A dN̄O Ōd ET TRAdIdI
ὙΜῖΝŌΤΙὁΚΚ̄ΙϹ̄ΕΝΤΗ̈ΝΙΚΤΙ	UOB̄ QŪOdN̄SIC̄INŐNOCTE
ΗπΑρεΔίΔΕΤΟ	TRAdEBATUR
ἔλΑΒΕΝἌρΤΟΝ	ACCEpIT pANEM
ΚἈὶἐγΧΑρΙϹΤΗϹΑϹ	ET gRATIAS
ΕΚλΑϹΕΝ-ΚΑὶἔἶπΕΝ	CŪEgISSET FREḡ ET dIXIT
ΤΟ̄ΥΤΌΜΟΥἘϹΤὶΝΤὸϹῶΜΑ	hoc EST CORpUS MEŪ·

A ce texte nous pourrions en joindre d'autres ; mais cela nous écarterait de notre sujet. Il suffit, d'ailleurs, pour montrer que le grec n'était point mort en France.

argenteum qui Thorsomodi nomen scriptum habet : pensat libras xxxvii ; habet in se historiam Eneae cum litteris græcis. » (*Bibliothèque historique de l'Yonne,* I, p. 337.)

(1) *De re diplomatica,* p. 346.

Dans notre province, nous devons aller jusqu'au commencement du VIIIe siècle, autant du moins que le permettent nos manuscrits, et à cette époque s'offre à nous, non pas un ouvrage écrit en caractères grecs, mais un simple glossaire trilingue avec cette préface : *In nomine Trinitatis immense incipiunt glose litterarum trium linguarum composite latina, ebraea et græca....* (1). N'est-il pas curieux de voir les études grecques commencer par un lexique ? Il semble, en effet, que ce soit le principe et le premier élément. Quelque imparfait que soit ce glossaire en caractères latins, il prouve que Fleury-sur-Loire, d'où vient ce manuscrit, cultivait déjà le grec, puisqu'on y sentait le besoin d'apprendre les mots de cette langue.

D'ailleurs, avec la dynastie des Carlovingiens s'ouvre pour notre pays une ère nouvelle; une renaissance littéraire semble éclore sous la féconde impulsion du grand empereur qui lui donna son nom, et, chose singulière, de toutes les tentatives qui eurent lieu pour réveiller alors le goût des lettres grecques en France, la plus efficace encore fut peut-être celle de Charlemagne. Aussi mit-il tout en œuvre pour réussir.

Déjà le pape Paul Ier avait envoyé à Pépin-le-Bref une grammaire grecque et un traité d'Aristote sur l'orthographe en la même langue (2). Les écoles d'Angleterre, et en particulier celle d'York, étaient supérieures à celles du continent ; cette dernière possédait même une bibliothèque où se trouvaient plusieurs ouvrages importants,

(1) Mss. Berne, 263.

(2) « Direximus præcellentiæ vestræ libros quantos reperire potuimus, id est, antiphonale et responsale, insimul artem grammaticam, Aristotelis orthographiam grammaticam, omnes græco eloquio scriptos necnon et horologium nocturnum. » (*Epistola Pauli I*, apud D. Bouquet, V, 513.)

comme ceux d'Aristote, dont il ne faut pas croire, ainsi qu'on le répète sans cesse, que l'Europe moderne ait dû la connaissance aux Arabes (1). Dans ce pays vivait Alcuin, homme lettré pour son temps ; appelé en France (2), il apprit aux professeurs de l'école palatine à épeler sans trop de peine des textes grecs élémentaires, et à calquer tant bien que mal une phrase grecque sur une phrase latine. Son influence fut, comme on le voit, assez grande ; il développa l'amour du grec à la cour de Charlemagne, où Paul Warnefried l'enseignait aux clercs (3).

L'école d'Osnabruck fut établie pour fournir des négociateurs habiles dans l'une et l'autre langue (4) ; mais quels que furent ses succès (5), elle se montra bien inférieure à celle du palais, où brillait alors d'un singulier éclat Théodulfe, évêque d'Orléans. Son âme avide de connaissances intellectuelles dut plus d'une fois s'abreuver

(1) *Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote*, par A. JOURDAIN.

(2) *Alcuin et Charlemagne*, par Fr. MONNIER.

(3) Éginhard prétend que Charlemagne comprenait le grec mieux qu'il ne le parlait. D'ailleurs, un événement important se préparait, qui devait donner une espèce d'engoûment pour cette langue, comme à une époque postérieure on se passionna pour l'italien et pour l'espagnol ; des mariages en furent la cause. Une fille de Charlemagne ayant dû épouser un fils de l'impératrice Irène, deux lettrés byzantins furent envoyés à la cour du grand empereur pour enseigner le grec à cette princesse. Cette simple circonstance servit plus la langue grecque que la science d'Alcuin.

(4) « Et hac de causa statuimus quia in eodem loco græcas et latinas scholas in perpetuum manere ordinavimus, et nunquam clericos utriusque linguæ gnaros ibidem deesse in Dei misericordia confidimus. » (*Anno 804*, BALUZE, *Capitul. regum*, I, 419.)

(5) « Singulare est præceptum de scholis græcis instituendis in ecclesia Osnabrugensi datum anno 804, erudito C. Cointio non unam ob causam suspectum. » (D. MABILLON, *De re diplomatica*, l. II, c. 3, p. 74.)

à ces sources pures de la littérature grecque, qui cependant n'arrivaient que par les canaux de la littérature romaine. Aussi, parmi tous les savants qui se pressaient à la cour impériale, est-il, avec Angilbert, qui s'appelait Homère, le seul ayant un nom grec, celui de Pindare.

En parcourant ses nombreux écrits, on trouve quelques réminiscences qui font songer à la Grèce ; c'est ainsi qu'il parle du sage de Samos, qui se croyait sorti de la tête d'Euphorbe. Dans son *Exhortation aux Juges*, il rappelle plusieurs connaissances mythologiques, et énumérant les différentes tentatives de corruption qu'il eut à subir et à repousser dans le midi de la Gaule, Théodulfe dit : « L'un arrive vers moi et s'écrie : « Je possède un vase remar-
« quable par sa ciselure et son antiquité ; on y voit gravés
« l'histoire des crimes de Cacus, les visages des bergers
« fracassés à coups de massue de fer et souillés de sang,
« les signes de ses nombreuses rapines, un champ inondé
« du sang des hommes et des troupeaux. On voit Hercule
« furieux qui brise les os du fils de Vulcain, et celui-ci
« de sa bouche féroce vomissant les feux terribles de son
« père ; mais Alcide lui enfonce l'estomac avec le genou,
« les flancs avec les pieds, et de sa massue lui fracasse
« le visage et le gosier, d'où sortent des torrents de fumée.
« Tu vois ensuite Alcide faire sortir de la caverne des
« bœufs qui semblent craindre d'être traînés une seconde
« fois à reculons. Tout ceci est dans la partie creuse du
« vase, dont un cercle uni forme les bords ; l'autre côté,
« couvert de dessins moins grands, montre l'enfant de
« Tyrinthe étouffant les deux serpents, et ses dix fameux
« travaux y sont représentés dans leur ordre ; mais un
« fréquent usage a tellement poli la partie extérieure,
« qu'effacées par le temps, les effigies qui représentent

« Hercule, le fleuve Chalydon et Nessus combattant pour
« ta beauté, Déjanire, ont presque complètement disparu.
« On voit encore la funeste robe empoisonnée du sang de
« Nessus, et l'horrible destin du malheureux Lychas, et
« Antée étouffé dans ses bras redoutables, lui qui ne
« pouvait être vaincu ni abattu sur terre comme les autres
« mortels (1). »

Cette description pourrait donner à croire que l'évêque d'Orléans connaissait les poètes de la Gréce, et cependant, parmi les auteurs qu'il lisait, nous ne trouvons aucun des écrivains de ce pays. Ce sont, après les Pères de l'Église, Sédulius, Rutilius, Paulinus, Arator, Avitus, Juvencus à la voix tonnante, Prudence, Donat, Virgile et enfin Ovide. Ce dernier surtout était l'objet favori de ses lectures et il est facile de voir que Théodulfe y a puisé tout ce qu'il a décrit dans son *Exhortation,* qui n'a de grec que le nom de *Parœnesis.*

Toutefois, dit un historien (2), de ce silence des auteurs grecs il ne faudrait pas conclure que leur étude fût délaissée, et plusieurs raisons prouvent que Théodulfe savait le grec. Il se glisse parfois quelques hellénismes dans ses vers ; ses *Capitulaires* nous offrent le mot *gastrimargia* pour indiquer la gourmandise. Au début de la préface de sa Bible, il laisse penser qu'il collationna sa nouvelle édition sur les textes originaux de l'hébreu et du grec. « Tout ce que le style attique a pris de l'hébreu se trouve en entier dans ce volume (3). »

(1) *Theodulphi Carm.* I, lib. I. — Traduction de Guizot, *Histoire de la civilisation en France,* 23e leçon.

(2) *Théodulfe, évêque d'Orléans,* par M. Baunard, p. 238.

(3) *Quidquid ab hæbræo stylus atticus atque latinus*
Sumpsit, in hoc totum codice, lector, habes.

Quel que soit le sens attribué à ces paroles, on ne pourrait nier absolument que Théodulfe n'eût revu le texte sur les manuscrits grecs, et on aime à se représenter ce grand évêque corrigeant les livres saints avec Charlemagne, qui, comme nous l'apprend Thégan, le faisait en la compagnie de Grecs et de Syriens. Ne lui était-il pas possible de comparer les textes qui se trouvaient en France avec ceux que venaient d'apporter les émigrés chassés de Constantinople par l'hérésie des iconolastes (1)? Nous irons même plus loin : nous dirons que, grâce à ces rapports linguistiques de l'évêque d'Orléans, nous possédons non seulement l'important ouvrage de saint Méliton, appelé la *Clef de l'interprétation biblique,* et traduit probablement à cette époque pour la première fois du syriaque en latin (2), mais encore beaucoup d'autres opuscules qui se trouvent dans nos manuscrits (3).

Dès lors, ce fait si simple grandit et dénote chez Théodulfe une connaissance plus qu'ordinaire du grec, peut-être de l'hébreu et du syriaque, et une ardeur incroyable pour le travail. Les historiens, en effet, ne parlent qu'en passant et sans y attacher aucune importance d'un fait qui a joué dans la renaissance de l'activité intellectuelle à cette époque un rôle considérable et inapprécié ; nous voulons dire la révision et la correction des manuscrits sacrés. L'Écriture sainte étant le livre par excellence des rois et de leur sujets, des clercs et des moines, il devenait nécessaire d'en empêcher la corruption. Beaucoup

(1) *Les Bibles de Théodulfe,* par M. Léopold Delisle, Bibliothèque de l'École des chartes, xl. Paris, 1879.

(2) Cf. *Spicilegium Solesmense,* par D. Pitra, t. III.

(3) Mss. *Flor.*, 41, 217.

de variantes se glissaient, et du VIe au IXe siècle les manuscrits étaient tombés aux mains de possesseurs ou de copistes si ignorants, que les textes devenaient méconnaissables. Les évêques de ce temps ne cessent de faire entendre des plaintes à ce sujet.

Le travail de Théodulfe, entrepris dans de semblables circonstances, s'accroît donc d'un nouvel intérêt, et personne en France avant lui n'avait conçu une œuvre aussi difficile dans son exécution.

Une autre conséquence à tirer de cette révision des livres saints, c'est qu'il est à présumer que la Bible fut le premier livre qui occupa les hellénistes, comme à l'époque de la renaissance elle sortit la première des presses nouvellement découvertes.

On nous pardonnera de nous être arrêté quelque temps devant cette noble figure de Théodulfe; n'est-il pas pour notre province le résumé du siècle de Charlemagne? Grâce à lui, nous voyons que la Grèce, avec ses suaves inspirations, est présente à tous les esprits cultivés de ce temps; elle l'est, en effet, par les noms et les légendes de ses demi-dieux et de ses héros; elle l'est par les noms de ses personnages illustres dans la paix et dans la guerre; elle l'est par les nombreuses variétés de sa métrique transportées dans la langue latine, et dont Théodulfe nous fournit plus d'un exemple.

Néanmoins, il ne faut pas se le dissimuler, toute cette vie de l'hellénisme dans la littérature de plus en plus chrétienne de notre Gaule a quelque chose de bien artificiel, et cache un fond assez pauvre sous de brillantes apparences.

La mort du grand empereur ralentit, il est vrai, pour un moment l'ardeur du grec, mais elle ne l'éteignit pas. Fidèle aux anciennes traditions, Charles le Chauve s'en-

toura de gens instruits, et Héric (1) d'Auxerre (2) loue ce prince d'appeler à lui des professeurs de toutes les parties du monde. Ce même auteur représente la Grèce pleurant ses enfants qui la dédaignent et accourent attirés par les bienfaits de la Gaule et de l'Irlande, à la voix de l'empereur. Un certain Manon traduisit quelques écrits de Platon et d'Aristote, pendant que d'autres travaillaient avec ardeur pour retrouver les débris épars de l'antiquité. Ces hommes obscurs en leur œuvre n'étaient-ils pas les Marcile Ficin et les Laurent Valla, ou plutôt les Chrysoloras et les Bessarion de la renaissance du IX[e] siècle? Parmi les beaux esprits de la cour, l'usage du grec était devenu familier à ce point, que sans cesse on inscrivait des mots grecs dans des vers latins, ou parfois même un vers grec tout entier dans une pièce latine.

Cependant les temps devenaient mauvais; l'apparition continuelle des Normands aurait suffi pour empêcher toute étude sérieuse, comme aussi leurs incessantes déprédations ont pu nous enlever les documents qui jetteraient quelque jour sur cette époque malheureuse.

La langue grecque continuait à se développer, mais ses

(1) La préface de la *Vie de saint Germain*, écrite par Héric, est remplie de vers moitié grecs, moitié latins.

O fœcunda Τριὰς Μονάs*que simplex*
Seu te distribuant, Ἕλληνας κατά,
Οὐσίαν μίαν, εἰς Τρεῖς ὑποστάσεις
Seu sicut Latius fatetur orbis
Μίαν ὑπόστασιν, Τρία προσώπα.

(Bibl. hist. de l'Yonne, II, p. 7).

(2) La ville d'Auxerre était alors célèbre pour la culture de la langue grecque. Au synode de Pistes, tenu en 861 ou 864, l'évêque Christianus, apposant sa signature, met au lieu de *subscripsi* le mot *egrapsi.* Aussi Dom Mabillon s'écrie : *Egregie græcissatur Christianus cum suo egrapsi.* (*De re diplomat.*, p. 456 et 458.) On croit que ce Christianus fut moine de Saint-Benoît-sur-Loire.



progrès étaient lents. Une querelle théologique fit plus peut-être pour cela que tous les efforts de Charlemagne, et nous voyons l'évêque d'Orléans, Jonas, dans son traité *De cultu imaginum*, employer certaines expressions héllé-niques. Parlant du culte dû à la divinité, il dit qu'il ne peut trouver dans le latin le mot convenable pour rendre ses idées, et qu'il est forcé d'avoir recours à la langue grecque (1).

A la même époque que Jonas, avec lequel il eut du reste un commerce épistolaire, vivait au monastère de Ferrières un abbé dont la gloire et les écrits appartiennent à notre province. Fleury, Ferrières, Micy, admirable trilogie, triple auréole de sainteté, de science et de vertu, dont peut à bon droit se glorifier l'Orléanais. Cet homme se nommait Lupus (2), d'ailleurs éminent pour ses connaissances, pour la pureté de son style presque cicéronien et pour son amour des manuscrits. Il promettait à Einchard les *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle, dès que l'abbé à qui il les avait prêtées en aurait achevé la copie; plus tard, il lui faisait passer les *Commentaires de César*. D'un autre côté, il sollicitait du pape Benoit III l'envoi du traité *De Oratore* de Cicéron et des *Institutions* de Quintililien, avec les *Commentaires* de saint Jérôme (3). Et cependant,

(1) « Hic est divinitati, vel si expressius dicendum, Deitati cultus debitus propter quem uno verbo significandum, quoniam mihi satis idoneum non occurit latinum, græco (ubi necesse est) insinuo quod velim dicere, λατρείαν quippe nostri interpretati sunt servitutem. (*De cultu imaginum*, lib. I, apud Bibl. Maxim., XIV, 171.) On trouve encore beaucoup d'autres emprunts faits à la langue grecque, mais nous n'osons pas dire que Jonas en ait eu une grande connaissance.

(2) On trouve dans les *Mémoires de l'Académie de Sainte-Croix* une étude fort intéressante sur *Loup de Ferrières*, par M. Maxime de la Rocheterie, I, p. 371.

(3) La bibliothèque de Ferrières devait être fort riche en manus-

malgré sa science peu commune, Lupus de Ferrières ne parle jamais d'aucun auteur grec, et dans sa nombreuse et intéressante correspondance avec les hommes les plus distingués de son siècle, jamais il ne demande de renseignements sur les écrivains de la Grèce ; aussi doute-t-on qu'il en eût étudié la langue.

« Je ne sais, dit-il dans une lettre à Einchard, je ne sais si j'ai bien compris les mots grecs *nichomachus inmusitatum*, ou commme je lis ailleurs, *enmusitaton theorema* du second chapitre de l'*Arithmétique* de Boèce. » Dans la même lettre, après avoir parlé d'un écrivain royal nommé Bertcaudus, très-habile à écrire les lettres onciales, Lupus prie son ami de lui expliquer, quand il en aura le temps, les choses cachées dans la Loi, surtout les noms grecs et ceux qui se trouvent dans Servius. Ailleurs il écrit : « On ne pourra douter que le mot *blasphemus* ne soit grec, car il est écrit avec un *ph*. Un Grec m'a toujours affirmé que les Grecs prononçaient ce nom en appuyant sur la dernière syllable, et notre Einchard m'a dit la même chose. *Fiala* se prononce de même, parce que les Grecs disent *hialin*. »

Ces textes nous prouvent que Lupus était en relation avec des Grecs ; mais au lieu d'apprendre leur langue, il ne cherchait probablement que la quantité des syllables, plus attentif à faire étudier à ses disciples l'allemand, qu'il croyait fort nécessaire, puisqu'il envoyait à son ami Marcward, autrefois son élève, des jeunes gens, afin de les initier à cette langue, dans l'espoir que, revenus au

crits, d'après ce que nous venons de voir ; malheureusement, il n'en reste plus guère, car ils furent transportés, au moment des guerres de religion, dans le château du chevalier Boulay, à trois lieues de Ferrières, où ils disparurent, perdus à jamais. D'après le catalogue de Berne, le manuscrit 120 du XIII[e] siècle viendrait de Ferrières.

monastère, ils pourraient servir d'interprètes et être employés utilement dans le service des affaires politiques et religieuses (1).

Nous avons déjà parcouru un laps de temps assez considérable, et cependant l'étude de la langue grecque ne semble pas avoir jeté des racines profondes dans notre province. Il n'était pas facile de bégayer même cette langue au milieu des difficultés sans cesse renouvelées; il fallait un certain courage, une cuirasse de triple airain, comme dit le poète, pour essayer cette étude, qui aujourd'hui encore est hérissée de tant d'obstacles. Alors il n'existait pas de grammaire, pas de dictionnaire; ceux qui voulaient avoir une notion de cette langue devaient se contenter des imparfaites traductions d'Aristote *πέρι ἑρμηνείας* et des préceptes donnés d'une manière indirecte par Priscien dans ses diffuses explications des *Douze chants de Virgile*.

En effet, nul autre livre n'avait cours dans les écoles, soit épiscopales, soit monastiques, et de la sorte, à la vue des ennuis sans cesse renaissants, s'explique facilement le peu de goût pour une langue que l'on savait, par les Grecs, renfermer de nombreux chefs-d'œuvre, mais qui ne pouvait passionner les génies de cette époque; les

(1) Il n'est pas surprenant, pour quiconque étudie la vie de Charlemagne passée presque entièrement en Germanie, de voir l'abbé Lupus recommander fortement la langue allemande et la faire apprendre à ses moines. Lui-même il l'avait étudiée, puisque dans ses *Lettres* il explique quelques noms de villes; mais il n'avait point voulu l'approfondir, parce que, son aveu était sincère, il n'y trouvait aucun charme et que, du reste, il n'avait pas le temps d'entreprendre une œuvre qui demande un grand et pénible travail. Ces paroles et ces réflexions de Lupus semblent faites pour notre époque, où la connaissance de cette langue est réputée nécessaire; nous ne voyons pas que depuis le IXe siècle on ait réussi à enlever de cette étude les difficultés qui rebutent tout commençant. Les temps ont changé, mais les idées sur ce sujet sont demeurées les mêmes.

hommes de ces temps ressemblaient à ceux de nos jours : on ne trouve de beau dans un ouvrage de littérature que ce qui est compris sans peine ; le moindre travail fait disparaître toutes les beautés, quelque sublimes qu'on les ait dites.

Mais aussi quelle gloire pour ceux qui, dévorés de la soif de la science, ont une teinture même légère du grec ! Ces hommes peuvent être considérés comme les pionniers du genre humain, puisque sans se laisser rebuter par mille difficultés, sans perdre courage, ils ont tout bravé pour nous conserver, non pas leurs noms, car ils nous sont inconnus, mais les éléments de cette belle langue grecque qu'ils lisaient dans de bien rares ouvrages ou dans la version des *Septante* et dans les Évangiles.

Quant aux ceractères grecs, ils ne semblaient pas aussi étranges alors qu'aujourd'hui, car, à l'exception du Σ et du Ξ, il n'y a pas dans les textes de notable différence entre les lettres grecques et les lettres appelées onciales, qui font encore la juste admiration des connaisseurs par leurs belles proportions (1).

Il a donc fallu neuf siècles pour commencer d'une manière définitive à étudier le grec ; mais neuf siècles ne paraîtront pas trop longs à quiconque voudra rechercher et connaitre les difficultés presque insurmontables occasionnées par les différentes invasions qui bouleversèrent notre pays, et surtout par les faiblesses de la dynastie mérovingienne. Orléans fut, ainsi que les autres cités, soumis à ces terribles vicissitudes ; mais la paix venant à fleurir, les lettres vont prendre l'empire et l'ascendant

(1) « Bertcaudus, scriptor regius, dicitur antiquarum litterarum duntaxat earum quae maximæ sunt et unciales à quibusdam vocari existimantur habere mensuram descriptam. » (*Epistola Lupi ad Einchardum*).

qu'elles avaient à Rome et à Athènes, un nouvel âge va commencer, ce n'est pas encore l'âge d'or, mais il en a tous les charmes.

CHAPITRE II

Le grec à Fleury d'après les manuscrits. — Odon de Tournay et Raoul Tortaire.

L'abbaye de Fleury s'offre à nous comme une oasis au milieu de l'immense désert qu'ont fait sur leur passage les invasions des Normands, nation perfide dont l'Église elle-même demandait alors à Dieu la délivrance dans une de ses hymnes (1); cette abbaye est fière à juste titre de ses nombreux manuscrits ; théologiens, philosophes, grammairiens, musiciens, orateurs, mathématiciens, médecins même se pressent autour d'elle. C'est que Fleury est ce val doré, selon la belle inscription qu'on lit encore dans son église, qui nous fournira les documents les plus remarquables sur l'étude du grec dans ces âges si éloignés de nous.

La science déployée par Théodulfe ne demeura pas sans résultat : il ne la garda pas pour lui seul et nous avons tout lieu de croire qu'il la fit partager à ceux qui l'entouraient, et au moment où il établissait à Fleury cette école

(1) *Auferte gentem perfidam,*
Credentium de finibus,
Ut unus omnes unicum,
Ovile nos Pastor regat. (Festo omnium sanctorum.)

devenue bientôt très-florissante, il dut y amener quelques-uns des Grecs de la cour palatine pour offrir un nouvel aliment scientifique à la jeunesse, qui déjà se pressait sous l'ombre des portiques bénédictins. Il trouva même, nous n'en doutons pas, dans les moines qu'il gouvernait comme abbé de précieux et utiles auxiliaires : et à partir de cette époque ce mouvement littéraire ira en grandissant jusqu'à la Renaissance sans aucune interruption. La langue grecque se développera tout à son aise au milieu de l'admirable Delta formé par Fleury, et chaque siècle paiera son tribut à cette noble étude.

Toutefois il ne faut pas se le dissimuler, malgré les efforts tentés à Fleury, le grec ne produisit point de chefs-d'œuvre : contentons-nous de quelques ouvrages fort élémentaires.

Le huitième siècle nous a fourni un glossaire trilingue, le neuvième sera un peu plus riche. En effet nous voyons un certain amour pour le grec se révéler par une prétention renouvelée sans cesse par les enfants. A peine ces derniers connaissent-ils les caractères grecs qu'ils se hâtent d'écrire leur nom avec ces lettres nouvelles, premier et faible indice de leur science future. Tels furent les moines de Fleury à cette époque, comme nous le prouve l'inscription suivante : ΑΟCΤRΙΚΟC ΔΙΑΚ. CΚΡΙΠCΙΤ COŌ
Αοσ7ρικος διακ σκριψιτ σοο
ωΠΟC, *Austricus diaconus scripsit suum opus* (1).
οπος

A la fin d'un Priscien du IX[e] siècle on lit ces mots : *Sophocles in Œdipode epicω*ΛΟΝΟΗ ΚΑΙΔΟΚεΠεΤΟΥ-
επι χολονοη και δος επε του
ΤΥΦΛΟΥΤΙΝΑεΝΤ ΡΟΠΗΝΗ ΦΡΟΝΤΙ δΑΕΞεΙΝ (2). Ce
τυφλου τινα εντροπην η φροντιδα εξειν

(1) Ms. Bern. 249.

(2) Ms. Bern. A. A., 90. Cf. *Anecdota Helvetica præf.*, p. CLXXI, où le docteur HAGEN cherche à expliquer ce texte curieux.

texte, qui est une variante, ne manque pas d'importance, car il nous montre l'iota souscrit remplacé par l'H, comme autrefois, et suppose une copie différente de l'édition que nous possédons.

Un autre manuscrit nous donne la signification numérique de chacune des lettres de l'alphabet grec (1) ; mais ce qu'il y a de considérable, c'est encore un glossaire grec-latin de 77 pages, dont voici quelques mots du commencement et de la fin :

Agios,	*Sanctus.*
Angelos,	*Nuncius.*
Ypodesion,	*Dispositionum.*
Ypodesis,	*Argumentatio.*
Ylin,	*Prima materia.*
Zizania,	*Lolium.*
Zona,	*Cingulum* (2).

Cette disposition est fort simple et ne présente qu'une nomenclature aride et presque dépourvue d'intérêt pour nous qui possédons de magnifiques dictionnaires ; cependant la même époque nous montre un autre glossaire où se trouve un commencement de science ; en outre nous avons les mots en caractères grecs.

η ϖρηποτητα,	Η ΠΡΗΠΟΤΗΤΑ,	*Pulchritudo.*
ιδηα,	ΙΔΗΑ,	*Forma.*
η ϖισ7ιμιν,	ΗΠΙCΤΙΜΙΝ,	*Disciplinam ; habet autem suum nomen a discendo.*
αποκρυφα,	ΑΠΟΚΡΥΦΑ,	*Secreta, eo quod origo eorum non pateat, occulta vel remota.*
ενθηκα,	ΕΝΘΗΚΑ,	*Supellex* (3).

(1) Ms. Bern. 417. Cf. Ms. Flor., 249.
(2) Ms. Bern., 178.
(3) Ms. Bern., A, 91.

Voilà le spécimen de la science au IXe siècle : elle es faible sans doute, mais nous doutons fort qu'un autr pays que le nôtre puisse montrer de semblables glossaires, et parmi tous les manuscrits des différents monastères dont on a publié les catalogues, nous n'avons jamais vu aucun ouvrage de ce genre, si ce n'est à Saint-Gall qui possédait la grammaire grecque de Dosithée (1) et des écrits de Vindicianus touchant la médecine, et à Laon, dont la bibliothèque du chapitre offre un glossaire grec-latin (2).

Fleury marche donc à la tête de toutes les abbayes de France pour les connaissances grecques comme elle les dominait toutes par son importance religieuse et littéraire, par l'éclat de son école (3).

Le Xe siècle est un véritable progrès dans les études grecques, et on peut dire que Fleury s'y livre sérieusement. Sans doute on copiera de nouveaux glossaires dans lesquels entreront des mots nouveaux qui augmenteront la somme des connaissances acquises aux siècles précédents.

En 911, Eriulphe et Viton écrivent un lexique latin, mais on voit que ces moines savaient un peu de grec, car à toutes les marges on lit leurs noms. *Fui initiatus et fecit me* ΗΡΥΟΛΦΟC ΛΗΟΥΘΑ ΥΝΔΥΓΝΟC. Plus loin, au bas d'une page : *Nomen scriptoris mei* ΗΡΥΟΛΦΟC ΛΕΟΥΘΑ

(1) HŒNEL, *Notitiam manuscriptorum*. Cf. quoque WEIDMANN, *Histoire de la Bibliothèque de Saint-Gall.*

(2) Extrait du catalogue général des mss., t. I, in-4°.

(3) Gauzbert, moine copiste du IXe siècle (ms. Flor. 44), possédait une certaine science grecque. Dans une pièce de vers, nous trouvons ce qui suit :

Guillelmo dynami, sophia, schemate compto
Gozbertus tapinos micros, apodemus et exul.
(*Hist. litt.*, V, p. 277.)



et jussit me scribere ΛΗΘΒΗΡθος *Sacerdos*. Ce nom d'Eriulphe vient à chaque instant écrit en caractères grecs.

ΥΚ ΗCΘ ΛΥΒΗΡ ΓΛωCΑΡŌ : *hic est liber glossarum*
ΗΡΥΟΛΦΟC CΓΡΙΠCΙΘ Ή : *Eriulphus scripsit me.*
ΕΧΠΛΙCΙΘ Α — ΙΝΚΙΠΙΘ *B : Explicit A. — Incipit B.*
ΛΙΒRΟ ΒΑRΒΑΡΙΚω ΠΑΡΑΟΙ ωΔΙΗ. etc. (1).

A la même époque, Micy cultivait aussi le grec, bien que nos renseignements se bornent à un seul manuscrit où on lit ce qui suit : *Hic est liber Sancti Maximini monasterii Miciacensis quem Agustinus presbyter Deo et sancte Marie habendum obtulit sub hujusmodi voto :* et ce livre est l'historien Josèphe avec ce titre remarquable :

Υωc Υππoc FYCΘωΡΥωΓΡΑΦΟC (Ιωσυππος Fισθωριωγραφος).

Nous laissons aux bellénistes distingués à tirer les conséquences résultant du signe F destiné à marquer l'aspiration, chose curieuse au X[e] siècle (2), et qui renverse et met à néant bien des systèmes sur l'accentuation grecque, comme nous l'avons fait remarquer déjà plus haut.

Tant il est vrai que ces simples mots mis par ces humbles moines dans un manuscrit nous apprennent des particularités linguistiques ignorées autrement. On ne nous accusera donc pas de minutie quand, en traitant de l'étude du grec dans notre pays, nous ne négligeons pas ces modestes renseignements appelés à éclairer la science de nos jours.

Après avoir enregistré un autre glossaire (3) commen-

(1) Ms. Bern., 236. A la fin du mss. Flor. 174, on lit : ΚyΡΙΗ ΗΛЄΗCωΝ.

(2) Ms. Bern., 50.

(3) Ms. Bern., 357.

çant ainsi : *Hæc sunt verba græca et aliqua eorum cum glosis suis*, et dont nous donnons quelques mots :

Zonarium *Cingulum*,
ακαταλεπτος, ΑΚΑΤΑΛΕΠΤΟC *Invisibilis*,
ΖΕΛοΤΥπια, *dicitur furor cum rancore mentis accensus*,

nous signalerons une version de Denis l'Aréopagite ornée de magnifiques peintures (1), et une vie de sainte Marie Égyptienne traduite du grec en latin (2) ; toutefois, hâtons-nous de reconnaître un fait assez inexplicable. Wulfade, Oybolde et Abbon (3), tous abbés célèbres de Fleury, n'ont rien laissé dans leurs écrits qui ait quelque rapport avec le grec. Pas une expression, pas une parole ne respire les suaves harmonies de la Grèce : ne semble-t-il pas que leur plume trop chrétienne ait rougi d'écrire les noms des dieux ou même ceux des héros qu'avaient chantés les poètes anciens ? Aimoin ne nous en offre pas plus de traces, et cependant Térald, simple moine, semble connaître la langue grecque (4); mais ces indices sont peu de chose, car avec ces seuls documents nous pourrions affirmer que

(1) « Dionysii Areopagitae opera ex versione Joh. Eriugenæ cum scholiis S. Maximi ab Anastasio latine versis. » Ms. Bern. 19.

(2) Ms. Bern. 705.

(3) Une note écrite à la fin d'un mss. de la bibliothèque de Berne (183) indique qu'Abbon fit copier l'historien Josèphe : *Explicit historiarum Iosippi libri numero* VII. *Rotbertus laicus quamvis indignus hunc codicem scripsit in honorem sancti Benedicti jussu reverentissimi patris Abbonis.* Ce livre n'aurait-il pas été écrit par le roi Robert, élève de l'abbé Abbon, pour remplir une prescription importante qui ordonnait à chaque étudiant de fournir un manuscrit à la Bibliothèque du monastère de Fleury.

(4) *Corporalia opera in quibus nimirum justitiæ operibus maxime justitiae opus quod graeco vocabulo eleemosynam, appellant eminet.* D. Martene, *Thesaurus Anecdot*, I, 120. Cette lettre était autrefois dans le mss. Flor., 167.

Fleury possédait quelques notions de grec; mais les glossaires que nous ont conservés les révolutions vont plus loin, et à l'aide des manuscrits, témoins vivants du Xe siècle, au nombre de soixante-deux (sans compter ceux de Berne et du Vatican) il nous est permis de dire que les moines de Fleury ont étudié le grec.

Pénétrons donc avec un saint respect dans ce sanctuaire vénérable où sont enfouis les immenses labeurs des religieux dont les noms sont inconnus, et feuilletons avec amour ces humbles pages encore tout imprégnées de la vertu qui les inspira.

Parmi ces manuscrits, nous en avons surtout remarqué sept qui s'occupent de grammaire; ils seront l'unique source où nous puiserons quelques renseignements arides peut-être, mais importants cependant.

Le premier qui s'offre à nous donne une bien faible idée des connaissances grecques de celui qui l'a écrit. Le commentaire de Priscien sur les douze livres de Virgile (1) contient, nous ne disons pas des phrases, il faut attendre encore, mais beaucoup de mots grecs écrits en petite onciale; les éléments développés par le grammairien sont loin d'être complets, c'était cependant toute la grammaire en usage. On y trouve les désinences des cas avec les déclinaisons non spécifiées des noms et des adjectifs, les personnes des verbes; les verbes actifs et passifs y sont conjugués dans certains temps; mais quelle ignorance de la part du copiste confondant presque toutes les lettres! Qu'on nous permette quelques citations : *το μετο νον* pour *το μετωπον* (f. 195) *ο αγθος, η αγαθη, το αγθον* (f. 102); *ο ερος, ερα, ερον*, pour *ιερος*; *ο ονλοφορος, η ονκοφορη, το*

(1) Ms. Flor., 215.

οναφορον, pour *οπλοφορος*. Ne semble-t-il pas que le scribe ait voulu essayer toutes les formes qui pour lui étaient les mêmes! *Τετυμμαι, τετυφαι, τετυπται, τετυμμετα, τετυμμενοι eci, τετυμμενο ecinn* (f. 181).

Un autre manuscrit traitant des mêmes matières peut passer pour un chef-d'œuvre de calligraphie : aussi les mêmes mots que nous avons vus plus haut défigurés et mutilés ne présentent aucune faute d'ortographe, pas une lettre n'est confondue. Le copiste possédait non seulement les notions élémentaires qu'il écrivait, mais encore un certain goût pour la langue grecque, à voir le soin attentif avec lequel il a tracé les lettres grecques (1).

Parmi les nombreuses majuscules du manuscrit dont nous parlons, il y en a une surtout qui se fait remarquer par la fraîcheur du coloris et par le symbole qu'elle représente : c'est un guerrier mitré armé de la lance au fer aigu, vêtu d'une ample toge retenue sur l'épaule par une fibule, la barbe partagée en deux et terminée en pointe, et protégé par un large bouclier. Ce chevalier ne nous dit-il pas que l'enseignement même grec était complètement latin, puisque tout l'élément grammatical venait par Priscien (f. 56).

Aussi cet ouvrage qui sera copié tant de fois au moyen âge avait une grande importance : qu'on en juge par les vers suivants contenus dans ce même manuscrit (f. 124) et dans un autre (2).

Prisciani quicumque boni per gramina curris,
Grammaticos flores collige mente, puer :
Ut vivas sapiens per secula dogmate vite,
Plenus et ingenio exuberans liquido.
Sicut apis solers studioso pectore, sic, sic,
Per campos sophie mellea verba cape.

(1) Ms. Flor., 258.
(2) Ms. Flor., 215, fol. 264.

Enfant, qui cours sur le gazon, recueille dans ton esprit les fleurs grammaticales du bon Priscien, et tu vivras dans les siècles, rempli de science et de sagesse et ton âme débordera de richesses. Semblable à l'industrieuse abeille, renferme en ton cœur docile les douces paroles que Priscien t'adresse au milieu des plaines de la sagesse (1).

Pourrait-on rester insensible à cette touchante exhortation d'un écolâtre, et ne pas reconnaître le charme de cette épithète *boni* que de nos jours nous donnons à un autre grammairien, Lhomond ?

La grammaire véritable de Priscien contient plusieurs mots grecs bien écrits (2) et dans un traité de Boèce contre Eutychès (3), nous voyons pour la première fois de longues phrases sans aucune faute.

Tels sont les éléments que nous fournissent certains manuscrits du Xe siècle pour l'étude du grec : nous n'avons pas assurément l'intention de citer tous ceux où nous trouverions des mots grecs, mais les ouvrages précédents nous permettent de penser que ces documents ne seront pas inutiles pour notre but.

L'amour de la langue grecque n'enflamme pas encore beaucoup les moines de Fleury, pas plus que ceux des autres abbayes ; mais avec le XIe siècle nous allons voir un

(1) L'illustre moine de Micy, Letald, copia aussi les éléments de Priscien, suivant une inscription fournie par le ms. A A 90, n° 29 de Berne :

Hunc auctore Deo parvum sibi pondo libellum,
Frater Letaldus utile fecit opus
Ordine verborum magni scribens Prisciani,
Suasu Giraldi, o Benedicte, tibi.

(Cf. ms. 450, n° 11.)

(2) Ms. Flor., 248.
(3) Ms. Flor., 226.

progrès, car nous pourrons saluer Aristote traduit par Boèce (1) dans un ouvrage grammatical où tous les mots sont correctement écrits. Souvent cet ouvrage sera copié, en attendant le jour heureux où la philosophie d'Aristote viendra donner de la lumière à l'intelligence, comme ses leçons grammaticales dirigeront les premiers pas des moines dans l'étude du grec.

Les Isagogues de Porphyre exercèrent aussi la plume de nos copistes, même dès le Xe siècle, ainsi que la Consolation de Boèce qui nous donne aussi ses nombreuses explications sur les catégories et le *Periermeneias* d'Aristote dans une foule de manuscrits que nous ne pouvons indiquer.

La philosophie grecque venait donc après la grammaire, et la Grèce dominait tout de sa puissante influence. Mais il se présente une question que nous croyons capitale dans notre œuvre, et dont la solution confirmera tout ce que nous avons avancé jusqu'ici. Avait-on pour étudier le grec des auteurs grecs? Les moines pouvaient-ils lire quelques-uns des chefs-d'œuvre de l'antiquité?

D'abord il est certain que l'on devait connaître au moins de nom les auteurs grecs qui se sont le plus distingués dans tous les genres; car les écrits de saint Isidore avaient été copiés bien des fois, et on y voit cités Aristote, Démocrite, Démosthène, Hésiode, Homère, Hérodote, Pindare. Mais la bibliothèque de Fleury possédait-elle au XIe siècle un manuscrit contenant un ouvrage, fût-ce le moindre, de ces génies de la Grèce?

Or voici les seuls documents que nous avons trouvés. Le premier est précieux, puisqu'il nous vient d'un moine de l'abbaye. « Arnauld qui succéda à Gauzlin en 1030 et gouverna le monastère pendant deux ans, voulant imiter

(1) Ms. Flor., 77 *et alias non semel.*

la munificence de son prédécesseur, fit peindre à fresque dans le réfectoire un certain nombre de fables du Grec Ésope (1). » D'après l'historien de Fleury, M. Rocher, ce texte prouve que cette abbaye possédait les fables d'Ésope en grec (2); nous n'oserions pas être aussi affirmatif, car nous savons qu'un certain Romulus avait traduit du grec en latin à une époque qu'il n'est pas facile de préciser le recueil des fables ésopiennes (3).

Quoi qu'il en soit, on ne peut douter que les moines de Fleury n'aient eu les œuvres d'Ésope dont les enseignements paraissaient bien importants : qu'on en juge par les vers réciproques gravés dans le réfectoire des frères.

Vera placent odiis mulcens blandicia donis,
Sic hodiè pravis vera placent odiis.
Talia rite luit qui se praefert meliori,
Qui male se extollit talia rite luit,
Impedit omnimodis praebere levamen iniquis,
Parcere et ingratis impedit omnimodis.
Desine sponte viros in te stimulare nocivos,
Conviciare malos desine sponte viros.
Cerne malis foveas cassa mercede potita.
Ut post pœniteas cerne malis foveas.
Corripit illicitos praesens quoque fama cachinnos,
Gestus et ludos corripit illicitos.
Ammonet haec humilis pravos vitare sodales,
Ut fugiant sontes ammonet haec humilis.

(1) « Arnaldus post eum Floriacensis loci rector constitutus eumdem locum biennio rexit, æmulatusque monimenta piissimi patris fratrum refectorium aliptico opere venustatum ex Æsopi græci fabulis hos reciprocos subtitulari fecit. » (*Vie de Gauzlin*, par André, dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, II, 313)

(2) *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Benoit-sur-Loire*, p. 211.

(3) Cette version latine fut traduite en anglais, pense-t-on, par Henri I Beauclerc et cette dernière fut mise elle-même en français par Marie de France. Il est probable que Marie y ajouta quelques-unes de ces fables orientales, rendues familières en Europe par les Croisés.

Qui ne reconnaît dans ces vers les plus belles fables d'Ésope, celles dont la morale ne laisse rien à désirer? On aime à se représenter l'écolâtre de Fleury lisant ces agréables contes au milieu de ses élèves nombreux et attentifs, et leur expliquant, non sans sourire, les gracieux symboles sous lesquels ils étaient figurés par l'habile moine Odolric de Saint-Julien du Mans. C'est ainsi que ce petit livre mis entre les mains de nos enfants servait déjà dans ces âges éloignés à l'éducation de la jeunesse studieuse, qui y apprenait aussi peut-être à bégayer la langue grecque, en répétant les enseignements du vieil Ésope (1).

Mais en admettant même que les fables d'Ésope connues à Fleury ne soient pas en grec, nous oserons presque affirmer qu'on y trouvait l'Iliade d'Homère. Ce sentiment peut paraître étrange assurément; cependant n'est-il pas vraisemblable que les Grecs chassés de Constantinople par l'hérésie triomphante, ou attirés par l'éclat de la cour de Charlemagne, aient apporté avec eux l'œuvre la plus belle de leur plus grand poète? Pourquoi Homère n'aurait-il pas été connu au XI[e] siècle, puisque Aristote l'était?

Dans un manuscrit de cette époque nous avons trouvé les deux vers suivants :

Iram pande mihi Pelide, diva superbi,
Tristia qui miseris iniecit funera Achivis (2).

(1) Noël Dufail au second chapitre de ses *Propos rustiques et facétieux* (1540) mentionne les fables d'Esope avec *Le calendrier des bergers*, parmi les livres que le vigneron Roger Bontemps, ancien maître d'école, lisait aux habitants de son village : au chapitre v, il représente le bonhomme Robin, charpentier, disant le soir à sa famille assemblée autour du feu : « Le conte de la cigogne, du temps que les bêtes parlaient; du lion, roi des bêtes, qui fit l'âne son lieutenant, etc. »

(2) Ms. Bern., 286.



Comment expliquer cette traduction parfaitement correcte, si l'auteur n'avait pas eu sous les yeux le texte grec d'Homère? Nous regrettons que ce versificateur assez habile n'ait pas fait une plus ample traduction qui serait pour nous d'un très grand prix.

Il y a donc tout lieu de croire que Fleury possédait sinon l'Iliade entière, du moins une partie, et le souvenir de Troie vivait dans les cœurs, car Bernon abbé de Reichenau, en Allemagne, et élève d'Abbon, composa un poème sur la destruction de cette ville pleine de souvenirs, et ses vers semblent inspirés par la lecture attentive d'Homère (1). Au XVIIe siècle, un autre moine de cette même abbaye, nommé Benignus, chantera aussi une élégie *de Excidio Trojae* (2).

Fleury ne négligeait pas la médecine, et à la fin d'un ouvrage latin, nous avons trouvé un catalogue des membres humains en grec et en latin (3), et un autre manuscrit nous offre un très beau glossaire médical en ces mêmes langues (4).

On le voit, ce monastère avait assez d'éléments pour étudier le grec à la fin du XIe siècle, et les documents que nous avons cités méritaient qu'on s'y arrêtât. Mais cette ardeur ne se renfermait pas dans les murs de Fleury; car Orléans possédait à cette époque une école qui devait avoir l'honneur de donner et des maîtres et les divisions de son enseignement à une autre école, devenue plus tard la célèbre Université de Cambridge. En effet, de son sein était sorti un homme élevé à Orléans dans un monastère

(1) *Histoire littéraire,* VII, 387.

(2) Ce petit poème a été imprimé par Melchior Goldat, dans ses *Collecta Ovidii.* Francfort, 1610.

(3) Ms. Bern., 351.

(4) Ms. Bern., 337.

(probablement celui de Saint-Aignan) (1) qui porta en Angleterre la forme des écoles de notre ville; il s'appelait Joffrid. Suivant une chronique, cet abbé parlait latin et français (2) avec tant d'éloquence qu'il enthousiasmait les anglais, bien qu'ils ne le comprissent pas, et après avoir parcouru une partie de ce pays en sollicitant des secours pour la reconstruction de son église dévorée par les flammes, il établit une école, où parmi les auteurs expliqués se trouvait Aristote d'après Averroès et Porphyre (3).

Ce document imprimé acquiert pour nous une double importance. En effet, si dans l'abbaye de Croyland, frère Terricus (4) expliquait aux jeunes gens la logique d'Aristote d'après la forme des écoles orléanaises, il est à présumer que cet enseignement avait quelque chose d'important. Aristote, connu jusqu'alors par Boèce seul, entrait enfin lui-même avec son texte, et sa présence révéla des choses encore inconnues et excita sur-le-champ un enthousiasme si ardent et si facilement explicable, qu'on s'occupa sérieusement de le mettre dans le catalogue des saints.

La théologie est bien près d'abdiquer son empire exclusif, elle donne maintenant la main à la philosophie, cette rivale

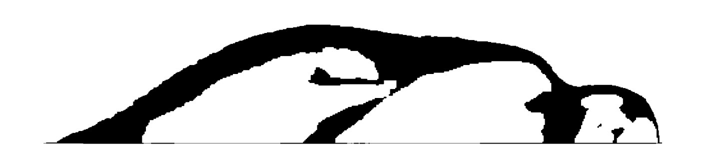
(1) « Erat autem Joffridus natus Gallus de Marchione Herberto super Hildeburgen et educatus Aurelii in monasterio. »

(2) *Latine vel gallice loquentem.* Il n'est pas hors de propos de signaler ces sermons en langue française.

(3) « Formam Aurelianensis studii secuti... ad horam vero primam frater Terricus, acutissimus sophista, Logicam Aristotelis juxta Porphyrii et Averrois isagogas et commenta adolescentioribus tradebat. » *Appendix incerti auctoris ad vitam Ingulphi, abb. Croyland apud rerum anglicarum scriptores, post Bedam a Saville.* Francofurti, MDCI.

(4) Ce Terricus est peut-être le maître dont on cite les connaissances au concile de Sens, 1121.

(Cf. Abelard par Ch. DE RÉMUSAT, I, p. 93.)



méconnue qu'elle admire. Aristote avec ses principes apporte l'émancipation de la raison individuelle. Faisons-le saint, s'écrient les théologiens, pareils aux Romains de Shakespeare, qui, dans leur aveugle admiration pour Brutus, meurtrier du dictateur, disent avec transport : Faisons-le César ! Tel fut le résultat de l'enseignement donné aux écoles d'Orléans dont les professeurs avaient pour Aristote un véritable engouement, ainsi qu'il nous serait facile de le prouver à l'aide de nombreux textes. Mais ces détails nous jetteraient trop loin de notre but.

Une autre conséquence, non moins curieuse que la première, nous signale un fait qui n'intéresse pas seulement notre province ; ce n'est pas aux Grecs de l'Italie ou de la Sicile, ni même à ceux de Constantinople que nous sommes redevables des ouvrages philosophiques, ces mêmes Grecs commençaient à ne plus guère étudier ces grandes doctrines que dans de maigres et informes abrégés ; c'est aux Arabes. « On a ici, dit M. Egger, un des plus étranges exemples des vicissitudes humaines. La philosophie péripatéticienne introduite et devenue populaire en Syrie durant les derniers siècles du paganisme, y avait trouvé de nombreux traducteurs (1) comme plus au nord elle en rencontrait chez les Arméniens (2). Maîtres de la Syrie, les Arabes se sont à leur tour épris d'Aristote et de ses doctrines (3); ils les ont traduites non plus sur le

(1) E. Renan, De *Philosophia peripatetica apud Syros*.

(2) Placide Sukias Somal, *Quadro della Istoria litteraria de Armena*. Venezia, 1829.

(3) Loin d'avoir brûlé la bibliothèque d'Alexandrie, comme on le leur a reproché sans preuve, les Arabes cultivèrent presque toujours les lettres et les sciences d'après les enseignements du Coran lui-même. Voici en effet ce que dit Mahomet : « Enseignez la science, car celui qui l'enseigne craint Dieu et celui qui la désire l'adore. La science est notre confidente dans le désert, notre compagne dans le

grec, mais sur le syriaque de Bagdad, ils les ont transportées en Afrique, en Espagne et jusque dans le midi de la France, envahis successivement par leurs armées. Les Juifs érudits de ce temps se sont emparés à leur tour des traductions arabes et c'est tantôt sur l'arabe, tantôt sur l'hébreu rabbinique, que plusieurs écrits d'Aristote, entre autres la Métaphysique, la Logique et la Poétique, ont été traduits en latin et livrés ainsi à l'impatiente curiosité des scolastiques (1). »

Ces renseignements nous expliquent aussi la réputation des écoles orléanaises, car on pouvait se demander de quelle manière leur étaient venus ces trésors littéraires, qu'enviaient bien d'autres écoles.

Fleury entretenait de fréquents rapports avec le midi de la Gaule où elle possédait l'important prieuré de la Réole qui voyait souvent les abbés ses possesseurs venir calmer l'esprit mutin des moines (2); ces religieux pouvaient donc puiser auprès des Arabes les connaissances qu'ils avaient et trouver les ouvrages dont nous avons parlé plus haut. Et même sous l'abbé Gauzlin, deux moines de Barcelone se rendirent à Fleury et y apportèrent de grands trésors. Qui sait, si connaissant les goûts de cette abbaye pour les manuscrits, Bernard et Jean ne lui en ont point donné quelques-uns écrits en grec, puisqu'ils offrirent à saint Benoît un évangéliaire couvert d'or et d'argent (3)?

voyage, notre société dans la solitude : elle nous guide à travers les plaisirs et les peines de la vie, nous sert de parure auprès de nos amis et de bouclier contre l'ennemi. Elle est le remède contre les infirmités de l'ignorance. » Ne croirait-on pas entendre Cicéron ou Pline nous parlant des livres qui procurent en tout temps et en tous lieux de si douces jouissances ?

(1) *L'Hellénisme,* I, 47.

(2) Cf. *Vie d'Abbon,* par Aymoin.

(3) « Multimoda huic summo duci monachorum contulere donaria,



D'ailleurs les Juifs étaient en grand nombre à Orléans (1) ; à la suite de certaines dénonciations criminelles, on les avait forcés de demeurer dans une rue spéciale d'où ils ne pouvaient sortir qu'à certaines heures réglées : il ne semblera pas extraordinaire de croire qu'ils aient répandu dans notre ville les connaissances particulières de leurs coréligionnaires, soit en philosophie, soit en médecine? N'est-ce pas à eux surtout qu'Orléans doit la réputation sans cesse croissante de ses écoles de médecine et de droit (2).

On nous pardonnera la longueur de ces détails que nous avons crus nécessaires et même indispensables pour montrer les sources où nos orléanais puisaient leurs connaissances grecques. Ainsi il est facile de voir qu'Orléans et Fleury possédaient tous les éléments capables de guider dans cette noble étude du grec ; car, nous ne pouvons citer tous les manuscrits renfermant les ouvrages d'Aristote. Mais cependant il est un nom orléanais qu'il ne faut pas oublier.

evangelii quoque textum argento vestitum, auro suberatum in quo etiam libro prætitulaverunt versus istos :

O benedicte pater, Johannis suscipe vota,
Bernardique tui semper memor esto fidelis. »

(*Vita Gauzlini*, dans le tome II des *Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais*, n° XLII. Cf. etiam Marca hispan. 1025 et 1026.)

(1) « Erat igitur hujus generis nempe Judæorum apud Aurelianensem Galliarum regiam urbem non modica multitudo, qui cæteris suæ gentis tumidiores atque audaciores sunt reperti. » (Rad. Glaber, lib. 3, cap. 7 ; cf. LA SAUSSAYE, *Annales Eccles. Aurel.*, lib. VIII, n° XXII, p. 381.)

(2) Les Arabes s'occupaient avec grand soin de déterminer les symptômes des maladies et ils ont composé plusieurs traités dont une analyse assez détaillée a été donnée par SPRENGEL, dans son *Histoire de la Médecine*.

Outre Joffrid que nous avons vu porter en Angleterre l'instruction reçue à Orléans, florissait encore dans nos écoles un élève qui comptait parmi ses aïeux des hommes illustres, dont la Loire aux flots jaunissants devait longtemps garder le souvenir :

Quorum res gestas, titulos, pacem, horrida bella,
Flaventis Ligeris unda silere nequit (1).

C'était Odon de Tournay, qui mérita par ses vertus le surnom de Bienheureux. Après avoir goûté et suivi pendant quelques années l'enseignement des écoles orléanaises, il quitta sa famille et sa ville et vint à Toul où il consacra d'une manière sérieuse sa jeunesse à cette pure passion des lettres humaines qui, pour les âmes neuves, est la flamme de l'esprit et la garde du cœur.

Il y avait dans cette ville de grandes écoles où le grec faisait l'objet d'une étude approfondie. Le goût, dit l'abbé Le Bœuf, s'en était introduit à la suite de l'établissement en Lorraine d'une académie dirigée par le savant Brunon de Cologne (2); elle était composée des plus fameux hellé-

(1) D. Mabillon, *Annales Ord. S. Ben.*, V, append. XXXIII, p. 650. « Godefridi opus, *Somnium de Odone Aureliacensi.* »

(2) « Nullum erat studiorum genus in omni græca vel latina eloquentia, quod ingenii sui vivacitatem aufugeret. Sæpe inter Græcorum et Latinorum doctissimos de philosophiæ sublimitate medius consedit. Translatiis usus est scholis, non corpore quidem sed mente quietus. Quocumque enim circum agebantur tabernacula aut castra regalia, bibliothecam suam sicuti arcam dominicam circumduxit ferens secum et causam studii sui et instrumentum in gentilibus libris. » (Pertz, *Monum. Germ.*, t. IV, p. 252.) Brunon, suivant la cour impériale partout où elle campait, toujours entouré de ses écoliers et muni de sa bibliothèque, n'est-ce pas un trait de mœurs qui pourrait passer pour une imitation des habitudes carlovingiennes et dissiper l'incertitude de ceux qui doutent encore de l'instabilité de l'école palatine ?



nistes de l'Europe et son influence se répandait sur une grande partie des provinces de la France. D'ailleurs il existait dans ce pays des couvents entièrement peuplés de moines grecs et leur contact avec les religieux des autres monastères contribua puissamment à propager les connaissance de cette langue (1).

A cette école, Odon d'Orléans puisa la science qu'il porta à Tournay; recommandé sans doute par l'évêque Reynier de Flandre, attiré peut-être aussi par les Flamands qu'il avait connus aux écoles d'Orléans (2) précédé enfin par la réputation de son immense savoir, il vit une multitude d'écoliers se presser autour de sa chaire éloquente. Aussi grâce à cet orléanais, Tournay devint bientôt une nouvelle Athènes; on ne rencontrait par les rues et par les places que des groupes d'étudiants qui discutaient entre eux les plus hautes questions divines et humaines. Tantôt, dit le chroniqueur, on le voyait enseigner ses disciples en se promenant au milieu d'eux, à la manière des péripatéticiens; tantôt à la manière plus grave des stoïciens, il s'asseyait au centre d'élèves groupés autour de lui. Platon faisait l'objet principal de ses lectures, et par un ressouvenir de la méthode de ce grand philosophe qu'il aimait tant, il donna la forme du dialogue à un ouvrage composé contre le juif Léon.

Comme tous les savants de cette époque, Odon trouvait aussi beaucoup de plaisir à se plonger dans les mystérieuses profondeurs de l'Écriture sainte, et à l'exemple de Théodulphe, il présida lui-même à l'édition d'un savant psau-

(1) Le Bœuf, dissertation II.

(2) Le ms. latin 1093 de la Bibliothèque nationale renferme une *Summa dictaminis* dont la plupart des modèles insérés se rapportent à des Flamands étudiant dans les écoles d'Orléans; cette somme est du treizième siècle.

tier divisé en quatre colonnes, dont chacune contenait une version différente, la gallicane, l'italique, l'hébraïque et la grecque : preuve évidente que ces langues savantes, c'est-à-dire le grec et l'hébreu, faisaient partie des nombreuses connaissances de l'écolâtre de Tournay, et cet ouvrage demandait pour être entrepris une science peu commune (1). Grande est donc la gloire d'Odon ; mais pourquoi continuer à lui donner un surnom qui prive son pays de sa réputation? Telle est la destinée des hommes de notre province, comme nous le disions au commencement ; d'or chez les étrangers, les orléanais ne sont pas même d'argent aux yeux de leurs ingrats concitoyens.

Mais si les Orléanais portaient ailleurs leurs talents et leurs vertus, le sol natal ne demeurait pas dans l'abandon, et les lettres grecques continuaient à fleurir dans nos écoles ; Fleury même nous donne encore, à la fin de ce siècle, un nom qui est cité avec honneur dans nos fastes littéraires. Raoul Tortaire avait aussi une teinture de grec, autant du moins qu'il est permis d'en juger par plusieurs passages de ses poétiques écrits.

Ce moine, un peu gyrovague, pour nous servir d'une expression empruntée à la règle de saint Benoît, avait un frère plus jeune que lui auquel il adresse la onzième et dernière de ses épîtres. D'après son titre, les Bénédictins avançaient que l'auteur possédait quelque « connaissance du grec. » En effet Raoul nous parle dans cette lettre d'un

(1) Ces Tétraples sont datés de 1105. Le manuscrit original se voyait encore à Saint-Martin de Tournay du temps de D. Cellier, comme il est constaté au tome XXI des *Écrivains sacrés*, p. 339. Cf. SANDERUS, *Bibl. Belg.*, mss., pars. I, p. 92. — *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, II, p. 102. — *Revue catholique de Louvain,* août, septembre et octobre 1856. — *Le B. Odon de Tournay,* par M. BAUNARD. Orléans, 1862.

songe où il dit : *Agathos me non sinit*..... « A ces mots, s'écrie M. de Certain, l'image s'enfuit, la voix se dissipe et le songeur éveillé cherche la signification du mot *Agathos*. Après avoir longtemps réfléchi, après avoir feuilleté tous ses livres, il trouve qu'en grec ce mot veut dire bon, l'être auquel ce mot convient pris dans son sens absolu, l'être souverainement bon ne pouvait être que Dieu. Quant à ce qu'il dit de ses efforts pour trouver le sens de ce mot, s'il fallait le prendre à la lettre, on en conclurait qu'il avait une bien faible notion du grec, quoique le titre *Adelphum* (1) et d'autres mots comme *periphras, syncopus* indiquent cette notion, et l'on ne se ferait pas une haute idée de l'étude de la langue grecque dans le monastère de Fleury (2). » Mais heureusement ces craintes sont mal fondées, ainsi que nous continuerons à le constater d'âge en âge.

Depuis deux siècles donc, la langue grecque progresse, mais lentement, car nous n'avons eu pour guides que quelques textes et plusieurs manuscrits, seuls documents pouvant nous dire que les rivages de la Loire faisaient entendre de loin ces sons harmonieux que répétaient autrefois à l'envi les beaux fleuves de la Grèce. Fleury, dit un écrivain du XVIe siècle, porte ce nom, parce qu'autrefois florissait en ce lieu l'étude immortelle de la Minerve d'Argos et du Latium : alors les Muses habitaient le cloître, et les moines ne rougissaient point de

(1) Nous avons trouvé dans un ms. de Fleury, un vers qui rappelle ce mot :

Nos in amore Dei qui cuncta creavit adelpha,
Libemus pateras Bacchi dulcore refertas.

(2) *Bibliothèque de l'École des chartes,* IVe série, I, 459. Voir nos documents inédits sur Abélard, tirés des manuscrits de la Bibliothèque de Fleury-sur-Loire conservés à Orléans.

mettre la couronne de laurier sur la couronne de leurs cheveux (1).

Du reste le génie poétique qui avait enflammé les Grecs n'était pas éteint, il ne saurait périr chez les races véritablement fortes : il n'y a qu'à parcourir les annales de Fleury, on verra quelle sève vigoureuse animait toutes les âmes de cette heureuse colonie. Qu'on lise les premières pages de la vie de Gauzlin où le moine André a résumé toutes les gloires du monastère, on sera convaincu de la vérité de ses paroles : « Les arts florissaient à tel point que Fleury pourrait passer justement pour un torrent d'études libérales et un gymnase de l'école du Seigneur (2). »

Malgré cet éloge bien mérité, il faut avouer cependant qu'il y avait un peu de désarroi, un manque de règle et de méthode (3). Les compositions de littérature portent en général des noms et offrent des caractères plus ou moins étrangers à l'antiquité classique : celle-ci n'a pas encore disparu, son souffle les anime et les réchauffe, son esprit les vivifie, les soutient et les fait ce qu'ils sont ; mais les débris qu'elle a laissés gisent épars sur le sol et comme étouffés sous les constructions accumulées par tant

(1) *Floriacum dixere in eo quod floruit olim,*
Argolicae et Latiae studium immortale Minervæ.
Nunc ibi prisca scholae celebris monumenta supersunt.
Gallica in hac pubes, meliori clarior ortu,
Cum pietate bona perdiscere sueverat artes,
Membrana in veteri lectum mihi quattuor olim,
Millia discentum. Tunc Musae claustra colebant,
Laurea erat monachis crinali annexa coronae.
(Rodolphus Boterius, *Aurelia.*)

(2) « Tot ea tempestate speciali artium prærogativa floruere, ut nihil aliud crederes Floriacense solum quam liberalium torrentem disciplinarum dominicæque scholæ gymnasium. » (*Vita Gauzlini.*)

(3) *L'Hellénisme,* p. 87, I.

de conquêtes et d'invasions successives. La véritable Grèce et la véritable Rome classiques sont bien mortes pour le génie européen ; des poèmes entiers sont écrits à la manière des grecs et des romains, comme celui de Gérauld de Fleury, où il circule encore nous ne savons quelle sève hellénique qui domine l'esprit de notre vieille littérature ; mais la Gaule est devenue française et le poème que nous citions tout à l'heure en est la preuve la plus manifeste.

CHAPITRE III

Le grec à Fleury pendant le XII[e] siècle. — Dictionnaire grec-latin de l'abbé Macaire.

Le XII[e] siècle continua les traditions précédentes touchant l'étude du grec : c'est ainsi que nous trouvons une version grecque du *Gloria in excelsis* (1) et de l'Oraison Dominicale (2). Mais un manuscrit présente un intérêt tout particulier, il contient ce que nous appelons aujourd'hui en termes classiques un *Narrationes*. On y voit des

(1) Ms. Berne, 702.

(2) Dom Mabillon, dans sa *Diplomatique*, nous en donne aussi une version du X[e] siècle : *Doxa en ypsistys theo, ke epi gis irini*. On voit que l'iotacisme existe à cette époque. Nous trouvons une version du *Credo* que nous notons à cause de son importance : *De re diplom.*, p. 367. *Pisteugo is ena theon patera... Ke is to pneuma to agion to Kurion, Ke zoopion to et tu patros.* Il faut remarquer le *g* mis pour prononcer le mot grec πισ7ευω, espèce de digamma éolique, comme nous l'avons vu pour Ισ7οριογραφος.

traits tirés de Socrate, de Démosthène, d'Aristote de Théophraste, de César, de Cicéron, de Sénèque et de bien d'autres auteurs : cet ouvrage fut fait assurément par l'écolâtre de Fleury, et il supposerait la possession des écrits entiers que les élèves n'avaient pas le temps de feuilleter. A la fin on lit les vers suivants (1) :

Sat dulcis labor est cum fructu ferre laborem
Divitie trepidant, paupertas libera res est.
Vir constans quicquid cepit complere laborat;
Exigue ut fumus sic flamma ex crimine surgit.

Dans les papiers de Pierre Daniel conservés à Berne on trouve les fragments d'un glossaire grec latin, qui semble être un commencement de dictionnaire, dont voici quelques mots parmi le grand nombre qui remplit vingt-deux feuillets (2) :

Adagium	ΠΡΟΟΙΜΙΟΝ	ϖροοιμιον
Tutor	επι τροπος ορφανου φροντιστης	
Tutus	ΑCΦΑΛΗS	ασφαλης
Tuus	COC	σος

Un autre manuscrit (3) contient avec une foule de mots grecs un long morceau de latin écrit en caractères grecs et contenu dans onze lignes de petites onciales sans interruptions ni ponctuation.

ΔЄΟΡΤΟΜЄΛCΗΙCЄΔЄCΡЄΓΙCCΑΛЄΜ
ΜЄΛCΗΙCЄΔЄΧΡЄϠCΑΛЄΜCΙΝЄΠΑΤΡЄCΙΝΕ
ΜΑΤΡЄCΙΝЄΓЄΝЄΑLΟΓΙΑΟΟΟΜΟΔΟCΙΝЄΠΑΤRЄ
CΙΝЄΜΑΤΡЄCΙΝЄΓЄΝЄΑΛΟΓΙΑ...ΑΛΙΟΔΝΟΜЄΝΟΟΔ

(1) Ms. Berne, A, 91.
(2) Ms. Berne, 189.
(3) Ms. Flor. 145.

ΛЄΓΙΤ, ЄΤCΙΑΝΓΛΟЄΤΟΟΟΜΟΔΟΡЄ7ЄΤCΑCЄΡΔΟC
ΟΟΟΜΟΔΟΟΒΛΑΤΙΟΝЄCΟΒΤΟΛΙΤΔÑΟΠΑÑЄЄΤΟΙÑΟΟΤ
CΑΤΙCΦΑCΙΑΤ.....ΔΙ7ΙΤΟΟΒΙCΝΟΜЄΝΠΑΤRΙC
ΙΛΛΙ, ΜЄΛCΗΙЄΤΝΟΜЄΝΜΑΤΡΙCCЄΔЄΧЄΤΑΝΤЄ
ŌĀΜЄΛCΗΙCЄΔЄCΝΑCCЄΡЄΤ, ΜΟΡΤΟΟCЄΤΠΑΤЄΡ
ЄΙ9 ΜЄΛCΗΙЄΤΜΑΤЄΡCЄΔЄCΙΝΠΑΡΤΟΡΙЄΝΔΟ *illum*
cuncta amborum nomina ΠΑΤΡΙCЄΤΜΑΤΡΙC
ΜЄΛCΗΙCЄΔЄΧΦΙΛΙΟC *eorum vocatus est et ideo dicitur*
ΡЄ7ΠΑCΙC.

Nous donnons la version en conservant l'orthographe des mots.

De orto melchisedec regis salem
melchissedech rex salem sine patre sine
matre sine genealogia quomodo sine patre
sine matre sine genealogia... aliod nomen quod
legitur etsi ang(e)lo(s) et quomodo rex et sacerdos
quomodo oblationes obtolit dño panē et oinō ot
satisfaciat..... dixit oobis nomen patris
illi(us) melchi et nomen matris sedech ante
ōā (quam) melchisedec nasceret q(ur) mortoos et pater
eius melchi et mater sedec in partoriendo illum
cuncta amborum nomina patris et matris
melchisedech filios eorum vocatus est et ideo dicitur
rex pacis (1).

Ce qui frappe dans ce texte, c'est la tournure grecque qu'on a voulu lui donner. Tous les caractères sont grecs,

(1) Voir au sujet de Melchisedech les ouvrages suivants : MERTZ, *Dissertatio de Melchisedech*, Rotterdam, 1806; LAUGIUS, *Schediasma de Melchisedech*, 1706; MELLERUS, *De Melchisedech*, 1706; BORGERIUS, *Historia critica Melchisedechi*, ROMA, 1706, et surtout les *Évangiles apocryphes* attribués à ce patriarche; FABRICIUS, *Codex pseud. vet. Testam.* I, p. 290, 301, 322, 329.

les terminaisons latines en VS sont devenues OΣ, si bien qu'il en est sorti un véritable mot grec OINOΣ, le V ayant été changé en O, voyelle qui a pris aussi la place du Q. On ne peut nier une certaine connaissance de la langue grecque dans le moine qui a tracé ces lignes peut-être avec l'intention de nous le prouver. Et d'ailleurs, en supposant qu'il ait atteint son but, il faut encore remarquer la bizarre interprétation du nom de Melchisedech. Étonné de ce que saint Paul (1) ait dit de Melchisedech qu'il était sans père, sans mère, sans généalogie, l'auteur lui trouve un père du nom de Melchi et une mère appelé Sedech; ainsi la réunion de ces deux noms a formé celui du roi de Salem. Saint Eucher, dans l'interprétation des mots hébreux et saint Isidore dans son traité de *Obitu patriarcharum* ne nous donnent pas une semblable exégése qui ne peut venir que du moine copiste, ami de la science philologique et herméneutique.

Du reste Fleury qui nous fournit ce texte grec, si l'on peut appeler ainsi du latin à tournure grecque, ne négligeait rien pour augmenter ses connaissances. Non contents d'avoir copié Aristote, les moines écrivirent aussi les ouvrages d'un célèbre commentateur d'Aristote, de Thémistius, un de ceux qui ont le plus honoré la philosophie et l'éloquence grecque dans les derniers temps du paganisme et que saint Grégoire de Nazianze appelait le roi de la parole (2). On se plaisait à l'entendre répéter les

(1) *Epistola ad Hæbræos*, cap. VII, 3.

(2) Constance disait de Thémistius, dans une lettre impériale, que Thomas regarde comme le plus beau monument de son règne : « Thémistius ne se contente pas d'être vertueux et savant pour lui seul, en méritant d'être comme l'interprète des anciens et l'hiérophante des mystères de la philosophie, il est le bienfaiteur de notre empire,

immortels préceptes de Socrate, de Platon, de Pythagore et d'Aristote et de tous les sages qui paraissaient justifier aux yeux du monde l'ancienne religion de l'empire ; on lui pardonnait son admiration pour de grands génies qui avaient pressenti quelques unes des vérités révélées.

Toutes ces raisons expliquent suffisamment la présence de Thémistius à Fleury, où nous trouvons un de ses ouvrages ayant pour titre : *Collecta de topicis argumenta in quibus dialectici et rhetorici lo* (sic) *corumque differentiae comprehenduntur, ex Themistio philosopho* (1).

Notre pays peut se glorifier d'avoir un des premiers possédé Thémistius (2) ; il était réservé à un autre orléanais, au P. Pétau, de publier dix-neuf de ses discours (3).

Les rives de la Loire, après avoir retenti depuis six siècles des louanges de Dieu et de ses saints ne devaient-elles pas se réjouir en entendant les accents dont étaient charmés les jardins d'Academus ! Le nom du divin Platon ne pouvait choquer les enseignements du patriarche des moines ; l'esprit bénédictin est plus large qu'on ne pense, il est l'ami du progrès, et les grands génies de l'antiquité

(1) Ms. Flor. 219, fol. 74-103. Ce manuscrit précieux nous offre certaines particularités. Avec ses magnifiques initiales qu'on ne saurait assez admirer, il a beaucoup de mots grecs bien écrits. En outre plusieurs mots latins sont représentés à la marge par leur traduction grecque. *Φυσις natura cujus genitivus græcus φυσεος* p. 61, etc. ; c'est un commencement de science que confirme la dernière partie du manuscrit où l'on voit en lettres hébraïques le tétragramme sacré *ioth, he, vau, ah* (p. 155).

(2) Isaac Casaubon avait en grande estime les ouvrages de Thémistius et les lisait avec le plus vif plaisir. « Themistii orationes vidi et summa cum voluptate legi : sunt enim pulcherrimæ, elegantissimæ, lectu dignissimæ, *καὶ ἐνὶ λόγῳ* Themistio dignissimæ. » (*Epist.* VII.)

(3) « Omnia opera Themistii, hoc est paraphrases et orationes, Venetiis, in ædibus hæredum Aldi Manutii et Andræ Asulani. » (In-fol. 1534. — XIV *Orationes edidit Stephanus*, 1562. — Paris, 1688.)

grecque ne l'effrayaient pas. Admis comme des intimes à la table de travail, ces philosophes apportaient avec leur bienvenue toutes sortes de jouissances intellectuelles auxquelles les moines se montraient plus sensibles qu'on ne le suppose chez des hommes voués par état et par vœu à la prière et au chant des hymnes et des psaumes. N'était-il pas beau, à une époque où sommeillait en beaucoup d'endroits la philosophie de la Grèce, de la voir se développer sur les bords du grand fleuve français, dans cette ville qu'illustraient alors la gloire de ses écoles et l'éclatante renommée de ses professeurs?

C'est qu'au XIIe siècle, le grec était sérieusement cultivé à Fleury. Jusqu'ici les esprits n'avaient pas encore été mûris, maintenant la science va grandir. « De tous nos Français, disent les Bénédictins, le plus habile en grec fut Macaire abbé de Fleury; on lui attribue effectivement un *Lexicon* ou dictionnaire grec imprimé plusieurs fois sous le nom d'un bienheureux Benoît, abbé du même monastère (1). »

Ce fait est extrêmement intéressant, puisqu'il nous met en présence d'un ouvrage curieux pour le temps; on nous saura gré de rapporter ici ce qu'en disent les continuateurs des Bénédictins.

Après avoir énuméré différents ouvrages de cet abbé Macaire, ils ajoutent : « Une production un peu plus importante pourrait être attribuée à Macaire, c'est un glossaire grec latin, l'un de ceux que H. Étienne a réunis en 1573 dans le volume in-folio intitulé *Glossaria duo e sinu vetustatis eruta*. Nous lisons à la page 253 de ce volume une préface de l'éditeur où ce glossaire est indiqué comme l'ouvrage du bienheureux Benoît, abbé de Fleury, *beati*

(1) *Histoire littéraire*, IX, p. 151.

Benedicti, abbatis Floriacensis; mais on ne connaît point d'abbé de Fleury du nom de Benoît, et il est permis de supposer que *beati* n'est ici que la traduction de *Macarii* (*μακαριοῦ*) qui en grec signifie heureux. Chacun sait que plusieurs noms propres ont été défigurés par des substitutions de cette espèce. Il est vrai qu'en transformant *Macarii* en *Beati* on a de plus supprimé le mot *sancti* ou l'initiale S, et interverti l'ordre des deux mots *abbatis sancti Benedicti Floriacensis*, en sorte qu'au lieu de *Macarii abbatis sancti Benedicti,* on aura écrit *B. Benedicti abbatis Floriacencis.* Ces altérations ne sont pas non plus sans exemples ; et si ce glossaire est d'un abbé de Fleury, comme ce titre le dit positivement, c'est à Macaire plus qu'à tout autre qu'il paraît appartenir. »

« Quoi qu'il en soit, soixante-huit pages du volume de H. Estienne sont occupées par l'ouvrage que nous avons indiqué, ou plutôt, ainsi que la préface de l'éditeur l'annonce, par des extraits de ce glossaire, et quelques autres sous des titres généraux, tels que *De cœlo*, *De homine*, *De membris*, *De studiis*, *De militia,* sont rangés plusieurs mots latins accompagnés de mots grecs correspondants. Ce n'est point un dictionnaire alphabétique, c'est une suite de nomenclatures disposées par ordre de matières, comme dans l'ouvrage de Jules Pollux, mais sans éclaircissements, sans observations, sans paraphrase. Chaque article ne se compose que d'un mot latin et d'un mot grec. Ce vocabulaire est suivi de colloques et de sentences ; mais les prétendus colloques ne consistent qu'en de très petites phrases familières qui souvent ne correspondent point l'une à l'autre et qui ne sont quelquefois que d'un seul mot ; on en trouve de pareilles à la suite de quelques grammaires de nos langues modernes. Les cinquante-neuf dernières pages de ce glossaire ou plutôt de ces ex-

traits sont remplies par deux dictionnaires extrêmement incomplets et qui ne sauraient être d'aucun usage. Quoi qu'il en soit, le volume dont ces inutiles extraits font partie se joint aux quatre volumes du Trésor de la langue grecque, et cet ouvrage perd, dit-on, (1), la moitié de sa valeur, quand il manque de ce prétendu cinquième volume (2). »

Cet examen un peu partial laisse indécise la question de l'auteur et n'apprécie pas à sa juste valeur un ouvrage du XIIe siècle.

Nous ne voulons pas ôter à Macaire le titre de gloire que lui ont décerné les Bénédictins et leurs continuateurs, ni lui refuser des connaissances étendues en grec : car nous savons qu'il eut un grand amour des livres pour la conservation desquels il fit le célèbre décret de 1146, sur les instances du bibliothécaire Acton, et qu'il mit tout en œuvre, pour en procurer d'autres à l'abbaye. Mais n'est-il pas plus simple, pour expliquer le titre de l'ouvrage, de reconnaître que l'éditeur, ayant vu écrits en lettres grecques ces mots : *Hic est liber S. Benedicti abbatis Floriacensis*, ce livre appartient à l'abbaye de Saint-Benoît de Fleury, comme le porte un très grand nombre de manuscrits de toutes les époques, crut que l'auteur en était Macaire, d'autant mieux que cet abbé avait un nom célèbre ; mais on a pu écrire ces mots sans avoir pour cela l'intention d'attribuer ce dictionnaire à l'abbé Macaire. De la sorte s'évanouissent toutes les suppositions énoncées

(1) Il n'est pas facile de trouver ces cinq volumes réunis. Les quatre volumes de Thesaurus se voient assez souvent et ils ne valent pas plus de 40 à 50 francs, mais le cinquième volume séparément se paie presque aussi cher que les quatre premiers, parce qu'il est rare. (BRUNET, *Manuel du libraire.*)

(2) *Histoire littéraire*, XIII, p. 314-315.

plus haut et qui n'ont qu'un résultat, celui de ne rien éclaircir.

Entrons maintenant dans les détails touchant ce lexique. « La sagesse, dit H. Estienne, au commencement de sa préface sur les glossaires, se cache souvent sous un obscur manteau, de même un livre renferme quelquefois du bon, avec un titre qui n'offre rien de saillant. » Tel est notre ouvrage. Chaque siècle, à partir du IXe, a fourni son contingent de glossaires grecs latins; mais aucun n'a l'étendue de celui qui est attribué à l'abbé Macaire. Sans doute, on ne doit en aucune façon le comparer à nos dictionnaires, et du reste nous ne pouvons juger de son étendue, puisqu'il ne nous en a été conservé que des extraits. Il se compose de trois parties, d'une nomenclature, de deux colloques et de deux glossaires.

La nomenclature est divisée en quarante chapitres dont quelques-uns sont doubles et alors des mots nouveaux sont ajoutés aux premiers avec la rubrique *iterum*. Elle ne contient pas moins de mille huit cent cinquante-deux mots fournis par l'agriculture, la médecine, les membres du corps, la morale, la grammaire, les meubles, les habitations, les arbres, les légumes. Les vents, les poissons, les outils, les matières d'or, d'argent, de fer et d'airain y ont leurs places pêle-mêle, sans aucun ordre. On y voit les parties du discours ainsi rangées : le nom, le verbe, le participe, l'article, le pronom, la préposition, l'adverbe et la conjonction. Voilà bien les huit parties que les philosophes grecs, et à leur suite les grammairiens, ont adoptées; division généralement suivie par les Latins et transmise par eux aux écoles du moyen âge (1), et de là aux écoles

(1) Le mss. d'Orléans 166 nous donne un sermon renfermant une allusion continuelle aux cinq déclinaisons des noms latins et aux six cas de chaque déclinaison.

modernes où elle règne presque seule encore aujourd'hui (1) d'après les meilleurs auteurs.

Après cette nomenclature qui ne peut qu'être remplie d'aridité, viennent deux colloques appelés *ομιλια*. Le premier fort long commence ainsi.

Incipiamus scribere	Αρχωμεθα γραφειν
totius diei	ολης της ημερας
conversationem	συναναστροφην
Dies.	Ημερα.
Sol ortus est.	Ηλιος ανετειλεν.
solis ortus	ηλιου ανατολη
Lux, lumen.	Φως, φαος.
Jam lucet	Ηδη φωτιζει
Aurora.	ηως.
Ante lucem	Προφαους
mane surgo	πρωϊ εγειρομαι
Surrexit de lecto	Ηγερθη εκ της κλινης
heri, diù.	εχθες, επιπολυ.
Vesti me	Ενδυσον με
Da mihi	Δος εμοι
Calciamenta.	υποδηματα.
Affer aquam	Ενεγκε υδωρ
manibus, etc.	προς χεῖρας, κ. τ. λ.

(1) L'adjectif (*ἐπίθετον, adjectivum*) était ordinairement regardé par les anciens comme une espèce dans la classe des noms : il ne formait pas à lui seul une partie du discours et cet usage était raisonnable. Quant à l'interjection que les Grecs n'ont pas distinguée de l'adverbe, elle est en effet une partie du discours assez difficile à définir et à expliquer. Cf. PRISCIEN, *Instit. Grammatic.*, XV, 7, p. 635, édit. init. — KREHL. et EGGER, *Notions élémentaires de grammaire comparée* pour servir à l'étude des trois langues classiques, 1865.

Puis, après avoir parlé en quelques mots de l'enfant qu'il est chargé d'instruire, l'auteur ajoute sous forme d'exhortation cette longue tirade qu'on dirait faite par un professeur à l'ouverture de son cours.

« Qu'il soit le fils de ces anciens dont nous lisons les noms dans Homère (1), de ces grands rois, de ces chefs des Grecs, de ces jeunes gens, de ces vieillards si sages et si prudents, qui, jugeant faite à eux tous l'injure qu'avait essuyée un de leurs concitoyens, résolurent, d'un commun accord, de périr ou de punir Alexandre, lequel venant de Troie en Grèce sur ses navires, et ayant reçu une généreuse hospitalité de Ménélas, roi de Lacédémone, oublia ce bienfait, et dépouillant toute humanité, comme un barbare, ravit Hélène, épouse de ce même Ménélas, et l'emmena dans le pays des Troyens où régnait Priam, son père. Aussitôt une armée se réunit sur de nombreux navires; les habitants de la terre et des îles choisirent pour chef Agamemnon, qui les conduisit à Troie, de concert avec beaucoup d'autres généraux illustres, dont la sagesse et la vertu font l'objet continuel de nos louanges et de notre admiration.

« Sous les murs de cette ville, ces vaillants guerriers

(1) Homère, qui connaissait si bien le cœur de l'homme et qui plus d'une fois s'est attendri sur l'amer destin des enfants de la terre, n'avait-il pas le don de plaire à ces enfants du moyen âge, dont toute la vie n'était qu'une douce réminiscence, une imitation de celle des héros dont ils lisaient et méditaient les glorieuses aventures? Dans plusieurs villes, on apprend à connaître les noms de quelques hommes célèbres, c'est dans tous les temps et dans tous les lieux qu'on peut s'occuper du génie d'Homère, dont l'*Iliade* et l'*Odyssée* sont les livres sacrés des Grecs. « Ses vers, dit Anacharsis, retentissent dans toute la Grèce et font l'ornement des fêtes brillantes. C'est là que la jeunesse trouve ses premières instructions, qu'Eschyle, Sophocle, Archiloque, Hérodote, Demosthène, Platon, et les meilleurs auteurs ont puisé la plus grande partie des beautés qu'ils ont semées dans leurs écrits. » (*Introduction*, I, p. 187.)

accomplirent des exploits dignes d'être à jamais célèbrés, en combattant contre les Troyens pendant neuf ans. Enfin la dixième année vit la ruine d'Ilion et la mort de tous ses héroïques défenseurs, à l'exception d'Énée, qui, refugié en Italie, fonda l'empire romain.

« C'est ainsi que les grecs recouvrèrent Hélène; mais de ces héros si célèbres par leur courage et par l'illustration de leur naissance, plusieurs succombèrent durant la guerre, d'autres en retournant dans leurs états périrent sur mer abîmés dans les flots ou moururent de désespoir.

« Mais, pendant que nous sommes tout entiers à ces exercices et à d'autres semblables, l'heure est arrivée : prenant donc mes tablettes, j'écris *De Oratione Demosthenis.* »

On lit ensuite trente deux sentences, ou préceptes inscrits à Delphes par Apollon sur une colonne. Enfin ce dialogue est terminé par une sentence assez curieuse : « Les parricides étaient cousus dans un sac avec une vipère, un chien, un singe et un coq, digne société de tels hommes, puis on les conduisait sur un char attelé de bœufs noirs jusqu'à la mer où ils étaient jetés. Faites donc le bien, et vous donnerez ainsi le bon exemple à tous. »

Achevons l'analyse déjà bien longue de cet ouvrage en disant qu'on trouve deux vocabulaires renfermés dans quarante-six pages, et contenant deux mille cinq cent quatre-vingt douze mots rangés par ordre alphabétique.

D'après l'entretien dont nous avons cité le passage le plus important et qui est écrit en grec et en latin, nous voyons que Fleury connaissait Homère aussi bien que Démosthène. Déjà Homère s'est offert à nous, et dans ce passage il est impossible de ne pas reconnaître le résumé de l'Iliade et de l'Odyssée, bien que l'auteur de ces poëmes immortels passât pour un grossier imposteur. Nous n'ignorons pas que les récits de la guerre de Troie qu'on acceptait comme

véridiques et où nos poëtes puisèrent à pleines mains, étaient des ouvrages attribués à Darès le phrygien et à Dictys de Crète (1); mais cette assertion est ici sans fondement, car Pierre Daniel possédait sur Homère de très anciennes scholies et, au siècle suivant, c'est-à-dire au XIVe, nous trouverons à Fleury quelques vers grecs de l'Iliade, à côté de plusieurs manuscrits renfermant les ouvrages de Darès.

Du reste, quand même nous admettrions cette gratuite supposition pour Homère, au moins personne n'osera faire le même raisonnement au sujet de Démosthène, car nous ne sachions pas qu'on ait jamais essayé de falsifier les harangues de cet illustre orateur. Doit-on admettre que l'auteur avait en main une traduction latine? Cela n'est

(1) Le premier était un prêtre troyen, dont Homère fait mention. On prétendait qu'il avait rédigé l'histoire de la destruction de sa ville natale. Cette croyance remontait bien au delà du moyen âge, car Élien nous affirme que l'histoire de Darès existait de son temps. Un obscur écrivain postérieur au siècle de Constantin, profitant de cette tradition, rédigea un informe tissu de fables qu'il donna pour une traduction de Darès par Cornelius Nepos. Ce qu'il y a de piquant dans ce travail, c'est la préface que le prétendu Nepos adresse à son ami Salluste et où il affirme qu'il a découvert un manuscrit de la propre main de Darès.

L'ouvrage de Dictys de Crète formait la contre-partie et en quelque sorte le correctif de celui de Darès : c'était le Grec parlant après le Troyen. Dictys était un soldat d'Idoménée qui avait suivi son prince au siége de Troie. Sous le règne de Néron avait eu lieu un tremblement de terre, et cette catastrophe à la fois terrible et bienfaisante avait renversé la ville de Gnosse et mis à découvert le coffre où dormait dans le tombeau de l'écrivain crétois son précieux manuscrit. Ces deux originaux jouissaient au moyen âge d'un avantage considérable, ils avaient supprimé toute la partie mythologique de la fable d'Homère et ils laissaient ainsi le champ libre aux fictions de la chevalerie. De la sorte, ce n'était nullement d'après Homère que les trouvères redisaient le siége de Troie.

pas possible, il n'en reste aucune trace, et nous devons aller plus loin dans les siècles pour en trouver une.

Fleury connaissait donc, du moins en partie, les plus beaux génies de la Grèce, l'un pour la poésie épique, l'autre pour l'éloquence.

Quant aux glossaires, ils ne nous présentent sans doute aucune importance aujourd'hui, parce qu'ils sont loin d'être complets et que d'ailleurs ils ne renferment aucune explication, ni aucune donnée linguistique; toutefois, si l'on considère attentivement l'état où se trouvaient les lettres grecques et l'époque à laquelle ont paru ces dictionnaires, on ne peut refuser à leur auteur, quel qu'il soit, une science bien supérieure à celle de ces contemporains, et jusqu'aux Estienne, il n'y a rien qu'on puisse mettre en comparaison avec cet ouvrage.

Honneur donc à cette illustre abbaye de Fleury dont les connaissances éclairent d'une lumière si pure le moyen âge dans notre province! Honneur à ces humbles moines qui par leurs modestes travaux ont perpétué la langue grecque et laissé de nobles traditions que nous devrions recueillir avec autant de respect que de gratitude. Honneur à ces laborieux copistes qui sacrifiaient leur vie pour la postérité (1).

(1) Le manuscrit Flor. 122, dont le parchemin est de toute beauté, renferme à la page 48 une grande croix formée de majuscules grecques en couleurs resplendissantes. A la page 49, on voit des lettres grecques admirablement formées.

CHAPITRE IV

Le XIIIe siècle à Fleury. — L'*Ars dictaminis*. — La poésie, le drame et la musique.

De tout ce qui précède il est permis de conclure que la langue grecque fut cultivée, ou du moins put l'être avec plus de facilité que dans les siècles précédents. En effet, dans un manuscrit du XIe au XIIe siècle (1), nous trouvons une certaine science et comme l'application d'un dictionnaire, ce que nous appellerions volontiers un exercice grec. *La consolation de la philosophie* par Boèce, copiée tant de fois et traduite même en français (2), ne contient dans la première édition imprimée aucun texte grec, tandis que notre manuscrit cite en cette langue tous les proverbes tirés des anciens et dont l'application était peut-être très facile.

Nous en donnons quelques exemples.

Es-ne asinus ad lyram ?	ΑΝ ΟΝΟϹ ΛΥΡΑϹ. αν ονος λυρας
Unus dominus unus rex	ЄΙϹ ΚΟΥΡΑΝΟϹ ЄϹΤΙΝ εις κοιρανος εστιν
est (3).	ЄΙϹ ΒΑϹΙΛЄΥϹ. εις βασιλευς

(1) Ms. Flor., 227.

(2) Ms. Flor., 356 et 357.

(3) Ce texte diffère un peu de celui d'Homère, qui a écrit οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη · εἷς κοίρανος, ἔστω εἷς βασιλεύς (*Iliad.* B., 204), vers célèbres que Cornelius Nepos met dans la bouche de Dion. *Versum illum Homeri retulit ex secunda Rhapsodia, in quo haec sententia est : Non posse bene geri rempublicam multorum imperiis.* Dion, cap. VI.

Duo dolia, unum	ΔΥΟ ΠΙΘΟΥC ΤΟΝ ΜΗΝ δυο πιθους τον μεν
quidem malum, aliud	ЄΝΑ ΚΑΚΟΝ ΤΟΝ ΔЄ ενα κακον τον δε
autem bonum.	ЄΤЄΡΟΝ ΚΑΛΟΝ. ετερον καλον.

Jusqu'ici le grec est correct, mais il y a beaucoup de difficultés dans le texte suivant :

O gloria, gloria	Ω ΔΟ℥Α, ΔΟ℥Α ω δοξα δοξα
millibus mortalium	ΜΥΡΙΟΙCΙ ΔΗ ΒΡΟΤΩΝ μυριοισι δη βροτων
nihil aliud facta	ΟΥ ΔЄΝ ΓЄΓΩ CΗΝ. ουδεν γεγω σην
nisi aurium	ΗΩ. ΤΩ. ΝΩ. ΓΩ. η ωτων ω γ(κ)ω
inflatio magna.	CΑC ΜЄΓΑΝ. σας μεγαν

Ce texte fournit une curieuse variante du v. 320 de l'*Andromaque* d'Euripide :

> Ω δόξα, δόξα, μυρίοισι δὴ βροτῶν
> Οὐδὲν γεγῶσι βίοτον ὤγκωσας μέγαν.

Elle était signalée par A. Codrus Urceus, dans ses *Commentaires sur Boèce* (édition Bâle, 1570), qui, au lieu de γεγῶσι lisait γεγωσα. Si Η équivaut au son Ι, notre texte devient régulier par le changement de Ν en Β : ΓΕΓΩCΗ Ν(Β)ΗΩΤΩΝ ΩΓΚΩCΑC. On travaillait cependant, témoin un manuscrit du XIIe siècle (1). En effet, entre deux chapitres des Isagogues de Porphyre, nous avons trouvé, chose curieuse, des traces de la Cabbale des Juifs ou de leur doctrine secrète, dans un livre venant certainement de l'abbaye de Fleury. Ce document, que des personnes

(1) Ms. Flor., 225, fol. 52.

compétentes nous ont assuré être extraordinaire et pour l'époque et pour le lieu, contient des lettres hébraïques tenant le milieu entre l'hébreu tel qu'il est imprimé et le rabbinique actuel. Il y a trois alphabets : le premier renferme toutes les lettres à la suite les unes des autres, le second deux lettres la première et la dernière, la deuxième et l'avant-dernière, de manière à former un mot dissyllabe, le troisième enfin composé de la juxtaposition de quatre lettres. Ces alphabets ternaires supposent de grands mystères et font un des principes les plus importants de la science rabbinique d'aujourd'hui encore.

Ne voyons-nous pas là un précieux renseignement pour confirmer ce que nous avançions plus haut, c'est-à-dire la fréquentation des Juifs par les moines eux-mêmes, et aussi la communication des sciences cultivées par ces Juifs aux religieux de Fleury? De la sorte s'explique la connaissance de certains manuscrits qu'on chercherait vainement ailleurs.

Du reste la langue grecque, objet indirect de ces rapports qui nous étonnent, vu le mépris porté aux Juifs, ne pouvait manquer de se développer en présence des graves évènements qui se passaient en Europe. Le cri des chrétiens : « Dieu le veut ! » venait de retentir de toutes parts. Le chant enthousiaste de l'orléanais Bertère, semblable à celui du grec Tyrtée, enflammait la jeune Angleterre (1). Les croisades, en ouvrant la voie à des pays naguère inconnus, et le long séjour des croisés à Constantinople auraient suffi pour renouveler le goût des études grecques. Déjà en 1025, Odolric, évêque d'Orléans, ayant mani-

(1) *Lignum Crucis* / *Quod non cessit*
Signum ducis / *Sed processit*
Sequitur exercitus. / *In vi sancti spiritus.*

(Rogeri de Hoveden Annales, SAVILLE, p. 640.)

festé l'intention d'aller à Jérusalem, pèlerinage qu'avaient accompli déjà plusieurs moines de Fleury, communiqua son pieux projet au roi Robert qui le chargea de saluer de sa part l'empereur des Grecs, Constantin IX ; de ce voyage le prélat rapporta beaucoup de choses précieuses que l'histoire ne nomme pas (1). Mais ne pourrait-on pas supposer dans notre évêque une teinture du grec, assez du moins pour remplir la mission dont il avait été chargé, et serait-il impossible d'admettre qu'il eût reçu quelques ouvrages grecs, sollicités même par lui, en faveur de l'école épiscopale, alors déjà en renom !

Sans doute, à Constantinople, on ne voyait pas les Grecs d'Athènes ; leur peu de courage les rendait indignes de leurs ancêtres, et leurs trahisons perpétuelles n'inspiraient aux Francs qu'un profond mépris ; car plus tard quelques jeunes grecs envoyés en France par Beaudouin n'excitèrent aucun enthousiasme.

Cependant, avec le XIIIe siècle, l'esprit novateur commence à souffler dans les écoles ; des manuscrits grecs arrivent d'Orient et sont déchiffrés avec autant d'avidité que d'inexpérience. Plusieurs ouvrages d'Aristote ayant été traduits par des Dominicains, et ses livres de morale mis en latin par Henri Kosbein de Brabant, à la prière de saint Thomas d'Aquin, le philosophe fut bientôt combattu et condamné par les conciles, quand on s'aperçut que sa doctrine n'était pas aussi conforme à l'orthodoxie religieuse qu'on l'avait cru d'abord ; toutefois il trouva des défenseurs qui n'étaient pas moins habiles que ses adversaires et Aristote continua d'être copié et commenté.

Notre pays ne laissa pas se briser les nobles traditions helléniques qui le rattachaient à Aristote, dont on suivait

(1) R. Glaber, IV, 6 ; Symphorien Guyon, p. 316.

l'enseignement ; mais il importe en outre de voir ce que nos écoles empruntaient à la littérature grecque. On ose à peine se demander, malgré tous les efforts tentés par nos ancêtres, ce que devaient être pour eux l'épopée, l'ode pindarique, la tragédie, la comédie et les autres genres littéraires ; question que nous ne pouvons négliger dans cette étude qui deviendrait incomplète, l'influence grecque se manifestant aussi bien par les faibles ouvrages qu'elle inspira, que par les auteurs traduits, commentés et paraphrasés.

La tradition hellénique est sensible, continue et docilement suivie dans un genre d'écrits, où notre littérature a beaucoup produit depuis la Renaissance, nous voulons dire le genre épistolaire.

« En fait de lettres familères, l'antiquité grecque, avant le christianisme, nous a surtout légué des collections de morceaux apocryphes et des modèles laborieusement rédigés par les rhéteurs ; elle nous a donné aussi de petits manuels que le moyen âge a soigneusement imités (1). » Les professeurs d'Orléans savaient que la nombreuse jeunesse qui se pressait autour de leurs chaires avait besoin d'entretenir des relations avec la famille ; dans ce but ils s'attachèrent à faire une multitude de traités parvenus jusqu'à nous sous le nom d'*Ars dictaminis*, dans lesquels, à côté des règles de composition, les auteurs ont introduit des milliers de modèles souvent fort curieux à connaître pour l'histoire du moyen âge. De la sorte le latin était soigneusement entretenu, et on imitait les Grecs (2).

(1) *L'Hellénisme*, II, p. 153.
(2) Cf. *Ars dictandi Aurelianensis* écrit sous Manassès, évêque d'Orléans, et publié dans les *Quellen und Erörterungen zur baye-*

Mais la poésie était bien délaissée : cette aimable fille du ciel, si belle sous le charmant soleil de la Grèce, voyait avec douleur disparaître chaque jour le nombre de ses adorateurs. Paris, qui désertait l'ancien enseignement classique, voulut avoir raison de la poésie comme des belles-lettres, en affirmant que les auteurs latins et grecs avaient rempli leurs ouvrages de fables dangereuses pour la jeunesse (1), idée qu'avait émise Julien l'Apostat et qui fut renouvelée de nos jours encore (2). Il est vrai qu'on abusait de cette érudition parfois indigeste, puisque nous la retrouvons jusque dans les sermons. D'ailleurs Bernard de Chartres disait plaisamment, en faisant allusion à cette manie de citer les auteurs anciens, que les savants de son temps étaient comme des nains montés sur les épaules de géants, afin de voir plus loin qu'eux au moyen de ces secours empruntés. Ce mouvement réactionnaire, joint aux disputes théologiques sans cesse renaissantes (3), fit reculer à grands pas vers la barbarie ; c'en était fait des traditions grecques et latines.

Alors éclate une guerre. Orléans relève fièrement le drapeau de la poésie ; blâmée par les uns, l'école orléanaise est louée par les autres de ce que nulle part ailleurs

rischen und deutschen, IX Band, 1 Abtheilung. Munich, 1863, p. 97-115.

(1) *Œuvres* de RUTEBŒUF, t. II, append., p. 429, éd. Jubinal.

(2) *Le Ver rongeur* de M. GAUME et ses différentes réfutations. — Cf. *Le véritable esprit de l'église en présence des nouveaux systèmes dans l'enseignement des lettres,* par l'abbé LANDRIOT. Paris, 1854.

(3) Cf. *Guillaume de Champeaux et les écoles de Paris au douzième siècle,* par l'abbé MICHAUX. — *Les écoles au moyen-âge et leurs réformes au XVIIe siècle.* — *Das Schulwesen* de HEPPE DE MARBOURG.

les vers des Piérides ne soient mieux expliqués (1). De ces discussions curieuses devait sortir un combat à outrance appelé par Henri d'Andeli *la Bataille des VII ars*. Orléans, osant enseigner aux enfants pour ainsi dire dès le berceau la connaissance des auteurs, soutient de tous ses efforts la grammaire et la poésie. Les clercs de cette ville sont poètes renommés :

Si vaut bien chascuns IIIJ omers
Et sevent bien versefier
Que dune fueille dun figuier
Vous feront-il L vers.

Paris au nom de Logique déclare donc la guerre à Orléans. Aussitôt

Grammaire s'est moult coroucie .
Si a sa banière drecie :
Dehors Orliens, enmi les blez
La a-el ses os assamblez
Omers et li viex Claudiens
Donat et Parse, Préciens... (2).

Quels sont tous ces défenseurs que la grammaire réunit, sinon les auteurs connus et expliqués dans les écoles d'Orléans? Nous trouvons encore une fois le nom d'Homère, preuve nouvelle de nos affirmations antérieures. Mais pourquoi la colère de Paris contre notre ville? Les professeurs d'Orléans avaient adopté une nouvelle méthode dans l'enseignement : ne trouvant plus rien à dire sur Vir-

(1) *Non se Parnassus tibi conferat Aurelianis*
Parnassi vertex cedat uterque tibi.
Carmina Pieridum multo vigilata labore
Exponi nulla certius urbe reor.

Alex. NEEKAM *De laudibus divinae sapientiae*, publié par Th. WRIGHT, *De naturis rerum libri*, II, p. 454.

(2) *Œuvres* de RUTEBŒUF, II, 415.

gile, ils expliquèrent et glosèrent Ovide et Lucain, et de leurs commentaires sortit peut-être le *Roman de la Rose*.

Notre pays bravait donc toutes les colères pour cultiver les lettres. Homère était connu des clers *glomeriaux* d'Orléans, pendant que Fleury qui copiait tous les auteurs latins connus, en vers comme en prose, innovait aussi en matière de tragédie et de musique.

On a dit que la France n'avait imité que fort tard le théâtre grec, et cependant nous trouvons à Fleury au XIIIe siècle dix tragédies (1) imitations des premiers drames grecs et pensée réalisée de notre opéra. Car ces pièces latines qui étaient représentées suivant un cycle régulier et périodique, comme dans les jeux de la Grèce, sont en musique, d'après des principes empruntés aux Grecs dont Boèce nous a conservé les traditions. A ce sujet nous avons un texte fort important, sans doute, au point de vue musical, et qui prouve que la langue grecque était cultivée dans ce monastère (2).

C'est une citation de Timothée de Milet, celui de tous qui a le plus outragé l'ancienne musique, pour introduire ses propres compositions (3). Les mots y sont générale-

(1) Ms. Flor., 178. Cf. notre mémoire sur les mystères joués à Fleury et à Orléans. (*Lectures et Mémoires de l'Académie de Sainte-Croix*, IV, p. 284.)

(2) Ms. Flor., 247.

(3) Après avoir été sifflé plusieurs fois sur le théâtre, Timothée ne se découragea pas; car Euripide, qui connaissait parfaitement le génie de sa nation, lui prédit qu'il régnerait bientôt sur la scène : c'est ce qui arriva. Enorgueilli de ce succès, il se rendit chez les Lacédémoniens avec sa cithare de onze cordes et ses chants efféminés; il ravit les Spartiates par la beauté de ses accents, et un éphore s'approchant alors de lui, un couteau à la main, lui dit : « Nous vous avons condamné à retrancher quatre cordes de votre lyre; de quel côté voulez-vous que je les coupe? » PLUTARCH. *Instit. Lacon.* (Cf. MEIBOMII, *Antiquae musicae auctores gr. et lat. Amstelodami*, 1652, 2 vol.)

ment séparés par un point et une virgule et tous distincts les uns des autres à l'exception de trois. On remarque quelques accents sur la dernière syllabe; tous sont aigus, un seul est grave. Nous ne parlerons pas du dialecte qui est le dur dorien de Lacédomone changeant le Σ final ou médial en P. D'ailleurs le texte est pur et ne présente aucun mot illisible; plus correct que tous ceux qui ont été imprimés, il pourrait fournir des variantes précieuses que nous ne voulons pas signaler, car les éditions de Boèce ne renferment pas une grande pureté, ni une sévère correction pour ce texte rare.

Mais ce qui donne plus de prix à cette citation déjà curieuse par elle-même, c'est une traduction littérale mise au-dessus de chaque mot par une main qui ne fut pas celle du copiste, mais dont l'écriture appartient au même siècle, autant qu'il est possible de le conjecturer, ou du moins au siècle suivant. Cette version, exacte à peu près, faite en forme de mot à mot, indique dans son auteur une connaissance réelle de la langue grecque; mais elle suppose un texte un peu différent du nôtre et conforme à celui des éditions imprimées. Voici ce texte (folio 33, recto).

Quum timotheus milesius	ΕΠΕΙΔΗ; ΘΙΜΟΘΗΟΡ; ΟΜΙΛΗϹΙΟΡ;
veniens in	ΠΑΡΑΓΙΜΕΝΟΡ; ΕΝ ΘΑΝ
nostram civitatem anti-	ΑΜΕΤΕΡΑΝ. ΠΟΛΙΝ; ΤΑΝ
quam, spernens	ΠΑΛΑΙΑΝ; ΜΩΑΝ ΑΘΙΜΑϹΑϹ;
autem eam propter	ΚΑΙ ΤΑΝ ΔΙΑΘΑΝ
septem chordarum citharam	ΕΠΘΑ ΧΟΡΔΆΝ; ΚΙΔΑΡΙΖΙΝ
subvertit modulationem	ΑΠΟϹΤΡΕΦΟΜΕΝΟΡ
multas voces introducens	ΠΟΛΥ; ΦΟΝΙΑΝ; ΕΙϹΑΓΩΝ;
demolivit auditus	ΛΥΜΑΙΝΕΤΑΙ ΘΑΡΑΚΟΑΡ
juvenum per	ΤΩΝ; ΝΕΩΝ; ΔΙΑΘΕΘᾺΡ;

multas chordas : etenim	ΠΟΛΥΧΟΡΔΑΡ; ΚΑΙΓΑΡ;
novam modulationem	ΚЄΝΟΘΑΤΟΡ. ΤѠ ΜЄΛЄΟΡ;
genuit et variam	ΑΓЄΝΝЄΙ. ΚΑΙ ΠΟΙΚΙΛΑΝ;
pro simpla et	ΑΝΤΊ; ΑΠΛΟΑΡ ΚΑΙ
ordinata	ΤЄΤΑΓΜЄΝΑΡ;
circumvenit pro	ΑΜΦΙЄΝΝΥΤΑΙ ΤΑΝ ΜѠΑΝ.
inchromaticum genus	ЄΠΙΚΡΟΜΑΘΟΡ CΥΝ-
constituens quod est	ЄΙCΤΑΜЄΝΌΡ ΤΑΥΤΟ
mollius, divisionem	ΜЄ́ΛΙΟΡ; ΔΙΑCΚЄΙΑΝ
pro enarmonio	ΑΝΘΙΓΑΡ́ ЄΝΑΡΜΟΝΙѠ
faciens conversionem	ΠѠΙѠΝ· ΑΝΤΙCΤΡΟΦΟΝ́;
mutuam : vocatus	ΑΜΟΙΒΑΝ. ΠΑΡΑΚΛΗΘЄΙC
autem et in agonem,	ΔЄ ΚΑΙ ЄΝ. ΘΟΝ ΑΓѠΝΑ;
eleusine	ΘΑΡ ЄΛЄΥCΙΝΙΑΡ;
matris turpitudinem	ΔΑΜΑΤΡΟC ΑΠΡЄΠΙΑΙЄC
devulgavit fabu-	ΚΤЄΙCΑΤΟ. ΤΑ(Η)Ν ΤΟ
losa dispersione enim	ΜΥΘΟ. ΔΙΑCΚЄΙΑΝ́; ΤΑΝ
semele	ΓΑΡ; CЄΜЄΛΑΡ;
partus non undecies	ѠΔΙΝΑΡ; ΟΥΚ; ЄΝΔΙΚΑΤѠΡ
novus doctrinæ	ΝЄΟΡ, ΔΙΔΑΚΚΗ
edocuit de	ΔΕΔΟΧΘΑΙ· ΦΑ; ΠЄΡΙ
talibus reges	ΤΟΥΤΟΙΝ; ΘΟΡ ΒΑCΙΛЄΑΡ
et rethores	ΚΑΙ ΤΟ ΡЄΦ(Θ)ΟΡѠΡ.
accusabant timotheum	ΜЄΜΨΑΤΤΑΙ; ΤΙΜΟΘΗΟΝ.
addidit autem et	ЄΠΑΝΑΧΑ̈ΖΑΙ ΔЄ ΚΑΙ
undecimam cordam	ΤΑΝ; ЄΝΔЄΚΑ; ΧΟΡΔΑΝ;
extendens super-	ЄΚΤΑΜѠΝ; ΓΑΡ ΤΑΡ
fluas relicta septem	ΠЄΡΙΤΤΑΡ; ΥΠΟΔ(Λ)ΙΠΟ-
cordarum cithara,	ΜЄΝѠ, ΘΑΡ ΗΠΘΑ·
hoc ut singularis	ΟΠѠΡЄΚΑCΘΟΡ : ΤΟ ΓΑΡ
civis gravis videns	ΠΟΛΙΟΡ; ΒΑΡΟΡ ΟΠΤѠΝ
timuit in	CΥΛΑΒΗΤΑΙ. ЄΝ ΤΑΝ
spartam inducere ali-	CΠΑΡΘΑΝ ЄΠΙΦΗΡЄΙΝ;



quid inconvenientiarum ultimarum ; ne forte pertubaretur gloria certaminum.	ΤΙΤΟΝ ΜΗΚΛΛΟΝ. ΝΕΤΩΝ. ΜΗ ΠΟΘΈ; ΤΑΡΛΡΕΤΑΡ ΚΛΗΟΡ ΑΓΟΝΤΩΝ.

Ἐπειδη Θιμόθηορ ὁ Μιλήσιορ παραγί(νο)μενορ ἐν τὰν ἁμετεραν πόλιν, ταν παλαιαν μῶαν (1) ἀθιμάσας καὶ τὰν διά Θάν ἐπθά χορδᾶν κιδαρίζιν (2) αποσῖρεφόμενορ πολυφονίαν εἰσάγων λυμαίνεται Θάρ ακοὰρ τῶν νέων διά Θε Θάρ πολυχορδᾶρ. Καὶγαρ κενοθάτορ (3) τώ μέλεορ ἄγεννει καὶ ποικίλαν αντὶ ἁπλόαρ καὶ τεταγμέναρ ἀμφιεννυται τᾶν μώαν (4) ἐπὶ κρόμαθορ συνεισῖαμενορ ταῦτο μέλιορ διάσκειν (5) αντὶ γὰρ ἐναρμονίω πωιῶν ἀντισῖρόφον (6) ἀμοιϐᾶν. Παρακληθεὶs (7) δέ καὶ ἐν Θόν ἀγῶνα Θᾶρ Ἐλευσινίαρ Δάματρος ἀπρεπιαιες κτείσατο (8) τᾶν τō μυθō διασκείαν (9). Τὰν γὰρ Σεμέλαρ ὠδίναρ οὐκ ἐνδίκατωρ νὲορ διδακκὴ δεδόχθαι (10). Φά περὶ τούτοιν (11) Θόρ βασιλέαρ καὶ το ῥεθορωρ μέμψατῖαι Τιμόθηον. Ἐπαναχαζαι (12) δε καὶ τὰν ενδεκα χορδαν· ἐκταμων (13) γὰρ τάρ περίτῖαρ υπολιπομένω Θάρ ...πθα ὅπωρ ἐκασθορ (14) το γὰρ πόλιορ βαρορ ὅπῖων συλαϐήται (15) ...ν τὰν Σπαρθαν ἐπιφήρειν. Τί τον μή καλον νέτων μή ποθε ταράρεταρ ...ιορ ἀγοντων (16).

Voici les mots qui, dans notre texte, diffèrent des éditions imprimées :

(1) μολπὴν, (2) κιθαριζει, (3) καινοτάτορ, (4) ἀμφιαύτάν μολπὴν, (5) διάσῖασιν, (6) ἀντισῖρέφον, (7) παρακαλαθεις, (8) ἀισχρος διεφημίσατο, (9) κίνδυνησιν, (10) διδαχὴν ἐδίδαξε Εἶπα, (11) τουτων, (12) Ἐπαναντιθεται, (13) εκταμένων, (14) χορδονασορ, (15) τετάρϐηται ἐς, (16) ἀγορων.

Ce manuscrit, important déjà par ce texte que nous venons de donner en entier malgré son étendue, contient encore d'autres renseignements précieux : en effet il est le premier où l'on voit des traces de ce qu'on appelle philologie ou pour parler plus véritablement étymologie. Les expli-

cations sentent un peu l'enfance de cette science ; mais au dix-septième siècle n'en a-t-on pas imprimé d'autres qui assurément ne valaient point mieux, malgré les progrès opérés dans l'intervalle de quatre siècles. Elles sont en latin et en grec, placées à la marge, comme une espèce de glose.

	ЄXꞶ	εχω	*namque habeo,*
inde	CYNЄXꞶC	συνεχως	*continuo.*
	ΔΙΑCΤЄΜΑ	διασ7εμα	*intervallum,*

λυχαον ΛΥΧΑΟΝ, *id est lupos; nam lichos dicitur lupus et vocatur lichos quasi lien cachos* ΛΙΗΝ λιην κακος ΚΑΚΟC, *id est valdè malus; ut etiam quasi lichnos, eo quod oculi ejus in nocte luceant. Hoc nomen apertius in græco, id est lichnus dicitur eo quod solvit tenebras.* ΛΙΧΝΟC ΛЄΓЄΤЄ ΔΙΑ ΛΙЄΙΝ ΤΟ ΟΓΜΟΝ ΝЄΓΟΥΝ ΤΟ СΚΟΤΟC (fol. 45) λιχνος λεγετε δια λυειν το ογμον νεγουν το σκοτος. ζευγο ΖЄΥΓΟ *Jungo undè* ΖЄΥΓΟΝ, *jugum* (fol. 52) ζευγον

Tragoedia, quod dicitur quasi tracoedia; nam θρακος ΘΡΑΚΟC *durus et asper latiné dicitur* ΟΔΟC *carmen.* οδος

Nous pourrions citer encore d'autres étymologies, comme celle de Pythagore qui est fort curieuse, πυθος ΠΥΘΟC *interrogatio*, ΑΓΟΡΑ αγορα *cumulus;* mais il faut nous borner dans ces détails que nous sommes loin de trouver puérils; ces annotations furent faites peut-être par celui qui a traduit le texte grec ou par un élève studieux, désireux de faire connaître à la postérité sa science étymologique.

Quoi qu'il en soit, nous avons cité des documents assez nombreux pour montrer que le treizième siècle ne fut pas

inférieur à ceux qui l'avaient précédé et que les études grecques, loin de diminuer, prirent un nouvel essor et produisirent des fruits que plus d'un pays pourrait envier. Sans doute nos écoles n'eurent pas l'éclat de celles de Paris ; mais pour avoir été moins bruyante, leur gloire n'en demeure pas moins grande, et leur science incontestée. Aussi le quatorzième siècle s'ouvre par un décret du pape Clément V, ordonnant que toute Université devrait avoir des professeurs de grec et d'hébreu. Nos écoles ne furent pas les dernières à suivre cette prescription. On pourrait même supposer que ce pontife, élève de notre Université de droit, se ressouvint de l'enseignement qu'il avait vu pratiquer à Orléans et que les efforts faits pour étudier la langue grecque et la langue hébraïque lui inspirèrent ce décret (1).

Il est certain qu'on cultiva la médecine d'après Hippocrate et Galien : beaucoup de manuscrits en font foi, mais nous sommes aussi fort heureux de signaler une traduction du *Timée* (2). Osius, évêque d'Espagne, dit la préface, voyant l'utilité de faire connaître en latin Platon et sa doctrine, obtint de son ami l'archidiacre Acalcidius qu'il en traduirait du grec la première partie qui est celle que nous possédons. Platon était donc connu à Fleury par un de ses beaux ouvrages, ou plutôt par un commentaire ; ses idées souriaient aux moines ; mais cette langue grecque qu'il

(1) « Qui libros de linguis ipsis in latinam fideliter transferentes alios linguas ipsas sollicite edoceant earumque peritiam studiosa in illos instructione fundant ut instructi et docti sufficienter in linguis hujusmodi fructum speratum possint producere. »

(2) Ms. Flor. 216. « Fuit autem Plato intranslatus usque ad tempus Osii hispanie episcopi, qui videns utilem esse ut latine transferretur, Acalcidio archidiacono seu amico suo optinuit quod difficultatem attendens operis primam partem libri a græco transferret. » (Fol. 175-214.)

parlait si bien et qui donne a ses immortels écrits un charme infini, les moines ne l'avaient point.

Ils pouvaient du moins lire en grec l'Iliade d'Homère, et cette fois nous citons un manuscrit contenant non pas le poème entier, mais les sept premiers vers (1). Fleury devançait toutes les autres abbayes. Notre province peut donc à bon droit s'enorgueillir et se glorifier d'avoir eu sinon la première, du moins parmi les premières, un texte grec d'Homère. Il est impossible d'en nier l'existence, et nous oserons tirer une conséquence qui nous semble fort naturelle, c'est que le monastère de Saint-Benoit-sur-Loire devait posséder dans les siècles précédents l'Iliade véritable.

Outre ces documents précieux, la bibliothèque publique possède encore les lettres en grec de Libanius si loué par Photius, et une paraphrase grecque de certains poèmes de saint Grégoire de Nazianze (2) ; mais ne sachant d'où provient ce manuscrit considérable, nous ne pouvons en faire un titre de gloire pour notre province (3).

Du reste, ce siècle semblait se recueillir avant de produire le siècle suivant, époque d'un véritable épanouissement littéraire : les esprits se préparaient, comme à l'approche d'une grande commotion règne un calme apparent. Les Orléanais y préludaient en jouant à la paume et en se livrant à la musique, ainsi que le constate Rabelais :

(1) Ms. Bern. 242.

(2) Ms. Bibliothèque d'Orléans, 3.

(3) Les lettres de Libanius sont dans un ordre différent de celles qu'on a imprimées : quelques-unes sont inédites. Toutes ces lettres pourraient fournir d'utiles variantes.

La paraphrase de saint Grégoire est complétement inédite : elle suit chaque vers dont elle donne le sens en dialecte attique, et commence par l'*Éloge de la Virginité.*

Ce manuscrit contient 373 pages : il a été donné à la bibliothèque par G. Prousteau.

engourdi par le moyen âge, notre pays allait se réveiller et commençait de grandes réjouissances.

En effet l'antiquité grecque et romaine venait d'être restaurée pour ainsi dire en Europe. Tout le monde sait avec quelle ardeur Dante, Pétrarque, Boccace et tous les contemporains recherchaient les manuscrits grecs et latins, les annotaient, les publiaient et les répandaient; quelle rumeur, quels transports excitait la moindre découverte en ce genre. Au milieu de ce mouvement extraordinaire commence en Europe une école qui a joué dans le développement de l'esprit humain un bien plus grand rôle qu'on ne lui attribue généralement, l'école classique : il s'agissait de tout autre chose que d'un système et d'un débat littéraire. L'école classique de cette époque s'enflamma d'admiration non seulement pour les écrits des anciens, pour Homère et pour Virgile, mais pour la société ancienne, pour ses institutions, ses opinions, sa philosophie, sa littérature.

Alors arrivent la prise de Constantinople par les Turcs, la chute de l'empire d'Orient et l'invasion des Grecs fugitifs en Italie. Ils y apportent une nouvelle connaissance de l'antiquité, de nombreux manuscrits, mille nouveaux moyens d'étudier la civilisation antique. On comprend sans peine quel redoublement d'ardeur anima cette école classique. « Jusqu'à la prise de Constantinople, dit M. Egger, c'est à peine si deux ou trois professeurs grecs ont apporté chez nous les premiers éléments de leur langue ; mais cet événement devait brusquement changer cette disposition des esprits. Les Grecs étaient schismatiques, on l'oublia pour ne se souvenir que de leurs malheurs. On les reçut avec une sorte de respect dans cette Europe inquiète et attristée » (1).

(1) Leurs misères et leur arrivée en Europe sont le sujet d'un

« Ils étaient bien peu nombreux ; l'histoire n'en connaît guère qu'une douzaine, mais ils arrivaient les mains pleines de livres, l'esprit plus ou moins orné d'une littérature dont l'Europe commençait à devenir curieuse, surtout grâce aux vives excitations de quelques hommes de cœur et de génie ; enfin, ils étaient comme consacrés par le malheur, et cette petite bande de pauvres exilés se trouva ainsi assez forte pour contribuer largement à l'un des plus féconds progrès de l'esprit humain, à l'inauguration d'une ère nouvelle dans les travaux de la pensée (1). »

On nous excusera d'avoir abordé une question générale qui ne nous écarte pas de notre sujet : il était du reste impossible d'isoler notre province et de ne pas montrer comment toute l'Europe prenait part au grand mouvement littéraire qui désormais animera Orléans et ses écoles d'une manière exclusive. Fleury, en effet, dont la lumière nous a conduits au milieu des obscurités du moyen âge, ne nous fournira plus aucun document : une ère nouvelle, un nouvel ordre de choses commence, la grande abbaye renonce désormais à son influence littéraire et civilisatrice.

Disons donc un dernier adieu à ses manuscrits, à ces illustres témoins des temps que nous pouvons nommer anciens. N'y a-t-il pas du reste quelque charme secret à secouer la poussière de ces vieux manuscrits qu'on n'ouvre guère aujourd'hui, qu'une main peu soucieuse a relégués bien loin des regards profanes et exposés aux cruelles injures des années et des vers, comme des objets désormais sans valeur, hors de service, pêle-mêle, sans ordre, sans respect, et pourtant leurs débris, nous allions dire leurs

tableau éloquent que M. Villemain a publié en 1825, sous le titre de *Lascaris ou les Grecs au XVe siècle*, note de M. Egger.

(1) *L'Hellénisme*, I, p. 107.

lambeaux, car plusieurs malheureusement nous offrent ce triste spectacle, ne doivent-ils pas devenir pour nous un encouragement au travail? De leurs feuilles déroulées ne s'exhale-t-il pas ce précieux parfum d'antiquité qu'aspirent avec amour et reconnaissance les âmes éprises du beau et que conservent pieusement les intelligences d'élite ?

En effet on reste confondu de surprise et d'étonnement devant ces témoins muets, mais éloquents dans leur silence, d'un passé qui ne s'écoula pas sans gloire, quand on songe aux mains vénérables qui ont tracé ces lignes, aux mains qui les ont touchés ; lorsque l'œil, avide de s'instruire, les parcourant d'un regard investigateur, trouve par hasard quelques mots écrits en caractères grecs, on éprouve un sentiment de véritable enthousiasme, on est disposé à battre des mains, on se sent comme porté à baiser avec un saint respect mêlé d'amour ces nobles traces des efforts de plusieurs générations pour faire revivre dans les âges futurs et perpétuer à jamais le souvenir impérissable d'un peuple grand par ses héros, grand par sa littérature, puisqu'il posséda le don de passionner tout ce qu'il y eut et tout ce qu'il y aura jamais de sublimes sentiments et de pensées généreuses au fond du cœur de l'homme ; et si, comme le dit avec tant d'éloquence M. Egger, on ne touche pas sans une sorte d'émotion ces grossiers petits volumes où nos ancêtres ont épelé le grec et qui coutèrent aux maîtres des Estienne tant de labeurs et de soucis, à plus forte raison, le cœur se trouve saisi à la vue des plus humbles traces, des plus petits mots que les moines, ces travailleurs infatigables, essayaient d'ébaucher bien imparfaitement et même, ainsi qu'il arrivait souvent, sans connaître les caractères qu'ils employaient.

On nous saura donc gré d'avoir parcouru les uns aprés

les autres tous les manuscrits de notre bibliothèque, afin d'en tirer quelques renseignements ; d'ailleurs n'est-on pas heureux dans la docte compagnie de ces pieux moines qui à huit et à neuf siècles de distance savent encore nous instruire ? N'est-ce pas justice de garder du respect et de l'amour pour ces nombreux copistes occupés dans les monastères à la reproduction des manuscrits, pour ces écoles d'écrivains chargés de transmettre jusqu'à nous, avec une fidélité parfois inégale, mais toujours laborieuse, les belles traditions des grands maîtres.

L'imprimerie allait remplacer cette admirable corporation qui jouissait de nobles privilèges, qui avait à Orléans sa rue particulière et qui a eu ses jours de gloire et de renommée : si favorable qu'ait été cet art nouveau à la diffusion des lumières, il nuisit à l'effet de la poésie : on l'analyse, on l'étudie, tandis que les Grecs la chantaient et n'en recevaient l'impression qu'au milieu des fêtes, de la musique et de cette ivresse que les hommes réunis éprouvent les uns pour les autres (1). Et cependant, grâce à l'imprimerie, nous pouvons affirmer que les études grecques furent mieux cultivées dans notre province. Quelle était donc la méthode employée ? Quels auteurs surtout étudiaient les élèves de nos écoles ? Les livres imprimés vont nous guider dans ces recherches intéressantes.

(1) Madame de Staël, *La littérature dans ses rapports avec les institutions sociales.*

CHAPITRE V

Méthode usitée à Orléans pour l'enseignement du grec. Les professeurs.

Les éléments de Priscien, copiés tant de fois au moyen âge, avaient fourni jusqu'ici les premiers éléments du grec dans nos écoles orléanaises ; peut-être quelque zélé professeur était parvenu, en réunissant ces notions éparses, à former ce qui pourrait s'appeler une grammaire, mais nous n'avons aucun renseignement précis à cet égard. Toutefois, quel qu'eût été ce livre, s'il exista jamais, il ne suffit bientôt plus à l'ardent désir qu'on avait de s'instruire dans la langue grecque et d'en sonder les profondeurs. Les Grecs ayant apporté de Constantinople une véritable grammaire, celle de Théodore de Gaza (1), elle fut promptement annotée, augmentée et enrichie de savantes explications.

(1) Theodori GAZÆ, *Liber primus Institutionis grammaticæ, addita versione latina cum scholiis*. Parisiis, ex officina Jacobi Bogardi sub insigni D. Chrystophori e regione gymnasii Cameracensium, 1546.

« Theodori GAZÆ, *Institutionis Grammaticæ liber secundus*, in quo repetit octo orationis partes, quasi loca quædam primi libri denotans et plura exponens, præterea quemadmodum fit à Porphyrio in quinque vocibus quæ nos universalia dicimus : communia ac propria tam nominum quam verborum et doctè et copiosè demonstrat et quod utilissimum maximèque necessarium futuro grammatico formationes verborum doctissimè docet. Beneficio Jacobi Tussani professoris regii multis locis quàm antea castigatior. Parisiis, apud Michaelem Vascosanum, 1534. » Bibliothèque d'Orléans, nº 154. Sur le plat, on lit : *Plato*, et sur le dos, *Dido*. — Ce Toussain enseigna l'hébreu à Orléans.



Cependant, un semblable livre nous fait sourire aujourd'hui, car il était ce que furent nos glossaires, l'enfance de la langue ; mais avec cette grammaire commentée, les élèves faisaient des exercices comme aujourd'hui, s'habituant à décliner des noms, puis des adjectifs et à conjuguer quelques verbes. La question des augments et des redoublements présentait des difficultés qu'il n'était pas aisé de résoudre. Le professeur lisait alors publiquement quelques passages des auteurs qu'il expliquait et du texte compris en tirait des règles, comme le pratiquaient du reste tous les maîtres de latin dans les siècles précédents.

Il y avait à Orléans, au XV[e] siècle, six collèges jouissant d'une réputation plus ou moins étendue, en dehors de l'Université, tout en subissant ses lois et ses ordonnances : c'étaient les collèges de Médecine, de Champagne, de Justice, des Africains, de Saint-André et de Sainte-Colombe.

Le collège de Médecine, tout en enseignant ce qui regardait directement cette science, ne laissait pas de côté l'étude des belles-lettres : sa réputation est prouvée par les nombreux élèves qui y puisèrent leur enseignement et qui se sont fait un nom illustre par leurs écrits, comme nous le verrons par la suite.

Celui de Saint-André nous est connu par un manuscrit renfermant les œuvres de Virgile, et copié en 1456, par Tassin Berthelin, de ce même collège (1).

Mais celui qui s'attira le plus de gloire fut le collège de

(1) Ms. Orl. 257. « Expliciunt Georgica Virgilii perfecta per manum T. Berthelini vigilia beati Andreae in colegio S. Andreae, anno 1456. » En 1472, il existait à Orléans un notaire du nom de Tassin Berthelin. (*Archives municipales*, série G, fonds de Saint-Pierre-le-Puellier, côté Y. Cf. *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, tome XV, page 527.)

Sainte-Colombe, situé dans la rue des Gobelets (1). Nous possédons encore un discours d'ouverture fait par un des élèves les plus illustres de cette maison, devenu professeur : il parle ainsi au sujet des Olynthiennes dont couraient çà et là plusieurs mauvaises traductions latines.

« Mes chers Orléanais, disait Gentien Hervet, sont depuis de longues années versés dans les sciences, j'en suis heureux et fier, et cependant une chose leur manque, je le confesse avec peine, une chose qui est comme le complément indispensable de toute instruction, la connaissance des lettres grecques. C'est de la Grèce en effet que tout a coulé vers Rome, et je suis étonné qu'on demeure sur ces rivages sans nom plutôt que de remonter aux sources elles-mêmes dont les eaux coulent si pures et si claires. » Puis, après un éloge pompeux de Démosthène, dont ses élèves possédaient une version d'Arretino, si pâle et si froide que l'orateur athénien revenant à la vie n'y trouverait aucune trace de lui, Gentien Hervet continue : « Comme vous avez entre les mains cet auteur incomparable, je ne pense pas qu'il soit besoin de vous exhorter à une étude qui est la plus agréable et en même temps la plus utile pour vous. En effet, aucun de vous, je pense, pour peu qu'il ait le goût des belles choses, ne croira inutile de progresser dans les lettres, et comment arriverez-vous à ce résultat que vous désirez, sinon en vous rendant familière la langue grecque et en lisant assidument les ouvrages de Démosthène. Or, si vous êtes animés de nobles pensées, si ces généreux sentiments sont les vôtres, c'est une grande

(1) Le docteur Guill. Chrestien possédait sur la paroisse de Sainte-Colombe une maison voisine de celle du Gobelet, où habitait le maître d'école Julian. (Étude de Me Garapin, minutes de Jean Gélin, acte du 15 mars 1545, note de M. Doinel.)

victoire que vous avez remportée, victoire exempte de sang ; et du reste vous retirerez de ces études une magnifique récompense qui sera une science solide et immortelle. »

Telles sont les exhortations que faisait cet illustre Orléanais pour encourager les jeunes gens de Sainte-Colombe dans l'étude et l'amour de la langue grecque.

« J'ai vécu dans votre collège, ajoutait-il, j'y fus élevé, je me suis assis sur ces mêmes bancs, j'en remercie aujourd'hui mes excellents maîtres. Vous trouverez sans doute ici beaucoup de professeurs qui me dépassent pour la science, mais je ne crois pas que vous en rencontriez un qui ait plus d'amour pour les écoliers, pour les lettres et pour l'enseignement. Du reste votre présence, la patrie, ce lieu même, ces murailles sont pour moi un noble sujet d'encouragement (1). »

Mais nos Orléanais ne se bornaient pas à conseiller l'étude de Démosthène, Homère était aussi au premier rang des auteurs qu'ils voulaient être lus des écoliers.

« De tous les ouvrages que vous devez lire, disait Nicolas Bérault dans son *Dialogue entre Spudée et Leoncius*, pseudonymes des princes de Châtillon, ses élèves, il faut préférer Cicéron, Démosthène, et surtout Homère. Homère à lui seul vous fournira beaucoup de choses. Sans doute, nous n'obéissons pas aux Grecs, nous ne sommes plus les esclaves du sénat, du peuple romain ou des Césars, et cependant nous nous livrons avec ardeur à l'étude de leur langue, et nous louons tous ceux qui parlent et écrivent en latin. Quant à la langue grecque, dont les malheurs des

(1) « Qui in studiosos amore, in litteras benevolentia, in docendo diligenta superet inventuros neminem. Jucundissimus aspectus vester, ipsa patria, ipse locus, ipsi denique parietes me adhortari videntur. » *Gentiani Herveti Aurelii Orationes*. Veneunt Aureliæ apud *Fr. Gueiardum bibliopolam*, 1536.

temps ont fait interrompre l'enseignement, tous les savants amis des lettres antiques et d'une véritable érudition s'y sont livrés avec tant de zèle dans notre pays, depuis quelques années, que nous voyons bon nombre de professeurs de grec et même des enfants parlant et écrivant cette langue (1). Notre langue française a résisté à tous les efforts tentés pour indiquer les flexions des noms et les conjugaisons des verbes, et elle est en outre si pauvre qu'elle manque de termes pour exprimer les idées (2). La langue des Romains est riche et abondante ; mais on ne peut s'empêcher de préférer celle des Grecs, plus suave, plus douce, plus harmonieuse, plus scientifique, et surtout plus philosophique (3). »

Toutefois, il est permis de se demander comment les élèves pouvaient mettre en pratique de si touchantes exhortations, car il ne suffisait pas d'encourager les jeunes gens

(1) Nous verrons entre autres le jeune Louis de l'Étoile.

(2) Cette pensée sera répétée sous bien des formes au dix-septième siècle. Personne n'ignore que la première édition du *Discours sur la Méthode* fut faite en latin, et Fénélon deviendra l'interprète des écrivains de la Renaissance dans sa *Lettre sur les occupations de l'académie française*, § 3. — Ronsard dit à ce sujet, dans son *Art Poétique* : « Tu composeras hardiment des mots à l'imitation des Grecs et des Romains et tu n'auras souci de ce que le vulgaire dira de toi. Davantage je te veux bien encourager de prendre la sage hardiesse d'inventer des vocables nouveaux, pourveu qu'ils soient moulez et façonnez sur un patron déjà reçu du peuple. Il est fort difficile d'écrire bien en notre langue, si elle n'est enrichie autrement qu'elle n'est pour le présent de mots et de diverses manières de parler, car c'est une extrême gêne de se servir toujours d'un mot. »

(3) Nicol. BERALDI, *Aurelii Dialogus* : « Quo rationes quædam explicantur quibus dicendi ex tempore facultas parari potest deque ipsa dicendi facultate, ad Reverendiss. Cardinalem Oddonem Castellionensem, tituli divorum Sergii, Bacchi, Apulæi, virum utriusque linguæ peritissimum. » — Lugduni, apud Sebast. Gryphium, 1534 (sans pagination).

dans l'amour de la langue grecque. Sans doute les charmes de la littérature hellénique étaient assez puissants pour captiver quelques esprits d'élite : tous éprouvaient des difficultés que n'ont point aplanies les nombreux et savants travaux des philologues modernes, et nous avons vu que les glossaires composés jusqu'à ce jour étaient bien peu propres à amener des progrès. Aussi, en l'année 1512 parut un petit lexique grec-latin d'Aleander, où les mots grecs portaient pour la première fois des accents attachés à la lettre. Peut-être cet opuscule fut-il composé par le savant professeur à son retour des écoles d'Orléans, où il enseigna, comme nous le verrons plus tard. Ce lexique était un véritable trésor, si on le compare aux ouvrages du même genre composés précédemment.

Neuf ans après Aleander, Nicolas Bérault donnait une édition précieuse du dictionnaire grec-latin de Jean Crafton ou Craston, avec des additions de différents auteurs et des traités sur la signification des mots grecs, leurs différences et leurs ressemblances (1). Par cette dernière partie, l'Orléanais ouvrait la voie aux savants qui copieront bien souvent et s'approprieront des pensées ingénieuses et des aperçus heureux, inspirés à N. Bérault ; jusqu'à lui, aucun auteur n'avait encore abordé ces questions de haute science et malgré les travaux des Estienne, ses *Dissertations* sont lues avec quelque intérêt.

De cette façon les études grecques ne pouvaient manquer

(1) La première édition de ce dictionnaire est de 1480, Milan; celle de N. Bérault date de 1521, 2 vol. in-fol. Quoique ce dictionnaire (Jolly, *Remarques sur le Dictionnaire de Bayle*) ne porte aucun nom, il est certain qu'il a pour annotateur N. Bérault. (Cf. *Bibl. Carmel.*, I, 821.) Dans la préface du 27 juin 1521, N. Bérault convient que les additions sont de plusieurs personnes et qu'il les a arrangées, diminuées ou augmentées.

de se développer tout particulièrement dans notre pays. Sans doute, tous nos écoliers ne possédaient pas ce dictionnaire; mais les scribes de la rue de l'*Escripvainnerie* multipliaient les dissertations les plus importantes, et la science se propageait ainsi. Car beaucoup des écoliers de cette époque partageaient pour le grec l'enthousiasme de ce grand homme qui disait : « Je me suis donné de toute mon âme au grec, et aussitôt que j'aurai amassé un peu d'argent, j'achèterai des livres grecs d'abord, et des vêtements ensuite. » Ces paroles d'Érasme expriment parfaitement le zèle et l'ardeur dont étaient animés les étudiants.

Leur vie, d'ailleurs, ne renfermait pas beaucoup de plaisirs en dehors de ceux que procurait l'amour des lettres : qu'on la compare avec celle des écoliers de nos jours, et l'on verra de quel côté est la différence.

« L'an 1545, dit Henri de Mesmes, je fus envoyé à Toulouse pour étudier en lois, avec mon précepteur et mon frère, sous la conduite d'un vieil gentilhomme tout blanc qui avait longtemps voyagé par le monde. Nous fûmes trois ans auditeurs en plus étroite vie et pénibles études que ceux de maintenant ne voudraient supporter.

« Nous étions debout à quatre heures, et, ayant prié Dieu, nous allions à cinq aux études, nos gros livres sous le bras, nos écritures et nos chandeliers à la main. Nous entendions toutes les lectures jusques à dix heures sonnées, sans interruption, puis venions dîner après avoir en hâte conféré une demi-heure ce que nous avions écrit des lectures. Après dîner, nous lisions par forme de jeu Sophocle, ou Aristophane, ou Euripide, et quelquefois Démosthène, Cicéron, Horace et Virgile.

« A une heure aux études, à cinq au logis à répéter, et à voir dans nos livres les lieux allégués jusqu'après six. Puis nous soupions et lisions en grec et en latin.

« J'ai cru, dit Rollin qui nous fournit ce renseignement, devoir insérer ici ce morceau tout entier, non pour le proposer aux jeunes gens comme un modèle qu'ils doivent imiter, notre siècle énervé par les délices et par le luxe n'étant plus capable d'une éducation si mâle et si vigoureuse ; mais pour les exhorter à suivre en loin au moins, à s'endurcir de bonne heure au travail, à mettre à profit ces premières années de la jeunesse, à ne pas regarder comme perdu le temps que l'on donne à entendre les auteurs grecs, et à se bien persuader que c'est par de telles études qu'on se met en état de faire honneur à sa patrie, d'en remplir dignement les premières places et de faire revivre ces nobles sentiments de générosité et de désintéressement qui ne subsistent presque plus que dans les livres et dans l'histoire ancienne. »

Cet exemple, cité par Rollin, et les nobles paroles qui l'accompagnent (1), ont pour nous une bien plus haute portée encore : ils nous indiquent le genre de vie que menaient les nombreux écoliers accourus à notre Université, dont les registres nous fournissent plus d'une preuve de leur amour pour le grec. Aussi, pour se bien préparer aux études, l'écolier pieux devait réciter chaque jour la prière suivante tirée des ouvrages de saint Thomas d'Aquin : « O Créateur ineffable, qui des trésors de votre sagesse avez formé neuf chœurs d'anges que vous avez dans un ordre merveilleux établis au-dessus du firmament, vous qui avez distribué avec tant d'ordre les sphères du monde, source de lumière, principe souverain des choses, daignez illuminer les ténèbres de mon entendement des clartés de vos rayons, et corriger cette double misère que j'apportai en naissant, l'ignorance et le péché. O vous, qui

(1) Rollin, *Traité des Études,* I, p. 159.

rendez diserte la langue de l'enfant, instruisez ma langue et répandez sur mes lèvres les trésors de votre grâce, donnez à mon intelligence de la perspicacité, à ma mémoire de la facilité, à mon élocution de la grâce et de l'abondance. Soutenez mes essais, dirigez mes progrès et achevez mon enseignement. »

Telle était la vie des étudiants au moyen âge, et notre ville leur doit une de ses gloires les plus pures ; car, grâce à leur concours nombreux, Orléans a mérité de porter le nom de *Cariathsepher*, la ville des lettres.

A l'époque où nous ont amenés nos recherches, Orléans cultivait avec amour le latin, le grec et l'hébreu. « Il y a chez nous, dit Pyrrhus d'Angleberme, des luttes littéraires que nous appelons répétitions, où des écoliers studieux apprennent à lutter avec leurs maîtres, des récompenses (νικητηρια) sont décernées aux plus heureux : l'aiguillon de la vertu, c'est la gloire elle-même, la vie des esprits est le foyer des études. Dans ce champ fertile de la science et de la vertu n'ont jamais manqué et ne manquent pas encore des hommes qui enseignent les lettres avec dévoûment. C'est ici qu'ont enseigné Érasme pour le latin, Aleandre pour le grec, et Reuchlin pour l'hébreu ; c'est ici qu'ont vécu Émile, écrivain des *Annales* de France, Budée, la gloire de la Gaule (1), et une infinité d'autres hommes remarquables qui ont laissé de nombreux monuments de leur science. Il y a chez nous une telle abondance de savants qu'on y trouve toute littérature enseignée, et que tous les étrangers y accourent des extrémités du monde. De notre cité sortent, ainsi que du cheval de Troie,

(1) A la fin du ms. 166, on lit : *Johannes Budée regis consiliarius francieque audienciarius hunc librum scribere fecit et sibi pertinet jure,* 11 décembre (et non septembre comme l'indique le catalogue), *anno* MCCCCCXXVI, avec la signature de Budée.

des personnages illustres non seulement par leur naissance, mais aussi par leur sainteté, comme Pierre de Luxembourg (1) ; tellement que notre ville d'Orléans est généralement appelée la mère et la maîtresse du droit et de la justice. En outre de célèbres professeurs de médecine veillent à la santé publique avec une science digne d'Esculape. Du reste, peu de dissensions entre les citoyens, une très grande union, la gloire des hommes, la sainteté des matrones, la pudeur des jeunes filles, l'éducation des enfants, et surtout un profond respect pour les choses saintes : telle est notre ville. »

Quand on lit un semblable éloge d'Orléans au XVIe siècle, on n'en est point surpris : cette ville, dont la science avait merveilleusement rayonné pendant tout le moyen âge, ne pouvait rester insensible à la rénovation des lettres latines et grecques. Toutefois, il ne faudrait pas croire, malgré l'enthousiasme dont étaient animés les savants, que l'étude de la langue grecque fût exempte de difficultés : elle demandait de l'audace, et c'est en cela que nos Orléanais méritent tant de louanges.

En effet, cinq ans après la prise de Constantinople, des Grecs lettrés, échappés à l'asservissement de leur patrie vaincue, étaient venus chercher en Italie un asile qui leur fut gracieusement accordé ; car ils payèrent la généreuse hospitalité des Latins par l'enseignement de la langue d'Homère et de Démosthène.

(1) Dans ce même ms. 166 se trouvent des litanies avec le nom de Pierre de Luxembourg, qualifié de saint : *O regali ex progenie Sctus Petrus de Luxembourg qui cunctis virtutibus extitit decoratus.* — On lit aussi la prière suivante : *Deus qui S. Petrum de Luxembourg in sancta virginitate conservasti, nos contra insidias inimici conservare digneris ut ad vitam æternam pervenire mereamur.* La vie de ce saint se trouve dans les Bollandistes, jul., t. I, pp. 509-516.

Mais la France ne leur fit pas un accueil aussi bienveillant. Le 19 janvier 1458, l'Université de Paris reçut de Grégoire, né à Tiferno, dans le royaume de Naples, une demande à l'effet d'être admis dans son sein comme professeur de grec et de rhétorique. Cette offre fut accueillie; mais le nouvel enseignement, isolé au milieu des chaires de logique et de théologie scholastique, regardé même avec une certaine défaveur par les partisans coalisés des vieux systèmes, se vit à peine toléré, et ne porta que des fruits médiocres.

« Mes frères, disait un moine en chaire au commencement du règne de François Ier, on vient de trouver une nouvelle langue qu'on appelle *grège*; il faut s'en garantir avec soin, car cette langue enfante les hérésies. Gardez-vous surtout du Nouveau Testament en grec, c'est un livre rempli de ronces et d'épines (1). »

On connaît encore ce fameux adage: *Graecum est non legitur ;* et savoir la langue grecque suffisait aux yeux de bien des gens d'alors pour rendre suspect de luthéranisme.

Marot lui-même écrivait au roi contre la Sorbonne qui voyait d'un mauvais œil cette nouvelle langue :

Autant comme eux, sans cause qui soit bonne,
Me veut du mal l'ignorante Sorbonne.
Bien ignorante elle est d'être ennemie
De la trilingue et noble académie
Qu'as érigée. Il est tout manifeste
Que là dedans contre ton vueil céleste
Est défendu qu'on ne voyse alléguant
Hébrieu, ni grec, ni latin élégant,
Disant que c'est langage hérétique.

Pour cultiver la langue grecque, il fallait donc, non seulement être armé d'un grand courage, mais surtout avoir

(1) Cf. Ellies du Pin, XVIe siècle, partie III, p. 533, rapportant le sentiment du célèbre Noël Beda.

un amour véritable des chefs-d'œuvre transmis par l'antiquité ; il était nécessaire de réagir fortement contre de telles tendances qui, propagées et soutenues, auraient empêché tout progrès dans les études classiques et nui à la formation de notre langage.

Dans cet état des esprits, Orléans s'était levé fièrement ; et, de même qu'au XIIIe siècle, notre cité n'avait pas craint de protester hautement contre l'abandon de la poésie au profit de la dialectique ; de même, à cette époque de la Renaissance, elle montra encore la même ardeur et le même enthousiasme pour le grec ; elle devint la ville des lettres, prêtant ainsi son noble concours aux généreux efforts de quelques savants.

Trois hommes députés d'Athènes à Rome, pour des affaires publiques, Carnéade, Critolaüs et Diogène, y firent tellement admirer leur éloquence et inspirèrent à la jeunesse romaine un si grand désir de savoir que tout autre plaisir et tout autre exercice étant comme suspendus, l'étude devint la passion dominante (1). Orléans eut aussi la gloire de compter dans ses murs trois hommes qui contribuèrent beaucoup à l'avancement de notre pays dans les lettres : ce furent Érasme, Aléandre et Reuchlin.

Quant à Érasme nous n'en parlerons pas : nous constaterons seulement son heureuse influence sur le latin ; mais nous devons nous occuper des autres, qui nous intéressent plus particulièrement.

(1) Cette étude fut même portée si loin que Caton, le censeur, craignit que les jeunes gens ne tournassent toute leur vivacité de ce côté-là et ne quittassent la gloire de combattre et de bien faire pour l'honneur de savoir et de bien dire. Mais Plutarque ajoute aussitôt que l'expérience fit voir tout le contraire, et que jamais la ville de Rome ne fut si florissante, ni son empire si grand que lorsque les lettres grecques y furent en honneur et en crédit.

Aléandre enseigna publiquement le grec à Orléans, car Pyrrhus d'Angleberme nous dit qu'il savoura des lettres grecques au pied de sa docte chaire ; c'est du reste l'unique témoignage que nous possédions, et son séjour dans notre ville ne fut que passager, selon la coutume de tous les maîtres à cette époque.

Reuchlin a laissé parmi nous des souvenirs plus précis. Après avoir appris à Paris les éléments de la langue grecque sous la conduite d'un des élèves de Grégoire, ce jeune Allemand, destiné à une haute célébrité, résolut de venir à Orléans perfectionner ses études, suivant la coutume des jeunes gens de sa nation et d'après un usage dont nous constatons l'existence dès le XII[e] siècle (1). Mais Reuchlin était pauvre, comme la plupart des écoliers, et pour subvenir à la dépense occasionnée par son séjour dans notre ville, il donnait des leçons de grec et d'hébreu, dont le produit assez considérable suffisait dès lors honorablement à son entretien.

Cet enseignement, bien qu'il ne fût pas public, ne pouvait-il pas cependant être donné dans nos collèges particuliers? Quoi qu'il en soit, les succès de Reuchlin furent durables, et notre ville reçut la première des leçons de grec de celui qui était destiné à en devenir le propagateur en Allemagne. Lorsqu'il eut été condamné par les théologiens pour sa doctrine hérétique, Reuchlin trouva dans Orléans plus d'un ami pour le consoler. « Qui donc, s'écrie Pyrrhus, en protestant contre le jugement qui le frappait, qui donc ne serait pas désolé en voyant rayé du tableau

(1) « Multo jam tempore fui Parisius et multorum novi de testimonio quod auctorum scientia præstaret honorem. Aurelianis igitur ea mente me contuli, quod in eis proficerem et eventum suum haberet intentio si libros habuerim. » (Biblioth. nation. Ms. lat. 8653, fol. 32, v°, col. 2.)

des théologiens, condamné sans raison, Reuchlin, cet homme si savant en hébreu, en grec et en latin (1) ? »

Au nom de Reuchlin nous devons joindre celui de Melchior Wolmar. Ce savant professeur de grec avait un grand amour pour ses élèves que, du reste, il engendrait autant à Luther qu'à Sophocle ou à Démosthène : il les choyait, les caressait, et même au besoin payait leurs dettes. « Je me souviendrai toute ma vie de votre zèle pour mon avancement, de votre affection pour votre disciple : en outre, combien de fois vous avez voulu m'ouvrir votre bourse ? » Ces paroles sont de Théodore de Bèze, qui fut son plus fidèle élève (2), et qui nous donne quelques renseignements sur le maître.

Bèze, n'ayant encore que dix ans, vint à Orléans le 5 décembre 1528, et y étudia sous Wolmar ; il demeura dans notre ville jusqu'à l'âge de dix-sept ans, pendant lesquels son professeur lui fit lire la plupart des bons auteurs grecs et latins (3). « Je n'oublierai jamais, écrivait l'élève docile, votre complaisance à orner mon esprit de tous les dons de la science ; c'est sous vous que je me suis formé aux lettres grecques, vous avez veillé sur mes progrès littéraires, et je puis affirmer qu'il n'y a aucun

(1) « Quis ab theologorum albo refixum hebraicè, græcè ac latinè prædoctum virum Reuchlinum etiam indicta causa damnatum, quis est qui non ægrè ferat ? » — Reuchlin, né à Pforzeim en 1455, mourut à Stuttgard le 20 juin 1522. Hermolao Barbaro lui conseilla de se faire appeler Capnion, traduction grecque de son nom qui, en allemand, Rauchlein, signifie petite fumée. Cf. *Reuchliner*, son époque, par E.-T. Muyerdorff. Berlin, 1830, in-8°, précédé d'une *Introduction* écrite par Auguste Neauder. — *Vie et temps de Reuchlin*, le père de la réforme allemande, par Franc. Barham. Londres, 1843, in-8° et 1851, in-12.

(2) Préface du *Commentaire sur les Épîtres aux Corinthiens*.

(3) *Jugements des Savants*, V, p. 32, 1366 et VI, p. 96.

auteur célèbre latin ou grec que je n'aie savouré pendant les sept années passées près de vous (1). »

En supposant que Wolmar ait eu une affection toute particulière pour Th. de Bèze, ce dernier n'était pas seul à écouter ses doctes leçons, et il est à croire qu'un maître si rempli de bienveillance devait réunir autour de lui beaucoup d'élèves, déjà trop disposés à recevoir, avec l'enseignement du grec, les perfides insinuations de la réforme.

A la même époque que Wolmar, professait dans notre ville Joachim Sterk, dit Fortius de Ringelberg. Cet homme illustre, épris d'un immense amour pour le grec, répétait sans cesse à ses élèves dans le plan d'études qu'il a laissé : « La langue grecque est tellement nécessaire que celui qui l'ignore ne peut être appelé savant (2). » Il avait quitté Paris au mois de novembre 1529, et s'était rendu à Orléans, attiré, comme beaucoup d'autres, par l'éclat de l'Université, et aussi par la réputation des études grecques dont jouissaient à juste titre nos collèges.

En effet, Sterk ne fut pas peu surpris en entendant Louis de l'Étoile, fils du célèbre Pierre, expliquer publiquement Lucien, Aristophane et la grammaire grecque de Théodore de Gaza. Cet enfant n'était âgé que de quinze ans, preuve évidente que ces auteurs anciens faisaient l'objet des études même dès la jeunesse, et étaient expliqués et commentés par les professeurs. Au nom de Louis de l'Étoile,

(1) « Hoc enim vere possum affirmare nullum esse nobilem græcum vel latinum scriptorem quem ego intra septennium quo apud te vixi non degustaverim. » (Confession de foi, 12 mars 1560.)

(2) « Lingua græca adeo necessaria est, ut vix quemquam dixerim eruditum qui eam ignoraverit. » *De ratione studii Joachim Sterckii* dans *Grotii et aliorum dissertationes de studiis instituendis.* Amstelodami, 1645. »

nous pourrions en ajouter bien d'autres ; qu'il nous suffise de citer celui de François Disnemartin, dit Dorat, né à Limoges, et qui étudiait le grec à Orléans en 1563 (1).

On remarquera en outre que les noms de Lucien et d'Aristophane se présenteront à nous plus d'une fois : ne semblent-ils pas nous indiquer la tournure railleuse de l'esprit guépin dont étaient animés nos ancêtres ? Quand on voit les nombreux commentateurs de ces auteurs, ou même les citations fréquentes qui en sont faites, on doit croire que nos pères trouvaient dans leurs ouvrages une ample matière pour leur verve caustique et mordante qui, de tout temps, a mérité des louanges.

Après être demeuré environ deux mois à Orléans, émerveillé de la science des élèves et de la bonne réception dont il avait été l'objet de la part de tous les hommes instruits, Sterk quitta notre cité vers la fin de décembre 1529. Arrivé à Lyon, il data de cette ville, le 10 janvier 1538, l'épître dédicatoire de sa *Rhétorique* à Pierre de l'Étoile, en l'honneur de son docte fils.

Orléans est donc redevable à l'Allemagne d'un certain avancement dans les lettres grecques : elle lui rendait par l'enseignement du droit ce qu'elle en recevait pour la littérature. Plût à Dieu que ces professeurs allemands n'eussent pas, avec leur science, apporté leurs doctrines nouvelles qui, répandues dans leur pays, ne tardèrent pas à se propager dans le nôtre et y produisirent ces malheurs épouvantables et flétris à jamais dans la mémoire de la postérité, sous le nom odieux de guerres de religion !

Nous venons de voir les études, autant du moins que nous l'ont permis quelques rares documents ; nous avons aussi compté quelques professeurs éminents de langue

(1) Étude de Me Garapin, minutes de Gruyn, 6 décembre 1563.



grecque ; il nous reste à voir comment notre pays maintint ses traditions, comment Orléans répondit aux leçons de professeurs si habiles ; en un mot le grec excitera-t-il chez nous cet enthousiasme extraordinaire que partageait la France entière ? Calme dans ses habitudes, tranquille, avec son esprit froid et réfléchi, notre ville se passionne difficilement, mais elle avance doucement avec ce sérieux méthodique qui fait les hommes savants ; elle marche, et ses pas, pour être lents, n'en sont pas moins réels et dignes d'être comptés. D'ailleurs, la réputation dont se glorifiait Orléans lui faisait à elle seule un devoir de cultiver les lettres grecques, n'eût été la conservation de ses traditions littéraires d'autrefois qu'aucune ville n'abdique volontairement sans éprouver une grande commotion. Puissions-nous montrer que Pyrrhus d'Angleberme n'a pas fait dans le panégyrique d'Orléans un éloge poétique où la vérité ne peut revendiquer aucun droit. On nous excusera de l'extension donnée à ce sujet, parce qu'à cette époque seule commence pour ainsi dire l'hellénisme dans notre province, comme dans toute la France. Désormais, nous voguerons à pleines voiles sur les fleuves tant chantés par les poètes de la Grèce.

CHAPITRE VI

Hommes célèbres instruits dans la langue grecque.

Si les études grecques furent renouvelées en France, dès le commencement du XVI[e] siècle, on doit assurément ce progrès à l'imprimerie naissante qui brava les

injustes défiances et l'opposition passagère de quelques théologiens (1). Sans doute, les premiers ouvrages sortis des presses sentaient l'enfance de l'art; longtemps les imprimeurs de latin, quand ils rencontraient, dans Cicéron par exemple, des mots grecs, étaient réduits, faute de caractères, à en laisser la place en blanc ; puis ils essayèrent tant bien que mal à copier le grec qu'ils ne déchiffraient pas toujours avec sûreté, à cause des nombreuses abréviations, et ces premières copies typographiques sont informes.

Le premier livre orléanais qui contient des mots grecs ne vient point de nos imprimeurs, les presses de province ne possédant pas encore de caractères grecs. Voici son titre : *Index opusculorum Pyrrhi Angleb. legum professoris Aureliani bonarumque artium studiosi. Venumdantur Aurelie in edibus Jacobi Hoys : vulgariter a lescripvainnerie pres leglise Nostre Dame des Bonnes Nouvelles.* A la fin de l'ouvrage imprimé en lettres gothiques, sans pagination, on lit cette note importante : *Impressa sunt hec Joannis Pyrrhi opuscula elegantissima Parisiis impendio ac œre Jacobi Hoys bibliopole generalis Universitatis Aurelii, industria vero ac arte Andree Boucardi. anno ab orbe redemto millesimo quingentesimo XVII.* (Bibliothèque d'Orléans).

Bien que Jacques Hoys ne soit que l'éditeur de ce livre dont la reliure fut fort belle, on doit cependant lui savoir beaucoup de gré, et nous avons le droit de nous réjouir

(1) Cf. GOUJET, *Mémoires sur le collége royal*, partie 1, p. 8. — M. Rebutté, dans son ouvrage intitulé : *Guillaume Budé, restaurateur des études grecques*, Paris, 1846, cite un curieux témoignage de Galland, tiré de son *Oraison funèbre de François Ier sur l'état des études au début de ce siècle.*

de ce qu'il ait choisi les ouvrages de Pyrrhus ; car aucun auteur ne le méritait mieux certainement (1).

Ami de tout ce que l'Europe comptait alors de savants dans tous les genres, entouré d'une nombreuse jeunesse qui suivait avec ardeur ses explications du droit, Pyrrhus d'Angleberme ouvre admirablement la série des hommes illustres qu'a produits notre ville. Élève des Érasme, des Émile, et des Aléandre, sous lesquels il étudia les lettres latines et savoura les lettres grecques, il ne croyait pas que ces études fussent incompatibles avec celles des lois et pussent le détourner de ses devoirs de professeur. « N'est-ce pas, dit-il, un souverain plaisir de se récréer avec Pline, Cicéron, Lucien, Démosthène, Platon, Homère ? »

Nous voilà bien loin du moyen âge. C'est qu'en effet venait de retentir ce cri de Dubellay : « Or, sommes-nous, la grâce à Dieu, par beaucoup de périls et de flots étrangers, rendus au port à sûreté. Nous avons échappé du milieu des Grecs et par les scadrons romains pénétré jusques au sein de la tant désirée France. Là donc, Francoys, marchez courageusement vers cette superbe cité romaine et des dépouilles d'elle, comme vous avez fait plus d'une fois, ornez vos temples et vos autels : ne craignez plus ces oies criardes, ce fier Manlie et ce traître Camille qui sous ombre de bonne foi vous surprenne tout nus comptant la rançon du Capitole. Donnez en cette Grèce menteresse et y semez encore un coup la fameuse nation des Gallogrecs. Pillez, mais sans conscience, les sacrés trésors de ce temple delphique, ainsi que vous avez fait autrefois, et ne craignez plus ce muet Apollon, ses faux oracles, ni ses flèches. Vous souvienne de votre ancienne

(1) *Recherches sur les imprimeurs et libraires d'Orléans*, par M. Herluison. Orléans, 1868.

Marseille, seconde Athènes, et de votre Hercule Gallique tirant les peuples après lui par leurs oreilles avec une chaîne d'ambre attachée à sa langue. »

Ces souvenirs historiques, que nous avons retracés au commencement de notre travail, venaient fort à propos ranimer le goût des études antiques. Angleberme nourrissait aussi une douce espérance, celle du rétablissement des lettres grecques. « Quel est donc, dit-il, celui qui n'a pas honte d'ignorer le latin et même de ne pas savoir un peu de grec ? » Et pour prouver qu'il possède les connaissances exigées par lui, il cite souvent des expressions grecques dont il sème ses discours. « Tant pis, ajoute-t-il, pour ceux qui n'aimeront point cette langue. » Lorsqu'il raconte une fable de Lucien, il prend cependant en pitié ceux qui ne peuvent que bégayer le grec ; il la dirait bien dans la langue de l'auteur et alors elle aurait plus de charmes ; mais le malheur des temps n'a pas encore voulu que les lettres grecques fussent connues de tous ses auditeurs.

Pyrrhus emploie souvent ces formules : comme disent les Grecs... pour me servir d'un mot grec. Homère est pour lui le père souverain de la vertu ; l'*Iliade* et la *Batrachomyomachie* sont citées par lui, comme aussi l'*Odyssée*, que son maître Érasme avait heureusement traduite (1).

Ses opuscules contiennent de nombreuses citations, non seulement d'Homère, de Démosthène et de Lucien, mais encore de Plutarque, de Sophocle, d'Euripide, de Ménandre, de Théognis, d'Aristote et de Platon. Pyrrhus connaissait particulièrement ce dernier, qui dit dans le Timée : « Au commencement de ce discours, invoquons le

(1) *Odyssea quam preceptor meus Desiderius feliciter traduxit.*



Sauveur, afin que, par son enseignement extraordinaire et merveilleux il nous sauve aussi en nous instruisant de la doctrine véritable. » Fidèle aux immortels préceptes de ce grand philosophe, devenu son maître, Angleberme ouvre ainsi son explication des *Coutumes d'Orléans* : « Invoquons d'abord le secours de l'indivisible Trinité, de la Vierge immaculée et des saints Paul et Jérôme. » Le catholicisme débordait de ces âmes fortes et généreuses, qui ne se croyaient point déshonorées du secours divin. Quel professeur oserait de nos jours commencer ainsi son cours ? A cette époque, la liberté régnait souveraine maîtresse, on ne songeait point à la fruster de ses droits, on en parlait moins, parce qu'elle existait réellement, et qu'elle constituait l'essence même de la vie individuelle.

Honneur donc à cet homme savant dont la piété éclairée et réfléchie n'était point détournée de l'étude des belles-lettres ; car il chercha tous les moyens propres à développer l'amour du grec dans le cœur de ses nombreux élèves ; il en parle même dans un discours prononcé à la réception de plusieurs licenciés en droit. Ce qui prouve que les savants professeurs de notre Université ne se bornaient pas à faire des leçons sur les lois et le droit, et qu'ils savaient au besoin introduire la littérature que goûtaient ces âmes avides de science et d'instruction.

Aussi les contemporains de Pyrrhus, faisant allusion à son nom, rappelaient avec plaisir qu'après les guerres de Pyrrhus, lorsque les Romains s'étaient trouvés en contact plus étroit avec la langue et la littérature grecque, ils avaient rougi de leur pauvreté littéraire, et s'étaient mis aussitôt à l'œuvre pour y remédier en puisant à pleines mains dans les trésors de la Grèce, devenue leur alliée, et

pris leur sujette (1). Il en fut de même pour notre province avec cet illustre professeur.

Un autre de ses amis le place au-dessus du fils d'Achille, qu'il dépasse autant que la toge l'emporte sur les armes.

Ille semel duris Graecos adjuvit in armis
Hujus perpetuam Gallia sentit opem.
Quanto igitur bellis praestantior est toga, tanto
Hic Pyrrhus Pyrrhum vincit Achilleidem.

Ainsi parlait Marius Germarus, et il résumait l'opinion générale.

La littérature grecque faisait donc les délices de Pyrrhus et nous en avons une nouvelle preuve dans les différents opuscules qu'il compose d'après Lucien et Plutarque (2). Les *Florides* d'Apulée avec des scholies et des corrections indiquent un homme très versé dans l'une et dans l'autre littérature (3).

Cet illustre professeur de droit, qui aimait d'une affection si sincère et si vraie la ville d'Orléans, *Aurelia litterarum parente*, eut la joie de voir enfin l'étude du grec fleurir dans les écoles, et après les éloges accordés à Pyrrhus Angleberme par l'histoire, nous sommes heureux d'avoir pu envisager ce grand homme à un point de vue jusque-là négligé (4).

Dans le même temps que lui vivait Nicolas Bérault, un

(1) Horace, Épistol. II, 1.

(2) « Sermo de Fortuna in Plutarchum ubi de fortuna Gallorum. — Sermo de Musica et saltatione ex Luciano. »

(3) « L. Apulœi Floridorum libri IV ex recognitione et cum scholiis J.-P. Anglebermæi, Paris 1518, Ascensius. »

(4) *Commentarius in Aurelianas Consuetudines. Homo seu philosophus qui de divina humanaque justitia disserit*, dédié à l'illustre chancelier de Prat, etc.

autre Orléanais qui mérita l'estime de tous les savants de cette époque, avec lesquels il entretint une correspondance que nous n'avons plus malheureusement (1). Budée, Deloynes, Louis Ruzé, Le Fèvre d'Étaples, Guillaume Lecoq, Germain Brice, Thomas Morus, Thomas Linacre, Étienne Poncher voulaient le posséder sans cesse, tant ils admiraient en lui le savant aimable. « Je me souviens, dit Érasme, qu'étant à Orléans l'an 1508, Nicolas Bérault me reçut dans sa maison, où je demeurai quelques jours comblé de délices. Il me semble entendre sa voix nette et distincte, ses paroles bien articulées, le ton de sa voix aigu, et cependant doux et agréable, son entretien naturel et coulant avec une limpidité singulière. Je crois voir son visage où l'amitié, la courtoisie et la bonté paraissaient sans fierté et sans orgueil, ses manières commodes, douces, faciles qui n'avaient rien que d'aimables (2). » Lorsque Érasme partit, Bérault lui offrit une soutane de soie, qu'il refusa.

Une amitié si chère supposait des qualités véritables et surtout un ardent amour pour les lettres. En effet, Bérault, qui eut pour élèves Janus Pyrrhus, Stuckius (3), et en particulier le célèbre Étienne Dolet, qui loue son éloquence étonnante (4), faisait de la langue grecque une

(1) La bibliothèque de Berne possède un certain nombre de ses lettres. Manusc. 141 et 450.

(2) *Erasmi* Epist. 81.

(3) Né à Zurich en 1542 et mort en 1607, Stuckius se fit une réputation méritée par son traité : *Des festins des anciens et de leurs sacrifices*. Zurich, 1591, in-fol. Il publia aussi un commentaire sur Arrien et un parallèle de Henri IV avec Charlemagne sous le titre de *Carolus Magnus redivivus,* 1598, in-4°. Il était grand ami de Lambert Daneau.

(4) Pour plus de détails sur N. Bérault, voir les *Singularités historiques et littéraires*, III, p. 129-140, où se trouve analysée toute la

estime spéciale, comme nous l'avons déjà vu ; mais ces sentiments, il les développa dans un des collèges d'Orléans, où il enseigna pendant quelque temps avec tant de réputation que, devancé à Paris par l'éclat de sa science et cédant aux instances réunies de ses amis, il fut nommé professeur de grec à l'Université. Les talents qu'il déploya dans cette charge, et ses nombreuses connaissances, jointes à un travail opiniâtre, dirigées par un jugement solide et sain, lui valurent la gloire d'être appelé, non seulement les délices de la langue latine, comme disait son ami Pyrrhus Angleberme, mais encore un homme ayant parfaitement mérité de la république des lettres, au-dessus de la connaissance des sciences ordinaires et admirablement instruit dans les mathématiques.

Érasme le compte entre les perles et les étoiles de la France ; Guillaume Budée le recommande à Thomas Morus comme un savant distingué et le supplie de recevoir Bérault de même que si c'était lui. Tels sont les éloges prodigués à cet Orléanais, et nous en passons bien d'autres que nous publierons un jour pour faire connaître cette noble physionomie.

Mais il importe de voir quels sont ses titres à la gloire et à l'hommage unanime de ses contemporains : nous laisserons de côté ses ouvrages latins pour ne nous occuper que de ceux qu'il a composés sur des sujets concernant le grec.

Déjà nous avons parlé de ses notes précieuses ajoutées au dictionnaire grec de Crafton. Dans sa chaire de Paris, il prit pour objet de ses explications et de ses commen-

correspondance d'Érasme avec Bérault. Ce dernier habitait à Orléans une maison qui, avant la révolution de 1789, s'appelait le couvent des Filles-Repenties, vulgairement le Bon-Pasteur, et aujourd'hui est devenue la Bibliothèque publique.

taires les *Économiques*, les *Politiques* et les *Morales* d'Aristote (1) : cette paraphrase ne jouit pas longtemps de la faveur publique, parce qu'elle en inspira d'autres plus goûtées des savants. Après avoir traduit le dialogue de Lucien *de Auctione philosophorum* (2), N. Bérault se donna tout entier à l'étude d'Horace, pour lequel il eut une véritable passion ; mais, non content de le commenter, il fit sur ce poète des recherches philologiques, perdues aujourd'hui. Denis Lambin, dans une harangue classique imprimée en 1588, affirme que ce fut Bérault qui le premier dans l'Université de Paris, expliqua les œuvres d'Horace (3).

Outre ces deux hommes éminents dont peut à juste titre se glorifier notre ville pour la culture de la langue grecque, bien d'autres avaient les mêmes goûts ; mais on comprend que, dans cette rapide étude, il nous est impossible de les nommer tous, recherche qui du reste ne manquerait pas de charmes. Nous n'en citerons que quelques-uns qui nous semblent les plus connus.

Pierre du Châtel, évêque d'Orléans, se fit un nom célèbre parmi les savants de son siècle. Il tomba un jour sur les *Nuits Attiques* d'Aulu-Gelle, qui, on le sait, sont remplies de mots grecs. Un jeune Allemand lui procura un exemplaire de l'alphabet grec ; il s'appliqua si opiniâtrement

(1) « Mataphrasis N. Beraldi in Œconomicon Aristotelis edente Leone Aretino, Parisiis. Joannes Barberius Wechel, » sans date ni pagination. On lit au bas du titre : *Venalis est liber via Jacobæa in œdibus J. Barberii parisiensis bibliopole ac impressoris diligentissimi.*

(2) « Luciani Dialogus de Auctione philosophorum latine Nicol. Beraldo Aureliano interprete. » Paris, WECHEL, in-4°.

(3) « Primus Quintum Horatium flaccum Lutetiæ explicavit. » Cf. Commentaires de D. Lambin sur Horace. Pour l'éloge de N. Bérault, voir Érasme *in præfatione Plinii et Epistol.* Voir G. BUDÉE, *Epistol.*

qu'au bout de deux heures, dit Galland, il apprit à lire le texte grec ; puis, un médecin de Dijon lui ayant fourni un dictionnaire de cette langue, il comprit en quelques jours presque tous les mots grecs renfermés dans les *Nuits Attiques*. Il continua ainsi ses études sans aucun secours étranger, et se rendit bientôt aussi habile dans les lettres grecques que dans les lettres latines. Au bout de six ans d'études, c'est-à-dire à l'âge de seize à dix-sept ans, il se mit à professer publiquement le grec à Dijon sous les auspices de Pierre Turrel, qui jouissait pour ses connaissances en mathématiques et en astrologie d'une grande réputation. Aussi fut-il recommandé au savant Froben qui lui donna la place fort honorable alors de correcteur d'imprimerie. Il étonna le fameux critique par sa profonde connaissance de la langue grecque et lui fut très utile, sous ce rapport, pour les éditions grecques et latines dont Érasme était occupé.

J. du Chastel fut choisi par François Ier comme professeur de grec pour sa fille Marguerite, et sous un tel maître cette jeune princesse fit de rapides progrès. Ce fut lui qui décida le roi à construire, vis-à-vis du Louvre, un collège d'une étendue considérable, qui devait s'appeler le Collège des Trois-Langues. Enfin son panégyriste disait qu'il parlait le grec comme un habitant d'Athènes (1).

Jacques Ponceau, doyen de Saint-Avit, était un véritable érudit dont les savants recherchaient l'amitié.

Bérault louait, pour ses connaissances, dans l'une et dans

(1) *Vie de Pierre du Chatel*, par GALLAND. Paris, 1674, chez François Muguet, in-8o ; *Pierre du Chastel de la Novarderie, successivement évêque de Tulles, de Mâcon et d'Orléans, grand-aumônier de France*, par F.-F.-J. LECOUVET, professeur à l'Athénée royal de Gand. Gand, 1859.



l'autre littérature, Guillaume Hue d'Orléans, doyen de l'église de Paris.

François Deloynes est appelé par Érasme (1) une des gloires les plus pures de la France, et par G. Budée (2) un homme souverainement instruit. Fils de Jean Deloynes, bailli de Beaugency, en rapports intimes avec tous les érudits de l'époque, François ne négligea rien pour la culture des lettres qui, disait-on, avaient élu domicile dans sa maison (3). Longueil lui adressa plusieurs lettres (4) pour le féliciter de ses connaissances grecques et de ses nobles travaux, et cependant nous ne connaissons aucun de ses ouvrages. Charles Ferrand, moine de Saint-Vincent du Mans, lui dédia son traité *De tranquillitate animi* (5).

A côté de Deloynes, nous placerons Arnoul Ruzé; scholastique et chancelier de l'Université d'Orléans, prévôt de Thillay, il fut fort estimé de N. Bérault qui lui offrit la dédicace de son *Commentaire sur Suétone* (6). Ruzé était d'une famille illustrée par la naissance et les talents (7), et mal-

(1) ERASMI *Epistol.* 6.

(2) G. BUDŒI *Epistol.* 37, 53, 55, 71, 73 et 99.

(3) Il eut une fille, Antoinette, distinguée aussi bien par ses vertus que par son habileté dans la littérature; elle épousa en premières noces le jurisconsulte Lubin Dallier, et en secondes Jean de Morel, maître-d'hôtel du roi, dont elle eut trois filles qui suivirent avec éclat les traces de leur mère. Cf. D. GÉROU.

(4) Ch. LONGOLII *Epistol.* I, 14; IV, 5. Bâle, 1558.

(5) *Journal de Verdun,* décembre, 1re partie, p. 447.

(6) *N. Beraldi prælectio in Suetonium Tranquillum.*

(7) Philippe Probus, célèbre jurisconsulte, dans une lettre qu'il lui écrivit, dit que la maison de Ruzé est une des plus anciennes non seulement de la province de Touraine, mais de toute la monarchie, et pour le prouver il corrompt un texte de Sulpice Sévère et change *Ruricius* en *Ruzœus.* — Robert de Saint-Malo publiant en 1512 les ouvrages de saint Cyprien, dédiés à L. Ruzé de Blois, ami de Pyrrhus, parle aussi de ce nom.

gré la science que ses contemporains louaient en lui, il ne nous a laissé aucun ouvrage.

Jacques Lucas, doyen de Sainte-Croix, qui remplit plusieurs missions importantes (1), entretint une correspondance intéressante avec Ch. Longueil, qui lui adressa de Rome une longue lettre contenant un jugement détaillé sur Érasme et sur Budée (2). Il était très-habile en grec : N. Bérault estimait beaucoup son sentiment, dont il fait un pompeux éloge dans la dédicace de son *Commentaire sur Aristote*. Pyrrhus Angleberme lui dédia ses discours sur la musique et la danse.

A la même époque siégeait sur le trône épiscopal d'Orléans Germain de Ganay, prélat aussi distingué par sa naissance que par son érudition. Dom Guy Jouvenneaux, abbé de Saint-Sulpice de Bourges, lui offrit son *Commentaire sur les comédies de Térence* (3), et dans la préface il le loue extrêmement des petits soupers qu'il lui donnait et où l'on discutait en grec. Germain, n'étant encore que simple abbé, n'épargnait point l'argent lorsqu'il s'agissait d'avoir les livres les plus rares qu'il prêtait avec une complaisance extrême à tous ceux qui en avaient besoin ou qui voulaient les lire, « surtout l'*Iliade* d'Homère et beaucoup d'autres ouvrages écrits dans le langage de l'*Attique* (4). » C'était de plus un homme très docte dans l'un et l'autre droit, dans la philosophie et dans les mathémathiques (5).

(1) Il fut envoyé par le roi François Ier avec l'évêque Denys de Saint-Malo et Antoine Raphin pour solliciter du pape Léon X la canonisation de saint François de Paule en 1510. Cf. *Surius in vita S. Francisci a Paulo et* La Saussaye, *Annales Eccl. Aurel.*, XVI, 34.

(2) Langolii *Epist.*, IV, 34, p. 370.

(3) Imprimé à Paris et à Lyon par J. Trechsel, 1493.

(4) *Singularités historiques et littéraires*, III, p. 45.

(5) Le ms. d'Orléans 267 *bis* parle d'une glose manuscrite faite

Angleberme ne veut pas qu'on passe sous silence ce prélat d'un si noble troupeau qui, malgré les fatigues de son grand âge, se dépensait tout entier pour le salut des âmes confiées à ses soins paternels et n'oubliait pas cependant ses chères études ; car il ne cessait d'encourager à la culture des lettres grecques les jeunes gens qui sentaient dans leurs âmes quelques dispositions pour cette douce vocation.

Cet enseignement du grec donné par d'illustres professeurs portait donc ses fruits à Orléans ; mais le protestantisme, qui fut si funeste à notre ville, ne pouvait manquer de gagner des adeptes parmi ceux qui étudiaient les chefs-d'œuvre de la Grèce : nous n'en citerons que deux.

Pierre de Montdoré ou Mondaure, converti par les exhortations de Bèze, et surtout par les soins empressés de Melchior Wolmar, son professeur, devint fanatique à tel point qu'il osa faire l'apologie du crime de Poltrot de Méré (1). Il possédait une magnifique bibliothèque, qui fut pillée pendant les jours néfastes de la Saint-Barthélemy. Une perte qu'on ne saurait réparer, dit l'historien de Thou, ce fut cette riche bibliothèque de Pierre. Maître des requêtes et gardien des livres du roi, habile mathématicien, il avait ramassé une grande quantité d'ouvrages, et particulièrement d'auteurs grecs sur les mathématiques, la plupart manuscrits, et y avait ajouté beaucoup de notes et de corrections sur les endroits obscurs. On trouvait, en outre, dans son cabinet, beaucoup d'instruments nécessaires pour

par G. Budée sur les livres de Plutarque et dédiée à Germain de Ganay.

(1) *At tu summe pater, qui tela manusque tuorum*
Dirigis et vatum calamos, da vivere natum
Carmen ab obscuro atque oculis manibusque tenere
Pluribus ut maneat Mereius in ore nepotum.

cette science et travaillés avec un soin extrême : tout cela fut pillé et dispersé de la façon du monde la plus barbare (1). Il était d'ailleurs si grand admirateur d'Aristote, qu'il méprisait hautement ceux qui attaquaient ce philosophe. « Il publia, dit Vossius (2), un docte commentaire sur le dixième livre d'Euclide. » Pierre mourut du chagrin que lui causa la perte de tous ses manuscrits.

Telle ne fut pas la fin d'un autre Orléanais, d'Étienne Dolet, la gloire de l'imprimerie française, que le Parlement condamna au feu le 3 août 1546 (3). Cet illustre élève de Bérault, envoyant au roi son second *Enfer*, dit, dans la préface dédicatoire « qu'il a bien avancé sa traduction des œuvres de Platon et qu'il l'aurait imprimée lui-même s'il n'eût pas été privé de sa liberté. » Cet ouvrage supposerait chez Dolet une certaine notion de la langue grecque : du reste, d'autres paroles donnent à entendre qu'il la connaissait et en faisait ses délices. « Depuis six ans, ô peuple françoys, desrobbant quelques heures de mon estude principale qui est en la lecture de la langue latine et grecque. » Voilà ce qu'il dit dans sa préface sur la *Manière de bien traduire d'une langue en autre*.

Néanmoins, un de ses historiens (4) ne croit pas pouvoir affirmer que Dolet ait su le grec, ni qu'il traduit

(1) De Thou, *Histor. lib.* 52.

(2) *Vossius de Mathemat*, p. 175 et 335. Cf. *Les éloges des hommes sçavans*, par Ant. Teissier, I, 352. Utrecht, 1697.

(3) Sa famille tenait à Orléans un rang distingué comme il le dit lui-même à Budée : *Quam honesto, quam splendido loco inter meos*, et ailleurs, dans une épître au cardinal de Tournon :

Genabum, incunabula vitae
Prima meae agnosco, patriasque deosculor aras.

(Cf. *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. VII, p. 305.)

(4) J. Boulmier, *É. Dolet, sa vie, ses œuvres, son martyre.* Paris,

qu'il ait traduit Platon d'après l'original. Cent ans avant lui, Baillet avait dit : « Il ne paraît point par ses œuvres qu'il ait eu une grande connaissance de la langue grecque : ses prétendues versions ont été faites d'après les interprétations latines qu'il en avait trouvées (1). »

Quoi qu'il en soit, quelques lignes de cette traduction de Platon eurent, dit-on, une funeste influence sur les juges qui punirent cruellement ce savant infortuné digne d'un meilleur sort.

Nous avons déjà donné les noms de bien des Orléanais distingués par leur amour pour le grec, mais souvent leurs ouvrages sont sans importance ou n'ont point passé à la postérité. Tel ne fut pas Gentien Hervet, né à Olivet, l'un des auteurs les plus féconds du seizième siècle.

Après avoir fait ses études dans un des colléges de la ville, celui de Sainte-Colombe, probablement, où enseignaient alors Thomas Lupset, si connu par les lettres d'Érasme, et Jean Loedec, deux maîtres dont il célèbre les louanges en termes pompeux, Gentien professa dans ce même collége, comme nous l'avons vu, et ses doctes leçons sur Démosthène servirent beaucoup au développement des études grecques. Sans parler ici de sa lutte avec les ministres protestants d'Orléans, lutte qui donna naissance à plusieurs libelles curieux, mais aujourd'hui devenus sans intérêt, sans

1857 ; Étienne Dolet, *The martyr of the Renaissance, a biography by Richard Copley Christie.* London, 1880, in-8°.

(1) Voici les ouvrages de Dolet sur Platon : *Deux dialogues de Platon, philosophe divin et supernaturel, sçavoir est lung intitulé Axiochvs, qui est des misères de la vie humaine et de l'immortalité de l'âme et par conséquent du mespris de la mort. Item* ung autre intitulé *Hipparchvs, qui est de la convoytise de l'homme touchant la Lucratifve. Le tout nouvellement traduit en langue française par* E. Dolet, *natif d'Orléans, 1544.* La bibliothèque de Berne possède une lettre de Dolet (mss. 450, 48,) datée du mois d'octobre 1537.

dire la part importante qu'il prit au concile de Trente où prévalut son avis sur les mariages clandestins, laissant de côté ses connaissances en latin, nous ne considérerons Gentien Hervet que sous le rapport de ses études helléniques : à ce point de vue, nous affirmerons sans crainte de nous tromper ni d'être démenti, qu'il fut un des traducteurs les plus opiniâtres de cette époque.

D'ailleurs il nous donne lui-même la raison de ses nombreux travaux. Dans la préface des *Œuvres de Clément d'Alexandrie,* Hervet s'écrie avec une sorte d'enthousiasme : « Est-il quelque chose de plus beau, de plus noble, de plus remarquable que de diriger toutes les actions de sa vie, sa vie même vers un but unique, l'utilité de tous ? Oui, certes, ils sont utiles à la république ceux qui mettent en lumière les illustres monuments que nous a légués la docte antiquité, ces monuments inspirés par la sience et par la vertu : ceux en effet qui accomplissent de grandes œuvres, quelque éminents qu'ils paraissent, ne rendent que des services pour ainsi dire passagers, dont la mémoire des hommes reconnaissants gardera le souvenir, mais enfin avec eux périra le fruit de leur gloire, parce que en dehors de leurs concitoyens, personne ne comprendra leur langue. Bien différente est la destinée des obscurs traducteurs qui cependant donnent une vie nouvelle à ces auteurs devenus inconnus et incompris par la suite des âges. Après avoir instruit un pays, ces mêmes auteurs traduits enseignent encore le chemin du beau et de la vertu aux générations d'aujourd'hui qui, les comprenant en leur propre langue, se figurent avoir vécu avec eux et paraissent tout disposés à écouter leurs conseils comme venant d'hommes parfaitement expérimentés, puisque leur vie défie les siècles et brave les révolutions. »

Imbu de ces idées qu'il pratiqua toujours, Gentien partit

en Italie, comme précepteur de Claude de l'Aubespine : sa science déjà bien connue lui fit ouvrir toutes les bibliothèques d'où il tira de nombreux et intéressants manuscrits. Le zèle ardent et l'empressement qu'il mit à les traduire fut la cause de bien des erreurs et de bien des fautes, choses qu'il faut mettre sur le compte des manuscrits fort difficiles à lire, surtout en grec. Sylburge l'accuse de grandes négligences tout en appréciant les services immenses rendus à la science par ses traductions (1). Heinsius, qui l'appelle un homme très instruit, se montre plus sévère encore et critique fortement son œuvre capitale (2). Rollin lui-même, bien qu'il reconnaisse en G. Hervet un savant interprète, lui reproche cependant d'avoir, en retranchant une virgule, altéré le sens d'une homélie de saint Jean Chrysostome (3), comme si les manuscrits eussent contenu la ponctuation.

Malgré ces critiques et d'autres reproches que ne lui a pas ménagés la jalousie des protestants, Gentien fit preuve de grands talents et d'une profonde connaissance de la langue grecque. Car, à cette époque de discussion religieuse, il devenait fort important d'introduire dans la lutte sans cesse renouvelée des textes encore inconnus qui servissent à fournir de nouveaux arguments ou bien à fortifier les anciens. Aussi, de tous les auteurs, aucun assurément ne pouvait être plus utile que Clément d'Alexandrie, dont les œuvres reflètent la vie et les coutumes des premiers chrétiens.

(1) « Interpres quoque Gentianus Hervetus, etsi multis in locis alucinatus est, in non paucis tamen haud aspernendas nobis attulit suppetias. » Nouvelle édition des *Constitutions*. Paris, 1629.

(2) « Vir doctissimus Hervetus cum aliis intentus studiis, tanquam pensum quoddam indictivum absolvisset, aliud egit opus quam quod susceperat. » *Ibid, in fine.*

(3) *Traité des Études*, I, p. 167. Paris, 1853.

Ce choix heureux d'Hervet prouvait donc un zèle éclairé et une science profonde d'érudition, et nous y voyons la raison du fiel que déverse sur lui l'historien des Églises réformées. Mais il ne faut pas oublier que la philologie était loin d'être aussi avancée qu'elle le fut un siècle plus tard, et quand, en tenant compte des temps et des difficultés inhérentes à un pareil genre de travail, nous apprenons que Gentien, malgré ses fonctions importantes, donna successivement deux éditions in-folio des œuvres de Clément d'Alexandrie (1) (la version du Pédadogue est de 1549, celle du Protrepticon de 1550, et enfin celle des Stromates de 1551), l'histoire de Pallade (2), les huit livres des Constitutions Impériales (3) appelées Basiliques, Sextus Empi-

(1) 1re édition. « Clementis Alexandri omnia quæ quidem exstant opera nunc primum e tenebis eruta latinitateque donata, Gentiano Hervetio Aurelio interprete. Excudebat Florentiæ Laurentius Torrentinus mense octobri 1551 cum privilegio S. Pontificis Julii III, Caroli V imperatoris, Henrici II regis Gallorum et Cosmi Medicis Florentininorum ducis ad annos X. »

2e édition. « Clementis Alexandri omnia quæ exstant opera ante annos XL e græco in Latinum conversa, nunc vero recognita interpretatione amplissimis commentariis illustrata a Gentiano H. A. ecclesiæ Rhemensis canonico. Paris, apud Michael SONNIUM, 1590, avec un portrait.

3e édition. « — Ab Heinsio cum annotationibus Fr. Sylburgii. » Paris, Ch. MOREL, 1629.

(2) « Palladii divi Evagrii discipuli Lausiaca quæ dicitur historia et Theodoreti Episcopi Cyri religiosa historia, Gentiano Herveto interprete. Parisiis apud Bern. Turrisanum in Aldina biblioth. 1555. »

(3) « Libri VIII βασιλικων διαταξεων, id est imperialium Constitutionum in quibus continetur totum jus civile a Constantino Porphyrogeneta in libros LX redactum, Gentiano Herveto interprete. Hanoviæ, typis Wecheliani apud Claudium Marnium et hæredes Joannis Aubrii, 1556, cum præfatione clarissimi viri Dionysii Gothofridi. » Dédié à J. de Morvilliers, évêque d'Orléans. L'édition de la bibliothèque d'Orléans contient cette note importante gravée sur le plat : *Liber inclitæ nationis Germanicæ in Academia Aurelia-*

ricus (1), des opuscules de Plutarque (2), des sermons de saint Basile, de saint Jean Chrysostome, l'Antigone de Sophocle (3), le Sacramentaire grec, les Canons Apostoliques, et une quantité d'autres, nous restons étonnés de tant de travaux, et encore nous ne citons ici que ses traductions grecques, ne voulant pas rappeler ses vers grecs publiés sous le nom d'Épigrammes, dont une des plus curieuses est adressée à l'Allemand Andrée Zébédée qui s'était coupé la barbe en hiver (4), ni donner la suite de ses ouvrages latins et français.

Le savant évêque d'Avranches (5) dit que G. Hervet a su s'acquérir de la gloire par ses traductions, qu'il s'exprime avec assez de facilité et d'abondance, que sa phrase n'est point plate et qu'il n'a point ignoré l'art de donner de la couleur à la pensée de ses auteurs : aussi mérita-t-il d'être nommé professeur de la langue grecque à Bordeaux.

nensi 1567. A la première page se trouvent les renseignements suivants : « Liber emptus pecunia bibliothecæ sacra lege ut nemini illius extra bibliothecam concedatur usus. Procuratore Dño Joanne Vitellio, Noviomageñs, quoestore Dño Daniele Fabino Epperieñs Parmoñ ; adsessore Dño Mathæo Extræo, Megalopoleñs ; Bibliothecariis Dñis Maximiliano Mercier, Atrebat et Melchiore Boutiller. Amsterdameñs, anno 1606. » B. 887. *Bibl. Orl.*

(1) 1re édition. « Sexti Empirici opera quæ exstant adversus Mathematicos, Gentiano Herveto Aurelio interprete græce nunquam, latine nunc primum editum. » Paris, 1569. Dédié au cardinal de Lorraine.

2e édition. Paris, *in officina* Abraham PACARD, 1621.

(2) « Plutarchi opusculum quomodo oporteat adolescentem audire poemata ab Herveto latine factum. » *Aureliæ,* Fr. GUEIARDUS, 1536.

(3) « Sermones divi Basilii et divi J. Chrysostomi, Antigone, etc. » *Lugduni, apud* Stéph. DOLET, 1541.

(4) « Orationes de radenda barba, de alenda barba, de vel radenda barba vel alenda barba, veneunt Aureliæ, apud Fr. GUEIARDUM, bibliopolam. 1536. »

(Cf. *Les éloges des hommes scavants,* II, p. 87, pour tous ses ouvrages.)

(5) « De claris interpretibus. »

R. Boteray a cru devoir faire son éloge dans l'*Aurelia.*

Urbs solita ingeniis magnis clarescere, qualis
Argolico Latioque potens Hervetius ore
Vivacis cultor sophiae, haeresis acre flagellum,
Graecorum interpres fidus, quo vindice mendis
Purus Alexander Clemens pluresque leguntur.

Sur son tombeau fut gravée une double inscription grecque et latine.

ΣΩΜΑ ΜΕΝ ΕΡΒΗΤΟΥ ΚΕΝΟΝ ΛΙΘΟΣ ΕΝΘΑ ΦΥΛΑΤΤΕΙ
ΨΥΧΗ Δ' ΟΥΡΑΝΟΘΙ ΠΩΠΟΤΕ ΠΑΥΣΙΝ ΕΧΕΙ.
ΟΓΔΟΚΟΝΤ' ΕΤΑΦΗ ΓΕΓΟΝΩΣ ΚΑΙ ΠΕΝΤ' ΕΝΙΑΥΤΟΥΣ
ΖΗΣΑΣ Δ' ΑΙΡΕΤΙΚΩΝ ΔΟΓΜΑΤΑ ΦΑΥΛΑ ΦΥΓΕΝ.

HIC LAPIS HERVETI CVSTODIT CORPVS INANE
IN COELIS ANIMAE SIT SINE FINE QVIES.
OCTOGINTA ANNOS VIXIT CVM QVINQVE, REFELLENS
HAERESEON SCRIPTIS DOGMATA FALSA SVIS.

On nous excusera de n'avoir donné qu'une nomenclature sèche et aride des ouvrages de Gentien Hervet ; des traductions ne sont pas à juger. Importantes pour l'époque qui les a produites, elles peuvent ne plus l'être avec les progrès de la philologie et la révision plus correcte des manuscrits. Sa gloire, et elle demeure impérissable, est d'avoir le premier tiré des ténèbres et de la poussière des bibliothèques ces auteurs inconnus jusque-là.

Habent sua fata libelli.



CHAPITRE VII

La prononciation du grec. — La science étymologique.

Tous ces savants que nous venons de nommer et dont nous avons esquissé à longs traits les importants travaux ne sont cependant que les illustres précurseurs d'autres Orléanais. Venus avant eux, ils leur ont préparé les voies et aplani les difficultés, de sorte que leurs noms, bien que célèbres à des titres différents, feront l'éternel honneur de notre pays ; leurs ouvrages lus encore aujourd'hui respirent ce parfum d'érudition qui plaît toujours, quelle que soit l'époque à laquelle il ait été exhalé. Soyons donc heureux et fiers de ce qu'Orléans vienne avec tant d'autres villes apporter une pierre à ce sublime édifice de la science qu'éleva la Renaissance au seizième siécle.

A cette époque une grave question préoccupa les savants. Avaient-ils la véritable prononciation grecque, ou bien les Orientaux étaient-ils plus conformes à la tradition hellénique? Nous ne voulons pas ici publier les noms et les ouvrages de tous ceux qui depuis Claude Capperonnier jusqu'à nos jours, c'est-à-dire depuis 1707, ont écrit sur la prononciation grecque des anciens et des modernes (1) ;

(1) Nous ne citerons que les plus connus : M. Egger, *Revue des cours littéraires*, 18 mars 1865; Anastase de Lunzi, *De pronuntiatione linguæ græcæ*, Berlin; Gialussi, *De la véritable prononciation et de la lecture de la langue grecque,* Paris; Fr. Dehèque, *Théorie sommaire de la véritable prononciation du grec*, Paris, dans la *Gazette de l'Instruction publique*, août 1846; Stuart Blackie, *The*

car les uns et les autres apportent à l'appui de leur thèse des arguments tirés des mêmes sources, nous voulons dire des monuments écrits, des transcriptions du grec en latin ou en d'autres langues, des dérivations d'une langue dans l'autre et de leurs rapports étymologiques, des dialectes locaux de la Grèce, des jeux de mots, des onomatopées, etc. Tous les exemples qu'on a tirés paraissent fort peu concluants, puisque chaque adversaire peut s'en servir pour appuyer sa thèse, et d'ailleurs sur ce sujet, tout système absolu est par cela même erroné. La prononciation unique tant recherchée n'a jamais existé. Parce qu'en France tel pays, comme le Midi, prononce un mot d'une certaine façon, dira-t-on que cet usage est général? Il en fut de même en Grèce, à notre avis, où les Hellènes du Bas Empire adoptèrent une prononciation qui n'avait peut-être aucun rapport avec la phonétique ancienne, de même que leur langage écrit rappelait tout autre accent que celui de Démosthène ou de Sophocle.

Mais de tout cet amas de textes et de commentaires réunis par l'érudition du dix-neuvième siècle, un fait se dégage, c'est qu'il exista une époque où l'iotacisme commença et une autre où il cessa. Quelle est cette double époque ?

Il ne faut pas s'imaginer que nous sortions de notre sujet en abordant ces questions philologiques, car les manuscrits de Fleury qui furent nos seuls guides pendant la longue durée du moyen âge nous fourniront encore au sujet de la prononciation du grec quelques renseignements

prononciation of Greck, Édimbourg, 1852; G. Schuh, *Ueber den Jotacismus der griechischen Sprache*, 1863; J. Telfy, *Studien über die Alt und neugriechen und über die Lantgeschichte der griechischen Buchstaben*, Leipzig, 1863, etc. Voir l'*Hellénisme*, I, p. 451, sur cette question importante qui n'est pas encore résolue.

importants. Les documents qu'on apporte généralement sont empruntés à l'Italie ; or de leurs témoignages on ne peut tirer aucune induction, à cause du séjour habituel des Grecs dans ce pays. Mais le nœud de la question consiste à savoir comment en France on a prononcé le grec.

Or les textes que nous avons cités prouvent, non pas assurément d'une manière positive, mais d'une façon assez vraisemblable, que la confusion des cinq sons ει, η, ι, οι et υ est de date récente et ne remonte pas plus haut que le neuvième siècle. Nous irons même plus loin et nous oserons avancer qu'au onzième siècle, le grec avait la même prononciation que de nos jours. Qu'on analyse les mots latins écrits en lettres grecques et l'on verra que H a toujours le son de Є, ainsi Eriulphe s'écrira HPΥΟΛΦΟC, *liber* ΛΥΒΗΡ, ΙΔΗΑ est traduit par *idea*, ЄΝΘΗΚΗ, par *entheca*, ΑΚΑΤΑΛΗΠΤΟC, par *acataleptus*. Et cependant à l'époque où, d'après Loup de Ferrières, les Grecs disaient hyalin pour ΦΙΑΛΗΝ, Fleury traduisait ΘЄѠΡΗΜΑ par *theorema*, ΛΙΗΝ ΚΑΚΟC, lien cachos.

D'un autre côté nous voyons au neuvième siècle ЄΠΙCΤΗΜΗΝ s'écrire ΗΠΙCΤΙΜΙΝ, et dans le même glossaire ΠΡΗΠΟΤΗΤΑ traduit par le même mot *prépotêta*.

Du neuvième au seizième siècle bien des mots subissent le double courant; ЄΛЄΗΜΟCΥΝΗ sera toujours *eleemosyna*, mais enfin les Grecs modernes semblent l'emporter. A cette dernière époque cependant il y eut une sorte de schisme littéraire entre l'Orient grec et les écoles d'hellénistes occidentaux. Quand on eut publié les grammaires destinées à fixer et à améliorer l'enseignement pratique des Gaza et des Lascaris, de graves objections s'élevèrent sur la légitimité de la prononciation de ces premiers maîtres ; mais elles firent d'abord peu de bruit, parce que

la science peu expérimentée de nos modernes hellénistes n'osait pas encore se mesurer avec de véritables Grecs plus à portée que qui que ce soit pour conserver les bonnes et saines traditions.

Cependant la confusion de plusieurs voyelles formant un même son offrait quelques défauts peu conciliables avec l'idée qu'on se faisait d'une langue célèbre pour son harmonie. Or nous ne trouvons plus cette douceur dans la prononciation orientale qui met des i partout, de là l'iotacisme. Érasme ne craignit pas d'exprimer certains doutes sur un pareil inconvénient, et dans un dialogue qu'on ne lit plus guère, *De recta latini græcique sermonis pronuntiatione*, 1528, où il fait discourir un lion et un ours sur la prononciation du latin et celle du grec, au milieu de divers sujets d'éducation, il se plaint finement de l'iotacisme, sans y remédier par une méthode satisfaisante. Mais les doutes et les railleries d'Érasme éveillèrent les esprits et les enhardirent jusqu'à des témérités qu'il n'avait pas crues possibles, qu'il blâma peut-être et que du moins il ne paraît pas avoir jamais pratiquées (1). Quoi qu'il en soit, la méthode dite Érasmienne triompha dans toute l'Europe, malgré les efforts des Grecs et de quelques savants (2).

(1) Ce petit dialogue eut un très grand succès et plusieurs ouvrages inspirés par les idées d'Érasme (Cf. *Le recueil spécial d'Havercamp*, Lugduni Batavor. 1736-1740, 2 vol. in-8°) forment un recueil plein d'intérêt à consulter; en 1542, eut lieu à l'université de Cambridge un célèbre débat où le recteur Étienne Gardiner prit parti contre la méthode des novateurs pour la prononciation orientale et alla même jusqu'à édicter des peines corporelles contre les écoliers coupables de préférer celle-là. (Cf. l'*Hellénisme*, I, p. 452.)

(2) Ménage disait : « Je lis et prononce le grec de la manière dont toute la Grèce le lit et prononce aujourd'hui. Ceux qui le lisent et prononcent autrement ont bien de l'entêtement et de la prévention. » MENAGIANA, 391.



Mais où Érasme n'avait fait que douter, conduit par la seule opposition entre la beauté du grec et la prononciation orientale, un Orléanais arriva par son érudition. Pierre Daniel (1), helléniste distingué, avait conçu ces mêmes soupçons d'après des données scientifiques que personne avant lui n'avait exposées.

Or voici de quelle manière notre savant fut amené à des idées nouvelles. Daniel avait été frappé du passage suivant qui se lit dans le Cratyle. « Tu sais, dit Socrate à Hermogène, que nos ancêtres faisaient un grand usage des lettres ι et δ, ce qu'on remarque encore dans le langage des femmes qui conservent plus que nous l'ancienne tradition, tandis que nous aujourd'hui nous substituons l'ε ou l'η à l'ι, et le ζ au δ, parce que ces lettres nous semblent avoir plus de noblesse. C'est ainsi qu'on disait anciennement *himèra* (jour) ; après on a dit *héméra*, et ensuite *hèméra*. L'usage, pour rendre certains mots plus sonores ou plus majestueux, retranche des lettres, en ajoute d'autres, et par cette continuité d'altérations ôte toute espérance de succès à ceux qui voudraient jamais remonter à l'origine de la langue (2). »

(1) Ce savant naquit à Châtillon-sur-Loire suivant le commencement de la pièce de vers suivante :

Castilio ad Ligerim et domus et patria est mihi, letum
Atque urnam puero condidit Aurelia.
Mi literae et pietas : quid enim, si desit utrumque,
Hic vagus et fallax utile mundus habet.

(Bibl. Bern. ms., 189, 7.)

(2) « Or, dit M. Egger, à qui nous empruntons beaucoup de ces documents, si le grec avait subi de telles modifications au temps de Platon, de plus grands changements, s'écriera-t-on, ont dû s'opérer depuis Platon jusqu'à nos jours. Je ne le pense pas. La raison en est que les grammairiens grecs alexandrins, à la piste pour ainsi dire de toute réforme, puisque la saine critique d'Aristarque (Cf. sur ce

En 1564 (1), il publia à la grande joie des érudits la comédie du Querolus, qui représente à peu près tout ce qui restait alors du génie comique de la Grèce et de Rome (2). Dans de savantes notes mises à la fin de l'opuscule, Daniel cite plusieurs auteurs grecs qu'il possédait en manuscrits : il dit même que l'idiome cambrien conserve quelques vestiges du langage hellénique (3). Il hasarde quelques étymologies : le mot de la comédie *Mandrogerus* vient, d'après lui, de *ἀπο του μανδρας* et de *γερων*, *id est*, *senex speluncæ*, *idem quod* *αρχιμανδριτα* (4).

Cet ouvrage qui excita un enthousiasme universel valut à son auteur un concert de louanges de la plupart des savants. Nicolas Hattœus, Orléanais, secrétaire du duc d'Orléans, G. Buchanan et Étienne Maniauld se distinguèrent entre tous les autres. « Maintenant, disait le dernier en vers grecs, maintenant reparaît Plaute le nourrisson

(1) Le diplôme donné par Charles IX est du 12 décembre 1560.

(2) Querolus antiqua comœdia nunquam ante hac edita quæ in vetusto codice manuscripto Plauti Aulularia inscribitur, nunc primum a P. Daniele Aurelio luce donata et notis illustrata. Paris, Rob. Estienne, 1564. Lambert Daneau lui écrivait de Gien le 8 septembre 1564 : « Te in Aulularia tua excudenda totum esse cogito, inter ipsos artifices anxie versari. » Bibl. Bern., ms. 141, 104, 98, 103.

(3) « Græci sermonis vestigia in idiomate cambrico adhuc remanent. »

(4) Cf. sur le *Querolus* le dernier éditeur de cette pièce, *Kleinkhamer*, Amsterdam, 1829. — La bibliothèque d'Orléans possède une édition princeps renfermant la signature de P. Daniel et celle de son frère François avec cette note latine : « Sum Francisci Danielis ex dono Petri fratris, 1564. » — Ce Fr. Daniel, qui fut peut-être moine de Saint-Benoit, comme semble l'indiquer une note du mss. Orl. 376, devint l'ami intime de Jean Calvin, qui, dans une lettre encore manuscrite conservée à Berne, écrivait, la veille de la mort de son père, à Nicolas Duchemin : « Embrasse mon ami Fr. Daniel. » Il fut procurateur de la nation de France en 1519. Cf. *Liste des étudiants*, par M. J. Doinel. Orléans, 1876.

des Muses ; après un silence de tant de siècles, Plaute voit le jour par toi, Daniel, qui chasses les ténèbres de la nuit. Aussi, pour prix de tes travaux, en faisant revivre Plaute, tu remporteras une gloire immortelle et ton nom sera toujours joint à celui de Plaute. »

Ces éloges un peu emphatiques accordés à Daniel étaient mérités sans doute : mais pourquoi laisser dans un oubli volontaire l'abbaye de Fleury qui fournissait ces documents? Pourquoi ne pas même prononcer son nom, alors même qu'elle donnait Servius, Quintilien, les fables de Phèdre, et tous les poètes de Rome. Puissions-nous dans ces faibles lignes avoir réparé cet oubli !

Mais la science ne se bornait pas à ces publications, l'honneur de Fleury et de sa bibliothèque. Un grand prélat orléanais, qui devint évêque de notre ville, cultivait avec le plus grand succès les lettres latines et grecques : c'était Germain II, Vaillant de Guélis (1). Pour célébrer dignement son nom, lors de sa promotion à l'évêché d'Orléans, Aignan des Comtes, qui avait étudié à Paris et en Allemagne, fit deux petits poèmes l'un en latin, l'autre en grec.

Lorsque Germain n'était encore qu'abbé de Pimpont, il avait été déjà remarqué par Ronsard, qui estimait beaucoup ses talents dans la Franciade où il le met au rang des savants. « O quantes fois, dit-il, ai-je souhaité que les divines testes et sacrées aux Muses, Joseph Scaliger, Daurat, Pimpont, Florent Chrestien, Passerat, voulussent employer quelques heures à si honorable labeur. » Les titres nombreux que lui avaient mérités sa naissance et ses

(1) Lambert Daneau appelle Vaillant de Guélis « Une lumière de la littérature » et le met au même rang que Ronsard : *Ronsardum et Pimpontium duo litteraturae lumina*. Bibl. Bern. 141, 102.

talents, puisqu'il était chanoine de Saint-Aignan, prêvot de Sologne (1), conseiller au parlement de Paris, doyen de l'église d'Orléans, ne l'empêchèrent pas de se livrer avec ardeur à la culture des belles-lettres. En effet l'épouse de Charles IX, Élisabeth d'Autriche, qu'on appelait la reine Blanche, étant venue à Orléans, le 21 août 1575, où elle fut reçue magnifiquement par l'Université et surtout par la nation Germanique qui déploya en cette circonstance un luxe extraordinaire (2), Germain lui dédia son commentaire sur Virgile qu'elle accepta gracieusement.

Cet ouvrage n'est pas sec comme ont coutume de l'être les commentaires qui ne présentent souvent qu'une simple paraphrase. « Germain, dit Sainte-Marthe, usa dans ce travail d'une méthode nouvelle dont on ne s'était pas encore avisé. Sans se contenter de faire des scholies comme les autres, il conféra avec beaucoup d'exactitude les auteurs grecs avec les latins pour retirer de quoi éclairer les endroits les plus obscurs du poète : il réussit si bien dans cette entreprise hardie que Sciopius (3) en fut jaloux et que souvent il s'irrita contre le génie tutélaire de l'Allemagne sa patrie qui avait la lâcheté de souffrir qu'on pût vivre sans y voir cet excellent livre dont tous les savants ont fait de si grands éloges (4). »

(1) Cf. Hubert, *Antiquités historiques de l'église royale de Saint-Aignan.*

(2) Elle allait à Amboise visiter sa fille : elle en revint le 7 septembre et logea à Orléans *ad forum in scuto francisco.* Cf. Chronique extraite des *Registres des écoliers allemands*, par M. Bimbenet. Orléans, 1875. — J. A. de Baïf dédia aussi son *Antigone* à cette reine.

(3) *De arte criticæ*, p. 12.

(4) *Elog. Gall.* L. 3, p. 95. — L'ouvrage de Germain a pour titre : *Commentaria et Paralipomena in Virgilium*, in-fol. Antuerpiæ, 1875. Ce prélat se fit remarquer par une tendre dévotion à la sainte

Ce savant prélat fut inhumé dans le chœur de Saint-Liphard de Meung et l'on mit sur son tombeau cette épitaphe qu'il avait composée de son vivant :

Turbabant Musae, moriente Valente, sororum
Uranie vati sed comes una fuit.

« Qui signifie, dit Lemaire, que les neuf Muses, déesses des sciences, voyans mourir leur chef, elles se troublèrent entr'elles à qui l'accompagnerait ; mais la seule muse Urania, dont son nom en grec signifie contemplant les choses célestes, fut celle qui l'accompagna (1). »

Cette science si belle et si pure qui avait mérité tant d'éloges à l'évêque Vaillant de Guelis ne se montre pas avec ces précieuses qualités dans l'ouvrage de Léon Trippault, sieur de Bardis : « *Celt-Hellénisme ou Étymologie des mots francois tirez du græc, plus preuves en général de la descente de nostre langue* (2). »

A cette époque si justement mémorable de la Renaissance où les études grecques renouvelées excitèrent tant d'enthousiasme, on dut s'apercevoir que la langue française avait puisé ses éléments dans le grec et rechercher en quelle proportion. En effet, le sujet ne manqua pas d'être traité, mais il le fut avec une ignorance de l'étymologie qui nous fait sourire malgré le respect que nous inspirent les

Vierge un jour qu'il revenait de l'abbaye de Pimpont, il composa pour acquitter un vœu des vers latins qu'il fit graver sur une pierre et poser à Sainte-Croix dans la chapelle de la Sainte-Vierge. (Cf. La Saussaye, p. 676.)

(1) *Histoire de la ville et duché d'Orléans*, 2e partie, p. 239.

(2) Orléans, 1581, chez Eloy Gibier, imprimeur et libraire de l'Université. Dédié à l'évêque Vaillant de Guelis. Les preuves sont dédiées à Michel Viole, abbé de Sainte-Euverte. On y voit le portrait de l'auteur *anno ætatis* 43, et au bas cette devise : Παροντα και μελλοντα.

travaux et les efforts gigantesques du XVIe siècle. Nous ne voulons pas signaler tous les auteurs qui ont étudié cette importante question : mais comme notre pays fut encore mêlé à ces recherches, il ne nous semble pas inutile d'en dire quelques mots.

Lorsque L. Trippault aborda ce sujet, qui même aujourd'hui présente encore de nombreuses difficultés, plusieurs essais avaient été tentés. Joachim Périon est à proprement parler le premier qui rechercha les origines de notre langue et, en ouvrant son livre, on ne peut qu'être frappé d'une inexpérience qui ne doit point étonner (1).

Quelques années après, Henri Estienne traitait le même sujet dans la *Conformité du langage françoys avec le grec* ; cependant, malgré ses connaissances particulières de la langue grecque dont il préparait le *Thesaurus*, malgré même ses vues plus justes dans ses *Hypomneses de gallica lingua*, la science étymologique n'avait fait aucun progrès et, pour employer l'expression d'un homme, juge compétent en cette matière, « on n'était pas plus avancé qu'au temps de Varron sur ce point ; nous étions en retard de quinze siècles. »

C'est qu'on ignorait comment devait être traitée la dérivation des mots, qu'il fallait éviter les étymologies isolées, rapprocher beaucoup de mots analogues, faire enfin une égale attention à la terminaison et au radical, si l'on veut arriver à des résultats précis, ce qui du reste a été parfaitement démontré dans la préface des Racines grecques de Port-Royal par Ad. Régnier et mieux encore de nos jours par un illustre professeur d'Orléans dans un livre justement couronné par l'Association pour l'encouragement des études grecques (2).

(1) *Dialogue sur la langue françoyse*, 1555.

(2) *Manuel pour l'étude des racines grecques et latines*, par M. Anatole BAILLY, professeur agrégé au lycée d'Orléans. Paris, 1869.

En entrant à son tour dans l'arène scientifique, L. Trippault ne déploie pas sans doute des qualités plus brillantes et plus solides que celles de ses devanciers : cependant examinons son œuvre et voyons les jugements qu'en ont portés les savants. D'ailleurs, il ne faut pas se montrer trop sévère, quand il s'agit d'une science dont les principes n'ont été nettement exposés que dans ces derniers temps.

« J'espère, dit Trippault dans la préface de son ouvrage, que ceux qui nous liront n'auront pas grande occasion de doubter à l'avenir de la source de nostre langue. Le langage de nos ancestres pourveu de tel advantage, tant de grâces, traicts heureux et belles clostures que les autres nations semblent barbares parangonnées avec la nostre issue des Grecs. » Ne sent-on pas un cœur français dans ces paroles ? Comme Pasquier, comme H. Estienne, il aime la langue française, il la tient pour bien faite et surtout suffisamment riche de son propre fonds. Il savait en effet que cette langue était éminemment propre à l'enseignement du droit, puisque l'Université d'Orléans en faisait usage dès le commencement du quatorzième siècle, au grand scandale du jurisconsulte Jean Faber (1).

Si Trippault la rapproche de la langue grecque, c'est afin d'en mieux montrer la conformité avec le plus beau des idiômes de l'antiquité et en faire ressortir l'éclat, ce n'est point pour encourager à piller le vocabulaire des Grecs au profit du nôtre. Par là il combat cette manie de chercher au dehors ce que nous possédons chez nous, manie qui

(1) « Undè quandoque fuerunt, ut dicitur, Aurelianenses lectores, qui partim latinum et partim gallicum in cathedra loquebantur. » (Johannes FABER, *Juris utriusque doctor celeberrimus in Justiniani Imper. institutiones juris civilis commentarius*. Lugduni, 1593, p. 85, tit. XXV : *De excusationibus, verbo similiter*.)

s'est renouvelée à bien des époques de notre histoire littéraire. Chez Trippault, c'est du vrai patriotisme, comme chez H. Estienne qui dit dans l'épître de Monsieur Celtophile aux Ausoniens :

Oui, je soutiens qu'il n'y a nul langage
Qui puisse avoir sur le nostre avantage.
Le nostre l'a sur plusieurs de ceux
Qui aujourd'hui tiennent les premiers lieux,
Ni ancien aucun être je pense
Outre le grec, méritant préférence.

Il rougit de ce que l'on prononce à l'italienne les mots que nos ancêtres disaient autrement. « On a toujours dict *françois* et non *francès*, comme aucuns de ce temps parlent », et cependant cette dernière façon a prévalu. Il s'étonne encore et avec justice que l'on emprunte à d'autres langues tant de termes et de tournures qui ont chez nous de parfaits équivalents. La langue française, ajoute-t-il, doit donc se suffire et comme elle dérive du grec, elle possède tous les éléments nécessaires pour qu'on puisse en user (1).

Après ces préliminaires, Trippault entre dans le corps

(1) Cette question avait à cette époque une importance capitale et tous les savants n'étaient pas animés d'aussi nobles sentiments que Trippault. Turnèbe s'écriait : « C'est perte de temps et de papier de rédiger nos conceptions en nostre langue pour en faire part au public, le françois est trop bas pour recevoir de nobles inventions, ains seulement pour le commerce des affaires domestiques. D'ailleurs nous n'avons entre nous ni orthographe assurée, chose tout à fait nécessaire pour la perpétuation d'une langue, ni telle variété de mots comme eurent jadis le romain et le grec. » Il fallait donc lutter contre cette théorie qui, rigoureusement appliquée, eût amené notre langue à l'état de souvenir et eût ainsi privé la France de ses chefs-d'œuvre littéraires. On sait que jusqu'au siècle de Louis XIV, et même plus loin encore, les ouvrages scientifiques furent écrits en latin. Le Discours de la Méthode fut composé en cette langue.

de son ouvrage fait en forme de dictionnaire où les mots sont rangés par ordre alphabétique. Il y déploie beaucoup de science : l'hébreu, l'allemand, l'italien, l'espagnol viennent justifier ses étymologies; souvent il cite des dialectes, comme le picard, le manceau. Ses autorités sont prises dans Pathelin, le Roman de la Rose, Ronsard, Erasme, Budée, Périon, H. Estienne, Froissart, Jehan le Maire, l'Amadis des Gaules et les vieux lexiques ou glossaires.

En général ses étymologies sont bonnes et conformes aux saines traditions, en remontant au grec par l'intermédiaire du latin : *Vin* découle de ΟΙΝος, *ος osté, vinum.* « De même les Latins, continue-t-il, ont ajouté à beaucoup de leurs dictions puisées de la langue grecque cette lettre V. Exemple : ЄΙΔΩ, *video*, ΙΝ, ΙΝΟϹ, *vena*; ΟΥΛΩ, *valeo*; ЄΜЄΤΟϹ, *vomitus*; ΙΟΝ, *viola*; ΟΙΑ, *via*; ΙϹ, *vis*; ЄΜΩ, *vomo*, etc. » Mais il y a d'autres explications qui excitent notre rire. « *Syre*, pour Cyre, ΚΥΡΙΟϹ ou de ΗΡΩϹ, l'allemand *Herr*, le latin *herus*. Mon Çyre, mon sieur, ΜΩΝ ΚΥΡΙΟϹ, ΜΩΝ *αντι των* ЄΜΩΝ. — *Chair* du mot hébrieu שִׁיר, *caro* ou CAPΞ. — *Dont, de unde*, par transposition de lettres dont est venu à fantaisie à aucuns qu'il fallait escrire dond. » Nous en laissons bien d'autres pour ne citer que la suivante. « *Grimace* vient possible *απο του αγριου ειγματος, sive αγριας εικονος, id est, agresti seu feroci imagine et similitudine* ou *de simulacrum*. Je doubte si ce mot tant commun *simagrée* serait point issu de même origine, si ce n'est du françoys *s'il m'agrée*. Toutes fois il me semble que ce mot *grimace* pourrait aussi bien estre provenu du latin *ut sit quasi acris macies*; car ceux qui sont extrêmement maigres ne font guère belle chère. Aussi en aucuns lieux, on appelle *grimaciers* les statuaires qui font les marmousets qui sont es riches bastiments faisans mine

comme s'ils portoient l'arc d'une voulte ou quelque autre poisant fais. »

On le voit, l'auteur se met à la torture et malgré toute la science de nos savants, l'étymologie de ce mot demeure encore incertaine. Mais si L. Trippault s'était borné aux noms ordinaires, aux mots communs, ses connaissances eussent pu lui mériter des éloges ; il ose donner l'étymologie des noms de plusieurs villes, telles que Avignon, Marseille, Sens, Paris. En citant celle de Limoges, nous aurons donné une idée des autres. « Limoges, λειμων *pratum et* γη *terra, quasi* λειμωγη, terre de prerie et de ruisseaux. *Namque illam regionem colliculis, fontibus, rivulis ac pratis irriguis abundare norunt omnes : eadem ingeniosos viros Muretum, Auratum, Simeonem Bosium, Lemovicum prætorem singulari probitate et eruditione præditum extulit.* »

Le livre de L. Trippault n'a pas la seule prétention de nous montrer un savant, il nous fait voir aussi un Orléanais, et sous ce point de vue, il ne peut manquer de nous intéresser. Aurléans, comme il écrit le nom de notre ville, et Euverte le touchent de fort près, à lire la dissertation scientifique qu'il nous donne sur ces deux mots. Il nous a conservé de Finet, chantre et chanoine de Meung, une énigme sur la conjonction *et* (1) : il cite l'usage du mai. « Le plant du mai se fait encore par toute la France ; de trois ans en trois ans s'assemblent, au mois de mai, tous les marchands fréquentant la rivière de Loire, parce que, dit Festus, *maiis idibus mercatorum dies festus erat, quod eodem die Mercurii ædes dedicata esset* (2). »

(1) *Respicis a dextra si me, conjunctio fiam,*
Fiam pronomen, si tibi læva placet.

(2) Nous ne croyons pas que M. Mantellier ait connu cet usage.

En outre on y trouve de véritables dissertations hérissées de grec et de latin sur les mots *françoys, gaulois, glu, haliborum, lis, cemetière*; de sorte qu'on peut puiser beaucoup dans cet ouvrage qui, malgré l'aridité inséparable du sujet, se lit encore avec un certain intérêt, mais à la condition de ne pas le juger au point de vue du progrès des sciences. A considérer les auteurs assez nombreux venus après lui, jusqu'aux premières années du dix-neuvième siècle, Trippault mérite encore une gloire que lui ont refusée certains critiques moins instruits que lui. Le P. Oudin dit ironiquement : « L. Trippault, seigneur de Bardis, ne sçavait pas bien la langue des Bardes (1) ; il ne distingue point le celtique du français moderne. A l'entendre, on croirait que les Celtes avaient dans leur langue tous les mots que l'on voit dans son livre. C'est encore une erreur que d'aller chercher dans le grec l'origine de plusieurs termes qui ne viennent que du latin; il est vrai que les Latins les ont tirés du grec. Quelque imparfait que soit cependant l'ouvrage de Trippault, on ne peut s'empêcher de le regarder comme le fruit d'une érudition assez variée. »

« Cet écrit, dit à son tour l'abbé Gouget, est court et le système est à peu près le même que celui de H. Estienne, c'est-à-dire que Trippault prétend avec raison qu'il faut chercher l'origine de notre langue dans la grecque. Pour le prouver, il rapporte un assez grand nombre de mots dont on convient qu'une partie est en effet tirée du grec. Mais il y en a beaucoup aussi sur lesquels il ne donne que des conjectures dont la plupart paraissent fondées (2). »

Ses contemporains, meilleurs juges que nous, ne lui

(1) « Bardi quidam fortia virorum illustrium facta heroicis composita versibus cum dulcibus lyræ modulis cantitaverunt. » *Preuves.*
(2) *Bibliothèque française,* I, 283. Paris, 1740.

ménagèrent pas les éloges : l'un l'appelle la gloire de la langue grecque et de la langue française, et continuant sur le même ton, il ajoute : « La postérité croira ou que la Grèce fut ici ou que les Grecs ont habité notre Gaule. » Faisant allusion à son nom qu'il traduit par *tripus*, Jacques Finet dit que du trépied est sortie la Persuasion qui, avec une origine grecque, prononce des paroles françaises. Raymond de Massac poussant plus loin l'hyperbole va même jusqu'à se demander, si après avoir lu l'ouvrage de Trippault, on ne serait pas d'avis que les Grecs dussent leur origine aux Français.

Quels que soient ces blâmes et ces éloges accordés à L. Trippault, son ouvrage eut cinq éditions en six ans (1580, 1581, 1583, 1585, 1586) ; il est impossible de citer à cette époque un livre qui ait eu autant d'honneur. La cause de ce succès tient donc à la science déployée par l'auteur, et elle est réelle, car nous sommes loin de tout ce qu'on avait écrit jusqu'alors ; quand on remonte jusqu'au onzième siècle, qu'on lit les lignes suivantes tracées par un savant de l'époque : *Epitomen miraculorum Sebastiani agonistæ insignissimi cujus nomen ex Argivo in Latinum Vir imperialis sive imperatorius sonans* (1), on ne peut s'empêcher de reconnaître que la science étymologique a fait un grand pas vers le progrès.

On attribue encore à Trippault un dictionnaire français-grec imprimé à Orléans en 1579, chez Eloy Gibier ; mais nous n'avons pu savoir ce qu'il était. C'eût été le premier en langue française, et notre pays peut à bon droit se glorifier d'avoir eu, durant tout le moyen âge, un grand nombre de glossaires, au XIIe siècle un véritable dictionnaire, et au XVIe siècle un dictionnaire rempli de tout ce

(1) Ms. Flor., 174, fol. 95.

que la science possédait alors de connaissances grecques : enfin un dictionnaire français-grec met le comble à la gloire de nos Orléanais, preuve évidente que les lettres grecques jouissaient dans notre province d'une véritable célébrité.

Honneur à ces hommes qui travaillaient ainsi et vivaient avec le souvenir des Grecs, souvenir impérissable qui a fait la joie des générations passées et fera encore le charme de celles qui les suivront.

Le travail de Trippault demeura longtemps le dernier mot de la science étymologique ; l'*orthographie* se perfectionnait, les études plus approfondies donnaient naissance à de nouveaux ouvrages sur le même sujet ; mais ce ne fut qu'en 1650 que parut Ménage (1). Bien des années s'écoulèrent avant que notre langue eût atteint sa perfection, si ce mot n'est pas une utopie ; car nos pères écrivaient leur langue comme ils la prononçaient, sans nul souci de l'origine des mots, avec une sorte d'économie naïve qui ménageait les lettres et se bornait au strict nécessaire. Les effets de l'éducation savante se font sentir à cet égard dans les manuscrits et surtout dans les imprimés : on voit les mots se latiniser et s'helléniser, pour ainsi dire de plus en plus, s'alourdir de lettres qui sont ou que l'on croit appelées par l'étymologie, mais qui étymologiques ou non, ne servent plus à la juste prononciation du mot ; on protesta contre cet abus et L. Trippault se présente encore à nous avec son bon sens ; mais cette méthode si agréable aux savants,

(1) Nous ne voulons pas parler d'un ouvrage paru en 1510, intitulé ; *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoyse, ryme et romans*, plus les noms et sommaires des œuvres de CXXII poètes françoys vivans avant l'an MCCC par Cl. FAUCHER, premier président en la chambre des monnoyes. Paris, Jean de Henqueville et D. Leclerc.

si gênante pour le grand nombre, qui fait de notre langue la langue la plus difficile à écrire, a des mérites et des inconvénients encore discutés aujourd'hui (1).

CHAPITRE VIII

La médecine d'après les auteurs grecs. — La famille des Chrestien.

Un des meilleurs moyens qu'employa le seizième siècle pour perfectionner la langue française fut la traduction des auteurs latins et grecs. « Pourtant t'avertis-je que la version ou traduction est aujourd'hui le poème le plus fréquent et mieux reçu des estimés poètes et des doctes lecteurs, à cause que chacun d'eux estime grande œuvre et de grand prix rendre la pure et argentine invention des poètes, dorée et enrichie de notre langue. Et vraiment celui et son œuvre méritent grandes louanges, qui a pu proprement et naïvement exprimer en son langage ce qu'un autre avait mieux écrit au sien, après l'avoir bien conçu en son esprit, et lui est due la même gloire qu'emporte celui qui par son labeur et longue peine tire des entrailles de la terre le trésor caché pour le faire commun à tous les hommes. »

Ces paroles empruntées à la *Poétique* de Thomas Sibilet expriment sur la traduction les mêmes idées que G. Hervet ;

(1) *Observations sur l'ortographe ou orthografie française*, suivie d'une *Histoire de la réforme orthographique depuis le quinzième siècle jusqu'à nos jours*, par Ambroise Firmin-Didot. Paris, 1868.

cependant, si notre langue gagnait à ce noble travail, à ce genre spécial de littérature, les auteurs traduits y perdaient ce qui fait leurs charmes. Car, dit M. Egger, « il y a pour les traductions un à-propos et comme un âge d'opportunité, à quoi ne peut suppléer l'art des traducteurs les plus habiles. Les langues ont leurs périodes successives de formation, d'accroissements et de perfection, et, dans chacune de ces périodes, on peut dire qu'elles se correspondent par des caractères analogues. La langue d'Ennius chez les Romains avait avec celle d'Homère des analogies naturelles et qu'on pourrait dire historiques ; car le vieux latin de ce temps était comme du même âge que le grec des temps héroïques. L'âge correspondant pour la langue française serait celui de nos vieilles chansons de geste, et si jamais Homère a pu être excellemment traduit dans notre langue, c'était au treizième siècle, quand la société française avait créé à sa propre image un idiôme naïf, pittoresque, tout empreint des idées et des enseignements de la vie militaire, de la féodalité, de la chevalerie. Par malheur Homère était alors ignoré chez nous (1). »

Toutefois, il y eut un homme qui s'est le plus rapproché de ce style si envié ; ce fut Jacques Amyot, qui posséda un canonicat à Orléans avant d'obtenir l'évêché d'Auxerre ; aussi l'a-t-on, à juste titre, nommé le prince des traducteurs en prose.

Mais les Orléanais, pour leurs traductions, préférèrent généralement le latin ; les éditions qu'ils ont publiées sont plutôt critiques que littéraires, bien que l'élégance latine n'ait point été négligée, la science devenant l'apanage des hommes de notre pays, en rapport plus ou moins direct

(1) Cf. *Amyot et les traducteurs au XVIe siècle*, par A. de Blignières. Paris, 1851.

avec la famille des Estienne: car il ne faut pas oublier l'illustre Mamert Patisson, versé dans l'une et l'autre langue et qui s'est acquis une véritable renommée par ses magnifiques éditions.

Orléans fut en ce siècle la ville des lettres, elle devint aussi la cité des sciences. Nous avons vu que la médecine était depuis longtemps cultivée dans ses murs et qu'elle y avait un collège spécial où se donnait un enseignement qui porta ses fruits. Jusqu'ici les Juifs avaient fourni les seuls éléments formant la base de l'instruction médicale, Fleury cependant possédait avec quelques traités des grands maîtres de petits poèmes médicaux, des rhythmes (1) mnémoniques et de véritables médecins (2).

Chaque monastère avait son laboratoire où se préparaient les remèdes d'après Hippocrate et Galien, et le palais impérial lui-même avait le sien (3). Qu'est-il étonnant que notre ville, continuant les nobles traditions du passé, ait cultivé avec beaucoup de succès la médecine, comme l'a montré un de nos érudits orléanais dans une

(1) Ms. Flor. 161, du X[e] siècle, contient une pièce qui commence par le vers suivant :

Flegmon apoplexis et reuma litargia spasmis... (Fol. 356.)

(2) Les auteurs qui servaient de guide étaient : *Ippocratis aphorismata ;* Q. SERENUS, *De medicamentis ;* PHILARETI, *Liber de pulsu ;* CONSTANTINI, *Libri urinarum et febrium;* GALIENI, *Passiones*, etc. D'où vient donc que Sprengel s'écrie : « Les moines négligèrent l'étude de la science médicale, ne réfléchirent jamais sur les causes des phénomènes, et, loin d'employer les remèdes ordinaires, eurent recours aux prières, aux reliques et à l'eau bénite? »

(3) *Accurunt medici mox Hippocratica tecta,*
Hic venas fundit, herbas hic miscet in olla,
Hic coquit pultes, alter sed pocula praefert.

(*Opera*, ALCUINI.)



étude particulière qui n'a qu'un défaut, celui de n'avoir pas assez étudié le moyen âge dans les manuscrits.

Mais le moment était venu où Homère mieux compris et mieux expliqué allait fournir des notions d'anatomie ignorées peut-être. C'est ainsi que Ronsard dans sa Franciade s'écrie : « Si tu veux faire mourir sur le champ quelque capitaine ou soldat, il le faut navrer au plus mortel lieu du corps, comme le cerveau, le cœur, la gorge, les aines, le diaphragme; et les autres que tu veux seulement blesser es parties qui sont les moins mortelles et en cela tu dois être bon anatomiste ». Homère se montre très-précis sur ces détails d'anatomie descriptive et un habile historien de la médecine a montré l'exactitude du vieux poète dans toutes ces choses (1).

Homère conduisait à Hippocrate et à Galien, deux grands maîtres que les professeurs d'Orléans traduisirent du grec en latin ou en français, et leurs livres contribuèrent beaucoup à augmenter la gloire de notre école de médecine. Aussi devons-nous entrer dans quelques détails sur les ouvrages faits « pour et en faveur des aprentifs en médecine », comme disait le célèbre critique Jean Deloynes dans son élégante version du livre des *Os de Galien*, qui vit deux éditions (2).

Nous pourrions citer beaucoup de noms célèbres dans la science médicale dont les études et le succès prouvent une ample connaissance de la langue et de la littérature grecque. L'illustre Guillaume Budé exerçait à Orléans sa profession de médecin et y habitait rue des Hannequins, paroisse de l'Aleu-Saint-Mesmin. Budé se lia intimement

(1) *Études d'archéologie médicale sur Homère*, par DAREMBERG. *Revue archéologique*, août 1865 et mois suivants.

(2) *Les Os de Galien*, illustrés des *Commentaires* de Jacques SILVIUS. Orléans, Éloy Gibier, 1564 et 1572.

avec André Bérault qui est qualifié d'apothicaire dans un acte de 1544 (1). Nous les laisserons cependant pour ne nous occuper que d'un seul homme qui les dépasse tous de son illustration littéraire, nous voulons dire Guillaume Chrestien, plus connu peut-être encore par son fils Florent. Si nous ajoutons à ce dernier Claude Chrestien, nous aurons dans cette famille une noblesse scientifique qui se trouve rarement. Aussi analyserons-nous avec soin les ouvrages de ces trois hommes, la gloire des lettres grecques dans notre ville (2).

Guillaume, parent de Nicolas Bérault, naquit à Olivet; son père, Jean Chrestien, quoiqu'il exerçât la profession de boulanger, ne négligea rien pour l'éducation de son fils. Le jeune Guillaume se livra à l'étude avec une grande ardeur et ses lumières lui firent obtenir la place de médecin lisant, c'est-à-dire de professeur de médecine au collège d'Orléans. Certainement jamais emploi ne fut mieux mérité. En effet, pénétré de cette pensée féconde que les anciens possédaient sur la médecine des principes vrais, Guillaume voulut remonter à la source même, et s'instruire dans les ouvrages des maîtres dont les noms étaient cités souvent sans raison ni preuve: la science profonde qui ornait son intelligence avait fait de lui un homme pratique, essentiellement ami de la vérité et n'avançant jamais rien qui ne fût prouvé par une citation. Aussi comprenant

(1) *Note sur les deux Bérault*, par M. Doinel, *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, VII, p. 242.

(2) On trouve au dernier feuillet du *Voyage de la Terre sainte et autres lieux*, par J. de Mandeville, chevalier anglais, ces mots : « Ce livre cy fist écrire honnorables homs, sages et discrets Me Gervaise Chrestien, premier physicien du très-puissant noble et excellent prince Charles par la grâce de Dieu, roy de France. Escript par Raoulet d'Orliens l'an de grâce 1371. » (*Bibl. de l'École des chartes*, 6e série, II, p. 247.)

l'importance de principes sérieux pour une science auss utile que la médecine, il voulut que les élèves eussent une base solide dès leur entrée au collége.

Pour leur faciliter cette tâche, il y avait beaucoup à faire : c'était presque de la témérité que d'oser une semblable entreprise. Il fallait non seulement lire les auteurs, mais en bien pénétrer le sens, savoir parfaitement la langue d'Hippocrate et de Galien, et surtout avoir acquis par une longue pratique l'expérience, cette souveraine maîtresse des arts et des sciences.

Les manuels étaient inconnus au seizième siècle, les médecins grecs et latins ne formaient pas alors comme aujourd'hui (1) une magnifique collection où ils sont savamment disposés, annotés et expliqués. Cependant, Guillaume, tout entier à la science et à l'instruction des nouveaux chirurgiens, s'empressa de publier certains ouvrages devenus fort rares : précieux à cette époque, ils le sont encore pour nous, parce que nous y découvrons un esprit pénétré de l'antiquité grecque et luttant avec des efforts héroïques pour enrichir son pays de la science hellénique.

Heureux pays qui voyait chaque jour un si grand nombre de ses enfants vivre avec les beaux génies de la Grèce et s'énivrer avec amour et délices à ces sources intarissables du vrai, du bien et du beau !

Guillaume commença par dissiper les erreurs qui pouvaient se glisser dans l'étude anatomique de certaines

(1) *Plan de la collection des médecins grecs et latins* par le docteur Ch. Daremberg, en tête du premier volume de son édition d'*Oribase*, publié avec le concours du docteur Bussemaker, Paris, 1851. Cf. *Prospectus de la bibliothèque des médecins*, par le même; *La médecine, historique et doctrines*, par le même; Littré, dans le *Journal des Débats*, 16 janvier 1858 et 25 juillet 1860.

parties du corps humain; il résuma d'après Galien les principes les plus élémentaires (1); puis, pour corroborer son enseignement, il publia des extraits des sept premiers livres du même auteur qu'il lisait à ses élèves au milieu de son cours (2) et enfin le second livre de Galien sur l'art de curer (3).

Ces publications importantes aussi bien que les résultats féconds de son enseignement lui méritèrent de devenir successivement le médecin du duc de Bouillon, de François Ier et de Henri II : mais de si hautes faveurs ne l'empêchaient pas de se livrer à ses études grecques et médicales. Hippocrate l'attirait encore plus que Galien ; Guillaume traduisit son livre des fractures et des plaies de la tête et bien d'autres ouvrages dont on ne trouve plus aujourd'hui que le titre (4).

Travailleur infatigable, Guillaume Chrestien fit d'immenses recherches pour aider les chirurgiens dans la pratique d'une science si importante, et pendant quarante-trois ans il scruta les secrets d'un art encore dans

(1) PHILALETHES, *Sur les erreurs anatomiques de certaines parties du corps humain,* naguères réduites et colligées selon la sentence de Galien par maistre G. CHRESTIAN à l'érudition des nouveaux chirurgiens. Lyon, Jean Barbou pour François Gueiart d'Orléans, 1536, in-8.

(2) PERIOCHE, *Des sept premiers livres de la méthode thérapeutique de Galien,* traduict par Guill. CHRESTIAN. On les vend à Paris chez Denys Janot, 1540, petit in-8°.

(3) Le second livre de Claude GALIEN à Glaucon : *De l'art de curer,* traduict et commenté en latin par Monsieur maistre Martin ACAKIA, docteur en médecine, médecin du très-chrétien roy de France et naguère mis en françois par maistre Guillaume Chrestian, médecin lisant à Orléans, 26 avril 1548. De l'imprimerie de Regnard Chaudière et Claude, son fils, 1549.

(4) HIPPOCRATE, *Des fractures et des playes de la teste,* traduction du grec en français, par Me G. Chrestian. Lyon, Rigaud, 1579.



l'enfance (1) ; aussi mérita-t-il d'être loué par ses contemporains pour sa science dans l'art de « curer ».

Pour nous qui ne pouvons ni ne voulons apprécier ses connaissances médicales et chirurgicales, nous nous contenterons de dire qu'il fut un helléniste distingué, comme le prouvent les doctes commentaires joints à ses nombreuses traductions dont nous n'avons indiqué que les principales (2).

Tant de gloire eût suffi pour illustrer un autre homme que Guillaume ; mais un honneur plus grand lui était réservé. Parmi les nombreux enfants qui firent sa consolation, il en eut un surtout qui entoura le nom des Chrestien d'une auréole impérissable, ce fut Florent.

Né à Orléans, le 26 janvier 1541, Florent Chrestien devint un des représentants les plus remarquables de cette érudition du XVI[e] siècle, si profonde et si variée, et il sort aussi de cet Orléanais qui semble avoir été alors la terre privilégiée et comme classique de la poésie.

Son père, qui, suivant le conseil donné par Horace, feuilletait avec amour et le jour et la nuit les ouvrages des Grecs, ne pouvait laisser son fils ignorer cette langue qu'il savait être si belle et dans laquelle avaient été composés tant de chefs-d'œuvre. Aussi n'épargna-t-il rien pour la lui enseigner lui-même. A l'école paternelle Florent fit de rapides progrès; mais, voulant l'initier à toutes les

(1) *De la nature de l'enfant au ventre de la mère*, livre traduict du grec d'Hippocrate, Reims, 1553, in-8°. — *Livre de la génération de l'homme*, recueillie des antiques et plus seurs autheurs de médecine et de philosophie par J. Silvius, iadis docteur en médecine à Paris, mis en françois par G. Chrestian. Paris, Guillaume Morel, 1559. A ce traité se trouve joint celui d'Hippocrate sur le même sujet traduit du grec par G. Chrestien.

(2) Sur Fl. Chrestien, voir *France protestante*, III, 357 ss.

finesses du langage grec, Guillaume l'envoya étudier à Paris sous la direction du prince des hellénistes.

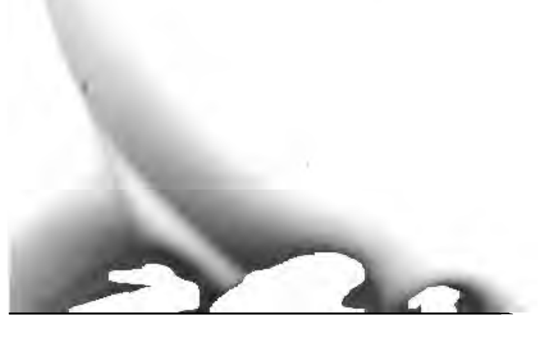
Henri Estienne, qui, dès l'âge de quinze ans, savait et parlait le grec à peu près comme sa langue maternelle et qui prétendait que dans l'enseignement des langues anciennes il fallait commencer par le grec, comprit à merveille les talents et l'intelligence du jeune Florent et mit tous ses soins à les cultiver et à les développer.

Ses efforts ne furent pas perdus, et son élève, non seulement sut profiter des leçons d'un aussi savant maître, mais encore il ne tarda pas à mériter la docte terminaison en *us* qui distinguait les érudits : bientôt il ajoutait à son nom latinisé les prénoms de *Quintus Septimius.*

Notre but n'est pas de raconter en détail la vie de ce savant, digne assurément de trouver un historien : c'est ainsi que nous ne voulons pas voir en Florent le précepteur sévère du jeune prince de Béarn, auquel il donna une éducation toute virile (1), ni l'auteur de la *Satire Ménippée* qu'il composa avec d'autres écrivains, et où il représenta si bien les absurdités de la Ligue, dont il fut témoin, peut-être à Orléans, par les processions extravagantes et la dévotion au Petit-Cordon ; nous laisserons de côté ses violentes diatribes contre Ronsard (2) et tous ses ouvrages latins et français. Ce savant ne nous appartient que comme helléniste, et c'est sous ce seul point de vue que nous l'envisa-

(1) Scaliger prétend que Henri IV n'aimait pas Florent et qu'il disait ordinairement : « Notre ennemi, c'est notre maître. »

(2) L'historien de Thou fait ainsi le portrait de Flor. Chrestien : « C'était un excellent homme ; il avait une irrésistible inclination vers la satire, mais le cœur n'y était pour rien. Il avait l'âme si noble et si élevée qu'il était incapable de rien écrire par une complaisance basse et servile; mais il devenait imprudent d'échauffer sa bile calviniste, il frappait juste, quitte à se réconcilier après. »



gerons en parcourant ses nombreux et intéressants opuscules.

Florent n'avait que vingt ans lorsqu'il mit en vers latins et grecs une partie des poésies de Jacques Grévin et deux pièces de Remi Belleau qui ne se trouvent pas toujours dans les œuvres complètes de ce dernier : l'*Innocence prisonnière* et *la Vérité fugitive*. Ce travail, bien que fait à la hâte et comme par jeu, lui valut les éloges de son maître.

Ces premiers essais de son talent furent bientôt suivis de nouvelles pièces où l'on sent ses principes religieux. Élevé dans les idées de la réforme, où il fut fortement maintenu par son maître, Florent composa une ode magnifique sur la mort de Calvin, et dans une élégie grecque et latine, il accusa les Parques d'être trop cruelles en ravissant aux lettres Othon, fils d'Adrien Turnèbe (1).

Il ne faut pas s'étonner de ces éloges en vers latins ou grecs : c'était à Orléans une noble coutume de louer les morts, et cette façon de rendre hommage à ceux qui ne sont plus fournit la matière d'un recueil célèbre publié en 1556 (2). Chaque fois, en effet, que mourait un homme recommandable à quelque titre que ce fût, c'était carrière ouverte à la faconde poétique de ses amis, de ses admirateurs, de ses obligés, souvent même d'indifférents qui ne

(1) *Tumulus*, Othonis TURNEBII, page 4.

(2) *La Monodie*, autrement le deuil et épitaphes tant des plus fameux et illustres docteurs, régents en l'Université d'Orléans, que de plusieurs nobles et excellents personnages, avec autres choses dont la table est à la fin, par Me Claude Marchant, scribe en l'Université d'Orléans, libraire général, garde de la maison et librairie d'icelle Université. A Orléans, par Éloy Gibier, imprimeur et libraire de ladite ville, tenant sa boutique au cloître Sainte-Croix, 1556.

cherchaient que l'occasion d'exercer leur talent ou de satisfaire leur manie, et chacun apportait son tribut d'hommage à la mémoire du défunt. Toutes les langues connues étaient mises à contribution, l'hébreu, l'arabe, l'espagnol et l'italien nous offrent plus d'un éloge. On réunissait toutes les épitaphes en un recueil qui prenait le nom pompeux de *Tumulus*. Deux ouvrages de ce genre ont été imprimés, et les vers grecs y abondent (1).

Florent Chrestien acquit dans ses éloges une réputation bien méritée ; car Scaliger dit qu'il excellait dans toutes les espèces de vers avec un égal avantage, et qu'il ne s'était encore trouvé personne en France qui l'eût surpassé dans aucune des trois langues française, latine et grecque. De Thou ajoute que ses vers grecs étaient si beaux qu'on pouvait sans difficulté les comparer à ceux des anciens. Et cependant nous possédons très peu de ses poésies fugitives grecques, en dehors de celles que nous avons signalées et de la version des *Quatrains* de Pibrac (2).

Ces vers n'étaient qu'un amusement pour Florent qui montra son talent dans des ouvrages plus sérieux. Fidèle disciple de Calvin, que sa muse avait chanté en termes éloquents et passionnés, il lut assidument l'Écriture Sainte, et pour montrer son zèle, il traduisit en vers grecs l'Évangile de saint Luc, les Actes des Apôtres et le livre de Daniel. Sa science et sa religion ne s'arrêtèrent pas là. Les Psaumes

(1) Reverendi in Christo Patris D. D. Michaelis Violœi D. Euvertii, apud Aurelios cœnobiarchœ Tumulus. Orléans, 1592, in-4°, 220 p., chez Fabien et Saturny Hotot. — Reverendissimi in Christo Patris D. D. Hilareti Tumulus, 1592.

(2) Fabri Pibracii, *Tetrasticha græcis et latinis versibus expressa auctore Flor. Christiano*. Paris, Morel, 1584 ; Paris, Libert, 1621. — Quatrains de Pibrac traduits en vers grecs et latins par Flor. Chrestien, accompagnés d'une traduction interlinéaire des vers grecs. Paris, Fuchs an X, 1802, 86 pages.



attiraient Florent par leurs pensées élevées et la sublimité de leur poésie ; il en savourait les douceurs avec tant de délices qu'il ne put s'empêcher d'en paraphraser quelques-uns en grec (1).

Avide de lumière et de vérité, cet homme lisait aussi les Saints-Pères, et tombant un jour sur les ouvrages de saint Jean Chrysostome, il fut tellement émerveillé de son style et touché de son exposition dogmatique qu'il mit en latin dix des plus belles homélies de ce Père.

Mais déjà cette étude sérieuse de la religion où il puisait chaque jour les principes qui plus tard lui firent embrasser le catholicisme, et qu'il semait de ses vers grecs, ne suffisait plus à son âme altérée du beau, et à cette première période de son existence, consacrée tout entière à la reconnaissance et à la piété, Florent se hâta d'en ajouter une autre qui nous révèle encore mieux le savant et l'érudit, l'helléniste distingué.

A cette belle époque où l'antiquité semblait renaître et s'épanouir en France, on lisait avec plaisir les *Foresteries* de Vauquelin de la Fresnaye et les *Bergeries* de Remi Belleau et de Ronsard. Florent se plongea avec une sorte d'ivresse dans les chefs-d'œuvre de la Grèce, et il est permis de dire qu'il en sut apprécier tous les charmes. Ami de Virgile, qui plaisait tant à Dubellay (2), il mit en grec ses églogues et traduisit en même temps les plus belles idylles de Théocrite. Ce poète était dans ses goûts : citadin et courtisan, il quitte Alexandrie ou Syracuse pour aller

(1) Un ouvrage intitulé *Juridica*, de la bibliothèque de Berne, contient, à la page 405, deux psaumes traduits en grec par F. Chrestien. Cette version est inédite.

(2) « Chante-moi d'une musette bien résonneuse et d'une flûte bien peinte ces plaisantes églogues rustiques à l'exemple de Virgile. »

goûter l'air pur de la campagne et vivre au milieu des laboureurs et des bergers.

Ces exercices grecs furent peut-être composés par Florent pour inspirer à son royal élève l'amour des lettres que la vivacité de sa nature pétulante était loin de partager.

L'ardeur du précepteur ne se borne pas à ces essais : car nous possédons des ouvrages bien plus importants. Florent traduisit presque en même temps la plus grande partie de l'*Anthologie* grecque que Robert Estienne publiait en 1508, le poème de Musée sur *Héro* et *Léandre* (1), les *Argonautes* d'Apollonius de Rhodes, la *Sphère antique* d'Empédocle (2), mit en vers grecs l'*Épithalame de Catulle* (3), loua la grammaire hébraïque d'Antoine Rodolphe Lechevalier, et osa même traduire en vers français la *Venerie* d'Oppien : dans ce dernier ouvrage, il s'efforça de rendre vers pour vers, mais tout en ayant une expression française et une rime assez riche, il n'arriva qu'à une versification fort dure (4).

Il réussit mieux dans ses traductions latines. Homère l'attendait. Déjà, en 1511, Jean Lemaire avait traduit sur le latin de Valla divers morceaux de l'*Iliade* dans ses *Illustrations des Gaules et singularitez de Troie*. Déjà Jean Petit, en 1519, avait publié en caractères gothiques une traduction

(1) « Epigrammata, ex libris Anthologiæ græcæ a Quinto Septimio Florente Christiano selecta et latine versa. » Paris, Robert Estienne. — « Accedit Musæi carmen de Leandro ab eodem metris latinis expressum. »

(2) « Sphæra vetus Empedoclis græca quam latinis senariis recentavit et recensuit Q. S. F. Christianus. » Paris, Morel, 1587.

(3) « V. Catulli Veronensis, *Epithalamium, seu Carmen nuptiale à Q. S.F. Christiano græcis versibus expressum.* » Morel, Paris, 1587.

(4) *Les quatre livres de la venerie* d'Oppian, poète grec, traduict en vers français. Paris, Mamert Patisson, 1575.

complète de l'*Iliade* faite par Jean Samxon, licencié en lois, lieutenant du bailli de Touraine à son siége de Châtillon-sur-Indre. Florent Chrestien voulut aussi entrer dans la lice et traduisit le premier chant. Les savants regrettèrent qu'il n'eût pas achevé cette œuvre et ne se consolèrent que par la lecture des doctes commentaires dont il enrichit sa traduction, et où il étale une science incomparable.

Mais bientôt il s'attaqua aux poètes tragiques, dont les ouvrages ont une étendue moindre que le poème d'Homère.

Eschyle avait été publié en grec par H. Estienne en 1551, Florent traduisit *Prométhée* et *les sept chefs devant Thèbes* (1). « Je t'envoie une tragédie d'Eschyle traduite et commentée par Fl. Chrestien (2), » écrivait à un de ses amis l'Orléanais Bongars. La version lutte avec le texte grec et l'on aime à voir les efforts du traducteur qui multiplie les notes et les citations pour éclaircir les difficultés du poète.

Plusieurs tragédies de Sophocle avaient été mises en français, *Électre*, par Lazare de Baïf, en 1550, et *Antigone* par son frère Antoine, sur l'édition qu'avait publiée Simon de Colines en 1528. Florent porta les efforts de sa science sur les *Trachiniennes* et sur *Philoctète*, et dans sa version, il s'approcha le plus qu'il put du style des tragiques latins, de telle sorte que l'on ne sait ce qui doit être le plus admiré, de la traduction ou des commentaires (3).

Euripide attira aussi Florent, qui traduisit les *Bac-*

(1) « Septem Thebana tragœdia Æschylea stylo ad veteres tragicos latinos accedente quam maxime fieri potuit. » Paris, Morel, 1585, 16 ff.

(2) « Mitto Æschyli tragœdiam conversam et explicatam à Flor. Christiano. » (Epistol. LVII, Paris, 1668.)

(3) « Sophocli Philoctetes in Lemno, stylo ad veteres tragicos latinos accedente quam proximè fieri potuit. Accesserunt ejusdem glossemata. » Paris, Morel, 1586.

chantes, *Andromaque* (1), *Iphigénie en Tauride* et le *Cyclope* (2). Isaac Casaubon écrivait en 1605 à Claude Chrestien : « Le *Cyclope* d'Euripide, traduit il y a quelques années par votre illustre père et que vous venez de me communiquer, a été lu par moi avec un véritable plaisir, comme tout ce qui vient de lui. » Ces paroles sont le plus bel éloge de la version (3).

Il restait de l'antiquité un poète comique ; mais les nombreuses difficultés que renferment ses œuvres avaient rebuté plus d'un traducteur. Florent n'hésita pas un moment, et excité par les difficultés elles-mêmes, il n'épargna rien pour rendre Aristophane compréhensible : commentaires, explications, gloses, citations multipliées des anciens grammairiens, des scholies et des variantes propres à éclaircir un texte souvent corrompu, tout fut mis à contribution. Et même, comme si cette traduction eût été un jeu pour lui, il la fit en vers et dans le style des comiques latins. Aussi les pièces qu'il traduisit sont-elles encore souvent citées à cause de la richesse inépuisable des notes.

Les éditions des *Guêpes*, de *Lysistrate* et surtout *de la Paix* (4) mirent le comble à la gloire de Florent ; ses commentaires en effet, véritable mine inépuisable, indiquent

(1) « Andromacha Euripidœa tragaedia cum notatis ad ipsam græcam fabulam. » Lugduni Batavorum, 1594.

(2) « Cyclops Euripidis latinitate donata. » Genève, 1607.

(3) « Euripidœam Cyclopem latine olim à clarissimo viro patre tuo versam et nudius septimus mihi a te communicatam, eruditissime Christiane, magna cum voluptate ut omnia illius legi. »

(4) « Q. S. Flor. Christiani Aristophanis Irenam vel Pacem commentaria et glossemata, ubi aliquot veterum grammaticorum aliorumque auctorum loci aut correcti aut animadversi, cum latina grœci dramatis interpretatione latinorum comicorum stylum imitata et eodem genere versuum cum græcis conscripta. » Lutetiæ, 1589.

une connaissance approfondie et raisonnée de tous les chefs-d'œuvre de l'antiquité dont les textes sont apportés sans cesse pour éclaircir un endroit obscur ou prouver le sens du traducteur. Ces remarques durent coûter un labeur immense. Aussi « l'abbé de Saint-Léger dit que Florent Chrestien, grand-oncle de l'abbé de Canage, avait rempli un tonneau de corrections et de remarques sur les auteurs grecs, écrites sur de petites bandes de papier, que Canage enfant ayant découvert le tonneau dans le coin d'un cabinet s'amusa avec ses frères à brûler, à déchiqueter, à faire voler ces morceaux de papier, de sorte que le tonneau devint bientôt vide (1). ». Cette espiéglerie dont il riait encore à quatre-vingts ans causa une perte irréparable, parce que l'on aurait pu y trouver toutes ces versions que nous avons signalées plus haut, que son fils Claude devait publier et qui sont à jamais perdues (2).

Florent Chrestien mourut en 1596 : tous les savants de l'époque vantèrent à l'envi ses connaissances et son affabilité. Nous ne pouvons ni ne voulons citer tous ses éloges. Déja Ronsard, dans sa *Franciade*, le comparait aux Scaliger, aux Dorat, aux Pimpon : Isaac Casaubon lui écrivait : « J'ai reçu il y a peu de jours, homme très-docte, des notes sur Athénée que m'apporta l'illustre Servinus, et comme j'y trouvais votre nom plus d'une fois, je saisis avec joie l'occasion de vous écrire et de lier amitié avec vous, si vous y consentez. En effet depuis le premier instant où la passion des lettres grecques s'est emparée de moi, je n'ai pas cessé de vous aimer aussi, de surveiller vos œuvres et de vous admirer. Je connaissais votre excel-

(1) *Biographie universelle,* art. *Canage.*

(2) Nous n'avons pu voir tous les ouvrages grecs de Florent, dont quelques-uns sont des curiosités bibliographiques.

lence dans la pratique des choses dont l'ambition me dévorait moi-même. Rejeton sacré des Muses, que je regrette de n'avoir pu jusqu'ici vous voir ! Puissé-je vous rencontrer un jour ! En attendant cet heureux instant que je hâte de mes vœux, je vous remercie de vos savantes notes, tout en regrettant que la distance qui nous sépare ne nous permette pas d'unir nos travaux et nos études. Adieu, fleurissez longtemps, chantre des Muses (1). »

Ce pieux désir méritait d'être réalisé ; il ne le fut jamais. Après la mort de Florent, le même Casaubon écrivait à Claude Chrestien, son fils : « La principale gloire de votre père est dans l'imitation des anciens et dans ses traductions : car tout ce qu'il a traduit du grec en latin et du latin en grec le rend à mes yeux si excellent que je ne sais vraiment ce que je dois admirer le plus en lui, ou son génie élevé et comparable aux anciens, ou sa parfaite connaissance des deux langues (2). »

Ce double témoignage que nous avons cru devoir citer est le plus bel éloge de Florent Chrestien : car le gendre de Henri Estienne et son émule dans la science des

(1) « ... à quo primum Graecarum litterarum amore sum captus, te quoque amare, observare et mirari nunquam desii. Noram enim te quàm illarum rerum cognitione excellas, quarum cupidine totus ipse ardebam. Μουσαων ἱέρον ἔρνος. Vive, flore diù, μουσαων ἀωδε (1596). » Epistol. 154. — *Hagœcomitis*, 1638.

(2) « Quæ præcipua laus in hoc genere scriptionis merito censetur antiquorum sine affectatione... æmulatio : ea laude sic excellunt quæcumque vel de latinis græca, vel latina de græcis ὁ μακαρίτης pater tuus fecit, ut præcelsum et veteribus comparandum ejus ingenium, an absolutam utriusque linguæ notitiam prius admirer haud facile statuam. » Paris, 1605.

Pour bien apprécier la science de Casaubon, il faut lire les pages éloquentes de M. Egger, dans ses *Leçons sur l'Hellénisme*, et le *Triumvirat littéraire au XVIe siècle : J. Lipse, J. Scaliger et J. Casaubon*, par Ch. Nisard, 1852.

langues classiques savait distinguer le véritable érudit ; il admirait dans Florent cet art heureux de conférer entre eux les manuscrits des anciens auteurs pour en retrouver la leçon originale sous les altérations nombreuses qui l'ont souvent défigurée : notre Orléanais donna le premier l'exemple de ces commentaires abondants et nourris qui, tout en éclairant les textes antiques, nous aident à en apprécier les qualités et à en discerner les défauts.

Au milieu de ce concert unanime de louanges, une chose nous étonne : c'est que l'éminent auteur de l'*Hellénisme* en France n'ait pas même prononcé le nom de Florent. Faut-il attribuer ce silence à un oubli ? Nous aimons mieux croire que, des ouvrages de ce grand homme qui sont devenus fort rares, aucun ne sera tombé entre ses mains. D'ailleurs les traductions de Florent, quoique savantes, n'eurent pas, il est vrai, une grande influence dans le développement de la langue et de la littérature française, but unique que se proposait M. Egger.

Mais cette science si remarquable que nous avons admirée et qui nous a retenu peut-être un peu trop longtemps dans Florent ne devait pas périr avec lui : la famille des Chrestien ressemblait à celle des Estienne, elle ne pouvait mourir. Aussi avons-nous encore à nommer le fils de Florent, qui entretint avec les savants de l'époque une importante correspondance et qui s'acquit dans les lettres grecques une grande réputation, bien qu'il n'ait jamais rien publié. Il naquit le premier février 1568 (1). Nous possédons à ce sujet un témoignage que nous croyons devoir signaler.

(1) Jean Chrestien avait épousé Madeleine Bérault, et Guillaume, Marie Bourdonnois. Florent se maria le 24 août 1565 avec Anne du Boys, fille de Jean, contrôleur des deniers communs. (Note de M. Doinel.)

Tout le monde sait qu'Orléans eut, durant le moyen âge, le privilège de voir groupés autour de ses illustres professeurs un grand nombre de jeunes gens, divisés par nations dont la plus célèbre fut celle des Allemands. Le procurateur rédigeait une sorte de bulletin historique destiné à l'instruction des étudiants. Or, à la date fixée ci-dessus, on lit dans le registre de la nation germanique : « Un enfant mâle, étant né à Florent Chrestien, en ce temps très excellent poète français, latin et grec, qui avait été porte-étendard dans cette guerre civile, fut présenté au baptême, suivi de trois tambours et d'une compagnie de soldats faisant éclater des bombardes qui retentissaient avec le plus grand bruit (1). »

Claude n'avait que seize ans, lorsque son père lui dédia sa version des *Quatroins de Pibrac,* et bientôt il devint l'ami de tous les savants qui le consultaient pour avoir les notes laissées par Florent.

Telle fut cette noble famille des Chrestien, qui nous montre qu'à cette époque la science se perpétuait de génération en génération, comme nous le verrons encore par la suite de ce mémoire.

(1) « Florentis Christiani, poete gallici, græci et latini hoc tempore excellentissimi, qui et ipse hoc bello civili signifer fuit, infans masculus recens natus cum tribus tympanis et cohorte una militum bombardas certatim displodentium infantemque ad concionem deducentium ad baptismum fuit deductus. » *Registre allemand*, p. 137.

CHAPITRE IX

Traducteurs du XVI[e] siècle. — Claude Boitet. — Lambert Daneau.

On nous pardonnera de nous être arrêté quelque temps sur Guillaume, Florent et Claude Chrestien, parce qu'ils personnifient dans notre pays la science de l'interprétation et sont pour nous le résumé de cet amour immense dont étaient possédés tous les savants pour les lettres, suivant l'expression de Casaubon. D'ailleurs, nous avons déjà cité bon nombre d'érudits Orléanais, pleinement versés dans l'étude de la langue grecque, et nos collèges semblaient inépuisables : de leur sein fécond sortaient chaque jour comme d'une ruche de nouveaux hellénistes qui, après y avoir puisé les premiers enseignements de la langue des Grecs, allaient ensuite à Paris se perfectionner sous la direction des grands maîtres. Aussi pour être impartial, devrions-nous citer tous les Orléanais célèbres à cette époque ; mais nous ne le pouvons pas. Contentons-nous de prononcer encore les noms des personnages les plus connus.

Orléans fut véritablement dans ce temps la ville des lettres, la ville des antiques souvenirs. Quelle autre en effet vit un de ses évêques porter comme Christophe de Brilhac le titre d'évêque de Troie (1) ?

(1) L'Orléanais était alors un véritable marché d'anciens manuscrits dont la célébrité avait franchi les limites de la France. Témoin les recommandations contenues dans une lettre d'Isaac Vossius à Nicolas Heinsius du 26 novembre 1645 : « Si vous allez à Orléans,

Carrion de Bruges, éditeur de Salluste, se rendit à Orléans, au collège de Sainte-Colombe, pour vérifier des documents qu'il chercha vainement ailleurs (1). Les manuscrits de Fleury avaient l'heureux privilège d'attirer encore et de fasciner les intelligences. Quintilien et Phèdre étaient exhumés de la fameuse bibliothèque, tandis que les leçons et les variantes précieuses qu'elle fournissait ornaient les éditions des savants qui puisaient tous à pleines mains : ce qu'il est facile de constater, en lisant un ouvrage qnelconque de cette époque traitant de littérature et d'interprétation.

Fleury était mort, et son influence extérieure semblait avoir été anéantie le jour où la persécution religieuse dispersa ses richesses : mais, par la permission divine, depuis le moment où les manuscrits quittèrent la Tour de la Librairie, le nom de Fleury ne cessa de courir de bouche en bouche. Le coup qui paraissait devoir l'abattre releva le monastère, et son influence littéraire renaissait plus éclatante et plus durable qu'au Xe siècle. A la gloire stérile qu'il recueillit alors et dont furent cause les malheurs des temps, Fleury joignait au XVIe siècle un honneur immortel que nous oublions trop de nos jours. L'Allemagne, moins oublieuse que la France du XIXe siècle, ne prononce

informez-vous, je vous prie, d'une dame noble qui demeure à environ dix ou douze lieues de la ville sur la route de Bourges. Elle a beaucoup de manuscrits qu'elle vendrait à bon marché. Plusieurs en avaient été pris par un libraire qui me les a vendus et, comme je lui demandais les autres, il me répondit que, cette dame venant de perdre son fils, il n'avait pu traiter avec elle. Ce libraire habite au coin d'une place sur laquelle demeurent les autres libraires d'Orléans. » Burman, *Sylloges Epistolarum*, III, 563. Cf. *la bibliothèque de l'École des chartes*, XXXVII, 1876.

(1) Ce savant consulta le manuscrit Flor. 229 qui renferme les œuvres de Salluste.



jamais le nom de Fleury sans respect, et plus d'un savant consulte encore avec fruit les richesses littéraires réunies à Berne et fournies par le monastère de Saint-Benoît-sur-Loire. Sans lui, nous n'admirerions presque aucun des chefs-d'œuvre de l'antiquité, et il n'est pas un de nos livres classiques latins qui ne remonte à cette source toujours pure. C'est ainsi que ces moines nous ont transmis la science du beau, et nous n'osons prononcer le nom du monastère qui dirigeait leurs travaux, ce nom qu'ont ennobli neuf siècles de gloire, ce nom sorti pur et intact de la cruelle épreuve que lui avaient imposée les guerres civiles et religieuses. Puissent ces lignes raviver son souvenir et rappeler aux cœurs généreux ce que fut Fleury et ce qu'il est encore.

Ce monastère triomphait donc au milieu des tristesses de sa chute par ses manuscrits et par P. Daniel, l'auteur involontaire peut-être de cette diffusion de lumières bénédictines : car, maître de tant d'épaves recueillies au hasard, il n'en profita que pour publier le *Querolus* (1) et couvrir de notes marginales certains écrits comme *Aristote* et les *Oracula sybillina graeca* (2).

Il en est ainsi de beaucoup d'autres hellénistes dont il ne nous reste presque rien. Le titre seul de leurs ouvrages a survécu, et si la science plus éclairée de nos jours a, non sans raison, laissé dans l'oubli bien des œuvres qui

(1) Ce *Querolus* est une imitation de l'*Aulularia* de Plaute, composée on ne sait par qui ni à quelle époque, mais peut-être par Axius Paulus, ami d'Ausone, qui florissait au IVe siècle. *La Biographie universelle* (*art. Daniel*) dit que Vital, de Blois, réédita le *Querolus :* on a voulu dire qu'il l'abrégea. Cf. *Hommes illustres de l'Orléanais*, I, p. 180.

(2) Ces notes se trouvent à Berne, parmi les livres imprimés : R, 106 ; G 129 avec cette note : σὺν διαφόροις ἐξ ἀντιγράφου πάνυ παλαιοῦ.

ont cependant demandé quelques labeurs et qui n'ont pas nui dans l'admirable concert des hommes appelés à régénérer la langue française et à développer le goût du beau par l'étude approfondie de la littérature grecque, il est de notre devoir de publier ces inconnus et de dire au moins leurs noms.

Germain Audebert, si célèbre par ses poèmes latins sur Venise, Rome et Naples, n'oublia pas la langue grecque et fit quelques vers estimés de ses contemporains. Son fils Nicolas marcha sur ses traces, et laissa plusieurs pièces en vers grecs.

Jacques Guillemeau, savant élève d'Ambroise Paré, médecin de Charles IX, de Henri III et de Henri IV, continua les nobles traditions de Guillaume Chrestien et cultiva avec beaucoup de succès les langues savantes : il puisa dans Hippocrate, Celse et Gallien, les principes qui le dirigèrent dans son enseignement et dans ses opérations chirurgicales.

Louis de Villereau traduisit en grec le *Catéchisme* de Charles du Moulin.

J. de Louveau mit en français les *Amours* d'*Isménius* (1).

Pierre de Montdoré, dont nous avons admiré la riche bibliothèque et le goût particulier pour les sciences exactes, nous a donné une traduction du deuxième livre d'Euclide (2).

Charles Brachet, ami intime de Longueil, sortait d'une

(1) Les *Amours d'Ismenius*, composez par le philosophe EUSTATIUS, traduicts de grec en françoys par J. de Louveau. Lyon, Guill. Rouille, 1559, petit in-8° très rare.

(2) Les mathématiques étaient enseignées à Orléans. Cf. le Cosmolabe ou instrument universel concernant toutes observations qui se peuvent faire par les sciences mathématiques de l'invention de Jacques Besson, professeur desdites sciences en la ville d'Orléans. Paris, G. de Roville, 1567, in-4° avec figures.

famille illustrée par sa science ; sa piété le fit mettre au nombre des chantres de Saint-Aignan (1).

Cette dignité ne l'empêcha pas de se livrer à l'étude de la langue grecque : et même il enseigna publiquement à Paris, comme semble l'indiquer une traduction de Lucien, qu'il dédia à François Deloynes (2).

Agnan des Comtes de la Clémendière avait été un des plus fidèles et des plus dociles élèves de M. Wolmar : voulant se perfectionner dans la langue dont il avait apprécié les beautés sous son docte professeur, il se rendit en Allemagne, où son savoir lui acquit une juste réputation. Devenu curé de Sainte-Catherine, à Orléans, Agnan se vit en butte à toutes sortes de persécutions excitées par les liaisons intimes qu'il avait nouées avec des savants de la religion réformée.

François Bérauld, fils de Nicolas Bérauld, ayant embrassé les opinions nouvelles, fut obligé de quitter la France et de s'enfuir en Suisse. Ses connaissances en grec le distinguèrent bientôt et il enseigna publiquement à Lau-

(1) « Longolii Epistol. lib. III. » — Ch. Brachet eut pour père Fr. Brachet et pour mère F. Ruzé, sœur d'Arnoult Ruzé, professeur à l'Université d'Orléans. Deux membres de sa famille appelés Nicolas furent chanoines de Saint-Aignan en 1474 et en 1507 et sur les lettres de provision du dernier Nicolas se trouve cet éloge : « Dilecto nostro N. Brachet viro scientiæ, circumspectionis et famæ. Cf. Hubert, Antiquitez de Saint-Aignan. » M. de Molandon a publié dans le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. VII, p. 287, une curieuse notice sur les Brachet.

(2) « Luciani Dialogi deorum quibus et duo nunc primum additi qui luxato ordine antea fuerant impressi, marini, inferni : gr. qui librum sub impressoria incude recognovit et Lutetiæ Parisiorum publicè interpretàturus est Carolus Brachetus Aurelianensis. Paris apud Gilles de Gourmont. » Tel est le titre que « Mattaire, *Annales Typographici* (Hagæ Comitis, 1719-1725), II, 599, » à la note, donne de ce livre rare contenant une épître de Ch. Brachet.

sanne, à Genève, à Montbéliard et à Montargis, où il devint principal, comme l'indique une lettre de Jean Mallot, ministre de l'amiral de Châtillon, écrite en 1571. On voulut même le charger du collège de la Rochelle : mais il ne paraît pas qu'il ait accepté cette place. Henri Estienne apprécia son talent, car il le choisit pour traduire les deux livres d'Oppien, contenant les guerres d'Espagne et celles d'Annibal (1). Dans un acte de 1561, Fr. Bérauld est qualifié de lecteur public en lettres grecques et quatre ans après on le nomme « professeur publiq ès-lectres grecques. » (*Notes sur les deux Bérauld*, par M. Doinel, *Bulletin de la Société arch. de l'Orléanais*, t. VII, p. 242.)

Nous ne voudrions pas grossir cette liste déjà longue, et cependant nous ne pouvons taire encore quelques noms. C'est ainsi que Jacques Bongars se présente à nous, non seulement comme l'historien des *Gesta Dei per Francos*, mais encore comme un savant de premier ordre : on a tout dit sur ce grand homme mieux connu de nos voisins que de ses compatriotes (2) : sa noble figure éclaire nos humbles recherches de l'auréole de sa science et de ses connaissances étendues.

Fort heureusement, il n'en est pas de même du premier traducteur de l'*Odyssée*.

Claude Boitet de Franville, né à Beaugency en 1570, vint de bonne heure étudier à Orléans le droit et la langue grecque. Avocat au parlement de Paris, il passait ses loisirs au milieu des chants d'Homère, et à quarante-neuf ans, il fit une *Histoire de la guerre de Troie* qui prouve dans l'auteur une certaine connaissance de la langue

(1) *Singularitez historiques et littéraires*, III.

(2) Nous ne pouvons rien ajouter à l'importante étude de Hagen, sur *Jacobus Bongarsius*.

grecque, car tous les documents sont tirés des poètes grecs, et en particulier de Quintus de Smyrne.

Non content de ces recherches savantes et plein d'enthousiasme pour les poésies d'Homère, Boitet essaya de traduire l'*Odyssée*. Sa version, venue un siècle après celle de l'avocat Samxon, n'est souvent « qu'une paraphrase ridicule, qui a dû être faite sur le grec, si l'on en juge par le grand nombre de contre-sens que l'auteur n'eût pas trouvés dans les traductions latines : elle fut dédiée au cardinal de la Rochefoucault, évêque de Senlis, avec des formules d'une puérile emphase (1). »

Ces renseignements, que nous empruntons à M. Egger, parce que nous n'avons pu nous procurer l'ouvrage de Boitet, doivent être éclaircis par une citation : on y verra, dit le même savant, combien de voiles cachaient encore les beautés d'Homère aux yeux de nos littérateurs français, dans le temps même où vieillissait Malherbe et où Corneille allait paraître.

« Telemache, de son costé, fut conduit en son lit de parade dressé au lieu le plus éminent de la basse salle par Euryclée, natifve de Pise, laquelle avoit esté achetée par Ulysse estant encore jeune fille, le prix de vingt bœufs, et qui depuis avait toujours demeuré avec Télémache, qui la chérissait et la caressait en la maison, comme si elle eust esté sa propre femme avec tout honneur néantmoins, et sans qu'il se fust jamais rien passé entre eux qui préjudiciât à la chasteté ny à sa réputation. Elle donc, tenant entre ses mains des flambeaux ardents, luy éclaira le chemin pour s'aller coucher, et s'estant déspouillé d'une chemisette belle et délicate qu'il avait sur le dos, il se mit dans son lit, la servante tira les custodes, et ayant tiré

(1) L'*Hellénisme*, I, p. 192.

après elle la porte qu'elle accrocha avec un verrouil d'or, elle le laissa tout seulet en son repos, couvert d'une belle mante et couverture tissue d'une fine laine; parmy le repos que prenoit le corps de Télémache, son esprit ne demeurait pas oisif toute la nuict, mais travaillant sans cesse sur ce qu'il avoit à faire, délibéroit en lui-même du long voyage qu'il avoit à entreprendre, afin d'exécuter les commandements de Minerve. »

Si cette version (1) est sans mérite et ne prouve pas dans Boitet une science consommée, du moins nous aimons à croire que Henri Estienne ne lui eût jamais fait le reproche qu'il adressait à plusieurs autres personnages de son temps de ne traduire les auteurs grecs que d'après les versions latines.

L'année même de sa mort, qui arriva en 1625, Boitet, publia une nouvelle traduction, celle des *Dionysiaques* de Nonnos (2). De nos jours même cette version a beaucoup de valeur et est recherchée des amateurs, parce qu'elle est la seule qui ait été faite de cet ouvrage jusqu'en 1855 (3).

Poète de la même école qu'Homère, Hésiode devait

(1) *Odyssée*, A. v. 426. — L'*Odyssée* d'Homère traduict de grec en françoys, 1619, in-8°. A la suite se trouve l'*Histoire de la prise de Troie*, recueillie de plusieurs poètes grecs.

(2) Les *Dionysiaques* ou *Les voyages, les Amours et les conquestes de Bacchus aux Indes,* traduict du grec de Nonnus. Paris, 1625.

(3) Le comte de Marcellus qui le premier traduisit convenablement *Nonnos*, parle ainsi de l'ouvrage de Boitet : « Ce qui me choque le plus dans son interprétation, c'est le trivial et le burlesque revenant sans cesse sous sa plume et ce langage du commencement du règne de Louis XIII qui a perdu la naïveté d'Amyot dans ses traductions grecques et n'a pas encore gagné la précision et la clarté de Boileau, l'interprète de Longin. » *Les Dionysiaques* ou *Bacchus*, introduction, p. 105. Paris, 1855.

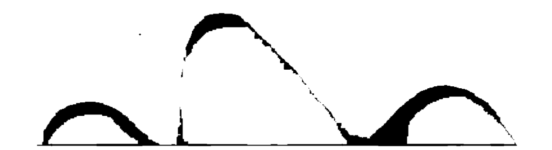
aussi être traduit, et ce fut encore un enfant de Beaugency qui nous donna cet ouvrage en vers alexandrins. Lambert Daneau (1), issu d'une famille alliée aux illustres maisons des Compaing et des Masson, est compté au nombre des savants qui font le plus d'honneur au parti calviniste. En effet, ses biographes nous parlent bien de quarante-trois traités qu'il publia et d'une *Géographie poétique* assez curieuse ; mais aucun n'a vu en lui l'homme érudit, et cependant sa *Phisique françoise* eut quatre éditions successives et Tycho Brahé la cite avec éloge (2). Cet ouvrage prouve que Daneau avait étudié sérieusement le grec à Orléans, où il fut envoyé par ses oncles, et à Paris sous le savant Turnèbe (3).

Ce n'est pas d'ailleurs l'unique témoignage : mais laissant de côté ses *Aphorismes politiques*, nous abordons aussitôt la version des *Œuvres et des Jours*. Elle n'est guère, à proprement parler, qu'un mot à mot servile et souvent incorrect ; mais le poème d'Hésiode n'a pas tous les charmes de l'*Odyssée*, les difficultés du sujet augmentent le mérite du traducteur qu'on lit encore avec un certain plaisir à cause même de la lutte continuelle du vers alexandrin avec le vers grec. Nous ne pouvons nous empêcher

(1) M. Paul DE FELICE vient de publier sur cet homme un ouvrage très intéressant qui a pour titre : *Lambert Daneau, pasteur et professeur en théologie*, 1530-1593 ; sa vie, ses ouvrages, ses lettres inédites. Orléans, Herluison, 1882.

(2) *La phisique françoise* comprenant treize livres ou traitez à sçavoir : un d'Aristote, onze de S. Basile et un de Damascène, le discours des choses naturelles tant cellestes que terrestres, selon que les philosophes les ont décrites et les plus anciens pères et docteurs les ont puis après considérées et mieux rapportées à leur vrai but, traduite de grec en françois par L. DANEAU. Genève, Eust. Vignon, 1581.

(3) « Ego etiam Turnebum, si auderem, nam etiam in græcis præceptor fuit. » (Bibl. Bern., cod. 141, 98.)



de citer un passage qui nous montrera mieux le talent de Daneau.

..... Perse, toutes fois mets en ton cœur mon dire,
A justice obéis et du tout te retire :
Car le Saturnien a ordonné à part
Aux humains une loi, une autre d'autre part,
Aux poissons de la mer, aux bêtes, aux volailles,
Qui est de se manger l'un l'autre les entrailles;
D'autant qu'il n'y a point en aucune saison
Entre ces animaux de justice et raison.
Mais entre les humains justice est ordonnée,
Laquelle vaut trop mieux qu'autre chose donnée.
Que si quelque savant la veut publiquement
Enseigner, le haut dieu l'honore richement.
Qui porte sciemment jurant faux témoignage
Cestuy laissant le droit se fait un grand dommage :
On voit décroître l'heur de sa prospérité.
Du fidèle au rebours croit la félicité,
Et le lignage et l'heur, qui garde son serment.
Perse fol, je te fais ce bel enseignement,
C'est qu'il est fort aisé et de faire et de suivre
Une malice, à qui malice veut ensuivre.
Le chemin pour l'avoir est court et tôt appris;
Mais autre est le sentier de la vertu de prix,
Car les dieux immortels ont mis travail et peine
Au devant du chemin qui, heureux, nous y meine.
Le chemin est bien long, malaisé, raboteux,
Dès le commencement jusqu'au sommet hideux;
Mais, puis après se voit et plaisant et aisé
Qui du commencement sembloit si mal aisé (1). »

Ces vers, assurément, sont bien tournés ; les mots sont choisis et propres au sujet; la phrase seule est quelquefois embarrassée. Nous nous étonnons que Dom Gérou et l'abbé Pataud aient oublié cette traduction pour ne nous citer que le *Dialogue en latin sur les sortilèges et les sorciers*, *le Traité de l'Antechrist et le Traité des Danses*, comme si ce ministre protestant, élève et ami d'Anne

(1) Les trois livres d'Hésiode, appelés les *Œuvres et les Jours*, traduicts de grec en françois, par Lambert Daneau. — Dediez à la royne de Navarre. Pour Antoine Chuppin, 1571, in-8°.

Dubourg, professeur de droit public à l'Université de Leyde, ne se fût pas rendu plus célèbre par ses ouvrages traduits du grec.

Nous sommes heureux d'avoir relevé le nom de Lambert Daneau en montrant un ami éclairé des études grecques, un admirateur d'Aristote comme de saint Basile, de saint Jean Damascène comme d'Hésiode. Quant à nous, nous eussions désiré pour ses ouvrages que, selon Régnier dans sa satyre à Moslin

> ... ils soient imprimés des mains de Patisson.

Cet homme, Orléanais de naissance, était un imprimeur fort savant, au rapport de Scévola de Sainte-Marthe, de Scaliger et des personnages les plus illustres de cette époque, dont les témoignages se trouvent confirmés par les paroles suivantes de Lacroix du Maine : « Mamert Patisson, homme fort docte en grec, en latin et en français aussi : en quoi il est à louer fort grandement pour le profit qu'il fait au public touchant les beaux livres qu'il imprime tous les jours, en quoi aussi il ne dégénère de Messieurs les Estienne. »



CHAPITRE X

Le théâtre.

Nous venons de parcourir un long espace de temps; les études grecques dans notre pays ont été marquées surtout par un siècle remarquable, les efforts de Gentien Hervet, de Bérauld, de Pyrrhus Dangleberme nous ont surpris après les travaux faibles, mais du moins utiles, du moyen âge. Toutes ces traductions d'auteurs grecs, de poëtes principalement devaient amener une réforme non seulement dans le langage, ce qui était un pas immense, mais encore dans le théâtre.

Il y avait eu en France, du XIVe siécle à la première moitié du XVIe, une enfance et une jeunesse de l'esprit dramatique. Sortis de la foule, écrivant pour la foule, sans maîtres et sans règles, les auteurs de mystères, de sotties, de farces ou de moralités n'avaient connu, à vrai dire, ni l'art des proportions, ni l'art du style. Tout chez eux était livré aux hasards d'une improvisation facile parfois, heureuse le plus souvent, mais incapable de rien produire que pour le plaisir du moment et selon le goût d'un auditoire illettré. Quand reparut devant les esprits sérieux la grande image de l'antiquité classique, quand d'estimables traductions eurent fait connaître quelques chefs-d'œuvre de Sophocle, d'Euripide et d'Aristophane, on sentit vivement ce qui restait à faire, ou plutôt ce qu'il fallait commencer à faire pour atteindre ces sublimes hauteurs.



Nous l'avons déjà vu, Fleury possédait au XIIIe siècle un petit répertoire tragique, imitant les premiers essais de la Grèce. Les moines ne connaissaient pas les préceptes d'Aristote, mais ils comprenaient qu'il ne suffisait pas de raconter une action sérieuse pour charmer les nombreux spectateurs, et qu'il n'y avait point de véritable drame qui ne renfermât spectacle, mœurs, fables, paroles, mélopée et pensées. Et laissant ces tragédies, aussi bien que les mystères composés par les régents de notre Université, nous arrivons à l'année 1561, si célèbre dans les fastes tragiques de l'Orléanais, qui vit pour la première fois un de ses enfants composer une tragédie en vers avec chœurs à l'exemple des Grecs. Cette pièce était *Daire*; l'auteur, Jacques de la Taille.

Le retour violent du XVIe siècle vers le passé ne pouvait manquer d'entraîner aussi le théâtre. Les poètes de la renaissance entreprirent de fonder un autre système de composition dramatique que les mystères. En ce genre comme dans les autres, les traductions précédèrent les imitations et les provoquèrent.

Jacques de la Taille, né à Bondaroy, près de Pithiviers, après avoir étudié à Orléans, s'en alla à Paris « ouïr ce grand lecteur en grec, Jean Dorat : il monstra un entendement si subtil, delicat et tellement aiguisé, qu'il comprenoit facillement les autheurs grecs et latins, non seulement les mots, langue et l'écorce, mais l'art, le sens et la moelle. » Son ardeur pour le travail fut si grande que, sa vue s'affaiblissant considérablement, on craignit pour lui le sort d'Homère. Il mourut à vingt ans, ayant déjà la gravité de Ronsard, la facilité de Dubellay et la promptitude de Jodelle.

Son frère lui prodigua les éloges dans son épitaphe :

Pour avoir introduit le cothurne nouveau
Et premier enrichi la scène des François
Pour avoir exprimé la magnifique voix
De Sophocle et pillé tout ce qu'il a de beau.

Ce jeune homme, destiné par sa science à un avenir brillant, n'avait que dix-huit ans lorsqu'il composa sa première tragédie, suivie bientôt d'une seconde, nommée *Alexandre*. Cette dernière est tout en vers alexandrins, et, comme *Daire*, sans l'alternative régulière des rimes masculines et féminines.

Dans ces tragédies, nulle invention pour les caractères, les situations et la conduite de la pièce ; une reproduction scrupuleuse, une contrefaçon parfaite des formes grecques ; l'action simple, les personnages peu nombreux ; des actes fort courts, composés d'une ou de deux scènes entremêlées de chœurs ; la poésie lyrique des chœurs bien supérieure à celle du dialogue ; les unités de temps et de lieu observées moins en vue de l'art que par un effet de l'imitation ; un style qui vise à la noblesse, à la gravité et qui ne la manque guère que parce que la langue elle-même lui fait défaut ; jamais de ces bévues géographiques et historiques, si communes chez les premiers auteurs dramatiques des nations modernes ; en un mot, le calque absolu d'une tragédie de Sophocle ou d'Euripide. Mais il ne faut pas aller plus loin, ni comparer Jacques de la Taille à Sophocle et à Euripide, ni même à nos poètes français : c'était simplement un écolier jeune, studieux et enthousiaste de l'antiquité grecque, qu'il goûtait peut-être plus qu'aucun autre.

Quoi qu'il en soit, ces essais, bien que faibles, promettaient sans doute, car on y trouve de fort beaux vers. Il y a surtout une licence singulière dont aucune autre pièce

ne fournit d'exemple, mais qui peint la vérité dans tout ce qu'elle a de plus réel.

Polystrate raconte la mort de Darius :

« J'étais là, dit-il, immobile et muet,

> Quand lui soufflant sa vie et sanglottant sa mort,
> Et par force arrestant son âme sur le bord
> De ses lèvres, rendit cette mourante voix :
> « O Alexandre ! adieu ! quelque part que tu sois,
> « Ma mère et mes enfants aye en recommanda... (tion). »
> Il ne pust achever, car la mort l'en garda. »

La tragédie d'*Alexandre* fut dédiée à Henry de Bourbon, roi de Navarre.

Jacques de la Taille avait un frère plus âgé que lui, qui eut aussi une carrière plus longue ; il se nommait Jean. La parfaite connaissance de l'antiquité, qu'il étudia dans les tragiques grecs, lui fit deviner pour ainsi dire les règles qu'avait formulées le Stagirite ; car on peut affirmer qu'Aristote avec sa *Poétique* était à peu près inconnu. Le texte grec de ses œuvres publié en 1503 ne fut commenté qu'en 1548, par Robortelli, en 1550 par Madius et Lombardus, par Vettori en 1560, et en 1570 par Castelvetro.

Or, c'est en l'année 1562 que Jean publia *Saül le furieux*, pièce prise de la Bible et faite selon l'art et la mode des anciens tragiques, et précédée d'une préface intitulée *De l'art de la Tragédie*. Ce que nous dit l'auteur dans cet opuscule n'a pas sans doute la précision d'Aristote et ne donne pas cette belle définition de la Tragédie que fournit le chapitre sixième de la *Poétique* : « La Tragédie est l'imitation de quelque action sérieuse, complète, ayant une certaine étendue, par un discours orné, dont les ornements ne se trouvent pas tous ensemble dans chaque partie, sous forme dramatique et non pas narrative, employant la terreur et la pitié pour purger les passions de ce genre ;

il y a dans toute tragédie nécessairement six éléments auxquels se rapportent ses qualités ou ses défauts : ce sont la fable, les mœurs, les paroles, les pensées, le spectacle et la mélopée, et il n'y a rien au delà. »

Voici maintenant ce que dit Jean de la Taille: « La tragédie est une espèce et un genre de poésie non vulgaire, mais autant élégant, beau et excellent qu'il est possible. Son vray subjet ne traite que de piteuses ruines des grands seigneurs, que des circonstances de fortune, que bannissements, guerres, pestes, famines, captivités, exécrables cruautez des Tyrans... La vraye et seule intention d'une tragédie est d'émouvoir et de peindre merveilleusement les affections d'un chacun, car il fault que le subject en soit si pitoyable et poignant de soy qu'estant mesmes en bref et nument dict, engendre en nous quelque passion. Que le subject aussi ne soit de seigneurs extrêmement méchants et que pour leurs crimes horribles ils méritassent punition... Il fault toujours représenter les histoires ou le jeu *en un mesme jour, en un mesme temps et en un mesme lieu.*

« Le principal point d'une tragédie, c'est de la savoir bien disposer, bien bastir et la déduire de sorte qu'il change, transforme, manie et tourne l'esprit des écoutans de çà de là, qu'elle soit bien entrelassée, meslée, entrecouppée, reprise et surtout à la fin rapportée à quelque résolution et but de ce qu'on avait entrepris d'y traicter, qu'elle *ait cinq actes et un chœur.* »

Cette préface, dédiée à Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, renferme donc des préceptes formels qui, on le voit, sont puisés dans l'*Art poétique* d'Horace et dans les drames antiques. Jean les appliqua dans ses tragédies, car, outre Saül, il composa encore *La famine ou les Gabaonites.* Cette dernière pièce offre de beaux détails et des caractères

bien tracés ; on y trouve même plusieurs imitations des drames d'*Hécube* et des *Troyennes*.

La science déployée par Jean de la Taille ne nous intéresse plus guère aujourd'hui ; ses œuvres reposent tranquillement dans l'oubli ; et cependant il était nécessaire de montrer la lutte acharnée des auteurs du XVI[e] siècle pour faire revivre la Grèce dans ce qu'elle a de plus pur et de plus sublime. Nous voyons dans Jean un homme nourri de l'antiquité grecque, appréciateur de ses beautés au point de vouloir les introduire dans le drame français.

Son commerce et sa vie intime avec les grands poètes d'Athènes et de Rome lui inspirèrent quelques innovations dans les vers : pourquoi par exemple n'avoir pas conservé ce rhythme charmant :

Elle est comme la rose franche !

Le premier il écrivit en prose une comédie qui se lit encore, *les Corrivaux* ; il ne dédaigna pas la satyre et, dégoûté du monde et de la cour, il chanta son bonheur dans le *Courtisan retiré*.

O combien plus heureux celui qui solitaire
Ne va point mendiant de ce sot populaire
L'appui ni la faveur, qui paisible s'étant
Retiré de la cour et du monde inconstant,
Ne s'entremêlant point des affaires publiques,
Ne s'assujettissant aux plaisirs tyranniques
D'un seigneur ignorant, et, ne vivant qu'à soi,
Est lui-même sa cour, son seigneur et son roi !

Le drame allait désormais vivre en France suivant les traditions helléniques ; mais, à force de vouloir imiter les anciens, on tenta l'imposible. « Jà les Françoys commençent à monstrer aux Grecs et aux Latins comme ils peuvent bien à mesurer un carme et à adopter en leur langue les pieds et les mesures des grecs et des latins. Nous

avons des carmes mesurés à la forme élégaque; mais il faut atteindre la main souveraine de quelque grand poète, lequel marchant d'un plus grand style passe les traces communes de la vulgaire rimaillerie, et que de plus longue haleine, il chante un juste poème, lequel étant reçu et approuvé sera l'exemplaire pour façonner les règles des pieds, mesures et syllabes. »

Ces idées, quelque bizarres qu'elles paraissent, ont trouvé de nos jours encore des défenseurs.

Notre prosodie compte le nombre des syllabes; celle des anciens en mesurait la quantité, c'est-à-dire la durée du temps nécessaire pour les prononcer : ils appelaient pieds la réunion d'un certain nombre de syllabes brèves ou longues, et le vers contenait un certain nombre de pieds. Tel est le système qu'il s'agissait de faire passer dans notre poésie.

On se demandait si nous n'étions pas capables de produire dans nos vers l'harmonie riche et variée des anciens et beaucoup de savants n'en doutaient nullement. Ramus, dans sa grammaire, recommande cette méthode et regrette qu'elle ne soit pas accueillie du public avec plus de faveur.

Au milieu de cette disposition des esprits, en 1562 et non en 1573 (1), Jacques de la Taille composait une *Dissertation sur la manière de faire les vers comme les Grecs et les Latins*. Ses principes seront lus avec intérêt, puisqu'ils forment pour ainsi dire le programme des réformateurs ; ce traité appartient à l'histoire de nos erreurs. Il faut pardonner à l'illusion de la jeunesse qui ne voyait

(1) M. Egger a été trompé par la date de la publication. Jean de la Taille fit imprimer les œuvres de son frère chez Fr. Morel en 1573; mais Jacques était mort en 1562.

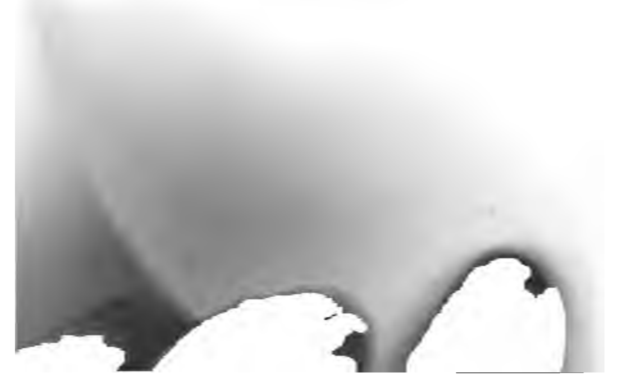
que la Grèce et voulait tout helléniser : ce fut là qu'elle se trompa.

« Le deuil et juste dépit, lecteur, que j'ai eu de voir notre poésie toute souillée et abâtardie par un tas d'esclaves imitateurs qui se sont imprudemment fourrés entre les plus savants d'aujourd'hui m'a tellement dégoûté de notre rime, pour la voir aussi commune aux indoctes qu'aux doctes, et ceux-là autant autorisés en icelle que ceux-ci, que je me suis proposé une nouvelle voie pour aller au Parnasse, non encore frayée que des Grecs et des Latins, et qui pour son industrie et trop plus grande difficulté que celle de la rime sera, comme j'espère, inaccessible à nos rimasseurs d'aujourd'hui, ou s'ils s'en veulent mêler, ils seront contraints de se ronger les ongles et de mettre plus de peine à se limer qu'ils n'ont fait jusques ici. Et combien que de ma part je me fusse tousjours mis à écrire comme les autres en vers rimés jusques à y parfaire des comédies, tragédies et autres œuvres poétiques (1), qui même ont bien cet heur (pour n'en dire autres choses) de plaire aux grands seigneurs et dames de ce temps : combien que par iceux, dis-je, j'eusse possible mérité de n'être pas du tout mis au dernier rang des poètes, si je les voulois mettre en lumière ; toutesfois faisant comme ce grand Romain qui mieux aima n'avoir point de statue à Corinthe que de l'avoir à la foule de tant d'autres capitaines et gendarmes inconnus, j'ai mieux aimé laisser mes livres aux ténèbres où ils sont (si possible je ne me ravise ci-après), que de les voir offusqués (ce qui soit dit sans arrogance) par la multitude de tant d'autres écrivains qui fourmillent en cette Université de

(1) Jacques de la Taille avait encore composé *Athamon*, *Niobé et Procné*, pièces que son frère n'a jamais publiées.

Paris, et qui ne servent d'autre chose que de faire renchérir l'encre et le papier. Quant à ceux qui m'allégueront que notre parler vulgaire n'est pas capable ni propre à recevoir des nombres et des pieds, je leur répondrai, comme a déjà fait le poète angevin, que c'est sottie de croire que telles choses procèdent de la nature des langues plutôt que de la diligence et du labeur de ceux qui s'y veulent employer en quelque langue que ce soit ; et certes, si nos aïeux se fussent meslés aussi bien d'admettre des quantités à nos syllabes comme ils ont fait des rimes, nous ne trouverions pas aujourd'hui cela si étrange qu'il semble à aucuns. Mais qui nous gardera d'en faire autant que les Hébreux qui ont en leur langue, à ce que dit Josèphe, premiers que les Grecs et les Latins, mesuré leurs syllabes et inventé les vers héroïques ? Notre langue vous semble-t-elle plus impropre et rude que la leur ? Quant à ceux qui disent qu'on se doit contenter de la rime, je dis au contraire qu'on ne doit point savoir mauvais gré à celui qui, pour enrichir notre vulgaire, veut user de ce nouveau genre de poésie, auquel j'aimerais mieux être un Achille qu'un Diomède entre les rimeurs, encore que je ne veuille blâmer la rime ni détourner ceux qui ont en icelle commencé quelque grand œuvre. »

On nous pardonnera cette longue citation rendue nécessaire par l'importance du sujet ; car le but que se proposait Jacques de la Taille était de relever à tout prix la poésie française. Il voyait les ignorants et les savants essayer de rimer ; l'amour de la littérature nationale lui inspira l'idée de se distinguer de la foule, en marchant dans un sentier dont les difficultés rebuteraient le plus grand nombre. Pour lui le chemin ordinaire semblait trop battu, la poésie devenait vulgaire. Il voulait la rendre plus scientifique par un moyen qui honore ses conceptions quelque



erronées qu'elles soient, par l'imitation des vers latins et grecs.

« O muse de ma patrie, s'écriait-il, muse de France, toi qui naguère rampais dans la bassesse et l'incurie, toi que méprisaient les tiens eux-mêmes, nous t'avons enfin donné des pieds. Va maintenant et marche avec assurance. Ne vois-tu pas s'ouvrir sous tes pas les plaines spacieuses de la Grèce et de Rome (1) ? »

Jeune enthousiaste, dirions-nous aussi, où t'emportait l'ardeur de ton zèle ! L'amour de la Grèce et de Rome te faisait planer dans des hauteurs inaccessibles aux autres mortels; tu fus un autre Icare, et dans ton tombeau demeurent à jamais ensevelis les rêves dorés de ta jeunesse, car le dédale que tu appelais de tous tes vœux pour donner à la muse de la France des ailes et des pieds ne viendra jamais !

Tels furent Jean et Jacques de la Taille : esprits sérieux, sensés, amis du beau, mais trop épris des charmes de la Grèce. Le génie national resta quelque temps indécis dans sa marche poétique avec Pasquier, Nicolas Rapin, Passerat, Baïf, Th. Sibilet, Joachim du Bellay et beaucoup d'autres : mais enfin la rime l'emporta et dicta ses lois à notre poésie.

Ces deux frères innovèrent en suivant l'inspiration de la Grèce et de Rome : l'un compose des tragédies conformes en tout à celles des anciens et s'efforce même d'imiter leurs vers : l'autre suit le même chemin que son frère pour le drame et en donne les règles, mais il va plus

(1) *Quae modo reptabas humilis, non culta, tuisque*
Spreta, tibi dedimus, Patria Musa, pedes.
I nunc; ecce tibi spatiosos visere campos
Grajugenum tandem Romulidumque datur.
Quin tibi cum pedibus qui det tibi forsitan alas
Queis super astra voles, Daedalus alter erit.

loin : il fait une comédie « au patron, à la mode et au portrait des anciens Grecs et Latins, une comédie, ajoute-t-il, qui vous agréera plus que toutes les farces et moralités qui furent onc jouées en France ; aussi avons-nous grand désir de bannir de ce royaume telles badineries et sottises qui, comme amères espiceries, ne font que corrompre le goût de notre langue. »

C'est donc avec raison que les de la Taille portaient cette fière devise : *In utrumque paratus*. On nous excusera d'avoir tant appuyé sur leurs travaux trop peu connus de nos jours : illustres représentants de la Grèce, ils terminent dignement la série de tous ces hellénistes dont nous avons esquissé timidement les modestes ou savants ouvrages.

Le XVIe siècle à Orléans profita merveilleusement des immenses matériaux qu'avaient amoncelés les âges précédents, et sur ces assises désormais inébranlables, il édifia un temple majestueux où nous allons encore, remplis d'un saint respect et d'une muette admiration, vénérer pour ainsi dire et baiser avec amour les traces de nos ancêtres, travailleurs infatigables qui certes ont bien mérité de la patrie et de leurs humbles descendants.

CHAPITRE XI

Le XVIIe siècle. — Denis Petau. — Gedoin. — Thoinard.

Le XVIIe siècle s'ouvre avec une nouvelle fièvre de science et de recherches qui le caractérise d'une manière tout à fait particulière. Orléans, à cette époque, voit sa

lumière pâlir un peu : c'est le soir d'une belle journée ; après de bruyants ébats, le corps fatigué sent le besoin de se reposer et demande quelques heures de calme. Désormais la Grèce est connue, ses secrets sont dévoilés et mis au grand jour. Que seraient les commentaires sur les livres d'Aristote, comme ceux du jacobin Adam Ferrare d'Orléans au XIVe siècle (1) ? Que nous importent les pâles traductions de l'helléniste Jean de Montliard ? La science n'y trouve rien à admirer, car elle cherche d'autres œuvres bien plus dignes d'être étudiées.

Le souvenir de la Grèce demeurera impérissable dans notre pays, et bien que nous ne puissions plus montrer, comme dans les âges précédents, une longue série de grands hommes, néanmoins Orléans nourrissait encore quelques savants, plus modestes peut-être, mais aussi et par là même plus dignes de sortir de leur obscurité, au point de vue de la culture et de la connaissance du grec. Continuons donc à enregistrer fidèlement les noms de ces Orléanais qui ont aimé la langue grecque et ont acquis dans cette étude une certaine réputation.

Le roi de Pologne ayant envoyé à Paris des ambassadeurs, gens également distingués par leur naissance et leurs lumières, un de leurs premiers soins fut de se rendre au collège des Jésuites, où ils entrèrent en criant : « Nous voulons voir l'illustre Petau. » Celui-ci, qui faisait alors sa leçon de théologie, sortit de la classe avec son portefeuille sous le bras, et répondit à leurs compliments latins avec son éloquence ordinaire.

Ce savant, que son père excitait dans son enfance à se

(1) Ce religieux, que D. Gérou fait naître à Orléans, composa quelques *Commentaires sur les livres des sentences* et la *Métaphysique* d'Aristote. Cf. Echard, Biblioth. dominicaine, I, 686.

mettre en état par sa science de combattre un jour et de terrasser Joseph Scaliger, le géant des Allobroges, naquit à Orléans le 21 août 1583. « Le bonhomme Jérôme Pétau, dit le Père Oudin, quoique marchand, était habile dans les belles lettres et il s'y appliquait beaucoup plus qu'à son négoce : il fixait les muses dans son comptoir, entouré de six garçons et de deux filles qui tous faisaient des vers grecs et latins. »

Mais Denis montra pour l'étude les plus heureuses dispositions, et son père le mit au collège de Sainte-Colombe où enseignait alors Jacques Levasseur (1). Ce professeur qui resta à Orléans jusqu'en 1602, se fit non seulement un mérite d'avoir un tel disciple, mais il devint pour ainsi dire le sien par la suite en le consultant dans ses doutes (2).

Sous ce maître habile, Denis Petau fit de rapides progrès qui ne tardèrent pas à combler les vœux de son père, et après avoir commencé sa philosophie à Orléans, il alla la terminer à Paris et à la fin de son cours il soutint ses thèses en grec. Cette langue lui était plus familière que le français même. Aussi ne sera-t-on pas étonné de voir le grand nombre d'ouvrages qu'il a traduits de grec en latin et de latin en grec. Nous n'examinerons ses écrits que sous ce rapport qui n'a point encore été étudié.

Le plus grand plaisir de Pétau était de se rendre à la Bibliothèque du roi consulter les manuscrits grecs. Bientôt il y rencontra le savant Casaubon qui, plein d'estime pour lui, l'engagea dès lors à donner une traduction de Dion de Synesius (3). Ce premier ouvrage ne fit que confirmer la

(1) « Docebam Aureliis cum plausu et aliquo censu. » Epist. 18.

(2) « Doce doctorem olim tuum. » Cf. D. Gérou, II.

(3) Synesii Dio sive Narratio de Dionis vitæ instituto græce à Synesio facta et latinitate à D. Petavio donata, 1604.

haute opinion qu'on avait de ses talents et de ses connaissances ; l'auteur n'avait que vingt et un ans.

Entré chez les Jésuites, Denis acquit, dit Henri de Valois, une si grande habileté dans la langue grecque qu'on l'aurait dit né à Athènes, tant il avait de délicatesse dans ses expressions et de pureté dans son langage (1). Aussi, quand il eut été fortifié par les longues et difficiles études du noviciat qui perfectionnèrent en lui ce qu'il y avait encore de jeunesse, il publia en 1612 les œuvres de Synésius, évêque de Cyrène, avec des commentaires enrichis de remarques précieuses où l'on peut admirer la variété de ses connaissances, l'heureuse interprétation des Pères et sa parfaite orthodoxie (2).

Les recherches immenses que nécessita cet ouvrage, l'application des grands principes de Casaubon et des autres savants de l'époque, c'est-à-dire la collation des textes différents, ne l'empêchaient pas de professer la rhétorique au collège de la Flèche. Pour encourager ses élèves dans la pratique de cet art si difficile, il ne se contentait pas de leur commenter les discours de Démosthène qui, d'après lui, valait plus que tous les autres ensemble. Dans ses nombreuses visites aux bibliothèques de Paris et des villes dont il connaissait les richesses littéraires, il avait trouvé les ouvrages de Thémistius, cet orateur éloquent que nous avons vu dans les manuscrits de Fleury. Le nom de ce philosophe était connu ; on avait publié quelques-uns de ces discours (3) ; mais le manque de critique dans ces éditions et les mauvaises versions qui en avaient été données,

(1) « Linguæ græcæ singularem sibi peritiam comparavit et græcè quidem adeo expedite loquebatur ut Athenis natum esse diceres. »

(2) Synesii episcopi Cyrenensis opera a D. Petau. Paris, 1622 et 1633.

(3) *Manuel du libraire* au mot *Themistius*.

devaient faire croire que ce Thémistius était bien différent de celui dont saint Grégoire de Nazianze prononçait le nom avec respect et amour.

Lorsque Pétau eut publié seize discours de Thémistius, les savants manifestèrent aussitôt leur admiration, et reconnurent un orateur étonnant, presque digne d'entrer en comparaison avec Homère lui-même. Outre une élégante traduction qui augmente encore le charme, l'éditeur ajouta un dix-septième discours : il n'en avait trouvé que le latin, Pétau le mit en grec et imita le style de Thémistius avec tant de bonheur et de perfection que Casaubon, habile connaisseur, crut à une supercherie, tant était grande la similitude des tournures (1).

L'année suivante, en 1614, il était régent de rhétorique à Reims ; il chanta en vers latins et grecs le sacre du roi Louis XIII. Plein d'une haute estime pour ce prince, Pétau lui avait dédié les discours de Thémistius ; mais voulant lui prouver combien il avait été charmé de sa visite au collège de Reims, il composa son panégyrique en langue grecque : c'est la France parlant à son roi et le félicitant de jouir enfin de la paix depuis si longtemps attendue vainement. Ce poème est suivi d'un autre contenant la réponse du roi à la France. Cette poésie est charmante de douceur et quand on la lit, on croit entendre le vieil Homère. Que ceux qui osent refuser aux vers grecs le rhythme et l'harmonie parcourent cet opuscule de Denis Pétau et ils demeureront convaincus de leur erreur.

La générosité du roi inspira encore au régent de rhétorique bien d'autres vers grecs, et même, disons-le haute-

(1) Themistii Euphradæ orationes XVI græcè et latinè; accessit et XVII quæ latine solum exstat, græcè ab eodem reddita. Flexiæ 1613, Jacques Rezé et venumdantur. Parisiis apud Thomam Blaise, 1617-1618.



ment, quatre pièces en vers hébreux, pleins de la suavité que respirent les psaumes de David, dont l'auteur imite souvent la pensée et emploie les expressions avec un rare bonheur (1).

Ces opuscules grecs, que D. Pétau faisait comme en se jouant ,n'étaient rien cependant ; il méditait des ouvrages bien plus importants. Il venait de publier trois nouveaux discours de l'empereur Julien, et l'abrégé du patriarche Nicéphore, lorsque ses supérieurs l'appelèrent à Paris pour enseigner la théologie, fonction qu'il remplit avec éclat pendant vingt-deux ans.

Mais sa santé s'affaiblissait chaque jour, insensiblement minée par un travail qui n'avait d'autre relâche que la leçon de sa classe : Pétau tomba malade. Heureuse maladie, pourrions-nous dire, car elle nous valut deux poèmes grecs en l'honneur de sainte Geneviève, l'un sur ses louanges, l'autre sur son culte et la vénération que lui portent les hommes de foi (2). Ce chant de reconnaissance que les savants estiment un chef-d'œuvre, fut dédié au pape Urbain VIII. Celui-ci, reconnaissant le talent de ce savant modeste, ne cessait de demander à Pétau des vers grecs et latins ; mais malgré la noble déférence du jésuite pour le souverain Pontife, il préféra travailler à des ouvrages plus sérieux.

A peine rétabli, Pétau entreprit une traduction de saint Épiphane, vaste compilation qui rappelait Gentien Hervet.

(1) Pompa regia Ludovici XIII, latinis et græcis versibus adornata. — Dionysii Petavii Aurelianensis e societate Jesu græca varii generis carmina cum latina interpretatione. Paris, Sébastien Cramoisy, 1641. — Opera poetica latina, græca et hebraica Dionysii Petavii. — Cologne, 1621. — Paris, 1642, 1652.

(2) Genovefa Parisiorum patrona latino græcoque carmine celebrata. Paris, 1638.

En effet, lorsqu'on parcourt les deux énormes in-folio qui la renferment, quand on lit toutes les variantes, les commentaires aussi lucides que savants, les citations continuelles des Pères de l'Église appelés à répandre la lumière sur les difficultés du texte, et l'immense quantité de textes apportés pour soutenir des affirmations qui ne contiennent jamais rien d'arbitraire, on reste confondu d'étonnement en présence d'une science qui n'a jamais été dépassée ni même égalée. Il n'avait que trente-neuf ans (1).

Cependant cette traduction servait de préparation à un autre ouvrage: *la Science des Temps*, suivi bientôt du *Calcul des temps*, publié contre Saumaise et contre Scaliger.

Laissons de côté cette science chronologique, et pourtant oublierions-nous son *Uranologium*, où il apporte avec son érudition accoutumée les sentiments des divers auteurs qui ont parlé de la sphère et des astres, comme Géminus, Achille Tatius, Hipparque, etc. (2)? Pour se délasser de tant de travaux qui nous surprennent à bon droit, il chantait en vers grecs le siège et la prise de la Rochelle, et comme un autre Homère, il décrivait l'immense digue qu'avait jetée Richelieu, devenu pour le poète l'archange saint Michel conduisant ses légions contre Lucifer (3).

Mais ce travailleur infatigable ne connaissait ni trêve ni repos. « L'éternité, disait-il, suffira pour cela. » Il venait

(1) Sancti Patris Epiphanii opera omnia. Cologne, Jérémie Schrey et Henri-Jean Meyer, 1682, sur l'édition de Paris, 1622. Dédié au prince de Furstemberg, évêque de Paderborn, 2 vol. in-folio.

(2) Uranologion, sive systema variorum auctorum qui de sphæra ac sideribus græcè commentati sunt, Genunii, Achillis Tatii, Hipparchi, etc., græcè et latinè, cura D. Petavii, Lutetiæ, 1630, in-folio.

(3) Triumphus Ludovici XIII de Rupella capta versibus latinis et græcis. — De muro quem per medium sinum maris contra Rupellam ducit rex Ludovicus.

d'entreprendre ses *Dogmes théologiques*, lorsque obsédé par les continuelles demandes d'Urbain VIII, Denis Pétau se mit à paraphraser en vers grecs les psaumes de David. Déjà il avait fait la même chose pour l'Écclésiaste, mais un jour qu'il lisait les vers d'Apollinaire sur le Psautier, il fut si choqué de la pauvreté de la poésie, qu'il résolut aussitot de le dépasser, et il réussit admirablement. « Cette paraphrase, dit le P. Oudin, sera toujours estimée de ceux qui entendent Homère ; Grotius voulait l'avoir toujours sur sa table. Elle ne fut néanmoins que le délassement de son auteur. Le Père Pétau n'avait d'autre Parnasse que les allées et l'escalier du collège de Clermont. » Les vers sont beaux et empreints de cette majesté qui convient à la Bible. Il y a cependant de la monotonie à cause de l'hexamètre : tout autre vers eût été mieux en rapport avec la poésie de David. D'ailleurs Pétau le comprit, puisque les cantiques sont de vers différents, ainsi que les hymnes de l'Église (1).

Le pape Urbain VIII, charmé de cet ouvrage qui respire la plus douce piété, supplia l'auteur de se rendre à Rome. « Je suis trop vieux pour déménager, » aurait répondu Pétau, et il resta à Paris, travaillant toujours à ce grand ouvrage des *Dogmes* qui, bien qu'inachevé, et il le sera toujours, excita l'admiration des hommes les plus éminents.

Ses études théologiques ne lui faisaient pas oublier le grec, où il trouvait ses plus chères délices et ses seules distractions. A l'âge de soixante-cinq ans, il mit en grec

(1) Dionysii Petavii è societate Jesu Paraphrasis metrica psalmorum omnium David, necnon canticorum quæ sparsim in Bibliis occurunt, græcis versibus edita cum latina interpretatione quæ ipsa per se græcè nescientibus commentarii instar esse possit. Parisiis, Sébastien Cramoisy, 1637.

les *Paradoxes de Cicéron*, et à soixante-neuf, il dicta dans cette même langue le Dialogue de Cicéron *De Amicitia*. On lui attribue encore des remarques sur le *Lexicon d'Hésychius*, une paraphrase grecque de *Perse*, un glossaire des anciens mots gaulois et un extrait d'un dictionnaire étymologique : mais nous n'avons pu voir ces ouvrages. Les autres que nous avons indiqués sommairement suffisent pour prouver que le P. Pétaù fut un des hommes les plus remarquables qu'ait produits Orléans. Son amour pour le grec doit le mettre, non seulement au rang des hellénistes de cette époque, mais à la suite de ces auteurs anciens qu'on dirait nés sur le sol attique. Les tragédies qu'il a composées à l'imitation des poètes de la Grèce sont assez classiques pour qu'on en trouve dans le catalogue de la bibliothèque de M. de Soleinne un exemplaire qui avait été donné en prix à Scarron.

Ce qui donne à ses ouvrages un prix infini, c'est la connaissance approfondie des Péres grecs, dont il faisait sa nourriture quotidienne : son érudition est aussi prodigieuse que son jugement est sûr et droit.

Sa mort, arrivée le 14 décembre 1652, fut pleurée de tous les savants, de ses amis comme de ses ennemis, et le prince de Furstemberg, évêque de Munster et de Paderborn, crut devoir, dans une longue élégie, consoler la France de cette perte immense (1). Puisse Orléans se souvenir de Denis Pétau et immortaliser sa douce mémoire en lui élevant une statue en face de celle de Pothier !

Quel nom désormais pourrions-nous inscrire à côté de celui du P. Pétau, qui fut pour ainsi dire le couronnement

(1) *Ereptum Ligeris plorat natalis alumnum*
Turbatasque suis fletibus auget aquas.



sublime de cet édifice hellénique élevé par nos modestes recherches ! Osons toutefois encore recueillir quelques noms, et après nous être arrêté sur ce grand homme, dont Guillaume Prousteau disait « qu'il n'y en eut jamais de si savant ni de si simple tout ensemble, » nous continuerons notre marche au milieu de ces riantes contrées de la Grèce.

Car, désormais, tout homme instruit se croira un ignorant s'il ne connaît pas les lettres grecques ; et les chefs-d'œuvre des anciens, feuilletés d'une main avide et sûre, ouvriront à plus d'un Orléanais les portes de l'Académie.

Pausanias n'avait pas encore été traduit en français. Nicolas Gédoin, déjà connu du public par sa savante version de Quintilien, entreprit cette œuvre difficile et hasardeuse, et, vu l'obscurité du texte, obtint un assez légitime succès. Travaillant à la campagne, où il était privé du secours des riches bibliothèques, le traducteur jouit des éloges qu'il méritait. « La version de cet ouvrage peu connu jusqu'ici en notre langue et qui devait l'être à si juste titre, joint à la fidélité la plus scrupuleuse toute l'élégance de la diction : les remarques qui y ont été jointes font autant d'honneur au discernement qu'à l'érudition de l'académicien. »

Ces paroles de Burette, directeur de l'Académie, et de l'abbé Banier, sous-directeur (1), ne trouvèrent pas un écho dans tous les cœurs, et plus d'un savant s'éleva contre l'abbé Gédoin, qui n'avait traduit qu'un mauvais texte où l'érudition manquait avec la critique (2). Ces reproches en

(1) Extrait des *Registres de l'Académie royale* du 19 décembre 1730.

(2) *Pausanias* ou *Voyage historique de la Grèce*, traduit en français par Nicolas Gédoin. Paris, 1731, 2 vol. Amsterdam, 4 vol. 1733. Paris, 4 vol. 1797.

eux-mêmes le détournèrent du projet qu'il avait formé de traduire la *Géographie* de Strabon ; mais nous lisons dans les Mémoires de l'Académie quelques dissertations qui prouvent une saine érudition, témoin celle qui a pour titre : *Des plaisirs de la table chez les Grecs,* et cette autre : *Jugement de Photius sur les dix plus célèbres orateurs chez les Grecs.*

A la même époque que Gédoin vivait un autre Orléanais, le modeste Thoinard. L'érudition ne détruisit pas en son âme la piété et l'amour de Dieu, double sentiment que son père et sa mère avaient pris soin de développer en lui : aussi travailla-t-il sur les Évangiles, dont il fit une concordance admirable de science. Ayant trouvé à Rome des textes grecs plus corrects que ceux qu'on connaissait jusqu'alors, il les publia et en composa un tout formant une véritable histoire de Jésus-Christ, année par année et même mois par mois. « Dieu vous donne le repos que votre Harmonie mérite, » lui écrivait Jean Locke en 1681. C'est qu'en effet, à un texte dont chaque mot est expliqué par un judicieux commentaire se joint une science chronologique répondant à toutes les ères connues.

Cet ouvrage nécessita de nombreuses veilles ; aussi, dans la préface, Thoinard ne craint pas d'affirmer que cette Harmonie lui a coûté beaucoup de travail et de fatigues, mais qu'il n'en aura nul regret, s'il a pu produire quelque utilité (1). Cette concordance grecque-latine est lue encore aujourd'hui par les âmes pieuses et instruites que ne rebute pas une sobre, mais pure édition (2).

(1) « Tandem tuum in conspectum venit græco-latina evangeliorum Harmonia indefesso studio diuturnisque vigiliis a me elucubrata. » Préface, page V.

(2) « Evangeliorum Harmonia græco latina auctore N. Toinard Aurelian. » Paris, André Cramoisy, 1707, in-folio.

A côté du savant Thoinard, on nous pardonnera de placer un humble professeur de l'Université de Paris, Denis Gaullier : non content de traduire en latin plusieurs poèmes de saint Grégoire de Nazianze (1), il sut encore dans le but éminemment utile d'instruire les élèves confiés à ses soins, faire un recueil des fables d'Ésope (2) et extraire d'Aristote et d'autres auteurs des règles de poétique, deux ouvrages qui furent longtemps entre les mains des écoliers (3), et dont le dessein paraissait fort bon à Rollin lui-même (4).

Il serait trop long d'énumérer tous les hellénistes orléanais du XVIII[e] siècle, qui, comme dans les siècles précédents, cultivèrent avec amour la langue grecque. Les uns se firent traducteurs : tels furent Massuau et Étienne Aignan (5) ; les autres, parmi lesquels nous citerons Louis Beauvais et Sébastien Bouthier, enseignèrent le grec dans différents colléges, tandis qu'un sous-chantre d'Orléans, nommé Pothoniel, traduisait la *Cyropédie* par manière de passe-temps, et que des femmes même, Marguerite Pétau entre autres, parlaient cette langue aussi bien que le latin et le français. Le sieur de Bertrand d'Orléans composait une tragédie intitulée : *Priam, roi de Troie* (6), et M[lle] Barbier

(1) Collecta divi Gregorii Nazianzeni plurima pœmata in latinum conversa a D. Gaullier. Paris, 1728.

(2) *Recueil des fables d'Ésope, de Phèdre et de la Fontaine*, qui ont rapport les unes aux autres. Paris, 1721.

(3) *Règles de poétique tirées d'Aristote, d'Horace, de Despréaux* et d'autres célèbres auteurs. Paris, 1728.

(4) « M. Gaullier, professeur au collége du Plessis-Sorbonne, fort habile et fort laborieux, vient de donner au public un livre sur la poétique. » *Traité des Études*, I, 298. Paris, 1853.

(5) Voir sur ce traducteur de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, né à Beaugency en 1773, le *Journal du Loiret*, 22 octobre 1879.

(6) Bibliothèque dramatique de M. de Soleinne, I, n° 898.

puisait dans les auteurs anciens un goût vif pour la poésie.

Nous nous arrêterons ici dans la tâche difficile que nous avons entreprise. Avec le XIX[e] siècle s'ouvre une ère nouvelle pour le progrès et l'avancement des études grecques, et notre siècle assiste heureux et fier à une véritable rénovation de cette ardeur dévorante dont étaient animés les savants de la Renaissance. D'illustres professeurs, amis dévoués de la jeunesse studieuse, viennent de publier des ouvrages remarquables par une sage érudition : leurs noms se trouvent dans toutes les bouches. Dociles aux enseignements de leurs maîtres expérimentés, les élèves se font une gloire et un honneur de lire et de comprendre Homère et Démosthène, tandis que d'autres font revivre les beaux jours de la Grèce en jouant les immortelles tragédies d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide.

Orléans doit donc s'enorgueillir d'un si glorieux passé : devant cette ville se dresse un magnifique trophée que lui ont élevé ses monastères et son Université. Durant tout le moyen âge, les bords de la Loire répétèrent les noms qu'aimait à redire la Grèce. Bégayée d'abord, la langue grecque sut attirer par ses charmes séducteurs; elle occupa les moines au milieu des profondes ténèbres de ces âges qu'on a surnommés siècles de fer. Plus tard, avec la Renaissance, cette même langue s'incorpora pour ainsi dire à notre ville devenue la cité des lettres ; aujourd'hui enfin elle triomphe.

Oui, la langue grecque nous était tellement familière dans nos classes de seconde et de rhétorique que nous



nous en servions presque aussi facilement que du latin. Aussi ce fut pour nous une étude bien agréable de parcourir tous les siècles de notre histoire locale et d'y découvrir les moindres traces de ce grec qui, pendant six ans, fit nos plus chères délices. Si notre joie était grande en feuilletant ces humbles manuscrits où nous découvrions quelques mots écrits en grec, et en suivant pour ainsi dire pas à pas la marche lente et les progrès pénibles de cette langue dans notre patrie, bien plus grande encore s'élevait notre admiration devant cette multitude d'hommes célèbres, charmés par les suaves attraits de la Grèce et de ses chefs-d'œuvre toujours nouveaux, toujours vrais et sublimes.

Le beau, nous disions-nous avec bonheur, fut donc goûté de tout temps à Orléans: ce feu sacré qui, dans mille occasions, enfantait des prodiges de valeur et de courage militaire, animait encore ses habitants et savait les enthousiasmer et les passionner pour les grandes choses de l'antiquité. Le Latium était aimé, on n'en peut douter; mais la Grèce, mais Athènes, mais ses nobles institutions captivaient nos ancêtres à tous les âges. Et si, de nos jours les générations nouvelles se sentent elles aussi éprises d'une ardeur qui les surprend et les étonne, elles la doivent assurément à cette sève féconde et puissante qui vivifia les générations précédentes, vivant de cette vie véritable qui produisit les héros de Marathon, de Platée et de Salamine.

La Grèce devint l'école ordinaire des meilleurs esprits de Rome qui songeaient à se perfectionner dans les sciences, les arts, et la littérature; et si Athènes vit avec une douleur mêlée d'admiration qu'un jeune Romain par un nouveau genre de conquête allait lui ravir tout ce qui lui restait encore de son ancienne gloire et enrichir l'Italie victo-

rieuse de ses dépouilles (1), qu'il en soit de même pour notre pays. Quiconque voudra devenir un savant sera tenu de voyager longtemps chez les Grecs. La Grèce, en effet, a toujours été et demeurera toujours l'unique source du bon goût : c'est là qu'il faut puiser toutes les connaissances (2), si l'on veut remonter à leur origine. Éloquence, poésie, histoire, philosophie, médecine, c'est dans la Grèce que ces sciences et ces arts se sont formés, et, pour la plupart perfectionnés : c'est là qu'il faut les aller chercher.

Exemplaria graeca
Nocturna versate manu, versate diurna.

(1) César disait de Cicéron : « Non solum principem atque inventorem copiæ fuisse, sed etiam benè meritum de populi romani nomine et dignitate. Quo enim uno, ajoute Brutus, vincebamur a victa Græcia, id aut ereptum illis est aut certè nobis cum illis communicatum. » Brutus, n° 253.

(2) C'est ainsi que le fameux peintre Girodet, de Montargis, pour bien s'inspirer, traduisait Anacréon et différents autres poètes grecs et nous a laissé un poème intitulé : *Héro et Léandre*.

TOME XIX DES MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

ERRATA

Page 471, note, ligne 3e, *au lieu de* présentée, *lire* présentées.
Page 479, 3e alinéa, ligne 2e, *supprimer* que.
Page 490, 1er alinéa, ligne dernière, continuâssent, *supprimer* à.
Page 496, note 1re, ligne 1re, *au lieu de* au nourriers, *lire* aux nourriers.
Page 504, 2e alinéa, ligne 4e, *au lieu de* il touchait à 25 livres, *lire* il touchait 25 livres.
Page 511, 2e alinéa, ligne 3e, *au lieu de* assistance du chœur, *lire* au chœur.
Page 542, 2e alinéa, ligne 8e, *au lieu de* un autre côté, *lire* noté.
Page 547, notes, erreur de numérotage. La note 4 doit porter le no 3, et la note 3 le no 4.
Page 556, 3e alinéa, ligne 4e, *au lieu de* Macey, *lire* Massay.
Page 561, 1er alinéa, ligne avant-dernière, *au lieu de* exception de coutume, *lire* exemption.
Page 574, note 2e, ligne 2e, *au lieu de* 5 vo fo 29s, *lire* ffos 5 vo et 29.
Page 576, note 1re, ligne 1re, *au lieu de* nul... ne pue, *lire* ne puet.
Page 610, après Thomas, ligne 13e, *intercaler* 1280-1303. Jehan de Meung, neveu, auteur présumé du *Roman de la Rose;* et, même page, 2e colonne, ligne 1re, *au lieu de* Pierre de Loury, *lire* de Coucy.

TABLE DES NOMS

CITÉS DANS LE MÉMOIRE SUR L'ÉTUDE DU GREC A ORLÉANS, DEPUIS LE IX[e] SIÈCLE JUSQU'AU MILIEU DU XVIII[e] SIÈCLE

